This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
17, RUE DE LA MAITRISE, 17

—

1907

BAYEUX
E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

9e VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
17, RUE DE LA MAITRISE, 17

—

1907

BAYEUX
E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

9e VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
17, RUE DE LA MAITRISE, 17

—

1907

BAYEUX
E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 5 1976
AC162
B3
V.9-11

AVIS

—

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Mémoires.

Les Sangles de Bayeux

Bayeux, jusqu'à l'arrêt du Conseil du 21 novembre 1751, posséda le droit de franc-aleu.

Ce droit, accordé à très peu de villes en Normandie, dit Béziers, consistait dans un plein affranchissement du treizième et de toutes autres impositions à l'égard des maisons et des héritages de la ville et de la banlieue, lors de leur mutation par vente ou autrement.

« Les maisons et héritages de la ville et banlieue de Baïeux », portait l'article 2 des usages locaux de la vicomté de ce lieu, « et partie de la banlieue, selon qu'elle est bornée d'anciens mercs et devises, sont tenus en franc-aleu ».

Quels étaient ces mercs ou devises ? « On appelait Sangles ou Sengles », dit l'auteur de l'Essai Historique sur Bayeux, « les petites rues de l'extrémité de Bayeux, qui l'entouraient et en fixaient le territoire... Cette espèce de ligne de circonvallation renfermait les maisons et héritages tenus en franc-alleu. Ce mot Sangles ou Sengles vient de Cingula, Ceinture ».

Nul autre renseignement sur cette ceinture de la ville ne se trouve dans nos historiens locaux. Et pourtant, au point de vue fiscal, cette ligne de démarcation n'était pas moins importante pour nos pères, que celle de Paris, si soigneusement indiquée par l'auteur des lois des bâtiments, Desgodets, architecte du Roi, pour les habitants de la capitale.

Nous avions longtemps cherché le tracé de ces mercs et devises, quand une heureuse acquisition nous a mis entre les mains une note du plus haut intérêt qui élucide complètement cette question.

Cette note est ainsi conçue :

Recherche des Sangles de la Ville de Bayeux

Copie fidèle d'un procès-verbal original des anciennes Sangles de la ville de Bayeux, transcrit sur les registres capitulaires, le 26 août 1678:

Pierre Poitevin, bourgeois de Bayeux, arpenteur juré, âgé de 78 ans,

atteste à tous qu'il appartiendra avoir appris des anciens la situation des Sangles de la ville de Bayeux, ayant été conduit par eux, ainsi qu'il suit :

A commencé à un fort et boulevard qui fut en la paroisse de Saint-Georges (1), qui faisait face au grand chemin tendant de Bayeux à Villers, au-dessus duquel il y avait une voie ou ruette qui allait au chemin de Caen, et passait à travers pour aller, entre la maison et jardin d'un surnommé Tallevast, possédée de présent par Richard Périou à cause de sa femme, et un entretenant appartenant au sieur Descrametot, et plusieurs jardins étant jouxte ladite ruette et venait descendre à la maison d'un surnommé Le Savoureux, passait à travers le chemin du petit Rouen pour aller derrière le boulevard Saint-Jean (2) et traversant le grand chemin de Caen, gagner à une petite voie que l'on appelle les Ruettes, laquelle passe derrière les maisons du sieur Hermerel et des héritiers du sieur Destrevaux, au droit d'un surnommé La Vallète, et plusieurs petits jardins pour descendre dans la Cavée, et de là passer à travers la rue du Champ Fleury, appelée à présent la rue de la Cave, pour entrer dans une voie qui était anciennement derrière la fontaine Cantepie qui tendait sur le bord de la rivière d'Aure, et de l'autre côté d'icelle rivière, il y avoit une petite voie ou sente tendante à un puits étant proche de l'église Saint-Laurent et de là passer derrière ladite église pour aller à une autre voie appelée la rue de la Bretagne, passant par derrière le monastère des Augustins, pour aller à un autre puits, étant en la paroisse Saint-Patrice, appelé le puits de l'Epinette, jouxte le chemin tendant au pont de Vaux-sur-Aure, et dudit chemin entrer dans une autre voie appelée la rue des Sangles, qui va aboutir à la maison d'un surnommé Le Roquais, qui fut anciennement à Pierre de Vaux et traverse le chemin tendant de Bayeux à Hérils pour entrer dans une autre voie passant derrière la maison et jardin qui fut au surnommé Le Prevost, possédée à présent par Pierre Boivin, bourgeois de Bayeux et se continue tout au long du chemin pour aller à une autre voie nommée aussi la rue des Sangles (3) de laquelle rue on va au chemin des Vez pour le traverser et entrer dans une autre petite ruette appellée la rue des Billettes qui se commence au gâble du chœur de la chapelle des religieuses Ursulines, laquelle se continue jusqu'au bout d'une muraille qui ferme une pièce de terre en

(1) Détruit en 1615.

(2) Détruit seulement en 1681.

(3) Citée par Pluquet.

herbage, appartenant à Me Thomas Molendain, au droit du sieur du Hamel, escuier, faisant le coin pour entrer dans une pièce de terre ayant appartenu au sieur de Saint-Clément, à présent possédée par les Dames Bénédictines au jouxte dudit Molendain, laquelle se continuait au long de l'héritage dudit Molendain pour aller derrière le château et de là passer devant le cimetière de la Poterie pour aller dans la rue Saint-Loup et icelle traverser pour entrer dans un petit courant d'eau qui descend tout le long d'un jardin appelé le Jardin au Doyen et de là gagner au travers des preys, pour passer de l'autre côté de la rivière et entrer dans une autre petite voie tendante au chemin de Villers, appelée la ruette, tendant au vivier et de là passer devant ledit boulevard Saint-Georges.

Et est tout ce que j'ai appris par la tradition, par la vue et accession des lieux et l'ai déclaré à Messieurs du Chapitre de Bayeux pour leur servir et valoir ainsi que de raison, aujourd'hui 10e jour d'août 1678, signé Poitevin.

Ladite déclaration, enregistrée aux registres dud. Chapitre pour y avoir recours au besoin, le 26 août 1678.

Certifié conforme à l'original resté aud. registre.

Nous ne savons si le registre en question existe encore. Nous n'en avons toujours point trouvé de traces dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Chapitre, publiée par l'un de nos plus éminents collègues, M. le chanoine Deslandes. Notre copie, certifiée conforme, n'en est que plus précieuse, et prouve qu'autrefois comme aujourd'hui, le corps éclairé qu'est le Chapitre de notre Cathédrale, s'intéressait vivement à tout ce qui concernait notre Cité.

Ajoutons que le Chapitre ne gardait pas pour lui seul le fruit de ses patientes et intelligentes recherches, car la note, que nous avons eu l'honneur de vous soumettre, avait été par lui délivrée à un particulier, M. Fellecocq, maître d'écriture, qui a encore des descendants dans notre ville, pour l'aider dans un procès.

A notre savant collègue, M. Dédouit, que j'ai le regret de ne pas voir, ce soir, à notre réunion et à qui l'on doit de si remarquables études sur la topographie successorale de notre ville, de nous donner les noms des propriétaires modernes des immeubles désignés dans la note de l'arpenteur juré Poitevin.

E. ANQUETIL.

La Bourgeoisie de Bayeux

SES LIMITES

Le territoire de la ville de Bayeux et de ses environs se divisait en cinq zones, ayant chacune des limites bien distinctes.

Les fortifications entouraient *la cité ;* ses habitants ne jouissaient d'aucun privilège spécial.

Au-de là des murs s'étendaient les faubourgs ; les *sangles* en déterminaient la limite *primitive.*

La troisième zone comprenait « les faubourgs plus éloignés et comme ajoutés aux premiers » ; elle s'appelait *bourgeoisie* ou *bourgage.* Les propriétés situées en bourgeoisie avaient part « aux privilèges et avantages municipaux », mais en retour elles devaient en supporter les charges, telles que « garde de la ville sous les capitaines d'icelle », paiement des droits de tarif, etc.

La quatrième zone « plus ample de beaucoup que les précédentes », s'appelait le *Franc-alleu.* Les héritages situés en franc-alleu étaient exempts de certains droits féodaux et en particulier du paiement des treizièmes, que nous appellerions maintenant droits de mutation.

Le privilège du franc-alleu, accordé à peu de villes en Normandie, était, au dire de Béziers, le plus ancien des privilèges de Bayeux. Il fut restreint par arrêt du Conseil du Roi en date du 21 novembre 1751.

Quelle était l'étendue exacte des terres jouissant du franc-alleu ? Nos recherches ne nous permettent pas de l'établir d'une manière précise ; disons seulement que toutes les paroisses de la ville et des faubourgs, une faible partie de Saint-Patrice exceptée, jouissaient de ce privilège, ainsi qu'une partie des paroisses de Saint-Loup-Hors, Vaucelles, Gueron et Saint-Vigor-le-Grand.

Enfin, au-delà des faubourgs de Bayeux s'étendait la *banlieue ;* elle comprenait les paroisses de Gueron, Monceaux, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Germain-de-la-Lieue, Saint-Sulpice, Saint-Vigor-le-Grand, Vaux-

sur-Aure, Sully, Cussy, Vaucelles, Barbeville, Saint-Loup-Hors, et de plus le hameau d'Englesqueville à Ranchy et celui de Damigny, alors dépendant de Nonant.

Les sergents royaux, nous dirions les huissiers, avaient droit d'instrumenter dans la ville et la banlieue, mais non au-delà.

La délimitation exacte de ces différentes zones était, comme on peut le penser, souvent matière à difficultés et procès, de là accessions de lieux, procès-verbaux des « mercs et devises » de la banlieue, du franc-alleu, de la bourgeoisie et même des sangles.

C'est à l'occasion de l'un de ces procès que fut rédigé le procès-verbal qui va me permettre de vous faire connaître les limites de *la bourgeoisie.*

En 1645, en vertu d'une déclaration du Roi et d'un arrêt de son conseil, des droits nouveaux furent perçus sur chaque muid de boisson : 20 sols sur le vin, 10 sols pour le cidre et la bière et 5 sols sur le poiré. Comme on peut le penser, ce nouvel impôt déplut à beaucoup et le paiement ne s'en fit pas sans récriminations, d'autant plus que Jacques Chardon « le régisseur des droits établis », homme très zélé pour les finances du Roi, voulait faire payer les droits à tous les habitants de la ville et des faubourgs, sans distinction.

L'un des principaux récalcitrants était Anne Cornet, sieur de Bellefontaine (1). Le régisseur alléguait que la « maison du sieur de Bellefontaine était assise en la paroisse Saint-Exupère, dans l'étendue du franc-aleu » et que par conséquent son propriétaire devait payer les droits.

Anne Cornet répondait que son domaine était, il est vrai, situé en franc-aleu, mais non en bourgeoisie, et que les droits sur les boissons ne devaient point être perçus en dehors des limites de cette bourgeoisie. Il ajoutait que, non-seulement dans la paroisse Saint-Exupère, mais dans les paroisses des faubourgs, « toutes situées en franc-aleu », il y avait néanmoins beaucoup de maisons et d'héritages reconnus incontestablement « pour être hors bourgeoisie ».

L'affaire fut portée au Tribunal de l'Election, le 7 octobre 1645, et Jean Le Patou, écuyer, sieur de la Montagne, président, décida que le mercredi suivant, 11 octobre, « les lieux seraient veus et accédez pour connoistre le circuit de lad. bourgeoisie, devant Me Robert Le Breton, lieutenant civil et criminel audit Bayeux, en présence de Jean Nicolle,

(1) Anne Cornet, sieur de Bellefontaine, avait épousé, en 1623, Esther Thioult. Ses armes étaient de gueules à une fasce d'or, accompagnée de deux roses d'argent en chef.

commis au greffe de l'élection », et de plus il nomma « *les voyeurs* » qui devaient dresser procès-verbal de cette visite. Lesdits commissaires se rendirent donc le mercredi 11 octobre 1645, à une heure après-midi, au village de Cremel, sur le bord de la rivière d'Aure, et firent le rapport que nous allons reproduire.

Nous connaissons deux copies de ce procès-verbal, l'une dans le manuscrit n° 8 de la Bibliothèque du Chapitre, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville et diocèse de Bayeux, par M. Regnault, chanoine.* L'autre figure sous le n° 324 au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Bayeux. Cette copie a été faite sur l'extrait qui fut délivré au sieur de Bellefontaine, aussi c'est elle que nous reproduisons, et nous indiquerons en notes les principales variantes.

« Et à quel lieu, jour et heure sont comparus M^e^ Noël Le Savoureux, ancien lieutenant en ladite Election, qui nous a dit bien connoistre lesdits territoires de Saint-Exupère, Saint-Floxel, Saint-Vigor et autres parroisses qui bornent ou font partie des fauxbourgs de ladite ville comme aussy François Labey, Pierre Cicile, habitants de ladite paroisse de Saint-Exupère, Philippe Richer, cy-devant y résident et de présent en la parroisse de Saint-Màlo et Jean Le Petit dudit lieu de Saint-Exupère, tous en particulier jurés de dire vérité et faire loyal rapport des choses contentieuses pour ladite extendue de bourgeoisie si elle étoit conforme à celle du franc-alleu.

Ont dit tous d'une voix y avoir grande différence (1) et que hors l'enclos des murailles de la ville, il y avoit quatre autres enceintes ou circuits à l'entour d'icelle, bornées de limites de toute ancienneté.

La première et la plus proche desquelles, nommée *Les Sangles*, est une ancienne désignation des premiers fauxbourgs et plus proches de la ville, marquée encore à présent à l'endroit du boulevart Saint-Jean et celui de Saint-Georges depuis peu démoly, de quoy font foy les titres concernans les héritages y adjacents.

La seconde limitation est pour *la Bourgeoisie* (2), plus spacieuse et de plus grande étendue que les Sangles, et contient les fauxbourgs plus éloignés et comme ajoutés (3) aux premiers. Les habitants de laquelle sont assujettis aux gardes de la ville sous les capitaines d'icelle, à leur tour,

(1) . . . entre bourgeoisie et franc-alleu et que. . . (Ms Regnault).

(2) Celle-ci est plus. . . (Ms Regnault).

(3) adjacents (Ms Regnault).

ainsy qu'autres services et sujettions (1) à quoy les bourgeois et habitants de la ville sont naturellement obligez.

La troisième est du *Franc-alleu* (2) plus ample de beaucoup que les précédentes, comprenant en soy plusieurs maisons et héritages ruraux hors la bourgeoisie, l'usage duquel est déclaré par la coutume et la limitation s'en voit par les procès-verbaux qui en ont esté dressez, de tems en tems, pour en conserver la mémoire.

La quatrième et dernière est la banlieue, distinguée par la sergenterie d'icelle, qui comprend en soy les précédentes et s'étend encore au-delà.

Après (3) leur avoir fait entendre le décord des parties (4) ils ont procédé à indiquer les bornes et les limites de ladite bourgeoisie pour la conservation des droits et intérêts publiqs.

(SAINT-EXUPÈRE).— (5) Etant sur le bord de ladite rivière d'Aure, au lieu nommé le Varabot, autrement le Vey-au-Quesne (6), au bout d'une petite ruelle (7) entre deux pièces de terre appartenant à M^e^ Pierre Lequesne, l'une nommée la Fosse, du côté de Monceaux, qui fut au sieur du Perron du Châtel, et du précédent à M^e^ Jean Benoît, grennetier, l'autre nommée le Clos au Besseux, avons été conduit le long de ladite ruelle jusques à la grande rue de Cremelle, à l'endroit où est la maison de Thomas Barbey, et nous ont lesdits voyeurs atesté que les héritages joignant ladite ruelle, du côté de la ville, sont de la bourgeoisie et ceux du côté de Monceaux hors bourgeoisie, laquelle susditte ruelle est traversée d'un autre chemin partant de la ville à aller vers Monceaux (8).

Atestons que de ladite maison Barbey ayant été conduits dans ladite grande rue de Cremelle (9), environ dix ou douze perches vers Bayeux, nous a été montré un champ ou scillon de terre de largeur d'une perche ou environ, entre une muraille servant de clôture à la terre de Cremelle d'un côté, et d'autre côté un jardin appartenant à la femme de M^e^ Nicolas

(1) et charges municipales auxquelles les. . . (Ms Regnault).

(2) de beaucoup plus étendue que. . . (Ms Regnault).

(3) Après lequelles déclarations faites par les dessusdits et leur. . . (Ms Regnault).

(4) Nous leur avons enjoint de procéder en ce fait en leurs ames et consciences et de nous indiquer les bornes et les limites de lad. bourgeoisie. (Ms Reg.).

(5) Attestons qu'en la présence des dessusdits, étant. . . (Ms Regnault).

(6) C'est-à-dire le passage à Lequesne, maintenant Ver au Quesne, par corruption.

(7) Cette ruelle est en partie comblée, elle fait encore de nos jours la séparation de Bayeux et de Monceaux.

(8) Ce chemin est supprimé en partie.

(9) Route de Port-en-Bessin à Falaise.

de Véchy, fille de Me François Le Quesne, que lesd. voyeurs nous ont dit s'appeler la Chasse au Quesne et borner laditte bourgeoisie.

Sur quoy nous étant fait audit lieu représenter les procez-verbaux du franc-alleu faits ès années 1557 (1) et 1586, et trouvé par iceux que tout le terroir de Saint-Exupère est de l'étendue du franc-alleu et demandé raison auxdits voyeurs pourquoy les limites de la bourgeoisie étaient plus resserréez vers la ville et n'avoient pareille extension que le franc-alleu ? Nous ont répondu que de tems immémorial, et de père en fils, il est usité que les convocations qui se font en tems de guerre pour la garde de la ville, lon y apelle seulement ceux qui se trouvent dans les bornes de la bourgeoisie et que les autres, bien que dans le franc-alleu en sont exemts, ainsy que des autres charges et sujettions d'icelle, et que la maison dudit François Lequesne (2) joignante à laditte chasse ou voye étoit la dernière de la rue sujette à la garde ; en l'outre plus ont toujours vus assigner les limites de laditte bourgeoisie ès lieux par eux désignés.

Par laquelle Chasse-au-Quesne avons été conduitz dans une ruette qui passe par le derrière de l'entretenant de Me Pierre Le Quesne et de là recourbant vers l'Orient continue le long et par le derrière de l'entretenant des damoiselles Conseil d'un côté (3) et de l'autre aux jouxtes plusieurs maisons et héritages apartenant à Me Germain d'Ecrametot à cause de sa femme, aux surnommés Cecile, Le Petit et Pellerin et autres jusqu'à un grand chemin, tendant de Bayeux au bourg de Cheux et Evrecy (4), passant par la fontaine du Poirier, iceux entretenants du Quesne et Conseil vers la ville montrés comme de bourgeoisie et les autres vers Bucy (5) hors bourgeoisie.

Atestons que le susdit grand chemin, au sortir de Bayeux, ayant passé par devant les maisons et le long de l'entretenant desdites Conseil fait une recourbe vers le midy, par le bout diceluy, pour passer par la fontaine du Poirier, à tirer vers Bucy, auquel lieu ledit chemin passe aussy le long de l'entretenant dud. sieur de Bellefontaine et par devant la porte de sa basse-cour laissant par ce moyen tout led. entretenant de Bellefon-

(1) 1517 (Ms Regnault).

(2) Cette maison devait s'élever où nous avons vu les abattoirs.

(3) Ce vieux chemin existe encore en partie ; il aboutissait autrefois auprès de la Fontaine-du-Poirier, appelée aussi Bellefontaine ; mais la construction de la ligne de Paris à Cherbourg a, sur ce point, modifié son tracé.

(4) Route de Bayeux à Audrieu.

(5) Bussy (Ms Regnault).

taine vers l'orient et hors bourgeoisie, et celuy desdittes Conseil vers la ville dans la bougeoisie, ainsy que nous l'ont attesté lesd. voyeurs, et paroist ledit chemin fort ancien, étant profondément cavé par la dessente des eaux au-dessous de l'aire des champs, des deux côtez, en plusieurs endroits diceluy comme de six, huit et dix pieds.

Atestons que la maison et mesnage dudit sieur de Bellefontaine est entièrement séparée des fauxbourgs de Bayeux et éloignée du plus proche d'iceux de demi quart de lieue et paroist estre une habitude (1) ruralle, consistant en maison manable, grange, pressoir, estable, charretterie et colombier, jardins potager et fruitier, et plusieurs autres closages tenans ensemble, le tout de continance de cent ou six-vingts vergiées de terre tant en plants, herbage, prez que terre labourable, au-delà duquel ne se trouve aucune sente, voye ou chemin qui en fasse le renceint à retourner vers les fauxbourgs, ains est contigü à une campagne labourable vers Bucy qui fait l'extrémité du terroir Saint-Exupère et l'aborne(ment) du franc-aleu. La sortie desquelles maisons et entretenant est par devers le chemin susdit de la Fontaine du Poirier, où il y a grande et petite porte sortant de la basse-cour, auquel lieu se rencontre un courant d'eau sortant dud. entretenant pour entrer au Douet d'Ollivet ou cours de la Fontaine du Poirier, lequel s'augmente du doüet de Saint-Jacques de Bucy et autres bieus en tems d'inondation.

Atestons que dudit chemin de la Fontaine du Poirier nous avons été conduits vers l'église de Saint-Exupère par une voye nommée la voye de l'Eglise (2), autrement la sente de la Fontaine du Poirier, entre la maison et héritage de Jean Crespin, fils Hélie, du costé vers Bayeux et la Crotte au Poigneur apartenant aud. sieur de Bellefontaine, vers l'Orient, laquelle sente passe au travers du ferrage de St-Nicolas (3) pour aller à l'église St-Exupère, proche laquelle laditte aboutit dans le grand chemin de Caen, passant devant laditte église ; et nous ont attesté lesdits voyeurs icelle sente faire la séparation de la bourgeoisie d'avec l'outreplus du terroir de laditte paroisse étant dans le franc-alleu ; à sçavoir que les héritages du costé de la ville sont en bourgeoisie et ceux du costé de l'Orient hors bourgeoisie, et que par ce moïen ladite église Saint-Exupère, bien que comprise avec les autres paroisses des fauxbourgs, est néanmoins située

(1) Habitation (Ms Regnault).

(2) Rue de l'église Saint-Exupère.

(3) Champ dans lequel se tenait la foire Saint-Nicolas, dont la coutume appartenait au prieuré de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye.

hors bourgeoisie, ensemble le presbitaire (1) et pareillement les maisons et entretenant de Jaque Gille sieur de Landeville (2), aquises de Hérout scituées à l'extrémité de laditte paroisse sur le grand chemin de Caën, vis-à-vis la maladrerie Ste-Catherine (3), bien que dans le franc-alleu avec plusieurs autres maisons et héritages de lad. parroisse.

(FOSSE BOREL.) — Atestons que de l'église St-Exupère nous avons été conduits, par le grand chemin de Caën, vers Bayeux jusqu'au carfour de la Fosse-Borel où il y a un puits haut élevé en maçonnerie (4), auquel lieu se rencontrent et aboutissent trois paroisses, à sçavoir: St-Exupère du costé du midy, St-Georges du costé de la ville, vers l'Occident, et St-Vigor-le-Grand vers le Septentrion ; et nous ont lesd. voyeurs atestez que toute la paroisse St-Georges est dans les enclaves de la bourgeoisie, et que celle de St-Vigor, bien que dans le franc-alleu, pour la plus part, est néanmoins hors bourgeoisie fors quelques maisons et héritages au bout de la rue de la Cave ou Champ-Fleury et quant à l'hôtellerie de la Fosse Borel (5) qui est à l'un des coins dudit carrefour qu'elle est scituée sur St-Vigor hors bourgeoisie.

(SAINT-GEORGE.)— Atestons que dudit carfour de la Fosse-Borel, conduits par un chemin tirant vers le septentrion, qui sépare le terroir de St-Vigor vers l'Orient, hors bourgeoisie, d'avec le terroir de St-George, vers la ville, en bourgeoisie, environ une longeur de champ sommes descendus vers l'Occident en un champ où se tient la foire Toussaint, plus bas de scituation, que ledit chemin, par une sente (6) qui sépare le terroir St-George d'avec le terroir de St-Floxel, et qu'après avoir traversé le ferrage de Toussaint, nous ont, lesdits voyeurs, conduits par un chemin de pied retournant vers le septentrion au-dessous et par auprès du cimetière St-Floxel jusqu'à un chemin creux tendant de la rue Teinture audit lieu de St-Floxel (7), lequel petit chemin ou sente lesdits voyeurs nous ont atesté faire séparation de la bourgeoisie, vers la ville, d'avec l'outreplus du franc-alleu, vers Orient, et par ce moyen l'église et cimetière St-Floxel se

(1) Le presbytère de Saint-Exupère a été abattu pendant la Révolution et son emplacement est réuni au cimetière de l'Est.

(2) Ferme appartenant actuellement à M. Delmas.

(3) La maladrerie Ste-Catherine était au nord de la route de Caen, à l'entrée du territoire de Saint-Martin-des-Entrées.

(4) En face le bureau d'Octroi.

(5) Auberge *au Grand Saint-Vigor.*

(6) Supprimée depuis quelques années.

(7) Rue de la Cavée.

trouve hors bourgeoisie bien que comprise avec les autres paroisses des fauxbourgs et que partie de son territoire soit en bourgeoisie.

(SAINT-VIGOR.)— Continuant laquelle sente après avoir traversé ledit chemin creux (1) avons remonté de l'autre costé d'icelluy entre deux pièces de terre apartenant à Jacques de Guyerro, escuier, l'une de la succession de son père, l'autre au droit de Jacques André, escuier, père de la demoiselle sa femme, toutes deux dans le terroir de St-Vigor, et séparées de lad. sente et nous ont atesté lesdits voyeurs que la pièce du costé de la ville, plus basse de scituation, est en bourgeoisie, et que l'autre, plus haute du costé du prieuré de St-Vigor, est hors bourgeoisie, laquelle sente va rencontrer et traverser un autre chemin creux sortant de Bayeux pour aller à Saint-Vigor.

Atestons qu'après avoir traversé led. chemin creux nous avons rencontré en continuant ladite sente, nommée en cedit lieu la voye des Moulins-Regnard, entre plusieurs closages dépendant de la paroisse St-Vigor, nous disant lesdits voyeurs que ceux du costé de la ville sont en bourgeoisie, comme au contraire ceux du costé du prieuré de St-Vigor hors bourgeoisie ; entre lesquels nous avons remarqué un lieu et entretenant apartenant à Me Pierre Du Jardin, avocat à Bayeux, et un autre apartenant aux héritiers ou représentans Thomas Hamel, ce que pareillement nous ont atesté Charles Conseil et Thomas Philippe, bourgeois de Bayeux, rencontrés à la tournée de la ruelle du Moulin-Regnard.

Atestons qu'en continuant laditte sente et parvenus auxdits moulins Regnard y avons trouvé Marc Blancagnel, fermier d'iceux, lequel, ainsy que lesdits voyeurs, nous a atesté que lesdits deux moulins, bien que sur même rivière, dans même corps de logis et sous même toît, et séparés d'un gâble seullement, dépendent néantmoins de deux paroisses diverses, sçavoir celuy à froment, devers l'Orient, de St-Vigor-le-Grand, hors bourgeoisie, et celuy à orge vers l'Occident de St-Ouen et dans bourgeoisie (2).

(SAINT-OUEN.) — Atestons qu'ayant traversé la rivière d'Aure par-dessus la chaussée desdits moulins, nous ont esté montrés, comme de bourgeoisie, les héritages du costé de St-Ouen, joignant la rivière d'Aure en descendant au pont Trubert et au-dessous, jusques et y compris le pré du sieur chanoine

(1) Cette sente est supprimée en partie depuis moins de 50 ans, la partie vers l'ouest existe encore et on l'appelle *la Venelle aux Chats*.

(2) Ces moulins étaient situés au nord de l'usine actuelle.

de Grisy (1), (2) comme en droite ligne, et passe au travers de l'entretenant de Mᵉ Jacques Gohyer, sieur de St-Oüen (3), enfermant la partye du costé d'iceluy du costé vers la ville en bourgeoisie, et laissant l'autre partie, vers la mer, bien que sur le terroir St-Ouen, hors bourgeoisie.

Atestons qu'étant proche du cimetière St-Ouen (4), nous a été montré une petite ruelle (5), venant du costé de la mer, que l'on dit estre pour l'usage du sieur d'Argouge et de ses gens, à venir auxdits moulins Renard qui sont de sa tenure, laquelle rüe passe par derrière l'entretenant dudit Gohier et est traversée par l'enceinte de la bourgeoisie à l'endroit d'une recourbe qu'elle fait, pour entrer par une barrière avec piliers de maçonnerie, au travers de l'entretenant d'iceluy et se continue ladite borne de bourgeoisie par ledit entretenant jusqu'à une autre rue nommée la rue des Champs ou des Prez (6), (7), sortant de la grande rue St-Ouen à la campagne.

Atestons, suivant le raport desdits voyeurs, que lad. bourgeoisie continüe ses limites, au sortir dudit entretenant Gohier, en traversant la rue des champs par le milieu de l'entretenant Raphaël de St-Quentin, escuier, sieur du lieu (8), séparant son ancien entretenant, qui est vers la ville, en bourgeoisie, d'avec l'outre plus, vers la mer, ajouté à nouveau, qui est un parc fermé de murailles neuves, hors bourgeoisie, puis entre dans le chemin tendant du Goulet au Pont de Vaux-sur-Aure (9) et de là remonte contre une pièce de terre apartenant à Jacques d'Eterville (10), escuier, et de là contre le lieu et entretenant de Charles Sanson, sieur des Carrières (11), pour entrer au chemin tendant de l'église St-Patrice à la paroisse de Hérils.

Dans lequel chemin, ayant marché, vers le septentrion, quelques

(1) Appartenant à M. Merry.

(2) Nous disant lesdits voyeurs que la borne de la bourgeoisie retourne vers l'occident par le bout dudit pré de Grisy comme. . . (Ms Regnault).

(3) Propriété Le Sénécal.

(4) L'emplacement de l'église et du cimetière Saint-Ouen est actuellement occupé par l'octroi de Saint-Laurent, les maisons et jardins voisins.

(5) Supprimée.

(6) Chemin de la Vallée des Prés.

(7) En droite ligne (Ms Regnault).

(8) Propriété appelée autrefois Aprigny.

(9) Route de Bayeux à Longues.

(10) L'ancien manoir de la famille d'Eterville est devenu le presbytère de Saint-Patrice.

(11) Propriété de M. de Courson.

perches, avons été conduits dans une autre pièce de terre labourable dépendante du prieuré de St-Nicolas de la Chesnaye, pour laquelle il y a deux pilliers de pierre pour porter une barrière, le long du fossé qui fait séparation de ladite pièce, vers la mer, d'avec un jardin ou herbage apartenant audit Samson vers Bayeux, par lequel fossey se continue lad. bourgeoisie jusqu'à la rue des Sangles allant de Bayeux au Haut de Suilly (1), continuant laquelle rue, espace de chemin, vient à circuir l'entretenant du lieu de la Caillerie et autres héritages qui furent à Jacques Lavvaley et du précédent à un apelé Bahaire jusqu'au dedans du grand chemin qui va de Bayeux aux Sablonnières (2), puis retourne vers Bayeux jusqu'à la Croix Touët (3) et de là retournant vers le midy par une voye tendante de la dite Croix Touët à la chapelle St-Eustache (4), le long des jardins ou herbages apartenant à M^e^ Robert Agnez et ses cohéritiers, jusqu'au coin dud. jardin qui bute sur le ferrage Ste-Croix (5), avons cheminé le long du fossey de lad. pièce jusque près le lieu et entretenant qui fut aux relligieux des Billettes et de présent aux Dames Ursulines (6) dudit Bayeux, et détournant par un petit chemin de pied qui va joindre un autre plus large au bout de la pièce de la Vallée St-Clément pour entrer dans la grande rue tendant de l'église de la Poterie au village de Nihaud (7), dans laquelle entrez, avons cheminé vers ladite église de la Poterie jusqu'à l'entrée d'une voye tirant vers le midy (8), suivant laquelle le long d'un jardin apartenant à Herbarey, au droit du sieur de Mesniville et traversant le chemin de Baussy (9), laditte bourgeoisie continue par devant la porte du lieu de la Rivière (10) dépendant du chapitre de Bayeux, jusqu'à un autre carfour près une petite habitude qui fut à Haute-Maison,

(1) Route de Port-en-Bessin.

(2) Route de Cherbourg.

(3) La Croix Touët se trouvait sur la pointe de terrain maintenant occupée par le chantier de M. Lepilleur.

(4) La boulangerie Aumont, à Nihault, occupe l'emplacement de l'ancienne léproserie de Saint-Eustache.

(5) La foire Sainte-Croix se tenait sur la pièce de terre située derrière le cimetière de l'Ouest.

(6) Le Collège est établi dans l'ancien couvent des Ursulines ; les Hospices possèdent l'entretenant.

(7) Route de Littry.

(8) Rue des Marettes.

(9) Au carrefour dit du Bois de Boulogne.

(10) Les deux grands herbages situés sur Saint-Loup portent encore le nom de *Clos de la Rivière.*

enfermant par ce moyen, laditte route cy-dessus, tous les héritages du costé de la ville dans la bourgeoisie, et laissant au contraire, hors bourgeoisie les héritages et maisons de l'autre costé d'icelle vers la campagne.

(SAINT-LOUP-SUR). — Atestons que du carfour de Haute-Maison avons été conduits par lesdits voyeurs jusqu'à une petite voie tendante à l'église St-Loup (1) entre deux pièces de terre, l'une appartenant à Jacques de Lesnerac, escuier, appelé le *Clos Marois*, et l'autre à Me Charles Haguenats (2), avocat, au droit d'Etienne Gasel, auquel lieu entrez dans la pièce labourable contigüe à lad. voie, avons repris le long du fossey de la pièce fermée qui fut aud. Gasel jusqu'à la grande rue St-Loup tendant de Bayeux à Suble (3) et de là retournés vers la ville jusqu'au carfour de devant la maison des portes (4), apartenant de présent à Me Réne Leforestier, prêtre, tous lesquels héritages du costé de la ville montrés comme de bourgeoisie et les autres du costé de Subles hors bourgeoisie.

Atestons que du carfour des portes (5) avons été conduits par une petite voye retirant vers l'Orient (6) qui jouxte au lieu et entretenant dudit Haguenas, représentant ledit Gasel, tant de costé que d'un bout, continuant laquelle vers la Cambette avons retourné par la rue dudit lieu de la Cambette, jusqu'au pas du Douet vers Gueron et cheminé par la voie contigüe au Prey des Coüettes, jusqu'au cours de la Fontaine d'Ailly, auquel lieu, entrés dans une grande pièce en campagne labourable, avons continué notre chemin le long du fossey qui fait la closture des prés des Coüettes jusqu'au bord de la rivière d'Aure et suivant icelle, en remontant vers le midy, jusques au droit du bout de la ruelle du Varabot-au-Quesne qui est de l'autre part de la rivière, au village de Cremelle, où nous avons commencé la présente visitation, nous atestants lesd. voyeurs, que tous les héritages par nous laissés du côté de la ville sont scituez en bourgeoisie et les autres, au-delà de lad. route, vers la campagne, hors bourgeoisie.

Atestons que par le moyen desdittes visitations, bornes et étendues à nous montrez, la bourgeoisie est enclose et comprise dans le circuit et

(1) Supprimée par suite de la construction de la ligne de Paris à Cherbourg.

(2) Hacquemar (Ms Regnault).

(3) Route de Saint-Lo.

(4) qui fut Cornet (Ms Regnault).

(5) Où se trouvait ce carrefour ? Nous croyons qu'il devait être auprès de la maison de M. Le Noircy.

(6) Voie supprimée, mais dont l'emplacement se reconnaît facilement.

enceinte cy-dessus remarqué et spécifié, de lieu en autre, et par ainsy que la parroisse St-Exupère est en partie dans la bourgeoisie et en partie hors ; que l'église et le presbitaire dudit lieu, la maison et entretenant dudit sieur de Bellefontaine, les maisons dudit Jacques Gilles et en général tous les héritages scitués à l'orient de la sente tendante de la fontaine du Poirier à l'église, sont hors bourgeoisie.

Que la parroisse St-Vigor-le-Grand est en partie hors le franc-alleu et en partie dedans ; que, du nombre du franc-alleu, partie hors bourgeoisie et partie dans la bourgeoisie, selon que les limites en ont été spécifiées cy dessus.

Que la parroisse St-Ouen, scituée entièrement dans le franc-alleu, est en partie en bourgeoisie et partie dehors.

Qu'en la parroisse de St-Patrice, de même qu'à St-Vigor, il y a diversité de limitation, quand au terroir, en ce qu'une partie est hors le franc-alleu et l'autre dedans icelluy ; et du franc-alleu partie en bourgeoisie et partie dehors ; que les maisons et entretenant des Bourelets (1), ensemble celles du feu sieur des Moulins-Bunel, vers le mont de la Justice (2), sont hors de la bourgeoisie et en franc-alleu.

Qu'en la parroisse de la Poterie, bien que toute dans le franc-alleu, il n'y a néantmoins qu'une partie en bourgeoisie, qui est le fauxbourg près l'église, l'autre partie, hors bourgeoisie qui est le village de Nihaut.

Qu'en la parroisse St-Loup, qui est de très grande étendue, le terroir est en partie hors franc-alleu et en partie dans franc-alleu ; et encore du franc-alleu, partie est en bourgeoisie, et partie hors icelle ; que la bourgeoisie s'estend depuis la porte arborée jusqu'au carfour des Portes cy-dessus remarqué ; que tout le surplus de laditte parroisse vers Sables est hors bourgeoisie, et partant les habitans d'iceluy, ainsi qu'ès autres parroisses cy devant spécifiés où il y a maison hors la bourgeoisie, sont exemts de la garde de la ville et autres charges et contributions à quoy sont sujets les bourgeois.

Que dans les parroisses de Gueron et de Vaucelle il se trouve des héritages scituez dans le franc-alleu dont néanmoins aucuns ne sont enclos dans la bourgeoisie.

Le tout ainsy rédigé et recueilly selon le devis et raport et certification desdits visiteurs experts et connoissans pour l'extension de laditte bour-

(1) Route de Vaux-sur-Aure.

(2) Sur la route de Port-en-Bessin.

geoisie, montrée et ostension des lieux qu'ils nous ont indiquez et fait voir, ce que leur avons enjoint de signer pour plus ample aprobation de leurs dires et déclaracions à ce que en y est ledit procès-verbal en son entier soit communiqué aud. Chardon pour en inférer sur ses soutiens et conclusions, et par ledit sieur de Bellefontaine y contester, et ce fait, le tout communiquer au procureur du roy et au procureur sindic de la ville pour la conséquence de la chose et sur ce qui se trouvera décordable y pourvoir comme et (ainsy) quil apartiendra.

Et sont signés à la minute : Le Patouf, Lebreton, Le Savoureux, Nicolle, Cornet, Labey, Lepetit et deux mercs sous l'un desquels est écrit le merc dudit Richer, et sous l'autre le merc dudit Cécile.

Et plus bas est écrit : Collation faicte à l'original étant au greffe de l'Election de Bayeux par moy, greffier soussigné, requête du sieur de Belefontaine pour luy servir qu'il apartiendra.

Signé : MALENFANT.

Tel est le procès-verbal des limites de *la Bourgeoisie de Bayeux*. Qu'il me soit permis, en terminant cette trop longue lecture, d'exprimer un vœu : celui de voir un érudit chercheur découvrir un jour, dans quelque vieille liasse poudreuse, les procès-verbaux du franc-alleu rédigés « ès-années 1557 et 1586 » et en faire part à notre Société. Nous connaîtrons ainsi d'une manière précise toutes les zones qui, jadis, entouraient notre vieille Cité.

L. LE MALE.

SUR UN MONITOIRE LOCAL

Le monitoire était une lettre d'un official de l'évêque ou de tout autre prélat ayant juridiction, pour obliger, par censures ecclésiastiques, tous ceux qui avaient connaissance d'un crime ou de quelque autre fait dont on cherchait l'éclaircissement, de venir à révélation.

On en trouve traces, dès les décrétales, au Chapitre : *de testibus cogendis*. Le Concile de Trente porte que « toutes les excommunications qui sont précédées de monitoires et qui ont coutume d'être portées pour obliger, comme on dit, de venir à révélation, ou pour des choses perdues ou soustraites, ne pourront être ordonnées que par l'évêque, et encore pour quelque occasion extraordinaire qui touche l'esprit dudit évêque, après avoir examiné lui-même la chose mûrement et avec grande application et non autrement, sans qu'il se laisse induire à les accorder par la considération de quelque personne séculière que ce soit, quand ce serait un officier public ; mais le tout sera entièrement remis à son jugement et à sa conscience pour en user, selon les circonstances de la chose même, du lieu, du temps et de la personne, et ainsi que lui-même le jugera à propos ».

Les juristes royaux, nés sous Philippe le Bel, trouvèrent cette voie d'information excellente et se l'approprièrent ; ils en firent même un tel abus, aidés en cela par la complaisance des ecclésiastiques qui en disposaient, que, comme nous venons de le voir, l'Eglise, dans la session 25 de Trente, consacrée à la *Réformation*, rappela ces derniers à plus de circonspection.

Dans la suite, l'ordonnance criminelle d'août 1670, art. 1 et 11 du titre 7, et l'édit, du mois d'avril 1695, art. 26, réglementèrent la matière des monitoires. Ce dernier article est ainsi conçu : « les archevêques et évêques et leurs officiaux ne pourront décerner des monitoires que pour des crimes graves et scandales publics et nos juges n'en ordonneront la publication que dans les mêmes cas et lorsque l'on ne pourrait

avoir autrement la preuve ». De quoi il ressort que l'usage de cette procédure était subordonnée à l'agrément des juges civils.

Le Monitoire (1), sujet de cette lecture et que je remets sous vos yeux, est imprimé à Bayeux, chez G. Briard. Il est daté du 16 décembre 1760 et signé de Le Boursier, pour lors official du Chapitre, et de son secrétaire, le sieur Olivier. Au dos, est une mention du 3 juin 1761, ordonnant de prononcer l'excommunication et les censures ecclésiastiques contre qui de droit, ce qui prouve que le susdit monitoire n'avait pas sorti effet au moins contre tous ceux qu'il visait.

Il est rendu à la requête du sieur de Royville, écuyer, avocat de S. M., au siège du bailliage de Bayeux et de la part du sieur Procureur du Roy, à la suite d'une permission *ad hoc* obtenue du bailliage, le 6 décembre 1760.

On remarquera qu'on ne s'y sert pas de noms propres pour désigner les coupables, mais seulement du mot *quidams*, ce qui est conforme aux règles ecclésiastiques qui ne permettaient pas de désigner, ni nominativement, ni par un signe extérieur quelconque, les personnes contre lesquelles ces sortes d'écrits étaient dirigés.

Il y est question de vols avec escalade et effraction commis pendant la nuit, de vols dans les champs, dans les églises à main armée, d'attentats contre les personnes et d'arrestations nocturnes, des destruction d'animaux domestiques et de mutilation d'arbres, le tout, non seulement dans la ville et les faubourgs de Bayeux, mais encore dans les campagnes ; tous crimes perpétrés depuis un temps plus ou moins long. De cette rapide énumération, il est aisé de voir que le monitoire était accordé suivant toutes les règles et non point par faveur. Vous allez, d'ailleurs, voir par vous-même, Messieurs, que les attentats de toute espèce dont il s'occupe étaient tels que notre chère cité, ni sa région, ne devaient pas être alors un séjour enchanteur, et que ce n'est pas d'aujourd'hui que la justice informe..... souvent vainement.

Commençons par les vols, et d'abord par ceux dont les victimes sont taxativement désignées :

1° Vol commis en octobre 1670, nuitamment, avec escalade et effraction, chez une dame de Grimouville-Larchamp, paroisse de la Poterie, pendant qu'elle était à la campagne avec sa famille et ses domestiques. Les voleurs décrochent un contrevent à une croisée donnant sur la rue

(1) Cet imprimé fait partie des objets légués à la ville par M. Doucet.

de la Poterie, fracturent les meubles, et une lumière à la main, prennent une somme considérable en or et argent monnayé ; un louis de Noailles, doubles louis, louis de 24 livres et argent blanc en quantité.

2° Dans une nuit de novembre, on fracture une boutique rue de la Juridiction et on enlève une grande quantité de bois de débit et autre, appartenant au chevalier de Beaumont.

3° Deux ans avant 1670, des malfaiteurs, cachés le soir contre les murs et sous les arbres du château, escaladent de nuit les murs de la ville et cassant la croisée d'un cabinet donnant sur le jardin, percent une commode et s'emparent d'une somme d'argent considérable.

4° Vers la même époque, ou peu auparavant, d'Orbigny, demeurant paroisse Saint-Patrice, a sa maison dévalisée la nuit pendant son absence ; on lui prend des serviettes, de la toile, du linge, de l'argent monnayé. Les larrons avaient escaladé les murs après être passés par les jardins voisins.

Circonstance singulière, et peu à l'honneur des régiments du Roy, le monitoire fait appel au témoignage de ceux qui auraient connaissance que les malfaiteurs auraient engagé des soldats à leur prêter main-forte pour exécuter lesdits vols. Les soldats de la garnison pillaient donc ceux qu'ils devaient protéger.

Le monitoire relate ensuite des vols de bois, commis à Bayeux et dans beaucoup de communes rurales, désignées plus loin dans les mutilations d'arbres ; de vols commis avec escalade, et par des gens ne portant que des bois dans les jardins de la ville et des faubourgs ; vols de fil, toile, linge et fruits de toute espèce, notamment chez un sieur Ledevin, paroisse Saint-Patrice, où l'on avait dérobé une pièce de toile et autres linges étendus, de vols avec effraction ou fausses clefs, commis aussi la nuit, à Longueville, Ecrammeville, Bricqueville, Colombières, Saint-Germain-du-Pert et L'Etanville ; de vols dans les champs dans les mêmes et à Trévières, Vouilly, Canchy et Bernescq ; de vols dans les églises de la ville et les faubourgs de Bayeux, de nappes d'autel, notamment depuis un mois à la Cathédrale et chez les dames religieuses hospitalières de cette ville.

Chose peu consolante et qui témoigne peu de la capacité ou du zèle des lieutenants de police et criminel d'alors, tous ces méfaits sont dits remonter à 5 ou 6 ans.

Arrestations nocturnes, Attentats contre les personnes.

D'après notre document, des gens armés arrêtaient dans les rues hom-

mes et femmes, éteignaient les lanternes, et faisaient violence aux filles et aux femmes en leur mettant l'épée sur la gorge ; on arrêtait aussi dans les communes rurales, et notamment à Nonant, Condé, Chouain, Ellon, Longraye, Bucéels, Torteval, Lingèvres, Couvert, Feuguerolles, Saint-Germain-d'Ectot, Livry, Saint-Germain-de-la-Lieue, Juaye-Mondaye, Arganchy et sur les chemins et grandes routes de Bayeux à Caen, Saint-Lo et Isigny ; on dévalisait les gens arrêtés et les malfaiteurs se servaient, tout comme les contrebandiers de nos jours, de chiens pour arrêter et maintenir les voyageurs.

Tous ces attentats duraient aussi depuis 5 à 6 ans.

Des destructions d'animaux domestiques avaient eu lieu depuis un an dans les paroisses de Saint-Patrice, Maisons, Sully, Longues, Marigny, Port et Commes.

Des arbres avaient été coupés par le pied ou étêtés sur la place Notre-Dame et autres endroits des villes et faubourgs de Bayeux ; des fossés entiers dévastés, des pommiers en vert coupés, des pépinières dévastées et volées à Saint-Vigor, Magny, Sommervieu, Vaux-sur-Seulle, Aure, Hérils, Maisons, Sully, Cussy, Vaucelles, Barbeville, Renchy, Saint-Loup, Poterie, Patrice, Laurent, Ouen, Exupère, Cottun, Crouay, Campigny, Breuil, Littry, Blay, Mosles, Tour, Molay, Saon, Saonnet, Gueron et Anctovilly. Ces derniers faits remontaient encore à 5 ou 6 ans.

De la communication que je viens d'avoir l'honneur de vous faire, il ressort que de 1755 à 1761, Bayeux et ses environs furent la proie de bandes organisées et que la police y était nulle, malgré les titres pompeux dont s'affublaient ses trop nombreux chefs. J'aurais voulu pouvoir vous dire si les malfaiteurs furent punis et comment, par qui le pays en fut débarrassé ; mais je n'ai encore trouvé aucuns documents à ce sujet. Si plus tard, j'étais assez heureux pour en rencontrer de nouveaux, je m'empresserais, si la chose vous agréait, de vous en faire part.

Les monitoires ont-ils vécu? Oui, à en croire Merlin, qui les dit abrogés par l'art. 13 de la loi du 7 septembre 1790, abolissant la juridiction religieuse. Portalis, dans un rapport de l'an XI, disait : « Les monitoires ont toujours été un grand moyen pour la découverte des coupables et contre l'impunité des crimes ; ce moyen *n'est point abrogé ;* il renaît avec les idées religieuses. »

Une décision impériale du 10 septembre 1806 et une décision ministérielle du 22 septembre 1812, autorisèrent la publication de monitoires de la part des évêques, à condition qu'il y aurait autorisation du ministre des

cultes et avis du procureur général. Ceci pouvait être conforme au système législatif de l'époque qui obligeait à la révélation de certains attentats, mais aujourd'hui la délation a été rayée du code pénal avec les articles 103 à 107, et aucun magistrat ne songerait à obtenir des fidèles par la voie des monitoires, les révélations qu'il ne peut obtenir par les voies laies. Officialités soumises au pouvoir civil et monitoires sollicitées par lui, dorment d'un même sommeil dans la poussière des chartriers.

La vérité est que la liberté de conscience, non moins que les mœurs modernes, ont tué cette vieille méthode d'instruction, au respect de la société civile.

Le même Portalis ne disait-il pas en se contredisant : « Nous savons que l'on a voulu donner des effets civils à l'excommunication et que l'on a voulu en user pour des objets temporels : mais ce sont là des abus et non des principes ».

Sous notre nouveau régime, la juridiction qui reste à l'église est purement spirituelle et ne dérive en rien de la puissance civile. Toutefois, celle-ci la reconnaît et la protège : témoin l'affaire de M. Paysant, évêque d'Angers, en 1841.

E. ANQUETIL.

UN DOCUMENT ECCLÉSIASTIQUE

(1436-1447)

En parcourant, il y a près de dix ans, les précieux cartons de la collection Lambert, mis à ma disposition par notre Président, avec sa bienveillance si connue, mon attention fut attirée par un petit registre, soigneusement enveloppé dans plusieurs papiers et portant cette note de la main de l'ancien possesseur : *très curieux*. L'ayant ouvert, je ne tardai pas à m'apercevoir que j'avais en effet sous les yeux un document fort important et dont le triste état de conservation ne nécessitait que trop les précautions prises à son égard. C'était un recueil de présentations aux bénéfices du diocèse de Bayeux, *registrum presentationum*, rédigé au xv[e] siècle et écrit en caractères fins et serrés, tous de la même main, sur 78 folios d'un papier gros et cotonneux, tel qu'on commençait à en fabriquer à cette époque, tout en le réservant aux pièces les plus importantes. L'humidité en avait fort altéré les bords et des taches brunes gagnaient parfois la moitié du livre. En ouvrant les folios, mes doigts plus d'une fois passèrent au travers, malgré toutes les précautions prises. J'obtins donc la permission de le copier en entier afin d'en assurer la conservation et je laissai en blanc les noms des lieux et de personnes qui n'avaient pas été conservés.

Ce registre, où l'on inscrivait les présentations et collations à mesure qu'elles se produisaient, a été commencé le 27 novembre 1436, et s'arrête au 7 février 1447, il comprend donc un espace de dix années et devait faire partie d'une série de registres semblables datant de l'épiscopat de Zanon de Gastiglione en 1432, car il débute par ces mots : « le 27 novembre 1436, ledit vicaire-général.... » Ce fut en effet un vicaire-général qui remplit pendant presque tout ce laps de temps les fonctions épiscopales et je ne crois pas trop m'avancer en vous disant qu'il se nommait Nicolas Hermecent. En effet, je trouve que le 17 septembre 1438, Nicolas Hermecent, vicaire-général, est nommé à la prébende de Moon, après le décès de Jean de Lespinay, et comme il ne pouvait se nommer lui-même, je

vois figurer pour cette fois exclusivement, son substitut, Roger du Moustier, *substitutus vicarii generalis*. Il a été sans doute écrit par un scribe, nommé Sitibon, dont la signature se trouve à la fin du registre.

Mais avant de l'examiner en détail, il me semble utile et nécessaire de bien établir devant vous les matières dont il traite et de vous rappeler les circonstances au milieu desquelles il a été composé. Autrefois, les présentations aux différents bénéfices ecclésiastiques appartenaient : soit aux prêtres, à l'évêque, aux religieux ; soit aux laïcs, aux seigneurs des fiefs, aux bourgeois des villes ou habitants des paroisses. Aux premiers seuls était réservée la collation presque toujours attribuée à l'évêque. Ainsi donc, à la mort du titulaire d'un bénéfice quelconque, soit cure, soit chapelle, lorsqu'il y avait permutation ou résignation simple entre les mains de l'évêque, les présentateurs légitimes se trouvaient immédiatement avertis ; dans un délai de six mois, ils devaient présenter à l'évêque un sujet apte à remplir les fonctions. Alors l'évêque ou son grand vicaire, acceptant le présenté, ordonnait au doyen rural de publier les bans pour permettre aux réclamants de produire leurs griefs, puis il accordait la collation du bénéfice.

La formule ordinaire est celle-ci : « les bans faits, un tel est investi, par « la remise des lettres scellées du grand sceau épiscopal », *Facta banna, investitus per traditionem litterarum sigillatarum sigillo magno domini.*

Rappelons en passant que le chancelier prélevait un droit fixe pour le sceau. Le cérémonial de Bayeux, rédigé au XIII^e^ siècle, fixait ce droit à une somme variant suivant l'importance de l'acte : c'était un besan d'or, 10 et plus souvent 7 sous Tournois. Mais la plupart du temps, les choses ne se passaient pas ainsi. Soit que plusieurs patrons nommassent au même bénéfice ou ne se missent pas d'accord dans le délai légal, soit que le roi ou quelqu'autre laïque intervint et prit un bref d'opposition, *levato breve*, le présenté était refusé, souvent même après avoir été envoyé en possession. L'église était alors évacuée, *evacuata ecclesia*, et la nomination était à recommencer, ou faite d'office par l'évêque, *jure temporis devoluta*, — *deffectu hommagii*. Il en fut ainsi, le 20 novembre 1438, quand le patron eut nommé à la cure de Bléville un clerc, trop jeune, *quia erat minor annis*, et le 23 mai 1440, quand l'abbesse de Caen présenta à la Chapelle Saint-Georges du Château de Caen, *personam non honestam nec ydoneam*. Ce sont les deux seuls exemples de refus motivés que je trouve mentionnés dans cet espace de dix ans. Ils font voir le soin que l'on mettait dans le choix des membres du clergé séculier.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation de Bayeux à l'époque où le registre fut composé. Depuis plus de dix-huit ans déjà, les Rois d'Angleterre étaient seuls, sinon paisibles, possesseurs du pays qu'ils avaient conquis. D'abord, ils avaient voulu user de douceur pour gagner les populations abandonnées par la France à leurs propres forces, ils avaient successivement ménagé le clergé, la noblesse, les bourgeois ; mais ils n'avaient pas tardé en présence d'une hostilité croissante et de l'antipathie générale à agir avec violence pour effrayer les peureux et réprimer les rebelles sans cesse remuants. Ne leur fallait-il pas payer les services des seigneurs anglais dont les exigences grossissaient avec les dépenses ? gagner par l'appât de l'or quelques Normands sans conscience ? Ce fut alors que partout, de la chaumière comme du château, de la ville comme de l'Eglise, on vit s'expatrier, volontairement, ou sortir bannis et dépouillés de tout, ceux qui refusaient de courber la tête. Les chansons du temps, en leurs complaintes naïves, nous ont conservé les récits de ces confiscations des biens de ceux que l'on déclarait absents, c'est-à-dire rebelles, de ces expulsions en masse, de ces exécutions même ordonnées souvent sans jugement. La misère était générale, les terres demeuraient sans culture. Français et Anglais, pour vivre, étaient également obligés de recourir au pillage. Si les habitants des campagnes, chassés de leurs maisons, erraient mourant de faim et gagnaient péniblement les marchés de la Bretagne ou du Maine, continuellement exposés aux rapines des soudards, vus d'un mauvais œil, souvent même chassés par leurs compatriotes, la position des seigneurs n'était pas moins difficile. Ceux qui servaient dans les compagnies des gens d'armes, avaient vu leurs biens confisqués ; ceux qui restaient, cherchant à se faire oublier, en étaient réduits à ouvrir boutique, à vendre chair, comme firent les barons de Montfiquet ou à se cacher dans les villes et à s'y abriter derrière les privilèges des bourgeois...

L'Eglise fut plus longtemps ménagée par le vainqueur. Ne pouvant nommer à de pauvres cures des Anglais qui n'auraient pu s'y maintenir, il lui fallait bien se contenter de l'appui souvent intéressé du clergé national. Celui-ci ne devait-il pas, en effet, demeurer à tout prix pour soutenir ceux qui restaient, ceux qui mouraient, pour protéger les veuves et les orphelins... A peine sur les 450 noms que fournit le registre, trouvons-nous ceux de 5 ou 6 prêtres anglais. Le Chapitre de la Cathédrale avait compris toute la responsabilité de sa situation. A la mort de l'évêque Habart, en 1432, l'élection de son successeur fut particulière-

ment difficile. Les partisans d'Angleterre commirent la faute de partager leurs voix entre deux Normands dévoués à ce pays: Richard de Courcy et Jean d'Esquay dont le nom est plusieurs fois cité dans notre registre ; le parti national élut un étranger, un Italien, espérant trouver ainsi une garantie contre la prépondérance anglaise. Zanon de Castiglione était déjà connu des Normands, qui l'avaient vu à l'œuvre sur le siège de Lisieux. Après de longues négociations qui allèrent en cour de Rome, il prit possession de son évêché le 26 mai 1432, et prêta serment de fidélité le 28 juin suivant. S'il fut obligé de relever de l'autorité civile, il sut du moins rester à l'écart de toute passion politique et maintint ses droits contestés à tout instant. C'est pourquoi il fit administrer son diocèse par des grands vicaires qui renvoyaient devant lui — absent pour le service du roi — les causes trop brûlantes, ou appelaient à la barre du roi les contempteurs de l'autorité ecclésiastique. De 1432 à 1436, il fut à Bâle, au Concile ; en 1439, il repartit pour celui de Florence, il en revint le 25 mars 1441, comme nous l'apprend le registre *rediit a curia Romana* et rapporta le texte du Concile conservé encore actuellement au musée de la ville. Il était déjà reparti le 29 avril et revint en septembre. Le 27 avril de l'année suivante, il partit de Caen pour aller à Rouen siéger au Grand Conseil : il y était le 26 juillet pour la consécration du nouvel archevêque Adolphe Roussel, il y séjourna jusqu'au 10 novembre 1443. Il fit encore quelques courtes apparitions dans sa ville épiscopale les années suivantes ; mais les difficultés allaient en augmentant si bien qu'il dut, en 1448, renoncer à toutes fonctions, briser ouvertement avec les Anglais, qui s'en vengèrent en pillant et saccageant le palais épiscopal. Aussi salua-t-il avec bonheur la victoire de Formigny qui ouvrait les portes de Bayeux et signalait la fin de l'occupation étrangère ! Mais notre registre s'arrête en 1447, au milieu de l'anarchie la plus complète.

Il suffit de l'examiner pour comprendre la situation du vicaire-général au milieu de toutes ces présentations, prétentions, arrêts, brefs, etc., qui s'entassaient pour la nomination de la plus petite chapelle, de la moindre église de village.

La propriété réelle n'existait plus. Le Roi avait confisqué certaines terres des seigneurs hostiles et absents ; c'est ainsi qu'il nomme à la cure d'Amblye pour deffaut d'hommage d'un bourgeois de Caen, nommé Guillaume Le Villain, *ob deffectum hommagii ;* c'est ainsi qu'il présente à la première portion de Campigny confisquée sur les Hamon, maréchaux héréditaires de Bayeux ; à Saint-Hilaire de Caron, au Val de Tilly, comme

tuteur d'Henry Gray, dont le père venait d'être tué. Il avait donné les autres à ses fidèles chevaliers, je ne puis les citer tous : Jean Fastolf, l'un de ses conseillers intimes, eut en partage les terres de Beaumont-le-Richard confisqués sur les de Hottot, celles d'Asnières, du Bec Crespin, etc. Vaultier de Huguesford, sénéchal de son hôtel reçut celle de Barbeville ; Guillaume Miners la baronnie de Flers ; Arthur Vaucloux, celle de Creully ; Jean Popham, celle de Thorigny, etc., etc. Ces nouveaux possesseurs, peu au courant de leurs droits, étaient obligés de s'en rapporter à des procureurs qui les trompaient ou les servaient mal. Quelquefois une abbaye donatrice, d'anciens possesseurs, leurs parents ou leurs veuves réclamaient et la procédure commençait devant l'évêque : le temps se passait, et les six mois révolus, l'évêque nommait *pleno jure ob deffectum pacifice presentationis*. Quelques exemples vous feront mieux comprendre encore jusqu'où allait la confusion. En 1438, le bénéfice de *Clara Filice* devient vacant, Jean de la Ferrière présente à l'évêque un prêtre que celui-ci accepte. A peine installé, voici que le comte d'Orset et de Mortain, se prétendant seigneur suzerain de Jean de la Ferrière, présente à l'évêque un autre candidat, obtient un bref — *levavit breve* — et fait évacuer l'église le 23 octobre 1438 ; nouvelle enquête sur leurs droits respectifs, et le 20 février 1439, son protégé appuyé par un décret des gens du Conseil Royal, siégeant à Rouen, est nommé au bénéfice. Bertrand des Moustiers est présenté le 19 juin 1438 à la cure de Condé-sur-Vire ; le même jour Raoul Le Carpentier y présentait aussi, enfin le 1^er^ juillet arrive une troisième présentation, celle du Roi, qui fait évacuer l'église le 11 août. Cette fois du moins, ce ne fut pas le juge qui mangea l'huitre, car le 27 septembre, Bertrand des Moustiers obtint gain de cause. Un exemple encore, si vous le voulez bien. Le 4 juin 1438, Jean Le Hérichie, tuteur des mineurs de son frère, présente à Longueraye : la collation est du 27, mais voici qu'un mois après, le 23 juillet, le Roi faisait évacuer l'église ; sa présentation était acceptée, et le curé installé le 15 octobre. Voulez-vous savoir quels étaient les droits du Roi ? Il était garde noble des mineurs dont Jean Le Hérichie était tuteur. Voulez-vous savoir qui il fit nommer ? Celui-là même que Jean Le Hérichie avait présenté. Ainsi, en l'espace de moins de trois mois, le même curé fut installé, cassé et réinstallé dans la même paroisse ! !... Je n'en finirais pas si je voulais vous citer tous les cas embrouillés, quelquefois comiques, qui se présentent à mon souvenir. Tantôt le roi conteste aux seigneurs Anglais les dons qu'il leur a faits, tantôt il se trouve que les mêmes droits

ont été attribués aux possesseurs de plusieurs fiefs, tantôt il nomme plusieurs titulaires et ses procureurs luttent de ruse et d'adresse pour faire triompher leur protégé !...

Avant de terminer, il me reste à citer cependant quelques faits étrangers aux nominations de bénéfices ordinaires. Le 26 janvier 1437, on nomme un titulaire pour l'école d'Airel, il est dispensé de solder le droit du sceau, et entrait en jouissance le jour de la fête Saint-Michel du Mont Gargan ; ses fonctions étaient annuelles. Voici des dispenses de sept années pour des clercs étudiant en la nouvelle Université de Caen et pour deux professeurs qui n'étaient que diacres. Le 25 avril 1441, l'évêque se rendit à Caen et là, dans l'église Sainte-Trinité, il donna la bénédiction à la nouvelle abbesse, Madame Blanche d'Auberville, dont il avait préalablement reçu le serment.

Vous le voyez, ce recueil, écrit soixante ans environ après le livre pelut, peut, avec profit, lui être comparé, souvent il le confirme ou l'explique. Il renferme les nominations à plus de 250 cures ou chapelles de l'évêché de Bayeux, aussi mériterait-il d'être publié dans les Mémoires de la Société, afin que tous pussent le consulter comme il nous a été donné de le faire.

P. DE FARCY.

N.-B. — Le manuscrit de cette lecture, faite le 24 mars 1882, ne nous ayant été remis qu'après l'apparition de notre 8e volume, n'a pu y être inséré. Sa place y était cependant tout naturellement marquée, comme préface à *Présentations* et *Collations de Bénéfices*, dont il souhaitait la publication.

UNE PAGE INÉDITE

DE

L'HISTOIRE DE BAYEUX

Comment je fus assez heureux pour faire faire à la ville une économie de 15,000 francs.

C'était en 1870, de sinistre mémoire !

La Municipalité de Bayeux était alors représentée par une Commission municipale composée de :

M. Marc, notaire, conseiller municipal, faisant fonctions de Maire ;

M. Pain, avocat, conseiller municipal, et M. Bertot, pharmacien, conseiller municipal, faisant fonctions d'Adjoints.

La Garde-Nationale avait été réorganisée, conformément à l'arrêté de M. le Maire Despallières, en date du 14 septembre 1870. J'en fus nommé Lieutenant permanent, par arrêté de M. Marc, du 29 du même mois.

Les exercices, dans les diverses compagnies, furent assez suivis pendant les premières semaines, mais l'armement faisant complètement défaut, les gardes-nationaux prirent le prétexte de ne pas être armés pour se dispenser de plus en plus de répondre à l'appel.

La Municipalité s'émut de cet état de choses et, sur sa demande, M. le Préfet mit à sa disposition 200 fusils. C'était à peu près le quart de ce qu'il fallait pour l'armement du bataillon.

Le 6 octobre, suivant en cela l'exemple des autres villes (1), le Conseil Municipal de Bayeux vota une somme de 15,000 fr. pour l'acquisition des armes indispensables.

A cette époque, un citoyen de Balleroy, qui devint, plus tard, maire de cette localité, M. Aubertain, avait des relations commerciales très suivies avec l'Angleterre. M. Marc m'invita à me concerter avec M. Auber-

(1) Rouen avait voté 800,000 francs ; Nantes, 500,000 francs.

tain pour aller à Londres et, par son intermédiaire, acquérir des Remington aux meilleures conditions possibles.

Après divers entretiens, nous fîmes un voyage à Cherbourg, M. Aubertain et moi, afin de préparer les voies et moyens de remplir notre mission. C'est dans ce voyage qu'en visitant l'Arsenal, je remarquai qu'il y avait en dépôt environ un millier de carabines rayées, pouvant porter la balle à 500 mètres, d'après les affirmations du contrôleur d'armes Bachus, dont l'amabilité me fut plus tard fort utile.

L'idée me vint que ces armes pourraient peut-être faire l'affaire de la ville de Bayeux, et à mon retour, je m'en ouvris à M. Marc, qui comprit l'importance de cette communication et me conseilla de voir M. Pilet-Desjardins, sous-préfet, qui avait pour ami M. Spuller, secrétaire de Gambetta.

M. Pilet-Desjardins s'empressa de seconder nos vues et d'appuyer la demande de remise des fusils que je devais présenter au Gouvernement de la Défense nationale, à Tours. Il me remit même une lettre particulière pour M. Spuller.

Le 24 octobre, je partis, accompagné par notre compatriote, M. Tassine. Celui-ci avait inventé un système de transformation des fusils à piston en fusils à répétition et il devait le présenter à la Commission de l'armement, présidée par M. de Freycinet. Mais, à la gare, trompé par une dépêche, venant de Nantes, M. Tassine abandonna son projet d'aller à Tours, et cette décision lui fut très-préjudiciable. M. Georges Villers le lui fit pressentir en insistant pour qu'il m'accompagnât.

Le soir même, j'arrivai à Tours et je me rendis au Palais de l'Archevêché, où siégeait le Gouvernement. Malgré l'heure avancée (2 heures du matin), M. Spuller me reçut à l'instant et, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Pilet-Desjardins, il m'invita à revenir le lendemain matin. Je ne pus le voir que dans la soirée, mais le 26 octobre, je reçus l'arrêté, signé de Gambetta, enjoignant à l'arsenal de Cherbourg, de fournir à la ville de Bayeux, les fusils qu'elle réclamerait.

Je revins immédiatement à Bayeux et, le 28 octobre, je me présentais dans les bureaux de l'arsenal où, je dois en convenir, je fus d'abord assez mal accueilli. Il ne fallut rien moins que l'intervention de M. Pilet-Desjardins et de M. le Préfet maritime, lui-même, pour que je puisse obtenir satisfaction.

Le contrôleur d'armes Bachus, que j'avais déjà vu, me facilita ma tâche et me délivra 1600 carabines ou mousquetons, que 120 mobilisés bretons

m'aidèrent à charger au chemin de fer. Ces armes arrivèrent à Bayeux le 30 ; j'en conservai 800 pour la Garde-Nationale de Bayeux, les 800 autres furent distribuées dans les communes de l'arrondissement, par les soins de M. le Sous-Préfet.

Après avoir été numérotés et poinçonnés, les fusils furent distribués aux gardes-nationaux, qui en signèrent la remise sur un registre spécial, fourni par la Municipalité. L'armement fut définitif le 12 novembre.

La loi du 25 août 1871 prescrivit la dissolution des gardes-nationales. Un décret du 22 novembre suivant prononça la dissolution immédiate de celles du Calvados. Enfin, l'arrêté de M. le Maire de Bayeux, du 28 novembre, enjoignit aux gardes-nationaux de réintégrer leurs armes les 29 et 30 novembre et le 1er décembre 1871.

J'eus la satisfaction de retrouver en bon état tous les fusils que j'avais numérotés et j'en fis la remise aux Autorités, qui daignèrent m'adresser un témoignage spécial de satisfaction.

Et la ville de Bayeux n'eut pas à faire l'emploi du crédit de 15,000 fr., voté par la délibération du Conseil municipal du 6 octobre 1870.

E. LALOUEL.

La Fosse Soucy et la Plage de Port-en-Bessin

Quelqu'étranger, quelqu'indifférent que l'on soit à l'étude des sciences naturelles, on ne peut se défendre d'un certain sentiment de surprise et de curiosité quand on est en présence de phénomènes qui sortent de l'ordre habituel que nous sommes accoutumés à rencontrer.

Deux cours d'eau assez importants, deux rivières, la *Drôme* et l'*Aure*, après avoir traversé la ville et le canton de Bayeux voient subitement, à environ 2 kilomètres de la mer, diminuer peu à peu leur volume et, finalement réduits à un mince filet d'eau, se dérobent aux regards au pied d'un monticule, dans le territoire du village de Maisons, en un endroit connu sous le nom de *Fosses du Soucy*.

Devant cette eau qui se hâte de fuir, qui s'échappe par mille fissures invisibles au milieu des herbes et de la verdure, on reste pensif. Ce spectacle est si étrange, si opposé aux idées qu'on se fait habituellement sur la terminaison des cours d'eau, qu'il appelle involontairement la méditation et qu'il fait naître dans l'esprit une foule de questions.

Que devient cette eau ainsi disparue ? Que peut-on conjecturer sur son cours ultérieur. Que doit-on penser de l'apparition d'eaux douces sur le rivage voisin ? Sont-ce bien les mêmes qui s'étaient perdues aux Fosses du Soucy.

A ce sujet, qu'on me permette de citer l'opinion de M. l'ingénieur Gouton, consignée, dans sa notice sur les ports maritimes : « Il est admis », dit-il, « que les eaux jaillissantes qui constituent pour Port-en-« Bessin une ressource très précieuse, proviennent des Fosses du Soucy ». Nous ajouterons, avec M. l'ingénieur Hérault, qu'elles vont au rivage, mais qu'elles y vont avec beaucoup d'autres. Car elles surgissent, non sur un seul point, mais sur une étendue de rivage à l'Orient de Port-en-Bessin, présentant une longueur de 13 à 1,400 mètres et avec une abondance tout à fait disproportionnée avec le volume d'eau des deux rivières. Mais je n'irai pas plus loin dans ces considérations. Mon but n'étant pas de discuter les diverses questions que fait naître leur mystérieuse dispa-

rition. Il y a eu des volumes écrits sur ce sujet, on en écrira certainement encore d'autres, tant il est plein d'intérêt et loin d'être épuisé. Je ne veux traiter qu'un point tout à fait secondaire, lequel ne m'a pas paru avoir reçu jusqu'à ce jour de solution définitive. Quelle est l'origine et la signification du nom *de Soucy*, sous lequel les Fosses sont connues ? Ne faut-il point chercher dans certains poëmes qu'on ne lit plus guère, il est vrai, l'origine des exagérations qui ont pris cours à leur sujet, exagérations dont de savants géologues, des ingénieurs autorisés, n'ont pas toujours su, de nos jours, complètement se défendre.

Le premier poëte qui ait donné une place importante au Soucy, dans ses dictions poëtiques, est :

Jean Regnault, sieur de Segrais, qui fut en son temps l'un des 40 de l'Académie Française, et qui était né à Caen en 1625.

Pour Segrais, le mot Soucy signifie *Soin, Inquiétude*, du latin *Sollicitum* pour *Sollicitudo*, comme le dit le vieux Ménage, en son dictionnaire étymologique. Le berger Athis est d'humeur triste:

. . . . . La grotte du Souci
Nous dit que sa douleur la fait nommer ainsi ;
Et l'on tient que ce fut pour la longue retraite,
Qu'en ce célèbre endroit ce triste amant a faite.

Voilà qui est convenu : Athis est soucieux, la grotte où il médite sur ses ennemis s'appellera Grotte du Soucy. Seulement, il faudrait qu'il y eût une grotte, sinon là, au moins dans les environs, et il n'y en a pas !

Il est encore convenu que toutes les licences sont permises aux poëtes, il ne faut donc pas trop chicaner l'académicien bel esprit sur toutes les bizarres créations de son imagination pour rehausser son sujet. Il voit des gouffres qui n'ont jamais existé, des abîmes sans fond, prêts à tout engloutir, là où il n'y a que de l'herbe, de la verdure et un riant côteau.

En voulez-vous un échantillon ? c'est Athis qui est en scène, il est devant le Soucy :

Longtemps il admira ce gouffre merveilleux,
Qui partout l'univers est maintenant fameux,
Cet abîme admirable où deux grandes rivières,
Loin du vaste Océan s'engloutissent entières,
Et par mille canaux cachés et souterrains,
Vont dérober leur course à l'aspect des humains.

Il s'agirait du *Niagara* qu'on ne s'exprimerait pas plus pompeusement.

Opposons, maintenant, pour mesurer toute la distance qui sépare la poësie de la réalité, opposons M. Simon, géomètre du cadastre à l'amplification de Segrais. — M. Simon dit :

« Les fosses du Soucy ne sont pas des antres béants. Ce sont de petites crevasses par où les eaux se perdent sans autre agitation qu'un léger mouvement circulaire, au milieu des herbes et de la verdure et au pied d'un côteau planté de peupliers, de saules, de frênes et d'ormes. »

Voilà l'exacte vérité, rien ne peut nous faire croire que l'aspect des fosses au temps de Segrais n'était pas ce qu'il est actuellement.

J'aurais bien eu la tentation d'extraire du poëme d'Athis quelques centaines de vers que je vous aurais lus, mais si accomplis que soient la versification, la table m'a paru tellement fastidieuse que j'aurais craint de vous infliger un véritable supplice, j'ai préféré vous en faire un résumé à ma manière, renvoyant au texte même ceux de mes auditeurs qui ne se contenteraient pas d'un simple aperçu.

L'*Aure* est un garçon, berger de son état ; — La *Drôme* est une fille : ils sont même frère et sœur.

Leur père, le père Caumont (il s'agit de Caumont-l'Eventé) veille à ce qu'ils soient séparés. Il a ses raisons pour cela.

Dans sa sollicitude paternelle, il voudrait bien marier son fils à une Naïade voisine, cette Naïade, c'est la *Seulles*.

> Elle s'appelle *Seule* et coulant seule aussi
> C'est pour cette raison qu'elle s'appelle ainsi.

Mais c'est en vain. Toutes les précautions qu'il a prises sont déjouées. *Aure* et *Drôme*, qui se sont échappés, après une marche parallèle, se réunissent enfin à peu de distance de la mer. Neptune, irrité, refuse de recevoir leurs ondes et d'un coup de trident leur ouvre la Fosse du Soucy pour les dérober, ainsi que leur crime, à la clarté du jour.

Voilà le genre de poësie qui était à la mode du temps de Segrais, et que nous avons l'impertinence, nous, les modernes, de ne pas priser autant que nos ancêtres et nos pères. Après Segrais, je trouve un autre poëte que le sujet des Fosses du Soucy a tenté vers l'année 1804 :

C'est M. Jean-Baptiste-Gabriel Delauney, le Constituant, qui, né en 1752, à Isigny, dans la ville même où j'ai l'honneur de parler, fit préférer le nom de Calvados à celui d'Orne-Inférieure, proposé pour le département auquel nous appartenons.

Dans son œuvre poétique, qui a pour titre *Bayeux et ses Environs*, il se transporte avec son lecteur aux Fosses du Soucy,

Près de cette éminence, où le même canal
Voit la *Drôme* et l'*Aure* allier leur cristal.

Il déplore amèrement leur disparition :

Faut-il que sous mes pieds leur cours s'évanouisse,
Du beau fleuve espéré que vous faisiez prévoir
Quel prestige soudain dérobe le miroir.

Puis il se transporte en rêve dans une grotte qu'il imagine. Elle est creusée, à ce qu'il prétend, par le cours des rivières ; ce qu'il voit dans cette grotte,

. . . . . où mille stalactites
Mélangent leurs cristaux à l'éclat des pirites.

Vous seriez peut-être bien en peine de le deviner et vous chercheriez longtemps, j'aime vous dire tout de suite ce que l'auteur y voit :

Une table champêtre attire mes regards,
J'y distingue parmi différents mets épars,
Cette pâte onctueuse à la teinte jonquille
Don que nous fait d'*Io* la nombreuse famille.
Mets simple et délicat dont la suavité
Fond savoureusement sous le palais flatté.

Je reconnais bien là un enfant d'Isigny ! il trouve moyen de nous parler du beurre à propos de la Fosse du Soucy ; mais n'admirez-vous pas aussi les ingénieuses périphrases pour ne pas appeler le beurre *du beurre* et les vaches *des vaches !*

Le poëme de M. Delauney est suivi de notes qui ont de la valeur et qui sont souvent citées comme autorité. C'est pour cette raison que je m'y suis arrêté. Malheureusement, il ne faut pas plus croire, sans contrôle, sa prose que ses vers. Il lui arrive quelquefois de donner pour vrai ce qu'il imagine.

« Le cours souterrain des rivières », dit-il, « en variant de direction, « mine les terres et occasionne des éboulements subits qui menacent « d'engloutir des corps de ferme : plusieurs fois, des gouffres se sont « entr'ouverts dans les rues mêmes du village de Port. »

J'en demande bien pardon à la mémoire de M. Delauney, mais depuis l'époque où ces lignes ont été écrites jusqu'à nos jours, il y aura bientôt quatre-vingts ans, aucun corps de ferme n'a été englouti, et, dans les

terres comprises entre le village de Maisons et le rivage de Port-en-Bessin, aucun éboulement subit ne s'est produit. De telles catastrophes, dont M. Delauney nous menaçait, si elles eussent eu lieu, se seraient emparées vivement de l'attention publique et ne seraient pas passées inaperçues.

Quel mobile pouvait donc engager M. Delauney à exagérer et à se mettre en frais d'éloquence, quand il devait bien connaître à quoi se réduisait la pure réalité ?

C'est que M. Delauney était patriote au sens Bayeusain, c'est qu'il poussait avec beaucoup d'autres de ses contemporains, à la reprise des travaux d'un canal des Fosses du Soucy à la mer, travaux dont l'exécution avait été suspendue depuis onze ans, à l'époque où il écrivait, par suite de la dépréciation des assignats. Il ne perdait aucune occasion de stimuler le gouvernement : ses vers étaient l'écho de ce qui se disait autour de lui :

. . . . . aidez la nature
Des canaux qu'elle creuse, achevez l'ouverture.

et un peu plus loin :

Que ne puis-je en mes chants devançant l'avenir
Déjà bénir la main qui daignera fournir
Aux troupeaux un rempart, aux vaisseaux un asile.

Mais ces fameux canaux naturels, on aurait été bien embarrassé, de son temps comme de nos jours, d'en indiquer l'emplacement. C'est pourtant cette même idée, et nous voyons que les notes de M. Delauney n'y ont pas été étrangères, que mettait en avant M. l'ingénieur Baude quand il disait :

« Si des sondages peu profonds révélaient l'existence de vides capables « d'engouffrer la croûte qui les recouvre, il suffirait pour doter cette côte « d'un bassin à marée de coups de mine très peu puissants... »

Mais ces vides hypothétiques sont encore à trouver !

Quant aux mouvements du sol à Port-en-Bessin, ils ont lieu dans l'argile, mais nous ajouterons dans l'argile seulement, simplement par l'effet des eaux pluviales ou du dégel après l'hiver. Les argiles sur lesquelles beaucoup de constructions sont imparfaitement assises se délaient après les pluies persistantes et glissent, par couches successives, dans le sens de leur plus grande pente. Des murs construits très inclinés sont devenus droits, d'autres ont offert des lézardes ; mais de toutes les constructions appuyées sur le roc, les murs de quai, les jetées, les maisons à fondations suffisantes, aucune n'est descendue dans les prétendus gouffres

qui seraient produits par les eaux du Soucy. J'en conclus qu'il faut les reléguer provisoirement au pays des contes et des chimères.

En effet, il n'y a pas plus de gouffres à craindre dans les rues de Port qu'il n'y en a à redouter sur le rivage.

Certes, il y a eu des morts accidentelles sur la plage de Port-en-Bessin, mais elles ont toutes eu pour cause, uniquement et, sans exception, l'imprudence de ceux qui en ont été les victimes.

Toutes les plages fréquentées par des promeneurs inexpérimentés ou téméraires ont été attristées par ces cruels accidents. Il n'est que trop vrai, plus d'une fois, l'implacable Océan a saisi sa proie et ne l'a rendue qu'inanimée au rivage. Il n'est guère d'années où l'on n'ait signalé des malheurs de ce genre sur quelque point de nos côtes normandes. Port-en-Bessin a quelquefois été le théâtre de ces lamentables catastrophes dont le récit s'est transmis jusqu'à nous. On s'est longtemps entretenu de ces trois jeunes filles qui, se tenant par la main, furent noyées toutes trois ensemble parce qu'ayant mal calculé la profondeur de l'eau elles s'étaient avancées témérairement. D'autrefois des pêcheurs improvisés, des pêcheurs novices, se croyant en sûreté sur des endroits encore découverts, se sont vus entourés subitement par le retour du flot, et ne pouvant regagner le rivage, ont payé de leur vie leur grave imprudence. Mais il faut bien le noter, et j'insiste sur ce point, jamais de pareils malheurs ne sont arrivés aux indigènes, ni à ceux qui ont l'expérience de la mer. Ce n'est pas cependant que les habitants de Port craignent de s'aventurer en tous sens à marée basse sur cette plage prétendue dangereuse. Ils la parcourent sans méfiance et sans précaution aucune, d'un pas aussi ferme qu'assuré, et ils n'ont jamais redouté de tomber dans les prétendus gouffres dont la plage serait semée, par cette excellente raison que ces gouffres n'existent pas.

Il faut avoir véritablement l'esprit hanté par l'idée fixe qu'il doit exister des gouffres quelque part pour que, n'en trouvant pas à la fosse Soucy, on ait imaginé qu'il devait s'en trouver sur le rivage de Port.

Ecoutez cependant ce qu'écrivait, en 1865, un éminent géologue (1) de notre connaissance :

« On voit sourdre en plusieurs points, au travers le sable et les galets « de la plage, ici un filet d'eau douce, là des volumes d'eau considérables, « produits par les eaux de cette rivière (la rivière d'Aure) qui, après avoir

(1) M. Eugène-Eudes Deslongchamps : Etudes sur les étages jurassiques inférieurs de la Normandie, Infortunées Victimes.— XIV[e] vol. des Mémoires de la Soc. Linnéenne 1865, p. 237.

« filtré dans les profondeurs, se rendent ainsi à la mer. Ce fait n'est mal-
« heureusement que trop connu, car dans certaines circonstances, il a
« donné lieu à des accidents déplorables. Les eaux venant ainsi à sourdre
« sur la plage, creusent parfois des abîmes recouverts seulement d'une
« couche de sable, offrant l'apparence trompeuse d'un sol solide ; il y a
« quelques années, trois jeunes gens ont été engloutis dans un de ces
« gouffres ».

Hélas ! où est-il ce précipice imaginaire, et qui ne serait même pas le seul de son espèce ! où est-il ? — Je vais essayer de vous le faire connaître, si vous voulez bien me suivre.

A mer basse, à l'orient de port, on vous montrera l'endroit précis où périrent les trois infortunées victimes auxquelles il est fait allusion. Ce n'est pas un gouffre, un abîme : c'est un large et beau bassin, d'une étendue d'un kilomètre environ en longueur, dont on distingue parfaitement le fond ; on le nomme *la Noe :* on y pêche, l'on s'y promène en toute sécurité, avec de l'eau à mi-jambe, tant que la mer est basse. — Mais *la Noe* devient dangereuse quand la mer remonte, parce qu'elle se remplit d'eau en un clin d'œil et que la mer y reprend un niveau très élevé, subitement et en peu d'instants, laissant à peine le temps de fuir et de se sauver : Malheur alors à l'imprudent qui s'y est attardé.

De gouffres, je le répète, il n'y en a point. Il n'y a partout qu'un sol solide : aussi solide en réalité qu'il l'est en apparence. Je n'en veux comme preuve que la plage parcourue indifféremment en tous sens et en toute saison par des chevaux attelés à de lourdes charrettes chargées de sable ou de goëmon. Nos agriculteurs sont gens trop avisés pour risquer leurs attelages s'ils avaient la moindre appréhension de voir le sol s'effondrer sous leurs pas. Demandez donc aux habitants de Port où sont les gouffres, ils vous regarderont avec étonnement et ne comprendront pas votre question.

Je vais maintenant m'occuper de l'autre point que je me suis proposé de traiter.

Quelle peut bien être la signification du nom *Soucy*, donné aux fosses qui nous occupent ?

Ce ne peut être une allusion à la fleur du Souci. Le Souci ne croît pas spontanément dans nos campagnes : ce n'est pas chez nous comme dans le centre de la France, une plante vulgaire ni une plante rustique, d'ailleurs il n'existe aucun rapport qu'on puisse apercevoir en dehors de la consonnance pour l'oreille, car la fleur du Souci est ainsi nommée parce

qu'elle se tourne constamment vers le soleil pendant la course de l'astre au-dessus de l'horizon : *Solem sequitur*, d'où *Solsequium* : Souci.

Nous avons vu que Segrais a pris le mot Souci dans le sens de soin, inquiétude, mais ce sens qui convenait au développement de ses fables poétiques, ne mérite pas d'arrêter un instant notre attention.

Soucy ne peut venir davantage de *Salix*, Saule, quoiqu'on ait timidement proposé cette provenance : *Salicetum* serait devenu *Sausiacum*, puis *Souceyum* et et enfin *Soucy*, ce qui aurait été l'équivalent de Saulsaye, lieu planté de saules.

En 1876, un antiquaire, un ingénieux érudit, a fait une véritable trouvaille (1); compulsant les imitations de la Thébaïde de Stace par des trouvères anonymes du XII^e^ siècle, il a lu le mot *Solsis*, auquel il a attribué le sens de gouffre, abîme, trouvant dans le verbe *solvere* la racine de ce mot : il n'a pas cru devoir chercher ni une autre origine ni une autre signification. Voici son raisonnement :

« *Solvo* a eu dans la latinité du Moyen-Age un 2^e^ parfait *Solsi; ...Solsi* « nous met sur la voie de notre mot ; malheureusement il nous y laisse »

Et il ajoute :

« Jusqu'à ce qu'on trouve une explication meilleure, celle-ci me paraît « avoir droit d'être acceptée ».

C'est cette explication meilleure que je vais vous proposer dans un instant.

Avec la plus entière sincérité, l'auteur dont je vous entretiens, dit encore dans un autre endroit :

Le nom de Soucy s'est présenté à moi deux fois sous une forme singulière : dans un acte de 1405, sous la forme de Soursiz, et dans une charte de donation d'un tiers du Moulin du Soucy faite au Chapitre de Bayeux par Robert de Juvigny, on lit : *Tertiam partem mei molendini de Sorzis*, je confesse, dit-il, ne pouvoir en trouver une explication tout à fait satisfaisante.

Si l'attention de l'auteur s'était un peu détournée du verbe *solvere* — s'il avait songé à chercher la racine du mot *Solsis* dans celle d'où est sorti le mot source, ou s'il eût soupçonné que *Solsis* pouvait s'étendre comme signifiant une source, il eût sans doute trouvé les clartés qui lui ont manqué à propos des mots *Sourzis* et *Sorzis*.

(1) Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. VIII, p. 114. — Recherches philologiques à propos de la fosse du Soucy dans le Bessin, par M. A. Joly.

Cherchons la définition du mot source dans tous les dictionnaires, nous trouverons qu'une source est une eau qui commence à *sourdre*, à sortir de terre pour commencer son cours. Nous entendons dire autour de nous un *sourcin* dans ce sens.

Or, Littré nous apprend que le mot *sourdre* se dit encore actuellement *sorʒir* en provençal.

Un *sorʒis*, un *sourʒis*, un *sourcin*, un *soucy*, c'est une eau qui sourd de terre, qui *sorʒit*, si l'usage de ce vieux verbe sorzir s'était conservé chez nous : c'est évidemment une source ou son équivalent. Nous employons encore le verbe sourciller dans le même sens, il se trouve dans un passage de Buffon qui s'adapte tout à fait à notre sujet. Le voici :

« Une partie des eaux coule sur la surface de la terre et le reste pénètre « dans l'intérieur à travers les petites fentes des terres et des rochers et « cette eau *sourcille* en différents endroits, lorsqu'elle trouve des issues ». (Buffon, Hist. nat., 2e discours, T. 1, p. 172).

Si une eau qui sort de terre est une source, un sorzis, un sourzis, un soucy, serait-il bien extraordinaire que ce nom ait été appliqué à une eau qui rentre en terre, sous la forme, avec le petit volume et toutes les apparences d'une source.

J'ajouterai comme dernier argument, et celui-là me paraît décisif, c'est que le mot Soucy est encore en usage dans nos campagnes dans l'acceptation du mot source.

J'en ai eu la connaissance personnelle : je me trouvais dans le canton de Caumont, on discutait devant moi la possibilité de dessécher une vaste pièce d'eau qui alimentait un moulin. Un des assistants émit l'opinion qu'on ne réussirait pas, parce qu'il y avait au centre du marécage *un Soucy*. Je demandai aussitôt ce que les personnes présentes entendaient par le mot *Soucy*. On me répondit que c'était une source sortant de terre et donnant naissance à un ruisseau : personne ne mit en doute, ni ne contesta l'explication, chacun la trouvant toute naturelle et paraissant bien comprendre, comme d'un usage courant, le sens qu'on venait d'attribuer au mot *Soucy*.

Si vous voulez bien admettre mon explication du mot *Soucy* et lui donner votre approbation, on pourra dire sans métaphore que si l'*Aure* et la *Drôme* ont commencé par un *Soucy*, elles étaient destinées à finir comme elles avaient commencé : par un *Soucy*.

BERTOT.

Jacques et Guillaume MOUSSARD

Les héritiers de M^lle^ Moussard, récemment décédée, ont eu l'amabilité d'accueillir favorablement une requête que voulut bien leur présenter, au nom de votre vice-président, M^me^ Daché, notre aimable collègue et de me faire remettre, pour nos archives, un paquet de dessins et plans exécutés par Jacques Moussard, l'architecte disparu du dôme de notre Cathédrale.

Quelques jours plus tard, un autre de nos sympathiques collègues, M. Tranchand, commissaire-priseur, qui, dans l'exercice de ses fonctions, ne manqua jamais de solliciter, en faveur de l'histoire locale, les papiers ou documents sans valeur intrinsèque de nature à l'intéresser, obtenait aussi pour nous, des mêmes personnes, une liasse de documents où j'ai pu puiser les quelques renseignements que je vais avoir l'honneur de vous communiquer.

Notre dernier volume renferme une courte notice sur Jacques Moussard, à laquelle vous me permettrez d'ajouter quelques traits.

J. Moussard, fils Louis et Anne Accard, bourgeois de Bayeux, né paroisse Saint-Martin, mourut le 6 août 1750, âgé de 76 ans, dans la maison qu'il habitait avec son frère Guillaume, chanoine de Merville, auquel il en louait une partie. Cette maison, sise paroisse Saint-Mâlo, consistait en une cour fermée, une cave, cuisine, salon, salle, écurie, office, chambres et greniers avec un petit jardin et la liberté à un puits ; aux buttesouxtes, et l'allée qui va dans la rue Saint-Mâlo, les représentants le sieur Vallée et du Mesnil-Leloup, le feu sieur Suhard, les héritiers de la Perruque Etienne, le sieur de Saint-Vast Petit-Cœur, le sieur le Coquautrix (Coquatrix).

Il l'avait achetée à rémeré, le 30 mai 1718, de noble et discrète personne François Suhard, prêtre, doyen du Saint-Sépulcre de Caen. Elle était alors louée au sieur de la Fresnée, Pierre, et à la demoiselle de Beauvetz.

Moussard avait épousé une demoiselle Anne de Mongaudin, dont le père, Olivier, était peintre de portraits, fils de Michel de Mongaudin, peintre aussi.

Après son décès, il laissait six enfants dont cinq filles et un fils, Thomas-Guillaume-Louis Moussard, qui avait épousé Jeanne-Madelaine de Varroc. Celui-ci fit dresser un inventaire qui offre des détails assez intéressants sur la bibliothèque et les instruments professionnels du défunt dont l'héritage se montait à 18,712 livres 8 sols, somme dont les cinq filles ne reçurent que 5,164 livres 13 sols 9 deniers, d'après les lois successorales d'alors.

Après les niveaux d'eau, les compas à vis, les équerres, les règles, les équerres à trépied, le graphomètre, la sauterelle pour prendre des angles, le microscope, la lunette d'approche, la planche de cuivre, les pinceaux, on trouve les pierres à polir, le massico, la sanguine, la pierre du levant, la terre verte, le stil de grain, le bronze, le vert de gris, l'indigo, la gomme adragante, la perosinne, l'outre-mer, la cerûse, la cendre bleue, la litarge, et de l'or (deux livres pesant).

Cette curieuse nomenclature des ingrédients de la cuisine picturale d'un tableau, prouve que l'élève de Jouvenet n'abandonna jamais complètement l'art qui avait été ses premières amours. Dès 1700, il avait assez de talent pour qu'on lui confiât l'exécution de tableaux d'église. Une note écrite sous sa dictée, sur son lit de mort, par son fils, est ainsi conçue : Je dois aux héritiers de M. le Clerc, marchand de galon d'or, rue aux Fers, près la halle, qui m'avait donné, en 1700, en partant de Paris, pour lui faire un tableau destiné pour l'église de Fleury, près Magny, où son frère venait de mourir curé, 60 livres.

Trois autres notes, parmi celles qui suivent la précédente, ne sont pas sans intérêt. La première nous apprend qu'il donna alors à M. Dulongbuisson, échevin, qui était venu le visiter dans sa maladie, le dessin du portail de la Charité. La seconde est une donation à sa fille, qui avait épousé le sculpteur Mangin (1), des sommes d'argent qu'il lui avait prêtées à différentes époques, ce qui n'indique pas que son gendre fût jusque-là dans une situation brillante. Une troisième recommande de remettre à l'abbé Carité, sous-bibliothécaire du Chapitre, *les édifices antiques de Rome*, par Desgodets, qu'il avait sans nul doute empruntés.

(1) Jean-Louis Mangin, sculpteur, fils de feu J.-B. Mangin et Jeanne-Madelaine Doulley, épousa, le 16 février 1730, Marie-Anne Moussard, fille Jacques Moussard, architecte, et feue Anne Mongaudin ou de Mongodin, morte à 37 ans, le 13 février 1720, et inhumée dans la nef de Saint-Mâlo. Jacques Moussard fut aussi enterré dans l'église Saint-Mâlo.

Outre les ouvrages religieux, historiques, médicaux et de morale, qui se trouvaient dans la bibliothèque de tout bon bourgeois de province au XVIII[e] siècle, nous trouvons des ouvrages de géographie, de gnomonique, de mathématiques, et de géométrie, sciences inséparables de la profession d'architecte à laquelle il avait fini par se livrer presque tout entier.

A une sphère évaluée 6 livres, nous rattacherons une méthode pour apprendre la géographie, la géographie de M. de Fer, les nouvelles conjectures sur le globe de la terre et l'examen de la figure de la terre.

Les auteurs de gnomonique comprennent : la règle artificielle du temps ; méthode pour faire les cadrans ; la gnomonique ; la chronomonique ; le traité général des orloges *(sic)*.

Le cours de mathématiques d'Ozanam, ses récréations mathématiques, son traité de mathématiques sur les fortifications ; un cours de mathématiques sur l'arithmétique ; la nouvelle mécanique de Varignon ; un traité de la jauge ; un calcul de toisé ; le recueil de mathématiques du Père Hoste ; l'école des arpenteurs ; l'usage de l'instrument universel, constituent la section mathématique de sa bibliothèque.

La géométrie comprend : traité de la grandeur ; géométrie pratique ; traité de géométrie ; recueil de géométrie ; géométrie de de Ratte ; trigonométrie ; éléments d'Euclide ; table des sinus et des tangentes ; la mécanique du feu par l'abbé Gouye.

L'architecture de Bulet ; nouveau traité d'architecture par Cordemoy ; l'architecture de David Lair ; Vitruve, traité de la coupe des pierres ; l'architecture de Delorme ; l'architecture française ; les fortifications par Antoine Deville ; l'ordonnance de l'architecture de Perrault ; l'armonie (*sic*) universelle ; l'usage du compas de proportion ; l'expérience de l'architecture militaire, composaient sa bibliothèque professionnelle.

Notre illustre concitoyen ne devait pas être doué d'une bonne vue, car cet inventaire nous révèle l'existence de *14* paires de lunettes à son usage (1).

Il avait travaillé jusqu'à son dernier jour ; en effet, c'est à Cerisy, où il avait été appelé pour des travaux de son art, qu'il fut pris de la maladie

(1) Les clefs de la maison mortuaire avaient été confiées à Michel Béziers pbre, vicaire de Saint-Malo, qui signa à la quittance des frais d'inhumation, 25 livres. avec le Guedoys, curé, Cicille et Carité, chapelains. De cette somme, 20 livres payaient la sépulture dans l'église ; le reste solda le bas clergé. Le curé et les prêtres avaient remis leurs droits, en considération des services rendus par le défunt à l'église.

dont il mourut. Lebreton, sellier, dans la litière duquel on le rapporta à son domicile, reçut un salaire de 12 livres.

De ses 5 filles, 4 se marièrent, dont l'une à Mangin, le sculpteur, et une autre à Ravend Rasiph Jahiet, sieur de la Couture, qui représenta, lors de l'inventaire, la cinquième, Marie-Hélène, religieuse aux Bénédictines de Bayeux.

Jacques avait un frère puîné, nommé Guillaume, né le 20 février 1680, qui fit ses humanités au Collège de Bayeux et embrassa l'état ecclésiastique, où il ne fut pas moins recommandable que son frère avait été distingué dans l'architecture.

Au temps où il suivait les exercices du grand Séminaire, dirigé par les Lazaristes, les ordinands avaient coutume, aux heures de récréation, de se délasser de leurs études en soutenant des thèses fantaisistes sur des sujets plaisants. Lorsque son tour fut venu, il en composa une sur ces deux questions : *Cur moriatur homo ? Cur caulis nascitur horto ?* Pourquoi l'homme meurt-il ? Pourquoi le chou croît-il dans les jardins ?

Le hasard voulut que le pieux et vénérable M. de Nesmond fût en visite au séminaire pendant la soutenance de cette thèse, dont la singularité le rendit curieux d'y assister. Stimulé par la présence du prélat, le jeune Moussard donna cours à toute sa verve et développa tellement ses moyens que son auditeur, instruit d'ailleurs de ses mérites, résolut de l'attacher à sa maison.

En 1699, il reçut les ordres mineurs de M. de Nesmond ; en 1701, le célèbre Huet, évêque d'Avranches, lui conféra le sous-diaconat ; en 1704, l'évêque d'Evreux, Léonor II, Goyon de Matignon, l'ordonna prêtre.

Ce fut par le pénible exercice de la prédication qu'il débuta dans les fonctions ecclésiastiques. Préparé par de fortes études, pénétré de la doctrine et du style des grands sermonnaires par une lecture assidue de leurs œuvres, le jeune orateur aborda la chaire dans les conditions les plus favorables et pendant plusieurs années occupa avec distinction les différentes chaires de Bayeux et de Caen.

Les panégyriques de Saint-Louis de Gonzague et de Saint-Stanislas Kostka qu'il prononça, en l'église des Jésuites de cette dernière ville, en novembre 1730, lors des fêtes en l'honneur de leur canonisation, semblent avoir terminé sa carrière apostolique.

Chapelain de Saint-Léonard, dans l'église Cathédrale, et de Saint-Gratien, dans l'enceinte de l'hôpital-général, Moussard, sur la collation et présen-

tation de messire Hyerosme Dufaur de Pibrac, grand doyen et chanoine de Saint-Germain, fut nommé au bénéfice-cure de la Poterie de Bayeux, vacant par le décès de M^e^ Hervé Bihoreau, dont il prit possession le samedi 14 mars 1711, en présence de messires Jacques de la Lande, pbre, archidiacre de Caen, seigneur du Détroit, Thomas de la Lande du Détroit, chanoine du Locheur, et Pierre Lhonorey, pbre, chanoine de Cartigny, M^e^ Antoine Dajon, obitier de la Poterie, Gabriel Le Guelinel, pbre, vicaire de Saint-Loup, Thomas Cicille, pbre, chapelain de Saint-Mâlo, Richard Le Pelley, pbre, curé d'Argouges sous Bayeux, Gilles André, Thomas Binet et Robert Lenourichel, pbre, et les paroissiens.

Mais M. de Pibrac avait donné les provisions d'une cure à laquelle il n'avait que le droit de présenter et dont le pourvu avait pris possession sans avoir eu de provisions de l'Evêque à qui appartenait l'institution. D'où difficulté canonique, mais le grand Doyen s'adressa, le 26 mars 1711, à un sieur Aubert, avocat à Paris, qui indiqua le remède. M. de Pibrac n'avait qu'à présenter à Monsg^r^ la même personne à laquelle il avait donné provision et que la collation donnée ne le privait pas du droit de présenter à nouveau.

Peu après, il obtenait la prébende de Merville.

En 1715, il publia une « Relation de la mort et des obsèques de feu Révérend Père en Dieu, Mg^r^ de Nesmond, évêque de Bayeux ».

En 1716, son protecteur, le grand Doyen, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, et lors vicaire-général de Joseph-François de la Trémoille-Noirmoutier, cardinal de Sainte-Trinité, *in monte Pincio*, le nomme greffier de l'officialité diocésaine à cause, dit-il, de son honnêteté, capacité, fidélité et expérience des affaires.

En 1720, il est nommé communier-receveur du chapitre pour sept ans. Il avait pour commis J. Fumée, avocat à Bayeux, syndic de MM. du Chapitre, lequel devait avoir, chez lui et à ses frais, un grenier, pour engranger les blés de dîme.

Mettant soigneusement à profit les loisirs que lui laissaient ses fonctions, Moussard, tout en poursuivant l'étude de la théologie, aborda celle du droit. Comme il était astreint à résidence, il dut solliciter du Roi des lettres de dispense d'études qui lui furent accordées le 13 juin 1722 et entérinées à la Cour du Parlement de Rouen le 17 juin suivant, sur le rapport du conseiller Baudoin du Basset, pour prendre ses degrés de bachelier et licencié en droit civil et canonique en l'université de Caen, en subissant les examens et en soutenant les thèses sans observer

aucuns interstices au temps de l'étude, pour être ensuite reçu au serment d'avocat, s'il est capable.

Le 25 juin, il fut reçu avocat par l'Université, assemblée ce jour-là pour des affaires ou une réunion publique et mérita les suffrages de tous.

Le 22 décembre suivant, il prenait possession de l'office de Scolastique, qu'Antoine de Murasson, son ami, lui avait résigné.

Sa conduite, pendant le pontificat de Mgr de Lorraine, si fort agité par les disputes sur la grâce, lui mérita l'estime de ses collègues. M. de Merville, en effet, dit Béziers, sans trahir ses sentiments, se comporta au milieu de ces troubles avec tant de circonspection qu'il ne donna jamais prise sur lui et qu'aucun parti ne lui en sut mauvais gré. Aussi, le Chapitre, convaincu de sa capacité qu'il avait éprouvée en maintes circonstances, lui conféra-t-il, en 1728, ainsi qu'à plusieurs de ses collègues, les pouvoirs de vicaire-général pendant la vacance du siège.

En 1729, le 20 septembre, il recevait du même corps, des lettres le nommant au poste délicat d'official. Le 30 du même mois, M. de Luynes, nommé à l'évêché de Bayeux, confirma ce choix. Le titulaire se montra digne de cette confiance, traitant les affaires qui lui étaient soumises avec une intelligence et une netteté peu communes. Il mérita même du Procureur général de Rouen, sur la communication de quelques-unes de ses procédures, cette louange, qu'il le tenait pour un des plus habiles de la province.

En 1738, M. Moussard fut chargé par Mgr de Luynes de la réfection du bréviaire et accomplit presque seul cette tâche fort appréciée des hagiographes. En récompense, le prélat qui présidait aux destinées de l'église de Bayeux, le nomma grand-vicaire de la métropole de Sens, où il venait d'être promu (1739).

M. de Merville mourut le 19 novembre 1756, des suites d'une paralysie. Il était alors chanoine de la prébende de ce nom, scolastique et official. Il avait, en 1749, résigné ses chapellenies de Saint-Léonard et de Saint-Gratien à Guillaume Mangin, clerc, parent sans nul doute de son neveu par alliance, le sculpteur Mangin, peut-être même son petit neveu.

M. Moussard fut un ecclésiastique d'un discernement éclairé dans les affaires les plus épineuses, dit Béziers, l'ami de cette famille, de beaucoup de justesse dans le raisonnement et de prudence dans sa conduite. Sans faire paraître autant de vivacité que son frère, il avait un esprit plus brillant et plus solide. La douceur de son caractère, jointe à une physionomie heureuse, rendait son commerce aimable. Il était recherché dans

les sociétés, mais l'amour de l'étude et de la retraite l'emportait chez lui sur les agréments qu'il aurait pu goûter dans le monde.

Dans sa jeunesse, il se délassa quelquefois à composer des pièces fugitives qu'il lisait à ses amis. Devenu vieux, il condamna au feu tout ce qu'il avait fait dans ce genre, excepté sa thèse burlesque du grand Séminaire. Elle fut recueillie par son neveu, Thomas-Guillaume-Louis, conseiller au bailliage de Bayeux, ainsi que les manuscrits de ses sermons.

Nous n'avons trouvé nulle trace des œuvres de Guillaume Moussard, dispersées, peut-être, par l'indifférence de leurs détenteurs successifs, ou détruites par des mains inconscientes.

E. ANQUETIL.

ÉPISODES

DE LA

RÉVOLUTION A BAYEUX

I

LE CAVALIER JACOBIN DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

« Le Comité de Salut Public imagina de se faire offrir un cavalier tout équipé par les Jacobins. L'exemple fut alors suivi partout. Communes, clubs, sections, s'empressaient d'offrir à la République ce qu'on appelle des *cavaliers jacobins*, tous parfaitement montés et équipés. »

Ces lignes de M. Thiers furent vérifiées à Bayeux, où le Club ne voulut pas être en retard de patriotisme et d'où partirent aussi, à pied et militairement, des jeunes gens choisis pour se rendre à l'école de Mars nouvellement rétablie.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de tirer des débris de nos archives locales les quelques traces restantes du Cavalier Jacobin de la Société populaire de Bayeux.

Dès le 9 octobre 1793, lors des premières réquisitions, le citoyen Bouvier, Pierre, dit Nimes, parce qu'il était originaire de cette ville, cafetier, mort le 18 fructidor an XI, chargé de la recherche et de la préparation du salpêtre pour fabriquer de la poudre, avait fait offre, pour le service de la République, d'une jument qu'il devait amener le lendemain et il avait été arrêté, sur sa demande, que son offre serait consignée au registre des délibérations où nous l'avons lue.

Le 1er pluviôse an IIe de l'ère républicaine, à la séance de la Société populaire, présidée par Jean Tanqueray, né à Deux-Jumeaux, ancien avocat au bailliage et syndic de l'ordre, rédacteur du cahier du Tiers-Etat, après lecture d'une lettre du citoyen Jourdeuil, adjoint au ministère de la guerre, plusieurs frères demandèrent que la Société montât et équipât un cavalier. Le frère Delleville, tanneur, offrit pour cela une

somme de cinquante livres. Plusieurs motions furent discutées et la Société arrêta, finalement, à l'unanimité des membres présents, qu'elle fournirait un homme et un cheval, équipés, pour la défense de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Moulland, Gabriel, homme de loi et agent national du district, Samson, ex-curé de St-Ouen du Château, Bessin, Jean-François, instituteur (1), et Hardouin, l'aîné, membres composant le comité de correspondance, chargés d'écrire à la Convention pour lui faire connaître cet arrêté.

On décida également l'envoi à tous les frères d'une circulaire destinée à leur faire part de l'arrêté qui venait d'être pris, et à les avertir que « la décade passée, ils ne seraient plus reçus à partager le bonheur d'être utiles à la république », suivant la rédaction patriotique du secrétaire de Langle.

Le lendemain, 2 pluviôse, le frère La Cauve, J.-B.-François, marchand de dentelles, monte à la tribune et présente un jeune enfant de 3 à 4 ans, sorti du citoyen Ferey de Lonboy (Féret-Dulongbois), dont la grand'mère dépose à la Société une somme de 20 livres pour le cavalier qui ira à la défense de la patrie. On applaudit vivement et mention fut faite au procès-verbal de ce don volontaire et vraiment républicain. Dans cette même séance, le frère Moussard, Edouard-Prosper, présenta un citoyen pour être le cavalier de la Société ; mais comme le présenté était de la première réquisition et devait très prochainement rejoindre les drapeaux pour son propre compte, le Club ne voulut point l'agréer et passa à l'ordre du jour.

Une certaine émulation régna pour fournir l'équipement de l'homme et du cheval, offerts à la Convention. Le frère Dupuy, Elie, sellier, obtint une mention civique, le 3 pluviôse, pour avoir offert de fabriquer gratis tout le harnachement de ce dernier. Le lendemain, le frère Bouvier, pour abréger l'ouvrage proposé par Dupuy, offrait une selle toute confectionnée. Sa motion fut accueillie avec faveur et il fut décidé que Dupuy n'aurait à fournir sa main-d'œuvre que pour le restant de l'équipage. Mais il fallut revenir sur cette décision quelques vingt jours après, car la selle si pompeusement offerte se trouva, au rapport du frère Bidard, « entièrement défectueuse, vieille et trop courte », si bien que, le 23 pluviôse, Dupuy fut chargé de l'entier harnachement du cheval, selle comprise. Après le cheval, l'homme : le frère Ledoux, tailleur, offrit le

(1) Mort à Bayeux, le 24 septembre 1826, originaire de Skechelleim (Prusse), et âgé de 68 ans.

service de son travail, et sur la proposition du frère Samson, ex-curé de St-Ouen du Château, on décida de fournir du cuir au frère Le Maître, pour confectionner des bottes. Le frère Tardif, l'aîné, offrit, à lui seul, un sabre et un mousqueton pour l'armement (13 pluviôse).

La décade impartie pour l'envoi des offrandes n'ayant pas produit un brillant résultat, le frère Samson demanda et obtint un supplément de délai d'une nouvelle décade.

On décida, le 13 pluviôse, que le cavalier équipé par la Société serait pris parmi les individus non compris dans les réquisitions et qu'il serait fait un chapitre de recette particulier des offrandes des frères et autres et que les individus y seraient dénommés.

On y porta 50 livres offertes par Gardin-Néry, au nom d'un citoyen anonyme ; 10 livres déposées sur la tribune par le citoyen Voisin, ex-prêtre, sergent-major, volontaire de la réquisition, de St-Lô ; 35 livres, remises en don au frère Hue, secrétaire de la commune, par le citoyen Mesnil, tonnelier ; 50 livres, versées à la tribune, par le frère Loyer, pharmacien, au nom du citoyen Vallée, ex-prêtre de cette commune ; 10 livres offertes par le citoyen Brisoys, 3e. Le 30 pluviôse, les sommes encaissées se montaient à 225 livres.

Le 2 ventôse, les citoyens et citoyennes présents à la séance contribuèrent de 203 livres 15 sols pour l'équipement et l'armement du cavalier. On avait donc recueilli dans ce but, à cette date, 428 livres 15 sols.

Le septidi de la 1e décade de ventôse, le frère Lentrin, François-Jacques, aubergiste, membre de la Commission chargée de s'occuper du cavalier national, présenta à la Société populaire, réunie sous la présidence du citoyen Vernet, Pierre-André-Jean-Joseph, chirurgien en chef de l'armée des côtes de la Manche, un nommé Mauny, Gabriel, natif de la commune d'Asnières, comme cavalier, pour remplir le vœu de la Société. Ce citoyen, présent à la séance, fut couvert d'applaudissements. La Société lui témoigna toute sa satisfaction pour cet acte de civisme, et sur la motion d'un membre, il fut arrêté que ledit Mauny assisterait à la fête civique du prochain décadi, monté, équipé et armé, ce qu'il accepta.

Le procès-verbal de cette fête qui eut lieu, le 10 ventôse, pour la plantation de trois arbres de la liberté et l'inauguration des pierres de la Bastille, indique bien que le cortège, dans lequel était la déesse de la Liberté, comprenait un certain nombre de cavaliers, « autant qu'ils purent se monter », car les chevaux étaient rares, mais il n'est point fait mention que Mauny fût parmi eux.

Il ne devait pas, d'ailleurs, avoir d'uniforme pour ce jour-là, d'après cette mention du registre du club à la date du duodi, 12 ventôse, c'est-à-dire du surlendemain, portant que sur la proposition de frère Cerrès, Laurent, la Société arrête que le cavalier sera habillé de drap « d'Ellebeuf ». On alla vite en besogne et tout dut être prêt pour l'octidi de la seconde décade, car, à cette date, Mauny se présenta à la tribune et invita la Société à accélérer le moment de son départ.

On stimule, dès lors, le zèle de la Commission. Dès le lendemain, le frère Le Breton, capitaine, expliquait que la jument proposée par le citoyen Bouvier de Nismes est en état de monter le cavalier, mais qu'elle avait été réquisitionnée par le District, si bien qu'il avait dû prendre des engagements envers ses membres. On la lui avait cédée, vu l'urgence, mais à charge de la payer ou de la remplacer. Le Breton déclara aussi avoir reçu la selle des mains du sellier. L'Assemblée applaudit à toutes ces mesures.

Le 26 ventôse, le même frère Le Breton annonçait que l'équipement du cavalier de la Société est prêt et qu'il désire se rendre le plus tôt possible au poste de l'honneur et demander que la Société s'occupe de cet objet. La Commission, chargée de la question du cavalier, fut invitée à se retirer au Directoire du District, vers le Commissaire des guerres, pour régler la route de Mauny.

Comme il y eut quelque retard, Moulland, dans l'intervalle, le 2 germinal, demanda qu'on « invite tous les frères qui n'ont pas contribué dans la dépense que fait la Société..... à le faire et à se présenter au bureau à cet effet. »

Le 14 germinal, le frère Moutier, Gilles-Thomas-Robert, perruquier, qui s'impatientait de tout ce retard, demanda « que l'on envoyât députation au Directoire pour savoir quand le cavalier armé par la Société partirait ». Le Breton et Jouet, Pierre-François, y furent envoyés ; de retour, ils firent savoir que Leforestier, Lambert-Léonard, chargé de cette affaire, était à la campagne, et qu'il répondrait à la question quand il serait de retour. Le lendemain, Moutier, revenant à la charge, demanda que l'on écrivît au ministre pour faire partir le cavalier. Mais on décida d'attendre « le retour de Leforestier, pour qu'il rende compte à la Société des opérations qu'il a faites à cet égard, sauf à députer vers lui, s'il ne venait pas ».

Leforestier n'étant pas venu le 16, Le Breton fit décider qu'il rendrait compte le 17. Mais ce jour, qui était le septidi, le club reçut des Admi-

nistrateurs du Directoire du District une lettre relative au départ du cavalier. Satisfaction était donnée aux réclamations de la Société qui chargea son Comité de correspondance d'écrire à Mauny de « se rendre à Bayeux choisir le corps où il veut entrer et prendre un ordre de route ».

Déférant à la lettre qui lui était adressée, Mauny se présenta à la séance du décadi, 20 germinal an 2, réitérant qu'il était prêt à partir et demandant à entrer dans le régiment ci-devant Conti, ou tout autre que la Société lui indiquera. On arrête que le frère Mauny se concertera avec la Commission et que cette Commission s'adjoindra le Commissaire des guerres, s'il est nécessaire.

Le lendemain, Le Breton, un des membres de la Commission, dit qu'il était nécessaire que la Société écrivît au citoyen Estienne, commissaire des guerres, pour qu'il donnât, suivant la loi, une route au cavalier. C'est donc cet officier qui dirigea Mauny sur l'armée du Nord, commandée par Moreau.

Mauny, rien que par le choix qu'il indiquait du régiment de Conti-cavalerie, semble avoir servi antérieurement dans ce corps : c'était, d'ailleurs, un homme d'un certain âge, puisqu'il était en dehors des réquisitions. Le frère Groult, dans la séance du 22 germinal, exposait que le « cavalier de la Société, mû du désir de défendre la patrie, se serait fait un devoir de partir, quand même il ne lui aurait été rien remis ». Il accepta toutefois le reliquat de la recette faite pour lui et son cheval, recette dont Groult rendit un compte qui fut adopté de confiance.

Bouvier, alias Nismes, éprouva des difficultés pour obtenir du District le paiement de la jument dont il se réputait propriétaire. On ne voulait pas lui en verser le prix sans le consentement du Département. Il s'en plaignit le 26 germinal. A son retour de l'expédition de Granville, il fut obligé de requérir une expédition du procès-verbal de son rapport pour être réglé.

Dès floréal, Mauny avait rejoint le 1er régiment de carabiniers de l'armée du Nord, car le primidi de ce mois, il écrivait déjà une lettre à la Société populaire.

En prairial, le frère Malherbe, membre du District, lisait, en séance de club, une seconde lettre du cavalier de la Société. « Les récits satisfaisants que présente cette lettre par rapport au succès des armes de la République, dit le procès-verbal, et à la conduite du cavalier Mauny, ont fixé l'attention de la Société et il a été arrêté que mention en serait faite au procès-verbal, duquel extrait serait remis à Malherbe pour la transmettre à Mauny ».

Le 5 messidor en suivant, « le frère Letual, président, donna lecture d'un rapport fait aux frères de Bayeux, par le citoyen Mauny, cavalier au 1er regiment de carabiniers de l'armée du Nord, en date du 30 prairial, de la prise que les soldats de la République ont faite d'Ypres, après quinze jours de siège, et de toutes les munitions de guerre et de bouche dont ils se sont emparés. Le citoyen Mauny demande que le président donne l'accolade fraternelle de sa part aux citoyens et citoyennes de la Société de Bayeux. Cette accolade a été reçue pour les frères et citoyens par Lacauve, aîné, et par la citoyenne femme Vitard (menuisier-architecte), pour les citoyennes, le tout aux plus vifs applaudissements de la part des sociétaires et des tribunes ».

En thermidor, le 7, Moulland, Gabriel, qui présidait la séance, lut une autre lettre du frère Mauny, cavalier, à la Société, datée au départ, de Malines. On la souligna par des applaudissements frénétiques et on décida d'y faire une réponse. Les registres du club n'étant plus qu'au nombre de 2 ou 3, il est impossible de connaître cette correspondance.

Le 9 fructidor an 2, le 3 vendémiaire et le 13 brumaire an 3, furent lues par le président, le frère Malherbe et par Le Roy, du Comité des rapports, trois nouvelles lettres du cavalier Mauny, retraçant encore des succès nouveaux pour les armées de la République, et pour ce, toujours applaudies.

Ce furent les dernières.

Depuis, on ne trouve aucune trace du cavalier Mauny, ni aucun acte à lui relatif, soit dans les registres de l'état-civil d'Asnières, sa commune natale, soit dans ceux de Bayeux.

Tout porte à croire qu'il fut un des innombrables inglorieux qui moururent pour la patrie et pour le triomphe des idées nouvelles.

II

LA PREMIÈRE DÉESSE DE LA LIBERTÉ

La Société Populaire de Bayeux était réunie en séance, le 9 ventôse de la 2e année républicaine, quand le frère Vernet, qui la présidait ce jour-là, présenta à la commission un drapeau tricolore dont les citoyennes Lalonde Sainte-Croix, Verel, Cerrès, Moulland, Vimard, Chevallier, Lamare-Picquot, Dangerville, Tavigny Duclos, Colibert, La Roche, Le Roi mère et fille, des Acres, Hélie-Duroray, Buhot, Hardy et Le Gras faisaient hommage à la Société.

Inutile d'ajouter que l'offre fut acceptée aux applaudissements unanimes

des membres présents et que mention honorable en fut faite au procès-verbal.

Bidard, le secrétaire, exposa ensuite « qu'il s'était rendu avec ses collègues de la Commission pour décorer les chars qui devaient servir à la fête civique du lendemain, mais que la pénurie de matériaux et la malveillance avaient entravé leurs opérations au point que partie de leurs ouvrages ont été détruits, que, d'ailleurs, il n'y a point de femme pour représenter la déesse de la Liberté. »

Après plusieurs motions, le frère (Bouvier dit) Nismes a présenté une citoyenne qui s'est offerte pour remplir ce rôle, nommée Marie-Anne Lami. La proposition fut acceptée et on arrêta que cette femme se rendrait chez la citoyenne Verel, qui se charge de son habillement et décoration, conjointement avec la citoyenne fille Le Roy et autres citoyennes de bonne volonté.

Quant aux travaux de décoration des chars, on décida que les Commissaires s'en occuperaient le lendemain, dès le plus grand matin possible.

Ce même jour, Sanson, ex-curé de Saint-Ouen du Château, Biet, ex-curé de la Madeleine, et Le Cousté, ex-curé de Sommervieu, abdiquèrent leur qualité d'ecclésiastiques et déposèrent leurs lettres de prêtrise. Le lendemain, ils faisaient cortège à la déesse de la Liberté !

Le 10 ventôse donc, le Conseil Genéral permanent de la commune de Bayeux, où étaient présents les citoyens officiers municipaux, les notables et les autorités constituées, se réunirent dans la maison commune, pour, aux termes de leurs précédents arrêtés relatifs à l'exécution du décret de la Convention Nationale, portant que, dans chaque commune, il serait planté de jeunes arbres de la Liberté qui puissent reprendre, et dont les racines fraîches et vigoureuses en fortifiant cet arbre sacré, seraient le présage certain de l'affermissement de la République, planter, non un arbre de la Liberté, mais trois, comme l'avait requis l'agent national Moulland, et en même temps, inaugurer les 3 pierres de la Bastille, envoyées par le patriote Palloy. La Société Populaire vint rejoindre les autorités.

Sur les 10 heures du matin, le cortège se mit en marche, précédé d'un détachement de cavalerie ; venaient ensuite un peloton de garde nationale, les drapeaux et la musique. Suivait la Société populaire, avec le drapeau offert la veille par les citoyennes. Ses membres étaient couverts du bonnet rouge et armés de piques, sauf ceux qui portaient les bustes des martyrs de la Liberté : Jean-Jacques Rousseau, Marat et Le Pelletier St-Fargeau et les 3 pierres de la Bastille.

Derrière, l'état-major de la garde nationale précédant les chars, que M. Pezet, dans son Bayeux au XVIII^e^ siècle, dit « antiques, de formes différentes et splendidement ornés », détails que nous n'avons trouvés dans aucun document et qui semblent contredits par la situation que Bidard révélait la veille, comme nous le disons plus haut.

Dans le premier étaient des vieillards dont l'un portait une bannière avec cette inscription : *Respectons la vieillesse, c'est l'appui de l'Etat.* Le second était rempli de défenseurs de la Patrie, blessés en combattant pour elle et convalescents à l'hôpital de la Montagne. L'un d'eux portait aussi une bannière et on y lisait : *Nos bras seront encore utiles à la Patrie.*

Sur le dernier char, « traîné par 3 chevaux blancs était, dit le procès-verbal officiel, une jeune citoyenne, choisie dans la classe indigente et honnête, pour servir de déesse de la Liberté ». Le procès-verbal de la séance du 9 ventôse nous fait goûter le mot *choisie,* et quant à *la classe indigente et honnête*, elle avait sa rivale dans la bourgeoisie, où pour le même rôle de déesse, lors des fêtes subséquentes, on trouva la sœur du juge de paix Mutel et une demoiselle Chassay, tante de l'abbé de ce nom, un des chapelains de l'ex-impératrice Eugénie, et qui, plus tard, épousa M. ***.

La déesse, armée d'une pique, coiffée du bonnet phrygien d'où s'échappait son abondante chevelure, n'ayant pour tout habillement qu'une légère tunique de gaze blanche, foulait aux pieds les anciens attributs du fanatisme et de la royauté. Sur le devant du char étaient placés l'Acte Constitutionnel et les Droits de l'homme. Un groupe d'enfants entourait la Déesse et lui présentait des fleurs : l'un d'eux portait devant elle une bannière sur laquelle était écrit : *Ne me changez pas en licence et vous serez heureux.* Tous les jeunes gens de 10 à 15 ans, habillés « décemment avec un ruban tricolore en écharpe, avec des bonnets rouges ou de police », escortaient le char.

Après s'avançait une charrue sur laquelle était une gerbe de blé. Un cultivateur, assis sur la gerbe, dirigeait deux bœufs qui servaient d'attelage. Plusieurs autres cultivateurs entouraient cette charrue, portant des instruments aratoires, avec cette pancarte : *Richesse de la Patrie.*

Les autorités constituées marchaient ensuite, flanquées des jeunes citoyens de la réquisition. Le cortège était fermé par un second détachement de cavalerie.

On alla, dans cet ordre, planter les 3 arbres de la liberté, un par section : 1° sur le milieu de la place de la Liberté, suivant le plan qui en

avait été dressé ; 2° sur la place de l'Egalité, entre le corps de garde et le tilleul ; 3° au haut de la rue Saint-Floxel, sur la petite place triangulaire. Le citoyen Larue, procureur national de la maîtrise des eaux et forêts, avait fait une pétition au Département, le 29 pluviôse précédent, pour être autorisé à délivrer 3 jeunes chênes de la forêt de Cerisy. Mais, le 1er ventôse, craignant que de jeunes chênes élevés en haute futaie ne puissent reprendre, Philippe Lamare, Cerrès et Lentrin furent chargés de s'en procurer trois autres.

On revint au temple de la Raison. Les bustes des martyrs de la Liberté et les pierres de la Bastille furent placées sur l'autel de la Patrie, élevé par Mutel, Charles-François-Gabriel, avoué, officier municipal, le 7 pluviôse précédent, à l'occasion de la fête pour le retour des volontaires de la Vendée, autel construit à demeure pour la célébration des fêtes de décadis. Le frère Le Tual, ci-devant maire (il avait été remplacé dans ces fonctions, le 20 pluviôse, par Nicolas-Honoré-Philippe Guérin Lahoussaye, ancien lieutenant-général de police), y prononça un discours patriotique et analogue à la fête. Des hymnes civiques furent chantés, et cette petite fête se termina par des jeux patriotiques, des chansons et des danses.

La fête terminée, on songea à récompenser les services de la déesse. Dès le 11 ventôse, la Société Populaire arrêta que son président nommerait une commission pour solliciter la reconnaissance des citoyens de la commune en sa faveur. Une quête fut donc faite à son bénéfice par de jeunes citoyens et citoyennes qui vinrent apporter, dans la séance de sextidi de la 2e décade de ventôse, le résultat de leur mission. Ils entrent dans la salle au milieu des applaudissements de la Société et des tribunes, les citoyennes prennent séance sur les bancs qui leur ont été préparés. Le président Tanqueray leur adressa la parole au nom de la Société et les félicita du zèle qu'ils avaient mis à remplir leur mission. Hue, le secrétaire de la commune, déposa 98 livres qu'il avait reçues de plusieurs citoyens pour être jointes à la collecte pour la déesse.

Le président fit le compte des sommes déposées et on trouva 1240 livres (rectifiées, le lendemain, à 1179 livres 15 sols). En annonçant ce résultat, Tanqueray fit observer qu'il y avait encore deux sections dans lesquelles on n'était point encore allé quêter.

Sur la motion de Leforestier, les sœurs donnèrent le baiser fraternel au président.

Le chirurgien Vernet, en homme pratique, demanda que la Société Populaire avisât aux moyens d'employer, le plus utilement possible,

pour la citoyenne Lamy, et de son consentement, les sommes provenues et à provenir de la collecte faite pour elle.

Nîmes, de son côté, fit décréter qu'il serait « écrit aux citoyens et citoyennes qui n'ont pas encore satisfait à la soumission qu'ils ont prise de faire une collecte, dans les quartiers qui leur ont été désignés, au profit de la citoyenne Lamy, pour les inviter à s'acquitter de leur mission ». Cette motion visait évidemment les deux sections où, comme nous venons de le dire, la quête n'avait pas encore eu lieu.

L'octidi de la 2e décade, le citoyen Guezet (de la Péraudière), le jeune, remit au président, le frère Vernet, une somme de 45 livres 15 sols ; celui-ci en annonça une autre de 5 livres.

On pensa un instant à constituer le frère Vernet dépositaire et receveur des collectes qui lui seraient remises, sauf à délibérer après sur le mode de l'emploi, dont s'occuperaient les citoyens et les citoyennes de la Commission. « Un frère, observant qu'un tel arrêté est en contradiction avec ce qui avait été arrêté hier, la Société arrête que les citoyennes Quesnel, mère, née Delauney, Marguerite, femme de l'horloger, La Londe (Delalonde Sainte-Croix) et Moulland s'entendront avec la citoyenne Lami, sur l'emploi des sommes destinées à cette dernière, et qu'à fur et mesure qu'il sera déposé des deniers sur le bureau, le Président s'en saisira pour les remettre aux citoyennes ci-dessus désignées. »

Le lendemain, Vernet, le président, annonçait une nouvelle recette de 10 livres. Le 22 ventôse, Blaize, fils, annonçait à la Société le résultat de sa collecte avec les citoyennes Bunouville et Mutel et en remettait le montant au Président, soit 264 livres 7 sols. Sur la motion du frère Le Tual, on arrête « que la *Société* écrirait aux citoyennes pour leur témoigner toute sa reconnaissance. »

Le 29 ventôse, le président déposait sur le bureau la quittance des 1,505 livres 19 sols des collectes faites, ladite quittance signée de la citoyenne Lalonde.

De ce jour au 4 messidor suivant, il fut disposé de cette somme au profit de la citoyenne qui a représenté la déesse de la liberté. Les citoyennes Lalonde, née *Dumesnil*, Françoise-Catherine-Charlotte, et Moulland, née *Claude*, Marie-Hélène-Jeanne, fournirent leur compte de dépenses, qui serait, sans nul doute, très curieux à étudier s'il existait encore, mais qui a été emporté, comme la feuille, par le vent des réactions successives.

Le Président fut invité par l'assistance à donner, en son nom, l'accolade

fraternelle aux deux citoyennes susdites, mandat agréable dont il s'acquitta au milieu des applaudissements de la Société et des tribunes.

La déesse se nommait exactement Lamy, Marie-Anne. C'était une dentellière, née à Ver (Calvados), le 3 janvier 1771, de Jacques Lamy, journalier, et Paris, Marie. Elle épousa, le 4 ventôse an IV, à Bayeux, Langronne, Michel, dit Laporte, journalier, rue Saint-Loup, fils Thomas Langronne, et Bosquain, Marie, à qui on donna le surnom de *Deo*. Elle mourut à l'Hôpital-Général, le 9 novembre 1843 !

III

ÉVÊQUE ET PRÉFET

La faveur dont jouit universellement, aujourd'hui, l'histoire de tout ce qui se rapporte aux temps troublés de la Révolution Française et aux années de tyrannie administrative qui les suivirent, m'a fait penser que vous entendriez peut-être avec faveur le récit de quelques épisodes de cette époque, ou laissés intentionnellement dans l'ombre ou éclipsés par des faits plus tapageurs.

M. Jean de Bonnefon, dont tous connaissent les services rendus à M. Combes, lors du dernier conclave, et dont la plume semble s'être fait la spécialité de révéler la Rome papale aux profanes, publie sous le titre de *la Ménagerie du Vatican*, une nomenclature des Français anoblis par la papauté, ou qui le disent. A propos de ces derniers, il conte l'anecdote que voici :

« N'appartient-elle pas au Gotha du Vatican, cette femme aimable, vaporeuse et soufflée qui organisa un salon joliment décoré, dans le goût d'une crémerie ? Tous les hommes en vue de l'état républicain y passèrent. Le désert se fait maintenant, mais par ingratitude, autour de ce que le monde appelle « la baronne » tout court.

Femme d'un modeste fonctionnaire, elle était jadis M^me^ Brault, sans titre, ni tortil. Les deux lui vinrent par la Sainte Eglise dont elle fréquentait les parvis, pour accompagner à l'autel ceux dont elle avait préparé — et de quelle main — le mariage.

Un jour, M^me^ Brault avait invité à déjeuner un ami, qui suivit, en flânant, le chemin des quais pour arriver au logis de la bonne hôtesse. Tout à coup, dans une boîte de bouquiniste, les yeux de l'invité aperçurent une estampe défraîchie. Elle donnait l'image fine d'un prélat et portait cette légende gravée : « M^gr^ Brault, évêque d'Evreux, puis archevêque d'Albi,

baron de l'Empire ». L'image coûtait dix sols. Le promeneur l'acheta et l'offrit à la dame. C'est gentil, c'est amusant, sourit Mme Brault. Ce curé qui tombe dans ma famille me plaît.

Et l'on ne parle plus du portrait.....

Peu de temps après, Mgr Brault, érigé en oncle, figurait sous cadre dans le salon de sa nièce, et le titre personnel de l'ecclésiastique défunt passait à la baronne Brault.....

Cette baronne Brault, 87, boulevard Saint-Michel, qui s'était, en somme, annoblie toute seule, n'a-t-elle pas fait l'extraordinaire mariage de ce pauvre M. Clémentel, ministre des colonies, mariage qui s'acheva sur un rapide divorce ? »

Cet article, extrait du *Journal de Rouen*, où se lisent tant d'articles intéressants sur notre belle province, et dans lequel nous voyons (M. de Bonnefon ne peut tout savoir !) que Mgr Brault, archevêque d'Albi, fut d'abord évêque d'Evreux, nous suggéra certaines réflexions historiques que nous formulons de la manière suivante :

Brault, Charles, né à Poitiers, le 4 août 1752, d'un procureur au présidial de cette ville, ancien professeur de philosophie et de sciences physiques à La Rochelle, sous-chantre du Chapitre de Notre-Dame la Grande de Poitiers, chanoine de Sainte-Radegonde et curé de Notre-Dame la Petite du même lieu, archidiacre, vicaire-général, vice-promoteur de l'Officialité et professeur de théologie à l'Université de Poitiers, — dont le mérite, l'esprit aimable et la sagesse avaient conquis l'estime générale, émigra en Piémont, où il fut recueilli par la famille Avrogado, de Verceil, jusqu'au jour où il prit, pour subsister, une place de sous-précepteur.

Rentré d'émigration. M. Brault fut appelé à l'évêché de Bayeux, où il logea d'abord chez Mme de Campigny, — et non d'Evreux — par décret du 9 avril 1802, du premier Consul. Le 2 décembre 1805, il assistait aux cérémonies du sacre et du couronnement. Baron de l'Empire le 1er mai 1808, chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1810, Promoteur au Concile national de 1811, où il se montra zélé partisan des doctrines de l'église gallicane, ce Prélat, imbu, peut-être, outre mesure de la doctrine de Saint Paul sur la soumission aux Puissances établies, se détourna de l'astre disparu à l'île d'Elbe, pour saluer le soleil levant de Louis XVIII. Un mandement de lui avait célébré Napoléon en faveur de qui « Dieu, dans sa colère, a brisé le sceptre des Bourbons » ; une lettre pastorale, quelque peu postérieure, loua Dieu du retour des Bourbons, et ordonna, à cette occasion, une messe d'actions de grâces.

Cette misérable palinodie donna lieu à une chanson satirique, intitulée *les 2 mandements*, où se trouvent ces vers :

Dans le second, l'Empereur,
Dont il a la tabatière,
N'est qu'un vil usurpateur,
Dont Dieu fit justice en terre.

par allusion à une tabatière, sur laquelle se trouvait le portrait de l'empereur, enrichi d'un entourage de diamants, que ce prince lui donna à l'occasion de son sacre, et qu'il jeta, le 30 décembre 1815, lors de la rentrée des Bourbons, dans le feu de joie des tableaux et bustes de l'usurpateur auquel il présida. Hâtons-nous de dire qu'en homme pratique, il en avait, au préalable, enlevé les diamants (1).

Après s'être contenté, comme sceau, d'un cartouche d'azur sur lequel on lisait ses initiales entrelacées, l'évêque de Bayeux avait humblement pris ce blason : coupé : le 1er, d'argent à l'agneau pascal d'azur et de gueules à la croix alaisée d'or ; le 2e, de pourpre à la couleuvre d'or, tortillée en pal, accostée à dextre et à senestre d'une colombe aussi d'or.

Le 15 avril 1816, jour commémoratif du passage du duc de Berry, — en 1814 —, il y eut à la Cathédrale une messe dite par un grand vicaire ; Brault y prononça un discours, et le soir présida un banquet où il porta un toast au Roi dont le buste fut inauguré par lui, le 1er juillet suivant.

Son zèle royaliste fut récompensé du siège archiépiscopal d'Albi, récemment créé par le Concordat de 1817. Ce prélat, à la fortune duquel tous les Concordats apportaient un nouvel élément, devint, de baron d'Empire pair de France, en 1827, et mourut, âgé de 81 ans, en 1833.

Dans son archidiocèse d'Albi, où il ne se rendit qu'en 1823, il compta,

(1) M. Brault ne fut pas précisément un prélat goûté de ses contemporains, témoin ces vers satiriques du bossu Lamare-Longueville, qui le stigmatisent en compagnie du maire et du sous-préfet d'alors :

Dieu, contre son peuple irrité,
Jadis le punit par la peste.
Son courroux, pour nous plus funeste,
De trois fléaux nous a frappés ;
Le sot Conseil est notre maire,
Le dur Genas est sous-préfet,
Brault notre évêque mercenaire :
Notre malheur est au complet,
Qu'il faut que Dieu soit en colère !

parmi les membres de son clergé paroissial, M. Caffarelli, l'ancien préfet du Calvados.

Cet honnête homme, qui avait été d'église avant d'entrer dans l'administration, ancien oratorien, disent les uns, ancien chanoine de Toul, suivant les autres, puis, successivement, préfet de l'Ardèche, du Calvados et de l'Aube, eut le courage, relativement héroïque, de protester contre les procédés policiers, qui amenèrent et couvrirent, avec la collaboration Doulcet de Pontécoulant et du Mesnildot de Vaubadon, l'assassinat administratif du baron d'Aché, et avait eu l'honneur de passer, fonctionnaire disgrâcié, de Caen à Troyes.

Il quitta l'administration peu après les évènements de 1815 et se fit oublier jusqu'au jour où, désireux de terminer ses jours dans son village natal et investi des fonctions cultuelles auxquelles il avait été consacré, dans son jeune âge, il se rendit, dans un modeste équipage, à l'hôtel archiépiscopal d'Albi, sollicitant l'honneur d'être reçu par Mgr Brault, sans toutefois décliner son nom.

Le Prélat, présidait, pour l'heure, un conseil d'ecclésiastiques et n'était guère disposé à se laisser distraire de cette occupation si importante de sa charge, pour recevoir un inconnu. Le solliciteur fut donc évincé, dès l'abord. Mais il ne se lassa et insista tellement pour se faire ouvrir les portes qu'il réussit à pénétrer auprès du Prince de l'Eglise.

Une fois admis en sa présence, il se revéla. « J'ai eu l'honneur, dit-il, de me trouver, Monseigneur l'Archevêque, en votre compagnie, dans beaucoup de solennités et de réception officielles, où j'occupais le fauteuil de la présidence. Je ne dois donc pas être, pour vous, un inconnu ». Et comme le Prélat cherchait inutilement, dans ses souvenirs, pour identifier son visiteur, celui-ci continua : « Je me nomme Caffarelli ; j'étais préfet du Calvados quand vous étiez évêque de Bayeux, et je viens, en souvenir de nos anciennes relations, solliciter de votre paternelle bienveillance, une faveur à laquelle j'attache le plus haut prix : je viens vous supplier de me confier la cure du Falga, berceau de ma famille et mon lieu natal ».

Mgr Brault, surpris de cette demande, ouvrait la bouche pour en demander l'explication quand son interlocuteur, reprenant la parole, énuméra ses titres. « Je suis prêtre, Monseigneur, j'ai défailli aux jours mauvais, mais jamais je ne manquai à l'obligation journalière du bréviaire ; c'est pourquoi le cabinet du préfet du Calvados resta toujours fermé pour tous, pendant trois heures de l'après-midi. L'adversité, le

désenchantement de la vie, le dégoût des besognes louches m'ont, de longtemps, ramené à Dieu, et je ne veux plus être qu'un obscur curé de village ».

L'ancien évêque accueillit favorablement la requête de l'ancien préfet, et en 1826, celui-ci, âgé de 68 ans, décédait curé du Falga, béni, vénéré, regretté de ses humbles paroissiens, et au jour de ses obsèques, les nombreux fidèles qui vinrent lui jeter l'eau bénite, ne virent pas, sans quelque étonnement, réunies sur son cercueil, et l'épée du préfet et l'étole du prêtre, synthèse de la vie de celui que Dieu avait choisi, perdu, puis ramené miséricordieusement à lui !

IV

L'ASSASSINAT DE FOIX-FAURY

Revenons à Madame Brault, cette baronne de contrebande, démasquée par Jean de Bonnefon. Pourquoi cette dame Brault n'aurait-elle point épousé, par hasard, un fils de Brault, Pierre, officier retraité, et de de Faury de Foix, Marie-Bernardine-Adélaïde, sans état, décédée à Bayeux, rue des Cuisiniers, âgée de 50 ans 1 mois, fille d'une des dernières victimes de la chouannerie, Faury, chevalier de Foix, assassiné à Crépon, en l'an V, et par conséquent noble, mais sans titre, par sa mère? La chouannerie, en effet, ne fut pas enterrée, avec les dix-huit fusillés de la rue des Boulevards, dans l'ancien enclos des Bénédictines. Différentes attaques, à main armée, qui eurent lieu surtout dans le canton de Crépon, montrèrent que, si le général Barbaźan avait frappé à la tête, les voleurs, assassins ou brigands insurgés contre le nouvel ordre légal pour satisfaire ou leur rapacité ou leurs haines politiques, se débattaient dans leurs dernières convulsions. M. Pezet, dans son Bayeux au XVIII[e] siècle, en parle sommairement et discrètement, comme il convient à un historien concis et trop rapproché encore des évènements pour pouvoir en dévoiler tous les ressorts et en nommer les acteurs. A un siècle de distance, il est loisible d'être plus explicite et de tirer des mémoires du temps ou de la tradition orale tous les renseignements qu'ils fournissent.

« Dans la soirée du 30 ventôse an V, le nommé Foix-Foury, commissaire du canton de Crépon, se rendant à Asnelles, lieu de sa résidence, fut tué d'un coup de pistolet tiré à bout portant au milieu du dos. On a dit que ce coup de feu fut tiré par un jeune homme de 17 à 18 ans, qui faisait partie du groupe et que, s'étant engagé pour échapper aux pour-

suites, il avait honorablement servi dans les guerres de l'Empire, où il fut tué, capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. » Tel est le récit de M. Pezet.

L'individu, qu'il désigne sous le nom de Foix-Foury, se nommait exactement Faury, Louis-Dominique-Alexandre, chevalier de Foix, né à Entrevaux (Basses-Alpes), d'une noblesse très-ancienne, marié en 1782, à Saint-Mâlo de Lisle, paroisse de Saint-Auban, diocèse de Glandèves, même département des Basses-Alpes, avec Desmarais, Jeanne-Perine. Il avait alors 27 ans.

Sa famille, originaire de ce lieu, avait été riche et l'enfance d'Alexandre, entourée de luxe, puis la ruine était venue et ce dernier représentant d'une race noble se trouvait sans aucune fortune au commencement de la Révolution. Il quitta le pays avec quelques débris de son ancienne fortune et réussit à se faire nommer brigadier des douanes à Saint-Mâlo.

Mais sa qualité de gentilhomme le força bientôt à quitter cet emploi. Il ne se soumit pas de bonne grâce à cette dure nécessité, fut incarcéré et il était sur le point d'être envoyé au tribunal révolutionnaire, quand le 9 Thermidor ouvrit à beaucoup les portes de leurs prisons.

Réintégré, peu après, dans ses fonctions de brigadier, il fut envoyé à Asnelles et bientôt nommé commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration municipale de Crépon. Il acheta nationalement le presbytère d'Asnelles, et y vécut dans une aisance relative avec sa femme et ses quatre filles. On n'a jamais entendu dire qu'il lui eût été reproché aucune vexation, ni aucun acte marquant de sévérité. Les causes de sa mort furent diversement appréciées : selon les uns, la haine venait d'en bas et et n'était motivée que par la supériorité d'origine et de tenue ; d'après les autres, il aurait été victime de haines politiques. Ce dernier point de vue rendrait plus plausible la version de M. Pezet, sur cet assassinat.

Un jour, en sortant de Creully avec un camarade, il fut l'objet de plusieurs coups de fusil, dont l'un tua son compagnon ; ce jour-là, Faury eut le bonheur d'échapper à la mort ; mais, peu de temps après, alors qu'il sortait de Crépon, lieu où résidait la municipalité de canton près de laquelle il exerçait ses fonctions, se dirigeant vers sa maison d'Asnelles, précisément le 20 mars 1796, à 6 heures du soir, une douzaine d'hommes l'assaillirent, le jetèrent dans un fossé et l'assassinèrent à coups de couteau. Il avait 32 blessures quand on le trouva. Dans la main crispée du mort était restée une forte mèche de cheveux blonds, bien qu'on lui eût coupé le poignet jusqu'à l'os pour lui faire lâcher prise.

On l'avait entendu crier : « Pitié pour ma femme et mes pauvres enfants ». Les assassins, pour l'empêcher de crier, lui tailladèrent la bouche dans toute sa largeur. Leur crime commis, ils allèrent saccager le jardin et incendier la maison de leur victime, non sans en avoir pillé le linge et l'argenterie qu'ils partagèrent plus tard entre eux. Une femme d'Asnelles, nommée Lejonc, eut longtemps en dépôt les objets volés. Comme les enfants de Faury criaient pendant le pillage, les chouans, pris d'un semblant de pitié, leur rejetèrent quelques chemises à leur usage par-dessus le mur.

La malheureuse veuve et ses enfants, en butte à l'inamadversion des uns, objet de craintes de la part des autres, vécurent misérablement des bribes de leur modeste aisance. La veuve succomba bientôt à la peine, et ce fut une sœur à elle qui éleva les orphelines.

Le crime resta impuni.

Un certain nombre d'individus furent cependant arrêtés, en l'an V et en l'an VI, sous l'inculpation d'avoir machiné ou favorisé cet assassinat et d'en avoir été auteurs ou complices. Les registres d'écrou de la maison d'arrêt de la rue Quincangrogne, où Caillet était concierge, portent les noms de Mallet, Louis-François, officier de santé de 3e classe à Meuvaines ; Mallet, Louis, fils Louis, fermier de la grande ferme de Bazenville ; Loiseau, Michel, sergent à la 2e compagnie franche stationnée à Bayeux ; Le Véel, Paul, 33 ans, marchand de chevaux, herbager et cultivateur à Saint-Germain-de-la-Lieue ; Adeline, Charles, dit La Pigacière, 47 ans, cultivateur au Manoir ; Renaude, Charles, fils François, 24 ans, cultivateur à Crépon, qui furent transférés aux prisons de Caen, le 4 brumaire an VII.

Furent ensuite incarcérés, dans les mêmes prisons, toujours pour cet assassinat : Denis, Jean-François dit Desnoyers (1), cultivateur à Sully, 52 ans, « inculpé *spécialement* d'avoir conseillé et provoqué cet assassinat et d'en avoir facilité et préparé l'exécution » ; Gast, François, 45 ans, cultivateur à Courseulles, auteur et complice de l'assassinat « de Foix-Faury, auquel des brigands volèrent sa montre, ses boucles de jarretières, son mouchoir de cou et ses souliers, après l'avoir tué. »

On inquiéta aussi pour la même cause : Lefèvre, Pierre, dit Poulidor, bourrelier à Colombiers, âgé de 46 ans ; Creveuil, Michel, volontaire aux

(1) Frère de Thomas, aussi dit Desnoyers, cultivateur, fils Jean-François, de Villiers, inculpé dans le complot dit de Crépon.

compagnies franches ; Lieuray, Jean-Louis, cultivateur à Sommervieu. Ce dernier fut mis en liberté par le directeur du jury d'accusation, le 8 brumaire an VIII.

On prononça encore les noms de Marnet, Connin, etc.

Parmi la bande homicide, se trouvait un nommé Labbé, serrurier-arquebusier à Creully, frère de la servante de l'infortuné Faury, une misérable, qui aida ces brigands à faire un trou dans le mur pour pénétrer dans la maison et la mettre au pillage.

M. Bunouf-Bunouville, alors magistrat de sûreté, suivit vigoureusement l'instruction, mais ne put parvenir à faire parler les témoins.

Le vrai motif de l'impunité des gens arrêtés fut-il le mutisme des témoins dont la terreur paralysait la langue ? ou plutôt faut-il le chercher dans une influence occulte qui, dans la crainte de révélations compromettantes, aurait triomphé de l'habileté et du bon vouloir du magistrat instructeur ? A l'appui de cette hypothèse viendrait ce propos, dont il n'existe pas, il est vrai, de preuve palpable, mais qui circulait couramment dans le public, au témoignage de M. Charles Le Sénécal, et d'une des filles de la victime, Sophie de Faury, morte le 19 février 1875, rue Franche, à l'âge de 86 ans 11 mois, qu'une dame d'un rang élevé, Mme de Chivrey, aurait été présente à la perpétration du crime qu'elle aurait éclairé d'un falot.

Le fait n'étonnera pas outre mesure ceux qui ont lu les livres publiés, sur le baron d'Aché, surtout sur Tournebut, par Le Nôtre, le manuscrit de notre Bibliothèque publique sur la Conjuration de Crépon, et où on trouvera et ce nom de Mme de Chivrey, et beaucoup d'autres de gens de la noblesse d'alors : Hue Lérondelle, Hippolyte, de Crépon ; Le Roy Désiles ; Lepelletier, Louis ; Vast la Cour, Pierre-Louis ; Leroi de Dès ; André Duhomme ; Desmares ; Desvarennes, dont Bunouf-Bunouville, faisant allusion aux diligences dévalisées par lui, disait que ses armoiries étaient inscrites aux portières de celles-ci, etc. ; car, républicains comme royalistes, usèrent alors de tous les moyens pour faire triompher leurs opinions politiques.

L'amnistie, qui fut accordée à l'occasion du Consulat, rendit la liberté à tous les inculpés, dont plusieurs furent détenus plus de trois ans, rue Quincangrogne,

Celui qui écrit ces lignes apprit à lire dans la Croix-de-Dieu, chez Sophie de Faury de Foix, qui, il y a 60 ans, tenait une école de petits enfants, au Parvis Notre-Dame.

E. ANQUETIL.

AVENUE DU SAPIN

A BALLEROY

Comment en 1840, le château de Balleroy conserva les abords de la route départementale qui lui sert d'avenue magistrale.

Les excursionnistes anglais, sollicités de venir à Bayeux, curieux de voir la Tapisserie de la Reine Mathilde, les Parisiens en villégiature sur nos plages d'Arromanches, Asnelles, Saint-Laurent-sur-Mer, Grandcamp-les-Bains, sont incités, par les guides du voyageur sur les côtes du Calvados, à visiter le château de Balleroy, célèbre par la belle ordonnance de sa construction et la renommée de son architecte Mansart, et lorsqu'en voiture de louage, [exceptionnellement bien organisées à Bayeux], en automobile ou même à bicyclette, ils abordent le bourg de Balleroy par la grande route de Caen à Saint-Lô descendant vers la rivière de la *Drôme*, ils admirent, du lieu dit *le Sapin*, l'attrayant point de vue offert à leurs yeux par l'onduleux développement de la forêt de Cerisy, et, en avant de ce vert horizon, la demeure seigneuriale, le château de Balleroy, construit par le célèbre architecte de Louis XIV.

Nous trouvons dans la publication illustrée devenue, paraît-il, assez rare : « *Bayeux et ses Environs* », dessins de Maugendre, texte du savant bibliothécaire, M. Lambert, aidé de la collaboration de notre cher et toujours regretté Georges Villers, nous trouvons, disons-nous, sur le domaine de Balleroy des documents historiques remontant au XII[e] siècle. Nous pouvons, depuis 1588, suivre la transmission de cette seigneurie jusqu'à Jean de Choisy, intendant de Metz, chevalier du Roi et du duc d'Orléans, qui fit construire le château.

M. Lambert cite les propriétaires succcessifs de la Seigneurie de Balleroy jusqu'au jour où elle passa dans les mains de la famille, deux fois

séculaire dans notre pays : Lacour de Balleroy, aujourd'hui représentée par un de ses descendants, membre du Conseil général du Calvados.

Les visiteurs, qui suivent la grande route, dite *Avenue du Sapin*, descendant vers la grille du château, ne manquent pas de constater la correcte ordonnance des constructions à droite et à gauche et l'amplitude de l'avenue, un kilomètre de long sur 40 mètres de large.

Ce bel aspect courut grand risque de disparaître, en 1839. La commune de Balleroy se prétendant propriétaire des abords de la route départementale, les revendiqua, ainsi que la petite place précédant le château, se réservant le droit de les aliéner, d'autoriser des constructions et d'installer des foires et marchés.

Le marquis de Balleroy, invoquant d'anciens titres, repoussa cette prétention. Le récit du procès plaidé devant le tribunal de Bayeux, et dont l'érudition de M. le Président Pezet a fait un document historique, sera le sujet de cette communication.

J'ai été mis sur la trace de cette intéressante contestation par un Mémoire, imprimé août 1840, chez Groult, alors l'unique imprimeur bayeusain, et intitulé :

Observations pour le Marquis de Balleroy contre la Commune de Balleroy, soumises au tribunal de Bayeux et signé : Adolphe Desclosières, avocat, Frestel, avoué.

Un pieux souvenir filial, dont vous comprendrez, mes chers confrères, l'affectueux attrait, s'est ajouté au très-réel intérêt que présente l'affaire en elle-même.

En 1836, M. le Maire de Balleroy, inspiré, d'ailleurs, par un louable sentiment d'utilité publique, avait fait établir, dès les premiers mois de l'année, sur les abords de la route dite du Sapin, des bornes destinées à recevoir des réverbères.

Le marquis de Balleroy protesta, se prétendant seul propriétaire des terrains situés à droite et à gauche de la route de Caen à Saint-Lô, dans la traversée du bourg. Une assignation, en date du 5 juin 1836, précisa cette revendication. A l'appui de sa demande, il produisit, dès que la Commune fut autorisée à plaider, deux arrêtés du Conseil de Préfecture, en date des 8 prairial an x et 27 frimaire an xi, ainsi conçus :

« Le Conseil, vu le rapport de l'un de ses membres, arrête : La dame d'Hervilly est déclarée propriétaire des terrains en pâture et avenue contestés régnant le long de la grande route de Caen à Saint-Lô, dans la traversée de Balleroy. Pour l'ornement réciproque du bourg et du châ-

teau, la portion de la grande route avec ses côtés adjacents, connue sous le nom de *Sapin*, conservera sa longueur actuelle et largeur sans que la dame d'Hervilly puisse y apporter de changement, mais seulement jouir des pâtures comme par le passé. » Cette décision, invoquée par le marquis de Balleroy, dont nous allons, ci-après, expliquer les liens de traditions avec Mme d'Hervilly, fut attaquée par la Commune comme entachée d'incompétence.

Le Conseil d'Etat lui donna gain de cause. Une ordonnance royale du 25 avril 1839, signifiée le 21 mai suivant, décidait que: s'agissant d'un droit de propriété privée, le juge administratif était incompétent et que la question de droit ne pouvait être tranchée qu'au moyen de titres anciens, d'après les règles du droit commun, dont l'appréciation appartenait, exclusivement, aux tribunaux civils. »

Les parties contestantes se trouvaient donc dans l'obligation de faire valoir leurs titres devant la justice civile.

Pour hâter la solution, le marquis de Balleroy signifia une citation d'audience à la date du 4 janvier 1840.

Comment pouvait-il se prévaloir des actes anciens invoqués au profit de Mme d'Hervilly ?

Comment la décision du Conseil de Préfecture de l'an XI, réputée incompétemment rendue, les avait-elle connus.

En 1793, M. Charles-Auguste, comte de Lacour de Balleroy, ayant succombé victime du tribunal révolutionnaire, la confiscation de ses biens avait été prononcée. Elle fut levée par la loi du 21 prairial an III, restituant les biens des condamnés à leurs familles. Cette loi est intéressante à rappeler, elle marque déjà une favorable tendance, heureusement réactionnaire, à une politique plus humaine.

« La Convention nationale, considérant que par son décret du 14 floréal dernier, elle a maintenu le principe de la confiscation des biens à l'égard des conspirateurs, des émigrés, des fabricateurs ou distributeurs de faux assignats et de fausse monnaie et des dilapidateurs de la fortune publique, néanmoins, considérant l'abus fait des lois révolutionnaires, l'impossibilité de distinguer, par des révisions, les innocents des coupables, et qu'il y a moins d'inconvénient et plus de justice et de loyauté à rendre des biens aux familles de quelques conspirateurs, que de s'exposer à retenir ceux des innocents, décide: Que les biens des condamnés révolutionnairement, depuis l'époque du 10 mars 1793, seront rendus à leurs familles, sauf les exceptions, et sans qu'il soit besoin de révision des procédures ».

Suivent 25 articles de règlementation. (Collection des lois de Duverger Tome 8, p. 168).

Or, Mme d'Hervilly était fille de Charles-Auguste Lacour de Balleroy, victime de la férocité révolutionnaire. Il avait laissé trois enfants :

Philippe-Auguste-Jacques ;

Mme d'Hervilly ;

Mme de Jaucourt.

Auguste-Jacques et sa sœur, Mme de Jaucourt, ayant émigré, Mme d'Hervilly, restée en France, avait, dès l'origine, obtenu, jusqu'à concurrence du tiers héréditaire formant sa part, restitution des biens de la famille de Balleroy, les deux autres tiers étaient restés séquestrés jusqu'au 29 brumaire an v, date à laquelle, en vertu de la loi précitée, les administrateurs du Calvados rendirent à la comtesse d'Hervilly la totalité du domaine de Balleroy.

Remise en possession de ces biens, la comtesse d'Hervilly se préoccupa de continuer l'aménagement de l'avenue du Sapin, déjà préparé par ses ancêtres. Elle s'opposa, énergiquement, aux actes de possession tentés par des tiers, afferma par bail des parties herbées de cette avenue. (Acte du 18 pluviôse an VIII.)

A dater de ce jour, nul, habitant ou commune, ne pouvait, incontestablement, réclamer un droit de propriété sur ces terrains.

En 1806, le marquis de Balleroy et Madame de Jaucourt rentrèrent en France, leur sœur, Madame d'Hervilly, reconnut, par un pacte de famille, déposé les 20 et 28 novembre, en l'étude d'un notaire de Caen, que les biens recueillis dans la succession de son père ou rachetés de la Nation étaient redevenus la propriété de sa famille. Cet acte attribuait le Château et ses dépendances au marquis de Balleroy. Le 2 juillet 1830, il affermait, continuant ainsi les traditions des précédents propriétaires, toutes les portions, pouvant produire profit, à droite et à gauche de la grande avenue.

Ainsi s'établissait l'historique des origines de la propriété et sa transmission, lorsque se produisit, en 1836, l'acte de la Municipalité, affirmant un droit sur les abords de l'avenue en installant, comme nous l'avons rappelé au commencement de cette notice, des colonnes destinées à recevoir des réverbères.

Un nouvel incident provoquant une question subsidiaire, naquit aux derniers jours de l'instance.

Le marquis de Balleroy, voulant préciser toute l'étendue de son droit,

avait fait acte de possession sur un terrain d'une contenance de deux ares environ, situé au midi de l'angle formé par les rues des Forges et des Etangs.

Les propriétaires du château avaient, dès les premiers temps, fait pratiquer des travaux d'entretien sur cette petite place, ils veillaient, notamment, à l'empierrement du sol, à l'enlèvement des sables amoncelés à la suite des grandes pluies.

Le maire de Balleroy, estimant que cet acte constituait un fait d'usurpation sur un terrain communal, fit dresser procès-verbal de constat et cita M. de Balleroy devant le juge de simple police : contravention aux règlements de voirie.

Une sentence de sursis s'imposait, juridiquement motivée par l'instance principale portée devant le tribunal civil de Bayeux.

Ce nouvel incident d'une procédure qui, on le voit, ne chômait pas, motiva de la part du marquis de Balleroy une demande subsidiaire jointe à sa demande principale et réclamant la petite place constestée.

De part et d'autre, la bonne foi paraissait évidente. La commune invoquait de multiples faits d'occupation, M. de Balleroy affirmait qu'ils ne comportaient que des actes de pure tolérance.

Deux arrêts récents de la Cour d'appel de Caen permettaient d'entrevoir une facile solution de cette suite de contestations, on le voit, assez compliquées.

« Les Communes, disaient ces arrêts, étaient autorisées à réclamer la propriété des terres vaines et vagues lorsque : 1° elles justifieraient avoir sur ces biens des droits acquis dont elles auraient été dépouillées par la puissance féodale ; 2° tout terrain inculte ne serait pas considéré comme terrain communal aux termes de la loi du 10 juillet 1793 ; 3° qu'en particulier, cette loi ne s'appliquait pas aux terrains enlevés à la culture pour faciliter l'entrée d'une habitation ». (Première Chambre de la Cour d'appel de Caen, 8 juin 1836, 19 juillet 1838).

Les faits de la cause et la jurisprudence ainsi exposés dans le mémoire précité, les conclusions prises devant le tribunal de Bayeux, au nom du marquis de Balleroy, furent formulées en ces termes :

Plaise au Tribunal,

Déclarer jointe la demande principale à la demande incidente, statuant sur le tout par un seul et même jugement, déclarer le concluant propriétaire : 1° des terrains qui s'étendent à droite et à gauche de la route départementale depuis le Sapin jusqu'au rond point ou place du Marché

de Balleroy ; 2° du terrain qui forme prolongement de la chaussée du château jusqu'à l'angle de la rue des Forges et de la rue des Etangs, aux offres de faire prouver par témoins des faits de possession qui ont été énoncés dans la présente signification et qui seront articulés et précisés de nouveau dans des conclusions additionnelles ; subsidiairement, si contre toute attente, la commune était déclarée propriétaire des terrains dont s'agit, dire et juger qu'elle ne pourra changer les alignements actuels établis dans l'intérêt réciproque du Bourg et du Château, pourquoi le plan figuratif de la grande avenue du Château, lequel a été communiqué sur l'instance par le concluant, sera joint à la minute du jugement à intervenir pour y avoir recours au besoin, avec dépens.

Le jugement fut rendu le 31 Décembre 1840, il comprend 9 rôles et son développement nous oblige à n'en donner que le dispositif après avoir résumé brièvement les motifs qui reproduisent les faits précédemment exposés.

Le Tribunal, considérant que la dame d'Hervillly était incontestablement propriétaire du domaine de Balleroy, en vertu d'actes qui sont successivement analysés, qu'elle a transmis ses droits au marquis de Balleroy. Que si, en 1650 et années suivantes, les seigneurs de Balleroy, dans l'intérêt du développement du Bourg, ont fait des concessions de terrains, les conditions de construction notamment dans l'avenue du Sapin ont été imposées, ainsi qu'il résulte d'actes communiqués, que si les lois de 1790 et de 1792 ont anéanti les privilèges de la puissance féodale, elles ont respecté le droit de propriété.

Que si incontestablement les terrains laissés à usage de rue d'après même les intentions du seigneur de Balleroy appartiennent à la commune, celle-ci est obligée de respecter tout ce qui a été convenu antérieurement dans l'intérêt du domaine privé du seigneur, notamment l'obligation de ne pas bâtir en dehors d'un alignement déterminé.

En ce qui concerne les terrains dits herbés au-delà de la rue des Anges, ils ne peuvent être considérés comme rue ou place publique ayant toujours été affermés par les anciens propriétaires et jamais affectés par les seigneurs à un usage public ;

Que la vue des plans produits ne permet pas de douter que le terrain circulaire ne soit le commencement de la chaussée du château.....

Que les faits invoqués par la commune ne sont que des actes de pure tolérance.....

PAR CES MOTIFS,

Le Tribunal, ouï M. le Procureur du Roi, après avoir délibéré conformément à la loi, jointe la demande incidente à la principale, et statuant sur le tout :

Rejette l'exception proposée par la commune de Balleroy, donne acte aux parties de ce qu'il est reconnu que M. de Balleroy ne réclame aucuns droits sur la place du Marché, déclare la Commune propriétaire, en vertu des dispositions de la loi du 26 juillet 1790 de la rue désignée sous le nom de la *Rue du Sapin*, à droite et à gauche de la route départementale de Caen à Saint-Lô, déclare toutefois ces terrains à usage de rue grevés de la servitude réclamée par M. de Balleroy, en conséquence, dit que la Commune ne pourra changer les alignements actuels, lesquels ont été établis par les contrats d'inféodation de 1650, et années suivantes, de manière qu'il ne puisse être fait aucune construction qui excède la côtière de devant la maison bâtie, pour servir de règle auxdits alignements ; ordonne, en conséquence, que le plan figuratif de l'avenue du Sapin et des abords du château déposé sur le bureau du tribunal et communiqué au procès, après avoir été coté et parafé par le greffier, sera joint à la minute du présent jugement, déclare M. de Balleroy propriétaire de tous les terrains herbés situés entre le Sapin et la rue des Anges ; et, sans avoir égard aux exceptions présentées sur la demande incidente, le déclare également propriétaire du terrain circulaire formant l'entrée de la chaussée du château sans avoir égard à la preuve testimoniale offerte et ordonne qu'il sera fait une masse des dépens dont trois quarts sont mis à la charge de la commune et l'autre quart à celle de M. de Balleroy.

Ainsi jugé et prononcé en l'audience publique du tribunal civil de Bayeux, le trente-et-un décembre mil huit cent quarante.

Que serait aujourd'hui la belle voie qui conduit au château de Balleroy, si la commune eût gagné son procès ? Les Municipalités, qui se sont succédées depuis 66 ans, auraient-elles pu résister aux sollicitations des propriétaires dont les maisons sont en bordure de l'avenue ? Celui-ci aurait voulu construire des annexes, celui-là établir des jardinets avec clôture. Le bel aspect que les touristes admirent eût été détruit; la sentence de 1848 fut non seulement une légitime solution juridique, mais encore et par voie de conséquence, la salutaire protectrice d'un des plus beaux châteaux de Normandie.

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

LE THÉATRE A BAYEUX

DE 1895 A 1906

Ce n'est point une œuvre littéraire que nous avons entreprise, mais plutôt une statistique générale pouvant permettre d'établir les goûts et les préférences de nos concitoyens en matière d'œuvres théâtrales ; son seul mérite sera de faire ressortir exactement les sommes encaissées par les Directeurs qui se sont succédé sur notre scène pendant la dernière période décennale.

Au commencement du XIX[e] siècle, la ville de Bayeux ne possédait pas de salle de spectacle.

Quand notre illustre compatriote, *Mademoiselle Georges*, vint à Bayeux, pour jouer *Mérope*, le 5 janvier 1820 (1), elle fut obligée de louer la salle de M. Poisson, située rue Bienvenue, moyennant un prix très élevé. « Il a voulu m'égorger, dit-elle ».

Quelques années plus tard, plusieurs amateurs et amis des arts prirent l'initiative de l'érection d'une salle spéciale et, après la constitution d'une société régulière, ils firent l'acquisition du terrain sur lequel fut édifié le Théâtre actuel.

A diverses reprises, des réparations ou des embellissements devinrent indispensables et la Ville y contribua pour la plus grande partie, ce qui lui constitua un titre à la propriété de l'immeuble. En 1868, la Municipalité, désirant régulariser la situation, s'entendit avec les actionnaires et il intervint une convention d'après laquelle ces derniers abandonnèrent

(1) La célèbre tragédienne, Georges Weimer, née à Bayeux, le 23 février 1787, et baptisée le lendemain à l'Eglise Saint-Patrice, avait été comblée de faveurs par l'Empereur Napoléon I[er]. A son passage à Bayeux, en 1820, elle possédait une fortune évaluée à 50 ou 60.000 francs de revenus, mais elle la gaspilla et, dans ses dernières années, elle se débattait contre la misère. Napoléon III lui fit obtenir le dépôt des cannes et des parapluies à l'Exposition de 1867. Elle mourut cette année là et fut inhumée avec grande solennité à Passy. Les cordons du poêle étaient tenus par : M. Camille Doucet, académicien ; M. Thiéry, administrateur de la Comédie Française ; Alexandre Dumas et le baron Taylor.

Sa mémoire fut honorée au Théâtre de Bayeux, pendant la représentation du 25 février 1901, sur l'initiative de M. de Gomiecourt, vice-archiviste de la Société des Arts et Belles-Lettres.

leurs droits à la Ville, sous la condition que celle-ci prendrait dorénavant à sa charge toutes les réparations et que la salle de spectacle serait administrée par une commission de six membres : Le Maire, Président, avec voix prépondérante, deux Conseillers municipaux et trois Membres nommés par les actionnaires.

Cette convention, en date du 25 août 1868, fut approuvée par le Conseil municipal, sur le rapport de M. Pain, le lendemain 26 août.

D'importantes réparations furent entreprises en 1875 par le Conseil Municipal, qui avait voté 2.558 fr. 30 le 6 août, mais pendant l'exécution des travaux, l'architecte de la ville s'aperçut que les fondations présentaient de grandes défectuosites et, sur sa demande, la Municipalité demanda le concours de M. Gouton, ingénieur des Ponts et Chaussées, pour visiter les lieux et prescrire les mesures indispensables pour la sécurité publique.

M. Gouton déposa son rapport le 15 juin 1877 ; il concluait à la reprise en sous-œuvre des fondations, entreprise extrêmement délicate qui, cependant, fut menée à bonne fin. Elle coûta à la ville plus de vingt-six mille francs, qui furent votés par le Conseil Municipal, les 30 août 1876, 19 juin 1877 et 30 juillet 1878. Le solde fut inscrit aux chapitres additionnels de 1879, qui comprenait également une somme de 1,000 fr., allouée à M. Delaunay, architecte, et 300 fr. accordés, à titre de gratification, par délibération du 26 août 1878, à M. Simonnet, architecte à Paris, envoyé par M. de Dion, à qui la ville est redevable de la préservation de la Tour de la Cathédrale.

Le Théâtre avait été interdit et les représentations se donnèrent à la Salle Saint-Laurent pendant l'année 1877 et jusqu'au 27 octobre 1878, jour où eut lieu la réouverture avec le concours de l'Orphéon et de la Société Philharmonique.

Depuis cette époque, la Municipalité s'est efforcée, par tous les moyens en son pouvoir, de consolider l'édifice, de l'améliorer et d'assurer la tranquilité et la sécurité du public. En 1881, après l'épouvantable catastrophe de l'Opéra-Comique, des mesures furent prises pour donner toute sécurité en cas d'accidents et des travaux de dégagement furent entrepris, notamment pour assurer promptement la sortie de l'orchestre, si un incendie se déclarait. En 1892 et 1893, deux prises d'eau ont été établies de chaque côté de la scène où, à chaque représentation, il y a un pompier de service et en moins de dix secondes le feu serait combattu par des jets d'une grande puissance.

Enfin, en 1901, la Commission du théâtre ayant signalé l'exiguité des coulisses et le danger qui en résultait pour les employés et pour la conservation des décors dont plusieurs ont une certaine valeur, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'agrandissement de la scène et voté les fonds nécessaires à cet effet. Les travaux ont été effectués dernièrement et, s'ils ne donnent pas encore toute satisfaction, ils ont, du moins, permis aux machinistes et aux autres employés du théâtre de veiller avec plus de sécurité à la préservation du matériel.

Depuis nombre d'années, le Conseil Municipal alloue une subvention annuelle dans le but d'obtenir une série de représentations de la troupe de Caen. Cette subvention, qui est ordinairement de 50 ou 60 fr. par soirée, constitue le premier bénéfice du Directeur.

En 1895, l'accord n'ayant pu se faire entre la Direction et la Municipalité, la troupe de Caen s'abstint et le théâtre fut desservi par des troupes de passage.

Nous donnons ci-après le détail de chaque représentation :

1895

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
				fr. c.
Dervilly, Caen.	Les Cloches de Corneville . . .	Opéra-Com.	4 fév.	398.»»
de Langlay, Tournée.	Madame Sans-Gêne.	Comédie.	4 juin.	816.50
Givar, Tournée.	La Fille du Régiment.	Opéra-Com.	17 juin.	348.»»
	Les Noces de Jeannette.	Id.		
Braseur, Id.	Les Pantins de Madame	Vaudeville.	6 août.	691.75
	La Boite à Bibi	Id.		
Lerval, Id.	Le Jeu de l'Amour et du Hasard	Opéra-Com.	17 sept.	338.50
	Le Portait.	Comédie.		
Jules Mary, Id.	L'Abbé Constantin	Id.	10 oct.	385.»»
	Le Klephte.	Id.		
Baret, Id.	La Fée Cocotte	Id.	14 oct.	425.»»
	A la Chambrée	Id.		
	Maman Sabouleu	Id.		
Max, Id.	Les Folies Dramatiques.	Opérette.	26 nov.	318.»»
	Un Carnaval d'Auvergnats . . .	Id.		

La Direction du Théâtre de Caen ne s'étant pas décidée à desservir le Théâtre de Bayeux, il y eut moins de représentations. Celles de Madame Sans-Gêne et la Tournée Brasseur firent des recettes exceptionnelles et méritent d'être signalées.

1896

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE fr c.
Brasseur, Tourn.	Doit-on le Dire.	Comédie.	22 juill.	601.25
	Le Roi Koko	Vaudeville.		
Darmont, Id.	La Revanche	Comédie.	26 juill.	365.»»
	Assaut de Valets	Opéra-Com.		
	Pépita l'Andalouse	Opérette.		
Germain, Id.	L'Amour sans Phrases	Comédie.	9 août.	342.50
	La Tortue.	Vaudeville.		
Baret, Id.	Le Petit Lord.	Comédie.	30 oct.	400.»»
	Au Pain Sec	Vaudeville.		
Hertz et Santara Caen.	Le Barbier de Séville.	Opéra-Com.	11 nov.	378.»»
Id.	Les Cloches de Corneville . . .	Opérette.	16 déc.	396.»»
	L'Histoire d'un Sou	Vaudeville.		

1897

Hertz et Santara Caen.	Le Chalet.	Opéra-Com.	6 janv.	400.»»
	La Fille du Régiment.	Id.		
Comité des Dames de France.	Le Monde Renversé.	Comédie.	22 id.	500.»»
	L'Homme aux Sérénades. . . .	Op.-Bouffe.		
Hertz et Santara Caen.	Le Député de Bombignac. . . .	Comédie.	27 id.	345.»»
	Les Noces de Jeannette.	Opéra-Com.		
Id.	Les Jurons de Cadillac	Comédie.	24 fév.	465.»»
	La Falotte.	Opérette.		
Lina Munte, Tournée.	Le Chemineau.	Pièce.	30 avril.	332.20
Rivey, Tournée	Gavaud-Minard et Cie.	Comédie.	11 mai.	328.»»
	Le Cabinet Piperlin.	Id.		
Dannerie, Id.	Le Gendre de M. Poirier	Id.	19 mai.	360.»»
	L'Habit Vert	Id.		
Jules Mary, Id.	Les Deux Gosses	Pièce.	9 juin.	347.»»
Brasseur, Id.	Le Mari de la Débutante	Com.-Vaud.	3 août.	395.»»
	La Sécurité des Familles	Comédie.		
Baret, Id.	Le Chapeau d'un Horloger . . .	Id.	27 sept.	500.»»
	J'invite le Colonel	Id.		
	Le Mystère de la Rue Gaillon .	Id.		

1897 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE fr. c.
Chartier, Tourn.	Le Dindon	Comédie.	16 oct.	498.50
	Les Pavés de l'Ours.	Id.		
Croix-Meyer Id.	La Bonne d'Enfants.	Op.-Bouffe.	17 nov.	368.»»
	Les Forfaits de Pipermans. . .	Vaudeville.		
	Intermèdes.			
Clasis et Santara	Gillette de Narbonne	Opérette.	13 déc.	324.»»
Caen.	La Mascotte.	Id.	27 déc.	345.»»
Id.	Les Espérances	Comédie.		

1898

Clasis et Santara	Le Pater.	Pièce.	17 janv.	330.»»
Caen.	L'Auberge du Tohu-Bohu. . . .	Opérette.		
Id.	La Mendiante de Saint-Sulpice.	Pièce.	31 Id.	348.»»
Id.	Rival pour Rire.	Comédie.	21 fév.	375.»»
	Les Dragons de Villars.	Opéra-Com.		
Id.	Le Grand Mogol	Opérette.	14 mars.	328.50
Id.	La Cigale et la Fourmi.	Opéra-Com.	31 id.	342.50
Charletty, Tourn.	La Râleuse.	Comédie.	12 avril.	305.»»
	Leurs Filles.	Pièce.		
Baret, Id.	Par la Fenêtre	Comédie.	2 mai.	416.50
	Un Client Sérieux	Id.		
	Dormez, je le veux.	Bouffonne^{rie}		
Brasseur, Id.	Le Nouveau Jeu.	Comédie.	17 août.	403.»»
Berny, Id.	Madame Sans-Gêne.	Pièce.	15 sept.	340.70
Charletty, Id.	Madame Mongodin	Com.-Vaud.	6 oct.	312.»»
	Les Amants Légitimes	Comédie.		
Baret, Id.	Les Valets Modèles.	Opéra-Com.	20 oct.	958.50
	Mamzelle Mariette	Id.		
	Intermèdes (M^{me} Richard).			
Darcia, Id.	Les Poches de Monsieur	Com.-Vaud.	22 déc.	340.»»
	Sapho.	Pièce.		

A signaler, dans le cours de cette année, le succès de la Tournée Baret, dû surtout à la présence de M^{me} Richard et du violoniste Viardot. Les places de l'Orchestre étaient à 4 fr., comme les premières.

Le Théâtre forain Dupré vint s'installer sur la place Saint-Patrice, le 2 octobre, il fut assez suivi.

1899

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE fr c.
Chartier, Tourn.	La Joueuse d'Orgue.	Pièce.	30 janv.	497.»»
Baret, Id.	Colinette	Id.	31 mars.	314.»»
Achard, Id.	La Dame de Chez Maxim' . . .	Id.	9 sept.	312.50
Baret, Id.	Ma Bru	Comédie.	25 id.	320.»»
	L'Anglais tel qu'on le parle. . .	Id.		
Chartier, Id.	Papa la Vertu.	Pièce.	4 oct.	260.»»
Montcharmont et Lugnet, Id.	Cyrano de Bergerac.	Id.	26 id.	510.»»
Carina-Bensussan, Caen.	La Grâce de Dieu.	Drame.	3 nov.	350.»»
Id.	Madame La Maréchale	Comédie.	5 id.	310.50
Id.	La Fille du Tambour-Major . .	Opéra-Com.	13 id.	450.»»
Id.	Les Petites Michu.	Opérette	27 id.	403.»»
Id.	La Mascotte.	Id.	11 déc.	319 »»
Id.	Le Petit Duc	Id.	23 id.	218.50
	Les Jurons de Cadillac. . . .	Comédie.		

Le Théâtre forain Dupré est resté installé sur la place Saint-Patrice jusqu'au 15 mai.

1900

Carina-Bensussan, Caen.	La Poupée	Opéra-Com.	8 janv.	522.»»
Id.	Id.	Id.	15 id.	319.50
Id.	Napoléon	Pièce.	22 id.	449.»»
Id.	Les Cloches de Corneville . . .	Opérette.	29 id.	228.50
Id.	La Cigale et la Fourmi.	Opéra-Com.	12 fév.	191.»»
Id.	Les Dragons de Villars	Id.	26 id.	358.50
Id.	La Fille de Madame Angot . . .	Opera-Com.	19 mars.	292.50
Id.	La Belle Hélène.	Op.-Bouffe.	2 avril.	297.75
Id.	Le Tour du Monde d'un Enfant de Paris.	Pièce.	30 mai.	157.75
Dme Harris, Tournée.	Pétin, Mouillarboug et Consorts.	Fantaisie.	2 oct.	368.»»
	Les Gaietés de l'Escadron . . .	Pièce.		
Ballard-Baron Caen.	L'Etincelle.	Comédie.	5 nov.	403.50
	Gillette de Narbonne	Opéra-Com.		
Id.	Le Gendarme est sans Pitié. . .	Comédie.	21 id.	407.50
	Serment d'Amour	Opéra-Com.		

1900 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
				fr. c.
Ballard-Baron	Visite de Noces	Comédie.	3 déc.	427.25
Caen	Le Contrôleur des Wagons-Lits.	Id.		
Id.	Une Tasse de Thé.	Comédie.	17 id.	349.50
	L'Oiseau Bleu.	Opéra-Com.		

Le Théâtre forain Delaat fut installé sur la place pendant 10 jours, du 6 au 16 juillet.

La faiblesse de la troupe Carina-Bensussan fut telle que le public finit par déserter le Théâtre ; il fallut le talent personnel de M. Ballard pour l'y ramener.

1901

Ballard-Baron	Le Sursis	Vaudeville.	7 janv.	342.25
Caen	Les Noces de Jeannette.	Opéra-Com.		
Id.	L'Anglais tel qu'on le parle . .	Comédie.	21 id.	529.»»
	Miss Hélyett	Opérette.		
Id.	Le Passant	Comédie.	4 fév.	438.25
	Les 28 Jours de Clairette. . . .	Opérette.		
Id.	L'Arlésienne	Pièce.	11 id.	530.25
Id.	Véronique (*).	Opéra-Com.	25 id.	490.50
Id.	Madame Favart.	Id.	11 mars	386.50
	Les Forfaits de Pipermans . . .	Vaudeville.		
Id.	Gringoire.	Comédie.	25 id.	335.75
	La Princesse des Canaries . . .	Opéra-Bouff.		
Chartier, Tourn.	Mon Tailleur	Pièce.	14 avril	233.50
	La Bourse ou la Vie	Comédie.		
Brasseur, Id.	La Petite Fonctionnaire.	Id.	20 août	657.»»
	Vive l'Armée	Id.		
Castelain, Id.	L'Altesse de la Rue St-Denis. .	Folie-Vaud.	8 oct.	305.80
	Coralie et Cie	Pièce.		
Joubert, Caen.	La Fille du Garde-Chasse. . . .	Pièce.	14 oct.	349.»»
Id.	Mirette	Comédie.	21 id.	447.»»
	Les Mousquetaires au Couvent.	Opéra-Bouff.		
Id.	Une Fille Encombrante.	Folie.	28 id.	345.50
	Le Voyage de M. Perrichon. . .	Comédie.		
Id.	Les 4 Sergents de la Rochelle .	Drame.	4 nov.	392.25
	La Cagnotte.	Com.-Vaud.		

(*) C'est à cette représentation qu'une ovation fut faite à la mémoire de Mlle Georges.

1901 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE fr. c.
Joubert, Caen	Un Gendre qui dompte sa Belle-Mère	Comédie.	11 nov.	245.25
	La Petite Mariée	Opéra-Bouff.		
Id.	La Dame aux Camélias	Comédie.	18 id.	325.50
Id.	On Demande un Jeune Ménage.	Id.	25 id.	168.50
	L'Auberge du Tohu-Bohu	Opérette.		
Id.	La Tour de Nesle	Drame.	2 déc.	286.»»
	La Mauviette	Piece.		
Id.	Giroflé-Girofla	Opéra-Bouff.	9 id.	190.50
Id.	Sapho	Comédie.	16 id.	232.»»

Le théâtre forain Dupré est revenu du 6 au 12 octobre.

1902

Joubert, Caen.	Rip	Opéra-Com.	6 janv.	400.50
Id.	Denize	Pièce.	13 id.	265.50
	Durand et Durand	Com.-Vaud.		
Id.	Les Deux Timides	Vaudeville.	20 id.	276.25
	François les Bas Bleus	Opéra-Com.		
Id.	Le Bossu	Drame.	27 id.	289.»»
Id.	Jeanne d'Arc	Pièce.	3 févr.	323.25
Chartier, Tourn.	La Marchande de Fleurs	Id.	9 id.	556.25
Joubert, Caen.	Joséphine vendue par ses Sœurs.	Opéra Bouff.	17 id.	368.75
Id.	Madame Sans-Gêne	Pièce.	24 id.	340.»»
Id.	Le Roi s'amuse	Id.	3 mars	328.»»
Id.	Les 28 Jours de Clairette	Opérette.	10 id.	181.»»
Id.	Le Contrôleur des Wagons-Lits.	Comédie.	17 id.	220.»»
	Les Noces de Jeannette	Opéra-Com.		
Id.	Les Cloches de Corneville	Opérette.	28 avril	204.75
Id.	Faust	Opéra.	12 mai	497.»»
Id.	La Favorite	Id.	26 id.	360.50
Brasseur, Tourn.	La Mairie	Comédie.	3 sept.	536.»»
	Les Deux Ecoles	Id.		
Bourgeois, Id.	Henri III et sa Cour	Pièce.	17 id.	312.»»
Daurelly, Id.	Le Chalet	Opéra-Com.	25 oct.	258.»»
	La Fille du Régiment	Id.		
Richet, Caen.	Paillasse	Drame.	3 nov.	318.50
Id.	Le Grand Mogol	Opéra-Com.	10 id.	348.50

1902 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATES	RECETTE fr. c.
Joubert, Caen	Nos Bons Villageois.	Comédie.	1er déc.	264.»»
Id.	Le Gendarme est sans Pitié . .	Id.	10 id.	289.75
	La Mascotte.	Opéra-Com.		
Id.	Rompons	Comédie.	22 id.	358.75
	La Marjolaine.	Opéra-Com.		

1903

Richet, Caen.	L'Etincelle	Comédie.	6 janv.	336.»»
	Le Maître de Forges	Pièce.		
Id.	Les Espérances	Comédie.	19 id.	384.75
	Le Cœur et la Main.	Opéra-Com.		
Id.	Les Ouvriers	Drame.	2 févr.	207.25
	Les Fourchambault.	Comédie.		
Id.	Le Paratonnerre.	Id.	16 id.	308.»»
	Cliquette	Opéra Com.		
Ulmann, Tourn.	L'Aiglon.	Pièce.	27 id.	736.»»
Richet, Caen.	L'Enigme	Com.-Dram.	9 mars	242.»»
	Les Cinq Choux de la Varenne.	Folie-Vaud.		
Id.	Edgar et sa Bonne	Comédie.	23 id.	232.25
	Cousin et Cousine	Opéra-Com.		
Castelain, Tourn.	Tricoche et Cacolet.	Com.-Bouff.	17 avril	239.»»
	Madame de la Seiglière.	Comédie.		
Harris, Id.	L'Hôtel Godet.	Id.	26 mai	200.50
	Le Billet de Logement	Vaudeville.		
Chartier, Id.	Résurrection	Pièce.	3 sept.	280.»»
Baret, Id.	Chassé Croisé.	Comédie.	12 oct.	323.»»
	L'Enfant du Miracle	Com.-Bouff.		
Brun, Caen	Les Cloches de Corneville . . .	Opéra-Com.	25 nov.	601.»»
	Théodore cherche des Allumettes.	Comédie.		
Id.	La Robe Rouge	Pièce.	7 déc.	369.75
Id.	A la Chambrée	Comédie.	21 id.	467.25
	Le Petit Duc	Opéra-Com.		

Le Théâtre forain Bautes, venu pour la Toussaint, est resté jusqu'au 15 novembre.

1904

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
				fr. c.
Brun, Caen.	La Bonne à rien faire.	Vaudeville.	4 janv.	418.50
	Yetta.	Opéra-Com.		
Id.	En wagon.	Episode.	18 id.	454.50
	Boccace.	Opéra-Com.		
Id.	Les Remplaçantes.	Pièce.	1 fév.	293.75
	Au Téléphone.	Id.		
Id.	Le Dossier Balandard.	Comédie.	15 id.	391.25
	La Veillée des Noces	Opéra-Com.		
Id.	Le Coup de Minuit.	Vaudeville.	29 id.	430.»»
	Les Cent Vierges.	Opéra Bouff.		
Id.	La Vie n'est pas Rose.	Comédie.	14 mars	506.»»
	Les Dragons de Villars. . . .	Opéra-Com.		
Id.	La Consigne est de ronfler. . .	Vaudeville.	21 id.	395.25
	Ma Mie Rosette.	Opéra Com.		
Chartier, Tourn.	Le Maître de Forges	Pièce.	27 avril	287.50
	La Cagnotte.	Com.-Vaud.		
Ulmann, Id.	L'Aiglon.	Drame.	9 mai	478.»»
Dme Joubert Id.	L'Enigme.	Pièce.	23 juin.	152.»»
	L'Aventurière.	Comédie.		
Chartier, Id.	Les Locataires de M. Blondeau	Vaudeville.	22 sept.	331.50
	Bébé	Comédie.		
Folies-Dramat.	Une Nuit de Noces	Vaudeville.	21 oct.	499.25
Tournée.	Express-Union	Comédie.		
Brun, Caen.	Trop Heureuse	Id.	21 nov.	342.95
	Le Grand Mogol	Opéra-Bouff.		
Id.	Singuliers Clients	Com.-Bouff.	5 déc.	328.25
	Mamz'elle Nitouche.	Opérette.		
Id.	Risette	Com.-Vaud.	19 id.	332.25
	La Jolie Parfumeuse	Opéra-Com.		

1905

Brun, Caen	Un Enlèvement	Comédie.	9 janv.	470.»»
	La Fille du Tambour-Major . .	Opéra-Com.		
Id.	Jean-Marie	Drame.	23 id.	399.75
	Les Mousquetaires au Couvent.	Opéra-Com.		
Id.	La Consigne est de ronfler . . .	Comédie.	6 fév.	403.25
	Les Cloches de Corneville . . .	Opéra-Com.		

1905 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE fr. c.
Brun Caen.	Fais ce que dois.	Comédie.	20 févr.	332.25
	Le Cœur et la Main.	Opéra-Com.		
Id.	Disparu	Comédie.	6 mars	228.75
	Sacré Léonce.	Id.		
Id.	L'Etincelle..	Id.	22 id.	416.25
	Miss Hélyett	Opérette.		
Id.	Le Retour.	Comédie.	3 avril	268.25
	Madame Favart.	Opéra-Com.		
Aubry, Tournée	Madame Sans-Gêne.	Pièce.	3 mai.	387.»»
Castelain, Id.	Les trois Epiciers.	Vaudeville.	10 id.	224.»»
	Blanchette.	Comédie.		
Chartier, Id.	L'abbé Constantin.	Id.	25 id.	229.75
	Les Boussigneuls.	Opéra-Vaud.		
Simon, Id.	Pour l'avancement.	Vaudeville.	6 août.	342.»»
	La Fille du Député	Com.-Bouff.		
Lowes, Id.	La Rose de Saint-Flour.	Opérette.	14 id.	258.»»
	La Traviata.	Opéra-Com.		
Brasseur, Id.	Le Choix d'une Carrière. . . .	Comédie.	23 id.	557.»»
	Monsieur de la Palisse.	Id.		
Lowes, Id.	Les Sonnettes.	Id.	7 sept.	315.»»
	Mireille.	Opéra.		
Id.	La Rose de Saint-Flour.	Id.	14 id.	242.»»
	Mignon	Opéra-Com.		
Gallèpe, Id.	Monte-Christo.	Pièce.	8 oct.	458.50
Id.	Train de Plaisir.	Vaudeville.	9 id.	240.75
Sabin-Bressy,	Jean-Marie..	Comédie.	13 nov.	316.50
Caen,	Les Cloches de Corneville. . . .	Opéra-Com.		
Id.	La Closerie des Genêts.	Drame.	26 id.	251.»»
Id.	En Wagon..	Comédie.	11 déc.	299.»»
	Les Dragons de Villars.	Opéra-Com.		

Le Théâtre National Bernard, du 28 septembre au 3 octobre.

1906

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
				fr. c.
Sabin-Bressy,	La Mascotte.	Opéra-Com.	15 janv.	278.50
Caen.	Poil de Carotte	Comédie.		
Id.	La Petite Mariée	Opéra-Com.	29 id.	334.50
	La Sauterelle.	Comédie.		
Id.	Le Jour et la Nuit	Opéra-Bouff.	12 fév.	361.25
	Les Jurons de Cadillac.	Comédie.		
Id.	Le Sire de Vergy	Op.-Bouffe.	26 id.	519.75
Id.	La Dame de chez Maxim's . . .	Com.-Vaud.	5 mars	352.»»
Id.	Le Docteur Jojo.	Com.-Vaud.	12 id.	257.75
	Les Petites Brebis	Opérette.		
Id.	Les Saltimbanques	Id.	28 id.	409.»»

TABLEAU RECAPITULATIF

ANNÉES	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS					MOYENNE DES RECETTES				
	OPÉRAS OU OPÉR.-COM	OPÉRETTES	COMÉDIES OU VAUDEVILLE	PIÈCES	DRAMES	OPÉRAS	OPÉRETTES	COMÉDIES	PIÈCES	DRAMES
						fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1895	4	2	9	»	»	360 16	318 »»	579 56	»	»
1896	2	2	8	»	»	371 50	396 »»	447 91	»	»
1897	3	5	16	2	»	372 50	400 40	416 35	339 60	»
1898	3	2	9	5	»	558 66	329 25	359 12	342 91	»
1899	1	3	4	5	1	450 »»	313 50	315 25	378 70	350 »»
1900	8	2	5	3	»	355 50	263 12	427 25	324 91	»
1901	3	7	16	5	2	406 41	336 32	373 10	370 91	339 12
1902	10	3	8	6	2	334 36	277 25	399 »»	355 43	303 75
1903	5	»	15	4	1	398 65	239 »»	255 16	430 44	207 25
1904	6	3	13	4	1	416 29	400 27	317 56	293 75	478 »»
1905	10	4	18	1	2	338 44	337 12	303 71	242 75	251 »»

COMPARAISON DES RECETTES DIRECTORIALES

DIRECTIONS	DATES	RECETTES		MOYENNES		Nomb. de Repres.
		fr.	c.	fr.	c.	
Hertz et Santara.....	1896-1897	2,484	»»	416	»»	6
Clasis et Santara.....	1897-1898	2,393	»»	341	85	7
Tournées.....	1898-1899	3,075	75	439	35	7
Carina-Bensussan.....	1899-1900	4,707	»»	336	»»	14
Ballard-Baron.....	1900-1901	4,637	»»	421	54	11
Joubert.....	1901-1902	7,046	»»	306	34	23
Richet.....	1902-1903	3,289	95	299	10	11
Brun.....	1903-1904	4,327	25	432	72	10
Id.	1904-1905	3,521	95	352	19	10
Sabin-Bressy.....	1905-1906	3,379	25	337	92	10

L'examen attentif des tableux qui précèdent permet d'affirmer que nos concitoyens sont restés à peu près stationnaires dans leurs idées pendant la dernière période décennale.

La moyenne des recettes n'a pas sensiblement augmenté ; elle s'est maintenue à 306 fr. 34 sous la direction Joubert qui a cependant donné 23 représentations dont 2 de grand-opéra, tandis qu'elle était de 336 fr. sous la direction Carina-Bensussan avec 14 représentations, et de 299 fr. 10 seulement sous la direction Richet, 11 représentations.

A notre avis, si cette dernière direction a été la moins favorisée sous le rapport pécuniaire, c'est que la troupe était moins homogène et que les choristes surtout laissaient beaucoup à désirer ; le public des premières s'est abstenu et ce n'est que rarement qu'il a repris le chemin du Théâtre.

On ne peut affirmer que le prix élevé des places ait été cause de cette abstention, la réduction à 3 fr. 50 et même à 3 fr. n'a pas donné de meilleurs résultats. Il serait plus plausible de l'attribuer à l'installation défectueuse des loges, depuis longtemps reconnue. Les diverses Municipalités s'en sont préoccupées, mais, faute de ressources, elle n'ont pu donner suite aux projets d'amélioration qui leur ont été soumis.

Le 20 octobre 1898, le public des premières se relâcha de sa réserve habituelle pour la tournée Baret qui comprenait, entr'autres artistes de talent : Madame Renée Richard, notre éminente compatriote, et le

célèbre violoniste Paul Viardot. Les Dames de la noblesse voulurent s'associer à l'hommage rendu aux deux grands artistes et de bonne heure, le théâtre fut rempli ; l'orchestre lui-même fut transformé pour la circonstance et garni de places à 4 fr., prix des premières. La recette s'éleva à 958 fr. 50. Ce chiffre n'avait pas été atteint depuis la mémorable représentation-concert de Carlotta-Patti, Vieuxtemps, Bottesini et autres, qui eut lieu le 20 Janvier 1869 ; il est vrai que ce soir-là le parterre avait été transformé en salon et que les fauteuils se louaient 5 fr. comme les premières.

On a vu depuis une grande affluence à toutes les places du théâtre, mais la recette a été de bien moindre importance, et, à diverses reprises, des abus ont même été signalés. Le 17 août 1898, à une tournée Brasseur, la foule se porta au parterre qui se trouva bientôt encombré ; de nombreux vides existant aux premières, le Directeur autorisa les retardataires à les occuper, ce qui mécontenta d'autant plus les abonnés, que plusieurs des derniers arrivés étaient dans un état d'intempérance notoire. Nous nous fîmes à cette occasion l'interprète des sentiments des habitués des premières auprès du Directeur et de la Municipalité et si, depuis cette époque, des places ont été parfois occupée par des spectateurs de la galerie ou du parterre, il ne s'est pas produit d'inconvénient pareil.

Une autre observation est faite très souvent au Directeur du Théâtre dont l'intérêt est en jeu dans la circonstance. Il arrive fréquemment que de nombreuses places inoccupées pendant le premier acte sont remplies au lever de rideau de l'acte suivant *sans que la recette se soit modifiée d'une manière sensible.* Les billets d'auteurs ou de faveur étant déjà assez nombreux, le Directeur s'est montré grandement surpris de ce fait qu'il a été appelé à constater plusieurs fois. Il ne serait peut-être pas difficile d'en découvrir la cause réelle qu'il ne nous appartient pas de définir ; c'est aux représentants de l'intéressé et à la police à faire la vérification et à mettre fin aux abus qui peuvent se produire.

Les Directeurs se plaignent toujours de l'insuffisance des recettes ; en surveillant eux-mêmes les entrées, ils y trouveraient certainement quelque bénéfice.

Si nous abordons maintenant la question de préférence du public pour les représentations théâtrales, il nous paraît assez difficile de se prononcer d'une façon définitive. Lorsque les troupes sont homogènes, la moyenne

des recettes se maintient, qu'il s'agisse de n'importe quel genre de pièces, opérettes ou comédies ; toutefois, nous devons constater que les représentations d'opéra ou d'opéra-comique attirent plus de spectateurs aux premières et que les comédies ou les drames garnissent plus particulièrement la galerie ou le parterre. Nous ne sommes plus, il est vrai, au temps où *la Grâce de Dieu* emplissait le théâtre jusqu'au cintre, mais le beau drame de Rostand, l'*Aiglon*, fit encore une recette de 478 fr., le 9 mai 1904.

Les tournées Brasseur conservent toujours la faveur du public ; cependant, nous constatons une certaine réserve depuis les deux dernières représentations. Commence-t-on à suffisamment connaître le célèbre acteur ou ses pièces sont-elles moins appréciées ? Nous ne pouvons en décider ; ce qu'il y a de certain, c'est que la recette de 1905 a été moins élevée que les précédentes, toutetefois elle a encore été de 557 fr., chiffre qui est loin d'être atteint par les autres troupes de passage.

CONCLUSION

Nous devons conclure de ce travail que nos concitoyens ont toujours conservé le goût du théâtre et surtout de la musique. Le concours gracieux et empressé de notre excellente Société Philharmonique donne aux représentations un attrait tout particulièrement apprécié. Que les Directeurs choisissent des troupes homogènes avec quelques bons artistes en vedette et des choristes suffisants pour les opéras-comiques et les opérettes et le public reprendra le chemin du Théâtre malgré la proximité de Caen et même de Paris.

Nous le souhaitons sincèrement, car, outre le plaisir qu'on y trouve, le théâtre occupe beaucoup de monde et fait vivre un certain nombre des nôtres.

E. LALOUEL.

Bayeux, 10 Avril 1906.

L'ASSOCIATION NORMANDE

A BAYEUX

L'Association Normande, qui n'était pas revenue dans nos murs depuis l'année 1876, époque de l'inauguration de la statue de M. Arcisse de Caumont, dans le Square de notre Hôtel-de-Ville, pendant une série de fêtes légendaires, dont beaucoup d'entre nous conservent l'émouvant souvenir, avait décidé de tenir sa 74e session à Bayeux, du mercredi 18 au dimanche 22 juillet 1906.

Cette puissante Association fut reçue, dans les salons de la Mairie, par M. Delmas, maire, assisté de ses adjoints et des membres de son Conseil municipal, avec la plus grande cordialité. Presque aussitôt, elle commençait ses enquêtes et ses visites aux différentes maisons industrielles de la ville. Les jours suivants furent consacrés à deux excursions : la première, éminemment archéologique et historique, eut lieu : 1° à l'église de Cerisy-la-Forêt, un des plus purs monuments du vieux style roman normand, jadis l'église d'un monastère fondé par nos premiers ducs de Normandie ; 2° au château de Balleroy, œuvre de Mansard, illustrée par les pinceaux de Mignard et de Lemoine, et 3° à l'ancienne abbaye de Mondaye, de la fondation de Jourdain du Hommet, dont l'église, œuvre du moine Jouvenet, architecte, peintre et sculpteur, est un monument des plus intéressants du style de la Renaissance, dit style Jésuite ; — la seconde, économique et sociale, consacrée à l'étude des conditions de la vie et de l'industrie de nos intrépides matelots de Port-en-Bessin et des autres hâvres du littoral, et à la recherche des voies et moyens pour les arracher à la concurrence désastreuse des chalutiers à vapeur.

En outre, il y eut continuation de diverses enquêtes au programme, et enfin, le dimanche 22 juillet, Concours d'Animaux, Instruments et Produits agricoles, gratifiés, avec le concours du Gouvernement de la République, du Conseil Général du Calvados et d'un généreux particulier, de 4,360 fr. de Prix.

A l'occasion de ce Congrès, notre Société offrit à sa grande aînée une soirée de gala dont suit le compte-rendu.

SÉANCE SOLENNELLE

DE LA

Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres

DE

BAYEUX

Une très belle assistance s'était donné rendez-vous, le vendredi 20 juillet, à 8 heures du soir, à la salle Saint-Laurent, pour la séance artistique et musicale organisée, en l'honneur de l'Association Normande, par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, avec le concours de la Musique Municipale, de l'Orphéon et de l'Union Symphonique.

Sur l'estrade une large table ou plus exactement deux grandes tables juxtaposées et couvertes du tapis vert traditionnel ont été disposées pour le bureau.

M. de Longuemare occupe le fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. Joret-Desclosières, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. Prennent place également au bureau : MM. Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire, et Loisel, trésorier de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

La séance est ouverte par le *Cortège de Ballet*, de L. Montagne, exécuté par la Musique Municipale, qui se fera entendre encore à la fin de la soirée dans le *Magyar*, un pas redoublé d'Allier, si allègrement exécuté par nos habiles musiciens que le public charmé s'abstient, contrairement à sa fâcheuse habitude bien connue, de profiter du dernier morceau pour faire ses préparatifs de départ. Les musiciens sont chaleureusement applaudis.

L'Union Symphonique, sous l'artistique direction de M. Verdier, a montré les plus sérieuses qualités d'exécution dans les morceaux choisis avec un soin particulier : la grandiose *Marche Solennelle*, de Luigini, et *Sylvia*, le fameux ballet de Léo Delibes, dont nos musiciens ont mis en relief les beaux effets d'harmonie dans ses trois parties : les *Chasseresses*, *Pizzicati* et le *Cortège de Bacchus*.

Dans le larghetto du *Quintette* de Mozart, M. Morin, directeur de la Musique Municipale, accompagné en sourdine par l'orchestre, a rendu sa partie de clarinette avec une perfection des plus rares. Sa pureté de son et l'expression de son jeu ont été admirées comme il convenait et le sympathique artiste a été l'objet, à la fin du morceau, d'une chaleureuse ovation dont M. Verdier, quittant son pupitre de chef d'orchestre, avait donné, le premier, le signal.

L'Orphéon Bayeusain, sous la direction de son chef, M. Lefrançois, a chanté avec un grand succès la *Marseillaise Normande*, d'Arthur Marye; le *Régiment de Sambre et Meuse*, la si célèbre marche de Planquette-Turlet, et le *Chant des Normands à la Bataille d'Hastings*, d'Auber, paroles de Travers. Les voix bien disciplinées de ses chanteurs, la juste proportion qui existe entre chacun de ses éléments, le sentiment artistique et le goût très sûr qu'elle apporte dans ses exécutions font de cette société une chorale d'une très réelle valeur.

Après le morceau d'ouverture, M. Joret Desclosières, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, prenant le premier la parole, a prononcé une charmante allocution que nous allons essayer d'analyser.

Il commence par souhaiter la bienvenue à l'Association Normande qu'il est heureux de saluer, dit-il, en la personne de son éminent directeur, M. de Longuemare. Il remercie également la Municipalité Bayeusaine de la cordiale hospitalité qu'elle a accordée au nom de la ville aux Sociétés Savantes ; il exprime sa gratitude aux trois Sociétés musicales qui ont bien voulu prêter leur concours si apprécié à cette soirée artistique et littéraire, et au public qui a répondu en si grand nombre à l'appel des organisateurs de cette réunion.

M. Joret-Desclosières rappelle ensuite que la Société qu'il a l'honneur de présider est l'une de celles qui se sont fondées par suite du goût que M. de Caumont avait répandu dans le pays pour les recherches historiques et archéologiques. Il fait l'éloge de ce savant si éminent qui, par son intelligence, par sa science, par ses dons d'initiative et d'action,

organisa tant de Congrès, sut développer dans tout le pays le respect des vieux monuments et le soin de leur conservation.

Envisageant les travaux accomplis en ces derniers temps par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, M. Joret-Desclosières montre comment elle sut mener à bien des tâches importantes, notamment l'érection d'une statue à Alain Chartier, le poète patriote dont il rappelle la vie en quelques mots, et l'érection à Formigny d'un monument commémoratif de la fameuse bataille qui délivra la Normandie du joug étranger. Il fait quelques allusions élogieuses aux travaux importants de M. Anquetil, aux conférences par lesquelles MM. Lefébure, père et fils, ont, sous les auspices de la Société, fixé l'histoire de la dentelle à Bayeux, etc.

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux n'est donc pas restée inactive. Cependant, en suivant pendant ces derniers jours les travaux de l'Association Normande, elle a reçu, dit le Président, plus d'une utile leçon.

C'est qu'en effet l'Association Normande ne se contente pas de se confiner dans l'histoire du passé. A côté des si intéressantes recherches sur les siècles disparus, elle s'intéresse aussi aux questions modernes, à l'agriculture, à l'industrie, à tout ce qui peut contribuer à la prospérité et à la richesse du pays, au bien-être de ses habitants.

L'orateur n'en veut prendre qu'une preuve entre toutes celles qui se présentent à son esprit. Aujourd'hui même, l'Association Normande s'est rendue à Port-en-Bessin, et là, elle a procédé sur place à une enquête maritime. Les marins appelés à exposer leurs besoins sont venus déposer devant elle en toute liberté. Ils ont expliqué les conditions de leur vie laborieuse, indiqué des mesures qui pourraient améliorer leur situation. Et s'ils reçoivent quelque jour satisfaction à leurs justes revendications ils le devront pour une notable partie, sans aucun doute, aux travaux de l'Association Normande.

Le Président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux sort donc vraiment émerveillé de ce Congrès de l'Association Normande auquel il a eu la bonne fortune d'assister. Il gardera précieusement le souvenir des relations cordiales qui, pendant ces jours, se sont établies entre les membres des deux Sociétés. Et nous tâcherons tous ici, dit-il en terminant, de nous conformer au haut enseignement que l'Association Normande est venue nous donner.

Lorsque les applaudissements chaleureux qui saluent le discours de

M. Joret-Desclosières se sont éteints, M. de Longuemare, sous-directeur de l'Association Normande et président du Congrès de Bayeux, se lève à son tour. Il serait vraiment confus, dit-il, et de la place qu'il occupe à cette séance et des paroles si aimables que vient de lui adresser M. le Président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, s'il ne savait que tous ces hommages ne s'adressent surtout à M. de Caumont et à l'œuvre qu'il a fondée, l'Association Normande.

M. de Caumont a voulu que dans la Normandie existât une Société qui s'occupât à la fois d'art, d'industrie et d'agriculture, et c'est dans ce but qu'à la Société des Antiquaires de Normandie, à la Société française d'Archéologie, fondées pour l'étude et la conservation des vieux monuments, il a adjoint l'Association Normande.

N'était-il pas juste en effet que les questions industrielles et plus encore peut-être, les questions agricoles, soient tenues en grand honneur dans une province comme cette belle Normandie dont elles font la prospérité et la richesse.

Et M. de Longuemare, traitant alors plus spécialement de la région bayeusaine, rappelle les souvenirs des travailleurs dont elle peut à juste titre s'honorer, particulièrement Arcisse de Caumont lui-même auquel l'Association Normande est venue il y a trente ans élever un monument dans la cour de notre Hôtel-de-Ville, et M. Georges Villers.

M. Garnier, le sympathique secrétaire de la Société, donne ensuite lecture du compte-rendu des travaux de celle-ci depuis la dernière séance solennelle, qui eut lieu en 1903 :

« Mesdames, Messieurs,

« Soixante-cinq ans se sont écoulés depuis la constitution de la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*, le 22 août 1841 ; elle comprenait alors deux sections, l'une agricole, l'autre littéraire, artistique et scientifique ; la seconde section, héritière des traditions de la *Société Royale Littéraire de Bayeux*, fondée vers 1784, s'occupa avec fruit, dès son origine, des questions rentrant dans le cadre de ses études et présentant, soit un intérêt général, soit un intérêt particulier à notre contrée; et nombre d'œuvres, figurant dans les dix volumes de Mémoires et Bulletins publiés de 1842 à 1883, ont acquis, tant par leur propre valeur que par le nom justement estimé de leurs auteurs, une légitime notoriété.

« A la suite de votes émis du 6 décembre 1890 au 20 février 1891, les deux sections sont devenues des Sociétés distinctes et indépendantes

l'une de l'autre ; le léger temps d'arrêt causé par cette transformation fut de courte durée et, aussitôt, ses nouveaux statuts adoptés, la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* reprenait sa marche avec une ardeur nouvelle et non sans succès ; durant ces quinze dernières années, elle peut assurément se rendre ce témoignagne d'être restée fidèle à son programme en éclairant d'un jour nouveau de nombreux points d'archéologie et d'histoire locale, en favorisant les beaux-arts, en attirant l'attention sur d'intéressantes questions scientifiques, enfin en prenant l'initiative des hommages solennels rendus au poète patriote Alain Chartier et aux héros de l'immortelle victoire de Formigny.

« C'est à l'occasion du concours ouvert par notre Compagnie pour la glorification de cette mémorable journée qu'eut lieu ici-même, le 12 novembre 1902, notre dernière séance publique et solennelle ; pour me conformer à une tradition toujours fidèlement observée, je dois vous rendre compte aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, des travaux accomplis depuis cette réunion ; cet exposé vous montrera que nous nous efforçons de justifier le titre de notre Société ; que, si nous ne pouvons, comme on nous le disait spirituellement, être « tout à la fois des savants, « des littérateurs et des artistes », du moins nous nous intéressons à tout ce qui a trait aux beaux-arts, aux sciences, à la littérature et à l'histoire, accueillant avec reconnaissance les communications que nos collègues veulent bien nous faire sur les sujets divers qui font l'objet de leurs études.

« C'est ainsi que, depuis trois ans, nous avons entendu traiter dans nos séances trimestrielles, des questions très curieuses d'archéologie locale : notre érudit vice-président, M. Anquetil, a retrouvé, dans les vieux documents, dont il sait tirer tant de choses intéressantes, des détails circonstanciés sur *les Anciennes Maisons de Ville de Bayeux* et sur *les Sangles du Vieux Bayeux*, c'est-à-dire sur les ruelles encore en partie existantes qui formaient comme une ceinture *(cingulum)* autour de ville et de la partie principale de ses faubourgs ; à cette étude se rattache celle de M. l'abbé Le Male, établissant de façon aussi exacte que possible les limites de la *cité* de Bayeux, comprise dans l'enceinte carrée des anciens murs ; des *faubourgs*, bornés primitivement par les sangles ; de la *bourgeoisie*, dont les habitants soumis aux charges municipales jouissaient des droits et privilèges des bourgeois et de l'exemption des treizièmes ; du *franc-alleu*, exempt aussi des treizièmes, mais ne participant ni aux droits, ni aux charges de la bourgeoisie ; enfin de la

banlieue, dans le territoire de laquelle avaient droit d'instrumenter les sergents royaux de Bayeux.

« A l'archéologie se rapportent encore les démarches faites par notre Société, de concert avec l'Administration Municipale, pour préserver de la ruine la tête de cheminée si caractéristique, située près la Cathédrale, à l'angle des rues des Chanoines et de l'Evêché, et improprement désignée parfois sous le nom de *Lanterne des Morts*.

« Notre constante sollicitude pour le respect de nos monuments et des richesses artistiques et scientifiques de notre contrée, s'est encore affirmée par les observations si judicieuses de M. le chanoine Le Lièvre sur la *Conservation et la Restauration des Œuvres d'art*, et par le vœu, émis dans notre séance du 10 novembre 1904, tendant à assurer par une grille la protection de la statue d'Alain Chartier ; on nous permettra d'exprimer ici notre reconnaissance au Conseil Municipal qui, non content de faire à ce vœu le plus favorable accueil, a voulu en assurer la réalisation sans recourir au concours financier que nous avions cru devoir lui offrir.

« Ce n'est pas là, du reste, Mesdames et Messieurs, le seul titre de l'Administration Municipale à notre profonde gratitude ; nous ne saurons oublier avec quelle bienveillance elle a mis gracieusement à notre disposition un spacieux local, attenant à la salle ordinaire de nos réunions à l'Hôtel-de-Ville, nous permettant ainsi l'installation de nos archives et de notre bibliothèque, récemment accrue dans de notables proportions par suite du legs généreux de M. Edmond de Bonnechose et de la libéralité de plusieurs de nos collègues, qui voudront bien recevoir ici l'expression de nos sincères remerciements ; classées maintenant dans un ordre parfait, grâce aux zèle éclairé de M. le Vice-Président Anquetil et de M. l'archiviste Valette, nos richesses bibliographiques offrent à nos sociétaires des ressources précieuses qu'ils peuvent toujours consulter avec profit.

« Notre Société, d'après ses fondateurs, « a pour objet de cultiver les « Sciences, Arts et Belles-Lettres en tout ce qui peut être utile et appli- « cable à la contrée » ; aussi, aimons-nous à étudier les vieilles coutumes locales et à en conserver le souvenir, ainsi que l'a fait le regretté Capitaine Paimblant du Rouil, dans sa *Veillée Dentellière ;* à rendre hommage aux hommes qui ont honoré notre pays, comme *l'Explorateur Jean Duchesne-Fournet*, dont notre distingué Président, M. Joret-Desclosières, nous a retracé, en quelques traits saisissants, la vie si prématurément tranchée

et pourtant si bien remplie ; à recueillir les anciennes légendes qu'excelle à nous présenter notre savant Secrétaire honoraire, M. Le Lièvre, qui nous a charmés avec ses gracieuses poésies sur les *Miracles de Saint-Martin* ; à rechercher enfin tout ce qui touche à l'amélioration matérielle et morale de notre région, en suivant avec intérêt les communications si documentées de M. Joret-Desclosières sur la *Répression du Vagabondage et de la Mendicité* et sur les *Développements de la Vicinalité depuis la loi de 1836.*

« Cependant, et nul ne saurait s'en étonner, ce sont les questions d'histoire locale qui sollicitent le plus souvent l'attention de nos Collègues ; depuis notre dernière séance publique, les travaux de ce genre lus dans nos réunions ont été aussi nombreux que variés : citons, dans cet ordre d'idées, la très curieuse analyse, par M. Anquetil, d'un vieux registre contenant la liste détaillée des *Présentations et Collations des Bénéfices du Diocèse de Bayeux, de 1436 à 1445*, et donnant les noms de ceux à qui l'Anglais vainqueur avait attribués les biens des Normands restés fidèles à la France ; la note historique de M. Joret-Desclosières, intitulée : *d'Azincourt à Formigny ;* l'étude de M. Arthur Le Duc, sur le lieu précis du *Passage de l'Aure par Richemont,* le 15 avril 1450 ; la notice de M. Anquetil sur *la Chapelle de Formigny ; le Mariage et le Divorce de la Duchié de Normandie* et du duc de Berry, frère de Louis XI, par le Capitaine Paimblant du Rouil ; *les Evêques de Bayeux pendant la Ligue*, et *l'Histoire des anciens Hospices de Bayeux*, par M. le chanoine Le Lièvre ; *les Milices bourgeoises de Bayeux* et *un Brevet de Changeur à Bayeux en 1642*, par M. Anquetil ; le naïf récit d'un *Pèlerinage du Chapitre de Bayeux à La Délivrande en 1646*, tiré des documents de l'époque, par M. l'abbé Le Male ; l'épisode bien connu du *Dragon malgré lui*, au camp de Vaussieux, présenté sous une forme humoristique, par M. le Capitaine Paimblant du Rouil ; de curieux détails fournis par M. Anquetil, sur *Mauny, le cavalier jacobin de la Société populaire de Bayeux en 1794*, et sur l'*Assassinat de Faury, chevalier de Foix, à Crépon, en 1796 ;* un autre assassinat, qui fit sensation dans le temps, étudié dans ses plus curieuses circonstances, par M. Roger de Gomiecourt, dans son travail sur *le Vicomte d'Aché et Madame de Vaubadon ;* encore une note de M. Anquetil sur *Mgr Brault et l'ancien Préfet Caffarelli ;* l'*Histoire de la Dentelle à Bayeux* de 1800 à 1830, faisant suite à une Conférence très goûtée sur la Dentelle à Bayeux de 1676 à 1800, par M. Lefébure ; un travail plein d'intérêt de M. Joret-Desclosières sur *l'Avenue du château de Balleroy* et le

jugement du tribunal de Bayeux qui, en 1840, en assura la conservation à perpétuité dans les proportions magistrales où elle fut établie par le comte Jean de Choisy ; enfin, deux notices fort intéressantes de M. Lalouel sur *l'Armement de la Garde-Nationale de Bayeux en* 1871, et sur le *Théâtre de Bayeux pendant ces dix dernières années.*

« De cette longue énumération de nos travaux depuis les premiers mois de 1903, il semble ressortir, d'abord que nous ne sommes pas restés inactifs, et que la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres a fait preuve de vitalité et d'amour de l'étude ; ensuite, — et ceci est peut-être moins à l'honneur de beauconp d'entre nous, — que les œuvres que je viens de citer sont dues à *neuf* seulement des membres de notre Société. — « Ce « sont toujours les mêmes qui se font tuer », disait-on à propos de je ne sais plus quelle série de glorieuses batailles.....; il semblerait qu'il en est de même parmi nous, et que le soin de soutenir le bon renom de notre Compagnie, de fournir et l'intérêt à nos séances, et les matériaux à nos Mémoires, retombe toujours exclusivement sur les mêmes infatigables travailleurs ; loin de moi la pensée de leur en faire un reproche !... ils ont droit, au contraire, à toute notre reconnaissance pour leur dévouement aux intérêts de notre Société et au progrès des sciences et des lettres dans notre région. Mais les autres?... ceux qui se contentent de constater, par la lecture de nos Mémoires, l'activité de leurs collègues, et d'applaudir de loin au succès de leurs travaux, ...que leur dirai-je ?...

« Vous vous joindrez à moi, Mesdames et Messieurs, pour leur rappeler que le titre seul de Membre de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ne saurait leur suffire, et qu'ils devraient tenir à honneur d'apporter, eux aussi, leur contingent de zèle et de bonne volonté à une œuvre dont ils comprennent assurément toute l'importance : il n'est pas nécessaire pour cela d'écrire des ouvrages de haute envergure historique ou scientifique ; le résultat des observations personnelles, un fait noté en passant, quelques détails trouvés même par hasard sur un point peu ou mal connu, peuvent être, sans souci de la forme littéraire, communiqués en séance, et devenir l'occasion d'études ou de recherches d'un grand intérêt et d'une portée parfois considérable ; c'est ainsi que, chacun coopérant dans la mesure de ses forces et dans la sphère de ses occupations habituelles à l'action commune, l'union de ces efforts individuels, groupés et utilisés sous la direction intelligente et dévouée de notre Président et de nos Vice-Présidents, dont l'activité infatigable égale la haute compétence, ne saurait manquer de produire d'heureux et féconds résultats.

« C'est là, Messieurs, le but auquel nous devons tendre ; c'est là la pensée qui doit nous inspirer et nous inciter à travailler tous, avec une noble émulation, pour que, digne de son passé, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux demeure toujours la gardienne et la protectrice de nos monuments et des glorieux vestiges de notre histoire, la propagatrice dans notre contrée du goût des études scientifiques, historiques et littéraires, du culte des beaux-arts, du respect et de l'amour de tout ce qui peut contribuer au progrès et au bonheur de notre Patrie ! »

M. de Longuemare donne ensuite la parole à M. Anquetil, vice-président, qui retrace, en ces termes, devant le nombreux public de choix qui se pressait dans la salle, les vies de Cahier de Gerville et de Le Courtois de Surlaville, deux Bayeusains, aujourd'hui oubliés :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Le 30 novembre 1751, fut baptisé, en l'église Saint-Exupère de Bayeux, Cahier, Bon-Claude, fils Gabriel, bourgeois de Bayeux, et Hélyes Madeleine. Le parrain était Hélyes, Claude-Joachim, escuier, de la parroisse Saint-Patrice, sieur du Mesnil Amant, du Mesnil Villement, Vierville, la Bigne et autres lieux (1) ; la marraine, sa sœur, noble dame Le Vaillant, Bonne-Catherine-Françoise, dame de Vaucelles, de la parroisse Saint-Loup, épouse de Guillebert, Jacques, escuier, seigneur de la Rivière.

« C'est que le nouveau-né était de noble lignée, du moins par sa mère, fille naturelle de feu Jacques Hélyes de Bonparc, ingénieur du Roy, et de Madeleine de Méhérenc, entre lesquels, dit M. Pezet, s'étaient établies des relations *trop intimes*, d'où naquit une fille, rendant nécessaire un mariage qui, soit par caprice, soit par quelque motif grave, ne fut jamais, célébré. L'acte de décès de Madeleine Hélyes, veuve Cahier, propriétaire, âgée de 73 ans, née sur la paroisse Saint-Sauveur, demeurant rue des Capucins, carrefour Saint-Georges, dressé le 20 messidor an 13, 9 juillet 1805, la mentionne, en effet, comme fille naturelle de Jacques Hélyes et est muet sur sa mère.

« Mais celle-ci est nommée dans l'acte de mariage du 3 septembre 1748, — porté sur les registres de Saint-Patrice, et signé J. Fontaine, vicaire, — entre Gabriel Cahier, 47 ans, fils Pierre, maître menuisier, et Cauvin, Madeleine, de la paroisse Saint-Exupère, et Hélyes Madeleine, 18 ans,

(1) Epoux de noble dame Le Breton, Marie-Anne-Blanche, veuve en premières noces de Dagneaux, Guillaume, escuier.

fille de feu Hélyes et de Méhérenc. Ce mariage qui eut pour seuls témoins les pères et mère de l'époux et Hélyes, Jean-François, prêtre, chanoine, grand-couteur de l'église Cathédrale, oncle paternel de la jeune épousée, fut célébré dans l'église des Dames de la Charité, où se fit l'office de la parroisse Saint-Patrice, du 25 avril 1745 au 22 décembre 1748. L'époux, régisseur des biens de plusieurs personnages considérables, entre autres des Hélyes de Bonparc et du marquis de Balleroy, recevait avec la main de M^lle^ Madeleine, un cadeau de 10.000 livres de rente à son nom, à lui, mari.

« Le ménage eut une situation assez en vue dans la cité. Gabriel y fut d'abord député des notables ; l'assemblée des officiers municipaux et des députés des parroisses l'élut syndic-receveur de la ville, le 25 mars 1765, aux appointements de 600 livres ; président, puis membre du Tribunal de Commerce, il en était encore juge, à l'âge de 82 ans, quand il mourut le 9 brumaire an 4, 31 octobre 1795. Sa femme, élégante et fort goûtée dans la société bayeusaine, avait la confiance de la Municipalité pour choisir au bureau de l'Hôpital Général la paire de manchettes de dentelles que la ville offrait, annuellement, en étrennes, depuis 1758, à M. l'Intendant de la généralité de Caen.

« Après avoir fait ses humanités au Collège de Bayeux, le jeune Bon-Claude, issu de cette union, suivit les cours de droit de la Faculté de Paris et se fit recevoir avocat au Parlement de cette ville. Il fut surtout un jurisconsulte. Cette situation et les fonctions de son père à l'hôtel-de-ville, expliquent que les officiers municipaux l'aient prié, en 1776, de verser pour eux aux parties casuelles, 2.000 livres premier paiement sur les 6.000, prix de la finance des offices créés en 1771, versement que, dans une lettre de novembre de cette année, il écrit n'avoir pu opérer. Quelques années après, il publiait un *Mémoire* fort remarqué sur l'*Etat civil des protestants*, mémoire qui provoqua l'édit royal de 1787, qui rendit à leurs mariages un caractère légal. Cette publication l'avait mis en relief et il allait vite parvenir aux honneurs.

« *Patriote* de 1789, il débuta dans la vie politique comme électeur de la commune de Paris, dont il devint procureur syndic adjoint. Attaché au parti constitutionnel, il fit exercer, en 1790, des poursuites contre l'auteur d'un libelle diffamatoire à l'endroit du général Lafayette.

« Le 4 septembre ensuivant, il fut chargé avec Duveyrier (1) d'enquêter

(1) Tribun, puis baron de l'Empire, mort en mai 1839, premier président de la Cour de Montpellier.

sur les évènements de Nancy. Les faits, élucidés par eux, démontrèrent que les infortunés suisses de Châteauvieux avaient payé, par le massacre, la pendaison et la roue, moins la façon révolutionnaire dont ils avaient réclamé leur juste solde, que leur refus de tirer sur le peuple, le 14 juillet 1789. Un décret de l'Assemblée, sanctionné par le Roy, libéra les 50 survivants qui étaient aux galères.

« Organe de la Municipalité de Paris, qui voulait enlever au Catholicisme son caractère dominant, Cahier de Gerville demanda que les registres de l'état-civil cessassent d'être confiés aux curés. Cette proposition, non moins que les allures de Cahier, lors de sa mission à Nancy, n'étaient point pour lui concilier la confiance royale quand, le 27 novembre 1791, il fut proposé, sinon imposé, comme ministre de l'intérieur, à Louis XVI, retour de Varennes.

« Ce monarque trouvait le cerveau de ce puritain, plus roide qu'entraînant, bien étroit pour celui d'un ministre !

« Il le goûta cependant pendant les courts mois de son ministère, puisqu'en annonçant à l'Assemblée la nomination et de son successeur Roland et de Garnier et de Clavières, tous les trois membres de la Société des Amis de la Constitution, c'est-à-dire des Jacobins, il écrivait ces lignes au Président : « J'avais choisi pour mes premiers agents des hommes que l'honnêteté de leurs principes et leur opinion rendaient recommandables » (24 mars 1792).

« De novembre 1791 à mars 1792, Cahier fut en butte aux attaques intéressées des Girondins assoiffés du pouvoir. D'autre part, le volcan populaire avait de sourds grondements, précurseurs des jours terribles. Les clubs et la presse fulminaient à l'envi contre les ministres constitutionnels, les accusant de circonvenir et tromper le Roy.

« Le dimanche 5 février 1791, plusieurs députés montent à la tribune, qui, tous, quoiqu'en termes différents, imputent au ministre de l'intérieur la désorganisation et les troubles qui règnent dans les départements. L'Assemblée décrète « que Cahier de Gerville sera appelé, séance tenante, pour rendre compte des mesures prises pour empêcher les troubles et des embarras qu'il peut éprouver dans son administration ». Celui-ci se présente, fait l'éloge des corps administratifs, promet de donner, dans la semaine, un compte général de la situation du Royaume et déclare qu'il proposera des mesures au Roy, après avoir conféré avec le Comité de législation.

« Le samedi 18 février, Condorcet présidant la séance, Cahier présente

son rapport à l'Assemblée. Il attribua l'état troublé du pays à la rareté du numéraire, aux entraves à la circulation des subsistances, aux dissentiments politiques et religieux. Il constata que beaucoup d'hommes, appartenant à ce qu'on appelait autrefois l'ordre du tiers, ont émigré, très probablement, pour leurs différences d'opinion sur le culte. Et la partie la plus curieuse de son rapport est celle qui traite de la question religieuse. Vous me permettrez, Messieurs, de l'emprunter au *Moniteur*, et à sa lecture, un curieux rapprochement ne manquera pas de se faire dans vos esprits.

« Je vais maintenant, di-il, parler de nos dissentiments politiques et religieux : je dirai tout, persuadé que la Nation n'a qu'à vouloir sincèrement la guérison du corps politique pour l'opérer. Depuis longtemps, les prêtres avaient réuni leurs intérêts à ceux de l'aristocratie. Quelques-uns ont refusé de bonne foi de prêter serment; d'autres ont été dirigés par une autre impulsion que celle de leur conscience. Quoiqu'il en soit, le décret qui le prescrit produisit cet étrange effet de rappeler à la religion beaucoup de personnes qui l'avaient oubliée et qui jusque-là ne s'étaient pas mises fort en peines de prouver qu'elles avaient de la morale. La religion qu'on n'attaquait pas, trouva des défenseurs qu'elle n'avait pas appelés et sur lesquels elle n'avait pas le droit de compter. Plusieurs habitants des campagnes ont été séduits par les manœuvres des nouveaux fanatiques.

« C'est par cette résistance des uns et cette soumission des autres que se sont formés, dans la même religion, deux cultes qui ont les mêmes prêtres, les mêmes dogmes, les mêmes rites, la même liturgie, les mêmes usages et les mêmes cérémonies ; deux cultes tels que l'œil le plus attentif ne peut y apercevoir la moindre différence..... et une sourde lutte entre les deux partis a produit des malheurs..... »

« Après avoir cité plusieurs faits de fanatisme, il aborde la question des clubs : « Je dirai peu de choses sur les sociétés patriotiques, ... elles se sont formées dans le moment où le gothique édifice s'écroulait, et où l'esprit public était de tout détruire. Aujourd'hui, le véritable esprit public est de tout conserver. On craint qu'elles ne soient pas assez convaincues de cette vérité et qu'elles n'aient pas changé avec les circonstances. Quelquefois, elles ont entraîné les administrateurs dans des démarches dangereuses ; quelquefois, elles se sont montrées rivales des autorités constituées.

« Sans doute, on doit faciliter les élans du patriotisme ; mais l'intérêt de la Nation est de conserver la Constitution telle qu'elle est décrétée,

de la défendre et de ne pas souffrir qu'il lui soit porté la moindre atteinte.

« .....les principes de l'obéissance sont ébranlés par les soupçons qu'on répand de toutes parts ; les dépositaires du pouvoir sont traduits au tribunal du peuple comme ennemis. Il faut l'avouer : bien des hommes ont trop d'intérêt à perpétuer le désordre..... Dans tous les départements, la liberté du culte a été plus ou moins violée ; les administrateurs ont pris des arrêtés vexatoires .....contraires à la Constitution. ...Ils ont mis, au-dessus de la loi, l'intérêt public. Ils ne se sont pas assez pénétrés de cette vérité que quand la loi est faite, le salut public est dans sa rigoureuse observation. Qu'importe à l'Etat qu'un citoyen aille à la messe, ou n'y aille point ? Tout ce que peut faire une bonne Constitution, c'est de favoriser toutes les religions, sans en distinguer aucune. Il n'y a point en France de religion nationale. Chaque citoyen doit jouir librement du droit d'exercer telle pratique religieuse que sa conscience lui prescrit, et il serait à désirer que l'époque ne fût pas éloignée où chacun paiera son culte...

« ...Je désire que l'Assemblée accélère l'époque ou l'état civil ne sera pas constaté par les ministres du culte, mais par des officiers publics, et je m'applaudis d'avoir été le rédacteur de l'adresse qui a provoqué cette attribution à l'autorité civile. L'intérêt des prêtres ne doit entrer pour rien dans les combinaisons du législateur. La patrie attend une loi juste qui puisse entrer dans le code des peuples libres et qui dispense de prononcer ici les mots *prêtres et religion* ». (On applaudit).

« A l'unanimité, l'Assemblée ordonna l'impression de ce rapport, qui sortit des presses de l'Imprimerie Royale sous ce titre : « Compte-rendu, par B.-C. Cahier, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée Nationale, le samedi 18 février 1792, in-4°, 51 pages. »

« Un tel langage justifie Bertrand de Molleville qui dit que Cahier était *un républicain ardent, détestant les rois, ennemi de toutes les religions.*

« La loi sur l'état civil ne fut votée que le 20 septembre 1792.

« Le 11 mars, Cahier, amené de nouveau à la tribune par les intrigues girondines, dit qu'il avait eu dessein de faire un nouveau rapport, dans le genre de celui du 18 février, mais que le temps lui a manqué, que c'est un devoir pour lui, dans les derniers instants de sa carrière (il avait donné sa démission, non encore acceptée, en prétextant l'état de sa santé), de presser les mesures qu'exige impérieusement le salut de l'Etat. « Je supplie, ajoute-t-il, en terminant, l'Assemblée de considérer que la liberté

publique, que l'existence sociale, en un mot, que la patrie est en danger. J'en ai la conviction dans le cœur ».

« En descendant du pouvoir, devant les tracasseries des Girondins et des partis avancés, Cahier publia un exposé de son passage au ministère, puis quitta Paris, où, en octobre 1792, lors de la nomination du maire de cette ville, il fut honoré d'un nombre considérable de suffrages. Le 27 novembre suivant, il était élu maire de Bayeux, en remplacement de M. Duhamel de Wailly, mais il déclina l'honneur que lui décernaient ses compatriotes, et, en philosophe désabusé des grandeurs capricieuses et décevantes de la politique, se consacra, dès lors, exclusivement à l'œuvre modeste mais si méritoire de notre Commission des Arts, qui sauva tant de livres précieux et tant d'objets artistiques !

« La loi des suspets ne le laissa pas tranquille, dans cette retraite volontaire, à Bayeux, sa ville natale. Le Comité révolutionnaire d'Evreux lança contre lui, le 13 brumaire an 2, un mandat d'arrêt, qui transmis au comité de surveillance de Bayeux, fut réitéré par lui, le surlendemain 15. On alla perquisitionner, de nuit, en son logis, sans l'y rencontrer, grâce au dévouement de quelques amis qui favorisèrent sa fuite : on apposa toutefois les scellés à son domicile. Le 8 germinal an 2, son père, qui, le 26 nivôse précédent, avait fait don d'une rente de 50 livres à un défenseur de la patrie (1), présente au Comité de surveillance une pétition demandant le retrait ou la révocation du mandat lancé contre son fils. Sa demande lui fut octroyée, parcequ'il n'y avait pas de raisons dans la lettre du Comité d'Evreux ; « qu'un décret de l'Assemblée Législative avait prononcé que, dans son ministère, Cahier Bon-Claude s'était conformé à la loi ; et que, depuis 20 mois qu'il réside à Bayeux, il a rempli ses devoirs de bon citoyen et manifesté son attachement à la République ».

« Le 17 germinal, La Rivière, commissaire du Comité de Sûreté Générale de la Convention, exhibait au club de Bayeux, un ordre du représentant Frémanger, en date à Caen, de la veille, aux fins d'arrestation du ci-devant ministre de l'intérieur — et, peu après, une décision du même représentant, le mettant en liberté, sous la sauvegarde du sans-culotte Tostain, choisi par ledit La Rivière, tenu d'en répondre et de le représenter à toute réquisition.

(1) Le 27 floréal an 2, la Municipalité de Bayeux faisait savoir à Gabriel Cahier, qu'elle avait choisi comme bénéficiaire de sa généreuse libéralité, Linchamp Etienne, capitaine au 1er bataillon de la 61e demi-brigade, pour le moment à l'hôpital militaire de Villeneuve, près Soissons, à cause de sa bravoure et de son zèle à servir la République.

« La Société Populaire de Bayeux, alors présidée par C.-J. Lalouette, dont nous retrouverons le nom à la fin de cette biographie, sur l'exposé fait, très-probablement, par ledit citoyen Lalouette, des services rendu à la cause populaire par Cahier, son ami personnel, avait décrété, le 18 germinal, « une pétition pour lui demander de rendre définitive la justice provisoire qu'il avait exercée envers Cahier fils, d'après les pièces qui lui ont justifié la bonne conduite de ce citoyen dans tous les temps et son patriotisme, notamment le procès-verbal de l'Assemblée Législative du 11 mars 1792, les décrets des 7 juillet et 15 août suivants, l'arrêté du Comité de Surveillance de Bayeux, du 8 germinal (1)»; et, d'après les réclamations unanimes de la Société Populaire, Lalouette fut délégué pour aller porter cette pétition à Frémanger, alors à Caen ; il s'acquitta de son mandat les 16 et 17 floréal, non sans avoir, par précaution oratoire, félicité ce représentant de s'être justifié des calomnies portées contre lui à la Convention.

« Lalouette, de retour le lendemain, rendait compte à la Société de son mandat. Frémanger, rendu prudent par ses dangers personnels, attendait une réponse du Comité de Sûreté Générale à la lettre qu'il lui avait écrite, en lui envoyant les pièces relatives au citoyen Cahier fils. Après l'avoir entendu « le club, sur la motion d'un de ses membres, lui vote des remerciements et renouvelle sa réclamation qu'il avait faite du citoyen Cahier fils, dans sa pétition à Frémanger, du 18 germinal dernier, à cause de son invariable patriotisme, depuis près de deux ans qu'il a rétabli son domicile dans la commune de Bayeux, où il est né et où il a sa famille ; décide de s'adresser directement au Comité de Sûreté Générale de la Convention et de réclamer par les mêmes motifs de justice pour le citoyen Cahier fils, à la prompte libération duquel la Société déclare prendre le plus grand intérêt ; et pour ce, décrète qu'expédition du procès-verbal de sa séance sera envoyé, et au Comité de Sûreté Générale et au représentant Frémanger.

« Le 5 fructidor, un frère de la Société Populaire annonce au président que le citoyen Cahier, fils, demande la permission de parler à la Société. Celle-ci, consultée, lui accorde la parole. Il monte à la tribune et dit que le devoir de la reconnaissance l'oblige à faire part à la Société de l'heureuse nouvelle qu'il vient de recevoir ; qu'à l'instant, le Comité de surveillance et révolutionnaire lui avait notifié un arrêté du Comité de

(1) Registres du Club.

Sûreté Générale du 2 de ce mois, qui achève de rompre les entraves mises à l'exercice de sa liberté. Il a renouvelé à la Société et à la Commune tous les remercîments qu'il leur avait précédemment offert pour les témoignages d'estime, de bienveillance et de fraternité qu'il en avait reçus et il a protesté qu'il serait toujours dévoué à servir sa commune et prêt à mourir pour sa Patrie. Le président Delarue lui a répondu, au nom de la Société, dans les termes les plus propres à exprimer la joie des patriotes en apprenant qu'on a rendu justice à un bon citoyen. Le discours du citoyen Cahier et la réponse du Président ont été vivement applaudis par les membres de la Société et par les citoyens des tribunes.

« Le citoyen Cahier a reçu les honneurs de la séance » (1).

« La mort guettait déjà sa proie. Déprimé par la souffrance, physique et morale, miné par les déceptions et le chagrin, impuissant à réagir contre le mal, malgré de précieuses amitiés, Cahier fut atteint de la fièvre ou suette miliaire, sorte d'épidémie locale des plus mortifères, et décéda le 24 pluviôse an 4 (16 février 1796), âgé de 44 ans seulement, célibataire et sans laisser de postérité. Lui, que deux personnes nobles avaient tenu sur les fonts du baptême, eut son décès déclaré à l'officier de l'état-civil par deux journaliers, Jean Leroy et Jacques Acard.

« Il fut enterré au cimetière de la paroisse Saint-Exupère, dans un endroit resté ignoré, au rang, comme on dit maintenant. On croit qu'il repose dans le voisinage de l'emplacement de l'ancienne tour, au côté sud de l'église, et que sa dépouille mortelle, suprême ironie du sort ! est mêlée avec celles des prêtres et des religieuses inhumées, dans la suite, sur les débris de la génération à laquelle il avait appartenu. L'instigateur de l'état civil laïque, l'homme d'Etat qui regardait d'un œil indifférent les diverses religions, eut-il des obsèques religieuses ? C'est le secret inviolé du passé !

« Le 6 novembre 1792, envisageant une mort possible, il avait écrit ses dispositions dernières :

« Quoique jeune encore, disait-il, je puis être frappé par la mort et je veux emporter au tombeau la satisfaction d'avoir donné à un certain nombre de personnes que j'aime des preuves de mon attachement.

(1) Registres du Club.

Suivant une legende, qui nous semble indigne des personnages qu'elle met en scène, M. Gardin Nery aurait accepté une bourse pleine de louis pour faire le nécessaire afin d'obtenir, à tout prix, la liberté de Cahier, qui, en reconnaissance, lui aurait offert deux petits canons ayant servi de jouets au Dauphin.

« Je ne suis pas riche, puisque mon petit mobilier compose, à lui seul, toute ma fortune, mais le cœur ne compte que ce qui est offert par le cœur, et mes bons parents ne dédaigneront pas de recevoir une bagatelle, dont j'aurai fait le témoignage de mes sentiments pour eux. »

« Il donne, à son père, les boutons d'or qu'il porte aux manches de sa chemise ; à sa mère, sa montre d'or, et il les supplie de lui accorder les grâces qu'il leur demande par la lettre qu'il leur a écrite et qui leur sera remise après sa mort.

« Il leur recommande le bon Carité (1), qui leur a rendu à tous et particulièrement à lui, tant de services et auquel il a donné, manuellement, ses pistolets de poche français, son couteau de chasse garni d'argent et son manteau de drap bleu.

« Philippe Bachelot (2), de Paris, reçoit, pour ses bons offices, la chaîne d'or, sans les breloques, qui attachait jadis sa montre.

« Il donne à son parent Le Breton (escuier, seigneur de Cambes ?) son épée d'uniforme.

« Tout le reste de ses biens est pour Lalouette, Marguerite-Adélaïde, fille Claude-Joseph (3), le premier sous-préfet de Bayeux, l'ami auquel il dut la liberté et la vie, comme nous l'avons vu plus haut, épouse de Sureau, Joseph-Jacques, qu'en cas de besoin, il institue son exécutrice testamentaire.

« Il appelait celui-là *son bon et vertueux ami* et lui laissait son épée à garde d'argent et sa carabine ; au second, *son bon et ancien ami*, il léguait ses pistolets de poche anglais et son fusil de chasse à deux coups.

« Mon père et ma mère trouveront, continue-t-il, dans la prière que je leur adresse de payer mes dettes, une nouvelle preuve de mon extrême confiance dans leur justice et leurs bontés. Ils savent qu'aucune de mes

(1) Carité, Louis, employé au bureau de l'administration du district, demeurant rue des Capucins, né à Mandeville, qui épousa le 24 messidor an 2, Jean dit Lamare, Jeanne-Françoise, demeurant rue Marat (Saint-Malo), fille Philippe Jean dit Lamare et Robert, Jeanne. B.-C. Cahier et Lalouette, C.-J., avaient assisté à ce mariage et signé comme témoins à l'acte qui en fut dressé. En l'an 5, les époux Carité tiennent un magasin d'épicerie, rue Saint-Patrice.

(2) Un Philippe Bachelot, âgé de 59 ans, adjoint à Saint-Vigor-le-Grand, est témoin au mariage de Sureau, Bon-Joseph-Auguste et Gourdier-Deshameaux, Claire. C'est, vraisemblablement, le Bachelot, de Paris, venu habiter Bayeux.

(3) Lalouette, C.-J., sous-préfet de Bayeux en 1800 ; membre du Corps législatif en 1814. Auteur de : *Eléments d'Administration pratique*. Paris, Lenormand, 1812, in-4° ; *Classification des lois administratives depuis 1789 jusqu'au 1er avril 1814*. Paris, Bavoux, 1815, in-4° ; *Mœurs*. Bayeux, Cl. Groult, 1822, in-18. M. Lalouette est décédé à Bayeux, le 19 mars 1829.

dettes n'a une cause vicieuse. Ce ne sont pas mes amis qui les importuneraient. »

« Suit un état de ces dettes :

« 1° Comme exécuteur testamentaire de feue Mme de Gratot (d'Argouges de), il était dépositaire de 10,400 livres reçue en assignats de MM. de Faudoas pour les héritiers, créanciers ou légataires de cette dame, sauf quelques menus frais. Ses parents sont priés d'y rétablir 660 livres dont il a dû se servir ;

2° Il doit à Sureau 6,000 livres, prêtées. en plusieurs fois, pour ses besoins : il charge ses parents de réclamer, en soldant cette somme, le billet qu'il en a souscrit bien avant les assignats, si Sureau a eu la précaution de le garder ;

« 3° Il énonce ensuite une dette de 4,000 livres au profit de M. Lalouette et de M. et Mme Sureau, dette résultant de leurs derniers arrangements relatifs à « la Chesnaye », contenus dans un acte sous-seing privé, du 1er avril précédent. « Je désire que cette somme leur soit payée ; à cet égard. je supplie mon père et ma mère de se rappeler qu'il a toujours été dans leurs vues comme dans les miennes que la Chesnaye restât intégralement à l'enfant (1) de Mme Sureau ».

« 4° Il doit au même M. Sureau deux termes, de chacun 800 fr., pour le tiers « du loyer de notre maison de Paris, inoccupée depuis notre retraite »;

« 5° Vient enfin une dette de 100 livres que j'ai fait payer par Thomine de Vitry « à la fille Descreux dont je n'ai pas besoin de faire ici l'histoire. Il sera bon de retirer de lui une lettre que j'ai confiée, il y a environ trois mois, à M. de Feuguerolles et de prendre une quittance générale. Je ne lui dois rien autre chose.

« Il doit bien quelque chose pour les frais du ménage commun à Saint-Patrice, mais c'est un objet très-modique.

« J'ai cru intéressant, Mesdames et Messieurs, de vous retracer la vie d'un de nos concitoyens, né dans notre cité, nourri aux lettres dans son vieux Collège de la rue Ès-Coqs, devenu son honneur, sans farder aucunement la vérité, telle que nous l'ont révélée les registres officiels et le *Moniteur* d'alors ;

« J'ai cru juste de placer ce patriote convaincu dans la vraie lumière de ses actes ;

(1) Cet enfant, né à Bayeux, le 3 septembre 1792. était un garçon, Sureau, Bon-Joseph-Auguste, qui épousa, le 2 octobre 1822, Gourdier-Deshameaux, Claire, fille feu Robert-Michel et Achard de Vacognes, Marie-Charlotte-Julie.

« J'ai cru utile de vous révéler ce caractère antique, appartenant par son origine, ses relations, ses études à un monde fini qui n'avait pas été sans grandeur réelle, et dont toutes les aspirations généreuses, bien qu'il ait eu la faiblesse de céder au goût du jour, en se décorant d'un nom de terre, appelaient, avant ses désillusions, l'éclosion d'une société nouvelle fondée sur la philantropie et la vertu !

« Michel-Balthazar Le Courtois, qui s'illustra sous le nom de Surlaville, naquit en notre ville, paroisse Saint-Sauveur, le 17 juillet 1714, de Thomas, avocat, mort à 40 ans, le 20 décembre 1721, et de Le Blais (*sic*), Charlotte, décédée le 8 mai 1725, à l'âge de 52 ans. Après avoir fait de fortes études dans notre vieux Collège, il dédaigna la carrière paternelle, et aiguillonné sans doute par des souvenirs de famille du côté de sa mère qui appartenait à une antique lignée, il embrassa le métier des armes. Destiné, de par son manque de naissance, à n'être qu'un officier subalterne, il sut par sa ténacité et son amour du travail, profiter de son instruction pour devancer ses camarades mieux nés, c'est-à-dire nobles, et briser les entraves sociales qui s'opposaient alors à l'éclosion de tant de mérites transcendants.

« Tout d'abord, son avancement fut lent. Si nous le trouvons, à 20 ans, en 1734, date de son entré au service, aide de camp du comte d'Estouteville et sous-lieutenant au régiment de Foix ; et au même titre, l'année suivante, à celui de la Couronne ; lieutenant en 1736, au même régiment ; il met dix ans à obtenir la commission de capitaine et encore doit-il sacrifier 6,000 livres pour une aide majorité. En 1747, il commande, comme major, une brigade de milice en Flandre ; en 1749, il est choisi pour un des quatre aides majors de brigade du corps des grenadiers de France, de nouvelle création. On l'envoie, deux ans après, au Canada, à l'île Royale, avec une commission de colonel, discipliner les troupes mutinées de la marine et examiner les points à fortifier. Colonel réformé à la suite du régiment de la Couronne, il est utilisé, en 1754, en qualité de major-général des troupes qui creusent le canal de la Lys à Aa. Un instant désigné pour une expédition contre Minorque ou les îles anglaises en 1756; aide-maréchal général des logis de l'armée du Bas-Rhin, en 1758 ; inspecteur général des milices de la Provence, du Languedoc et du Roussillon, commandant des batteries des côtes de la Méditerranée, M. de Surlaville refit encore une fois campagne à l'armée du Bas-Rhin et fut fait brigadier

cidre l'évêque Fauchet, et déjeunait en sa compagnie dans sa toilette de tous les jours. Malgré tout, il renâclait à se lier avec lui, ne s'attachant au monde que quand il le connaissait.

« L'achat fait par Surlaville de biens nationaux, dits de première catégorie, aliénés en vertu d'une loi sanctionnée par le roi, et qui fut, en son temps, constate M. du Boscq de Beaumont, favorablement accueillie par toutes les classes de la Société, avait cette excuse que plusieurs défenseurs de la cause royale, non des moindres, et qui, plus tard moururent pour elle, en achetèrent au début.

« Dans les nombreux papiers de Surlaville, qu'un heureux hasard nous permit, à M. du Boscq de Beaumont et à moi, de pouvoir sauver de la destruction, se trouvent des minutes de travaux d'un très-grand intérêt, et dont la plus grande partie a été offerte aux Archives du Calvados.

« Voici quelques lignes extraites d'un de ces manuscrits, fort curieux, intitulé : *Mémoires sur la grande consommation d'hommes de notre Infanterie pendant la guerre*, dans lequel l'auteur pose nettement le principe du service personnel obligatoire dont il dispense à peine le clergé et fait un sombre tableau de l'armée de son époque.

« On est obligé d'user d'industrie pour les enrollements: rarement s'en fait-il de sens froid ! L'ivresse, le libertinage, le dépit, la misère, la paresse en sont les sources... On prend tout ce qu'on trouve, et nos troupes ne sont remplies que de ce qu'il y a de plus vil dans le Roiaume, de plus efféminé, enfin de plus mauvais sujets de toutes façons...

« Est-il convenable de confier la défense de l'Etat à ceux qui sont le moins intéressés à sa conservation ? Pourquoi telle ou telle condition dispenserait-elle d'y contribuer de sa personne ? En admettant qu'on n'y oblige pas le clergé, réservé uniquement pour le service des autels, est-il raisonnable d'en exempter la noblesse, la Robe, les gens de Lettres, d'affaires, ou adonnés à de certaines professions ? A-t-on oublié que les prérogatives de la Noblesse n'ont été accordées qu'à cette condition ? L'emploi des armes est-il incompatible avec celui des loix ?... Rien ne devrait donc empêcher d'exiger de tous les sujets du Roi un nombre fixe, comme de 6 à 8 années de service, soit par mer ou par terre ; on pourrait commencer à 17 ans ; à 23 ou 25, chacun aiant satisfait à ce devoir, serait le maître de se livrer ensuite entièrement au genre de profession pour lequel il se sentirait le plus de goût, mais l'essentiel serait de n'accorder l'agrément d'aucune charge qu'à ceux qui auroient rempli le temps de service prescrit. »

« Surlaville vécut solitaire et avec beaucoup de parcimonie ; il faisait chaque année de grandes économies et augmentait ainsi sa fortune. Il laissa, à des parents éloignés, une fortune apparente de 700,000 francs, que la dépréciation des assignats, le malheur des temps, et la ruine de ses gros emprunteurs ou débiteurs réduisirent à une très faible somme, presque entièrement absorbée par une série de procès qui ne finirent qu'en 1820.

« Le Courtois de Surlaville, arrêté d'abord chez lui sans pouvoir communiquer, puis incarcéré aux jours de la Terreur, malgré ses 80 ans, libéré seulement après le 9 thermidor, mourut à Paris, le 18 nivôse an 4, 8 janvier 1796. Sans la chute de Robespierre, renversé par l'amant de Notre-Dame de Thermidor, dont une des descendantes habita notre région et mourut dans notre ville, l'existence de ce soldat et de cet organisateur, tout entière consacrée au service de l'Etat et à la préparation de la nouvelle armée qui devait venger les affronts de la guerre de Sept ans, l'armée non seulement de la guerre d'Amérique, mais de la Révolution, n'eût eu pour récompense que l'échafaud !

« Nous avons salué dans Cahier de Gerville, le courage civique ; saluons, dans Le Courtois de Surlaville, le courage militaire. Dans tous les deux nous saluerons deux précurseurs, deux prophètes de l'avenir, âmes ardentes, impatientes de justice, qui, non plus que l'Athénien Aristide ne rencontrèrent point chez leurs contemporains cette gratitude fortifiante qui est le plus précieux des stimulants et la suprême récompense des cœurs délicats. Ni Cahier, ni Le Courtois surtout, ne furent prophètes en leur région et le voile de l'oubli a progressivement effacé leur mémoire au cours des années rapides qui fauchent et couchent les générations successives dans la poussière du passé » !

« Puisse l'évocation qui vient d'en être faite devant vous, Mesdames et Messieurs, ressusciter quelque peu ces deux mémoires, et inspirer à nos jeunes concitoyens le désir d'imiter leurs ancêtres et d'honorer, à leur tour, leur cité natale. »

FÊTES

DU CENTENAIRE

DU

COLLÈGE DE BAYEUX

La commémoration du Centenaire du Collège, primitivement fixée, sur la demande de M. Hébert, avocat à la Cour d'Appel de Caen, président de l'Association des Anciens Elèves, après entente avec M. de Longuemare, directeur de l'Association Normande, au Samedi 21 Juillet, dans la semaine des Fêtes, pour permettre aux habitants des campagnes d'y prendre part et de visiter la belle installation de notre établissement municipal, avait été reportée, pour certaines considérations personnelles que nous n'avons pas à apprécier, au lundi suivant.

Ce jour-là, 23 juillet, à onze heures du matin, M. Zévort, recteur de l'Académie de Caen, délégué par M. le Ministre de l'Instruction Publique pour présider cette solennité, arrivait au Collège, accompagné de M. l'Inspecteur d'Académie. Le cortège se forme pour aller prendre place sur l'estrade dressée au fond du préau couvert. S'y rangent suivant leurs dignités: MM. Zévort, recteur; Delmas, maire de Bayeux; Liard, sous-préfet de l'arrondissement; l'Inspecteur d'Académie; Lematte, principal; Le Marchand, président du Tribunal Civil; Hébert, avocat à Caen, président, cette année, de l'Association des Anciens Elèves du Collège; les Professeurs en robe; Garnier, adjoint; Jean Bertot, homme de lettres; Docteur Basley; Morlent; Goubot, Conseiller Général; Lamy, avocat; Maubanc, président du Tribunal de Commerce; Henri Etienne; Rollet, inspecteur primaire de l'arrondissement de Bayeux; l'abbé Belliard, aumônier, et nombre d'anciens Elèves de l'établissement.

Dans un coin, élégamment drapée de rouge, repose, sur un chevalet, la plaque de marbre blanc qui commémore en lettres rouges l'évènement du jour. En voici la reproduction exacte :

1er GERMINAL AN XII. — 23 JUILLET 1906
Le Lundi 23 Juillet 1906
A ÉTÉ CÉLÉBRÉ
LE CENTENAIRE
DU COLLÈGE DE BAYEUX,
SOUS LA PRÉSIDENCE
DE EDGAR ZÉVORT.
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CAEN,
DELMAS, ÉTANT MAIRE DE BAYEUX,
LEMATTE, PRINCIPAL DU COLLÈGE,
CHARLES HÉBERT,
AVOCAT A LA COUR D'APPEL,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
DES ANCIENS ÉLÈVES.

M. le Recteur déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Lematte, principal, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Recteur,
« Messieurs,

« Le Collège de Bayeux s'est mis en fête pour vous recevoir et la vieille maison a laissé, pour un jour, son air sévère et sa froide correction. Par coquetterie sans doute, elle a attendu d'être plus que centenaire pour vous convier à partager la joie de ses cent ans. Quant on a vécu si longtemps, on a pris l'habitude de vivre, on ne meurt plus et, dans cent ans, quand nous ne serons plus que des souvenirs effacés, des ombres grises perdues dans la brume grise du passé, d'autres à leur tour viendront ici pour ajouter un nouveau siècle d'histoire au siècle qui vient de s'écouler et célébrer, comme nous, la vieille maison toujours debout et robuste, la vieille maison qui ne meurt pas, parce qu'elle oppose au temps la solidité de ses pierres et l'amour passionné des générations successives.

« Depuis le Ier Germinal an XII, les hommes et les choses ont bien changé : les disciplines scolaires, les méthodes d'enseignement, les idées, les tendances, tout s'est modifié par la naturelle évolution des esprits et

nos conceptions modernes étonneraient sans doute les respectables professeurs et les élèves du Premier Empire comme il nous étonnent eux-mêmes par leur formalisme étroit, leur goût trop exclusif, leurs connaissances enfermées dans un champ trop restreint. Mais, Messieurs, quand on a vécu comme moi des semaines entières dans leur intimité, écouté ce que disent les vieux registres où dorment leurs âmes, deviné, sous la raideur administrative des délibérations, l'émotion qui saisit ces hommes à certaines heures de crise grave, on sent bien et tout à plein qu'ils sont des nôtres, de la même famille et du même sang et nous les reconnaissons nôtres à cette ardeur qu'ils apportent à défendre les intérêts, la prospérité, le bon renom du collège. Vous le voyez, Messieurs, c'est un culte qui se transmet sans altération ni défaillance et c'est ce qui crée, à travers un siècle, l'unité morale de cette maison. Les bons ouvriers de la première heure, nous ne les oublions pas en cette fête du souvenir et nous saluons avec respect la mémoire de ces braves gens qui passèrent sans bruit et firent leur utile besogne sans éclat. Aux régents et aux élèves d'autrefois, offrons la petite branche de buis qui leur épargne la tristesse des tombes abandonnées.

« A nous maintenant, professeurs et élèves, de ne pas laisser perdre ces traditions qui firent la force et qui furent la vertu de cette maison. Autour de moi, je ne vois que des maîtres toujours prêts à faire tout leur devoir et, quand il le faut, un peu plus que leur devoir. Plusieurs enseignent ici depuis un quart de siècle et l'un de nous, qu'un deuil cruel éloigne malheureusement de nos réjouissances, est attaché au collège depuis 1872. Voit-on souvent cet exemple d'hommes qui donnent au même établissement jeunesse, maturité, vieillesse et, du père qu'ils ont élevé, reçoivent l'enfant qu'ils élèveront ? Ils pratiquent, au moins pour le compte des autres, l'art d'être grands-pères et continuent cette lignée de bons et loyaux universitaires qui se succèdent depuis la fondation du collège et se ressemblent tous comme des frères par le zèle patient et le dévouement inlassable.

« Messieurs les anciens élèves, vous êtes nos alliés naturels et, si j'ose dire, nos apôtres du dehors pour maintenir la vieille réputation du collège, aider notre action par le concours de votre autorité et de votre influence et, par votre fidélité à notre cause, garantir le présent et préparer l'avenir. Le collège vous est très cher et cette affection commune est un lien très fort qui vous unit à nous et que vous ne voudrez jamais rompre, parce qu'il faudrait arracher de votre cœur la part la plus

aimable, tout un coin d'enfance et de jeunesse fleurie, tendre, naïve, adorable. Bien souvent je reçois la visite d'anciens élèves que je ne connais pas ; mais présentation et connaissance se font en un tour de main, je les accompagne dans leur pèlerinage à travers les cours, les classes, les dortoirs. Ils reviennent chercher ici l'âge des illusions, des rêves, de l'insouciance, du bonheur. Ils évoquent avec une pointe de mélancolie, les choses qui ne reviendront pas, les camarades qu'ils ne reverront plus et la petite larme intérieure, celle qu'on ne voit pas, tombe très douce.

« Après la maison familiale, Messieurs, vous n'aimez rien tant que le collège. Vous avez eu la bonne inspiration de tenir dans nos salles votre assemblée et votre banquet annuels. Quant vous êtes entrés pour la première fois, je n'ai pu m'empêcher de vous dire avec joie, répétant un mot célèbre : « Maintenant, la famille est au complet ! »

« Que cette heureuse union persiste pour le plus grand bien du collège ! Que dans un siècle, ceux qui nous remplaceront ici n'aient ni reproche ni blâme trop sévères à nous adresser ! Aujourd'hui, comme il y a cent ans, notre tâche, pour assurer la perpétuité de cette maison, se résume d'un mot : *Laboremus !* »

M. Hébert, président de l'Association, prend ensuite la parole.

Après un gracieux compliment aux dames présentes, l'orateur salue M. Zévort du titre de « Grand Maître de l'Université de Normandie et de recteur de la démocratie scolaire », jette quelques fleurs sur la longue vie du collège et aborde ensuite la louange de l'Association qu'il préside. Il déclare que toutes ses ressources sont employées à subventionner des élèves peu fortunés et méritants, les suivre à leurs débuts dans la vie, favoriser dans la plus large mesure de ses moyens le développement de l'instruction, la diffusion des progrès. Les pupilles sont même aidés par elle jusque sur les bancs de l'enseignement supérieur.

Si leur travail et leurs aptitudes les rendent dignes de cette sollicitude, « il faut, dit-il, qu'aux jeunes gens de valeur et de bonne volonté nous fassions une place au moins égale à ceux de nos camarades mêmes et à celle de leurs fils, c'est le moyen utile de conserver à notre Association son utilité pratique, sa vitalité et, par conséquent, son développement continu ». Il termine son discours en remettant, au nom des Anciens Elèves, la plaque commémorative dont nous avons parlé plus haut, à la garde de M. le Maire de Bayeux, qu'il remercie « de l'accueil si plein de bonne grâce » qu'il a réservé aux diverses demandes qui lui ont été faites

et « de l'amabilité » avec laquelle il a répondu à chacune des requêtes qui lui furent présentées.

M. Delmas, maire de Bayeux, en quelques mots, exprime ses remerciements au sujet de la remise de la plaque commémorative et exprime le vœu que cette plaque soit posée dans la salle de réunion des professeurs que l'on se propose de faire. Là, elle sera souvent vue et toujours respectée. M. le Maire affirme enfin la sollicitude de la ville de Bayeux pour son collège.

C'est ensuite M. Jean Bertot qui se lève et d'une voix vibrante nous dit les beaux vers que voici :

LE CENTENAIRE DU COLLÈGE

I

Ainsi voilà cent ans que le premier élève
Pour la première fois, la larme au coin de l'œil,
Les cahiers sous le bras et croyant faire un rêve,
De ta porte a franchi le seuil.
O vieux Collège ! Ainsi, voilà plus de vingt lustres
Que l'enfant entrait là, comme l'âne au moulin.
— Ce même jour, avec vingt généraux illustres,
L'Empereur entrait à Berlin.
Et tandis qu'appelant aux classes pacifiques,
La cloche du matin paisiblement sonnait,
D'autres bronzes grondaient en éclats magnifiques :
Le canon d'Iéna tonnait !
Humble cloche d'airain à la voix claire et grêle,
Canons dont chaque coup fauchait dans chaque rang,
Comme parmi les blés un ouragan de grêle,
Qui de vous deux est le plus grand ?
Depuis cent ans, qu'as-tu semé, semeur de haine,
Canon, gueule de bronze, aux mugissements sourds,
Qu'as-tu semé, sinon l'impitoyable graine
Des revanches qu'on veut toujours ?
Depuis cent ans, qu'as-tu sonné, petite cloche ?
Qu'a dit ta voix ? — Venez, ô jeunes travailleurs !
Venez, c'est le travail qui sauve et qui rapproche,
Et qui fait les hommes meilleurs !
Venez, petits ! Le Maître ici va vous apprendre
Ce qu'il vous faut savoir, et vous donner conseil
Pour le jour où, grandis, l'heure viendra de prendre
Votre juste place au soleil !
Venez ! Et pour marcher d'un pied sûr dans la vie,

Vous aurez les anciens pour guide, et les Aïeux !
Sachant ce qu'ils étaient, et leur portant envie,
Vous tâcherez de faire mieux ;
Entrés enfants ici, vous en sortirez hommes !
— Et la cloche parlait plus haut que le canon !
Et quand il dit : C'est moi, dans les temps où nous sommes,
Le Maître ! — La cloche dit : Non !

II

Et toi, cher vieux Collège, antique pépinière
D'où tant de jeunes plants sont sortis, pour aller
Prendre racine au bord de la commune ornière,
Ou sur les cimes s'étaler,
Oui, nous t'aimons ! Pourtant, lisons bien dans nos âmes ;
Soyons francs : Nous t'aimons après t'avoir quitté !
Et la dette d'amour que de nous tu réclames,
On en est bien tard acquitté.
Oui, ce n'est que bien tard, lorsque la lassitude
Envahit notre cœur et calme nos cerveaux,
Quand nos pieds ont saigné de la route très rude,
Que nous savons ce que tu vaux !
Il est des monts lointains dont la crête est ardue :
C'est un plateau sans charme, et maussade, souvent,
Pavé de cailloux durs et d'herbe rêche et drue,
Un plateau battu par le vent ;
Pas d'horizon : la brume y déroule sa ouate,
La neige tombe, il gèle, il pleut. Les éléments
Luttent avec fracas. Et l'on a grande hâte
De gagner des lieux plus cléments.
On descend vivement vers la plaine. L'on marche,
L'on marche tout le jour et l'on est parvenu
A se bien fatiguer et traîner la démarche,
Lorsque le couchant est venu.
Et voilà que le jour décline. On se repose.
Afin de mesurer le chemin déjà fait,
On se retourne... Alors, c'est un apothéose,
Et l'on demeure stupéfait !
Sur le ciel empourpré de splendeurs triomphales
Les monts majestueux se drapent d'un manteau
D'azur, tout enflammé de teintes automnales ;
Ces monts que l'on foulait tantôt !
Leur massif imposant sur le soleil en fête
Découpe avec noblesse un profil éternel,
Et des nuages d'or font à leur haute tête
Un diadème solennel !

On s'aperçoit alors que le sentier est sombre
Qui mène vers le grand mystère de demain !
Et c'est en soupirant que du côté de l'ombre
On va se remettre en chemin !
Cher Collège ! La vie apprend à te connaître :
La vie est âpre, et seul est doux le souvenir !
Les jeunes d'aujourd'hui, ceux qui ne font que naître,
Te chériront dans l'avenir !

Enfin, M. le Recteur parle de l'utilité des Collèges communaux au triple point de vue de la Cité, de la science, qu'il définit « l'instruction généralisée si nécessaire à une démocratie », et de la Patrie pour laquelle il forme « à la fois des citoyens et des soldats ».

Ensuite, M. le Recteur, aux applaudissements réitérés de l'assemblée, confère au nom du Ministre de l'Instruction publique les décorations suivantes :

Officiers de l'Instruction publique : MM. Charles Hébert, président de l'Association des Anciens Elèves, et Lematte, principal du collège ; *Officier d'Académie*, M. Costel, membre de l'Association.

La séance est alors levée, il est près de midi et chacun va reprendre des forces pour la fête de l'après-midi.

*
* *

L'APRÈS-MIDI

Ce fut un très grand succès que cette matinée du collège et tout d'abord il est juste d'en remercier les organisateurs immédiats qui se donnèrent sans compter à la tâche parfois ingrate de faire de nos jeunes collégiens des acteurs et des chanteurs agréables: Mesdames Lematte et Roulland, MM. Buhot, Roulland et Paimblant.

Un superbe programme dû à la collaboration de notre artiste bayeusain, M. Verdier, de deux photographes non moins artistes, MM. H. Etienne et Buhot, sans oublier celle du sympathique Jean Bertot, aussi remarquable dessinateur que brillant homme de lettres, se vendait à merveille. Il est vrai de dire que jamais semblable foule n'avait encore foulé le sol de la grande cour, où était installé un luxueux buffet tenu, aux lieu et place de la gymnastique, par le camarade H. Mazuet.

La matinée-concert fut divisée en deux parties, séparées par une conférence de M. Lematte, principal du collège, sur l'historique du Collège.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'elle fut des plus intéressantes ? Tous ceux qui ont pu entendre parler M. Lematte savent quelles rares qualités d'orateur et de conférencier il possède. Aussi, passâmes-nous un excellent moment à l'écouter. Des vieux documents que M. Lematte avait retrouvés et fouillés, il sut dégager pour nous tous une belle et pittoresque leçon d'histoire. Les applaudissements qui accueillirent la fin de sa conférence lui montrèrent combien tout le monde avait été sensible au charme de sa parole.

Les élèves du collège, depuis les plus petits qui s'invitèrent avec force gestes éloquents à manger de tout énormément — et ce pour la plus grande admiration des mamans — jusqu'aux plus grands qui jouèrent avec un art consommé le premier acte de *M. Pourçaugnac*, de Molière, remportèrent un succès mérité. MM. Lalouel, Lefèvre, Tostain, d'Hérouville André, Levillain, etc., interprétèrent comme de vieux artistes cette dernière pièce. Le vieux matelot, Horion, nous raconta avec émotion l'histoire de la *Courte Paille ;* les *Deux Pierrots* (Lecomte et d'Hérouville) furent des plus amusants et le *Petit Sou* trouva un aimable défenseur en la personne du jeune Lefrançois.

M. Morin, l'excellent chef de musique, exécuta un impeccable solo de clarinette, et M. Marchal, le très distingué violoniste, accompagné par M^me^ Perdu, nous donna une chaude interprétation de *La Chasse*, de Vieuxtemps.

Avez-vous entendu le sympathique monologuiste, M. G... D..., que Caen a l'honneur d'abriter en ses murs ? Si non, vous avez tout perdu. Il est impossible de rencontrer nulle part meilleur déclamateur et *Moderne*, *Nourrice sèche*, la *Visite à l'Abbaye* et certaine histoire de révision, qui n'est pas dans une musette, comme dirait *Pitou*, provoquèrent le rire chez les spectateurs. Ce fut un succès de gaieté.

Succès de grâce, de beauté, de talent pour Mademoiselle Yvonne Rolland, qui récita délicieusement *C'est le Vent* et *Les Rubans* et qui, dans la délicieuse pièce du bon écrivain bayeusain Jean Bertot, se tailla un gros succès. On fit fête à la jolie artiste et ce fut justice.

De M. André Ferrier — de son vrai nom Mancel — nous avions déjà beaucoup entendu parler. Nous savions qu'il était Caennais, et on nous disait qu'il avait beaucoup de talent. Nous avons pu le constater hier.

M. Ferrier possède une admirable voix de ténor, puissante et flexible, qui escalade les hauteurs les plus ardues avec une facilité sans égale et dont le timbre sonore comme un gong est parfois aussi d'une délicatesse

et d'un moelleux merveilleux. L'*Air de Jean*, d'Hérodiade, a été enlevé par lui sans le moindre effort apparent et d'une voix bien maîtresse d'elle-même. Mais son grand succès a été pour cet air de *Paillasse*, de Léoncavallo, où M. Ferrier s'est révélé grand artiste, excitant l'émotion générale et nous donnant une forte sensation d'art. Son succès a été triomphal.

La *Grève des Facteurs*, cette adorable piécette dont notre vieux collège eut la primeur — délicate attention de son auteur, Jean Bertot, qui rendit cet hommage à son ancienne et chère prison — fut accueillie avec la plus décidée des faveurs et les interprètes, Mademoiselle Yvonne Rolland et M. André Ferrier, qui récite presque comme il chante — n'a-t-il pas appartenu à l'Odéon ? — furent chaleureusement félicités par le public d'abord, puis par l'auteur lui-même, dont ils avaient su rendre toutes les délicatesses de pensée.

***

LA SOIRÉE

A 7 heures, un banquet. servi au Collège par M. Thomas, réunissait 80 convives. Parmi eux : M. l'Inspecteur d'Académie ; MM. Delmas, maire de Bayeux ; Liard, sous-préfet ; Hébert, président de l'Association des Anciens Elèves ; Le Marchand, président du Tribunal civil ; Lematte, principal du Collège, et les Professeurs ; Jean Bertot ; Henri Etienne, Docteur Basley, Docteur Chodorowski, conseillers municipaux ; Lorillu, secrétaire de l'Association Amicale ; Docteur Noury ; Féret-Dulongbois ; Petelle, notaire à Bayeux ; Morlent ; Le Hartel, etc.

Le menu, très artistement dessiné, était l'œuvre de M. Verdier, professeur de dessin.

M. Liard, sous-préfet, ouvre la série des toasts en buvant à M. Falllières, président de la République.

M. Charles Hébert, président de l'Association amicale des Anciens Elèves, lui succède pour remercier tous ceux qui ont contribué à cette fête et lire un certain nombre de lettres d'excuses envoyées par ceux qui n'ont pu, à leur grand regret, assister au banquet : M. le baron Gérard, député de Bayeux ; M. Joret-Desclosières, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Pillet, principal du Collège de Cambrai, etc. Il fait l'éloge des anciens Présidents de l'Association, de son Secrétaire et de son Trésorier. Il termine par quelques mots gracieux à l'adresse de M. le Sous-Préfet.

M. le Maire de Bayeux exprime tout l'intérêt que l'Administration municipale porte à la prospérité du Collège et sa sympathie pour l'Association des Anciens Elèves.

M. l'Inspecteur d'Académie, après avoir présenté les excuses de M. le Recteur, remercie l'Association de sa gracieuse invitation, l'engage à pratiquer le système excellent des prêts d'honneur à l'égard des jeunes camarades peu fortunés et boit au grand-maître de l'Université, M. Briand, et à l'œuvre de l'Association.

Après une allocution du Docteur Noury, M. Hébert prie M. Jean Bertot de relire son poème qui est de nouveau fort applaudi, ainsi que *Ceux qui boivent*, une œuvre émouvante du même auteur. M^lle^ Yvonne Roland récite le *Pourquoi*, de Pailleron.

Dans la cour du Collège, superbement illuminée d'après les plans de M. Hamel, la Musique Municipale a donné un Concert où l'on a admiré particulièrement l'exécution de l'*Ouverture de Concert*, de Giraud, et la fantaisie sur les *Huguenots*, de Meyerbeer.

X. Y. Z.

VUE D'ENSEMBLE

SUR LES

ANCIENS HOSPICES DE BAYEUX

C'est à l'amour de notre président pour tous les souvenirs de l'histoire locale, c'est à son zèle pour le progrès de notre Compagnie, que je dois l'honneur de vous entretenir aujourd'hui. Sans l'aimable insistance de M. Anquetil, j'aurais laissé la parole à plus intéressant et à plus digne. Vous avez toujours été si bienveillants pour votre ancien secrétaire que j'aurais sur la conscience le regret de manquer, même une fois, de courtoisie à l'égard de collègues et de compatriotes toujours indulgents pour mes pauvres études. Mais comme les dernières années s'approchent de moi avec la même rapidité que les ombres du soir au déclin des beaux jours, vous comprendrez, Messieurs, qu'à bien d'autres fautes je n'ajouterai pas celle de vous être désagréable.

Je vais donc essayer de jeter avec vous un rapide regard d'ensemble sur les anciens hospices de Bayeux. Je dis un regard d'ensemble, car il serait aussi difficile que fastidieux de résumer succinctement les renseignements épars dans les deux cartulaires de nos deux principaux hospices : *Le cartulaire de Saint-Nicolas de la Chesnaye* et celui du prieuré *de Saint-Jean l'Evangéliste de la Maison-Dieu ;* les annales de notre maison des pauvres vieillards, connue sous le nom populaire de Maison du Grand Bureau, fourniraient aussi de très nombreuses pages du plus haut intérêt. Mais, avec le sage, il faut savoir se borner ; et sans autre préambule, je traite le sujet marqué au programme de cette séance.

Nous pouvons compter six hospices à Bayeux, trois pour les lépreux, un pour les aveugles, un pour les malades et un pour les vieillards. Pour les lépreux, nos annales citent : 1° la maladrerie de Saint-Eustase, à Nihault ; 2° la léproserie de Saint-Julien, sa voisine, et 3° au sommet du Mont Phaunus, le prieuré augustin de Saint-Nicolas de la Chesnaye.

L'hospice de Saint-Gratien pour les aveugles, au faubourg Saint-Georges, était plus véritablement un hôpital urbain que les trois léproseries ci-dessus. Il n'y eut pas d'hospice dans l'enceinte de la cité proprement dite, puisque le grand hôpital des malades, à quelques pas de l'*Aure*, était en dehors des remparts. Il a été discuté entre les savants, âprement, disons-le, et longuement aussi, pour savoir laquelle des deux maisons, Saint-Gratien des Aveugles ou Saint-Nicolas de la Chesnaye fut aumônée de prébendes par le Conquérant de l'Angleterre.

De longs débats de même nature se sont élevés aussi pour découvrir les vrais fondateurs du prieuré de Saint-Jean l'Evangéliste de la Maison-Dieu. Etaient-ce nos Ducs de Normandie, étaient-ce les évêques et les clercs de Bayeux ? Chaque hypothèse a ses arguments et ses défenseurs. Nous n'avons pas à vous exposer ces vieilles et inextricables querelles.

I. — LA LÉPROSERIE DE SAINT-NICOLAS DE LA CHESNAYE

D'après une charte de 1166, donnée à Bures-le-roy, par Henri II, duc de Normandie, arrière-petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, la Chesnaye serait le plus ancien des hospices de Bayeux. Sur ses revenus dans la ville de Bayeux, Guillaume fonda vingt prébendes, c'est-à-dire vingt lits pour autant de lépreux vivant en religion au monastère de Saint-Nicholas de Bayeux. Il y avait donc, déjà, à l'époque de la donation de Guillaume, une réunion de lépreux à Saint-Nicolas. C'était, du reste, au sommet du Mont Phaunus, dans un quartier un peu moins peuplé qu'aujourd'hui, plus champêtre et plus boisé que de nos jours, que les malheureux ladres ou mezeaux pouvaient être rassemblés, assez loin de la ville pour ne pas en contaminer les habitants, assez espacés les uns des autres pour ne pas hâter les progrès de leur mal et leurs horribles souffrances en se contaminant eux-mêmes. Les bâtiments de la léproserie de Saint-Nicolas subsistent en partie en face le cimetière de Saint-Exupère. M. Victor-Evremond Pillet, dans un Mémoire sur les Léproseries du Bessin, publié par notre ancienne Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, a traduit la charte ducale et identifié toutes les localités et églises que le royal donateur oblige envers le prieur et les religieux de Saint-Nicolas.

D'après les annalistes bayeusains, c'était sur le bord de la route que fut bâtie l'église de la léproserie, d'après la permission donnée jadis par Henri I^er^, roi d'Angleterre. L'église se composait d'une nef et d'un chœur terminé en un rond-point éclairé de sept fenêtres. Les deux chapelles

avaient été faites aux frais et sous la surveillance de D. Pierre de Nulli. Voici la liste des prieurs connus de cette maison de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin :

1° Guillaume le Bas, évêque d'Abellon, 1486 ; 2° J. de la Barre, 1497 ; 3° N. de Cerisay, 1502 ; 4° René de la Barre, 1530-1532 ; 5° Christophe de la Barre, 1532 ; 6° Nicolas le Prestre, 1533 ; 7° Nicolas Amiot, 1533 ; 8° Simon le Bouc ; 9° Ant. Gayart, 1566-1573 ; Philippe Dumont, 1573 ; 10° Jean Tibeageau, 1579 ; 12° Jean du Chatel, 1584 ; 13° J. Potier, 1592 ; 14° Charles Gouhon ; 15° Charles Palmon ; 16° Mathurin Aubin ; 17° Louis d'Angennes de la Loupe ; 18° P.-L. Dallet ; 19° Jean d'Angenes ; 20° Charles Aubery ; 21° Charles de La Mare ; 22° d'Harlay ; 23° Dom Jean Le Bert ; 24° Jean Le Gendre ; 25° Chambon d'Arbouville ; 26° P. Bernier ; 27° Claude-Honoré de Montferrand, mort en 1771 ; 28° M. de la Bigne.

Aucun des bâtiments encore existants de la léproserie de Saint-Nicolas de la Chesnaye ne laisse supposer son antique origine. La partie la plus ancienne paraît être le bâtiment à fenêtres étroites en bords à biseau, qui, au midi, accoste la grande porte de la cour d'honneur. Qui se souvient encore aujourd'hui que les Augustins de la Chesnaye tenaient la foire de la Saint-Nicolas en face de leur communauté dans le champ qui tient au cimetière de Saint-Exupère ? Nous ne pensons pas que l'ombre des religieux et des mezeaux confiés à leurs soins ait jamais troublé le repos des acquéreurs du vieux prieuré depuis qu'il a été vendu comme bien national.

II. — SAINT ESTASE DE NIHAULT

D'après la charte de Henri II, Guillaume aurait seulement fondé vingt lits pour la maison de la Chesnaye. Dans toute la région, il y eut certainement plus de vingt personnes atteintes de la lèpre ; on ne pouvait, à la rigueur, les réunir et les entasser de ce côté à la porte de notre ville ; il y eut donc, de bonne heure, une autre léproserie *extra muros* dans notre voisinage. Ce fut la léproserie de Saint-Etase ou Eustase, à Nihault. Une charte de 1301 parle de biens situés jouxte *la mare aux lépreux à Nihault*. La rue de la Poterie, dans la partie voisine des ailes extrêmes de la maison des Bénédictines, et jouxtant la clôture de leur parc, porta le nom de *chemin de Saint-Etase* ou de *chemin de Nihault*.

III. — SAINT-JULIEN DE NIHAULT

Ce qu'est devenue la *Mare aux Lépreux*, nous l'ignorons ; mais elle devait être assez éloignée de cette fontaine limpide et grâcieuse au bas de

la vallée St-Julien. La vertu curative universellement attribuée de temps immémorial à ses eaux, se concilierait mal avec l'usage journalier qu'auraient pu en faire les lépreux de Saint-Eustase. C'était surtout pour les *non veans*, les aveugles, que l'eau de la fontaine Saint-Julien était en grande faveur auprès de nos aïeux. Dans le voisinage de cette fontaine s'éleva aussi un petit hospice ou, comme l'on disait, une Maladrerie.

C'est donc deux ladreries ou léproseries qu'il faut placer à Nihault : celle de Saint-Eustase et celle de Saint-Julien. M. Pillet n'a eu garde de les oublier dans son Mémoire déjà cité.

IV. — L'HOSPICE DE SAINT-GRATIEN

Qui se douterait jamais de l'ancienneté de l'hospice Saint-Gratien, l'hospice des aveugles de Bayeux, en voyant le chétif édicule, au larmier décoré de modillons modernisés et au porte-cloche si modeste, où se trouvent réunis, côte à côte, maintenant, sur le côté sud de la rue Saint-Exupère, la morgue de l'Hôpital-Général et le Fourneau de Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Plusieurs des bas-reliefs conservés sous le hangar de la Bibliothèque publique proviennent de cet hospice. Il était enclavé entre des sentes allant de la rue Saint-Georges à la rue Saint-Jean et les dépendances de l'église Saint-Jean, peu considérable en bâtisse et en terrain, quand Mgr de Nesmond, de charitable et généreuse mémoire, en fit comme l'essai et le noyau du futur Hôpital-Général. C'est de cet hospice ou hôpital-général que nous parlerons, après un court résumé de l'histoire du Grand Hospice ou Hôtel-Dieu, sur les rives de l'*Aure*, à la limite du quartier Saint-Vigoret et du quartier Saint-Georges.

V. - LE PRIEURÉ DE LA MAISON-DIEU

Pour l'Hôtel-Dieu ou prieuré de Saint-Jean l'Evangéliste, deux bâtiments importants ont suffi pour marquer son âge, je veux dire, Messieurs, non l'année précise de son origine, mais l'époque de son organisation et de son achèvement. De ces deux bâtiments, un seul subsiste aujourd'hui : la chapelle priorale ; l'autre, la salle des malades, a cédé son emplacement aux constructions de 1823. La chapelle qui sert aux élèves du Séminaire, personne de vous ne l'ignore, est contemporaine du chœur de notre Cathédrale : ses lancettes géminées, avec colonnettes en avant, les crosses de ses chapiteaux, les fûts des colonnes et les nervures des voûtes lui donnent nettement le caractère du XIII^e^ siècle. C'est le XIII^e^ siècle, sobre, solide, ayant toute l'humilité qui convient à une communauté servante des infirmes et des pauvres : le porche seul, devenu l'oratoire

de la Vierge, a plus de richesse et d'élégance que le vaisseau lui-même. Ce qui caractérise le sanctuaire de notre prieuré-hospice, c'est sa double abside avec ses lancettes étroites. Elle seule mériterait l'attention du curieux et de l'archéologue.

Et l'autre partie de notre antique Maison-Dieu, qu'était-elle ? La grande salle de l'hospice d'Ourscamp, celle d'Angers, les salles de Beaune, sont les types les plus vantés des salles de malades dans les anciens hospices : la grande salle de Bayeux aurait fait toute aussi belle figure à côté d'elles, que notre Cathédrale à côté des autres belles Cathédrales de France. Comment vous reproduire cette ancienne bâtisse ? Gravissez avec moi, par la pensée, notre fameux Mont Phaunus. Dans les restes du monastère élevé par Saint-Vigor et par Odon de Conteville, une construction se distingue des autres par son ampleur et sa simplicité : j'ai nommé la grange monacale des bénédictins de Saint-Vigor ; aujourd'hui, avec ses deux rangs de piliers et ses gâbles à rampants inclinés, elle est devenue une noble et digne église de moniales. La disposition qu'elle présente est, à peu près, celle de la grande infirmerie de notre Maison-Dieu, que nous essayons de reconstituer sous vos yeux. Les devis de ceux qui la complétèrent en 1751, sous Mgr de Rochechouart, les procès-verbaux des chirurgiens visitant l'hospice et les malades en détresse, aux mauvais jours de la Révolution, vont nous permettre d'achever ces quelques données.

La grande salle des malades était divisée par une balustrade qui séparait les deux sexes. Elle était ornée d'un double rang de piliers au nombre de quatorze, avec un autel à son extrémité, contre le gâble faisant face à la rue Saint-Vigoret. Dix lancettes l'éclairaient : quatre au couchant, quatre sur la rue et deux sur l'impasse du Séminaire. La partie du couchant avait été ajoutée, en 1751, par l'entrepreneur Nicolas-Thomine Hamelin. Cette salle a été remplacée, nous l'avons dit, par les salles actuelles, inaugurées par M. Conseil, le 20 mai 1823. Nous sommes donc bien, si nous en croyons le style de la chapelle encore debout, et de la salle maintenant disparue, en présence de constructions du XIIIe siècle. Quels en furent les vrais fondateurs ?

Une charte du mois d'août 1208 fait mention du P. Prieur de la Maison Dieu de Bayeux et des frères dudit couvent. Dès 1205, *Herbert*, doyen ; *Hugues*, chantre, et *Raoul Morin*, haut vicaire de la Cathédrale, s'étaient unis à *Robert* des Ablèges, évêque de Bayeux, pour aviser au service des malades. Wace, historien du XIIe siècle et chanoine de Bayeux, nous

avait bien révélé leurs diverses infirmités. Il parle des *mes haigniez* (estropiés), des *non poans* (impotents), des *langoros* (infirmes), et en dernier lieu, des *non veanz* (aveugles). Au désir des fondateurs sus-nommés du prieuré de Sainte-Marie et de Saint-Jean l'Evangéliste de la Maison-Dieu, le prieur, six religieux et un novice, composant la communauté, devaient s'occuper des malades ; l'évêque, fondateur, déléguait comme administrateur des biens le haut vicaire Raoul Morin. L'évêque, utilisant quelques revenus attribués aux pauvres par Guillaume-le-Conquérant, fit commencer les bâtiments. Thomas de Fréauville et Guy, ses successeurs, achevèrent ces premières bâtisses qui furent complètes en 1248. Saint-Louis donna, par charte du 9 avril 1256, la chapelle Sainte-Marguerite de la Halle au blé, avec les droits de cette halle, au Prieur et aux pauvres de la Maison-Dieu. Philippe-le-Bel confirma, en 1296, cette générosité de son aïeul, et le 18 juin 1365, Charles le Bel interdit toute vente de blé en dehors de la halle, pour ne point frustrer les religieux et les malades de leurs ressources.

VI. — L'HOSPICE DES PAUVRES RENFERMÉS OU HOPITAL GÉNÉRAL

L'Hôpital Général qui s'étend entre les rues Saint-Exupère, du Petit-Rouen et Saint-Jean, commença très humblement. Le 31 juillet 1666, Monseigneur de Nesmond, de charitable mémoire, installa douze pauvres vieillards dans l'hospice de Saint-Gratien où il ne se trouvait plus qu'un seul aveugle nommé Laurent Le Vasnier. Le nombre des vieillards augmentant, Mgr de Nesmond loua, près de la fontaine Cantepie, des immeubles, de messire Dubreuil, escuyer, et du sieur Le Breton, dit la Guesterie, notable bourgeois de la Madeleine, pour y fonder officiellement, au désir des édits de 1662 et 1664, l'Hôpital Général. Cette organisation dura de Noël 1666 à 1672. En 1673, par acquêts nouveaux d'immeubles voisins de l'hôpital Saint-Gratien, les pauvres purent revenir s'établir définitivement, à Noël, dans cet hôpital.

Ses premières constructions, dirigées par M. Baucher, syndic, et chanoine de la Vieille, furent faites par Pierre Le Sage, maçon, de Saint-Vigor-le-Petit, Jacques Savary, de Saint-Sauveur, menuisier, et le serrurier Jean Lesseline, du faubourg Saint-Loup. Les propriétés Tobie Le Gras, Maloisel et l'hôtel de la Rémondière, vinrent encore donner l'air, l'espace et permettre d'édifier les logis répondant au grand nombre des pauvres et aux charitables intentions de Mgr de Nesmond, dont l'archi-

tecte Moussard secondait le zèle. Mgr de Nesmond avait acquis, à Commes, la seigneurie du Bosq, en janvier 1687. De cette seigneurie, l'évêque fondateur de l'Hôpital-Général détacha la ferme de la Candelle ; il y ajouta l'herbage sec ou Pré d'Eyric, les petits prés de Moon, appelés aujourd'hui les prés de Ryes et les Monts de Ryes, qu'il avait acquis d'Abraham, sieur de Saint-Aubin, pour aider à faire la rente de 200 livres à perpétuité aux deux religieuses de la Providence de Rouen appelées par le donateur, en 1676, pour instruire gratuitement les jeunes filles de cet établissement.

Les Sœurs grises ou Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, qui desservaient les pauvres depuis l'origine de cet hospice, étaient restées très populaires à Bayeux, sous le nom de Sœurs du Pot, ainsi dénommées parce qu'elles portaient les soupes de l'Œuvre des Marmites aux indigents. Les supérieures de l'Hôpital-Général furent, de 1733 à 1792, les dames *Cauvin*, *Gouin*, *Delaplanche*, *Colin*, *Brisard*, *Valennes*, *Dagnon*, *Poinsignon*, *Cuissin*, *Robert*, *Raux*, *Vallée* et *Miquelard*. Cette dernière crut devoir garder, avec les membres de sa communauté, aux mauvais jours de 1793, leur costume traditionnel. La Société Populaire, ou club de Bayeux, s'indigna de tant d'audace. Les infortunées et dangereuses sœurs furent dénoncées aux autorités locales. Le Conseil Général de la ville répondait, le 18 avril 1793, à la Société Populaire : « Nous avons reçu, citoyens, votre lettre du jour d'hier par laquelle vous nous dénoncez deux objets qui blessent les regards des patriotes. Le premier est relatif au costume des ci-devant Sœurs grises de l'Hôpital-Général... Nous avions prévu, depuis longtemps, votre sollicitude relativement au costume des ci-devant Sœurs grises, et, sur notre demande, elles ont consenti à le changer sur-le-champ, en leur fournissant les moyens de pouvoir s'habiller autrement, ce qui est juste et nous paraît facile, si vous voulez leur subvenir en leur procurant le paiement de leur traitement. » Leurs facultés ne leur permettant pas, non plus, de se procurer elles-mêmes des cocardes, elles demandent « que la commune veuille bien en faire les frais et que deux membres du Conseil aillent les leur placer ». Les citoyens Delarue et Maistrel cocardèrent donc les sœurs, le 8 octobre 1793. Le 23 juin 1807, les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, ayant pour supérieure Madame de Kéraudren, remplacèrent ces Filles de la Charité. Elles sont encore à l'Hôpital-Général.

A. LE LIÈVRE,

Chanoine honoraire, Curé de Saint-Laurent.

XVI[e] SIÈCLE

ABJURATIONS PROTESTANTES

A

BAYEUX

Condé et Coligny venaient à peine de conclure la paix séduisante mais périlleuse de Longjumeau, que déjà la guerre à l'hérésie était, de nouveau, prêchée par les Jésuites et que les persécutions recommençaient.

Le 28 septembre 1568, deux édits royaux jetèrent la terreur parmi les sectateurs de Calvin. L'un défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la Catholique, ordonna aux ministres de l'Evangile de quitter la France dans quinze jours, interdisant, toutefois, de « rechercher en leurs consciences » ceux qui avaient professé la religion prétendue réformée et qui se tiendraient tranquilles en leurs maisons. L'autre enjoignait aux Protestants de se démettre, également dans quinzaine, de leurs offices de judicature et de finance et astreignait les membres des Universités et des Parlements à prêter serment de catholicisme.

Abjuration ou misère : telle était l'alternative offerte. Aussi vit-on les fidèles menacés par les édits, renoncer à leur foi, des lèvres le plus souvent, afin de conserver le pain quotidien pour eux et leurs familles. Il est à remarquer, toutefois, que beaucoup d'entre eux, surtout en province et aux champs, et aussi parmi les humbles des villes, se contentèrent de s'effacer prudemment pendant l'orage, espérant désarmer ainsi leurs mortels ennemis.

Mais ceux qui avaient dû se dépouiller de leurs offices n'acceptaient pas si facilement un changement de fortune qui les faisait déchoir et privait leurs frères de leur protection. D'un autre côté, la privation de ses ministres parut insupportable à la longue à toute l'église évangélique. De plus, quelques violences sanglantes exercées par les catholiques excitèrent les esprits. Bref, l'épée sortit à nouveau du fourreau et il s'ensuivit

une guerre terrible, terminée, grâce à l'énergie indomptable de Coligny, par la paix « boiteuse et mal assise » de Saint-Germain que Catherine fut trop heureuse de voir accepter.

Comme, par suite de cette paix, il avait été accordé une amnistie pleine et entière ; comme nul ne pouvait être recherché ni astreint à faire chose contre sa conscience pour le regard de la religion ; comme une certaine latitude avait été accordée pour son exercice; comme, en Basse-Normandie, Carentan avait été ajouté aux lieux de prêche ; comme les Normands pouvaient récuser six juges du parlement de Rouen, — les abjurations allèrent se raréfiant, du mois d'août 1570, à pareil mois de l'année 1572, c'est-à-dire jusqu'à la Saint-Barthélemy.

Inutile d'insister sur les évènements de ce jour néfaste à jamais et qui fit à la France une plaie dont elle saigne peut-être encore !

Après l'horrible massacre de Paris se déroulèrent ceux de province, moindres parce que l'ordre de tuer ne fut envoyé qu'aux chefs des corps de ville, et aux gouverneurs sur qui l'on croyait pouvoir compter. Toutefois, l'ordre de s'assurer des huguenots un peu notables fut envoyé partout.

Le roi écrivit à Matignon, son lieutenant-général en Basse-Normandie, de faire prendre Montgommery, que Catherine poursuivait toujours depuis la mort d'Henri II, « mais », ajoutait-il, que l'on ne sache pas que je vous écrit ».

Matignon, « un très-fin et trinquat normand », suivant Brantôme, favori de Catherine, quoique son haleine, d'après M^me^ de Dampierre, sa parente, « puât plus qu'un anneau de retraict », n'écouta que l'humanité de son cœur, et en ces jours de sanglante réaction, sut couvrir ses ennemis de son égide et maintenir le bon ordre dans son gouvernement.

Ses administrés en furent quittes pour la peur et n'eurent qu'à se soumettre aux ordres de la Cour qui interdisaient toutes assemblées. Apeurés, « ils se laissèrent mener par troupeaux aux églises catholiques ».

Ces défaillances, très compréhensibles, furent enregistrées avec soin par le clergé d'alors ; mais, soit qu'ils aient disparu à la Révolution, soit que les intéressés les aient supprimés, les instruments où ils furent consignés sont devenus des plus rares, et c'est toujours une bonne fortune d'en rencontrer quelqu'un.

Un de ces instruments, un registre de l'ancienne Officialité de Bayeux, échoué, on ne sait comment, aux archives de cette ville, et que nous avons eu sous les yeux, nous permet de mettre au jour les noms de nos

compatriotes qui abjurèrent, en ces jours de deuil, entre les mains de l'Official de Bayeux ou de ses délégués.

Ce registre, de moyen papier, porte sur le plat supérieur cette simple mention : *Registre des abjurations protestantes.*

La feuille de parchemin, qui lui sert de couverture, et dans laquelle on a relié ce qui en reste, est occupée, à l'intérieur, par un acte de 1569, donné dans la Cathédrale de Bayeux, en présence de l'un des prêtres heuriers ou chantres, dont le nom est illisible, et de Me Olivier Le Bas, par vénérable et discrète personne, Jehan de Bourges, prêtre, archidiacre d'Hyesmes. C'est une invitation au doyen de Condé-sur-Noireau de mettre en possession réelle du bénéfice de Saint-Médard de Cully, un religieux de l'abbaye bénédictine de Saint-Etienne de Caen, en remplacement de Jehan Suhard, clerc. Le nom du titulaire ne se lit plus à cause d'un trou dans le parchemin.

Ce document, très difficile à déchiffrer par suite de l'action de l'humidité, comprend cinq cahiers et cinq feuillets doubles, formant un total de 160 feuillets, écrits des deux côtés et numérotés au seul recto, pour les premiers seulement. Ce foliotage permet de constater et de regretter l'absence des trente-six premières pages, dont le contenu n'aurait certes pas été sans intérêt pour étudier la progression des abjurations.

Il est vraisemblable, en effet, que la partie perdue remontait à 1562 ou 1563, époque à laquelle Me Anthoine Gayant, déjà official du sieur évêque, avait dû se cacher pour éviter la fureur des Protestants. Béziers raconte, en effet, avoir lu dans un registre de comptes appartenant à Thomas Bertrand, bourgeois de Bayeux, cette quittance : « Le vendredi 17 jour de décembre 1562, reçu de Me Gayant, official du sr euesque de Baïeux, deux pistoles pour l'avoir reçu en la chambre de ma maison, et mis son cheval à mon écurie, durant le temps des troubles en cette ville, à savoir depuis le mois de février jusqu'à ce jour, que ses meubles ou partie d'iceux, sont encore en ma dite chambre. »

Gayant, gd archidiacre de Baïeux et official de Monsieur de Humières, évesque dudit lieu, présenta, le 19 août 1563, au nom du Clergé de Bayeux, à MM. les Commissaires pour l'état de paix, requête constatant dans ses divers articles les excès de toute sorte commis par les protestants.

Il y avait deux formules d'abjuration distinctes : l'une pour les laïques, l'autre pour les ecclésiastiques. Les premiers promettaient « ouyr la Saincte Messe, les sermons, etc. » ; les seconds, « dire et cellébrer la saincte messe et aultre divin service, ouyr les sermons, etc. »

La première abjuration, du 23 mars 1570, contient la formule complète pour les laïques, et on trouvera, sous la date du 6 avril ensuivant, dans l'abjuration du prêtre Martin Bunouf, l'adjonction qui y était faite pour les ecclésiastiques.

Les formules d'abjuration, dont quelques-unes seulement, et parmi les premières sont rédigées en latin, étaient souscrites par ceux qui les prononçaient et par les témoins de leur acte.

Notre registre va du 23 mars 1570 au 18 août 1573. Il renferme donc toutes les abjurations qui suivirent la Saint-Barthélemy. Elles sont au nombre de 1847, dont 18 d'ecclésiastiques. Voici comment elles se répartissent chronologiquement : en 1570, 36 ; — en 1571, 7 ; — en 1572, jusqu'au 24 août, 2 ; en septembre, 801 ; en octobre, 542 ; en novembre, 172 ; en décembre, 107 ; au total, 1.624 ; — en 1573, janvier, 62 ; février, 43 ; mars, 67 ; avril, 1 ; mai, 1 ; juin, 4 ; juillet, 1 ; août, 1 ; au total, 180.

Voici maintenant le nombre décroissant des réformés dans les paroisses de la ville de Bayeux, siège de l'évêché : St-Malo, 98 ; St-Sauveur, 52 ; St-Symphorien, 41 ; St-André, 36 ; St-Martin, 33 ; St-Patrice, 24 ; St-Laurent, 20 ; St-Loup, 17 ; St-Floxel, 16 ; Ste-Madeleine, 14 ; Notre-Dame des-Fossés, 13 ; St-Georges, 12 ; Notre-Dame de la Potherie, 7 ; St-Vigor-le-Petit, 4 ; St-Exupère, 3 ; St-Ouen, 2 ; St-Nicolas, 1 ; en tout, 393.

Dans les Mémoires de la Société de Saint-Lô, dont il est maintenant le Président, M. G. du Boscq de Beaumont, notre distingué compatriote, publia jadis une courte et intéressante étude sur notre registre, dont il ne signalait toutefois que les noms de nobles et de notables. Ce travail appelait donc un complément : le voici.

Notre publication intégrale de tous les noms d'abjurants, contenus au *Registre des abjurations protestantes*, avec, en italiques, les noms de ceux qui y apposèrent réellement leurs signatures, et non un simple merc, justifie pleinement ces lignes de notre grand historien national : « L'effroi des périls toujours renaissants, la prostration où bien des esprits étaient plongés depuis la St-Barthélemy, la conviction de la ruine de la cause entraînèrent les abjurations en grand nombre, non seulement dans les contrées qui avaient été le théâtre des massacres, mais dans plusieurs des provinces qui en avaient été préservées ». (Michelet.)

E. A.

ABBRÉVIATIONS

Bourg.	—	Bourgeois.	Not.	—	Notaire.
Ch.	—	Chanoine.	Off.	—	Officier.
Chap.	—	Chapelain.	Par.	—	Paroisse.
D.	—	Dit.	Pbre	—	Prêtre.
Dam.	—	Damoiselle.	Pers.	—	Personne.
Dem^{t}	—	Demeurant.	Pns.	—	Présents ou présentes.
Disc.	—	Discret, — ète.	Prat.	—	Praticien.
Eccl.	—	Ecclésiastique.	Séc.	—	Séculier, — ère.
Esc.	—	Escuier.	S^{r}	—	Sieur.
F.	—	Femme.	Sgn^{r}	—	Seigneur.
H.	—	Homme.	Tesm.	—	Témoins.
Hon.	—	Honorable.	V^{e}	—	Veuve.
M^{e}	—	Maître.	Vén.	—	Vénérable.
N.	—	Noble.	Vic.	—	Vicaire.

Les noms propres, en *italiques*, sont ceux des personnes ayant signé leur nom.

Registre des Abjurations protestantes

1570

23 Mars. — « Nous, Louys Binet, Michel Raullètes, Noël *Picquays*, Mariète Massieu, Tésart *Picquays* (1), « réduictz par la grâce du Sainct Esprit en l'Eglise de Dieu, saincte, catholicque, romaine et apostolicque, de laquelle nous nous estions esgarez, abiurons et anathématizons l'hérésie de Luther et Caluin, et toute aultre doctrine erronée et damnable à quoy nous avons adhéré par cy devant, et au lieu dicelle nous embrassons, croyons et maintenons avec grant contrition de cœur et vifue foy le Sainct Euangile de Jhésus Christ, ses sainctz et diuins commandementz et généralement tout ce que croyt et tient nostre mère Saincte Eglise, en laquelle nous protestons viure et mourir comme vrayz enffantz dicelle, nous submettanz à toute canonicque correction en cas que nous récidiuerions en hérésie, dont Dieu par sa grâce nous vueille préseruer, promettanz fréquenter l'église et aultres lieux vénérables, ouyr la saincte messe, les sermons et sainctes prédications, et généralement faire tous aultres actes de bon catholicque, sur les peines que dessus. En tesmoing de quoy, nous auons signé ceste présente nostre protestation de foy », ce xxiij[e] jour de mars mil v[cc] lxx. » Présents M[e] Jehan *Lesnarey*, curé de Longue-Raye et Estienne *Ancquetil* de Saint-Saulveur de Bayeux.

Jehan *André*, de Longueraye, abjure le même jour et an, présence des mêmes témoins. (La formule est en latin et presque illisible.)

Anno et die predictis, Johannes *Geruays*, de Ageio, qui, in antea, secutus est heresim in publicis congregacionibuz et dogmatizationibus et cenis ministrauit, nunc... abiurauit heresim et fecit protestacionem fidei in forma... obtinuit absolutionem iuxta... Actum et factum (coram) domino Gayant, vicario et presentibuz magistro Johanne Lesnarey et Stephano Ancquetil, sancti Saluatoris baiocensis.

25 Mars. — ?...le xxv[e] jour de mars mil v[cc] lxx, présence de Richard *Bonamy* de St-Saulveur de Baïeux et de Allain *Louvet* de Veaussieux.

(1) Formule générale laïque, au pluriel ou au singulier, selon le cas.

L'an et jour dessus diz, François de *Govetz*, abiura comme dessus, — présence desdicts tesmoins.

Vendredy 31 Mars. — Pierre *Jamet*, de Viane, le derrain mars 1570, — pns vén. pers. Me Chérubin *Vaultier*, curé de Loucelles et Me Martin *Houlbec*, doyen de Fontenay.

Jeudi 6 Avril. — Martin *Boyvin*, d'Anéelles, le 6 avril 1579, — pns Me Gilles *Lebois*, heurier et chap. en l'église de Baïeux et Me Guille *Marescot*, curé dudit lieu d'Anelles.

Le même jour et même présence, Simonne f. de Noel du Chef-de-la-Ville, par. de Sommervieu.

Robert *Aude*, le jeune, de St-Symphorien de Baïeux, même an et jour, a abjuré et faict protestacion de foy en la forme et manière que dessus. Faict devant nous ledict Gayant, pns Me Nicolle Dubosc, curé de St-Georges de Baïeux, Me Jacques *Lefrançois*, curé de St-Symphorien de Baïeux et de Me Anthoyne *Gayant*, le jeune.

Julliane, ve Thomas Legrand, de la par. de St-Exupère de Baïeux, a abiuré et faict protestacion, comme dessus, et par ce moyen a obtenu le bénéfice de l'absolution en la forme de droit, — pns Me Gayant, grand vicaire et official de Baïeux ; pns aussi, vén. pers. Me Chérubin *Vaultyer*, grand vic. en l'église Cathédrale de Baïeux et Me Jehan Lesnarey.

Moi, Martin Bunouf, pbre, de la parr. de la Potherie de Baïeux (1), réduict par la grâce du Sainct Esprit en l'Eglise de Dieu, saincte, catholicque, romaine et apostolicque, de laquelle je m'estois esgaré, abiure et anathématize l'hérésie de Luther et Caluin, et toute aultre doctrine erronée et damnable à quoy j'ay adhéré par cy-devant, et au lieu dicelle, je embrasse, crois et maintiens avec grant contrition de cœur et vifue foy le Sainct Euangile de Jhésus Christ, ses sainctz et divins commandementz et generallement tout ce que croit et tient nostre mère Saincte Eglise en laquelle je proteste viure et mourir comme vray enffiant d'icelle, me submettant à toute canonicque correction en cas que récidiuerois en hérésie, dont Dieu, par sa grâce, me vueille préseruer, promettant fréquenter l'église et aultres lieux vénérables, dire et cellébrer la saincte messe et aultre diuin seruice, ouyr les sermons et sainctes prédications et générallement faire tous aultres actes de bon catholicque, sur les peines que dessus. En tesmoing, etc. », — pns Me Chérubin Vaultier, Mes Artur Colleville et Jehan Le Sommetyer, not. en court eccl.

(1) Formule générale ecclésiastique, aussi au pluriel ou au singulier, selon les cas.

11 Avril. — Richart Blondel, de la par. du Dézert, diocèse de Baïeux, — pns n. et disc. pers. Me Maglore *Hue*, advocat en court séc. à Baïeux et Pierre Caigny, natif du Dézert, dem[t] à Vire.

15 Avril. — Pierre Guerard, de Baynes, pns disc. pers. Me Robert *Sabine*, curé de Beynes et Guille Philippine, de Loucelles.

Françoys Thymois, pbre, de Bernières sur la mer, — pns Me Jehan Lesnarey, Gracien Regnauld, pbres, Jehan Le Sommetier, Françoys Bertran, not. et prat. en court eccl. et plusieurs aultres tém.

21 Avril. — Anno Domini millesimo quinquagesimo septuagesimo, die xxj[a] aprilis, Dionysia, vidua Ogeri de la Perrelle, è parochia de Thaon, obtinuit absolutionem à censuris ecclesiasticis quas de jure promeruit propter heresim quam, in antea, secuta est et submissionem abiurandi dictam heresim et protestacionem fidei faciendi... ab ea... qua nunc detinetur... Presentibus magistro Petro Gouis, curato de Thaon...

23 Avril. — Jacques *Cappon*, dem[t] à St-André de Baïeux, — pns vén. pers. Me Richart *du Rozel*, curé du lieu et Guille *Libore* dudit lieu.

26 Avril. — Jehan *Olivier*, dem[t] à Cerisy, — pns disc. pers. Me Robert *Sabine* et Pierre Housset de N.-D. de St-Lô.

Michel Bernart, de St-André de Baïeux, — pns Révérent père en Dieu, et s[gr], Pierre Estienne *Heuste*, abbé d'Evrecy, et Nicollas Anthoisne *Gosseaume*, de St-André.

10 May. — Guillemeta, filia Guillermi Piédooe, defuncti parrochia de Blado, abiuravit heresim quam secuta est in publicis congregacionibuz, fecit protestacionem fidei, et eo medio, obtinuit absolutionem à domino vicario generali, — presentibuz magistro Roberto Sabine, curato de Benis, et Petro Duval, Alano Habarel, presbyteris B. Mariæ de Potheria, testibuz.

Margarita, filia defuncti Guillelmi Moysent de Bucello, abiuravit heresim quam secuta est in publicis congregacionibuz et protestacionem fecit fidei coram domino Gayant, vicario generali Kathedralis de Baiocis et hoc medio obtinuit absolutionem, — presentibuz Ricardo *Mériel* St[i] Audoeni, in suburbio baiocensi et Germano *Bunouf*, curato de Bucello, testibuz.

21 May. — Henry *Caucheys*, chirurgien juré en la ville et banlieue de Baïeux, — pns Charles *Paysant*, de la Magdeleine de Baïeux et Robert *Lescallyer* de St-Exupère.

7 Juin. — Noelle, fille Pierre Le Vavasseur, de la Magdeleine, — pns disc. pers. Me Nicolle *du Bosc*, curé de St-George de Baïeux et n. h. Jehan *Béchevel*, s[r] de la Gruerye.

10 Juin. — Lancellot *Castel*, de Banville, — pns hon. h. Michel *Mosque*, de Carcagny et Charles Lecoq, de Banville.

16 Juin. — Claude *Lefrancdin*, pbre, de St-Aguen-le-Malherbe, — pns disc. pers. Mes Lesnarey, Thomas Brandacyer, Gracien Regnauld, pbres, Jehan Le Sommetyer, Artur Colleville, not. et prat. en ladite court, pns en jugement, lors de ladite protestacion de foy.

1er Juillet. — Michel *Le Moullinet*, de Sermentot, — pns Me Raoul *Pellevey*, de St-Saulveur de Baïeux et Jehan Collète de Croay.

17 Juillet. — Pierre Cauvyn, de St-Georges Daulnay, — pns Me Marguerin *Dorval*, curé de Castilly, et *Robert Le Jeune*, demt à St-Saulveur.

20 Août. — *Jehan Fermine*, d'Estrehan le Perreux, — pns Me Martin *Sauvegrain*, demt à Molles, et Me Anthoyne *Gayant*, pbre, demt à St-Saulveur.

6 Octobre. — Jehan *Pellevey*, de St-Martin de Baïeux, — pns Me Jehan *Hamel*, pbre, heurier en ceste église (Cathédrale), et *Philippes de la Motte*, demt à St-Patrice.

12 Octobre. — Roger *Dacher*, de Castilly, — pns disc. pers. Me Jehan *Le Paulmyer*, curé de St-Flocel, Me Marguerin *Dorval*.

16 Octobre. — *Jehan Delahaye*, de Banville, — pns Mre Guille *Dupont*, bourg. de St-Mâlo de Baïeux, et Guille Le Foullon, de St-Quentin-d'Elle.

22 Octobre. — Michel *Bonamy*, de St-Mâlo de Bayeux, pbre, — pns disc. pers. Mes Jehan Lesnarey, promoteur de Mgr le Doyen, Thomas Brandacyer, curé de la Rocque, Gracien Regnauld, pbre, Artur de Colleville, Jehan Le Sommetyer, Francoys Bertran, not. en court eccl., — pns en jugement, lors de ladite abjuration et protestacion, et plusieurs autres.

29 Décembre. — Jehan *Vitard*, le jeune, de Parfouru-Lesquelin, — pns Mes Vincent *Le Carpentier*, curé du lieu, et Allain *Le Vavasseur*, curé de Vendes.

1571

3 Janvier. — Robert *Jouenne*, de Barbeville, et Claude du Douet, de N.-D. de la Potherie, — pns, Me Jehan *Le Bourgeois*, curé de Renchy et Jehan *Taillepied*, dudit lieu.

20 Janvier. — Jehan *Losthellier*, de la Magdaleine, — pns, Pierre *Verdun*, de St-Saulveur, et Françoys *du Vey*, de la Magdaleine.

15 Février. — Marin de *Lyesselline*, esc., de Trungy, — pns hon. h., Jullien *Baudin*, bourg. de Caen, par. St-Pierre, et Louys Le Chigouesnel, de Sommervieu.

12 Avril. — Guille Guesdon, de St-Vigoret, — pns Mes Jehan Lesnarey et Jehan de Beaumont, chap. et vic. de l'église Cathédrale.

17 May. — Thomas *Bailleul*, du Mollay, — pns disc. pers. Me Guille Le *Liepvre*, ch., et Me Symon *Siquot* ou *Piquot*, de Praeres, (Préaux).

23 Juin. — Charles Bouillot, le jeune, de Teil, — pns Me Nicolle du *Bosc* ou *Dubosq*, curé de St-George, et Robert *Le Jeune*, dem[t] à St-Saulveur.

1572

26 Janvier. — Jacques *Colibert*, de Saon, — pns Mes Jehan Vérité, not. en court eccl. et Guille *Noel*, prat. en ladite court.

27 Juin. — *Nicolle Lyon*, alias de *Percy*, pbre, de Maisy, — pns disc. pers. Mes Jehan Lesnarey, Thomas *Brandacyer*, pbres, Mes Jehan Le Sommetyer, Françoys Bertran, Jehan Vérité et plusieurs aultres.

Lundi 1er Septembre. — Pierre *Benoist*, de St-Laurens près Baïeux, — pns Me Philippe *Quétil*, curé du lieu, et Thomas *Benoist*, de St-Syphorien de Baïeux.

Charles Thyot, d'Estrehan le Perreux, — pns disc. pers. Me Gaultier *Gilles*, ch. de Baïeux en la prébende de Cartigny, et Me Guille *Rogier*, not. en court ecclés.

Mardi 2 Septembre. — Jehan *Challes* de St-Lou, près Baïeux, — pns vén. pers. Me Jehan *Scelles*, curé de St-Amator et hon. h. Me Guillaume *Jehan*, sr de .....

Regnobert Lhostellyer, de la Magdalène, — pns disc. pers. Me Charles *Durant*, chap. de St-Nicolas des Courtils, et Me Jehan *Hue*, doyen de Creully.

Mercredi 3 Septembre. — Jacques Pitet, bourg. de St-Simphorien, — pns Me Anthoyne Gayant le jeune, ch. de Brétheville, et Jehan de Crux, de St-Lou.

Jeudi 4 Septembre. — Pierre *Le Vavasseur*, de la Magdalène, — pns vén. pers. frère Gilles *Le Rocqueys*, religieux de St-Nicollas de la Chesnée, et Me Jehan *Maloysel*, bourg. de Baïeux.

Guillaume du Jardin, bourg. de Baïeux, — pns n. et disc. pers. Me Anthoyne *Le Mercier*, licentié aux loix, lieutenant de mons. le bailly de Caen, et Me Pierre *Gires*, bourg. de Baïeux.

Vendredi 5 Septembre. — Guillaume Sauvegrain, de St-André, — pns Michel Liboire du lieu et Ogier *le Daneys*, bourg. de Baïeux.

Samedi 6 Septembre. — Pierre *Gervays*, advocat en court séc. à Baïeux, — pns n. et disc. pers. Me Gieffrey *Asselin* et Me Gabriel *Suhard*, advocats en ladite court.

Lundi 8 Septembre. — Jehan *Durand*, enquesteur de Baieux et Barbe Descrametot, sa femme, — pns hon. h. Mes Jacques *Pytet* et Denys *Dufresne*, bourg. de Baïeux.

Anno et die predictis, abiurauit Barbara, uxor predicti, et fecit protestacionem fidei, in presencia, etc.

Philippes *Mannoury*, bourg. de Baïeux, de St-Malo, — pns Mes Jacques *Pytet* et Denys *du Fresne*.

Jacques *Raould* et Jehenne Chuppin, sa femme, de St-Exupère, près Baïeux, — pns vén. pers. Mes Jehan de *Beaumont*, vic. de l'église de Baïeux, et de *Damigny*, pbre, curé de St-Exupère.

Mercredi 10 Septembre. — Nicollas *Philippes* et Michelle *Duriez*, sa femme, de St-George de Baïeux, — pns disc. pers. Anthoyne *Gayant*, ch. de Brétheville et Jacques *Le Crosnier*, bourg. de Baïeux.

Jeudi 11 Septembre. — Richard *Biet*, de Tour, — pns vén. pers. Me Guillaume *Durand*, curé du lieu, et Robert Le Jeune, de Baïeux.

Jacques *Blondel*, esc. sgnr de Ryes, — pns disc. pers. Me Anthoyne *Gayant*, ch. de Brétheville et Me Jacques *Gohier*, sr de Cromelles.

Vendredi 12 Septembre. — Pierre *Foucquerays*, de St-Mâlo, — pns hon. pers. Jehan *Constans*, bourg. de Baïeux, et Thibault de la Conté, de N.-D. des Fossés de Baïeux.

Samedi 13 Septembre. — Françoys Dudoict et Perrette Dudoict, sa f., de St Lou, — pns Me Pierre *de Baussy*, pbre, curé du lieu, Me Jehan *Vérité*, et Pierre Carel.

Estienne *Eustace*, pbre, de Blay, — pns Mes Jacques Le Febvre, Bernard Le Magnen, et Michel Bunel, chanoines de Baïeux.

Jeudi 18 Septembre. — François *Toustain*, de St-Saulveur, — pns Me Gieffrey *Duchemin*, pbre, et aultres.

Jehan et *Guillaume Blondel*, de St-Saulveur, Thomas Bertran, de St-Mâlo, — pns hon. pers. Mes Jacques *Gohier*, sr de Cromèles, Hervé *Desterville*, esc., et Françoys *Bertran*, appariteur, de St-Saulveur.

Vendredi 19 Septembre. — Baptiste *de Vaulx*, de St-Patrice, et Guille *Le Cloustier*, de St-André, — pns disc. pers. Mes *Gilles de Booz*, grand cousteur en l'église de Baïeux, et Jehan *de Beaumont*, l'un des 6 vicaires de l'église Cathédrale.

Samedi 20 Septembre. — Pierres *Pothevin*, huissier, de St-Mâlo; Michel *Mignet* et Martin Eurry, de St-André; et Loys *Le Romain*, de St-Patrice, — pns hon. h. Me Jehan *Descrametot*, bourg. de Baïeux, et Nicolas *Golseaulme*, de St-André. — Barbe f. Eurry, Loyse f. Le Romain, mêmes témoins.

Collasse, fille André Brichault, défunt, de St-André, — pns Me Jehan Françoys de Housteville, esc., et Me Gilles Lebois, heurier, de St-André, et Jehan de Tour, dudit lieu de St-André.

Berthelot *Le Robineux*, de St-Lou ; et Regnauld *Le Febvre*, de St-Symphorien, — pns hon. h. Hugues Duruel, de Cerisy-l'Abbaye, et Nicolas de Croq, de la Magdalène.

Damoiselle Guillemette *Thibout*, veuve n. h. Me Anthoyne Lescallé (1), vivant advocat pour le Roy à Baïeux, de St-Saulveur, — pns n. et disc. pers. Me *Augustin Ravascher* (2), maistre-escole, ch. de Baïeux et n. h. Jacques *Hébert*, dem' audit lieu.

Françoys *André*, esc., sr de Monceaux, et *Marie du Bosc*, femme n. h. Pierre Lescallé, sr de Dorval, — pns *Augustin Ravascher*, maistre escole, Bertin Osmont, dem' à St-Saulveur, et Me Marguerin *Dorval*.

Jehan *Mainfroy*, de N.-D. des Fosseys, — pns hon. h. Me Denys *Dufresne*, esc., bourg. de Baïeux, et Me Guillaume *de Vaulx*, pbre, custoz de l'église Cathédrale.

Michel *Renard*, advocat, en court séc. et Jehan *Barbey*, bourg. de Baïeux, — pns vén. pers. Me Guille *Dandin*, pbre, chap. de N.-D. en l'église de Baïeux, et Henry *Méryel*, de St-Ouen ès-fausbourgs.

Jacques *Le Chartier*, dem' à St-Saulveur et quelquefois à St-Lou, — pns Me Guille *Dandin* et Nicollas Foubert, de St-Mallo.

Michel Morice, de N.-D. de la Potherye ; Jehan *Barbey*, Charles Barbey et Jehan Le Roux de St-Mâlo ; — pns hon. Me Jehan *Vérité*, appariteur en court eccl. et Michel Le Bret, de St-André.

Jehan *Loricr*, de St-Patrice, Anthoyne Le Mègre de St-Malo ; Louys *Hamon*, de St-Patrice ; Dionys *Pastey* de St-Lou ; Nicolas Couppeaux et Raoullet *Rogier* de St-André, — pns Guillaume *Baudin*, de St-Patrice, Gilles Lavalley, et Claude *Lefebvre* de St-André.

Jehan *Engoulland*, lieutenant des sieurs élus à Baïeux et Jehan *Le Meigre*, advocat juré en court séc. — pns Guille Baudin, de St-Patrice et Claude du Vey, de St-André.

Dimanche 21 Septembre. — Georges *Grosourdy*, Jacques Daon de St-Vigor ; Jacques Bonnel, de St-Saulveur ; Pierres Le Vavasseur de la

(1) Ce Lescalley était présent, le 12 mai 1562, à « la dévastation de la Cathédrale par les sieurs d'Agneaulx et Columbières de Bricqueville, avec grant nombre de gentz portantz armes, tant de ceste ville (Baïeux) et la ville de Caen que de Saint-Lô et autres lieux ».

(2) Ce Ravascher avait été nommé, en 1569, par Annibale Milano, à la chapelle de Ste-Catherine de Bur-le-Roy.

Magdaleine ; Gilles *Lehot* de St-Mallo ; François Dagy de St-Floscel, — pns n. h. Mes Magloire *Hue*, Jehan *Pothier*, advocatz en court séc., Gilles Vasnier de St-Saulveur et Me Robert *Le Laboureur*, de la Magdalène.

Lundi 22 Septembre. — Jehan *Dupuys*, Jacques Laysney, Gieffin Maloysel, Guillaume Pigace, Regnauld Pierre et Jane Piémolley, sa f., Pierre et Guille dictz de la Rue, *Pierre* et Laurens dictz *Maloysel*, Girète f. dudict Laurens, Jehan Constans et Mariète sa f., Jehan Le Cousteur et Jacquète sa f., Regnauld *Le Febvre*, tous de St-Symphorien, — pns disc. pers. Me Jehan Hue, doyen de Creully et Me André *Cabert*, de Magny.

Jehan *Le Gouppil*, Gilles *Soufflant*, Allain Maillard, Pierres Pillet, Jehan Guelles, tous de St Floscel ; Adam *Pierre* de N.-D. des Fossés ; *Jehan Couillard* de St-Patrice ; Rémon *Le Moyne*, de St-Martin, — pns Me Jehan Hue et André Cabert.

Jehan Guillemette, Robert *Bunouf*, Gires Laloe, Girette f. Jehan Dubosc, touz de St-Patrice ; Barbe ve Gires Savigny, Jehan *Daon*, Jehan Trubert, Noel *Gellin*, touz de St-Mallo ; Bonfins *Hubert*, de St-Lou ; Louys Baudin de St-Laurens ; Christofe du Bosc de St-Flocel ; — pns Mes Jehan Hue et André Cabert, curé de Magny.

Gaultier Vivier, et Jane Vivier, sa f., Jehan Carrel, Françoyse f. Guille Pigace, Briand *Senot*, de St-Symphorien ; Jehan *Hardouin*, Anthoyne *Touffaire* de la Magdaleine ; Jehan *Cabieul* et Jehan Maugier, de St-George ; *Guille* et *David Foncquerays* de Magny ; Jehenne, f. Jehan Trubert, Guille Adeline, Gaultier Le Marchand, de St-Martin ; — pns Mes Jehan Hue et André *Cabert*.

Gille *Hardouyn*, Jehan *Fallé* et Guille *Yvon*, de St-Saulveur ; Philippes Barbé, Jehan *Goujon*, Jehan Pellerin et Jehan *Le Marchand*, de St-Martin ; — pns disc. pers. Me Nicolle *Robidas*, curé de St-Martin, Me Ogier *Le Daneys* et plusieurs.

Romain *Desessardz*, *Jehan* (1) et *Haimon Lhonorey*, de St-Mallo ; Richard

(1) « Et à l'instant du partement dudict sieur (évesque, Charles de Humières de Picardie), Jehan Lhonorey, dict Jacob, maistre de *La forte Main* de ceste ville, osta par force et tyra des mains de la femme maistre Michel Vérité, concierge et garde des prisons dudict sieur évesque, demeurant pour lors en la maison épiscopale, les clefz d'icelle... Lequel *La forte Main* print de son auctorité et fit emporter toutes les provisions..., tant foin, fagotz que gros boys et plusieurs meubles ; et desquelles clefz il est toujours demeuré saisy, jusqu'à ce qu'il eust le tout emporté.

« Depuis ledict temps, les clefz d'icelle (église) baillées audict Jehan Jacob, desquelles il s'est tenu pareillement saisy jusques à l'entrée du moys de septembre, que nouvelles arrivèrent

de Bailleul, de St-André ; Gervays Langloys, de St-Mallo ; *Artur Le Cavey*, esc. de N.-D. des Fossés ; *Françoys*, *Thomas* et *Philippes Le Cavey*, esc. de St-Mallo ; Jehan *Pitard*, et Cardine sa f. de St-Saulveur ; Pierre Thiélocques, de Russy ; — pns vén. pers. Me Marguerin *Dorval*, et Me Jehan *Vérité*.

André *Bouillot* et Pasquète Fromond, sa f., de St-Saulveur ; Françoys *Guesnon*, de Bussel ; Maurice *Dessolliers*, esc., sgr de Brémoys ; Mariète, f. Jacques Hébert, de St-Lou ; *Noel Leprince*, de St-Mallo, et Françoyse, sa f. ; — pns Mes Marguerin *Dorval* et Jehan *Vérité*.

Jehan *Hubert*, de St-André ; Jacques *Le Petit* et Girète, sa f., de St-Laurens ; Mariète, f. Pierres Pillet, de St-Floxel ; *Lambert Cappon*, de St-Mallo ; Catherine, veuve Richard Le Baron, de St-Saulveur ; Richard *Le Sapvoureux*, sr de St-Clair, à Subles ; Marc *Barbey* (1), docteur en médecine ; — pns Nicollas Decrocq, Ogyer Le Daneys, et n. et disc. pers. Me Martin Varin, procureur du Roy à Baïeux et Me Michel *Toustain*, sgr de la Mare, tesm. au regard de Le Sapvoureux.

Pierres Bourrey, Michelle, sa f., de St-Laurens ; Olivyer Lange, Jehan Lecoq, dudit lieu ; Julliane ve Louys Alexandre, de St-Lou ; Charles Le Peigney, de St-Mallo ; *Charles Larchier*, de St-Clément-sur-le-Vey ; Alips Rigault, de St-Saulveur ; — pns Michel Toustain, sr de la Mare, avocat en court séc. à Baïeux et Ogier le Daneys ; tesm. en l'abjuration desditcz

de Monsieur le duc d'Estampes. Pendant lequel temps il s'est fait en ladicte église grandes pilleryes, démolitions.

Cet homme était dit *La forte Main*, de l'enseigne de l'auberge qu'il tenait rue Saint-Mâlo, sur l'emplacement de la maison aujourd'hui occupée par la librairie Tostain. Il avait été associé, en 1540, avec Laurentie Charlotte, sa femme, à la confrérie de la Sainte-Vierge, fondée en l'église Saint-Patrice de Bayeux.

Lhonorcy et sa femme couchaient dans un lit dont les tentures, courtines et couvertures avaient été taillées dans des « ornementz de drax d'or et vellours cramoysy, . . .prinz par force et emportés par aulcuns ». (Requête présentée par le clergé).

(1) Les ligueurs ayant été attaqués d'une maladie contagieuse, pendant qu'ils tenaient Bayeux contre le roi, en 1589, un médecin très habile, Marc Le Barbey (celui dont il est ici question), plus tard docteur régent de la faculté de médecine, né à Bayeux, d'une famille des plus honorables, qui prodiguait ses soins et de prompts remèdes à ses concitoyens, refusa de soigner les rebelles. Prières, menaces, tout fut inutile. On pilla ses meubles et sa maison. Agé de 60 ans, il préfera quitter la ville plutôt que de prêter le secours de son art aux ennemis du Roy. Peut-être aussi y eut-il en lui un regain de confraternité calviniste pour Henri IV, encore huguenot alors. Dans tous les cas, celui-ci reconnaissant, le choisit pour un de ses médecins, et l'anoblit avec sa descendance, en novembre 1594. Il devint sgr de Bussy et de Fontenailles.

Larchier et ve d'Alexandre; hon. h. Jacques *Pytet*, sergent royal à Baïeux et Me Jehan *Vérité*, bourg. du lieu. Pns en l'abiuration de ladicte Rigault. Me Françoys *Legrain*, curé de Loupvières, et Me Jehan *Le Sommetyer*.

Marie, f. Guille Dorléans, Georges Carrel, Martin *Truffault*, Richard Néel, Gilles Hardoin, Jacquemin Longuerays, de St-Mallo; Marie Hudebert, ve Jacques Foison, de St-Symphorien ; — pns n. pers. Me Jehan *le Fillastre*, ch. de Baïeux, et Jacques *Herbellinne*, de St-Symphorien.

Mardi 23 Septembre. — Gilles *Duriez*, de St-George ; Jacques *Bunouf*, de St-Mallo ; Jehan *Héroult*, Marguerite sa f., Jacques *Regnault*, de St-Symphorien ; Lambert *Ouenne*, et Marie Marandre, sa f., de St-Saulveur ; Gilles Graveron, de St-Mallo ; Jacquellinne, f. de Brix Eude, de St-Simphorien ; — pns vén. pers. Mes Jehan *Hue* et Gieffrey *Melline*, pbres, de St-Simphorien.

Martin Vaujouard et Thomasse, sa f., Raoulline, ve Richard Le Petit, Jehan Le Coq et Jane sa f., Olivier Lange, de St-Laurens ; Guille *Bynet*, de la Magdalène ; Jehenne Bunouf, f. Richard Bailleul, de St-André ; Nicolle Vignon, ve Guille Henry, Guillemète Le Marcant, f. Me Guille Blondel, de St-Saulveur ; — pns Me Nicolle *du Bosc* et n. et disc. pers. Me Marin *Benoist*, conseiller pour le Roy en sa court de Parlement.

Durand et Toussainctz dictz Baudin, frères, de St-Laurens ; Guille Leston, d'Argouges ; Martin Gallien et Catherine, sa femme, de St-Simphorien ; Magdalène Dumont, ve Rémon *Lesnerey* et Anne Lesnerey, ve Me Henry Noel, de St-André, et Massinotte f. Durand *Baudin* ; — pns vén. pers. Me Nicolle Robidas et Philippes *Quétil*, pbres, curés de St-Martin et de St-Saulveur.

Hamon *Duriez*, de St-George ; *Nicolas Tappin*, de St-Simphorien ; Jehan Grisellays, Jacques Ménard et Pierre Legrand, de Vaulx sur Aure ; Collasse, f. Tappin, Pierre *Dumont*, d'Arromanches ; Philippes Le Préfault, de St-Martin ; Jehan du Mont, de St-Martin ; Marguète, ve Noel Hubert, et Guillemette f. Alain Menard, de St-Floxel ; — pns disc. pers. Me Gieffrey *Asselin*, ch. de Goupillières et Martin *Sordeval*, de St-Saulveur.

Robert *du Hamel*, advocat en court séculière à Baïeux, et Marie Vérard, sa f., de St-Patrice ; Alliz, ve Couillard, de St-Mallo ; Jehan Personnier, de Broay ; Perrine, fille Richard *Toustain*, de Broay ; Jullyen, de Meveyne, dem^t à Baïeux ; Richard *Pépin*, de Rye ; — pns Mes Rogier *Le Roy* et Jehan *Rictens*, bourg. de Baïeux et aultres.

Richard *Néel*, de Tour ; Françoys, Robert et Denys dictz *Foucquerays*, *Nicole*, *Guille* et Jehan dictz *Bernard*, tous de Rye ; Jacquemine f. Louys

Hamon, de St-Patrice ; Françoys Vrard, sgr de Fontenailles ; Francoys *Héroult*, de St-George, — pns Jehan Cingal, bourg. de Baïeux, et Me Jehan *Véritey*.

Olivier *Desmaires*, sgr d'Audrieu, de St-André ; Guillaume *Pellerin*, de St-Mallo ; Françoys Collet, Thomas *Lalloe*, et Philippine, sa f., de St-Patrice ; Jehan *Boudet*, de St-Lou ; Jacques *Bunouf*, de St-Mallo ; Jehan *Le Saige*, de St-Martin ; Cardine, ve Gires Aulnoys, de St-Saulveur ; Celline ve Pierres Raoul, de la Magdalène ; Jehenne, f. de Guille Clostier et Michel Roulland, de St-André ; — pns Noel Le Prince et Jehan de Tour, bourg. de Baïeux.

Jacques *Bernard*, Michel *Foucquerays*, Thomas *Touffayre*, de Rye ; Gilles *Le Parcquoys* de St-Saulveur ; Robert *Maunoury* de St-Mallo ; Aelizon Richet, f. Me Adam Pierre, de N.-D. des fossés ; — pns Me Adam Pierre, et Richard *du Manoir*, esc., sgr du lieu.

Rémon *Adelinne*, advocat en court séculière et damelle Jeanne Delessart, sa f., et Marguerite Philippe, f. Me Jehan Blondel, de St-Saulveur ; Guillemine, f. Jehan Guillebert, de St-Patrice ; — pns vén. et disc. pers. Me Michel *Herbeline*, ch. de Mathieu et Jehan *Cingal*. — Pns à l'abjuration et protestacion desdits Gohier et Guillemyne Guillebert, Me Martin *Ménard*, vic. de St-Patrice et Jehan Cingal.

Mercredi 24 Septembre. — Devant nous, official de Baïeux, le siège épiscopal vacant :

Marguerite Fallet, f. Guille Adelline, de St-Martin ; Louis *Fallet* et Pierres *Bonnet*, et Robine Fallet, f. Nicolas Bonnet, de St-Saulveur ; David Amfrie, de Rye ; Symonne, f. Charles Le Gras, de St-Martin ; — pns Me Nicolle *Robidas* et Me Martin *Ménard*.

Thomas *Dodin*, de St-Lou, et Guillemète sa f. ; Lagrue, f. Jehan Le Goupil, de St-Flocel, Girette, sa fille ; Françoyse, f. Me Allain Colleville, de St-George ; Marye, f. Georges Carrel, et Jehenne, f. Richard Noël, de St-Mallo.

Nicollas *Laisney*, de la Potherye ; Girète f. Françoys Dagy, de St-Floxel, *Jehenne*, f. Me Jehan *Daon*, advocat, Lucette f. Me Noel Gelin de St-Mallo ; Pierres Leconte de St-Saulveur, Marye Micques, fille Michel, Simonne ve Jehan Dujardin, de St-André ; Françoys Ménard et sa femme, Jenne f. Jehan Griselles, de Vaulx-sur-Aure ; Cardine f. Regnaud Lefebvre, de St-Siphorien ; Catherine, f. Pierre Thiélocque, de Russy ; Pierres Le Bourgeoiz, de Manneville ; Françoys Piccot, de Tour ; Mariète Hérout, de St-George.

Jehan *Fromond*, de St-Mallo ; Françoys *Leclerc*, de Gueron ; Alexandre *Le Petit*, de St-Saulveur ; n. h. Louys *de Pierrepont*, sgr de Lamberville ; Thomas *de Cabazac*, esc., sgr de Guèron ; Jacques Nicolle, serviteur dudit sgr de Lamberville.

Pns disc. pers. Mes Guille *Fromond*, advocat en court séc. à Baïeux, et Nicolle *Dubosq*.

Me Françoys *du Vivier*, esc., demt à Cottun ; Me Philippe *Lambert*, esc., sr du Fresne ; Thomas *Pothier*, fils Thomas de St-Mallo ; Me Jehan *du Val*, de N.-D. des Fossés, de présent demt à Engranville ; Jehan Pierres d'Agnerville ; Thomas *Picquenot*, de Saonnet ; Jehan *Le Petit*, de St-Saulveur ; Gabriel Thiélocques, de Russy ; Gilles Le Sesne, d'Estrehan le Perreux ; Pierre Briscart, d'Estrehan ; Me Guillaume *Richier*, fils Germain, de Cotun ; Pierre *Fermine*, demt à St-André ; Michelle Robert, Anne ve Jacques Robert, de St-André ; Pierre Hamon, Christofe Préaux, d'Agnerville ; Pierre et Guille Langevyn, de Trévières ; Jacques Regnauld, Barbe, f. Jehan Féron, de Maisons ; Nicollas Gibert, de St-Simphorien ; Nicolas Belliart, de St-Patrice ; Jehan Basley, de Vaulx-sur-Aure ; Me Richard Aubril, de Rye ; Marye Delessar, ve Jacques Bénard, de St-Laurens ; Jacques *Lhonorey*, Guillaume Le Meigre, et Loyse, sa f., Raoullet Le Peigneur, Me Richard Thouesny, advocat en court séc., Jehan Passard, Guillemette Noel, ve Symon Truffault, Catharine Savigny, de St-Mallo ; Guille de la Ferrière, esc., baron de Viane ; Guille Bessin et Mathurine, sa f., de StOuen-du-Chasteau ; Perrine La Grande, ve Jacques Marchand, Nicollas Mallet, de Vaulx-sur-Aure.

Pns Mes Pierres *Costentin*, de St-Patrice, et Robert *Le Jeune*.

Charlotte Pellevey, Jehenne, f. Nicolas Noel, de St-Mallo. Pns R. Le Jeune et Ogier le Daneys.

Pierre Danebey, Jehan Bénard, de St-Flocel ; Louys *Lechartier*, de la Potherye ; Mariète, f. Gilles Hardouin, de St-Saulveur ; damlle *Jenne* de Basly, ve Me Thomas *Desmaires*, Yvellinne, f. Me Jacques Grandin, Jenne f. Raoullet Hyver. — Pns Me Gilles *Hardouin* et Me Pierres *du Jardin*, de St-Saulveur.

Damlle Ysabeau Cacherat, f. Jehan Duhamel, sr de Baussy, damlle Marguerite Lescalley, f. Me Françoys André, esc., Blance du Jardin, f. Me Michel Regnard, Marguerite f. Guille Pellevey, ledict *Duhamel*, sgr de Baussy, de St-Mallo ; — pns ledit *Renard* et Françoys *Dagy*, de St-Flocel.

Jehan Pothier, de St-Mallo, — pns ledit *Renard* et Jehan *Bougourt*, de St-Lou.

Louys *Noel* et la dam^lle^ *Perrette Hue*, sa f., de St-Mallo ; M^e^ Jehan *du Vey* et Renée Meslier, sa f., de St-Symphorien ; Girette Le Masurier, f. Allexandre Le Petit, de St-Saulveur ; — pns M^e^ Anthoyne *Gayant*, ch. de Brétheville et M^e^ Marguerin *Dorval*.

Jeudi 25 Septembre. — Devant l'Official de Baïeux, vicaire général de l'évêché de Baïeux, le siège vacant.

Jenne Richard, fille Robert de St-Laurens ; Guille *Briscard*, d'Estrehan ; Jean *d'Amours*, esc., sg^r^ de Fontenay-sur-le-Vey, de St-Martin ; Bernard d'Amours, esc., dudit Fontenay ; Robert *de Mehérenc*, esc., sg^r^ de Lestanville ; Jehan *Pesquerel*, Charles *de Mellun*, Jehan *de Mellun*, filz Guille, de Lestanville ; Nicolas *Aubet*, de la Cambe ; Gires *Gosset*, d'Estrehan ; Guillemine et Anne Toustain, filles défunt Nicollas, esc., de St-Martin ; Richard Moustier, Jehan et Françoys Moustier, Raollet Noël, d'Estrehan ; Michel Melier, de Vaulx-sur-Aure. — Pns disc. pers. M^e^ Anthoyne Gayant, ch. de Brétheville, et M^e^ Gabriel Suhard, sg^r^ de Vaulx.

Jehenne, f. Jacques Daon et Richard Daon, leur fils ; Jehenne, f. Georges Grosourdy, de St-Vigoret ; n. h. Pierre *Le Héricy*, sg^r^ d'Estreham ; — pns M^es^ Guille *Gouye* et Michel *Herbellinne*, de Baïeux.

M^e^ Nicolle *Philippe*, grenetier du grenier à sel (1), de St-Patrice, et dem^lle^ Gervaise Blondel, sa f. ; — pns Anthoyne Gayant et ..... Damian, de St-Saulveur.

Jehan *Briscar*, d'Estreham ; Richard Couppey, de Sully ; Laurence, f. Jacques Regnauld, de Maisons ; Mariète, v^e^ Michel Bertauld, de St-Mallo ; Jacquelline, f. Pierres Levavassor ; Perrette, f. P. Levavassor, Roullin, de la Magdalène.

Richard Lhostellier, de St-Martin ; Nicollas Ernouf, dit Marigny, de St-Lou ; Léon *Senot*, esc., s^r^ de la Londe, de Caenchy ; Charles Maresc, de Tour ; Françoys *de Macaire*, esc., de Creuly ; Jehenne, f. Pierre Le Vacher, de St-Mallo ; Jehan Senot, esc., dem^r^ à St-Saulveur ; Guillaume Morel et Mariète, sa f., de Cardonville ; Gervays *Carrel*, id. ; Jacques

(1) « D'avantage, viron le XXVIII^e^ de mars dernier, deux officiers de ceste ville, assçavoir M^e^ Guillaume Le Husterel, controlleur des toilles, et M^e^ Nicolle Philippe, grenetyer, saisys pour lors des clefs de ladicte église, avec grand nombre d'aultres personnes, rompirent dix cloches de ladicte église du nombre de douze ; duquel nombre, ilz en ont lessé une moyenne et la plus petite, lesquelles cloches rompues estoient de telle grosseur et pesanteur qu'il estoyt requis avoir vingt sept hommes pour les sonner. Et ont esté tant à rompre lesdictes cloches, descendre et vuyder lesdicts méthaulx de ladicte église, porter et faire pezer au poys le Roy, l'espacé de quinze jours et plus, puys apprés en ont dispozé lesdictz officiers à leur plaisir. »

(Requête presentée par le clergé de Baïeux en 1563 aux Commissaires pour l'état de paix).

Genas, de St-André ; Pierre *Osber*, de St-Nicollas ; Jehan *Destampz*, de Molles ; Guillaume Mallet, dem^t à Vaulx-sur-Aure ; Richard Quenyvet, de Cottun.

Robert Richard, de St-Laurens ; Martin *Le Forestier*, s^r de la Bertine (Bertinière ?), à Listry ; Jacques de *Monfréard*, esc., sg^r de Listry ; Richard *Dargouges*, esc., sg^r de Brétheville (?) et de Valbadon ; Michel *Guillot*, de Cerisy ; Pierre *Normendye*, de Maisons ; Jehan Lamendé, de Broay ; Raolin *Le Maroys*, de St-Saulveur ; Charles *Le Villain*, Jehan *Lamy*, de Vaulx-sur-Aure ; Estienne de la *Dangye*, esc., de Russy.

Pns M^e Robert Bunouf, bourg. de Baïeux, et Gilles Le Vasnier, de St-Saulveur.

Claude *Le Forestier*, esc., Anne, f. M^e Gilles Grandin, de St-Mallo ; Jehenne, v^e Justin Pellerin, de Maisons, — pns M^e Anthoisne Gayant et Robert Le Jeune.

Jacques *de Cussy*, esc., s^r de Vercquereul, de St-Saulveur, — pns Jacques *de la Rivière*, ch^e de Missy et M^e Richard *Durand*, curé.

Guille *de Sainct Jehan*, Guillemette, f. Richard Byet, de St-Martin ; Collette, fille Guille Eustace, de St-Flocel ; Perrine, v^e Gabriel Thiélocque, de Russy ; Thomas et Estienne *La Niepce*, de Maisons ; Jacquelline Le Héricy, f. M^e Guille du Jardin, de St-Mallo ; Jehan Thomassin, Nicolas *Dubousquet*, esc., de St-André ; Jehan *Le Gras*, Anthoyne *Le Gras*, Pierre de la Marre, de Creully ; Guille Le Sauvage, de Rye ; Agnès, f. Richard Le Choleur, de St-Martin.

Jehenne *Dessolliers*, f. M^e Robert Bunouf, de St-Patrice ; Françoys *du Vivier*, esc., de Cottun ; Guille Fontaine, Jehan Le Boursier, d'Estreham ; Jehenne, v^e Guille Piédoe, de Blay.

Pns n. et disc. pers. M^e Jehan Duchastel, ch. d'Escay, et M^e Jehan Vérité.

Catherine Dalléchamp, v^e Gaston de Lestre ou de Lestard, dam^lle *Blanche de Lestard*, f. n. h. M^e Jehan Lambert, esleu, de St-Mallo ; — pns M Anthoyne *Gayant* et Guyon de Près, esc., s^r de Condé, dem^t à Baïeux.

Vendredi 26 Septembre. — Devant nous Official et vicaire dessus dit ;

Robert et Nicolas *de Magneville*, de Creully ; Pierre Eude, de St-Saulveur ; Françoyse, f. Philippe Tostain, de Sommervieu ; Pierre *de Baussy*, esc., et dam^lle Guillemette de Baussy, sa f., Nicolles le Boscain, de St-Lou ; Symonne Le Brethon, f. Germain Richard, de Cottun ; Anne, f. M^e Jehan Engoulland, Thomine fille Gilles Lehot, Jehenne, f. Martin Truphaut, de St-Mallo ; Jehan Rebarbe, de Cussy ; M^e Guille *Flambard*,

esc., de Bernières-Boscage ; Mathieu *Lescellinne*, de Trungy ; Guille Eustace, de Blay ; Guille Boytard, d'Estrehan.

Hypolite Hue, de Trévières ; Me Jehan *de la Rivière*, esc., lieutenant à Baïeux, de St-Saulveur ; Jehan Fermine et Thomasse, sa f., Clémence, ve Eustace Pierre, Raoullette, f. Jehan Fermine, de Tour ; Jehan Le Boix, de St-Mallo ; Richard Auber, de Molles ; Richard *Eustace*, de Tour ; Robert *Carron*, de Cardonville ; Raoulin Jehan, de Coulombières, Thomas *Le Guellinel*, Guille Paysant, Germain *Ribort*, de Campigny.

Pns Anthoyne Gayant et Jehan Hue, de Baïeux.

N. h. Gilles de *Cingal*, sgr de Ducy ; n. h. Nicolas de la Motte, d'Audrieu ; n. h. Jehan *de la Faye*, de Choing. — Pns disc. pers. Me Guaultier *Gilles*, ch. de Bayeux et Guille Achard de Ducy.

Christofe Dupuys, Guaultier Fermine, Pierre Fermine, Pierre *Boursier*, d'Estrehan ; Mathieu *Estienne*, Jehenne f. Raoulin Marye, de St-Saulveur ; Pierre Asselin, de Commes ; Denys de Loupvières, esc., de Vaulx sur Ore ; Guille *Gosselin*, Laisné dict Laurent Laisné, d'Isigny ; Laurens Douesnel, de Coulombiers ; damoiselle Magdalène Auffray, fe Me Jacques Blondel, de Rye. — Pns n. et disc. pers. Me *Jehan du Chastel*, ch., et Michel *Lybore*, de St-André.

Marie, f. Pierre Lesage, Marguerite fille Pierre Desmaires, de St-Martin, — pns Anthoyne *Gayant* et Jacques *Le Daneys*.

Me Jacques Dufresne et Jacqueline Mainfrey, sa f., de St-Mallo ; Me Sanxon Richier, serg. royal à Bayeux, de St-Symphorien.

Samedy 27 Septembre. — Devant nous, official et vicaire dessus dit : Gilles *du Pont*, esc., sgr de Montfiquet ; Gilles *du Pont*, esc. de St-Germain du Pert ; Marguerin Henry et Jehenne, sa f., de St-Patrice ; Jacques *Damours*, esc., de Fontenay sur le Vey ; Jehan *Paris* de Formigny ; Jehan Mareschaulx, de St-André ; Nicolas Goubot, de St-Saulveur ; — pns vén. pers. Me Thomas *Brandacyer*, pbre, curé de la Rocque et Me Olivier *Heuste*, sr de la Motte, advocat présent en la court.

Marguerite Le Noble, f. Philippes Gervays, de St-André ; Ysabeau Philippe, f. Thomas Bertran, de St-Mallo ; Marin Bénard, André Bénard, Robert Segneurye, Pierre Nicolle, Thomas Foucques l'aisné, de Formigny ; Guillaume du Jardin et Catherine, sa f., de la Magdalène ; Richard Sandres, de Vaulx sur Aure ; Olivier *Le Chevallier*, esc., Jacques *Le Chevallier*, esc., Françoys *Le Chevallier*, esc., Jehan Le Chevallier, le jeune, d'Engranville ; Thomas *Guilbert*, de St-Saulveur ; — pns vén. Me Gieffrey *Gosselin*, ch. et Me Jehan *Veritey*.

Paoul *des Essars*, dict Caumartin, esc.. de la Vacquerie ; Jehenne, f. Pierre Lamare, de Creully ; Guille *Le Roy*, Guille *Fermine*, Marin Housteville, Marie, f. Richard Aubert, de Molles ; Françoys Unffroy, Toussains Unffroy, Gilles Le Pelley, de Véret ; Jehan Hébert, de Formigny ; Marin Hébert, de Loupvières ; Gilles Le Gentil, de St-Saulveur ; Françoyse, f. Pierre Fermine, d'Estrehan ; Girette, f. Richard Eustace, de Croay ; — pns Me Jehan du Chastel, ch., et Me Guille *Noël*, de St-Saulveur.

Damlle Catherine Le Gras, f. Me Arthur Le Cavey, esc, de la Potherie ; Magdalène *Gallichant*, de St-Mallo, demt à Engranville ; Adrien *Harel*, Guillemin Pys, d'Estrehan ; Pierre *de Sieurrain*, esc., Richard et Hector, dicts de Sieurrain, esc., d'Engranville ; Regnouf Aubert, de Magneville ; Collette, f. Guille Le Sauvage, de Magneville ; — pns Me Jehan *Veritey* et Guille *Busnel*, bourg. de Baïeux.

Thomas Lenepveu, Olivier *Sanxon*, Nicolas Grésille, de Trévières ; Robert Le Canu, de St-Suplix ; Pierre Losnorey, Christofe de la Marre, Loys de la Marre, Guille de Manneville, Jacques Tanquin, Denys Le Charmel, Pierres Allain, de Creully ; Françoys et Robert Vaucquelin, d'Engranville ; Michel Quesney, du Manoir ; Françoys Pillet, de Trévières ; — pns Me Guiffrey Asselin, ch. et Guille Pellehaste, de Trévières.

Guille *de Reviers*, esc., demt à St-Martin de Blagny ; Jacques *Damours*, esc. à St-Symphorien ; Jehan *Désestables*, de Molles ; Arthur *de Magneville*, esc., sgr de Guieffosse ; Olive, f. Guille Hélye, de Rye ; *Jehan Le Barbyer*, de Trévières ; Jehan de la Musse, de Neufville sur Port ; Françoys Onffroy, de Véret ; Marin Hubert, de Loupvières ; Thomas *Le Vavasseur*, de Longueraye ; damoiselle Guillemète Le Prestre, f. de n. h. Claude Le Forestier. Jehan Hébert, de Formigny ; Guille Papin, de Port ; Yvon *Blanlot*, Marguerite, sa f., de Crépon ; Me Pierre *Lescalley*, esc., sgnr d'Orval, de St-Martin ; — pns. n. h. Me Jehan *Duchastel*, ch., et Me Symon *Le Haribel*, pbre, de Choing.

Françoys de Chaumontel, d'Audrieu ; Toussainctz *Le Rey*, de Ste-Honorine des Pertes : Jacques Grand Val, esc., à Neufville ; Jacques *Burel*, à St-Samson d'Aulnay ; René Vimard, de Molles, et Denise, sa f. ; Jacques *Morel*, Phelips Fauvel, Richard Le Gay, Gervays *Boyteux*, de Saonnet ; Guille Maresc et Jacqueline, sa f., d'Estrehan ; Jehan Heullin, de Formigny ; Nicolas *Bordel*, de Tilly ; Pierre Thinet, de Tour ; Estienne Vaultier, esc., sgr d'Avaulaville, de Maisons ; Françoys *de Gouberville*, dict

Picot, esc., sgr de Sordeval, Anthoine *de Russy*, esc., dem^t à Ste-Honorine des Pertes ; Jehan *de La Ferté*, esc., dem^t à Magneville ; — pns Mes Guieffrey Asselin, ch., et Thomas *Chouet*, curé de St-Symphorien.

Marin Foucques, Pierres *Le Caen*, de Tierceville ; Estienne *Noël*, d'Osmanville ; Thomas *de Méhérenc*, esc., de Housteville ; Jacques Moysant, de Bucéels ; Romain *Le Hédoys*, de Rubercil ; Jehan *Jehan* et Guillemète, sa f., de Coulombières ; Pierre *Hamon*, du Manoir ; Martin du Pré et sa f., de Formigny ; Nicolas *Danctoville*, de Tracy ; Nicolas *Bénard*, Marin Mabire, de Formigny ; Charles *Pierres*, Allain Dellays, du Manoir ; Philippes de Bonnayre, Jacques *de Reviers*, esc., de Costun ; Philippine, f. Jehan Basley, de Vaux sur Aure ; Nicolas Fabre, de Marigny ; Supplix Merlotte et Jacquemine, sa f., Jehan *Larcange*, de Manneville ; Guille Fontaine, d'Estrehan ; — pns Me Marguerin *Dorval* et Me Pierre *Osmont*, heuryer en l'église de Baïeux.

Thomas *Dargouges*, esc., sgr des Essartz de Vaulbadon ; Me Robert *du Mesnil*, de Virville ; Me *Le Touzey*, de St-Georges du Bois d'Elle ; — pns les mêmes.

Jehan *Girard*, de Maisons ; Nicolas Rouxel, de Creully ; Jehan de la Motte, esc., d'Audrieu ; Gieffroy *Le Sage*, d'Annelles ; Pierre Durand, de Tour ; Françoys *Postel*, de Creppon ; n. h. Olivier *de St-Ouen*, sgr de Tordoict et de Magny ; David *Hudebert*, sgr de la Noe et de Tracy sur la mer ; Pierre *Le Blays*, esc., sgr du Quesnay ; Jehan de la Court, de Magny. — Pns pour St-Ouen, Hudebert, Le Blays et de la Court, n. h. Jehan *Duchastel*, ch., et Jacques *Herbeline*, bourg. de St-Syphorien.

Louys Geoffroy, d'Audrieu ; Michelle, f. Jehan Brucostey, de Manneville ; Catherine, f. Michel Quesnet, du Manoir ; Marie *Légier*, Catherine Le Boutillier, *Catherin de Laulney*, Pierre Regnauld, de Martragny ; Thomas Lefebvre, Françoys Hermerel, de Trévières ; Marin Pynet, de Planquery ; Gilles *Borel*, Richard Le Gras, de Surrain ; Me Robert *Bernard*, procureur en court de Parlement à Rouen, de présent dem^t à Baïeux ; *Jehan Larchier*, d'Osmanville ; Jehenne Piédoe, ve Guille Piédoe, de Blay ; *Philippe Parys*, *Noel Parys*, de Hotot ; *Jacques Fleury*, de Noyers ; Jehan *Le Page*, de Vendes ; — pns vén. pers. Me Jehan *du Chastel* et n. h. Marin *du Boys*, sgr de Nouyers.

Richard....., de Vaucelles ; .....Martel, de Coulombières ; Pierre Regnard, de Maisons ; Louys *du Chef de la Ville*, de Sommervieu ; Jehenne, f. Jehan Harel, de Vaucelles ; Raulline, f. Pierre Legras, de St-Saulveur ; Guille Guenne, de Tour ; Ysaac de la Marre, de Creully ; Gires

du Bosc, sgr de Feugères, de Manneville ; damlle Francoyse Lucas, de Campigny ; Gires Obert, de Molles, et Catherine, sa f. ; — pns Me Jehan *du Chastel* et Jehan *Veriley*.

Nicolas *Toustain*, de Housteville ; Charles Lubin, du Mesnil-Patry ; Pierre *Le Personnyer*, de Broay ; Charles *Foucques* et Pierre Foucques, de Molles ; Ysabeau, f. Richard Le Sapvoureux, de Subles ; Gilles Regnauld, de Martragny : Gilles Bourgeois, de Rye ; Morice Auber, Me Jehan et Gilles Fermine, frères, de N.-D. des Fossés ; Gyrot et Thomas *de Molles*, du Breul ; Jehan Vaultier, de Maisy ; Thomas *Gosset*, de Campigny ; Martin et Pierre *Benoist*, Gilles Pytet, Henri Durel, de Maisons ; — pns Me Jehan Benoist, grenetier à Baïeux et Jehan *Brichard*, fils Pierre, bourg. du lieu.

Christofe *James*, de Housteville ; Robert *du Désert*, de Fresné sur la Mer ; Sanxon *Richier*, à St-Symphorien ; Jehenne, f. Rauline Marie, à St-Sauveur ; — pns Me Pierre *Osmont* et Me Thomas *Brandacyer*.

Guille *Hudebert* ; Mariète, ve Charles Tanquyn, de Rye ; Barthélémy *Genæs*, du Manoir ; Henry *de Vaulx*, de St-Germain du Pert ; Charles du Bosq, de St-Martin ; Guille Gosset, d'Estreham ; Pierrète, f. Jehan Barbe, de St-Mallo ; Thomas de Molles, de Saon ; — pns Jehan *Brichard* et Robert *le Jeune*.

Jehan *de Fontaines*, esc., sgr de Cardonville, d'Osmanville ; Thomas Levesque, sgr et patron de Fontenay sur le Vey ; *Hugues Le Paisant* et Richard Trublart, de Fonteney ; Me Jehan Philippes, advocat, de St-Pierre de Caen ; — pns n. et disc. pers. Me Charles *Marguerye*, prieur de St-Vigor-le-Grand et ch. de Bayeux, et Me Pierre *de Bailleul*, bourg. du lieu.

Catherine, f. Jehan Le Rouxel, de St-Mallo ; — pns Me Anthoyne *Gayant* et *Robert Le Jeune*.

Lundi 29 Septembre. — Devant nous Official, etc.

Richard Baron, de Ste-Honorine du Fay ; Jehan Richome, de Campigny ; Grieffrey de Vandelles, de Molles ; Jacques Henry, de la Potherie ; Toussains Julien, Pierre *Fromond* et Françoyse, sa f., de St-Mallo ; pns Gabriel *Saffrey*, de St-Vigoret, et Thomas *Lecrosnyer*, de St-Martin.

Nicolas *Lerochays*, Françoys Cavyaur, Jacques Le Verrier, Gilles Le Balnoys, Guille *du Molin*, de Lestanville ; Julien Morel, de Cardonville ; damlle Bonadventure Desguerrez, f. Me Jehan Le Meigre, Barbe Vaucquelin, de St-Saulveur ; Jehan Foucquerel, Guillaume Foucques, de Formigny ; Jacques Godeffroy, Jehan, Guillaume, Gires et Alain dictz Acard,

Durand Le Fournier, de Cardonville ; Mariète, f. Nicolas Goubot, de Saon ; — pns Me Estienne *Eustace*, pbre, de Blay ; Me Jehan *Véritey* et Gilles *La Valley*, de St-Patrice.

Catherine, f. Françoys Moustier, Thiennète, f. Richard Moustier, d'Estrehan ; Jehenne, f. Guaultier, Fermine et Jehenne, sa fille, Marie de Tour et Mariète, sa f., Jacques *Menard* et Collète, sa f., Maria, fille Thomas Le Mareschal, Jehan *Buhot*, Pierre Le Mareschal, de Maisy ; Pierre Le Grain, Guille Foucques, de Housteville ; Michel Liéger, Jehan *Sanxon*, de Lestanville ; Bertin *Vimart*, de Maisons ; damlle Anne, f. Guille Lentrin, esc., de St-Vigor Le Grand ; *Jullye*, f. Noel Vaucquelin, de Molles ; Pierre Gibert et Girète, sa f., de Colleville-sur-Mer ; Tassin Morel, de Ste-Honorine-des-Pertes ; Jehenne, f. Jehan de la Musse, de Neufville sur Port ; Guille Gallyen, de Maisons ; — pns Me Thomas *de Molles*, vic. de Colleville et Pierre *de Bailleul*.

Christine, f. Pierre de Courtelevs, esc., de Cussy ; Girètes, f. Pierre Vaucquellin, d'Engranville ; Jehenne Gueroult, de Cerisy ; Nicolas de Condey, de Condé-sur-Seulles ; *Lamech* Lefrançoys et Michelle, sa f., d'Estrehan ; Raullin Chasles, de Maisons ; Henri Fontaine, d'Estrehan ; Raymond Vérard, Valentin *Le Sage*, Raoul Costil, de Neuville ; Jacques Foison, de St-Lou ; *Marcel Onffrey*, esc., sgr d'Agnerville ; *Jehan Vnffrey*, esc., sgr de St-Laurens sur la Mer ; Gilles *Marguerye*, esc., de Colleville-sur-Mer ; — pns vén. et disc. pers. Me *Charles Marguerie*, prieur de St-Vigor, ch. de Bayeux, et *Olivier Conseil*, sgr de Cabour.

Thomas Buot, de Trévières ; Pierre Faguz, de Ste-Croix Grant Tonne, dem' à St-Mallo et Renée, sa f. ; Thomas Sieurreau, sgr de Farceaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, estant de présent en mission dudit Seigneur près de Mgr de Mathignon, son lieutenant en Normandie.

Pierres *Larcher*, Symon de Martel, de St-Clément ; Henryette, ve Jehan Vimard, de Molles ; Me Louis Noel, à St-Mallo ; Collasse, ve Sandrin *Noël*, de Cussy ; Anne, f. Jehan Moustier, d'Estrehan ; Robert de Launay, *Louys Le Boutillier*, Jehan le Mercyer, de Martragny ; Guillain *Gonet*, Thomas Le Terrier, Catherine, fille Michel Le Terrier, de Manneville ; Richard Mallet, de Creully, damlle *Jehenne*, f. Me Françoys du Vivier, de Cottun ; Louys *Buron*, de Condé ; Thomas Buhot, de Trévières ; Gilles *Regnauld*, esc., sgr de Bazanville, dem' à Banville ; — pns Me Rogier *Colleville*, not. ecclés. et Jehan Hallart, de St-Symphorien.

Jehan *Philippe*, fils Me Thomas, de St-Martin ; Marin Champdavoine,

de Gueron ; Jehan *Harel*, Jacques Verrolles, de Vaucelles ; — pns Jehan Taillefer, de St-Saulveur et Guillè *Le Maroys*, le jeune, de St-Lou.

Mardy dernier jour de Septembre. — Gille de *Hostot*, esc., sgr et chastellain de Beaumont ; Michel *Guillebert*, Jehan *Galloppin*, Marin Le Bouchier, de Lestanville ; Françoys Regnard, Symon *Anffrie* et Jehan, son fils, de St-Nicolas de Grandcamp ; Pierre Pillet, de Trévières ; Jullien Martin, de Grandcamp ; *André Noel*, Pierre Lecordier, de Maisy ; *Guille Mabire*, Thomas Foucques, Guille Le Seneschal, esc., Jehan *Fallet* et Jenne, sa f., de Formigny ; — pns Me *Nicole Dubosc*, curé de St-George, et Nicollas Foulon de St-Mallo.

Pierre *Beaunoys*, de Lingièvres ; Jacques et Nicolas Guesnon, Martin *Le Moygne*, Pierre Foucques, d'Osmanville ; *Robert Néel*, de Fontenay-sur-le-Vey ; Guillaume *Estrevaulx*, Pasquète, sa f., et Richard Moustier, d'Estrehan ; Françoys *Godeffroy*, Gire Gisles, et Jullien *Philippes*, de Cardonville ; Jacques Mérienne, d'Isigny ; *Marcel de Sieurrain*, esc., et damlle Guillemette, sa f., d'Engranville ; Guille Le Brethon, de St-Clément-s/-le-Vey ; Maurice Hardy, Marin Vimart, de Molles ; Jehenne, ve Pierre Laisné, de St-Lou ; — pns Jehan Fallet, de Formigny et Jehan Philippe, d'Osmanville.

Françoys *Thézard*, esc., sgr de Croay ; *Denys d'Aignerville*, esc., sgr du lieu ; — pns vén. et disc. pers. Me Michel *Le Verrier*, archidiacre des Vez et Françoys de Gouberville, esc., sgr de Sordeval.

Guille Le Brethon, Marin *Pynet*, de Planquery ; Marin de Manneville, Nicolas de Manneville, de Creully ; Pierre *Courtelays*, esc., de Molles ; — pns Me Nicolle *Suhard*, curé de Fontené-sur-le-Vey, et Pierres *de Baussy*, esc., de St-Lou ; Guisle *Gisle*, de Cartigny ; Estienne *Poneton*, *Germain Noel*, *Jehan Golseaume*, de Fontenay ; — pns Mes Anthoyne Gayant et Robert *du Jardin*.

Jehan Carrel, *Jehan Huart*, de Maisy ; Jehan Le Françoys, de Manneville ; *Jehan Adam*, de Tessy ; Me Thomas *de Basly*, de Longueville ; Martin *Pigache*, de Viane ; Anthoyne Hermann, de Formigny ; Bonaventure Gassion, Me *Pierre Gallon*, esc., sgr de la Mutte, de St-Malo ; — pns Me André *Bouillot*, de St-Mallo, et Henry Pigace, de Viane.

Calevin Picart, de Martragny.

Mercredi 1er Octobre. — Devant nous, etc.

Renée, f. Gieffin Maloysel, de St-Symphorien ; *Richard La Niepce*, de Mevènes ; Thomas Ousouf, David Ouzouf et Magdalène, sa f., de Bazenville ; Guillemine Moysant, f. Germain Bunouf, Perrine f. Jacques Moy-

sant, de Bucéels ; Benoiste f. Charles Légier, Loys Légier, Martine f. Michel Légier, de Lestanville ; Gabriel Yérosme. Richard Foullon, André et Françoys Pouchin, de Guieffosse ; Hébert du Maresc, Gilles Ouel, de Maisy ; Bastien Desplancques et Renée sa f., *Symon Marc*. Jehan Bourgoys, de Colombiers sur Seulles ; Jacques Regnard, d'Amblye ; Thomas Le Couppey, de Maisons ; Guillaume Loslyer, de Molles ; François *Le François*, Mathurin *Ruppaley*, de Mandeville ; *Jehan Auber*, de la Cambe ; Georges Thiélocques, de Russy, Anthoyne de Marcillac, baron de Courceulles ; *Richard Pigache*, esc., sgr de la Champagne, demt à St-Cyr, de Courceulles ; *Jacques Le Sens*, esc., sgr d'Yvrande, demt à Reviers ; — pns Me *Richard Thouesny*, advocat séculier à Baïeux et Me *Nicolle Ruge*, religieux de la Chesnée, pour de Marcillac, Pigache et Le Sens. — pour les autres Mes *Marguerin Dorval* et *Nicolle Dubosc*.

Jehan *Le Vicomte*, esc., sgr de Sermentot ; Nicolas Langloys, de la Cambe ; *Jacques du Bosc*, esc., sgr de Maisy et de Manneville ; Marguerin Le Bret, de Tracy ; Olivier *Le Febvre*, de la Cambe ; Thomas *Borel*, de St-Marcouf ; — pns vén. pers. Me Michel *Herbelline*, ch. et Hervé Buhot, appothécaire.

N. h. *Guille du Chastel*, sgr de Lizon et de la Mare, demt à présent à Lizon ; — pns Me *Noel Gelin*, advocat séculier et *Robert Foucher*, de Monts.

Jeudi 2 Octobre. — Devant nous, etc.

Adrien *Suchard*, curé de Canon et Thomas *Vaucquellin*, pbre, d'Engranville.

Guille de Hotot, esc., sgr de St-Cler ; *Pierre Le Rochays*, Thomas Pesquerel, de Lestanville ; Richard Richier, Robert Burin, Morice Voisin, de Cardonville ; Germain Le Groz, de Sieurrain ; Thomas Hébert, demt à Formigny ; *Michel Lavalley*, de St-Marcouf du Rochy et *Guille Lavalley*, l'aisney ; François *de Loucelles*, de Campigny ; damlle Marye Moger, demt à Bucéel ; Françoys Morel, Françoys Enguenard, de Brécy ; — pns Me *Jehan Morin*, pbre, curé de Grandcamp et Gilles *Le Sauvyer* de St-Mallo.

Guille *Parys*, Laurens Parys, Jehan de la Lande, Laurens de la Haye, Laurens Rieul ou Rivet et Michelle Rieul, sa mère, Jacques Gallon, esc., Allain La Lande, Yves Le Vavasseur, Françoyse, f. Gilles Le Soullays, Guillemète, f. Philippin de Vermont, de Vendes ; *François Le Conte*, Charles et Jehan Le Conte, de St-Marcouf ; *Nicolas Jouenne*, de Cerisy l'abée ; — pns Me Mathieu de Vernueul, des Vez, Robert le Jeune et Me Jehan *Véritey*.

Guillaume *Franc*, de Housteville ; Richard de Molles, de Sieurrain ; — pns Me *Guille Pépin*, de Port, et *Jehan Le Grain*, de Housteville.

Vendredi 3 Octobre. — Devant nous, etc.

Jehan Dallain, Nicolas Pommyer, Thomas Hacquebec, de Maisy ; — pns Me Pierre *de Bailleul*, bourg. de Baïeux et Richard Frandemiche de St-Saulveur.

Martin *Le Gras*, de Crouay ; n h. *Jehan Le Bachellais* et *Jean Le Bachellais*, de Saon ; Nicolas *Vaucquellin*, de Molles ; Robert Le Couturier, de Formigny ; Michel Hérard, de St-Mallo ; — pns Me *Pierre Osmont*, heurier et Me *René Legras*, esleu juré à Baïeux.

Louys *Picquenot*, de Croay ; Richard Mallet, de Creully ; — pns frère *Nicolle Ruge* et Henry *Le Rocquays*, de St-Nicolas.

Samedy 4 Octobre. — Gilles *Le Bas*, de Couvert ; Catherine ve Mathieu Gallot, de Cerisy l'abbée ; François Destrevaulx, d'Estrehan ; — pns Richard *Le Haribel*, de Choing, et Pierre Le Jeune, de St-Saulveur.

Me *Marc de Colleville*, de St-Saulveur ; Simon *Nicolle*, Mathieu Caillouey, de Coulombiers sur Seulles et Mathieu de Reviers et Michel Bourse ; Françoys *Savary*, Michelle, f. Pierre Nicolle, de Formigny ; Estienne Gervays, de la Cambe ; Jehan Vicques, de Tessel ; Jehan *Golseaume*, esc., sgr de Rucqueville, du Quesnay-Guesnon ; Philippe Pellevey, du Brieul ; Geruays *Foucques*, Mathieu *Le Vigoreux*, Germain La Roze, Raoullet Collète, Robert La Roze, de St-Marcouf du Rochy ; Catherine Coueffin, d'Engranville ; Jehenne Buisson, f. Symon Guille, de St-Patrice ; n. h. Jehan de Creully, sr de la Motte, de St-Clair ; *Louys de Manvieux*, sr de Tracy ; Perrine, f. Guille Ouenne, de Tour ; Michel et Pierre Regnard, Pierre Le Françoys, fils Jacques, Jehan Lemoine et Jehan de Douvre, de Lestanville ; Robert Costard, de St-Clément ; Richard Le Senescal, de Rubercil ; Estienne *Lespicier* et Jehenne, sa f., de Longueville ; n. h. Charles de Tresseauville ; sgr de la Couldenare (Couldraie) (?), de Torteval ; Jacques Gast, Nicollas Rouxel, de Creully ; Guille *Dargent*, de Rye, Françoys Pothier, esc., sgr de Longues, de Cerisy ; *Raoul Leclerc*, esc., sgr du Mesnil, de Dampierre ; — pns Me Richard du Rozel, curé de Campigny et Me Jehan *Veritey*.

Thomas du Pont, de St-Laurent sur la Mer ; Me Castellan Le Sage, de de Noiyers ; Gilles du Pont, Jehan du Pont, Richard *Gouye*, *Guillaume Yver*, Robert Hélyes, Allain Yver, Thomas Furon, de St-Laurens sur la mer ; *Jehan Guerard*, de Bayeux ; Georges Billet, d'Engranville ; Michel Painte et Jacqueline, sa f., de Molles ; Jehan de Mathen, Gieffrey Des-

terville, Nicolas, Jean et Pierre Desterville, Françoys Vnffrey, de Mouen ; Hélaine, f. Thomas Le Guellinel, de Campigny ; Perrine, f. Gilles Brisecar, Blancia, f. Pierre Brisecar, d'Estrehan, et Barbe, f. René de Miscomyn, esc., Nicollas Hamon, de Formigny ; Loyse, fille Pierre Havard, de Blagny ; Jehan de St-Gire, esc., de Tessel p. St-Gilles ; Henry *Le Vigoreux*, Jehan et Françoys Rogier, de Cardonville ; Guille des Louveaux, esc., du Molley ; — pns Me Bernard *Le Maignen*, ch., et Me Guille Noël, not. ecclés.

Lundi 6 Octobre. — Marin Allain et Jehan Adam, pbres, de Courseulles ; — pns Me Gratien Regnauld, pbre, Jehan Le Sommetier, Pierre Bertran, not. eccl. et plusieurs aultres.

Thomas Lepetit, Hervé Lefèvre et Juliane, sa f., de St-Marcouf du Rochy ; Julien Lagnel, de Manvieux ; — pns Lancelot *de la Berterye*, sr des Mottes et Robert Le Jeune.

Dam. *Jeune de Lestage*, ve Guille de Bourgueville, esc., sgr patron d'Escay, de St-Pierre de Caen ; André *Le Bedel*, esc., fils de ladite dam., aujourd'hui demt à Bény ; — pns Mes Richard *du Rozel*, pbre, et Pierre *de Bailleul*, bourg.

Mardy 7 Octobre. — Gilles Le Petit, de Cartigny ; Anne, f. Anthoine Challes, de Villiers le Sec ; Guillaume Borel, de St-Marcouf ; Françoys Enguehard et Thiennette, sa f., Françoys Morel et Renée, sa f., Louys Brasin et Jehenne, sa f., Jacques Morel, *Allain Morel*, Martin Labbé, l'aisné, de Brécy ; Guillaume *Herbeline*, de St-Saulveur ; Richard Le Dard et Adriane, sa f., Massiote, fille André Le Dard, de Tracy ; — pns Me *Henry Brasin*, pbre, de Villiers le Sec, et Estienne *Le Daneys*, bourg.

Dam. Catherine Borel, f. Me François Postel, de Crépon ; — pns Mes André *Mérilley* et Jehan Véritey, bourg.

Guille Borel, de Saonnet ; — pns Me Jacques *Jouyn*, pbre du lieu, et *Jehan Herbeline*, de Blay.

Mercredy 8 Octobre. — *Gilles Béchevel*, esc., sgnr de la Grurye, (Gourye?) demeurant à St-Martin de Blâgny ; — pns n. et disc. pers. domp Jacques *Le Pelletier*, prieur de Pierre Sollain, et Jehan *de Cussy*, sgnr d'Estrehan.

Alix Ulin, d'Amblye, et Guillemète, sa f. ; Thomas Dufayel, esc., de Collombière, Pasquète Adelline, ve Philippe du Brieul, de St-Saulveur ; Abel *Collet* et Jacqueline, sa f., de Nouyers ; Raoullin Le Véel, d'Audrieu ; Richard Lamendey, de Cristot ; Pierre de Creully, de St-Clair ; — pns domp Jacques *Lepelletier* et Me Jacques *Fleury*, de Noyers.

Catherine Huey, ve Raimon Le Moyne. de St-Martin ; — par devant Me *Nicolle Robidas*. curé de St-Martin, commissaire député de MM. du Chapitre ; — pns Robert Dupuy, de St-Martin, et Thomas Nicolle, de St-Laurens.

Jeudi 9 Octobre. — Laurens *Le Fort*, Ursin Faguê et sa f., *Louys Quiédeville* et Collète. sa f., Robine Quiédeville ve Raoulin Quiédeville, Anthoyne Le Bertheys, Louys Letual, Martin Richard et Anne. sa f., Jehan de la Haye, Jéhenne ve Jehan Tétrel, Pasques *Hébert*, de Coulomp ; Olivier Renouvin et Cardine, sa f., d'Escay ; Allexandre de la Mancellyère et Catherine, sa f., Jehan Le Large. de Tierceville ; *Jehan Osmont*, d'Amblye ; Drouyne Rommy, f. Jehan Lamendey, de Broay ; damlle Perrine, f. Thomas Le Cavey, de Monceaux ; Philippine Desprey, de St-Patrice ; Guille Clément, de Loupvières ; Catherine ve Martin Lamendey, de Cristot ; Marin Lair, de Vendes ; — pns *Charles Le Gras*, bourg. de Baieux, Robert Le Jeune et Me Jehan Duhamel, pbre, vic. de la Cathédrale.

Thomas de Lyens, de Fresné le Croteux ; Laurentie. f. Jehan Lhonorey, de St-Mallo ; Guillemine, f. Adam Lamendey, de Cristot ; Marguerite, f. Thomas Lamendey, de St-Vigoret ; — pns Mes Jehan *Duhamel* et Jehan *Rosey*, choriste à St-Saulveur.

Vendredy 10 Octobre. — N. h. Louys Thézard, sgr de Fourneaux ; Thomine, ve Pierre Desmares. de St-Mallo ; *Guille* et *Jehan Chippel*, Guillaume Legrand, Richard Le Richer, de Lestanville ; Gieffrey Le Monnyer, de Fresné le Crotteur, et Tiphane, f. Thomas de Lyens ; Jehan *de Reviers*, esc., sr de Clairemont, du Manoir ; damlle *Catherine Lescaley*, f. n. h. messire Jehan de la Rivière, de N. D. des Fossés ; damlle Guillemette Adigard, f. Pierre Osmont, esc. de Mestry ; Laurens *Dumont* et Françoyse, sa f., de Cristot ; Georges *Layrot*. Philippe *Layrot*, *Syméon Le Foullon*, de Bény sur Mer ; Gires Le Foullon, de St-Georges d'Aulnay ; Raullin Le Prieur et sa f., de Longvillers ; *Jehan Thyment*, de Bernières sur Mer ; Martin *Le Révérend*, de Fourneaux ; *Thomas Le Foullon*, de Longvillers ; — pns n. h. et disc. pers. Me *Estienne Feuguet*, ch., et Jehan Cingal, bourg.

Samedy 11 Octobre. — *Jehan Gouye*, de St-Laurens sur Mer, *Jehan Coesnon*, *Vincent Picques*, Jehan Bourgoys. Jacques Pellefresne, Richard Verdmont, Jehan Laloe, Raoul le Quesne. Marie f. Jehan Thyment. Jehan Le Baz et sa f., Jehan Gilles et sa f., Charles Thyment. de Bernières sur Mer ; Estienns *Lefebvre*, André *Lefort*, de Coulombiers ; Gires et *Fran-*

coys, dits de Cuves, esc^r^, de Longueville ; Guille Rogier, de Fresney ; Guille Foucque, Nicolas de Reviers, esc., sg^r^ du Manoir, de Tierceville ; Michel de Brétheville, esc., s^r^ de Thaon, Marin Mabire, de Formigny ; Claude Despinoze, esc. des Obeaux ; Pierre Halloe, Martin Gambier, Raoul Lefebvre, de Courceulles ; Françoys Le Parsonnyer, de Broay ; Gires Besiers et Jehan Le Chigouesnel, de la Vacquerie ; Guille et Jehan Foucquault, Toussains Nicolle et Béatrix, sa f., Jehan Le Febvre, Jehan Le Gabelloux, Jeanne Engoulland, v^e^ Pierre Engoulland, Jehan Engoulland, d'Amblye ; M^e^ Michel Le Petit et Marguerite, sa f. ; Roger Nicolle, de Neully Levesque ; Louys Gallein, de Mevène ; Jehan le Cuuour, de St-Clair ; Raoullin de la Croix, de Thaon ; Martin Jouvin, Jenne, f. Guille Labbé, de Fontenailles ; Symon Guillebert, de Trévières ; dam^lle^ Marguerite Bourdon, de Tessel ; Louys du Four, du Fresne ; Jehan Castel, de Maisy ; Guille Le Dard, Françoyse f. Nicolas Danctoville, de Tracy ; Charles *Damours*, esc., de Molles ; Gires Foullon, de Vendes ; Françoys Poutrel, de Castilly ; — pns M^es^ *Thomas Groult*, curé de Formigny, et Loys *de Hotot*, curé d'Asnières.

Adam Piccot, *Symon de la Motte*, Richard Vincent, Philippe Destriac, esc., de Cristot ; Guille Bougon, de Tracy ; Robert de Chaumontel, esc., sg^r^ d'Audrieu ; *Jehan Buret* et Guillemète, sa f., Jenne v^e^ Gires Buret, Cardine f. Robert Rocques, de Coulomb ; Olivier Lamendey, de Cristot ; *Jehan de Launay*, de Trévières et Charles *Le Nepveu* ; — pns M^e^ Gille *Noel* et Robert *Thorel*, bourg.

Thomas et Françoys Laval, de Coulombières ; Nicollas Fallue, de Préaux ; — pns *Nicolas Danctoville*, de Tracy, et *Jehan Buret*, de Coulombières.

Jehan Lagniesce, Jehan Chazalète, de St-Clair ; Guille Mallet, de Trévières et Martin Mallet ; — pns M^e^ *Pierre Osmont*, soubzdyacre à la Cathédrale et *Gilles Fumée*, bourg.

Michelle Le Noble, f. M^e^ Jehan Fumée, Perrette Fumée, Jehan Jauel, de N.-D. des Fossés ; — pns M^e^ Jacques *Dufresne*, apothicaire et Jehan *Hardouyn*, bourg. de la Magdalène.

Lundy 13 Octobre. — Devant M^e^ Jacques Le Verrier, archidiacre des Veys, vic. gén. en spirituel de l'évesché de Baïeux, le siège vacant.

N. h. Lambert Lescalley et dam^lle^ Françoyse, de Brunville, sa f., de St-Saulveur et dam^lle^ Jenne Lescalley f. n. h. mess. Jacques de Cussy, sg^r^ de Vercquereul ; *Loys Cordier*, de Cahagnolles ; Léon Picard, de Martragny ; Guillemine, f. Catherine Le Bouttillyer, Guillemète, f. Jehan Le

Boutillyer, de Martragny ; — pns vén. pers. Me Gilles *Le Liepvre*, ch. et Catherine Le Boutillyer.

Mardy 14 Octobre. — Devant le même.

Jehan Maheust, de Fonteney ; Olivier Vaucquelin, de Cardonville ; Jehan du Mesnil, Estienne Lequesne, de Bernières ; Guille Jehan, d'Amblie ; — pns Mes Pierres *de Baussy*, curé de St-Lou et *Jehan Hue*, doyen de Creully, pbres.

Jehan *de la Haye*, de Vendes ; Guille Hue, de Fresné le Croteux ; n. h. *Jacque Le Sens*, sgr de la Rozière, de Reviers ; Guille Troppey et Colasse, sa f., de Lanteuil ; — Me *Martin de Longueville*, curé de Nonant et Me *Richard Constant*, de St-Saulveur.

Jehan *de Clinchamp*, esc., Jehan *Le Nourricier*, Robin Ysabel, Guillaume Hamel, de St-Clair ; — pns Me *Rémon Tillard*, choriste de St-Mallo et Me *Gille Fumée*, de N.-D. des Fossés.

Mercredy 15 Octobre. — Gille de Croisilles, esc., sgr des Fossés, à Mutrécy ; — pns vén. pers. Mes Guille Bazire et Anthoyne Gayant, le jeune, ches.

Richard Le Gay, de Montz ; Jehan Dillays, de la Basocque ; — pns pour le premier, Anthoyne *Ancquetil* et Jullien de la Croix, de St-Saulveur, pour le second, Mes Mathurin Raoul, chap. de St-Nicollas des Courtilz et Jehan Hamel, vic. de la Cathédrale.

Pierre Perrée, de Bricqueville ; — pns les deux derniers témoins.

Jeudi 16 Octobre. — Devant le même.

Thomas Le Febvre, Pierre Louet, Jacques Douelle, Léonard Le Liepvre, Louis Dorin et Catherine, sa f., de Bernières ; Jacques de Locquemar (Longuemare ?), de Vendes ; pns Me Richard *du Rozel* et *Pierres Le Maistre*, bastonnyer à la Cathédrale ; Jeune Le Noble, f., Me Jehan Duval, de N.-D. des Fossés ; — pns Me Jacques *Bunouf*, bourg. et Guille *de Troys*, de N.-D. des Fossez.

Vendredi 17 Octobre. — Devant le même.

Charles *du Chastel*, esc., de Neully Leuesque ; *Jehan Fumée*, de N.-D. des Fossés ; n. h. Joachim *Hébert*, sr de Grosmesnil, de St-Germain-d'Elle, et n. h. Gilles Hébert, sr de Cauldlieu ; Raoullet Lebeuf, de Cormollain ; damlle Marie Boisard, de Bretteville-sur-Laize ; Marguerite, f. Laurens Rougier, et Jehan sur le Fare (?) de la Basocque ; Valentin Hébert et Mariète, sa f. de Banville ; — pns Mes *Jehan du Hamel*, vic. de la Cathédrale et *Roger Colleville*, bourg.

René Heuste, de Coullombiers-sur-Seulle et Jehan Le Boullengier ; —

pns Mes *Rémon Le Gras*, chirurgien juré à Baïeux et *Roger Colleville*.

Samedi 18 Octobre. — Devant le même.

Jehan Le Butillier, de Martragny ; Jehan Loysel et Martine, ve Jacques Loysel, sa mère, de Juvigny ; Symon Le Parsonnyer et Agnès, sa f. de Broay ; *Thomas Grosourdy*, de Columbiers ; Laurens Lamendey, Jenne, f. Richard Toustain, de Broay ; Germain Bunouf, de Bucéels ; Vigor et Christofe dictz *Le Guilbert*, de Coullombiers ; Michel Mocque et Mariète, sa f., de Ste-Marguerite-de-Ducy ; André Lair, de Broay ; Richard Lefebvre, de Coulumbiers ; *Claude Myeux*, de St-Clair ; Bardin Le Mare, de Tilly ; — pns vén. pers. Me Louys *Labbey*, curé de Maltot et Me Pierre *Lemaistre*, bastonnyer en la Cathédrale.

Laurens Le Rougier, de la Basocque ; Jacques Le Fort, Thomas Le Fort, Perrine, f. Pierre Le Fort, Vigor Bellyer, de Colombiers ; Louis Olivier, de Nouyers ; *Jacques André*, de Maisons ; Colasse, f. Pierre Hédine, de Martragny ; — pns *Ogier Le Daneys*, bourg., et Collin Maugier, de la Basocque.

Dimanche 19 Octobre. — Jehan Fauvel, sr de Fresné, d'Epinay sur Odon ; — pns Me Gieffrey Asselin, ch. de Goupillières et Pierre Lefebvre, demt à Baïeux.

Lundy 20 Octobre. — Devant nous, Leverrier, etc.

Me Jehan *Thouesny*, de St-André, *Allain Colleville*, maréchal de l'escurie du Roy, de St-George ; Marthine, ve Jacques Thomine, de la Meauphe ; Me Laurens *Robillard*, de St-André ; Jehan *de Mondehare*, Gilles Chemin, Robert Poullyer, Michel et Jullien Hamellin, Me Léonard Hamellin, Michel Poullyer, Symon Girette ; Pierrète *Lesney* et Pierre dit *Chemyn*, Agnès, f. Pierre Laisney, *Michel* Lefebvre, Pierres Quiédeville, de St-Georges d'Aulnay ; Michel La Vieulle, de St-Mallo ; Jacques *Le Quen*, des Obeaux ; Jehan Brunet, Gilles *Masseline*, de Condé-sur-Vire, damlle *Florence Sosson*, de Brétheville, f. de n. h. Nicolas de Reviers, du Manoir ; pns Me *Ogier Le Daneys* et Michel Libore, de St-André.

Mardy 21 Octobre. — *Charles Lunel*, de Villers Bocage ; *Gilles Pigny*, esc., *Nicolas Chippel*, Symon Tuasne, des Obeaux ; Philippin Lequens, *Jehan Auber*, *Richard Jouve*, de Neully Levesque ; — pns Me *Pierre Le Maistre*, bastonnyer et *Pierre Bénard*, de la Cambe.

Damlle Blaize Thouesny, f. n. h. Nicollas Bousquet, sgr de Sallerbières, de Ryes ; Perrette Thouesny, fille Me Richart Thouesny, advocat séculier, de St-André ; — pns Jehan de Vaulx et Pierre Le Febvre, de St-Saulveur.

Mercredy 22 Octobre. — *Henri Gervays*, pbre, d'Agy ; — pns Me Gratien Regnauld, Thomas Hardouyn, curé de la Rocque, et plusieurs not. ecclés. et plusieurs autres.

Hugues de Launey, de Martragny ; Rogier de *la Perrelle*, de Bucéel ; Paul *Masure*, de Caumont ; — pns Me *Gieffrey Martin*, vic. de Caumont et Me *Guille Le Masuryer*, curé d'Arclais.

« Damlle Suzanne du Pont Bellengier, f. n. h. Jehan Denfernet, d'Arclays, nous a fait apparoir par attestacion de Me Guille Le Masurier, curé dudit lieu, commys en ceste partie, de l'auctorité de messires du Chapitre de Baïeux, le siège vacant, comme elle avoit abiuré et faict profession de foy, du 21e jour d'octobre, par deuant ledit Le Masurier et auoit esté ouye en sacrement de pénitence et confession auriculaire, aux fins d'obtenir par ladicte damoiselle absolucion en la forme de droict, ce que mesme nous attestons, nous, *Le Masurier*, soubsigné, les an et jour dessus diz. »

Jeudy 23 Octobre. — Jehan Noel, de Sully ; *Sébastien Philippe et Guille*, son fils, de Byéville ; *Denys Lefrançoys*, de Cormollain ; Jehan Le Vaurocquier, du Brieul ; — pns frère *Jacques Lhermite*, prieur de Cottun et Me *Philippe Quétil*, curé de St-Laurens.

Charles *Amé*, Guillè *Haverin*, Adrien *Maheust*, Nicollas Maheust, de Fonteney sur le Vey ; René Adam, de Villy ; Philippes Loquet, Jacques Regnauld, de Martragny ; Philippin Baudre, de Coullumbiers ; — pns disc. pers. Me Gilles *de Boos*, gd couteur de la Cathédrale et Me *Jehan Véritey*.

Guillaume Cocquerel, de Beneauville, dem^t à St-Michel de Vaucelles.

Vendredy 24 Octobre. — *Philippes Osmont*, Allain *Hallée*, de Coursceulles, et Jehan *Artur*, de Bernières sur Mer, pbres, et Guillaume *Le Grand*, dyacre, de Lestanville ; — pns Mes Gratien *Regnauld* et Thomas *Brandacyer*, pbres.

Guillaume du Four, de Fresney ; pns Me Ogier *Le Daneys* et *Jacques Le Petit*, de St-Laurens.

Samedy 25 Octobre. — N. h. Thomas *de la Bazonnière*, sgr du lieu, de Voully ; damlle Collasse de Corpdouan, f. Jehan de St-Gilles, esc., de Tessel ; Philippe Loysel et sa f., de Juvigny ; *Claude Richier* et Aulbine, sa f., d'Arry ; Guillaume Trubot et Thomasse, sa f., dem^t à Tour ; *Jehan Moisant*, Laurens *Le Hagays*, de Bucéel ; Jehan Lemière, de Fresné le Croteux ; Raoul Adellane et Thiennote, sa f., Raoul Denys, du Fresne ; Michel de Baupte, de Coulumbiers ; Jehan Boullet, de Manneville ; Noelle, f. Thomas de Méhérenc, esc., sr de Housteville ; Pierre Genase, dem^t au

Manoir ; — pns Me Jehan *Poictevyn*, pbre de Ste-Honorine des Pertes, et *Olivier de Pelletas*.

Thomas du Hault Manoir, et Agnès, sa f., Jehan Le Chigouesnel, d'Y-signy ; Gilles Cardinet, de Magneville ; Jehan Senault et Mariète, sa f., du Mesnil-Patry ; Richard Bouillot, l'aisné, de Tour ; — pns Philippe Creveul, de Manneville, et Me *Guille Rogier*, prat. en court ecclés.

Germain Heuzé et Michelle, sa f., d'Argouges sous Baïeux.

Lundi 27 Octobre. — Louys Senot. esc , sr de la Londe, de Canchy ; *André Morel*, de Cardonville ; Françoyse de Grosourdy, fille Thomas, de Coulombières ; *Thomas Acastre*, de Saonnet ; — pns Symon *de Pierres*, esc., et n. h. Thomas *de Gueron*, sr de la Gronde, de Monfréville.

Mardy 28 Octobre. — Devant l'Official et vicaire dessus dit.

N. h. Jehan *de Brétheville*, de Sieurrain ; n. h. Léon Fallet, sr de Quesnet, et damlle *Avoye Pigache*, sa f., Jacques Hallot, Guille Hallot, Guillemète, ve Michel Hallot, Guille Baieux, Guille Guéret, Léonard Gille, Jacquète, f. Jaques Hallot, du Quesnet ; Guile Verdent, Richard de Bley, du Fresne ; Jehan Taillepied, Jehan Coueffin, Lucas Le Febvre, Gilles Dasnebet, Gilles Godeffroi, Robine f. Philippes Baudre, Robert Le Parfaict, Jehan Gellin, de Coullombières ; Louys Hardy, de Molles ; damlle *Francoyse Fresnel*, f. n. h. mess. Pierre Gallon, sgr de la Rivière, de St-Mallo ; — pns *Jehan Cingal*, bourg., et Me Anthoyne Gayant, ch.

Mercredy 29 Octobre. — Devant l'Official, etc.

Denys Viard, Jehan Raoullet, Pierre Raoullet, de Rubercil ; Guille *Collibert*, de St-Mallo ; Denys Dameuve, de Vouilly ; — pns Mes Nicolle *du Bosc* et *Jacques Collibert*, not. apost.

Jeudy 30 Octobre. — André et Vincent dictz de Cuves. escrs, de Longueville ; Regnauld Quiéderue, de Bérigny ; damlle Jenne du Fayel, f. Gilles Le Touzey, de St-Georges d'Elle ; Jehan *de la Mansellyère* et Jenne sa f., de Loucelles ; Robert Jourdain, Blaize Philippe et Thomine, sa f., Félix Le Bourgoys, d'Espinay sur Odon ; Allizon, f. Jehan Poictevyn, de Ste-Honorine des Pertes ; Michel Benoist, *Thomas Olivier*, Françoys Oubry, de St-Germain du Pert ; Louys Le Siurysien, de Manneville ; Tasine f. Marin de Housteville, de Molles ; — pns Me *Thomas Thoirel*, curé de Ste-Honorine des Pertes, et n. h. *des Louveaux*, du Molley.

Vendredy 31 Octobre. — Jehan Le Héricy, de Bénies ; n. h. Jehan de la Bazonnière et damlle Catherine, sa f., de Lizon ; Jehan Delamarre, esc., Jacques *Voisin*, de Castilly ; Mathieu Jouve; de Neuilly ; Germaine, f. Paoul Masure, de Caumont ; Jehan Vallée et Alips, sa f., Michel Val

lée, Pierre Poullain, de Neuville-sur-Port ; Gabriel et Gieffroy Housteville, *René de Miscommyn*, esc., d'Estrehan ; Germaine Le Vigoreux, de St-Marcouf ; Pasques André, d'Escay ; — pns Me Nicole Dubosc et Robert Le Jeune.

Jehan Poictevin, et Perrète, sa f., de Ste-Honorine des Pertes ; *Pierres Le Febvre*, et *Jehan Le Febvre*, dem' à Englesqueville.

Dimanche 2 Novembre. — Devant l'Official, etc.

Jehan Marion et Marye sa f. ; Pierre Vouespied, de Neully-Levesque ; Benoist Guyard, des Obeaux ; Mariète, f. Françoys Mahieu, de Loucelle ; Marie, fille Louys Cabieul, de St-George ; — pns Me *Jehan Veritey*, Me Robert Marin Desmares, vic. de la Cathédrale, et Me *Nicole Duboscq*.

Lundi 3 Novembre. — Jehan Débonnaire et sa f., de Russy ; Pierre Gellin, Louys *de Coulumbières*, esc., Nicolas Le Grand, Gilles Brohier, Louys Le Tua(l), de Coulumbières ; Thomas *Pesquerel*, de Lestanville ; Jehan Vandelle, de Molles.

Mardi 4 Novembre. — Hon. h. *Pierre Le Vieul*, bourg. et eschevin de Vire.

Mercredi 5 Novembre. — Maurice de la Marre, esc., de Castilly ; Marin du Doué et Jacquelline, sa f., de Livry ; — pns Mes Jehan de Beaumont, vic. en la Cathédrale, et Michel Suhard, curé de Fonteney sur le Vey.

Jeudi 6 Novembre. — Regnauld Laval, de Coullumbières ; — pns Mes Jehan Hue, doyen de Creully, et Guillaume Troussey, de Quettreville, dyocèse de Coutances.

Pierres Enguerran, de Maisy ; — pns les mêmes.

Samedy 8 Novembre. — Robert Le Cholleur, de Sables ; Robine f. Philippes Baudres, de Coulumbières ; Pierre Le Rosty, de Bernès ; Philippes Hébert et Christine, sa f., de Vidouville ; — pns Me Jacques Youf, curé de Montrabot, et Jehan Robert, du lieu.

Bertin Brucosté, de Manneville ; — pns Guille Borel, de Saonnet et autres.

Lundy 10 Novembre. — Pierre Jehan, de Clairefougères ; Fleurye du Trembley, de Mantilly ; — pns n. h. Me Jehan du Chastel, ch. d'Escay, et Marguerin Gallier, de St-Pierre d'Entre-Monts.

Mardy 11 Novembre. — *Jehan Varin*, de St-André ; — pns Me *Guillaume Senart*, dict Le Bresson, de St-Saulveur, et Robert Le Jeune.

Henry Baïeux, du Fresne ; Massiote, ve Gilles Bellier, Pierre *Graffard*, Jacques *Buret*, filz Louys, Estienne Bellyer, Pierre Lefort, Olivier Vauxi

et Perrine, sa f., Tiphangne, fille Robert Le Febvre, Blaise Raimbault, de Lantieul ; Jehan de la Boullaye, *Guillaume Vincent*, de Coullumbières.

Jeudi 13 Novembre. — Pierre Benoist et Jenne, sa f., de Columbiers ; Jehan Raimbault, de Creully, et Jehan de Firville ; — pns Mes *Nicole du Bosc* et *Jehan Hue*.

Samedy 15 Novembre. — Jehan Blaizot, de St-Quentin d'Elle ; Robine Gosselin, ve Jehan Gosselin, d'Ysigny ; Jehan Le Rosty, de Bernès ; Jehan Thouroulde, Symon Le Febvre et Daniel Mallet, de Creully ; Philippin de la Haulle, de Coulombiers ; Pierre Le Plieux, de Lantieul ; Robert Rogier, de Listry ; Pierre Durand, d Englesqueville ; Raoul *de la Court*, de Montamys ; — pns Me Pierre Osmont, soubz-dyacre en la Cathédrale, et Richard *Roger*, de Listry.

Lundy 17 Novembre. — Gires Capelle, filz André, de Rampaon, et Benoist Piédagnel ; *Laurens de la Mare*, *Guillaume de la Mare*, Françoyse ve Jacques Duret, de Caenchy ; Adam *Loysel* et Michelle, sa f., de Coulombières ; Jacques Martin, de Vouilly ; — pns Me Anthoyne Gayant et Robert Le Jeune.

Mardy 18 Novembre. — *Michel Gueroult*, de la Barre ; *Julien Cottigny*, de St-Jehan des Baisantz ; n. h. Jacques *Pigache*, sgr de Lamberville, et Jehan Philippe, du lieu ; — pns n. h. Florimond *de Ste-Marye*, de Ste-Marye Losmont, et Jehan Cingal.

Ameline Croquevielle, de la Barre de Semilly ; Charles *Le Conte*, de St-Marcouf du Rocher ; Guillaume Le Provost et Marie, fille Robert Le Pelletier, de Bernières-sur-Mer ; Phelipz, *Hendrien* et Robert *Thomine*, de Bernesc ; Noel Auber, de Trévières ; — pns Me *Pierre Le Maistre* et *Jacques Hébert*, de St-Lou.

Mercredy 19 Novembre. — Françoys Damours, esc., du Molley, et Jehan de Royville ; Denys de Loupvières, esc., damlle Marguerite de Cingal, f. Guille de Loupvières, esc., de Vaux sur Aure ; Louys Tallevast, esc., de Canchy ; — pns Mes Jehan Hue et Pierre Le Maistre.

Jeudi 20 Novembre. — Fabien Martin, d'Isigny ; Charles Faudemer, de Monfréville ; — pns Me Germain *Le Ribedel*, pbre, curé d'Isigny, et Jehan *Girard*, de Monfréville.

Guillaume Raoul, de Broay ; Robert *de St-Laurens*, Jacques Le Coquu, Nicolas Durand, Gires Durand, Georges Henry, de la Barre de Semilly ; n. h. Richard *Levesque*, sr de Fontenay ; Gires Lanoe, *Symon Le Coquu*, de St-Pierre de Semilly ; Barbe, fille Jehan Auber, de Manneville ; Collin Philippe, de Vidouville ; Guille Jourdayn, de la Vacquerye ; Jehan *Yver*, de

Loupvières ; n. h. René de Montficquet, de Voully ; *Françoys Symonneaux*, de Castilly ; n. h. Marguerin Le Vaillant, sr de la Ferrière, de Trévières ; Martin de la Marre, esc., de Castilly ; — pns n. h. messire *Richard Toustain*, recepveur du domaine et Marguerin Dorval.

Jehan Hébert, esc., de Caenchy ; *Jehan Le Pellerin*, *Bonaventure Vyolette*, de Castilly ; *Gires Le Petit*, de la Follye ; *Jacques Le Vaillant*, esc., sgr de Roucamp, de la Ferrière Harenc ; *Robert Marcadey*, esc., *Jehan Le Marcadey*, esc., *Françoys Le Saulvage*, esc., *Roger Hurel*, esc., sr du Broc, de Ste-Mère Eglise, exemption de Lieux Sainctz ; Jullien Coquard, de la Follye ; Jehan *Le Petit*, de St-Marcou ; Jehan *de Montficquet*, esc., sgr de N.-D. de Blagny.

N. h. *Jehan Cornet*, sr de Caugy, de St-Vigor le Grand, « lequel est enquis pour la rumeur qui pouuoit estre qu'il est promeu aux sainctz ordres, en parauant son mariage, lequel a iuré et asseuré qu'il n'en escheoit aucune chose, et qu'il en attendoyt toute juridiction qui en seroyt faicte — par ce moyen l'auons receu en son abiuration et protestacion de foy. »

Estienne Godeffroy, de Vidouville ; Jacques du Brieul, de Tournières ; Jacques *de Vérigny*, esc., Sanxon *du Fayel*, esc., Jehan de Montficquet, esc., de Coulumbières ; *Adrien Moysson*, esc., de St-George de Bois d'Elle ; *Jehan Voisin*, de Cardonville ; Jehan Henry, de Vidouville ; Gilles Guérin, *Regnauld Paisant*, *Roulland Le Chevallier*, de la Vacquerye ; — pns Mes *Raoult Frollet*, curé de St-Martin des Entrées, et Nicolas Dubosc.

Vendredy 21 Novembre. — Guille Perrès, d'Ysigny ; Me Jehan de la Court, esc., de Longueville ; Charlotte, f. Nicolas Couppeaux, de St-André ; damlle Aliénor de Forges, fille n. h. Françoys, de Tornières ; — pns n. h. Me Françoys *Eurry*, advocat en court lée et Robert Le Jeune.

Mardy 25 Novembre. — Devant nous Jehan de Bourges, pbre, soubz chantre et che de Baïeux, vic. gén. en spirituel de l'évesché dudit lieu, le siège vacant : Robert Le Saulvage, esc., de Ste-Mère Eglise ; Ysabeau Scelle, f. Jehan Le Roux, de Sermentot ; *Regnauld Buret*, de Columbières ; Guillaume Enault et Philippine, sa f., d'Audrieu ; — pns Mes Jehan Hamel, pbre, vic. en la Cathédrale, et *Pierre Dagy*, pbre, custos de Baïeux.

Mercredi 26 Novembre. — Louyse, f. Robert Le Paisant, de Coulumbières ; — pns Me Michel *Regnard*, advocat à Baïeux, et Noël *Le Brethon*, de St-Mallo.

Jehan Tuasne, de Monfréville ; *Denys Yllen*, Martin Douespié, *Gilles*,

André et Thomas *Pigny*, Nicollas Guyard, Denys Crosleboe, Symon Onffroy, Louys Guyard, des Obeaux ; — pns Me Pierre *Le Maistre* et *Guille Martin*, de St-Vigoret.

Louys James, dem^t^ à Neufville ; — pns Mes *Pierre le Grusley*, curé de Neufville, et *Jacques de la Croix*, doyen de Vire.

Guillaume Le Mareul, de la Luzerne.

Jeudy 27 Novemrbe. — Martin Gallien, de St-Symphorien ; Françoys de la Lande, de Vendes ; — pns Me Thomas Brandacyer et Fleurens Costil et Loth Yvrey, de Ste-Croix sur Mer.

Vendredy 28 Novembre. — Lambert *Lescalley*, esc., et Jenne, sa f., dem^t^ à Tournières ; — pns Me *Françoys Toustain*, bourg., et *Thomas Lhullyer*.

Pierre Darragon, de St-Nicollas de Grandcamp ; *Pierre Libore*, d'Ysigny ; — pns Me *Jehan Suhard*, advocat en court séc. et *Estienne Crestey*, de Montebourg.

Thomas Pothier, esc., de Voully ; — pns n. h. *René de Monficquet*, sg^r^ de Voully, et hon. h. Me *Richard Rictens*, advocat en court séc.

Samedy 29 Novembre. — Richard *Desplancques* et Martine, sa f., Pierre Perrée et Ysabel, sa f., Jehan Blancpied et Perrète, sa f., Noel Bourgeoys et Françoyse, sa f., Jehan Caugy et Raullète, sa f., Laurens Douesnel, de Columbiers sur Sceulle ; Jacques Lalouey, de Castilly ; Jacques Rogier, du Fresne, dem^t^ à Castilly ; Nicolas Le Capelain, de Cartigny ; Guillemète, f. René Heuste, de Colombiers sur Sceulles ; — pns Denys et *Jullien Rogier*, du Fresne.

Pierre Le Huby et Perrette, sa f., Guillemette f. Olivier Sanxon, de Trévières ; — pns *Pierre Costil* et Jehan du Bourgays, de Ste-Croix-sur-Mer.

Lundy 1^er^ Décembre. — Ferrand Le Boullengier, Thomas Caugy et Tiphagne, sa f, Michel *Desplancques* et Martine, sa f., Jehanne, f. Louys Blancpié, de Columbiers-sur-Seulles ; — pns Me *Raoul Frollet* et Thomas Lhullyer.

Mardy 2 Décembre. — Gieffroy Le Cordier et Guillemète, sa f., de Cahagnolles ; Guillemète, f. Michel Hérard, de St-Mallo ; Louys Durand, de Montrabot ; Guille Nicolle, de Vouilly ; Estienne *Fauvel*, de Saon ; Jenne, f. Gilles Brisecar, d'Estrehan ; — pns Mes *Jehan Germain*, pbre, de St-Lou, et *Jacques Youf*, curé de Montrabot.

Estienne Mérye, de Cahagnolles ; damlle *Françoyse le Sens*, f. n. h. Charles de Monficquet, sr de Blagny ; — pns Me *Denys Hue*, advocat en court séc. et Me *Jacques Youf*.

Mercredi 3 Décembre. — Collète Le Doyen, f. Hamon de Riez, de St-George ; Pierre Crévecueur, esc., Robert Vyel, *Estienne Baudin*, Michel Le Blanc, Marin Le Caucheys, *Rogier Le Francoys*, *Jehan Dathis*, René Thibault, de Ste-Mère-Eglise ; *Pierre Harel*, de Russy ; Jehenne Gisle, d'Estrehan ; Paoul Rachine, Barbe Follyot, v^e^ Denys Folliot, Adrian Richier et Jehan Rachine, de Chef du Pont ; *Perrette Aubraye*, fille Jehan, de Maisy ; Jacques Ogier, de Vretot, en Costentin ; — pns M^e^ *Raoul Frollet* et *Thomas Lhullyer*.

N. h. *Arthur de Scymont*, s^r^ de Ste-Mère-Eglise ; *Jehan Laisney*, de St-Symphorien ; Robert Gallichant, *Richard du Tot*, *Françoys Rigault*, Michel Frémyn, de Chef du Pont ; — pns M^e^ *Raoul Frollet* et Pierres Le Conte dit Caillet, de St-Symphorien.

N. h. *Guille Rogier*, s^r^ de la Pontherye, de Villiers-Fossard ; Jehan de la Lande, dit *Faulconnier*, Thomas Le Prestre, *Gilles Rouxelin*, de la Meaulphe ; — pns M^e^ *Jehan Descrametot*, bourg. et *Raoul Rogier*, esc., de Viliers-Fossard.

Jeudy 4 Décembre. — Françoys *Philippe*, de Broay ; Jehan Piédooe, d'Estrehan ; *Gieffrey Gisles*, de Ballerey ; Jehan Cabieul, de Broay ; Jacques *Pillet*, de Trévières ; Perrine, f. Jacques Planche, de Cormollain ; Jehan Gosset, d'Estrehan ; dam^lle^ *Marie Lechevallyer*, f. n. h. Jehan de Monficquet, s^r^ de Courmaceron, de Blagny ; — pns Thomas Lhullyer et Jacques *Regnault*, de St-Saulveur.

Jenne Le Poupinel, de Creully ; Roulland Desplancques, de Colombiers sur Seulles ; Martin *Moysant*, de Bucéel ; — pnt M^e^ Pierre Estienne, soubz diacre en la Cathédrale.

Noel Bourdon, de Ste-Mère Eglise ; Robin Rogier, de Villiers Fossard ; — pns M^e^ Germain *Guillebert*, heuryer en la Cathédrale, et Jehan *Leroux*, de St-Mallo.

Vendredy 5 Décembre. — *Jehan Desplanques*, l'aisney, Henry Le Boullengier, de Colombiers sur Sceulles ; Thomas du Four, d'Amblye ; Mariète La Marcande, v^e^ Jehan Lavalley, de St-Patrice ; *Charles Vallée*, d'Ysigny ; *Pierre Rouxelin*, *Pierre* et *Enguerrand Le Pegoe*, de la Meaulphe ; Pierre Labbé, de Moon ; Nicolas Richier, de Manneville ; Charlotte, f. Nicolas Couppeaux, de St-André ; — pns *Henry le Blond*, de St-Saulveur et Symon Noire Cappe, de Columbiers sur Sceulle.

Pierre Levesque, de la Meaulphe ; Pierre Esneys, de Moon ; Richard Picard, de Nouyers ; Garbriel Martel, de Coulombiers sur Sceulles ; — pns Thomas Lhullyer et *Raoul Frollet*.

Samedy 6 Décembre — Catherine, f. Olivier Martel, Pierre Regnaulde, de Coulombiers sur Sceulles ; Pierre Le Seneschal, d'Estrehan ; *Louys Laniepce*, de Meveyne; Jacques Piccot, de Manneville; Denys Bessin, Richard Blancpied, Pierre Le Magnen, Pierre Nicolle, *Estienne Lefort*, de Coulombiers sur Sceulles ; *Vincent Lefort*, de Maisons ; n. h. *Thomas de Hotot*, de Tessy ; Gieffroy Le Chevallyer, de la Vacquerye ; Philippe Aze, de Moonts ; Catherine du Bourgays, de Creully ; — pns Me Pierre Le Martinel, chapelain en la Cathédrale et Thomas Lhullyer.

Toussaintz Housteville, de Huppain; Robert de Housteville, de Molles; Louys Gouet et Michel Guilbert ; — pns Me *Raoul Frollet*, pbre, curé d'Agnerville et *Jacques Hallot*, de Baïeux.

Jehan et *Anthoyne Dasnebey*, de Bricqueville; Gilles Senot, esc., de Saonnet ; Guillaume Bourey, de St-Laurens ; — pns *Raoul Frollet*, de St-Martin des Entrées et Me *Philippes Quétil*, de St-Laurens.

Mardy 9 Décembre. — Nicolas Martin, d'Ysigny ; — pns *Gabriel* et Thomas Saffrey, de St-Vigoret.

Damlle Jeanne de la Haye, ve n. h. Jacques de Royville, de St-Martin de Blagny ; — pns *Pierre Davyd*, pbre, custos en la Cathédrale ; Me *Regné Colleville*, bourg., et ...du Val, dict Harbarel, de N.-D. des Fosseys.

Mercredy 10 Décembre. — Louys de *Hacquebec*, *Pierre Cauvyn*, Nicollas Lecordier, Nicollas Laurens, Jehane Lecordier, f. Guille, de Maisy; Jenne Trésor, f. Guille de St-Jehan, de St-Martin ; — pns Me *Raoul Frollet* et Jehan *Fantosme*, de St-Laurens.

Samedy 13 Décembre. — Louys Laire, du Perron; Symon Poutrel, Cardine, ve Jehan Lemarcant, de Lestanville ; — pns ...*Leconte*, de Bernières le Patry et Me Françoys *Dupont*, esc., de St-Mallo.

Mardy 16 Décembre. — Rogier Clouaire, d'Ysigny; et damlle *Denyse de Grand-Rue*, f. n. h. Jehan Scelle sr de Lestanville ; — pns *Jacques Le Quen*, des Obeaux et *Ogier le Daneys*.

Jeudy 18 Décembre. — N. h. *Guillaume de Loupvières*, de Vaulx sur Aure ; — pns Me *Jehan Hue*, pbre et *Ogier le Daneys*.

Mercredi 24 Décembre. — Pierre Vachier, de St-Mallo; — pns Me *Thomas Brandacyer* et *Raymond Briard*, curé de St-Ouen des Forsbourgs.

1573

Sabmedy 3 Janvier. — *Guillaume Le Moigne*, pbre, de Ste-Mère Eglise, exemption de Lieussaintz, diocèse de Bayeux ; — pns Mes Gratien

Regnauld, Thomas Brandacyer, curé de la Rocque, Jehan Le Sommetyer, Françoys Bertran et Jehan Veritez, notaires ecclésiastiques.

Vendredy 2 Janvier. — Devant nous, Gayant, official, etc.

Rogier, de Virville, *Gilles Houyvet*, de Rubercy ; dam^lle^ Suzanne Grosourdy, f. Richard Beauvallet, d^r^ en médecine, de St-Mallo ; — la dite dame, pns M^es^ Augustin Ravascher *(Agostin Rauâs)*, maistre escolle et ch. et *Pierres Lescalley*, s^r^ de St-Vigor.

Mardi 6 Janvier. — Nicollas *de la Chapelle*, esc., de Rampan, s^r^ de Laveyssière ou Laveyspière.

Mercredi 7 Janvier. — Louys Vaultier, de Caenchy ; — pns M^es^ Richard et Michel *Guerey* dits *Rivière*, du lieu.

Lundy 12 Janvier. — *Olivier Bréard*, esc., de Ste-Mère Eglise ; — pns *Adam Quesnot* et *Germain Le Cerf*, d'Ondefontaine.

Richard de la Marre, de Caenchy ; — pns Jacques Vacquelin, de St-Patrice, de Tour, et M^e^ *Jacques de la Croix*, pbre, doyen de Vire.

Mardy 13 Janvier. — *Pierre Osmont*, esc., s^r^ de la Baste, de Maistry ; — pns n. h. *Richard Le Sapvoureux*, s^r^ de St-Clair et *Ogier le Daneys*.

Vendredy 16 Janvier. — Estienne Bonhomme, de Rucqueville ; — pns M^e^ *Jacques Blouet*, dyacre, heuryer en la Cathédrale, et Robert Le Gabilleux, de Vaussieu.

Roger Goubot, de St-Martin de Blagny ; — pns M^e^ *Guillaume Couespel*, lieutenant de Cerisy, et *Guilbert Javallet*, de St-George.

Lundy 19 Janvier. — *Jehan Ferrand*, Françoys Le Mière, Robert Hébert, Denys Fleury, de Banville ; — pns *Jehan Davy*, pbre, custos, et *Pierre Le Maistre*.

Mardy 20 Janvier. — Alexandre Tourgie, André Hébert, Marin Légier et Marie, sa f., Michel Ferrand, de Banville ; — pns M^e^ Pierre Le Maistre et Fleurent Costil, de Ste-Croix sur Mer.

Mercredy 21 Janvier. — Nicolas Douespié, des Obeaux ; Raoul Allan, d'Ysigny ; — pns Charles Douespié, des Obeaux, et Robert Le Jeune.

Agnen Hélye, de Trévières ; Jehan Le Séjourney, Nicolas Le Canu, Jacques Onfroy, de Columbières ; — pns Olivier Guérin, de St-Saulveur, et Robert Le Jeune.

Jeudy 22 Janvier. — Jehan de Lespiné, de Voully ; — pns *Gilles Enguerrand*, de St-Patrice, et Robert Le Jeune.

Guillaume Hermerel, de Trévières ; Noël Boscain, Rogier Boscain, Charles Guersen, Richard Hyeust, d'Osmanville ; Jehan Houyvet, d'Isigny ; — pns M^e^ Anthoine Gayant et Robert Le Jeune et n. et disc. pers.

Me Jehan du Chastel, ch., et Me Jehan Veritey avec Me *Ogier le Daneys*.

Vendredy 23 Janvier. — Jehan et Guille Sandrine, Jehan Girard, Jehan Poincheval, Roger Pellecoq, Jehan et Robert Le Quesne, du Molley ; *Jehan Fieffey*, de Ver ; *Symon Fueillet*, Philippin Martin, Thomas Le Paisant, de Columbières ; — pns *Jullien Bynet*, de Vire, et Robert Le Jeune.

Samedy 24 Janvier. — Jehan Baudouyn, de Maisy ; — pns *Ogier Le Daneys* et *Jacques Le Febvre*, de Lizon.

Robert Hérard, de St-Martin le Vieil ; Thomas, de Bernesc ; *Jacques Le Painteur*, esc., du Molley ; damlle Charles Le Valloys, ve Phillppes Chrestien, d'Anelles ; Thomas Langloys, du Molley-Bacon ; Françoys Jehenne, de Creppon ; Philippes Le Goupil, de Ver ; Charles Le Vigouroux, de St-Marcouf ; Françoys Fermine, d'Estrehan ; — pns n. et disc. pers. Me *Jehan du Chastel* et *Gualtier Gilles*, ches, et Me *Jehan Marescot*, curé d'Anelles.

Robert Hastain, de Rubercil ; Pierres Coueffin, de Bricqueville ; Laurence, ve Bertin Coueffin, de Colombières ; — pns Mes *Richard Noël*, de Croay, et *P. Le Maistre*.

Jeudy 29 Janvier. — *Louys Robin*, d'Escay ; — pns Mes *Pierres Osmont* et Me *Symon Taillepied*, de Norey.

Samedy 31 Janvier. — Thomas Le Grix, Robert Lavalley, de Columbières ; Thomas *de Molles*, de Saon ; — pns Robert Le Jeune et Me Nicolle du Bosc.

Adrien Féron et Catherine, sa f., de Russy ; Pierre Villey et Guillemète, sa f., Pierres Huillard, du Manoir ; Martin Fellecoq, de Trévières ; Jehan Malherbe, esc., de Manvieux ; — pns Robert le Jeune et Me Nicolle du Bosc.

Lundy 2 Febvrier. — Girète, f. Pierre Le Rochays, de Lestanville ; — pns Me Gieffroy *Duchemyn*, pbre, choriste de St-Saulveur, et Robert Le Jeune.

Jehan Martin, d'Osmanville ; — pns Me *Charles Larchier*, bourg., et Robert Le Jeune.

Mardy 3 Febvrier.— Léon Le Poutrel, *Michel Goubot*, *Jehan Le Sauvyer*, Pierre Le Poutrel, Léon Le Poutrel filz Pierre, *Jehan Foubert*, Symon de Douvre, Robert Légier, de Lestanville ; — pns Me Dubosc et Robert Le Jeune.

Catherine, f. Pierre Hamon, Marie, f. Charles Périers, du Manoir ; — pns *Pierre Hamon*, du lieu, et Robert le Jeune.

Mercredy 4 Febvrier. — Thomas et Françoys de Melun, de Lestanville ; — pns Me Nicolle du Bosc et Robert le Jeune.

Jeudy 5 Febvrier. — Toussaints Bertault, *Françoys Noel*, de Maisy ; Marguerin Le Bouchier, Thomas Chippel, de Lestanville ; *Françoys Houel*, Guille et Françoys *de Bédiers*, Jehan Onffroy, *Nicollas Quenivet*, Clément de Paris, Pierre Droué, Pierre du Fort, de Maisy ; *Gabriel de Briouze*, de Clouay ; Laurens La Forge, de St-Clair ; — pns *André Martin*, de Maisy, et Me Jehan *Morin*, pbre, curé de Grandcamp.

Vendredy 6 Febvrier. — Guillaume Légier, Pierres Hallot, Guille Pesquerel, Noel Légier, *Guille Troppey*, de Lestanville ; Guille Bourgoyse, de Rye ; — pns Thomas Féron, de St-Patrice, et Me *Guille Rogier*, prat. en court ecclés.

Jeudy 12 Febvrier. — Mathurin Lesnarey, de Trévières ; — pns Me Nicolle du Bosc et Robert Le Jeune.

Vendredy 20 Febvrier. — Martin Regnauld et Philippes Fossey, de Martragny : — pns vén. et disc. pers. Me *Jehan du Chastel* et *Richard Flambard*, de St-Saulveur.

Samedy 21 Febvrier. — *Guille Le Bret*, de Bernesc ; — pns Me *Artur Colleville*, bourg., et Me *Jehan Macquerel*, bourg.

Jeudi 26 Febvrier. — Denise Lefebvre, de Jurques ; — pns Me du Bosc et Françoys Lestourmy, de Baïeux.

Sabmedy derrain Febvrier. — Jenne, f. Jehan Le Gras, Françoyse, f. Richard Mallet, de Creully ; Suzanne, f. Robert du Désert, de Fresney ; — pns Me Pierre Le Gruley, curé de Creully, et Jehan Le Gras, du lieu.

Sabmedy 7 Mars. — Anne Leforestier, f. Marin Pyver, de St-Laurens sur Mer ; — pns René Leforestier, du lieu, et Robert Le Jeune.

Jenne, f. Marin Artur, de Bazenville ; — pns Me Nicolle *du Bosc* et Robert Le Jeune.

Lundy 9 Mars. — Jehan Le Bourgays, de St-Mallo ; — pns Mes Nicolle du Bosc et Marguerin Dorval.

Mardy 10 Mars. — Pierres Lamendey, Perrète, f. Laurens Lamendey, Magdalène, fille Jehan Lamendey, Thyphagne, ve Jacques Le Personnyer, de Broay ; — pns Françoys Lestourmy, et Jehan Lamendey, de Broay.

Catherine, f. Philippe Légier, Suzanne, f. Martin Basley, Lucienne, f. Gilles Regnauld, de Martragny ; Adam Lamendey, *Guille* et Adam *Le Personnyer*, de Broay ; — pns Me Françoys Lestourmy, et Gilles Regnauld, de Martragny.

Mercredy 11 Mars. — Louys *Lefebvre*, fils Gires, de Fontenailles ; — pns Me Françoys *Lestourmy* et Michel Libore, de St-André.

Jeudi 12 Mars. — Pierre *Patrice*, esc., sr de Sully, de présent à Asnelles ; Louys Le Marchand, de Molles ; Hélaine, f. Yves Le Vavasseur, de Vendes, et Collète, f. Laurens Rivey ; — pns Mathieu de Vermont, de Vendes, et Françoys Lestourmy.

Sabmedy 14 Mars. — Guillemète, f. Jehan Thouroude, de Creully ; — pns Me Pierre Osmont et Me Françoys Lestourmy.

Hugues de Laulney et Jacqueline, sa f., de Martragny ; Nicollas Foucher, d'Estrehan ; — pns Me Paoul Onffroy, accolythe en la Cathédrale et Françoys Lestourmy.

Mardy 17 Mars. — Mariète, ve Jacques de la Marre, Marguerite et Philippine, filles Pierre de la Marre, de Creully ; Pierre Lamy, de Thaon ; Louys *Buret*, de Coulomb ; Allain Lair, de Vendes ; — pns Me *Pierre Osmont* et Me *Louys Labbé*, doyen de Maltot.

Mercredy 18 Mars. — Marguerite Le Conte, de St-Martin de Blagny ; — pns Me ... Godeffroy, che, et Françoys Lestourmy.

Jehan *Tanquin*, Marie Tanquin et Michel Tanquin, enfantz Richard, de Rye ; — pns Thomas Le Marchand, de Rye, et Robert du Désert, de Fresné.

Jeudy 19 Mars. — Robine, f. Jacques Gast, de Creully ; Lyson, fille Yvon Blanlo et Thomasse, sa sœur, de Creppon ; damlle Jehenne Le Moisy, de Valbadon ; — pns Me Pierre Barbey, chap. en la Cathédrale, et Germain Le Moisy, de Valbadon.

Pierres Maresc, d'Estrehan ; Girète, f. Jehan Le Marchand, de Rucqueville, et Estienne *Le Marchand ;* Jacques Buret, de Coulombs ; *Jacques Le Dyacre*, de Martragny ; — pns Me Jehan Véritey et Richard Paysant, bourg.

Martin Fossey, de Martragny ; Michel de Manneville, de Creully, Nicolas Deschamps, de Carville, demt à Osmanville ; Perrine, f. Jehan Potier, de St-Mallo ; Margarète, chambrière de Jehan Potier ; Jehan Marin, l'aisney, de Creully ; — pns *Richard Herbelline* et Françoys Lestourmy.

Vendredy 20 Mars. — Damlle Marie de Colar, ve n. h. Roulland de Tailleboys, sgr de Viane, de lad. paroisse ; — pns Me Pierre Le Grulley, pbre, vic. en la Cathédrale et Me Jehan du Vey, bourg.

Guillaume Massienne, d'Estrehan, et Gilles Maroys ; Françoyse, f. Berthelot Le Paulmyer, de St-Lou ; — pns Me Nicolle du Bosc et Françoys Lestourmy.

Sabmedy Saint 28 Mars. — Laurens Vaultier, de Cahengnolles; Lucrèce de Montrabot, de Valbadon ; Estienne Lair, de Vendes ; Marguerite, f. Laurent Fort, Jacquelline, f. Robert Graffart, Robert Le Fort, de Coullumbiers ; Gaston Postel, de Creppon ; *Mathieu Varignon*, de Creully, et Rogier Mallet ; Noel Picquot, de Tour ; Charles Regnard, de Banville, *Guirre Symon*, dem^{t} à St-Sauveur ; — pns M^{e} Jehan du Chastel et M^{e} *Pierre Osmont*.

Guillemine, f. Robert..., de Martragny; dam^{lle} Marie, v^{e} Olivier de Lesseline, de Trungy ; Gilles Le Vieul, esc., de Manneville ; Honoré Bacot, de Lantieul ; Thomas Huault, de Creully ; — pns Françoys Fresné, de Sully, et Robert Jan, d'Amblye.

Lundy 20 Avril. — Pierre *La Gouche*, de Ste-Mère-Eglise ; — pns Jacques Poullain, du lieu, et Françoys *Lestourmy*.

Sabmedy 9 May. — Françoys Mahieu, de Loucelles ; — pns *Robert Gouet* et *Anthoyne Cabieul*, de St-George.

Jeudy 4 Juin. — Guillaume Le Boys, de St-Pierre-du-Mont ; — pns M^{e} Jehan *Morin*, pbre, curé de Grandcamp, et M^{e} Nicolle du Bosc.

Lundy 8 Juin. — Jehan Ernouf, de Maisy ; — pns André Marin et Jehan Gallopin, du lieu.

Dymanche 21 Juin. — Devant nous, M^{e} Richard du Bosc, heuryer en la Cathédrale, commys de Mg^{r} l'Official.

Michelle, f. Christofe du Boys, de Putot ; — pns Jehan Gouet et Jehan Cabieul, de St-George.

Mardy 23 Juin. — Catherine, f. Richard Le Couppey, de Sully ; — pns Ogier le Danoys et M^{e} Roger Colleville.

Jeudy 6 Juillet. — Robert de Bédiers, de Maisy ; — pns Nicolle Le Grand, de St-Vigoret, et Thomas Lhullyer, y dem^{t}.

Vendredy 18 Août. — Jacques Le Dolley, pbre, du dyocèse de Coustances, dem^{t} à Baïeux ; — pns disc. pers. M^{e} Guillaume Gouye, pbre, licentié en droict, advocat en court eccl., et M^{e} Jehan Véritey, not. et appariteur en ladite court.

(Ici se termine le Registre.)

LISTE DES PERSONNES NOTABLES

TÉMOINS

AUX ABJURATIONS CI-DESSUS

1° ECCLÉSIASTIQUES

Mes

Adam, pbre ;
Gieffrey Asselin, ch. de Goupillières, c. d'Engranville ;
Pierre Barbey, chap. en la Cathédrale ;
Guille Bazire, ch. ;
Pierre de Baussy, c. de St-Loup ;
Jehan de Beaumont, chap., c. d'Englesqueville, et vic. en la Cathédrale ;
Raymond Bernard, c. de St-Ouen des forsbours ;
Françoys Bertran, not. et prat. en court eccl.
Pierre Bertran, not. eccl. ;
Jacques Blouet, dyacre, heuryer ;
Nicole Dubosc, c. de St-George ;
Richard Dubosc, heuryer ;
Disc. pers. Gilles de Boos, gd couteur ;
Thomas Brandacyer, pbre, c. de la Rocque ;
Henry Brasin, pbre, de Villiers le Sec ;
Michel Bunel, ch. ;
Germain Bunouf, c. de Bucéels ;
André Cabert, c. de Magny ;
N. h. Jehan du Chastel, dyacre, ch. d'Escay, c. de Manneville ;
Thomas Chouet, c. de St-Symphorien ;
Artur de Colleville, not. eccl. ;
Rogier Colleville, not. apost. ;
Jacques Collibert, not. eccl. ;
Artur Dagy, pbre, c. d'Amblye ;
de Damigny, pbre, c. de St-Exupère ;
Guille Dandin, pbre, chap. de N. D. ;
Pierre Davy, pbre, custos de la Cath. ;
Jacques de la Croix, doy. de Vire ;
Robert Marin Desmares, vic. en la Cath. ;
Marguerin Dorval, c. de Castilly ;

Gieffrey Duchemin, pbre. choriste à St-Sauveur;
Jehan Duchesne, ch. ;
Jehan Duhamel, pbre, vic. en la Cath. ;
Charles Durand, chap. de St-Nicolas ;
Guillaume Durand, c. de Tour, doy. de Campigny ;
Richard Durand, c. de St-Sauveur ;
Pierre Duval, pbre, de la Potherie ;
Pierre Estienne, soubz dyacre en la Cath. ;
Estienne Eustace, pbre, de Blay ;
N. et disc. pers. Estienne Feuguet, ch. ;
Raoul Froslet, c. de St-Martin-des-Entrées ;
Anthoyne Gayant, ch. de Brétheville, grand vicaire et official, prieur de St-Nicolas de la Chesnaye, en 1566, par permutation avec la cure de Lacy, n'étant alors que clerc. Mort en 1573.
Anthoyne Gayant, le jeune, pbre, vic. en la Cath. ;
Jehan Germain, pbre, de St-Loup ;
Guaultier Gisles, ch. de Cartigny ;
Thomas Godeffroy, pbre, ch., c. de St-Martin de Blagny ;
Gieffrey Gosselin, ch. ;
Pierre Gouis, c. de Thaon ;
Guillaume Gouye, pbre, lic. en droit, ch., av^t^ en court eccl., c. de Colleville-sur-Mer ;
Thomas Groult, c. de Formigny ;
Germain Guilbert, heurier ;
Alain Habarel ou Harbarel, pbre, de la Potherie ;
Jehan Hamel, pbre, heurier, vic. en la Cath. ;
Thomas Hardouyn, c. de la Bazoque, not. eccl. ;
Gilles Haurier, chap. en la Cath. ;
Michel Herbelline, ch. de Mathieu, c. de Rubercy ;
R. P. en Dieu et Seigneur, fr. Pierre Estienne Heuste, abbé d'Evrecy ;
Loys de Hotot, c. d'Asnières ;
Martin Houlbec, doy. de Fontenay ;
Jehan Hue, doy. de Creully ;
Jacques Jouyn, pbre, de Saonnet ;
Louys Labbé, c. et doy. de Maltot ;
Gilles Lebois, heurier ;
Jehan Le Bourgeoys, pbre, de Ranchy ;
Vincent Le Carpentier, c. de Parfouru Lesquelin ;

Jacques Lefebvre, ch. ;
N. pers. Jehan Le Fillastre, ch. ;
Jacques Le Françoys, c. de St-Symphorien ;
Françoys Le Grain, pbre, c. de Loupvières ;
Pierre Le Grulley, vic. en la Cath. ;
Simon Le Haribel, pbre, de Choing ;
Vén. pers. Gilles Le Liepvre, ch. ;
Martin de Longueville, c. de Nonant ;
Bernard Le Magnen, ch. ;
Pierre Le Maistre, bastonnyer en la Cath. ;
Pierre Le Martinel, chap., ibidem ;
Guille Le Masuryer, c. d'Arclais ;
Jehan Le Paulmyer, c. de St-Floscel ;
Vén. pers. fr. Gille Le Rocqueys, relig. de St-Nicolas de la Chesnaye;
Jehan Lesnarey, pbre, promoteur du Doyen, c. de Longueraye ;
Jehan Le Sommetyer, not. eccl. et public ;
Allain Levavasseur, c. de Vendes ;
Michel Leverrier, archid. des Veys ;
Guille Marescot, c. d'Asnelles ;
N. et disc. pers. Me Charles de Marguerye, prieur de St-Vigor et ch. ;
Gieffrey Martin, vic. de Caumont ;
Gieffrey Melline, pbre, de St-Symphorien ;
Martin Menard, vic. de St-Patrice ;
Thomas de Molles, vic. de Colleville ;
Jehan Morin, pbre, c. de Grandcamp ;
Guille Noel, prat. et not. eccl. ;
Raoul Onfroy, acolythe ;
Pierre Osmont, soubz dyacre, heuryer et chap. en la Cath. ;
Dom Jacques Pelletyer, prieur de Pierre Solain ;
Jehan Poictevyn, pbre, de Ste-Honorine des Pertes ;
Philippe Quétil, c. de St-Sauveur ;
Mathurin Raoul, chap. de St-Nicolas des Courtils ;
N. et disc. pers. Me Augustin Ravascher, ch., maistre-escolle ;
Gratien Regnauld, pbre ;
Germain Le Ribedel, pbre, c. d'Ysigny ;
Jacques de la Rivière, ch. de Missy ;
Nicole Robiddaz, c. de St-Martin ;
Guille Rogier, prat. en court eccl. ;

Richard du Rozel, pbre, c. de Campigny ;
Richard du Rozel, c. de St-André ;
Jehan Rozey, choriste à St-Sauveur ;
Nicolas Ruge, relig. de la Chesnaye ;
Robert Sabine, pbre, c. de Baynes ;
Jehan Scelle, c. de St-Amator ;
Michel Suhard, c. de Fontenay sur le Vey ;
Thomas Thoiret, c. de Ste-Honorine des Pertes ;
Rémon Tilliard, choriste à St-Mâlo ;
Chérubin Vaultier, pbre, c. de Loucelles, vic. de St-Martin en la Cath. ;
Guille de Vaulx, pbre, custos de la Cath. ;
Jehan Véritey, not. et appariteur eccl. ;
Jehan Youf, pbre, c. de Montrabot.

2° LAÏQUES

Me Pierre de Baussy, esc., de St-Lou ;
Me Marin Benoist, conser pour le Roy en sa court du Parlement ;
Me Jehan Benoist, grenetier à Baïeux ;
N. h. Jehan Béchevel, sr de la Grouerye ;
N. h. Lancelot de Berthery (Bertheny ?), sr des Motes ;
Hervé Buhot, apothicaire ;
N. h. Olivier Conseil, sr de Cabourg ;
Guillaume Couespel, lieut. de Cerisy ;
Jehan de Crux, de St-Loup ;
Jehan de Cussy, esc., sgr d'Estrehan ;
N. h. ..... Deslouveaux, de Molles ;
Hervé Desterville, esc. ;
N. h. Marin Duboys, sgr de Noyers ;
Me Denys Dufresne, esc., bourg. de Baïeux ;
Me Jacques Dufresne, apothicaire ;
Me Françoys Eurry, avt ;
Me Guille Fromond, id.
Me Noël Gelin, id.
Me Jacques Gohier, sr de Cormelles ;
N. h. Jehan de Gueron, sr de la Gronde, de Monfréville ;
Françoys de Gouberville, esc., sr de Sordeval ;
N. h. Jacques Hébert, de Baïeux ;

Me Olivier Heuste, sr de la Motte, avt ;
Me Jehan François de Housteville, esc. ;
Me Denys Hue, avt ;
Me Magloire Hue, id.
Me Rémon Legras, chirurgien juré ;
Me René Legras, esleu juré ;
Vén. et disc. pers. Me Anthoyne Lemercier, lic. aux loix, lieut. du bailly à Bx ;
Pierre Lescalley, sr de St-Vigor ;
N. h. Richard Le Sapvoureux, sr de St-Clair ;
Richard du Manoir, esc., sgr du lieu ;
René de Monfiquet, sgr de Vouilly ;
Symon de Pierres, esc. ;
N. h. Me Jehan Potier, avt ;
Guyon des Prés, esc., sr de Londe (ou Condé ?) ;
Jacques Pytet, sergt royal ;
Me Michel Regnard, avt ;
Me Richard Rictens, id. ,
N. h. Florimond de Ste-Marie, de Ste-Marie-Laumont ;
N. et disc. pers. Me Gabriel Suhard, sr de Vaux, avt ;
Me Jehan Suhard, id.
Me Richard Thouesny, id.
Michel Toustain, sr de la Mare, id.
Messire Richard Toustain, recevr des domaines ;
Me Martin Varin, procr du Roy ;
Me Mathieu de Vernneul, les Vez.

ECCLÉSIASTIQUES *QUI ABJURÈRENT*

Jehan Gervays,	pbre,	d'Agy ;
Martin Bunouf,	id.	de la Potherie ;
Françoys Thymois,	id.	de Bernières-sur-Mer ;
Claude Lefrancdin,	id.	de St-Agnen le Malherbe ;
Michel Bonamy,	id.	de St-Malo de Bx ;
Nicolle Lyon, aliàs de Percy,	id.	de Maisy ;
Estienne Eustace,	id.	de Blay ;
Adrien Suhard,	c.	de Canon ;
Thomas Vaucquellin,	pbre,	d'Engranville ;
Marin Allain,	id.	de Courseulles ;
Jehan Adam,	id.	id.
Henry Gervays,	id.	d'Agy ;
Philippes Osmont,	id.	de Courseulles ;
Allain Hallée,	id.	id.
Jehan Artur,	id.	de Bernières-sur-Mer ;
Guillaume Legrand,	diacre,	de Lestanville ;
Guillaume Le Moyne,	pbre,	de Ste-Mère-Eglise ;
Jacques Le Dolley,	id.	du diocèse de Coutances, dem^{t} à Baïeux.

NOBLES ET PERSONNES NOTABLES

PARMI

LES ABJURANTS

Adelinne, Rémon, av^{t}, et Jeanne Delessart, sa f. ;
D^{lle} Adigard Guillemette, f. Osmont, Pierre, esc^{r}, Mestry ;

D'Aïgnerville, Denys,	esc^{r},	sg^{r} du lieu ;
D'Amours, Charles,	id.	Mosles ;
D'Amours, Bernard,	id.	Fontenay sur le Vey ;
D'Amours, Françoys,	id.	Le Molay ;
D'Amours, Jacques,	id.	Fontenay sur le Vey ;
D'Amours, Jacques,	id.	St-Symphorien ;

D'Amours, Jean, esc. sgr de Fontenay sur le Vey ;
N. d'Amours, id. de St-Martin ;
André, Françoys, id. sgr de Monceaux ;
D'Argouges, Richard, id. sgr de Brétheville et Valbadon ;
D'Argouges, Thomas, id. sgr des Essarts de Valbadon ;
Angouland, Jehan, lieut. des élus de Bx ;
N. h. Le Bacheller, Jehan, Saon ;
Le Bacheller, Jehan, Saon ;
Me de Basly, Thomas, Longueville ;
de Basly, Jeanne, ve Thomas Desmaires ;
Barbey, Marc, dr en médecine ;
de Baussy, Pierre, escr, et Guillemète, sa f., St-Loup ;
N. h. de la Bazonnière, Jehan, et Catherine, sa f., Lizon ;
N. h. de la Bazonnière, Thomas, sr du lieu, Vouilly ;
Beauvallet, dr en médecine, et dlle Grosourdy, Suzanne, sa f., St-Malo ;
Béchevel, Guille, esc., sr de la Grourye, St-Martin-de-Blagny ;
Me Bernart, Robert, proc. en court de parlement à Rouen ;
Blondel, Jacques, esc., sgr de Rye, et Auffray, Magdalène, sa f. ;
Boisard, dlle Marguerite, Brétheville sur Laize ;
Dlle Borel, Catherine, f. Me Françoys Postel, Crépon ;
du Bosc, Marie, f. n. h. Pierre Lescallé, sr Dorval, St-Sauveur;
du Bosc, Gires, esc., sr de Feugères, Mandeville ;
du Bosc, Charles, de St-Martin de Bayeux ;
Bréard, Olivier, esc., Ste-Mère-Eglise ;
N. h. de Brétheville, Jehan, esc., Sieurrain ;
de Brétheville, Michel, esc., sgr de Thaon et de Formigny ;
de Brétheville, dlle Florence Sosson, f. n. h. Nicolas de Reviers, Manoir ;
Brucosté, Bertin, Mandeville ;
Brucosté, Michelle, f. Jehan, Mandeville ;
de Brunville, dlle Françoyse, f. n. h. Lambert Lescalley, St-Sauveur ;
Bunouf, Jehenne, f. Me Richard Bailleul, St-Sauveur ;
de Cabazac, Thomas, esc., sgr de Gueron ;
Cacherat, dlle Ysabeau, f. Jehan du Hamel, sr de Baussy et son mari, St-Mâlo ;
de la Chapelle Nicolas, sr de Laveyssière ou Laveyspière, Rampan ;
N. h. du Chastel, Guillaume, sgr de Lison et de la M(eaufle), Lison ;
du Chastel, Charles, esc., Neully-Levesque ;
de Chaumontel, Robert, esc., sgr d'Audrieu ;

de Chaumontel, Françoys, esc., Audrieu ;
de Cingal, dlle Marguerite, f. Guillaume de Loupvières, esc., Vaux sur Aure ;
N. h. de Cingal, Gilles, sgr de Ducy ;
de Clinchamp, Jehan, esc., St-Cler ;
de Colar, dlle Marie, ve n. h. Roulland de Tailleboys, sgr de Viane ;
de Colleville, Me Marc, St-Sauveur ;
Colleville, Allain, maréchal de l'écurie du roy, St-Georges ;
Jehan de la Cour, sgr de Longueville ?
de Condey, Nicolas, Condé sur Seulles ;
N. h. Cornet, Jehan, sr de Caugy, St-Vigor ;
de Corpdouan, dlle Collasse, f. Jehan de St-Gilles, esc., Tessel ;
de Coulumbières, Louys, esc., Coulumbières ;
de Courtelays, Christine, f. Pierre, esc., Cussy ;
Courtelays, Pierre, esc., Mosles ;
N. h. de Creully, Jehan, sr de la Motte, St-Cler ;
Crèvecueur, Pierre, esc., Ste-Mère Eglise ;
de Croisilles, Gilles, esc., sr des Fossés, Mutrécy ;
de Crux, Jehan, de St Loup ;
de Cussy, Jacques, esc., sr de Vercquereul, St-Sauveur ;
de Cuves, André, esc., Longueville ;
de Cuves, Françoys, id.
de Cuves, Gires, id.
de Cuves, Vincent, id.
de la Dangye, Estienne, esc., Russy ;
Jehanne, f. Jacques Daon, de St-Vigor de Bayeux ;
Me Daon, Jehan, avt, St-Malo, et Jehenne, sa f. ;
Richard Daon, leur fils ;
Delamare, Jehan, esc., Castilly ;
Delamarre, Maurice, id.
de la Marre, Martin, id.
Descrametot, Barbe, et Me Jehan Durand, enquesteur à Bayeux, son mari ;
Deslouveaux, Guille, esc., Le Molay ;
Desmaires, Olivier, sr d'Audrieu ;
Despinoze, Claude, esc., Obeaux ;
Dessolliers, Maurice, esc., sr de Brémoys ;
Dessoliers, Jehenne, f. Me Robert Bunouf, St-Patrice ;
Destriac, Philippe, esc., Cristot ;

Desterville, Hervé, esc.
Desterville, Gieflrey, Mouen ;
Desterville, Nicolas, id.
Desterville, Jean, id.
Desterville, Pierre, id.
Dubousquet, Nicolas, esc., St-André ;
Dufayel, dlle Jeanne, f. Gilles Le Touzey, St-Germain d'Elle ;
Dufayel, Sanxon, esc., Coulombières ;
Dufayel, Thomas, id.
Duhamel, Robert, avocat, et Marie Vérard, sa f., St-Patrice ;
Dupont, Gilles, esc., sgr de Montficquet ;
Dupont, Gilles, esc., de St-Germain du Pert ;
des Essarts, Paul, d. Caumartin, esc., La Vacquerye ;
N. h. Fallet, Léon, sr du Quesnay, et dlle Avoye Pigache, sa f. ;
N. h. de la Faye, Choing ;
Me Fermine, Gilles, fr., N.-D. des Fossés ;
Me Fermine, Jehan, id.
de la Ferrière, Guille, esc., baron de Viane ;
de la Ferté, Jacques, esc., Mandeville ;
Me Flambard, Guille, esc., Bernières-Bocage ;
de Fontaines, Jehan, esc., sr de Cardonville, Osmanville ;
des Forges, dlle Aliénor, fille n. h. Françoys, Tournières ;
Fresnel, dlle Françoyse, et n. h. messire Pierre Gallon, esc., sr de la Rivière, son mari, St-Malo ;
Gallon, Jacques, esc., Vendes ;
Gallon, Pierres, esc., sr de la Mutte, St-Mâlo ;
Me Gelin, Noel, et Lucette, sa f., St-Mâlo ;
Me Gervays, Pierre, avt ;
Golseaulme, Jehan, esc., sr de Rucqueville, Quesnay-Guesnon ;
de Gouberville, Françoys d. Picot, esc., sr de Sordeval ; (de Ste-Honorine des Pertes ?)
Me Grandin, Anne, f. Gilles, St-Mâlo ;
Me Grandin, Yvelline, f. Jacques, St-Mâlo ;
de Grand-Rue, Denyse, f. n. h. Jehan Scelles, sr de Lestanville ;
de Grandval, Jacques, esc., Neuville sur Port ;
Grosourdy, Jehenne, f. Georges, St-Vigoret ;
de Grosourdy, Françoyse, fille Thomas, Colombières ;
Guienrreau, Thomas, esc., sr de Farceaux (?) ;

Hébert, Jehan, esc., Caenchy ;
N. h. Hébert, Gilles, sr de Caudlieu, St-Germain d'Elle ;
N. h. Hébert, Joachim, sr de Grosmesnil. St-Germain d'Elle ;
Hermerel, François, de Trévières ;
de Hotot, Gilles, esc. St-Cler ;
de Hotot, Gilles, sgr et châtelain de Beaumont ;
N. h. de Hotot, Thomas, Tessy ;
Hudebert, David, sgr de la Nooe et Tracy ;
Hurel, Roger, sr du Broc, Ste-Mère Eglise ;
du Jardin (Blance) et Me Michel Regnart, avocat, son mari, St-Mâlo ;
de Lafferté (?), Jehan, esc., demt à Magneville ;
de Laboulaye, Jehan, Lantieul ;
de la Haye, dlle Jenne, ve Me Jacques de Royville, St-Martin de Blagny ;
Me Lambert, Jehan, esleu, St-Mâlo ;
Me Lambert, Philippe, esc., sgr du Fresne ;
Le Bédel, André, esc., Bény ;
Le Blays, Pierre, esc., sr du Quesnay ;
Perrine, f. Thomas Le Cavey, de Monceaux ;
Le Cavey, Artur, esc., et Catherine Le Gras, sa f., N.-D. des Fossés ;
Le Cavey, Françoys, esc. de St-Mâlo ;
Le Cavey, Philippe, id.
Le Cavey, Thomas, id.
Le Chartier, Jacques, St-Sauveur ;
Le Chevallier, Françoys, esc., Engranville ;
Le Chevallier, Jacques, id.
Le Chevallier, Jean (?), id.
Le Chevallier, Olivier, id.
Le Chevallyer, dlle Marie, f. n. h. Jehan de Montfiquet, sr de Courmarceron, St-Martin de Blâgny ;
Leclerc, Raoul, esc., sr du Mesnil, Dampierre ;
Leforestier, Claude, esc., St-Mâlo ;
Leforestier, Martin, sr de Bertinière, Littry ;
N. h. Lehéricy, Pierre. sgr d'Estrehan le Perreux ;
Lehéricy, Jacquelline, f. Guille du Jardin, St-Mâlo ;
Le Meigre, Jehan, avt juré, et dlle Bonadventure Despinoze, sa f.
Le Moisy, dlle Jehenne, Valbadon ;
Le Noble, Jenne, f. Me Jean Duval, N.-D. des Fossés ;
Le Noble, Michelle, f. Me Jehan Fumée, N.-D. des Fossés ;

Le Sapvoureux, Richard, sr de St-Cler, et Ysabeau, sa f., Subles;
Le Painteur, Jacques, esc., Le Molay;
Le Personnier, Symon et Françoys, de Broay;
Lentrin, dlle Anne, f. Guille, esc., St-Vigor;
Leprestre, Guillemette, f. n. h. Claude Leforestier, Formigny;
Le Saulvage, Françoys, esc., Ste-Mère Eglise;
Le Saulvage, Robert, id.
Lescalley, Pierre, esc., sr d'Orval, St-Martin;
Lescalley, dlle Jenne, f. n. h. mess. Jehan de la Rivière de N.-D. des Fossés;
N. h. Lescalley, Lambert, St-Sauveur;
Lescalley, dlle Jenne, f. n. h. messire Jacques de Cussy, sr de Vercquereul, St-Sauveur;
Lescalley, Marguerite, f. Me Françoys André, St-Malo;
Lescalley, Lambert, esc., et Jenne, sa f., Tornières;
Le Seneschal, esc., Formigny;
Le Sens, Jacques, sr d'Yvrande, à Reviers;
N. h. Le Sens, Jacques, sr de la Rivière, Reviers;
Le Sens, Françoise, f. n. h. Charles de Montfiquet, sgr de St-Martin-de-Blagny;
Lescellinne, Mathieu, Trungy;
Lesseline, dlle Marie, ve Olivier, de Trungy;
de Lyesselline, Marin, esc., Trungy;
Lesnerey, Anne, ve Me Henry Noël, St-André;
de Lestage, Jenne, ve Guille de Bourgueville, esc., sgr et patron d'Escay, de St-Pierre de Caen;
de Lestard, Blanche, f. n. h. Jehan Lambert, esleu, St-Malo;
Levaillant, Jacques, esc., de la Ferrière-Harenc;
N. h. Le Vaillant, Marguerin, sr de la Ferrière, Trévières;
Le Valloys, dlle Charles (?) ve Philippe Chrestien, Asnelle;
N. h. Levesque, Richard, sr de Fontenay;
Levesque, Thomas, sgr et patron de Fontenay;
Le Vicomte, Jehan, esc., sgr de Sermentot;
Le Vieul, Gilles, esc., Mandeville;
Le Vieul, Pierre, bourgeois et eschevin de Vire;
Lhonorey, Jacques, St-Malo;
Lhonorey, Jehan, et Laurentie, sa f., St-Malo;
de Loupvières, Denys, esc., Vaulx-sur-Aure;

N. h. de Loupvières, Guillaume, Vaulx-sur-Aure ;
Lucas, dlle Françoyse, Campigny ;
de Lyens, Thomas, et Tiphagne, sa f., Fresné le Croteux ;
de Macaire, Françoys, esc., Creully ;
N... de Magneville, esc.
de Magneville, Artur, esc., sgr de Geffosses ;
de Magneville, Robert, Creully ;
de Manneville, Marin, id.
de Manneville, Nicolas, id.
de la Mancellière, Alexandre, et Catherine, sa f. ;
de la Mansellyère, Jehan, et Jenne, sa f., Loucelles ;
N. h. de Manvieux, Louys, sgr de Tracy sur la Mer ;
Le Marcadey, Jehan, esc., Ste-Mère-Eglise ;
Marcadey, Robert, id.
N. h. Marcillac, Anthoyne, baron de Courseulles ;
Marguerye, Gilles, esc., Colleville sur Mer ;
de Mathen, Jehan, Mouen ;
de Méhérenc, Robert, esc., Lestanville ;
de Méhérenc, Noëlle, f. Thomas de, esc., sr de Housteville ;
de Miscomyn ou Myscommyn, René, esc., Estrehan ;
de Miscomyn, Barbe, f., de, Formigny ;
de Monficquet, Jehan, esc., Coulombières ;
de Monficquet, Jehan, esc., St-Martin de Blagny ;
N. h. de Monficquet, René, de Vouilly ;
de Monfréard, Jacques, esc., sgr de Littry ;
de la Motte, Jehan, esc., Audrieu ;
N. h. de la Motte, Nicole, Audrieu ;
Moysant, Jacques, et Perrine, sa f., de Bucéels ;
Moysson, Adrien, esc., St-Georges de Bois d'Elle ;
Néel, Robert, de Fontenay sur le Vey ;
Noël, Me Louys, St-Mâlo ;
Onfroy, Jehan, esc., de St-Laurent sur Mer ;
Onffroy, Marcel, esc., sgr d'Aignerville, de la parroisse de Veret ;
Osmont, Pierre, esc., sr de la Batte, Mestry ;
Patrice (Patry ?) Pierre, esc. sr de Sully ;
Me Philippe, Jehan, avt, St-Pierre de Caen ;
Philippe, Marguerite, f. Me Jehan Blondel, St-Sauveur ;
Me Philippe, Nicolle, grenetier, et dlle Gervaise Blondel, sa f., St-Patrice ;

N. h. de Pierrepont, Louis, sr de Lamberville ;
Pigache, Pierre, esc., sr de la Champagne, Courseulles ;
N. h. Pigache, Jacques, de Lamberville, sgr du lieu ;
Pigny, André, les Obeaux ;
Pigny, Gilles, esc., les Obeaux ;
Pigny, Thomas, les Obeaux ;
du Pont-Bellengier, Suzanne, f. n. h. Jehan Denfernet, d'Arclays ;
Pothevin, Pierre, huissier, St-Mâlo ;
Pothier, Françoys, esc., sr de Longues, Cerisy ;
Pothier, Thomas, esc., Vouilly ;
Regnauld, Gilles, esc., sgr de Bazanville, Banville ;
de Reviers, Guille, esc., St-Martin de Blâgny ;
de Reviers, Jacques, esc., Cottun ;
de Reviers, Jehan, esc., sr de Clairemont, Manoir ;
de Reviers, Nicolas, esc., sgr du Manoir ;
Me Richier, Sanxon, sergent royal à Bayeux ;
Me de la Rivière, Jehan, esc., lieutenant, St-Sauveur ;
N. h. G. Rogier, sr de la Pontherye, Villiers Fossard ;
de Royville, Jehan, esc., Le Molay ;
de Russy, Anthoyne, esc., Ste-Honorine des Pertes ;
N. h. de Scymont, Artur, sr de Ste-Mère Eglise ;
Senot, Briand, St-Symphorien ;
Senot, Louis, esc., sr de la Londe, Caenchy ;
Sieurreau, Thomas, sr de Farceaux, gentilhomme de la chambre du Roy ;
de Sieurrain, Pierre, esc., Engranville ;
de St-Gires, Jehan, esc., Tessel ;
N. h. de St-Ouen, Olivier, sgr de Tordoict et Magny ;
Tallevast, Louis, esc., Caenchy ;
Thézard, Françoys, esc., sgr de Croay ;
N. h. Thézard, Louys, sr de Fourneaux ;
Thibout, Guillemète, ve n. h. Anthoyne Lescalley, avt du Roy, à Bayeux ;
Thouesny, Perrette, fille Me Richard Thouesny, avocat, St-André ;
Thouesny, dlle Blaize, f. Nicolas Bousquet, sr de Sallerbières, Ryes ;
Me Tostain, Michel, sr de la Mare, St-Sauveur ;
Toustain, Anne, fille feu Nicolas, esc., sr de St-Martin ;
Toustain, Guillemine, id. id.
du Tremblay, Fleurye, de Mantilly ;
N. h. de Tres(Trous)seauville, Charles, sr de la Couldraie, Torteval ;

Unffrey, esc., St-Laurens sur Mer ;
Unffrey, François, Mouen ;
Varin, procr du Roy à Bayeux ;
Vaucquelin, Barbe, St-Sauveur ;
Vaultier, Jehan, esc. ;
Vautier, Estienne, esc., sgr d'Avaulaville ;
de Vérigny, Jacques, esc., Colombières ;
de Vermont, Guillemète, f. Philippin, Vendes ;
du Vivier, Françoys, esc., et dlle Jehenne, sa f., Cottun ;
Vard, Françoys, sgr de Fontenailles.

EUGÈNE ANQUETIL,
Avocat,
Correspondant du Ministère des Beaux-Arts.

NOTE

—

En 1662, il y avait, dans le diocèse de Bayeux, 17 prêches, dont 16 de fondation et un de bailliage, Trévières.

Douze furent abattus, à des dates différentes, par jugement du Conseil, à la poursuite du clergé catholique.

En 1685, eurent le même sort : par arrêt du Parlement de Normandie, celui de Caen ; et par arrêt du Conseil, pour n'y avoir pas le nombre suffisant de familles d'hérétiques, ceux de Bernières et de St-Vast.

Trévières et St-Sylvain, dont l'exercice avait été interdit par arrêt du Conseil, furent détruits à la suite de la révocation de l'édit de Nantes.

A cette époque, le diocèse, qui comptait 200,000 âmes et 615 paroisses, ne renfermait pas 6,000 hérétiques.

A Caen, ville de 30,000 âmes, il n'y avait pas 3,000 hérétiques, comprenant seulement 5 à 6 familles nobles ; le reste se composait de marchands, d'artisans et de pauvres.

A Bayeux, 10,000 habitants, il n'y avait que 12 ou 13 familles hérétiques, dont 3 nobles, celles de Bussy, de Bellefontaine et du Mesnil.

Dans un rayon d'une ou deux lieues, vivaient aussi 7 ou 8 autres familles nobles.

Nul hérétique parmi les 9,000 âmes de Vire.

Les 15 doyennés renfermaient deux mille six à deux mille sept cents hérétiques.

Onze cents d'entre eux, au doyenné de Condé, étaient répartis dans les paroisses de Condé, Athis, Ste-Honorine et Fresnes. Il y avait parmi eux 3 ou 4 familles nobles.

Les doyennés de Trévières et des Veys comptaient 400 hérétiques dont 30 familles nobles.

Celui de Douvres en comptait 300, dont 6 à 7 familles nobles.

A Vaucelles, il y avait 5 à 6 familles nobles et 200 hérétiques.

Dans les autres doyennés étaient disséminées 60 familles nobles.

L'exemption de Ste-Mère-Eglise, dont le prêche avait été abattu depuis plusieurs années, renfermait, dans ses 5 paroisses, 55 hérétiques et 3 familles nobles : celles de Courtomer-le-Cadet, Sigoville et Marcadé.

(Ces renseignements sont extraits d'un manuscrit de l'Evêché intitulé : MÉMOIRES LORS DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.)

Compte-Rendu des Séances

Séance du Jeudi 6 Juillet 1905

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Delmas, maire de Bayeux ; Anquetil, vice-président ; Le Lièvre, secrétaire honoraire ; Garnier, secrétaire ; Loisel, trésorier ; R. de Gomiecourt, vice-archiviste-bibliothécaire ; Bazire, Dumans, Etienne, Fagart, Guisle, Le Maître et Verdier.

Absents excusés : MM. Dodeman et Lefébure.

M. Anquetil dépose sur le bureau le 8e volume des Mémoires et le portrait de M. le Bon Gérard, à annexer au volume précédent.

M. Loisel expose la situation financière de la Société ; il reste en caisse 2.587 fr. 22.

On vote, pour la restauration de la tête de cheminée, dite *Lanterne des Morts*, près de la Cathédrale, une subvention dont le montant sera à déterminer d'après le devis des travaux à exécuter ; même décision en ce qui concerne la restauration du *Mille Romain*, du Manoir.

M. le Président Desclosières présente trois communications sur sa conférence : *d'Azincourt à Formigny*, la biographie *d'un Explorateur Bas-Normand, Jean Duchesne-Fournet*, et la fondation à Paris de l'*Union Bas-Normande*.

M. le Chanoine Le Lièvre donne lecture d'une poésie sur *un Miracle de Saint-Martin*, imitée de Jean Gastineau, chanoine de Tours en 1227.

M. Roger de Gomiecourt communique quelques extraits de l'ouvrage qu'il prépare sur *le Vicomte d'Aché et Madame de Vaubadon*.

A la fin de la séance, on adopte à l'unanimité la proposition de M. Anquetil, de publier, au fur et à mesure des ressources de la Société, de nombreuses pièces inédites relatives à l'histoire locale.

Séance du Vendredi 29 Septembre 1905

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Le Lièvre, secrétaire honoraire ; Garnier, secrétaire ; Valette, archiviste ; Loisel, trésorier ; Dillaye, Fagart, Le Mière, Tallevast et Verdier.

On commence par visiter la bibliothèque, mise en ordre, et par voter des félicitations à M. Anquetil pour le soin qu'il a pris de cette installation, et des remerciements à la Municipalité pour le vaste local mis par elle à la disposition de la Société, et à M. le chanoine Le Lièvre pour le don d'une Encyclopédie en 70 volumes, prélude de libéralités plus importantes encore.

M. Loisel communique l'état de la situation financière, accusant un reste en caisse de 1.958 fr. 07.

M. Anquetil a demandé à M. Le Pilleur son consentement au classement comme monument historique de la tête de cheminée près de la Cathédrale ; la restauration pourra ensuite avoir lieu avec subventions de la Société Française d'Archéologie, de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Ville de Bayeux et de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

M. Anquetil donne lecture de son travail sur *Mauny, le cavalier jacobin de la Société populaire de Bayeux en 1794*, et *la première déesse de la Liberté à Bayeux ;* puis M. l'abbé Le Lièvre communique sa *Vue d'ensemble sur les Anciens Hospices de Bayeux.*

Enfin, M. Desclosières résume les travaux de M. Morel d'Arleux, sur la *Répression du Vagabondage et de la Mendicité.*

Séance Publique du Samedi 9 Décembre 1905

Présents: MM. Joret-Desclosières, président; Delmas, maire de Bayeux; Garnier, secrétaire ; Loisel, trésorier ; Angérard, Bazire, de Courson, Fagart, Lefébure, Le Mière, Tallevast, Thieulin, d'Ussel, et un grand nombre de dames, de jeunes filles et de personnes de la ville s'intéressant à l'industrie de la Dentelle.

M. le Président remercie M. le Maire de tout ce qu'il a fait pour la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à laquelle il témoigne sans cesse le plus bienveillant intérêt ; puis il donne la parole à M. Lefébure pour sa conférence sur la *Dentelle de Bayeux de 1800 à 1830.*

Le Secrétaire dépose sur le bureau les premières feuilles du 9e volume des Mémoires de la Société et celles de la publication, entreprise par M. Anquetil, du *Livre Rouge de l'Evêché de Bayeux,* récemment acquis par la Bibliothèque Nationale.

La séance se termine par la lecture d'une curieuse étude de M. l'abbé Le Mâle sur un *Pèlerinage du Chapitre de la Cathédrale à la Délivrande*, le 24 juin 1646.

Séance du Samedi 31 Mars 1906

Présents: MM. Joret-Desclosières, président; Delmas, maire de Bayeux; Anquetil, vice-président; Garnier, secrétaire; de Courson, Etienne, Fagart, R. de Gomiecourt, Guisle et Verdier.

Excusés par lettres : MM. Valette, archiviste ; Loisel, trésorier, et Lefébure.

M. le Président adresse à M. le Maire les remerciements de la Société, pour avoir donné satisfaction au vœu émis par elle, relativement à l'entourage de la statue d'Alain Chartier, et ce, sans avoir recours à la subvention que la Société était disposée à voter à cet effet.

M. Anquetil donne quelques indications sur le programme probable du *Congrès de l'Association Normande* qui se tiendra à Bayeux du 18 au 22 juillet ; on nomme une commission, composée de: MM. Joret-Desclosières, Anquetil, Garnier et Guisle, pour en régler les détails, de concert avec le Bureau de l'Association Normande et la Municipalité de Bayeux.

M. Desclosières donne lecture d'une note intitulée : *Comment le Château de Balleroy conserva, en 1840, les abords de la route départementale qui lui sert d'avenue.*

M. Anquetil communique un travail très documenté sur les *Anciennes Maisons de Ville de Bayeux et leur Mobilier*, et l'Assemblée émet le vœu que ces deux lectures, si intéressantes au point de vue de l'histoire locale, soient publiées le plus tôt possible dans les Mémoires.

Séance du Mercredi 30 Mai 1906

Présents : MM. Joret-Desclosières, président; Anquetil, vice-président ; Loisel, trésorier ; Bazire, Fagart, Hamel, Hugonin, Le Mière, Petelle et Verdier.

Excusés par lettres : MM. Garnier, secrétaire ; Valette, archiviste, et Lefébure.

On vote l'échange des publications avec la Société historique et archéo-

logique de l'arrondissement de Saint-Mâlo, et on souscrit pour 5 francs à la statue de Boucher de Perthes, qui sera érigée à Abbeville.

M. Anquetil donne lecture du travail de l'abbé Le Lièvre, sur *l'Hospice des Pauvres renfermés*, ancien hôpital général de Bayeux ; d'une étude de M. Lalouel sur *le Théâtre de Bayeux pendant les dix dernières années*, et de deux épisodes de la Révolution, relatifs, l'un, au préfet Caffarelli et à l'évêque Brault, l'autre à l'assassinat d'un sieur Foix-Faury, sous le titre de *Souvenirs d'antan*.

Séance Publique du Vendredi 20 Juillet 1906

Cette séance solennelle a eu lieu à la salle Saint-Laurent, à l'occasion du Congrès de l'Association Normande, sous la présidence de M. de Longuemare, sous-directeur de l'Association, assisté de MM. Joret-Desclosières, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres ; Delmas, maire de Bayeux ; Anquetil, vice-président de la Société ; Garnier, secrétaire, et Loisel, trésorier.

Après l'exécution du *Cortège de Ballet*, de Montagne, par la Musique Municipale, M. Joret-Desclosières souhaite la bienvenue à l'Association Normande ; M. de Longuemare lui répond ; l'Union Symphonique fait entendre la *Marche Solennelle*, de Luigini, l'Orphéon chante la *Marseillaise Normande*, d'Arthur Marye, M. Garnier lit le *Rapport sur les Travaux de la Société* depuis la séance publique du 12 novembre 1902.

Après un *Largetto* de quintette à cordes, avec soli de clarinette, par M. Morin, chef de la Musique Municipale, l'Orphéon et l'Union Symphonique jouent le *Chœur du Régiment de Sambre et Meuse* ; puis M. Anquetil donne lecture de son travail sur *Deux Bayeusains oubliés, Cahier de Gerville et Le Courtois de Surlaville*.

La soirée se termine par le ballet *Sylvia*, interprété par l'Union Symphonique, le *Chant des Normands à la bataille d'Hastings* dit par l'Orphéon Bayeusain, et le pas redoublé *Magyar* enlevé énergiquement par la Musique Municipale.

Séance du Samedi 12 Janvier 1907

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Loisel, trésorier ; Bazire, Boudet, Dillaye, Lagnel, Le Mière, Rémy et Thieulin.

M. Loisel rend compte de la situation financiere qui se résume ainsi :

RECETTES :	Cotisations		600 fr.	»»
	Intérêts des Fonds à la Caisse d'Epargne		45	66
	Reliquat au 31 décembre 1905. . . .		2096	37
	Total		2742 fr.	03
DÉPENSES :	Service de la salle . . .	10 fr. »»		
	Avance du trésorier . .	20 95		
	Médailles	77 70		
	Séances du 20 Juillet . .	118 05		
	Achat de la Bibliothèque .	150 »»		
	Total . . .	376 fr. 70	ci 376	70
	Reliquat au 31 Décembre 1906		2365 fr.	33

M. le Président et M. Boudet entretiennent l'assemblée du projet de création de *Syndicat d'initiative du Calvados*, auquel la collaboration de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres est tout indiquée par la partie historique et scientifique, comme celle de la Bajocasse pour l'illustration du guide à faire paraître. La Société fait ses réserves au sujet du projet des statuts, dont le Comité provisoire demandera la modification dans le sens des intérêts de notre arrondissement.

Après échange d'observations sur la *fraude dans la vente des dentelles*, M. Anquetil communique une partie du travail de M. Edmond Michel sur les *Statistiques de l'arrondissement de Bayeux*, justement récompensé par le médaille de vermeil au Congrès de l'Association Normande ; cette partie, relative aux *Anciennes Corporations*, sera publiée dans les Mémoires de la Société, à laquelle M. Michel a bien voulu en faire hommage.

NÉCROLOGIES

Quatre décès se sont produits, cette année, dans la Compagnie : ce sont ceux de Messieurs Lefrançois, Hamel, Dupost et Yvonnet.

1° M. LEFRANÇOIS, Sosthène

Monsieur LEFRANÇOIS, Sosthène, né à Bayeux, d'un avocat distingué, dont les contemporains ont gardé le meilleur souvenir, fut un brillant élève du Collège de Bayeux. Admissible aux difficiles épreuves de l'Ecole Polytechnique, élève de l'Ecole des Mines, où il entra dans un très bon rang pour en sortir avec les meilleures notes, il n'attendit pas longtemps l'occasion de mettre en œuvre les connaissances acquises dans ses solides études. Appelé par la confiance d'une Compagnie Minière, à rendre féconde une exploitation pénible, il obtint en très peu de temps un résultat merveilleux et assura l'avenir de cette société. De là, il alla en Portugal, construire un réseau de chemins de fer, dont il obtint ensuite la direction. Les éminentes qualités qu'il y déploya, comme ingénieur, lui valurent la croix de la Légion d'honneur. Il avait à peine trente ans !

Retiré en Normandie, il acquit le château de Vierville-sur-Mer, pour y jouir d'un repos bien gagné. L'Association des Anciens Elèves du Collège s'honora de le nommer son président en 1888. Mais une maladie cruelle attrista des jours qu'il avait rêvés de passer meilleurs, en s'occupant de l'amélioration raisonnée de ses propriétés rurales et dans le commerce des lettres. Il décéda le 29 mai 1905, à Vierville, dans sa 72me année. M. Le Neveu, sous-préfet de Bayeux ; M. de Cauvigny, maire de Vierville ; le Dr Basley, un vieux camarade, et M. Le Duc, conseiller général d'Isigny, portèrent les cordons du poële au jour de ses obsèques. M. Pelcerf, pharmacien, lui donna l'adieu de ses camarades de l'Association du Collège.

« C'était, a dit de lui le *Journal de Bayeux*, un esprit délié, vif, très au courant des choses de son temps, et un causeur intéressant à cause même de toutes les choses que la vie lui avait apprises. Bien que souffrant depuis longtemps, il ne se désintéressait pas de son pays et avait marqué,

il y a quelques années, ses sympathies particulières pour cet arrondissement de Bayeux, où il était né, en prenant part avec nous, par des lettres hebdomadaires très piquantes, que nos lecteurs n'ont pas oubliées, à notre campagne en faveur de l'établissement des tramways ».

2° M. HAMEL, Adrien

M. HAMEL, Adrien, ancien agréé près le Tribunal de Commerce de Bayeux, Conseiller municipal, membre du Bureau de Bienfaisance, du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne, du Comité de l'Association des Anciens Elèves du Collège, président du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Exupère, décédé le lundi 27 novembre 1905, en son domicile, à Bayeux, rue de Cremel, dans sa 66e année, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Les cordons du poële furent tenus, le jour de ses obsèques, par : M. Delmas, maire de Bayeux ; M. le vicomte Portalis, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal ; M. Garnier, adjoint au Maire ; Me Maudelonde, notaire ; M. Renouf, ancien conseiller municipal ; M. Seigle, agréé près le Tribunal de Commerce. Au cimetière. M. Garnier, suppléant le Président de l'Association des Anciens Elèves du Collège, prononça, en quelques paroles simples et dignes, parfaitement de circonstance, l'éloge de l'homme modeste, intègre et loyal, qu'avait été le défunt, à l'exemple de son père.

3° M. DUPOST, Eugène

Le 2 mars 1906, succombait à une mort presque subite, âgé seulement de 51 ans et 6 mois, un homme universellement estimé, M. Eugène-Charles-Ernest DUPOST, notaire en notre ville. Ce fut avec une véritable stupeur que la nouvelle de ce triste évènement fut accueillie de ses nombreux amis et de la multitude de ses obligés. Sa santé, quelque temps éprouvée, avait paru s'être fort améliorée, les jours précédents, et chacun se flattait déjà de le voir bientôt reprendre ses nombreuses occupations. Il était même en train de préparer le texte d'un acte de sa profession quand la mort le ravit à la tendresse des siens.

Né à Saint-Pierre-sur-Dives, M. Dupost vint à Bayeux en 1877 et entra, comme second clerc, dans l'étude de Me Boutrais, notaire. Il y occupa ensuite le premier rang, et s'acquitta si bien de son emploi, qu'en 1887, quand sonna pour lui l'heure de la retraite, Me Boutrais le choisit, de préférence à beaucoup d'autres, comme son successeur.

Par sa haute expérience des affaires, par son affabilité et sa grande honorabilité, M. Dupost ne tarda pas à donner une grande importance à l'étude qu'il dirigeait.

Ses obsèques eurent lieu au milieu d'une affluence considérable, où toutes les classes de la société se trouvaient représentées. MM. Le Marchand, président du Tribunal Civil; Leuillieux, procureur de la République ; Lefèvre, notaire; Lamy, avocat ; Fermal, avoué, et le Dr Chodorowski, portaient les cordons du poële. Après la Messe, chantée à la Cathédrale, par M. l'abbé Huet, curé-archiprêtre, l'absoute fut donnée par M. le vicaire-général Quirié.

Le cortège funèbre se déroula ensuite vers l'église Saint-Exupère, au cimetière de laquelle l'inhumation eut lieu dans le caveau de famille.

Aucun discours ne vint troubler le recueillement de la foule qui avait pieusement suivi le convoi de cet homme de bien. Seule, la voix des assistants, qui revenaient en se racontant sa vie, lui paya un juste et discret tribut d'hommages et de regrets.

4° M. l'Abbé YVONNET, Auguste

« Heureux », a dit le Psalmiste, « celui qui a l'intelligence de l'indigent et du pauvre. Heureux celui qui donne et prête à qui a besoin ! » Telle a été, pendant sa vie, la devise de l'Abbé Auguste YVONNET, desservant de la paroisse d'Arganchy, d'une santé délicate dont il ne triomphait que par sa rare énergie ; aussi, s'endormit-il avec confiance dans le Seigneur, le 23 février, à l'âge de 62 ans. Il avait lu, aux *Proverbes*, que « celui qui a pitié du pauvre prête à l'Eternel qui lui rendra son bienfait. »

Publications de la Société

Les publications de *l'ancienne Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres* comprennent 10 volumes in-8°. Celles de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* sont au nombre de 9, aussi in-8°. Cette dernière n'est autre que la seconde section de la Société primitive, qui en comprenait deux : 1° section d'Agriculture ; 2° section des Sciences, Arts et Belles-Lettres, cette dernière érigée en Société indépendante en 1891. En tout, *19 volumes* parus.

Les 10 premiers volumes ont été publiés de 1842 à 1887 inclusivement. Les *4 premiers* portent le titre de *Mémoires* de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. Les 2 suivants sont dénommés *Bulletin* de la Société. Le 7e (qui porte au dos V), ainsi que le 8e, le 9e et le 10e reprennent le titre de *Mémoires*.

Le tome Ier, paru en 1842, à Bayeux, chez Clément Groult, 350 p. in-8°, renferme, entre autres : *Description du bassin hydrographique secondaire de l'Aure, des Fosses du Soucy, de la vallée de Port-en-Bessin*, etc., par M. Simon, géomètre en chef du cadastre, avec une carte spéciale (double) du bassin hydrographique de l'Aure ; Une *notice historique* sur les *Sociétés scientifiques et littéraires fondées à Bayeux, dans les XVIIIe et XIXe siècles*, par J. Luthereau ; *Note sur les principales découvertes de médailles antiques qui ont lieu depuis un siècle dans le Bessin*, par G. Villers ; *Recherches historiques sur la naissance et la parenté d'Alain, Jean et Guillaume Chartier et sur la maison où ils sont nés*, par G. Pezet (le président Pezet, à Bayeux).

Le tome II, publié en 1844, chez Ch. Le Méteyer, 458 p. in-8°, contient : *De l'étendue des concessions faites à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte*, par A. de Lespinasse ; G. Villers : *Peintures à fresque découvertes dans la Cathédrale* (de Bayeux) avec planche, et *Notice sur Jean Petite, avocat au parlement de Paris et official de Bayeux.*

Le tome III, paru en 1846, chez St-Ange Duvant fils et Cie, 476 p. in-8°, est occupé presque tout entier par : *Etude sur l'administration de la justice et l'organisation judiciaire en Basse-Normandie avant la suppression des anciens tribunaux*, par G. Pezet.

Le tome IV, 1850, chez le même, 392 p. in-8°, renferme : G. Pezet : *Recherches sur l'origine des journaux et esquisse historique sur Jean Loret, de Carentan, poète et journaliste ;* de V.-E. Pillet (professeur au collège) : *Léproseries de l'arrondissement de Bayeux, Julien de Paulmier ;* de G. Mancel : *Etude bibliographique et littéraire sur Alain Chartier* ; Charles de Sourdeval : *Sou d'or mérovingien frappé à Bayeux ;* G.Villers: *Recherches sur la création d'un jardin botanique à Bayeux.*

Le 5e volume, premier des Bulletins (publiés trimestriellement), fut terminé en 1852 ; il contient 400 p. in-8°. Il se vendait chez l'imprimeur St-Ange Duvant et Cie, à Bayeux, et à Paris, chez Derache. On y trouve : G. Pezet : *Notice explicative sur un poème manuscrit du XIVe siècle, intitulé la Chapelle de Baiex ;* et Castel, agent voyer : *Voyage agronomique descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France ;* V.-E. Pillet: *Le président Labarre.*

Le 6e volume, 2e des Bulletins, formant 550 p. in-8°, vendu chez les mêmes, fut édité en 1858. On y trouve : J. Laffetay, docteur ès-lettres, chanoine de Bayeux : *Notice sur la vie et les écrits de Roland des Talents, chanoine de Bayeux*, et *Mémoire sur les fondations, obits et sépultures de la Cathédrale ;* G. Pezet : *Les barons de Creully.*

Le volume paru en 1859, qui porte à nouveau le titre Mémoires et est marqué tome V, quoiqu'il soit en réalité le *septième* en date, renferme uniquement, sauf un ou deux procès-verbaux, *Bayeux à la fin du XVIIIe siècle,* par G. Pezet (484 p. in-8° sur 534).

Vingt ans seulement après, 1879, fut publié chez St-Ange Duvant, le *8e volume,* intitulé aussi Mémoires. On y inséra les concours agricoles qui eurent lieu pendant ce long temps ; mais tout son intérêt est dans : G. Pezet : *Etudes historiques sur les seigneurs de Rye*s, et Ch.-Ed. Lambert : *Les vicomtes de Bayeux* (ouvrages posthumes). Il n'a que 316 p. in-8°.

Dans le 9e volume, publié en 1882, pour lequel et les suivants, jusqu'à aujourd'hui, on continue le titre Mémoires, de 470 p. in-8° et imprimé chez le même, sont : *le récit des fêtes qui eurent lieu à Bayeux, à l'occasion de l'érection de la statue de M. de Caumont,* par X... ; *Monnaies carlovingiennes trouvées à Juaye-Mondaye*, par L. Doucet, avec planches ; du même : *Monnaies trouvées à La Cambe et à Canchy ;* de Farcy: *Bayeux en 1780* et les *Inscriptions tumulaires de Saint-Nicolas-des-Courtils à Bayeux.*

Le 10e volume, paru en 1887, de 492 p. in-8°, toujours même imprimerie, offre au lecteur : L. Doucet : *Les assignats à Bayeux et à Isigny ;*

E. Anquetil : *Cahier du tiers état de Bayeux ; La Nativité*, miracle. traduit de l'américain de H. W. Longfellow ; de Farcy : *Tombeaux de deux Evêques de Bayeux ;* de Molandé : *Voyage aux Pyrénées ;* Villers : *Notice sur la salle de spectacle de Bayeux.*

En 1891, parut le 1er volume des *Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*, ex-2e section de la Société géminée fondée en 1842. Ce volume, comme les suivants, fut imprimé chez St-Ange Duvant ; il contient 124 p. in-8°. On y trouve : *Quelques listes historiques sur Bayeux ;* G. Villers : *La dernière clameur de Haro à Bayeux ;* L. Doucet : *L'arbre de la liberté* (ouvrage posthume) ; L'abbé Sauvage : *Le charbon de terre en Normandie, du XIIIe au XVIIIe siècle ;* G. Garnier : *L'astronome Le Monnier et sa famille*, et de J. Bertot, lecture sur la *Tapisserie de la reine Mathilde*, comédie en un acte en prose et vers, mêlée de vaudevilles, jouée au Vaudeville, le 14 janvier 1804 ; œuvre de MM. Barré, Radet et Desfontaines.

En 1893, publication du tome II, de 182 p. A y lire : de Farcy : *Les Bacon, sires du Molay ;* l'abbé Lelièvre : *Les barons de Harcourt, leur rôle dans le Bessin*, et un *Essai de glossaire du patois bas-normand ;* Ch. Garnier : *Laurent Michel Eon de Cély, dernier évêque d'Apt, né à Bayeux (1735-1815).*

Le 3e volume, de 114 p., parut en 2 fascicules en 1894 et 1895. On y trouve : A. Dédouit : *Un protecteur de la ville de Bayeux sous Louis XIV (M. de Foucault) :* G. Villers : *La Trinité de Campigny, sculpture du moyen âge ;* Abbé Lelièvre : *Notes sur l'ancien Bayeux* et *La cathédrale dans sa première forme et jusqu'à sa dédicace*, ou *Comment l'on construit une église*, et encore de G. Villers : *Le combat naval des 7 et 8 septembre 1811, dit bataille d'Arromanches.*

Le 4e volume, de 210 p., parut en 3 fascicules aux années 1896, 1897 et 1898. G. Joret-Desclosières : *Alain Chartier ;* Ch. Joret : *Le comte Jean Louis Le Chanoine du Manoir et la cour de Weimar ;* R. de Brébisson : *Histoire de la céramique à Bayeux et dans sa région, du XIIIe siècle à nos jours ;* Le Paulmier : *Statuts des maîtres cuisiniers de Bayeux ;* X... : *Anciennes paroisses du diocèse de Bayeux et Lisieux.*

Le 5e volume, de 172 p., renferme : A. Dédouit : *La mendicité, l'assistance et l'association des marmites à Bayeux sous Louis XIV ;* Abbé Lelièvre : *Note sur les édifices romains découverts rue Saint-Laurent, Notices*

sur les expositions artistiques, industrielles et rétrospectives à l'occasion des fêtes d'Alain Chartier.

Au tome 6e, paru en 1901 et de 158 p., furent imprimés : E. Anquetil : *Peintres bayeusains* et *Le puits de la Cathédrale ;* G. Villers : *La tour du patriarche, La tragédienne Georges Weimmer, Le sous-sol bayeusain, Henri Monnier et Chaix d'Est-Ange ;* A. Dédouit : *Un abus sous l'ancien régime ;* R. de Gomiecourt : *Recherches sur les artistes originaires de Bayeux et du Bessin.*

Le 7e volume est de 212 p. in-8°. Il parut en 1902. Il renferme : de R. de Gomiecourt : *Mlle George,* et de E. Anquetil : *Formigny (Etat du Bessin après la descente de Henry V en Normandie, Réveil de l'esprit français, Bataille de Formigny et ses conséquences).*

Le 8e volume, 190 pages, comprend : Paimblant du Rouil : Une étude sur *le Bessin pendant l'occupation anglaise et sa délivrance ;* G. Villers : *La salle capitulaire de la cathédrale de Bayeux et ses annexes : Gilles de Caux : Les tapisseries de l'ancien palais épiscopal de Bayeux ;* E. Anquetil : *Bayeux pendant la Fronde, Présentation et collation des bénéfices du diocèse de Bayeux (1436-1445) pendant l'occupation anglaise. De la dispersion des sources historiques ;* Chanoine Lelièvre : *Etude sur l'ancien autel majeur de la Cathédrale au XVe siècle.*

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Les Sangles de Bayeux, par M. E. Anquetil	1
La Bourgeoisie de Bayeux, ses limites, par M. l'Abbé L. Le Male.	4
Sur un Monitoire local, par M. E. Anquetil	17
Un Document Ecclésiastique (1436-1447), par M. P. de Farcy	22
Une page inédite de l'Histoire de Bayeux, par M. E. Lalouel	28
La Fosse Soucy et la Plage de Port en-Bessin, par M. Bertot	31
Jacques et Guillaume Moussard, par M. E. Anquetil	40
Episode de la Révolution à Bayeux. — Le Cavalier Jacobin de la Société Populaire. — La première Déesse de la Liberté. — Evêque et Préfet. — L'Assassinat de Foix-Faury, par M. E. Anquetil	47
Avenue du Sapin à Balleroy, par M. Gabriel Joret-Desclosières	65
Le Théâtre à Bayeux de 1895 à 1906, par M. E. Lalouel	72
L'Association Normande à Bayeux	88
Séance Solennelle de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux	89
Fêtes du Centenaire du Collège de Bayeux	112
Vue d'Ensemble sur les anciens Hospices de Bayeux, par M. le Chanoine A. Le Lièvre	122
XVI[e] Siècle. — Abjurations protestantes à Bayeux, par M. E. Anquetil	129
Compte-Rendu des Séances	189
Nécrologies	194
Publications de la Société	197

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

T. 2, in-8° de 450 p., 1844
T. 3, in-8° de 476 p., 1846
T. 4, in-8° de 392 p., 1850
T. 5, in-8° de 400 p., 1852
T. 6, in-8° de 550 p., 1858
T. 7, in-8° de 534 p., 1859
T. 8, in-8° de 316 p., 1879
T. 9, in-8° de 470 p., 1882
T. 10, in-8° de 495 p., 1887

} PRIX 4 FR.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

T. 1er in-8° de 124 p., 1891
T. 2, in-8° de 182 p., 1894

} PRIX 4 FR.

T. 5, in-8° de 172 p, 1899
T. 6, in-8° de 158 p., 1901

} PRIX 4 FR.

T. 7, in-8° de 212 p., 1902
T. 8, in-8° de 189 p., 1905

} PRIX 6 FR.

T. 9, in-8° de 202 p., 1907 PRIX 7 FR.

—

ÉPUISÉS : les Tomes 1er de la Société d'Agriculture, Sciences, etc., et les Tomes 3 et 4 de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

EN COURS DE PUBLICATION : *Le Livre Rouge de l'Evêché de Bayeux.*

S'adresser à MM. les libraires VALETTE, archiviste de la Société, rue Saint-Malo, 65, à Bayeux, et L. JOUAN, rue Saint-Pierre, 111, Caen.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

10e VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE J. TUEBŒUF
17, RUE DE LA MAITRISE, 17

1908

BAYEUX
E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

10e VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE J. TUEBŒUF
17, RUE DE LA MAITRISE, 17

1908

BAYEUX
E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

AVIS

—

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Mémoires.

LES HOSPICES DE BAYEUX

NOTES HISTORIQUES

PAR

CHARLES GARNIER

L'origine des établissements hospitaliers de la ville de Bayeux se perd dans la nuit des temps et a donné lieu à de nombreuses polémiques.

Ainsi que l'a constaté M. Armand Benet, archiviste du Calvados, dans son *Inventaire des Archives départementales*, dont un exemplaire est déposé au Secrétariat des Hospices de Bayeux, les archives hospitalières, renfermées dans une armoire de la salle des délibérations de la Commission administrative et inventoriées en 1891 par M. Benet, ne contiennent aucun document donnant des indications précises sur la fondation et les premiers temps de ces établissements.

C'est donc dans les archives malheureusement incomplètes et dans les ouvrages des historiens locaux qu'il faut rechercher les renseignements, souvent un peu vagues et parfois même contradictoires, à l'aide desquels on peut essayer de reconstituer, au moins dans ses grandes lignes, l'histoire des Hospices de Bayeux.

Parmi les principales sources à consulter, citons : les *Archives du Calvados* et les *Archives hospitalières*, qui possèdent, entre autres, le « Compte ou Estat de la recepte et entremise de l'Ospital ou Maison-Dieu, de la Saint-Michel 1469 au même jour 1470 », rendu à l'Evêque de Bayeux par Guillaume de la Mare, prieur et administrateur ; un extrait du compte rendu en 1523 par Pierre Le Meauffays, prieur commendataire de la Maison-Dieu ; la série des comptes de l'Hôtel-Dieu depuis 1644 et celle des délibérations depuis 1750 ; la série des délibérations de

l'Hôpital-Général de 1667 à 1676 et de 1684 à la Révolution, avec un curieux mémoire économique où il est parlé des « cinq repas par jour » que faisaient autrefois les pensionnaires de cet hospice (1) ; enfin, les délibérations et les pièces de comptabilité depuis la Révolution jusqu'à nos jours ; — les *Archives de la Mairie de Bayeux*, renfermant notamment de nombreuses délibérations des corps municipaux relatives aux hospices ; — puis, parmi les œuvres des historiens, la *Chronique de Normandie*, de 1558 ; l'*Histoire Générale de Normandie*, de Dumoulin, 1631 ; l'*Histoire du Diocèse de Bayeux*, par Hermant, 1704 ; l'*Histoire sommaire de la Ville de Bayeux*, de Béziers, 1773 ; les *Essais historiques sur la Ville de Caen et son Arrondissement*, par l'abbé de La Rue, 1820 ; le *Mémoire historique sur l'Hôtel-Dieu de Bayeux*, publié en 1825 par Frédéric Pluquet, qui donne des extraits de comptes de dépenses de 1466 et de 1507 ; l'étude sur *Les Léproseries de l'arrondissement de Bayeux*, de M. Victor-Evremond Pillet, publiée dans les Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, tome IV, 1849 ; l'*Histoire du Diocèse de Bayeux*, de M. l'abbé Laffetay, 1855 ; l'*Histoire de Bayeux*, de M. Chigouesnel, 1867 ; les *Souvenirs inédits, Bayeux sous la Révolution, le Consulat et l'Empire*, publiés en 1892 par M. Dédouit, secrétaire-économe des Hospices ; enfin le travail de M. le Chanoine Le Lièvre sur *Les Anciens Hospices de Bayeux*, lu le 29 septembre 1905, en séance de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, et publié dans les Mémoires de cette Société, tome IX, 1907 ; — c'est à ces sources diverses que nous avons puisé, pour composer les notes historiques qui vont suivre.

LES ANCIENS HOSPICES

Il existait autrefois, à Bayeux et dans la banlieue de cette ville, cinq hospices ou hôpitaux, dont trois pour les lépreux, un pour les pauvres aveugles, et un pour les pauvres malades.

C'étaient, 1° la *Maladrerie de Saint-Eustase*, Eutase, Etase ou Eustache, près la Mare aux Lépreux de Nihault, à l'entrée de ce village du côté de Bayeux ; cette maladrerie est mentionnée dans une charte de 1301 ; le chemin qui y conduisait, en partant de l'église Notre-Dame de la Poterie, portait le nom de « Chemin de Saint-Etase de Nihault » ; la visite de cet

(1) A. Benet, Inventaire des Archives départementales, p. 42 à 47.

hôpital appartenait au chanoine de Saint-Germain, à qui elle fut confirmée en 1390 (1) ;

2° La *Léproserie de Saint-Julien-l'Hospitalier*, située aussi à Nihault et sur la paroisse de la Poterie, au versant du côteau qui descend à la Fontaine Saint-Julien ; il en restait encore, en 1849, une fenêtre, un pignon et un contrefort de la chapelle (2) ;

3° Le *Prieuré de Saint-Nicolas de la Chesnaye*, à l'entrée de Bayeux, sur le bord de la route de Caen, fondé, d'après Hermant, en 921 ou 928, par Henri I^er^, Evêque de Bayeux, pour donner retraite aux lépreux ; cette fondation fut confirmée par Guillaume le Conquérant, qui institua vingt prébendes en faveur des Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, et par Henri II d'Angleterre qui, par une charte donnée à Bures-sur-la-Dives en 1166, rappelle que son aïeul Guillaume a établi ces vingt prébendes « en aumône perpétuelle, pour les confrères lépreux qui vivent en religion dans le monastère de Saint-Nicolas près Bayeux » ; Henri II concède, donne et confirme à ce pieux établissement quatre prébendes de quatre muids d'orge sur les moulins de Bayeux ; quinze prébendes sur la prévôté de la Ville, avec neuf sols six deniers de délivrance par semaine et six livres trois sols par an pour les habits et chaussures ; quinze lances de lard et quarante-cinq sols de revenu sur « les porchers de la grand forêt » (de Cerisy) ; la vingtième prébende a « la chapelle Saint-Ouen du Pont Isbert » (Pont Trubert), avec « une petite dixme proche de là » ; le Prieuré a en outre la dixme du domaine de Bellou-le-Sourd « et de son consort dans Mathoin » ; une terre à Lion-sur-Mer ; une charretée de bois mort à prendre tous les jours dans la forêt, liberté du pacage et de l'herbage dans toutes les forêts, deux gerbes de dixme à Audrieu, des droits à Bourguébus, des terres à Asnières et à Bayeux, enfin la concession d'une foire de sept jours, à la Saint-Nicolas, avec tous les droits y attachés, se tenant dans l'enclos du prieuré, de l'autre côté de la route, où se trouve maintenant un herbage attenant au cimetière de Saint-Exupère (3) ; de plus, par cette charte de 1166, Henri d'Angleterre donnait aux Chanoines réguliers de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye la permission de bâtir leur église sur le bord du chemin royal (maintenant la route de Paris à Cherbourg) ; furent témoins à cet acte l'Evêque de Bayeux

(1) V.-E. Pillet, Léproseries de l'arr^t^ de Bayeux ; Le Lièvre, Anciens Hospices de Bayeux.
(2) id. id. id. id.
(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 286 ; Le Lièvre, Anciens Hospices de Bayeux.

Henri II, Robert d'Estouteville, etc.... (1). Tous les droits ainsi concédés au Prieuré furent confirmés de nouveau par le Roi d'Angleterre Henri V, le 20 juin 1418 et le 4 avril 1420.

Comme il ne pouvait y avoir toujours vingt lépreux Chanoines réguliers de Saint-Augustin, et comme d'ailleurs la lèpre disparaissait graduellement jusqu'à la moitié du XVI^e^ siècle où cette affreuse maladie parut abandonner définitivement nos contrées, les religieux de Saint Nicolas devinrent peu à peu moins nombreux, et se bornèrent à soigner les lépreux qui leur demandaient asile ; en 1419, dit un cartulaire donné par M. Genas-Duhomme à la Bibliothèque de Bayeux, la maladrerie de Saint-Nicolas « était vuide sans y avoir ladre » (2) ; le Prieuré subsista néanmoins, avec un nombre variable de prébendes ; en mars 1534, il n'y en avait que six ; le Prieur obtint à cette date la préséance sur celui de Saint-Vigor, les Augustins de la Chesnaye étant chanoines réguliers, tandis que les Benédictins de Saint-Vigor étaient de simples moines, sans titre canonial ; le Prieur conventuel de Saint-Nicolas n'était pas électif, mais présenté et institué par l'Evêque de Bayeux, en vertu d'un droit confirmé par sentences du bailli de Caen du 17 septembre 1363, du vicomte de Bayeux du 18 mars 1419, et par un arrêt du Grand Conseil du 19 septembre 1612 (3).

En 1670, Mg^r^ de Nesmond voulut affecter les revenus de la mense priorale et de ses dépendances au séminaire de Bayeux et obtint à cet effet la démission du prieur Jacques Le Bert ; mais les Chanoines réguliers réclamèrent, et le Roi nomma prieur commendataire Jean Le Gendre, avec dévolution des revenus ; en décembre 1672, les biens des maladreries étant réunis à l'Ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, les religieux de la Chesnaye abandonnèrent à cet Ordre un quart de leurs revenus ; mais le 26 mars 1695, un arrêt du Conseil ordonna que Pierre Besnier, prieur commendataire de Saint-Nicolas de la Chesnaye, serait remis et réintégré en possession des biens et revenus échus à l'Ordre de Saint-Lazare par le partage fait en exécution des arrêts des 10 janvier 1678 et 10 février 1683, à charge de payer par an 300 livres à l'Hôtel-Dieu de Bayeux « pour tenir lieu des biens et revenus qui peuvent avoir appartenu aux lépreux et ont été confondus avec ceux du prieuré : la

(1) Beziers, Hist. somm. de Bayeux, p. 132 à 135.

(2) Pluquet, Mémoire historique, p. 255.

(3) Béziers, Hist. somm. de Bayeux, p. 132 à 135.

cessation de la lèpre ne devant pas empêcher les pauvres de profiter de ces biens, puisque la charité a été le motif des fondateurs » ; cette rente de 300 livres à l'Hôtel-Dieu fut confirmée par lettres patentes de décembre 1696 (1). Le Prieuré de la Chesnaye continua d'appartenir à des Prieurs commendataires, dont le dernier fut M. de la Bigne, de 1771 à 1792 (2) ; le titre de ce prieur paraît, du reste, avoir été purement honorifique, puisque la mense conventuelle et les revenus du prieuré étaient déjà éteints le 4 juin 1769, quand s'ouvrit un long procès, dont nous aurons à parler plus loin, entre la Fabrique de la Cathédrale et l'Administration des Hospices, procès qui se termina par la vente du Prieuré comme bien national (3).

4° *L'Hôpital des Pauvres Aveugles de Saint-Gratien*, au faubourg Saint-Georges ; cet hospice, dont la chapelle fait encore partie des dépendances de l'Hôpital Général, le long de la rue Saint-Exupère, fut, lui aussi, d'après la tradition, fondé par Guillaume-le-Conquérant. On a beaucoup discuté sur ce point : M. Chigouesnel (4) dit même que c'est Saint-Gratien seul qui fut fondé par le Duc Guillaume, et que c'est là qu'il établit les vingt prébendes transférées plus tard par Henri II à Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye ; MM. Pluquet (5) et Laffetay (6) soutiennent au contraire que Guillaume a fondé la Chesnaye ; ce qui paraît incontestable, c'est que la charte de 1166 parle formellement d'une fondation en faveur des « lépreux vivant dans le monastère de Saint-Nicolas » ; on peut, semble-t-il, clore ce long débat en disant que les vingt prébendes pour les lépreux ont bien été fondées à Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye, mais cela n'empêche nullement de penser que la fondation de l'Hôpital Saint-Gratien pour les aveugles doit aussi être attribuée à Guillaume le Conquérant, d'autant plus que Robert Wace (7) cite expressément les aveugles parmi les bénéficiaires des fondations du Duc Guillaume en Normandie. Nous aurons à parler encore de l'Hôpital Saint-Gratien à propos de l'établissement de l'Hôpital Général de Bayeux.

5° Enfin le *Prieuré de Saint-Jean l'Evangéliste de la Maison-Dieu,*

(1) Benet, Inventaire des Archives, pp. 47, 163, 164.
(2) Le Lièvre, Anciens Hospices de Bayeux.
(3) V.-E. Pillet, Léproseries de l'arrondissement de Bayeux.
(4) Histoire de Bayeux, p. 510 et suivantes.
(5) Pluquet, Mémoire historique, p. 255.
(6) Laffetay, Histoire du Diocèse de Bayeux, p. 145.
(7) Roman de Rou, cité par Pluquet, Mémoire historique, p. 5.

pour les pauvres malades, sur le territoire de la paroisse de Saint-Vigor-le-Petit ; l'histoire de ce Prieuré se confondant avec celle de l'Hôtel-Dieu, nous n'avons pas à nous y arrêter pour le moment.

***

Dans les environs de Bayeux existaient en outre plusieurs léproseries ou maladreries, entre autres :

La *Maladrerie de la Madeleine de Vaucelles* ou de Cussy, tenue par des Carmes déchaussés et dépendant du fief Bottin ou de Semilly ; elle était dans le voisinage des villages de la Madeleine et de Semilly, près de la route de Bayeux à Cherbourg ; le fief Bottin, mouvant du Roi, appartenait à la famille de Montfiquet ; cette famille et les Carmes de la Maladrerie de Vaucelles, qui avaient obtenu en 1656 un don perpétuel du domaine non engagé, devaient à l'Hôtel-Dieu de Bayeux plusieurs rentes de blé, orge, etc., dont une destinée « à la reconstruction de la halle démolie et brûlée pendant les troubles », sans doute à l'époque des guerres de religion ; ces rentes furent confirmées par chartes et lettres patentes, de 1507 à 1657 (1) ; une rente de cent sols était aussi due par Richard Le Lorier, sieur de la Richardière, pour fieffe d'une terre sise à Cussy, dépendant de la Maladrerie de la Madeleine (2).

La *Léproserie de Sainte-Anne de Tour*, au village de Sainte-Anne, près et au nord de la route de Paris à Cherbourg ;

La *Maladrerie de Mosles*, à l'angle du chemin de Trévières et de la route de Cherbourg ou « des Veys » ;

La *Maladrerie de Port-en-Bessin*, marquée sur la Carte de Cassini, et située le long de l'ancienne route dont le tracé est encore censervé par un vieux chemin ; les bâtiments, qui existent encore en partie, près d'un ruisseau passant ensuite sous le Pont Saint-André pour se jeter dans le bassin de Port, portent encore le nom de « la Maladrerie » ;

La *Léproserie de Saint-Clair de Pierre-Solain*, ou Pierre-Soleil, mentionnée notamment dans une charte de 1286, et située près et au sud du chemin de Bayeux à Crépon ; la chapelle, construite du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, fut en partie démolie en 1708, moyennant 29 livres 9 sols (3) ; les débris

(1) Benet, Inventaire des Archives, pp. 186, 187, 215, 233.

(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 215.

(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 262.

servaient encore de grange en 1849 ; des héritages en dépendant, sept vergées et demie de terre en la paroisse de Ryes, delle de dessous Pierre-Soleil, et un herbage sis à Ryes, furent unis à l'Hôtel-Dieu de Bayeux, auquel était due une rente de soixante livres et deux canards pour fieffe de terre à Pierre-Soleil en 1761 (1) ; un moulin à vent, ayant dépendu de cette léproserie, et actuellement en ruines, est encore visible au sommet du côteau ;

La *Maladrerie de Baugy,* sur le bord de la route de Caen à Saint-Lô par Balleroy, près du parc de l'ancienne Commanderie des Templiers ;

La *Maladrerie de Sainte-Catherine*, à Saint-Martin-des-Entrées, avec une chapelle, et vingt livres de rente dues par Mlle de Landeville-Gilles, par acte du 8 août 1685 (2) ;

La *Léproserie de la Madeleine d'Isigny*, au village de la Madeleine, près du Pont-Bénard, sur la route d'Isigny à la Mine de Littry ; cent-soixante-dix livres de rente foncière étaient dues par Michel de Rotz, écuyer, sieur de la Madeleine, pour fieffe des héritages et rentes de la chapelle et maladrerie de la Madeleine d'Isigny, suivant contrat de 1702 (3) ;

La *Léproserie de Juaye,* dont dépendait peut-être la chapelle Saint-Barthélemy ;

La *Léproserie de Maisy,* près d'un chemin qui a gardé le nom de « Voie aux Malades » (comme la « Sente aux Malades » allant de Bussy à Saint-Martin-des-Entrées, près Bayeux, sans doute à cause des léproseries de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye).

Les *Léproseries de Bricqueville, Cahagnolles, Cartigny, Castillon, Etréham, Graye, Hottot-les-Bagues, Littry,* mentionnées dans les anciens titres et dans le travail de M. V.-E. Pillet (4), auquel nous avons emprunté une partie des renseignements qui précèdent.

Toutes ces léproseries et maladreries furent supprimées en 1696, comme nous le verrons par la suite ; il nous reste maintenant à retracer, dans un exposé aussi succinct, mais aussi complet que possible, l'histoire des deux établissements auxquels leurs biens furent réunis, ainsi que ceux des anciens hospices ou hôpitaux bayeusains : ce sont l'*Hôtel-Dieu* et l'*Hôpital-Général.*

(1) Benet, Inventaire des Archives, pp. 239 et 338.
(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 249.
(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 167.
(4) V.-E. Pillet, Léproseries de l'arrondissement de Bayeux.

L'HOTEL-DIEU

Manque de documents authentiques sur la fondation de l'Hôtel-Dieu. Archives en partie détruites.

Nous avons dit plus haut (1) qu'aucun document n'indique de façon certaine la date de l'institution de l'Hôtel-Dieu de Bayeux ; l'acte original de fondation avait déjà disparu en 1540, lors de la tenue des Grands Jours du Parlement de Normandie à Bayeux, car à cette époque, les Religieux, administrateurs de la Maison-Dieu, ne purent le représenter (2) ; bon nombre de documents furent détruits pendant les troubles et les guerres qui trop souvent agitèrent notre région ; en 1572, un arrêt du Parlement de Rouen permit aux prieur, gouverneurs, administrateurs et receveurs de l'hôpital de sommer par huissiers et sergents tous leurs débiteurs, « en raison des pertes occasionnées aux archives par les troubles » (3) qui accompagnèrent dans notre contrée les guerres de religion.

Deux siècles plus tard, en septembre 1793, la municipalité révolutionnaire de Bayeux fit livrer aux flammes sur la place de la Liberté (place du Château), *six énormes charretées de manuscrits et d'anciens titres* dont la destruction fut désastreuse pour l'histoire du pays. Les archives de l'Hôtel-Dieu, qui avaient été classées avant la Révolution par le receveur Tavigny-Duclos, oubliées dans le chartrier des Religieuses, échappèrent à cet acte de vandalisme ; le 2 octobre 1796 (11 vendémiaire an V), elles furent transférées dans une pièce communiquant avec les bureaux de l'administration ; le 18 septembre 1801 (1er jour complémentaire an IX), on les remit à la Commission des Hospices qui constatait, le 19 janvier 1802 (29 nivôse an X), que « les titres lui ont été remis *dans un état de désordre tel* que la plupart manquent absolument » (4). Au reste, en ces temps agités où l'on conservait comme un préjugé de haine aveugle contre tout ce qui rappelait le passé, on ne semblait attacher de prix aux vieux titres que pour la conservation des droits qu'ils pouvaient constater, et on ne se faisait pas faute de détruire sans scrupule ceux qui ne paraissaient avoir qu'un caractère purement historique ; ce n'est que le 30 novembre 1813 que la Commission ordonna le dépôt des archives des deux hôpitaux dans un même local, au-dessus de la salle Saint-Roch de l'Hôtel-Dieu ; plus tard, en 1860, lors de la construction du secrétariat actuel,

(1) Voir page 1 ci-dessus.
(2) Discours de M. Conseil, du 20 mai 1823.
(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 36.
(4) Dédouit, Souvenirs inédits. p. 41 à 43.

les archives, placées dans un endroit que les travaux laissèrent malheureusement quelques jours à découvert, furent inondées par une pluie torrentielle qui en détruisit une notable partie ; ce qui restait fut transporté à la mairie ; rendues aux hospices seulement le 3 août 1879, les archives hospitalières ne furent définitivement classées et inventoriées qu'en 1891 (1) ; il n'est pas étonnant que tous ces déplacements, effectués peut-être à la hâte et sans toutes les précautions désirables, aient été funestes à cette précieuse collection, et en aient laissé disparaître une notable partie.

Tradition attribuant la fondation de l'Hôtel-Dieu à Guillaume-le-Conquérant.

Quoi qu'il en soit, à défaut de titres anciens et authentiques, une tradition immémoriale attribue la fondation de l'Hôtel-Dieu aux Ducs de Normandie, et même à Guillaume-le-Conquérant en personne.

Ayant épousé sans dispense, en 1053, sa cousine Mathilde de Flandre, le Duc Guillaume-le-Bâtard fut excommunié par Mauger, archevêque de Rouen ; pour obtenir leur pardon et rentrer dans le sein de l'Eglise, les deux époux durent faire de nombreuses aumônes et fondations pieuses, entre autres l'Abbaye-aux-Hommes et l'Abbaye-aux-Dames, à Caen ; au nombre de ces libéralités serait la création de l'Hôtel-Dieu de Bayeux ; cette opinion repose notamment sur la charte de Henri II, Roi d'Angleterre et Duc de Normandie, donnée en 1166, à Bures-sur-la-Dives, charte dont nous avons déjà parlé à propos du Prieuré de Saint-Nicolas de la Chesnaye et de l'Hôpital Saint-Gratien (2), et qui mentionne une fondation faite par le Duc Guillaume « en la cité de Bayeux » ; elle s'appuie aussi sur un passage du *Roman de Rou*, écrit vers 1160 par Robert Wace, chanoine de Bayeux, où il est dit que, pour être relevé de son excommunication, Guillaume fit établir *cent provendes* ou prébendes pour les pauvres, à Cherbourg, à Rouen, à Bayeux et à Caen ; et Wace ajoute :

Encore i sunt et encor durent
Issi come establies furent.

Dumoulin, curé de Maneval, auteur de l'*Histoire Générale de Normandie* (1631), M. Outhier, chanoine de Bayeux (1751), et l'abbé de La Rue (3), disent aussi que l'Hôpital de Bayeux fut fondé et enrichi par Guillaume le Conquérant ; Frédéric Pluquet (4) en trouve encore une preuve dans

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 44 et 45.
(2) Voir pages 3 et 5, ci-dessus.
(3) Essais historiques sur la Ville de Caen, 1820.
(4) Mémoire historique sur l'Hôtel-Dieu de Bayeux, 1825.

ce fait que, lors des fouilles faites en 1823 pour la construction des nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu, on découvrit des restes de murailles épaisses, encore peintes en rouge et jaune, avec de petites niches pratiquées de distance en distance ; ces constructions n'étaient pas romaines, elles portaient le caractère du XI[e] siècle ; il n'est guère possible de douter que ce ne fussent des restes de l'ancien hôpital bâti par les Ducs de Normandie.

Cependant certains auteurs, entre autres celui de la *Chronique de Normandie* (1558), Hermant (1) et Béziers (2), disent que l'établissement charitable fondé par Guillaume fut, ou l'Hôpital Saint-Gratien, ou le Prieuré de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye. Nous avons déjà dit que, selon toute vraisemblance, le Conquérant fut fondateur ou bienfaiteur de ces deux hospices, comme nombre d'anciens titres paraissent le supposer ; mais cela ne prouve pas qu'il n'ait pas fondé aussi l'Hôtel-Dieu de Bayeux ; en effet. Robert Wace, parlant des fondations du Duc Guillaume, ne cite pas seulement les aveugles et les lépreux ; il dit que le Duc en fit bénéficier « *cent povres* » à perpétuité, et il énumère les estropiés ou blessés (*meshaigniez*), les impotents (*non poanz*), les languissants ou malades (*langoros*), et les aveugles (*non véanz*), ce qui, comme le fait remarquer Pluquet (3), « embrasse dans son énumération la généralité des infirmités humaines », et s'applique non seulement à un hospice d'aveugles comme Saint-Gratien, ou de lépreux comme la Chesnaye, mais aussi et en outre à un hôpital pour toutes sortes d'infirmes ou de malades, comme l'Hôtel-Dieu.

Il semble donc bien établi que Guillaume-le-Conquérant fit à tout le moins une fondation considérable en faveur des pauvres malades à Bayeux, et que cette fondation, augmentée et confirmée par ses successeurs, fut bien l'origine de l'Hôtel-Dieu.

Situation de l'Hôtel-Dieu, ancien cours de la rivière d'*Aure*.

Ce premier hôpital des malades était situé en dehors et à l'est des murs de la ville, au faubourg Saint-Vigor-le-Petit, sur un terrain marécageux, et non loin de la rivière, sinon sur un de ses bras ; à cette époque, en effet, l'*Aure* ne suivait pas tout à fait le même cours qu'aujourd'hui ; le bras le plus important coulait le long des remparts de la cité, dans le fossé des fortifications, depuis la Tour Louise (vers l'emplace-

(1) Histoire du Diocèse de Bayeux, 1704.
(2) Histoire sommaire de la Ville de Bayeux, 1773.
(3) Mémoire historique sur l'Hôtel-Dieu de Bayeux, p. 5.

ment de la carrosserie Salles, à l'angle de la rue Tardif, jusqu'à la Porte Saint-Martin (près du carrefour des rues Larcher, Saint-Martin, du Louvre et Saint-Jean) ; pour arriver ainsi dans le fossé de la ville, la rivière se partageait sans doute en plusieurs bras, dont le cours est encore indiqué par les canaux qui sillonnent de nos jours les prairies traversées par le Boulevard ; l'un de ces canaux longe l'ancienne propriété du Castel et le parc de la maison actuellement habitée par M. de Cussy ; il se réunit à un autre, qui sépare l'ancienne propriété Tardif des prés de la blanchisserie Blavet, et qui aboutit précisément à l'angle de l'ancienne enceinte fortifiée ; un autre encore, connu sous le nom de « Douet des Tanneurs », passe sous l'établissement des Bains Sainte-Marie, coule entre les jardins Tardif et les immeubles de la rue de Nesmond, traverse en sous-sol la rue, le jardin de l'ancienne sous-préfecture (hôtel de Glos), la rue de l'Evêché, la place Notre-Dame, passe de nouveau sous la rue Larcher, et rejoint, par une étroite venelle à ciel découvert, le bras de rivière venant de l'Hôtel-Dieu ; au moment de la fondation de l'hôpital, la plupart de ces canaux n'étaient que des annexes du courant principal qui passait dans les fossés, comme nous l'avons dit plus haut, et qui ne fut détourné que plus tard, « pour la commodité de l'Hôtel-Dieu » (1), sans doute à l'époque où l'on creusa le Vivier-l'Evêque (maintenant l'abreuvoir) (2) ; de tous ces renseignements sur l'ancien cours de la rivière et sur la situation de l'ancien hôpital, il semble permis de conclure qu'au commencement du XIII[e] siècle, l'hôpital construit par Guillaume-le-Conquérant tombant en ruines, l'évêque Robert des Ablèges résolut de le reconstruire, et commença par élever, sur la rivière détournée de son ancien cours, une voûte sur laquelle reposèrent les fondations de la salle des malades ; c'est évidemment de cette reconstruction, équivalant en somme à une fondation nouvelle, que parle un acte de Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon et administrateur apostolique de l'évêché de Bayeux, daté du château de Neuilly, le 14 juin 1486, acte qui donne pour fondateurs de l'Hôtel-Dieu, l'Evêque Robert des Ablèges ; le haut-doyen de la Cathédrale, Herbert de Charmon ; Hugues de Malestor, chantre ; et Raould Morin, haut-vicaire, qui en fut d'après cet acte, le premier administrateur ; Béziers (3) ajoute que Robert des

Robert des Ablèges reconstruit l'Hôtel-Dieu.

(1) Almanach historique de Bayeux, 1751.

(2) Dédouit. Souvenirs inédits, pages 206 à 214.

(3) Histoire sommaire de la Ville de Bayeux, pp. 156 et 157 ; l'acte de 1486, d'ailleurs, ne saurait être un argument sérieux en faveur de la *fondation* de l'Hôtel-Dieu par Robert des

Ablèges, qui « jeta les fondements de l'Hôtel-Dieu au commencement de son épiscopat », y réunit « quelques biens que les Ducs de Normandie avaient destinés aux pauvres de cette ville ». — Ces biens comprenaient entre autres les terres et fermes du Recouvry, de Cremel, de Vaux-sur-Aure, de Cottun, le moulin du Mesnil, le fief de Gueron, le lieu de Brunville, des herbages, des maisons, et un grand nombre de rentes en argent, en blé et autres grains (1).

Il est évident par ailleurs que l'Hôtel-Dieu existait avant les travaux entrepris par Robert des Ablèges, puisque ce prélat monta sur le siège épiscopal en 1206, et qu'une charte d'Août 1208 mentionne le Père Prieur de la Maison-Dieu de Bayeux et les Frères dudit couvent, alors que l'œuvre commencée par Robert des Ablèges et continuée par ses successeurs, ne fut achevée qu'en 1248 seulement (2) ; l'Hôtel-Dieu de Bayeux fut donc, non pas fondé au sens propre du mot, mais reconstruit et enrichi de nombreux dons au XIII^e^ siècle par les Evêques de Bayeux.

Le Prieuré de Saint-Jean l'Evangéliste.

L'Hôtel-Dieu était administré par des Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, chargés du soin des malades, tant pour le spirituel que pour le corporel ; cette communauté formait un Prieuré, sous l'invocation de la Sainte Vierge et de Saint-Jean-l'Evangéliste ; les Evêques de Bayeux, en qualité de fondateurs, se réservaient le droit de conférer les places ; il y avait un Prieur, tenu d'après le recueil de Pottier (1552), d'assister aux processions du dimanche dans la nef de la Cathédrale, et d'y dire le *De Profundis* ; six religieux et un novice (3) ; nous verrons par la suite quels droits importants étaient attachés à ce Prieuré dont les revenus devinrent bientôt considérables.

La Grande Salle de l'Hôtel-Dieu.

Robert des Ablèges, Evêque de Bayeux, trouvant les bâtiments de l'Hôtel-Dieu en mauvais état et mal disposés pour le soin des malades, fit reconstruire, de 1206 à 1223, la grande salle, d'architecture ogivale, qui fut divisée en deux parties par un rang de sept gros piliers cylindriques formant huit travées dans le sens de la longueur, et en largeur deux nefs dont l'une contenait seize lits pour les hommes, et l'autre dix-neuf lits

Ablèges ; car, comme dit Quantin dans son Dictionnaire de diplomatique chrétienne (au mot *style*, col. 813), on trouve dans les diplômes *fundare monasterium* pour restaurer, augmenter considérablement un monastère.

(1) Dédouit. Souvenirs inédits, pp. 204 et 205.

(2) Le Lièvre. Anciens Hospices de Bayeux.

(3) Béziers, Histoire sommaire de Bayeux, pp. 157 à 162.

pour les femmes ; d'après un toisé fait en 1665, alors que cette salle était encore dans son état primitif, elle mesurait intérieurement 112 pieds de long sur 50 de large ; la voûte sur laquelle elle reposait, et qui existe encore, se trouva, à la fin du XVIII[e] siècle, dans un tel état de délabrement que l'architecte de la ville constatait, dans un rapport du 17 octobre 1795 (26 vendémiaire an IV), qu'une toise et demie en était à refaire du côté des hommes (côté ouest), « pour éviter un événement malheureux » (1).

Chapelle des Malades ; bâtiments du Prieuré.

Près et au nord de la grande salle était la chapelle, de 22 pieds de long sur 21 pieds de large, réservée à l'usage exclusif des malades, et occupant une partie de l'emplacement actuel de la chapelle des Religieuses de l'Hôtel-Dieu ; à côté de la chapelle des malades, un passage couvert conduisait de la grande salle à la Communauté des Chanoines réguliers, comprenant un réfectoire de 50 pieds de long sur 15 pieds de large, avec cuisine, office, cave et autres dépendances ; au-dessus s'élevaient les cellules ; le tout était couvert en paille et fut gravement endommagé au XV[e] siècle par un incendie, ainsi qu'en témoignent les comptes de l'Hôtel-Dieu, portant à cette époque de fortes dépenses pour l'extinction du feu et réparation des dégâts.

Le seul vestige qui subsiste encore du Prieuré tel qu'il existait alors, est un angle de mur reliant les bâtiments de la communauté à des constructions plus anciennes, au bord de la rivière, près des jardins de l'Hôtel-Dieu, au-dessus de l'extrémité de la voûte sous laquelle passe maintenant le bras principal de l'*Aure*.

Chapelle des Religieux.

Le logement du prieur, avec cour et communs, était situé à l'est de la salle des malades, ainsi que la chapelle des chanoines de Saint-Augustin, remarquable monument du plus pur style du XIII[e] siècle, qui a servi depuis de chapelle au Grand Séminaire, et qui est certainement un des plus beaux spécimens de l'architecture religieuse du moyen-âge dans notre contrée ; tous ces bâtiments, compris au plan primitif dont Robert des Ablèges commença l'exécution, furent continués par son successeur, Thomas de Fréauville, évêque de Bayeux de 1231 à 1238, et par Guy de Conteville, descendant d'Arlette de Vertprey, mère de Guillaume le Conquérant, qui, après la mort du Duc Robert, avait épousé en secondes noces Herlouin de Conteville, et en avait eu plusieurs enfants, entre autres Odon, Evêque de Bayeux ; c'est sous l'Evêque Guy que furent terminés,

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 206 à 214.

en 1248, les travaux de reconstruction du Prieuré de la Maison-Dieu, tel qu'il subsista jusqu'au milieu du XVII[e] siècle (1).

Cimetière, séchoir et buanderie.

De l'autre côté de la rue Saint-Vigor-le-Petit se trouvait le cimetière de l'Hôtel-Dieu, devenu depuis séchoir avec buanderie ; cédé à la Ville, qui l'avait fait réparer à ses frais, le 29 octobre 1879, les Hospices se réservant seulement le droit d'y faire leur lessive en cas de nécessité, ce terrain a été vendu par la Ville, en novembre 1886, à M. Sylvain Jourdain (2).

L'Hôpital d'en face.

Entre le cimetière et la rivière était le Moulin de l'Hôpital, attenant à une maison dite « l'Hôpital-d'en-face », le tout donné par Philippe-le-Bel en 1295 et servant à renfermer les vagabonds et les rôdeurs ramassés dans les rues par le guet; on les y entassait pêle-mêle, au grand préjudice de l'hygiène et de la morale, et ce n'est que le 3 mai 1711 que les directeurs de l'Hôtel-Dieu ordonnèrent de séparer, dans cet asile, les hommes, les femmes et les contagieux (3) ; ces bâtiments furent vendus, pendant la Révolution, comme biens nationaux, sauf la partie la plus rapprochée de la rue, qui demeura propriété des hospices jusqu'en 1829 ; elle fut acquise à cette époque par le tanneur Carabœuf (4).

La Chapelle de la Halle au Blé

Par une charte expédiée de Condé-sur-Noireau, le 9 avril 1256, le Roi Louis IX, confirmant au Prieur et aux pauvres de la Maison-Dieu les biens qu'ils possédaient déjà, leur aumôna la chapelle Sainte-Marguerite de la Halle-au-Blé de Bayeux, avec les droits de halle montant à un denier par boisseau de blé vendu ; en reconnaissance, la chapelle fut placée par la suite sous le vocable de Saint-Louis (5) ; le pieux Roi, dont l'ancien chapelain, Odon de Lorris, était Evêque de Bayeux, visita l'Hôtel-Dieu en 1266, et lui confirma de nouveaux dons par charte de Bonneville-sur-Touques, en 1269 (6) ; ces libéralités furent encore reconnues, notamment en ce qui concernait les droits sur la halle au blé, désignés alors sous le nom de « *Coutume du Tripot* », et la propriété de la place où cette coutume était recueillie, c'est-à-dire de l'immeuble même de la halle, par une charte de Philippe le Bel, en date du jeudi de la Pentecôte, 17 mai 1296 (7).

Coutume du Tripot. Droits sur les grains.

(1) Béziers, Histoire de Bayeux, p. 157 ; Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 206 à 214.
(2) Archives de la Mairie et Matrice cadastrale de Bayeux.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 32.
(4) Matrice cadastrale de Bayeux.
(5) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 158.
(6) Benet, Inventaire des Archives, p. 40.
(7) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 158.

Ce droit sur le blé donna lieu par la suite à certaines difficultés, et fut sujet à de nombreuses vicissitudes ; Béziers raconte qu'un vicomte de Bayeux, René Le Coustellier, ayant entrepris de réunir au domaine de la ville la Coutume du Tripot, le Prieur et les Religieux de la Maison-Dieu présentèrent une requête au Roi Charles-le-Bel qui les maintint dans la perception de ce droit par lettres patentes des 11 janvier et 18 juin 1365, défendant même de vendre les grains ailleurs que dans le *Tripot* ou halle au blé, « pour empêcher la subreption de ladite coutume », et affectant en outre à l'Hôtel-Dieu le produit des « deniers à Dieu » de tous marchés conclus à Bayeux (1).

De nouvelles contestations aboutirent, le 3 mars 1446, à une information qui fit comparaître devant le magistrat enquêteur des témoins choisis parmi les plus anciens habitants de la Ville ; tous déposèrent « avoir souvent ouy dire » que sur l'emplacement du Tripot de Bayeux s'élevait autrefois « l'hostel et demeure des Frères Cordeliers » ; que ce lieu fut ensuite « donné et aumôné par Monsieur Saint Loys, Roy de France », aux Religieux de la Maison-Dieu de Bayeux, « duquel Tripot et revenu d'icellui lesdits Prieur et Religieux et leurs successeurs ont toujours joui paisiblement ; qu'audit Tripot il y a une chapelle, fondée de Sainte Marguerite, et ont ouy dire que le corps de Monsieur Saint Valentin y fut ensépulturé, pourquoi ils croient qu'elle est bénite ; en laquelle chapelle lesdits Religieux célèbrent et disent messes aux fêtes solennelles desdits Sainte Marguerite, Monsieur Saint Loys et Monsieur Saint Valentin, pour leurs dites aumônes ; auquel lieu, comme ils ont toujours ouy dire, aulcuns des officiers du Roy nostre Sire ne pourroient exploiter ni faire exploit de justice ». Tous les droits constatés par cette enquête furent reconnus et consacrés par sentence du Bailli de Caen, rendue à Bayeux le 21 avril 1447, pour confirmer à l'Hôtel-Dieu les libertés et franchises de ce lieu. Béziers ajoute que de son temps (1773) la chapelle et la franchise n'existaient plus depuis longtemps, mais que les droits de la Halle étaient toujours perçus « par moitié », par l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général (2).

Nous ne savons si cette proportion, indiquée par Béziers pour la répartition des droits de la halle entre les deux hospices bayeusains, était bien exacte, car dès 1697, quand un sieur de la Morandière se porta acquéreur

(1) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, pp. 159 et 160.
(2) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, pp. 125 et 126.

des offices concernant la halle au blé, et notamment des droits de mesurage et de vente des grains, l'Hôtel-Dieu ne percevait qu'*un quart* de ces droits, les trois autres quarts ayant été attribués à l'Hôpital-Général ; cette concession des droits de la halle à un adjudicataire portait un préjudice énorme aux hospices ; aussi, sur leurs réclamations, un arrêt du Conseil en date du 28 avril 1698, ordonna le rachat, au profit des hospices de Bayeux, des droits de la Halle qui produisaient, déduction faite des frais de recette et autres charges, près de 3.600 livres par an (1).

Droits de Mesurage des Grains.

Plus tard, le Roi Louis XV ayant créé de nouveaux offices de jurés mesureurs de grains, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu exposèrent dans une requête du 20 janvier 1716, qu'elles n'étaient pas en état d'acquérir ces offices, et que la privation de la perception des droits de mesurage des blés et autres grains, vendus dans le Tripot, enlèverait à l'Hôtel-Dieu un de ses meilleurs revenus ; faisant droit à cette juste réclamation, le Roi remplaça les ressources, dont l'Hôtel-Dieu était ainsi privé, par une rente annuelle de 1,500 livres (2) ; il est à remarquer que l'Hôtel-Dieu, dépouillé par cette nouvelle organisation de l'exercice direct des droits de mesurage, conservait néanmoins les droits sur la vente des grains, ainsi que la propriété de la Halle et du terrain sur lequel elle était bâtie ; ces droits de vente étaient de 3 sols pour le blé, et de 1 sol 1/2 pour les autres grains ; pendant la Révolution, les droits sur le blé se trouvèrent réduits à 12 centimes et demi ; mais, le 13 février 1801 (24 pluviôse an IX), le Conseil municipal décida de les rétablir tels qu'ils étaient anciennement, soit à 15 centimes pour le blé et 7 centimes 1/2 pour les autres grains, plus 5 centimes pour la sortie ; trois jours après (16 février, 27 pluviôse), le Conseil ordonnait en outre que les recettes de l'octroi seraient partagées entre l'hôpital, le bureau de bienfaisance et la commune ; en plus de ces droits, on rétablit au profit des hospices, le 10 octobre 1803 (17 vendémiaire an XII), le droit de mesurage à la halle, fixé à 20 centimes par 100 kilogrammes, par stère ou par hectolitre de grains, et à 2 centimes 1/2 par hectolitre de fruits ; l'adjudicataire de tous ces droits devait payer 1,200 francs à la Ville et 1,200 francs aux hospices, à titre de loyer du local de la Halle aux Grains (3).

Comme on le voit, l'emplacement de la Halle et la Halle elle-même

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 11.

(2) Dédouit, Souvenirs inédits. p. 181.

(3) Archives de la Mairie de Bayeux.

appartenaient toujours à l'Hôtel-Dieu ; mais cette propriété, ne rapportant en somme que la rente de 1,200 francs payée par l'adjudicataire des droits sur les grains, était d'autant moins avantageuse que les bâtiments de la Halle étaient dans un état déplorable ; le 15 mai 1810, la Commission administrative des Hospices exposait au Conseil municipal que « l'Hôtel-Dieu est propriétaire des maisons et dépendances qui servent à la tenue de la Halle aux grains ; les droits qui se perçoivent à cette halle pour la réception et le mesurage sont au profit de la Ville, qui rend aux Hospices 1,200 francs annuellement pour cet objet », sur les 3,000 francs que lui verse l'adjudicataire ; or, la Halle ayant un besoin urgent de réparations fort considérables, et les Hospices étant dans l'impossibilité absolue d'y faire face, la Commission proposait de céder à la Ville son droit de propriété moyennant la rente annuelle de 1,200 francs que la Ville lui faisait pour tenir lieu des droits sur les grains (1).

La Ville eût été disposée à accepter cette proposition, en somme assez avantageuse, puisqu'elle lui donnait la pleine propriété de la Halle sans augmenter le montant de la rente qu'elle faisait aux Hospices ; mais l'affaire traîna en longueur et pendant ce temps la situation de la Halle s'aggravait de plus en plus.

Abandon provisoire de la jouissance de la Halle à la Ville.

Le 7 Décembre 1819, la Commission des Hospices revenait à la charge, exposant l'impossibilité où elle se trouvait de pourvoir aux « réparations extraordinaires et urgentes » à faire à la Halle aux grains, « dont les Hospices sont propriétaires » ; ces réparations étaient estimées 4,488 francs. La Ville, par les délibérations du Conseil Municipal des 17 janvier et 21 février 1820, déclara que, ne pouvant assumer la cession du local, elle en acceptait seulement l'abandon provisoire, pour une jouissance de neuf années, du 1er janvier 1820 au 1er janvier 1829, avec faculté de résiliation en prévenant les Hospices six mois à l'avance ; moyennant quoi la Ville prenait à sa charge les frais de réparation de la Halle aux grains, tout en continuant de payer aux Hospices la rente de 1,200 francs qu'elle leur faisait pour tenir lieu des droits sur les grains.

Les neuf années de jouissance n'ayant pas suffi à remettre en bon état les immeubles de la Halle, dont la réparation était reconnue si difficile qu'une reconstruction presque totale semblait s'imposer, la Ville demanda aux Hospices, le 15 mai 1829, de proroger d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1830, la jouissance de la Halle ; une délibération du Conseil

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.

municipal du 22 juin 1829 chargea même le Maire d'acquérir pour la Ville la propriété de cette Halle, seul moyen de pouvoir y exécuter librement les travaux de réparation et d'agrandissement projetés; le 11 juillet 1829, intervint entre la Ville de Bayeux et l'administration des Hospices une convention, approuvée par ordonnance royale du 17 février 1830, par laquelle les Hospices promettaient de céder et abandonner à la Ville, pour 1,200 francs de rente, l'emplacement de la Halle aux Grains tel que la Ville en jouissait déjà à titre de location ; mais, par suite de difficultés d'exécution, provenant notamment de démarches pour l'expropriation d'immeubles voisins dont le terrain était indispensable à l'agrandissement de la Halle, cette promesse de vente ne fut réalisée qu'après la délibération du Conseil du 7 novembre 1860, autorisant le Maire à acheter la Halle et son emplacement, moyennant une rente perpétuelle aux Hospices, de 1,200 francs, payable en deux termes, les 24 juin et 24 décembre de chaque année (1) ; c'est ainsi que la Halle est enfin devenue la propriété de la Ville de Bayeux.

Vente de la Halle à la Ville de Bayeux.

Grâce à ces droits de la Halle, à de nombreuses rentes en nature ou en espèces, à des biens immobiliers considérables et à des droits importants dont une notable partie fut attribuée par la suite à l'Hopital-Général, comme nous le constaterons plus loin, le Prieuré de Saint-Jean l'Evangéliste de la Maison-Dieu possédait une grande fortune, gérée par le Prieur qui, quoique présenté et installé par l'Evêque de Bayeux auquel ce droit de collation et de présentation appartenait sans conteste, n'en était pas moins toujours regardé comme simple « dépositaire et administrateur du *Patrimoine des Pauvres* », tenu de rendre compte de son administration ; c'est ce qui ressort clairement du procès-verbal d'une assemblée de Ville tenue à Bayeux le vendredi d'avant la mi-carême, 7 mars 1298, dans laquelle le Vicomte de Bayeux, par délégation du Bailli de Caen, avait officiellement constaté l'état des revenus de l'Hôtel-Dieu ; et l'on peut supposer avec Béziers (2) que, dès cette époque, les Religieux du Prieuré de Saint-Jean portaient parfois « une main avide sur le bien des pauvres », puisqu'un ordre du roi Philippe-le-Bel, du 9 novembre 1298, enjoignit que « si le Maître et les Frères touchaient à ces biens *en quelque chose, si petite qu'elle soit*, on eût à les en empêcher, *de peur de frustrer les pauvres* des aliments *qui leur sont dus* (3). »

Revenu du Prieuré de la Maison-Dieu.

Mauvaise gestion des Chanoines réguliers de St-Augustin.

(1) Archives de la Mairie et des Hospices de Bayeux.
(2) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 159.
(3) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 158.

Malgré ces sages mesures, la mauvaise gestion des Chanoines réguliers de Saint-Augustin ne fit que s'accroître ; des plaintes nombreuses s'élevaient sans cesse contre la négligence de ces Religieux, « plus occupés d'eux-mêmes que des malades » (1) ; un arrêt du Parlement de Normandie, rendu aux Grands Jours de Bayeux le 3 Décembre 1540, députa Nicole Le Sueur, Conseiller au Parlement, pour faire la visite de l'Hôpital, qu'il trouva « dans un assez grand désordre » ; pour y porter remède, il fut décidé que tous les fruits et revenus seraient « régis sous la main du Roi par deux notables personnages, l'un de l'état de l'Eglise pour l'observance régulière, l'autre de l'état séculier pour la recette des fruits et revenus, employés tant à la nourriture des pauvres qu'à celle des Religieux et autres charges » (2).

La première Commission administrative.

C'est la première apparition de la *Commission administrative* à Bayeux ; il en existait une à Lyon depuis 1533, date de la fondation de l'hôpital de cette ville ; il semble que cette Commission ait eu quelque peine à s'établir, puisqu'un Edit de Charles IX, du 20 janvier 1561, confie de nouveau l'administration de l'Hôtel-Dieu à des « *gens de bien et solvables* », ne laissant aux Religieux que le gouvernement spirituel de l'hôpital, avec 140 livres de pension à chacun « pour vêtement et nourriture », dont ils doivent quittance aux administrateurs (3) ; une adjudication de récoltes, faite en cette même année 1561, cite comme « gouverneurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu », Jean Artur, lieutenant en la vicomté de Bayeux ; Jean Lambert, sieur du Fresne, et Guillaume du Huterel, sieur de Longueville (4).

Contestations entre les Religieux et les Administrateurs.

Les Prieurs et Religieux ne paraissent pas s'être fort accommodés de cette surveillance, à laquelle ils firent tout pour se soustraire ; un arrêt du Grand Conseil, du 29 mars 1581, restitue en effet au Prieur Pierre Denyse, « homme entreprenant », dit Béziers, la manutention des biens de son Prieuré, « aux charges de nourrir et entretenir bien et dûment les Religieux et les pauvres » (5).

L'exécution de ces charges donnait lieu à des contestations sans nombre entre le Prieur et les administrateurs ; le 13 octobre 1588, sur requête du Procureur général, le Prieur Pierre Denyse, condamné à rendre

(1) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 160.
(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 36.
(3) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 160.
(4) Benet, Inventaire des Archives, p. 36.
(5) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 160.

compte, fut « absous pour le passé » par arrêt du Grand Conseil, mais il fut ordonné que désormais il devrait se contenter de 600 livres de rente et 100 boisseaux de froment avec la Maison Priorale, et que du surplus il rendrait compte à l'Evêque en présence, ou eux dûment appelés, du Bailli de Caen, du substitut du Procureur général, et de deux notables bourgeois de Bayeux ; le même régime fut imposé au Prieur Etienne Bouloigne, par arrêt du Conseil privé du 21 mars 1595 (1).

Cependant les abus subsistaient toujours et s'aggravaient même de plus en plus, puisqu'une délibération prise en la Maison de Ville de Bayeux, le 4 décembre 1620, « sur la requête verbale des habitans », crut devoir défendre au Prieur Jacques de Marconestz de lever des droits sur les grains vendus à la halle, « sauf ceux mentionnés en ses lettres et suivant l'ancien usage », et décider que tous les trois ans il serait nommé « un notable bourgeois » pour administrer le temporel du Prieuré et de l'hôpital, le Prieur étant condamné à rendre compte de toute son administration et à donner 50 livres d'amende pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu (2).

Le Prieur en appela au Parlement de Normandie, qui, par arrêt du 11 avril 1631, annula la délibération de l'Assemblée de Ville ; les habitants de Bayeux en référèrent au Grand Conseil, dont l'arrêt, rendu en 1633, reconnut les droits du Prieur conformes à l'arrêt de 1588, et condamna aux dépens le procureur syndic Binet, l'administrateur Dujardin, l'avocat Robillard et le procureur Colleville ; les bourgeois de Bayeux ne se résignèrent pourtant pas encore : ils voulurent se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat ; mais cette Cour suprême les débouta de leur requête en 1636, condamnant encore aux dépens le procureur syndic Noël Le Savoureux, l'avocat Michel Robillard, le procureur Pierre Colleville, les administrateurs Denis Binet et Jean Richer, au profit de Jacques de Marconestz, prieur de la Maison-Dieu, et de Pierre Dujardin, avocat au présidial ; confirmant pour le surplus l'arrêt du Grand Conseil de 1633 (3).

Le Prieur avait donc gain de cause, mais son triomphe ne devait pas être de longue durée.

Ces procès sans fin et cette hostilité continuelle entre le Prieuré et la

(1) Benet, Inventaire des Archives, p. 37.
(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 37.
(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 38.

Ville, absorbaient peu à peu les biens de l'Hôpital, dont la situation devint déplorable : « On n'y recevait plus, dit Béziers, que des passants qui couchaient sur la paille, à terre, ou sur des grabats presque pourris ; il n'y avait plus que quatre ou cinq malades, abandonnés aux soins d'un gardien à gages, et la salle menaçait ruine » (1) ; ce triste état de choses détermina les habitants de Bayeux à profiter de la présence du Chancelier Séguier, venu en cette ville en 1639 à l'occasion de la révolte des Nu-Pieds, pour attirer son attention sur l'Hôtel-Dieu, dont M. de Vertha-mont, maître des requêtes au Conseil d'Etat, fut chargé de faire la visite ; son rapport fut tellement défavorable aux Chanoines réguliers de Saint-Augustin, que Mgr d'Angennes, évêque de Bayeux, obtint du Chancelier l'autorisation de leur enlever définitivement le soin des malades, pour le confier à des Religieuses, « comme étant plus entendues et plus propres à cette fonction » (2).

Le Chancelier Séguier à Bayeux ; le soin des malades retiré aux Chanoines réguliers de S^t^-Augustin.

***

Précisément vers cette époque, sur les conseils de Michel du Rocher, chanoine de Bernesq, Mademoiselle Marie-Madeleine Jullien de la Hunaudière, ancienne élève des Ursulines de Bayeux, se rendait avec deux compagnes au monastère de la Miséricorde de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, pour y prendre l'habit, dans le but de fonder ensuite un nouveau couvent d'Hospitalières dans le bailliage de Caen ou dans celui de Coutances (3).

Mademoiselle de la Hunaudière.

Le 27 septembre 1641, devant les notaires de Paris, Jean Jullien, sieur de la Hunaudière et de l'Espine, prêtre de l'Oratoire à Paris, donnait procuration à dame Catherine Avice, sa mère, de vendre une partie de ses biens situés à Orglandes et Hauteville, au bailliage de Saint-Sauveur-le-Vicomte, jusqu'à concurrence de dix mille livres, et de remettre cette somme à Marie-Madeleine Jullien, sa sœur, pour lui permettre de fonder la nouvelle communauté qu'elle voulait établir ; et, grâce à Michel du Rocher et à Mgr d'Angennes, il fut convenu que cette fondation aurait lieu à Bayeux ; l'acte fut passé le 14 novembre 1641 (4).

Restait à s'entendre avec les Chanoines Augustins ; après son séjour au couvent de Dieppe, Marie de la Hunaudière vint à Bayeux avec sa mère, pour avoir une conférence à ce sujet avec le Prieur de la Maison-Dieu ;

Conférences avec le Prieur de la Maison-Dieu.

(1) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 161.
(2) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 161.
(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 39.
(4) Benet, Inventaire des Archives, p. 39.

Jacques de Marconestz, forcé de reconnaître au moins implicitement la justesse des réclamations de la Ville, dit que « *son affection* au soulagement des pauvres et *le soin qu'il avait pris* d'y commettre des personnes *de temps en temps*, ne *lui avaient encore pu donner la satisfaction par lui désirée;* qu'il ne s'opposait donc pas à *une si sainte proposition*, pourvu que *l'ancien ordre et institution* ne fussent pas changés, ni *la sainte intention des fondateurs* frustrée » ; il consentit donc à la substitution des Religieuses de la Miséricorde de Jésus aux Chanoines réguliers, pour le soin des malades à l'Hôtel-Dieu, *mais à la condition* que, *pour la conservation du titre de son Prieuré et des bénéfices de ses Religieux*, il fût fait une *liquidation du revenu entier* de l'Hôpital.

Le Procureur syndic des habitants de Bayeux réclama avec force contre cette prétention, s'opposant à la division des revenus qui, disait-il, devaient être tout entiers employés à la subvention des pauvres, sauf des pensions pour le Prieur et les Religieux (1).

Le différend fut soumis à l'Evêque de Bayeux ; et, après que le Prieur Jacques de Marconestz se fut démis de l'administration de l'Hôtel-Dieu par acte du 31 mai 1642, les intérêts respectifs des Chanoines réguliers, des Religieuses de la Miséricorde et des pauvres, furent réglés par l'acte de partage et de liquidation du 3 octobre 1643 (2).

Partage entre les Chanoines réguliers et les Religieuses.

En plus des 600 livres de rente et des 100 boisseaux de froment qu'il tenait de l'arrêt de 1588, le Prieur obtenait 100 livres de rente pour un corps de logis qu'il délaissait à ses Religieux, ceux-ci abandonnant aux Religieuses le dortoir le plus rapproché de la salle des malades ; chacun des six Religieux avait une pension de 200 livres et 20 boisseaux de froment ; le novice, 150 livres et 20 boisseaux ; les Chanoines réguliers avaient en outre les deux tiers du bois de chauffage provenant des forêts du Roi, et 550 livres de rente pour l'entretien de l'Eglise et de la Maison Priorale : ils conservaient le soin spirituel des malades, le soin temporel étant abandonné aux Religieuses de la Miséricorde (3).

Cet accord fut approuvé par Lettres Patentes de Novembre 1643, vérifiées au Parlement de Normandie le 16 Mars 1644 ; l'arrêt réservait à l'Evêque le droit de réduire le nombre des Chanoines réguliers, ou même de les supprimer entièrement, lui *permettant* en ce cas d'attribuer aux

(1) Benet, Inventaire des Archives, p. 38.

(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 38.

(3) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, pp. 161 et 162.

pauvres, *s'il le jugeait convenable*, la portion afférente à chaque bénéfice ainsi éteint (1).

Installation de Religieuses de la Miséricorde de Jésus à l'Hôtel-Dieu.

M^lle de la Hunaudière et quatre autres Religieuses de la Miséricorde de Jésus furent donc envoyées du couvent de Dieppe à Bayeux ; elles furent installées à l'Hôtel-Dieu le 12 Mai 1644, par Michel du Rocher, vicaire général, chanoine de Bernesq, théologal et pénitencier de la Cathédrale de Bayeux, « afin d'y établir une communauté de leur Ordre pour y servir les pauvres conformément à leur institution » (2) ; la nouvelle supérieure, Sœur Marie de la Conception, qui avait fait profession à Dieppe, prit aussitôt l'administration de l'Hôpital ; M^lle Marie-Madeleine de la Hunaudière, en religion Sœur Marie-Madeleine de Saint-Augustin, fit profession à Bayeux le 14 Mai 1644 ; six ans après, elle fut élue supérieure et réélue dans la suite autant de fois que le permettaient les règles de l'Ordre ; sa mère, Catherine Avice, prit aussi l'habit religieux et partagea longtemps ses travaux, sous le nom de Sœur Catherine de Saint-Joseph ; les deux premiers supérieurs ecclésiastiques de la Communauté furent le Chanoine Michel du Rocher, puis l'abbé de Franqueville, doyen du Chapitre de la Cathédrale de Bayeux (3).

Mort de Mademoiselle de la Hunaudière.

La fondatrice de la Communauté des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, M^lle de la Hunaudière, mourut, dit Béziers (4), le 17 janvier 1680, à l'âge de 60 ans, 4 mois et 4 jours, ce qui place la date de sa naissance au 13 septembre 1619 ; elle fut inhumée dans le cimetière de la Communauté, au pied de la Croix, où l'on voit encore sa tombe recouverte d'un monument en pierre, décoré de naïves sculptures, avec cette inscription :

CI GIST LE CORPS DE LA REVERANTE MERE MARIE MADELEINE JVLLIENNE DE LA HVNAVDIERE DITTE DE SAINT AVGVSTIN FONDATRISSE DE CE MONASTAIETRE AGEE DE SOIXSANTE ANS DECEDEE LE 17 DV MOIS DE JANVIER 1680 REQAST I PASCE

Administration des Religieuses.

L'administration des Religieuses de la Miséricorde de Jésus fut aussi profitable à l'Hôtel-Dieu que celle des Chanoines réguliers Augustins lui avait été nuisible ; il en résulta, dit M. Laffetay (5), un bénéfice net de

(1) Benet, Inventaire des Archives, pp. 38 et 39.
(2) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 168 ; Benet, Inventaire, p. 39.
(3) Laffetay, Histoire du Diocèse de Bayeux, tome I^er, pp. 155 à 159.
(4) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 168.
(5) Laffetay, Histoire du Diocèse de Bayeux, tome I^er, pp. 155 à 159.

plus de mille livres par an ; et cependant le partage de 1643 avait privé l'Hôpital d'une notable partie de ses ressources en faveur des Religieux du Prieuré de Saint-Jean, auxquels il avait attribué, dit Béziers, « ce qu'il y avait de plus clair et de meilleur », la plus grande portion des bâtiments et des jardins, les terres du Recouvry, de Cremel, du Mesnil, de Gueron, de Brunville, de Trévières, etc., et un grand nombre de rentes dont les Religieuses, pendant de longues années, réclamèrent en vain la restitution comme étant « le bien et le patrimoine de *leurs pauvres* » (1).

Logement des Religieuses.

Le logement des Religieuses étant notoirement insuffisant, elles durent prendre à loyer une maison et un jardin dépendant du prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste, et obtinrent la permission d'assister aux offices dans le bas de l'Eglise priorale (maintenant chapelle du Séminaire), la partie qui leur était ainsi abandonnée demeurant isolée du reste de l'église par un mur de séparation ; cette communauté de bâtiments donna lieu à de nombreux différends, qui ne furent clos que par une transaction intervenue en 1676, entre les Religieuses de l'Hôtel-Dieu et Thomas Duhamel, docteur en Sorbonne, chancelier de la Cathédrale de Bayeux, chanoine de Sainte-Honorine, supérieur du Séminaire et administrateur de la Maison-Dieu (2).

Fondation du Séminaire et suppression du Prieuré.

Un séminaire avait, en effet, été fondé à Bayeux par Mgr de Nesmond, en vertu d'une autorisation donnée par Lettres Patentes d'Août 1669, enregistrées au Parlement de Normandie le 17 juin 1670 (3) ; ce séminaire fut d'abord installé dans une maison de la rue Franche donnée pour cet objet le 11 mars 1669 par Gilles Buhot, chanoine de Cartigny ; mais bientôt Mgr de Nesmond, à la requête des syndics du Clergé et du consentement de son ancien précepteur Jean Ratier, Prieur des Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin du Prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste, dont la collation lui appartenait du droit de sa charge épiscopale, supprima le titre de ce Prieuré ; et, considérant qu'il était doté d'autres fonds que ceux affectés aux pauvres, l'Evêque le regarda comme un bénéfice vacant dont tous les biens lui revenaient en sa qualité de Prélat collateur (4), ainsi qu'il y avait été autorisé de nouveau, de la façon la plus formelle, par les Lettres Patentes de novembre 1643 (5) ; il transféra donc tous ces

(1) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 167.
(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 40.
(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 40.
(4) Benet, Inventaire des Archives, pp. 39 et 40.
(5) Voir page 22 ci-dessus.

biens au Séminaire qu'il établit par décret épiscopal du 22 Novembre 1675, dans les bâtiments du Prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste, à charge pour les prêtres du Séminaire de pourvoir au soin spirituel des malades, « administrer les Sacrements et Sépultures aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, instruire et assister spirituellement les pauvres passants de ce lieu où ils sont reçus vis-à-vis dudit Hôtel-Dieu », c'est-à-dire de l'*Hôpital-d'en-face* dont nous avons parlé plus haut (1) ; ce décret fut confirmé par Lettres Patentes de mai 1676, enregistrées au Parlement de Normandie le 4 août 1676.

L'ancien Prieur de Saint-Jean-l'Evangéliste, Jean Ratier, fut investi par Mgr de Nesmond du titre de trésorier de la Cathédrale; décédé le 28 mars 1697, il fut inhumé sous l'autel de la chapelle de l'Hôpital Général ; plus tard, en 1715, les entrailles de Mgr de Nesmond furent, de par la volonté du pieux Prélat, déposées dans la même sépulture (2).

Les successeurs de Jean Ratier au Prieuré de Saint-Jean, devenu le Séminaire de Bayeux, furent Gilles Buhot, Thomas Duhamel et Adjutor Josset, sous-doyen du Chapitre de la Cathédrale ; ils restaient toujours chargés de la direction du Séminaire ; mais, cet emploi nécessitant une vocation spéciale, Mgr de Nesmond fit venir, en 1682, cinq prêtres et trois frères de la Congrégation de Saint-Lazare, auxquels il confia la conduite du Séminaire et le soin spirituel des malades de l'Hôpital, avec la cure de Saint-Vigor-le-Petit et tous les biens et revenus de l'ancien Prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste, sauf ceux attribués à l'Hôtel-Dieu par le partage de 1643 ; l'établissement des Prêtres de Saint-Lazare au Séminaire de Bayeux fut confirmé par Lettres Patentes d'Août 1683, reconnues officiellement dans une Assemblée de Ville du 14 avril 1684, où il fut déclaré que cet établissement n'était nullement préjudiciable aux intérêts du Roi ni à ceux du public et des pauvres (3).

Les revenus de l'Hôtel-Dieu.

Les biens de l'Hôtel-Dieu augmentèrent rapidement d'importance et de valeur, tant par la bonne gestion des Religieuses de la Miséricorde et des administrateurs, que par suite de diverses circonstances.

Confiscation des Biens des Eglises Réformées.

Les déclarations du Roi Louis XIV, des 15 janvier 1683 et 21 août 1684, confisquant au profit des hôpitaux du Royaume les revenus des prêches, des ministres et des pauvres « de la Religion prétendue réformée », dont

(1) Voir page 14 ci-dessus.

(2) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 178.

(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 40.

le Roi supprimait l'exercice en France, amenèrent l'attribution par moitié, à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général de Bayeux, des biens de cette nature qui se trouvaient dans le ressort, ainsi que des amendes prononcées contre les récalcitrants (1).

Suppression des Léproseries.

Vers la même époque, la disparition presque complète de la lèpre donna lieu aux édits de mars et août 1672 et de novembre 1678, aux arrêts du Conseil et aux Lettres Patentes des 10 janvier 1678, 10 février 1683 et décembre 1696, qui supprimèrent les maladreries et léproseries, et, comme cette suppression ne devait pas empêcher les pauvres de profiter des revenus de ces établissements, puisque la charité avait été le motif de leur fondation (2), ordonnèrent que ces revenus seraient réunis à ceux des hôpitaux ; en conséquence furent transportés à l'Hôtel-Dieu de Bayeux les biens et revenus des maladreries de Sainte-Catherine et de Saint-Martin-des-Entrées, de la Madeleine de Vaucelles, de Saint-Clair de Pierre-Solain et de la Madeleine d'Isigny et chapelle en dépendant, pour être employés à la nourriture et entretien des pauvres ; un bail de terres ayant appartenu à cette dernière léproserie fut consenti par l'Hôtel-Dieu, en 1689, à Robert et Philippe Jeanne, pour 130 livres par an ; quant à la chapelle et léproserie de Saint-Julien de Nihault, un acte du 14 octobre 1685 déclarait qu'il fallait les rétablir et les maintenir en bon état, pour s'en servir en cas de nécessité, comme lieu de santé en cas de contagion (3).

Les biens de Saint-Nicolas de la Chesnaye avaient été réunis à ceux de l'Ordre de Saint-Lazare et Notre-Dame du Mont-Carmel ; mais le Prieuré de Saint-Nicolas, s'il ne recevait plus de lépreux, soignait encore des galeux, et méritait à ce titre d'être conservé ; nous avons vu plus haut qu'un arrêt du 26 mars 1695 réintégra le Prieur dans les revenus de la Chesnaye, montant à 8.000 livres par an (4), à charge de payer 300 livres de rente annuelle à l'Hôtel-Dieu, pour tenir lieu des biens et revenus qui peuvent avoir appartenu aux lépreux et ont été confondus avec ceux du Prieuré ; le 18 mai 1786, l'hôpital des galeux de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye fut transféré, par délibération du Corps de Ville de Bayeux, dans l'ancienne teinturerie de Saint-Laurent, au bord de la rivière, à l'extrémité de la prairie de la Manufacture, c'est-à-dire sur l'emplacement

(1) Béziers, Hist. de la Ville de Bayeux, p. 177 ; Benet, Inventaire, pp. 41 et 42.

(2) Voir page 5, ci-dessus.

(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 309.

(4) Rapport du 19 novembre 1796 ; Benet, Inventaire, pp. 163, 164, 205.

actuel de l'usine à gaz (1) ; quelques années avant cette translation, une requête de la Fabrique de la Cathédrale, du 4 juin 1769, avait demandé la réunion aux biens de cette église, des biens et revenus du Prieuré de Saint-Nicolas ; les officiers municipaux de Bayeux y firent opposition, la fondation charitable du Prieuré devant faire attribuer aux pauvres le revenu entier de ses biens ; l'Hôtel-Dieu, comme représentant légal des pauvres, se joignit à cette opposition et demanda « l'union à son patrimoine des biens du Prieuré et ancienne léproserie de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye, pour rétablir en partie le préjudice que l'Hôpital venait d'essuyer par la perte des droits de la halle » (2) ; le procès fut long et difficile ; on ne sait quelle eût pu en être l'issue, si la Révolution n'était venue le trancher à la façon du juge de La Fontaine dans la fable de « l'Huître et les Plaideurs » : la loi du 10 juillet 1794 (22 messidor an II) mit les biens des hospices à la disposition de la République ; par suite, le Prieuré de la Chesnaye et les rentes en dépendant furent vendus comme biens nationaux, ainsi qu'une notable partie des immeubles et rentes appartenant à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général ; nous verrons, par la suite de cette étude, les désastreux résultats de cette funeste mesure.

Depuis le remplacement des Chanoines réguliers de Saint-Augustin par les Religieuses Augustines de la Miséricorde de Jésus, des travaux considérables avaient été exécutés à l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

Construction de la Maison Conventuelle des Religieuses.

En 1696, Mgr de Nesmond, « qui regarda toujours l'Hôtel-Dieu comme le principal objet de son zèle et de sa charité », fit commencer la construction de la maison conventuelle des Religieuses hospitalières ; il voulut la bâtir à ses frais et la bénit solennellement en 1699 (3) ; ces bâtiments existent encore tels qu'ils furent élevés par le saint Evêque, et avec la charitable destination qu'il leur avait donnée.

La Chapelle des Religieuses.

La communauté de chapelle entre les Religieuses hospitalières et les Prêtres du séminaire était fort incommode et donnait lieu à d'incessantes difficultés ; aussi, Mgr de Nesmond fit-il élever, sur l'emplacement de la petite chapelle des malades, une chapelle plus vaste pour les Religieuses ; il la consacra le 19 septembre 1701 ; c'est encore aujourd'hui la chapelle de la Communauté de la Miséricorde de Jésus.

A cette époque, au commencement du XVIIIe siècle, la Communauté de l'Hôtel-Dieu comptait cinquante Religieuses et une novice, dépensant

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.

(2) Benet, Inventaire des Archives, pp. 286, 287, 329.

(3) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 169.

chacune 140 livres par an ; un chapelain, un médecin, un procureur, un jardinier, deux tourières et un valet ; les malades étaient au nombre de 45, coûtant chacun 150 livres par an, non compris les pauvres de la ville et des campagnes, « qui y abondent pour se faire panser », dit le rapport auquel nous empruntons ces détails (1), et les enfants exposés qui y étaient élevés jusqu'à l'âge de sept à huit ans.

Les Enfants trouvés.

Depuis de longs siècles, en effet, les enfants abandonnés, que l'on exposait primitivement à la porte des églises, et qui étaient recueillis par des prêtres chargés de les baptiser et de pourvoir à leur subsistance, étaient déposés dans les Hospices, où les frais de leur séjour étaient supportés, d'abord par les seigneurs haut-justiciers, puis par les baillis ; un compte du 12 octobre 1469 constate que les Chanoines desservant l'Hôtel-Dieu avaient payé 8 sols 15 deniers, « pour nourrir, faire allaiter et mettre en nourrice hors dudict Hostel-Dieu, les enfants trouvés à la porte dudict hospital et autres lieux de nuit » (2).

D'autres mémoires établissent que, de 1779 à 1785, 320 enfants furent exposés à l'Hôtel-Dieu, plus 24 restant des années précédentes ; de 1785 à 1787, il y eut 40 abandons à la porte de l'Hôtel-Dieu ; il y en eut 85 en 1791 et 1792, et le nombre des enfants ainsi déposés à la porte de l'hôpital augmentait toujours, si bien qu'il en fût reçu *jusqu'à cinq le même jour ;* parmi ces pauvres petits, la mortalité était effrayante ; en 1785, on signale 75 survivants sur 132, et pour une période précédente, 61 seulement sur 236 (3) ; vers la fin du XVIII^e^ siècle, l'Hôtel-Dieu ne gardait plus les enfants trouvés que jusqu'à l'âge de cinq ans, puis on les transférait à l'Hôpital-Général qui les gardait jusqu'à ce qu'ils fussent en état de gagner leur vie ; l'entretien de ces enfants coûtait des sommes considérables, et en 1801, les hospices avaient de ce chef une dette arriérée de près de 85,000 livres (4).

On voit que l'entretien de l'Hôtel-Dieu nécessitait des frais énormes ; aussi, la situation était-elle assez précaire, malgré le zèle et le dévouement des Religieuses et des Administrateurs, aux délibérations desquels assistaient, en vertu d'une décision du Corps de Ville, du 16 septembre 1730, « deux conseillers municipaux et deux notables bourgeois » (5).

(1) Benet, Inventaire des Archives, p. 43.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 231 et 232.
(3) Benet, Inventaire des Archives, p. 43.
(4) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 230.
(5) Archives de la Mairie de Bayeux.

Ce fâcheux état des finances de l'Hôtel-Dieu était d'autant plus regrettable que la grande salle des malades, construite par Robert des Ablèges, menaçait ruine, et était en outre devenue trop petite pour que les nombreux malades qu'elle devait recevoir pussent être soignés convenablement ; la nécessité s'imposait de travaux importants de restauration et d'agrandissement ; dans l'impossibilité d'y faire face avec ses propres ressources, l'administration de l'Hôtel-Dieu fit appel à la charité publique et ouvrit une souscription à laquelle prirent part de généreux bienfaiteurs, entre autres une riche protestante, Jeanne du Vivier, dame de Crouay et de Longeau, qui donna une somme de 10,000 livres (1). Travaux à la Salle des Malades

Grâce à ces libéralités, on put entreprendre les travaux et, le 9 mai 1750, on conclut un marché avec Nicolas-Thomine Hamelin, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Bayeux, paroisse Saint-Sauveur ; il s'engageait « à faire et fournir tout le nécessaire pour construire une aile au bâtiment de la salle des malades, semblable dans l'intérieur à l'aile du côté du séminaire, et conformément au plan, savoir : à la face sur la rue en faire une portion à neuf sur la largeur de 18 pieds pour rejoindre en liaison à la partie ancienne, dans laquelle aile il y aura une porte et deux croisées en-dessus pareilles aux anciennes qui leur sont opposées ; dans l'ancienne partie y percer deux fenêtres l'une sur l'autre, l'une pour éclairer dans la salle du milieu, à côté de l'autel, afin que ledit autel se trouve placé au milieu ; lequel Hamelin s'oblige de le déplacer et de le replacer ; l'autre fenêtre sera pour éclairer dans la salle en galetas » (2).

Le terrain nécessaire pour cet agrandissement de la salle, pour la construction d'un préau pour les hommes, d'une cave « pour ramasser le bois, le cidre et autres provisions *qu'on remisait dans la salle des malades*, par suite de l'insuffisance des communs », fut acquis des dames Religieuses par le prix de 3,000 livres ; les Religieuses abandonnaient à cet effet les terrains et maisons du pensionnat qu'elles possédaient au bord de la rue Saint-Vigor-le-Petit ; pour remplacer cet ancien pensionnat, M. l'abbé Jean-Baptiste de Biaudos, doyen du Chapitre de la Cathédrale (les armoiries de ce dignitaire ornent encore les grilles qu'il fit placer autour du sanctuaire de cette église), fit élever à ses frais, entre la cour de la Communauté de l'Hôtel-Dieu et les jardins du côté du séminaire, un vaste bâtiment à deux étages, qui a servi longtemps

(1) Archives des Hospices de Bayeux.

(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 206 à 214.

de pensionnat et qui est affecté maintenant au logement des dames en chambre (1).

Après l'exécution des travaux de l'entrepreneur Hamelin, la salle des malades, que Béziers déclarait « une des plus régulières que l'on voye en son genre » (2), rappelait par sa disposition les plus belles salles des hôpitaux du Moyen-Age; on peut s'en faire une idée par le vaste bâtiment, dépendant autrefois du Prieuré de Saint-Vigor-le-Grand, qui sert aujourd'hui de chapelle au monastère de la Charité: divisée en trois parties, dans le sens de la largeur, par deux rangs de chacun sept gros piliers, elle présentait l'aspect d'une église avec nef centrale et deux collatéraux ; l'autel était à l'extrémité de la nef, entre les deux fenêtres centrales du gable bordant la rue Saint-Vigor-le-Petit, et bien en vue de toute la salle ; le collatéral de l'est, vers le séminaire, était réservé aux femmes ; celui de l'ouest, vers la cour, affecté aux hommes; des rideaux d'étoffe grossière et une balustrade en bois servaient de séparation (3).

Par suite de ces agrandissements, dit M. Dédouit (4), la salle entière mesurait définitivement 108 pieds de long sur 63 de large et 28 de hauteur sous poutres ; ces dimensions concordent sensiblement avec celles qu'indique le plan dressé en 1821. par M. Lair de Beauvais, architecte de de la ville de Bayeux. plan qui permet de se rendre un compte exact de la disposition de l'ancienne salle des malades ; on y voit nettement qu'elle était en forme de trapèze irrégulier, plus large sur la rue que du côté de la communauté, et plus long vers le séminaire que vers la cour de l'Hôtel-Dieu.

La façade sur la rue Saint-Vigor-le-Petit mesurait 23 mètres 50 hors-œuvre et 21 mètres en-dedans ; elle formait une convexité assez prononcée vers la rue et son extrémité vers l'est présentait une forte saillie contre laquelle, paraît-il, venaient souvent se heurter les voitures ; cette façade était percée de quatre fenêtres ogivales, en lancettes, dont deux dans la nef centrale et une dans chacun des bas-côtés.

Vers l'ouest, la salle des malades n'avait que 34 mètres de long à l'extérieur et 32 mètres à l'intérieur ; quatre fenêtres s'ouvraient de ce côté.

Le mur du nord, séparant la salle des bâtiments de la communauté,

(1) Discours de M. Conseil, 1823 ; Dédouit, Souv. inédits, pp. 206 à 211.

(2) Béziers, Histoire de la Ville de Bayeux, p. 167.

(3) Le Lièvre, Anciens Hospices de Bayeux ; Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 206 à 211.

(4) Dédouit, Souvenirs inédits. p. 211.

avait 20 mètres 50 extérieurement, et 18 mètres 50 dans la salle : dans ce mur, s'ouvraient une porte communiquant de la salle à la communauté et un tour par où l'on passait les aliments aux malades.

La longueur de la salle des malades du côté de l'est était de 37 mètres en-dehors, 35 mètres dans les murs ; des bâtiments annexes et une petite cour se trouvaient le long de l'impasse et communiquaient avec le collatéral est ; un large porche, dans la quatrième travée à partir de la rue, donnait accès sur l'impasse séparant l'Hôtel-Dieu du prieuré de Saint-Jean l'Evangéliste, devenu depuis le Séminaire; cette impasse, qui existe encore aujourd'hui, communiquait avec la rue par une grande porte cochère s'ouvrant à l'emplacement de la grille actuelle; au-dessus de cette porte, étaient des logements communiquant, d'un côté avec la lingerie de l'Hôtel-Dieu et autres dépendances installées dans les étages et les combles au-dessus de la salle des malades, de l'autre avec les bâtiments du séminaire ; c'est dans une partie de ces logements, partagés par moitié entre les deux établissements et bornant vers le rue le passage qui restait commun entre eux, que logeait le chapelain de l'Hôtel-Dieu.

L'Impasse entre l'Hôtel-Dieu et le Séminaire.

Sous la Révolution, l'Etat, devenu possesseur du séminaire qu'il avait transformé en caserne, fit abattre la moitié des bâtiments au bord de la rue, pour faciliter le passage des troupes marchant en colonnes ; la partie restant à l'hôpital n'était plus fermée que par des cloisons d'argile, et n'étant plus appuyée, menaçait de s'écrouler ; après de longs pourparlers entre les administrateurs des hospices et le capitaine du génie Dufour, on décida, le 17 décembre 1802 (26 frimaire an XI), de construire à frais communs un mur pour clore les dépendances de l'Hôpital (1).

Plus tard, le Séminaire étant rentré en possession de ses biens, et après la reconstruction des salles des malades dont nous aurons à parler dans la suite, l'administration du Séminaire crut devoir, le 7 avril 1825, se pourvoir au possessoire devant le juge de paix de Bayeux, contre une prétendue violation de ses droits par suite de l'ouverture de jours donnant des nouvelles salles sur l'impasse, et de la porte fermant ce passage, dont le Séminaire, comme ayant droit de l'ancien Prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste, se prétendait seul propriétaire (2).

La Ville de Bayeux et les Hospices ayant obtenu, le 5 mai 1825, l'autorisation de soutenir ce procès pour y défendre les droits des pauvres, une

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 214.

(2) Archives de la Mairie de Bayeux.

sentence du juge de paix, du 18 octobre 1825, reconnut que l'impasse appartenait par moitié aux deux parties, mais ne voulant pas trancher la question des empiètements qu'il regardait peut-être comme excédant sa compétence, ordonna de remettre les choses en l'ancien état ; une telle solution était évidemment inadmissible, aussi la Ville et les Hospices portèrent appel, le 5 décembre 1825, devant le tribunal de première instance de Bayeux ; l'administration du Séminaire jugea prudent de ne pas courir les chances de ce second procès, et le 23 mai 1826, une transaction entre les deux parties déterminait d'une façon nette et précise les droits respectifs du Séminaire et de l'Hôtel-Dieu sur ce passage reconnu commun, pour le pavage et la clôture duquel une somme de 2.353 fr. 27 fut votée par le Conseil municipal le 15 mai 1827 (1).

***

Situation financière de l'Hôtel-Dieu.

Le produit de la souscription de 1750, tout abondant qu'il fût, et quelle qu'eût été la générosité des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu, avait été absorbé par les réparations à la salle des malades et autres travaux dont nous avons parlé plus haut ; et la situation financière de l'hôpital n'en était pas améliorée : si l'on s'en rapporte à un Mémoire de Mgr de Cheylus et de M. l'abbé d'Audibert la Vilasse, vicaire-général de Bayeux et supérieur de la Communauté de l'Hôtel-Dieu en 1785, les revenus montaient alors à 15.407 livres 10 sols, et les charges pour décimes, honoraires, gages, réparations, nourriture, chauffage et entretien, s'élevaient à plus de 23.800 livres ; d'où un déficit annuel de plus de 8.400 livres (2)..... On voit que, si les malades, les enfants trouvés et les pensionnaires étaient bien soignés à l'Hôtel-Dieu de Bayeux, ni les Religieuses, ni les Administrateurs ne pouvaient encourir le reproche, fait jadis aux Chanoines réguliers du Prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste, de prendre pour eux le bien des pauvres !.....

De graves événements allaient bientôt venir accroître, dans des proportions effroyables et pour de longues années, cet état de gêne, de jour en jour plus inquiétant, des Hospices de Bayeux.

A la fin de 1790, les revenus de l'Hôtel-Dieu étaient d'environ 18.946 livres par an, non compris les produits variables, aumônes, dons, frais de séjour, etc., montant approximativement à 10.000 livres, ce qui cons-

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.

(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 43.

tituait une fortune totale de près de 29.000 livres de revenus (1) ; mais depuis plusieurs années la crise funeste qui semblait tarir toutes les ressources et augmenter partout la misère, se faisait rudement sentir, à Bayeux comme ailleurs; les dépenses de l'hôpital devenaient chaque jour plus lourdes, et les subventions de l'Etat qui seules, jusqu'alors, avaient permis d'équilibrer le budget des hospices, faisaient totalement défaut.

Demandes de Secours. Détresse croissante des Hospices.

Une délibération du Corps municipal de Bayeux, du 10 août 1790, porte un jour douloureux sur ce triste état de choses : « L'Hôtel-Dieu, y est-il dit, n'est pas doté en proportion de ses besoins ; il est d'ailleurs surchargé par une quantité considérable d'enfants trouvés, sans que depuis 1787 le gouvernement lui ait fait passer les fonds extraordinaires qu'il avait coutume de lui accorder ci-devant, *quelque demande qui lui en ait été faite ;* les linges de cet Hôtel-Dieu sont totalement usés, et pour remonter convenablement cet hospice pour les pauvres malades, il serait nécessaire de faire une avance à laquelle il ne peut suffire (2) ».

Cette avance, la Ville de Bayeux ne pouvait la fournir, n'étant pas plus riche que ses hospices ; aussi ne crut-on pouvoir mieux faire que d'user de l'influence du général de Wimpffen, député de Bayeux à l'Assemblée nationale ; le 20 Octobre 1790, on le chargeait de solliciter du gouvernement le remboursement des dépenses faites pour les enfants trouvés, montant pour 1788 à 8.117 livres 5 sols, et pour 1789 à 8.689 livres 13 sols 8 deniers. Les démarches du représentant de Bayeux furent, — en apparence, — couronnées de succès : dès le 28 Octobre, la somme demandée était envoyée à Bayeux,... mais *en assignats !...* et chacun sait quelle était la valeur de ces trop fameux « billets de confiance » et quelle dépréciation ils subissaient quand il s'agissait de les transformer, soit en espèces devenues si rares à cette époque, soit en denrées de première et indispensable nécessité !

Aussi, quoique l'Assemblée nationale eût voté, le 8 Juillet 1791, une somme de *trois millions* sur le fond de l'extraordinaire à titre de « prêt en faveur des lieux hospitaliers », remboursable pendant le premier semestre de 1792 au moyen de sous par livre ajoutés aux contributions foncière et mobilière de 1791, et quoique, le 4 septembre 1791, une somme de 15.000 livres eût été promise aux hospices, la distribution

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 9.
(2) Archives de la Mairie de Bayeux.

de ces secours se fit longtemps attendre : le 27 Novembre 1791, la « rareté du billon » forçait la Ville de Bayeux à émettre pour 110.200 livres de « bons de confiance » de 4 et 5 sols ; et le Conseil général de la commune sollicitait du département un secours en faveur des hospices (1).

Cette assemblée de nos édiles avait compris l'inutilité de sa requête du 6 Novembre 1791, tendant à poursuivre le recouvrement de la créance en blé due par l'Evêché ; cette démarche, plusieurs fois renouvelée, ne pouvait que rester sans succès, les biens du Clergé, qui garantissaient cette redevance, étant devenus propriété de l'Etat par la loi de confiscation du 2 Novembre 1789 (2).

Une nouvelle demande de secours, adressée par la Ville le 1er Décembre 1791, demeura sans réponse ; las d'attendre, le Conseil général de la Commune décida, le 8 Octobre 1792, d'avancer aux hospices, pour leur permettre de vivre, les termes échus des rentes dues par l'Etat et par l'ancien Clergé dépossédé ; mais, pour faire face à une telle avance il fallait des fonds ; la municipalité sollicita donc de nouveau une somme de six mille livres, pour être répartie entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Général, *à valoir sur les trois millions* destinés à cet effet et votés en faveur des hôpitaux par l'Assemblée Constituante (3).

La Terreur à Bayeux.

Il va sans dire que toutes ces demandes restèrent sans résultat : les politiciens de l'époque avaient autre chose à faire que de s'occuper des pauvres !... Le 18 septembre 1793. les représentants du peuple, Prieur et Le Carpentier. en mission à Bayeux, sans consulter les électeurs, décidèrent de déposer, sans autre forme de procès. les membres du Corps municipal de Bayeux : « considérant, disaient-ils, qu'il importe de renouveler la Municipalité bayeusaine, dont la conduite en ces temps difficiles, atteste l'insuffisance et la faiblesse et qu'il est indispensablement nécessaire de la composer de *citoyens* dont le civisme, le caractère et l'énergie se soient *constamment soutenus contre les intrigues et les cabales de l'aristocratie* », ils choisirent de leur propre autorité, et installèrent à l'Hôtel-de-Ville, de nouveaux conseillers, dont le premier acte fut de s'empresser d'adopter le bonnet rouge (4) ; le « zèle » de ces nouveaux édiles était encore stimulé par l'influence de la Société Populaire, organe des partis terroristes les plus avancés, et par la présence de « l'agent

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 16.

(2) Dédouit. Souvenirs inédits, p. 16.

(3) Dédouit, Souvenir inédits, p. 32 ; Archives de la Mairie de Bayeux.

(4) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 40 et 41.

national » qui devait remplacer le procureur-syndic et son substitut ; ce « zèle » ne tarda pas à se manifester pour le plus grand préjudice des pauvres et des malades de nos hospices.

Le Costume des Religieuses.

Un décret de l'Assemblée nationale du 18 Août 1792 avait supprimé toutes les congrégations religieuses et interdit d'en porter le costume ; toutefois, la municipalité bayeusaine avait cru pouvoir profiter de la tolérance admise par le second article de ce décret, portant que, « dans les hôpitaux et maisons de charité, *les mêmes personnes* pouvaient *continuer comme ci-devant* le service des pauvres et le soin des malades, *à titre individuel* et *sous la surveillance* des corps municipaux et administratifs » (1).

Cette tolérance semblait devoir concilier tous les intérêts, mais la Société Populaire ne l'entendait pas ainsi, et bientôt elle dénonça au Conseil général de la Commune le « *délit* » commis par les Religieuses de l'Hôtel-Dieu qui, se croyant couvertes par leur vœu de clôture qui leur interdisait de paraître hors de l'hôpital, avaient cru pouvoir conserver leur habit religieux. Forcé d'agir, le Conseil général décida, le 26 Septembre 1793, qu'*invitation et réquisition formelles* seraient faites aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu « de quitter leur costume religieux et d'en prendre un républicain, *ce qu'elles firent non sans regret* », dit un rapport de l'époque (2).

Les Cocardes.

Quelques jours après, « *les frères* » de la Société Populaire relevaient un nouveau grief contre les anciennes Religieuses : si elles avaient pris un « *costume républicain* », elles ne portaient pas à leur bonnet la *cocarde tricolore*, prescrite par le décret du 25 Septembre 1793 ; le Conseil Général fut encore informé de cette nouvelle infraction ; mais un membre de l'assemblée ayant exposé que « les facultés » des anciennes Religieuses ne leur permettaient pas de se procurer elles-mêmes les cocardes, et demandé que « la commune veuille bien en faire les frais et que deux membres du Conseil général aillent les leur placer », on adopta, le 7 Octobre 1793, cette motion qui enlevait aux Religieuses tout prétexte de résistance, et les *citoyens* Delarue et Métrel furent chargés de la bizarre mission d'aller fixer eux-mêmes la cocarde sur le bonnet des Sœurs de l'Hôtel-Dieu ; cette remise officielle des insignes eut lieu le 8 Octobre 1793 ; une de ces cocardes qui fut portée par M^me^ Le Romain,

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 27 et 28.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 29 et 30.

en religion Sœur des Anges, existe encore à l'Hôtel-Dieu, où elle est conservée sous une vitrine (1).

Le Serment civique.

On eût pu croire que l'abandon du costume religieux et le port de la cocarde allaient mettre les hospitalières à l'abri de nouvelles tracasseries ; il n'en fut rien ; et le 23 Novembre 1793, le Curé constitutionnel de Saint-Vigor-le-Petit, désireux, lui aussi, de faire preuve de « civisme » et de « zèle », dénonça les ex-Religieuses de l'Hôtel-Dieu comme n'ayant pas prêté le *serment civique* prescrit par la loi du 3 Octobre 1793, disant « qu'à défaut dudit serment il importait de les destituer et de les arrêter » ; la Société Populaire avait déjà pris ses précautions, et le 2 novembre on avait convoqué au son du tambour toutes les *citoyennes* disposées à se faire inscrire à la mairie pour remplacer, dans le service des hôpitaux, les Religieuses non assermentées.

Le 9 décembre 1793, deux officiers municipaux furent délégués pour arrêter la liste des Religieuses insoumises et pourvoir à leur remplacement ; les choses restèrent pourtant en état jusqu'au 3 mars 1794 ; à cette date (13 ventôse an II), l'agent national ayant requis l'exécution du décret, le Conseil général de la Commune dut agir ; il délégua aussitôt deux de ses membres, les *citoyens* Le François et Dubuisson, pour assembler dès le lendemain les Religieuses dans leurs Communautés respectives, leur donner lecture du décret, et leur accorder un délai de dix jours pour prendre leur parti.

C'est donc le 4 mars 1794 que les deux municipaux, accompagnés de leur greffier, Georges-Auguste Hue, secrétaire de la municipalité, se présentèrent à l'Hôtel-Dieu, déjà débaptisé et désigné sous le nom d'*Hospice de la Montagne* (non parce qu'il était situé au fond de la vallée, mais en l'honneur du nom donné au parti le plus avancé de la Convention nationale), et donnèrent lecture aux Religieuses du décret du 9 ventôse an II (17 février 1794) enjoignant aux municipalités d'emprisonner sans délai tous ceux ou celles qui refuseraient de prêter le serment civique (2).

Le délai accordé aux Religieuses pour réfléchir et prendre une décision prenait fin le 15 mars (25 ventôse) ; il était donc expiré lorsque, le 21 mars (1er germinal), l'agent national fit de nouveau acte d'autorité, affirmant au Conseil de la Commune que le « *retard*, dans un gouvernement

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 62 à 69.

(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 75 à 84.

révolutionnaire, *peut se considérer comme un crime* », et déclarant qu'il avait fait avertir les *citoyennes* qui se disposaient à remplacer « les *filles* qui ont refusé de prêter le serment. » — C'est dans ces termes méprisants que l'agent national parlait des dévouées Religieuses dont le départ devait bientôt se faire si cruellement sentir aux pauvres malades !...

Infirmières laïques.

Les *citoyennes* Duchemin, Lafontaine-Lequesne, Michel, Liégard, Le Bailly, Ygouf et Aze, auxquelles se joignirent quatre jours après les *citoyennes* Lajehannière et Tanquerel, prêtèrent donc serment et furent installées sans délai à « l'Hospice de la Montagne » ; une seule des anciennes Religieuses, préférant le service des malades à ses vœux, avait aussi prêté le serment civique ; elle resta à l'Hôpital pour aider et mettre au courant les nouvelles hospitalières ; les *vingt-cinq* autres Religieuses, fidèles à leurs vœux monastiques, refusèrent le serment (1).

Aussitôt, l'agent national requit du Conseil général de la commune l'exécution définitive de la loi du 9 nivôse an II (29 décembre 1793), c'est-à-dire l'emprisonnement des anciennes Religieuses et l'installation d'une nouvelle administration dans *l'Hospice-de-Santé*, ainsi que l'on désignait quelquefois l'Hôtel-Dieu, sans doute quand le nom d' « Hospice de la Montagne » semblait trop extraordinaire.

Administration de l'Hospice de Santé.

En conséquence, le 25 mars 1794 (5 germinal an II), le Conseil général arrêta que le citoyen Dreumont serait *préposé en chef à l'administration de l'Hospice de Santé*, sous la surveillance de la municipalité, avec autorité sur tous les services, logement et entretien « dans ladite maison » ; le nombre des *hospitalières* laïques était fixé à *vingt*, quoiqu'elles ne fussent encore que dix, en comptant l'ancienne Religieuse assermentée ; elles étaient aidées par *deux infirmiers* ; tout ce personnel devait vivre et loger « dans ladite maison » ; quant aux traitements, ils devaient être « réglés en assemblée », à une date que l'on ne semblait pas très pressé de fixer.

Ce que l'on décidait au plus vite, c'est « que, *dès demain neuf heures du matin* les ex-Religieuses qui n'ont pas prêté serment *seront expulsées*, que le comité de surveillance va être prévenu, et que *la nouvelle administration sera établie de suite* ; que, pour exécuter l'expulsion et le remplacement cy-dessus mentionnés, y compris l'*état à dresser des effets* de ladite maison, les *citoyens* Le Boyteux et Hardouin, officiers municipaux, et Desramé et Dupart, notables, sont nommés *commissaires.* » (2)

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 84 à 88.

(2) Archives de la Mairie de Bayeux.

Emprisonnement des Religieuses.

En exécution de cette délibération, vingt-trois Religieuses de l'Hôtel-Dieu furent incarcérées, le 26 mars 1794 (6 germinal an II), à la prison de la Charité, où elles furent privées de leurs livres de piété et des objets les plus nécessaires à la vie ; deux autres Sœurs hospitalières, que leur état de santé ne permettait pas de transporter, restèrent dans les bâtiments de la Communauté jusqu'au 30 juillet 1794 (12 thermidor an II), jour où elles furent conduites, elles aussi, à la maison d'arrêt de la Charité par Bénard, huissier du Comité révolutionnaire de surveillance ; outre les Sœurs de l'Hôpital-Général, dont nous aurons à parler plus loin, d'autres Religieuses furent aussi incarcérées, même après la chute de Robespierre, en exécution de l'arrêté du Comité de surveillance du 21 thermidor an II (8 août 1794) invitant la municipalité à mettre à exécution la loi contre les Religieuses insermentées (1).

Comme le fait remarquer avec raison M. Dédouit, c'était une « tâche ingrate » qu'avait acceptée M. Dreumont en prenant la Direction de l' « Hospice de la Montagne ».

Embarras des Administrateurs.

La situation matérielle, en effet, ne s'était pas améliorée : ne sachant où trouver des ressources, le Conseil général, dès le 24 octobre 1793, avait chargé les *citoyens* Hébert-Dorval et Duféron-Delamache de faire rendre compte aux anciens syndics jusqu'à parfait règlement ; et le 28 octobre le *citoyen* Douesnel-Duparc avait accepté de remplir gratuitement les fonctions d'économe intérieur (2).

Lors de l'emprisonnement des Religieuses, la caisse des pauvres contenait encore 1.718 livres 17 sols 6 deniers, mais cette modique réserve fut promptement épuisée ; elle ne dura que *douze jours !...* en effet, le 9 avril 1794 (20 germinal an II), le *citoyen* Dreumont exposait que « *n'ayant rien en caisse depuis le 18*, il serait nécessaire de connaître au plus tôt les *ressources propres à assurer l'avenir* de l'établissement, et de faire rentrer les sommes qui pouvaient lui être dues » (3).

On voit que le nouveau directeur, malgré sa bonne volonté, n'étant nullement au courant des ressources ni des besoins de l'hôpital, se trouvait dans le plus grand embarras ; il fut obligé de se renseigner près des anciennes Religieuses, et d'avoir souvent recours à leur expérience, qu'elles mirent du reste au service des pauvres avec une admirable abnégation, notamment M^me^ Le Cordier (Sœur Saint-Paul), ancienne dépositaire de

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 91, 130, 131.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 74 et 75.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 105 à 107.

la Communauté, pour tout ce qui regardait la comptabilité, et M^me^ Duchâtel (Sœur Saint-Louis), pour le service de la pharmacie, au courant duquel le *citoyen* Gardin-Dujardin, apothicaire et officier municipal, ne pouvait arriver à mettre les nouvelles infirmières. Du fond de leur prison, les anciennes Religieuses continuaient ainsi à se dévouer pour les malades, en faisant connaître à la nouvelle administration de l'Hôpital tout ce qui pouvait faciliter l'exercice de ses difficiles fonctions (1).

Mais cela ne pouvait suffire à remédier aux vices inévitables de la nouvelle organisation : les Religieuses étaient vêtues, nourries, entretenues aux frais de leur communauté et *ne coûtaient rien aux Hospices*, tandis qu'il fallait *loger, nourrir* et *payer* les laïques appelées à les remplacer : leur traitement, consistant d'abord en une indemnité de 30 livres, puis en une seconde indemnité de 320 livres à partager entre huit infirmières le 24 décembre 1794 (3 nivôse an III), fut fixé à 220 livres par an le 3 février 1795 (15 pluviôse an III), porté à 400 livres le 12 juillet (24 messidor) de la même année, à cause du peu de valeur des assignats, puis réduit, au 12 novembre 1797 (25 brumaire an VI), à 120 livres en numéraire. Les dépenses occasionnées par ces traitements venaient s'ajouter aux frais énormes que nécessitait l'entretien de l'hôpital, qui dépensait annuellement, *rien qu'en combustible*, pour le service de la cuisine, des salles, des lessives, etc., 600 bûches de bois de chauffage, 1.200 fagots et 200 boisseaux de charbon de bois !... (2).

En outre, la conduite de ces hospitalières laïques laissait fort à désirer, comme le constate un rapport de deux membres du comité de surveillance du 5 juillet 1794 (17 messidor an II) ; on dut en renvoyer quatre sur neuf ; celles qui les remplacèrent furent souvent obligées de se retirer, en butte à la jalousie et aux tracasseries de tout le personnel ; le 16 mai 1794 (27 floréal an II), on dut même renvoyer la première infirmière, la « *citoyenne* » Lajehannière, qui avait obligé le directeur à procéder contre elle devant le juge de paix, tant elle mettait d'aigreur et de mauvais vouloir dans ses rapports de service avec lui et avec les infirmières placées sous ses ordres.

Les Cercueils.

Ce même jour, 16 mai 1794, fut prise par le Conseil général de la Commune de Bayeux une des rares mesures intelligentes de cette triste période : depuis un temps immémorial, on se servait, pour toutes les

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 96 à 98, 105 à 107.

(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 107 à 110.

inhumations de l'Hôpital, d'un unique cercueil-brancard, qui existe encore, conservé à titre de souvenir ; c'était un long coffre de bois, peint en noir, avec deux bras de civière à chaque extrémité ; le cadavre enveloppé d'un linceul était déposé dans ce coffre, le même pour tous, et transporté ainsi au cimetière ; au-dessus de la fosse, le fond du coffre, monté à charnières, s'ouvrait brusquement, laissant tomber le corps qui était aussitôt recouvert de terre ; cet usage barbare, aussi contraire à l'hygiène publique qu'au respect dû aux morts, fut interdit par le Conseil, qui décida qu'à l'avenir « aucun corps mort de l'Hôpital civil ne sera enterré sans un coffre ou cercueil en bois, dont les frais seront supportés par l'administration dudit hospice » (1).

Mise en liberté des anciennes Religieuses.

Au nombre des actes de convenance et d'équité, trop peu fréquents à cette époque si troublée, il convient de faire figurer la mise en liberté des Religieuses hospitalières détenues à la prison de la Charité.

Un décret du 18 thermidor an II (5 août 1794), rendu après la chute de Robespierre, ordonnait la libération des *citoyens* ou *citoyennes* détenus comme suspects ; au nombre des représentants délégués pour assurer l'exécution de cet acte de « clémence », comme on disait alors, ou plutôt de justice, fut le conventionnel Bollet, du Pas-de-Calais ; envoyé dans le Calvados, il arriva à Bayeux le 22 août 1794 (5 fructidor an II) et se fit remettre le 10 octobre (19 vendémiaire an III) les dossiers des suspects avec les motifs de leur mise en accusation ; parmi ces pièces, figurait sans doute le procès-verbal de refus de serment des Religieuses, appelées comme nous l'avons vu plus haut, en vertu de la décision du Comité de surveillance du 16 pluviôse an II (4 février 1794), à prêter le serment civique, faute de quoi procès-verbal serait dressé de leur désobéissance à la loi ; c'est ce refus qui avait motivé, un mois après, la sommation suprême des officiers municipaux, puis l'emprisonnement des Religieuses « réfractaires ».

A part ces documents défavorables, que l'on avait eu bien soin de conserver, la plupart des pièces utiles manquaient aux dossiers, l'anarchie la plus complète ayant régné dans la prison au moment des arrestations, et les registres d'écrou n'ayant pas même été tenus « à cause des troubles et des désordres », ainsi que le constatait lui-même le trop fameux Comité de surveillance dans son rapport du 19 nivôse an III (8 janvier 1795).

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 107.

Aussi le représentant Bollet était-il fort embarrassé, et il fallut un certificat des *citoyens* Le Tual et Le Coustey, médecins de la prison, constatant l'état de maladie des « *citoyennes* » Tavigny et Cosnard, anciennes Religieuses de l'Hôtel-Dieu, et le défaut d'infirmerie pour les soigner dans la maison d'arrêt, pour obtenir leur mise en liberté le 20 janvier 1795 (1er pluviôse an III) (1).

Le représentant Bollet autorisa, trois jours après, le 23 janvier (4 pluviôse), la sortie de prison des autres Religieuses hospitalières ; en quoi il semble avoir fort risqué de se compromettre, car dès le lendemain 24 janvier (5 pluviôse an III), le Comité de surveillance demandait « *par quel ordre* ces anciennes Sœurs étaient sorties de prison, *afin d'en rendre compte au Comité général de Paris* »... (2).

Fort heureusement pour Bollet et pour les ex-Religieuses, la fin du régime de la Terreur rendait ces suspicions moins dangereuses ; mais si la sécurité avait fait quelques progrès, encore bien peu sensibles, la prospérité des finances était loin de revenir, et les mesures qu'on prenait à cet égard étaient peu de nature à en préparer le rétablissement.

Les biens des Hospices à la disposition de la République.

Le 10 juillet 1794 (22 messidor an II), une loi, dont on ne saurait apprécier trop sévèrement les funestes conséquences, mit les biens des hospices à la disposition de la République, qui devait, en échange, assurer le paiement des dépenses de ces établissements. Ce fut la ruine immédiate et complète des Hospices.

L'Etat, s'empressant de profiter de la faculté que lui laissait cette loi, avait vendu tous les biens des établissements charitables, et employé les fonds qui en provenaient à combler en partie un déficit de plus en plus menaçant ; aux hospices, il ne donnait que de faibles à-comptes, versés en assignats dont la valeur devenait de jour en jour plus illusoire ; si bien que le budget des hospices, se chiffrant en apparence par des sommes considérables, paraissait annoncer l'abondance, tandis qu'en réalité les millions qui y figuraient ne représentaient, à cause de la dépréciation des assignats, que des ressources infimes, insuffisantes pour nourrir et entretenir les pauvres hospitalisés, qui souvent manquaient du nécessaire (3).

Les rapports du Conseil général de la Commune de Bayeux constataient sans cesse cette détresse des hospices « réduits à la dernière nécessité,

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 131 à 134.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 131 à 134.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 167 à 173.

sans pain et sans aucune espèce de secours, ne pouvant se procurer de grains qu'au poids de l'or ; il est *absolument nécessaire*, ajoutait le Conseil, que l'administration leur fasse *une avance*, soit en riz, soit en argent, ou même de l'une et l'autre manière, *afin de leur procurer* DU MOINS LE PAIN, d'autant plus que *c'est à peu près* LE SEUL ALIMENT *qu'il soit possible de leur fournir* dans les circonstances actuelles » (1).

Pour parer au plus pressé, le Conseil général votait 1.000 livres, le 15 juillet 1794 (27 messidor an II), pour achat de 12 quintaux de farine ; le 6 août suivant (23 thermidor), le Directoire du District donnait 2.000 livres pour les Hospices ; mais c'est à peine si ces faibles secours atténuaient, pour quelques jours seulement, le manque de ressources qui reparaissait aussitôt, toujours plus menaçant : M. Dreumont le signalait de nouveau, dans son rapport du 6 novembre 1794 (16 brumaire an III), affirmant que les revenus de l'Hospice civil formaient « *à peine la huitième partie* » de ce qu'il faudrait « pour faire face à ses besoins » (2). En effet, le personnel de l'établissement comprenait alors deux directeurs (MM. Dreumont et Bajot), trois infirmiers, huit infirmières, deux cuisiniers, un aide-apothicaire, une portière et deux lessivières ; les salaires et la nourriture représentaient pour tout ce monde plus de 200.000 livres par an ; si l'on y ajoutait les autres dépenses de l'hôpital, on arrivait à un total annuel d'environ 500,000 livres, tandis que la dotation n'était que de 91,443 livres, et encore était-elle payée fort irrégulièrement (3).

La municipalité terroriste nommée en l'an II fut remplacée, le 1er mai 1795 (12 floréal an III) par un nouveau Conseil animé d'un esprit plus modéré ; le 5 mai (16 floréal), les nouveaux administrateurs des Hospices, MM. Gardin-Néry, Moisson et Gueroult, entraient en fonctions (4) et s'efforçaient d'améliorer la triste situation de ces établissements qui, par suite de la vente de leurs biens au profit de la Nation, perdaient un revenu annuel de plus de 17.000 livres, dont près de 11.000 pour l'Hôtel-Dieu (5) ; aussi, l'un des premiers actes des nouveaux administrateurs fut-il de demander, le 30 mai 1795 (11 prairial an III) encore un secours à la Ville ; le nouveau maire, M. Jehanne, et le Conseil de la Commune, ne pouvant subvenir à cette détresse par les seuls moyens de la Ville, dont la

Nouvelles demandes de secours.

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 173 à 177.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 167 à 172.
(3) Comptes du 26 mars 1795 (6 germinal an III) au 18 février 1797 (30 pluviôse an V).
(4) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 149 et 150.
(5) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 178.

situation était aussi des plus précaires, adressèrent à cette occasion, au ministre des finances, une énergique réclamation dont les termes méritent d'être cités :

« Notre situation relativement aux Hospices est si critique, disaient-ils, que *si* DANS UNE DÉCADE *nous ne recevons pas de secours*, NOUS OUVRIRONS LES PORTES *et nous imprimerons notre correspondance*, AFIN D'INSTRUIRE NOS CONCITOYENS DES MOTIFS *qui ont déterminé cette* ÉPOUVANTABLE MESURE.

« Le silence du gouvernement, *l'abandon dans lequel il nous laisse*, nous réduisent *aux dernières extrémités ; le système des délais*, citoyen ministre, *est* INADMISSIBLE ; aidez-nous à prévenir la chute de deux établissements précieux ; *cette chute jetterait* SUR LE GOUVERNEMENT *un* VERNIS DE DÉFAVEUR *auquel il* DOIT *se soustraire* » (1).

De telles paroles eussent dû produire une impression profonde sur un gouvernement soucieux de ses devoirs ; il ne semble pas cependant qu'elles aient obtenu de résultat, au moins avant la fin de la législature ; ce n'est, en effet, que deux jours avant l'expiration de son mandat, que la Convention, abrogeant la loi spoliatrice du 22 messidor an II, décréta, le 23 octobre 1795 (2 brumaire an IV), que les hospices jouiraient comme auparavant des revenus qui leur étaient propres, et qu'à cet effet les agents de la Commission des revenus nationaux seraient tenus de remettre entre les mains des administrateurs tous les titres et papiers relatifs à l'administration des établissements de bienfaisance, qui avaient été déposés dans leurs bureaux (2).

Loi restituant aux Hospices leurs revenus.

C'était certainement le seul moyen de sauver les Hospices, mais encore fallait-il qu'avec leurs titres on leur remît au plus tôt les sommes qui leur étaient dues et dont l'Etat restait comptable à leur égard ; pour les Hospices de Bayeux, l'arriéré des revenus s'élevait à la grosse somme de 511.000 livres, auxquelles il fallait ajouter 18.932 livres 15 sols pour frais de séjour non remboursés par l'Etat ; le recouvrement de ces sommes fut confié au *citoyen* Basley, avocat, qui réussit à obtenir, le 21 avril 1796 (2 floréal an IV), le paiement d'un à-compte, bientôt suivi du versement de la totalité des revenus arriérés ; mais les besoins des Hospices étaient si grands que ces ressources, pourtant considérables, furent absorbées en six semaines, tant par le paiement des dettes des Hospices que par les dépenses ordinaires de leur entretien : le 2 juin (14 prairial) il n'en restait

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 173.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 179.

rien, et il fallait demander au département un nouveau secours de 600.000 livres, dont la moitié fut versée aussitôt (1).

La nouvelle Commission des Hospices.

La loi du 16 vendémiaire an v (7 octobre 1796) ayant institué de nouvelles Commissions des Hospices, les administrateurs qui devaient composer celle de Bayeux furent nommés par la Municipalité le 21 germinal (10 avril 1797) et entrèrent en fonctions le 1er floréal (20 avril) suivant; c'étaient MM. Chardon, président; Basley, Bertauld, de Bricqueville, Genas-Duhomme; Hébert-Dorval, receveur; Dreumont, économe de l'Hospice-Civil; Le Pinteur, économe de l'Hospice d'Humanité; Le Brun, huissier, secrétaire (2). Moins d'un an après, la loi du 19 fructidor an v (5 septembre 1797), ayant déclaré nulles les opérations des assemblées primaires du Calvados, les administrateurs des hospices, dont les nominations se trouvaient invalidées avec l'élection de la Municipalité qui les avait choisis, remirent leurs démissions à M. Le Forestier, agent du district; et ce n'est qu'après de vives instances qu'ils consentirent à les retirer dans l'intérêt des pauvres; leurs fonctions, en effet, ne pouvaient être pour eux qu'une source de difficultés et d'ennuis: mettre les hospices en possession des biens qui leur avaient été rendus, et les défendre contre les créanciers qui réclamaient le paiement de dettes dont une notable partie (correspondant aux dépenses effectuées durant la période où la Nation avait été en possession du bien des pauvres), devait incomber à l'Etat, était certes une charge difficile.

Conformément aux prescriptions de la loi du 29 pluviôse an v (17 février 1797), la Commission des Hospices avait fait établir pour le 21 mars (1er germinal) le décompte des sommes dues de ce chef par le gouvernement, mais le Trésor ne payait plus depuis qu'il avait fait briser, le 19 février (1er ventôse), la planche aux assignats. Malgré les biens dont la loi leur avait *en droit* restitué la jouissance, les hospices se trouvaient de nouveau, *en fait*, dans le plus extrême embarras. M. de Bricqueville, délégué de la Commission pour l'Hospice d'Humanité (M. Bertauld était délégué

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 173 à 177; l'énormité apparente de ces chiffres s'explique par le fait que les sommes qu'ils représentaient étaient évaluées *en assignats*, de sorte que leur valeur nominale était *près de* 300 *fois supérieure* à leur valeur réelle: le 21 mai 1797 (1er prairial an v), l'assignat de 100 livres valait 7 sols 3 deniers; 600.000 livres d'assignats valaient donc 2.325 livres d'argent monnayé; en février 1796 la perte était encore plus considérable, 24 livres d'or valant 8.600 fr. d'assignats (*).

(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 179 à 181.

(*) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 172.

pour l'Hospice Civil), se rendit à Paris, au nom des deux établissements, pour solliciter du ministre la remise des biens promis et le paiement des sommes dues.

Ce voyage resta sans résultat (1); plus de deux ans se passèrent en vaines démarches et, le 17 mai 1799 (28 floréal an VII), la Commission des hospices exposait au Conseil municipal le préjudice causé aux pauvres par la vente, au profit de la Nation, de biens qui n'ont pas été remplacés quoique « *rien n'ait été négligé* pour parvenir à ce but »; qu'on n'a « *pareillement pu obtenir* » le recouvrement de crédits réclamés sur le gouvernement pour raison des dépenses faites pour les militaires malades et pour les mois de nourrice dus par l'Etat pour les enfants abandonnés; que les biens non aliénés ont été rendus à la Commission « *chargés de dettes*, sans provision d'aucun genre, et *dénués de tout* ».

Les Hospices sans ressources.

Aussi, réduite à cette extrémité, la Commission proposait-elle de congédier de l'Hospice d'Humanité (Hôpital-Général), *tous les individus en état de gagner leur subsistance par leur travail*, de réduire autant que possible le nombre des employés, de *ne plus recevoir d'indigents* à l'Hospice d'Humanité jusqu'à ce que les facultés de cet hospice le permettent, de *réduire le nombre des lits* de l'Hôpital Civil et d'en *exclure les militaires* sauf le cas d'impossibilité de les transporter dans un autre hôpital (2).

Mais bientôt ces mesures, cependant rigoureuses, ne devaient plus suffire à arrêter la ruine des hospices; il fallut en proposer une plus radicale et plus douloureuse encore : il fallait sacrifier un des deux établissements pour sauver l'autre; la Commission administrative, invitée par délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 1799 (16 vendémiaire an VIII) à « indiquer les moyens de réduire la dépense des hospices à proportion de leur revenu », reconnaissant qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver la situation, prit une décision dont les motifs méritent d'attirer l'attention :

Réunion de l'Hospice d'Humanité à l'Hospice Civil.

« Considérant, dit la Commission, que les espérances qu'elle avait conservées jusqu'à ce moment, d'obtenir des secours en faveur des hospices, sont sans succès; que *leur détresse est devenue telle que* LEUR SUBSISTANCE EST A PEINE ASSURÉE POUR UNE DÉCADE;

« Convaincue qu'il n'est pas de moyen qu'elle ne doive tenter pour *prévenir la chute totale* de ces établissements et *conserver encore l'exis-*

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 216 à 217.

(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 217 à 219.

tence de quelques individus qui ne peuvent absolument se passer du secours de ces hospices ;

« Considérant que, *prenant le parti extrême et affligeant* d'expulser les indigents qui, par leur travail ou les secours qu'ils réclameront de leurs familles, trouveront leur subsistance hors de l'Hospice d'Humanité, *la réunion des deux Hospices* dans une même maison et sous une seule direction présentera une ressource considérable d'économie »....., etc.

En conséquence, la Commission arrêtait le renvoi de 35 indigents, la translation de deux folles à Beaulieu et la réunion de l'Hospice d'Humanité à l'Hospice Civil.

Le Conseil Municipal ayant approuvé cette mesure, la Commission arrêta, le 20 octobre 1799 (28 vendémiaire an VIII) un règlement pour le service des *Hospices Réunis*, comportant un directeur du service des garçons, une directrice du travail des filles, une préposée au soin des vieillards, une lingère, trois infirmiers, trois infirmières, deux cuisinières, un garçon pharmacien, une lessivière, deux portiers ou portières.

Les travaux d'aménagement ayant été effectués sous la direction de l'architecte Fouquet, les pauvres de l'Hospice d'Humanité furent transférés et installés à l'Hospice Civil le 27 octobre 1799 (5 brumaire an VIII), et les bâtiments de l'Hospice d'Humanité restèrent confiés à la garde du *citoyen* Gabriel Alexandre (1).

Cette combinaison procurait certainement une économie en permettant de diminuer les dépenses ; mais il restait, tâche difficile, à payer les créanciers arriérés et à passer des marchés pour assurer la subsistance des hospitalisés ; c'est à quoi s'appliquèrent, non sans d'inextricables difficultés, les membres de la Commission ; M. Duféron (du Féron de la Mache), avait remplacé M. Chardon le 18 août 1798 ; M. Dupucé avait aussi été nommé administrateur le 2 août 1799 ; le 25 juin 1799 mourait M. Dreumont, remplacé d'abord à titre provisoire par le secrétaire, M. Le Brun, puis définitivement, le 1er août 1799, par M. Le Coiffier, ancien curé constitutionnel de Saint-Georges-d'Elle, qui se contenta, comme son prédécesseur, de la nourriture à l'Hôpital sans autre rétribution (2) ; le 8 septembre 1800, M. Hébert-Dorval donnait sa démission de receveur, et M. Le Brun, nommé audiencier au Tribunal, quittait ses fonctions de

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 221 à 225.
(2) id. id. p. 220.

Quelques erreurs de date des « *Souvenirs inédits* » ont été corrigées ici, d'après les archives de la Mairie et des Hospices de Bayeux.

secrétaire ; nul ne s'étant présenté pour leur succéder gratuitement, la Commission nomma d'abord receveur-secrétaire M. Mézaise, avoué, le 12 septembre 1800 ; puis, la loi interdisant le cumul de ces deux emplois, M. Mézaise resta receveur et M. Guillemin fut choisi comme secrétaire des hospices (1).

Comme les anciens administrateurs, les nouveaux membres de la Commission mirent tout en œuvre pour réorganiser les Hospices, dont l'administration avait été bouleversée par les mesures révolutionnaires et les abus résultant nécessairement de l'inexpérience des directeurs, du recrutement défectueux du personnel, de la cherté des approvisionnements et du discrédit des hospices longtemps privés de ressources et mis dans l'impossibilité de payer régulièrement leurs fournisseurs. Pour faciliter la tâche des hommes généreux et dévoués qui avaient bien voulu entreprendre de remettre en ordre les services hospitaliers, on institua des inspections périodiques, avec des rapports adressés à l'administration supérieure.

Rapport de M. Le Tellier.

L'un de ces rapports, rédigé le 24 septembre 1800 (2 vendémiaire an IX), par M. Le Tellier, membre du Comité consultatif des Hospices de Bayeux, donne de très intéressants détails sur la situation des « Hospices-Réunis », peu de temps après leur installation dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu. M. Le Tellier rend un compte minutieux de sa visite, et beaucoup de ses remarques présentent un véritable intérêt historique.

Les vieillards et les infirmes, transférés de l'Hospice d'Humanité, couchent, d'après ce rapport, au premier étage des bâtiments de la Communauté de l'Hôtel-Dieu, dans l'ancien dortoir des Religieuses ; au-dessus est le dortoir des garçons ; dans deux salles basses, à droite dans la cour, sont les enfants trouvés, « misérables et languissants, *la mort en enlève les quatre cinquièmes* » ; au-dessus de ces salles, sont le dortoir et l'atelier des filles, beaucoup trop petits, ainsi que le réfectoire où se réunissent hommes, femmes et jeunes gens des deux sexes, « d'où résulte, dit le rapport, *une inconvenance et une immoralité* impossibles à empêcher dans un pareil local, et *qui échappera toujours à la surveillance la plus active* » ; non loin de là est la pharmacie : M. Le Tellier constate qu'*on n'y prépare rien* « faute de moyens », et qu'on est obligé « d'acheter à la mesure les médicaments utiles, *ce qui doit coûter beaucoup plus* ». Il y a cependant un garçon pharmacien, mais il paraît à MM. Le Tellier

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 226. (Mêmes observations qu'aux deux notes précédentes.)

et de Bricqueville « *peu capable* et d'ailleurs *fort inutile*, au moins quant à présent », ce qui s'explique, puisqu'il n'a jamais de médicaments à préparer.

Le commissaire-rapporteur ne manque pas, d'ailleurs, de faire remarquer le mal fait aux Hospices par les lois révolutionnaires, et les fâcheux résultats de la réunion des deux établissements, imposée par la misère où ils se trouvaient réduits.

La loi qui a nationalisé les biens des Hospices, dit-il, a fait perdre à ceux de Bayeux *18.185 francs de revenu annuel;* les revenus actuels ne sont que de 7.424 fr. 10 pour l'Hôtel-Dieu, 7.598 fr. 80 pour l'Hôpital-Général, ensemble 15.022 fr 90, tandis que les dépenses annuelles sont de 25.500 francs. Le déficit de 10.500 francs vient en partie du non-paiement des 13.000 francs par an promis par la Ville sur le produit des octrois; cependant, d'après les instructions ministérielles, *la première application de l'octroi est aux Hospices;* or, comme le produit de l'octroi de Bayeux est de 30.300 francs, et que les dépenses moyennes des deux hôpitaux, avant leur réunion, montaient ensemble à moins de 33.000 livres, il suffirait de prendre sur l'octroi 18.000 francs par an pour rétablir ces deux hospices séparés, et il resterait encore plus de 12.000 francs pour les besoins de la commune; « cette *désunion des Hospices,* disaient MM. Le Tellier et de Bricqueville, est *nécessaire, indispensable* et *urgente* »; elle serait facile à réaliser, puisque « *les religieuses encore existantes ne demandent pas mieux* que de reprendre le soin des pauvres et des malades, *ce qui épargnerait le gage des salariées qui les remplacent* »; mais ces *avantages inappréciables* ne peuvent être obtenus qu'en divisant les hospices réunis et les rétablissant dans leur ancien état (1).

Ce rapport fut suivi de beaucoup d'autres, dont les conclusions identiques auraient dû convaincre l'autorité supérieure de l'absolue nécessité des réformes demandées; mais cet heureux résultat se fit longtemps attendre; un décret des consuls, du 19 juillet 1802, généralisant et régularisant l'usage des inspections périodiques, décida que des commissaires spéciaux, pris parmi les membres du Conseil général du département, seraient délégués pour inspecter chaque mois les hospices des différents arrondissements, et adresser à la préfecture, après chaque visite, un rapport sur les mesures qu'ils croiraient utiles pour réprimer les abus et réaliser les améliorations nécessaires. M. Le Tellier, qui depuis plusieurs

(1) Rapport de M. Le Tellier, du 2 vendémiaire an IX (24 septembre 1800).

années déjà avait été choisi pour inspecter les hospices par les représentants du peuple en mission dans le Calvados, fut naturellement désigné pour remplir les fonctions de commissaire spécial, et continua d'envoyer régulièrement, tous les mois, à la préfecture, des rapports précis et consciencieux, auxquels, malheureusement, on n'accorda pas l'attention qu'ils auraient méritée ; cette insouciance, si préjudiciable aux intérêts des hospices, indignait à juste titre M. Le Tellier, qui, dans son rapport du 8 vendémiaire an XII (1er octobre 1803), n'hésita pas à exprimer son mécontentement en termes significatifs :

« Nous l'avouons, disait-il, découragé par le peu de succès, disons mieux, par LE MÉPRIS ABSOLU *qu'on a fait jusqu'ici de nos représentations et demandes*, insérées dans notre rapport du 2 vendémiaire an XI (24 septembre 1802) et *répétées dans presque tous les autres*, notre inspection ne nous semblait plus être qu'une *vaine formalité*, et dès lors nos procès-verbaux et leur envoi nous paraissaient *absolument inutiles* ». (1)

Il est vrai de dire que l'administration supérieure opposait aux justes réclamations des hospices, une apathie et une mauvaise volonté que l'on ne saurait expliquer que par un reste, sans doute inconscient, mais non moins réel, des préjugés révolutionnaires ; nous avons vu, par le rapport de M. Le Tellier, que l'établissement des octrois aurait pu procurer aux hospices des ressources importantes; en effet, l'article 1er de la loi du 5 ventôse an VIII (24 février 1800) portait qu' « il sera établi des octrois municipaux et de bienfaisance sur les objets de consommation locale, dans les villes dont les hospices civils n'ont pas de revenus suffisants pour leurs besoins ».

Etablissement de l'Octroi.

En exécution de cette loi et de l'arrêté pris par les Consuls pour en régler l'application, un octroi avait été établi à Bayeux et une subvention sur le produit de cet octroi fut prévue au budget de l'an XI en faveur des hospices.

L'occasion parut favorable aux administrateurs pour demander « la disjonction des établissements provisoirement réunis, dont *la division s'imposait* au point de vue des *bonnes mœurs* et de *l'intérêt des pauvres* ». MM. Basley et Genas-Duhomme furent désignés pour porter cette demande au Conseil municipal, en indiquant le devis des travaux à faire et la somme nécessaire pour réaliser ce projet ; leurs propositions furent repoussées, ce qui motiva, le 25 septembre 1802 (3 vendémiaire an XI), une énergique protestation de la Commission des Hospices :

Demandes de division des Hospices

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 256 à 267.

« Considérant, disait-elle, qu'elle avait d'autant moins lieu de s'attendre à cette décision du Conseil, que d'une part *les besoins des hospices étaient notoires*, *le* DÉSORDRE DE LEUR ÉTAT ACTUEL *exigeant un prompt rétablissement ;* d'autre part la loi et l'instruction adressées par le ministre au Conseil général *lui imposaient le devoir* de mettre à couvert les besoins des hospices *avant d'appliquer aux dépenses communales* LA MOINDRE PORTION *de l'octroi ;* que la décision du Conseil est d'autant plus affligeante qu'elle *réduit la portion votée* dans le produit de l'octroi *par le même Conseil* lors de l'établissement de cet octroi ; que cependant alors, ce produit qui n'était projeté que pour environ 20.000 fr. se trouve augmenté par l'adjudication récente et porté à 30.000 francs ;

« Considérant que dans cet état de choses, l'honneur et l'humanité imposent à la Commission *le devoir de ne rien négliger* pour procurer aux hospices qu'elle administre *les secours qui leur sont dûs ;* mais que de plus *sa responsabilité serait engagée* si elle omettait de *rendre compte* de sa conduite et de son *peu de succès* aux autorités supérieures ; que si de cette démarche il ne résulte pas *ce qu'elle doit espérer* en faveur des hospices, du moins *elle n'aura point à se reprocher* d'avoir rien négligé pour leur restauration et *l'empêchement de leur ruine ;*

« La Commission, *persistant dans son projet de division des hospices* et de rétablissement de l'Hospice d'Humanité dans son ancien état, *arrête que cette opération aura lieu* dès que les facultés des hospices le permettront ». (1)

Il fallut encore plus d'un an, cependant, pour que la Commission administrative arrivât à effectuer cette division des hospices qu'elle jugeait, avec raison, indispensable à la bonne tenue des deux établissements ; en attendant cette réalisation de ses vœux, elle s'appliquait avec zèle à la reconstitution de la fortune des hôpitaux, si gravement compromise par la Révolution.

Attribution des biens et rentes en litige aux Hospices.

Le décret du 4 ventôse an IX (25 février 1801) avait déclaré que « toutes les rentes appartenant à la République, dont la reconnaissance et le paiement se trouvaient interrompus, et tous les domaines nationaux qui auraient été usurpés par des particuliers, sont affectés aux besoins des hospices les plus voisins de leur situation ».

La recherche de ces biens et de ces rentes en litige, alors en nombre considérable, fut confiée à un huissier nommé Pierre-Raphaël Malherbe,

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 269 à 271.

dont les pouvoirs furent régularisés par acte notarié du 26 pluviôse an XI (15 février 1803) ; cette recherche était des plus difficiles, d'autant que l'arrêté des Consuls du 27 frimaire an XI (18 décembre 1802), qui en réglait les conditions, fut singulièrement compliqué par la décision ministérielle du 7 prairial an XII (27 mai 1804), portant que les hospices ne pourraient être maintenus en possession des rentes anciennement dues aux Fabriques, sauf le cas où elles auraient été découvertes avant le 7 thermidor an XI (26 juillet 1803) ; enfin, les arrêtés des 7 messidor et 9 fructidor an IX (26 juin et 27 août 1801) et du 27 frimaire an XI (18 décembre 1802), accordaient un tiers de ces rentes aux bureaux de bienfaisance, pour lesquels le citoyen Malherbe fut autorisé à rechercher les rentes et obtenir l'envoi en possession, par acte du 21 ventôse an XI (12 mars 1803).

D'après les états donnés les 9 thermidor an XI (28 juillet 1803) et 15 vendémiaire an XII (8 octobre 1803), les rentes ainsi attribuées aux hospices et au bureau de bienfaisance, comprenaient 1.926 parties, représentant 47.818 francs 19 centimes, dont les deux tiers, soit 31.888 francs 80 centimes, revenaient aux hospices, et les 15.939 francs 39 formant l'autre tiers, au bureau de bienfaisance ; le partage donna lieu à maintes difficultés, surtout à cause de l'opposition des Fabriques ; ce n'est que le 10 février 1818 que la Commission administrative mit fin aux pouvoirs de M. Malherbe, l'attribution des rentes étant enfin terminée. (1)

Malgré ces ressources nouvelles, malgré les appels à la charité privée et les souscriptions organisées en faveur des hospices, malgré les libéralités de généreux bienfaiteurs, au nombre desquels il convient de citer M. de Bricqueville, qui fit don aux établissements, dont il était administrateur, d'une somme de 600 livres et de 27 sacs de blé avancés par lui pour leur subsistance, et prit complètement à sa charge leur dépense journalière pendant plus de six semaines (2), et aussi M. l'abbé Desmortreux, sous-doyen du Chapitre, et M. le chanoine Sonet, son exécuteur testamentaire, qui firent don aux pauvres du capital et des intérêts de trois obligations pour prêt, contractées en 1788, 1789 et 1792, montant ensemble à 4.500 livres en principal, et dont les titres furent détruits, afin que rien ne pût jamais en être réclamé, le 12 novembre 1802 (21 brumaire an XI) (3), malgré tout le soin des administrateurs et tout leur

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 240 à 245.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 220 et 221.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 272 et 273.

dévouement, les revenus des hospices étaient encore bien insuffisants pour faire face aux dépenses les plus indispensables.

Un arrêté des Consuls, du 27 prairial an IX (16 juin 1801), avait bien fait rentrer dans le domaine des hospices, comme ayant appartenu aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu, un herbage sis à Cottun, et acquis en 1795 comme bien national par le citoyen Auvray (1), mais il n'en restait pas moins un arriéré considérable, et la Commission, présidée depuis le 8 juin 1801 (19 prairial an IX) par M. Le Roy, maire de la Ville de Bayeux, avait dû poursuivre avec une ardeur toute nouvelle ses revendications auprès du gouvernement, pour obtenir le paiement des dettes de l'Etat envers les hospices.

Ce paiement était rendu plus difficile par le manque d'espèces d'or et d'argent dans les caisses de l'Etat et dans la circulation et par la démonétisation des assignats ; ne sachant comment se libérer envers les établissements de bienfaisance auxquels il devait des sommes énormes, le gouvernement résolut de leur donner en paiement des quantités de petites rentes, confisquées sur les émigrés, et dont le recouvrement était des plus difficiles.

Le 7 novembre 1800 (15 brumaire an IX), un arrêté des Consuls avait décidé que « les sommes restant dues aux hospices civils par les départements de la guerre, de la marine et de l'intérieur, pour les années V, VI, VII et VIII, seront payées *sans délai, en capitaux de rentes* appartenant à la République ».

Ce texte semblait supposer que l'Etat donnerait en paiement aux hospices *les capitaux* des rentes en question, mais comme le numéraire manquait absolument, on se contenta de déclarer les hospices créanciers de ces rentes à la place de l'Etat ; c'est ce que fit le décret du 24 ventôse an IX (15 mars 1801) qui affecta des rentes et des domaines nationaux aux besoins des hospices. En exécution de cette mesure, les administrateurs des hospices de Bayeux recevaient, le 4 septembre 1801 (17 fructidor an IX), six mandats s'élevant ensemble à la somme de 107.806 fr. 94, *payables en rentes dues à l'Etat*, par suite de confiscation sur les émigrés du département de l'Eure ; ce sont les rentes connues depuis ce temps sous le nom de *Rentes de l'Eure*.

Les Rentes de l'Eure.

Les rentes ainsi affectées aux hospices de Bayeux se composaient de 1180 parties, dont quelques-unes de *deux* et *trois sols* de rente ; le total

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 240 à 245.

formait un revenu annuel de 7.814 fr. 70 cent. ; la perception de ces rentes fut confiée au citoyen Barrier, de Caen, nommé « receveur pour les rentes de l'Eure », aux appointements de 800 fr., par arrêté du 24 vendémiaire an x (16 octobre 1801). M. Barrier exerça ces fonctions jusqu'en 1832 ; à cette époque, la recette des rentes de l'Eure fut réunie à la recette des hospices de Bayeux ; le recouvrement de ces rentes présentait de sérieuses difficultés, ainsi que la liquidation des dettes arriérées du service des enfants assistés, montant à 9.932 fr. 14 pour frais de séjour à l'hospice, et à 77.874 fr. 80 pour sommes dues aux nourriciers, devenus pour la plupart très misérables, et dont plusieurs préférèrent consentir des réductions considérables sur le chiffre de leurs créances, plutôt que d'accepter en paiement les rentes qu'on leur offrait, et dont les débiteurs habitaient à de très grandes distances, si bien que le paiement était presque impossible pour des créanciers qui n'avaient pas le moyen de faire les frais nécessaires à cet effet ; il en résulta que la remise d'un quart, ou parfois même d'un tiers de ces dettes, consentie par certains créanciers des hospices, permit le remploi avantageux des capitaux remboursés, et aida puissamment à reconstituer la fortune des pauvres (1). Toutes ces dettes éteintes, et ces opérations terminées, le capital provenant des rentes de l'Eure, demeura encore assez important ; aujourd'hui, ces rentes produisent un revenu annuel de 380 fr. 30.

Immeubles réunis aux Hospices.

En même temps que l'Etat acquittait, par la cession des rentes de l'Eure, ses dettes envers les hospices, il entreprenait aussi le remplacement des biens immeubles dont ces établissements avaient été frustrés par la Révolution ; c'est ainsi qu'après la production d'un état daté du 17 frimaire an XII (9 décembre 1803), les hospices de Bayeux furent mis en possession, le 23 décembre 1803 (1er nivôse an XII) : 1° des bâtiments de l'ancien couvent des Bénédictines, qui avaient servi de caserne et tombaient en ruines ; les anciennes Religieuses offrirent aux hospices de les leur louer 2.000 francs par an ; mais l'administration hospitalière, effrayée des réparations à faire, refusa cette offre ; après plusieurs vaines tentatives d'adjudication, les bâtiments et le grand jardin furent vendus, en 1812 et 1819, à Mme Langlois, qui y installa la Manufacture de Porcelaine ; quant au parc, il fut cédé à la Ville pour y établir le Cimetière, qui, depuis ce temps, a continué d'être désigné dans le peuple sous le nom du *Parc ;* les herbages, entre les jardins et le parc, sont restés jusqu'à nos

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 240 à 245.

jours la propriété des hospices ; 2° des enclos et espalier des Ursulines, devenus l'herbage des Billettes ; les bâtiments et dépendances avaient été cédés à la Ville pour y établir le Collège ; 3° du bosquet du Grand Séminaire, plus tard rendu à cet établissement lors de sa réinstallation dans son ancien local, transformé en caserne pendant la Révolution.

Toutes ces compensations étaient bien insuffisantes, puisque les pertes éprouvées par les hospices, du chef de la vente de leurs anciens immeubles comme biens nationaux, s'élevaient à 17.090 fr. 20, tandis que les biens qui leur furent donnés en échange ne produisaient que 7.772 fr. 50, d'où une *perte définitive de 9.317 fr. 70 de revenus ;* encore fallait-il faire des dépenses considérables pour remettre en état la lingerie ; dans le rapport dont nous avons parlé plus haut (1), M. Le Tellier avait constaté que les chemises des pauvres étaient tellement rapiécées qu'elles « ressemblaient, *par leur épaisseur et leur poids*, à des paletots de matelots !... » En septembre 1804, on acheta pour 1.125 francs de couvertures de laine pour l'Hôtel-Dieu, et 11.800 francs de toile pour assurer trois changes successifs aux malades de cet établissement (2).

Les Religieuses rappelées à l'Hôtel-Dieu.

Cependant, le personnel des hospices laissait beaucoup à désirer : les infirmières laïques, à leur entrée en fonctions, prêtaient le serment de mourir à leur poste ; mais, selon la juste observation de M. Dédouit (3), « les considérations par lesquelles ces femmes s'engageaient à servir les malades *n'étaient pas inspirées par le sentiment religieux* qui animait leurs devancières ; aussi, se trouvaient-elles bientôt dégoûtées de leurs répugnantes fonctions, qu'elles ne tardaient pas à délaisser », quand l'administration elle-même n'était pas obligée de les renvoyer pour des motifs plus graves encore.

Cet état de choses ne pouvait durer ; déjà, nous l'avons vu, M. Le Tellier dans ses rapports, et la Commission des hospices dans ses délibétions, avaient exposé la nécessité de diviser les hospices, de les réinstaller séparément dans leurs anciens établissements, et d'y rappeler les anciennes Religieuses : le décès de trois infirmières laïques à l'Hospice-Civil décida la Commission à réaliser enfin cette réforme « *sans tenir compte de l'opposition du Conseil général de la Commune* ». A cet effet, le 25 décembre 1802 (3 nivôse an XII), un arrêté de la Commission auto-

(1) Voir page 47 ci-dessus.

(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 281 à 284.

(3) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 275.

risa provisoirement six anciennes Religieuses de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, M^mes^ Artur, Le Cordier, Langlois, Le Fèvre, Béthon et Hébert (en religion Sœurs de Saint-Bernard, Saint-Paul, Sainte-Madeleine, Sainte-Anne, Sainte-Colombe et Sainte-Cécile), à se réunir en association sous la surveillance des administrateurs, pour reprendre le soin des malades de l'Hospice-Civil ; elles entrèrent en fonctions le 22 janvier 1804 (2 pluviôse an XII).

Puis, le 10 février 1804 (21 pluviôse an XII), la Commission décida de restituer aux deux établissements hospitaliers de Bayeux leurs anciennes dénominations : l'Hospice-Civil, ou de la Montagne, reprenait le nom d'*Hôtel-Dieu*, tandis que l'Hospice d'Humanité était appelé de nouveau l'*Hôpital-Général*.

Les anciennes Religieuses, ainsi réunies en association provisoire, logeaient à l'Hôtel-Dieu où elles vivaient ensemble à une table séparée ; elles avaient repris la direction de la lingerie, de la pharmacie et du service des malades, tandis que l'ancien personnel laïque continuait de s'occuper des vieillards et des enfants trouvés de l'ancien Hospice d'Humanité ; à cette époque, la population totale des Hospices-Réunis était de 203 pauvres ou malades, y compris les enfants.

Division de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général.

La Commission s'occupa aussitôt de préparer la division des deux hospices ; la dépense nécessaire à cet effet était, d'après un rapport du 26 ventôse an XII (17 mars 1804), de 2.400 francs pour l'Hôpital-Général, et de 1.200 francs pour l'Hôtel-Dieu ; l'administration vota l'exécution immédiate des travaux, et ordonna qu'aussitôt le personnel de l'Hospice d'Humanité transféré à l'Hôpital-Général, les anciennes Religieuses reprendraient le service de l'Hôtel-Dieu ; la maison conventuelle leur serait rendue, avec 2.500 fr. d'indemnité annuelle de vestiaire et de nourriture pour huit Religieuses qui devaient satisfaire à tous les services, dont elles prendraient la direction comme avant leur expulsion de l'Hôtel-Dieu.

Le 28 mars 1804 (7 germinal an XII), les pauvres valides furent réintégrés à l'Hôpital-Général, et les Religieuses de l'Hôtel-Dieu reprirent définitivement leur service près des malades ; on conserva cependant encore quelques infirmières laïques, jusqu'au 22 janvier 1805 (2 pluviôse an XIII), date à laquelle ces infirmières se retirèrent « *sans laisser*, dit M. Dédouit (1), *de regrets parmi les malades*, qui avaient toujours conservé

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 275 à 280.

un *reconnaissant souvenir des bons soins des Religieuses* ». Quelques emplois subalternes, aides de cuisine, de pharmacie, de panserie, et les fonctions de portière, restèrent confiés à des laïques jusqu'au 28 juin 1805 (9 messidor an XIII); à partir de cette dernière date, les Religieuses acceptèrent de pourvoir seules à tous les services de l'Hôtel-Dieu, où il restait 43 malades au moment du départ des pauvres valides pour l'Hôpital-Général ; l'Hôtel-Dieu se trouvait donc enfin, sauf la diminution de ses revenus, rétabli dans les conditions où il était avant la terrible crise de la Révolution ; restaient à réorganiser d'une façon pratique et durable les divers services de l'établissement.

*
* *

Traité avec les Religieuses de l'Hôtel-Dieu.

Le 15 octobre 1805 (19 vendémiaire an XIV), les Religieuses de la Miséricorde de Jésus, réinstallées à l'Hôtel-Dieu de Bayeux, passèrent avec l'administration des hospices un traité de dix ans, à partir du 1er janvier 1806, pour le service intérieur de l'hôpital des malades (1); ce traité a été renouvelé depuis, de dix en dix ans ; les trois dernières conventions portent la date des 7 août 1885, 2 avril 1895 et 21 novembre 1905 ; il résulte de ce dernier traité, actuellement en cours, que les Dames Religieuses affectées au service des malades sont au nombre de dix, plus une converse chargée de la cuisine, et que chacune d'elles reçoit annuellement, pour frais d'ameublement, de vestiaire, de nourriture, blanchissage, chauffage, éclairage, etc., une somme de 300 francs ; moyennant quoi la Communauté de la Miséricorde de Jésus se charge de tout le service intérieur de l'Hôtel-Dieu, sous la surveillance et avec le concours de la Commission administrative des hospices (2).

Depuis la réinstallation des Religieuses à l'Hôtel-Dieu, le dévouement des Sœurs hospitalières, la bonne gestion des administrateurs s'unirent pour rétablir peu à peu la situation financière des hospices, qui fut aussi améliorée, vers cette époque, par d'importantes libéralités, notamment par le legs de Mme Cahier, veuve d'un ancien avocat au bailliage, qui par son testament du 2 août 1805 (14 thermidor an XIII) laissa aux pauvres ses immeubles de Fontenay-sur-les-Veys, d'une valeur de 16.500 francs, et par des dons d'argent et de toile du marquis de Campigny, de Mme Boulogne, de Mme de Banville et de M. Dupucé (3).

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 290.
(2) Archives de la Mairie de Bayeux.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 291 à 293.

Un peu plus tard, grâce aux actives démarches de M. Hébert-Dorval, les hospices obtenaient la concession des biens qui leur avaient été attribués par la loi du 8 septembre 1807, pour finir d'acquitter la dette de l'Etat envers ces établissements ; ces biens comprenaient des immeubles sis à Isigny, Maisy, Létanville, La Folie, Port-en-Bessin, Saint-Germain-de-la-Lieue, Fontenay-le-Pesnel, et une maison située à Bayeux, rue des Bouchers, n° 46, vendue en 1860 à M. Michel Yvon, épicier, et actuellement occupée par M^me^ Yvon, sa veuve (1).

Concession de nouveaux immeubles aux Hospices.

Les hospices avaient aussi demandé la propriété de l'ancien couvent de la Charité, qui avait servi de prison pendant la Révolution ; ils furent envoyés en possession d'une cave, d'un pressoir, d'une cour et d'un petit bâtiment le long de la rue Montfiquet ; ces immeubles, se trouvant enclavés dans les dépendances du Séminaire, établi en 1808 dans l'ancienne Charité, furent loués 200 francs par an par les hospices à Mg^r^ Brault ; mais en 1819, le Séminaire ayant été rétabli dans son ancien local près de l'Hôtel-Dieu, les bâtiments de la Charité furent concédés en échange à la Ville de Bayeux, y compris la portion louée aux hospices, et sans que la Commission, qui adressa trop tard sa réclamation au gouvernement, obtint de ce chef aucune indemnité ; la Ville prit possession de la Charité le 17 juillet 1822 ; elle est encore propriétaire de ces bâtiments, dont une partie est affectée à la Gendarmerie, une autre sert de dépôt et de magasins, et le surplus est loué à des particuliers (2).

La Disette et le Déficit.

Malgré l'augmentation de revenus de près de 5.000 francs résultant pour les hospices de la propriété des nouveaux immeubles que la loi de 1807 leur avait affectés, les dépenses excédaient toujours les recettes, et il en résultait chaque année un déficit qui, à la fin de 1807, atteignait 8.834 fr. 86 (3). Les guerres que la France eut à soutenir vers la fin du Premier Empire, aggravèrent encore cette pénible situation : la disette régnait sur tout le pays, et le prix du blé s'élevait dans des proportions effroyables, montant en 1810 à 6 fr. 60 le boisseau, à 7 fr. 90 en 1811, à 13 fr. 01 centime en 1812 ; à cette cause d'augmentation de dépenses pour les hospices, s'ajoutait encore la difficulté de payer les nourrices qui, par suite du retard et de l'insuffisance des à-comptes qu'on leur versait, rapportaient chaque jour à l'hospice les enfants qu'on leur avait confiés ; le 14 mai 1812, la subvention annuelle que la Ville accordait aux

(1) Matrice cadastrale de Bayeux ; Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 293 à 311.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 242 et 243.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 293 à 311.

hospices pour combler leur déficit, fut portée de 13.400 francs à 14.200, et un nouveau secours extraordinaire de 3.500 francs fut voté sur le budget de 1813 (1) ; malgré cela, on dut réduire la ration des hospitalisés, et l'arrêté préfectoral du 3 juin 1812 ne laissa à la disposition de la Supérieure de l'Hôtel-Dieu que 45 livres de pain par jour, et encore le souper devait-il se faire avec du riz seulement ; les hospices n'avaient plus en caisse que quelques centaines de francs et des grains en magasin pour un mois seulement ; on eut recours alors à une mesure profondément regrettable, malheureusement employée trop souvent depuis dans des circonstances analogues : on paya le déficit à même les capitaux de rentes amorties, diminuant ainsi d'autant le revenu annuel des hospices : 4.000 francs le 4 décembre 1811, 6.000 francs en 1812, furent ainsi employés à payer des fournitures de pain et de viande ; et cependant la misère était si grande que le nombre des lits de l'Hôtel-Dieu avait dû être porté de 30 à 38 (2) ; en 1816, le déficit était de 42.454 fr. 57 ; on l'attribuait surtout à l'accroissement des dépenses, causé par les frais de nourriture et de médicaments des militaires et des prisonniers de guerre, et de placement à la campagne des enfants trouvés ; en 1818, le déficit s'était encore accru, il atteignait le chiffre énorme de 53.653 fr. 54 ; pour le combler, le Conseil municipal sollicita du gouvernement la dispense de remploi de capitaux de rentes arriérées, montant à 18.196 fr. 71 ; de 19.549 fr. 81 provenant des rentes de l'Eure, et l'autorisation de voter une subvention de 20.000 francs pour frais de layettes arriérés, frais qui à l'avenir devaient être supportés, — comme ils le furent en effet, — par toutes les communes de l'arrondissement dont les enfants trouvés étaient reçus à l'hospice ; le surplus du déficit était comblé par une allocation spéciale au budget de 1818, et par un emprunt de 6.000 fr., voté par le Conseil le 11 juin 1817, et couvert par une élévation des droits de terrage et des tarifs de l'octoi (3) ; cette dernière mesure était indispensable pour éviter que des charges trop lourdes vinssent peser sur les habitants de Bayeux ; depuis 1808, en effet, 20,000 francs étaient prélevés chaque année sur le produit de l'octroi, pour l'acquit du contingent mobilier ; il fallait donc élever les droits de l'octroi pour que leur produit pût continuer de faire face aux dépenses nouvelles dont on était obligé de le grever ; bientôt d'ailleurs, une ciconstance imprévue, en obligeant la Ville à une dépense

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 313 à 334.
(3) Archives de la Mairie de Bayeux.

considérable, vint contraindre à répartir sur les habitants la totalité du contingent mobilier, pour pouvoir employer toutes les ressources disponibles de l'octroi à payer les travaux importants dont l'indispensable nécessité ne pouvait admettre l'ajournement (1).

Reconstruction des Salles des Malades.

Le 26 juin 1820, le Conseil municipal votait une somme de 20.000 fr., prise sur l'acquit de portion de la contribution mobilière, pour réparations urgentes à la salle des malades, « dont le peu de solidité, dit le rapport, est fait pour effrayer l'administration : ce bâtiment penche totalement vers la cour, les côtières ont perdu leur aplomb, les pignons sont horriblement lézardés, une quantité considérable des arbalétriers sont (*sic*) rompus, vingt poutres sont à remplacer, elles quittent les côtières de l'est et poussent celles de l'ouest » (2).

Bientôt, un examen plus approfondi du triste état de la salle révéla que le mal était plus grand encore qu'on ne l'avait d'abord supposé; les 20.000 francs votés par le Conseil ne tardèrent pas à être reconnus insuffisants ; le 7 mai 1821, le Conseil municipal demandait que, pour faire face aux dépenses nécessaires, les hospices fussent dispensés de rétablir dans leur caisse et de remployer les capitaux reçus avant 1817 ; que l'arriéré dû aux nourrices, pour layettes des enfants trouvés, fût payé par les communes depuis 1811 ; que le département donnât à la Ville une indemnité pour les journées de militaires depuis le 1er avril 1814, et pour la nourriture des enfants au-dessous de 12 ans ; le 2 juillet 1821, on demandait au Préfet d'accorder en outre un secours sur les fonds de non-valeur ; enfin, le 22 octobre 1821, le Conseil municipal adoptait les plans et devis, non plus de réparation, mais de *reconstruction de la salle* des malades, et votait pour cet objet un crédit de 40,000 fr., en plus du secours sollicité sur les fonds de non-valeur ; ce crédit, comme on le verra, fut largement dépassé (3).

Après de nouvelles délibérations des 11 avril et 20 novembre 1822, approuvant les devis et les clauses et conditions du cahier des charges, les travaux furent adjugés, le 8 janvier 1823, aux entrepreneurs Auguste Crespin et Robert Le Mesle et l'adjudication approuvée par arrêté du ministre de l'intérieur du 3 avril 1823 ; on se mit immédiatement à l'œuvre, sous la direction de M. Lair de Beauvais, architecte de la Ville de Bayeux.

La pose de la première pierre eut lieu le 20 mai 1823, en présence des Membres des Tribunaux, du Conseil Municipal, de la Commission des

(1) Discours de M. Conseil, maire, du 20 mai 1823.
(2) Archives de la Mairie de Bayeux.
(3) Archives de la Mairie de Bayeux.

Hospices, des Officiers de la garde-nationale et autres personnes notables ; après une messe célébrée dans la chapelle de la Communauté de l'Hôtel-Dieu par M. d'Audibert la Vilasse, premier vicaire-général, le cortège se rendit sur l'emplacement des travaux ; des discours furent prononcés par le maire et le préfet ; le vicaire-général bénit les fondations, et la pierre fut solennellement placée au niveau du sol, dans le mur de côtière faisant face à la principale porte d'entrée sur la rue ; on y déposa une boîte de plomb renfermant une plaque d'argent avec inscription, quelques pièces d'argent, les procès-verbaux, plans et discours ; puis la pierre fut scellée par le comte de Montlivault, préfet du Calvados, le sous-préfet Genas-Duhomme et le maire Noël-Corentin Conseil ; enfin le cortège se rendit à l'Hôtel-de-Ville, où furent signés les procès-verbaux de la cérémonie (1).

Au cours de l'exécution des travaux, on ne tarda pas à s'apercevoir que les prévisions étaient encore insuffisantes et que des crédits supplémentaires seraient nécessaires pour mener à bonne fin les diverses additions au devis primitif reconnues indispensables : construction d'une double arcade pour supporter les fondations sur la voûte de la rivière ; reconstruction du pignon entre la salle des malades et la chapelle de la Communauté ; remplacement de l'ancienne charpente et des toîtures ; reconstruction de la lingerie ; assainissement et clôture des cours ; reconstruction du bâtiment à l'ouest de la cour des hommes, etc. ; ces divers travaux supplémentaires furent approuvés par délibérations des 1er mai 1824, 18 janvier 1826, 23 avril 1827 ; la dépense totale, d'après le toisé général des travaux arrêté le 17 décembre 1825, fut de 99.182 fr. 45 ; le dernier crédit, de 1.460 fr. 03, pour solde des travaux, fut voté le 1er mai 1826, et la dépense faite en avril 1827 fut payée sur le reliquat des fonds ainsi votés précédemment (2).

Les ressources nécessaires pour l'acquit de ces dépenses considérables avaient été prévues avec tant de prudence et de sagesse, et la gestion de la fortune des hospices était devenue si parfaite, que la Ville jugea inutile, le 13 novembre 1826, d'accorder un supplément d'allocation de 2.258 fr. 59, qui pouvait être fourni par les ressources disponibles des hospices, et crut pouvoir, le 22 août 1837, réduire sa subvention annuelle à 9.000 francs (3).

D'après le discours prononcé par M. Conseil, maire de Bayeux, le

(1) Pose de la première pierre de l'Hôtel-Dieu, in-12, Groult, 1823.
(2) Archives de la Mairie de Bayeux.
(3) Archives de la Mairie de Bayeux.

20 mai 1823, l'ancien hôpital contenait 60 lits ; la diminution des ressources des hospices en avait fait réduire le nombre à 30 le 23 décembre 1806, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on l'avait reporté à 38 pendant la disette de 1810 à 1813 (1). Après sa reconstruction, l'Hôtel-Dieu comprenait deux grands bâtiments parallèles, contenant chacun une salle au rez-de-chaussée et une au premier étage ; on avait d'abord réservé le premier étage aux malades militaires, mais la suppression de la garnison de Bayeux fit consacrer toutes les salles aux malades civils ; une importante amélioration consistait à isoler complètement les hommes, occupant le bâtiment de l'ouest, et les femmes, installées dans le bâtiment de l'est ; les salles des hommes contenaient 46 lits, 19 au rez-de-chaussée et 27 au premier ; celles des femmes, 55 lits, 26 au rez-de-chaussée et 29 au premier étage ; on continuait d'admettre des fondations de lits pour les pauvres de telle ou telle paroisse ou commune désignée par le fondateur, ce qui permettait d'alléger d'autant les charges de l'administration des hospices ; les nouvelles salles, bien aérées, présentaient les meilleures conditions d'hygiène et toutes les facilités pour le service.

Acquisitions et Travaux divers.

Parmi les rares documents postérieurs à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, notons l'acquisition des immeubles Guezet de la Péraudière, 17 août 1853 et 24 mai 1859, pour établir un nouveau lavoir et installer des chambres séparées pour les malades payants ; les travaux de déblaiement de la rivière dans son passage sous l'hôpital et le long des jardins de l'établissement, et de consolidation de la voûte qui supporte la salle des malades-femmes, travaux exécutés en 1853 et 1854, pour le prix de 9.004 fr. 54, plus 150 francs d'indemnité aux meuniers Perrée et Aude, des moulins de l'Hôpital et de l'Islet, pour chômage pendant la baisse des eaux nécessitée pour ces travaux ; l'avis favorable donné, le 17 octobre 1854, à la demande des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, d'être reconnues comme communauté enseignante, reconnaissance qui « ne ferait, dit le rapport, que les placer dans la situation où elles se trouvaient avant la Révolution, et que régulariser leur position actuelle, puisque depuis plus de vingt années elles ont ouvert une école et un pensionnat qui a prospéré » ; ce pensionnat avait, en effet, été établi sur l'initiative de M. l'abbé Thomine-Desmazures (vicaire-général de Bayeux, supérieur de la Communauté, et depuis missionnaire apostolique, évêque de Sinopolis *in partibus* et vicaire apostolique de Pékin), dans des terrains achetés par

(1) Voir page 58, ci-dessus.

la Communauté, entre les jardins de l'Hôtel-Dieu et la rue Saint-Jean ; ces immeubles, acquis en 1827 aux sieurs Lefèvre, Vimont et Deslandes, furent transformés et en partie démolis, et sur l'emplacement fut élevé le vaste bâtiment qui a servi de pensionnat jusqu'à la fermeture des établissements congréganistes, en 1904, et qui est séparé par des jardins, des logements affectés à des dames en chambre, occupant les numéros 38 et 40 de la rue Saint-Jean. avec porte d'entrée sur cette rue ; ces jardins et bâtiments appartiennent à la Communauté et non aux hospices.

Le 31 octobre 1883, le Conseil municipal donnait son approbation à un devis de 1.202 fr. 64 pour appropriation des salles d'isolement pour les malades atteints d'affections contagieuses ; en 1886, les débordements fréquents de la rivière d'Aure, qui s'étaient produits les années précédentes, inondant à plusieurs reprises les bas quartiers de ville, et envahissant chaque fois pendant plusieurs jours le rez-de-chaussée de nombreuses maisons des rues des Teinturiers, Saint-Jean, de Nesmond, etc., démontrèrent la nécessité de travaux de dégagement pour faciliter l'écoulement des eaux et prévenir le retour de semblables accidents ; le 8 juillet 1886, le Conseil adoptait les plans de M. Verrine, ingénieur, et de M. Moutier, architecte de la Ville, pour la construction d'un canal de dérivation passant sous l'établissement des bains Sainte-Marie, la rue de Nesmond, les cours et bâtiments de l'Hôtel-Dieu, et rejoignant le bras principal de la rivière à mi-distance entre la bouche de l'ancienne voûte et le coude qui précède les vannes de l'Islet, sous les bâtiments de la buanderie de l'hôpital des malades ; les crédits furent votés le 9 mai 1887, et le cahier des charges, avec devis montant à 44.500 francs, fut approuvé le 27 mars 1888 ; les travaux furent terminés en mai 1890 (1).

Le 20 février 1897, la Commission des hospices exposait l'utilité d'entreprendre de nouveaux travaux, salles d'isolement pour les contagieux, assainissement des salles, acquisition d'instruments de chirurgie et d'une étuve à désinfecter, etc. ; la Commission de répartition des fonds du pari mutuel accordait une subvention de 40.000 francs ; pour faire face au surplus de la dépense prévue, les Hospices contractèrent un emprunt de 40.000 francs au Crédit foncier, autorisé par le Conseil Municipal le 23 février 1897, et garanti sur les revenus de la Ville ; les ressources qu'on se procura ainsi furent suffisantes, non seulement à couvrir les frais des travaux prévus, mais encore à permettre, sans dépenses supplémentaires,

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.

l'exhaussement d'un étage du bâtiment à l'ouest de la cour des hommes, afin d'y installer des salles d'isolement pour les maladies contagieuses, de façon à pouvoir, dans les locaux devenus disponibles par suite de cette installation, disposer des salles spéciales et distinctes pour les blessés et des chambres plus confortables et plus nombreuses pour les malades payants ; pour cette dernière catégorie d'hospitalisés, cinq nouvelles chambres furent établies, par délibération du 23 février 1900, moyennant une dépense de 13.995 fr. 20 à laquelle on affecta des capitaux provenant du remboursement de créances dépendant du legs de M. Beaupoil ; c'est encore aux dépens du même legs qu'on put effectuer l'installation d'un cabinet de consultation et d'un dispensaire pour les maladies des yeux, travaux demandés par la Commission le 29 mai 1903, et autorisés par le Conseil municipal le 7 juillet de la même année (1).

Diminution des Revenus Déficit Subvention de la Ville.

Les rapporteurs du budget, au Conseil municipal, se sont à plusieurs reprises élevés, avec raison, croyons-nous, sur cet emploi, au paiement des dépenses extraordinaires, de capitaux provenant du remboursement de créances, ce qui a pour conséquence inévitable d'amoindrir la fortune des hospices et de diminuer peu à peu, de façon notable, les ressources ordinaires de ces établissements ; il en est résulté, en effet, une diminution des revenus, encore accentuée par la baisse du prix de location des immeubles ; le tout a causé un déficit de 2.347 fr. en 1899 ; de 2.503 fr. 86 en 1900 ; de 7.000 fr. en 1901 ; de 4.943 fr. en 1902 ; de 4.000 fr. en 1903, sans compter la charge annuelle de 3.521 fr. 06, pour l'amortissement des emprunts contractés ; pour parer à cet excédent de dépenses, le Conseil municipal dut porter, le 21 juillet 1904, la subvention annuelle des hospices à 26.000 fr., en se procurant les ressources nécessaires par l'élévation, de 19 fr. à 22 fr. 50 par hectolitre, de la taxe d'entrée sur les alcools ; malgré ces mesures, le déficit accumulé de plusieurs exercices continua de s'accroître d'année en année, si bien qu'à la fin de l'exercice 1905, il atteignait une somme de 32.000 francs ; la sagesse de l'administration y a pourvu en autorisant la Commission, conformément à sa délibération du 30 mai 1906, à aliéner des titres de rentes pour une valeur égale au déficit, quitte à reconstituer le capital ainsi aliéné, par le placement annuel d'une somme de 1.350 francs en rentes sur l'Etat, placement garanti par la Ville sur ses ressources ordinaires ; ces mesures ont été autorisées par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 juillet 1906 (2).

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.
(2) Archives de la Mairie de Bayeux.

Grâce au zèle infatigable et à l'ardente charité des Religieuses qui se consacrent au service des pauvres avec un dévouement au-dessus de tout éloge, grâce à la bonne gestion des administrateurs sous la surveillance éclairée du Conseil Municipal, l'Hôtel-Dieu de Bayeux remplit, d'une façon aussi satisfaisante que possible, sa mission envers les pauvres malades ; et lorsque la loi du 15 juillet 1893 vint organiser dans toute la France l'assistance médicale gratuite, le Bureau de Bienfaisance et le Conseil Municipal purent en toute sincérité, par leurs délibérations des 13 mai, 10 juin, 9 et 13 août 1895, témoigner « que les Hospices et le Bureau de Bienfaisance, aidés des subventions de la Ville, satisfont largement à leurs obligations envers les malades indigents ; que la Ville elle-même pourvoit, par des secours accidentels, aux besoins de ceux qui ne reçoivent point l'assistance des établissements charitables ; que des ressources spéciales sont créées au budget de la Ville et des établissements de bienfaisance, pour assurer les mêmes secours dans l'avenir ; que la Ville de Bayeux est en mesure de suffire largement, au moyen de son hospice, de son bureau de bienfaisance et des crédits mis à la disposition du Maire pour secours divers, à tous les besoins médicaux, y compris les secours aux étrangers tombant malades ou étant blessés sur son territoire ; qu'elle peut prendre l'engagement de fournir gratuitement, aux malades et blessés qui ont droit à l'assistance, les médicaments portés au tarif départemental et les appareils nécessaires ; de supporter les frais de transport et de se conformer aux prescriptions de la loi en ce qui concerne l'admission à l'assistance des étrangers à la commune ; que, par suite, *il est avantageux pour la Ville de maintenir l'organisation actuelle* de l'assistance médicale, sans être obligée de se conformer aux dispositions de la loi du 15 juillet 1893 » (1).

Assistance médicale gratuite.

Ces délibérations de notre Conseil Municipal, affirmant l'excellente organisation de notre Hôtel-Dieu et de nos secours médicaux aux indigents, sont assurément le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'administration hopitalière dans notre Ville et la meilleure conclusion de ces notes historiques sur l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.

L'HOPITAL-GÉNÉRAL

Le Roi Louis XIV ayant ordonné, par ses édits de 1662 et 1664, de fonder dans toutes les villes du Royaume des hôpitaux pour y enfermer les mendiants, Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, pensa aussitôt à utiliser à cet effet l'Hôpital Saint Gratien dont nous avons parlé plus haut (1). Edits de Louis XIV.

Fondé en 1056, comme nous l'avons dit, par Guillaume le Conquérant, pour donner asile aux pauvres aveugles, cet hospice était situé au faubourg Saint-Georges de Bayeux, non loin de l'église de cette paroisse, et entre des « sentes » ou ruelles allant de la rue Saint-Georges (maintenant rue Saint-Exupère) à la rue Saint-Jean (2); il était desservi par deux chapelains, pourvus de plein droit par le Haut-Doyen du Chapître de la Cathédrale; le Doyen avait pleine juridiction, reconnue en 1448, sur les aveugles de Saint-Gratien et sur les revenus de l'hospice (3), qui était administré par des femmes pieuses retirées du monde, sous la direction des officiers municipaux de la ville de Bayeux (4); depuis 1662, on recevait à Saint-Gratien, non-seulement les aveugles, mais toute espèce de pauvres; en 1666, l'hospice ne contenait plus qu'un seul aveugle, nommé Laurent Le Vasnier (5). L'Hôpital Saint-Gratien.

Il ne reste plus de l'Hôpital Saint-Gratien qu'un petit bâtiment, en bordure de la rue Saint-Exupère; les fenêtres ont été murées du côté de la rue; sur la cour, elles sont fermées, ainsi que le dessus de la porte, par d'épaisses grilles de bois paraissant fort anciennes; les corniches des côtières sont ornées de modillons; le pignon du côté ouest est surmonté d'un campanile à une seule baie, de petites dimensions et sans ornements; ce modeste édifice, qui sert aujourd'hui de grenier à foin à l'Hôpital-Général, était autrefois la chapelle de l'Hospice Saint-Gratien; elle contenait un autel à rétable en pierre finement sculptée, et de curieux bas-reliefs, conservés au musée lapidaire de la Ville de Bayeux (6).

C'est dans l'Hôpital Saint-Gratien, alors dirigé par une pieuse femme nommée Michelle Lavoine (7), que Mgr de Nesmond installa, le 31 juillet

(1) Voir page 5 ci-dessus.
(2) Le Lièvre, Anciens Hospices de Bayeux.
(3) Béziers, Histoire sommaire de Bayeux, pp. 125, 176 et 177.
(4) Benet, Inventaire des Archives, p. 44.
(5) Le Lièvre, Anciens Hospices de Bayeux.
(6) Le Lièvre, Anciens Hospices de Bayeux.
(7) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 11.

1666, douze pauvres vieillards, choisis parmi les plus dénués de ressources et les plus dignes d'intérêt; mais le nombre des malheureux, dans la ville et les faubourgs, était bien plus considérable, et les demandes d'admission devinrent bientôt si nombreuses que l'Hôpital Saint-Gratien fut insuffisant à contenir tous les indigents qui se présentaient pour y être reçus ; Mgr de Nesmond, dont la charité était inépuisable, ne songea pas un instant à limiter le nombre des secourus, sous prétexte du défaut de place ; l'hospice existant se trouvant trop petit, il conçut le projet de l'agrandir ; mais provisoirement, pour ne pas faire attendre les pauvres qui sollicitaient leur entrée, il les installa dans des maisons et jardins qu'il prit à loyer de Daniel-Philippe Bacheler, sieur du Breuil, et de Raphaël Le Breton, dit la Guesterie ; ces immeubles étaient situés sur la paroisse de la Madeleine, près de la rivière d'*Aure* et de la fontaine Cantepie ; sur l'un des murs des jardins, on lit encore le mot « *Hospital* », et une partie des bâtiments existe encore, notamment la maison portant le numéro 43 de la rue des Teinturiers (1).

L'Hôpital de la rue des Teinturiers.

Le 18 décembre 1667, dans une assemblée générale des habitants de Bayeux, réunis sous la présidence de M. de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, pour délibérer sur la fondation de l'hospice ordonnée par le Roi, Mgr de Nesmond exposa ce qu'il avait déjà fait, et proposa d'affecter à cette destination, en subvenant lui même à tous les frais de l'établissement sans aucune charge pour la Ville, les maisons par lui louées dans la rue des Teinturiers ; cette offre généreuse fut acceptée avec reconnaissance, et l'on décida d'installer les vieillards de l'hospice dans les maisons louées par Mgr de Nesmond, jusqu'à ce qu'on eût réuni les fonds nécessaires pour les acheter, ou pour établir ailleurs un hospice plus vaste et plus commode (2) ; les statuts du nouvel « *Hôpital général des pauvres renfermés* » furent aussitôt arrêtés (3) ; la direction spirituelle de l'établissement fut confiée au R. P. Dunot, jésuite ; la direction temporelle à des administrateurs, sous le contrôle de l'Evêque ; les hospitalisés continuaient d'être soignés par les pieuses femmes qui avaient dirigé l'Hôpital Saint-Gratien (4).

L'Hôpital général des pauvres renfermés.

Mgr de Nesmond s'occupa dès lors d'agrandir et de transformer l'an-

(1) Benet, Inventaire des Archives, p 43 ; Le Lièvre, Anciens Hospices de Bayeux.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 11.
(3) Benet, Inventaire des Archives, pp. 43, 44, 282.
(4) Archives des hospices de Bayeux.

cien hospice des aveugles, pour y transporter définitivement l'Hôpital-Général ; l'Hôpital Saint-Gratien possédait à l'est, vers l'église Saint-Georges, un vaste jardin, dépendant encore aujourd'hui de l'hospice, et appelé « jardin légumier » ou « jardin du levant » (1) ; au nord de ces immeubles, entre les terrains de l'Hôpital Saint-Gratien et la rue Saint-Jean, Mgr de Nesmond acquit, en 1672, des maisons et jardins d'une contenance totale de six vergées, qui lui furent vendus par Castel, de Cartigny ; Agnest, bourgeois de Bayeux, et Mesdemoiselles James, de la paroisse Saint-Symphorien ; il les réunit à l'hospice, dont il confia l'administration à un prêtre plein d'intelligence et de zèle, Raymond Baucher, chanoine de Moon ; il l'investit « du soin des affaires de l'hospital général de Bayeux, appelé de Saint-Gratien, où sont renfermés les pauvres valides » (2), et le chargea de diriger les travaux d'agrandissement qui furent exécutés par Pierre Lesage, maçon, de Saint-Vigor-le-Petit ; Jacques Savary, menuisier, de Saint-Sauveur, et Jean Lesseline, serrurier, de Saint-Loup ; le moëllon fut tiré de carrières sises à Cremel et Monceaux, et la pierre de taille des carrières d'Orival, près Creully (3).

Le premier bâtiment fut construit en 1673 et relié en 1676 à la chapelle Saint-Gratien par un passage couvert accédant à la rue Saint-Georges ; dès la Toussaint de l'année 1673, on put y établir six lits, et à Noël de la même année, on installait tous les pensionnaires de l'hospice des pauvres renfermés, dans l'hôpital Saint-Gratien ainsi agrandi ; le petit bâtiment nouvellement construit près de la chapelle Saint-Gratien fut plus tard appelé « la Russie » (4), peut-être parce qu'il abrita les derniers jours de quelques glorieux débris de la Grande-Armée ; il est maintenant occupé par le Fourneau de Saint-Vincent-de-Paul, installé au rez-de-chaussée, et au premier étage par un dortoir supplémentaire pour les hommes.

De 1673 à 1676, Mgr de Nesmond acheta, pour l'agrandissement de l'Hôpital-Général, de nombreux immeubles, savoir : aux Religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu, des maisons et jardins sur le territoire de la paroisse Saint-Georges ; à Simon de Marconestz, écuyer, sieur de Héville ; à Gilles d'Aboville ; aux héritiers de Colette Hamel, épouse de Jacques Dubosq ; à Jean Vaucher ; à Maloysel et à Tobie Le Gras, des terrains

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 18.
(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 44.
(3) Benet, Inventaire des Archives, pp. 301 à 307.
(4) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 20.

faisant suite à l'immeuble Castel, vers Saint-Jean ; en 1680, il acquit le vaste hôtel de la Rémondière et ses dépendances, le long de la rue Saint-Jean ; de 1676 à 1681, furent construits, ou réunis aux bâtiments de cet hôtel, les vastes corps de logis qui forment la façade de l'Hôpital-Général sur la rue Saint-Jean, ainsi que la boulangerie et le puits y attenant, le confessionnal des sourds devenu plus tard cabanon pour les fous, et enfin les murs du jardin légumier qui s'étendait à l'est, le long de la rue, jusqu'à l'ancienne église Saint-Georges.

C'est près de cette église et du côté opposé, vers la « Maison du Puits », (maintenant octroi de Saint-Jean) (1), que Mgr de Nesmond fonda, en 1676, sur la proposition du chanoine Raymond Baucher, une école gratuite pour les jeunes filles de l'Hôpital-Général ; la direction en fut confiée à deux Religieuses de la Providence de Rouen, auxquelles le Saint Evêque assura 200 livres de rente à perpétuité, pour instruire les jeunes filles et leur apprendre la dentelle (2) ; ce fut la première manufacture de dentelles établie à Bayeux, où cette industrie devait par la suite devenir si importante, sous l'intelligente impulsion des maisons Carpentier, Lefébure, Pagny, etc.... En 1709, le chanoine Baucher adjoignit à cette école une maison de retraite pour les pauvres femmes ; cette maison fut appelée le *Petit-Dortoir* ou le *Petit-Bureau*, pour la distinguer du *Grand Bureau de Charité* dont nous aurons à parler plus loin ; l'école et la maison du Petit-Bureau étaient attenantes, vers l'est, à l'ancienne église Saint-Georges qui, supprimée par Mgr de Nesmond en 1680, fut utilisée comme salle de travail pour la manufacture de dentelle ; considérant, en effet, que l'église de cette paroisse tombait en ruine, et que le Curé ne pouvait vivre avec la dixme d'un territoire assez borné, Mgr de Nesmond avait mis l'interdit sur l'église Saint-Georges et en avait transféré l'office en l'église Saint-Exupère (3) ; entre 1680 et 1682, on ferma par un mur, le long de la rue Saint Jean, l'ancien cimetière Saint-Georges, devenu cimetière de l'Hôpital-Général ; cet ancien cimetière, situé au nord des bâtiments du Petit Bureau, sert aujourd'hui de séchoir à l'Hôpital-Général.

Le Petit Bureau.

Plus tard, comme la vieille église menaçait ruine, on dut songer à la réparer ; malheureusement les précautions utiles furent sans doute prises avec trop de négligence, car, le 12 avril 1752, pendant que près de cent-

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 20 et 21.

(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 377.

(3) Béziers, Histoire sommaire de Bayeux, p. 92.

vingt femmes ou jeunes filles de l'école et de la maison de retraite y étaient réunies pour travailler, tout l'édifice s'écroula subitement : quinze ouvrières furent tuées sur le coup, dix-huit dangereusement blessées, les autres contusionnées plus ou moins sérieusement (1) ; ce désastre causa dans toute la ville une douloureuse émotion : quelques jours après, le 24 avril, dans une assemblée du Bureau de Charité, Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, représentait qu'en plus du deuil d'une si terrible catastrophe, la chute de la salle de la Manufacture causait au Petit-Bureau un préjudice important, en le privant d'une ressource considérable pour les jeunes filles pauvres et pour l'établissement où elles étaient recueillies : qu'il était donc de toute nécessité de reconstruire cette salle au plus tôt en l'agrandissant pour qu'elle puisse continuer à rendre les mêmes services à la population indigente et laborieuse ; le Bureau décida d'entreprendre ce travail sans délai, et vota à cet effet une subvention de 3.000 livres en trois annuités, le reste devant être fourni par la charité particulière (2) ; au nombre des généreux bienfaiteurs qui prêtèrent leur concours à cette œuvre, figure en première ligne le chanoine Hugon, vicaire-général et supérieur du Petit-Bureau, mentionné par Béziers comme ayant reconstruit cette salle de travail, qui fut bénite un an jour pour jour après l'écroulement de l'ancienne église, le 12 avril 1753 (3) ; cette salle, avec l'étage qui la surmonte, forme la seconde partie du bâtiment, attenante vers l'ouest à la partie construite par le chanoine Baucher, mais néanmoins fort distincte et facilement reconnaissable encore de nos jours.

Nouveaux Bâtiments de l'Hôpital Général ; les Jardins.

Vers l'époque où Raymond Baucher faisait élever les bâtiments de l'école du Petit-Bureau, c'est-à-dire vers 1680, Mgr de Nesmond aménageait, entre la façade de l'Hôpital-Général sur la rue Saint-Jean et les anciens bâtiments de l'Hôpital Saint-Gratien sur la rue Saint-Georges, un vaste corps de logis où il installait les bureaux de l'administration de l'hospice, les archives, la lingerie, etc., et qui depuis a été affecté à la maison conventuelle des Religieuses hospitalières.

En 1683, Mgr de Nesmond fit commencer, à l'ouest des bâtiments de l'administration de l'hospice, la construction du grand corps de logis qui s'étend perpendiculairement aux deux rues Saint-Jean et Saint-Georges,

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 22.
(2) Benet, Inventaire des Archives, p. 378.
(3) Béziers, Histoire sommaire de Bayeux, p. 34.

et dont le centre est occupé par la chapelle élevée en 1684, sur les plans de l'architecte Moussard (1); nous avons dit précédemment (2) que c'est dans cette chapelle que fut inhumé, en 1697, Jean Ratier, ancien prieur de la Maison-Dieu et ancien précepteur de Mgr de Nesmond, et que furent déposées, en 1715, les entrailles de l'illustre Prélat, fondateur de l'Hôpital-Général.

On construisit ensuite l'aile du sud jusqu'au grand escalier du côté des hommes; puis l'aile du nord pour les femmes, achevée jusqu'à l'escalier en 1692 (3); le prolongement de ces deux ailes ne fut exécuté, vers la rue Saint-Georges que de 1728 à 1731; et vers la rue Saint-Jean que de 1765 à 1766, aux frais de Mgr de Rochechouart, évêque de Bayeux; les infirmeries, avec leurs tribunes communiquant à la chapelle et aux bâtiments de l'administration, avaient été bâties en 1728; la façade sur la rue Saint-Jean, avec la grande porte d'honneur, fut terminée de 1717 à 1768 (4); pour en finir avec l'histoire des immeubles de l'Hôpital-Général, disons dès maintenant que l'ancienne cour de l'Hospice Saint-Gratien, entre les bâtiments de la rue Saint-Georges et ceux de l'administration, fut appelée « Cour de l'Ancien Testament »; la cour entre l'administration et la rue Saint-Jean, « Cour de la Rémondière », à cause de l'ancien hôtel de ce nom; à l'est, se trouvaient la « Cour des Ménages », puis la « Cour des Loyers », actuellement la basse-cour, avec son pressoir bâti en 1703, et transféré en 1808 le long de la rue Saint-Jean, dans le local qu'il occupe actuellement; ce pressoir a été considérablement rapetissé, ainsi que la buanderie construite en 1708, par la mise à l'alignement du mur sur la rue Saint-Jean (5), pour la réfection duquel des crédits furent votés les 18 juillet 1874 et 6 août 1875; ces travaux entraînèrent des modifications au lavoir, au pressoir et à la buanderie et le remplacement des poutres de l'ouvroir des filles; le devis s'élevait à une somme totale de 22.836 fr. 22 centimes. La glacière, projetée dès le 5 mai 1829, avec un devis de 4.500 fr., fut ajournée le 11 mai 1830; le 2 août 1836, on reprenait la souscription, pour laquelle la Ville avait déjà voté 1.500 fr.; le 6 mars 1840, la Ville ayant reçu un don de 2.000 fr., vota un crédit de pareille somme, et approuva le devis de 6.614 fr. 42 pour l'établissement

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 45 et 46.
(2) Voir page 25, ci-dessus.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 22.
(4) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 45 et 46.
(5) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 23, 297, 29 .

de cette glacière, qui a rendu pendant longtemps de grands services et qui a été détruite lors de l'installation du nouveau lavoir (1).

Quant au grand jardin de l'ouest, il se compose d'abord d'une bande de terrain longeant le grand bâtiment dont le centre est occupé par la chapelle ; une partie de ce terrain, derrière l'infirmerie des hommes et la sacristie, avait autrefois servi de cimetière aux protestants indigents admis à l'hospice (2) ; une autre partie du jardin, bordée par les rues Saint-Georges et du Petit-Rouen, était anciennement un herbage, dit du Lieu-Morlet, qui fut échangé, le 3 octobre 1703, par les Ursulines au profit des hospices, contre une voie sans utilité, tendant à Barbeville, et formant le prolongement de la rue des Billettes entre l'herbage de ce nom et l'enclos des Ursulines (aujourd'hui jardins du Collège) ; la troisième et dernière partie, au nord de l'herbage du Lieu Morlet, fut acquise de MM. de Landeville, le 13 avril 1749, par le prix de 8.000 livres plus une rente d'un canard à faire au Chapître de la Cathédrale ; ce terrain est occupé maintenant par le logement et le jardin de l'aumônier des hospices, la menuiserie établie dans les anciens cabanons où l'on enfermait autrefois les filles repenties, et une maison avec jardin qui, de 1828 à 1899, fut louée par bail emphythéotique à la Ville de Bayeux pour servir de presbytère à la paroisse Saint-Exupère (3) ; M^me^ Féret du Long-Bois ayant, en 1890, légué son habitation à M. l'abbé Guillemin, curé de Saint-Exupère, pour lui et ses successeurs, M. Guillemin s'y installa, puis, par acte notarié du 12 août 1898, il fit donation du nouveau presbytère à la Fabrique de la paroisse ; par suite, le bail de l'ancien presbytère fut résilié par la Ville à partir du 24 juin 1899, et les hospices rentrèrent en possession de cet immeuble, où a été installée la Maternité (4) ; en 1808 et 1809, on avait fait démolir de vieilles maisons bordant la rue Saint-Jean, entre l'ancienne propriété de Landeville et le presbytère actuel, et l'on avait fait clore d'un mur sur la rue ces terrains, réunis au grand jardin de l'Hôpital-Général (5) ; ce jardin était resté longtemps séparé des rues et propriétés voisines par des haies et des fossés ; ce n'est qu'en 1751 que Madame de Valgeois, de Coutances, chargea son neveu, M. Crépel, l'un des administrateurs des hospices, de remettre à cet établissement une

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 17 et 18.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 17 et 18.
(4) Archives de la Mairie de Bayeux.
(5) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 298.

somme de 2.000 livres pour clore de murs ces vastes dépendances de l'Hôpital-Général (1).

La Chapelle de l'Hôpital Général.

L'Hospice des pauvres renfermés n'étant, comme nous l'avons vu, qu'un agrandissement de l'ancien hôpital des pauvres aveugles, était resté comme lui sous le patronage de Saint-Gratien, et le titre de l'ancienne chapelle avait été transféré à la chapelle de l'Hôpital-Général, dont les titulaires étaient à la présentation des administrateurs de l'hospice, la collation seule appartenant à l'Evêque, qui devait, sauf motifs graves, se conformer au choix des présentateurs; c'est, du moins, ce qui semble résulter de nombreuses pièces de procédure de 1727 et 1728, conservées aux Archives du Calvados (2).

Conditions d'admission.

Les pauvres qui sollicitaient leur admission à l'Hôpital-Général devaient avoir 70 ans révolus ou des infirmités graves, et trois ans au moins de résidence à Bayeux (3); les aveugles continuaient d'y être reçus au titre de la fondation de l'Hôpital Saint-Gratien : le dernier admis, en 1788, se nommait Pierre Le Breton, de Trévières (4).

Ressources de l'Hôpital Général.

Les ressources de l'Hôpital-Général se composaient uniquement, dans le principe, de la modeste dotation de l'ancien hospice Saint-Gratien, des aumônes de Mgr de Nesmond et des personnes charitables, et des souscriptions recueillies par les administrateurs, de sorte qu'il n'y avait pas de revenu fixe et certain (5); mais cet état de choses ne devait pas durer longtemps : bientôt l'établissement se trouva, par suite de libéralités successives, en possession de biens considérables.

Droits sur les boissons.

Tout d'abord, une Assemblée de Ville du 7 octobre 1676 demanda au Roi l'établissement de droits d'octroi sur les cidres, poirés, vins et eaux-de-vie, « pour le produit en être employé à la subsistance des pauvres admis dans l'hospital fondé par le seigneur Evesque de Bayeux »; un arrêt du Conseil du 16 octobre 1676 accorda l'autorisation demandée, et le droit ainsi créé en faveur de l'hospice produisait près de 2.000 livres par an, ainsi que le constate un rapport adressé le 19 novembre 1796 (29 brumaire an v) par la délégation municipale à l'administration centrale du Calvados (6); ce droit avait été confirmé par l'arrêt du Conseil du

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 17 et 18.
(2) Benet, Inventaire des Archives, pp. 300 et 301.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 13.
(4) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 11.
(5) Béziers, Histoire sommaire de Bayeux, pp. 176 et 177.
(6) Archives de la Mairie de Bayeux.

28 juin 1721 et par les Lettres Patentes du 23 juin 1724, fixant à 30 sols, par tonneau de cidre ou par muids de vin entrant à Bayeux, la taxe à percevoir au profit des hospices (1).

Droits sur réceptions et maîtrises.

Le même arrêt et les mêmes Lettres Patentes avaient institué au profit de l'Hôpital-Général un droit sur chaque réception d'officiers de justice et de maîtres dans les différents corps de métiers ; le dernier droit perçu, montant à 11 livres, fut payé en 1791 par les compagnons Hubert, Diénis et Le Comte, admis à la maîtrise (2). L'hospice percevait aussi des droits sur la boucherie de Carême (250 livres par an), et sur les amendes et confiscations prononcées par les différents tribunaux (1.500 livres par an) (3).

Confiscation des biens des Eglises Réformées.

En 1684, l'Hôpital-Général profita de la moitié du produit de la confiscation des biens de l'Eglise prétendue Réformée, situés dans le ressort de Bayeux, ainsi que nous l'avons dit plus haut en parlant de l'Hôtel-Dieu (4) ; plus tard, il fut mis, par remboursement, en possession des offices de mesureurs de grains, dont le produit dépassait 4.000 livres par an (5), et des trois quarts du produit des droits de la halle de Bayeux, l'autre quart restant attribué à l'Hôtel-Dieu (6) ; ces droits furent plus tard transformés en une rente annuelle de 1.200 francs, payée par la Ville aux Hospices de Bayeux (7).

Droits sur les grains.

Droits sur les tailles.

Un édit d'août 1720 attribua à l'Hôpital-Général une somme de 267 livres par an à prendre sur le produit des tailles de Bayeux (8).

Blé de l'Evêché.

A ces ressources, provenant de la munificence royale, s'ajoutaient les 18 boisseaux de blé par semaine, à convertir en pain pour distribuer aux pauvres les dimanches, mardis et jeudis, aumône faite de temps immémorial par les Evêques de Bayeux et confirmée par arrêt du Parlement de Normandie du 11 juillet 1650 ; atribuée à l'Hôpital-Général lors de sa fondation, cette aumône pouvait être estimée à 4.000 livres par an (9).

Immeubles de Commes.

L'Hôpital-Général avait reçu des dons importants de son généreux

(1) Béziers, Histoire sommaire de Bayeux, p. 177.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 9.
(3) Archives de la Mairie de Bayeux, rapport de l'an v.
(4) Voir p. 25, ci-dessus.
(5) Béziers, Histoire sommaire de Bayeux, p. 177.
(6) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 11 ; voir p. 15 ci-dessus.
(7) Voir pp. 16 et 17 ci-dessus.
(8) Archives de la Mairie de Bayeux, rapport de l'an v.
(9) Archives de la Mairie de Bayeux, rapport de l'an v.

fondateur, Mgr de Nesmond : devenu le 26 janvier 1687, acquéreur de la seigneurie du Bosq, à Commes, et désirant que cette propriété, qu'il avait payée avec les revenus de son Evêché, ne passât pas après sa mort aux mains de ses héritiers, le saint Evêque en assura une partie à l'Hôpital-Général, le surplus étant réservé pour des fondations en faveur du grand Séminaire et de la Cathédrale de Bayeux.

Le 9 août 1692, Mgr de Nesmond faisait donation à l'Hôpital-Général de la pleine propriété et entière jouissance, exempte de tous droits seigneuriaux, de la ferme de la Candelle, dépendant de son domaine du Bosq, comprenant le Jardin Saint-Thomas et le Pré-à-la-Reine, et d'autres terres situées dans le voisinage, qu'il avait acquises le 6 août 1689 d'Abraham d'Eyric, sieur de Saint-Aubin : c'étaient l'Herbage-Sèche ou Pré d'Eyric (appelé depuis par confusion Pré de Ryes) et les Petits Prés du Mont d'Eyric (désignés depuis sous les noms de Prés du Mont de Ryes ou de Prés de Moon) ; cette donation était grevée seulement d'une rente perpétuelle de 200 livres, créée en 1676 par Mgr de Nesmond, en faveur des deux Religieuses de la Providence de Rouen, auxquelles il avait confié la maison du Petit-Bureau (1).

Par le même contrat, et afin d'exécuter les dernières volontés de son vénérable précepteur, l'abbé Jean Ratier, qui lui avait légué, à charge de les transmettre à fin d'héritage à l'Hôpital-Général, une somme de 1.900 livres et le capital d'une rente due et remboursée par M. Saint-Loup Marais, à Vaucelles, Mgr de Nesmond amortit d'abord une redevance de 16 boisseaux de froment, 12 boisseaux d'avoine et quelques autres faisances, grevant les immeubles de Commes au profit de l'abbaye de Longues ; puis il vendit à l'Hôpital-Général, sans en percevoir le prix (ce qui équivalait à un véritable don), des biens sis à Commes et dépendant de la seigneurie du Bosq, savoir : la ferme de la Bosquerie, comprenant le Camp-Richard, le long de la grande avenue que Mgr de Nesmond avait fait tracer devant son château pour voir la mer vers Port-en-Bessin ; les Rouges-Terres ; une pièce en labour derrière le bois du Bosq ; un herbage à la suite de ce bois, et enfin la pièce de la Croix (2) ; Mgr de Nesmond légua encore aux hospices la terre des Malbos, située à Neuilly-la-Forêt ; l'ensemble des biens provenant aux hospices de la libéralité de l'illustre Prélat, représente maintenant près de 4.000 fr. de revenu annuel (3).

(1) Voir p. 68, ci-dessus.

(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 294 à 296.

(3) Archives des Hospices de Bayeux.

A cette énumération des principaux revenus de l'Hôpital-Général pendant le XVIII[e] siècle, il convient d'ajouter le produit des immeubles et des rentes que l'établissement reçut de nombreux bienfaiteurs, si bien qu'à l'époque de la Révolution, l'Hôpital-Général possédait environ 28.000 livres de rentes (1).

Le Grand Bureau.

Le 16 janvier 1684 eut lieu, sous la présidence de Mg[r] de Nesmond, une assemblée du Corps de Ville, pour réorganiser le *Bureau de Charité* chargé depuis longtemps de distribuer aux pauvres de la Ville les aumônes de l'Evêque ; d'après les décisions prises par cette assemblée, ce bureau fut chargé en même temps de la haute surveillance et administration de l'Hôpital-Général, du choix des directeurs et de l'élection des officiers de cet hospice, conformément aux Edits de 1662 et de 1664, à la Lettre Royale de 1676 et aux ordres du Roi envoyés par l'intermédiaire du Duc de Montausier, gouverneur de la province de Normandie ; le Bureau de Charité, ainsi reconstitué, fut appelé *Grand Bureau,* par opposition avec le nom de *Petit Bureau* donné, comme nous l'avons vu, à l'école et à la maison de retraite de la rue Saint-Georges (2). Le Grand Bureau devait se réunir chaque dimanche pour distribuer des secours aux familles pauvres domiciliées à Bayeux depuis au moins trois ans, et du pain aux pauvres de la ville et des environs ; par suite, la mendicité était interdite, sous peine de prison pour les mendiants, et d'aumône publique, au profit de l'hôpital, pour ceux qui avaient cédé à leurs sollicitations.

A côté du Bureau de Charité, Mg[r] de Nesmond fonda une assemblée ou confrérie de dames « pour le soulagement des pauvres et le maintien du bel ordre de l'Hôpital-Général » ; cette association, comme le Grand Bureau dont elle était l'annexe, rendit de grands services, pourvoyant de son mieux aux besoins des indigents malades qui ne pouvaient entrer à l'Hôtel-Dieu faute de place, et subvenant aussi, dans une mesure plus ou moins grande, selon les nécessités, aux charités des Religieuses chargées du soin des pauvres malades de la Ville (3).

Les Sœurs du Pot.

Mg[r] de Nesmond, en effet, par contrat du 4 mars 1704, avait fait venir deux Filles de Charité, de la Congrégation fondée par Saint-Vincent-de-Paul, et leur avait confié le soin des malades de la ville et des faubourgs, moyennant une rente annuelle de 300 livres sur sa terre du Bosq, et le

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 9 à 11.
(2) Voir p. 68, ci-dessus.
(3) Benet, Inventaire des Archives, pp. 44 et 45.

logement dans une maison qu'il avait achetée et dont il gardait à sa charge les réparations et l'entretien du mobilier ; cette maison, aujourd'hui détruite, était enclavée dans les dépendances de l'Hôpital-Général, au bord de la rue Saint-Jean, près de la buanderie et du pressoir ; les Sœurs, qui devinrent bientôt populaires sous les noms de « *Sœurs grises* » et de « *Sœurs du Pot* », devaient soigner les pauvres en ville et leur fournir le linge et les médicaments ; en revanche, le Bureau devait subvenir aux frais de maladie des Sœurs, payer leur inhumation et acquitter les dépenses de voyage des Religieuses destinées à les remplacer ; il leur donnait aussi 100 livres de viande et 1 boisseau de froment par semaine, portés en 1727 à 150 livres et 2 boisseaux (1).

Quel que fût le zèle des « Sœurs du Pot », l'œuvre qu'elles avaient entreprise sur l'initiative de Mgr de Nesmond excédait de beaucoup les ressources dont elles pouvaient disposer, et le Grand Bureau devait souvent leur venir en aide ; il donnait aussi de larges et fréquentes subventions aux Sœurs de la Providence qui dirigeaient les Manufactures de Dentelles du Petit-Bureau et de la Poterie, et qui, le 27 juillet 1766, furent « exemptées du don gratuit quant à la part qui revenait à l'Hôpital-Général » (2) ; il en donnait aussi à la Manufacture de Saint-Laurent, aux Orphelines de la Charité et même à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'il ressort des délibérations des 27 avril et 14 septembre 1727, conservées aux archives des hospices (3) ; il eut en outre à soutenir l'école fondée à l'Hôpital-Général par l'ancien cuisinier de Mgr de Nesmond, Barthélemy Fleuret : par son testament du 1er novembre 1718, il avait légué 6.000 livres au Bureau, à charge de payer 200 livres par an un maître d'école, nommé par M. l'Archidiacre de Bayeux, pour instruire gratuitement les garçons pauvres de l'Hôpital-Général et ceux de la ville qui voudraient fréquenter son école (4).

La mission du Grand Bureau était donc lourde et difficile, aussi bien que celle des « personnes de piété » (5), qui s'occupaient du soin des « pauvres renfermés » de l'Hôpital-Général ; il semble que, malgré leur incontestable bonne volonté, ces dames charitables n'aient pas toujours été à la hauteur d'une tâche qui souvent excédait leurs forces, et que

(1) Benet, **Inventaire des Archives**, pp. 307, 308, 374, 377.
(2) Benet, **Inventaire des Archives**, p. 378.
(3) Benet, **Inventaire des Archives**, p. 374.
(4) Dédouit, **Souvenirs inédits**, pp. 162 et 163.
(5) Béziers, **Histoire Sommaire de Bayeux**, p. 177.

parfois une sorte de découragement soit venu les envahir ; le registre des délibérations, ouvert en 1684, ne porte trace d'aucune réunion depuis le 2 décembre 1693 jusqu'au 13 mai 1698 ; et après cette date, les rares procès-verbaux peuvent seulement permettre de suivre le dépérissement graduel (1) d'une institution qui avait eu certainement, à l'origine, sa raison d'être et son opportunité, mais qui avait vieilli peu à peu, et qu'il devenait urgent de réformer, sinon de supprimer entièrement pour la remplacer par une organisation plus en rapport avec les besoins sans cesse croissants de l'hospice, et plus apte à assurer la bonne tenue de cet important établissement.

*
* *

Mgr de Nesmond mourut en 1715, sans avoir cru devoir rien changer aux œuvres de charité qu'il avait établies ; Mgr de la Trémoïlle et Mgr de Lorraine conservèrent l'Hôpital-Général dans l'état où l'avait laissé leur vénérable prédécesseur ; mais dès le commencement de son épiscopat, Mgr de Luynes conçut la pensée d'en confier la direction à des Religieuses ; il ne put toutefois réaliser ce projet qu'au bout de trois ans.

Les Sœurs de St-Vincent-de-Paul

C'est, en 1732, en effet, que Mgr Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, conclut avec la Congrégation des Filles de la Charité, dites « Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul » et communément appelées *Sœurs grises,* un traité confiant la direction de l'Hôpital-Général à six Religieuses de cette Congrégation, sans déroger pour cela à la fondation, faite par Mgr de Nesmond, de deux autres Sœurs pour le service des pauvres malades (2) ; ces deux dernières Sœurs, étant du même ordre, devaient demeurer en communauté dans l'hôpital, avec les six autres Sœurs de la dernière fondation, et sous la dépendance de la Supérieure (3) ; les biens de l'Hôpital-Général étaient régis par des administrateurs, sous la présidence de l'évêque ou de ses vicaires-généraux (4).

Cette union des « Sœurs du Pot », chargées du soin des malades en ville, et des Sœurs de l'Hôpital-Général, quoique de la même Congrégation, présentait des inconvénients, surtout au point de vue des ressources destinées à soutenir ces deux établissements en réalité fort distincts ; aussi, en 1781, le Bureau de Charité, déclarant que si, d'après ses consti-

(1) Benet, Inventaire des Archives, pp. 307 et 308.
(2) Voir ci-dessus, p. 75.
(3) Benet, Inventaire des Archives, pp. 44 et 45.
(4) Béziers, Histoire sommaire de Bayeux, pp. 177 et 178.

tutions, il était obligé de subvenir aux frais et dépenses des pauvres malades *de la ville*, ainsi qu'à ceux occasionnés par les voyages ou les décès des « Sœurs du Pot », l'administration de l'Hôpital-Général ne pouvait être déclarée garante ni responsable de ces obligations, on prit le parti de séparer les deux institutions et de laisser chacune d'elles subsister sur son budget particulier (1).

Le rôle des Sœurs de Vincent de Paul à l'Hôpital-Général fut le même que celui des Religieuses Augustines à l'Hôtel-Dieu ; grâce à leur zèle charitable, à leur expérience et à leur dévouement sans bornes au service des déshérités de ce monde, toutes les ressources de cet établissement purent être utilement employées pour la bonne gestion des biens par les administrateurs et les bons soins donnés par les Religieuses aux hospitalisés ; malheureusement, la terrible crise financière qui précéda la Révolution devait produire sur l'Hôpital-Général les mêmes désastreux effets que sur l'Hôtel-Dieu : pour tous les établissements charitables, la détresse publique tarissait la source des subventions, des dons, des libéralités de toute espèce ; et les tristes angoisses par lesquelles nous avons vu passer les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ne devaient pas être épargnées à ceux de l'Hôpital-Général : l'Etat ne payait plus ses subventions annuelles, et la délibération du Corps Municipal du 10 août 1790, dont nous avons déjà cité un passage (2), exposait ainsi, après avoir parlé de la détresse de l'Hôtel-Dieu, la triste situation de l'autre établissement hospitalier de la ville de Bayeux :

Détresse financière pendant la Révolution.

« L'Hôpital-Général pour les pauvres valides n'est pas dans un état moins alarmant ; non-seulement ses fonds ne peuvent suffire à la nourriture des pauvres qui y sont renfermés, mais encore il n'a pu toucher la somme convenue par mois pour chaque enfant trouvé qui lui a été transféré à l'âge de cinq ans par l'Hôtel-Dieu, conformément aux arrangements pris par ces deux maisons de charité, en sorte que la ruine de l'une, occasionnée par le défaut de perception des gratifications cy-dessus, entraîne nécessairement celle de l'autre ; enfin, les choses sont parvenues au point que, *si on ne leur subvient pas efficacement*, ces deux maisons seront *obligées d'ouvrir leurs portes*.

« Le Bureau de Charité établi en la Ville de Bayeux est actuellement dans une *détresse absolue ;* les fonds qu'on s'est procurés en dernier lieu

(1) Benet, Inventaire des Archives, pp. 377 et 378.

(2) Voir page 33, ci-dessus.

par une quête générale sont *totalement épuisés*, et auraient été insuffisants pour continuer la distribution de pain qui se fait chaque semaine, si la Municipalité n'eût pas fourni de ses propres deniers pour empêcher l'interruption qui, faute de secours, *aura lieu nécessairement avant la fin d'octobre*, eu égard au *défaut de biens patrimoniaux de la Ville* de Bayeux, et à *l'épuisement des citoyens de toutes les classes* » (1).

L'année suivante, la situation n'était pas améliorée, car le Corps Municipal était encore obligé d'accorder à l'Hôpital-Général, *à titre d'emprunt*, 500 livres sur le fonds des enfants trouvés, en constatant que cette maison, obérée d'ailleurs, était dans un tel état de détresse qu'elle *ne pouvait payer les créanciers les plus pressants*, notamment le boucher ; ceci se passait le 18 août 1791 ; le 1er décembre, ce faible secours était épuisé, et on se résignait à demander des subsides au département pour les hôpitaux, et spécialement pour l'Hôpital-Général, dans un *état de pénurie extrême* et *manquant des choses de première nécessité* (2).

En 1792, l'Hôpital-Général était encore obligé d'emprunter 500 livres sur les 1500 livres encaissées par l'Hôtel-Dieu, le 27 avril, pour frais de séjour des enfants assistés en 1791 ; ce qui ne l'empêchait pas de recourir encore à la Ville pour un nouvel emprunt de 2.000 livres (3), et de recevoir avec reconnaissance un prêt anonyme de 3.000 livres, et un don de 100 livres du citoyen Seigle, pour achats de blé pour fournir du pain aux hospitalisés.

Cependant, si les fonds manquaient pour acheter des vivres, la lingerie, grâce au dévouement des Religieuses, était encore en bon état ; l'inventaire dressé du 14 au 20 mai 1792, par MM. Le Tual et Le Sieur, officiers municipaux, assistés de Mme Miquelard, supérieure, et des Sœurs Louise et Angélique, constatait, outre l'argenterie et un mobilier considérable, une grande quantité de linge, dont 800 paires de draps et 900 chemises pour l'Hôpital-Général, 187 paires de draps et 280 chemises pour la lingerie des « Sœurs du Pot » (4).

Le 22 mai de la même année, le ministre Roland accordait à l'Hôpital-Général une somme de 1500 livres, pour remplacer « l'aumône du Roi », dont les pauvres avaient été privés en 1791 ; le 8 octobre, le Conseil général de la commune, en avançant aux hospices les termes échus et non

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.
(2) Archives de la Mairie de Bayeux.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 16.
(4) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 24.

payés des rentes dues par l'Etat, sollicitait du gouvernement une somme de 3.000 livres pour chacun des deux hospices de Bayeux.

L'esprit révolutionnaire, qui commençait à sévir dans toute sa force, prenant prétexte d'une pétition exposant que les pauvres de l'Hôpital-Général *manquaient de tout* et se trouvaient *sans un verre de cidre*, crut faire merveille en retirant l'administration de l'hospice, le 5 novembre 1792, à la supérieure, M^me^ Miquelard, et en nommant « économe provisoire » le *citoyen* Le Pinteur, qui fut installé le lendemain par les *citoyens* Anfrye et Vautier, chargés en même temps de faire un nouvel inventaire du mobilier.

Le Pinteur ne conserva pas longtemps des fonctions auxquelles il n'avait été nullement préparé, et qui lui parurent bientôt au-dessus de ses forces ; il se retira le 11 juin 1793, et M^me^ Miquelard reprit le même jour la direction de l'Hôpital-Général ; cette bonne Religieuse sollicita même et obtint, le 30 juillet, une *indemnité de 30 livres* pour Le Pinteur, que le Conseil général de la commune avait cru devoir renvoyer sans paiement, « vu qu'il a été logé et nourri avec son neveu, et *le peu de services rendus* par lui (1).

Cependant, la demande adressée au gouvernement avait été entendue, et on avait obtenu les 3.000 livres demandées, « pour indemnité de l'année 1791, à cause des anciens droits de hallage et mesurage ayant appartenu audit Hôpital-Général » ; sur cette somme, le Conseil général de la commune décida d'employer 1079 livres 10 sols 3 deniers pour achat de pommes à cidre, le reste de la somme devant être remis au receveur Septier pour achat de blé et de fagot et paiement des fournisseurs (2). Ce vote était du 31 décembre 1792 ; quelques semaines après, le 8 février 1793, un des administrateurs des hospices, le *ci-devant* M. du Féron de la Mache, devenu *le citoyen* Duféron, exposait au Conseil général, « avec la plus vive douleur, un tableau effrayant de la situation de l'Hôpital-Général : les bâtiments, disait-il, sont dans un état de dégradation étonnant, les toîtures crevassées de distance en distance ; l'entretien n'est pas moins alarmant ; le linge est pour ainsi dire nul, le travail n'est presque rien par la raison que l'on ne peut se procurer les matières premières, vu leur prix exorbitant ». — Et, comme conclusion de ce triste exposé, le *citoyen* Duféron réclamait « de prompts secours pour cette maison ».

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 25, 32 à 33.

(2) Archives de la Mairie de Bayeux.

C'est le propre des gouvernements mal ordonnés de soupçonner toujours l'intégrité de ceux qui les servent : on ne pensa pas à expliquer, par des raisons trop faciles à pénétrer, la détresse des hospices ; ne pouvant ou ne voulant réformer les causes même du mal, on tenta d'en reporter la responsabilité sur le malheureux comptable dont la tâche, pourtant, était d'une difficulté au-dessus des forces humaines : on s'imagina que le *citoyen* Septier était débiteur de sommes considérables envers l'Hopital-Général dont il était le receveur ; heureusement pour lui, l'examen de ses comptes fut fait de façon sérieuse et impartiale, et il en ressortit que, loin d'avoir reçu plus qu'il n'avait dépensé, il avait, au contraire, avancé de ses deniers, pour assurer le fonctionnement de l'établissement à bout de ressources, une somme de 9.468 livres 13 sols ; on s'empressa de constater le fait dans un rapport qui fut tiré à cent exemplaires aux frais de l'administration, et remis à Septier, pour sa justification, le 17 février 1794 (1er ventôse an II) (1).

Quelque honorable qu'elle pût être pour lui, la justification du comptable Septier ne suffisait pas à remplir la caisse de l'Hôpital-Général : le don gratuit, qui n'avait pu être payé en 1792, avait été remplacé par un secours de 1500 livres dont on ne pouvait obtenir le paiement ; les 6.300 livres recueillies dans une quête et une représentation théâtrale organisées par les jeunes gens de la ville, sur l'initiative de M. de Boisdelle, président du Conseil général de la commune, le 27 janvier 1793, avaient promptement été absorbées par les dettes à payer et les dépenses de première nécessité ; le rapport du *citoyen* Le Tellier, officier municipal, du 17 mars 1793, déclarait que les revenus de l'Hôpital-Général n'avaient jamais été en rapport avec ses besoins ; que *par l'effet de la Révolution*, il avait *perdu plus de 11.000 livres de revenu annuel ;* que sa dépense, année commune, était d'environ 21.388 livres 9 sols 8 deniers, tandis que la recette, en y comprenant le produit du travail des pauvres, atteignait à peine 12.000 livres ; pour compliquer encore la situation, les pensionnaires de l'Hôpital-Général, sous l'influence des idées nouvelles qui leur étaient trop souvent inculquées par les fréquentes visites de leurs parents et amis, montraient le plus mauvais esprit, et se laissaient aller à injurier et menacer les dévouées Religieuses qui leur prodiguaient leurs soins ; effrayées, elles se demandaient si elles ne devaient pas abandonner leur poste ; on avait dû, pour maintenir la discipline, suspendre, le 10 mai 1793, toute

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, p. 79.

nouvelle admission et interdire, le 21 mai, de laisser entrer ou sortir tous autres que les marchands et gens de service, sans permission d'un officier municipal ; les *citoyens* Blaise et Anfrye avaient été désignés pour faire une enquête et punir les meneurs de révolte ; le Conseil général de la commune en instituant, le 31 mai 1793, un bureau d'administration avec règlement en 30 articles, avait eu beau spécifier que, conformément à la tolérance édictée par l'article 2 du décret du 18 août 1792, prononçant la suppression des Congrégations religieuses, « *les Sœurs de la ci-devant Charité* » continueraient le service des pauvres *à titre individuel*, sous la surveillance de l'administration du Bureau, composé de deux officiers municipaux, de deux notables pris dans le Conseil genéral à la pluralité des voix, du procureur de la commune, du syndic et du receveur nommés pour deux ans par le Conseil général à la majorité des suffrages, et du maire, président de droit ; on avait eu beau conserver le titre d'économe de l'hospice à l'ancienne Supérieure, la « *citoyenne* » Barbe Miquelard, et l'autoriser à se faire aider, pour le soin des hospitalisés, par les anciennes Religieuses, les « *citoyennes* » Perret, Jozeroland, Carrière, Hubert, Duclos, Ditte et Maupou (1) ;... toutes ces mesures de conciliation et de sage administration devaient échouer devant la fureur révolutionnaire que les agents des partis avancés prenaient soin d'attiser dans les clubs devenus, par la Terreur, maîtres de la France, et imposant leur volonté à toutes les autorités dans les villes comme dans les moindres bourgades.

Le Costume des Sœurs grises.

A Bayeux, la Société Populaire ne pouvait tolérer que les Sœurs grises, appelées fréquemment pour le service des pauvres hors de l'Hôpital-Général, se montrâssent dans les rues avec leur costume religieux ; il est vrai que ces pieuses filles n'avaient pas d'autres vêtements à se mettre, ni d'argent pour en acheter ; mais qu'importait à ces sectaires ? ...ils s'empressèrent de signaler le fait au Conseil général de la commune, qui se tira d'affaire assez spirituellement en leur répondant, le 18 avril 1793 :

« Nous avions prévu depuis longtemps *votre sollicitude* relativement au costume des *ci-devant* Sœurs grises, et sur notre demande, *elles ont consenti à le changer sur-le-champ*, en leur fournissant *les moyens de pouvoir s'habiller autrement*, ce qui est juste et *nous paraît facile* SI VOUS VOULEZ LEUR SUBVENIR *en leur procurant* LE PAIEMENT DE LEUR TRAITEMENT » (2).

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 36 à 39.

(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 29 et 30.

Les documents que nous avons eus entre les mains ne disent pas quel accueil la Société Populaire fit à cette insinuation — bien normande, assurément, — du Conseil général de la commune ; ce qui est certain c'est que le club n'abandonna pas la partie : les Sœurs grises avaient changé de costume ; aux frais de qui ?... l'histoire ne le dit pas ; mais n'avaient-elles pas l'audace d'user encore quelques débris de leurs habits monastiques ?... c'était là un abus intolérable, que les « frères » de la Société Populaire s'empressèrent de dénoncer, « ce manque d'exécution de la loi laissant *au moins du louche* sur *le civisme* des *citoyennes* », auxquelles ils reprochaient en outre *de ne pas porter la cocarde à leur bonnet*, conformément au décret du 25 septembre 1793 ; nous avons déjà dit, en parlant de l'Hôtel-Dieu (1), que la commune se chargea de fournir gratuitement les cocardes, qui furent remises aux Religieuses par les *citoyens* Delarue et Métrel, le 8 octobre 1793 ; le 25 octobre, une des anciennes Sœurs grises, la « *citoyenne* » Carrière, était arrêtée sans cocarde dans les rues, traduite devant le Comité de Salut Public, et interrogée par Baudre et Jourdain sur ce « délit » qui aurait fort bien pu lui coûter la vie ; mais ses réponses naïves, pleines à la fois d'une loyale simplicité et d'une ardente conviction, mêlées de la fine malice et de la prudente réserve qui sont le fond du caractère de notre population bas-normande, la sauvèrent : pas un mot de ses réponses de pouvait la compromettre, elle fut laissée en liberté (2).

Les Cocardes.

Mais la Société Populaire ne désarmait pas : de nouveau elle dénonça les « *ci-devant* Sœurs grises » comme ayant, le 2 juin 1793, refusé l'entrée de leur maison, au moment où il tombait une forte pluie, à la procession du Saint-Sacrement de la paroisse Saint-Exupère, procession présidée par le curé constitutionnel ; le 19 octobre, le Petit-Bureau avait été fermé, la « *citoyenne* » Brasnu, ancienne Sœur de cette maison, ayant déclaré son intention de quitter l'établissement et ayant été autorisée à emporter ses meubles et effets, et les « *citoyennes* » de la cité qui étaient dans l'usage de s'y réunir pour y travailler n'ayant plus voulu se rendre dans cette maison, « chétif débris du fanatisme, dont il est du devoir d'une administration républicaine d'effacer et de faire disparaître les moindres traces » (3).

Fermeture du Petit Bureau.

(1) Voir page 35, ci-dessus.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 62 à 66.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 75 à 84.

Le Serment.

Ce n'était pas assez encore, il fallait arriver à chasser les Religieuses : les décrets du 3 octobre 1793 et du 27 février 1794 (9 ventôse an II) en fournirent le moyen : le 4 mars 1794 (14 ventôse an II), les *citoyens* Le François et Dubuisson, officiers municipaux, assemblaient les anciennes Religieuses dans leurs communautés et leur déclaraient que, si elles se refusaient à prêter le serment civique, elles seraient expulsées et emprisonnées pour être jugées conformément à la loi.

Emprisonnement des Sœurs grises ; Révolte des Orphelines.

En conséquence, le délai qui leur avait été imparti étant expiré, les sept Filles de la Charité, dites de Saint-Vincent-de-Paul, de l'Hôpital-Général de Bayeux, furent conduites le 1er avril 1794 (12 germinal an II), ainsi que les autres Religieuses qui avaient refusé le serment (1), à la prison établie dans les bâtiments de l'ancien couvent de la Charité ; le départ de ces dignes Religieuses amena une révolte des orphelines de l'Hôpital-Général ; quatre surtout, les sœurs Guérin, plus particulièrement signalées comme « fanatisées par les *ci-devant* administratrices et d'un mauvais exemple pour les autres », furent expulsées le 5 avril 1794 et, après interrogatoire, le 14 avril, on leur interdit le séjour de l'établissement ; on ne sait à quelle pensée de clémence elles durent de n'être pas punies plus sévèrement, et d'obtenir même chacune le don d'un métier à dentelle « pour pouvoir se suffire » (2).

***

Nouvelle administration de l'Hôpital dit Hospice d'Humanité.

Les anciennes Religieuses expulsées, il fallait les remplacer ; mais si des infirmières laïques s'étaient présentées pour l'Hôtel-Dieu, personne ne demandait à entrer en fonctions à l'Hôpital-Général, décoré (comme nous l'avons dit plus haut) (3) du nom d'*Hospice d'Humanité.*

Le *citoyen* Le Pinteur, qui déjà avait rempli les fonctions d'économe provisoire, s'étant proposé à nouveau, fut de suite nommé économe, sous la surveillance du *citoyen* Duféron, directeur ; il était autorisé à se faire aider par la *citoyenne* Le Pinteur, sa femme, et par « des *citoyennes honnêtes*, pour remplacer *celles qui n'ont pas voulu obéir à la loi ;* » ces « citoyennes honnêtes » étaient Barbe Devaux et Catherine Balagent (4).

On s'aperçut bientôt que ces quatre laïques, malgré leur bonne volonté,

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 88 à 91.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 101 et 102.
(3) Voir page 44, ci-dessus.
(4) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 75 à 84.

ne pouvaient suffire à la besogne que les sept Religieuses ne remplissaient qu'au prix d'un dévouement que rien n'eût pu remplacer ; dès le 14 avril (25 germinal), M. Duféron, « appréciant les bons services des époux Le Pinteur », exposait au Conseil général de la Commune qu'il était impossible à ces agents et aux deux infirmières placées sous leurs ordres de satisfaire à tous les besoins de l'Hospice d'Humanité ; que l'importance de l'établissement exigeait le concours de « *sept personnes au moins*, pour prendre soin de l'intérieur, réparer les nippes des pauvres, lessiver, boulanger et conduire tout le travail ». On décida donc de choisir deux nouvelles infirmières, les « *citoyennes* » Roucamp et Dorey, qui reçurent chacune 400 livres par an, *en assignats*, « afin de se mettre à même de se fournir un entretien honnête » (1).

Ce faible personnel, outre son inexpérience, eût été insuffisant, quand même les ressources de l'Hôpital-Général eussent été assez considérables pour faire face à ses besoins ; mais la loi du 22 messidor an II (10 juillet 1794), en mettant les biens des hospices à la disposition de la Nation, consomma, — nous l'avons déjà constaté, — la ruine totale de ces établissements (2).

D'après un état du 5e complémentaire an II (21 septembre 1794), les ressources de l'Hospice d'Humanité, calculées en argent, montaient à cette époque, déduction faite du passif, à 14.090 livres 5 sols 4 deniers ; elles étaient loin d'équivaloir aux lourdes dépenses nécessaires pour l'entretien de l'établissement, dont la population dépassait 200 personnes ; et malgré des prodiges de dévouement et d'activité, le directeur Duféron et le receveur Hébert-Dorval ne pouvaient arriver à faire face à des difficultés qui paraissaient insurmontables.

Nommé commandant de place à Bayeux, le *citoyen* Duféron dut quitter le 10 février 1796 (21 pluviôse an IV), ses fonctions de directeur ; on choisit pour le remplacer le *citoyen* Guérin de la Houssaye, mais il refusa, et on nomma directeur le *citoyen* Bouisset, « homme de lettres » ; fils d'un maréchal-ferrant, il avait été curé de Balleroy et chanoine de Bayeux, puis avait prêté serment et était devenu « vicaire épiscopal » de Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados ; très réputé pour son esprit brillant et parfois caustique, le nouveau directeur n'était certes pas assez au courant des questions difficiles que soulevait une comptabilité chaque jour plus

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 110 et 111.

(2) Voir p. 41, ci-dessus.

Détresse de l'Hospice d'Humanité.

ardue et aux prises avec un déficit sans cesse croissant, pour tirer l'Hospice d'Humanité de sa triste situation ; dès le 19 février 1796 (30 pluviôse an IV), le *citoyen* Bouisset écrivait au Conseil Général de la Commune « qu'après avoir *épuisé le receveur en avances* et *mis à contribution la bourse de plusieurs citoyens*, il ne restait PLUS DE PAIN QUE POUR TROIS JOURS ; que, *les provisions de toute nature étant épuisées* et *le boucher ne voulant plus fournir de viande à crédit*, le manque de fonds avait fait *interrompre les achats à la halle ;* qu'en cette extrémité, IL N'Y AVAIT PLUS QU'A OUVRIR LES PORTES *pour* RENVOYER LES VIEILLARDS ET LES ENFANTS qui remplissaient l'Hospice d'Humanité ».

Et, de fait, il fallait pourvoir aux besoins de 212 pauvres et des six personnes qui en prenaient soin ; pour cela seul, il fallait *222 livres de pain par jour*, soit *70 quintaux de farine par mois*, et le prix du quintal était de 10.000 livres ; on comprend sans peine que le paiement des dettes arriérées de l'Etat aux hospices, obtenu par le *citoyen* Basley, en avril 1796, et le chétif appoint de 243 livres avancées par le *citoyen* Jean Delamare sur le prix de l'argenterie qu'il s'était chargé de faire vendre, ne pouvaient qu'à peine assurer, pour quelques semaines seulement, la subsistance de l'Hospice ; il fallut recourir à d'autres expédients : les 2 et 4 juin 1796 (14 et 16 prairial an IV), l'administration des hospices emprunta 900.000 livres pour assurer la fourniture de pain aux hospitalisés (1).

Cependant, le gouvernement s'apercevait, — un peu tard, sans doute, mais mieux vaut tard que jamais, — qu'en privant les établissements hospitaliers de leurs biens, on les avait ruinés sans procurer à l'Etat une augmentation appréciable des ressources qui, plus que jamais, lui faisaient défaut ; il fallait, s'il en était temps encore, réparer cette lourde faute, ou du moins en arrêter, si possible, les désastreuses conséquences ; la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796) décréta que les biens des hospices seraient conservés à ces établissements ; que ceux qui avaient déjà été vendus seraient remplacés par des biens nationaux de même produit, et que le trésor public paierait aux hospices une somme égale à celle dont ils avaient été privés par la confiscation des rentes dont ils jouissaient avant la loi du 10 juillet 1794.

La délégation municipale de Bayeux s'empressa aussitôt, dans un rapport adressé à l'administration centrale du Calvados, le 19 novembre 1796

(1) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 167 à 177 ; Archives de la Mairie de Bayeux.

(29 brumaire an v), d'exposer les pertes subies par la vente des biens des hospices, et de demander des indemnités en immeubles ou en rentes pour compenser ces pertes; nous avons expliqué, en parlant de l'Hôtel-Dieu (1), les difficultés considérables que présenta le règlement de ces dettes de l'Etat envers les Hospices de Bayeux, et comment la Commission administrative, se trouvant dans l'impossibilité absolue de subvenir aux besoins de l'Hospice-Civil et de l'Hospice d'Humanité, fut contrainte de sacrifier un des établissements pour assurer la subsistance de l'autre; nous n'avons pas à revenir sur la courte, mais peu brillante histoire des *Hospices-Réunis*, tout ce que nous en avons dit s'appliquant aussi bien à l'Hospice d'Humanité qu'à l'Hospice-Civil; nous avons vu aussi quelles circonstances amenèrent, moins de cinq ans après, la division des hospices et le rétablissement de l'ancien ordre de choses (2).

Les Hospices Réunis.

La réouverture de l'Hôpital-Général eut lieu le 28 mars 1804 (3); on y réinstalla à cette date 91 vieillards ou infirmes et 30 enfants abandonnés; 3 hospitalières laïques, 2 filles de cuisine, 1 jardinier et 1 portier; tout ce personnel était soumis à l'autorité de M. Le Pinteur, directeur, qui était logé et nourri dans l'hospice; un chapelain était attaché à la maison « pour la desserte du culte et instruction religieuse des jeunes gens élevés dans l'établissement ». La maison et les pauvres qu'elle renfermait furent bénis solennellement le lundi de Pâques, 2 avril 1804, par Mgr Brault, évêque de Bayeux (4).

Réouverture de l'Hôpital Général.

Quoique la lingerie et le mobilier de l'Hospice d'Humanité fussent restés distincts et soigneusement mis à part pendant la réunion des Hospices, le manque d'entretien et de renouvellement avait réduit ce matériel à un état déplorable: le 20 mai 1805, on constatait dans un rapport que « les pauvres de l'Hôpital-Général n'ayant *pas le change de linge*, qui manque à un tel point qu'*ils sont couverts de poux* », il fallait acheter 2.000 aunes de toile, plus 16 toisons de laine, pour vêtir ces malheureux dont les guenilles tombaient en lambeaux, *ne se composant que de vieux habits* « *achetés* A LA PEUFRE » *en l'an X*, et depuis longtemps complètement usés. Des dons généreux permirent de remédier à ce triste dénuement (5), et bientôt,

(1) Voir pp. 44 à 55, ci-dessus.
(2) Voir pp. 47 à 56, ci-dessus.
(3) Voir ci-dessus, p. 55.
(4) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 275 à 280.
(5) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 281 et 284.

par application de la délibération de la Commission des Hospices, du 17 mars 1804, on allait prendre enfin la mesure la plus propre à remettre l'Hôpital-Général en état de répondre plus efficacement à sa charitable destination.

***

La délibération dont nous venons de parler émettait, en effet, le vœu que les anciennes « Sœurs grises » de l'Hôpital-Général fussent le plus tôt possible appelées à reprendre leurs fonctions. Par suite de diverses circonstances, l'entente ne put s'établir entre la Municipalité de Bayeux, la Commission des Hospices et la Congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Mais le 23 juin 1807, M^me^ Scholastique-Françoise-Olive Walsk de Valois, supérieure générale de la Congrégation de Saint-Thomas-de-Villeneuve, passait un traité avec l'Administration des Hospices de Bayeux, pour faire desservir l'Hôpital-Général des pauvres valides de cette ville par quatre Religieuses hospitalières et deux Sœurs converses de cet Ordre, qui entrèrent aussitôt en fonctions sous la direction de M^me^ de Kéraudren, nommée supérieure de l'établissement (1).

Les Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve.

M. Dédouit, dans son travail si documenté, fait remarquer combien l'arrivée de ces Religieuses fut un événement heureux pour les enfants trouvés qui avaient continué jusqu'alors d'être recueillis à l'Hôtel-Dieu, où il en était mort *quatorze pour cent* pendant le premier trimestre de l'an XI, sans qu'on eût pu trouver le moyen d'améliorer cette douloureuse situation.

Les Enfants trouvés.

Quand les deux établissements furent de nouveau séparés, l'Hôtel-Dieu conserva encore le soin des enfants trouvés que la loi du 14 juillet 1793 avait déclarés « *Enfants naturels de la Patrie* », et que la Convention avait décrété de faire élever gratuitement dans les maisons nationales ; la tutelle de ces pauvres enfants avait été attribuée aux Municipalités par la loi du 27 frimaire an V (17 décembre 1796) et par l'arrêté du 30 ventôse suivant (20 mars 1767) ; le 4 février 1798 (15 pluviôse an VI), le gouvernement accordait à l'hospice de Bayeux un secours de 3.000 livres pour frais de séjour de ces enfants, « cet asile étant *le seul lieu* destiné à recueillir et soigner les enfants abandonnés au moment de leur naissance ». Malgré ce secours, les administrateurs constataient, le 19 février 1801 (29 frimaire an IX), un restant dû aux nourriciers de près de 78.000 livres, plus 7.000

(1) Archives des Hospices de Bayeux.

livres pour « frais de séjour des nouveaux-nés qui n'avaient pu être placés à l'hospice depuis trois ans ». A cette époque, le nombre des enfants du premier âge déposés à la porte de l'Hôtel-Dieu (Hospices-Réunis) avait atteint jusqu'à *cinq par jour* (1), et il augmentait de plus en plus; il avait fallu installer des salles spéciales où les petits abandonnés recevaient les soins de femmes à gages; les *tours*, dont l'ouverture ne fut décrétée que beaucoup plus tard, le 10 janvier 1811, ne furent établis à Bayeux que longtemps après la division des hospices et l'installation des enfants trouvés à l'Hôpital-Général (2).

La Crèche.

Aussitôt, en effet, les Religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve établies à l'Hôpital-Général, la Commission, après avoir pris l'avis du corps médical, décida, le 11 avril 1808, de transférer la crèche de l'Hôtel-Dieu à l'Hôpital-Général, dans la petite maison au bord de la rue Saint-Jean, où logeaient autrefois les « Sœurs du Pot ». Quelques années plus tard, quand on démolit cette maison, on transféra la crèche dans la grande salle à l'ouest de la porte d'honneur, où elle existe encore actuellement; en 1811, un tour fut installé près de la porte de la rue Saint-Jean, ce qui n'empêcha pas, — telle est la force de l'habitude, — les abandons d'enfants d'avoir lieu encore pendant plusieurs années à la porte de l'Hôtel-Dieu (3).

La Disette

La crise de disette qui signala les dernières années du Premier Empire se fit cruellement sentir à l'Hôpital-Général, dont on avait cependant réduit le personnel à 180 personnes, y compris les Religieuses, les gens de service et les pauvres dont la ration fut réduite, par arrêté du 3 juin 1812, à 250 grammes de pain par jour; le déjeuner devait se faire avec du riz, le dîner avec de la soupe et une portion de pois, le souper avec sept onces de pain pour chaque hospitalisé (4).

Le rétablissement de la paix, des dons généreux et les ressources créées par les octrois améliorèrent peu à peu la situation (5), et l'Hôpital-Général, grâce au dévouement des Religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve et au zèle de la Commission administrative, a pu continuer, jusqu'à nos jours, de fournir un précieux asile aux orphelins, aux vieillards et aux infirmes de la ville et des environs de Bayeux.

(1) Voir p. 28. ci-dessus.
(2) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 230 à 240.
(3) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 297 et 298.
(4) Dédouit, Souvenirs inédits, pp. 313 à 334.
(5) Voir p. 58, ci-dessus.

L'Ecole Charlemagne Jean Delamare

Peu de faits saillants sont à relever, depuis ceux que nous venons de mentionner, dans l'histoire de cet établissement ; notons seulement que le 21 mars 1845, l'administration des hospices mit à la disposition de la Ville les bâtiments de l'ancien « Petit-Bureau », pour y établir l'Ecole d'enseignement primaire et de travail manuel fondée par M. Charlemagne Jean-Delamare pour les jeunes filles du quartier Saint-Exupère ; la convention portait que, si cette école était jamais supprimée, les bâtiments reviendraient aux hospices qui n'en ont abandonné que la jouissance gratuite et *conditionnelle* à la Ville de Bayeux (1).

Travaux divers.

Le 10 juin 1846, le Conseil municipal approuvait une demande de crédit de 5.869 fr. 48 pour établissement de salles et préaux pour les aliénés séjournant à l'hospice ; mais les travaux jugés nécessaires ayant été reconnus trop considérables pour les ressources dont on pouvait disposer, le projet fut ajourné le 9 avril 1850 (2).

Le 20 février 1897, la Commission des hospices soumettait au Conseil municipal un devis de travaux à exécuter, comprenant notamment 7.367 fr. 82 pour l'exhaussement du dortoir des vieillards à l'Hôpital-Général, et 9.243 fr. 97 pour installation du service de la Maternité dans l'ancien presbytère de Saint-Exupère dont les hospices étaient rentrés en possession, on sait par suite de quelles circonstances ; nous avons dit (3), en parlant des dépenses votées en même temps pour l'Hôtel-Dieu, que ces travaux furent payés sur les fonds reçus du pari mutuel et sur ceux qu'on se procura par un emprunt au Crédit Foncier.

Le Fourneau de Saint-Vincent-de-Paul.

Le 4 février 1898, la Commission des Hospices était appelée à examiner une proposition de Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, relative au Fourneau de Saint-Vincent-de-Paul ; cet établissement était desservi par des Religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve, détachées de la Communauté de cet Ordre desservant l'Asile ; il était situé rue Saint-Laurent, n° 6 ; la mort de la Supérieure de l'Asile, Mme Vigneron, ayant amené la laïcisation de l'Ecole Maternelle, la Communauté se trouvait dissoute, et le Fourneau, appartenant à l'Evêque, avait dû fermer ses portes ; en considération des services énormes que cet établissement rendait à la classe peu aisée de la population, Mgr Hugonin demandait si l'administration des Hospices ne pourrait pas disposer d'un local dans les dépendances de

(1) Archives des hospices de Bayeux.
(2) Archives de la Mairie de Bayeux.
(3) Voir pp. 62 et 71, ci-dessus.

l'Hôpital-Général, afin d'y installer le Fourneau, qui pourrait ainsi continuer d'être desservi par les deux Religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve qui en étaient chargées, et qui se trouveraient alors rattachées à la Communauté du même Ordre desservant l'Hôpital-Général : il était bien entendu que, sauf l'appropriation du local, tous les frais d'organisation et de fonctionnement du Fourneau resteraient à la charge de l'Evêque.

La Commission ne pouvait qu'entrer dans ces vues généreuses, et le Conseil Municipal les approuva par sa délibération du 9 février 1898, en votant la somme de 463 fr. 38 pour les travaux prévus au devis, et en stipulant que la convention ainsi intervenue entre l'Evêque et les Hospices pourrait être résiliée de part et d'autre, sans indemnité, après avertissement donné six mois à l'avance. C'est en vertu de cette convention que le Fourneau de Saint-Vincent-de-Paul a été établi dans l'ancien bâtiment de « la Russie », près et à l'est de l'ancienne chapelle Saint-Gratien (1).

Nouveaux Travaux.

Enfin, une délibération de la Commission des Hospices, du 30 mai 1902, approuvée par le Conseil Municipal, le 17 juin de la même année, vota les crédits nécessaires pour l'appropriation d'une salle de la Maternité, la construction d'une boulangerie et l'établissement de chambres pour pensionnaires au-dessus du local occupé par le Fourneau ; à ces travaux s'ajoutèrent, par délibérations des 29 mai et 7 juillet 1903, la construction de cellules d'observation pour les aliénés de passage ; le tout payé à même des remboursements de créances provenant du legs Beaupoil (2).

L'Assistance aux Vieillards Infirmes et Incurables.

Une mesure toute récente, dont il est difficile de prévoir dès maintenant les conséquences, est appelée certainement à modifier d'une façon sensible la situation de l'Hôpital-Général : en effet, aux termes de l'article 31 de la loi du 14 juillet 1905, les hospices publics sont tenus désormais de recevoir gratuitement, autant que leurs ressources propres le permettent, les vieillards, les infirmes et les incurables ayant leur domicile de secours dans la commune où sont situés ces établissements, et ayant été désignés pour l'hospitalisation conformément à l'article 19 de la même loi ; les délibérations de la Commission des hospices des 15 juin et 23 novembre 1906, et du Conseil Municipal du 3 décembre 1906, ont fixé à 62 le nombre des lits dont la Ville peut disposer en faveur des hospitalisés, vieillards, infirmes ou incurables, ayant leur domicile de

(1) Voir p. 67, ci-dessus.

(2) Archives de la Mairie de Bayeux ; voir page 63, ci-dessus.

secours à Bayeux (1) ; mais le nombre des assistés admis à l'hospitalisation étant de beaucoup supérieur à ce chiffre de lits disponibles, il reste à savoir quelles seront, pour le budget des hospices de Bayeux, les résultats définitifs de la loi d'assistance de 1905 : c'est ce qui, nous le répétons, semble bien difficile à déterminer quant à présent.

Citons, en terminant, les passages principaux de la délibération par laquelle le Conseil Municipal donnait, le 20 décembre 1901, un avis favorable à la demande d'autorisation formée par les Religieuses de l'Hôpital-Général :

« Les Sœurs hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, dit cette délibération, desservent l'hospice depuis 1807 ; elles sont actuellement au nombre de seize, y compris Madame de Kergommeau, Supérieure, en fonctions depuis 1895 ; quatorze d'entre elles s'occupent de l'Hospice, maison d'asile pour les vieillards et les enfants, dont la population est en moyenne de 173 personnes ; cet établissement est la propriété des Hospices, et c'est la Commission administrative qui pourvoit à l'entretien des bâtiments et du mobilier, à la nourriture du personnel hospitalisé et à tous les besoins de la maison, ainsi qu'au logement et à la nourriture des Sœurs hospitalières, qui reçoivent en outre annuellement chacune 100 francs à titre d'indemnité de vestiaire. Les deux autres Sœurs sont spécialement chargées du Fourneau de Saint-Vincent-de-Paul.

« Depuis près d'un siècle, les Sœurs hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve n'ont jamais créé à la Ville la moindre difficulté : respectueuses des droits de l'autorité civile, se renfermant avec une humble abnégation dans l'accomplissement de leurs devoirs charitables, elles se sont concilié l'estime et la reconnaissance de tous ; elles ont rendu et elles rendent tous les jours à la Ville de Bayeux des services importants et très appréciés ; elles n'ont jamais donné lieu à aucune plainte ni à aucun conflit ; elles se sont toujours soumises à la loi, et loin de s'immiscer dans des questions étrangères, elles s'acquittent de leur mission avec simplicité, avec dévouement, et à la satisfaction générale ». (2)

En décernant ces éloges aux dignes Religieuses de l'Hôpital-Général, l'administration municipale ne faisait qu'interpréter les sentiments de toute la population bayeusaine ; et nous sommes assurés d'exprimer fidèlement la pensée de tous nos concitoyens, en exprimant, pour clore ces

(1) Archives de la Mairie de Bayeux.
(2) Archives de la Mairie de Bayeux.

pages, le vœu que soient toujours conservées, à nos Hospices bayeusains, les saintes et dévouées Religieuses qui remplissent si bien, près de nos pauvres et de nos malades, leur mission sublime d'abnégation et de charité !...

LISTE DES BIENFAITEURS

DES

Hospices de Bayeux

1056 Guillaume Ier, le Conquérant, duc de Normandie, Roi d'Angleterre. — Fondation de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, de l'Hôpital Saint-Gratien, du Prieuré de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye, etc.

1166 Henri II, roi d'Angleterre. — Confirmation des fondations du duc Guillaume-le-Conquérant.

1206 Robert des Ablèges, évêque de Bayeux; Herbert de Charmon, haut-doyen du Chapître de Bayeux; Hugues de Malestor, grand-chantre de la Cathédrale. — Reconstruction de l'Hôtel-Dieu.

XIIIe Siècle. Louis VIII, le Lion, roi de France. — Don à l'Hôtel-Dieu de la Halle au blé de Bayeux et d'un droit d'un denier par boisseau de blé vendu à cette halle.

1227 Mathilde du Moutier. — Don à l'Hôtel-Dieu d'un quartier de froment à prendre sur ses biens d'Onfarville, à Crouay.

1234 Thomas du Moutier, de Bazenville.— Don à l'Hôtel-Dieu d'un muid d'orge de rente sur la dîme de Bazenville.

1243 Raoul du Thuit. — Don à l'Hôtel-Dieu de la terre de Mocon, à Audrieu.

1245 Henri de Cormolain. — Don à l'Hôtel-Dieu de 15 quartiers de froment, 8 setiers d'orge et 1 setier de froment de rente sur biens à Vaux-sur-Seulles.

1245 Henri de Creully. — Don à l'Hôtel-Dieu d'un muid d'orge à percevoir au moulin de Tierceville.

1245 Robert Héribel, de Caen, clerc.— Don à l'Hôtel-Dieu d'une maison à Caen, près la porte du Vaugueux.

1245 Samson de Foumuchon.— Don à l'Hôtel-Dieu de 2 deniers tournois de rente sur terres à Argouges-sur-Aure.

1246 Richard de Longues, écuyer. — Don à l'Hôtel-Dieu de 2 sols tournois de rente sur biens à Maisons.

1248 Guy de Conteville, évêque de Bayeux. — Achèvement de l'Hôtel-Dieu.

1248 Raoul Morin, haut-vicaire de la Cathédrale. — Premier administrateur de l'Hôtel-Dieu et bienfaiteur de l'établissement.

1248 Jourdain de Creully. — Don à l'Hôtel-Dieu d'un muid d'orge à percevoir sur les moulins de Tierceville et du Pré.

1249 Jean Pocin, clerc. — Don à l'Hôtel-Dieu d'une pièce de terre à Vaux-sur-Aure.

XIII[e] Siècle. Adeline, veuve de Guillaume de Bois d'Elle. — Don à l'Hôtel-Dieu de 3 mines de froment, de 2 pains et 2 gelines de rente sur biens à Tilly et 2 chapons sur biens à Fontenay-le-Pesnel.

XIII[e] Siècle. Nicolas Lebel, clerc, de Bayeux. — Don à l'Hôtel-Dieu.

XIII[e] Siècle. Richard de Cambe. — Don à l'Hôtel-Dieu d'une pièce de terre à Maisons.

1254 Richard Byse. — Don à l'Hôtel-Dieu de 9 boisseaux de froment de rente sur biens à Cussy.

1256 Louis IX, roi de France. — Confirmation des droits de l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

1256 Michel Thomas et Jean de Fraysnet, confirmant l'aumône faite par Osanne, veuve de Hugues de la Londe. — Don de 3 quartiers d'orge, 1 geline et 10 œufs de rente sur terres de Bretteville, à Sully.

1260 Hugues Le Pesant. — Don à l'Hôtel-Dieu de 3 quartiers de froment, 4 pains, 2 gelines et 20 œufs sur biens à Arganchy, 3 quartiers d'orge et autres rentes sur biens à Gueron.

1260 Jourdain Borel. — Don à l'Hôtel-Dieu d'une petite masure et de 22 boisseaux d'orge sur biens à Cottun.

1266 Durand, fils de Jean La Persone, de Lingèvres. — Don à l'Hôtel-Dieu de 5 quartiers d'orge de rente sur biens à Lingèvres.

1267 Guillaume Clément, bourgeois de Bayeux. — Don à l'Hôtel-Dieu d'une pièce de terre à Ellon.

1269 Raoul Gosselin, bourgeois de Bayeux. — Don à l'Hôtel-Dieu de la moitié de ses droits sur le moulin Maaen, sur l'Aure, à Saint-Laurent de Bayeux.

1274 Robert de Hottot, écuyer. — Confirmation des droits de l'Hôtel-Dieu sur son fief de Crouay.

1275 Jean de Mondreville, écuyer, et sa femme Mathilde. — Don à l'Hôtel-Dieu de 6 setiers et 8 boisseaux de froment de rente sur biens à Gueron.

1276 Guillaume Villequin, bourgeois de Bayeux. — Don à l'Hôtel-Dieu de 9 quartiers de froment, dûs par Hernand de Tanis, de Monceaux.

1278 Guillaume Cœur-de-Roy, bourgeois de Bayeux. — Don à l'Hôtel-Dieu de 11 sols tournois, 1 geline et 10 œufs de rente sur une maison à Bayeux, rue de la Cambette, 7 setiers d'orge sur biens au Manoir, 2 gelines et 20 œufs sur biens à Fontenailles.

1287 Jeanne, veuve de Raoul Le Verrier. — Don à l'Hôtel-Dieu de pièces de terre à Crépon et à Notre-Dame de la Poterie de Bayeux.

1288 Robert Binet, dit Le Chevalier, bourgeois de Bayeux, et Alix, sa femme, de la paroisse Saint-Sauveur. — Don à l'Hôtel-Dieu de 17 pièces de terre à Longueville et à Deux-Jumeaux.

1289 Nicolas IV, pape. — Libéralités envers l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

1292 Thomas de Coulombs, dit Lohont, prêtre. — Don à l'Hôtel-Dieu de 19 quartiers de froment de rente sur une maison à Coulombs.

1296 Philippe IV, le Bel, roi de France. — Confirmation des droits de l'Hôtel-Dieu ; don du Moulin et de l'Hôpital-d'en-face.

1297 Cécile, veuve de Jean Lebel, bourgeois de Bayeux. — Don à l'Hôtel-Dieu de 11 vergées et demie de terre et autres fonds à Rubercy.

1297 Emme, veuve de Raoul de Brée. — Don à l'Hôtel-Dieu de 13 boisseaux de froment sur biens à Maisons et de tous ses biens meubles.

1297 Julienne du Bouffey. — Don à l'Hôtel-Dieu de tous ses biens à charge de services religieux.

1299 Henri de Saint-Sulpice, écuyer. — Don à l'Hôtel-Dieu de un setier de froment de rente sur une terre à Maisons.

1300 Renouf Le Provost. — Don à l'Hôtel-Dieu d'une pièce de terre à Carcagny.

1301 Richard de Septvans. — Don à l'Hôtel-Dieu de 23 boisseaux de froment, 2 gelines et 20 œufs de rente sur une maison à Nihault.

1304 Martin Boissart le jeune, de Rubercy. — Don à l'Hôtel-Dieu de 14 boisseaux d'orge de rente.

1314 Jean de Creully, seigneur d'Onfarville. — Confirmation des droits de l'Hôtel-Dieu sur son fief de Crouay.

[illegible] X, le Hutin, roi de France. — Confirmation des droits de l'Hôtel-Dieu.

[illegible] Yon. — Don à l'Hôtel-Dieu de tous ses biens sis à Longueville.

[illegible] Adeline, veuve de Jean de Vaux. — Libéralités envers l'Hôtel-Dieu.

1301 Jeanne Osbert, d'Esquay. — Don à l'Hôtel-Dieu d'une demi-acre de terre à Esquay.

1304 Charles IV, le Bel, roi de France. — Confirmation des droits de l'Hôtel-Dieu.

1401 Colin Duclos, écuyer. — Don à l'Hôtel-Dieu d'un setier de froment de rente sur biens à Vienne.

1408 Jean Le Bec, docteur-médecin. — Don à l'Hôtel-Dieu de 6 sols de rente et 1 livre de poivre.

1420 Henri V, roi d'Angleterre. — Confirmation des droits de l'Hôtel-Dieu.

1422 Nicole du Haguier, prêtre. — Don à l'Hôtel-Dieu de 5 sols et 1 chapon de rente sur biens à Carcagny et de rentes sur biens à Bernières.

1440 Colin de Cussy et Robine, sa femme. — Don à l'Hôtel-Dieu de 40 écus d'or et 18 boisseaux de froment sur biens à Fresnay-le-Crotteux.

1496 Jeanne, veuve de Jean Le Marié, de La Cambe. — Don à l'Hôtel-Dieu de ses biens sis à La Cambe.

1465 Yon Lhoste. — Remise à l'Hôtel-Dieu de son droit à la moitié de cinq vergées de terre à Crépon.

1476 Richard Morin et sa femme, de Cremel. — Don à l'Hôtel-Dieu de 7 boisseaux de froment.

1515 Jean Duperroy. — Don à l'Hôtel-Dieu de 10 sols de rente sur biens à Crouay.

1541 Pierre Rouland, de Saint-Vigor-le-Grand. — Don à l'Hôtel-Dieu de 104 boisseaux de froment sur un jardin à Pouligny.

XVII[e] Siècle. Louis XIII, roi de France et de Navarre. — Confirmation des droits de l'Hôtel-Dieu.

1641 Jean Jullien, sieur de la Hunaudière et de l'Espine, prêtre de l'Oratoire. — Don de 10.000 livres pour la fondation de la Communauté de l'Hôtel-Dieu.

1641 Marie-Madeleine Jullien de la Hunaudière. — Fondation de la Communauté de l'Hôtel-Dieu.

1654 Catherine de Beauvallet, veuve de M. de Beauvallet, écuyer et médecin du Roi.— Don à l'Hôtel-Dieu de 30 livres de rente pour achat ou location d'une maison pour les pauvres passants.

1660 Michel Folterue. — Don à l'Hôtel-Dieu de 10 livres de rente sur René d'Escajeul, écuyer.

1666 François de Nesmond, évêque de Bayeux. — Fondation de l'Hôpital-Général des pauvres renfermés.

1676 Louis XIV, roi de France et de Navarre. — Création de droits sur les boissons au profit des Hospices.

1676 Raymond Baucher, chanoine de Moon.— Fondation de l'école pour les jeunes filles de l'Hôpital-Général.

1680 Jean-Michel de Bagnol, chanoine d'Esquay, puis Pénitencier de la Cathédrale de Bayeux. — Don de 1500 livres pour fondation de deux lits à l'Hôtel-Dieu, pour les pauvres de Sainte-Honorine-de-Ducy et d'Esquay.

Don de 1.000 livres au Bureau des pauvres pour recevoir deux pauvres, garçons ou filles, à l'Hôpital-Général.

1683 Louis XIV, roi de France et de Navarre. — Libéralités envers les Hospices de Bayeux.

1686 Raymond Baucher, chanoine de Colombières.— Don de 1409 livres 10 sols pour acquisitions de rentes à l'Hôpital-Général.

1688 Elisabeth Le Chevallier, de Tour. — Don à l'Hôpital-Général de 10 livres de rente à prendre sur Etienne Le Chevallier, sieur de la Montaignette.

1692 François de Nesmond, évêque de Bayeux. — Don à l'Hôpital Général des terres de Commes et de Neuilly.

1694 Jacques Folliot, bourgeois de Bayeux. — Don de 25 livres de rente à l'Hôpital-Général.

1696 François de Nesmond, évêque de Bayeux. — Construction de la maison conventuelle de l'Hôtel-Dieu.

1697 Jean Ratier, trésorier de la Cathédrale, ancien prieur de Saint-Jean-l'Evangéliste. — Don à l'Hôpital-Général de 1900 livres et du capital d'une rente due et remboursée par M. Saint-Loup Marais, à Vaucelles.

1698 Marie Le Vaillant et Françoise de Lorme, sa fille, maîtresses d'école à Neuilly. — Don aux Hospices de 450 livres de rente.

1698 Charles de Longaunay, Haut-Doyen du Chapitre. — Legs de ses biens meubles aux Hospices.

1699 M. de Saint-Quentin, chanoine de Castilly. — Don de 900 livres aux Hospices.

1699 François-Timoléon de Choisy, Haut-Doyen du Chapître. — Don de 75 livres à l'Hôpital-Général.

1699 Dubreuil-Minet, commissaire des saisies réelles à Bayeux. — Don de 300 livres aux Hospices.

1701 François de Nesmond, évêque de Bayeux. — Construction de la chapelle des Religieuses de l'Hôtel-Dieu.

1701 Veuve Le Parfait. — Don de 50 livres à l'Hôpital-Général.

1701 Gilles Guérin. — Don à l'Hôtel-Dieu de 100 livres de rente sur Jean Néel de Huppain, Marie Cornet et Olivier Néel de la Caillerie, dont 80 livres pour un lit.

1704 François Chrétien, chanoine du Locheur. — Don à l'Hôpital-Général de 600 livres à convertir en rentes.

1708 Gilles Basly, chanoine de Pézerolles, seigneur de Subles et de Bussy. — Don à l'Hôtel-Dieu de 1440 livres et fondation d'un lit.

1708 Michel Suhard, sieur de Loucelles. — Fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1711 Gabrielle de Hainaut, veuve de Philippe de Méhérenc, écuyer, sieur de Bellefontaine. — Don de 50 livres de rente aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu.

1711 Marguerite Hermerel, veuve du sieur de la Fortemain, de Bayeux. — Don de 100 livres de rente aux Hospices.

1712 M. de Bailleul, archidiacre des Veys. — Don de 1000 livres aux Hospices.

1713 Judith de Marcadey, veuve de Henri-François Suhard, écuyer, sieur de la Couture, de la paroisse Saint-Vigor-le-Petit. — Don à l'Hôtel-Dieu de 180 livres de rente sur biens à Sainte-Mère-Eglise, et de 100 livres de rente pour fondation d'un lit.

1716 Marie et Madeleine Noël, sœurs, de la paroisse de Sully. — Don de 504 livres pour les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu.

1718 Barthélemy Fleuret, ancien cuisinier de Mgr de Nesmond. — Don de 6000 livres au Bureau de Charité, pour la fondation d'une école pour les garçons pauvres de l'Hôpital-Général et de la Ville.

1718 Charles Genas, ancien curé de Fresnay-le-Crotteux. — Don à l'Hôpital-Général pour recevoir Marie Démares, sa nièce, et la soigner jusqu'à sa mort.

1718 Madeleine d'Auxais, veuve de Robert Roger, sieur du Vigney. — Don de 600 livres pour les pauvres renfermés de l'Hôpital-Général.

1720 Louis XV, roi de France et de Navarre. — Don à l'Hôpital-Général de 267 livres par an sur le produit des tailles.

1721 Louis XV, roi de France et de Navarre. — Don à l'Hôpital Général de droits sur les boissons, les réceptions et les maîtrises.

1730 Marie Le Vallois, de Saint-Martin de Bayeux. — Don de 900 livres aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu.

1733 Ambroise Philippe, curé de Saint-Ouen de Bayeux. — Don de 1.000 livres aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu.

1733 Gabrielle-Agnès Poirier, épouse de Julien de Baize, seigneur de Bretteville-le-Rabet. — Fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1736 Jeanne Gisle, de Saint-Patrice de Bayeux. — Don de 700 livres à l'Hôtel-Dieu.

1736 Henri Dubois, au nom de deux donateurs anonymes. — Don de 1.200 livres à l'Hôtel-Dieu.

1736 René Le Roquais. — Don de 1.000 livres pour les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu.

1737 Marguerite Suhard, veuve du Fayel des Haufoins, et Suzanne Scelles de Létanville. — Don de 2.100 livres pour fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1738 Pierre Cicille, sieur des Graviers, bourgeois de Bayeux. — Don aux Hospices.

1739 Michel Suhard de Loucelles. — Don de 900 livres pour fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1739 Claude Fleury, lieutenant du premier chirurgien du Roi. — Don à l'Hôpital-Général d'une rente de 101 livres et 2 canards, et à l'Hôtel-Dieu d'une rente de 76 livres et 1 canard, et de diverses parties de rentes, dont une de 50 livres pour honoraires du chirurgien.

1739 Marc-Antoine-Auguste d'Hermerel. — Constitution de rente en faveur des Hospices.

1739 Anne Baston, veuve de Gabriel Clouaire. — Legs à l'Hôpital-Général de tous ses meubles et objets mobiliers, dont la vente produit 282 livres 4 sols 6 deniers.

1743 M^me^ Becquet, de la paroisse Saint-Sauveur de Bayeux. — Legs de ses meubles pour fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1744 M. Binet, curé de Monceaux. — Don aux Hospices.

1744 Marguerite Saillenfest, veuve de la Cocquerie-Scelles. — Don de 2.000 livres aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu.

1744 Robert Dubosq, ancien curé de la Poterie. — Legs de ses biens aux Hospices.

1745 Adrien de Saffray, curé de Hérils. — Legs à l'Hôpital-Général de 20 livres de rentes, et du reste de ses biens à l'Hôtel-Dieu.

1745 Jeanne du Vivier, dame de Crouay et Longeau. — Don de 6.300 livres pour fondation de trois lits à l'Hôtel-Dieu.

1745 Marie-Anne Panel, Sœur de Saint-Benoît, et Sœur Le Provost, sa nièce. — Don de 80 livres de rente pour fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1747 Renée Houlette, de la paroisse Saint-Jean. — Legs de ses meubles et effets à l'Hôpital-Général.

1747 François-Marc-Lambert Le Tual, chirurgien. — Abandon aux Hospices, pour la durée de son adjudication, de 20 sols par tonneau de cidre sur les droits d'octroi.

1748 Simon Achard, obitier et ancien vicaire de Cormolain. — Don de 100 pistoles au Petit Bureau.

1749 Bernard de Campagne, chanoine des Essartiers. — Legs à l'Hôpital-Général de ses meubles, dont la vente produit 20 livres de rente.

1749 Marie-Thérèse Closet, veuve de Robert Piquet de Valgeois, de Coutances. — Don à l'Hôpital-Général de 1.000 livres, employées à la construction des murs de clôture du jardin.

1750 Jeanne du Vivier, dame de Crouay et Longeau. — Don à l'Hôtel-Dieu de 10.000 livres pour l'agrandissement de la Salle des Malades.

1751 Jean-Baptiste de Biaudos, Haut-Doyen du Chapitre de la Cathédrale. — Construction du Pensionnat de l'Hôtel-Dieu.

1751 M^lle^ Crouet. — Legs à l'Hôpital-Général.

1752 M. Sandret, curé de Saint-Exupère, au nom de M^me^ de Lan. — Don à l'Hôtel-Dieu de 637 livres 10 sols pour fondation d'un quart de lit en faveur des pauvres de Neuilly.

1752 M. de Bailleul. — Don aux Hospices.

1752 M. Onfroy, ancien économe. — Don aux Hospices.

1752 Ambroise Philippe, curé de Saint-Ouen. — Don aux Hospices.

1752 M. Hugon, vicaire-général. — Reconstruction de la salle de travail du Petit-Bureau.

1754 Richard Gosset, vicaire-général. — Fondation d'un lit à l'Hôpital-Général.

1757 M. Le Bas de Cambes, chanoine de Froide-Rue.— Don de 600 livres à l'Hôtel-Dieu.

1757 M. le duc de Rochechouart. — Don aux Hospices.

1758 Germain Massieu, domestique. — Legs de 50 livres aux Hospices.

1758 Jeanne Fouin, veuve de René Le Fillastre, lieutenant de cavalerie.— Don de 1000 livres pour fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1759 Guillaume Varin, d'Isigny. — Legs de 400 livres à l'Hôpital, pour constitution de 17 livres 14 sols de rente.

1760 Pierre Vauquelin, bourgeois de Bayeux. — Fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1761 M^me^ Bonnemie, veuve Plançon. — Fondation d'un demi-lit pour les pauvres de Saint-Loup de Bayeux et de N. D. de la Poterie.

1761 M. Le Prêtre, curé de Saint-Exupère. — Don aux Hospices.

1761 M. Dumont, chanoine de Saint-Pierre. — Don aux Hospices.

1764 Richard Gosset, vicaire-général.— Don de 4.000 livres pour fondation de deux lits à l'Hôpital-Général.

1767 Pierre Le Boursier, chanoine de Saint-Germain.— Don d'une rente de 50 livres à l'Hôpital-Général.

1769 Richard Gosset, vicaire-général.— Don de 5.000 livres pour fondation de deux lits à l'Hôtel-Dieu.

1769 M^lle^ Vaultier. — Fondation d'un demi-lit à l'Hôtel-Dieu pour les pauvres de Crouay.

1769 Olivier d'Amours, écuyer, seigneur de Fontenay-le-Pesnel, Villiers-le-Sec et autres lieux. — Fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1770 François-Antoine de Petitcœur, écuyer, seigneur de Beauvallon. — Fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1771 Pierre Louis Gosset, chanoine de Mathieu. — Don aux Hospices.

1771 Pierre Le Boursier, chanoine de Saint-Germain. — Legs à l'Hôpital-Général de tous ses meubles, qui sont vendus 10.365 livres.

1774 Richard Gosset, vicaire-général. — Fondation d'un lit à l'Hôpital-Général.

1775 Heurtin, curé de Barbeville. — Fondation d'un demi-lit à l'Hôtel-Dieu.

1776 Terrée, prêtre. — Legs aux Hospices.

1779 Marie-Charlotte Rogier, veuve de Gabriel Rogier, de l'Epinay. — Legs à l'Hôpital-Général de 11.000 livres et 9 livres de rente.

1779 Jean-François Viel, chanoine, **principal du Collège de Bayeux.** — Legs de ses meubles et effets à l'Hôpital-Général.

1783 Le Vanier avocat. — Legs aux Hospices.

1783 Périnne Gautier. — Legs aux Hospices.

1783 M. le Chevalier de Molandé. — Legs de 400 livres aux Hospices.

1785 Marie Catherine Folliot, fille d'un élu en l'Election de Bayeux. — Don aux Hospices de six boisseaux de froment à prendre sur ses biens à Saint-Vigor-le-Grand.

1788 M. l'abbé d'Albignac, chanoine de la Cathédrale. — Don aux Hospices.

1789 Angélique-Marie-Gillette Le Hot-Duférage, veuve de Pierre Charles de Banville. — Don de 6.000 livres aux Hospices.

1789 M. de Marguerye, Haut-Doyen du Chapitre. — Don aux Hospices.

1792 M. Seigle. — Don de 100 livres pour achats de blé aux Hospices.

1792 M. Demortreux, Doyen du Chapitre. — 4.500 livres aux Hospices pour achats de blé.

1794 M. Le Gouye. — Don de 1.300 livres aux Hospices.

1794 M. Le Valois. — Don à l'Hôtel-Dieu de 100 bûches de bois de chauffage.

1796 Michel Le Courtois de Surlaville.— Don de 30.000 livres à l'Hôpital-Général.

1798 M^me^ Després. — Don de 2.373 livres aux Hospices.

1799 Henri-Geoffroy-Cyrus, marquis de Bricqueville. — Don aux Hospices de 600 livres, de 27 sacs de blé, et de la dépense de six semaines et plus s'il est nécessaire.

1802 M. Lanjalley. — Don de 400 francs aux Hospices.

1804 M. de la Bellière. — Don de 1.000 francs pour achat de toile aux Hospices.

1804 Madeleine Hélye, veuve Cahier. — Don aux Hospices d'immeubles à Fontenay-sur-les-Veys, d'une valeur de 16.500 francs.

1804 Charles-Louis Bauquet de Surville, marquis de Campigny. — Don de 600 francs aux Hospices.

1804 M^me^ Denis Boulogne. — Don de 600 francs aux Hospices.

1805 M. l'abbé de Marguerye. — Don de toile aux Hospices.

1806 Jérôme-Marie Dupucé. — Habillement de six garçons et six filles de l'Hôpital-Général.

1811 Napoléon I^er^, empereur des Français. — Don de 6.000 francs aux Hospices.

1819 Angélique-Marie Gillette Le Hot-Duférage, veuve de Pierre-Charles de Banville. — Don de 2.000 francs et de 700 aunes de toile, dont moitié à l'Hôtel-Dieu et moitié à l'Hôpital-Général.

1819 Marie-Catherine Guillemin, veuve Pinel. — Don de 2.500 francs pour achat de rentes à l'Hôpital-Général.

1823 Charles-François Le Moussu, archiprêtre de Notre-Dame, de la part d'un anonyme. — Don à l'Hôtel-Dieu de 260 francs de rente pour fondation d'un lit en faveur des pauvres de Saint-Vigor-le-Grand et de Sommervieu.

1823 M. l'abbé Eudeline, de la part d'un anonyme.— Don de 30 francs de rente à l'Hôpital-Général, pour récompenser, cinq fois par an, un garçon et une fille qui se seront distingués par leur piété, leur docilité et leur amour du travail.

1828 Alexandre Brasard, curé de Chouain. — Don à l'Hôpital-Général d'une rente de 150 francs et d'une propriété à La Bazoque, louée 350 francs, à charge de 12 messes par an dans la chapelle.

1829 M^lle^ le Romain. — Legs à l'Hôtel-Dieu d'une rente de 120 livres (118 francs 51), pour distribuer aux pauvres sortant de l'Hôpital.

1833 Louise Leroy, veuve de Pierre Seibert. — Legs aux Hospices d'une rente de 100 francs.

1834 Mathurine de Kéraudren, supérieure de l'Hôpital-Général. — Don à l'Hôpital-Général d'un jardin légumier de 100 francs de revenu.

1835 Anne Françoise Fouquet, veuve Basley.— Legs à l'Hôtel-Dieu d'une rente de 250 francs 50 pour les malades des deux sexes désignés par le Juge de Paix.

1837 François-Thomas-Alexandre de Cussy, chanoine, vicaire-général.— Legs à l'Hôpital-Général de 600 francs pour achat de rentes.

1837 M^me^ Joret, née Quesnel. — Don à l'Hôpital-Général d'une rente de 87 francs 50, pour recueillir son parent infirme, Paul Quesnel.

1838 M. Le Provost de Rouxeville. — Don à l'Hôtel-Dieu de 20.000 fr. pour prolonger le séjour à l'Hôpital des malades, et principalement des pères de famille de la classe ouvrière.

1842 Thérèse-Jacqueline Delalande, veuve Loubens de Verdalle. — Legs de ses meubles, vendus 2.146 francs 23, pour la literie et la lingerie de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu.

1843 Catherine-Victoire Jean-Delamare, veuve Depierre. — Don à l'Hôpital-Général de 300 boisseaux de charbonnette chaque année, avant le jour Saint-Jean-Baptiste.

1843 Julienne-Laure-Luce-Charlotte de Boisdelle de Feuguerolles, veuve de Marguerye d'Airel. — Don aux Hospices d'une rente de 197 francs 52.

1844 M. l'abbé Le Héricy. — Legs de 500 francs aux pauvres de l'Hôpital-Général.

1845 M. l'abbé Michel, vicaire-général. — Don à l'Hôtel-Dieu de 200 fr. de rente pour un lit de 200 jours en faveur des pauvres non domiciliés à Bayeux, à la désignation de M. l'Archiprêtre de Notre-Dame.

1846 Georges-Nicolas Danne, curé de Gueron. — Legs aux Hospices d'une maison à Saint-Vigor-le-Grand, de 350 francs de revenu.

1846 M. Dubuisson. — Legs à l'Hôpital-Général de la moitié de ses meubles.

1848 Michel Duval. — Legs de 500 francs aux Hospices pour achat de rentes.

1851 M^lle^ Le Chevalier.— Legs à l'Hôtel-Dieu d'une rente perpétuelle de 76 francs 50 et 2 chapons.

1857 Louis François Robin, évêque de Bayeux. — Legs à l'Hôpital-Général de 2.000 francs (employés à l'achat de 95 francs de rente) pour achat de tabac aux vieillards de l'Hospice.

1857 M^lle^ Pilet. — Legs aux Hospices de la pièce de terre du Martel, à Commes, d'une valeur de 1725 francs.

1858 Jacques-Marin Hébert, ancien huissier à Bayeux. — Legs aux Hospices de rentes de 2 hectolitres de blé, 2 poulets gras, 24 fr. 08, 15 fr. 80, 14 fr. 81 et 11 fr. 85.

1861 Louise-Antoinette Blancagniel, tourière à l'Hôtel-Dieu. — Legs aux Hospices, employé à l'achat de 79 francs de rente sur l'Etat.

1868 Julie Dérobert. — Legs aux Hospices d'une pièce de terre à Vouilly, louée 60 francs, d'une somme de 680 fr. et de 6 fr. 25 de rente.

1868 Jacques-François Desfossés. — Legs à l'Hôtel-Dieu d'une rente de 456 francs 25, pour fondation d'un lit en faveur des pauvres de Saint-Loup.

1868 Marie-Elise Le Tellier.— Legs aux Hospices de 562 francs de rentes, et d'une propriété à Saint-Loup, louée 1050 francs.

1871 Frédéric-Grégoire d'Agneaux. — Legs à l'Hôpital Général de 10.000 francs pour achat de rentes pour l'entretien du linge.

1871 Auguste-Gauquelin Despallières. — Legs de 300 francs à l'Hôtel-Dieu pour les pauvres malades d'affections de poitrine.

1871 Maurice Le Gouy.— Legs aux Hospices, d'immeubles loués 1840 fr., à Saint-Martin-des-Entrées.

1875 Marie-Olympe-Clémence Breby, veuve Vernet. — Legs aux Hospices, de 456 francs 25 de rente, pour fondation d'un lit en faveur des pauvres de Vaux-sur-Aure, à l'Hôtel-Dieu.

1877 M. l'abbé Verrier. — Legs de 700 francs de rentes aux Hospices.

1880 Raoul Liégard. — Legs de 20.000 francs pour fondation d'un lit de vieillard à l'Hôpital-Général, et d'un lit d'incurable indigent à l'Hôtel-Dieu.

1882 Mme Hermerel, née Onfroy.— Legs à l'Hôpital-Général de 100 francs, de mobilier et de linge estimés 743 francs.

1883 Jean-Jacques-Mathieu Le Normand. — Legs à l'Hôpital-Général de 200 fr. pour achat de bas et de souliers aux petites filles pauvres.

1884 M. Maignac. — Legs de 500 francs à l'Hôpital-Général.

1884 Mme Couppey.— Legs de 1.000 francs pour achat de rentes à l'Hôpital-Général.

1884 Stéphanie-Augustine Drouet, veuve Beuville. — Legs de 600 francs de rente aux Hospices.

1889 M. Jouve. — Legs aux Hospices d'immeubles à Saint-Loup et à Saint-Laurent-sur-Mer; la vente a produit 573 francs de rente.

1891 Fanny Roptin, institutrice à Bayeux. — Legs de 6.000 francs à l'Hôpital-Général et de 2.000 francs à l'Hôtel-Dieu.

1893 Adèle-Laurentine Bessin. — Legs de 500 francs à l'Hôpital-Général.

1894 M. Edine. — Legs de 1500 francs aux Hospices.

1894 Mlle Bénard. — Fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu.

1898 Gustave Beaupoil. — Legs aux Hospices d'immeubles et rentes évalués 90.000 francs.

1900 Elisabeth Simonnet, veuve Vasnier. — Legs aux Hospices de 300 francs de rente.

1902 Anonyme. — Legs à l'Hôpital-Général de 50 francs de rente pour donner des jouets aux enfants, à Noël et au 1er janvier de chaque année.

1903 M. Deslandes. — Legs aux Hospices, d'une rente de 123 francs 45.

1905 M. Eudelin. — Legs de 10.000 francs à l'Hôpital-Général, à placer en rentes pour améliorer l'ordinaire des vieillards.

1905 Antoinette-Amélie Féron, veuve Bidard. — Legs de 5.000 francs à l'Hôpital-Général, à placer en rentes pour améliorer l'ordinaire des vieillards.

ADMINISTRATION
DES
HOSPICES DE BAYEUX
depuis l'institution de la Commission administrative

PRÉSIDENTS
de la Commission administrative

MM.

Marc-Antoine Chardon, du 20 avril 1797 (1er floréal an v) au 10 avril 1798 (21 germinal an vi).

Pierre Basley, du 18 avril 1798 (29 germinal an vi) au 8 septembre 1800 (21 fructidor an viii).

Henri-Geoffroy-Cyrus de Bricqueville, du 10 septembre 1800 (23 fructidor an viii) au 8 juin 1801 (19 prairial an ix).

Jean-François Le Roy, maire, du 8 juin 1801 (19 prairial an ix) au 4 novembre 1805 (13 brumaire an xiv).

Antoine-Marc Genas-Duhomme, maire, du 4 novembre 1805 (13 brumaire an xiv) au 5 novembre 1811.

Noël-Corentin Conseil, maire, du 9 avril 1812 au 7 août 1830.

Jacques-Théodore Le Tellier, maire, du 5 septembre 1830 au 16 novembre 1837.

Victor Faucon de la Londe, maire, du 14 février 1838 au 18 avril 1838.

Auguste Gauquelin-Despallières, maire, du 3 septembre 1838 au 21 septembre 1870.

Urbain-Abel Marc, maire, du 28 septembre 1870 au 10 février 1875.

Eugène Niobey, maire, du 24 février 1875 au 15 mai 1892.

Cyrus-Amédée Pain, maire, du 15 mai 1892 au 20 mai 1900.

Achille-Frédéric Lamy, maire, du 20 mai 1900 au 15 mai 1904.

Henri-Pierre Delmas, maire, du 15 mai 1904.

MEMBRES

de la Commission administrative

Nota. — Les lettres A, B, C, D, E, F, après la date de la nomination, indiquent la succession à chaque siège d'administrateur.

MM.

20 Avril	1797	A	Marc-Antoine Chardon, du 20 avril 1797 (1er floréal an v) au 10 avril 1798 (21 germinal an vi).
		B	Pierre Basley, du 20 avril 1797 (1er floréal an v) au 13 février 1816.
		C	Louis-Jean Bertauld, du 20 avril 1797 (1er floréal an v) au 1er avril 1819.
		D	Antoine-Marc Genas-Duhomme, du 20 avril 1797 (1er floréal an v) au 29 mars 1805.
		E	Henri-Geoffroy-Cyrus de Bricqueville, du 20 avril 1797 (1er floréal an v) au 17 novembre 1824.
18 Août	1798	A	Pierre-Jacques Duféron de Lamache, du 18 août 1798 (1er fructidor an vi) au 2 août 1799 (15 thermidor an vii), en remplacement de M. Chardon.
2 Août	1799	A	Jérôme-Marie Dupucé, du 2 août 1799 (15 thermidor an vii) au 14 février 1806, en remplacement de M. Duféron de Lamache.
8 Février	1806	D	Pierre-François Hébert d'Orval, du 8 février 1806 au 8 avril 1832, en remplacement de M. Genas-Duhomme.
25 Mars	1807	A	Antoine-Raoul Le Bègue de Germiny, du 28 mars 1807 au 27 janvier 1818, en remplacement de M. Dupucé.
11 Décembre	1817	B	Charles-François Le Moussu, archiprêtre de Notre-Dame, du 11 novembre 1817 au 24 novembre 1826, en remplacement de M. Basley.
15 Décembre	1820	A	François Le Sieur, du 15 décembre 1820 au 11 décembre 1821, en remplacement de M. Le Bègue de Germiny.
		C	Alexandre-Marie Tardif, du 15 décembre 1820 au 19 avril 1848, en remplacement de M. L.-J. Bertauld.

15 Mai	1824	A	François-Thomas-Alexandre de Cussy, chanoine, vicaire-général, du 15 mai 1824 au 18 août 1830, en remplacement de M. Le Sieur.
17 Novembre	1824	E	Jacques Montégu, du 17 novembre 1824 au 13 décembre 1825, en remplacement de M. de Bricqueville.
16 Février	1826	E	Joseph-Alexandre Douesnel-Dubosq, du 16 février 1825 au 5 mai 1841, en remplacement de M. Montégu.
1er Mars	1827	B	Félix de Rotz, du 1er mars 1827 au 7 mars 1828 en remplacement de M. l'abbé Le Moussu.
16 Janvier	1829	B	Jacques Le Fèvre, du 16 janvier 1829 au 23 novembre 1844, en remplacement de M. de Rotz.
28 Octobre	1830	A	Jean-Baptiste-Gabriel Delauney, du 28 octobre 1830 au 14 décembre 1830, en remplacement de M. l'abbé de Cussy.
16 Janvier	1831	A	Jean-Baptiste Couespel, du 16 janvier 1831 au 20 mars 1847, en remplacement de M. Delauney.
6 Février	1838	D	Jacques-Nicolas, chevalier de Valois, du 6 février 1838 au 7 mars 1838, en remplacement de M. Hébert d'Orval.
13 Juin	1838	D	Jacques-Louis Pitard-Dumesnil, du 13 juin 1838 au 27 novembre 1863, en remplacement de M. Jacques-Nicolas, chevalier de Valois.
23 Novembre	1841	E	Noël-Corentin Conseil, du 23 novembre 1841 au 25 septembre 1844, en remplacement de M. Douesnel-Dubosq.
9 Janvier	1845	E	Gustave Le Bègue de Germiny, du 9 janvier 1845 au 5 juin 1860, en remplacement de M. Conseil.
		B	Louis-François Mallet, du 9 janvier 1845 au 18 mars 1882, en remplacement de M. Le Fèvre.
20 Juin	1847	A	Jean-François Olive, du 20 juin 1847 au 9 mars 1881, en remplacement de M. Couespel.
10 Mars	1849	C	Alexandre Douesnel-Dubosq, du 10 mars 1849 au 13 février 1875, en remplacement de M. Tardif.

23 Juin	1860	E	Frédéric-Grégoire d'Agneaux, du 23 juin 1860 au 2 février 1871, en remplacement de M. de Germiny.
23 Janvier	1864	D	Alfred Etienne, du 23 janvier 1864 au 30 décembre 1879, en remplacement de M. Pitard-Dumesnil.
15 Avril	1871	E	Alfred de Bricqueville, du 15 avril 1871 au 30 décembre 1879, en remplacement de M. d'Agneaux.
17 Septembre	1873	F	Michel Frémanger, curé de Saint Exupère, du 17 septembre 1873 au 1er juin 1874, nommé en exécution de la loi du 21 mai 1873.
24 Juin	1874	F	Abel Germain, archiprêtre de Notre-Dame, du 24 juin 1874 au 19 mars 1876, en remplacement de M. l'abbé Frémanger.
10 Avril	1875	C	Urbain-Abel Marc, du 10 avril 1875 au 29 juin 1877, en remplacement de M. Douesnel.
7 Juin	1876	F	Aldric du Bisson, curé de Saint-Patrice, du 7 juin 1876 au 30 décembre 1879, en remplacement de Mgr Germain.
25 Février	1887	C	Anatole Gourdier-Deshameaux, du 25 février 1878 au 12 janvier 1881, en remplacement de M. Marc.
30 Décembre	1879	D	Narcisse Pilet des Jardins, du 30 décembre 1879 au 27 juin 1881, nommé par le Gouvernement, en exécution de la loi du 5 août 1879, en remplacement de M. Etienne.
		F	Léon Collard, archiprêtre de Notre-Dame, du 30 décembre 1879 au 4 février 1884, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. l'abbé du Bisson.
		E	Achille Frédéric Lamy, du 30 décembre 1879 au 17 novembre 1883, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. de Bricqueville.
12 Janvier	1881	C	Jean-Pierre Hamel-Thibault, du 12 janvier 1881 au 19 janvier 1883, élu par le Conseil Municipal, en exécution de la loi du 5 août 1879, en remplacement de M. Deshameaux.

9 Mars	1881	A	Casimir Lefèvre, du 9 mars 1881 au 7 novembre 1884, élu par le Conseil Municipal, en remplacement de M. Olive, non-acceptant.
5 Juillet	1881	D	Charles Métais, du 5 juillet 1881 au 12 octobre 1898, nommé par le Gouvernement, en remplacement de M. Pilet des Jardins.
18 Mars	1882	B	Tranquille Estienne-Le Personnier, du 15 mars 1882 au 11 juillet 1892, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. Mallet.
9 Février	1883	C	Cyrus-Amédée Pain, du 9 février 1883 au 6 juin 1884, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. Hamel-Thibault.
17 Novembre	1883	E	Norbert-Aristide Galliot, du 17 novembre 1883 au 8 mai 1886, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. Bertot, non-acceptant, et de M. Lamy, démissionnaire.
4 Février	1884	F	Léon Le Pelley, du 4 février 1884 au 13 décembre 1898, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. l'abbé Collard, démissionnaire.
6 Juin	1884	A	Anatole Gourdier-Deshameaux, du 6 juin 1884 au 21 juin 1888, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. Lefèvre.
		C	Alfred de Bricqueville, du 6 juin 1894 au 21 juin 1888, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. Pain.
8 Mai	1886	E	Ernest Desramé-Dubois, du 8 mai 1886 au 14 décembre 1904, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. Galliot.
21 Juin	1888	A	Raymond Le Bègue de Germiny, du 21 juin 1888 au 23 mai 1892, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. Deshameaux.
		C	Louis Tavigny-Dulonprey, du 21 juin 1888 au 23 mai 1892, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. de Bricqueville.
23 Mai	1892	A	Norbert-Aristide Galliot, du 23 mai 1892 au 18 novembre 1898, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. de Germiny.

		C	Eugène-Etienne Renouf, du 23 mai 1892 au 27 mai 1908, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. Tavigny.
11 Juillet	1892	B	Félix Guillaume-Lamazure, du 11 juillet 1892 au 27 décembre 1895, nommé par le Gouvernement, en remplacement de M. Estienne-Le Personnier.
27 Décembre	1895	B	Paul Olivier, du 27 décembre 1895 au 16 avril 1902, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. Guillaume-Lamazure.
12 Octobre	1898	D	Vital Manoury, du 12 octobre 1898 au 14 avril 1902, nommé par le Gouvernement, en remplacement de M. Métais, démissionnaire.
18 Novembre	1898	A	Eugène Buot, du 18 novembre 1898 au 6 juin 1904, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. Galliot.
26 Décembre	1899	F	Simon Lemarchand, du 26 décembre 1899 au 6 mai 1907, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. Le Pelley.
13 Juin	1902	B	Arsène Lenormand, du 13 juin 1902, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. Olivier.
16 Décembre	1902	D	Jules Maubanc, du 16 décembre 1902, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. Manoury.
6 Juin	1904	A	Raymond Le Bègue de Germiny, du 6 juin 1904, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. Buot.
14 Décembre	1904	E	Achille-Frédéric Lamy, du 14 décembre 1904, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. Desramé.
6 Mai	1907	F	Georges-Albert Marie, du 6 mai 1907, nommé par le Gouvernement en remplacement de M. Lemarchand.
27 Mai	1908	C	Sosthène Guillemette, du 27 mai 1908, élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. Renouf.

RECEVEURS
des Hospices

MM.

Pierre-François Hébert d'Orval, du 20 avril 1797 (1er floréal an v) au 8 septembre 1800 (21 fructidor an viii).

Jean-Baptiste Mézaise, du 12 septembre 1800 (25 fructidor an viii) au 13 janvier 1829.

Jean-Baptiste Delafontaine, du 13 janvier 1829 au 29 juillet 1863.

Léon Le Paulmier, du 29 juillet 1863 au 17 avril 1891.

Ludovic Le Tual, du 17 avril 1891 au 1er septembre 1906.

Jules Le Cacheux, du 1er septembre 1906.

SECRÉTAIRES
des Hospices

MM.

Pierre-Gabriel Le Brun, du 20 avril 1797 (1er floréal an v) au 10 septembre 1800 (23 fructidor an viii).

François-André Guillemin, du 14 septembre 1800 (27 fructidor an viii) au 15 mai 1802 (25 floréal an x).

Pierre-Martin Delafosse, du 15 mai 1802 (25 floréal an x) au 16 décembre 1802 (25 frimaire an xi).

Louis-Pierre Castel, du 16 décembre 1802 (25 frimaire an xi) au 1er septembre 1807.

Arnaud de Bothéon, du 22 septembre 1807 au 19 novembre 1811.

François-Auguste Joly, du 19 novembre 1811 au 12 octobre 1815.

François-Nicolas Turgis, du 17 octobre 1815 au 28 mars 1820.

Jean-François Philippe, du 28 mars 1820 au 11 septembre 1844.

Thomas Aubraye, du 11 décembre 1844 au 31 décembre 1865.

Félix-Henri-Alfred Dédouit, du 1er janvier 1864 au 7 novembre 1890.

Ernest-Joseph-Charles Lorillu, du 7 novembre 1890.

ÉCONOMES
des Hospices

MM.

Jean-Baptiste Dreumont, du 25 mars 1794 (v germinal an ii) au 25 juin 1799 (7 messidor an vii).

Jacques Le Coiffier, du 1er août 1799 (14 thermidor an VII) au 12 décembre 1802 (21 frimaire an XI).

Louis-Pierre Castel, du 16 décembre 1802 (25 frimaire an XI) au 1er septembre 1807.

Mmes les Supérieures, chacune pour son établissement, du 1er septembre 1807 au 12 janvier 1859.

Adolphe Delauney, nommé le 16 mars 1837, n'est pas entré en fonctions.

Thomas Aubraye, du 12 janvier 1859 au 31 décembre 1863.

Félix-Henri-Alfred Dédouit, du 1er janvier 1864 au 7 novembre 1890.

Ernest-Joseph-Charles Lorillu, du 7 novembre 1890.

ARCHITECTES
des Hospices

MM.

Alexandre-Michel Fouquet, du 30 mai 1806 au 6 janvier 1809.

Pierre Dupont, du 14 mars 1809 au 28 mars 1820.

Edouard Lair de Beauvais, du 28 mars 1820 au 25 juin 1851.

Jean-Jacques-Alphonse Delauney, du 2 juillet 1851 au 28 juillet 1881.

Georges Moutier, du 3 août 1881.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS
des Hospices

MM.

Claude Fleury, lieutenant du premier chirurgien du Roi sous le règne de Louis XV.

François-Marc-Lambert Le Tual-Dumanoir, chirurgien des Hospices sous le règne de Louis XVI, en remplacement de Fleury, son oncle, qui l'avait désigné pour la survivance de cet emploi.

Dudouet, médecin des hospices sous le règne de Louis XVI.

Michel Le Paulmier, chirurgien-adjoint des hospices le 16 juillet 1788, chirurgien en chef du 5 février 1801 (16 pluviôse an IX) au 5 novembre 1811, en remplacement de M. J.-C.-C. Le Tual-Dumanoir.

Pierre-André-Jean-Joseph Vernet, chirurgien en chef de l'Hôpital Militaire sous la Révolution.

Jean-Claude-Clément Le Tual-Dumanoir, chirurgien en chef des Hospices du 20 avril 1797 (1er floréal an V), au 28 janvier 1801.

Jean-Jacques Le Sieur, médecin en chef des Hospices, du 20 avril 1797 (1er floréal an v), au 28 avril 1830.

Anne-Michel Desramé, dit Dubois, officier de santé adjoint du 8 février 1801 (19 pluviôse an IX), au 14 juin 1808, en remplacement de M. Michel Le Paulmier.

Antoine Le Cieux, officier de santé adjoint le 14 juin 1808, en remplacement de M. Dubois; chirurgien en chef le 15 novembre 1811, en remplacement de M. Michel Le Paulmier.

Pierre-Frédéric Douesnel, médecin-adjoint le 31 août 1816, décédé en mai 1830.

Pierre-Paul Huard, chirurgien-adjoint le 31 août 1816, chirurgien en chef le 11 juin 1830, en remplacement de M. Eudes.

Pierre-Jean Eudes, chirurgien en chef le 9 août 1819, en remplacement de M. Le Cieux, démissionnaire; médecin en chef le 22 mai 1830, en remplacement de M. Le Sieur, décédé.

Auguste Gauquelin-Despallières, chirurgien-adjoint le 30 juin 1829, en remplacement de M. Huard; médecin-adjoint le 11 juin 1830, en remplacement de M. Douesnel; médecin en chef le 2 novembre 1870, en remplacement de M. Gustave Le Paulmier.

Michel-Louis-Gustave Le Paulmier, chirurgien-adjoint le 22 juin 1830, en remplacement de M. Despallières; chirurgien en chef le 16 octobre 1844, en remplacement de M. Huard; médecin en chef le 6 décembre 1847, en remplacement de M. Eudes; médecin en chef honoraire le 2 novembre 1870.

Thomas-François Demagny, chirurgien-adjoint le 2 novembre 1844, en remplacement de M. Le Paulmier; chirurgien en chef le 20 décembre 1847, en remplacement de M. Le Paulmier.

Jean-Charles Nicolle, chirurgien-adjoint le 19 avril 1848, en remplacement de M. Demagny; médecin-adjoint le 2 novembre 1870, en remplacement de M. Despallières; médecin en chef le 26 avril 1871, en remplacement de M. Despallières.

Antoine-Auguste Basley, chirurgien-adjoint le 22 juillet 1870, en remplacement de M. J.-C. Nicolle; chirurgien en chef le 26 avril 1871, en remplacement de M. T. Demagny; médecin en chef le 9 octobre 1878, en remplacement de M. J.-C. Nicolle.

Désiré Aubraye, médecin adjoint le 26 avril 1871, en remplacement de M. Nicolle; chirurgien en chef le 9 octobre 1878, en remplacement de M. Basley.

Georges Demagny, chirurgien-adjoint le 2 novembre 1870, en remplacement de M. Basley.

Emile-Damien Davy, chirurgien-adjoint le 26 avril 1871, en remplacement de M. G. Demagny ; médecin-adjoint le 9 octobre 1878, en remplacement de M. Aubraye ; chirurgien en chef le 13 août 1885, en remplacement de M. Aubraye.

Jules-Louis-Marie Nicolle, chirurgien-adjoint le 9 octobre 1878, en remplacement de M. Davy ; médecin-adjoint le 13 août 1885, en remplacement de M. Davy ; décédé le 9 octobre 1891.

Charles Tostain, chirurgien-adjoint le 13 août 1885, en remplacement de M. J.-L.-M. Nicolle ; médecin-adjoint le 23 octobre 1891, en remplacement de M. J.-L.-M. Nicolle; démissionnaire le 14 février 1901.

Aristide Chodorowski, chirurgien-adjoint le 23 octobre 1891, en remplacement de M. Tostain ; médecin-adjoint le 1er mars 1901, en remplacement de M. Tostain.

Louis Jean, chirurgien-adjoint, le 1er mars 1901, en remplacement de M. Chodorowski.

Gustave Guiot, médecin à Caen, oculiste de l'Hôtel-Dieu, le 11 août 1902.

CHAPELAINS

de l'Hôtel-Dieu

MM.

Jacques Le Coiffier, du 15 avril au 12 décembre 1802.
Guyot, du 19 mars 1803 au 28 mai 1803.
Le Bourgeois, du 13 août 1803.
Aubert.
Turgis, du 9 mai 1809.
Furon, du 13 juillet 1833.
Frédéric Guillemette, du 20 Février 1839.
Adrien Aubraye, du 10 juin 1846.
Désiré Michel, du 21 octobre 1857.
Alfred-Exupère Renaude, du 8 janvier 1862.
Léon-Arsène Mesnil, du 25 février 1865.
Aymar Fierville, du 29 novembre 1876.
Léopold-Georges-Stéphen James, du 6 mars 1894.

CHAPELAINS

de l'Hôpital-Général

MM.

Guyot, du 8 janvier 1803 (18 nivôse an XI).

Le Bourgeois, du 13 août 1803 (25 thermidor an XI).

J.-B.-Marin Colleville.

Georges-Nicolas Danne, du 14 mars 1809.

Thomas Eudeline, du 5 juillet 1817.

Michel, du 4 novembre 1823.

Noël-Bernard-Barbe Marais.

Le Loutre, du 13 janvier 1832.

Pierre-Michel-Valentin Baret, du 20 août 1834.

Le François, du 31 mai 1837.

Guillemette, du 1er avril 1846.

Albert-Henri Le Marchand, du 22 août 1855.

Léon-Jacques Le Bourgeois, du 25 mai 1859.

Jean-Baptiste Lejeune, du 10 février 1875.

Adolphe Magloire, du 26 mai 1875.

J.-B. Désiré Frémanger, du 4 février 1880.

L.-G. Stéphen James, du 13 mars 1888.

SUPÉRIEURES

DE LA COMMUNAUTÉ DES CHANOINESSES AUGUSTINES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS

de l'Hôtel-Dieu

14 Mai	1644	Mères Marie de la Conception (Marie Lefèvre), par commission.
14 Mai	1647	Marie de la Conception, réélue (2e triennal).
14 Mai	1650	Marie-Madeleine de Saint-Augustin (Marie-Madeleine Jullien de la Hunaudière), fondatrice du Monastère.
14 Mai	1653	Marie-Madeleine de Saint-Augustin, réélue (2e triennal).
17 Mai	1656	Barbe de Saint-Paul (Barbe-Marie Aprest).

26 Mai	1659	Mères Barbe de Saint-Paul, réélue (2e triennal).
26 Mai	1662	Marie-Madeleine de Saint-Augustin, réélue (3e triennal).
26 Mai	1665	Marie-Madeleine de Saint-Augustin, réélue (4e triennal).
26 Mai	1668	Francoise de Saint-Sauveur (Françoise Simon).
27 Mai	1671	Marie-Madeleine de Saint-Augustin, réélue (5e triennal).
27 Mai	1674	Marie-Madeleine de Saint-Augustin, réélue (6e triennal).
27 Mai	1677	Françoise de Saint-Pierre (Françoise Nicolle), décédée en février 1679.
7 Février	1679	Marie-Madeleine de Saint-Augustin, réélue (7e triennal), décédée le 17 janvier 1680.
23 Janvier	1680	Marie de la Présentation (Marie Roberde Haley).
23 Janvier	1683	Marie de la Présentation, réélue (2e triennal).
23 Janvier	1686	Marie des Anges (Anne-Marie André).
23 Janvier	1689	Marie des Anges, réélue (2e triennal).
23 Janvier	1692	Anne de Saint-Bernard (Anne Le Filiastre).
23 Janvier	1695	Marie de Sainte-Marguerite (Marie-Jeanne-Basile Suhard).
23 Janvier	1698	Marie de Sainte-Marguerite, réélue (2e triennal).
23 Janvier	1701	Anne de Saint-Bernard, réélue (2e triennal).
29 Mars	1704	Marie de Sainte-Marguerite, réélue (3e triennal).
29 Mars	1707	Anne de l'Ascension (Anne-Marie Le Filiastre).
29 Mars	1710	Anne de l'Ascension, réélue (2e triennal).
6 Avril	1713	Anne du Saint-Esprit (Anne Marie).
16 Avril	1716	Anne du Saint-Esprit, réélue (2e triennal).
22 Avril	1719	Anne de l'Ascension, réélue (3e triennal).
28 Avril	1722	Anne de l'Ascension, réélue (4e triennal).
23 Avril	1725	Anne du Saint-Esprit, réélue (3e triennal), décédée en septembre 1725.
19 Septembre	1725	Anne de l'Ascension, réélue (5e triennal).
20 Septembre	1728	Anne de l'Ascension, réélue (6e triennal).
20 Septembre	1731	Catherine de Sainte-Basile (Catherine de la Conseillère).
20 Septembre	1734	Catherine de Sainte-Basile, réélue (2e triennal).
20 Septembre	1737	Anne de l'Ascension, réélue (7e triennal).

SŒURS ÉCONOMES

de l'Hôpital-Général

1666	Sœurs	Michelle Lavoine, ou La Voille, ou Damouret.
1672		Françoise James.
		Bonnard.
		Anne Combernon.
1698		Madeleine Carabœuf.
		Saint-Exupère Le Chartier.
1702		Duclos, mère et filles, dites Noires Capes.
1706		Saint-Benoît Bonar, ou Donar, ou Donat.

SUPÉRIEURES

DE LA COMMUNAUTÉ DES FILLES DE LA CHARITÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

de l'Hôpital-Général

4 janvier	1733	Sœurs	Marguerite Cauvin.
4 septembre	1740		Marguerite Delaplanche.
10 février	1743		Nicole Collin.
6 novembre	1746		Catherine Brissard.
			Valenne.
14 juin	1757		Marie Dagnios.
14 juillet	1765		Françoise Poinsignon.
26 novembre	1769		Lucie Cuissin.
21 mai	1778		Robert.
			Raux.
10 octobre	1784		Vallée.
			Alliot.
septembre	1786		Jarton.
juillet	1787		Barbe Miquelard, incarcérée le 1er avril 1794 avec six Religieuses de sa Communauté.

SUPÉRIEURES

DE LA COMMUNAUTÉ DES RELIGILUSES DE SAINT-THOMAS-DE-VILLENEUVE

de l'Hopital-Général

23 juin	1807	Mmes	Mathurine de Kéraudren, prend sa retraite le 19 juillet 1837.
25 juillet	1837		Marie-Joseph Corlay, décédée le 4 janvier 1849.
janvier	1849		Marie-Octavie Le Roy de Brée, décédée le 15 septembre 1868.
septembre	1868		Marie-Madeleine-Gabrielle Cellier de Starnor, décédée le 10 mai 1895.
mai	1895		Henriette-Marie-Lucile Chassin de Kergommeaux, décédée le 27 avril 1905.
mai	1905	Sœur	Saint-Eugène (Julie-Anne Le Cozic).

INSTITUTEURS

de l'Hôpital-Général

Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur les maîtres qui dirigèrent, avant la Révolution, l'école fondée en 1718 à l'Hôpital-Général par Barthélemy Fleuret (1).

Après la Révolution, les aumôniers des hospices remplirent d'abord gratuitement les fonctions d'instituteur ; ce n'est qu'en août 1803 qu'on nomma un instituteur spécial, aux appointements de 30 francs par mois ; plus tard, le traitement de l'instituteur des hospices fut fixé à 300 francs par an ; vers 1870, l'instituteur demanda que ce traitement fût élevé au moins à 450 francs.

Jusqu'en 1840, les instituteurs de l'hospice étaient nommés par la Commission administrative ; à cette date, ils devinrent instituteurs primaires communaux, mais continuèrent d'être payés par les hospices ; c'est seulement à partir de 1871 qu'ils furent, comme les autres instituteurs communaux, nommés par l'administration de l'enseignement primaire, et payés par l'Etat sur le budget de l'instruction publique.

(1) Voir page 76, ci-dessus.

Les archives des hospices ne renferment que des pièces isolées concernant quelques instituteurs de l'hospice, et le texte original, signé des administrateurs et de l'instituteur, d'un règlement rédigé vers 1853, et ainsi conçu :

RÈGLEMENT DE L'INSTITUTEUR

Article 1er. — Il est chargé de faire, chaque jour, quatre heures de classe, et donner, à sa commodité, une leçon de chant d'une demi-heure par jour. C'est encore l'instituteur qui doit pourvoir au chant des offices de l'église.

Article 2. — L'instituteur fait lever les enfants à l'heure indiquée, selon la saison, les surveille pendant qu'ils s'habillent et font leurs lits.

Article 3. — Au son de la cloche, il les conduit à la chapelle et assiste avec eux à la prière et à la messe, tant pour les surveiller que pour le bon exemple. Il devra également assister à tous les offices et instructions qui se feront dans la chapelle, tant les dimanches et fêtes que les jours ouvrables.

Article 4. — A 8 heures, il commencera la classe jusqu'à 10 heures.

Article 5. — A 11 heures et demie, l'instituteur prendra son repas.

Article 6. — A midi un quart, il garde les enfants en récréation jusqu'à 1 heure. A ce moment, il recommence sa classe, qui doit durer jusqu'à 3 heures.

Article 7. — A 5 heures en hiver et à 6 en été, il prendra les enfants pour les garder, soit en récréation, soit au dortoir.

Article 8. — L'instituteur va promener les enfants le dimanche et le jeudi, quand il fait beau.

Nota. — L'instituteur est en tout subordonné aux ordres de la Supérieure et doit à la Sœur Religieuse, chargée de l'emploi, respect et déférence, devant s'entendre avec elle pour le bien-être des enfants et de l'emploi.

Si l'instituteur éprouvait quelques peines ou contrariétés, il se donnera de garde d'en jamais rien dire aux enfants.

(Signé :) Mallet, Despallières, Pitard-Dumesnil, Gve de Germiny, J.-F. Olive, Simon.

Voici, telle que nous avons pu l'établir d'après les documents qu'il

nous a été possible de consulter, la liste, malheureusement incomplète, des instituteurs de l'Hôpital-Général depuis la Révolution :

15 Avril	1802	Jacques Le Coiffier, décédé le 12 décembre 1802.
8 Janvier	1803	Guyot, démissionnaire le 28 mai 1083.
6 Août	1803	François Richard.
Avril	1824	Noël-François de Venoix.
16 Octobre	1830	Jean-Antoine Sébastien Le Tourneur.
27 Octobre	1840	Vastel, instituteur primaire communal.
4 Mai	1842	François-Désiré Boutry.
Juin	1844	Victor Tallevast.
9 Septembre	1853	Simon.
	1856	Octave Faucouvelle.
	1861	Ernest Guibet.
		Yver.
	1866	Armand Lamoureux.
	1868	Le Poultier.
3 Juillet	1871	Charles-Jules Harang.
Mai	1878	Le Terrier.
	1880	Renouf.

Par délibération de la Commission administrative, du 17 novembre 1880, l'emploi de l'Instituteur de l'Hôpital-Général a été supprimé à partir du 1er janvier 1881, et depuis lors les enfants de l'Hospice suivent les cours des écoles communales.

ETAT ACTUEL
DES
HOSPICES DE BAYEUX

Administration Générale et Fortune des Hospices

Conformément à la loi du 5 août 1879, les Hospices sont gouvernés par une *Commission administrative* composée du *Maire*, *président* de droit, de *deux membres élus* par le Conseil Municipal pour une période de quatre années et de *quatre membres nommés* par le préfet.

La présidence de la Commission appartient de droit au Maire, ou à son défaut à l'Adjoint ou au Conseiller municipal qui remplit dans leur plénitude les fonctions de maire ; la Commission nomme tous les ans son *vice-président* ; en cas d'absence du président et du vice-président, la présidence revient au plus ancien des membres présents et, à ancienneté égale de nomination, au plus âgé.

La Commission ne peut délibérer qu'à la majorité des membres qui la composent ; le président de la séance a voix prépondérante en cas de partage.

La Commission choisit chaque année dans son sein un *ordonnateur* chargé de la signature de tous les mandats à délivrer pour l'acquittement des dépenses ; *un administrateur de service*, désigné par la Commission, surveille et assure quotidiennement la marche des services.

La Commission administrative se réunit au moins une fois par mois, sur la convocation de son président ; elle tient ses séances au Secrétariat des Hospices, 13, rue de Nesmond.

La Commission administrative a sous sa direction les employés et agents des divers services, à savoir :

A. — *Service Général*

1° Un *Receveur des Hospices*, nommé par le Préfet sur une liste de trois candidats présentés par la Commission administrative. Le Receveur doit gérer en personne et tenir sa caisse ouverte tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 3 heures du soir. Il tient pour sa comptabilité tous les livres et registres prescrits par le décret du 31 mai 1863 et l'instruction générale du ministère des finances du 30 juin 1859 ;

2° Un *Secrétaire-Econome* (ces deux fonctions sont réunies pour les Hospices de Bayeux depuis le 12 janvier 1859), nommé par la Commission administrative, qui ne peut le révoquer qu'avec l'approbation du préfet, d'après l'article 14 de la loi du 7 août 1851.

Le Secrétaire est attaché spécialement aux travaux de la Commission administrative ; il tient tous les registres du service administratif ; il a de plus, la garde des papiers et des archives, dont il est responsable.

L'Econome, chargé de la surveillance des Hospices sous la direction de l'Administrateur de service, a pour attributions de percevoir, emmagasiner et conserver les denrées et objets mobiliers de toute nature, et de distribuer ces denrées et objets ; ce comptable est responsable de sa gestion.

3° Un *Employé* nommé par la Commission et chargé de seconder le secrétaire-économe dans son travail de bureau.

B. — *Service Médical et Hospitalier*

1° Les *Médecins* et *Chirurgiens* sont nommés par la Commission administrative ; ils ne peuvent être révoqués qu'avec l'approbation du préfet ; la Commission, à raison de leurs services, peut leur conférer l'honorariat.

Ils visitent les malades de l'Hôtel-Dieu trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à 9 heures du matin ; dans les cas graves, ils doivent faire des visites tous les jours à l'heure qu'ils jugent convenable ; ils font inscrire sur un cahier spécial leurs prescriptions et le régime alimentaire de chaque malade ; à la fin de leur visite, ils signent ce cahier ; outre les visites, ils donnent, les mêmes jours, à l'Hôtel-Dieu, des consultations aux indigents de la Ville. Les Médecins et Chirurgiens-adjoints assurent alternativement, chacun pendant une année, le service médical de l'Hôpital-Général.

La pharmacie est soumise à la surveillance spéciale des médecins et chirurgiens ; les prescriptions officielles sont fournies par un pharmacien et exécutées conformément au Codex ; la distribution des médicaments est faite par une Religieuse chargée aussi de la préparation des médicaments magistraux simples ; les médicaments pour l'Hôpital-Général sont délivrés par la pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

2° Les *Religieuses hospitalières* sont chargées du service intérieur sous l'autorité de la Commission administrative ; elles soignent les différentes catégories d'hospitalisés et distribuent, après les avoir reçus de l'Econome, les vêtements, aliments et objets de consommation.

3° Les *Infirmiers* et *Infirmières*, les *Préposés* et *Servants* des deux sexes sont placés sous la direction de l'Administrateur de service ou de son délégué et, en leur absence, sous la direction de la Supérieure de chaque établissement.

C. — *Service Religieux*

L'*Aumônier* est nommé par l'Evêque diocésain sur une liste de trois candidats présentés par la Commission administrative ; depuis 1894, il n'y a qu'un seul aumônier pour les deux établissements ; le chapelain particulier de la Communauté de l'Hôtel-Dieu fait, dans une chapelle séparée, le service pour les Religieuses et les dames pensionnaires, mais il ne s'occupe en rien du service des hospitalisés.

L'Aumônier des hospices est logé gratuitement, en vertu d'une délibération de la Commission administrative du 6 mars 1894, approuvée par le préfet le 21 avril suivant, dans une maison dépendant de l'Hôpital-Général ; il reçoit un traitement et l'honoraire des messes de fondation.

Le service du culte est organisé de façon à assurer le respect de la liberté de conscience et à permettre l'accomplissement des devoirs religieux.

*
* *

Toutes les personnes admises, soit dans l'Hôtel-Dieu, soit dans l'Hôpital-Général, à quelque titre que ce soit, sont tenues de se conformer aux mesures d'ordre et de discipline que la Commission croit devoir prendre pour la bonne tenue de ces établissements.

Les employés qui logent dans les établissements hospitaliers doivent rentrer au plus tard à 8 heures et demie du soir.

La police intérieure est soumise, dans chaque établissement, à des règlements spéciaux arrêtés par la Commission administrative des Hospices.

*
* *

La *Fortune des Hospices* se compose :

1° De la *Dotation des Hospices* qui comprend des *rentes sur l'Etat* provenant de legs ou libéralités diverses ; des *rentes sur particuliers*, provenant de constitutions de rentes dont quelques-unes remontent au XV^e^ siècle ; des *rentes de l'Eure*, cédées aux hospices en vertu de l'arrêté des 24 ventôse an IX comme nous l'avons vu plus haut (1) ; de l'*intérêt des fonds* placés au Trésor, et des *fermages de propriétés* appartenant aux Hospices, et situées à Amblie, Bayeux, Commes, Fontenay-le-Pesnel, Grandcamp, Isigny, La Bazoque, Lantheuil, Le Manoir, Maisy, Neuilly-la-Forêt, Port-en-Bessin, Saint-Loup-Hors, Saint-Martin-des-Entrées, Surrain et Vouilly, avec le produit de la *location des droits de chasse et de pêche* sur plusieurs de ces propriétés.

2° Des *accessoires de la dotation*, provenant des produits des ventes d'effets des malades décédés qui ont été soignés gratuitement et de l'indemnité allouée par le bureau de bienfaisance pour pansements aux indigents dont l'hospitalisation n'est pas nécessaire.

3° Des *recettes variables*, subvention de la Ville, remboursement de frais divers, vente d'os, graisses, fruits, légumes, bestiaux, etc.

(1) Voir page 52 ci-dessus.

En 1906, le total général des recettes des Hospices s'est élevé à une somme de 121.769 francs 95 centimes.

Les *Dépenses des Hospices* comprennent :

1° Les *frais généraux*, traitements, frais de bureau, impôts, assurances, entretien des immeubles, charge de la dotation, intérêts d'emprunts, etc.

2° Les *dépenses particulières* de chaque établissement hospitalier.

En 1906, le total des dépenses a atteint le chiffre de 127,937 francs 24 centimes.

La différence entre le total des recettes et le total des dépenses est presque toujours un excédent de dépenses, variable d'année en année, selon les circonstances, et couvert chaque année par une subvention extraordinaire votée par le Conseil Municipal et inscrite au chapitre des dépenses extraordinaires du budget de la Ville.

Les fournitures de pain, de viande, d'épicerie et comestibles, de vin, de toile et tissus divers, sont adjugées au rabais pour chaque année ; toutes les autres fournitures sont faites de gré à gré.

HOTEL-DIEU

L'*Hôtel-Dieu* ou *Hôpital des Malades*, situé rue de Nesmond, occupe une superficie totale de 1 hectare 09 ares 41 centiares ; il est desservi par *onze Religieuses* de la Congrégation de la Miséricorde de Jésus, qui reçoivent chacune une somme annuelle de 300 francs pour frais d'ameublement, vestiaire, nourriture, blanchissage, chauffage et éclairage ; elles sont logées dans les bâtiments appartenant aux Hospices ; le traité entre la Commission administrative et les Religieuses a été renouvelé pour dix ans à la date du 1er janvier 1906.

Il y a en outre *trois infirmiers, une aide au laboratoire et à la pharmacie, une servante* et *cinq lingères*.

L'Hôtel-Dieu reçoit à titre d'*hospitalisés*, les malades civils, les blessés, les malades militaires et marins ; et à titre de *malades externes*, ceux dont l'état est susceptible d'amélioration sans hospitalisation ; le nombre des lits d'hospitalisés est de 110, dont 4 pour les pensionnaires payants, 29 pour les hommes blessés, 17 pour les femmes blessées, 27 pour les malades hommes, 27 pour les malades femmes, et 6 pour les contagieux ; les hommes et les femmes occupent des salles et des cours entièrement distinctes et séparées.

Des *lits de fondation* sont à la disposition de l'Administration des Hospices pour 365 jours par an et pour 177 jours par an ; du Juge de Paix de Bayeux pour 100 jours par an ; du Maire de Bayeux et du Curé de Notre-Dame, pour 100 jours par an ; des Curés de Saint-Vigor et de Sommervieu pour 130 jours par an ; des Maires de Saint-Loup-Hors et de Vaux-sur-Aure pour 228 jours par an, et de la famille Gauquelin-Despallières pour 150 jours par an.

L'*admission des malades* a lieu sur la présentation d'un certificat médical visé par l'Administrateur de service, ou par le Maire de la commune du domicile du malade ; les malades militaires sont reçus sur réquisition du Capitaine de gendarmerie ; les payants doivent prendre l'engagement par écrit de payer la dépense causée par leur séjour et verser par avance un mois de pension ; la différence leur est remboursée en cas de sortie avant le mois révolu.

Par délibération du 11 août 1902, la Commission a autorisé la création d'un *dispensaire pour maladies des yeux*, et M. le docteur Guiot, de Caen, nommé *médecin-oculiste*, donne des consultations gratuites aux indigents tous les samedis, de 2 à 4 heures ; une Religieuse attachée au dispensaire donne chaque jour, à des heures déterminées, les soins nécessités pour l'exécution des prescriptions du médecin.

La *salle de chirurgie*, munie de tous les instruments et appareils nécessaires aux opérations et d'une valeur de plus de huit mille francs, contient une curieuse collection de *vases anciens* en faïence, dont l'un porte le monogramme du fameux potier rouennais du XVI^e^ siècle, Laurent Abaquesne.

Les *visites aux malades* ont lieu, pour les personnes de Bayeux, les jeudi et dimanche, de 1 heure 3/4 à 3 heures 1/2, et pour les personnes de la campagne, les mardi et samedi de 11 heures à 4 heures.

HOPITAL-GÉNÉRAL

L'*Hôpital-Général* ou *Hospice*, situé rue Saint-Jean, a une superficie totale de 2 hectares 09 ares 29 centiares ; il est desservi, en vertu d'un traité passé le 11 août 1858, entre la Commission administrative et la Congrégation des Sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, par *seize Religieuses* de cet ordre, nourries, blanchies, chauffées et éclairées aux frais de l'Hospice, qui doit, en outre, leur fournir le gros linge (draps, taies

d'oreillers, torchons et tabliers de travail) ; chaque Religieuse reçoit 100 francs par an pour entretien et vestiaire ; si la Congrégation ou la Commission voulaient résilier ce traité, elles devraient en avertir par notification quatre mois à l'avance,

Il y a, en outre, *un infirmier*, *un jardinier*, *un domestique*, *un cordonnier*, *une aide à la crèche*, *deux aides-infirmières*, *cinq lingères* et des *maçons* et *menuisiers*.

L'Hôpital-Général reçoit les indigents *vieillards*, *infirmes* ou *incurables* des deux sexes, les *enfants indigents*, et à titre de *pensionnaires*, des vieillards valides et incurables, dans la mesure des lits vacants ; il reçoit aussi les *pupilles de l'Assistance publique*, et à titre temporaire, en attendant qu'ils soient dirigés sur un asile, les *aliénés de passage*.

L'*admission* est prononcée par la Commission administrative ; il faut justifier qu'on est Français, âgé de 70 ans ou atteint d'une infirmité ou maladie incurable, dans l'incapacité physique de pourvoir à ses besoins par le travail, domicilié dans la commune ou (s'il y a de la place), dans la circonscription hospitalière, indigent et ne pouvant être secouru utilement à domicile.

Les pensionnaires payants doivent prendre l'engagement de payer la pension par avance et par trimestres.

La pension des enfants est payée par les parents, par les communes ou par des personnes charitables.

Un seul *lit de fondation*, pour un vieillard, est à la disposition de la Commission des Hospices.

Le nombre des lits d'hospitalisés est de 191, dont 2 pour aliénés, 1 chambre d'isolement, 2 pour pensionnaires payants, 10 pour la crèche, 27 pour les garçons, 29 pour les filles, 15 pour les incurables hommes, 30 pour les incurables femmes, 37 pour les vieillards hommes, 30 pour les vieillards femmes.

Les *visites aux hospitalisés* ont lieu, pour les personnes de Bayeux, les jeudi et dimanche, de 3 heures à 4 heures, et pour les personnes de la campagne, les mardi et samedi, de 11 heures à 4 heures ; pour les hospitalisés mineurs, il faut une autorisation spéciale de l'Administrateur de service, et pour les pupilles l'autorisation du Préfet ou de l'Inspecteur des enfants assistés.

Les vieillards, infirmes et incurables peuvent *sortir* le dimanche, de 3 heures à 6 heures ; les enfants ne peuvent sortir avec leurs parents qu'un jour par mois et sur autorisation spéciale.

Par délibération du 18 janvier 1901, un bâtiment situé rue Saint-Jean, annexe de l'Hôpital-Général, mais complètement indépendant de l'établissement, a été affecté au service de la *Maternité;* il contient 4 lits et est desservi par une sage-femme logée dans cet annexe et qui reçoit un traitement de la Commission et une allocation du Bureau de Binfaisance pour chaque accouchement; le linge, le blanchissage, le chauffage et la nourriture des malades sont à la charge des Hospices.

Les *légumes récoltés dans les jardins* de l'Hospice sont consommés dans l'établissement; l'excédent est vendu au profit de l'Hospice; le bénéfice moyen est d'environ 500 francs par an.

L'*exploitation agricole* des deux herbages situés à Bayeux, rue des Billettes et rue du Ferrage, a lieu sous la surveillance et la responsabilité de l'économe; les produits en sont versés au receveur des Hospices; ils dépassent 5.000 francs par an et consistent en foin, pommes à cidre, beurre, lard, œufs, lait, légumes, fruits, fumier et vente de bestiaux.

Parmi les dépendances de l'Hôpital-Général, figurent les bâtiments de l'*Ecole Charlemagne Jean-Delamare*, appartenant aux Hospices, et mis à titre gratuit à la disposition de la Ville par la délibération du 21 mars 1845, à condition que ces bâtiments reviendraient à la Ville en cas de suppression de l'école; et aussi le local occupé par le *Fourneau de Saint-Vincent-de-Paul*, local mis à la disposition de l'Evêque de Bayeux, par délibération du 4 février 1898, moyennant une indemnité annuelle de 600 fr. pour la nourriture des deux Religieuses qui desservent ce Fourneau, dont le budget reste complètement distinct de celui des Hospices; en cas de résiliation, l'Evêque et la Commission des Hospices devraient s'avertir au moins six mois à l'avance.

Je ne puis mieux clore ces pages que par de sincères remerciements à M. Delmas, maire de Bayeux, qui m'a inspiré la pensée de ce travail et m'en a grandement facilité l'exécution; à M. Ernest Lorillu, secrétaire-économe des Hospices, qui a mis à ma disposition, avec une infatigable obligeance tous les documents et renseignements utiles, et qui a été pour moi un aimable et précieux collaborateur; à M. Octave Hierholtz, qui a fait de cette Etude, pour les Archives de la Ville, une copie vraiment artistique; à tous ceux, enfin, qui m'ont aidé ou encouragé et que je prie de recevoir ici l'expression de ma bien vive reconnaissance.

C. GARNIER,
Adjoint au Maire de Bayeux.

TABLE DES MATIÈRES

		PAGES
Avant-propos, Sources à consulter		1
Les Anciens Hospices. —	Saint-Eustase de Nihault	2
	Saint-Julien-l'Hospitalier	3
	Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye	3
	Saint-Gratien	5
	Saint-Jean-l'Evangéliste	5
	La Madeleine de Vaucelles	6
	Sainte-Anne de Tour	6
	Mosles, Port-en-Bessin	6
	Saint-Clair de Pierre-Solain	6
	Baugy	7
	Sainte-Catherine	7
	La Madeleine d'Isigny, Juaye, Maisy, etc.	7
L'Hôtel-Dieu. —	Archives en partie détruites	8
	Guillaume-le-Conquérant	9
	Ancien cours de l'Aure	10
	Robert des Ablèges, reconstruction	11
	Prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste	12
	La Grande Salle de l'Hôtel-Dieu	12
	Chapelle des Malades, Prieuré	13
	Chapelle des Religieux	13
	Cimetière, séchoir, buanderie	14
	L'Hôpital-d'en-face	14
	Chapelle de la Halle-au-Blé	14
	Coutume du Tripot, droits sur les grains	14
	Mesurage des grains	16
	Abandon de la jouissance de la Halle à la Ville	17
	Vente de la Halle à la Ville	18
	Revenus du Prieuré de la Maison-Dieu	18
	Mauvaise gestion des Chanoines réguliers de Saint-Augustin	18
	Première Commission administrative	19
	Contestations entre les Religieux et les Administrateurs	19

L'Hôtel-Dieu. — Le Chancelier Séguier. — Le soin des malades retiré aux Chanoines réguliers. 21
Mademoiselle de la Hunaudière 21
Conférences avec le Prieur de la Maison-Dieu . 21
Partage entre les Chanoines et les Religieuses . 22
Installation des Religieuses. 23
Mort de Mademoiselle de la Hunaudière . . . 23
Administration des Religieuses 23
Logement des Religieuses 24
Fondation du Séminaire, suppression du Prieuré. 24
Les Revenus de l'Hôtel-Dieu 25
Confiscation des biens des églises réformées . . 25
Suppression des léproseries 26
Construction de la Maison conventuelle . . . 27
Chapelle des Religieuses 27
Les Enfants trouvés 28
Travaux à la Salle des Malades 29
L'Impasse entre l'Hôtel-Dieu et le Séminaire . 31
Situation financière de l'Hôtel-Dieu 32
Demandes de secours, détresse croissante. . . 33
La Terreur à Bayeux. 34
Le Costume des Religieuses 35
Les Cocardes 35
Le Serment civique 36
Infirmières laïques 37
Administration de l'Hospice de Santé 37
Emprisonnement des Religieuses. 38
Embarras des Administrateurs 38
Les Cercueils 39
Mise en liberté des anciennes Religieuses . . . 40
Les Biens des Hospices à la disposition de la République 41
Nouvelles demandes de secours 42
Loi restituant aux Hospices leurs revenus . . 43
La nouvelle Commission des Hospices. . . . 44
Les Hospices sans ressources 45
Réunion de l'Hospice d'Humanité à l'Hospice Civil 45

L'Hôtel-Dieu. — Rapport de M. Le Tellier 47
Etablissement des octrois 49
Demandes de division des Hospices. 49
Attribution des biens et rentes en litige . . . 50
Les Rentes de l'Eure 52
Immeubles remis aux Hospices 53
Les Religieuses rappelées à l'Hôtel-Dieu . . . 54
Division de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général. 55
Traité avec les Religieuses de l'Hôtel-Dieu . . 56
Concession de nouveaux immeubles 57
La Disette et le Déficit 57
Reconstruction des Salles des Malades. . . . 59
Acquisitions et travaux divers 61
Diminution des revenus, déficit, subvention de la Ville 63
Assistance médicale gratuite 64
L'Hôpital-Général. — Edits de Louis XIV 65
L'Hôpital Saint-Gratien 65
L'Hôpital de la rue des Teinturiers . . . 66
L'Hôpital-Général des pauvres renfermés. 66
Le Petit-Bureau. 68
Nouveaux bâtiments, les jardins 69
La Chapelle de l'Hôpital-Général . . . 72
Conditions d'admission 72
Ressources de l'Hôpital-Général 72
Droits sur les boissons 72
Droits sur réceptions et maîtrises . . . 73
Confiscation des biens des églises réformées 73
Droits sur les grains 73
Droits sur les tailles 73
Blé de l'Evêché. 73
Immeubles de Commes 73
Le Grand-Bureau 75
Les Sœurs du Pot 75
Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. . . 77
Détresse financière pendant la Révolution. 78
Le Costume des Sœurs grises 82

L'Hôpital-Général. — Fermeture du Petit-Bureau 83
Le Serment 84
Emprisonnement des Sœurs grises . . . 84
Administration de l'Hospice d'Humanité . 84
Détresse de l'Hospice 86
Les Hospices-Réunis 87
Réouverture de l'Hôpital-Général . . . 87
Les Religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve 88
Les Enfants trouvés 88
La Crèche 89
La Disette 89
L'Ecole Charlemagne Jean-Delamare . . 90
Travaux divers 90
Le Fourneau de Saint-Vincent-de-Paul . . 90
Nouveaux travaux 91
L'Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables 91
Liste des Bienfaiteurs des Hospices de Bayeux 93
Administration. — Présidents de la Commission 106
Membres de la Commission 107
Receveurs des Hospices 112
Secrétaires des Hospices 112
Economes des Hospices 112
Architectes des Hospices, ... 113
Médecins et Chirurgiens des Hospices . . . 113
Chapelains de l'Hôtel-Dieu 115
Chapelains de l'Hôpital-Général 116
Supérieures de la Communauté de l'Hôtel-Dieu 116
Sœurs-Economes de l'Hôpital-Général 120
Supérieures des Filles de la Charité de l'Hôpital-Général . . . 120
Supérieures de Saint-Thomas de-Villeneuve de l'Hôpital-Général. 121
Instituteurs de l'Hôpital-Général 121
Etat actuel des Hospices. — Administration générale 123
Hôtel-Dieu 127
Hôpital-Général 128

ERRATA

Page 56, ligne 29. — Supprimer : « veuve d'un ancien avocat au bailliage ».

M^me^ Cahier, dont il est ici question, est Madeleine Hélye, veuve de Gabriel Cahier, bourgeois de Bayeux et régisseur de biens, mort juge au Tribunal de Commerce de Bayeux, le 30 octobre 1795, et mère de l'ancien ministre Cahier de Gerville.

Page 102, ligne 29. — Madeleine Hélye, veuve Cahier : lire 1805 au lieu de 1804.

Page 115, lignes 1, 2 et 3. — Au lieu de :

Georges Demagny, chirurgien-adjoint le 2 novembre 1870, en remplacement de M. Basley.

Emile-Damien Davy, chirurgien-adjoint le 26 avril 1871,

Lire :

Georges Demagny, chirurgien-adjoint le 26 avril 1871, en remplacement de M. Basley.

Emile-Damien Davy, chirurgien-adjoint le 22 juillet 1874.

A mon ami Louis Daché
Témoignage affectueux
d'un Orphéoniste au Président
de la Société Philharmonique.
E. Lalouel.
Bayeux, 2 mai 1907.

Société Philharmonique de Bayeux

PRÉSIDENTS

MM. LETELLIER, Maire,
DE JUVIGNY,
DU MANOIR DE JUAYE,
MÉRIEL,
DACHÉ.

DIRECTEURS

MM. COUET-DELAHAYE,
JOLY,
LAIR DE BEAUVAIS,
DELARUE,
VERDIER,
PERDU,
MARCHAL.

Le dernier règlement de la Société porte la date du 1er Avril 1898.

Le 11 août 1873, M^lle^ Déjazet, sur son déclin, vint donner une dernière représentation au Théâtre de Bayeux. Sur la demande de la salle entière, bondée jusqu'au cintre, elle voulut bien redire *La Lisette,* que Béranger lui avait dédiée. Lorsque l'inimitable artiste, entourée de ses camarades, dont quelques-unes étaient agenouillées à ses pieds, eut terminé le dernier couplet, une émotion indescriptible s'empara des spectateurs, bien des yeux s'emplirent de douces larmes, ce fut un vrai délire et chacun comprit alors la véracité de ces paroles de l'immortel chansonnier :

Les cœurs sont bien près de s'entendre
Quand les voix ont fraternisé.

***

Certes oui, le chant choral a le don de rapprocher ceux qui sont désunis ; il fait oublier, pour quelques instants, la haine des partis et rapproche les distances ; mais quand ce chant est accompagné par un orchestre, quand les instrumentistes chantent avec l'acteur, qu'ils développent ses passions dans un accompagnement modulé se mariant avec la voix sans la dominer, c'est alors du délire dans l'auditoire et on peut dire avec raison que la musique est le premier de tous les arts.

***

C'était évidemment le sentiment de nos concitoyens lorsqu'ils réclamaient, en 1828, l'organisation d'une Société Philharmonique semblable à celle créée à Caen, en 1827, par M. Lair.

Quelques amateurs se réunissaient bien pour faire de la musique d'ensemble, mais il n'y avait pas d'orchestre régulièrement organisé. Ce ne fut qu'après bien des démarches et des essais infructueux que l'accord put s'établir sur des bases sérieuses et que des statuts furent élaborés.

Ils furent approuvés en séance générale le 26 décembre 1834 et le Comité administratif fut composé de :

MM. Letellier, Maire, *Président ;*
de Juvigny, *Vice-Président ;*
Bessin, *Secrétaire ;*
Couet-Delahaye, *Chef-d'Orchestre ;*
Joly, *Chef-d'Orchestre-Adjoint ;*
Labbey, Médéric, *Trésorier ;*
Dumesnil, Adolphe, *Archiviste.*

La liste des Membres Fondateurs, arrêtée le 1er mars 1835, comprenait 89 souscripteurs appartenant à toutes les classes de la Société, dont les noms sont imprimés à la suite des statuts. Nous sommes heureux de constater que les représentants d'un certain nombre d'entre eux figurent encore aujourd'hui parmi les Membres honoraires de la Philharmonique.

***

La nouvelle Société ne fut pas exempte des embarras et des difficultés inhérentes aux tentatives de ce genre ; le choix des instruments, le recrutement et l'instruction des Elèves prit un certain laps de temps et si plusieurs séances purent être données en 1836 et 1837, le premier Concert digne de ce nom date du 7 juin 1838. Il obtint un grand succès et M. de Juvigny, qui avait remplacé M. Letellier à la présidence, fut vivement félicité par tous les amis des Arts.

***

Le 30 juin 1838, M. Bessin, élu vice-président en remplacement de M. de Juvigny, ayant donné sa démission, les Sociétaires élurent à sa place M. du Manoir de Juaye, qui s'occupa immédiatement de l'organisation des Concerts d'abonnement.

Le premier eut lieu le 2 juillet 1838, deux jours après cette élection ; c'est dire l'empressement que chacun mit à donner satisfaction au public enthousiasmé.

Ce concert fut très brillant, bien qu'on eût pu désirer un peu plus d'ensemble dans l'ouverture, dit la critique qui souligne l'insuffisance des répétitions et le peu d'empressement des Sociétaires à s'y rendre.

C'est un fait regrettable qui est toujours à l'ordre du jour, bien malheureusement ; il mérite d'être signalé.

A ce Concert, le jeune Léon Le Cieux, âgé de 17 ans, qui faisait partie de l'Orchestre, fit ses débuts et obtint un succès enthousiaste. Les applaudissements unanimes de l'auditoire consacrèrent son talent et lui ouvrirent la magnifique carrière qu'il illustra et qui rendit son nom célèbre dans toutes les parties de l'Europe (*).

***

Deux autres Concerts d'abonnement furent donnés dans le courant de

(*) Léon Le Cieux, né à Bayeux, le 12 mai 1821, premier violon de la Chapelle Impériale, décédé à Paris le 15 février 1873.

Il débuta aux Italiens le 18 avril 1846, au Concert de Madame Damoreau.

la même année, le dernier porte la date du 17 décembre, mais il n'est pas signalé aucun fait particulier digne d'être rappelé.

A chaque exécution nouvelle, la Société donna la preuve de son goût artistique et de sa bonne organisation ; au Concert du 8 avril 1839, l'exécution soignée de l'ouverture de *Fra Diavolo* et surtout celle du *Pré aux Clercs,* fut très appréciée du public qui la souligna de ses applaudissements chaleureux.

Notre compatriote Lair de Beauvais chanta plusieurs romances de sa composition dans cette soirée ; il obtint un grand succès.

Les divers concerts qui suivirent ne furent pas moins appréciés, cependant les journaux de l'époque mentionnaient qu'ils espéraient voir les efforts de la Société secondés par des accessions et des coopérations bien désirables, dont elle était privée, malgré des vœux très souvent exprimés.

A la soirée du 25 février 1840, l'ouverture difficile de *Roberto d'Evreux* fut très goûtée du public, malgré l'insuffisance des instruments à vent et elle présenta une physionomie artistique qui fut très remarquée.

Léon Le Cieux prit part à quelques-unes de ces belles soirées dont les dames rehaussaient l'éclat par leurs brillantes parures. Il s'y tailla de nouveaux et grands succès.

***

Les deux sœurs Milanollo vinrent pour la première fois donner un concert à Bayeux le 26 novembre 1839. Leur succès les engagea à revenir le 23 décembre suivant et à cette seconde audition, la Société Philharmonique eut l'honneur d'être admise à prêter son concours. Le compte-rendu de ces deux solennités est magnifique et l'accueil fait aux deux sœurs artistes fut tel qu'elles s'engagèrent immédiatement à revenir dans une ville qu'elles n'oublieraient jamais. Elles tinrent parole.

***

Le 14 octobre 1840, après quelques semaines de discussion pouvant donner des craintes sur la durée de la Société, l'accord se fit complètement et il fut procédé à l'élection des chefs et à la réorganisation de l'orchestre, à la grande satisfaction du public dont les journaux de l'époque se firent l'interprète.

M. de Juvigny fut réélu Président, M. du Manoir de Juaye, Vice-Président, et M. Lair de Beauvais, Chef d'Orchestre.

***

De tous temps, la Musique a été en honneur à Bayeux et au service de la Charité ; les classes aisées ont toujours répondu avec empressement à l'appel adressé par les Sociétés musicales en faveur des malheureux. Il est si doux de se procurer quelques instants de saines jouissances qui caressent l'imagination et le cœur en soulageant les infortunes !...

La Société Philharmonique en eut une preuve frappante quelques semaines après sa réorganisation. Une catastrophe épouvantable se produisit à Creully le 17 novembre 1840 ; le feu, pendant un ouragan, fut mis par l'imprudence d'un ivrogne et détruisit 90 maisons ; plus de 200 familles se trouvèrent sans abri.

Dès qu'elle apprit ce malheur, la Société s'empressa d'organiser un Concert ; il eut lieu le 29 novembre et produisit 1,969 francs. Ce chiffre démontre le succès énorme de la soirée ; il a été rarement atteint depuis.

***

A partir de cette époque, jusqu'en 1846, la Société Philharmonique s'efforça de se renforcer et de soutenir sa réputation artistique ; elle donna régulièrement ses concerts d'abonnement et prêta souvent son concours aux artistes de passage qui le sollicitaient avec empressement et notamment :

Le 25 février	1841, au harpiste Morandi ;
Le 11 mars	— à Loïsa Puget ;
Le 10 mai	— à Mme Fallot, cantatrice ;
Le 10 novembre	— aux chanteurs Styriens, Helwyg et Augustin ;
Le 9 août	1842, à Lair de Beauvais ;
Le 24 juillet	1843, à Mlle Lia Duport ;
Le 4 mars	1845, à Mlle Mondutaigny, cantatrice, et M. Samory, violoncelliste ;
Le 5 avril	1845, aux Enfants Martin, âgés de 8 et 11 ans, qui rappelaient les Sœurs Milanollo ;
Le 19 octobre	1845, à Mlle Lia Duport, devenue Madame Mulder ;
Le 6 février	1846, à M. Crema, guitariste italien, M. et Mme Lair de Beauvais ;
Le 24 juillet	1846, au célèbre pianiste Thalbert.

Entre temps, la Société prêtait également son concours aux œuvres d'assistance ou elle organisait elle-même des soirées dont les résultats,

sans atteindre celui des incendiés de Creully, n'en étaient pas moins très appréciables.

Le 27 mars 1843, le concert donné au bénéfice des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe, produisait 846 fr. 75.

Le 12 décembre suivant, celui donné au bénéfice de la Salle d'Asile, atteint 925 fr. 15.

Le 26 octobre 1845, pour les pauvres de la Ville, 805 fr. 50.

Ces belles recettes témoignent de la faveur dont jouissait la Société.

***

Des symptômes alarmants pour la vitalité de la Société se firent de nouveau sentir vers la fin de 1846 et il y eut arrêt jusqu'au Concert du 28 octobre 1849, donné par Léon Lecieux, au bénéfice des habitants d'Arromanches. La Philharmonique y joua deux ouvertures, à la grande satisfaction du public qui réclamait avec instance l'organisation des nouvelles soirées artistiques dont il était privé.

M. de Juvigny, grand ami des Arts et des Artistes, Président de la Société, s'occupait sérieusement de sa réorganisation sur des bases solides et durables ; déjà il avait pu arrêter des statuts modèles qu'il s'apprêtait à faire approuver, lorsque la mort, arrivée le 12 septembre 1852, vint priver les Sociétaires de leur précieux guide, mais tous s'empressèrent de témoigner de leur gratitude en assistant au service trentain qui eut lieu le 20 octobre suivant.

***

En 1852, un jeune artiste de talent, de passage à Bayeux, M. Verdier, séduit par les sympathies qui l'avaient accueilli dans notre ville et cédant aux instances réitérées des nombreux amis qu'il avait su se créer, prit la décision de s'y fixer d'une manière définitive.

L'orchestre, dirigé par M. Lair de Beauvais, profita de sa présence pour donner, le 7 avril 1853, un Concert au bénéfice des pauvres. Le succès fut complet pour tous.

A son tour, M. Verdier donna un Concert le 24 novembre de la même année, avec le concours de l'Orchestre, qui joua les deux ouvertures de *Fra Diavolo* et du *Domino Noir*.

Ce fut l'occasion d'une sérieuse réorganisation. Un nouveau règlement fut élaboré et approuvé ; il stipulait spécialement qu'à l'avenir le compte-rendu des séances de la Société ne serait pas publié par les journaux.

Cette décision obtint l'approbation de l'*Indicateur*, qui félicita ses auteurs et s'abstint de rendre compte des Concerts pendant plusieurs années.

***

En outre des séances ordinaires de l'abonnement, deux Concerts de Bienfaisance furent donnés : le 4 août 1854, au bénéfice de la Salle d'Asile, et le 4 janvier 1855, au bénéfice de la famille du puisatier Demosles, enseveli à Saint-Vigor-le-Grand. La recette de ce dernier Concert fut très élevée, mais il ne fut pas donné de compte-rendu de l'exécution de la Société Philharmonique, en raison de la décision indiquée ci-devant.

A cette époque, la Société était présidée par M. du Manoir de Juaye, qui avait remplacé M. de Juvigny. M. du Manoir voulant donner plus de relief au Concert d'abonnement du 16 mars 1855, eut l'excellente idée d'y associer l'*Orphéon*, dont la création remontait à quelques années. Le succès fut considérable et l'*Indicateur* le consacra dans son numéro du 20 mars.

Le premier Concert donné dans la Salle Saint-Laurent date du 20 février 1856 ; il fut suivi d'un autre donné le 7 août de la même année, avec le concours de : Thérèsa Milanollo, Géraldy et Mlle Julia Picot.

C'est à ce dernier que la Société chorale *Les Vénitiens* fit son apparition.

***

Le 11 décembre 1857, la Société donna un Concert au bénéfice des Sœurs de la Miséricorde, avec le concours de Léon Le Cieux. A partir de cette date, jusqu'en 1863, il ne paraît pas que la Philharmonique ait organisé de nouvelles auditions ; elle s'était trouvé désorganisée par suite de décès et de départ de plusieurs de ses membres les plus indispensables.

Réorganisée par M. Verdier en 1864, elle put prêter son concours au concert donné par Léon Le Cieux le 24 novembre et les journaux en publièrent un compte-rendu qui se terminait ainsi : « *La Société nous promet un digne héritier de l'Ancienne dont cette délicieuse soirée a inauguré si brillamment la renaissance.* »

Le 9 mars 1865, la Société donnait son premier Concert d'abonnement, où elle jouait les ouvertures d'*Olga* et du *Maçon*.

Le 9 avril, elle prêtait son concours au Concert de M. Sankson, l'inventeur du xylophone, et le 26 novembre, à la Messe solennelle de Lair de Beauvais, qui eut un grand succès.

Entre temps, la Société Philharmonique s'associait aux vœux de la population Bayeusaine et prenait l'initiative de la souscription qui permit d'offrir à l'*Orphéon* la magnifique bannière que nous admirons encore aujourd'hui. Cette bannière lui fut remise solennellement le 29 avril 1866.

Depuis cette date jusqu'en 1870, la Société donna ses Concerts ordinaires et continua à prêter son concours aux œuvres de bienfaisance dans les conditions ordinaires ; il ne se passa aucun fait de nature à mériter une note spéciale.

En 1870 et 1871, les malheurs qui pesèrent sur la France interrompirent les séances et les répétitions ne furent reprises qu'à la fin de 1872.

***

Notre compatriote Léon Le Cieux étant décédé le 15 février 1873, la Société tint à honneur de faire célébrer un service à son intention et M. Verdier s'entendit à cet effet avec les Directeurs des autres Sociétés musicales de la ville. Ce service fut célébré à la Cathédrale le 3 avril 1873. M. Marc, maire de la ville, insista pour prendre à sa charge tous les frais de cette cérémonie en l'honneur de l'artiste si estimé qui avait été son ami.

***

Le 12 mars 1874, la Philharmonique prêta son concours au Concert organisé pour les pauvres ; elle y obtint son succès ordinaire. Le Directeur, M. Verdier, et son ami, M. Le Tual, y furent acclamés tout spécialement. Voici en quels termes l'*Echo Bayeusain* en rendait compte :

« Deux de ses violonistes les plus distingués, deux amis de cœur, deux véritables artistes, ont exécuté un duo concertant avec cette ampleur et cette sûreté d'archet qui donnaient à leurs cordes frémissantes la pureté des sons et la puissance d'une brillante harmonie. Aussi quel enthousiasme et quels rappels ! La salle entière trépignait ; en les acclamant, elle se rappelait avec plaisir dans quelles circonstances ces véritables amis s'étaient rencontrés et comment l'honorable famille de l'un avait contribué au bonheur de l'autre (*) ».

C'est avec plaisir que nous soulignons ce compte-rendu qui fait honneur aux deux artistes qui habitent toujours notre ville.

Le 25 juillet 1875, la Société participa au festival organisé au Jardin Botanique, au profit des *Inondés de Toulouse*. Elle donna son concours

(*) Allusion à l'arrivée de M. Verdier à Bayeux.

très apprécié aux fêtes organisées en 1876 en l'honneur de M. de Caumont et notamment au festival du 13 Juillet. On se souvient toujours avec plaisir de ces fêtes mémorables et de la magnifique soirée donnée sur la place du Château avec le concours de la Musique du Régiment en garnison à Caen et de celle de Château-Gontier.

***

En 1877, la Commission administrative de la Société jugea que le moment était venu d'appeler l'attention des amateurs de grande musique et d'aborder l'étude des œuvres des grands maîtres dont jusqu'alors l'exécution lui avait été à peu près impossible à cause du nombre restreint de ses membres ; dans ce but, elle fit des démarches auprès des musiciens sortant d'un régiment, mais plusieurs tentatives vinrent se heurter à un obstacle assez sérieux : l'achat des instruments qui constituait une dépense trop lourde pour beaucoup de ceux qui auraient pu faire partie de l'orchestre. Il fut alors décidé que le prochain Concert serait destiné à l'acquisition des instruments les plus nécessaires, qui resteraient sa propriété, mais qu'elle pourrait confier aux amateurs qui lui conviendraient.

Cette excellente mesure fut bien accueillie et elle produisit d'excellents résultats puisqu'aux concerts suivants l'orchestre put donner plusieurs symphonies d'Haydn.

Le 27 janvier 1879, la Société prêtant son concours à la représentation de Charlotte Corday, M. Verdier fit jouer une Ouverture qui lui avait été dédiée par le Chef d'Orchestre de Caen, M. Merck. Elle fut saluée par le nombreux public d'une triple salve d'applaudissements.

De nombreuses séances furent données en 1879 et 1880, mais une des plus intéressantes eut lieu le 4 septembre 1880, au Concert de l'Orphéon. où la Société joua brillamment l'*Ouverture de Guillaume Tell* et le *Désert*.

Ces brillantes soirées ne pouvaient donner de si beaux résultats sans une préparation constante ; les répétitions étaient régulièrement suivies et permettaient de soigner l'exécution, ce qui, de nos jours, laisse de plus en plus à désirer.

Le 5 juin 1882, l'ami des Orphéonistes de France, compositeur distingué, M. Laurent de Rillé, vint donner une conférence à Bayeux ; la Société Philharmonique s'empressa de lui prêter son concours, elle y joua deux ouvertures qui furent applaudies avec enthousiasme.

***

Ce fut en cette année 1882 que la Société Philharmonique enregistra

l'un des faits mémorables dont il est fait mention dans ses annales. Heureux de remercier leur chef de son dévouement et de ses trente années de services continus, les Membres de la Société firent appel à la population Bayeusaine dans le but d'offrir à M. Verdier un souvenir de leur estime et de leur reconnaissance.

Cet appel fut entendu, le succès dépassa toutes les espérances : jamais manifestation ne fut plus complètement touchante. Elle eut lieu le 10 novembre, dans la Salle Saint-Laurent, trop petite pour contenir les amis qui s'y étaient donné rendez-vous. Au nom de tous, M. Lamy remit un superbe bronze à M. Verdier, qui put se rendre compte que les services rendus ne trouvaient pas toujours des ingrats et qu'il vient un jour où la reconnaissance populaire sait les reconnaître et les récompenser.

Tous ceux que préoccupent les intérêts artistiques étaient présents, ils applaudirent à tout rompre la Société Philharmonique et M. Lamy, dont le superbe discours émut jusqu'aux larmes M. Verdier et même une partie de l'auditoire.

Mais cette magnifique soirée eut un triste lendemain. Appelé au Conservatoire de Caen, M. Verdier dut quitter Bayeux et donner sa démission de Chef d'Orchestre. Il fut remplacé en septembre 1883 par M. Perdu, chef de la Musique Municipale, musicien et compositeur distingué, qui faisait partie de la Société depuis plusieurs années.

Sous l'habile direction d'un tel chef, la Société Philharmonique ne pouvait péricliter, elle poursuivit son œuvre avec succès et donna de nombreux concerts en 1884, 1885 et 1886.

A la fin de 1886, le Comité qui fut élu décida que la Société s'adjoindrait des Membres honoraires, s'inspirant en cela de l'exemple donné par l'Orphéon quelque temps auparavant.

Les premiers essais furent d'abord peu favorables, mais le Président, M. Mériel et l'infatigable sociétaire, M. Mulot, firent des démarches à domicile et ils eurent la satisfaction d'enregistrer 188 adhésions.

Il fut décidé qu'un grand concert serait offert, aux Membres honoraires, chaque année, avec le concours d'artistes de Paris et de solistes éminents étrangers. Le premier fut donné le 2 mai 1888. On verra ci-après les noms des artistes qui y figurèrent.

A cette date, la Société était ainsi composée :

Chef d'Orchestre .	M. Perdu.	1ers Violons. . .	M. Marchal.
1ers Violons. . .	M. Le Tual.		M. Pernot.
	M. Daché.	2e Violon . . .	M. Simon.

2es Violons . .	M. Lévêque. M. Martin. M. Lefrançois. M. Varin.	Clarinette. .	M. Lacoche.
		Flûte . . .	M. Salles. M. Moutier.
Violoncelles .	M. Caumont. M. Maubant.	Hautbois . .	M. d'Estaing.
		Saxophone. .	M. Samson.
Altos . . .	M. Caumont. M. Guisle.	Cors . . .	M. Ed. Salles. M. Rouland.
		Trombones .	M. Mériel. M. Frémanger.
Contrebasse .	M. Focheux. M. E Jean.	Grosse Caisse.	M. Lenoircy.
Piston . . .	M. Lahaye.	Timballier. .	M. Mallard.
Trompette. .	M. Mulot.		

En outre, pour les Concerts, quelques amateurs, notamment M. de Juvigny, violoncelliste, dont le précieux concours n'a jamais fait défaut à nos sociétés musicales.

***

Le 5 juin 1888, grâce à l'initiative de M. Mulot, M. Hubert, négociant à Bayeux, fit don à la Société du violoncelle ayant appartenu à M. Delle, son oncle, ancien membre de la Philharmonique.

Le 25 novembre de la même année, le soixantenaire de la Société fut célébré par l'exécution à la Cathédrale de la Messe composée par M. Perdu, qui fut vivement félicité par Monseigneur l'Evêque et par les nombreux amis des arts et artistes étrangers qui composaient l'assistance.

Le deuxième Concert offert aux Membres honoraires eut lieu le 26 mars 1889. C'est à cette soirée que fut inauguré le *Palais Oriental*, décor qui est la propriété exclusive de la Société.

Le compte-rendu de ce Concert figure au registre spécial dont la tenue a été régulière à partir de cette époque. Il énonce que la dépense s'est élevée à 1.510 francs, chiffre qui démontre l'importance de la solennité.

***

Le 13 novembre 1889, un nouveau Comité fut élu ; il décida et obtint que des concerts populaires seraient donnés de temps en temps le Dimanche.

Ce Comité ayant donné sa démission le 11 août 1890, il y eut une réunion générale des Sociétaires qui, par 21 voix sur 24 votants, décidèrent qu'à l'avenir il n'y aurait plus de Comité, mais qu'une Commis-

sion spéciale serait nommée chaque fois qu'il s'agirait de l'organisation d'une fête ou d'un Concert.

Pour présider cette réunion, les Sociétaires avaient désigné leur doyen d'âge, M. Guisle, qui fut très flatté de cette distinction et remercia chaleureusement ses camarades de la confiance qu'ils avaient bien voulu lui témoigner.

M. Mériel fut élu Président le 13 août 1890 et la première Commission fut nommée le 14 janvier 1891.

Le 18 mars de la même année, la Société, réunie en Assemblé générale pour la reddition des comptes, décida qu'une somme de 400 francs serait prélevée sur l'actif de la Société pour être versée à la Caisse d'Epargne et que le livret à retirer serait ainsi immatriculé : « *La Société Philharmonique de Bayeux représentée par son Trésorier...* »

Ce premier dépôt fut effectué le 12 avril ; il y en a eu d'autres depuis, car les comptes de 1902 signalent que leur montant s'élève à 902 fr. 53.

***

Le 20 décembre 1893, M. Perdu ayant subi une attaque de paralysie, la Société pria M. Marchal de le remplacer pour la direction de la Société et l'organisation du grand Concert fixé au 13 février 1894.

Et le 23 novembre de cette année 1894, la santé de M. Perdu ne laissant plus d'espoir de guérison, M. Marchal fut maintenu dans ses fonctions de Directeur par 23 voix sur 24 votants. Il fut installé le 28 du même mois.

M. Frémanger, l'un des anciens Sociétaires, était décédé dans l'intervalle et Madame Frémanger avait fait don à la Société du trombone de son mari ; M. Marchal en exigea la mention au registre de la Société.

Le 2 septembre 1894, la Société avait été donner un Concert à Arromanches ; le retour fut marqué par un accident qui pouvait avoir des suites fâcheuses, la voiture qui ramenait un certain nombre de Sociétaires versa à la côte de Pouligny, mais heureusement il n'y eut que des dégâts matériels.

***

L'année 1895 fut une année de deuil pour la Société Philharmonique. M. Perdu mourut le 16 janvier et M. Mériel, président, le 22 décembre. Elle leur fit, à l'un et à l'autre, des obsèques solennelles.

Le 24 avril, la Société prêta son concours au Concert organisé pour le corps expéditionnaire de Madagascar.

Et le 6 novembre suivant, elle procéda à l'inventaire et à l'assurance du matériel lui appartenant, estimé 3.000 francs.

Le 24 janvier 1896, M. Daché fut élu Président, en remplacement de M. Mériel, par 22 voix sur 25 votants.

Ce fut lui qui fut appelé par la Municipalité pour donner son avis sur le changement et les modifications à apporter à la nouvelle salle des répétitions, l'ancienne salle devant être démolie pour le dégagement de la Cathédrale.

La première répétition dans la salle actuelle eut lieu le 1er juillet 1896.

Le 13 octobre 1896, M. Daché ayant cru devoir donner sa démission, les Sociétaires ne voulurent pas l'accepter, il la retira le 20 et continua ses fonctions jusqu'au 1er octobre 1902, jour où il se retira définitivement pour raison de santé. Il fut nommé Président honoraire à l'unanimité.

Dans cette même séance du 1er octobre 1902, les Sociétaires décidèrent qu'à l'avenir la Société serait administrée par le Directeur, le Secrétaire, le Trésorier et 3 Membres élus chaque année, mais de regrettables malentendus se produisirent et ouvrirent l'ère des difficultés dès le mois de mars 1903. Le Comité donna sa démission. La Société put néanmoins donner son concours à l'inauguration du Monument de Formigny, le 1er juin.

Le 10 juillet suivant, la Société décida qu'il serait élu un Président en remplacement de M. Daché ; elle désigna M. de Juvigny, qui ne crut pas pouvoir accepter.

Des démissions de plus en plus nombreuses parvinrent au Directeur et une scission complète put un instant donner des craintes sur la vitalité de la Société. Tous les vrais amis des arts déplorèrent cette scission et s'interposèrent pour en arrêter les suites ; nous même, avec quelques sociétaires, nous fîmes une démarche auprès de M. Lamy, maire de la ville, qui ne fut pas plus heureux dans sa tentative de conciliation.

C'est alors que fut créée une nouvelle Société : l'*Union Symphonique.*

La Société Philharmonique, un instant ébranlée, se mit résolument à l'œuvre pour recruter de nouveaux adhérents et soutenir sa vieille réputation. Elle a réussi à se consolider et elle continue sa tradition. Les deux derniers Concerts qu'elle a donnés, le 12 mars 1907 et le 10 mars 1908, n'ont rien à envier à ses devanciers et démontrent qu'elle peut toujours tenir haut et ferme le Drapeau des Arts dans notre chère Ville de Bayeux.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE BAYEUX

GRANDS CONCERTS

Offerts aux Membres Honoraires

depuis leur Organisation

2 mai	1888	Mlle Lépine	Opéra-Comique
		M. Samary, fils	Violon
		— Rousselot	Violoncelle
		— Morin	Clarinette
26 mars	1889	Mme Brouville	Opéra
		M. Warmbrodt	Opéra
		Mme Thévenet	Harpe
		M. Morin	Clarinette
		— Soudry	Violoncelle
5 mars	1890	Mme Noalk	Op. Copenhague
		M. Warmbrodt	Opéra
		Mlle Duport	Violon
		M. Baume	Piano
3 mars	1891	Mme Sauvaget	Opéra
		Mlle Baude	Violoncelle
		M. Bas	Hautbois
		— Pinguet	Baryton O. C.
		— Baume	Piano
3 février	1892	Mme Lerouz-Ribeyre	Opéra-Comique
		M. Melchissédec	Opéra
		Mlle Vormèse	Violon
		M. Gruyer	Cor
		— Leroux	Piano
7 février	1893	Mlle Rebrey	Opéra-Comique
		M. Affre	Opéra
		— Fournets	Opéra
		— Fontbonne	Flûte
		— Carembat	Violon
13 février	1894	Mlle de Beridez	Opéra-Comique
		M. Clément	Opéra-Comique

13 février 1894	M. Fournets	Opéra
	— Robert	Harpe
	— Marchal	Violon
	— Garaudet	Comique
19 février 1895	Mlle Agussol	Opéra
	M. Sellier	Opéra
	— Douaillier	Opéra
	— Paradis	Clarinette
	— Bas	Hautbois
	— Pénable	Cor
	— Couppas	Basson
	— Detrain	Piano
4 février 1896	Mlle Beauvais	Opéra
	Mme Prévost	Opéra
	M. Muratet	Opéra
	— Ballard	Opéra
	— Hayot	Violon
	— Petit	Piston
	— Bas	Hautbois
	— Detrain	Piano
	Orphéon	
16 février 1897	Mlle Blanc	Conservatoire
	Mme Hayot	Conservatoire
	Mlle Syma	Odéon
	M. Laforge	Opéra
	— Barrère	Flûte
	— Hayot	Violon
	— Bas	Hautbois
	— Fauchey	Piano
	— Pannier	Odéon
8 février 1898	Mlle Loventz	Opéra
	M. Bartet	Opéra
	— Paradis	Clarinette
	— Pénable	Cor
	— Couppas	Basson
	— Bas	Hautbois
	— Fauchey	Piano
	— Esquier	Comédie Fr.

18 avril	1899	Mme Molé-Truffier	Opéra-Comique
		Mlle Avocat	Odéon
		M. Mouliérot	Opéra-Comique
		— Houfflack	Violon
		— Bas	Hautbois
		— Fauchey	Piano
		— Truffier	Comédie Fr.
13 mars	1900	Mlle Soyer	Opéra
		— Jane de Bret	Piano
		M. Affre	Opéra
		— Goubert	Flûte
		— Richet	Violoncelle
		— Bas	Hautbois
4 mars	1901	Mme Brouville-Ballard	Opéra
		M. Laffitte	Opéra
		— Ballard	Opéra
		— André	Violon
		— Vuillermoz	Cor
		— Bas	Hautbois
		— Fauchey	Piano
		— Romain	Théâtre de Caen
7 avril	1902	Mme Richard	Opéra
		Mlle Touzard	Piano
		M. Sizes	Opéra
		— Marnef	Violon
		— Bas	Hautbois
		— Rambert	Vaudeville
16 mars	1903	Mlle Leclerc	Opéra-Comique
		M. Badiali	Opéra-Comique
		— Toussaint	Violon
		— Goubert	Flûte
		— Robert	Harpe
		— Bas	Hautbois
		— Launay	Comique
8 mars	1904	Mlle Jane de Théza	Opéra-Comique
		— Lambert	Odéon
		M. Plamondon	Opéra
		— Paradis	Clarinette

8 mars	1904	M. Aubert	Violon
		— Gaubert	Flûte
		— Bas	Hautbois
		— Grovlez	Piano
28 mars	1905	Mlle Loventz	Opéra
		— Védrenne	Violon
		— Touzard	Piano
		M. Gilliet	Opéra
		— Boucrel	Opéra
		— Bas	Hautbois
		— Launay	Comique
20 mars	1906	Mlle Lesenne	Opéra
		— Mancini	Opéra
		— Mutel	Odéon
		— Reboul	Violoncelle
		— Touzard	Piano
		M. Sayetta	Opéra
		— Aubert	Violon
		— Bas	Hautbois
12 mars	1907	Mlle Gautier	Opéra
		— Misset	Opéra-Comique
		— de Louvigny	Violon
		— Touzard	Piano
		M. Billot	Opéra-Comique
		— Hennebains	Flûte
		— Bas	Hautbois
		— Launay	Comique
10 mars	1908	Mlle Suzanne Cesbron	Opéra-Comique
		Mme Houdret-Wolfertz	Conserv. de Liège
		M. Jan Reder	Cons. et Cts Colonne
		— Hery Rabatel	Violoncelliste
		— Marcel Houdret	Violon
		— Bas	Hautbois
		— Paul Décart	Odéon

LES MUNICIPALITÉS DE BAYEUX

ET LES DISETTES

(1709-1725-1739)

En 1709, l'hiver qui commença le 6 janvier, pour durer trois mois, vit cinq semaines de gelée intense. Quatre fois on le crut terminé, mais quatre fois le froid recommença. La récolte de froment manqua et le blé valut jusqu'à 5 livres 10 sols le boisseau, le cidre se paya 150 livres la pipe. Un arrêt du parlement du 9 mai ordonna de taxer les riches pour assurer la subsistance des pauvres. Cette taxation eut lieu par MM. le Supérieur du Séminaire, de Landeville, avocat du Roi, de Linières-Legras, conseiller assesseur, et du Lonchamp, pour la paroisse Saint-Exupère, et par MM. Gabriel Descrametot, escuier, et Me Gilles Fontaine, pour celle de Saint-Georges. Ces Messieurs avaient été nommés en chœur, c'est-à-dire à l'unanimité, par les paroissiens, le 21 mai, pour visiter, le lendemain, les pauvres, dresser par écrit un état de leur nombre et de leurs besoins et procéder à l'imposition des sommes nécessaires pour y pourvoir. Il dut en être de même dans les autres paroisses.

Il y eut des personnes qui moururent de froid.

Le 16 juillet, on fit une procession générale à Saint-Exupère pour obtenir du beau temps.

Jusqu'au 20 juillet, le temps fut épouvantable, et malgré l'appoint des petits grains, semés pour remédier au déficit ou plutôt au manque de la récolte de blé, cette dernière denrée coûtait 6 livres le boisseau à la fin de l'année.

Cette cherté extrême des grains avait, paraît-il, réduit les Cordeliers à une grande misère et en état de demander des secours à la Ville, mais ils préférèrent installer une brasserie de bière qui leur aiderait à subsister et leur fournirait de la boisson. Malheureusement, les bons Pères qui distribuaient leur marchandise en gros et en détail, avaient omis de payer à la

Ville les droits qui lui étaient dûs. Maire et échevins, chargés de veiller à la meilleure répartition des charges sur leurs concitoyens, se fâchèrent et intentèrent aux fils de Saint-François un bel et bon procès qui fut couronné de succès. Mais, les Cordeliers refusèrent la visite et l'exercice. Le tribunal de l'Election, devant lequel le différend fut porté, les y assujettit. Devant ces exigences fiscales, les religieux diminuèrent leur fabrication. Bientôt cependant, en considérant les bénéfices du métier, ils vinrent à résipiscence, car le 31 juillet 1711, ils offrirent de reprendre leur ancien commerce, à condition de ne payer que la moitié des droits, avec exemption complète pour leur propre consommation, déclarant que vu leur peu de revenu et la raréfaction des aumônes, ils seraient en cas de refus, obligés de demander des subsides à la Ville.

Il est bien probable que, dans l'intérêt de leurs administrés, MM. de Ville acceptèrent cette transaction, de peur d'avoir trop de subsides à fournir aux RR. PP.

En 1715, ils sont mentionnés parmi les exempts des droits du tarif. En 1725, ils étaient au nombre de 26 et déclaraient au Roi 1.084 livres de revenu. La moitié des octrois revenant à la Ville était alors de 325 livres.

* * *

L'hiver de 1724 fut un hiver éminemment pluvieux. Les grains confiés à la terre périrent pour la plus grande partie. Le blé atteignit donc un prix très élevé en 1725. Le renchérissement commença vers la mi-juin. Au début de juillet, le boisseau valait 6, 7 et 8 livres. On n'en distribuait qu'aux seuls boulangers dont les boutiques restaient fermées : ils cuisaient pour la ville et la campagne, et deux notables se rendaient chez chacun d'eux, pour présider à l'ouverture de leur four et distribuer, par un huis entrebâillé, le pain aux habitants. Ce mode de procéder dura toute une quinzaine.

Ce pain était très mauvais ; on ne tirait, en effet, qu'un boisseau de son par sac et chaque boisseau de farine devait produire jusqu'à 60 livres de pain, vendu 3 sols 6 deniers et 4 sols. Heureux, cependant, qui pouvait en avoir à sa volonté contre argent comptant !

Le froment monta jusqu'à 70 livres le sac.

Le sarrasin valait 8 livres le boisseau.

L'avoine 3 livres 15 sols et 4 livres à la même mesure.

Le 10 juillet, les boulangers rouvrirent leurs boutiques, comme d'usage, et y exposèrent en vente le pain qu'ils fabriquaient. Quatre jours après,

on recommença à donner aux bourgeois du blé, suivant le nombre des personnes de chaque famille. A deux tripots successifs, le prix du blé fut fixé à 4 livres 15 sols.

Ce prix modique, établi sans nul doute par le vicomte-maire, M. J.-B. Paysant, s[r] des Mesnils, et ses échevins, Marc-Antoine de Hermerel, s[r] du Martel, esc[r], lieut. gén. de police, Antoine Le Marois, cons[r] et procureur du roi de Police, et François Crepel, conseiller et avocat du Roy en bailliage et viconté, mécontenta les gens de campagne, qui se mirent à serrer, c'est-à-dire à cacher leurs blés. D'où ce résultat fâcheux que, dès le 22 juillet, il fallut donner à nouveau le pain, boutique entr'ouverte seulement.

Aux tripots qui suivirent les deux dont nous venons de parler, le boisseau de blé remonta à 7 livres 15 sols, 8 livres, 9 livres et même 10 livres. Bref, la spéculation s'en était de nouveau emparée et le vendait le plus cher possible. On dut revenir à n'en donner qu'aux seuls boulangers.

La situation devenant intolérable, MM. de Ville, de concert avec la police, firent des détachements de bourgeois, avec des gentilshommes ou les archers du grand prévôt à leur tête, pour aller dans les campagnes, là où l'on savait qu'il y avait du blé, et s'en emparer. Le grain ainsi amené en ville était renfermé dans un local où la bourgeoisie montait la garde, jour et nuit. Souvent les convois étaient attaqués par les paysans et il y avait alors bataille. Le blé non escorté était pillé par eux, mais toutefois payé au prix du tripot.

L'exaspération populaire devint telle que MM. de la police, ne se croyant pas en sûreté avec la garde ou milice bourgeoise et redoutant une sédition qu'il aurait fallu réprimer, prièrent les officiers du régiment de Périgord, en garnison ici depuis décembre précédent, de faire descendre deux compagnies d'infanterie pour garder le tripot.

Le blé manquant toujours, nos édiles durent songer à s'en procurer à l'extérieur, ce qui n'était pratique, vu l'état des routes et la difficulté des communications, que par la mer, dans les ports ou hâvres du littoral. Chose étonnante, c'était alors l'Angleterre qui nous approvisionnait en cas de disette !

Le 30 juillet, on envoya un détachement chercher à Isigny 1.300 boisseaux de blé venus d'Angleterre. Le convoi fut arrêté à La Cambe par les habitants : on se battit fort et il y eut mort d'hommes. Deux victimes succombèrent.

Les boulangers continuèrent à en recevoir seuls et il était toujours

distribué, à boutique fermée ou plutôt entr'ouverte, par les notables désignés.

D'autres blés, toujours de provenance anglaise, furent débarqués, dans la suite, à Asnelles, Courseulles et surtout, et en plus grande quantité, à Caen. Le 8 août, le boisseau ne valait plus, en cette dernière ville, que 100 sols, alors qu'à Bayeux, son prix était toujours de 7 livres 10 sols à 8 livres.

Toute cette année 1725, le blé, à Bayeux, ne valut pas moins de 5 livres 10 sols. En 1726, il revint à 2 livres.

Pour éloigner le fléau, le clergé de la Cathédrale processionna à Saint-Exupère les 17 et 18 juin et le 2 juillet. De cette date au 14 inclus, il visita diverses églises paroissiales et les communautés religieuses. Le 15 eut lieu, à Saint-Exupère, une procession générale.

* * *

L'année 1739 pesa bien lourdement sur la ville de Bayeux. La récolte de l'an précédent ayant presque totalement manqué, non seulement dans le Bessin, mais encore dans les élections voisines, les grains éprouvèrent une hausse considérable. Le boisseau de froment monta de 2 livres 5 sols à 3 livres. Cette élévation subite éveilla de légitimes frayeurs dans la population, encore sous le coup des souvenirs néfastes de 1725.

C'était, en effet, une disette véritable qui s'annonçait sous des auspices d'autant plus menaçants, que se produisant à mi-année, elle ne provenait point de la saison des semailles mais d'une pénurie réelle de céréales par suite d'un manque de rendement suffisant.

Il fallait conjurer l'avenir menaçant, venir en aide à la population souffreteuse, lui épargner les malheurs de la famine.

Cette fois encore, l'administration municipale ne faillit point à sa tâche.

Michel Genas, sr de Rubercy, était alors à la tête de la ville. Homme des anciens jours, magistrat austère et ferme sans raideur, rempli de prévoyance et inaccessible aux terreurs puériles, M. Genas, le dernier des vicomtes-maires, que dix années plus tard un édit royal devait supprimer, déploya, en la circonstance, ses qualités d'administrateur.

MM. Leloup Dumesnil et Crepel, ses deux échevins, ne lui marchandèrent point leur concours, non plus qu'Eurry, alors procureur-syndic et qui plus tard fut maire de Bayeux.

A une assemblée de Ville, tenue le 13 mai, le vicomte-maire exposa, qu'en pareille occurrence, l'an 1725, l'administration municipale avait

fait acheter des blés en Angleterre et proposa d'en agir de même. L'assemblée, tant pour augmenter par un approvisionnement étranger le petit stock de denrées, que pour ramener la confiance dans le cœur et l'esprit de la population, s'empressa d'accepter la proposition qui lui était soumise. L'assentiment fut unanime, et l'on décida qu'un achat de grains serait fait aux risques et périls de la commune, et que cet approvisionnement, destiné à être revendu, serait réalisé le plus tôt possible.

Un généreux citoyen, M. de Sables, Michel-Hélyes, offrit d'aller, à ses frais, en Angleterre, faire les achats de blé. On accepta avec reconnaissance, et deux jours après, on lui remit 10.000 livres, en une lettre de change de 427 livres sterling prise à Caen. Il partit de suite ; mais quelque diligence qu'il pût faire, il devait s'écouler un assez long délai, entre son départ, son arrivée et l'envoi des blés, et dès lors, il était à craindre que de pressants besoins ne se manifestassent avant l'arrivage des secours attendus.

On décida donc également d'envoyer à Caen le sieur Crepel, pour aviser aux moyens de se procurer quelques subsistances en attendant. Sur le tableau effrayant qu'il fit à l'Intendant de la misère dans laquelle se trouvait la population bayeusaine, ce magistrat mit à sa disposition 200 charges de blé. Mais comment solder ce grain, alors que par suite du malheur des temps les coffres de la ville étaient vides ? On assembla donc de nouveau le Conseil : le vicomte-maire avança 4.000 livres et M. Rogier de Lespiney, lieutenant général de police, 2.000 livres. Le prix d'achat ainsi fourni provisoirement, on réquisitionna les moyens de transport. Ceci se passait le 21 mai, date à laquelle on paya 3.000 livres. Dumesnil-Leloup et Crepel allèrent prendre livraison des grains.

Le 28 mai, 155 autres sacs furent apportés à Bayeux, sur des transports réquisitionnés à nouveau, et Eurry alla payer les 2.400 livres restant dues.

Les souffrances des classes pauvres, atténuées pendant quelques jours, renaquirent plus impérieuses. En vain, un clergé, alors riche et nombreux, répandait-il de nombreuses aumônes ; en vain la prudente noblesse qui habitait la ville distribuait-elle de larges secours ; en vain, l'autorité municipale s'ingéniait-elle pour venir au secours de tant de souffrances, soit en procurant du travail aux indigents, par la réparation des chemins, soit en distribuant des secours ; la misère arriva à son comble et M. de Sables ne revenait pas !...

Le 1[er] juin, les curés déposèrent à l'Hôtel-de-Ville un mémoire déclarant, qu'à bout de ressources, il leur était impossible d'assister, d'une

manière suffisante, les pauvres de la ville dont la progression effrayante dépassait de beaucoup le chiffre de 2.200.

D'extrêmes misères appellent des secours immédiats, M. Genas, en présence de la situation, fit appel à la charité de personnes bienfaisantes, qui prêtèrent, sur billet, 2.000 livres remboursables, 1/2 en un an, 1/2 en deux ans. Partie de cette somme fut convertie en pain, et l'autre partie, M. Genas désirant venir en aide à l'indigent tout en encourageant le travail, fut employée à acheter de la filasse, qui, convertie en toile et vendue, fit rentrer la commune dans la plus grande partie de ses avances.

Enfin, M. de Sables débarqua à Isigny avec un chargement de 199 sacs de blé et 100 de farine, qui, revendus au compte de ville, par Lenjalley, son receveur, produisirent 11.974 livres 9 sols, alors, qu'avec le fret, ils avaient coûté 16.682 livres 13 sols 9 deniers, d'où une perte de 4.708 livres, bien rachetée par le bien-être qu'elle produisit en permettant d'attendre la récolte nouvelle.

Tout en luttant contre la disette présente, M. Genas se préoccupait d'en prévenir le retour. Le 28 juin, alors que la misère était à son apogée, l'administration municipale, délibérant sur le projet d'un nouvel hôtel de ville capable de faire ornement et décoration publique, conditions qu'on ne doit jamais négliger dans les monuments publics, posait en principe que, dans la partie supérieure de cet édifice, serait ménagé un grenier grand et commode, destiné à renfermer, dans la saison favorable, une certaine quantité de blé pour conserver dans la nécessité et prévenir les inconvénients auxquels on a été exposé dans la présente année afin de prévenir la disette et de soulager le public.

Ce nouvel hôtel de ville, rendu nécessaire par la ruine de l'ancien, situé rue des Cuisiniers, devait être bâti dans le bas de la place de la Cathédrale et en partie sur l'emplacement des remparts. Malheureusement des obstacles suscités par l'autorité supérieure en empêchèrent la construction ; cependant les fonds nécessaires étaient prêts.

Dix ans plus tard, M. Genas, appelé par la confiance du monarque au poste de subdélégué de l'intendant, tel un sous-préfet d'aujourd'hui, laissait disponible, dans les coffres de la commune, une somme de 6.000 livres, laborieusement économisée pendant la dernière période de son administration, aussi courageuse qu'intelligente.

On avait donc voulu mettre en pratique les leçons de prévoyance que donna, autrefois, Joseph au Pharaon, et remplir des greniers d'abondance pour les jours de disette. C'en était donc fait du recours exclusif

aux processions, dont on ne voit plus de traces à partir de 1725, année dans laquelle il y en eut 16, du 17 juin au 15 juillet ! On commençait à ne plus s'en remettre, pour le tout, à la Providence, qui nous a doués de conscience et d'initiative. « Aide-toi, le Ciel t'aidera » avait clamé Lafontaine. Et administrations et particuliers de pratiquer l'hygiène et la prévoyance, les deux plus rudimentaires parties de la science sociale, contre les deux fléaux les plus menaçants : la peste et la famine !

Une prescience fatidique orientait dès lors l'humanité vers les temps nouveaux.

E. ANQUETIL.

LES HOTELS-DE-VILLE DE BAYEUX

ET LEUR MOBILIER

Le 26 février 1906, à l'occasion du tirage de la loterie de bienfaisance, je parcourais les beaux salons de notre Hôtel-de-Ville, construction de l'évêque de Rochechouart, admirant leur grandiose ordonnance et leur somptueux ameublement, quand la lassitude m'engagea à me reposer dans la salle où sont appendus les portraits des maires. Au bout de quelque temps, mes yeux, en contemplant ces figures, qui de l'ancien régime, qui des jours plus récents, de la Révolution jusqu'à nous, se fermèrent complaisamment, pour permettre à ma pensée recueillie, d'évoquer, en rêve, les ancêtres de ceux-ci, — les vicontes-maires, les échevins, le Conseil de Ville, même la Commune antique, les édiles romains, comme aussi les locaux plus humbles et plus modestement aménagés où ils traitèrent les affaires municipales.

Et parvenu dans mon évocation rétrospective jusqu'aux jours où les Celtes ou Gaulois n'avaient pas encore subi le joug de l'étranger, je me remémorais un vieux sénat gaulois revêtu du double pouvoir administratif et judiciaire. Puis, venaient les Romains qui culbutèrent et la gent gauloise et ses institutions, enlevant, aux édiles qu'ils préposèrent à l'administration des cités, le pouvoir judiciaire. C'étaient ensuite les invasions saxonne et franque, qui introduisaient dans les aristocrates curies romaines, les clercs, les petits propriétaires, les membres des corporations industrielles, et avaient rendu, conformément au droit germanique, électives et le plus souvent annuelles, toutes les magistratures. Alors, m'apparaissaient les *Skepene, Scabini* ou échevins choisis, de concert, sous Karl le Grand, par ses commissaires *(missi)*, le comte et le peuple, pris parmi les décurions et redevenus administrateurs et juges. Et les temps s'obscurcissaient : plus de *missi ;* l'échevinage échappant au peuple comme au prince, pour tomber aux mains, ici, du comte, là, de l'évêque. C'est la nuit de la féodalité, où les magistratures sont données en fiefs héréditaires, où les corporations industrielles retombent dans un demi-

servage ; où naît le titre de mayeur *(major)*, maire, titre d'origine servile qui rappelle l'intendant romain et qui est le chef des échevins. Mais aux x^e^ et xi^e^ siècles, naît la commune, nom latin qui enveloppe une pensée gallo-germanique, une pensée où s'allie le sentiment chrétien avec les inspirations primitives des peuples d'Occident.

Dès la fin du xii^e^ siècle, l'histoire nous révèle la commune de Bayeux. Nous lisons, en effet, dans les grands rôles de l'échiquier de Normandie, aux comptes des années 1195 et 1196 : *Ricardus Boschier debet 60 sol. de remanente tallagii facti per communiam Baiocensem ;* Richard Boschier doit 60 sols pour reliquat du taillage fait dans la *commune* de Baïeux ; *et Robertus Maisnil 20 sol. de tallagio facto per communiam Baiocarum*, et Robert Maisnil 20 sols aussi pour taillage dans la même commune. Notre savant compatriote, M. Léopold Delisle, cite une charte à l'appui de cette constitution communale (Mém. Ant. Norm., t. xx).

Au Moyen-Age, écrit Thorigny dans la Normandie monumentale, les bourgeois de Bayeux avaient une maison commune avec beffroi où les députés, nommés à la pluralité des voix dans chaque parroisse, se réunissaient pour délibérer des affaires de la ville : ils nommaient eux-mêmes leurs maires et leurs échevins.

Mais ceci est de la fantaisie, au moins pour partie, car il est avéré que jamais les vicomtes-maires de Bayeux ne furent nommés par leurs administrés. Héréditaires sous la domination Normande, ils furent, depuis le retour de la province à la France, à la nomination exclusive du Roi. Seuls, les échevins, assesseurs ou conseillers du viconte, émanaient de la volonté populaire, par le vote des députés des paroisses. Ils le représentaient absent. Plus tard, ils eurent la police et l'administration de la ville. Nommés d'abord pour 5 ans, ils ne le furent dans la suite que pour 3. Le vicomte, les 2 échevins, et 2 députés par paroisse, formaient une assemblée dont la convocation était nécessaire pour l'administration des biens et revenus. Les députés des paroisses étaient nommés chaque année par elles, sous peine d'y être contraintes par la voie des garnisaires. La réunion de cette espèce de Conseil municipal était dite l'Assemblée des Députés.

Aucun texte ne vient, non plus, nous confirmer l'existence d'un beffroi à Bayeux et nous ne pensons pas que le son du tocsin y ait jamais convoqué la bourgeoisie pour se rebeller contre les deux potentats géminés qui régnaient sur la ville : le seigneur évêque, comme on disait, et le vicomte maire, un pape et un empereur au petit pied.

Il y avait, toutefois, une maison de ville à Bayeux et elle était située dans la rue par où la tradition locale fait passer Saint-Gerbold venant reprendre son siège épiscopal et appelée par suite rue Bienvenue, ou mieux, du Bienvenu.

Une date inscrite au linteau d'une des fenêtres de l'immeuble démoli en 1739, indiquait qu'il avait été construit ou plutôt reconstruit en 1539, sur l'emplacement d'un plus ancien. C'était, paraît-il, un bâtiment petit et de mauvais goût. Mais il fallait se contenter de peu d'espace dans les villes fortifiées, et malgré ses dimensions restreintes, la maison de Ville n'était pas occupée exclusivement par l'édilité : certains services publics trouvaient un abri dans ce local, composé de deux maisons distinctes, mais se joignant, une grande et une petite, avec un jardin devant celle-ci.

En 1656, le 29 mars, le magasin à sel et la salle de sa juridiction dépendent de la maison de ville et sont loués 80 livres par an. Douze ans plus tard, en 1668, le Haribel étant receveur du grenier à sel, cette denrée était dans un grenier dépendant de l'Hôtel-de-Ville, mais comme il était devenu insuffisant pour emmagasiner trois années de provision, le receveur loue la grande salle adjacente par 60 livres annuellement, à charge par lui de la mettre en état. Il payait déjà 75 livres pour le grenier ordinaire, la salle de dessus et la cave de dessous, par trimestres suivant l'usage local de Bayeux *(sic* dans le registre municipal à cette date).

En 1659, la ville de Bayeux, contrainte de fournir le logement à 156 prisonniers Espagnols, dut les héberger dans les bâtiments municipaux et même dans la partie restée libre de la maison de Ville. Aussi, voyons-nous, le 6 août de cette année, les affaires municipales se traiter dans l'auditoire royal. Les évasions, favorisées par la mauvaise garde que le gouverneur fit des prisonniers qu'il s'était arrogé de gouverner, malgré l'ordre royal qui en rendait responsables le viconte et les échevins, magistrats injuriés par lui au château, n'empêchèrent point la maison de ville d'être occupée encore, le 25 octobre, par 93 prisonniers. A cette dernière date, en effet, ce fut de nouveau en l'auditoire royal que l'on décidait d'attendre l'arrivée à Bayeux du sieur de Champigny, commissaire départi pour la généralité de Caen, pour réclamer contre une imposition de 8.000 livres, dont avait été frappée Bayeux pour contribuer aux frais de la paix et du mariage du Roy ?

Une délibération de ville, de 1691, nous apprend qu'on affectait alors sur les 600 livres que produisait l'octroi, 200 livres pour les ponts, portes,

Hôtel-de-Ville et pavé des places publiques. C'était peu, mais la ville n'était pas riche, épuisée qu'elle était par le logement périodique des gens de guerre, par l'hébergement des prisonniers et par les frais en résultance y compris cette fois le mariage royal. Aussi, ces immeubles étaient-ils, faute d'entretien, dans un état des plus déplorables, « la petite maison, joignant à la grande de l'Hôtel-de-Ville, qui sert de salle du Conseil, est en danger de crouler à cause de l'antiquité et des ruines qui sont au gâble du côté du jardin ». Ainsi s'exprime le rédacteur de la délibération susvisée. Contemporain sans doute des maisons voisines, l'Hôtel-de-Ville était vraisemblablement, au moins dans ses parties inférieures, du XIII^e^ siècle. Son âge vénérable et aussi le voisinage du grenier à sel, lui étaient de puissants ferments de destruction. En 1700 encore, il avait toujours ce fâcheux voisinage, car le 31 mars, on adjugeait, à Thomas Templier, fermier général des gabelles, par un loyer annuel de 150 livres, les salles, chambres et greniers pour le magasin à sel à l'Hôtel-de-Ville.

Le règlement de 1667, fait par Chamillard, en remplacement de celui de 1631, réservait bien à la ville, pour la décoration de sa maison commune ! la moitié des amendes (elle se montait à 10 sous), payées par ceux qui contrevenaient au nettoyage des boues qui devait avoir lieu les lundi et vendredi matin, et par le préposé à leur enlèvement, s'il ne le faisait point au mardi, unique jour indiqué, et aussi par ceux qui délaissaient des objets dans les rues ! Mais hélas ! c'était une cruelle ironie d'aviser à la décoration d'un édifice qui corruait et qui au lieu d'une parure indécente pour un décrépit, réclamait à cor et à cri un remplaçant.

« En 1717, l'élection des officiers municipaux eut lieu dans la salle du palais épiscopal, prise, au lieu de l'Hôtel-de-Ville, pour plus *grande commodité*. Cet euphémisme pour cacher l'état lamentable d'un immeuble dont le propriétaire est impuissant à empêcher la ruine, est tout à l'honneur de sa dignité, mais n'en inspire pas moins une réelle commisération au chroniqueur local qui synthétise les textes.

En 1730, le 10 juillet, l'inventaire des titres et papiers de ville fait présence de M. de Varville, lieutenant général du bailliage, ancien viconte-maire, nous décèle l'existence d'une armoire, dont il avait la clef, et où étaient les titres et papiers de la Ville.

Nous disions plus haut que les frais des gens de guerre empêchaient toute reconstruction, voire même toute réparation des bâtiments de la communauté. En voici la preuve : en 1734, la ville dut payer, pour sa part dans l'ustencile, 4.252 livres 14 sols, et le secrétaire-greffier d'ajouter

mélancoliquement à cette constatation cette conséquence : « on surseoit donc à tous travaux ».

Trois ans plus tard, le 1er mars 1737, la Maison de Ville, située entre les rues Bienvenue et Laitière, fut visitée, en résultance d'une délibération de Ville, du 20 février précédent, par les sieurs Le Boursier (Pierre) et Littehare (François), architectes, qui constatèrent « qu'elle était en telle vétusté et décadence, que les côtières, gâbles et pignons se déliaient et se séparaient, *de pied à pied et demi*, à plusieurs endroits et que le bâtiment était prêt à corruer ».

Ce procès-verbal officiel, qui enregistrait un délabrement universellement connu, servit de base, à une délibération de la Communauté, qui décida « à l'unanimité, de démolir l'ancien Hôtel-de-Ville qu'il en coûterait trop de rétablir. Les matériaux furent affectés en partie à la réfection des casernes et en partie à la réédification d'un nouveau corps de bâtiment, plus petit que celui actuellement existant, et ce, sur les fonds de la ville ».

Le 22 mars ensuivant, on adjugea la démolition à Mathieu Le Mulois pour 139 livres ; le même jour, la maçonnerie des casernes était acceptée, en adjudication, à 55 sols la toise par Thomas Martin, de Carcagny. Le petit bâtiment sur le jardin servait alors d'Hôtel-de-Ville.

Le 5 juin 1739, la démolition était effectuée et « on mettait en adjudication, l'emplacement de l'ancien Hôtel-de-Ville (1), tel qu'il s'étendait, en circonstances et dépendances, entre les rues Laitière et du Bienvenu ou des Cuisiniers, aux jouxtes les sieurs Costé, Guillaume, receveur du grenier à sel, et Septier, Jacques, d'une part, — et les maisons des heuriers et du sr Brunville Couillard, d'autre, ainsi que la petite salle et la chambre dessus, restées debout, et à l'usage de MM. de Ville. Vingt-trois députés y réclamèrent vainement l'établissement d'une halle ; le sieur Tavigny et d'autres députés de Saint-Jean réussirent à s'y opposer. L'adjudication fut prononcée au profit de Macé, Pierre-Exupère, sr de la Motte, marchand, de la parroisse Saint-Malo, à l'angle de la grande rue et de la Franche rue, par 110 livres de rente foncière et irraquitable.

Onze jours après, c'est-à-dire dès le 16 juin, le procureur-syndic réclame la construction d'un nouvel édifice, soit à la place de l'ancien, ou dans la maison servant d'Election (près le grand couteur, rue de la Juridiction) ou sur la porte Saint-Vigor-le-Petit. L'assemblée générale adopte ce dernier projet.

(1) Aujourd'hui propriété de M. Vauquelin, ancien entrepreneur de menuiserie.

Le 26 juin, l'emplacement fut fieffé à Costé, par Macé, receveur du sel, pour en faire un jardin, qu'occupa, en 1770, Sevain, autre receveur.

Mais, le 28 juin, « les maire et échevins trouvant le lieu indiqué petit et incommode, demandent la place de l'église Cathédrale contre les murs de la ville, en partant du corps de logis qui sert de remise à l'Evêque, dont la longueur, jusques et contre le mur de la maison dépendante de la prébende de Vaucelles, est d'environ 80 pieds, l'ouverture de la porte et la base d'icelle comprises, sur laquelle longueur, en abattant la porte qui par elle-même est incommode, tant parce qu'elle est excessivement basse, que parce qu'elle est trop étroite (8 pieds 1/2 de large), on pourrait construire un bâtiment propre et commode, en laissant une ouverture d'une largeur convenable qui réunirait et alignerait le pavé de ladite place avec la rue Saint-Vigor-le-Petit, décorerait l'intérieur de la place et le faubourg et procurerait, par la commodité des greniers, un avantage considérable au public.

« Mais que ladite Ville ne pouvant disposer de ce terrain qu'autant que Messieurs du Chapitre voudraient bien le permettre, attendu que l'épaisseur du mur (6 pieds) et le tour de chariot (8 pieds) appartenant à la ville ne suffiraient pas pour y former l'édifice, et que le surplus du terrain appartient au Chapitre ; qu'on ne pourrait pas non plus y faire de bâtiment commode, sans l'agrément de l'Evêque, attendu qu'il n'y aurait pas une largeur suffisante entre le mur de ville et la porte de sortie de l'évêché du côté de la place, si l'évêque ne voulait permettre que cette porte fût reculée dans l'arcade prochaine, qui fait une de ses remises du côté de la Cathédrale ».

La municipalité s'était donc adressée à l'Evêque qui avait bien voulu reculer sa porte, et au Chapitre qui donna le terrain nécessaire aux constructions, parce que la maison ne servira jamais que d'Hôtel-de-Ville, greniers publics et logement de concierge. MM. Huet, chanoine de Pézerolles, grand pénitencier, et Suhard de Loucelles, chanoine de Missy, furent députés par leur corps pour en passer acte.

Les députés de la Ville, revenant sur leur précédent vote, acceptèrent ledit emplacement, autorisant le Maire à traiter avec le Chapitre, à faire lever les plans, à commencer les travaux, à faire placet au Roy pour démolir ladite porte incommode, nuisible et dangereuse et à remercier l'Evêque et le Chapitre au nom de la Ville.

Le lendemain, 29 juin, « veu l'adjudication passée, le 26 dudit mois, à titre de fieffe, de la place de l'ancien Hôtel-de-Ville, au bénéfice de Pierre-Exupère Macé, sr de la Mote, sur laquelle place il y a une petite salle et

chambre dessus, où sont quelques meubles apartenans à la Ville, il a esté délibéré que ladite salle et chambre seront vuidés, et les meubles y étants, transportés dans la salle des casernes servante de magazin à linge; des quels meubles sera fait état aux fins de conserver ce qui se trouvera de bon et utile à la Ville, et être le surplus, vendu, pour éviter le dépérissement. Signé : Crepel, J. Leloup, Eurry ».

« Le lundy 6 juillet 1739, en exécution de la délibération cy-dessus, en procédant à vuider lesdites salle et chambre cy-dessus mentionnées, premièrement, dans ladite chambre, où il sest trouvé vne armoire de bois de chesne à quatre panneaux, fermant à 4 clefs, dont l'une représentée par M. Crepel, premier échevin, et l'autre par M. Eurry, syndic, lesdites deux clefs ouvrantes les deux paneaux de bas, dans lesquels se sont trouvées deux autres clefs ouvrantes les deux paneaux de haut ; dans laquelle armoire ouverte se sont trouvés plusieurs liaces de papiers et parchemins, cartons et registres de la Ville, lesquelles pièces d'écriture, cartons et registres ont estés mis dans un grand sac de toille, lié et ficelé, et a esté porté, avec ladite armoire, dans ladite salle des casernes ; dans laquelle armoire, remontée et en état de refermer, lesdites pièces d'écritures, registres et cartons ont esté remis dans lestage de haut de ladite armoire, avec le marteau et marque de fer de la ville ; après quoy, se sont trouvés dans ladite chambre plusieurs registres de l'ancienne régie de la ville regardés innutiles, lesquels ont esté mis et portés, dans un autre sac, en ladite salle, lesdits registres mis dans le bas de la dite armoire, laquelle a esté refermée, les deux clefs de bas mises et enfermées dans le haut de ladite armoire et les deux clefs de haut mises ès mains, l'une du sieur Crepel, l'autre dudit sieur Eurry. Ce sont, en outre, trouvés dans ladite chambre et petit cabinet d'à costé, plusieurs papiers répandus et regardés innutils, lesquels ont esté mis et portés dans un autre sac, dans ladite salle, pour estre mis dans une armoire à deux panneaux, laquelle est dans la salle dudit Hôtel-de-Ville, sous ladite chambre. — Et est tout ce qui s'est trouvé dans ladite chambre. — Après quoy, ayant entré dans ladite salle de bas, il s'y est trouvé ladite armoire à 2 paneaux, bois hêtre, fermant à clef, représentée par Lilet, greffier dudit Hôtel-de-Ville, en laquelle, ouverte, il s'est trouvé quelques papiers de la manutention de la Ville, lesquels ont estés enliacés et portés dans ladite armoire, en ladite salle des Casernes ; dans laquelle armoire ont esté mis les papiers trouvés répandus dans lesdites chambre et cabinet, cy-dessus mentionnés ; et ladite armoire refermée et la clef restée aux mains dudit sieur Lilet.

De plus, s'est trouvé, dans ladite salle, plusieurs vieux meubles dépérissants, scavoir :

— Vne grande table de bois chesne, à 2 tiroirs ;

— Vne autre grande table de bois chesne, couverte d'un ancien tapy à fleur de lis ;

— Vne autre table, à deux tiroirs, de bois hêtre, en forme de banc ;

— Quatorze chèses enfoncées de paille ;

— Trois vieils chaudrons de cuivre ;

— Deux écumoires de cuivre et une cuiller à pot en fer ;

— Deux vieils réchaux de fer défoncés et une vieille lanterne de fer ;

— Vne petite lichefrite de cuivre ;

— Six plats et 18 assiettes de gros estain ;

— Trois tasses et trois salières et un pied de chandelier d'étain ;

— Vn gril, deux pelles et une pince de fer ;

— Vn marteau taillant ;

— Deux petits landiers de fer et une broche ;

— Trois vieilles poelles à frire, un soufflet ;

— Vne balance de cuivre ;

— Vn bout de chesne de fer, avec cinq autres gros morceaux de fer et vn verouil ;

— Deux vieilles serrures, vne corbeille dans laquelle s'est trouvée vne pièce de fil de moche ;

— Trois vieilles arquebuzes ».

Suivant la décision du 29 juin, furent vendus, le 17 juillet :

La table de hêtre, 2 livres 10 sols, à Joachim Gardin ;

Les 14 chaises, 6 livres 6 sols, à Lapierre.

Les 3 chaudrons, 6 livres 5 sols, à Jeanne Lefèvre ;

Les 2 écumoirs de cuivre et la cuiller à pot en fer, 10 sols 6 deniers ; à la veuve Guéret ;

Les 2 réchaux et la lanterne, 4 sols 6 deniers, à La Pierre ;

La lichefrite, 27 sols 6 deniers, à Jacques Hardouin ;

Les 6 plats d'étain, 11 livres 10 sols, à Michel Scelles, estamier ;

Les 18 assiettes, 3 tasses et 3 salières, 14 livres 19 sols, à Lapierre ;

Le gril, les 2 pelles et pince, 52 sols, à la fille Liégard ;

Le marteau taillant, 13 sols 6 deniers, à Madelaine Lefèvre ;

Les landiers et la broche, 48 sols, à Jeanne Lefèvre ;

Les 3 vieilles poelles et le soufflet, 35 sols, à Lapierre ;

La balance, 112 sols 6 deniers, au même ;

La chaîne de fer; le verouil et la ferraille, 7 l. 5 s., à Jacques Hardouin ;

Les 2 serrures et la corbeille, 43 sols, à Jeanne Lefèvre ;

Les 3 arquebuzes avec les fers de 7 (sept) piques, 4 l. 2 s. 6 d., à Lapierre.

La vente produisit 70 livres 4 sols 6 deniers, pour les vieux meubles sujets à dépérissement, sauf les 2 tables de chesne et le tapis à fleur de lis. Je n'ai trouvé aucune trace de l'état qui dut être fait des meubles aux fins de conserver ce qui se trouva bon et utile à la Ville.

Le 15 février 1741, qui était un mercredi, jour ordinaire des réunions, eut lieu une assemblée générale de Ville, dans laquelle on adopta les plans et devis du nouvel Hôtel-de-Ville. Les ingénieurs devaient être pris au choix. La municipalité était autorisée à obtenir la démolition non seulement de la porte de Saint-Vigor-le-Petit, mais encore du bout de mur entre cette porte et l'évêché et de la petite tour sur le mur de Ville, du côté et vers le jardin du grand Doyen (1).

Mais en 1749, il n'y avait pas encore de maison de ville, par suite de l'état précaire des finances de la ville. Le 17 mars, en cet an, ce fut au domicile de Le Parsonnier des Rougesterres, procureur du Roy en bailliage et viconté, maire de Bayeux, depuis 1747, c'est-à-dire, en la parroisse de la Madelaine, que la Communauté nomma les administrateurs de l'hôpital général. Lors de l'entrée en fonctions de ce maire (5 août 1747) l'Hôtel-de-Ville ordonna que pour les cérémonies qui avaient lieu à la Cathédrale, il serait confectionné « 6 chaises garnies de pannes cramoisies et décorées des armes de la Ville, qui seraient placées vis-à-vis et dans le même ordre que celles des officiers du Bailliage relativement audit arrêt » du Parlement de 1747, entre le candélabre et le sanctuaire.

Le 25 juin 1750, l'élection des officiers municipaux a lieu en la chambre du conseil de l'Election.

Le 24 janvier 1753, les députés de Ville n'ayant pu, sans doute, triompher de l'entêtement de M. de Castilly qui, en 1741, s'était opposé à la démolition de la porte de Saint-Vigor-le-Petit, acceptent comme emplacement le plus convenable pour un Hôtel-de-Ville, les maisons et jardin appartenant aux héritiers de Guillaume Labbé, fieffataire, le 17 juillet 1729, de Me Pierre Lenoël, curé de Subles, ledit immeuble sis place et paroisse Saint-Sauveur, pour lesquels le procureur du Roy a cédé personnellement et consent céder l'effet de son contrat, parce qu'il sera déchargé de prix, clauses et conditions y référées.

(1) Lettres royaux, du 30 avril 1742, à Fontainebleau.

Le 27 juin ensuivant, ce fut dans la salle de l'élection, rue de la Juridiction, près de la maison du grand couteur, qu'eut lieu, en la présence du gouverneur, l'élection de la municipalité (1).

En 1760, dame François Marye, veuve de Jean Dumont, lieutenant particulier en viconté, demeurant paroisse Saint-Patrice, est sur le point de vendre ses maison et jardin, en tant qu'il y en a d'occupé par Madame de Coulvain. Ces immeubles faisaient partie de ceux acquis par feu son mari et Simon Duprey-Marye, chanoine, son frère, de M. de Marguerye, marquis de Vassy. M. Crepel, François, maire, expose à l'assemblée de Ville que ce serait un hôtel-de-ville convenable, et celle ci variant, une fois de plus, dans ses projets, accepte celui-ci, le 2 mars, et décide de payer son acquisition en deniers comptants, à concurrence de 12.000 livres, savoir avec 7.000 livres provenant de l'imposition des boissons ordonnée par arrêt du Conseil du 1er novembre 1757 et 5.000 livres fournies par les Officiers de Ville.

Et le dimanche 16 mars de la même année, M. François Crepel, conseiller et ancien avocat du Roy en bailliage, maire de la ville de Bayeux ; Me Nicolas Eurry, conseiller en bailliage, 1er échevin, Me François Le Vanier, avocat audit bailliage, 2e échevin, et Me Henry-Pierre Le Pesqueur de Conjon, avocat à Bayeux, procureur du Roy, sindic de la ville, autorisés par la délibération ci-dessus, ratifiée par M. de Fontette, achètent la maison et le jardin en question, bornés : au N. par les prisons royales et les chapelains de Saint-Nicolas des Courtils ; au midi par ladite dame Dumont, à cause des maisons dont jouissent les demoiselles Duhommet et la marquise de Gratot par usufruit : à l'E., ladite dame, à cause du surplus de sa maison donnant sur la rue Quinquengronne ; à l'O., la rue du Château et le jardin borné au N. par les maison et jardin qui furent à Guillaume Labbé ; au midi par le petit jardin dont jouissent les demoiselles Duhommet et la dame de Gratot ; au levant, ladite rue du château et au couchant par l'allée d'arbres sous les murs du château, pour servir d'hôtel-de-ville à ladite ville de Bayeux *où il n'y en a point.*

Le 31 mars, le procureur syndic exposa la nécessité de rembourser les officiers de Ville qui avaient avancé les 5.000 livres. Il signala l'existence de certaines espèces dans un coffre déposé chez Genas, ancien viconte,

(1) Tous les ans, les officiers de ville étaient élus le jour Saint-Jean, pour commencer leur exercice le 1er juillet. On en remplaçait un et l'autre était continué pour 3 autres années.

et subdélégué. Le maire, les échevins, le procureur-syndic et le greffier Fontaine se transportèrent donc chez Genas, munis de la clef du coffre que Crepel avait reçue comme premier échevin, en 1739. On trouva dedans un bordereau signé Genas de Rubercy, Paysant, Lemarois, Crepel, Eurry et Lislet, en date du 31 décembre 1728, bordereau comprenant le produit de la vente des blés en 1725, produit remis à M. de Rubercy, ce 31 décembre 1728, par Lequeus de Varreville, et un certain nombre de sacs renfermant des espèces monnayées. On prit seulement, ce jour, un sac dont l'étiquette portait « argent de M. Eurry, procureur du blé » et contenant 1.603 livres 18 sols en vieilles espèces, qui furent remises à Crepel, pour les changer, en présence des maire, échevins et du procureur syndic, chez Guérin de la Houssaye, changeur royal en cette ville. On referma ensuite ledit coffre, où restèrent liards et sols marqués et on en rendit la clef à Crepel.

Le 12 avril, on fit une seconde ouverture du coffre. Dans un premier sac, furent trouvés 23 louis d'or de 16 livres chacun ; 107 écus et demi à double L, de 10 au marc, valant 4 livres ; 67 écus, tiers d'écus, deux sixièmes d'écus et un douzième à 4 livres chaque, évalués à 1.068 livres. — Dans un autre sac, 255 écus à 4 fr. l'un, valant 1.020 livres; deux écus et 1/4 d'écu valant 9 livres. — Dans un autre sac, 116 écus en écus, tiers, sixièmes et douzièmes, à 4 livres l'écu, évalués à 414 livres ; 9 louis d'or aux deux L couronnés. — Dans un autre sac, 133 écus en tiers, en sixièmes, douzièmes, à 4 livres aussi l'écu, valant 523 livres 6 sols 8 deniers. Tout ce qui avait été trouvé, lors de cette seconde ouverture, fut porté chez La Houssaye.

Les 32 louis pesaient 7 onces 5 gros 1/2 23 grains et valaient 654 livres 16 sols 4 deniers, mais comme quelques-uns étaient à faux coin, on diminua 4 livres 4 sols, ce qui réduisit leur valeur à 650 livres 12 sols 4 deniers.

Les écus pesaient :

1er sac,	21 marcs,	2 onces	1 gros	et 1/2,	soit . . .	997 l.	14 s.	4 d.
2e	25	2	7		» . . .	1.189	14	1
3e	11	3	6	1/2	» . . .	538	4	9
4e	16	7	7	1/2	» . . .	800	17	7
à 46 l. 18 s. le marc								
					Total	4.177 l.	3 s.	1 d.
	moins 18 s. pour 3 sacs				reste. . . .	4.176	5	1

Le 14 avril 1760, on remboursa donc aux officiers municipaux les

5.000 livres à eux dues, et on paya 207 livres 12 sols pour le remboursement du contrôle du contrat d'acquisition.

Le 17 avril, on prit les sols marqués et les liards : 1er sac, en vieux sols au cours de ce jour, 149 l. 12 s. 6 d. + 2e sac, 97 l. 12 s. 6 d. + 3e sac, 149 l. 10 s. + 4e sac, 83 l. 3 s. + 5e sac, 37 l. 10 d. + 6e sac, argent blanc et liards mêlés, 9 l. 1 s. 3 d. + 4 sols marqués dans un sac de vieilles espèces valant 6 sols, et 68 sols et deniers en sols neufs, 3 l. 14 s. 19 d. + 40 sacs de liards réduits à 14 l. 18 s. chaque, avec diminution de 2 sols par sac, qui composent 596 l.— Total du billon, 1.120 l. 4 s.

On avait donc trouvé dans ce coffre d'Ali-Baba la somme rondelette de 6.900 l. 7 s. 1 d., qui, déduction faite des 5.207 l. 12 s. payés, laissèrent un reliquat de 1.692 l. 16 s. 1 d., qui fut remis à de Rubercy pour les affaires de la Ville.

Nous ne savons d'où venaient ces deniers. Nous trouvons bien, en 1728, la remise à M. de Rubercy, par Lequeus de Varreville, du produit de la vente des blés en 1725, ce qui expliquerait l'origine des deniers trouvés dans le sac étiqueté « Eurry procureur du blé », mais toute indication nous manque pour le reste de la somme. Regardons-la donc comme une économie faite à la normande, dans le bas de laine, par les dévoués administrateurs d'alors qui, tout en criant habilement misère, surent amasser un petit trésor pour acheter un abri à leurs réunions.

Cet Hôtel-de-Ville n'était autre que le bâtiment actuel de la Bibliothèque. A peine MM. de Ville y étaient-ils installés qu'ils durent céder la place aux membres du Conseil Supérieur, créé à Bayeux, par le chancelier Maupeou. L'occupation par ce corps de justice éphémère du nouvel Hôtel-de-Ville dura à peine 3 ans. Le 4 décembre 1774, on y fit une illumination tant à la porte extérieure du corps de bâtiment, qu'aux croisées et à la porte d'entrée sur laquelle était placé un fronton illuminé, au milieu duquel un soleil d'or avec l'inscription « *non sibi sed mundo* »; et au-dessous, « Vive le Roy ». Quatre obélisques placés aux quatre coins furent également illuminés. Un souper commun de MM. de Ville termina cette fête en l'honneur de la suppression du Conseil Supérieur et du rétablissement du Parlement (édit du 12 novembre précédent, enregistré au bailliage le 3 décembre).

Le 15 novembre 1774, sur la demande du premier syndic, les maire, échevins et bureau de ville avaient ordonné que les portes de l'appartement de l'Hôtel-de-Ville, abandonné aux membres du Conseil

supérieur comme chambre du Conseil, seraient fermées et les serrures changées et remplacées.

Les nouvelles casernes qui avaient un instant servi de prisons furent rendues à leur usage.

En 1781, le 22 juillet, on aménagea quelque peu, fort peu, l'Hôtel-de-Ville. On y mit de la toile, du papier et de la peinture. On y plaça un bureau ou table et 12 chaises, ainsi que des rideaux aux deux croisées de la chambre d'assemblée !

Là encore eut lieu l'éclosion des temps nouveaux. C'est sur la terrasse qui lui faisait face que fut planté le premier arbre de la liberté. De Cheylus y exerça ses fonctions de maire.

Le 20 octobre 1792, il fut abandonné comme trop petit et loué à des particuliers. Fauchet ayant, à cette même époque, transféré le siège épiscopal du Calvados, rue Neuve-Saint-Jean à Caen, la municipalité républicaine entra dans les bâtiments de l'ancien évêché qu'elle occupe encore.

Et c'est dans un des salons de cette magnifique construction, au cours de la fête de la loterie, que j'évoquai cette leçon de choses tri-séculaire que je viens de vous narrer, et dont il ne vous déplaira pas, peut-être, de garder quelque souvenir :

Et hæc olim meminisse juvabit.

E. ANQUETIL

LA RECHERCHE

DES

ÉLUS DE BAYEUX

EN 1523

Entre la fameuse enquête, ou *Recherche de la noblesse de Normandie,* faite sous Louis XI, en 1463-1464, par Rémond de Montfaouq (Montfaut), général des Monnaies, et celle, plus importante et autrement sérieuse, de Roissy et autres commissaires royaux en Basse-Normandie (1598-1599), se placent quatre Recherches particulières d'Elections : celle des Elus de Bayeux en 1523 ; celle des Elus de Mortain, pareillement en 1523, publiée en 1898 par M. Alfred de Tesson ; celle des Elus de Lisieux en 1540, publiée par Labbey de La Roque en 1827, et celle des Elus de Valognes en 1576, publiée par M. Amédée de Courson dans le XVI[e] volume de la *Société d'Archéologie de la Manche.*

La Recherche des Elus de Bayeux en 1523 est encore à l'état de manuscrit.

« L'Election, dit M. Pillet *(Bulletin de la Société d'Agriculture, etc., de Bayeux, année 1852,* pp. 63-64), était une juridiction royale subalterne qui jugeait en première instance de la plupart des matières dont les Cours des Aides connaissaient par appel... On appelait Elus les officiers qui composaient cette juridiction, et ce nom leur venait de ce que originairement » (c'est-à-dire depuis Charles V), « ils étaient établis par voie d'élection : on les chargeait alors du détail des impositions et du soin d'en faire l'assiette et le recouvrement dans les paroisses. Les officiers, dont chaque élection était ordinairement composée, étaient : un président, un lieutenant, plusieurs conseillers, un procureur du roi, un greffier, plusieurs huissiers et des procureurs ».

Avant la Révolution, la Généralité de Caen comprenait 9 élections : Caen, Bayeux, Saint-Lô, Carentan, Valognes, Coutances, Avranches, Vire et Mortain. Mais l'Election de Bayeux existait-elle en 1523 ? A en croire

Béziers, reproduit par Hippeau, il semblerait que non. « L'Election de Bayeux, écrit Béziers *(Histoire sommaire de la ville de Bayeux,* p. 188), est une des neuf Elections créées par Henri IV l'an 1597 dans la Généralité de Caen. « Et Hippeau *(Dictionnaire topographique du Calvados*, p. 18) : L'Election de Bayeux, l'une des 9 élections créées dans la généralité de Caen par Henri IV en 1597 ». Et cependant l'Election de Bayeux existait déjà du temps de Montfaut dans la Recherche duquel on lit : « *Bayeux : Noms des personnes certiffiées nobles en l'élection de Bayeux par les élus et autres officiers* ». A plus forte raison, en 1523.

Presque deux siècles plus tard, en 1698, les *Mémoires* de l'intendant Foucault donnent à l'Election de Bayeux 11 lieues de long, de la Seulles aux Veys, sur environ 7 de large, de la mer au sud, et la divisent en 9 sergenteries comprenant 186 paroisses : les sergenteries de la Ville, de la Banlieue, de Tour, de Cerisy, de Thorigny, de Gray, des Vez, d'Isigny et de Briquessart. Hippeau *(loc. cit.)* parle de 189 paroisses réparties en 8 sergenteries, outre la sergenterie de la ville, faubourgs et banlieue : celles de Beaulieu (inconnue), de Briquessart, de Cerisy, de Gray, d'Isigny, de Thorigny, de Tour et des Veys. Or, dans Montfaut, qui ne fait qu'une sergenterie de celles de la ville et de la banlieue de Bayeux, j'en trouve une autre, celle de Saint-Clair, et je la trouve semblablement dans quelques-unes des copies manuscrites de la *Recherche des Elus de Bayeux en 1523.*

Et, en effet, à l'heure actuelle, il existe au moins quatre copies manuscrites de cette *Recherche.*

I

Et d'abord, la Bibliothèque de la ville de Caen possède, sous le numéro 422 (19 — in-fol. 159), un manuscrit du XVIII[e] siècle, en papier, relié en veau, de 365 mill. sur 240 mill., dont le titre général est : « *Recueil de pièces concernant la noblesse de la Généralité de Caen* ». La *Recherche des Elus de Bayeux en 1523* occupe les 62 premières pages sous le titre : « *Recherche des nobles de l'élection de Bayeux faite par les Elus de lad. Election, en qualité de Commissaires du Roy, en l'année 1523. Ladite Recherche contenant la généalogie desd. gentilshommes avec les titres justificatifs de leur noblesse* ». Dans cette copie, arrangée et très abrégée, les personnes nobles sont groupées, avec leurs numéros respectifs, sous les sous-titres de chacune des sergenteries, au nombre de 188 :

9 pour la sergenterie de la ville et banlieue de Bayeux ;

17 pour la sergenterie de Tour ;
20 pour la sergenterie de Cerisy ;
39 pour la sergenterie de Thorigny ;
9 pour la sergenterie de Saint-Clair ;
32 pour la sergenterie des Vés ;
12 pour la sergenterie d'Isigny ;
21 pour la sergenterie de Gray ;
29 pour la sergenterie de Briquessart.

A peu près sous chaque nom, mises en marge, il y a les rubriques suivantes : *deest*, ou *éteint*, ou une simple *croix*, et, 4 fois, *l'indication des armes*. Enfin, une table alphabétique, non paginée, termine cette copie.

II

La Bibliothèque Nationale possède une seconde copie manuscrite de la *Recherche des Elus de Bayeux en 1523*, sous le numéro *Fonds Français, 11.924*. Ce numéro est, comme la copie de Caen, un recueil en papier relié, écrit aux XVII^e^ et XIX^e^ siècles, sur 194 feuillets, mesurant 340 m. sur 240, et provenant de Lechaudé-d'Anisy.

La *Recherche*, dont il est question, est classée sous ce titre : « *Recherche des Elus de la vicomté de Bayeux faite en 1523 par Jacques du Bosc, commissaire du Roi pour la recherche des nobles et usurpateurs de noblesse dans ladite Vicomté* ». Cette copie est du XIX^e^ siècle, et les personnes nobles, comme dans la copie précédente, sont rangées par sergenteries. Il y a, à la fin, une table avec ce nota : « *Les premières pages du manuscrit de Dubosc manquent, et les généalogies des familles suivantes, quoique portées dans la table, n'existent plus, savoir celles* : 1° *de Badin ;* 2° *de Bretteville ;* 3° *de la Cour ;* 4° *de Conteville ;* 5° *de Couvert ;* 6° *d'Escageul ;* 7° *de Gueroult ;* 8° *de Hélye ;* 9° *de Laillet ;* 10° *de Lenterin ;* 11° *de Desmares ;* 12° *de Surrain ;* 13° *enfin de Villiers* ». Ce sont, mais rangés tout différemment, les premiers nobles cités dans les trois premières pages du manuscrit de Caen, sauf *Gueroult*, qui est inscrit à la page 16 de ce manuscrit.

Le nom du commissaire royal, Jacques du Bosc, les pages perdues, l'interversion des noms, ne suffisent peut-être pas à faire conclure que cette copie de la Bibliothèque Nationale n'a pas été faite sur celle de la Bibliothèque de Caen : comme celle-ci, celle-là est très incomplète et reproduit la même disposition des personnes nobles sous les sous-titres des sergenteries.

III

La 3e copie, de facture toute récente, puisqu'elle a été faite par M. Olive, qui l'a léguée à M. de Juvigny, est en papier relié en carton ; elle mesure 310 mill. sur 200 mill., et se compose de 352 pages.

Elle a pour titre : « *Recherche des nobles et des usurpateurs de noblesse de la Vicomté de Bayeux faite en 1523 par Jacques du Bosc, commissaire du Roi, et les Elus de ladite Viconté.* » Comme on le voit, ce titre se rapproche singulièrement de celui que porte la copie de la Bibliothèque Nationale. Mais de notables divergences font immédiatement conclure que cette copie n'a pas servi de base à celle de M. Olive. Les personnes nobles ne sont pas groupées par sergenteries ; les 13 nobles, qui manquent dans la copie de la Bibliothèque Nationale, figurent dans celle de M. Olive qui commence par citer deux nobles, *de Vaux* et *Davy*, lesquels ne se rencontrent, ni dans la copie de Paris, ni dans celle de Caen. Enfin, la copie de M. Olive est autrement complète que les deux premières, et se termine par deux tables. La première a pour titre : « *Tables des noms des personnes et des familles comprises dans cette Recherche.* » Cette table occupe 20 pages et renferme, non-seulement les noms des personnes nobles de la *Recherche*, mais ceux de leurs alliances ou des autres personnages cités dans la production de leurs titres. La seconde table a pour titre : « *Table des noms des fiefs, terres et lieux compris dans cette Recherche.* » Elle occupe 19 pages, et prouve, comme la première, que M. Olive voulait réaliser, en cette copie comme dans ses autres manuscrits, le *finis coronat opus.*

IV

La 4e copie est celle de la Bibliothèque du Chapitre de Bayeux. Ce manuscrit, mis à ma plus entière disposition par le savant aimable et si serviable qui se nomme M. le chanoine Deslandes, est classé, dans le *Catalogue* par lui dressé, sous le numéro 17, et provient de M. le chanoine Guérin. Ce manuscrit mesure 315 mill. sur 200 ; il est en papier, relié en carton recouvert de parchemin, et porte, sur le plat, écrit de la main de M. le chanoine Guérin, ce titre : « *Déclarations faites devant les Eslus de Bayeux des Personnes nobles dans l'Election de Bayeux. 1523.* » Il est du XVIIe siècle et comprend 260 feuillets ; mais il ne renferme pas que la *Recherche des Elus de Bayeux en 1523.*

En effet, une espèce d'Introduction précède la *Recherche.* Elle comprend 20, ou plutôt 21 feuillets, distincts des 260 précédents, et diverse-

ment paginés : du fol° 1 au fol° 9, en chiffres arabes ; du fol° x au fol° xiiij en chiffres romains ; la pagination du fol° 15 est déchirée ; du fol° 16 au fol° 20, en chiffres arabes ; et, chose curieuse, entre le fol° xij et le fol° xiiij est un feuillet non paginé.

Cette Introduction, du fol° 1 recto au fol° 2 recto, comprend une chose absolument étrangère à la *Recherche*, sous ce titre : « *C'est l'extraict des nobles faictz en l'an mil IIIJ° lxx estant au greffe de la Cour des Ayes (sic) de Normendye pour la Viconté de Bayeux.* »

Cet *Extrait* signale 44 noms de nobles, dont 2 avec leur prénom seulement. Je crois qu'il s'agit là d'un extrait des anoblissements fondés sur la Charte générale des *Francs Fiefs*, du 5 novembre 1470, moyennant le paiement de la taxe dite des *Francs Fiefs*, comme l'indiquerait bien le chiffre qui suit le nom de chaque noble. L'on sait que cette Charte donna « les moyens de réparer les torts que la Recherche de Montfaut avait faits à un grand nombre de familles. » (Abbé de la Rue, *Annales de la Ville de Caen, etc.*, p. 336.)

Du fol° 2 recto au fol° 15 recto, y compris le feuillet non paginé, est un autre document étranger, lui aussi, à la *Recherche*, sous le titre général : « *Dénombrement des fiefz de la viconté de Bayeux d'autant qu'il en a esté baillé ; faict le XIIIJ° jour de febvrier 1503.* » Et environ 260 fiefs ou portions de fiefs sont successivement dénombrés, avec, en marge, le nom des sergenteries, y compris celle de Saint-Clair ; et, au-dessus ou au-dessous, de la main de M. le chanoine Guérin, le nom du fief lui-même ou de la portion de fief.

Je ferai remarquer en passant que c'est bien à tort que Hippeau, dans son *Dictionnaire topographique du Calvados* (p. xlix de l'*Introduction*), signale le manuscrit de ce *Dénombrement* comme étant à la Bibliothèque de la ville de Bayeux : je n'ai pu l'y trouver, et pour cause.

Du fol° 16 recto au fol° 20 verso, est la table de la *Recherche* elle-même, sous ce titre : « *Cy est la table de tous, les de tous les (sic) nobles contenus au Registre suivant cy après et qui baillèrent leur généalogie avec leurs titres de noblesse en l'année mil cinq centz vingt trois.* 1523. Chaque noble, dans cette table, est renvoyé à son fol° respectif.

Dans cet énoncé de table est la preuve indiscutable que la copie de la *Recherche* est bien du xvii^e^ siècle, peut-être même des premières années. Le copiste, en effet, avait d'abord écrit, en toutes lettres, *mil six centz vingt trois ;* et, s'apercevant de son erreur, il a biffé le mot *six* pour le remplacer, en interligne, par le mot *cinq*.

Dans cette table figurent 191 noms, je ne dis pas de familles nobles, mais de personnes nobles, quelques-unes de ces personnes appartenant à la même famille. En réalité, il devrait y en avoir 193, puisque le nom de *Pain* a été oublié, bien qu'il figure, plus loin, au fol° 83, et que celui de « *Jean Hue, sieur d'Escures,* » a été grossièrement biffé après avoir été marqué au fol° 39 qui a été déchiré dans le manuscrit, sans que j'en puisse découvrir la raison. Ce Jean Hue, en effet, a sa place dans les trois copies manuscrites de Caen, de Paris et de M. Olive, entre *Tour* et *Fontenil,* comme d'ailleurs il l'avait primitivement dans le manuscrit du Chapitre de Bayeux.

Ce chiffre de 193 nobles est à rapprocher de celui indiqué par M. le Président Pezet (p. 417 des *Barons de Creully*), qui écrivait, en parlant de la Recherche de Montfaut : « 188 (personnes) dans l'élection de Bayeux furent reconnues nobles. »

Quelques erreurs se sont glissées dans cette table de la *Recherche : Jean Estoc* est faussement renvoyé au fol° 188 et figure au fol° 186 ; *Noël et Laurent Suhart,* au fol° 191 pour 193 ; *Jean Suhart,* au fol° 193 pour 195 ; *Guillaume Eurry,* au fol° 245 pour 246 ; *Nicollas Cornet,* au fol° 251 pour 250.

Le texte de la *Recherche des Elus* commence ensuite au fol° 1 recto, et se poursuit jusqu'au fol° 260 recto inclusivement. *Jean de Vaux* et *Davy,* qui manquent dans les deux premières copies, ouvrent le texte comme dans la copie de M. Olive. En marge de l'écriture même du manuscrit, est le nom de chaque noble ; au-dessous, de la main de M. le chanoine Guérin, le nom du fief, et la date, réelle ou approximative, de l'anoblissement. Cette copie est plus complète que les trois premières, et comprend, à n'en point douter, sauf les signatures de chaque produisant, tout ce que renferme ou a dû renfermer le manuscrit original. Mais elle ne cite nulle part le nom du commissaire royal, Jacques du Bosc ; elle ne groupe pas les nobles par sergenteries, bien qu'en réalité ce groupement existe et que les nobles soient disposés dans le même ordre que dans les copies de Caen et de Paris, sauf pour *Hamelin,* de la sergenterie de Briquessart. De plus, et en outre de *Jean de Vaux* et *Davy,* la copie du Chapitre comprend un noble qui n'est pas dans les deux premières copies, à savoir *de Thère,* pour la sergenterie de Thorigny ; et, par contre, elle omet *de Lamare,* pour la sergenterie d'Isigny, que les deux premières copies signalent. Mais, il y a entre ces deux premières copies et celle du Chapitre de Bayeux une divergence plus notable et assez fréquente : celle de l'orthographe des noms des personnes nobles.

Jusqu'ici, il m'a été impossible de découvrir le manuscrit original qui a servi de base aux trois premières copies, et qui, selon moi, a été à peu près fidèlement recopié dans le manuscrit 17 du Chapitre de Bayeux. Mais peut-on dire qu'il existe réellement un manuscrit original de cette *Recherche*, et ne devrait-on pas, au contraire, supposer qu'il y en a autant que de personnes nobles, soit une liasse de 193 pièces, puisque dans les quatre copies il n'y a aucun ordre chronologique suivi? Ainsi, par les 11 premiers noms, ceux de la sergenterie de la ville et banlieue, les dates de production des preuves de noblesse sont celles-ci : 3 juin, 25 août, 7 juillet, 4 juillet, 1er juillet, 1er juillet, 1er juillet, 28 juillet, 26 juin, 27 juin, 26 juin. La *Recherche*, jusqu'à preuve du contraire, a été faite du 1er juin aux derniers jours d'août 1523. La teneur des productions est absolument différente pour chaque produisant et me fait pencher aussi vers l'hypothèse des pièces séparées composant une liasse ou plusieurs liasses.

A la fin du manuscrit, à partir du fol° 260 verso, et sur 3 feuillets recto et verso, non paginés, est une table alphabétique dressée par M. le chanoine Guérin, sous ce titre :

« *Table qui contient les noms des nobles, le nom des fiefs qu'ils possèdent, et le temps de leur annoblissement* ».

Quelques détails particuliers sont à signaler en terminant.

Si je rapproche cette *Recherche des Elus de Bayeux, en 1523*, de l'*Extrait des nobles faits en 1470*, je constate qu'une quinzaine de noms ne figurent déjà plus dans la *Recherche*.

Au fol° 32, il est parlé de 3 élus à la date du 3 août 1521, parmi lesquels d'Escrametot.

Aux fol°s 37 et 57, Guillaume Lescalley est cité comme commis du greffe.

Au fol° 46, il est clairement prouvé que l'élection de Bayeux était établie avant 1597, par ces mots : « *au greffe de ladite ellection* ».

Plusieurs sergents sont désignés par leur nom : Thomas Cousin pour Tour ; Louis du Douet ; Louis de la Croix pour Graye ; Guillaume du Prey ; Christophe Gueroult pour Briquessart.

J'ai dit que Jacques du Bosc fut, d'après les copies de la Blibliothèque nationale et de M. Olive, le commissaire royal départi pour cette *Recherche*. Doit-on l'identifier avec *Jacques du Bosq*, natif de Trévières, arrière-neveu de Nicolas du Bosq, évêque de Bayeux, et frère de Guillaume du Bosq, sieur du fief noble, terre et seigneurie de Méhérenc assis à

Trévières, lesquels figurent, comme produisants, au fol° 71 de la copie du Chapitre de Bayeux ? Je ne le pense pas : autrement, ce Jacques du Bosq, de Trévières, aurait été juge en sa propre cause.

Enfin, il est à remarquer que, dans cette *Recherche*, l'on ne rencontre point le nom d'*Hervé Daneau*, chevalier, seigneur du Teilleau et de Banville, qui, à cette date précise de 1523, était viconte de Bayeux.

Une édition complète du manuscrit de la Bibliothèque du Chapitre de Bayeux, collationné, si possible, sur les pièces originales qui serviraient à corriger quelques inexactitudes de copie, et aideraient peut-être aussi à le déchiffrer parfois, serait des plus intéressantes pour bien établir la noblesse de l'ancienne Election de Bayeux, par cela même que cette *Recherche* renferme des preuves et des titres justificatifs de noblesse introuvables ailleurs. Et, malgré la longueur qu'une telle édition exigerait, il serait bon d'y ajouter cependant quelques notes, ne serait-ce que pour bien préciser la situation des fiefs, et indiquer la légende des armes.

Cette *Recherche des Elus de Bayeux, en 1523*, placée entre celles, plus générales, de Montfaut et de Roissy, équivaut presque, en effet, pour les familles nobles qui y sont signalées, à une maintenue régulière de noblesse, établie, après une recherche officielle, par les élus de Bayeux, commissaires départis par le Roi pour la faire ; et elle n'a guère moins d'autorité probante que les grandes Recherches générales qui l'ont précédée et suivie. Et parce que cette *Recherche* a été faite par les Elus, c'est-à-dire par des magistrats du 1er degré, résidant habituellement dans le pays même, et les mieux placés pour procéder à une opération aussi délicate et la mener à bonne fin avec des garanties sérieuses d'exactitude et d'impartialité, peut-être serait-elle bien à sa place dans le *Bulletin de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.*

« Mais à vous, doctes », comme aurait dit Malherbe en vous en remettant le tout.

L'Abbé V. BOURRIENNE,
Curé d'Ellon.

Compte-Rendu des Séances

Séance du Samedi 13 Avril 1907

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Delmas, maire de Bayeux ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Boudet, président de l'*Union Commerciale ;* Hérondelle, président de la Société de Photographie *La Bajocasse ;* de Courson, adjoint au maire ; Buhot, Dumonteil, Fagart, Gosselin, Guillemette, James, Lagnel, Laniepce, Lauvrière, Le Mière, E. Marie, Ad. Michel, Rémy, Thieulin, d'Ussel et Georges Verdier.

M. Anquetil dépose sur le bureau les feuilles du 9e volume des Mémoires, qui va paraître très prochainement, et la moitié environ du 1er volume de la publication du *Livre rouge.*

M. le Président rend compte des démarches faites et des résultats obtenus par le Comité provisoire de Bayeux du *Syndicat d'Initiative du Calvados*, et l'on constitue le Comité définitif de ce Syndicat pour l'arrondissement, de la façon suivante :

MM. le Sous-Préfet et le Maire de Bayeux, présidents d'honneur ;

Les Présidents de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de la Société de Photographie et de l'Union Commerciale, membres de droit.

Buhot, professeur au Collège ;

Delarocque, ancien négociant ;

Dumonteil, pâtissier ;

Guillemette, conseiller municipal ;

Lauvrière, négociant ;

Le Mière, conseiller municipal ;

E. Marie, ferronnier ;

G. Salles, carrossier.

M. Anquetil donne lecture de son étude sur la *Municipalité de Bayeux et les approvisionnements de blé avant 1789.*

Sur la proposition de M. Anquetil, un vœu est émis à l'unanimité par les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, siégeant en assemblée trimestrielle et les Membres de l'Union Commerciale,

réunis avec eux pour la constitution du Syndicat d'Initiative, pour demander à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts de *laisser ou faire rendre à la Ville de Bayeux, pour enrichir ses Musées et augmenter sa Bibliothèque publique, tous objets offrant un intérêt artistique ou historique qui existent ou existaient dans les locaux dévolus par la loi du 2 janvier 1907, dont la Ville ne pourrait pas obtenir la jouissance.*

M. le président Desclosières lit un projet de notice, intitulé : *Cinq jours d'un Touriste à Bayeux*, pour le « Livret Guide » du Syndicat d'Initiative.

Séance du Samedi 13 Juillet 1907

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Delmas, maire de Bayeux ; Anquetil, vice-président ; Le Lièvre, secrétaire honoraire ; Garnier, secrétaire ; Dillaye, Lagnel, Mabire et G. Verdier.

M. le Président communique la lettre par laquelle M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, en réponse au vœu à lui adressé, assure la Société qu'elle sera informée dès qu'une décision sera prise.

M. le Président est chargé de poursuivre les démarches nécessaires pour la reconnaissance de la Société comme d'utilité publique.

M. Anquetil dépose sur le bureau le *Livret-Guide du Syndicat d'Initiative du Calvados.*

Après l'éloge funèbre de M. Alfred Dédouit, décédé récemment, M. Garnier lit le commencement de son travail sur *les Hospices de Bayeux.*

M. le chanoine Le Lièvre donne lecture de ses notes sur *les Ecoles de Bayeux au Moyen-Age.*

Séance du Jeudi 14 Novembre 1907

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Angérard, Bourienne, H. Etienne, Fagart, Lemaître et Rémy.

Absents excusés : MM. Lefébure et Loisel.

M. le Trésorier a envoyé une extrait de la situation financière, accusant un excédent d'avoir en caisse de 2.352 fr. 08.

La Société décide de contribuer aux frais de pose d'une plaque commémorative sur la maison natale d'Arcisse de Caumont, à l'occasion du 75e anniversaire de la fondation de la Société française d'Archéologie.

Après dépôt sur le bureau d'exemplaires de la *Chronique de la Société traditionaliste d'études historiques locales*, et de l'*Histoire de la Commune du Tronquay*, par M. Legras. M. Angérard offre à la Société son Etude sur *une Famille Bayeusaine du XVIIIe siècle.*

M. l'abbé Bourienne lit son travail sur *la Recherche des Elus de Bayeux en 1523*, et M. Garnier la suite de son travail sur *les Hospices de Bayeux.*

Séance du Samedi 11 Janvier 1908

Présents: MM. Joret-Desclosières, président; Anquetil, vice-président; Garnier, secrétaire, et Rémy.

Absent excusé, M. Angérard.

Après communications relatives au Livret du Syndicat d'Initiative et du Monument à élever à Bayeux aux Enfants de l'arrondissement morts aux Armées, M. Garnier lit la suite de son travail sur *les Hospices de Bayeux.*

M. le président Desclosières donne lecture d'une Etude sur *les Lais et Relais de la Mer*, à propos d'un travail de notre compatriote M. Achille Le Cler.

M. Anquetil lit la Notice historique de M. Lalouel sur *la Société Philharmonique à Bayeux.*

Séance du Jeudi 19 Mars 1908

Présents: MM. Joret-Desclosières, président; Delmas, maire de Bayeux; Anquetil, vice-président; de Courson, adjoint au maire; Garnier, secrétaire; H. Etienne, R. de Gomiecourt, Guisle, Mabire et Rémy, etc.

Absents excusés: MM. Loisel, trésorier; Valette, archiviste; Lefébure et Le Mière.

Après diverses communications et un *Compte-rendu des Travaux de la Société depuis 1903*, par M. le Président, la Société exprime ses regrets de la démission de M. Valette, archiviste, et sa reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus depuis onze ans qu'il exerçait cette fonction; on

procède ensuite aux élections pour le *Renouvellement du Bureau*. Sont élus :

Président, M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.
Vice-Président, M. ANQUETIL.
Secrétaire, M. GARNIER.
Vice-Secrétaire, M. DODEMAN.
Archiviste, M. RÉMY.
Trésorier, M. LOISEL.

Les Membres élus expriment leur reconnaissance à leurs Collègues et acceptent les fonctions dont ils ont bien voulu les investir.

NÉCROLOGIE

M. LE HARTEL, Pierre-Auguste-Victor-Désiré

Né à Bayeux, le 18 décembre 1841, ancien élève du Collège de cette ville, M. Le Hartel débuta dans la vie comme commis des Contributions indirectes à Villers-Bocage, poste qu'il quitta pour aller remplir les fonctions de commis-principal à Balleroy. Mais l'initiative commerciale l'attirait et il donna sa démission en 1873, pour prendre à Bayeux la direction de la maison Salmon-Genas. Il y resta jusqu'en 1903.

Ses concitoyens distinguant ses qualités l'avaient investi de nombreuses et délicates fonctions. Il fut Conseiller municipal de 1881 à 1904 ; délégué cantonal pendant 25 ans ; Président du Tribunal de Commerce, dont il fut membre 20 ans ; Président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de l'arrondissement, où il siégea pendant le même laps de temps ; Vice-Président de la Chambre de Commerce de Caen ; Membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne ; Membre du Bureau de Bienfaisance ; Membre de l'Association des Anciens Elèves du Collège de Bayeux ; Membre de la Société des Anciens Combattants de 1870 ; Membre de la Chambre syndicale des Armateurs de Port-en-Bessin ; Membre du Comité de Défense Républicaine du Calvados, de la Ligue de l'Enseignement, de la Loge Saint-Jean de Thémis de Caen.

Ses obsèques eurent lieu en l'église Saint-Patrice, le jeudi 30 mai. Suivant sa volonté, aucun discours ne fut prononcé au cimetière.

M. Le Hartel était officier de l'Instruction publique. Sans avoir jamais pris une part active à nos travaux, il était cependant un de nos membres les plus attachés, à cause de son amour pour sa ville natale qui lui faisait porter le plus vif intérêt à tout ce qui pouvait la mettre en relief.

Il fut toute sa vie un honnête citoyen, un père dévoué et aimant, un homme compatissant aux misères d'autrui et large aux déshérités de la vie.

M. DÉDOUIT, Félix-Henry-Alfred

Un de nos concitoyens qui ne fut pas, dans la sphère modeste où s'écoula sa vie toute de devoir, sans marquer son passage ici-bas par des œuvres de l'esprit, vient de mourir à Falaise, pays de sa femme, où il passa ses dernières années en sa compagnie et celle de leur fille unique.

Né à Bayeux, le 22 décembre 1831, d'un père qui appartenait au barreau, M. Dédouit, Félix-Henry-Alfred, obtint, le 1er janvier 1864, le poste de secrétaire-économe des Hospices, fonction de confiance qu'il exerça pendant 27 ans, avec une compétence particulièrement appréciée tant de ses chefs que du personnel hospitalier, et un dévoûment auquel notre Municipalité rendit un éclatant hommage, le jour où ce fonctionnaire, las de son travail quotidien, sollicita une retraite bien méritée.

Comme homme privé, M. Dédouit fut la probité incarnée. Epoux modèle et père des plus aimants, il laisse, au foyer domestique, un grand vide. Ses concitoyens regretteront en lui l'homme bienveillant à la complaisance duquel nul ne fit jamais appel en vain.

Il aima beaucoup sa ville natale, s'intéressa à son histoire et contribua de tout son pouvoir à rechercher ses titres de noblesse et à les mettre en relief.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il employa les rares loisirs que lui laissaient ses fonctions à exhumer les archives de l'Hôpital des locaux où elles dépérissaient sans profit pour personne, et à en préparer le classement méthodique.

Il passa ses veilles à coordonner les nombreux renseignements qu'elles recelaient, et sa plume, sans prétention, et par cela même plus insinuante, y puisa quelques opuscules d'une réelle valeur historique. Citons, en passant, deux travaux insérés dans les Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, tomes 5 et 6 : *La Mendicité, l'Assistance et l'Association des Marmites à Bayeux*; — *Un abus sous l'ancien regime.*

Les lecteurs de l'*Indicateur* tirèrent grand fruit de son *Etude historique sur le faubourg Saint-Patrice et la place du Marché*, compilation un peu diffuse, diront quelques-uns, mais fourmillant de détails précis et d'une importance considérable pour l'historique des maisons et la topographie de la Cité. — Nous regrettons que son auteur n'ait pas publié les travaux similaires qu'il avait en portefeuille sur d'autres quartiers.

L'ouvrage maître de M. Dédouit fut son livre : *Bayeux sous la Révolution, le Consulat et l'Empire*, imprimé à Bellême, chez Georges Le Vayer,

en 1892, in-18. C'est, en effet, dans ce volume que se trouvent concentrés tous les documents existants aux archives hospitalières sur cette période si diversement appréciée de notre histoire nationale ; l'auteur les lut tous, les compléta par ceux, analogues, qu'il puisa aux archives municipales, et il eut une telle préoccupation de les mettre tous en lumière, qu'il négligea peut-être l'art du style qui nécessite des ombres, du jour et des reliefs. Son livre est une mine féconde de renseignements précieux pour quiconque y peut recourir.

En M. Dédouit, notre Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres perd un de ses membres les plus laborieux et les plus méritants, — la ville de Bayeux un de ses enfants les plus estimables, — sa veuve et sa fille, auxquelles nous offrons l'expression de nos plus sympathiques condoléances, un époux et un père d'une exquise tendresse.

M. CATHERINE Alcide dit BAZIRE

Le lundi 18 novembre 1907, s'est éteint subitement dans sa 83me année, à Bayeux, M. Alcide Catherine dit Bazire, membre de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de l'arrondissement de Bayeux, un des premiers collaborateurs du *Journal de Bayeux*. Il fut également l'un des créateurs de l'*Orphéon Bayeusain* et plus tard, lors de la venue de de M. Lilman, il contribua à la fondation d'une autre société chorale *Les Vénitiens*.

M. Catherine était un assidu de nos réunions et il collabora d'une façon active aux diverses Expositions que fit notre Compagnie.

M. FOSSEY, Thomas-Henry

Le 2 juillet 1908, succombait, lentement miné par une longue maladie, M. Thomas-Henry Fossey, chanoine de l'Eglise Cathédrale, Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, à l'âge relativement jeune de 58 ans et 6 mois.

Né le 17 décembre 1849, au Château de Donnay (Orne), M. le chanoine Fossey fit ses études classiques à l'Institution Sainte-Marie, alors dirigée par une réunion d'ecclésiastiques qui avait à sa tête le savant M. Mabire. Docteur en Droit de la Faculté de Caen, il embrassa la carrière du bar-

reau et se fit inscrire au barreau d'Argentan. Très aimé dans le monde à cause de son entrain dans les réunions et les fêtes, il ne négligeait pas par ailleurs les conférences de Saint-Vincent-de-Paul et les patronages. La presse aussi l'attira.

Une maladie grave, un pèlerinage à Rome décidèrent de sa vocation sacerdotale. L'avocat, entré au séminaire français de Rome en 1890, en sortit prêtre le 29 mai 1893, et bientôt après vint occuper une stalle de chanoine au chœur de la Cathédrale.

L'état de santé de ce prêtre instruit ne lui permit pas de venir souvent s'asseoir parmi nous ; mais il s'intéressait beaucoup aux travaux de notre Compagnie et son entrée dans nos rangs avait été, aux yeux de ses collègues, un témoignage de précieuse sympathie.

M. JAMES, Félix, Négociant à Isigny

Le mercredi 5 août 1908, mourait à Isigny, après une courte maladie, M. James, Président du Tribunal de Commerce de cette ville, Conseiller Municipal, Secrétaire de la Société des Courses, Trésorier de la Société de Secours-Mutuels, un homme de bien et un des plus anciens membres de notre Société, aux réunions de laquelle ses occupations et l'éloignement de sa résidence ne lui permettaient pas d'assister.

M. du BUISSON de COURSON, Georges-Paul

Le vendredi 21 août 1908, décédait en son hôtel, rue Montfiquet, M. Georges-Paul du Buisson de Courson, ancien capitaine d'infanterie, conseiller d'arrondissement, adjoint au Maire de Bayeux, né dans cette ville le 3 août 1839, de Jules-Aimard du Buisson de Courson et Le Roy de Dais, Marie-Stéphanie Gabrielle.

Issu d'une famille qui s'honora toujours de servir la Patrie, neveu du général Le Roy de Dais, Raoul-Pierre-Eugène, tué par une balle communarde, lors de l'entrée des troupes de l'Assemblée Nationale à Paris, dans les derniers jours de la Commune, frère et oncle de militaires, M. Georges-Paul de Courson s'était destiné, dès son jeune âge, à la carrière des armes.

En 1856, aspirant à l'école navale, il fait un voyage à Pernambouc (Brésil). Nous ignorons quelles considérations lui firent préférer le service de l'armée de terre à celui de la marine, mais nous constatons que son

choix fut vite fait, puisqu'en 1856, il fut admis à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

Sous-lieutenant d'infanterie, dès 1860, il prend part, avec ce grade, à l'expédition du Mexique, et le 12 février 1864, il y méritait son second galon et était promu lieutenant.

Capitaine en août 1870, il assiste le 6 de ce mois à la bataille meurtrière de Reichshoffen. La mitraille décime son régiment : il a l'heureuse chance de sortir sain et sauf de la fournaise, effleuré seulement par une balle. Revenu à Châlons avec le maréchal de Mac-Mahon, il repartit à l'ennemi dans les rangs de l'armée qui venait d'être recréée, affronta de nouveau la mort aux batailles de Beaumont et de Sedan (31 août et 1er septembre), et eut le chagrin d'être fait prisonnier sur le champ de bataille.

Interné à Magdebourg, puis à Hambourg, il ne revint en France qu'avec ses compagnons de captivité, pour réduire les révoltés de la Commune de Paris. Il commandait alors une compagnie de ligne.

Proposé, vainement, à deux reprises, pour la croix de la Légion d'honneur, — après les dernières batailles de l'Empire et en 1871, — M. de Courson crut devoir donner sa démission en 1873, et rentra dans ses foyers, avec la conscience d'avoir payé largement sa dette à la Patrie.

Le souvenir de son père, dont la bienfaisance était légendaire, lui ouvrit les portes de l'Assemblée Communale. Plus tard, ses vertus civiques le désignèrent, malgré sa modestie, aux suffrages de ses concitoyens pour le poste de Conseiller d'arrondissement. Aujourd'hui, il meurt revêtu des fonctions d'adjoint au Maire.

M. de Courson, d'un caractère obligeant et d'un abord des plus faciles, toujours prêt à rendre service, était universellement estimé.

Ses obsèques eurent lieu en l'église Saint-Patrice. Le cortège était des plus nombreux, on y remarquait nombre de conseillers municipaux, de conseillers d'arrondissement, les directeurs de la Caisse d'Epargne, les fonctionnaires de la ville et un grand nombre de ses concitoyens.

La Musique Municipale fit entendre pendant le cortège, à l'église et au cimetière, différents morceaux funèbres.

Un détachement de pompiers en armes, sous le commandement de M. le capitaine Moutier, formait la haie autour du corbillard. La section des Vétérans des Armées de Terre et de Mer suivait avec son drapeau.

Deux discours furent prononcés au Cimetière : l'un par M. Delmas, maire de Bayeux ; l'autre par M. le vicomte Portalis, collègue du défunt au Conseil d'arrondissement.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

RECETTES	Cotisations			505 fr. »»
	Intérêts des Fonds à la Caisse d'Epargne .			45 52
	Vente de volumes			7 »»
	Reliquat au 31 Décembre 1907. . . .			2.370 78
	Total.			2.928 fr. 30
DÉPENSES	Service de la Salle. . .	10 fr. »»		
	Avances du Trésorier et autres.	41 05		
	Impressions et accessoires	801 40		
	Subvention pour le Monument des Enfants de l'arrondissement morts aux Armées	100 »»		
	Total . . .	952 fr. 45	ci.	952 fr. 45
	Reliquat au 30 Novembre 1908. . . .			1.975 fr. 85

En un Livret de Caisse d'Epargne n° 18.503 de 1.499 fr. 16.
Et un reliquat en espèces de . . . . . 476 fr. 69.

Noms des Membres de la Société

BUREAU :

Président : M. G. JORET-DESCLOSIÈRES, ✱, Chevalier de la Légion d'Honneur, à Longues, près Bayeux.
Vice-Président : M. E. ANQUETIL, avocat, à Bayeux.
Secrétaire : M. Ch. GARNIER, avocat, adjoint au maire, à Bayeux.
Vice-Secrétaire : M. DODEMAN, avocat, adjoint au maire, à Bayeux.
Archiviste : M. RÉMY, propriétaire, à Bayeux.
Trésorier : M. LOISEL, directeur de la succursale de la Société Générale, à Bayeux.

MEMBRES :

MM.
ANGÉRARD, notaire honoraire, Louviers.
AUBRAYE, prêtre habitué, Bayeux.
AUBRÉE, notaire, à Tour, près Bayeux.
BALLEROY (le Marquis de), conseiller général, Balleroy.
BASLEY, ✱, docteur en médecine, Bayeux.
BELLIARD, chanoine, maître de chapelle, Bayeux.
BELLIARD, inspecteur des eaux et forêts, Bayeux.
BERTOT, Jean, architecte, Paris.
BOUDET, président de l'Union Commerciale, Bayeux.
BOURRIENNE, curé d'Ellon.
CARRÉ, ✱, commandant de cavalerie en retraite, Barbeville.
CARRELET, percepteur, rue des Bouchers, Bayeux.
CAUCHARD, maire de Guéron.
COUEFFIN, ✱ O. I., ancien magistrat, Bayeux.
Mme DACHÉ, ✱ O. I., rue Saint-Floxel, Bayeux.
Mme DELACOUR, au château de Tour.
DELMAS, maire de Bayeux.
DELMAS, Pierre, propriétaire à Bayeux.

DESLANDES, ✪ O. I., chanoine, bibliothécaire du Chapitre, Bayeux.
DILLAYE, avoué, Brioude (Haute-Loire).
DUMANS, ancien magistrat, Bayeux.
DUPUIS, ancien agent-voyer, Arromanches.
DUVANT, ancien imprimeur, Bayeux.
ERNULT, notaire, Bayeux.
ESTIENNE, Abel, négociant, Bayeux.
ETIENNE, Henri, avocat, Bayeux.
FABRE, avocat, rue du Renard, Paris.
FAGART, conservateur des hypothèques, Bayeux.
FERMAL, avoué, Bayeux.
FEUGUET, chanoine, Bayeux.
FOY (le Comte), conseiller général du canton de Bayeux, Barbeville.
GALLIER, docteur en médecine, Bayeux.
GÉRARD (le baron Maurice), député de l'arrondissement de Bayeux, Maisons.
GOMIECOURT (de), propriétaire, Longues.
GUÉRET-DESNOYERS, propriétaire, Bayeux.
GUILLEMETTE, ancien juge de paix, Bayeux.
GUISLE, propriétaire, Bayeux.
HAMEL, professeur de stéréotomie, Bayeux.
HÉRONDELLE, agent principal d'assurances, Bayeux.
HUGONIN, chanoine, Bayeux.
JAMES, négociant, Isigny.
JORET, membre de l'Institut, 64, rue de Madame, Paris.
JOURDAIN (S.), propriétaire à Portbail (Manche).
LABBEY, négociant, Couvains et Paris.
LALOUEL, ✪ O. A., ancien percepteur, Bayeux.
LAMY, ✱ avocat, Bayeux.
LE DUC, ✱, artiste sculpteur, Asnières et Paris.
LE DUC, négociant, Bayeux.
LEFÉBURE, ✱, marchand de dentelles, Bayeux.
LEFEVRE, ancien notaire, Bayeux.
LE FRANÇOIS, Gustave, négociant, Bayeux.
LE GRAS, commissaire-priseur, Bayeux.
LE GRAS, ✪ O. A., professeur au lycée, Lille.
LE LIÈVRE, chanoine, secrétaire-honoraire de la Société, curé de Saint-Laurent, Bayeux.

LÉLU, propriétaire, Bayeux.
LE LOUTRE, ancien huissier, Formigny.
LEMAITRE, percepteur, rue Saint-Patrice, Bayeux.
LE MALE, prêtre habitué, rue des Chanoines, Bayeux.
LE MIÈRE, entrepreneur de menuiserie, Bayeux.
LE MULLOIS, Gaston, entrepreneur, Bayeux.
LÉONARD-JUVIGNY (de), propriétaire, Bayeux.
LE PELLERIN, négociant, Bayeux.
LE PELLERIN, A., régisseur de biens, Bayeux.
LE ROY, avocat, Bayeux.
LE TUAL DE LA HEUDERIE, artiste sculpteur, Trévières et Paris.
LE VALTIER, pharmacien, Bayeux.
LIÉNARD (de), propriétaire, Bayeux.
LONDET, ✪ O. I., professeur au Collège, Bayeux.
LOUDIER, S., ✪ O. I., homme de lettres, Paris.
MABIRE, avocat, Bayeux.
MAGDELAINE, curé de Nonant.
MANNEVILLE (de), propriétaire, Bayeux.
DU MANOIR DE JUAYE (Vicomte Paul), au château de Fresnay.
MARCHAL, directeur de la Société Philharmonique, Bayeux.
MAZUET, peintre verrier, Bayeux.
MICHEL, inspecteur au Crédit Foncier, Paris.
MARIE, ferronnier, Bayeux.
MORICE, rédacteur du *Moniteur du Calvados*, Bayeux.
MORLENT, J., manufacturier, conseiller d'arrondissement, Bayeux et Paris.
NICOLAS, ✪ O. A., architecte départemental, Caen.
NOCHÉ, propriétaire, Bayeux.
OSBERT, propriétaire, château de Sully.
PELCERF, pharmacien, Bayeux.
PERRÉE, huissier, Bayeux.
PILLET, ✪ O. I., ancien principal de Collège, 182, rue Caponière, Caen.
PÉTELLE, notaire, Bayeux.
PORTALIS (le Vicomte), conseiller d'arrondissement, Bayeux.
QUEUDEVILLE, prêtre à Rots (Calvados).
RADIGUET, étudiant en droit, Bayeux.
RIGAULT, sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines, Bayeux.
ROUSSELOT, vétérinaire, Bayeux.

SALLES, ancien sous-préfet, Passy-Paris.
SAUNIER, anciennement au château d'Etreham, Paris.
SEBIRE, employé des postes, Bayeux.
TALLEVAST, ancien commissaire-priseur, Bayeux.
THIEULIN, receveur municipal, Bayeux.
THOREAU, négociant, Bayeux.
TRANCHEFORT, architecte, Putot-en-Bessin.
TUEBŒUF, imprimeur, Bayeux.
TURPIN, pro-curé de Saint-Exupère, Bayeux.
USSEL (le baron d'), directeur de l'usine à gaz, Bayeux.
VALETTE, professeur au Collège, Bayeux.
VALLERAND (le Comte de), 18, rue Montaigne, Paris.
VAULOGÉ (le Vicomte de), château de Vaulaville, Tour.
VERDIER, professeur au collège, Bayeux.
VIDGRAIN, diplômé d'Etudes supérieures de philosophie, Bayeux.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM.

CLOUARD, sous-inspecteur de l'enregistrement, à Issoire (Puy-de-Dôme).
DUFOUR, bibliothécaire, à Corbeil (Seine-et-Oise).
ROLLET, conservateur des eaux et forêts, à Tours (Indre et-Loire).
TESSON (de), capitaine de frégate en retraite, à Avranches (Manche).

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Les Hospices de Bayeux. — Notes historiques, par M. Charles GARNIER	1
Société Philharmonique de Bayeux, par M. E. LALOUEL	137
Les Municipalités de Bayeux et les Disettes (1709-1725-1739), par M. ANQUETIL	154
Les Hôtels-de-Ville de Bayeux et leur Mobilier, par M. E. ANQUETIL	161
La Recherche des Elus de Bayeux en 1523, par M. l'Abbé BOURRIENNE	174
Compte-Rendu des Séances	182
Nécrologie	186
Situation financière de la Société	191
Liste des Membres de la Société	193

ERRATUM

Page 71, lignes 20 et suivantes. — L'immeuble qui sert aujourd'hui de presbytère à la paroisse de Saint-Exupère n'a pas été *légué* à M. l'abbé Guillemin par Mme Féret du Long-Bois, mais *acquis* des deniers personnels de M. l'abbé Guillemin, par contrat passé devant Me Lefèvre, notaire à Bayeux, le 8 mars 1889, des héritiers de Mme du Long-Bois, qui était décédée en son domicile à Bayeux, le 1er décembre 1887.

CH. G.

EN VENTE :

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

T. 2, in-8° de 450 p., 1844
T. 3, in-8° de 476 p., 1846
T. 4, in-8° de 392 p., 1850
T. 5, in-8° de 400 p., 1852
T. 6, in-8° de 550 p., 1858
T. 7, in-8° de 534 p., 1859
T. 8, in-8° de 316 p., 1879
T. 9, in-8° de 470 p., 1882
T. 10, in-8° de 495 p., 1887

} PRIX 4 Fr.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

T. 1er in-8° de 124 p., 1891
T. 2, in-8° de 182 p., 1894

} PRIX 4 Fr.

T. 5, in-8° de 172 p., 1899
T. 6, in-8° de 158 p., 1901

} PRIX 4 Fr.

T. 7, in-8° de 213 p., 1902
T. 8, in-8° de 189 p., 1905
T. 9, in-8° de 202 p., 1907

} PRIX 6 Fr.

T. 10, in-8° de 197 p., 1908 — PRIX 7 Fr.

ÉPUISÉS : les Tomes 1er de la Société d'Agriculture, Sciences, etc., et les Tomes 3 et 4 de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Les seize premières Feuilles du *Livre Rouge de l'Evêché de Bayeux* sont parues.

S'adresser à MM. les libraires VALETTE, rue Saint-Malo, 65, à Bayeux, et L. JOUAN, rue Saint-Pierre, 111, Caen.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

II^e^ VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE J. TUEBŒUF
17, RUE DE LA MAITRISE, 17

1910

BAYEUX
E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

II[e] VOLUME

BAYEUX
IMPRIMERIE J. TUEBŒUF
1, RUE DE LA MAITRISE, 17

1910

BAYEUX
E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

AVIS

—

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Mémoires.

HISTOIRE DE LA DENTELLE

à Bayeux (1)

PREMIÈRE PARTIE

AU XVII^e & AU XVIII^e SIÈCLES

Il y a 250 ans, au début du règne de Louis XIV, la France était pauvre, épuisée par les guerres de Religion, et une grande misère se faisait sentir dans la population ouvrière.

Un saint prêtre nous avait été envoyé par la Providence. Il multipliait partout, sur son passage, les œuvres les plus ingénieuses de sa charité pour soulager ces misères. L'enfance pauvre surtout préoccupait son âme d'apôtre ; il créa pour elle le Bureau des Enfants assistés, et il essaya même, en 1650, dix ans avant sa mort, d'établir des manufactures pour occuper aux travaux manuels les enfants qui couraient les rues, sans ouvrage.

L'industrie était alors organisée en corporations, qui rendaient de très grands services, mais qui étaient très jalouses de leurs monopoles, et personne n'avait le droit de faire de l'industrie s'il n'avait fait d'abord le double stage d'apprenti et de compagnon et s'il n'était devenu maître dans la corporation du métier qu'il voulait exercer.

Devant la résistance des corporations industrielles, l'essai de saint Vincent de Paul avorta ; mais l'idée était bonne, elle fit son chemin dans les esprits, et elle parut éminemment pratique à Colbert, qui obtint de

(1) Conférences, faites à Bayeux, sous les auspices de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, par M. Ernest Lefébure, le chef distingué de l'importante maison de fabrication de la rue de Castiglione, dont le renom est universel. Cette histoire, minutieusement documentée, est, pour la Dentelle de Bayeux, comme un chapitre complémentaire au volume *Broderies et Dentelles*, écrit pour la collection A. Quantin, par notre savant Conférencier.

E. A.

Louis XIV, en 1662, des Lettres patentes entamant les privilèges trop exclusifs des corporations, et décidant que les Hôtels-Dieu et Hôpitaux du royaume seraient transformés en vue de prévenir et de combattre le paupérisme par le travail. Le Roi accordait à ces établissements les prérogatives suivantes :

« Permettons auxdits administrateurs de faire fabriquer, dans ledit hôpital, toutes sortes de manufactures, et de les y faire vendre et débiter. Et parce qu'il est important, pour que les manufactures soient bien faites, que les administrateurs y appellent des artisans qui les montrent aux pauvres, en tout ce qui dépendra de leur art et métier... Nous ordonnons que ceux qui auraient été choisis, après y avoir travaillé cinq ans, et qui auront été reconnus avoir bien instruit les pauvres, en leur art et métier, puissent être présentés par les administrateurs pour être reçus maistres ès arts et métiers. »

Dès lors, un mouvement général se fit dans toutes les villes pour profiter de ces Ordonnances, qui mettaient les hôpitaux au-dessus des restrictions étroites des corporations, et on vit de tous côtés le clergé et les personnes charitables s'intéresser à ces fondations d'ouvroirs annexés à des hôpitaux.

C'est ainsi que, dès 1667, furent rédigés les Statuts de l'Hôpital-Général de Bayeux. On y lit « que les enfants seront instruits aux manufactures « convenables à leur âge, particulièrement à faire des bas, mitaines, « bonnets et camisoles, façon d'Angleterre ». La Dentelle n'y est pas énoncée, ce qui ferait penser qu'on n'en faisait pas encore à Bayeux.

Or, quelques années après, en 1676, Mgr de Nesmond appelle, à Bayeux, les sœurs Marie Le Parfait et Hélène Cauvin, religieuses de la Providence de Rouen, pour tenir une école dans une maison proche l'ancienne église Saint-Georges.

Cette église, qui était en mauvais état, fut interdite au culte en 1680, et nous lisons dans Béziers (le premier historien de Bayeux, qui écrivait en 1773), que Raymond Baucher, scholastique et chanoine de Bayeux, établit des sœurs de la Providence dans l'ancienne église Saint-Georges, peu de temps après son interdiction, à charge, non-seulement d'apprendre aux petites filles à lire et à écrire, mais encore « de diriger une Manufacture de Dentelles qui y fut mise ».

C'est donc une coïncidence à remarquer, qu'on commence à parler de Dentelles à Bayeux aussitôt qu'on y voit arriver les sœurs de la Providence de Rouen.

Sur la porte d'entrée de la Manufacture était une inscription, disparue à la Révolution, qui rappelait le nom du fondateur et le but de l'institution.

Ce travail se répand dans la ville, et, le 24 janvier 1684, Mgr de Nesmond publie un règlement de l'Association, pour le soulagement des pauvres, dans lequel il nomme des Dames pour « surveiller les petites filles qui s'occupent au travail de la dentelle et pour procurer du travail à celles qui n'en ont pas. »

Ces Dames qui ont porté le titre populaire des *Dames de la Marmite*, comme le rappelait dernièrement M. Alfred Dédouit, s'occupèrent très sérieusement de leur mission, car il existe encore un Registre des délibérations de cette année 1684, où il est souvent question de la Dentelle :

« On donnera à la maîtresse de Dentelle de Saint-Malo, 18 petites filles qui pourront être prises des autres paroisses de la ville ».

Et ailleurs, on lit :

« Madame de Héricy veillera à la manufacture de Dentelle de Saint-Loup ».

«... Un écu est donné à Mme d'Eterville pour payer un demi-mois à la maîtresse de Dentelle de Saint-Patrice ».

Et encore :

« On verra les Religieuses de la Charité pour savoir si elles ne peuvent pas recevoir les petites filles qui font de la Dentelle, tant celles qui savent que celles qui ne savent pas encore ».

Mais au milieu de cet engouement pour l'industrie nouvelle, les difficultés surgissent ; les unes viennent des maîtresses d'ouvrage, car on lit dans une des Délibérations : « Si les maîtresses de Dentelle ne veulent « pas changer de patrons aux petites filles, on les changera ».

D'autre fois, ce sont les petites filles qui n'obéissent pas : « Mme « de Héricy veillera à la Manufacture de Saint-Loup, et obligera les « petites filles d'être assidues à leur travail, sinon on finira cette Manu- « facture, et on donnera les filles qui travaillent bien à la Manufacture « de Saint-Malo ».

On reconnut, en effet, qu'on avait trop éparpillé les efforts, et dans la séance du 26 juin 1684, on décide « qu'il n'y aura plus que trois Manufactures de Dentelles, celles de Saint-Malo, de l'Hôpital-Général et de la Charité ».

Malgré cette décision, nous trouvons, l'année suivante, une proposition de faire travailler les petites filles à la Dentelle, dans la maison de M. le

Curé de Saint-Exupère, « dans une chambre à ce destinée, où on en fera travailler 24 ».

Quelque temps après, on rend compte que les petites filles qu'on y a installées travaillent à la Dentelle au nombre de 19 à 20.

Voilà donc des preuves accumulées que la Dentelle a été pratiquée à Bayeux dès 1680. On parle souvent, au bureau des Dames, de ventes de Dentelles faites, à cette époque, dans les ouvroirs, et il ne faut pas croire, comme Pluquet l'a écrit, et comme Chigouesnel et tant d'autres l'ont répété après lui, que la Dentelle a été commencée à Bayeux seulement en 1740.

D'ailleurs, on trouve dans toute la Normandie un mouvement analogue en faveur de la Dentelle, à la fin du XVII^e^ siècle.

A Caen, à Avranches, à Villedieu, cette fabrication s'organise.

A Valognes, l'Hôpital-Général est fondé en 1682, et on y adjoint une Manufacture de Dentelles.

C'est en 1684, qu'à Orbec, M^me^ de la Planche et M^me^ de la Guesquière, nommées pour avoir soin du travail de la Dentelle, fait par les petites filles, à l'Hôpital-Général, s'adressent à un fabricant de Dentelles de Caen, nommé Pierre-François Marie, qui leur envoie ses employés, J.-B. Le Maitre et sa femme, née Françoise Baucher.

La princesse d'Harcourt a fondé l'Hôpital d'Harcourt. Nous la voyons passer un contrat, le 29 avril 1696, avec les Religieuses de Gentilly, leur imposant, entre autres devoirs, d'apprendre, aux pauvres enfants, « à travailler la dentelle, afin de les mettre en état de gagner leur vie ».

Les Registres de comptabilité de l'Hôpital-Général d'Harcourt contiennent d'intéressants détails sur cette industrie nouvelle dans le pays. On y voit les dépenses nécessitées par l'achat du matériel et de la matière première : fil, épingles, fuseaux, toile pour les métiers, cartes et patrons. Citons quelques chiffres : « Payé pour cartes, 3 livres 12 sols ; pour 64 douzaines de fuseaux, 6 livres 8 sols ; deux milliers d'épingles, 18 sols. » Le fil se paye, l'once, de 3 livres 12 sols à 5 sols 6 deniers, suivant la finesse.

La première année, la vente des Dentelles s'élève à 169 livres 11 sols. La princesse d'Harcourt en achète une certaine quantité.

En 1700, une dame Blondel, veuve de Messire Nicolas de Roncé, donne aux pauvres de la paroisse de Bernières-sur-Mer, 400 livres de rente, pour apprendre aux enfants à faire de la Dentelle.

A Bernay, c'est M^me^ de Ticheville qui fonde la Manufacture de Dentelles. Dans ses dépenses figurent huit milliers d'épingles, deux dou-

zaines de cartes *blanches* et un demi-cent de cartes jaunes. Je signale en passant que ces cartes blanches sont une preuve qu'on y faisait déjà de la Dentelle noire. Et, dans cette même direction, Mme la duchesse Catherine d'Orléans Longueville attire, auprès de son château d'Etrepagny, non loin de Gisors, des maîtresses dentellières de Dieppe et du Hâvre, pour y enseigner et y diriger la fabrication de la Dentelle aux fuseaux.

A Eu, le duc de Penthièvre, très connaisseur en Dentelles, subventionnait les écoles où l'on enseignait ce travail.

Ce n'était, en effet, que la Dentelle aux fuseaux qui occupait toute la Normandie, rayonnant autour de Rouen, Dieppe et Le Hâvre, et les Sœurs de la Providence de Rouen semblent avoir été les agents principaux de cette expansion.

D'ailleurs, la Dentelle était fort à la mode, depuis que, sous Louis XIII, les seigneurs et les grandes dames portaient des grands cols et des manchettes garnis de dentelles. Il est vrai que c'étaient surtout les Dentelles à l'aiguille qu'on portait à la Cour. *Pour en faire venir de Venise*, des sommes considérables se dépensaient. C'est pour lutter contre cette ruineuse importation que Colbert prenait, dans les années mêmes qui nous occupent, les mesures qui ont jeté tant d'éclat sur la fabrication française.

Aussitôt qu'il eut obtenu du roi Louis XIV l'édit de 1662, dont j'ai parlé en commençant, Colbert chargea M. de Saint-André d'aller à Venise faire une enquête sur l'importation considérable qui se faisait en France, de deux produits dont il rêvait d'introduire chez nous la fabrication, les miroirs et les dentelles à l'aiguille. Mgr de Bouzy, évêque de Béziers, était alors ambassadeur à Venise ; il accueillit fort bien M. de Saint-André, félicita sa mission, et écrivit à Colbert : « Je crois que vous seriez bien « aise d'établir dans le royaume, la Manufacture des Points de Venise, ce « qui se pourrait faire en envoyant d'ici quelques filles des meilleures « ouvrières, qui pussent instruire celles de France, avec le temps ».

Dès le 5 août 1665, Colbert accorde un privilège de dix années et une gratification de 36 000 livres, à une Compagnie, pour fonder des Manufactures de Points de France. Le bureau général de cette Compagnie est installé dans l'hôtel de Beaufort. Avec l'appui du Ministre, elle fonde, en peu d'années, des Manufactures à Alençon, Argentan, Reims, Sedan, Auxerre. Dans cette dernière ville, c'est le 16 juin 1673, que Colbert signe les Lettres patentes établissant l'Hôpital-Général d'Auxerre, et chargeant son frère, Nicolas Colbert, évêque de cette ville, d'y organiser le travail de la Dentelle.

Toutes ces dates concordent bien pour expliquer le mouvement général qui se fit en faveur de la Dentelle dans les trente dernières années du XVII[e] siècle, où je place, preuves en mains, le début de la Dentelle à Bayeux.

C'était donc la Dentelle aux fuseaux qu'on faisait alors dans la contrée bayeusaine, car il faut attendre jusqu'en 1855, pour que mon père commence à faire travailler la Dentelle à l'aiguille à Bayeux, aussi bien qu'à Alençon et à Venise. Les Sœurs de la Providence n'ont pu enseigner que ce qu'elles avaient vu faire à Rouen, au Hâvre et à Dieppe. Ce qu'on faisait alors à Bayeux, c'était principalement des Dentelles en fil blanc, aux fuseaux, genres Chantilly et Point de Paris, Dentelles qui servaient en grande partie à garnir les coiffes des riches paysannes, et qui se vendaient périodiquement aussi, en grandes quantités, à la foire de Caen et à celle de Guibray, où venaient s'approvisionner les marchands de Paris et même de l'étranger.

La preuve de ces relations avec l'étranger se trouve dans une déclaration d'un des plus anciens fabricants de Bayeux, nommé Guyard, qui, en 1708, dit s'être occupé beaucoup à faire fabriquer des Dentelles propres à la consommation des Indes Espagnoles. Or, tout le monde sait que ce sont les écharpes et les mantilles en Dentelle et en Blonde qui se portent beaucoup sur la tête dans les colonies espagnoles.

Guyard, devenu vieux, s'adjoignit son fils, et, en 1736, MM. Guyard obtinrent de Mg[r] Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, devenu depuis archevêque de Sens, un certificat où il est dit : « Attestons que les sieurs Guyard ont occupé, pendant que nous étions Evêque de Bayeux, plus de cent femmes, pour des ouvrages de Dentelles, sous la conduite des Sœurs de la Providence ».

En 1740, un sieur Clément, fabricant à Caen, vint s'établir à Bayeux, et Pluquet lui attribue, un peu à la légère, comme je viens de vous le montrer, l'introduction de la Dentelle à Bayeux. Ce M. Clément eut plus tard, pour successeur, M. Tardif, Jean-Charles-Bernardin, mort en août 1816, dont le fils fut à la fois banquier, filateur et fabricant de dentelles.

L'abbé Michel Suhard de Loucelles, chanoine de Missy et de Bretteville, acheta, en 1744, une maison, et y installa, l'année suivante, à la Saint-Michel, des Religieuses de la Providence. L'une d'elles s'appelait sœur Avice. La Manufacture de Dentelles y prospéra si bien, que trois ans après, le bon chanoine fit reconstruire, en 1748, des bâtiments plus vastes, dont les frais furent payés, en partie, par une de ses tantes, Made-

moiselle Scelles de Létanville. La dépense ne monta pas à moins de 40,000 livres.

Ce chanoine qui faisait si noble usage de sa fortune, habitait 10, rue Franche et possédait le château de Sully, où l'on voit encore son portrait. Sa vraie place ne serait-elle pas au Musée de la ville, pour laquelle le généreux chanoine a fait tant de libéralités. Un autre portrait de lui est d'ailleurs au Bon-Sauveur de Caen, dont il devint supérieur. Il est mort le 17 juillet 1779 et est enterré dans le chœur de Sully. Après sa mort, on trouva, dans son testament, qu'il dotait l'ouvroir de Dentelles fondé par lui, d'une rente de 522 livres, acceptée dans une délibération prise à l'Hôtel-de-Ville, le 7 juillet 1782.

Au milieu du XVIII[e] siècle, ces différentes Manufactures, au dire de Béziers, occupaient 600 jeunes filles ; celle de la Poterie, tenue par quatre Religieuses, faisait travailler 150 dentellières, et d'après le manuscrit de Regnault, les Dentelles de la Manufacture de la Poterie, sont plus communes que celles qui se travaillent au Petit-Bureau, mais elles sont par là d'une vente plus rapide, l'usage en étant plus à la portée de toutes conditions.

En 1752, un événement terrible vint frapper les dentellières, et attrister toute la ville.

La Manufacture du Petit-Bureau était toujours installée dans l'ancienne église Saint-Georges, où le chanoine Raymond Baucher l'avait organisée en 1680, après l'interdiction de cette église, qu'on trouvait déjà peu solide, puisqu'on la retirait au culte.

Il n'est donc pas étonnant que 72 ans plus tard, les murs de cette église aient nécessité de grosses réparations. Malheureusement, les maçons qui en furent chargés, ne prirent pas les précautions suffisantes, et, dans la matinée du 12 avril 1752, au moment où toutes les jeunes filles étaient réunies et occupées à leur ouvrage, le gable vers le couchant, avec une partie des côtières, s'affaissa tout à coup avec grand fracas ; les planchers se rompirent et, en tombant, écrasèrent un grand nombre de ces malheureuses : 14 furent tuées et 70 blessées. Outre la perte de ces pauvres ouvrières, qu'il fallut retirer des ruines avec les plus grandes précautions, le dommage, écrit-on, fut estimé à plus de 50.000 livres, à raison, non seulement du bâtiment, mais des beaux et rares ouvrages qui se trouvaient sur les métiers.

M. l'abbé Hugon, chanoine et trésorier de la Cathédrale, était supérieur de cet établissement. Tristement ému de ce fâcheux accident, il entreprit la reconstruction du bâtiment, à ses frais, et y dépensa 10.000 livres. C'est

dans cette nouvelle construction que se tinrent depuis les classes du Petit-Bureau.

Les magistrats municipaux de Bayeux avaient alors l'habitude d'offrir, chaque année, à M. l'Intendant de la Généralité de Caen, au premier de l'an, un cadeau de 50 livres de sucre fin.

En 1758, on substitua à ce cadeau légendaire une paire de manchettes en Dentelles de fil, qui coûta, d'après les registres, 144 livres.

Cet usage se perpétua jusqu'à la Révolution, car, le 21 janvier 1784, M. Feydeau de Brou, ayant reçu les étrennes habituelles de la Municipalité bayeusaine, écrit: « Je vous remercie de la belle paire de man-« chettes qui était jointe à votre envoi. J'accepte cet agréable présent « avec d'autant plus d'intérêt, que je ne doute pas qu'il soit le produit d'une « Manufacture établie dans votre ville et sous votre protection. Je désire « beaucoup voir ses succès, et je m'empresse d'y concourir. Je joins à ma « lettre un mandat de six louis, que je vous prie de faire employer en « gratification à l'ouvrière dont on sera le plus content ».

La Municipalité répond le 1er février: « Nous avons effectivement des « Manufactures de Dentelles, sans parler de 12 à 1,500 ouvrières répan-« dues dans la ville, les fauxbourgs et les environs ».

C'est vers cette époque, qu'une ouvrière de Vaux-sur-Aure, nommée Cahanet, inventa, dit-on, le point de *raccroc*, qui facilite beaucoup la réunion des bandes de Dentelle, ce fut un perfectionnement de fabrication qui permit de faire des grandes pièces, telles que robes, châles, fichus.

La Reine Marie-Antoinette avait donné une grande vogue à ces fichus, qui ont gardé son nom. Elle employait une grande quantité de Dentelles, si nous en jugeons par le Livre-Journal de Madame Eloffe, que M. le comte de Reiset a reproduit dernièrement. On y lit beaucoup de fournitures comme celles-ci: « 10 aunes 3/8 de Dentelle noire, fond Alençon, « très grande hauteur, pour garnir un mantelet à la Reine. Prix: 228 « livres 5 sols ».

Elle employait beaucoup de marli en ruches. C'est ce qu'on nommerait aujourd'hui des ruches de tulle; car, à cette époque, il ne se faisait pas de tulle mécanique, et un très grand nombre d'ouvrières étaient occupées à faire des bandes de tulle uni et d'autres à semis de point d'esprit, qu'on appelait des marlis, quand ils étaient bordés d'un picot. La Normandie avait une grande part dans cette fabrication.

Parmi les fabricants de Bayeux, autres que ceux déjà cités, on remarque encore un sieur Vimont, puis un Jacques-Nicolas Salles, qu'on

trouve, en 1793, soumissionnant l'église Saint-Jean, et enfin, un nommé Jean Anne, dit Lefébure, ce qui m'a fort étonné, car il n'est nullement mon parent, mais son nom est nettement indiqué ainsi sur la tombe de sa première femme, Catherine Biet, enterrée dans le cimetière de l'église Sainte-Madeleine, et dans le Registre de Saint-Ouen-des-Faubourgs, où il se remarie, le 14 octobre 1766, avec Marie-Anne Moisson, dentellière.

Cependant, la Révolution approchait, et les Manufactures de Dentelles trouvaient plus de difficultés à vendre leurs produits et devenaient moins prospères. Nous voyons les Sœurs de la Providence, sœur Huline et sœur Fossé, être dans l'embarras et demander d'abord l'exemption d'un droit qui s'appelait le paiement du don gratuit, et, en 1790, elles revinrent à la charge en demandant l'exemption des droits de tarif (ou d'octroi), ce qui, d'ailleurs, leur fut généreusement accordé.

Cette même année 1790, l'Hôpital-Général devait une forte quantité de fils à Dentelles, à des marchands de Rouen, et ne pouvait les payer. Les créanciers firent apposer les scellés sur le cabinet où étaient réunis les fils et les ouvrages de Dentelles, et ce n'est que le 5 novembre 1792, que ces scellés furent levés. Et en 1793, la citoyenne Levavasseur, marchande de fils à Dentelles, à Rouen, réclamait encore 430 livres, pour des fournitures à l'Hôpital-Général.

La Municipalité, je suis heureux de lui rendre justice, cherchait à sauver ses Manufactures déjà très menacées. Elle écrivait, le 4 juillet 1791, aux administrateurs du département : « Les Sœurs de la Providence ont l'hon-« neur de vous présenter une requête qui contient des faits d'une vérité « et d'un intérêt incontestables. Nous n'avons point à nous plaindre de « leur conduite, elles sont sages et ne se mêlent que d'apprendre aux « enfants leur catéchisme et à travailler. Elles sont réduites aujourd'hui « à être sans pain. Daignez les traiter favorablement et ne pas rejeter leur « demande. Ces établissements sont précieux pour notre ville ».

Les Sœurs de la Providence restèrent dans l'école de la Poterie, dirigeant l'atelier de Dentelles, jusqu'à la fin de 1792, car on lit, dans les Comptes de la ville : « Payé, pour les Sœurs de la maison de la Potherie, « 120 livres 12 sols, pour compte du 20 novembre 1791 au 1er décembre « 1792 ».

La sœur Hue était supérieure, quand la Manufacture fut fermée et les élèves dispersées, conformément à un décret du 18 août 1792, qui supprimait toutes les Congrégations enseignantes.

Ce n'était pas sans résistance de la population, car le 4 septembre 1792,

Arts et Belles-Lettres de Bayeux quelqu'un pour continuer ces recherches et pour compléter l'histoire de la Dentelle pendant sa première période. Je suis persuadé qu'on découvrirait encore beaucoup de choses qui m'ont échappé dans les Archives de la ville et du département, comme aussi dans celles de l'Evêché et des Hospices, et en fouillant les Etudes notariales et les papiers de famille dont on pourrait obtenir la communication.

Pour le moment, nous n'avons d'autre histoire de la Dentelle à Bayeux, depuis son origine jusqu'à la Révolution française, que ma lecture de 1898, fort aimablement reproduite alors par l'*Indicateur* et l'*Echo Bayeusain*.

Pour les Dentelles de Caen, on doit signaler la brochure publiée en 1900, par M. Paul Drouet et à laquelle j'ai fait plusieurs emprunts.

Aujourd'hui, je poursuis mon étude depuis la Révolution jusqu'en 1830. Mais ma tâche devient plus facile, car plus nous approchons du temps présent, plus les renseignements sont aisés à réunir. C'est ce qui va me permettre de mettre sous vos yeux un aperçu de la vie industrielle de Bayeux sous l'Empire et sous la Restauration.

A la fin du XVIII[e] siècle, la Révolution avait fortement ébranlé toutes les affaires ; la Dentelle, industrie de luxe, avait été très atteinte par la disparition de la Cour et la ruine de la Noblesse. Les deux écoles principales de la ville, celle de la Poterie et celle du Petit-Bureau, avaient vu chasser de 1792 à 1800, les Sœurs de la Providence qui dirigeaient les classes où se formaient la pépinière des apprenties.

Cependant, la vitalité de ce commerce, les relations établies, comme nous allons le voir, par quelques maisons avec les marchés étrangers, et, je dois le dire, les sympathies et l'appui des autorités locales qui, en aucun temps, ne lui ont fait défaut, lui permirent assez vite de reprendre ses travaux. J'ai trouvé dès les premières années du XIX[e] siècle, une vingtaine de personnes s'intitulant fabricants de dentelle. Il est probable que plusieurs n'étaient que des « facteurs » allant dans les campagnes recevoir les ouvrages terminés pour les maisons principales. Mais il est utile de les citer tous si l'on veut se rendre compte du nombre de gens que cette fabrication faisait vivre.

C'étaient :

Jean-Etienne Baucher ;

Marie-Anne-Antonine Brouchon, femme Desruisseaux ;

Thérèse Champeaux ;

Pierre Delaunay ;

Marie Adèle, femme Duval ;
J.-B. François Lacauve ;
Catherine Lamy ;
Jean-François Le Boulanger ;
Le Breton, de Balleroy ;
Les sœurs Marie et Elisabeth Lecomte ;
Jean-François Lefèvre ;
Marie Le Marchand ;
Jacques-François-Nicolas Salles ;
Jacques Silly ;
Jean-Baptiste Vallerand ;
Nicolas Vimond.

Beaucoup de ces noms existent encore dans ce pays, et peut-être retrouverait-on les familles de ces fabricants de Dentelle ?

Mais les deux maisons les plus importantes étaient sans contredit :

La maison Tardif,

Et la maison Jean-Delamare, qui, toutes deux vont nous servir de types pendant le premier tiers du XIX^e^ siècle.

Parlons d'abord des Tardif.

J'ai été assez heureux pour pouvoir recueillir encore de vive voix une partie des renseignements qui vont suivre auprès d'une des dernières survivantes de cette famille, Madame veuve Charles Tardif, qui s'est éteinte le 1^er^ mai 1905, place du Château, à l'âge de 92 ans.

La famille Tardif a joué un rôle important dans l'histoire de Bayeux, à l'époque qui nous occupe.

Nous avons vu précédemment que M. Clément est venu de Caen, en 1740, s'établir fabricant de Dentelles à Bayeux, où il trouvait un noyau de bonnes ouvrières formées dans les écoles tenues depuis cinquante ans par les Sœurs de la Providence. Mais, comme c'était la première maison appuyée sur des capitaux sérieux et étendant ses relations commerciales au-delà du cercle provincial, Pluquet et d'autres depuis, lui ont attribué le titre de fondateur de la dentelle à Bayeux.

M. Clément prit dès le début, comme employé, Charles Tardif qui, bientôt, devint son associé et, en 1755, fut son successeur.

Cette même année, naissait à Caen, le fils aîné de Charles Tardif, dénommé Jean-Charles-Bernardin, que nous trouvons à la fin du XVIII^e^ siècle, succédant à son père. Bernardin avait deux sœurs, Marie-Rose-Thomasse et Marie-Anne-Charlotte, qu'il intéressa à son industrie. De

cette façon, il put faire de longs voyages en France et à l'étranger pour développer sa clientèle, laissant à ses sœurs le soin de surveiller la fabrication, et il adopta la raison sociale :

« Tardif fils aîné et sœurs ».

Très actif, d'une intelligence remarquable pour les affaires, Bernardin Tardif sut donner à son commerce une extension considérable. Sa fortune augmentant, il en usa généreusement. Nous en trouvons la preuve dans un rapport au Conseil Municipal, où nous lisons : « Les soins qu'il devait « à ses affaires particulières lui laissaient toujours une vive sollicitude « pour tout ce qui pouvait contribuer au bonheur de son pays ».

Mais occupons-nous d'abord de sa situation industrielle. Elle était si prépondérante que lui seul fut chargé de fournir, en 1811, à M. Genas-Duhomme, alors maire de Bayeux, les dentelles (1) qu'on jugea dignes d'être offertes à l'Impératrice, lors de son passage à Bayeux, le jeudi 11 juin 1811.

« Napoléon, nous raconte Frédéric Masson, de l'Académie Française, « décida qu'il irait à Cherbourg après les couches de Marie-Louise, et du « 23 mai au 8 juin, on roule sur les chemins, en grand cortège, composé de « 50 voitures attelées de 259 chevaux de poste, 17 bidets pour les piqueurs, « 6 brigades de chevaux de selle, 6 berlines de ville, 3 calèches à la Dau- « mont et 50 chevaux de carrosse. Il y avait pour les escortes 150 grena- « diers, 230 chasseurs, autant de dragons et 15 gendarmes d'élite ».

On juge quel effet produisit, le 6 juin au matin, un défilé aussi important dans la paisible ville de Bayeux. L'Empereur mit pied à terre et visita la Cathédrale (2). L'Impératrice, par ménagement pour sa santé encore mal rétablie depuis ses couches, ne quitta pas la calèche ; mais dix-huit jeunes ouvrières s'en approchèrent respectueusement, et l'une d'elles, Mademoiselle Adam (qui devint en se mariant Madame Vintras) lut un com-

(1) Elles coûtèrent 2.000 francs et comprenaient un voile et une très-belle robe d'enfant en dentelle, présentés dans une corbeille ornée d'autres dentelles. (E. A.)

(2) Napoléon et Marie-Louise arrivèrent à 5 heures du matin, dans une voiture attelée de 8 chevaux, allant fort vite. Il était dans un coin de sa grande et haute voiture, les bras croisés et paraissait rêveur. Il ne jeta un coup d'œil ni sur le peuple, ni sur les préparatifs. Il était en uniforme de colonel d'infanterie. Marie-Louise était à ses côtés, affublée d'une capote, espèce de coiffure qui la dérobait à tous les regards. Le mameluck Roustan était couché sur le devant de la voiture. Les souverains ne descendirent pas. Le maire, Genas-Duhomme, présenta les clefs de la ville en s'approchant de la portière et commença à lire un discours que Napoléon n'eut pas la patience d'écouter. A l'autre portière, les jeunes filles offraient leur cadeau. Le cortège traversa la ville au pas et ne relaya qu'à Vaucelles. — Au retour, 5 jours après, le cortège, revenant de Cherbourg, traversait la ville au galop et ne s'arrêta pas. (E. A.)

pliment dont le texte nous a été conservé (1). Elles présentèrent à Sa Majesté une corbeille entourée de fleurs, contenant un voile et une très belle robe d'enfant en dentelle aux fuseaux de Bayeux, destinée au petit Roi de Rome, qui était né le 20 mars précédent.

En remerciement, Napoléon remit 6.000 fr. à M. Genas-Duhomme pour les Hospices et le Bureau de Bienfaisance, et il décréta que les travaux nécessaires pour la réparation de la Cathédrale, de l'Evêché et du Séminaire seraient achevés aux frais de la cassette impériale.

Bernardin Tardif, tout en fabriquant et vendant de la dentelle, aidait à placer les produits d'une fabrique de bonneterie, rue Saint-Laurent, appartenant à une famille qu'il avait sauvée de la ruine. On élevait alors dans notre pays une race de lapins angoras, dont les poils longs et soyeux se travaillaient en tricots très chauds et très appréciés.

M. Tardif aida aussi à la création d'une filature et d'un tissage de coton. Il favorisa le développement de la Manufacture de Porcelaine, et on lui doit la fondation d'un cours de dessin pour les artisans, cours qui fonctionne encore aujourd'hui (2). Enfin, il vint souvent en aide aux finances municipales « pour sortir », dit le Rapport, « de la crise terrible où nous « nous trouvions par les effets d'une disette alarmante ».

Il n'avait que cinquante-sept ans quand il mourut, le 2 août 1812. Toute la population pleura cet homme de bien, et le Conseil Municipal fut saisi d'une proposition de « donner de la part de la Ville, à la « mémoire de Bernardin Tardif, un témoignage éclatant de tribut d'éloges « dû à ses vertus et à sa bienfaisance ».

Le Rapport, dont nous avons cité ces extraits, est du 1er mai 1813 : la

(1) « Madame, Rassurées par votre bonté et par les grâces touchantes qui tempèrent l'éclat qui vous environne, nous osons, au nom des ouvrières en dentelle de la ville de Bayeux, déposer aux pieds de V. M. cette corbeille, produit de leur industrie, offerte à l'auguste enfant qui fut l'objet de tous nos vœux et qui est aujourd'hui celui de nos plus chères espérances. Vous mettrez, Madame, le comble à notre bonheur, si le cœur maternel de V. M. daigne sourire à nos efforts pour lui plaire et à ce faible témoignage de notre respectueux et entier dévouement. » (E. A.)

(2) Cette classe gratuite de dessin pour le commerce, établie par la Ville, avec une dotation fournie par M. Tardif, et dont le premier professeur fut Le Jeune, Louis-Jacques, peintre, oncle du général baron Le Jeune, fut supprimée, en 1834, et remplacée par une école de dessin linéaire, alors en faveur et dont les cours avaient lieu les lundi, mercredi et vendredi, au Collège. Dès 1846, malgré la capacité du professeur, ce cours avait déçu l'espoir de ses créateurs et n'avait que 10 élèves, dont seulement 2 ou 3 ouvriers de la ville, si bien que dès 1863 ou 1864, l'administration rétablit l'ancienne école d'académie, à laquelle, plus tard, elle a adjoint un cours de stéréotomie. (E. A.)

décision fut prise le 5 mai, de « donner le nom de J.-C.-B. Tardif à la « rue nouvellement tracée sur les boulevards, comme très rapprochée », dit le Rapport, « de son habitation, centre d'où sont partis tous les bien- « faits qu'il a su répandre. Cette rue part de la place au Bois et aboutit à « la rue Saint-Vigor-le-Petit ».

Bernardin Tardif eut pour successeur un frère, Alexandre Marie, plus jeune que lui de 20 ans, mais qui conserva cependant la raison sociale « Tardif, fils aîné et sœurs », parce qu'il avait encore un troisième frère, Désiré-Louis-Thomas, qui fut d'abord militaire, puis rentier, rue de la Cambette.

Alexandre Tardif, fabricant de dentelles, intéressé dans la fabrique de bonneterie, dans celle de cotonnades, organisa aussi une maison de banque, qui réussit d'abord très bien, car il avait la confiance de tous.

A la Restauration dès que les fonctions devinrent électives, le vote de ses concitoyens lui confia les situations les plus élevées. Membre du Conseil municipal et du Conseil Général, juge au Tribunal de Commerce depuis sa première installation, le 24 novembre 1817, il en fut Président d'abord en 1822, et de 1839 à 1848 sans interruption. Elu député des arrondissements de Bayeux et de Vire, le 25 janvier 1824, il organisa, en 1825, une souscription nationale pour élever un monument à la mémoire du général Foy. Réélu député en 1827, en juin 1830 et en juillet 1831, Alexandre Tardif donna sa démission aux élections générales de 1834 et cessa, dès lors, de s'occuper de politique. Il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 25 août 1834.

J'ai cherché si la Maison Tardif avait envoyé des dentelles aux Expositions et y avait obtenu des récompenses.

Les premières expositions n'avaient pas l'importance qu'elles ont acquise depuis. Lorsque François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur sous le Directoire, par une circulaire du 9 fructidor an VII (21 août 1798), convia les administrations et les intéressés des départements à la première Exposition, il les informait qu'elle se tiendrait au Champ de Mars pendant cinq jours ! Il désignait, d'après le calendrier républicain, les 5 jours complémentaires de cette année, du 17 au 21 septembre 1798. Son désir était de répéter les expositions à Paris, tous les ans, comme une sorte de foire annuelle. A la première, 110 exposants, pour toute la France, avaient envoyé leurs produits : on donna 25 récompenses ! Nous sommes loin des immenses agglomérations que forment les grandes expositions à la fin du XIX^e^ siècle.

Il n'y eut pas de fabricants de dentelle à cette première exposition, ni à la seconde qui se tint dans la Cour du Louvre, en 1801, sous le Consulat. Mais à la troisième, qui eut lieu aussi dans la Cour du Louvre, en 1802, des fabricants de Dentelle de Chantilly (Oise) obtinrent des Médailles de bronze, et des fabricants de Guipures du Puy reçurent des Mentions honorables.

Les Dentelles normandes ne figurèrent pour la première fois à l'Exposition de Paris, qu'en 1806. C'était sur l'Esplanade des Invalides ; elle comptait 1.422 exposants et dura 24 jours.

Mais auparavant, la ville de Caen, qui avait fait, en 1803, une exposition des produits du Calvados, la renouvela, en 1806, à la veille de l'Exposition de Paris. Nous allons y retrouver le nom Tardif avec des détails d'une grande précision sur les Dentelles de Bayeux. J'appelle votre attention sur le rapport de Pierre-Aimé Lair, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, où tout le chapitre qu'il a consacré aux Dentelles me paraît bon à citer, sans en rien omettre (1).

« Fabriques de Dentelles

« De toutes les branches de commerce du département, celle à laquelle nous attachons le plus d'importance est, sans contredit, la Manufacture de Dentelles : c'est la plus étendue du Calvados. Elle occupe une multitude de personnes et leur procure une subsistance assurée à toutes les époques de la vie. Elle présente d'autant plus d'avantages que les matières premières qu'elle emploie sont le produit du sol français, et que la fabrication, qui est le résultat de l'industrie particulière du département, nous procure un commerce considérable avec l'étranger. Les objets que nous admirions à l'Exposition de Caen, en 1803, comme des nouveautés, les robes, les tuniques, les schales, les écharpes nous paraissent aujourd'hui des ouvrages ordinaires. La première année, on s'était borné à rapprocher avec des morceaux séparés, et l'œil le plus attentif y avait été trompé. Cette fois, on s'est attaché à faire ces mêmes ouvrages d'une seule pièce. Il a, sans doute, fallu bien du temps et bien du soin, mais l'Art a triomphé de tous les obstacles. Ces objets, sans être plus brillants au regard de l'amateur, présentent plus de perfection à l'œil exercé du connaisseur. Nous ne pouvons, en général, trop vanter la richesse des ornements, la délicatesse du travail et la régularité de l'exécution. Nous

(1) M. Lair a fait le Rapport des Expositions de Caen en 1803, 1806, 1811 et 1819.

en sommes redevables à l'heureuse conception du dessinateur, à la patiente activité de l'ouvrière et à la surveillance intelligente des fabricants.

« En leur donnant à tous les louanges qu'ils méritent, nous en devons plus particulièrement à M. Tardif, de Bayeux. C'est lui qui a le plus contribué à perfectionner cette fabrique de Dentelles, par son empressement à se conformer au goût du jour et à suivre la diversité des modes. Ses voyages ont excité en lui une énergie qu'il a communiquée aux autres manufacturiers. Et loin de les regarder d'un œil jaloux, on l'a vu, dans les temps difficiles, tendre un bras secourable à ceux qui se trouvaient gênés par les circonstances. Exemple admirable, puisse-t-il trouver des imitateurs ! Il a aussi aidé de sa fortune et de ses conseils les établissements qui viennent de se former à Bayeux. Par reconnaissance de tant de services rendus au département, tous les fabricants se sont réunis à nous pour présenter une Médaille d'argent à M. Tardif. Nous regrettons de n'en avoir pas une en or à lui offrir.

« La ville de Caen possède également, dans la même partie, un de ces hommes faits pour reculer les bornes de leur art. Je veux parler de M. Louis Houël, pénétré de l'esprit public qui nous animait, il s'est, en quelque sorte, associé à nous pour faire l'Exposition. Ses ouvrages remplissent une arcade entière. Tout le monde a particulièrement remarqué un schal d'une aune et demie carrée fait d'une seule pièce. On n'était pas encore parvenu à exécuter une dentelle aussi étendue dans ses dimensions sans avoir recours au raboutissage. Trois ouvrières ont constamment travaillé à cet ouvrage pendant 6 mois : trois mille fuseaux et dix-huit mille épingles y ont été employés. L'exécution en paraissait si difficile aux fabricants eux-mêmes, que M. Houël, afin de prévenir toute espèce de doute, a exposé le métier de son invention, qui a servi à exécuter ce châle. Pour prix de tant de dévouement, M. Houël a reçu le Médaille.

« Si quelqu'un pouvait douter des avantages de l'Exposition, il en eût été bien convaincu par l'empressement des fabricants à faire des ouvrages parfaits et à les présenter au concours. Rien de médiocre n'a paru en dentelle. Tout le monde a admiré la finesse du fichu de M. Lacauve, de Bayeux, la richesse de la robe blanche de M^lle^ Marescal, les belles proportions de la robe noire de M^me^ Ameline, la difficulté vaincue dans les armes de l'Empire exécutées par MM. Saint-Jores fils et William Paysant, et les ouvrages moins brillants, mais très réguliers de M. Lemaître. L'émulation a été si grande que quelques personnes, telles que Mesdames Ameline et Raby, ont exposé des ouvrages sans être achevés et encore

sur le métier. Nous avons accordé des mentions honorables bien méritées à tous ces fabricants, sans en excepter aucun.

« Il est à regretter qu'un lit de dentelle soit sorti de notre ville et ait reçu sa destination avant l'époque fixée pour l'Exposition. Mais nous n'avons pu entraver les relations commerciales. Cet ouvrage, entrepris par Mme Menchon, a été vendu 40.000 francs. C'est un des plus considérables qui ait été fait dans le département. Quoique l'absence de Mme Menchon l'ait empêchée de concourir cette année, nous avons cru devoir placer ici son nom, en nous rappelant que c'est elle qui, à la première exposition, donna le mouvement à la manufacture de Caen pour les ouvrages en grand.

« (Nota). — Il est à craindre que beaucoup d'objets qui ont paru à l'exposition de Caen ne se retrouvent pas à celles de Paris. Les fabricants, particulièrement ceux de la dentelle, éprouvent la plus grande répugnance pour envoyer au loin et pour exposer aux intempéries de l'air et des saisons des ouvrages d'un grand prix. Il en est de même de beaucoup d'autres objets d'un transport difficile par leur délicatesse et leurs dimensions. On ne pourra donc se former qu'une idée bien imparfaite de l'industrie et de l'exposition du Calvados par le très petit nombre d'échantillons du département que l'on verra à l'Exposition générale ». Ce rapport, précieusement conservé autrefois par notre ancien et regretté collègue Georges Villers, est curieux à plus d'un titre.

D'abord, pour nous Bayeusains, il constate que déjà, en 1806, on classait les dentelles fabriquées à Bayeux par M. Tardif, comme très supérieures à celles de tous les fabricants de Caen, puisqu'on leur attribuait la médaille d'argent, tandis que les autres n'obtenaient que des médailles de bronze ou des mentions honorables.

Secondement, on y remarque les efforts qui étaient faits pour fabriquer les grandes pièces d'un seul morceau et sans raboutissage. Nous avons sous les yeux de grandes cartes de cette époque, provenant de Mme Carpentier, cartes qui nous montrent quelle difficulté ce devait être pour les ouvrières de travailler ces grands ouvrages. Aussi, a-t-on renoncé depuis à cette complication que les habiles raboutisseuses rendent tout à fait inutile quand on assortit bien les mains qui travaillaient les différentes bandes d'un même morceau.

Enfin, la note nous fait comprendre que dans ces premières expositions on ne faisait pas encore de vitrines pour mettre les dentelles à l'abri de de la poussière et des intempéries de l'air et des saisons.

Cela ne découragea pas cependant les Bayeusains, car voici la descrip-

tion de leurs envois dans le rapport officiel de l'exposition de Paris de 1806 :

« Bayeux avait envoyé les cotons filés de Gervais et Picard, les tissus de coton, siamoises et mousselines de Parin frères, des paires de gants en poil de lapin angora, exécutés par un habile ouvrier, nommé Lecomte, et enfin les fabricants de dentelle réunis offrent un manteau, un fichu, un voile, un fond de bonnet et 4 échantillons de dentelles. »

Le Rapporteur ajoute : « La fabrique de dentelles de Bayeux, qui ne compte pas plus de 60 ans d'existence, s'est beaucoup perfectionnée ; elle n'employait dans son origine que 100 ouvrières, elle en emploie 4.000, et ses produits se vendent dans toute la France et s'exportent plus encore en Russie, en Espagne, en Portugal, en Angleterre et aux Etats-Unis d'Amérique ». Cette note paraît rédigée sous l'inspiration de M. Tardif, qui faisait volontiers dater la naissance de la dentelle à Bayeux, de 1740, date de la fondation de la maison Clément, dont les Tardif étaient les successeurs.

Aux récompenses de 1806, les fabricants de Bayeux sont portés pour une mention honorable, comme du reste M. Louis Houël, de Caen. Les fabricants de Chantilly et ceux du Puy, qui exposaient pour la seconde fois, obtinrent des médailles d'argent.

C'est aussi une médaille d'argent qui fut attribuée à Tardif fils aîné et sœur, à l'Exposition de 1819. Le Rapport dit : « La robe, le voile, les bonnets, les différentes formes, les tulles festonnés qu'ils avaient mis à l'Exposition sont d'un beau travail. La ville de Bayeux leur doit la connaissance des moyens de fabriquer les articles de ce genre, de manière qu'elle rivalise avec celles de Lille et de Malines ».

Après cette exposition de 1819, où la maison Tardif obtint une médaille d'argent, elle ne figura plus à aucune des expositions qui suivirent.

C'est à Mme Carpentier que revient l'honneur d'avoir remporté la première médaille d'or, qui fut accordée aux dentelles de Bayeux, comme nous allons le voir en faisant l'historique de cette autre famille de dentelliers bayeusains.

Madame Carpentier Delamare

Mme Carpentier était née Marie-Jeanne-Louise-Anne Jean-Delamare. Son père, Louis-Jean, avait épousé en 1768 Catherine Guéret. Il s'établit fabricant de dentelles aussitôt son mariage et se mit à voyager, nouant des relations importantes avec les marchands étrangers. Trente ans

après, c'était son fils aîné, Louis-Jean, du même nom que son père, qui faisait les voyages, quand la Révolution bouleversa l'ordre public et amena une misère générale. Dans la crainte qu'on augmentât la famine, en exportant les denrées, la Convention interdit toute exportation à l'étranger. Cette mesure absurde arrêtait toutes les affaires et notamment le commerce que Jean-Delamare pouvait encore faire dans ses voyages. Il adressa alors en pleine période révolutionnaire au Comité de Salut public la curieuse supplique dont voici le texte authentique :

Liberté — Egalité

« Le 21 brumaire, an III de l'ère républicaine, Jean, fils aîné, associé de ses sœurs, fabricant de Dentelles et d'Angola, à Bayeux, département du Calvados. Aux citoyens représentants du peuple, composant le Comité du Salut public :

« Citoyens,

« Nous avons élevé, en mil sept cent soixante-neuf, dans la ville de Bayeux, une manufacture de Dentelle et d'Angola, afin de raviver dans ces contrées l'industrie nationale qui y était languissante. Aujourd'hui cette manufacture alimente plus de deux mille ouvrières ; elle exige de nous par conséquent toute l'activité des spéculations pour être soutenue. C'est pour remplir ce but qui est en même temps un devoir envers la patrie que nous vous demandons la permission d'exporter les Dentelles et Angolas provenant de nos manufactures ainsi qu'autres marchandises de fabrication nationale, qui, toutefois ne sont et ne seront jamais de première nécessité, à la charge d'importer en retour des matières premières, et notamment celles qui s'appliquent au genre d'industrie que nous exploitons.

« Votre sagesse vous a fait déjà accueillir des demandes de la même matière, nous vous présentons la nôtre avec confiance.

« Salut et Fraternité.

« JEAN, fils aîné et Sœurs ».

Peu après, la sœur Marie-Jeanne, épousa Louis-Tranquil Carpentier, marchand, faisant la commission, originaire de Saint-Quentin. Mme Carpentier accompagna souvent son mari dans ses voyages, car son fils Jean-Louis, naquit à Paris en 1800, et sa fille Victoire, en Allemagne, à Hambourg, en 1802. Mais le plus habituellement elle habita Bayeux, où elle se fixa jusqu'à la fin de ses jours. Sa sœur, au contraire, épousa Jean-Baptiste Depierre, et vint avec son mari établir un magasin de Dentelles à Paris, rue Thévenot, n° 5.

Mme Depierre recevait les marchandises envoyées par la maison de Bayeux et escomptait les effets de commerce sur Caen, Bayeux et les environs, qu'elle adressait à sa sœur en paiement des dentelles. Un compte du 5 avril 1796, qui existe aux archives départementales, indique le montant des échanges en marchandises et valeurs entre la maison de Bayeux et Depierre et Cie de Paris, pour une période de 18 mois. Ce relevé monte à la somme de 749.897 livres 7 sous et 2 deniers, ce qui paraît énorme. Mais c'est l'époque des assignats dont la dépréciation grossit singulièrement les chiffres.

Un autre document de la même provenance qui accompagne ce relevé de compte est presque plus curieux encore parce qu'il consiste en une série d'échantillons de dentelles pour garnitures avec le prix de vente applicable à chaque dessin ; ces dentelles étaient faites en soie noire et en soie blanche écrue, c'est-à-dire en blonde primitive : le fond est fait principalement en réseau alençon avec épingles fermées, ce qui démontre que ce genre de réseau qui est disparu depuis longtemps, était en faveur à l'époque de 1796. Ces observations sont prises dans la brochure de M. Paul Drouet. Mme Carpentier faisait des affaires avec toutes les villes de Normandie et suivait assidûment la foire de Caen et surtout celle de Guibray, qui était la plus importante pour la vente des dentelles. Autrefois on pouvait compter par millions le nombre de femmes qui portaient des bonnets dont beaucoup étaient garnis de dentelle. La disparition des bonnets a été certainement une des causes de la diminution dans la vente des dentelles. La foire de Guibray était la plus fréquentée par les lingères de tous les pays. Quand Mme Carpentier n'y allait pas elle-même, elle s'y faisait représenter par le sieur Morisse, qui avait sa place attitrée dans ce qu'on appelait « La fosse aux toiles », à Guibray.

Une statistique officielle, dressée par la préfecture, sous l'Empire, dit que de 1800 à 1810, il y avait dix à douze mille dentellières dans l'arrondissement de Bayeux, que la production était d'environ 40.000 pièces, d'une valeur de 1.800.000 à 2.000.000 de francs, dont plus de 10.000 pièces étaient vendues pour l'exportation. Quelques-unes de ces dentelles étaient en soie blanche ou noire et portaient alors le nom de Blondes, mais la majeure partie étaient des dentelles blanches en fil de lin qu'on faisait venir de Lille et des Flandres.

Mme Carpentier était très active et se montrait très habile en sa fabrication : elle était secondée par une jeune fille qui avait toute sa confiance, Mlle Esther Jouas, née le 27 janvier 1796, et que nous retrouverons plu-

sieurs fois dans la suite de notre récit. Les dessinateurs et piqueurs de cartes étaient Le Mière, rue Saint-Georges, et Reinvillier, qui cumulait l'art du dessin avec celui de la musique, et remplissait les fonctions de serpent au lutrin de la Cathédrale.

Il y avait aussi dans la maison deux commis qui s'appelaient Charles Nicolle et Arsène Dumont.

Comme la maison Tardif, Mme Carpentier était en rapport avec les fournisseurs de la Cour impériale. C'était Lesueur qui fournissait le plus souvent les dentelles ; mais l'Impératrice en demandait aussi à la maison de Reus et Vourdessel, de Chantilly, et à ses lingères, les demoiselles Lolive de Beuvry. En 6 années, l'Impératrice Joséphine dépensa 225.906 francs en achat de diverses dentelles. Toutes ne venaient pas de Normandie, mais on signale par exemple « des robes de blonde toutes collantes « au corps et moulées aux formes » que Lesueur faisait certainement exécuter dans notre contrée. On remarque aussi que Joséphine avait mis à la mode les « chérusques », collerettes remontantes derrière le cou sur une carcasse de baleine encadrant les épaules : elles se faisaient en blonde de soie souvent mélangée de fils d'or.

« Napoléon, dit Frédéric Masson, tenait à ce que le soir Joséphine fut « très habillée et le fût à son goût. Il avait la prétention de s'y connaître : « il y portait une idée de gouvernement, il se guidait sur l'intérêt des « manufactures de Lyon, de Saint-Quentin, de Caen, et par le luxe dont « sa femme donnait l'exemple, par le renom qu'avaient pris en Europe « les modes françaises, l'exportation en avait quadruplé de 1788 à 1806 ».

Quand il épousa Marie-Louise, en 1809, l'empereur chargea sa sœur, Caroline Bonaparte, de choisir chez les lingères Lolive de Beuvry, des voiles, des mantilles, des châles, et chez Lesueur, des fichus, des pèlerines, des bonnets, un manteau de cour. La facture de Lesueur, seule, s'éleva à 71.399 francs.

Je ne reviendrai pas sur le voyage de l'empereur et de l'impératrice à Bayeux, le 6 juin 1811, mais je puis bien signaler aussi les achats qui furent faits pour la layette du roi de Rome qui, né le 20 mars de cette année 1811, ne fut baptisé en grande pompe que le 4 novembre.

D'ailleurs, l'empire touche à sa fin. Il tombe en 1814 ; le retour de l'île d'Elbe et la lutte des Cent Jours contre l'Europe coalisée ne parvint pas à le rétablir. La Restauration amène la royauté de Louis XVIII, alors la paix provoque un nouvel élan dans les affaires commerciales. La Cour cherche à revenir au cérémonial qu'on observait avant la Révolution.

Les hommes étaient tenus aux Tuileries à des jabots et à des manchettes en dentelle, et il était d'étiquette pour les dames de laisser pendre de leurs cheveux des barbes en dentelle plus ou moins longues, suivant leur rang de noblesse.

J'ai trouvé des détails de ce genre assez curieux dans un article de modes que publiait chaque mois le journal qui s'appelait: *Affiches, Annonces et Avis Divers*, de la ville et de l'arrondissement de Bayeux. C'est ce journal qui est devenu l'*Echo Bayeusain*.

Le 25 juin 1816, son article rend compte du mariage de Mgr le duc de Berry, avec la princesse Caroline de Naples, célébré le 16 juin à Paris. « Toutes les princesses de la Cour portaient des barbes et des petits voiles de dentelle rejetés en arrière, coiffure d'étiquette ».

Il n'y avait pas eu d'exposition à Paris depuis 1806. Le roi décida d'en réunir une au Louvre en 1819.

Nous en avons parlé à propos de la médaille d'argent qui fut donnée à la maison Tardif, Aîné, et Sœurs. Mme Carpentier y exposait aussi pour la première fois ; elle y remporta une médaille de bronze.

Le roi Louis XVIII, pour montrer l'intérêt qu'il portait à l'industrie française, se fit présenter, après l'Exposition, dans le petit salon bleu des Tuileries, un choix des objets qui y avaient figuré ; il en garda un certain nombre dont il fit présent aux personnes de sa famille. Le 1er mai 1821, à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, des achats de dentelle sont encore signalés, et les *Affiches et Annonces* nous informent que M. Genas-Duhomme, alors sous-préfet de Bayeux, est nommé chevalier de la Légion d'honneur, et que M. de Bonvouloir, membre du Conseil général, est nommé Chevalier de Saint-Louis.

En 1823, nouvelle Exposition à Paris : Mme Carpentier, cette fois, est la seule exposante en dentelles de Bayeux. Le rapporteur, Héricart de Tury, écrit : « Le département du Calvados compte à lui seul 60 à 70.000 dentellières. Mme Carpentier a présenté un grand voile, des écharpes, des fichus, des robes à bordures, et plusieurs sortes de dentelles à l'aune. Tous ces objets sont d'une exécution parfaite. Mme Carpentier a des relations commerciales fort étendues ; elle contribue à soutenir dans l'étranger la vogue des dentelles françaises, et on lui doit plusieurs perfectionnements très utiles dans ce genre de fabrication. Aussi le Jury lui a décerné une médaille d'argent ».

En 1824, Louis XVIII meurt sans enfants, son frère, Charles X, lui succède. Il dut y avoir beaucoup de dentelles sur les toilettes portées au

sacre de Charles X, célébré dans la Cathédrale de Reims, le 29 mai 1825, et dont le baron François Gérard a reproduit l'épisode principal dans un tableau célèbre du musée de Versailles.

En 1827, le roi ordonne qu'une nouvelle exposition aura lieu dans le Palais du Louvre, comme celle de 1823. La colonnade venait d'être terminée, et c'est dans la seconde salle du premier étage, en face l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, que furent installées les broderies et les dentelles.

Cette fois, la maison Carpentier est à son apogée. Il n'y a qu'elle, avec M. Langlois, fabricant de porcelaines, pour représenter l'industrie Bayeusaine. Son exposition est superbe et l'emporte sur celles de tous les autres centres de fabrication dentellière. Le rapporteur la juge en ces termes : « Mme veuve Carpentier, qui obtint en 1823 une médaille d'argent, a présenté des robes à bordures riches et à fond plein, des châles, des écharpes et une foule d'autres articles en dentelles. Mme Carpentier entretient un grand nombre d'ouvrières, même dans les moments où le commerce ralentit. L'importance de sa fabrique, autant que la beauté toujours soutenue de ses produits, détermine le Jury à lui décerner une médaille d'or ».

Mais ce n'est pas le seul succès de Mme Carpentier cette année là. Le 10 septembre suivant, Madame la Dauphine, Duchesse de Berry, passe à Bayeux dans un de ses voyages. Son Altesse Royale demande à voir travailler la dentelle. Mme Carpentier réunit plusieurs de ses ouvrières avec leur métier. La Princesse est ravie de les voir si habilement manier leurs nombreux fuseaux ; elle distribue des gratifications, commande une écharpe en dentelle de fil et décerne à Mme Carpentier le titre de fabricante de dentelle de Madame la Dauphine.

Le parchemin en fut délivré le mois suivant, nous le possédons encore, il est ainsi libellé :

« Brevet de fabricante de Dentelle à Bayeux de S. A. R. Madame la Dauphine. Aujourd'hui dix-septième jour d'octobre 1827, Marie-Thérèse-Charlotte, Dauphine de France, étant à Paris, voulant traiter favorablement Mme Marie-Jeanne-Louise-Anne Jean-Delamare, veuve de M. Carpentier, Louis-Tranquil, sur les bons rapports qui lui ont été faits de sa personne, lui a accordé et lui accorde, par le présent Brevet, le titre de fabricante de dentelle, à Bayeux, de Madame la Dauphine ; voulant qu'elle puisse s'en qualifier dans tous les actes publics ou particuliers, et qu'elle jouisse dudit titre aux honneurs prérogatives et autres avantages

qui peuvent y être attachés, et pour assurance de sa volonté, son Altesse Royale m'a commandé d'expédier à ma dite dame veuve Carpentier, le présent Brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moi, secrétaire des commandements et trésorier-général de son Altesse Royale et de ses maisons et finances ».

Fait et donné au château des Tuileries, les jours et mois sus-dit.

MARIE-THÉRÈSE.

Pour Madame la Dauphine,
Le Baron CHARLES.

Mme Carpentier était arrivée à la fortune et aux honneurs, mais à ce moment sa sœur Mme Depierre, perdait son mari, Jean-Baptiste Depierre, décédé le 4 septembre 1827, à 66 ans.

Cet événement décida Mme Depierre à liquider sa maison de Paris, elle se retira des affaires et revint habiter Bayeux, rue des Bouchers, 59.

Mme Carpentier n'ayant plus la maison de sa sœur comme correspondante à Paris pour la vente de ses dentelles, chercha elle-même à céder ses affaires. Elle était riche, elle avait 65 ans, et sa santé n'était pas très bonne. Elle trouva à traiter avec M. Augustin-René Lefébure, qu'elle connaissait comme employé depuis neuf ans dans une maison de dentelles de la rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.

Le 29 novembre 1829, elle céda à M. Lefébure sa fabrique de dentelles, établie rue Saint-Jean, 14 ; elle lui assura le concours de tous ses employés et principalement de Mlle Esther Jouas qu'elle avait initiée à tous les détails de la fabrication et qui était très aimée des ouvrières. C'était alors M. La Personne qui était le voyageur pour toute la Normandie et M. Maubant qui suivait les foires de Caen et de Guibray. Le dessinateur de la maison s'appelait Rozan et le piqueur de cartes était Charles Legoux, qui avait reçu une médaille de bronze à l'Exposition de 1819, où il avait envoyé une machine de son invention pour piquer les cartes. En plus de ce personnel, Mme Carpentier occupait de nombreux facteurs pour recevoir les ouvrages dans les communes un peu éloignées. C'étaient M. Sauvage, M. Perrée, Mme La Personne à Tilly, Mme Chreufile, Mme Gardin, Mme Daudeville, Mme Renaude à Crépon, M. Jeanne aîné et M. Postel à Saint-Lô, et enfin Mme veuve Desjardins à Avranches. Ce n'est pas tout encore, car c'était Mme Carpentier qui faisait travailler dans les différentes écoles de la ville ; elle occupait aussi l'hospice Saint-Louis de Caen où la classe de dentelle était dirigée par la sœur Viel, et les deux

écoles de Cherbourg, dont les directrices étaient la sœur Hyver et la sœur Duval. C'était donc une maison importante et en pleine prospérité que Mme Carpentier cédait à M. Lefébure. Dans un prochain chapitre pour lequel je vous demande encore quelque délai, je montrerai que mon père sut développer encore cette maison et justifier les hautes récompenses qu'il a obtenues dans sa carrière industrielle de 1829 jusqu'en 1869.

(A SUIVRE.)

DE LA PUISSANCE
DE LA VOIX HUMAINE

Dernièrement, dans une réunion musicale, quelqu'un rappelait le magnifique Concert Spirituel de Saint-Côme-de-Fresné du 24 août 1865, où Mme la baronne de Caters obtint un succès inénarrable.

C'est que Mme de Caters était la fille de Lablache, la basse fameuse du Théâtre Italien, et qu'elle était douée d'une voix merveilleuse, d'une grande étendue et d'une pureté incomparable ; son timbre de cristal pouvait rivaliser avec celui de l'Alboni, de ravissante mémoire.

A ce sujet, un de nos amis raconta une anecdote que M. Lechangeur, le vaillant directeur des *Neustriens* (de Caen), aimait à rappeler et dont Lablache avait été le héros.

M. Lechangeur déjeunait un matin chez Rossini, en compagnie d'Auber, l'auteur de *La Muette*, et de Camille de Vos, dont nous avons eu le plaisir d'entendre souvent la jolie romance *O ma Charmante*. Naturellement, la musique faisait les frais de la conservation et M. Lechangeur vint à parler du baryton Baroilhet, créateur de *La Favorite*, dont il admirait le talent et la sonorité de la voix qui était très étendue. Vraiment, dit Rossini, vous êtes si enjoué de Baroilhet, eh bien ! si vous voulez venir cet après-midi aux Italiens, je vais vous donner la preuve que dans certaines occasions on ne l'entend pas ; on va répéter un trio, et dans nombre de passages, on ne distingue pas plus sa voix que celle de sa partenaire qui, pourtant, elle aussi, est admirable. Incrédule et intrigué, M. Lechangeur n'eut garde de manquer la répétition et Lablache, à qui Rossini avait fait la leçon, s'en tira si bien que M. Lechangeur fut stupéfié et qu'il ne cessait de répéter : En vérité, je ne l'aurais jamais cru et, encore aujourd'hui, c'est si incroyable que je me demande si c'est bien vrai !

* * *

Il paraît que Lablache avait lui même un maître au point de vue de l'ampleur de la voix, si l'on en croit le récit suivant publié par l'*Indicateur*, dans son numéro du 30 août 1851 :

« On a découvert, dans une ville du Midi, une voix qui dépasse en « volume tout ce qu'on a entendu jusqu'à ce jour et auprès de laquelle la « voix de Lablache n'est qu'un léger filet. Ce chanteur, que le Conseil

« municipal va présenter au Conservatoire de Paris, exerce la profession « de maréchal-ferrant. Sa voix parcourt quatre octaves, depuis le sol « sur-aigu du soprano jusqu'au contre-sol du baryton. Lorsqu'il chante « pendant le calme des nuits, on l'entend distinctement à trois lieues à la « ronde. On raconte au sujet de cette voix une chose qui nous a paru « fort extraordinaire. Il ferrait deux gros chevaux de roulier qu'il aurait « rendu sourds en leur chantant un air des *Mystères d'Isis*. De là, procès « en dommages-intérêts intenté par le propriétaire des chevaux.

« Nous doutons fort que le Conservatoire accepte un pareil phéno- « mène, qui pourrait bien frapper de surdité les professeurs chargés des « leçons de chant. Ce chanteur est âgé de 23 ans ; il se nomme Cadet- « Delonnis ». (MESSAGER).

Nous ne connaissons pas la décision du Conservatoire et l'histoire n'est peut-être pas des plus authentiques, mais ce qui est véridique, c'est qu'un de nos compatriotes, M. Réquier, qui fut le créateur de notre Orphéon, possédait aussi une voix très étendue, de plus de trois octaves, du contre-ut grave au contre-mi sur-aigu, et qui n'assourdissait personne, bien au contraire. Nombreux encore sont ceux qui l'ont entendu avec plaisir et applaudi chaleureusement, notamment dans le fameux duo de *La Reine de Chypre* et dans *Le Carillonneur de Bruges*, qu'il baissait souvent de deux tons pleins, au grand plaisir et ébahissement des connaisseurs étrangers qui l'écoutaient et le bissaient régulièrement.

Un autre compatriote s'était également créé une certaine notoriété par la puissance de sa voix qu'on entendait de très loin dans la nuit. — Qui ne se souvient de M. Legrix, maire de Litteau !

* * *

Le 19 mars 1859, plus de cinq mille orphéonistes, parmi lesquels cent de l'*Orphéon* et des *Vénitiens de Bayeux*, étaient réunis dans le Palais de l'Industrie, à Paris, pour exécuter diverses œuvres choisies, notamment un chœur à huit voix, intitulé : *Les Génies de la Terre*. Dominant cette masse chorale, accompagnée par un orgue puissant et deux musiques militaires, un ténor de Lille, personnifiant le *Roi des Mondes*, parvint à se faire entendre distinctement aux applaudissements enthousiastes de plus de 30.000 spectateurs et de l'Empereur Napoléon lui-même, qui assistait à la séance.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire le récit des journaux de l'époque qui rendirent compte de cette belle solennité.

* * *

Dix années après, le 20 janvier 1869, Mlle Carlotta Patti, sœur de la grande cantatrice, qu'on entend encore avec bonheur dans les Concerts organisés pour des œuvres de bienfaisance, vint donner une séance musicale au Théâtre de Bayeux, avec le précieux concours de Vieuxtemps, Bottesini, Ritter, et autres artistes de premier ordre. Carlotta Patti avait la voix aussi pure que sa sœur et d'une étendue incroyable ; elle pouvait atteindre des hauteurs inconnues avant elle.

L'artiste compositeur que nous avons connu et aimé, M. Perdu, prétendait que dans son éclat de rire elle avait donné le la sur-aigu. Le fait fut contrôlé et reconnu exact.

L'*Echo Bayeusain* du 22 janvier en rendait compte ainsi : « Mlle Patti a « une voix toute particulière qu'elle conduit avec un art merveilleux, « qui se joue des plus grandes difficultés avec les notes les plus élevées, « à toute autre inaccessibles, témoin son éclat de rire..... »

* * *

Nous avons également entendu au Théâtre de Bayeux Mme Stolz, la créatrice de la *Favorite*, Mlle Miolan avec Léon Lecieux, notre compatriote si fêté, Mme Garcia, Mme Masson, Mme Alboni, dont le timbre était comparé à une cloche d'argent, mais nous n'avons pas eu la bonne fortune d'y applaudir Mme Sarah Bernhardt, l'actrice à la voix d'or, qui fait encore les délices des Parisiens et que des souverains étrangers ont eux-mêmes fêtée tout dernièrement. Aurons-nous un jour ce plaisir ? C'est peu probable. Qu'il nous soit permis d'en exprimer nos regrets.

* * *

Terminons ce petit travail par un fait qui démontre les bizarreries de la voix humaine.

Au mois d'avril 1876, il y avait à Rome, au Théâtre Fanfulla, deux chanteurs tyroliens, qui possédaient chacun deux voix et pouvaient chanter à eux deux un quatuor. L'un s'appelait Fizoli et chantait tout à la fois le second ténor et la seconde basse ; l'autre, Marcellini, exécutait le premier ténor et le baryton.

La chronique ne dit pas si c'était merveilleux ; mais le fait n'était pas unique et notre érudit concitoyen, M. Georges Villers, nous a affirmé plusieurs fois qu'il avait entendu dire à son ami, le savant Adrien de Fage, qu'il avait connu à Bordeaux un chanteur qui pouvait exécuter en même temps deux airs, à la tierce.

Nous avons souvent entendu des chanteurs tyroliens de grande valeur, mais jamais de pareils phénomènes. E. LALOUEL.

Refus des Grands Chapeaux

PAR LE CORPS DE VILLE

(1731)

Du mercredy septième jour de mars 1731,

En l'Hôtel-de-Ville,

En l'assemblée généralle de la Ville, convoquée sur la proposition faitte par le seigneur évêque de Bayeux (1), à Monsieur Le Marois, premier échevin, de faire assembler la Communauté pour délibérer sur l'établissement qu'il entendait faire en cette ville d'une Communauté de religieux qualifiés et appellés Grands Chapeaux pour montrer aux jeunes gens à lire, écrire et autres instructions, même des principaux devoirs de la religion, gratis en faveur des pauvres de la ville et des fauxbourgs, en leur abandonnant, par la Ville, seulement la maison étant sur la porte de S[t] André, ayant servi autrefois à faire le service parrochial de S[t] André, faute d'église ; ayant ledit seigneur evesque asseuré ledit sieur Le Marois qu'il se chargeroit de leur nourriture et autres nécessaires sans quil en coustast rien à la Ville et n'ayant peu sur ce délibérer dans ledit temps, pour l'absence de partie des officiers de la Ville, tous lesquels réunis, ayant fait scavoir que aujourd'hui il y auroit assemblée publique à l'effet d'en délibérer et de prendre l'avis des dits habitants, lesquels en avoient esté avertis dans la dernière assemblée généralle, le tout mûrement examiné et ayant égard à la quantité d'établissements, de communautés ecclésiastiques, séculières et régulières établies dans Bayeux, qui surchargent les habitans dudit lieu, le défaut de commerce dans la ville de Bayeux, le petit nombre des habitans joint aux acquisitions que font tous les jours les communautés qui réduisent continuellement les possessions des habitans, de manière que, sans exagérer, ils possèdent plus des trois quars des biens de la Ville, fauxbourgs et environs : — de toutes ces communautés il y en a trois d'hommes mendians qui sont capucins, augustins et cordeliers, tous à la charge de la ville et des environs, un Séminaire avec la Communauté du Chapitre, outre quatre communautés de filles, béné-

(1) Paul d'Abert de Luynes.

dictines, ursulines, hospitalières et les filles de la Charité, et les bénédictins de S^t^-Vigor, près Bayeux, deux hôpitaux pour le soulagement des pauvres, où l'on a joint des sœurs de charité pour avoir soin des malades, et des filles de la Providence pour le travail et l'instruction des jeunes filles, tout ce qui est à la charge des habitans, — lesquels, reconnaissants que tous les enfans de la ville et des fauxbourgs reçoivent des instructions suffisantes par les sieurs curés, vicaires et autres prêtres des parroisses, en grand nombre non peuplées, et par plusieurs autres maistres et maîtresses établies dans Bayeux qui ne subsistent qu'avec assès de peine au moyen des petits secours, non à charges aux dits habitans, outre le collège établi auquel il y a cinq régents ; sur quoy, après avoir délibéré, tous lesdits habitants, représentés par leurs députés soussignés, d'une voix uniforme, ont remercié Monseigneur l'évêque de Bayeux de ses intentions pour le bien de la ville, le supliant de ne pas trouver mauvais que la Ville soppose à cet établissement et à toute autre communauté qui voudroient s'établir dans la dite Ville et fauxbourgs, qui n'est que trop chargée des communautés qui y habitent ; et ont authorisé le procureur syndic de s'opposer au nom de ladite Ville au dit établissement et à tous autres, le cas échéant ; tous lesquels ont signé avec nous,

Paysant, maire ; Lemarois, Crepel, Eurry, de Hermerel du Martel, Larcher, R. Jehanne, J. Folliot, J. Guérin, A. Marie, Lemarchand, J. Lentrin, R. Maufras, L. Delalonde, S^t^-Martin, Gobert, Mauger, G. Briard, Lilet, greffier, Baley, Pittard.

CLOCHES & CARILLONS

DE LA

Cathédrale de Bayeux

« A Baïeux, y a une belle église Cathédrale, la plus magnifique après celle de Rouen... [où] sont deux tours pyramides des plus hautes qu'on y puisse voir, comme aussi la tour du mitan... bastie d'un singulier ouvrage d'architecture... tout au haut de laquelle est posée la plus grosse orloge de ce royaume, au circuit de laquelle sont quatre clochettes ou chanterelles, lesquelles de bonne armonie e accord, durant que l'heure sonne, font entendre le commencement de cette antienne : *Regina cœli lætare.* Et à la demye, *Alleluya.* »

C'est en ces termes grandiloquents et admiratifs que parle de notre antique basilique le premier historien de la ville de Caen, Charles de Bourgueville, sieur de Bras, dans ses *Recherches et Antiquités* de la province de Neustrie. Mais cette description, quelque flatteuse qu'elle soit, n'en laisse pas moins dans un oubli regrettable les hôtes des « deux tours pyramides » au moment des guerres civiles de religion, c'est-à-dire les cloches.

Ce fut en constatant cette lacune que l'idée nous vint de rechercher les rares documents, les bribes historiques plutôt, qui nous sont parvenues sur les cloches successives de notre Cathédrale et d'entreprendre la présente étude.

Elle sera, naturellement, divisée en deux parties, dont la première traitera des « bronzes mouvans », destinés à convoquer les fidèles aux offices de l'Eglise et parfois à chasser les orages et conjurer les tempêtes (1), ou

(1) Paul Amyl, chanoine fabriquier, du 3 février 1482 à même date 1483, constate, sous la rubrique *mises extraordinaires*, un paiement de 5 sols fait « aux cousteurs, pour avoir sonné pour le tonnerre ».

« Les sonneurs auront soin », portent deux conclusions capitulaires, du 6 juillet 1461 et 28 mai 1462, « de sonner les cloches au commencement de la tempête, lesquels seront payés aux despens de la fabrique ».

des cloches proprement dites ; la seconde sera consacrée à l'étude des horloges et carillons successifs qui ont scandé bruyamment, à chaque division du temps, avec leurs timbres et tinterelles ou chanterelles, depuis tantôt cinq siècles, dans la couronne ducale de Louis de Harcourt, devenue tour centrale de la Cahédrale de Bayeux.

En traitant de l'horloge dont parle de Bras, nous aurons l'occasion d'étudier les constructions qu'elle nécessita et d'en constater le coût. En y ajoutant le prix payé par de Harcourt pour la couronne octogonale, nous aurons, sauf la valeur du corps carré, le prix de la tour centrale existant avant l'incendie du 13 février 1676.

PREMIÈRE PARTIE

CLOCHES

§ I.
AVANT LA RÉVOLUTION

Les cloches sonnantes, c'est-à-dire à battants mobiles, sont, de beaucoup, les ancêtres des cloches actionnées par des marteaux percutants ou timbres.

Jusqu'au XIII[e] siècle, il y a disette de monuments historiques sur la sonnerie de la Cathédrale.

Le premier ouvrage qui en fasse mention est le fameux cérémonial du chanoine Raoul, dit l'Angevin, composé ou plutôt compilé en 1269.

A cette date, il n'y est question que d'une seule tour, celle du Nord, dénommée *turris altior*, où sont 4 cloches : 2 grosses, *majores campane ecclesie*, et 2 moyennes, *medionelli*.

Une espèce de petite tourelle, à coupole ronde, placée au-dessus de *l'oculus* peint du transept actuel, lequel était autrefois partie intégrante du chœur, renfermait 4 autres cloches moindres, appelées moneaux ou avertisseurs, *monitiones*, dont aussi 2 grandes et 2 petites.

On sonnait ces dernières de dans le chœur où leurs cordes pendaient. C'était derrière ces cordes que les deux premiers chapiers, *archichori*, chantaient le premier répon des fêtes doubles (1). On les appelait *campane in choro*.

Le plus petit des moneaux, *parvula* ou *minima campana*, servait à con-

(1) « Primum [responsorium] cantatur à duobus primis archichoris, in choro, retro cordas campanarum ». Ordinarium Ecclesie Baiocensis. (U. Chevalier, p. 15).

voquer le Chapitre, et, de ce chef, est souvent dit le moneau capitulaire. Sonné avec l'autre petit, *parva campana*, il annonçait la messe canoniale. Des deux plus gros, l'un était dénommé *paulo major* ou cloche de Sexte, et l'autre, cloche de Prime sans feste ou *in feriis*.

Quelle que fût la solennité du jour, la messe quotidienne des clercs de Marie, *Mariani*, sonnée par l'un d'eux, à 6 heures du matin, était annoncée par cette dernière cloche. Mise en branle une seconde fois, elle annonçait, en férie, l'heure canoniale de Prime.

Tierce n'était pas sonnée quand il y avait chapitre. Dans le cas contraire, c'était la première cloche des vêpres qui y appelait, au gré des couteurs.

Sexte était annoncée par la cloche de ce nom.

None était sonnée par une cloche analogue à la solennité.

Quatre sonneries successives marquaient l'heure des Vêpres : 1° celle, assez longue, d'une petite cloche, *campana parva ;* 2° celle d'une cloche un peu plus forte ou de la cloche de Sexte ; 3° celle de la cloche de Prime ou semblable ; 4° celle d'une des plus grosses cloches du chœur ou de celle sonnée à None. Peu après, on exécutait avec les deux petits moneaux une sonnerie spéciale dite *classicum*.

Pour Complies, on ne se servait que du moneau capitulaire.

La cloche sonnée à None marquait le couvre-feu ou *ignitegium*.

Au milieu de la nuit, les Matines étaient annoncées comme les Vêpres.

Telle était la musique bruyante que les Bayeusains entendaient tous les jours ordinaires que Dieu tissait.

Quand la solennité grandissait, la sonnerie était renforcée.

Dans les fêtes simples de 3 ou 9 leçons, Prime était sonnée avec un des *medionelli ;* il en était de même pour None et Complies. La messe chantée, on mettait en branle toutes les cloches du chœur et on terminait par le *classicum* des Vêpres et Matines.

Dans les fêtes doubles, à deux chapes seulement, None du jour et de la veille, Prime et Complies étaient annoncées par les deux *medionelli*. Aux Vêpres et Matines, chaque avertissement était donné avec deux cloches et le *classicum* final. Pendant tout le *Te Deum*, après appel avec le petit moneau du chœur, les couteurs sonnaient les deux *medionelli* et à la fin toutes les cloches du chœur y joignaient leurs voix. S'il n'y avait point de *Te Deum*, on ne sonnait que les deux quatrièmes cloches du chœur pendant le 9e répons.

Ces deux dernières cloches annonçaient le couvre-feu.

Dans les fêtes doubles à quatre chapes, dont deux de *stallo altiori* et deux *de secundo*, la sonnerie était la même, sauf pour la procession, la séquence et le couvre-feu, sonnés, après appel comme ci-dessus, par les deux *medionelli*.

Si les quatre chapes étaient de *stallo altiori*, et dans toutes les solennités où officiait le seigneur Evêque, à Prime et à None, la veille et le jour, et au couvre-feu, on sonnait les deux grosses cloches *majores ;* les heures, vêpres et matines, s'annonçaient comme dans les fêtes à deux chapes. Toutefois, Tierce est sonnée par les deux quatrièmes cloches des vêpres et le 4e coup de celles-ci par les deux *medionelli*.

A Matines, qui se disaient de nuit dans ces fêtes, on mettait en branle toutes les cloches de la tour et du chœur : concert que l'on appelait *tumultus ;* cette sonnerie était suivie de quatre avertissements dans le chœur.

On sonnait encore toutes les cloches aux laudes et messe des obits solennels, et les couteurs, *custodes*, recevaient 12 deniers de salaire, sauf pour ceux où la commune payait, et les obits d'évêque, où ils ne recevaient que du vin. Les obits des chanoines non-résidents ou décédés au dehors, ne leur rapportaient rien.

Même sonnerie à l'aller et au retour du convoi d'un chanoine ou d'une personne, comme aussi après les matines et vigiles et au moment de l'inhumation.

Les visites de rois, de légats, d'archevêques, d'évêques, la première réception de l'évêque diocésain dans sa Cathédrale, l'intronisation du doyen étaient annoncées, de même, au son de toutes les cloches.

Nous venons de voir que le couvre-feu, cette vieille coutume normande, importée par notre duc Guillaume en sa conquête d'Angleterre, participait à la solennité du jour et était sonné avec une cloche congruente. D'où cette conséquence que cette sonnerie, mi-civile mi-religieuse, annonçait aussi la fête du lendemain. Il ne faut pas toutefois y voir quelque chose d'analogue à la sonnerie du soir de l'*Angelus ;* ce serait un anachronisme. L'institution de cette prière, par le pape Jean XII, ne remonte en effet qu'à 1316 ; et, d'autre part, elle ne fut annoncée, trois fois le jour, au son des cloches, qu'à la fin du xve siècle, en exécution d'une ordonnance de Louis XI. Or, l'Angevin écrivait en 1269, fin xiiie !

Ce n'est qu'après cette date, au xvie siècle, que les deux sonneries purent se confondre. Et nous trouvons dans l'obituaire de la paroisse Saint-Patrice, conservé à la Bibliothèque municipale, cette mention

« couvre feu », désignant la sonnerie annonçant, la veille au soir, la célébration d'un obit. Béziers rapporte que « le 10 février 1659, veille de l'inhumation de l'évêque Servien, on sonna le couvre-feu, de 7 heures 1/2 à 8 heures du soir, avec les deux grosses cloches ».

La *turris altior*, ou tour du Nord, la seule dont il ait été question jusqu'ici, datait de l'épiscopat de l'évêque Hugues (1015-1049), qui repose au pied de cette pyramide, dans un enfeu, privé de sa statue, remplacée par un bénitier moderne, et auprès de Philippe de Harcourt (1142-1163), inhumé contre la chapelle Saint-Gilles. Elle était, comme celle du Midi, édifiée par Richard (1107-1133), fils de Samson, seigneur de Douvres, qui a aussi son enfeu auprès de cette pyramide, terminée par une plateforme, dans le genre des tours de l'abbaye aux Dames (la Trinité) de Caen. Ces trois évêques, puissamment aidés du roi d'Angleterre, Henri Beauclerc (1), du gouverneur de Bayeux, Robert de Caen, Cte de Glocester, père de l'évêque Richard III, réparèrent les désastres causés par l'incendie de 1106.

A la fin du XIIIe siècle, on renforça, par des constructions en style ogival, la tour Nord du grand portail, pour la rendre capable de porter la flèche dont on la surmonta. Ces constructions masquent à l'extérieur, sur le tiers de la hauteur, toute la partie romane, qui n'est plus apparente que dans les étages supérieurs et inférieurs. Cette tour était voisine du manoir de la prébende de Tanies devers lequel elle était bâtie.

La pyramide sud fut édifiée au siècle suivant, avec les mêmes précautions de solidité.

L'évêque Nicolas Habart, auquel certains font l'injure gratuite de le compter parmi les juges de Jeanne d'Arc, construisit, de 1425 à 1427, en collaboration avec son Chapitre et la Fabrique, sur les 4 piliers renforcés du centre du croisillon, que nous appelons aujourd'hui transept, un corps de tour de forme carrée et de style roman, destinée comme les tours médianes d'alors à être vue de l'intérieur, masse qui attendait encore son couronnement cinquante ans plus tard.

Cette construction contraignit les cloches du chœur ou moneaux à émigrer de leur logis. Mais nul ne saurait préciser la date, car, de 1269 à 1503, nous n'avons aucuns renseignements sur les cloches proprement dites. Une note latine, cependant, nous indique qu'en 1389, il y avait : « quatuor servientes, duos clericos et duos laïcos, pro pulsatione campana-

(1) « Rex Henricus Baiocas civitatem cum principali ecclesia ignibus absumpsit... detrimenta ecclesie rex mirificè resarcivit » (G. de Malmesbury).

rum et custodia ecclesie. Cure est, ajoute-t-elle, custodis custodire omnes campanas ». Une conclusion capitulaire du 9 juin 1503, ainsi conçue : « il sera demandé à des ouvriers combien il faudrait pour embellir la petite tour qui est sur la nef », nous indique toutefois leur emplacement : c'était très probablement sur l'oculus de la travée où est aujourd'hui la chaire à prêcher.

En 1483, quand le Chapitre entreprit de terminer la couronne ducale édifiée aux frais de Louis de Harcourt, évêque de Bayeux, patriarche de Jérusalem et vice-roi de Normandie, en la fermant par un dôme de plomb historié, recouvert d'une claire-voie et d'un bonnet surmonté de la statue de l'archange Saint-Michel, afin d'y loger une horloge monumentale, les comptes de Paul Amyl, curé d'Aignerville et chanoine fabricier, nous entretiennent d'une des cloches du chœur : *Prime* sans feste.

« Est à noter », y lisons-nous, sous la rubrique : « Aultres mises pour la construction de lorloge », « que la cloche de *Prime* sans feste a estey cassée pour employer endit orloge (1), pour ce que, au record du fondeur, navyon assès [de] matière pour faire ledit orloge du poys de v milliers, à quoy nous estoit requis davoir mil ou douze cents livres de métal oultre le poys dudit orloge, ce que on ne peult promptement recouvrer à Caen, Saint-Lô ne Baïeux, aultrement le moulle eust estey perdu, qui eust, ainsy que le disoit ledit fondeur, et pour ceste cause fut besoin prendre ladite cloche qui pesoit 2.557 livres », poys constaté par Perrin Le Seurey, garde du poys le Roy, qui perçut 5 sols.

Ce compte révèle que le Chapitre, pour épargner sa cloche de Prime, avait, mais en vain, envoyé quérir du métal à Nully (Neuilly), Mondaye, Saint-Lô et Caen, dépensant, à ces diverses missions, 3 livres 14 sols 11 deniers. Le fondeur Odon, de la grant rue de Paris, qui besoignait à la fonte de la cloche dudit horloge, fit, lui-même, le voyage de Nully avec le chanoine de Gueron et celui de Saint-Lô avec le chanoine de Saint-Laurent.

Sous cette autre rubrique : « Aultres mises faictes tant pour les mouvements que pour la cloche », nous voyons que le maistre [fondeur] de Saint-Lô, venu à Bayeux, donner son opinion touchant les ances de la cloche de lorloge qui estoient faillies, reçut de Messeigneurs du Chapitre, qui marchandèrent avec lui de fondre trois cloches, 34 s. pour son vin ; tandis que « le fondeur de Coulomp », appelé avec lui, comme expert, ne reçut que 17 sols.

(1) C'est-à-dire au timbre ou à la cloche de l'heure.

De quelles cloches s'agissait-il ? Quand furent-elles fondues ? C'est ce que nous allons essayer de trouver ; recherche ardue à cause de l'extrême sobriété du peu de renseignements trouvés dans le compte de Jehan Boutin, prêtre, chanoine et fabriquier, pour l'exercice allant du 3 février 1484 au 3 février 1485, après le mauvais résultat de la première fonte de la cloche de l'horloge.

Paul Amyl, en son compte, après avoir constaté le poids du métal de *Prime*, ajoutait « duquel poys a esté employé à la fonte de la cloche 1250 livres. » Le reliquat, soit 1307 livres, réuni à d'autre métal acheté du monnoyer de Saint-Lô (3.400 livres du prix de 437 livres 5 sols, « achat de métal pour la 2e fonte »), servit à faire une nouvelle *Prime*, fondue en 1485, lors de la seconde fonte du timbre de l'horloge.

Jehan Boutin, dans la « mise pour la fonte des cloches », porte payé « au fondeur et son compeignon pour le vin quant fut fait le marchié de la façon de la cloche de *Prime* sans feste, 2 sols. » Viennent ensuite, parmi les dépenses communes pour la fonte des deux cloches, celles spéciales à la cloche qui nous occupe :

Dépense pour la fonte des cloches.

A ung maçon pour asseoir les fondemens du moule de *Prime*	2 s. 1 d.
En plastre achaté par J. Le Savoureulx pour faire le molle des ances.	8 s.
Pour 12 livres de fil de fer achaté de J. de Lestar	33 s.
En greysse à gressier le moulle.	2 s. 3 d.
En oeufz à faire le moulle	6 s. 6 d.
En cercles pour relier la chape de *Prime*	6 d.
Au fondeur et à ceulx qui luy ont aydé pendant la fonte, en boire et mengier	5 s. 6 d.
Audit fondeur et à ses serviteurs quant fut faicte la 1re fonte, pour leur disner ung escu d'or	34 s.
Pour les disner et souper du fondeur et de son varlet et pour ung gallon de vin à la fonte de la première cloche. . .	3 s.
Pour un pot de vin payé pour le fondeur	18 d.
A 3 menouvriers qui ont aidé à tirer la cloche de terre. . .	5 s. 6 d.
Aux charpentiers qui ont tiré la cloche de terre, pour leur vin	3 s.
Aux charpentiers et plombiers pour leur dîner, le jour qu'ils levèrent la cloche de terre.	20 s.
Pour 6 pots de sidre aux compeignons quant la cloche fut levée	3 s.

Pour un foiz de fain à faire le villon pour couvrir le fourneau. 2 s.
Pour unes vieulles cardes pour nestoier lad. cloche . . . . 15 d.

Dépense commune

Pour 23 charetées de terre à faire les moulles . . . . . 23 s.
Ausdis charpentiers pour leur vin d'avoir monté la cloche de *Prime* sans feste par l'ordonnance de MM. des Essartiers et de Moon . . . . . 26 s.
A Perrin Roger et son compeignon et missire Guille Hamel qui aidèrent à monter lad. cloche, à chacun 11 d., valant 2 s. 9 d.
Ausdis charpentiers pour leviers et gresse à oindre leurs engins 2 s. 6 d.
Pour une livre de gresse aux charpentiers et pour oindre la ferraille de la cloche . . . . . 12 d.

On dépensa pour 74 s. 5 d. de combustible ; 32 charetées de pierre, venues de Bazenville et de Saint-Vigor, surtout de la première paroisse, coûtèrent 120 s. 3 d. ; il fut employé pour l'éclairage 12 d. de chandelle.

Cette cloche de *Prime*, 2e du nom, fut montée la première semaine de septembre 1485, dans la tour du Midi.

L'article final de la rubrique « mises pour la fonte des cloches » porte « au maistre fondeur pour voir fondu deulx cloches par l'ordonnance de Mess. du Chapitre, comme appert par descharge, 80 livres. » Ce prix, comparé aux 56 livres que devait coûter la fonte du timbre de 5 milliers confiée à Odon, semble bien comprendre la seconde fonte de ce timbre et la fonte de la 2e *Prime*, dont les poids respectifs eussent alors été de 5.000 et de 2.142 livres, au total 7.142 livres.

Quel était ce fondeur ? Le maistre de Saint-Lô, sans nul doute, avec lequel le Chapitre avait marchandé l'exécution de 3 cloches et qu'en juillet 1485, Germain Achart alla chercher « à Rènes, en Bretaigne » où, vraisemblablement il besoignait et ouvrait de son art. (Despence commune du compte 1484-85.)

Les deux autres cloches comprises endit marché ne furent pas fondues alors, soit pénurie d'argent, soit parce que l'œuvre de l'achèvement de l'horloge absorbait, pour l'heure, toute l'activité du Chapitre. Ne le voyons-nous pas, en effet, nommer, le 2 mai 1485, des commissaires pour faire achever au plus vite la tour de l'horloge ? et le 15 juillet ensuivant, décider qu'il « sera envoyé un exprès à Paris, pour obliger l'artisan qui fait les mouvemens à les achever. » (Conclusions capitulaires à ces dates.)

La fonte avait alors lieu, ce qui dura jusqu'en 1668, dans la maison de la Fabrique, ou ancien doyenné, situé le long de la chapelle St-Etienne

au bas du planitre. Cet « ostel de la loge » ou de la fabrique était affermé 4 livres, payables moitié à Saint-Jean et moitié à Noël. En 1482, il était occupé par messire Jehan Audrieu. L'année suivante, le tenant était Me Thomas Jeunesse, qui l'avait loué à sa vie. Dans l'exercice 1483-84, le fabricier Paul Amyl insère la mention suivante : « donné par Messieurs à Me Thomas Jeunesse, le terme de la Saint-Jehan desraine passée, pour les charges quilz a souffertes à raison de la fonte et des services qu'il a faictz pour ce, 40 sols ». L'an suivant 1484-85, le même reçoit « pour lostel de la fabrique, lequel a esté fort occupé cest présent an, à cause de la fonte des cloches, 4 livres. » C'est, on le voit, une année de loyer remise. (Comptes de Jehan Boutin, fabricier.)

Le retard ne fut cependant pas considérable, puisque le compte de 1485-86 du même fabricier, parle de deux cloches inconnues jusqu'alors : *Catherine* et *Ravent*. Au chapitre des « mises extraordinaires » nous lisons qu'il est payé « pour avoir poisé au poys le Roy 439 livres de fer et baillié à Denys Pontilz (ferronnier) pour faire deulx batans aux cloches, 22 deniers » et sous la rubrique « ferronnerie et clou achatey » : aux varletz de Denys Pontilz, pour leur vin de faire les batans des cloches, 2 sols ; et pour avoir poisé ung batail, au poix du Roy, pesant cent livres, 6 deniers ; pour avoir poisé, aux poix du Roy, le batail de *Catherine*, 3 deniers ». Au chapitre du « sallaire des menuiers et carpentiers » on trouve qu'il fut payé à Le Savoureulx et son filz pour « 2 journées et demie pour monter et descendre la cloche de *Ravent*, à 6 s. par jour, 15 sols, et à Jehan Le Savoureulx, le jeune, pour le même temps et le même travail 7 sols 6 d. ».

En diminuant le poids du fer délivré à Denys Pontilz des 150 livres employées aux deux battants d'une cloche innommée (est-ce *Ravent ?)* et de *Catherine* (qui, pesée au poids le Roy) ne paya que 1/2 de la précédente, il reste 289 livres de fer qui durent être employées pour faire les deulx battants premiers indiqués et pour des cloches dont nous ignorons le nom. Or, étant donné que le rapport du poids du battant à celui de la cloche est de 4 %, les renseignements, fournis par le compte, nous permettent d'évaluer le poids des 4 cloches auxquelles étaient destinées les battants susdits : une des cloches innommées pesait 2.500 livres (100 X 25 = 2.500) ; *Catherine* 1.250 livres, n'ayant payé au poids le Roy que 1/2 de la redevance de la précédente, et les deux cloches innommées, actionnées par les deux battants pesant ensemble 289 livres, auraient pesé ensemble 7.125 livres (289 X 25 = 7.125).

Prime, *Ravent* et *Catherine* furent placées dans la tour du Midi. Jehan Le Savoureulx reçut « 3 sols, pour ung jour à rabillier le planchié de dessoubz les petites cloches qui estoit tout pourri et 6 sols pour deulx jours quil a vacqué à rabillier le planchié dentre les deulx tours ». (Comptes de 1485-86).

On sonnait à la corde, car nous trouvons le coût de deux « chymères à rouelle », l'une de 2 s. 9 d., l'autre de 2 s. 6 d.

Comme nous l'écrivions plus haut, on n'entend plus parler des cloches jusqu'en 1503, époque où les moneaux occupaient, depuis 1425 ou 1427, sur la nef, une tourelle exigüe et qui n'avait rien de luxueux, puisqu'il était alors question de l'embellir.

La question fut mûrement étudiée et tellement différée, qu'il ne s'agissait plus seulement, quand elle fut résolue, après quinze années d'hésitation, d'embellissement, mais bien de consolidation. C'est ainsi que, le 18 novembre 1521, une nouvelle conclusion capitulaire décidait « que les moneaux en seraient ôtés, et mis dans la tour du Midi, jusqu'à ce qu'elle soit raccommodée ».

Cette réparation fit durer la tourelle un peu plus d'un quart de siècle. Mais en 1547, si nous en croyons le manuscrit Regnauld (1), il fallut en construire une nouvelle : celle, vraisemblablement, que l'on voit sur le tableau représentant une procession qui est à la Salle du Chapitre, et qui, fort élégante, semble harmonisée avec la tour centrale.

Sonnée très fréquemment, à cause précisément des multiples usages auxquels elle était destinée, la seconde *Prime* sans feste fut assez vite hors de service. Elle fut refondue, d'après de nouveaux procédés (?), par un nommé Pierre Le Fort, alors que Godefroy ou Geoffroy Asselin était fabriquier, témoin ces trois distiques qui y étaient inscrits en relief :

Ad Primam in feriis pulsor marianosque saluto,
Vespere quæ Mariæ nomen habere feror ;
Quam crebro sonitu fractam tum sic reparari
Fecit Gaufridus Asselin, arte noua,
Cum partes ageret fabrice, à partuque referret
Virgineo majus lustra trecenta novem.

—

L'an M V^co XLVIII
Pierre Le Fort me fist.

(1) A la Bibliothèque du Chapitre, n^os 7 et 8. Ce Regnauld, chanoine de Saint-Germain avant la Révolution, mourut grand chantre en 1814.

Quelques années plus tard, en 1562, la fureur de destruction des huguenots ou calvinistes ruina le mobilier si riche et si artistique de la Cathédrale de Bayeux. D'après le procès-verbal rédigé, l'an suivant, par l'évêque et les chanoines pour dénoncer au Parlement de Rouen les ravages des religionnaires, « viron le 28e jour de mars dernier (1562) deux officiers de cette ville, à savoir Me G. Le Huterel, conseiller des tailles, et Me Nicolas Philippe, grenetier (1), saisis pour lors des clefs de ladite église, avec grand nombre d'autres personnes, rompirent 10 cloches du nombre de douze ; duquel nombre ils en ont laissé une moyenne et la plus petite ; lesquelles cloches rompues estoient de telles grosseur qu'il estoit requis avoir 27 hommes pour les sonner. Et ont esté, tant à rompre lesdites cloches, descendre et vider les métaux de ladite église, les porter et peser au poys le Roy, l'espace de 15 jours ; puis après en ont disposé les dits officiers à leur plaisir. »

Ravent, *Catherine* et huit autres de leurs sœurs, dont les noms ne nous sont point parvenus, furent donc brisées et *Prime* sans feste, la plus grosse de la tour méridionale et le plus petit des moneaux seuls épargnés. Une conclusion capitulaire du 4 juin 1563, porte qu'on sonnera le service avec un des petits moneaux et une des 4 cloches, qui sont seules restées.

Il est regrettable que le procès-verbal du receveur du poids le Roy ne nous soit pas parvenu, car il nous eût renseignés sur le poids exact des cloches brisées, en bloc toutefois, puisque les cloches avaient été préalablement rompues.

Nulle mention n'étant faite en la requête ci-dessus du timbre de l'horloge et de ses chanterelles, il est évident qu'elles furent épargnées par les dévastateurs, à cause de leur utilité particulière.

Les deux clochers de la façade ouest, quelque temps déserts, sauf la présence de *Prime*, se repeuplèrent assez vite. Le nécrologe, en effet, nous révèle l'existence, à la date de 1586, d'une cloche appelée *Colas*, vulgo *La Trémonde*, que l'on sonnait pour l'obit de Guillaume, duc de Normandie et roi d'Angleterre.

Hermant, dans son Histoire du diocèse de Bayeux, raconte que Charles de Neufchastel, prince du Saint-Empire, archevêque de Besançon dès 1463, puis évêque de Bayeux en 1480, et qui jouit concurremment de ces deux sièges jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1498, aurait fait don

(1) Il abjura le 25 septembre 1572, avec sa femme Gervaise Blondel. (Abjurations protestantes, p. 146, T. 9 des Mémoires de la Société.)

à l'église de Bayeux d'une cloche considérable pour servir de timbre à l'horloge. Toutefois, vingt-et-un chanoines auraient contribué à la dépense de cette cloche, dont voici l'inscription donnée par Hermant :

Nosco diem clare per bis duodena secare
Tempora, semper ego, secla diesque rego.
Me vigil audit, amat; somnos piger abdere clamat;
Dum sono, me reprobat iste, sed ille probat.
Sub forma hac, ter deciès compacta metalli
Millibus hic probites pondera, si dubites.
Bis tamen ex illis centenos detrahe, quæso.
Fecundo almifice fundor ab artifice.

Suivaient, en latin, les noms des souscripteurs que nous donnerons en français : Charles de Neufchastel, archevêque de Besançon et évêque de Bayeux; Guillaume de Bailleul (1), doyen du Chapitre; Robert d'Argouges chantre; Ursin Thibout ou Tybout, scolastique ou écolâtre; Jehan Vaultier, gd couteur; René Fabri ou Le Fèvre, che de Barbières; Jehan Milet, de Ste-Honorine; Jehan Potier, des Essartiers; Nicolas Le Teinturier, de St-Martin-des-Entrées; Jehan Plusbel, de Brécy; Paul Amyl, de Colombières; Jehan Frizel, de Monts; Louis Beauvoisin, de Tanies; Jehan Boutin, de Damvou; Léon Conseil, de St-Pierre; Pierres Courtin, de Moon; Pierre Barbé, de Gueron; Guillaume Lécrivain, de Landes; Guillaume Roger, de Cully; Barthélémy Danne, de St-Laurent; Jehan Macquerel, de St-Jean, et Roland de Bar, de Feuguerolles.

D'après ce même auteur, vierge de toute critique et dont l'autorité est sujette à caution, on aurait fait de cette cloche (qui, manquant des anses en 1568, n'était plus soutenue que par deux d'entre elles, et un châssis ou échafaudage de précaution) « plusieurs petites cloches qui servaient à avertir quand l'heure devait sonner et sur lesquelles on avait ajusté les différents tons de la musique, en sorte qu'à toutes les heures elles chantaient l'antienne *Regina Cœli*. Elles marquaient aussi les demi-heures et les quarts d'heure » On en aurait aussi tiré une autre cloche pour servir de beffroi.

Nous ferons remarquer, en passant, que la *Neufchastel* n'aurait pas, selon Hermant, été fondue en timbre, mais en cloche sonnante.

Et encore que le remplacement du timbre primitif n'est justifié ni par

(1) G. de Bailleul, doyen, enterré à Falaise, dans l'église des Frères mineurs, étant mort le 16 février 1482, il s'ensuivit que la Neufchastel aurait été fondue avant cette date, ou du moins à une date très rapprochée.

la constatation d'un accident, ni par aucun autre motif, et qu'on manque absolument de renseignements sur ce que serait devenu le timbre primitif de 5 milliers.

Si l'on peut jusqu'à un certain point souscrire à l'existence de cette cloche, on ne saurait, un instant, prendre au sérieux le poids que les annalistes diocésains lui ont attribué dans leurs relations empreintes d'exagération évidente.

M. Chigouesnel, l'auteur d'une des deux Histoires de Bayeux, se refuse absolument à croire au poids de 28.000 livres qu'aurait eu cette cloche, d'après le manuscrit Gassion (1). « Si le fait est exact, dit-il, ce dont il est permis de douter, à quelle perfection n'aurait déjà pas été porté l'art du fondeur au xv[e] siècle et surtout quelle opinion ne faudrait-il pas se former de la puissance des moyens mécaniques, employés alors, pour élever à une si grande hauteur, en lui faisant franchir extérieurement les toîts de l'église, une masse de métal d'une ampleur telle qu'elle ne put passer par le trou circulaire pratiqué dans la voûte, que l'on remarque entre les quatre piliers qui supportent la tour centrale et que les chroniqueurs du temps désignent sous le nom d'*Agnus Dei.* » (2).

Le doute poli qui traduit l'incrédulité de l'auteur de ces lignes est d'une ironie d'autant plus mordante, que le pertuis en question, d'un mètre 20 cent. de diamètre seulement, n'a jamais donné passage qu'aux moneaux du chœur et que le timbre de l'horloge, fondu en 1485, et ne pesant que 5 milliers seulement, avait dû être monté par un autre pertuis, créé tout exprès, dans la toîture de la chapelle S[t]-Thomas, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce travail et qu'il avait fallu en outre défénestrer une des baies (croisées) de la grosse tour pour le mettre en place.

D'après le manuscrit Gassion, dont nous venons de parler, ce serait en l'an 1594, — d'après Potier (3) « Recueil d'aucunes choses antiques de l'église de Baïeux » en 1595, que le Chapitre aurait fait fondre, avec les débris de la *Neufchastel*, manquée par les anses en 1568, et qui ne pesait que 28.000 livres, 2 grosses cloches ou Trémondes, du poids respectif de 18.000 et 13.000 livres, pour remplacer, dans la tour du Nord, celles que les Protestants avaient brisées. La « Chronique manuscrite des évêques de Bayeux » (4), faussement attribuée à Noël Panel, curé de S[t]-Amator,

(1) Bib. Cap. man. n° 6.

(2) Hist. de Bayeux, par Chigouesnel, p. 207.

(3) Potier écrivait en 1597.

(4) A la Biblioth. Munic.

dit de son côté que cette cloche fut cassée par les Juliots (sont-ce des fondeurs ?), sur les poutres qui la soutenaient, le 20 juin 1594. Enfin, d'après le manuscrit Regnault, le Chapitre fit fondre, en 1597, les deux grosses cloches qui furent mises dans la vieille tour, vers le Nord. Elles pèsent ensemble environ 30.000 livres : 18.000 et 13.000. La première fut nommée par le sieur de Beaujeu ; la deuxième, manquée d'abord et refondue, eut pour parrains Jehan du Chastel, trésorier, et Conseil, Pierre, chanoine de St-Laurent. Le fondeur s'appelait Le Coq, Jean-Benoît.

On lit aussi dans ce même auteur : Charles de Neufchastel donna aussi une très grosse cloche ...et du métail on en fondit un autre gros horloge, avec 4 timbres pour le carillon et encore 2 autres trémondes que l'on dit peser 11.000 livres. Auquel de ces deux passages contradictoires ajouter foi ? A celui-ci, qui semblerait relativement plus sage, ou au premier qui énonce une impossibilité ?

On nous permettra bien de trouver au moins singulier que 28.000 livres de métal brisé (c'était le poids de la *Neufchastel)*, jetées à la fonte, aient produit, sans déchet aucun, 31.000 livres de cloches neuves ! Mais il y a mieux encore, de telles cloches n'auraient jamais pu entrer par la grande baie de la tour du Nord. « Ce clocher, écrit le Dr Billon (1), n'avait jamais reçu de plus grosses cloches que les Trémondes (les dernières de 1727), car le diamètre de la plus grosse était égal à l'ouverture qui lui livrait passage ». Or, cette cloche, détruite en 1858, et que l'auteur de ces lignes a vue et touchée, avait 1 m 82 ou 5 pieds 6 pouces de diamètre à la pince et ne pesait que 7.500 livres. Comme on le voit, nous continuons de voyager en pays de légende.

Le chroniqueur ecclésiastique qui nous apprend que Largillier fondit les jeux de l'orgue en 1596, ajoute qu'on fondit plusieurs cloches ce même an.

Fisquet, dans sa « France Pontificale, diocèse de Bayeux », p. 92, dit que René de Daillon, évêque de Bayeux, prélat très bien en cour sous le règne de Henri IV, à l'abjuration duquel il avait sisté et dont il était un des favoris, qui occupa ce siège épiscopal de 1590 à 1600 et construisit le château de Sommervieu « fit fondre deux grosses cloches pour sa Cathédrale, pour laquelle il employa la majeure partie des revenus qu'il en retira pendant la régale ».

Ces deux cloches sont, à nos yeux, celles qui remplacèrent, dans la tour du Nord, les *Campane majores,* descendues et brisées par les Pro-

(1) Campanologie, p. 61.

testants, Le Huterel, Philippe et consorts et non les filles, plus grandes, à leur naissance, que leur mère, de la cloche au poids fantastique pour notre tour centrale, appelée la *Neufchastel.*

En 1624, d'après une conclusion capitulaire à cette date, on paya à un fondeur de Villedieu, dont le nom n'est point indiqué, une somme de 180 livres, pour avoir fondu une grosse cloche et 2 moneaux. Le manuscrit Regnauld, complétant cette information, nous indique que cette cloche était une des deux dites *Trémondes* et que lesdits moneaux furent placés sur le milieu de la nef.

L'incendie du 13 février 1676, qui, en moins de trois heures, consuma le bonnet ou couronnement de la tour du Patriarche, détruisit la couverture entière de la nef et ne s'arrêta que devant la résistance des massives pyramides, fut d'une intensité telle qu'il fondit le timbre de l'horloge, ses quatre chanterelles, les deux petits moneaux dont nous venons de parler et la cloche capitulaire. « Les gouttières, selon la Chronique des Evêques, n'avaient jamais jeté l'eau avec tant d'abondance qu'elles faisoient le plomb et le métal. » Il n'échappa au désastre que les beffrois et les clochers des tours du grand portail. Il y eut donc 8 cloches de fondues, dont 3 seulement sonnantes. L'horloge, environnée de flammes, avait encore pu sonner midi.

L'année qui suivit ce désastre, c'est-à-dire dès 1677, le Chapitre faisait marché avec un fondeur du nom d'Antoine Chapelle, pour remplacer le timbre et les tinterelles, par un prix de 90 livres (1). Le timbre pesait 3.375 livres et les chanterelles 482, 357, 275 et 245 livres (pièces pour la fonte de 1727).

D'autres cloches, toujours d'après la même source, furent fondues, certainement par le même artiste, puisque nous y trouvons que le 1er novembre 1680, après complies, il fut procédé à la bénédiction de la 2e trémonde, pesant 6.000 livres, et de la matinale du poids de 2.500 livres.

D'après la « Chronologie des évêques », la grosse cloche fut cassée le 3 avril 1790, lorsqu'on sonnait le salut de M. Chartier, chanoine et principal du Collège de Bayeux. La seconde ayant eu le même sort, on tenta de refondre la première, mais les deux premières fontes furent manquées. Le Chapitre, à l'occasion de la troisième, envoya dire des messes à la Délivrande et à Saint-Exupère, et cette fois l'opération réussit.

C'est, sans nul doute, de cette refonte qu'entend parler l'auteur du manus-

(1) Manuscrit Regnauld..

crit Gassion quand il dit que M. de Nesmond « avec son Chapitre, avant sa mort », arrivée en 1715, aurait fait refondre la grosse cloche qui fut manquée par trois fois par les anses, qui pesait 9.000 livres. On résolut de la monter dans la tour du Nord, mais le défaut de ses anses lui donnait un très-mauvais son, de laquelle, dans la suite, on fit les deux *Trémondes* qui ont été fondues plusieurs fois dans la chapelle St-Yves, « lieu ordinaire pour cela », depuis 1668, date à laquelle de Nesmond la céda au Chapitre, en échange de la maison de la Fabrique qui était au chevet de la Cathédrale.

De quelle cloche est-il ici question ? Ne serait-ce point de la grosse cloche fondue en 1624, par le fondeur inconnu de Villedieu et cassée le 3 avril 1670 ? Tout incline à le croire, mais il y a encore des réserves à faire sur le poids indiqué de 9.000 livres, qui ne concorde pas avec celui des deux *Trémondes* qui en seraient issues, puisqu'elles pesaient ensemble 12.095 livres, ce qui donne un écart de 3.095 livres, non compris le déchet de la fonte. Reste encore l'insuffisance notoire de la baie d'entrée pour donner passage à un bronze de ce poids.

D'après une autre version, de Nesmond aurait fait refondre, à ses frais, le gros timbre pesant 9.000 livres et les 4 chanterelles, mais le prix de 90 livres, payé en 1677, à Antoine Chapelle, pour le fondre et aussi les tinterelles, coulés comme de l'eau lors de l'incendie de 1676, donne à induire qu'il était d'un poids moindre de 9.000 livres. Cette allégation gratuite ne mérite donc aucune créance.

En marge du renseignement du manuscrit Gassion, récemment cité, une main étrangère a ajouté : « fondues plusieurs (à Saint-Yves), en 1712 1714, 1730, 1741, 1756. » « celle qui sonne la messe matinale, 1764. » Annotation incomplète et vague, dans laquelle nous nous étonnons de ne pas trouver la date de 1727, non plus que celle de 1749, dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure.

Une note sans date étant dans un dossier de la Bibliothèque du Chapitre, à nous obligeamment communiqué par notre distingué confrère, M. le chanoine Deslandes, porte : « En ..., toutes les cloches furent brisées et fondues, excepté la grosse cloche et les chanterelles et le timbre de l'horloge ». Quelle est la date omise ? 1562 ? Mais, si les Protestants ménagèrent l'horloge, ils ne laissèrent qu'une cloche *moyenne* et Philippe et Le Huterel *en ont disposé à leur plaisir*, sans qu'il soit dit qu'il les firent fondre. Serait-ce 1727 ? Mais à cette époque, on conserva la deuxième *Trémonde*, *Prime* sans feste, un moneau et les tinterelles, tandis que le timbre et la grosse cloche furent, au contraire, refondus.

Dans ce même dossier, se rencontre une autre pièce, tout aussi imprécise : « En ..., on avait ajouté aux tinterelles formant le carillon de l'horloge .... ». Il ne saurait, dans tous les cas, être question d'une augmentation en nombre, puisque nous n'avons pas trouvé trace de plus de 4 chanterelles, mais simplement d'une augmentation de poids de ces 4 petites cloches.

En présence de ce manque de dates et de détails éclairant les années 1730, 1741 et 1756 de la mention marginale du manuscrit Gassion, il n'est pas possible de rien affirmer et il ne reste qu'à déplorer la trop grande concision de l'annaliste.

Toutefois, ce dossier nous a fourni des documents certains et bien époqués, précieux dès lors et qui vont nous sortir de la période de vague, d'incertitudes, de contradictions, d'inexactitudes, et d'exagérations où nous avons failli nous enliser.

Il s'agit d'un état des fontes faites en l'église de Bayeux, en l'année 1727, état d'où il ressort, qu'antérieurement à cette date, il existait à la Cathédrale huit cloches, savoir : 1° une grosse *Trémonde*, pesant 6.285 livres ; 2° une petite *Trémonde*, 5 810 ; 3° *Prime* sans feste, 3.890 ; 4° *La Matinale*, 2.633 ; 5° *La Demie de huit*, 1.540 ; 6° *La Mortuelle* ou *Mortuaire*, 1.164 ; 7° le *1er Moneau*, 430 ; 8° le *2e Moneau*, 316 ; — placées : les deux premières dans la tour du Nord, les quatre suivantes dans celle du Sud, et les deux moneaux dans la petite tourelle sur la nef.

On procéda donc, en 1727, dans la chapelle Saint-Yves, à trois fontes. La première comprit : 1° le 20 septembre 1727, celle de la grosse *Trémonde*, portée de 6.285 livres à 7.700 ; 2° le lendemain 21, celle de *La Matinale*, portée de 2.633 livres à 2.821 ; de la *Demie de huit*, portée de 1.540 livres à 1.789 ; de *La Mortuelle*, portée de 1.164 livres à 1.412.

Dans la seconde fonte, furent compris le timbre de l'horloge et trois cloches, *Si*, *Ut*, *Ré*, du poids de 1.175, 838 et 560 livres.

La troisième fonte eut lieu le 30 septembre d'après notre note, le 30 octobre suivant Béziers. Ce fut une deuxième refonte à 3.400 livres du timbre, qui d'abord refondu à 1.861 livres seulement, avait été regardé comme manqué.

Ce timbre était sans nul doute celui fondu par Antoine Chapelle, en 1677, et du poids de 3.375 livres. On avait donc maladroitement tenté de le réduire pour ajouter du métal à la fonte des nouvelles cloches.

On nous permettra de faire remarquer, en passant, que le poids des huit cloches existant en 1827, joint à celui du timbre et de ses chante-

relles (1), n'était que de 26.802 livres, poids bien inférieur, soit aux 28.000 livres qu'aurait pesées la *Neufchastel*, soit aux 31.000 livres des deux *Trémondes*, d'après Gassion et Pottier, et d'en induire un nouvel argument à l'appui des conclusions que nous avons formulées plus haut.

Outre le métal des cloches refondues, on employa pour cette opération de la fonte, leurs fontaines, des lingots, de l'étain et des rosettes de cuivre de supplément, dont on donna, en deux fois, 4.255 livres. Ce métal fut payé 20 sols la livre, non compris le déchet et la main-d'œuvre des fondeurs.

Des deux premières fontes sortit la célèbre sonnerie, qui, sauf deux ou trois refontes postérieures, existait à la Révolution et qui est ainsi détaillée à l'état ci-dessous : UT, *grosse Trémonde*, 7.700 livres; RÉ, *petite Trémonde*, 5.810 ; MI, *Prime* sans feste, 3.890 ; FA, *Matinale*, 2.821 ; SOL, *Demie de huit*, 1.986 ; LA, *Mortuaire*, 1.412 ; SI, 1.175 ; UT, 858; RÉ, *1er Moneau*, 560 ; *2e Moneau*, 430 A remarquer que le *petite Trémonde*, seule, n'avait pas été refondue.

Le poids total, y compris le timbre et les chanterelles (4.759 livres), obtenu avec une romaine faite exprès, était de 31.404 livres, soit pour les cloches seules, 26.645 livres.

Les deux *Trémondes* étaient dans la tour du Nord, dont le beffroi encore existant est une œuvre de charpenterie des plus remarquables ; la tour du Midi renfermait les six autres cloches ; les moneaux occupaient sur la nef une petite tour de trois mètres carrés, couverte en plomb.

La grosse *Trémonde* portait l'inscription suivante : « Serenissimus Princeps Franciscus Armandus à Lotharingia, Baiocensis episcopus, me nominavit Ludovicam Hippolytam, socia serenissima domina Ludovica Hippolyta Grimaldi de Monaco (2), Valentinensi ducissa, uxore potentissimi illustrissimique domini Jacobi Francisci Grimaldi, domini de Matignon, Valentinensis ducis, Franciæ paris ; nobili viro Hyeronimo de Pibrac, decano ; nobili viro Carolo Radulph, canonico de Damno Voto, fabriciario. Anno Domini 1727.

(1) Le timbre 3.375 livres ; les chanterelles 482, 357, 275, 245 livres.

(2) La marraine, — fille de Marie de Lorraine et d'Antoine de Monaco, ladite Marie nièce de l'évêque de Lorraine, — était l'épouse du quatrième descendant de Jacques Goyon, chevalier des ordres du Roy, sire de Matignon et de la Roche Goyon, comte de Thorigny (1665), prince de Mortagne, sire de Lesparre, gouverneur de Guyenne et maréchal de France, époux de Françoise Daillon du Lude, nièce de René de Daillon, donateur des deux premières *Trémondes*, comme nous l'avons vu plus haut. Ainsi, à plus d'un siècle de distance, nous retrouvons la même famille mêlée à l'histoire de nos cloches.

Claude Brocard, J.-B. Les Brocard, François Poisson et Antoine de la Paix m'ont faicte.

Les inscriptions des autres ne semblent point avoir été conservées. Du moins, nous n'en avons trouvé trace nulle part.

Le jour de Pâques 1744, *Prime* sans feste fut cassée par accident. Refondue en 1749 seulement, elle reprit sa place dans la tour méridionale, sous les noms de *Paule-Henriette-Nicolasse*, qu'elle avait reçus de Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, et dame Henriette-Nicolasse d'Egmont Pignatelli, duchesse de Chevreuse.

En 1753, la *Trémonde* sonna pour la première fois un décès de chanoine. Ce fut le 16 décembre, date à laquelle mourrait Charles Buffard, prébendé de Grisy, 11e principal du collège de Bayeux, ancien professeur de rhétorique au Collège des Arts, à Caen. Jusque-là, on n'avait sonné que la *Mortuaire*, qui fut dorénavant réservée pour les chapelains et les officiers de l'église.

En 1764, refonte de la *Matinale*.

En 1786, refonte de la *Mortuaire*, nommée par Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart, colonel du régiment de Lorraine, en garnison en notre ville, et la marquise de Bezons, et bénite par mess. Jean-François de Marguerie, doyen du Chapitre.

Tout le monde s'accordait à proclamer cette sonnerie très remarquable à cause de la justesse des sons et de l'accord des cloches entre elles. C'était une des plus harmonieuses de France et la plus belle de la province ecclésiastique de Normandie.

Un seul des exécutants de cet orchestre aérien survécut à la Révolution : la cloche où étaient inscrits les illustres noms des Matignon, des Grimaldi et des de Lorraine, — arrachée par le patriotisme local aux Erostrates du fanatisme révolutionnaire.

---

§ II.

APRÈS LA RÉVOLUTION (1)

Le décret du 12 juillet 1790, sanctionné par le Roi le 24 août, avait fait de la Cathédrale une simple église de paroisse, et aux yeux de la loi, les membres de l'ancien Chapitre n'étaient plus que des ecclésias-

(1) Toutes les pièces, procès-verbaux ou renseignements quelconques, sur lesquels l'auteur s'appuie dans ce second §, sont tirés des registres de la Société Populaire, des délibérations des Corps Constitués d'alors ou des délibérations du Conseil Municipal.

tiques desservant des fondations. On ne devait donc laisser à leur disposition que ce qui était nécessaire pour les acquitter et mettres les scellés sur le reste.

Les administrateurs du Directoire du District en informèrent, par lettre, M. de Marguerie, doyen de l'ex-Chapitre.

Les scellés furent apposés le 11 décembre et jours suivants et il fut rendu compte de ces opérations à Messieurs du District.

A cette date du 11 décembre, intervint une réglementation pour la sonnerie des cloches.

Le 18 avril 1791, la Municipalité avait à répondre aux employés de l'église qui réclamaient leurs gages. D'autre part, il lui fallait aviser à trouver des ressources pour exécuter à la Cathédrale, qui tombait en ruines, les réparations nécessaires. Cette pénurie de fonds fit demander la descente et la fonte des cloches pour profiter de leur prix.

C'est ainsi que le 4 mai 1793, un frère de la Société Populaire, le citoyen Lajeunesse, exposait en séance « que la Cathédrale tombait en ruines par faute de réparations urgentes, lesquelles si elles ne sont faites promptement, peuvent entraîner des dépenses énormes qui pourraient être au-dessus des forces du trésor de la fabrique et entraîner la destruction d'un vaisseau qui fait honneur aux talents de nos anciens, et demandant une pétition aux corps administratifs pour obtenir les réparations auxquelles tous les districts du département doivent contribuer. Cette pétition fut votée à l'unanimité. Mais on en exclut toute réparation aux cloches qui doivent être fondues, déclarant qu'il faut les faire descendre préalablement, suivant la loi, opération utile à la cité qui en recevra le prix. »

A cette motion, qui n'avait qu'un but utilitaire, en succéda une autre inspirée par le sectarisme anti-religieux.

Dix jours après, le frère Le Tual prenait la parole dans une autre séance de la Société, séance à laquelle assistaient les quatre commissaires de la Convention alors à Bayeux, Romme, Prieur de la Marne, Prieur de la Côte-d'Or, et Le Cointre, de Versailles, et déclamait que : « semblable à la folie, le fanatisme avait ses grelots, que les grelots de ce dernier sont toutes les cloches inutiles qui, aux termes des décrets, doivent être fondues pour faire des canons ou de la monnaie. » Et Prieur de la Marne, lui succédant à la tribune dit « que ce n'était pas au moment où la République avait besoin d'armes foudroyantes qu'il fallait discuter si on fondrait les cloches superflues, que le besoin pressant de la Patrie

demandait des canons, qu'en conséquence, sans balancer, il fallait descendre les cloches, les fondre et les convertir en canons qui foudroyeront les ennemis de notre liberté, plutôt que de les laisser dans des clochers pour servir peut-être encore de ralliement au fanatisme ; qu'en un mot, du canon était à préférer à des cloches inutiles et qu'il ne fallait pas balancer à les sacrifier pour le bonheur général ».

Le lendemain, le frère de Baudre, Bon-Michel-Pierre-Paul-François (1), ex-curé constitutionnel de Saint-Exupère, faisait voter que la municipalité devait être invitée à déterminer le nombre de cloches à laisser dans chaque église, afin de convertir le surplus en canons ou monnaie, et qu'on lui écrirait à ce sujet.

Tout le monde alors voulait du canon, même et surtout aux dépens du voisin. C'est ainsi que Caen jeta un œil envieux sur les cloches de Bayeux. Mais le frère Liégard veillait, et le 16, il dénonçait au club l'intention qu'avaient les Caennais de s'approprier nos cloches. Le lendemain, une députation allait demander à la municipalité de faire dépendre, sur le champ, les cloches inutiles et d'en faire du canon ou de la monnaie. De Baudre, qui en faisait partie, annonça, en revenant, que la Municipalité avait prévenu le vœu de la Société et qu'elle était décidée à faire tout pour le bien-être de la Ville.

Le 21 mai, la question de l'envoi des cloches à la fonte revenait sur le tapis. Le frère Samson, François-Louis-Joseph, ex-curé de Saint-Ouen du Château, veut qu'on s'oppose à la demande que Caen fait de nos cloches, alors qu'il en avait en abondance de restées dans ses églises. En vain, le frère Caille fit-il valoir que toutes les cloches seront fondues pour le bien général de la République et non pour un point particulier. La Société décida de faire une pétition au Directoire pour qu'il réclame pour la cité les cloches des églises qui ne seront point conservées ou inutiles, se réservant de les faire fondre pour la sûreté de notre propre ville.

Le 26 mai, le frère Paysant François-Denis, ex-vicaire d'Englesqueville, professeur d'humanités (2), receveur de la ville, annonçait avoir en magasin toutes les ferrailles, hunes, cuivres et cloches. Mais il n'entendait

(1) Agrégé de l'Université, professeur de rhétorique, membre du Comité Révolutionnaire et de Surveillance, né à Littry, le 8 janvier 1752, de Pierre-Paul sr de la Mare, et de Royville Marie-Anne, abjura la prêtrise le 5 novembre 1793, marié le 7 pluviôse an 2 (26 janvier 1794), à Placet ou Plasset Jeanne-Claudine, divorcé le 7 prairial suivant (5 juin), remarié le 2e jour complémentaire suivant à Pannier Anne-Julie.

(2) Né le 9 octobre 1754, marié le 2 prairial an 2 (21 mai 1794), avec Tueloup Marie-Catherine.

point, à coup sûr, parler de celles de la Cathédrale, qui, comme nous le verrons tout à l'heure, ne pouvaient être comprises alors dans les 98.761 livres de métal accumulé dans la cour de la maison commune. Le frère Seigle, ex-curé de Monceaux, ayant demandé qu'on ne gardât qu'une petite ou moyenne cloche par paroisse, vit sa motion ajournée.

Les couvents eux-mêmes durent livrer leurs cuivres et bronzes. Les sœurs hospitalières ayant réclamé aux commissaires, députés pour les recueillir, le battant de leur modeste cloche, excitèrent la verve satirico-gauloise du frère Mariette Robert, ex-curé constitutionnel de St-Vigoret, professeur au Collège, qui mit la chose en vers dans une chanson « La Battante », d'un goût plus que douteux, qu'il chanta lui-même au club.

Les 9 et 10 août, les cloches de la Cathédrale étaient encore en place, car le procès-verbal de la cérémonie de la réception de l'acte constitutionnel, qui eut lieu place de l'Egalité, mentionne que toutes les cloches furent sonnées à cette occasion. Le fr. Paysant s'était donc quelque peu moqué de la crédulité de ses auditeurs dans son affirmation pompeuse d'avoir toutes les cloches en magasin dès le 26 mai précédent. D'autre part, la lecture de la séance du Conseil Général du 18 brumaire an 2 (8 novembre 1793), nous montre « que le Procureur Général de la Commune expose que le citoyen Paysant, receveur, requis de faire abattre les cloches n'en a rien fait et demande qu'il soit mandé devant le Conseil Général. Paysant comparut et dit que le retard était imputable au Comité de surveillance (1) dont il a demandé l'assentiment et qui désirerait, paraît-il, qu'il n'en restât qu'une. Sur ce, le Conseil général, considérant que la susdite réquisition n'a été faite à Paysant qu'en vertu de la loi, dont l'exécution lui appartient directement, arrête que demain, pour tout délai, Paysant fera abattre les cloches ».

Le 16 frimaire an 2 (6 décembre 1793), un frère de la réquisition de

(1) Il s'agit du second Comité de surveillance, institué à Caen, le 2 octobre 1793, par les représentants du peuple, Lindet et Oudot, sur les indications de Le Tual, maire, et installé par lui, le 5, dans le local de la Société populaire. En faisaient partie les citoyens : Hardouin, le jeune ; Mallet, canonnier ; Baudre, ancien curé ; Martin, chirurgien ; Le Fort, capitaine ; Barey, huissier ; Allard, canonnier ; Savary, cordonnier ; Christille, menuisier ; Dupart, fils ; Ménage, menuisier, et Vimard Deslandes.

Le premier Comité de surveillance et de sûreté, créé le 1er avril 1793, était chargé de veiller à tout ce qui intéresse la tranquillité intérieure et extérieure de la ville, avec l'aide des commissaires de police, de la gendarmerie et même d'autres agents. Il était composé de trois officiers municipaux, Néry, Gueroult et Moisson et présidé par le maire Boisdelle de Feuguerolles.

Caumont signalait au Comité de surveillance « qu'il y a encore quantité de communes qui n'ont pas apporté leurs cloches dans la cour de la maison commune. » Sur cette indication, le Directoire, avisé, promit de les y contraindre.

On voit, d'après ce qui précède, que le receveur Paysant n'était pas très zélé dans l'accomplissement de ses fonctions relatives à la descente des cloches et que ce ne fut, pour ainsi dire, que contraint et prié qu'il exécuta les réquisitions du Conseil général.

Toutes les cloches furent descendues et brisées à l'exception de la grosse *Trémonde*. Vingt-trois mille sept cent quatre livres de métal furent transmués en canons ou plutôt en billon ! La petite tour des moneaux fut détruite. Le timbre de l'horloge et les tinterelles furent conservés.

La grosse *Trémonde*, réservée pour convoquer à la décade et sonner le tocsin, devint vite inutilisable, soit parce que le beffroi aurait été désorienté lors de la descente de sa sœur et voisine, soit à cause du mauvais état de ladite charpente. On se rappellera, en effet, que le frère Lajeunesse, dans sa demande de réparations urgentes à la Cathédrale, en avait excepté « les cloches qui doivent être fondues ».

Jusqu'au 13 germinal an 2 (2 avril 1794), on n'y fit aucune réparation, si bien qu'à cette date, à l'occasion d'un incendie qu'on n'avait pu annoncer, faute de cloche, « le frère Bessin (Jean-François) demande que l'on invite la Municipalité à faire réparer, dès demain, la cloche restante », et voit sa motion approuvée.

En 1804, Jean-Baptiste-Gabriel Delauney, l'ex-député à la Constituante, l'un des conservateurs du dépôt des sciences et arts de l'arrondissement, déplorant la disparition de beaucoup de clochers dans Bayeux, écrivait ces vers :

Ils ne sont plus. Adieu leur confuse harmonie !
Elle ne mêle plus dans l'oreille assourdie
De leurs timbres aigus les bruyants carillons
Aux sonores accents, majestueux bourdons,
Dont l'accord solennel, ébranlant les nuages
Les chargeait au Très-Haut de porter nos hommages.
Pour cet usage saint, dans les airs supendus,
Tous ces bronzes mouvans, que sont-ils devenus ?
Se sont-ils transformés en bouches homicides ?
Vous qui les regrettez, désertes pyramides...

Cette pénurie, sinon absence de cloches, très-sensible à la population, dont les regrets étaient ainsi poétiquement traduits, fut un grave sujet de préoccupations pour le clergé, mais la parcimonieuse dotation accordée aux fabriques, lors de la restauration du culte catholique, par la loi de germinal an X, ne permit pas d'y remédier dès l'abord. Il y avait des ruines plus urgentes à relever. Les années s'écoulèrent au fracas du canon, et il fallut attendre quelque temps après le rétablissement de la paix pour multiplier la pieuse voix des cloches. Ce ne fut qu'en 1818, le 1er décembre, que les deux fabriques, Cathédrale et paroissiale, de Notre-Dame de Bayeux, réunies au palais épiscopal, décidèrent de placer dans les tours de la Cathédrale, trois nouvelles cloches, dont deux seraient payées par la fabrique paroissiale.

Le 23 janvier suivant, elles nommaient chacune trois commissaires, savoir : la cathédrale, les chanoines Delauney-Dufondray et Le Fetey, et le marquis de Bricqueville ; et la paroissiale, le comte Achard de Bonvouloir, Delafontaine, directeur de la poste, et Lefèvre, avoué, pour faire effectuer la fonte de ces trois cloches, qui, quel que fût leur poids, devaient être fondues en commun par les deux fabriques.

A l'unanimité, ces commissaires arrêtèrent « que s'il arrivait dans quelque temps que ce soit, que la paroisse Notre-Dame fit bâtir, ou se procurât, pour son usage, une autre église que l'église Cathédrale, la fabrique Cathédrale aurait alors à choisir, ou de remettre à la fabrique paroissiale les deux cloches qui vont être fondues à sa charge, ou de les conserver, en lui en fournissant deux autres qui fussent, autant que possible, exactement du même poids. »

Le 30 janvier, les fabriciens de la paroisse déclarèrent ne pouvoir dépenser que 3.500 francs pour ces deux cloches.

Les 8 et 27 février, eurent lieu deux nouvelles délibérations, dont nous n'avons eu sous les yeux que la seconde, dans lesquelles tout fut définitivement réglé. Le nombre des cloches à fondre fut porté à quatre ; le chanoine Mathurin Brault, frère de l'évêque, faisant don d'une cloche. On décida de mettre la fonte de ces cloches, comme aussi la fourniture d'une grande partie du métal nécessaire, en adjudication au rabais, le 1er mars suivant, aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé dans la réunion du 27 février.

Les cloches devaient être fondues sur place : défense d'employer le charbon de terre. Les deux plus petites étaient au compte de la fabrique paroissiale ; les deux plus grosses au compte de la cathédrale. Elles

devaient peser ensemble 6.500 à 7.000 livres, et être en métal, composé de quatre cinquièmes de cuivre rouge, et le surplus ou six cinquièmes d'étain fin, au prix de 1 franc 05 la livre, tous frais de fonderie compris. Le vieux métal fourni par la fabrique serait utilisé, moyennant 20 francs des 100 livres, pour sa fonte : quatre pour cent de déchet étaient accordés. Les battants, hunes, chapes, fer et bois nécessaires seraient fournis aux fondeurs. Les quatre cloches devaient être placées et en état de sonner pour le 26 mai suivant, jour de l'Ascension, et être en accord avec l'UT existant (la *Trémonde)*, en donnant les sons de UT octave, LA, SOL, FA.

L'adjudicataire fut J.-B.-François-Philippe Dubosq, maître-fondeur, demeurant à Bayeux, rue Saint-Laurent.

Elles ne durent pas être en place pour le jour de l'Ascension, car leur bénédiction, par l'évêque Charles Brault, n'eut lieu que le jeudi 29 juillet.

La première cloche FA, pesant 2.109 livres, portait cette inscription : « Je m'appelle *Charlotte-Louise,* j'ai été bénite par Charles, évêque de Bayeux, et par lui nommée, conjointement avec Madame Charlotte-Louise-Adélaïde de Salignac de la Mothe-Fénelon, marquise de Campigny, épouse de messire Louis-Charles Bauquet de Surville, marquis de Campigny, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre du Phénix, l'an de grâce 1819, sous le règne de Louis XVIII. »

Dans un cartouche, orné des insignes épiscopaux, les armes de Charles Brault (1), de l'autre côté (à l'opposite) celles du Chapitre. P. Dubosq, fondeur.

Sur la seconde cloche, SOL, du poids de 1.493 livres, on lisait : « L'an 1819, sous le règne de Louis XVIII et sous le pontificat de Charles Brault, cette cloche a été donnée à la Cathédrale de Bayeux par M^e^ Mathurin Brault, chanoine de ladite église, qui, à la cérémonie de la bénédiction faite par M^gr^ l'évêque l'a présentée et nommée *Mathurine*, conjointement avec M^me^ Mathurine Perrin de Kéraugrain, supérieure de l'Hôpital-Général de Bayeux. »

(1) M^gr^ Brault avait été nommé, le 8 août 1817, à l'archevêché d'Albi, rétabli par une bulle du 27 juillet précédent ; mais il ne reçut ses bulles que le 26 février 1823. Les armes, dont il est ici question, ne sont pas les initiales CB de sable, enlacées, en lettres anglaises, sur un pelte anglais d'azur, que l'on voit sur les livres religieux du diocèse, mais d'autres qu'il prit, ultérieurement, quand il fut fait baron de l'Empire : Coupé, le 1^er^ d'argent, à l'agneau pascal d'azur et de gueules à la croix alaisée d'or, le 2^e^ de pourpre à la couleuvre d'or, tortillée en pal, accostée à dextre et à senestre d'une colombe aussi d'or.

Armes de Mgr Brault et du Chapitre et un bas-relief représentant la Vierge P. Dubosq, fondeur.

Sur la troisième cloche, LA, poids ..... livres, est écrit: « L'an 1819, j'ai été bénite par Mgr Charles Brault. J'appartiens à l'église paroissiale dudit lieu et nommée *Marie* par Messieurs les Marguilliers de la susdite, représentés par M. Jean-François Le Roy, président, M. le Moussu, chanoine et curé de la parroisse. » P. Dubosq, fondeur.

La quatrième, l'UT à l'octave de la *Trémonde*, s'appelait *Louise* et pesait 392 livres.

Pour payer sa cloche, le Chapitre avait eu recours à une souscription qui produisit 2.078 fr. 75. Les gros souscripteurs furent: les deux frères Brault, 300 fr.; les chanoines, Bernard, 200 fr.; d'Audibert, 142 fr. 75; Delaunay-Dufondray, 100 fr.; Lacoudre, 100 fr., et le marquis de Bricqueville, 100 fr.: ensemble, 942 fr. 75. Comme il ne fut dépensé que 1.639 fr. 95, dont 1.548 fr. au fondeur et 18 fr. à Chire, qui grava les armoiries, cette souscription procura au Chapitre un boni de 438 fr. 80.

Louise fut refondue, en 1831, par les soins des marguilliers de la paroisse à qui elle appartenait, représentés par M. Devy, curé-archiprêtre, et bénite par Louis-Marie d'Audibert de la Vilasse, vicaire général, son parrain.

Cette même année, une cinquième cloche, *Charlotte-Marthe*, du poids de 540 livres, fut fondue aux frais de la fabrique et nommée et bénite par l'évêque Charles-Richard Dancel.

Le fondeur de ces deux cloches fut F. Bailly, demeurant à Caen, rue Sainte-Paix, en face l'octroi.

Cette sonnerie, que j'ai connue en mon enfance, faisait très bon effet quand toutes ses cloches étaient en branle et que la *Trémonde* les accompagnait ou plutôt les dominait de sa voix grave et sonore.

Mais elle n'agréa pas longtemps Messieurs les Chanoines qui la trouvèrent trop mesquine, et dès 1837, s'adressaient à un fondeur de Villedieu, Havard, successeur de Marquet-Viel, pour avoir le devis d'une sonnerie plus digne du Vénérable Chapitre. Le premier projet présenté consistait dans l'adjonction, à la vieille *Trémonde*, de deux nouvelles cloches: l'une, d'un ton plus bas, SI bémol, du poids de 10.300 à 10.500 livres, du coût de 16.650 fr.; l'autre, d'un ton plus haut, RÉ, du poids de 6.000 livres et du coût de 9.650 fr. La sonnerie eût, dès lors, été une tierce.

Vers la même époque, un autre projet succéda au précédent. Il restait toujours acquis que l'on conservait la cloche de l'évêque de Lorraine.

On refondait et *Charlotte-Louise* ou la *Caroline*, FA, qui était cassée, en RÉ, en lui donnant un poids de 6.000 livres, coût 9.250 fr., et *Mathurine*, qui donnait un SOL faux, en une cloche en MI, du poids de 4.000 livres et du prix de 6.170 fr. La dépense totale aurait été de 15.420 fr., mais déduction faite du métal donné ou repris, elle se réduisait à 10.294 fr. Et le Chapitre n'avait que 8.602 fr. 51 à y consacrer ! Dans ce second devis, la fabrique paroissiale aurait songé à refondre ses trois cloches, à en augmenter le poids et à n'en faire que deux, donnant le FA et le SOL. La sonnerie eût, dès lors, été une quinte. Voici ce devis, avec le poids des diverses cloches, envoyé par Havard, le 7 janvier 1838 : UT, 7.700 livres ; RÉ, 5.572 ; MI, 4.500 ; FA, 3.230 ; SOL, 2.400. UT (la *Trémonde)* déduit, restait à fournir 15.702 livres de métal.

On lui demanda ensuite le devis d'une octave. On en revenait donc au genre de sonnerie qui faisait si bon effet dès 1727 et jusqu'à la Révolution. Havard satisfit ainsi à cette demande : SI bémol, 10.567 livres ; UT, 7.700 ; RÉ, 5.594 ; MI bémol, 4.372 ; FA, 3.185 ; SOL, 2.294 ; LA, 1.642 ; SI bémol, 1.322. UT (la vieille *Trémonde)* déduit, reste à fournir 28.976 livres de métal.

Le 29 janvier 1839, nouveaux devis. On fondrait 2 cloches neuves : UT, d'un ton plus haut que l'existante (la *Trémonde)*, coût 9.035 fr. 60 ; RÉ, de deux tons plus haut, coût 7.297 fr. 30 : total 16.332 fr. 90. On prévoit aussi l'éventualité de la fonte d'une seule cloche, d'un ton plus bas, LA, du prix de 17.051 fr. 05, réduits à 16.666 fr. 85, déduction faite de la ferrure et des hunes que le Chapitre aurait fournies. Mais le Chapitre, qui ne disposait, métal et argent, que de 13.540 fr. 37, ce qui était déjà un fort joli denier, aurait eu à trouver, dans la première combinaison, 2.792 fr. 53, et dans la seconde, 3.126 fr. 48.

Quoique ses revenus et ses facultés se fussent considérablement et rapidement accrus depuis l'an 1817, où il faisait appel à une souscription pour fondre *Charlotte-Louise*, et même, depuis 1837 où il n'avait de disponible que 8.602 fr. 51 pour de nouvelles cloches, à 1839, où son fonds de réserve dans ce but atteignait 13.540 fr. 37, le Chapitre ne réalisa aucun de ces projets.

Il en fut de lui comme des enfants qui désirent des jouets hors de proportion avec leurs ressources et qui, après se les être fait montrer, ont le chagrin de ne pouvoir les acquérir. Messieurs les Chanoines avaient voulu faire trop grand, et devant la grosse somme à débourser, ils eurent la sagesse de s'abstenir pour l'heure.

Seize ans plus tard, ils crurent le moment venu de réaliser leur dessein persistant. M. Louis Chicot, « un ingénieur qui, dit Raymond Bordeaux (1), s'était adonné à faire sortir l'art du fondeur de l'espèce de barbarie où il croupissait, et qui avait visité et étudié les sonneries les plus curieuses de l'Europe », venait de restaurer, avec grand succès, le beffroi de Rouen. Séduit par sa renommée, le Chapitre l'invita à venir visiter ses cloches et à lui présenter un devis de restauration pour la sonnerie de la Cathédrale.

Il examina la *Trémonde* et *Cécile*, le timbre de l'horloge.

L'une et l'autre étaient en 14 bords (2).

	Trémonde	*Cécile*
Epaisseur au bord principal	0.130	0.100
Diamètre à la pince	1.820	1.400
— au retour d'onde	1.300	0.770
Epaisseur au 5e bord en faussures	0.083	0.063
— au 9e id.	0.065	0.050
— au cerveau	0.065	0.039
Hauteur diagonale extérieure (de la pince au cerveau)	1.300	1.100
Hauteur diagonale intérieure (au-dessus du cerveau)	1.430	0.900
Hauteur de la couronne	0.325	0.230
Hauteur totale (de la pince aux anses) . . .	1.800	

M. Chicot, d'après le tracé, évaluait le poids de la *Trémonde* à 4.370 kilos, 8.740 livres.

Pour faire sonner ces deux cloches ensemble, *Cécile* n'étant pas tracée en forme de timbre, mais fondue pour être mise à la volée, M. Chicot estimait qu'il faudrait dépenser pour *Cécile* 1.200 fr. et 1.500 fr. pour la *Trémonde*, que l'on eût transportée de sa case dans celle d'à-côté, plus grande et réparée en 1843 ou 1844. Il ne se chargeait pas de la besogne, ne faisait que la surveiller et demandait 500 fr. d'honoraires à forfait.

Ce plan fut soumis au Chapitre le 18 décembre 1856.

Le 2 janvier 1857, l'ingénieur proposait une autre combinaison : une

(1) Raymond Bordeaux. Principes d'Archéologie pratique, etc., p. 284.

(2) Les fondeurs appellent *bord* ou *gros bord*, l'endroit où la cloche a le plus d'épaisseur et sur lequel frappe le battant. L'épaisseur de ce gros bord est la quinzième partie du diamètre de la cloche, à l'endroit le plus large, c'est-à-dire au bas, nommé *patte*. Vers le milieu et jusqu'à l'onde, l'épaisseur est du tiers de ce gros bord. On appelle *pince* ou *patte* l'extrémité qui devient mince et pour ainsi dire tranchante.

sonnerie de 6 cloches : 1° la *Trémonde* (pivot de toutes les combinaisons) ; 2° une cloche à fondre du poids de 2.800 kilos, seconde à l'aigü ; 3° *Cécile* tierce à l'aigü, — qui auraient formé une tierce majeure, toutes en 14 bords. La dépense eût été de 6.508 fr. pour les trois, en y employant le métal des deux plus grosses des 5 moindres cloches. Ceci aux frais du Chapitre. — Pour la paroisse, on eût fondu deux cloches neuves : l'une de 1.000, l'autre de 700 kilos, sonnant la quarte et la quinte, à l'aigü. En y employant le métal des 3e et 5e cloches, le coût serait de 6.155 fr., vu le mauvais état du beffroi qu'il faudrait faire neuf avec 3 cases. La 4e cloche serait conservée et, après burinage, sonnerait juste à l'octave du bourdon. On aurait pu, avec ces 6 cloches, exécuter 27 genres de sonneries.

Le Chapitre n'agréa ni l'un ni l'autre de ces projets.

Il s'adressa encore aux maisons Choyer, Guillaume et Compagnie (31 mars 1857) et Ernest Bollée (le 23 mai suivant), du Mans, mais sans résultat.

La cloche de *de Lorraine* et des *Grimaldi* avait de l'usure à l'endroit de la batte : on s'en inquiéta et on fit exécuter à grands frais, quelques répations. L'usure était, paraît-il, de 5 centimètres. Les chanoines, auxquels elle avait cessé de plaire et désireux de s'en débarrasser, saisirent la balle au bond, et exploitant, en pessimistes, cette usure, osèrent parler hautement de refondre cette cloche, intangible jusqu'alors. Il était question de la réduire à 6.500 livres et de l'accompagner de 4 autres cloches dont la plus petite n'aurait pesé que 1.400 livres. Le Chapitre, composé de 9 chanoines, ne sut pas garder l'accord dans cette question de cloches. Deux camps opposés se constituèrent. Une polémique ardente s'éleva entre les partisans de la vénérable *Trémonde* et les ingrats qui, au mépris de ses longs services, la voulaient jeter au creuset. Le chanoine V. Hugot remplissait les colonnes de l'*Indicateur* de sa prose quelque peu fougueuse, les chanoines Guérin et Marais, le premier surtout, fort compétent en la matière, lui répondaient dans l'*Echo Bayeusain*, avec un calme et une modération tout à fait ecclésiastiques ; et entre temps, la muse fort appréciée de M. G. Garnier honorait cette dernière feuille de ses lamentations poétiques, échos de l'opinion laïque très hostile à la disparition de ce vieux bronze historique.

Les novateurs et les violents l'emportèrent ; puis, ils se laissèrent persuader par M. P. Havard, de Villedieu, de livrer à la fonte leurs cloches laissées intactes, sous couleur de les mettre en meilleur accord, ou plutôt de donner à leur sonnerie une harmonie plus à la mode, « prétexte qui,

d'après R. Bordeaux (1), serait au moins un aveu d'impéritie de la part du fondeur, et n'est au fond qu'une preuve d'avidité mercantile. »

La fièvre de refonte, quand même, — sans souci de l'intérêt archéologique que le temps confère aux vieilles cloches dont il fait de véritables monuments historiques, — au mépris de la valeur artistique que les artistes qui les fondirent leur donnèrent par leur habileté professionnelle, — comme pour effacer la mémoire, devenue importune, de leurs donateurs, — cette fièvre était alors générale, témoin les nombreux articles des journaux religieux ou des revues d'art qui stigmatisèrent cette campagne prudhommesque de vandales au petit pied.

Descendants dégénérés des Lefort, des Brocard, des Delapaix, des Dubosq, des Bailly, d'artistes devenus industriels, les fondeurs d'aujourd'hui se sentent, pour la plupart, incapables de surmonter la plus grande difficulté de leur art, qui est la mise en accord parfait des cloches neuves avec les anciennes, opération possible cependant et avec toute la précision désirable, sans tâtonnement, sans retouches et du premier jet.

Les chanoines bayeusains, mélomanes peut-être, mais non musiciens assurément, firent avec le fondeur P. Havard, les 20 juin et 8 juillet 1857, deux marchés, aux termes desquels, on livrait à la fonte toutes les cloches de la Cathédrale, y compris le timbre de l'horloge! A ce vieux métal, repris à 3 fr. 30 le kilo, moins 2 °/₀ pour fer, etc., on ajoutait assez de métal neuf, pour établir 5 cloches, — une quinte: FA, SOL, LA, SI, UT, et pesant: 3.250, 2.400, 1.750, 1.450 et 1.075 kilos; au total, 9.925 kilos. Les 4 premières cloches seraient aux frais du Chapitre, les 2 dernières à ceux de la paroisse, qui donnait *Marie*, *Charlotte-Marthe* et *Louise*, les 3 cloches qui lui étaient propres.

Les deux fabriques réunies: la capitulaire, où siégeaient MM. les comtes de la Rivière et Gustave de Germiny, — les chanoines Michel, vicaire-général, doyen du Chapitre, et Laffetay, maître des cérémonies, — le président du tribunal civil, M. Pezet, membre de la Légion d'honneur; — les chanoines d'Hérembert, grand-chantre, et Marais; — et la paroissiale, dont les membres étaient MM. le comte de Bonvouloir, A. de la Rivière, Bertot, G. Villers, Niobey, de Courson, trésorier, et Robillard, vicaire, avaient, en signant ces marchés, signé l'arrêt de mort de la pauvre vieille *Trémonde*.

La ville de Bayeux protesta énergiquement, mais en vain, contre cet arrêt. De quel droit, en effet, aurait-elle pu contrarier les projets campa-

(1) Opuscule cité, page 283.

nicides du Chapitre ? Lors du Concordat, les cloches, comme tous les autres objets du culte, n'avaient-elles pas été remises à la disposition du clergé (1). Mais elle fut plus heureuse dans la revendication du timbre de l'horloge, à la dépense de laquelle elle avait fait face, partie avec les deniers municipaux, partie avec le produit d'une souscription publique : elle lutta énergiquement contre le Chapitre qui voulait s'emparer indûment de cette cloche, aujourd'hui notre dernier bronze historique, pour la détruire, et ses efforts réussirent à l'arracher au fourneau destructeur.

Dès le 12 juillet 1857, à peine les délibérations des deux fabriques connues, parut une chanson satirique, « La *Trémonde* aux Bayeusains », où l'auteur faisait adresser par la filleule du prince de Lorraine, le prélat janséniste du XVIII[e] siècle et de la duchesse de Valentinois, ses adieux de mourante à notre population.

Nous en extrairons seulement deux couplets :

Le niveau de quatre-vingt-treize
S'émoussa sur mon dur métal
Que n'ai-je alors, de Louis seize
Partagé le destin fatal !
Dans un cataclysme fendue,
Passe encor... mais, par vous, vendue !
Din-don, din-don,
Laissez en paix le vieux bourdon !
. . . . . .
J'honore et je plains le courage
De mes généreux avocats ;
Du peuple ils auront le suffrage :
Mais le juge en fait peu de cas. —
Et puis contre eux (Dieu les assiste !)
Ils ont expert et publiciste...
Din-don, din-don,
Laissez en paix le vieux bourdon !

Cette dernière strophe de M. G. Garnier met en relief l'état des esprits.

Différentes causes entravèrent l'action du fondeur. Octobre passa et rien de nouveau n'était encore intervenu. Le 11 de ce mois, M. Havard avait demandé les noms à graver sur les moules qu'il disait prêts. Il devait, en envoyant à Bayeux les deux petits timbres sur lesquels les

(1) Loi du 18 germinal an 10.

quarts devaient sonner à l'horloge de l'église Saint-Patrice, récemment construite par un nommé Gourdin, faire prendre le vieux bourdon, puis il le laissait pour la fête de la Toussaint et disait qu'il ne l'enverrait quérir que la semaine suivante.

Jusqu'au 2 mars 1858, la question des cloches dort. Le Chapitre y pensait pourtant toujours, et en outre, correspondait sans bruit avec le fondeur, puisqu'il existe, à cette dernière date, une lettre de celui-ci où il annonce qu'il a reçu les noms à graver sur la 3e cloche. Le 20 mars, il fait savoir que la *Trémonde* sera descendue le lendemain ; mais, sur le désir de l'évêque, il différa l'opération jusqu'au lundi de Pâques. Le 11 avril, on annonça la fonte des cloches pour le 15 mai : les petites viendraient ensuite.

La résistance de la Ville et le sauvetage de l'horloge firent modifier le projet primitif des deux fabriques. Un nouveau marché fut conclu avec le fondeur, le 20 avril 1858. On ne lui livrait plus pour la fonte que la *Trémonde*, avec quatre (1) des cinq cloches de la tour du Sud, et de ces 5.929 k. 50 de vieux métal, joint avec du métal neuf, on ne faisait plus que trois cloches, devant peser 4.000, 3.000 et 2.000 kilos. Le métal ancien était pris à 3 fr. 30 et le neuf vendu 4 fr. 40 le kilo. Le Chapitre devait payer le métal et la suspension de la grosse cloche et le métal seulement de la seconde, qui serait suspendue avec les bois de l'ancienne *Trémonde*. Ces deux cloches devaient être placées dans la tour du Nord. La troisième cloche était entièrement aux frais de la paroisse, qui fournissait 466 kilos de vieux métal. Les ouvriers seraient payés pour les descendre et les monter. La sonnerie était livrable en juin. Les commissaires nommés par la recevoir furent MM. l'abbé Capard, maître de chapelle de la Cathédrale, Mériel Alexandre, organiste de Saint-Patrice, et A. Delarue, imprimeur.

Le 27 avril, le vieux bourdon fut descendu et partit, sur la charrette de l'exécuteur, rejoindre ses petites sœurs déjà arrivées sur le lieu du supplice. Ce même jour, jour néfaste et fatal, la muse chérie de M. G. Garnier lui adressait, dans une charmante pièce de vers, de touchants adieux :

Hélas !... Des souvenirs qu'est devenu le culte...
Bayeux, à ton passé si le présent insulte,
Fulmine un désaveu ;

(1) Charlotte-Louise, 2.109 livres ; Mathurine, 1.493 livres, appartenant au Chapitre. Charlotte-Marthe, 540 livres, et Louise, 392 : propriété de la paroisse.

Des profanations dénonce les scandales...
Ton silence serait complice des vandales !
— Adieu, *Trémonde !...* Adieu ! (1)

Le 15 mai, le fondeur envoyait le procès-verbal du poids des cloches cassées et du métal neuf ; un délégué du Chapitre assista à la coulée du métal ; le 20 mai, on démoulait les cloches ; le 21, le fondeur, vantard et outrecuidant, annonçait que la deuxième cloche aurait le son de celle refondue, en 1732, pour l'horloge de Saint-Lô, un modèle d'art campanaire, par Brocard et Delapaix, les fondeurs lorrains qui avaient fait *Louise-Hippolyte* et *Cécile !* L'évènement l'a confondu !

La commission de réception fit deux voyages à Villedieu, avant et après le 23 juin, date où la *Trémonde* fut levée.

Le 12 juillet 1858, les trois nouvelles cloches, celles qui existent aujourd'hui, furent bénites, en présence du Préfet du Calvados, et de leurs parrains et marraines et d'une grande affluence de public, par l'évêque de bonne mémoire Charles-Nicolas-Pierre Didiot.

Le 25 juillet, l'*Echo Bayeusain* publiait une nouvelle pièce de vers de notre sympathique poète local : « *Tremebunda rediviva* ».

Voici les inscriptions de ces trois cloches :

1re (diamètre 1 m 86 ; poids 4.200 k.) — Salve regina mater misericordiæ. — Deo omnipotenti maximo | in honorem Sanctarum Sophiæ et Franciscæ | me consecravit | II. et RR. in XPO Pater Carolus-Nicolaus-Petrus Didiot, | Bajoc epus, anno Domini MDCCCLVIII : | quæ vocabul a | à | Francisco-Eugenio-Gabriele duce de Harcourt, | legionis honorificæ præfecto, | olim | pari Franciæ, | necnon | apud S. Sedem legato ; | et Sophia-Carolina-Armandina de Moges, | principis Octavii de Broglio uxore, | mihi imposita | officio | P. Havard, | e Villadei | hic | insculpta sunt.

2e (diamètre 1 m 66 ; poids 3.150 k.) Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel. — Deo omnipotenti maximo | in honorem Sancte Johannæ et Sancti Frederici | me consecravit | II. et RR. in XPO pater Carolus-Nicolaus-Petrus Didiot, | Bajoc epus, anno Domini MDCCCLVIII : | hæc autem mihi | Fredericus-Christophorus comes d'Houdetot, | olim par Franciæ, | legionis honorificæ commendator, | ad conventum Franciæ legiferum delegatus, | docto gallici imperii Instituto adscriptus | et | Johanna-Maria-Josepha Achard de Vacognes, | vicecomitis Picot de Vau-

(1) Imprimerie Saint-Ange Duvant, 1 feuille petit in-8°.

logé uxor, | imposuere vocabula; | quæ | opificio P. Havard | e Villadei, | hic | insculpta sunt.

3e (diamètre 1 m 50 ; poids 2.100 k.) Benedicta tu inter mulieres. — Deo omnipotenti maximo | in honorem Sanctæ Mariæ Virginis me consecravit | II. et RR. in XPO Pater Carolus-Nicolaus-Petrus Didiot, | Bajoc epus, anno Domini MDCCCLVIII : | hoc autem mihi | Arcissus de Caumont, legionis honorificæ eques, | docto Gallici imperii Instituto adscriptus, | Societatis ad conservanda monumenta erecta | fundator, | et | Antonia-Maria-Augusta de Mondragon | uxor | comitis Desiderii Achard de Bonvouloir | imposuere vocabulum | quod officio P. Havard. e Villadei, hic insculptum est.

Pour obtenir ces 9.450 kilos ou 18.900 livres de cloches, on avait mis en fusion 22.000 livres de métal, dont l'alliage se composait de 78 parties de cuivre rouge et 22 d'étain fin anglais.

Le Chapitre, qui avait fourni 5.391 kilos de métal (1), paya pour ses deux cloches, pesant 7.360 kilos, à 4 fr. l'un, et la monture de la grosse, 4.200 kilos, à 0 fr. 40, 31.120 francs, dont 17.835 fr. 30 en vieux métal, si bien qu'il ne versa en numéraire que 13.284 fr. 70 ; et la paroisse qui donnait 461 kilos de métal (2), paya pour sa cloche, pesant 2.070 kilos, et frais de mouton, montage, etc., 9.108 fr., dont 1.522 fr. 95 en vieux métal et ne déboursa dès lors que 7.560 fr. 95.

Le fondeur reçut donc en métal et argent, 40.228 fr. !

A cette somme, il faut ajouter 8.408 fr. 80 de frais et dépenses en résultance, payés savoir : audit Havard, pour avoir mis les cloches en place, suivant son marché, 6.111 fr.; à Cailly, entrepreneur charpentier, 1.400 fr.; à Havard, 525 fr. ; à Boutin, 30 fr. ; à Yvory, 20 fr.

Les cloches de la Cathédrale représentent donc une valeur de 48.636 francs 80 ! ! !

« En condamnant, dit le docteur Billon (3), cet excellent instrument (la *Trémonde)* à la destruction, le Chapitre a commis un acte de vandalisme que lui reprochera la postérité ; mais il a aussi détruit une des pages les plus glorieuses de l'histoire de la Cathédrale. Ce bourdon harmonieux devait donc servir de note fondamentale à la sonnerie nouvelle ; il ne fallait pour cela que de la science ; mais on a craint, et on avait raison que l'œuvre moderne ne restât bien au-dessous du modèle. MM. les Chanoines

(1) Trémonde, Charlotte et Mathurine.

(2) Charlotte Marthe et Louise.

(3) Campanologie, p. 63.

ont été bien récompensés de leurs énormes sacrifices, car les nouvelles cloches sont sorties de leurs moules sourdes, fausses, discordantes, et malgré l'opération du burinage qui leur fut infligée, ont-elles trouvé un accord diatonique majeur ou mineur ? La vieille *Trémonde*, œuvre des plus habiles fondeurs du XVIII[e] siècle, trônerait encore en souveraine sur les filles de Villedieu ».

Un humble porcelainier du nom de Pavie moula quelques décors de la vieille cloche. La bibliothèque de notre Société en possède un exemplaire.

Ces cloches à la grosse voix ont une aînée — bien petite comparée à leur grosse taille, — *Marie*, fondue en 1819, bientôt centenaire, pesant environ, croyons-nous, 400 kilos ou 800 livres, qui sonne les baptêmes et les funérailles des humbles, convoque les fidèles aux offices de classe inférieure et annonce quotidiennement les trois prières de l'*Angelus*. Elle est restée à sa place primitive dans la tour du Midi, où elle a pour compagne la *Marie* de 1858, filleule de M. Caumont.

Sophie-Françoise, *Jeanne-Frédérique* et *Marie*, unissant leurs voix pacifiques, à celle tronitruante de leur frère le canon, saluèrent, au passage, Napoléon III, allant, le 4 août 1858, inaugurer à Cherbourg le bassin Napoléon et de là se rendant en Bretagne. Le Souverain, dont l'intervention puissante, péniblement obtenue à cause des passions et des rivalités d'alors, sauva, en 1855, notre tour centrale du marteau des démolisseurs artistiques, s'arrêta pour visiter notre Cathédrale. Il considéra, avec intérêt, une réduction des appareils avec lesquels M. de Dion avait tenu suspendue en l'air la couronne de Louis de Harcourt, pour en refaire en sous-œuvre les 4 piliers, et il épingla, lui-même, sur la poitrine de l'ingénieur, une croix de la Légion d'honneur bien méritée.

DEUXIÈME PARTIE

HORLOGE

« Dès le milieu du XIII[e] siècle, ...les prélats, livrés aux séductions mondaines, aimèrent mieux user de leurs richesses, pour embellir leurs châteaux et vivre en princes que pour remplir leurs devoirs de gardiens du culte et de bienfaiteurs des églises. Dans les Cathédrales patiemment continuées, nous voyons l'initiative et la direction passer aux chanoines, moins relâchés que leurs évêques, moins nomades, et plus soucieux de la gloire du pays, dont ils étaient presque tous originaires ». (1).

(1) L'Architecture Française et la Guerre de Cent Ans, par Anthyme de Saint-Paul. (Bull. Mon., t. 72, 1908, p. 270).

Au XIV[e] siècle, la Cathédrale de Bayeux était dores et déjà dotée d'une horloge.

Une Conclusion Capitulaire, du 27 juin 1408, établit ce fait d'une façon indubitable, car, à cette date, « le Chapitre ordonne à son fabriquier d'acheter une horloge, les mouvemens de la présente étant usés ».

Bayeux ne le cédait donc en rien, sous ce rapport, à d'autres villes de plus grande importance et n'avait rien négligé pour s'assurer la possession de cette nouvelle invention (1).

On peut, sans témérité, étant donné l'âge des parties respectives de notre Cathédrale, la supposer placée dans la tour primitive du milieu.

Cette nouvelle horloge, toutefois, si la délibération ci-dessus sortit son effet, ne dut pas y demeurer longtemps, car une quinzaine d'années après, cette tour fut transformée pour faire place à une plus considérable. Il fallut donc placer l'horloge ailleurs.

Le 19 février 1425, le Chapitre allouait à son fabricier dix livres d'augmentation pour la peine qu'il prend à la réédification de la tour de dessus le chœur. (Concl. Capit.).

Le 13 septembre 1426, le Trésor versait 100 livres pour ce travail.

Le 20 juin 1427, l'évêque Habart et ses chanoines donnaient quelque argent à la fabrique pour refaire la tour du milieu. C'était un premier versement sur leurs souscriptions personnelles, proportionnelles au revenu de leurs bénéfices respectifs.

Cette construction ou reconstruction qui, dans les Conclusions Capitulaires subséquentes, est dite la « petite tour », à cause probablement de son peu de hauteur relative, était une tour lanterne, semblable à celles des deux abbayes de la Trinité et de Saint-Etienne de Caen, édifiée, dès lors, pour être vue de l'intérieur, ainsi qu'en témoignent les fines sculptures romanes qui la décorent au-dedans.

J'ai écrit, tout à l'heure, le mot « reconstruction » parce que les sculptures des arcatures romanes et du bandeau qui les surmonte sont des tores guivrés et des quatre-feuilles semblables à ceux de la nef, et par suite contemporains de ceux-ci et antérieurs évidemment à l'an 1425. De

(1) Les plus anciennes horloges connues sont : fin x[e], l'horloge de Magdebourg, œuvre de Gerbert, moine, devenu pape sous le nom de Sylvestre II ; 2° celle établie à Londres, en 1326, par Wellingford, bénédictin anglais ; 3° celle d'Antoine, sur les dessins de Dondis, élevée sur la tour de Padoue, après seize ans d'études ou de méditation ; 4° celle de l'abbaye de Wesminster, en 1368 ; 5° du Palais, à Paris, en 1370 ; 6° de la Cathédrale de Sens, 1377 ; du château de Montargis, 1380, etc.

plus, les deux escaliers romans, situés aux angles S -E. et S.-O., cachés derrière les arcatures, étaient de construction analogue à ceux des flèches et devaient donner accès à des galeries plus élevées surmontant sans doute les arcatures. (Planches XXI et XXII de l'ouvrage de M. de Dion.)

En admettant, d'autre part, avec M. Louis Serbat, l'éminent secrétaire-général de la Société Française d'Archéologie, que les arcatures ornant l'extérieur du corps carré soient de l'extrême fin du XIII[e] siècle, on se demande où retrouver la construction de 1425 à 1427, ou du deuxième quart du XV[e], et s'il ne faudrait point la rechercher dans le bas de la couronne ducale ou bonnet.

En dépit de l'assertion gratuite de M. de Dion (1) (évidemment mal renseigné) que les travaux de cette tour, dont il attribue la construction à Nicolas Habart, seul, n'auraient duré que deux ans « et que l'œuvre aurait été terminée en 1427 », la suite de cette étude établira que l'œuvre de la tour médiane, ou petite tour, n'était pas encore commencée au décès de ce prélat et que le Chapitre continua d'y faire travailler, assez lentement et péniblement d'ailleurs. Les seuls travaux que l'on puisse admettre avoir été terminés en 1427 sont ceux de restauration extérieure de cette tour. Tout au plus pourrait-on concéder que les premières assises de la tour octogonale aient été posées à cette époque.

Le 29 septembre 1431, mourait Nicolas Habart qui termina (?) la pyramide du Sud. En 1424, il avait donné à sa Cathédrale un jeu d'orgue pour remplacer le quart de jeu acquis par le Chapitre et la Ville, et placé sur une corniche de l'arcade de la nef, par où l'on va à l'allée d'Arthenay. Il fonda aussi, cette même année, la bibliothèque ou librairie du Chapitre.

Le 15 octobre 1437, le Chapitre envoie des députés visiter une forêt que Nicolas Lespicier, viconte de Bayeux, avait à vendre. Sept ans après, le 15 mai 1446, d'autres députés vont à Lillebonne voir d'autres bois. Le 23 septembre ensuivant, le fabricier est invité à faire apporter les bois achetés en la forêt de Valasse et le 6 décembre 1447, à les faire serrer à Bernières-sur-Mer, où ils étaient atterris (Conc. Cap.).

Ces lenteurs étaient dues au malheur des temps pendant l'occupation anglaise et à la difficulté des communications résultant des opérations de guerre nécessitées par le recouvrement de Normandie. Cette difficulté empêchait même le cours de la justice, comme l'attestent plusieurs chartes du *Livre Rouge*. D'un autre côté, Zanon de Castiglione, un prélat italien, venu de Lisieux à Bayeux, où il ne résidait pas, ne semble pas

(1) Historique de la Construction de la Cathédrale.

avoir eu, dès l'abord, pour sa nouvelle Cathédrale, le zèle de son prédécesseur, des moyens et de l'influence duquel, d'ailleurs, il semble ne point avoir joui auprès des princes. Ses seules libéralités furent un legs de 1.200 livres pour des obits et le don de deux chapes. (Art. 148 de l'Inventaire de 1476.)

Dix ans seulement après Formigny, le 10 septembre 1460, le Chapitre charge des députés de faire achever la petite tour. D'après cette énonciation, on serait tenté de croire que le travail de cette tour était fort avancé, sinon commencé, mais il faut déchanter, car les notes manuscrites que j'ai sous les yeux et que fournit jadis l'aimable complaisance de feu M. le chanoine Guérin, indiquent que le 1er juin 1470, dix autres années après, le Chapitre décidait de chanter une messe du Saint-Esprit pour la pose de la première pierre de ladite tour. En même temps, on prenait 280 livres au Trésor pour faire face aux dépenses des travaux.

En 1471 (les 15 et 20 février), nouvelle résolution d'achever cette tour et affectation du revenu de la chapelle de La Délivrande, audit an, à cette œuvre. Deux ans après, le 15 août, Louis XI faisait un pèlerinage à ce célèbre sanctuaire, accompagné de l'évêque Louis de Harcourt, venant pour la première fois en son diocèse, où ses multiples fonctions séculières ne lui permirent pas de résider d'une façon permanente.

Mais tout semblait conjuré contre les desseins du Chapitre. D'abord, ce fut la guerre, avec son cortège de déprédations et de sanglantes horreurs qui entrava l'œuvre commencée ; puis, la ruine et la misère publiques, fruits de la guerre, ne permirent pas d'envisager l'issue de l'entreprise.

On sait que la majorité du Chapitre, rejetant le choix de Jean de Gaucourt, fait par les évêques d'Avranches et de Lisieux, avait élu à l'évêché de Bayeux, Louis de Harcourt, évêque de Béziers, puis archevêque de Narbonne. Pie II, en confirmant cette élection, l'avait nommé Patriarche de Jérusalem, en équivalence de son titre d'archevêque. Cette élection avait évidemment été inspirée par le désir de faire profiter le diocèse de Bayeux des richesses et de l'influence du prélat auprès du roi. Quoi qu'il en soit, cette influence se fit attendre 16 ans durant, et ce ne fut qu'à bout de ressources que le Chapitre y fit un discret appel.

En 1477, donc, lassés de lutter contre la mauvaise fortune, et n'ayant plus de ressources pour aller plus avant, les chanoines envoyèrent une députation à leur évêque alors en son abbaye de Lyre. De retour, le 26 septembre, le fabricier, qui en faisait partie, annonça au Chapitre, que le Patriarche prenait à sa charge le couronnement de l'édifice.

Voici, d'aillleurs, les termes dans lesquels Nicolas Michiel, chanoine et fabricier, qui était allé visiter (visitaverat) le Patriarche, rendant compte de sa mission au Chapitre assemblé, formule l'engagement du prélat de payer, de ses deniers, la fin de l'ouvrage commencé :

« in mente sua destinavit, proposuit et voluit, prout perseveranter vult et intendit, suis sumptibus et de temporalibus bonis a Deo sibi collatis, *perficere et ad complementum decens et honestum producere structuram* quadrate turris super chorum huius ecclesie, *iamdudum et ex antiquo inchoate, modo et forma per expertos artifices advisatis ac mature deliberatis* ...protestando tamen quod, in hâc re, suo proprio sensu aut privata affectione, nichil agere intendit, scilicet totum pondus negocii huius,.videlicet, si fieri aut non fieri, vel, si, sicut advisatum est, aut alio commodiori modo fieri debeat, nostro arbitrio et judicio remittendo. » (1)

Quand on scrute attentivement la pensée enveloppée dans les lignes ci-dessus, on voit qu'il s'agit de parfaire et compléter convenablement et honnêtement la construction de la tour carrée sur le chœur, depuis longtemps et anciennement commencée, de la manière et dans la forme qu'ont avisée et mûrement délibérée d'habiles artisans ; que le Patriarche proteste ne vouloir rien faire en ceci de son propre sentiment ni à son goût personnel ; qu'il laisse le Chapitre juge et arbitre en tout ce qui regarde cette affaire, construire ou non, suivre les plans primitifs ou en choisir de mieux appropriés.

D'où il suit que, déjà commencée par le Chapitre, la tour du Patriarche fut édifiée non sur les plans de ce prélat, mais sur ceux du Chapitre, antérieurs à la visite de Nicolas Michiel et qu'on avait commencé d'exécuter en 1470. Ces plans, conçus sous l'influence des travaux de Saint-Ouen de Rouen, où travaillait Jean de Bayeux, comprenaient une couronne architecturale dite « Couronne de Normandie » dont, depuis 1470, date de la pose de la première pierre, quelques assises avaient pu être posées.

Le Chapitre, après avoir exprimé sa reconnaissance à son évêque, déclara son désir et son vœu de voir l'ouvrage qu'il avait conçu, réalisé d'après ses plans, grâce à la volonté et à la munificence du Patriarche (2). Une Conclusion Capitulaire décrète pour lui, en reconnaissance de son bienfait, des prières quotidiennes, et lui octroie sépulture dans le chœur, entre les candélabres qui sont devant l'aigle et la clôture antérieure du chœur.

(1) Registre capitulaire, fol. 58 verso.

(2) « desideramus atque optamus quatinus conceptum opus sue manus magnifica largitas ad effectum votivum producere dignetur et velit. »

Commencé le 1er octobre 1477, le travail, exécuté aux frais de Louis de Harcourt, fut terminé le 12 juin 1479, et à cette date, le fabricier fit largesse « aux ouvriers qui ont achevé la tour de 4 livres 11 sols 4 deniers ». Le Patriarche déboursa 4.092 livres 12 s. 6 d. (Le blé valant 1 s. 9 d. le boisseau, cette somme équivalait à 80.000 fr.). Le 14 décembre suivant, il mourait.

La construction dont il est ici question fut celle de la partie octogonale qui est au-dessus du corps carré (le premier des étages en pierre qui le surmontent aujourd'hui). Le bonnet qui couvrait le dedans de la couronne, exécuté en charpente de chêne recouverte de plomb, fut l'œuvre du Chapitre seul et ne fut commencé qu'en mai 1484. (Pasques étant le 18 avril).

Les comptes de l'exercice 1482-83, par Paul Amyl, nous montrent les chanoines faisant réparer les dégâts inséparables de toute nouvelle construction. Ils sont précieux à cause de leurs nombreux détails et de la fixation du prix de la main d'œuvre et des matériaux, que sauf de très rares exceptions, le fabricier y fournit.

Jehan Bellée et Jehan de la Rue, verriniers, réparent, pour un salaire journalier de 5 sols, les verrières de l'église : leurs serviteurs gagnent 6 deniers. La livre de verre rouge coûte 3 sols ; les plats de verre : jaunes et blancs, 6 sols, violets ou d'azur, 12 sols. Il en est employé pour 7 livres 4 s. 3 d., de la semaine d'après le Saint-Sacrement (21 juin) à la semaine de Saint-Ravent et Saint-Rasiphe (24 juillet). — Entre temps, de la semaine de la my-aoust à celle du 23 novembre, les couvreurs Jehan Gueroult et Jehan Perrine, dont le salaire, plus modeste, n'est que de 3 sols, mettent en œuvre : 1 millier de tuiles ; 5,450 d'ardoises à 15,20 et 26 sols le mille, soit au total 6 livres 2 s. 3 d. ; 3.050 de latte, à 20 et 22 deniers le cent, soit 2 l. 12 s. 2 d. ; 2 milliers de clou à latte, cent de clou à gautier, demi-cent de clou renforcé et 2 b. desquilles (de chevilles) le tout valant 14 s. 10 d. ; 32 pieds de festure, à 5 et 6 d., valant 16 s. 8 d., et 19 hotées de sable, 4 s. 9 d. La main d'œuvre s'élevait à 13 l. 11 s. 6 d. pour 90 journées et demie. — Les maçons, Gaillard Guillebert, Jehan Jouet, Jehan Le Breton, Jehan Le Roy et son fils, Guille Le Terrier, employés de la semaine de *Misericordia* après Pasques (2 mai) à la pénultième de septembre, pavent la chapelle Saint-Thomas (aile droite du transept actuel) et exécutent d'autres travaux, à l'aide de serviteurs ou manœuvres. Ces derniers reçoivent 17 l. 3 s. 3 d. et les ouvriers 36 l. 16 s. 3 d. ; au total, 53 l. 19 s. 9 d. Deux milliers de petit pavement coûtent 60 s. ; le tonneau

de caulx (chaux) 20, 25 et même en septembre, 27 s. 6 d. ; le demi cent de carrés 38 s. 9 d.— Raoulin ou Raulin plombeur, gagne 4 s. 6 d. ; son frère 2 s. 6 d.; Raoulin et son varlet ensemble 7 s. Leur salaire et les fournitures s'élèvent à 93 l. 11 s. 8 d., de la semaine du 7 juillet à la dernière de janvier. Le détail de ce chapitre nous fait voir que : l'étain vaut 2 s., 26, 27 et 28 deniers la livre : le plomb 7 d. ; la « souldeure » 18 d.; la résine 7 d.; la graisse 1 s. et 1 s. 6 d. Le cent de clou à plomb se paie 7 d.; la somme de charbon 4 s 6 d.; la somme de bois 1 s. 3 d.; la douzaine de fagots 15 d.; le boisseau de cendre 2 s. ; « vngz, souffletz » 3 s. Les « platines de cuivres perchotées, à mettre aux gouttières à l'entrée des housses pour empescher les ordures », sont achetées 2 s. 1 d. et 20 d. à Cardin Le Petit, maignen (chaudronnier).

Ce même fournisseur répara le coq de la vieille tour (du Nord) que l'on « esteyma » avec deux livres destain. On paya 15 s. « à Cardin Bosquain et au plombeur pour l'avoir descendu et remonté ».

La dépense la plus curieuse, et qui nous révèle qu'alors il y avait des tombeaux monumentaux en la Cathédrale, dépense enregistrée sous la rubrique « caulx et sablon » est celle de 3 d. « pour cire et gomme à recoler les mains d'une sépulture en la chapelle Saint-Thomas. »

Rien n'était fait sans le conseil ou l'approbation d'hommes de l'art, d'architectes ou (plutôt) d'experts : ainsi pour la plomberie. « Deux plombeurs de Caen avaient visité les haultes et basses gouttières de l'église et avoient estay jour e demy pour la cause en ceste ville » et reçurent 5 s. 8 d.

Les 8 pans de la couronne, découpés à jour, dans le style ogival flamboyant, décorés d'une ornementation riche et variée, avaient été recouverts d'une toiture provisoire, en attendant que le Chapitre eût trouvé des ressources pour compléter l'exécution de son plan et faire édifier la partie supérieure, ou *couronnement* qui devait être faite en charpente de chêne, recouverte de plomb. Disons, pour justifier ou plutôt expliquer ce changement de mode de construction, que le 23 mars 1478, le Chapitre, sous la présidence de Louis de Harcourt, avait « ordonné..... que l'amortissement de ladite tour, c'est-à-dire le couronnement sera fait le plus léger qu'il se pourra, de peur d'accident. »

Cette tour médiane était destinée à recevoir une horloge digne de la magnificence de l'ouvrage et qui devait succéder à une vénérable ancêtre, usée dès 1408. Avait-elle vécu, même réparée, jusqu'en 1482, et est-ce pour son fonctionnement qu'on payait à Colin La Perche, cordier, 5 s.

6 d. pour 5 livres de corde pour lorloge etc ? » Dans tous les cas, à cette date, il en existait une qui ne fut supprimée qu'en 1486, quand la nouvelle fut inaugurée, car, aux « mises extraordinaires » de 1485, on lit : « A deulx hommes qui ont descendu les mouvements du vieul horloge et la chambre qui estoit rompue et mis en la plomberie, 3 s. »

Le travail d'achèvement de la tour ne comportait que l'emploi de charpentiers et de plombeurs; les maçons, couvreurs et autres ouvriers ne devaient y participer que pour des réparations ou des adaptations.

« Deulx maçons et vng charpentier, Pierre Artoys, visitèrent la tour où se debvoit faire l'édifice » et reçurent 5 s. 6 d. « A Guille Le Terrier et vng aultre maçon qui ont visité la tour devant que faire l'assiette de la charpenterie, 22 deniers. » (aultres mises à cause dudit édifice.)

Les 17 et 18 janvier 1484, « les deux frères Le Savoureulx desmembrèrent le traistre qui estoit dans la couronne », l'aîné, à 3 s. par jour, l'autre à 2 s. et reçurent ensemble 10 s.

Ce même 17 janvier, Robin et Thomas dits Goubot, couvreurs d'ardoise, enlevèrent la toiture provisoire de la tour centrale. Ils y passèrent 3 jours. Peu après, Richard Hamel, couvreur de glieu, « vacquait, par jour et demy à couvrir un amesnagement fait sur le petit vis (escalier) de la couronne » et était payé de 3 s. 9 d.; ses confrères, mieux rémunérés, gagnaient 3 s. par jour. Cet aménagement était destiné à abriter de la pluie un des deux escaliers primitifs des angles qui servaient aux ouvriers à accéder à leur travail, et peut-être aussi à procurer un abri aux travailleurs.

Le chapitre des « aultres mises pour la despense commune » constate l'achat, pour les charpentiers, de deux échelles, l'une de 14 pieds de long pour servir à assembler leurs bois, de 15 deniers; une autre (dans la semaine du 26 septembre) de 12 pieds, coûtant 11 d. et « un greys (meule) à aguyser les outils, 6 s. 6 d. Ils préparaient leur travail dans la cour de la prébende d'Arry (1).

Leur chef était un nommé « Pierre Artoys, maistre et principal charpentier. Messieurs du Chapitre, « pour ses paines et vacations quant il vint premier veoir et visiter et faire son devis pour le charpentage » lui donnèrent 68 s.; « en papier pour faire le get (dessin ou plan) de la carpenterie », on paya 3 d. et 12 d. pour deux demye-mains de papier pour le charpentier (aultres mises) ».

(1) Bureaux du secrétariat et bâtiments contigus, « au maistre charpentier pour avoir fait nestoier la cour de la maison d'Arry où ilz ont besoigné, 2 s. 6 d »

Artoys gagnait « pour chascune semaine, feste et férie, par marchié fait avecques luy, 33 s. t. » Disons, à ce propos, qu'aucune semaine d'ouvriers ne compta plus de 6 jours et demi, ce qui semble indiquer que les ouvriers ne travaillaient pas le samedi après-midi.

31 charpentiers étaient sous les ordres de Pierre Artoys.

Colin Estienne et Estienne Lengloys, ses contre-maîtres, avaient un salaire de 5 s., ce qui leur faisait des semaines de 27 s. 6 d.

Les autres recevaient 4 s. seulement. Voici leurs noms: Cardot Lescuyer, Colin Estienne le jeune, Jehan Basset, Robin Baudoin, Jehan Gossé, ouvriers de la première heure ; — Thomas Bernard, Jehan Bris, Gervais du Jardin, Jehan Le Masuryer, Raoul Le Foulon, Johan Petit, Colin Bris et Raoul Belin, ajoutés le 26 juillet ; — Michel Fagot ou Faget, Johan Le Savoureulx l'aîné et Richard Le Savoureulx, ajoutés le 2 août ; — Jehan Cabuot ou Cabuel, Estienne et Thomas Danisy ou plutôt Douesy, Thomas Rogues, Jehan Le Touzé et Pierre Lecoq, embauchés le 9 août; — Thomas Mutel, Guille Pierres, Pierre et Jehan Le Vallet, Giret Roussel, Roger Le Feyvre, Bertin Billet et Symon Artoys.

Ils travaillèrent jusqu'au nombre de 15, 17 et même 20 par jour.

La charpenterie coûta 389 l. 18 s. pour le maître de l'œuvre et les ouvriers.

Le 1er novembre, le Chapitre en avait retenu 9 seulement, qui furent toutefois congédiés la semaine du 8 novembre.

Le 28 octobre, « vigile saint Simon et saint Jude, en quel jour ils levèrent l'arbre de l'esguille, les charpentiers reçurent 30 s. » La « fisselle à mesurer la hauteur de la tour coûta 2 s. »

« Guille du Chemin, marqueur du grant cueur, qui notait (écrivait les notes de musique) les antiphoniers » et était fermier (locataire) de la maison canoniale d'Arry, occupée par les charpentiers, demy-an et plus, reçut, pour cet empêchement, 60 s. d'indemnité.

« Les camyons de lostel de ville », dont Artoys et ses hommes s'étaient servis, furent rapoinctiés (remis au point, réparés) aux frais de MM. les chanoines, ce qui coûta 23 s.

La charpente fut terminée le 12 novembre. Toutefois, Johan Le Savoureulx et son jeune frère, attachaient, dix jours après, des « estrieux en fer à lier les quatre lyans portans sur les sommiers qui portent la cloche ».

Les maçons travaillèrent, concurremment avec les charpentiers, à partir de la semaine du 21 juin, date à laquelle ils levèrent les gouttières, — autant que de besoin, — jusqu'au 8 décembre. Il y en eut 8 : Colin Dubosc,

Robin Jouet, Le Borgoys, à 3 s. 9 d. ; Charles Le Breton, J. Le Roy père et son fils, Le Roy dit de Longues et G. Le Terrier, à 3 s. Ils coûtèrent 22 l. 5 s. 8 d.

Les serviteurs, tant des charpentiers que des maçons, se partagèrent 20 l. 7 s. 4 d. entre quinze : Girot Fermine, J. Lesleu, G. Quédeville, J. Mitou, Robin Le Véziel, Thomas Préaulx, J. Gervais, J. Hardy, P. Bidou, Colin Sanson, Thomas Le Roux, Patricet Martin, J. Ravenel.

Ils montaient leur pierre avec une roue à charette qui avait coûté 5 s. (aultres mises). Deux cents trois pieds de carrel, achetés à Olivier Johan et à Thomas Mignot, pour un prix de 153 s. 6 d., servirent vraisemblablement à construire la voûte plate au-dessus du corps carré et percée primitivement d'un pertuis d'un mètre 35 c. (1) remplaçant une plateforme en bois, que les charpentiers levèrent fin septembre, besogne qu'ils arrosèrent de « 18 pots de sidre à 6 d. »

Pendant que charpentiers et maçons préparaient le local où devait être installée l'horloge monumentale dont rêvait le Chapitre, celui-ci poursuivait parallèlement la fonte du timbre et des chanterelles qui devaient sonner l'heure et ses divisions et aussi la confection des mouvements.

On commença par acheter du métal. Cinq mille livres furent payées à Antoine Lenepveu, bourgeois de Paris à raison de 13 l. 10 s. le cent, soit 775 l. Mons. le chanoine des Essartiers, trésorier du Chapitre, vendit une cloche de 417 livres, à 12 l. 10 s. le cent, par un prix de 52 l. 2 s. 6 d. Le fabriquier Paul Amyl, chanoine de Colombières et curé d'Aignerville, fournit 50 livres de sa vaisselle d'estain à 3 s. et reçut 7 liv. 10 s. On y adjoignit 1.250 livres de métal, provenant de la cloche nommée *Prime* sans feste (2) que l'on brisa pour fournir l'appoint de métal nécessaire au fondeur et qu'on n'avait pu trouver ni à Mondée, ni à Caen, ni à Saint-Lo. Charles de Neufchastel, alors évêque, permit d'aller chercher au chastel de Nully, une serpentine (3) et 4 rouleaux de plomb qui ne coûtèrent que le transport, soit 34 s. En négligeant le poids de cet engin de guerre et du plomb (4), nous trouvons qu'il fut jeté au creuset 6.717 livres de métal.

Ce travail délicat était confié à « Odon, de la grant rue de Paris », fondeur de cloches, « qui debvoit avoir 56 l. pour fondre la cloche de

(1) Cath. de de Dion.

(2) Voir notre première partie.

(3) Pièce d'artillerie.

(4) Pour a couverture, évidemment.

5 milliers, façon de moulle et pour despens ». On le couchait dans un lit loué 15 s.

Cette fonte se fit au lieu ordinaire, dans la maison appartenant à la fabrique, joignant l'église paroissiale Saint-Sauveur d'un côté et le manoir épiscopal d'autre, bute sur les murs de la ville d'une part, et d'autre sur une portion de terre appartenant au Chapitre, dont il y avait une partie en jardin, jouxte le cimetière de ladite église Cathédrale, et le surplus de ladite portion de terre des buts et côtés (1).

Les comptes du fabricier, pour cette fonte, abondent en détails fort intéressants. Y sont portés : « Vng aiez à faire le compas (trousse) des fondeurs, 2 s. 9 d. » ; « Vng cousteau à deulx manches, 2 s. » ; 46 « tumbelerées » de terre furent employées à faire le moulle et la cheminée du fourneau et avec « le foin pour achevoir de la hourder », coûtèrent 21 s. « A vng boulengier pour cuyre la terre de l'enchapement du molle, 18 d. ». Un poinçon de 4 s. fut acheté pour faire des cuves à tremper la terre ; l'eau y était apportée avec 3 seilles (seaux) du prix de 2 s. 9 d. En plastre et foin, on dépensa 11 s. 11 d. « Vng saes (tamis) à passer la terre et troys paelles de terre, 3 s. 8 d. ». Trois fûts de pipe et un tonneau pour faire la fournaise, coûtèrent 20 s. Une somme de charbon pour cuire le moulle est cotée 7 s. 6 d. Mons. de Grevilly vend, pour la fonte, cinq cens et demi de charbon pour 11 escus d'or, soit 18 l. 14 s. Quatre charrettées de bois sont payées 45 s. On dépense aussi une douzaine de fagots et une syye, 3 s. Pour encercler le moulle, on acheta 6 douzaines de cercles à tonneau à 1 s. 6 d. et 6 cercles à tonne, par un prix de 16 s. 8 d. et une botte et demie d'osier de 3 s. Pour ragréer la surface du noyau et le creux de la cloche, il fallut 31 livres de chanvre qui, à 6 d., montèrent à 25 s. 11 d. ; 8 livres de grosse « fiscelle », à 8 d., coût 6 s. 8 d. ; 1 livre de fil de fer, 10 s. et 200 despingues.

De plus menues dépenses comprennent : 21 livres et demie de sieu (suif) valant 31 s. 6 d. ; 2 quarterons de sain ; 2 livres de cire molle pour les inscriptions, du prix de 11 s. ; 3 escuelles de boys et 1 livre de chandelle, 19 d. ; vng pot à feu et du clou de diverses espèces : renforcié, à clisson, à gautier, à plon, à late, ensemble 22 s. 8 d.

On avait avancé à Odon « sur la somme de 56 livres qu'il debvoit

(1) Deniers comptez et non receus (1483-4). « Donné par Messieurs à Me Thomas Jeunesse, neveu de Me Johan Andrieu, le terme de la St-Jehan, derraine passee (1484) pour les charges qu'il a souffertes à raison de la fonte et des services qu'il a faictz, pour ce 40 s. ». Il tenait à loyer lostel de la fabrique, à sa vie, par 4 livres, aux termes St-Jean et Noël.

avoir pour fondre la cloche du poys de 5 milliers, etc., ...10 l. 10 s. ».

Les travaux de la fonte furent commencés la semaine du 9 août 1484. Les serviteurs Perrin, Corné, G. Le Courayer, Tassin, Le Saulnier, J. Regnart, etc., y travaillèrent à certains jours de cette semaine et de celles des 23 et 30 et dans celle du 6 septembre ensuivante pour un salaire de 4 l. 16 s. 3 d.

« Le sabmedy quatriesme jour de septembre que fut fondue la cloche », on paya « pour les gens qui servirent à souffler, 16 s. 6 d. ».

« Mangin et son fils, qui servirent ledit jour à la fonte et pour pluseurs aultres services par luy faicts audit œuvre (eurent) 20 s. ».

Allain et Giret dits Bailleul, P. Potier, Phelippot Le Moysson, Cardin Raoul et G. Guillebert, Emon Susanne, Raoul Bailleul et Denys Pontilz, Gyot Carret, George de Cerisy, J. Decroc eurent pour leur paine et leurs souffletz (10), 7 l. 1 s. 7 d.

« A 30 hommes qui servirent continuellement à souffler, le jour que fut faicte la fonte, à 2 s. 3 d. (on donna) 57 s. 6 d. Michiel Leclerc, qui y fut, par une partie du jour (eut) 16 d. ob. »

Et pour permettre à tout ce monde de résister à la haute température de la fournaise, MM. du Chapitre octroyèrent libéralement, trop libéralement peut-être pour la réussite de l'œuvre, ce même jour : 1° aux fondeurs, 5 quartes de vin qui coûtèrent 5 s. ; 2° aux serviteurs et aides « 136 pots de sidre, à 5 d. le pot », valant 56 l. 8 d. Et cette énorme lippée leur fut offerte dans des vases condignes, car on lit au compte cette dépense éloquente : « pour 6 quennes (cruches) de terre pour porter à boyre à ceulx qui servirent à la fonte, 2 s. 6 d. ». La dépense en pain ne fut que de 16 s. 6 d.

« Le mardy ensuivant que fut faicte ladite fonte », c'est-à-dire le 7 septembre, il fut « baillié aux fondeurs et charpentiers après qu'ils eurent tyré la cloche de la fonte, 30 s. ». On paya aussi, « pour 86 livres de gros desteurs à tirer la cloche hors de la fonte, qui depuys ont servi à la tour, à 11 d., 78 s. 8 d. ».

En gens prudents, les chanoines n'avaient versé au fondeur que 10 l. 10 s. sur le prix convenu. C'était une sage précaution, car l'opération de la fonte ne réussit point.

La cloche déterrée et mise à jour, on constata que ses « ances » étaient faillies et que le travail était à recommencer. Sans tarder, on dépêcha deux messagers, qui eurent 6 s. de rémunération, l'un à Saint-Lo, l'autre à Coulomp, « quérir des fondeurs pour avoir leur opinion sur le cas ».

Ils furent très bien reçus. Le Chapitre leur offrit un souper de 10 s. et

leur alloua, savoir : au fondeur de Coulomb, 17 s. et « au maistre de St-Lo, avec lequel ils ont marchandé de fondre troys cloches, pour son vin, 34 s. ».

« Au fondeur de Paris », le malchanceux Odon, « quant on luy a donné congey parcequ'il s'est submis à fondre les tinterelles », on donne « 10 livres ».

MM. les Chanoines n'hésitèrent pas une seconde à tenter une nouvelle fonte et à la préparer. Sous la mention « achat de métal pour la deuxième fonte », le comptable constate l'achat, pour cette seconde fonte, 1° de 6 tronches de bois à des gens de Renchy, pour 57 s. 6 d. ; 2° de métal : « baillié au serviteur d'Anthoine Le Nepveu, marchant de métal, sur le prix du métal des tinterelles, 50 escus d'or, à 24 s. pièce, valant 80 livres ; au maistre de la Monnoie de St-Lô, pour 3.400 livres de métail, 437 l. 5 s. ».

Les ouvriers semblent avoir été surveillés par missire Nicolle Le Pelley, porté à ce compte de 1483-4, comme recevant « cent sols de gages pour prendre la chargue que avait Bosquain (1), touchant la fabrique pour 9 mois du présent compte et pour avoir vacqué sur les ouvriers de l'œuvre de la tour ». Il jouissait, en outre, d'une pension de 40 s. pour la garde des reliques. L'année suivante, il occupait encore les mêmes fonctions.

En août 1484, le Chapitre avait traité avec Johan Vic ou Vinc, horlogier de Paris, sur l'œuvre des mouvemens de l'orloge par un prix de 300 livres, sur lesquelles il en avança 200. Les fournitures étaient au compte du Chapitre. Il est évident que cet artisan fut choisi, non « parceque les horloges étaient trop rares à cette époque pour qu'il y eût dans le pays des ouvriers préposés à leur construction », car nous verrons plus loin qu'il y avait des horlogers émérites à Caen, Saint-Lô, Rouen et peut-être aussi à Bayeux, mais parceque, faisant grand, le Chapitre voulut s'assurer la possession d'une œuvre de la dynastie des Vinc ou Vic, dont un des membres, Henri, mécanicien du XIV^e^ siècle, fut l'auteur de la grosse horloge de la tour du Palais, à Paris.

Le Chapitre poursuivant, par ailleurs, l'œuvre de l'habitacle destiné à l'horloge, faisait payer « le 5^e^ jour de febvrier (1485) à deux plombeurs de Rouen, venus pour visiter la tour (c'est-à-dire la partie supérieure

(1) Cardin Bosquain était logé dans une chambre que nettoya G. Quédeville, après son décès de la peste, en février 1483. On trouve au compte de cet an cet article : « Donnez à vng prestre chappelain de Monceaulx, pour avoir estey en la maison de Bosquain, audit lieu, pour escripre ce qui estoit deu à la Fabrique, et estoit lors ledit Bosquain malade de la peste, 2 s. ».

exécutée en charpente, ou le bonnet proprement dit, avant de le recouvrir en plomb) 10 s., et le 8 mars (suivant), à Raullin Le Roux et Raullin Le Grant (lesdits deux plombeurs), 20 s. ».

En cette année, 1484-5, le Trésor encaissa 917 l. 19 s. pour l'œuvre de la tour et de l'horloge, et la recette générale s'éleva à 1.843 l. 16 s. 7 d.

Il y avait en magasin, appartenant à la fabrique, 2.851 livres de plomb. Les deux fondeurs allèrent à Caen et à Honnefleu (Honfleur), acheter de l'étain et du plomb. A Caen et à Rouen, ils achetèrent 17.234 livres de plomb, au prix de 25 1/2, 28 et 30 livres, le millier. Il y eut donc 20.085 livres de plomb mis en œuvre. On y ajouta 312 livres et un quart d'estain. Le coût de ces deux métaux fut de 529 l. 18 s. 2 d. (1). L'amenage, par eau, avait lieu de Rouen à Bernières, et le chariage, du hâvre de Bernières à Bayeux, par un nommé Jehan Droé, qui reçut 4 l. pour 4 voyages de son harnois.

On acheta le clou à plomb chez Manourry « féron » à Livarot, par les prix de 8 s. le mille, pour le simple, et 16 s. le « renforcié » ; 9 milliers de clou à gautier, coûtèrent 88 s. ; 18 l. furent remises à Denis Pontilz « pour acheter un millier de fer pour les ouvrages de l'église ».

Voici les noms des ouvriers employés à la plomberie : Raullin Le Grant, qui, avec son varlet-aprentif, gagnait 8 s. 6 d. par jour ; Raulin Le Roux, son frère, 2 s. 9 d. ; G. Fillastre, 5 s. ; J. Blouaiz, Raoullin Gaillart et Pierres Le Grant, 4 s. Ils besognèrent de la semaine du 11 avril au 4e jour de la première de novembre. Ils employèrent plus de 20 sommes de charbon qui coûtèrent 7 l. 10 s. 7 d., et 38 fûts de pipe et 3 muys, du prix de 9 l. 9 s. 1 d. La table à jeter le plomb, formée de 2 aez de chesne et de fou (hêtre), coûta 5 s. et « le boys ront pour faire les quatre pieds de ladite table, 22 d. ».

Les plombiers, qui, le 1er mai 1485, avaient reçu 15 d. de gratification pour avoir planté le mai, n'allaient pas vite en besogne, si bien que le lendemain, 2, le Chapitre prenait une Conclusion nommant un commissaire pour faire achever la couverture de l'horloge au plus vite. Le 11 octobre 1485, le travail des plombiers était terminé.

Une lacune regrettable dans le compte du 3 février 1484 au 3 février 1485, chapitre « achat de boys pour l'œuvre de la tour », nous empêche de pouvoir nous rendre compte d'une dépense de 232 livres 5 s. 8 d., différence entre le détail connu et la dépense totale, déduite des totaux du compte du fabricier. Les travaux exécutés pendant cette période par « les

(1) Achat de plomb et d'estain.

menuyers et charpentiers » se lisent au chapitre de la dépense commune : « grosses perches pour faire les eschaffaux à la tour tant pour les charpentiers que plombiers, payé à plusieurs foys, 14 s. 6 d. ; mise en œuvre pour barder ou border la plate-forme de 28 aez de bois, valant 22 s. 6 d. ; 17 aultres aes pour plancher ladite plate-forme, du coût de 12 s. 9 d. » Ces ouvriers ne fabriquaient pas leurs échelles, car l'achat de cinq de ces ustensiles est chiffré par 23 s. 11 d. (1).

Tout était donc prêt pour recevoir l'horloge. « Une nouvelle Conclusion Capitulaire, du 15 juillet 1485, décida qu'il serait envoyé un exprès à Paris, pour obliger l'artisan qui fait les mouvements de l'orloge à les achever. Me Robert Le Ber reçut 15 s. pour ce voyage de Paris, d'où il rapporta des nouvelles certaines du mouvement. »

Puis on envoya chercher le fondeur. Me Germain Achart alla « à Rènes en Bretaignes, devers lui », et fut payé de 34 s. (1). Ce fondeur était le maître de Saint-Lô, momentanément occupé, dans la province limitrophe, à des travaux de son art.

Cet habile artisan se rendit de suite à Bayeux et dans la 4e semaine de juillet, on commença à s'occuper de la 2e fonte. Le fondeur reçut 20 s. de vin « quant fut faict le marchié avecques luy de fondre la cloche de lorloge pour la 1re fois » (2).

On commença par déterrer la cloche faillie : elle fut deffouie... cassée et dépichée » par 5 hommes qui eurent en paiement 5 s. 1 d. (1). On dépensa 11 d. en fagot pour allumer le feu pour rompre les pennées de la cloche faillie. On ajouta à ses débris 30 livres de métal, achetées « au greffier des esleux, 75 s. et d'autre métal venu de Longues, dont l'apport coûta 2 s. 6 d. et qui paya 8 d. au poids le Roy. Or, le taux de ce poids étant de 3 d. par 100 livres pesant, ce métal venu de Longues devait peser dans les 260 livres (2).

Tout ce métal fut pesé sur place, car nous nous lisons dans cette même « dépense commune » que l'on paya à deux serviteurs de Chrestien (le préposé au poids le Roy ?), 2 s. pour avoir apporté ce poys à la fonte et 3 d. pour le reporter (1).

Le métal prêt, on s'occupa du four. Un maçon passa 2 j. et demi à le réparer ; 2 hommes lui aidèrent à en relever l'astre : leur salaire, compris celui de Renard Jacques qui aida à charger la pierre, fut de 12 s. 8 d.

(1) Dépense commune.

(2) Mises pour la fonte des cloches.

« Quatre faez de vaulles et deulx faez de pieulx pour faire le fourneau pour affiner le métal, coûtèrent 5 s. 6 d. ; vng aultre faiz de pieulx pour ledit fourneau, 7 s. » (1).

« A 3 hommes qui ont vuidé la fosse pour faire le moulle » on donne « 5 s. 6 d. A deux menouvriers pour 4 jours à tirer les terres de la fosse et à battre les fondemens du fourneau et les terres du mole et à amener de la pierre, à 22 d. chacun, 14 s. 8 d. » (1).

Il fut employé, tant pour la façon du premier moulle (celui de *Prime* sans feste) que pour commencer le deuxième (celui de l'horloge), 26 charretées de terre, du prix de 26 s. ; 13 autres servirent à enterrer le molle de cette dernière cloche, coût 13 s. (1 et 2).

22 d. furent payés au maçon qui tailla la pierre et assit le fond du moulle ; on dépensa 23 s. 8 d. de bourre pour mesler parmi la terre des molles et en graisse pour graisser le moulle (1).

Une règle au fondeur pour dévaler la terre à la fosse est cotée 12 d. ; deux aez pour lui faire un compas, 2 s. (1).

« A deux menouvriers qui aidèrent à faire le moulle de la deuxième fonte et administrer matières à place », on donna « 22 s. » (1). « Huit cent œufs » furent employés « pour faire la chape du second moulle de l'horloge » coût : « 32 s. 4 d. ». « Cercles à tonne et osier pour lier la chape de ladite cloche » s'élevèrent à « 18 s. 1 d. », auxquels il convient d'ajouter « 16 livres de fil de fer et 4 livres de fiscelle pour lier le molle, à 2 s. 6 d., total 47 s. 4 d. ; et 11 s. pour « plastre pour faire les ances et lier la chape par le bas (2). »

La cloche devait porter les armes de l'église et celui qui les grava reçut pour sa peine 4 s. (2).

Le combustible pour la fonte et l'affinage du métal nécessita une dépense de 9 l. 8 s. (2). Le jour de l'affinage, MM. du Chapitre payèrent « 36 s. pour le desjeuner et le disner du fondeur et de ses serviteurs » (2) à lui fournis par ledit Chapitre. Le compte en nomme quatre : Phelippin Gilorey (3), Vincent Marie qui enfonçait le métal, Jacquet Mangin et Cardin Raoul (2). D'autre part, il fut payé « à Robinet le Barbier (un aubergiste sans nul doute) pour la despense du fondeur et des hommes qui estoient avecques lui durant la fonte pour luy aider, 30 s. 2 d. », et « pour leur disner, quant fut fondue l'horloge, 34 s. 6 d. » (1).

(1) Dépense commune.
(2) Mises pour la fonte.
(3) Mises extraordinaires.

« Henry Gohier » reçut « pour diverses matières prises de luy pour la fonte, 50 s. 10 d. » (1).

La fonte eut lieu la troisième semaine d'août. Elle était réussie cette fois.

« A 4 serviteurs qui ont aidé à enterrer et déterrer la cloche, etc., on donna pour 5 jours, 35 s. 8 d. » (1).

Le maître fondeur reçut 80 livres, dont il donna décharge, pour avoir fondu les cloches : *Prime* et l'horloge (2).

Les charpentiers et plombiers eurent 20 s. pour leur dîner le jour qu'ils levèrent la cloche : 6 pots de sildre furent offerts aux compeignons, pour 3 s. et Richard Le Savoureulx, qui leur avait donné un coup de main, fut gratifié de 3 sols (1) ; 4 serviteurs reçurent 35 s. 8 d. pour 5 jours à aider à déterrer la cloche (1).

Cardin Raoul, escura la cloche avec « 2 paires de vieulles cardes », 4 s. et eut pour son salaire 3 s. 8 d. (3).

La cloche fut amenée de la maison de la fabrique en l'église par Savoureulx et autres qui eurent 5 s. pour leur dîner (1). Trois serviteurs, G. Quédeville, Girot Fermine et Philippe Gilorey, qui avaient travaillé 5 j., la quatrième semaine d'août, pour 27 s. 6 d., reçurent un salaire adéquat pour avoir « vacqué 5 j., tant à monter les cloches que à faire et deffaire les eschafaux, la première semaine de septembre (4). Ce fut, en effet, cette semaine que les charpentiers montèrent la cloche en place, à l'aide d'un cable pesant 459 livres, à 11 d. la livre, payé à Perrin la Coille, 21 l. » (5), pendant que M^e^ Blaise Liégart disait une messe devant lesdits charpentiers, laquelle lui fut payée 5 s. (1). Trente-cinq sols de vin furent alloués aux charpentiers pour cette pénible opération (1). Il fut dépensé 3 s. 6 d. en graisse pour oindre leurs engins et la ferraille de la cloche et en leviers (1).

Les tinterelles, fondues par Odon, avec le métal fourni par Antoine Le Neveu, au serviteur duquel nous trouvons trace d'un versement de 80 livres (compte 1483-4, achat de métal pour la deuxième fonte), furent montées en même temps que le timbre.

La cloche avait été hissée par un pertuis ouvert par Gobot et son com-

(1) Dépense commune.
(2) Mises pour la fonte.
(3) Mises extraordinaires.
(4) Salaire de serviteurs.
(5) Dépense en cordage.

pagnon, couvreurs d'ardoise, dans la toîture de la chapelle Saint-Thomas de Cantorbéry (2 journées de deux hommes, à 3 s. = 12 s.) et recouvert par eux, la semaine suivante, avec l'aide d'un manouvrier, pendant 5 jours (30 s. pour les deux premiers et 9 s. 2 d. pour l'autre), au total 42 s. 14 d. (1).

Les maçons et charpentiers travaillèrent à préparer la suspension de la cloche cette seconde semaine de septembre, aidés des trois serviteurs, dénommés ci-dessus et d'un autre, qui reçurent pour 5 jours de travail, 36 s. 8 d. (2).

« A Cardin Raoul et Mougin (le premier, fèvre ou serrurier, le second charpentier), pour avoir perchié (mis à sa place) la cloche, par marchié fait », il fut d'abord versé « 70 s. », somme à laquelle s'ajoutèrent 25 s. qui leur furent alloués en outre, très vraisemblablement à cause du bien fait du travail, ou encore de sa difficulté (3). Le timbre était suspendu entre les piliers de la tour, puisqu'on employa trois pièces de futaille, coût 9 s., à border les piliers d'entour la cloche (4).

Pour mettre en place cette cloche de 5 milliers, il avait fallu défenestrer une des huit baies de la couronne. Johan Le Roy, maçon, la rétablit, aidé de G. Le Terrier. Il y fut dépensé pour 4 l. 16 s. 10 d. de carrel acheté à Olivier Jehan de Coullonbiès; et une tombe de pierre achetée de Richart Lombart et mesurant 14 à 15 p. de carrel, payée 12 d. (compte de 1485-6) « pour aider à refaire les fenestres de la tour ». (5).

M^e^ Jacques Le Roux, maçon, venu visiter les édifices de l'église, eut, pour son voyage 68 s., et, en oultre, un escu d'or, de la valeur de 34 s. » (3).

Les 24 et 29 août 1485, deux Conclusions Capitulaires avaient ordonné au fabricier d'acheter 1.000 livres de fer d'Espagne pour les mouvements de l'horloge et de faire donner deux lits au susdit artisan (Johan Vinc) « qui promet de demeurer en cette ville jusqu'à ce qu'il ait achevé lesdits mouvemens ». On le logea dans la maison d'Arry, et il fut payé 30 s. à M. de Saint-Martin qui en était le procureur (6).

Cardin Raoul fournit « deulx poullyes de cuivre pesant 45 livres, et 17 pallettes en quoy tornent les roes desdits mouvemens, et 30 petites

(1) Ardoise et couverture.
(2) Salaire de serviteurs.
(3) Mises extraordinaires.
(4) Mises pour la fonte.
(5) Salaire de maçons et carrel acheté.
(6) Mises pour les mouvemens dudit horloge.

poullyes pesant 4 livres, par marchié faict, à 2 s. 6 d. la livre », pour « 12 l. 2 s. 6 d. ». « L'horlogeur pour plusieurs mises par luy faictes à Paris, à raison de deulx anges, hommes d'armes, poullyes et cadrans et pluseurs aultres besoignes », fut remboursé de « 104 l. 3 s. 9 d. ». Il reçut aussi pour « huylle d'olive pour oindre les mouvemens pour le rouil, 2 s. » (1), et pour fil de fer acheté par luy « à Caen pour les tintrelles, 12 s. 6 d., et pour 9 livres de même fil, pris au même lieu « pour parachever la sonnerie » 23 s. 6 d. (1); on paya « à Colin le Sevrey pour peser lesdits mouvemens au poys du Roy en l'église, 10 s. 1 d. » (1).

« L'heure était sonnée, dit le manuscrit Regnault, par un jacquemart : deux personnages bardés de fer qui se portaient des coups qui tombaient sur un gros timbre et marquaient ainsi les heures ». Ils étaient dans des niches, puisqu'il fut acheté « ung sassis à estouper les pertuys où estoient les gens d'armes, par un prix de 12 d. » (2). Il fut donné « au maistre des mouvemens quant fut assis le premier homme d'armes, pour ung pot de vin à boire en hault, 18 d. (3); pour ung gallon de vin, la vigille St-Martin (10 nov.), 3 s., et pour « ung (autre) gallon de vin, quant les mouvemens furent assis et que les heures sonnèrent (25 déc.), 5 s. » (1).

La 3e semaine de novembre, G. Quédeville et Girot Fermine aident, dans sa besogne, le maistre des mouvements pendant 6 jours, pour 22 sols. La 4e semaine, ils ne font que deux jours et demi et reçoivent 9 s. 2 d. La 1re semaine de décembre, un autre serviteur fit 2 jours, payés 3 s. 8 d. (4).

L'horloge, installée dans ses parties principales, à cette date, ne reçut ses contrepoys, que Raoullin Le Grant, plombier, et son varlet firent en une journée, pour 8 s. 6 d. (5), que dans la 3e semaine de décembre. Ils dépensèrent 13 d. pour allumer leur feu et en chandelle (3). Ces contrepoys étaient suspendus par 72 livres de cordages, d'une valeur de 66 s., achetés de Perrin La Coille. Il y avait deux contrepoys : un grant et un petit, témoin, au compte de 1484 à 1485, cette mention (6) : « pour une hache, qui fut rompue en apétichant le grant contrepoix de lorloge, 2 s. 6 d. ». Le cordage passait à travers un pertuys, créé dans la voûte par le maçon qui aidait les plombeurs et qui lui fut payé 3 s. 8 d. (compte de 1485

(1) Mises pour les mouvemens dudit horloge.
(2) Achat de bois à mesrien et de aesserie (1485-6).
(3) Despense commune.
(4) Sallaire de serviteurs.
(5) Sallaire de plombeurs.
(6) Mises extraordinaires.

à 1486) (1). Il fut dépensé en plâtre 12 s. 6 d. Vingt aes de bois furent employés à faire les couvercles des oos des voûtes et coûtèrent 15 s. Neuf autres aez et deulx crostes espesses, du prix de 10 s. 9 d., servirent à faire la chambre des mouvemens ; dans cette chambre, on plaça une eschielle de 15 deniers. Et pour bien mettre l'horloge nouvelle à l'abri des indiscrets ou des voleurs, on fit faire une clef neuve et changer les gardes des huys de la montée de la tour (2).

En 1484-5, on payait à G. Quédeville et Girot Fermine, 2 s. pour avoir mis ens (renfermé) le boys qui estoit en la maison de la fabrique, lequel on embloit (volait) (5), et le 2 février 1486, les chanoines des Essartiers, de St-Martin, et le fabriquier ne trouvaient « rien » dans les offrandes à N.-D. sur le tref et à la chapelle sous terre « pour ce que les boettes ont estey rompues et desrobées ».

Le painctre et Raoullin Le Grant eurent 20 s. pour avoir assis l'ange sur la tour (2). Cardin Raoul vendit 72 s. huit flouettes à mettre sur les huit petits piliers de la tour (2). On paya « à Pierres Hardy, pour dorer la pommette et rayons (les huit nervures ou crestes montans des huit angles à la claire-voie) de ladite tour et paindre le demourant du bonnet de fleurs de lis de blanc et de noir, par marchié fait avecques luy, par Messieurs les Commissaires, par le prix de 24 escus d'or du prix de 24 s. pièce, 40 l. 16 s. ; pour avoir doré l'entrepied dentre lange et ladite pommette, par marchié, 6 l. ». Et comme il se plaignait « d'avoir perdu aux marchiés dessus dis » on lui donna une gratification de 4 l. 10 s. (3).

Pour exécuter son travail, le peintre était placé dans une « tente ou pavillon » tendue « entour ladite pommette » sur un grand cercle et de plus petits, du coût de 4 s. 1 d., et cousue « en fil de corde à erbaleste ». 105 s. d'un article de ce compte sont alloués « pour avoir refreschy la paincture du Chapitre et l'ymage de S^t^ Soupire et de S^te^ Catherine et pour avoir painct 4 des piliers de la tour ». « Demy quarteron de feuilles d'or pour dorer le soleil qui montre les heures au cadran comme à l'horloge du Palais à Paris, construite, de 1370 à 1380, par Henri de Vic qui, logé dans la tour du Palais, recevait 6 s. parisis par jour, — fut acheté 4 s. 6 d. (4).

« Troys ouvriers du mestier dorlogerie, lun de Rouen, les deulx aultres

(1) Sallaire des maçons et carrel achaté.
(2) Dépense commune.
(3) Mises pour la doreure et paincture de la tour.
(4) Mises pour les mouvemens dudit horloge.
(5) Salaire de serviteurs.

de Caen et de St-Lo », envoyés quérier par messagiers spéciaux, vinrent visiter ledit horloge et il leur fut « baillié pour toult, par le Chapitre, 16 l. 1 s. 7 d. » (1).

L'ouvrage vérifié et accepté par eux, le Chapitre paya « à Johan Vinc, l'horlogeur de Paris, pour parpaye du premier marché fait avecques luy, montant à la somme de 300 livres, donc a esté par mon prédécesseur (dit le fabriquier Boutin), payé 200 livres et le résidu montant à cent livres payez par moy audit Vinc par pluseurs foys, 100 livres »; à ce prix convenu, « pour ce que lesdits mouvemens excédoient le devis dudit marchié... par Conclusion du Chapitre on ajouta cent livres » (1).

Cette horloge semble avoir été inaugurée pour le jour de Noël 1485. A balancier, comme toutes celles antérieures au XVI[e] siècle, elle se composait, comme elles aussi, de deux corps de rouages extrêmement simples. Le premier, celui des heures, ne comportait que trois roues : celle qui supportait le poids et le contrepoids, dont l'un monte, pendant que l'autre descend ; celle qui portait l'aiguille indicative des heures, au nombre de 24, et enfin la roue de rencontre, dont les dents taillées en rochet entretenaient le mouvement oscillatoire du balancier nommé *foliot*. La sonnerie avait aussi une roue motrice qui portait le poids et le contrepoids : elle engrenait dans un pignon fixé au centre d'une autre roue, appelée *chantore*, laquelle entraînait dans son mouvement de rotation le volant, modérateur obligé de tout rouage de sonnerie. Les chevilles ou *brochettes* qui servaient à lever le marteau frappant les heures sur la cloche étaient placées à l'extrémité du diamètre de la *roue motrice* et perpendiculairement à son plan.

Nous avons vu plus haut qu'à Bayeux, l'heure était frappée par deux hommes d'armes. Ils étaient mis en mouvement par un mécanisme spécial actionné par la roue motrice de la sonnerie. C'est évidemment pour ce perfectionnement que les chanoines gratifièrent Jehan Vic de 100 livres.

L'horloge amoureuse, de Froissart, dissèque par le menu une horloge ainsi composée.

Dans la première semaine d'avril 1486, les menuisiers et charpentiers commencèrent à finir la tour, c'est-à-dire à exécuter la claire-voie et le bonnet proprement dit. Il y en eut treize d'employés : Phelippin Gires, à 4 s. 6 d. ; Phelippin Le Breton, à 3 s. 9 d. ; J. Cécile et son fils, le premier à 3 s. 4 d., le second à 3 s. ; J. Le Bouchier et son fils ; J. Cardine et son fils ; J. Pinot et son fils ; J. Le Savoureux ; Pierres Le Coq et son

(1) Mises pour les mouvemens dudit horloge.

fils, ces derniers à 3 s. Ils reçurent, ensemble, un salaire de 104 l. 10 s. 10 d. (1).

Cette première semaine d'avril, J. Cécile et son fils vaquèrent « à doler et à syer le boys qui estoit au cymetière Saint-Sauveur ». La semaine ensuivante, les charpentiers le montèrent « sur la voulte » (1). J. Miton, un serviteur, y aida deux jours et fut payé, à 22 d. par jour, 3 s. 8 d. (2). Ils terminèrent leurs travaux à la fin de la 4e semaine d'août, après avoir mis en œuvre pour 24 l. 10 s. 8 d. de bois à mesrain et de aesserie, acheté à un charpentier de Castillon, à Michiel Le Coquu de la Bazoque, à Phelippin Gires, à Pouchet et à M. (le chanoine) des Essartiers. Le détail nous indique l'emploi de « huit planches fort larges et espesses pour l'alée de la galerie (claire voie) de la tour de tout hault » ; d' « une pièce achatée pour faire des hanches à porter les planches de ladite galerie avecques un long sassis », de « 12 claes et 16 perches à faire porte-mains, 7 s. 6 d. » et d'un autre « sassis à estouper les pertuys où estoient les gens d'armes » (3).

Les charpentiers qui syèrent le bois du cymetière eurent, pour leur vin, 2 s. 6 d. (4).

Quand leur travail du bonnet fut achevé, 10 s. de vin furent octroyés aux ouvriers du bois, ou charpentiers (5). Ce fut la dernière semaine d'août.

Pendant les trois premières semaines de juillet, Gilorey et deux compeignons passèrent 16 jours « à nestoier les goutières et aux tours de l'église, et à 22 d. par jour, reçurent 4 l. 6 s. 2 d. Gilorey « nestoia (aussi) au clouaistre et amassa à place terre et pierre pour faire le fourneau aux plombeurs », pendant 4 j. pour 7 s. 4 d. (2).

La 2e et la 3e semaine du même mois, Brasart et un autre couvreur réparèrent successivement les couvertures et reçurent 40 s. 6 d. ; le premier, pour 9 j. 1/2 de travail, 28 s. 6 d., et le second, pour 4 j. seulement, 12 s. ; 3 jours de serviteurs, à 22 d., coûtèrent 5 s. 6 d. (6 et 2).

Les maçons, servis par Girot Fermine, payé 6 s. 5 d., estoupèrent « les troux d'entour la couronne » pendant 3 j. 1/2 (2).

Ce fut au tour des plombiers d'apporter leur concours à l'achèvement de la tour. C'était un concours artistique, car le plomb employé fut l'ob-

(1) Salaire de menuyers et charpentiers.
(2) Salaire de serviteurs.
(3) Achat de bois à mesrien et de aesserie.
(4) Dépense commune.
(5) Mises extraordinaires.
(6) Ardoise achatée et salaire de couvreux.

jet d'ornements spéciaux, tels qu'on en usait alors dans la construction des basiliques : imbrications, relèvement en bosse, crestes, etc. « Pour 3 sommes de boys sec à jetter les crettes en moulle, 4 s. 6 d. ». Le Chapitre s'adressa à des artistes. « Robinet Eloy, plombier de Rouen, venu pour voulloir marchander à Messeigneurs » avait reçu 10 s. Associé à Raoullin ou Raoullet le Grant, il entreprit le travail. « A Robinet Eloy et Raoullin Le Grant, plombeurs », porte, sous la rubrique « salaire des plombeurs », le compte du fabricier, « par marchié faict pour parachever de leur mestier la couverture de la tour, comme appert par la cédule du marchié, 130 livres ». « L'obligacion du marchié, écrite par Jehan Rosel, coûta 22 d. Les plombeurs reçurent « pour vin du marchié, 10 s. 1 d. » (1).

Ils commencèrent à travailler la première semaine de septembre. La fonte semble avoir eu lieu en haut, au risque d'accidents possibles, car nous voyons payer « 4 s. à 4 hommes qui ont aidé à monter le plom à la fonte » (2) et « à vng homme qui a aidé à monter le plomb à la fonte, 21 d. » (1).

A ne compter que le plomb et l'étain achetés en dernier lieu de février 1485 à février 1486, il fut mis en œuvre 28.250 livres du premier métal, à 23 et 26 livres le millier, et 540 livres d'estain à 13 l. 10 s. le mille (3), qui coûtèrent 792 l. 3 s. 1 d. Le combustible employé comprend 13 sommes de bois vert, pour 14 s. 6 d. ; du bois sec pour 4 l. 10 s. 1 d. ; 52 sommes de charbon de bois du prix de 12 l. 12 s. 6 d. On usa de sept pièces de futaille et de neuf pipes, payées ensemble 78 s. 6 d. (les pipes à 4 s. 6 d., les futailles à 5 s. 1 d.). Il fut en outre fourni pour 10 s. « d'estoupes et de couytil (1) ». Le clou à plomb, ordinaire et renforcié, fut payé à Girot Carrel 15 l. 11 s. 4 d. pour plus de 9 milliers (4).

Les plombiers reçurent au cours de leur travail : « vin ...quant commencèrent getter en table, 11 d. ; vin ...quant fut assise la première table de la couverture, 2 s. 9 d. » (1).

Le prix de leurs outils est assez curieux : « un saes à passer le sablon, 15 d. ; pour 2 eschielles de 12 p. de long, 6 s. 6 d. ; pour 2 cannes, 11 d. ; pour 3 seigles, tant pour les plombiers que pour les carpentiers, 4 s. ; en cercles et osier pour relier une quaque aux plombiers, 18 d. ; pour une rondelle pour les plombiers à mestre l'eau, 2 s. 6 d. ; pour une quenne

(1) Mises extraordinaires.
(2) Salaire de serviteurs.
(3) Achat de plomb et d'estain.
(4) Ferronnerie et clou achate.

à mestre de l'eau pour les couvreulx; 5 d. ; vng arroseur à moullier le sablon, 12 d. (1) ».

Le travail semble avoir été fini, dans quinzaine, car la 3e semaine de septembre, Johan Le Savoureux abat les eschaffaux d'entour le bonnet, auxquels on avait employé 1 livre de ficelle et 23 de landon, coût 15 s. 4 d. (2) et reçoit 6 s. (3). Ensuite, deux serviteurs, moyennant 8 s. 4 d., passèrent 5 j. à parnestoier les gouttières, tant hault que bas ; un autre ramassa les cendres de dessus les voûtes et celles de l'estain et les porta au fourneau, pour 2 s. 8 d.; à 1 serviteur pour 2 j. à parnestoier les goutières et ramasser les rognures de plomb et ensuite 3 j. la 4e semaine de septembre, 9 s. 2 d. ; « audit serviteur pour servir le maçon qui besoigna entour le cadran et pour nestoier les gouttières d'après, 1 j., 22 d. » (4).

On commença par fondre les rognures de plomb, puis les cendres. On acheta une pouche de 3 boisseaux, val. 3 s. pour porter celles-ci à la rivière, pour les laver, dans une corbeille (11 deniers), à un quai (3 s. 8 d.). « Au frère de Raoullin, pour avoir lavé lesdites cendres et jetté le plomb en table, par marchié, 55 s. ». Celui qui les fondit, adoucies avec de la graisse, eut un pot de vin et un pot de sidre, de 28 deniers (1).

« Les plombeurs pour avoir lavé les derraines cendres et nestieures et rongneures du plonc auxquelles se sont trouvées 800 livres de plomb et 160 livres de soudeure et pour les avoir gettées en table » eurent « 20 s. ». Ils reçurent donc en tout 131 l. 10 s. 1 d.

Robinet Eloy étant tombé malade pendant les travaux de couverture, il lui fut « donney par MM. du Chapitre, comme appert par mandement en faveur de la maladie dudit Robinet, 70 s. ». Il fut remplacé par le frère de Raoullin (1).

Le 4 octobre, l'ouvrage étant accompli, les plombiers furent gratifiés de 17 s. 5 d. (1).

« Le fils de Johan Le Roy et son compeignon vacquèrent un jour et demi à asseoir les potences qui portent les goutières de plon, pour getter l'eau hors le bonnet, et reçurent 11 s. (5).

L'œuvre de la plomberie fut visitée par deux plombiers de Caen, mandés par MM. et il fut donné à chacun 15 s. (1). Phelippot Brasard, de

(1) Mises extraordinaires.
(2) Despense en cordage.
(3) Salaire des menuyers et charpentiers.
(4) Sallaire de serviteurs.
(5) Sallaire de maçon.

Trungy, et son compeignon travaillèrent encore aux couvertures : 4 j. la 4e sem. de juillet ; 3 jours la 4e d'août ; 3 j. la 2e de septembre, et 3 j. la 3e et furent payés 4 l. 2 s. A ces réparations et à celles de juillet précédent, il fut employé 5 milliers d'ardoise, à 30 s., achetées de J. Quentin, de Balroy (1).

Denis Pontilz était le feronnier du Chapitre : il gagna, cette année, 43 l. 6 s. « pour la besoigne par luy faicte de son mestier » (2).

Nous trouvons, dans ce compte (fév. 1485 à fév. 1486), les dépenses suivantes concernant le cadran de l'horloge : « cinq grands sassis à faire les tiénons pour le couvrir, 6 s. 3 d. (3) ; à J. Le Savoureux, pour en abattre les alleurs, 5 s. 6 d. (4) ; au varlet du plombier, « pour descouper et nestoier les gouttières de dessus, 11 d. (5) ; au fils J. Le Roy, « pour avoir besoigné entour », 3 s 8 d. (6), et à son serviteur, 22 d. (2) ; en chandelle pour veoir à « asseoir les verges du cadran » et achever ledit œuvre, 17 d. (septembre 1486) ; 1 échelle pour le mouvement du cadran, 16 d. (5).

Le cadran était-il entre les deux tours pyramides ? Ce paiement fait en septembre 1486 le laisserait croire : « à Gyot Carrel, pour vng cent de clou renforcié à refaire la closture d'entre les deux tours par où on pouvait aller aux verges du cadran, 2 s. 4 d. (2). Ce cadran avait un soleil tornant au vent, payé 10 s. à Cardin Raoul, le ferronnier serrurier ; et qui fut doré pour 50 s., par Perrin de la Porte, peintre, qui peignit aussi le cadran, par atachement (7).

La 3e semaine de septembre 1486, on paya au même « Cardin Raoul, pour 8 bannières ou flouettes, à mettre sur les 8 piliers de la clère voye, à 6 d pièce, 48 s. ; au même pour 8 aultres flouettes, à mettre sur les aultres 8 piliers de au dessoubs, 48 s. ; à Perrin de la Porte pour avoir painct les dites 16 flouettes, en devises armoiriés, par marchié faict, 4 l. 8 s. ; à Jeh. de la Rue, pour avoir painct ladite tour, en dessoubz du bonnet, par marchié faict, 25 s. (7).

Deux horlogeurs de Caen, mandés par Messieurs du Chapitre, à certaines fins, reçurent 30 s. pour leur examen ; et Joh. Vinc, pour la par-

(1) Ardoise achatée et sallaire de couvreulx.
(2) Ferronnerie et clou achaté.
(3) Achat de bois mesrien et aesserie.
(4) Sallaires de serviteurs.
(5) Mises extraordinaires.
(6) Sallaires de maçons.
(7) Mises pour la paincture de la tour.

paye de son marchié d'avoir fait les mouvemens, 35 l., ce qui porte son salaire pour la confection de l'horloge à 435 livres ! (1)

Quand la nouvelle horloge et la tour eurent été visitées et reçues par Mᵉ Jacques Le Roux, maçon, honoré de 6 s. 6 d. ; quand il eut agréé le nouvel édifice, pour un autre honoraire de 35 s. ; « deulx hommes descendirent les mouvemens du vieul horloge et la chambre qui estoit rompue et mirent le tout en la plomberie, pour un salaire de 3 s. (2). »

La tour complète se composait, à cette époque du corps octogonal pierre d'un seul étage, d'un dôme ou coupole, surmonté d'une seconde couronne dite couronne de hault et d'un clocheton. Elle avait 63 m. de haut.

Nous allons maintenant donner d'après les comptes des fabriciers, de février 1483 à février 1487 (v. s.), le coût des édifices de la tour qui complétèrent la partie octogonale (édifiée par le Chapitre et payée par de Harcourt) et celui de l'Horloge et de ses accessoires.

1°

Compte du 3 février 1483 au 3 février 1484. Pâques étant le 18 avril. Paul Amyl, fabriquier.

En suivent aultres mises faictes pour et à l'occasion tant du nouveau édifice que de la cloche.

Bois achaté pour ledit édifice	239 l.	18 s.	.. d.
Ferronnerie	40.	3	2 ob.
Ardoise et couverture.	..	27	..
Cordage pour ledit œuvre	76	5	8 ob.
Aultres mises à cause dudit édifice	16	3	4 ob.
Carrel, caulx et sablon	13	8	6
Sallaire de charpentiers	389	17	..
id. de serviteurs	22	5	6
Aultres mises pour la construction de lorloge .	801	19	3
Sallaire des serviteurs ayant servi aux fondeurs dans leur œuvre	4	16	4
Aultres mises tant pour les mouvements que pour la cloche	216	4	6
Achat de métal pour la 2ᵉ fonte	517	10	..
Despense faicte pour la couverture de la tour. .	..	126	10
Total	2346 l.	15 s.	1 d.

(1) Mises pour l'horloge.

(2) Mises extraordinaires.

2°

Compte du 3 février 1484 au 3 fév. 1485. Pâques étant le 3 avril. Jehan Boutin, fabriquier :

Sallaires de plombeurs	146 l.	7 s.	4 d.
Ardoise et couverture.	7	2	6
Ferronnerie	100	18	4
Achat de boys pour l'œuvre de la tour (lacune restaurée pour le prix par calcul avec le total) . .	53 (232	4 15	. 8)
Sallaire de serviteurs	14	1	4
Mises pour la fonte des cloches	133	6	1
Achat de plomb et d'estain	529	18	2
Mises pour la doreure et paincture de la tour. .	56	16	7
Dépense en cordage	33	8	7
Mise pour les mouvemens dudit horloge . . .	386	18	5
Total.	1697 l.	3 s.	.. d.

3°

Compte du 3 février 1485 au 3 février 1486. Pasques étant le 26 mars. Jehan Boutin, fabriquier :

Sallaires de plombiers.	131 l.	10 s.	1 d.
Ferronnerie et clou achaté	59	16	7 ob.
Achat de bois à mesrien et de asserie	23	10	8
Sallaires de menuyers et charpentiers	104	10	10
Sallaires des maçons et carrel achaté.	8	7	10
Sallaires de serviteurs.	8	16	9
Mises extraordinaires	49	15	6
Achat de plomb et d'estain	792	3	1
Mises pour la paincture de la tour	13	9	..
Mises pour lorloge.	36	10	..
Total.	1228 l.	10 s.	4 d.

Récapitulation : 1° 1483-4	2346 l.	15 s.	1 d.
2° 1484-5	1697	3	..
3° 1485-6	1228	10	4
Total.	5272 l.	8 s.	5 d.

On briguait la charge de gouverner cette horloge, car celui qui l'exerçait, non seulement en recevait un traitement, mais encore était exempt

On agissait avec la plus stricte économie et non sans raison ; car, hélas ! en ces jours de tourmente, il fallait faire face à de grosses dépenses, plus ou moins urgentes et de nature la plus disparate.

Le 27 prairial an 2 (15 juin 1794), furent notés sur le cylindre du carillon, en remplacement des airs religieux, les chants du *Çà ira* et de la *Marseillaise*, etc. J'ai vu, dans mon enfance, chez le sieur Yvory, bâtonnier et gardien des édifices de la Cathédrale, ce cylindre qui portait la trace des étoquaux arrachés et sur lequel étaient mêlés étoquaux de cuivre antérieurs et étoquaux de fer nouvellement implantés. A sa mort, il passa entre les mains du chanoine Guérin.

Le 19 pluviôse an 3 (7 février 1795), on paya à Dubosq, outre ses gages, sur le pied de 150 livres par an, 177 livres 17 sols pour fournitures diverses et réparations à l'horloge, soit au total 406 livres 5 sols.

Il est vraisemblable que ces réparations furent faites à la vieille horloge cathédrale ; comme on le voit l'instrument confié à Dubosq ne valait plus bien cher. L'horloge de la Charité ne fut pas mise à la Cathédrale, mais elle émigra toutefois de la Charité à l'église Saint-Patrice.

Le 11 fructidor an 4 (28 août 1796), Dubosq demande de nouvelles réparations. Sur sa requête, on arrête que Basley, officier municipal, Poisson, architecte, et Quesnel, ce dernier horloger, procèderont à sa visite et que les réparations nécessaires seront exécutées par Dubosq, qui mettra en œuvre, le fer, le cuivre et le plomb. Il sera payé sur la justification des matières employées, jour par jour, et des journées d'ouvrier.

Mais la Municipalité, fatiguée de ces réparations sans fin à un instrument toujours défectueux, décida, le 5 frimaire an 5 (6 décembre 1796), sur le vu d'un nouveau rapport évidemment défavorable, de faire construire une horloge neuve. Et le 16 du même mois, en rapportant toutes délibérations aux réparations, elle chargea Dubosq de l'exécuter, sur ses propres plans, en utilisant les pièces refaites. Cette horloge devait être de forme horizontale, en roues de cuivre, conformément au plan précité. Dubosq faisait et fournissait. La construction devait être surveillée par le citoyen Philippes.

« Etant convenable, porte l'art. 6 du marché fait avec ledit Dubosq, de donner à cette pièce l'ornement d'un carillon qui soit relatif à son importance, les airs qui y seront consacrés seront notés sur le cylindre par le musicien qui sera choisi par l'administration (1), avec les divisions nécessaires pour annoncer les quarts et les demi-quarts. Le citoyen Dubosq est

(1) Ce fut Bréham, l'ancien maître de Chapelle et organiste de la Cathédrale.

chargé de faire la recherche d'un fondeur habile en cette partie, avec lequel l'administration puisse traiter pour la fonte et l'accord des cloches qui devront former ce carillon ».

Dubosq se mit à l'œuvre le 5 thermidor an V. Il travaillait, dit un rapport, au domaine sur les logements occupés à la maison commune, dans la salle du bureau des émigrés, pour être plus à portée d'être surveillé par l'administration. Son ouvrage, ajoute cette pièce, peut demander encore deux mois pour toucher à sa perfection (1). Le 15 germinal (4 avril 1797), l'administration approuve les airs qui précéderont les quarts, les demies, les trois-quarts. Mais ne voilà-t-il pas, qu'en trouble fête, l'horloger fait décider un instant que le carillon projeté ne sera pas réalisé, parce qu'il nuirait, selon lui, à la solidité de l'horloge. Mais ce triomphe de Dubosq n'est que passager ; on en revient vite à l'idée première, car le 21 floréal, nous voyons les fondeurs de timbres, dans la crainte de voir revenir sur les conventions conclues avec eux, réclamer un marché écrit. Satisfaction leur fut donnée, puisque cinq jours après, le 26 floréal (15 mai 1797), Pierre-François Dubosq, fondeur, de la commune de Quibou (Manche), est là, avec ses ouvriers, pour la fonte des cloches du carillon. A cette date, on avait déjà dépensé plus de 3.000 livres pour l'horloge.

Dubosq, le fondeur, parent peut-être de l'horloger qui s'était adressé à lui, s'obligeait, d'après son marché, à fondre, dans 6 décades au plus tard, douze cloches pour le carillon de l'horloge dont il s'agit, dans les proportions et formes convenues entre lui, le citoyen Breham, l'ancien organiste, maître de musique, et le citoyen Dubosq, horloger, entrepreneur de ladite horloge, savoir : la première et la plus grosse, RE, aura 30 pouces de diamètre et pésera 574 livres 8 onces; la 2e MI; la 3e FA; la 4e FA, dièze; la 5e SOL; la 6e LA; la 7e SI; la 8e UT; la 9e UT, dièze; la 10e RÉ; la 11e MI; la 12e FA, de sorte que toutes les cloches soient justes et d'accord, dans la proportion des tons et des demi-tons, entre elles. Art. 2, l'Administration fournit la matière. Art. 3, Breham et Lejeune (2), maîtres de musique, jugeront. Art. 4, on refera, jusqu'à perfection, l'administration fournissant toujours la matière. Art. 5, le prix est de 600 livres de principal et de 24 livres pour vin : le vin, payable toutes fois et quantes, la moitié du principal après la moitié de l'ouvrage et la dernière moitié après le parfait jugé. — Logement pendant le travail et usage de 2 lits.

On arrêta de faire une proclamation aux citoyens pour solliciter leur

(1) Q. Bayeux. 123, Domaines. Arch. Calv.

(2) Ancien membre de la Musique du Château de Versailles, avant la Révolution.

générosité et venir en aide aux finances municipales. Il y fut magnifiquement répondu et les 9.000 livres que coûta finalement l'horloge, sortirent, tant de la caisse communale, que de la bourse des citoyens.

Le 9 messidor an 5 (27 juin 1797), le carillon fut accepté par Lejeune Jean-Martin, et Breham Antoine-François-Jacques, maîtres de musique et beaux-frères, délégués *ad hoc* par l'administration.

Le 6 frimaire an 6 (27 novembre 1797), la Municipalité faisait délivrer à Dubosq, sur sa demande, une treizième cloche provenant du Séminaire de Bayeux et se trouvant dans le magasin de la République, gardé par Fouquet, afin de compléter le carillon. A cette même date, Dubosq recevait un mandat de 200 livres.

Le 21 vendémiaire an 7 (12 octobre 1798), l'horloge fut reçue sur le procès-verbal de parfait des horlogers Quesnel et Champeaux, du 5 fructidor an 6. On écrivit une lettre de remercîment au citoyen Philippes pour la surveillance non interrompue qu'il a donnée au travail de l'horloge. Ce même jour, on décida d'établir des cadrans et de placer un stile pour marquer la méridienne On arrêta aussi de faire un planchér au-dessus de l'horloge pour prévenir l'effet des pluies, neiges, brouillards et l'intempérie des saisons.

Un arrêté du Conseil municipal, nommé par le Directoire, ordonnait, le 25 germinal an 6 (13 avril 1798), que les anciens fers de l'horloge seraient vendus pour payer jusqu'à due concurrence les fournitures de la nouvelle. On en tira à peine 500 livres.

L'horloge Capitulaire avait vécu.

Celle qui lui succéda, achetée des deniers municipaux et du produit d'une souscription ouverte parmi les habitants, fut désormais entretenue par le budget municipal et inscrite aux dépenses.

Le Préfet ayant réduit en 1812 (pour le budget de 1813), la subvention accordée à Dubosq, horloger, pour remonter l'horloge un jour l'autre, entretenir les pièces qui peuvent manquer et fournir les cordages, de 300 fr. à 250 fr., le Conseil municipal, conscient des services que rendait Dubosq et voulant le rémunérer équitablement, rétablit le crédit primitif.

Ce minuscule conflit, né on ne sait trop sous l'empire de quelles influences, entre le Conseil Municipal et le Préfet, exploité par des intéressés, fut le signal d'une lutte aiguë, quoique ridiculement comique, entre ce même Conseil et celui de la Fabrique de l'église Cathédrale.

En sa qualité de gouverneur de l'horloge municipale, Dubosq avait une clef de la tour pour s'acquitter de ses fonctions. Un bedeau du chapitre,

décoré du nom de Rossignol, en avait également, depuis quelque temps, une autre dont il usait pour y faire monter les visiteurs. Dubosq se croyait chez lui là où était son horloge qu'il soignait depuis tantôt vingt ans, à la satisfaction du Conseil Municipal et se permettait peut-être quelques légères licences dans ce qu'il considérait comme son domaine. Rossignol, le bedeau, voyait la chose d'un œil jaloux et faisait grief à Dubosq d'empiéter sur les droits de ses maîtres et de l'Eglise ; non sans l'arrière-pensée, très-probablement, de vouloir évincer la concurrence de l'horloger dans l'exploitation des touristes, alors appelés visiteurs.

L'antagonisme de ces deux hommes prit bientôt des proportions telles que la fabrique et le corps de ville entrèrent en lutte ouverte à l'occasion de l'accès à la tour d'abord, et ensuite, de la propriété de l'horloge.

A l'instigation, et vraisemblablement sur les dénonciations intéressées de Rossignol, qui avait surpris sa religion, le président de la Fabrique ouvrit les hostilités, le 26 mai 1813, dans des termes assez vagues mais gros d'orages. Il écrivait au maire, M. Conseil, un homme sage et un administrateur intègre, que des abus et des dévastations se commettent dans la tour de l'horloge, que des collations y sont faites, qu'on arrache les serrures pour aller partout. On jette des pierres qui cassent toit et vitres : un gros échelon d'une échelle a été jeté, qui a failli (?) blesser un chanoine. Le pronom *on* visait Dubosq comme on le verra plus loin.

Le maire, dans sa réponse du 28 mai, sans s'arrêter à discuter les griefs articulés, déclara qu'il espérait que la chose ne se renouvellerait pas et demanda à avoir seul une clef de l'horloge. Ce langage décèle que M. Conseil avait éventé la manœuvre.

Le 16 juin, nouvelle passe d'armes. Le Président de la Fabrique articule un nouveau grief, et d'une portée plus grande en apparence, vu la qualité des témoins. Le trésorier et un membre du bureau des marguilliers, visitant, la veille, des réparations à exécuter, avaient fait quelques observations à l'ouvrier chargé de l'horloge qu'ils avaient rencontré, et celui-ci, à peine descendu avait arraché les serrures, et fait changer les gardes, afin, disait-il, d'être seul maître dans cette partie de l'église. *L'ouvrier*, c'est Dubosq.

Le 19 juin, lettre du maire couvrant son subordonné qui n'a fait qu'exécuter ses ordres : « Vous m'avez demandé, dit-il, de faire cesser des abus dont vous regardiez le sieur Dubosq comme l'auteur, soit par lui ou des étrangers..... je vous demanderais de retirer les clefs d'un de vos

bedeaux..... Le 7, Dubosq m'a informé que des étrangers s'étaient introduits dans la tour par la porte extérieure donnant sur le planître. J'ai considéré que le moyen d'éviter toutes plaintes était que cet ouvrier fût, *comme par le passé, seul dans l'édifice où est l'horloge* qu'il soigne et qu'alors..... tous les délits ne seraient imputables qu'à lui, pourquoi *je lui ai donné l'ordre de changer les gardes de la serrure de la porte*, qui n'a d'autre utilité que pour accéder la partie de l'édifice où *seul* il a journellement à faire ».

Cette décision très prudente, motivée avec une loyauté parfaite, et qui nous semble dénoter un état d'esprit plus calme et plus digne que celui de M. le Président du Conseil de fabrique, écartait la question des individus, pour ne laisser subsister que celle de principe.

C'était évidemment pour amener M. Conseil sur ce terrain qu'on avait manœuvré jusqu'alors en louvoyant. Sitôt sa lettre reçue, les batteries se démasquent. Le 21, il reçoit l'avis d'une réunion du Conseil de fabrique, à laquelle il est convoqué pour le 22. « La discussion qui y aura lieu pourrait conduire à un accomodement agréable aux parties. » Cette convocation porte : 1° que la tour, comme toute l'église, est à la disposition de l'Evêque, que les marguilliers ont droit de visiter tout l'édifice, et 2° que par la porte dont les gardes sont changées, on accède à toutes les voûtes, galeries et plates-formes, que Dubosq y a accès pour l'horloge enfermée dans une « enceinte en bois » dont il a *seul* la clef, que les ouvriers ont besoin journellement de cette porte pour les réparations — qu'on en demande une clef.

Le maire écrivit qu'il s'abstiendrait de paraître à la séance. « Je n'ai, ajoutait-il, jamais prétendu refuser l'entrée de la tour de l'horloge à la Fabrique et même lui remettre une clef, du moment qu'elle forme la demande ».

Le 22 juin donc, après avoir délibéré longuement, en présence de l'Evêque, il fut proclamé que la Fabrique seule doit veiller à l'entretien et à la conservation de l'édifice, que l'horloge fait partie du mobilier et qu'elle appartient donc à la Fabrique. Deux commissaires furent chargés de faire, sur ce sujet, un rapport pour le 10 juillet.

Le 1er de ce mois, le Maire de Bayeux, après avoir relevé certaines inexactitudes dans l'exposition des faits contenus dans la lettre qui lui avait été adressée le 21 juin, poussant jusqu'à l'extrême l'esprit de conciliation, fit cette offre au Président de la Fabrique : « Si Dubosq ne mérite pas confiance, qu'on me prévienne et je le changerai ».

Mais les visées de la Fabrique étaient tout autres. Après avoir habilement tiré parti des circonstances, ses membres adressaient, le 10 juillet 1813, au Préfet du Calvados, une pétition pour réclamer la propriété de l'horloge. Dans cette pétition, rédigée par les deux commissaires nommés le 22 juin, on lit : « Il existait, avant la Révolution, dans la Cathédrale de Bayeux, une horloge construite aux frais du Chapitre et entretenue par lui. La Révolution commence et la Municipalité eut l'administration de cette horloge, etc. ». Les signataires alléguaient, en outre, que le poids qui pesait 900 kilogs, inspirait des craintes pour la voûte sur laquelle il pouvait tomber ; que Dubosq avait fait un jardin sur la plate-forme de la tour et qu'il n'était pas sans inconvénients qu'un préposé de la Ville eût une clef de la tour centrale pour aller à l'horloge.

Cette pétition fut renvoyée au Conseil municipal de Bayeux, afin qu'il en délibérât et présentât ses observations.

Par un très louable scrupule, M. Conseil, voulant laisser ses collègues absolument libres dans leur décision, s'abstint de prendre part à cette délibération, qui eut lieu le 22 septembre 1813. Les membres présents : MM. Montégu, adjoint ; de Bonvouloir ; Douesnel, médecin ; Le Provost ; Héritz Laval ; Le Fèvre ; Fréard ; Hébert d'Orval ; Coueffin et Duval arrêtèrent, *à l'unanimité*, une délibération faisant justice des piètres griefs articulés pour les besoins de la cause et réclamant à bon droit la propriété de l'horloge.

Ils déclarèrent que le poids incriminé, celui du carillon, pesait non 900 kilos mais 700 ; que le jardin suspendu, dont il était question, se réduisait à quelques plantes de persil, un rosier et une petite vigne ; que la clef, en la possession de Dubosq, donnait accès à l'horloge par un escalier dont la porte est sur la place du planître et que toutes les portes donnant sur cet escalier sont verrouillées du côté des galeries. Les faits travestis ainsi rétablis, le Conseil protestait contre les prétentions émises par l'Evêque s'il en devait résulter que la surveillance du maire, qui doit porter autant sur l'horloge que sur la cloche de police, qu'on ne peut lui contester, serait supprimée.

Quant à la revendication de l'horloge placée dans l'église Cathédrale qui est la propriété du département, le Conseil soutint que *l'horloge revendiquée n'est pas celle dont le Chapitre voulait parler*, horloge qui fut reconnue ne plus pouvoir servir à cause de sa vétusté et dont les débris vendus avaient à peine produit 500 francs — que l'horloge actuelle a été construite entièrement à neuf aux frais de la Ville et des habitants,

pour remplacer celle qui existait au temps du Chapitre dont parlent les marguilliers, aux termes d'une délibération du 5 frimaire an V et qui coûta 9.000 francs, dont partie provenant d'une collecte *per domos* — qu'il n'existe aucun autre endroit, ni plus central ni plus élevé que la tour, où cette horloge puisse être placée pour l'avantage qu'en retirent les habitants, — que cette tour où elle se trouve établie, par les soins et aux frais de la Ville, ne peut être d'aucun usage au culte qui s'exerce dans l'église Cathédrale, — que dès lors le Conseil a unanimement manifesté son vœu pour la conservation de l'horloge dont il s'agit dans la tour qui porte son nom.

Il en est toujours comme au temps de Molière, la brigue et les influences étouffent le droit. La Ville comptait sur *la raison, son bon droit, l'équité ;* mais le juge fut *visité* par son adversaire, et le vent politique aidant, il fut rendu par le Préfet du Calvados, sur cette question, un jugement d'une iniquité et d'une illégalité révoltantes.

L'Empire était prêt à sombrer. L'Espagne venait d'être perdue à Vittoria. Mallet avait failli renverser Napoléon fuyant à travers les steppes neigeuses de la Russie. « Tous les partis, si l'on en croit M. Thiers (t. 17 p. 40), longtemps oubliés, commençaient à se montrer de nouveau. Les révolutionnaires s'agitaient, mais, à la vérité, sans effet... Les royalistes, ...ranimés par l'espérance, excités par les prêtres, bien plus nombreux, bien plus hardis en ce moment que les révolutionnaires. »

Tel qui avait adulé le despote couronné, s'apprêtait à lui donner, le plus galamment possible, le coup de pied de l'âne, pour se ménager la faveur des Bourbons qu'allaient nous ramener les alliés. Les habiles cherchaient à conserver les biens et les honneurs qu'ils possédaient.

Alexandre-Edme Méchin, chevalier, baron de l'Empire, officier de la Légion d'honneur, dut suivre l'exemple général et s'orienter vers le soleil levant.

Le 31 décembre 1813, veille du jour où les alliés, franchissant le Rhin, envahissaient le territoire français, le Préfet du Calvados prenait l'arrêté suivant :

« Vu la pétition des marguilliers (1) composant la fabrique de l'église Cathédrale de Bayeux, en date du 10 juillet dernier, tendante à faire déclarer *l'horloge qui existe dans la dite église* propriété de la Cathédrale (?) ;

(1) C'étaient MM. d'Audibert de la Villasse, de Croisilles, chanoines ; de Bricqueville, de Royville, Morin de Litteau, Audios ; Delauney-Dufondray et Le Fettey, chanoines, sous la présidence de Mgr l'Evêque.

La délibération du Conseil municipal de la ville de Bayeux *du 23 septembre 1813 ;*

Le procès-verbal de parfait jugé du 5 fructidor an VI ;

L'avis du sous-préfet de Bayeux du 4 de ce mois ;

Considérant *qu'antérieurement à la Révolution*, il existait dans l'église Cathédrale de Bayeux, *une horloge construite et entretenue aux frais du Chapitre*, que la Ville de Bayeux n'a eu, n'a et ne peut avoir aucun droit de propriété *sur elle*, qu'elle ne lui a été *abandonnée par aucun acte administratif ;*

Considérant qu'en exécution de l'art. 75 de la loi du 18 germinal an X, l'église Cathédrale de Bayeux a été mise à la disposition de M. l'Evêque ; que d'après l'art. 76, la Fabrique doit seule *veiller à l'entretien et à la conservation* de ce temple, édifice *départemental* et non communal, et pour lequel le département a fait des dépenses considérables *dont profite la ville* de Bayeux, sans *y contribuer autrement que toutes les autres communes* du département ;

Considérant que la *tour où est placée l'horloge fait partie de l'église* Cathédrale et que, sous aucun rapport, le maire n'a le droit d'en avoir la clef et de la confier à qui que ce soit ;

Considérant relativement *à l'horloge* (?) qu'elle était la propriété de l'ancienne Fabrique, qu'il n'en a point été disposé et que si la commune de Bayeux y a fait des *réparations* (?), outre qu'elle ne justifie point de *l'autorisation qu'elle a dû demander* (?), elle a joui de cette même horloge, mais que *cette jouissance ne lui donne aucun droit de propriété ;*

Considérant que la réclamation de la ville de Bayeux est, à cet égard, contre ses intérêts et véritablement sans but : contre ses intérêts, en ce qu'elle sera déchargée des frais d'entretien, de réparation et de renouvellement ; sans but, puisque la Fabrique sera tenue de la conserver, de la faire remonter, de la réparer et de l'entretenir, de manière qu'elle procure aux habitants les mêmes avantages et agréments.

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. — Aux termes de l'art. 75 de la loi du 18 germinal an X, M. l'Evêque de Bayeux a la disposition de l'Eglise Cathédrale sans en rien excepter ni réserver ;

Art. 2. — *L'horloge qui existe* dans ladite église Cathédrale fait partie de son mobilier, à la charge par la Fabrique de la conserver, de la faire remonter, de la réparer, et de l'entretenir en bon état, de manière qu'elle

procure aux habitants de Bayeux les mêmes avantages et agréments que par le passé, etc. »

Quelle que soit la justesse et l'utilité pratique du dernier considérant, formulé sans nul doute, pour faire passer l'énormité des précédents et dorer la pilule aux Bayeusains, il n'en est pas moins vrai que l'arrêté préfectoral, au mépris de toute justice et de tout droit, dépouillait la ville d'une légitime propriété au profit de la Fabrique. La question d'économie pour la cité, et surtout les événements politiques qui se précipitaient furent les causes pour lesquelles le Maire ne protesta point contre les énonciations mensongères et l'injustice de l'arrêté ci-dessus.

Le même jour, le Préfet avisait l'Evêque, qu'il lui faisait passer une expédition de son arrêté. Il ne pouvait être plus galant. Le 13 janvier, le Maire écrit au Président de la Fabrique que le Sous-Préfet lui a fait connaître officiellement la décision du 31 décembre précédent. « Pour m'y conformer, dit-il, la ville seule en ayant l'usage *depuis qu'elle l'a faite reconstruire*, je dois en faire la remise à la Fabrique et un acte doit le constater, il est nécessaire aussi que vous vous assuriez d'un ouvrier pour en avoir soin, afin que ce service n'éprouve point d'interruption. »

Le chanoine d'Audibert de la Villasse qui remplissait ces fonctions, lui répondit le 18, en lui demandant de se trouver le lendemain dans cet édifice (la Cathédrale) où il sera avec deux commissaires MM. de Bricqueville et Delaunay-Dufondrey, et un horloger expert, pour en constater l'état et la recevoir, et aussi pour nommer de suite un ouvrier qui en aurait soin. Le choix de la Fabrique s'arrêta sur le sieur Levard, horloger.

Les réparations effectuées à l'horloge, fin 1814 ou commencement 1815, nous font voir que l'heure et ses divisions sonnaient à l'intérieur de la Cathédrale : « fait et fourny une demye, donnant dans l'Eglise, avec son renvoi, 18 fr. » Un autre article de dépense nous révèle que la *Marseillaise* était encore notée au cylindre : « Pour avoir osté la Marséloise de déssu le silindre, 3 fr. »

Cet air de la *Marseillaise* était accompagné d'autres qui ne plaisaient pas davantage, et cela se comprend, aux marguilliers. Une délibération, du 1er décembre 1818, constate qu'il existe dans la tour de l'horloge, 13 cloches ou timbres (1) non compris celui qui sonne l'heure..... placés dans un temps d'anarchie pour faire jouer un carillon tous les quarts d'heure, que ce carillon ne fait entendre que des airs prophanes, impies,

(1) Le carillon de Dubosq.

antimonarchistes et séditieux et en conséquence doit être supprimé ; ou au moins, pour satisfaire la curiosité publique, changé de manière, à ne plus présenter que des airs convenables et analogues à une église, surtout à une église Cathédrale. » Ce faisant, on pourrait se contenter de 8 de ces timbres et faire entrer les 5 autres dans la formation d'une cloche qui approchât le plus possible de celle qui existe (1); et encore, diminuer le poids en plomb de 12 à 1300 livres (2), nécessaire pour faire jouer le carillon actuel et dont la chute possible ruinerait la voûte et causerait mort d'homme. L'Evêque fut prié de solliciter lui-même du préfet l'autorisation nécessaire pour transformer l'horloge et faire emploi du métal superflu.

Cette délibération ne sortit pas effet, car en 1821, le 22 février, l'Evêque arguait à nouveau auprès de la Fabrique (3), réunie en Conseil, sous sa présidence, de ce « que la corde où est suspendu le poids de l'horloge étant usée, menaçait de rompre, et que si cet accident arrivait il pourrait en résulter un grand dommage pour la tour ». On fit appeler « l'artiste » Levard qui reconnut « que *plusieurs fils* de la corde du poids du carillon sont effectivement rompus ; qu'elle *pouvoit* durer quelque temps mais qu'il *pouvoit* arriver aussi un accident ». Après en avoir délibéré, il fut arrêté de supprimer provisoirement le carillon, et pour la commodité et utilité publiques de faire sonner seulement les quarts, les demies et trois quarts avec 2, 4 et 6 coups de cloche et l'heure avec 8.

Mais le danger physique n'était pas le seul qui préoccupât les délibérants et il ne paraît avoir été qu'un prétexte pour arriver à changer le carillon. Plusieurs d'entre eux, en effet, observèrent que le carillon existant nécessiterait toujours un poids énorme qui, tombant de 40 pieds de haut sur la voûte, la romprait. Puis quelqu'un proposa d'aviser aux moyens de le diminuer, soit en simplifiant le carillon, soit par tout autre moyen, « que d'ailleurs [là perce le bout de l'oreille] ce carillon ne faisait entendre que des airs de chansons bien connues pour grivoises (4)

(1) La Trémonde.

(2) C'était donc le Conseil Municipal qui disait la vérité, quand il évaluait le poids à 700 kilos, dans sa délibération du 23 septembre.

(3) d'Audibert, doyen ; de Briqueville, de Cussy et de Royville ; Brault, Delaunay-Dufondray et Le Fettey, chanoines,

(4) Entre autres celles-ci :

Air : Nous n'avons qu'un temps à vivre (c'est le refrain).
Pendant les beaux mois de l'année
L'horloge au son clair, argentin,

ou impies, que de pareils airs étaient très inconvenants sur l'horloge d'une église Cathédrale ».

Et Levard, présent, qui n'était certes pas ignorant de l'innocent complot, de dire qu'on pourrait diminuer le poids de moitié, en substituant au carillon actuel des airs de plain-chant, comme hymnes, proses, etc., et qu'il pourrait établir le coût de la transformation du cylindre quand on lui aurait donné des airs notés. De suite, le grand-chantre présent, M. Delauney-Dufondray fut chargé de lui en remettre quatre ou cinq pour les quatre saisons de l'année.

C'en était fait. Le vieux carillon avait vécu.

Le 18 mars, nouveau conseil, auquel assistait, outre les susnommés, M. Morin de Litteau. Levard leur présente, pour la saison de printemps, 4 airs qui sont adoptés ; on lui accorde, sur sa demande, 900 francs pour le changement du cylindre pour les 4 saisons. Le carillon commencera la veille de Pâques et ira jusqu'au samedi, veille de la Trinité ; la seconde saison jusqu'au 1er septembre ; la troisième jusqu'au 1er dimanche de l'Avent et la quatrième jusqu'au jour de Pasques. Il reçut moitié de son prix après le jugé bon des airs du printemps et le reste après le 7 octobre 1822, « le changement des airs du carillon étant aussi bien fait qu'il pouvait être ». Ce jour-là, on lui demanda « la clef de l'église qui ne lui avait été accordée que pour le temps que durerait cet ouvrage ».

Les trous du cylindre furent bouchés en 1828 seulement, et cette opération coûta 200 fr. (1). En 1830, on dépensa 380 fr. 45 pour faire établir un plancher au-dessus de l'horloge (23 nov.).

Répète toute la journée
De ces couplets le gai refrain :
Nous n'avons qu'un temps à vivre.

(*Couplets pour la fête Saint-Marcou, par Bernardin Anquetil*).

Au-dessous est écrit : le joyeux refrain est remplacé par un air sacré, ce qui est très édifiant. — (Bibl. de Caen).

Un de nos collègues m'a raconté avoir souvent entendu sa grand'mère fredonner cet autre couplet, avec ce préambule : « Je dis comme le carillon » :

Je me f... de çà
. . . . . .
Je porte perruque
Ça me tient chaud
Tout le long du dos.

(1) Devis estimatif du 16 avril 1828.

Levard, Robert, horloger (1), l'artiste élu par le Chapitre, mourut dans la fin de l'année 1844, après avoir gouverné, plutôt mal que bien, depuis le 19 janvier 1814 ; pendant plus de trente années, l'horloge de notre cité. Il n'avait que 65 ans.

M. d'Hérembert, grand-chantre et trésorier de la Fabrique, dans un rapport fait sur l'horloge le 25 janvier 1856, dit que Levard mourut « laissant cette précieuse pièce dans l'état le plus déplorable ». Il employait des huiles communes qui, agglutinées avec la poussière, y avaient formé un cambouis épais et durci comme du silex, ce qui nécessitait un poids de 1,300 livres (2). Le trésorier se pose cette question : « Comment cette machine, même avec cette puissance énorme de poids pouvait-elle marcher ? » La sonnerie des heures était continuellement en désarroi : le carillon n'était pas en meilleur état. Beaucoup de notes manquaient aux airs ; d'autres se produisaient confusément sans régularité et sans mesure, et aux changements de saison, c'était pendant une semaine entière une cacophonie épouvantable. L'horloger Billette, ancien ouvrier de Levard, confessait « qu'il avait eu le désir de succéder à Levard, mais que l'état déplorable de l'horloge l'en avait empêché ».

Il paraît, d'autre part, que M. Thomine-Desmasures « avait remarqué des abus : des ouvriers de Levard qui, avec leurs amis, s'introduisaient dans la tour », il y avait trouvé des débris de « festin » ; bien plus, qu'on n'avait reproché à Dubosq, en 1813. Il avait gardé là-dessus un silence discret et habile, attendant la mort de Levard, pour y porter remède et « concentrer dans une seule main les clefs de la tour et de l'horloge », solution trouvée dès 1813, par le maire Conseil, pour remédier aux abus que lui signalait trop passionnément la Fabrique.

Yvory, gardien du monument et bedeau du Chapitre, fut donc aussi chargé de l'horloge. « Dès lors, il n'y eut plus qu'un *homme responsable* de ce qui pourrait se faire dans la tour de l'horloge ». C'était rendre un hommage posthume à M. Conseil, qui avait préconisé cette façon de faire dans sa lettre du 19 juin 1813 au président de la Fabrique.

Yvory était rémunéré de 100 francs pour le service de l'horloge. Après

(1) Né en 1779, sur la Poterie, avait épousé en 1809, Courmarceul, Marguerite-Louise-Françoise, fille de Jean-Charles-François, receveur des aydes à Flers, puis officier public à Bayeux, et des Vaux, Louise-Françoise, fille Guy des Vaux de la Motte, bailli de Flers, la Carneille et Messé, et de Montbray, Françoise. Il était donc allié à la noblesse, ce qui explique le choix dont il fut l'objet.

(2) Il ne l'avait donc pas réduit comme il l'avait annoncé le 22 février 1821.

deux leçons reçues sur place du fils Levard, il dirigea et remonta sans encombre l'horloge pendant la première série des airs du carillon.

Mais les prétendants à l'héritage de Robert Levard n'acceptèrent pas indifféremment leur éviction. Il y eut conjuration contre l'homme de confiance du trésorier Thomine et du Chapitre. Il y eut même, comme on dirait aujourd'hui, du sabotage. On monta à la tour, et comme la cabane de l'horloge était fermée à clef, on brisa une fenêtre ; « des étoquaux furent arrachés du cylindre, d'autres placés dans des piqûres qui n'entraient point dans la combinaison des airs, de sorte que le carillon ne produisait plus qu'un tintaillement tout à fait informe.

Des articles, peu bienveillants pour l'administration de la Cathédrale et très-mordants contre Yvory, trouvèrent place dans les journaux de la localité. D'autres articles étaient préparés et étaient une sorte de menace contre l'évêché même, mais de prudents conseils, la fermeté de M. Thomine, ainsi que quelques mots aussi spirituels qu'aimables de l'excellent M. Falize, mirent fin au débat.

M. Thomine fit procéder à un nettoyage complet, qu'il surveilla lui-même. M. Jeanne, horloger, auquel il proposa de l'exécuter lui dit que « c'était plutôt l'ouvrage d'un habile serrurier que d'un horloger ». On en chargea Bouchard, serrurier à Saint-Vigor. Ce nettoyage procura deux avantages très appréciables : 1° une régularité aussi rigoureuse qu'inaccoutumée dans le fonctionnement de l'horloge ; 2° une diminution d'un tiers dans le poids qui l'actionnait. Yvory fut dès lors chargé définitivement « de remonter, restaurer et diriger l'horloge » et M. Jeanne désigné « pour faire les travaux de son art, lorsqu'il en serait besoin ».

On recourut encore au talent de Bouchard pour améliorer le carillon : les airs anciens furent régularisés ; la transformation des palettes obliques du cylindre en chevilles droites, permit de réduire le poids à 650 ou 700 livres au plus. C'était à la fin de l'année 1846. A cette même date, on ajoutait sur le cylindre une 5e série d'airs, ceux du Carême.

L'année suivante, le traitement d'Yvory était porté à 150 fr.

A cette époque, d'après une note du trésorier, M. Thomine-Desmasures, le carillon ne comprenait que 11 timbres : UT, RÉ, MI, FA, SOL, LA, SI bémol, SI, UT, RÉ, MI, dont le SI et l'UT d'en haut avaient été rognés. Le cylindre était long de 0^m655, d'un diamètre de 0^m522 et d'une circonférence de 1^m650. Les divisions de celle-ci étaient : pour le quart, 0^m165 ; la demie, 0^m330 ; les trois quarts, 0^m495, et pour l'heure, 0^m660. Les 24 leviers, espacés, de milieu à milieu, de 0^m026, et du cylindre à leur axe,

de $0^{m}063$ 1/2, étaient mis en mouvement par des étoquaux de $0^{m}004$ de largeur et de $0^{m}0772$ de saillie. Qu'avait-on fait des deux timbres manquants et que nous ne retrouverons plus ? Avait-on rendu au Séminaire sa cloche réquisitionnée en 1797 ? et aux sœurs hospitalières celle chantée dans la Battante ?

En 1851, l'horloge fut l'objet d'un nettoyage ; en 1853, Billette y exécuta une roue d'échappement.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1855. En cette année, la pioche des démolisseurs s'attaqua au dôme de Moussard, et le 3 août, on descendit la cloche de l'horloge et ses tinterelles, dépendues la veille, et on les mit sur la voûte, dans le voisinage d'un certain nombre de petites cloches sans emploi. Le 17 septembre 1855, le Conseil de fabrique de la Cathédrale (MM. Michel, doyen, vic. gén., président ; comte de la Rivière ; Perrée et Laffetay, chanoines ; Achard de Vacognes et d'Hérembert, ch^{e}, grand-chantre), considérant : 1° que l'horloge a dû être enlevée pour les travaux de démolition ; 2° que le besoin d'avoir une heure commune pour toute la ville est hautement exprimé par la population entière ; 3° que la Ville est disposée à entrer pour moitié dans la dépense du rétablissement de l'horloge dans une autre partie de la Cathédrale, sans pour cela prétendre à aucuns droits sur la propriété de ladite horloge, — vote unanimement l'autre moitié de la dépense, laquelle doit s'élever à 1.500 francs environ.

Le Chapitre, moins fier qu'en 1813 et d'un esprit plus conciliant, s'adressait humblement à la Ville pour lui demander aide et secours en la circonstance. Celle-ci, dédaignant des représailles faciles, mit, le 20 septembre, à la disposition du maire, une somme de 700 francs, pour coopérer dans la mesure qu'il jugerait équitable à la dépense du rétablissement de l'horloge, « mais pour que le vote de cette allocation, dicté tout à la fois par un sentiment d'intérêt et d'équité, ne puisse pas plus tard, par suite d'une fausse interprétation de cette mesure, être considéré comme une renonciation aux droits de la Ville sur l'horloge qui, créée le 15 frimaire an 5, avec le produit des deniers de la caisse municipale et des dons des habitants, fut plus tard, en vertu de la loi du 28 germinal an 10, mise, ainsi que tout l'édifice, à la disposition de l'autorité diocésaine, le Conseil déclare, tout en coopérant avec la Fabrique au rétablissement de l'horloge, conserver tous les droits que donne à la Ville l'arrêté préfectoral du 31 mai 1813, qui impose à la Fabrique l'obligation de conserver cette horloge, de la faire monter, réparer et entretenir en bon état et de

manière qu'elle procure aux habitants de Bayeux les mêmes agréments et avantages que par le passé ».

Chacun, on le voit, gardait ses positions et faisait soigneusement réserve de ses droits. L'horloge fut transportée à l'extrémité des combles de la nef dans un grenier entre les tours romanes, par les sieurs Bouchard et Yvory. On y construisit une cabane, après avoir nettoyé les voûtes. Un mécanisme nouveau fut établi, tant pour les poids que pour la sonnerie, soit de l'heure, soit des quarts, tant à l'intérieur de la Cathédrale qu'à l'extérieur. Elle y était encore fin 1871.

Le transport de l'horloge fut l'occasion d'une discussion animée entre le chanoine Guérin qui, dans un écrit lu en Chapitre, le 21 janvier 1856, critiqua amèrement ce travail qui aurait mis l'horloge dans l'état le plus malade et le plus périlleux, par l'impéritie des opérateurs, qui ne l'auraient même point nettoyée. Son confrère, le chanoine d'Hérembert, contesta toutes ses affirmations, le 25 du même mois, défendit Yvory et les Bouchard, prétendant que M. Guérin avait agi sous l'influence de l'horloger Billette, désireux de s'introduire dans le gouvernement de l'horloge, malgré que celle-ci fonctionnât si bien sous Yvory, que Billette avait réparé sa montre et ses pendules qui, maintenant, marchent en conformité de l'horloge de la Cathédrale. Le désarroi momentané qui avait suivi son installation, provenait, disait-il, « de fait de main d'hommes », et depuis Yvory a acquis la preuve évidente que de nouvelles tentatives ont été faites depuis pour pénétrer dans l'horloge. Après cet échange de mémoires, où il était quelque peu fait litière des précautions oratoires et où les joûteurs se maltraitèrent même quelque peu, le Chapitre approuva pleinement ses ouvriers dans leur travail depuis 1844 !

L'heure sonnait sur la seconde cloche de la pyramide du Sud, sur la *Caroline* ou *Charlotte-Louise*, et ses divisions sur deux tinterelles appendues en dehors de la tour S. De petites clochettes, placées à la travée au-dessus de l'orgue, la répétaient à l'intérieur de l'édifice. Quand les cloches de la tour S. furent enlevées pour être fondues, en 1858, l'heure sonna quelque temps sur la *Trémonde* et depuis sur la 2e cloche de la tour N. Les tinterelles ne changèrent point de place.

Le 16 mai 1856, d'après une circulaire du ministre de l'intérieur, le maire demanda à l'évêque de faire régler l'horloge de la Cathédrale sur l'heure de Paris.

Quand la tour centrale, après la réfection de ses quatre piliers, eut été coiffée de son couronnement métallique, fonte et cuivre, « un membre

du Conseil municipal appela de nouveau (car depuis quatre ans, il y avait eu nombre de réclamations identiques) l'attention du Conseil sur le vif désir qu'avait la population de voir réinstaller au plus tôt dans la tour centrale l'horloge et le carillon (1er décembre 1868). S'associant à ce vœu, le Conseil *invite* le maire à faire les démarches nécessaires auprès de la Fabrique, propriétaire de l'horloge et du carillon, afin que, conformément aux prescriptions d'un arrêté du Conseil de Préfecture, intervenu entre la Ville et la Fabrique, à la suite d'une contestation judiciaire, elle mette la population bayeusaine dans la possibilité de pouvoir jouir des avantages et agréments de l'horloge et de son carillon ».

Comme on le voit, les habitants et la Ville avaient fait long crédit à Messieurs les Chanoines, puisque depuis quatre ans, ceux-ci, pour satisfaire à leurs obligations, auraient dû réinstaller en sa place l'horloge municipale qu'ils avaient si âprement et si indûment réclamée un demi-siècle auparant. Ils avaient bien voulu jouir, sans bourse délier, de l'horloge neuve qu'avaient achetée, à beaux deniers comptants, la Municipalité et ses administrés ; ils n'avaient pas craint de demander à ceux-ci un secours pour la déplacer ; mais ils faisaient la sourde oreille quand il s'agissait de la replacer. La preuve en ressort d'une nouvelle délibération du Conseil municipal prise quinze jours après celle qui invitait le maire à s'aboucher avec eux.

« Le 16 décembre donc, le Conseil..... considérant que depuis l'année 1855, époque de la démolition de la partie supérieure de la Tour du Patriarche, la ville est privée de carillon ; considérant que les raisons de force majeure, qui nécessitèrent le démontage de ce carillon et le placement momentané de l'horloge dans une des tours pyramidales, n'existent plus par suite de l'achèvement des travaux de restauration de la tour centrale, il y a lieu de réclamer *vivement* le rétablissement de ce carillon, l'heure donnée, sans avertissement préalable par l'une des cloches de la tour du sud (*Charlotte-Louise*), s'entend peu, étant étouffée par l'étroitesse des ouïes ; considérant que le désir du Conseil ne provient pas seulement..... mais du *droit* incontestable qu'a la ville de voir exister l'horloge et le carillon, droit reconnu par la disposition d'un arrêté du Conseil de Préfecture rendu en 1813, lequel arrêté, en *attribuant à la Fabrique la propriété de l'horloge et du carillon, lui impose l'obligation de l'entretenir et de le réparer* convenablement afin de donner l'heure à la ville dans les mêmes conditions d'agrément que par le passé..... par ces motifs, *charge* le maire *d'inviter* la Fabrique à bien vouloir donner satisfaction aux

vœux et aux besoins de la population et *l'autorise à prendre toutes les mesures convenables pour arriver à ce résultat.*

Le Maire, M. Gauquelin-Despallières, un vieillard de 75 ans, apporta, dans la poursuite de cette affaire, beaucoup plus de ménagements que ne l'eût désiré le Conseil. Les choses traînèrent en longueur et l'Année terrible survint, qui emporta le vieux maire. Les deuils et les désastres qui s'amoncelèrent sur notre pauvre France imposèrent à l'administration municipale d'alors des occupations autrement sérieuses que celle de la gestion habituelle, et l'on comprend que la réinstallation du carillon ait été un de ses moindres soucis.

Marchant sur les traces des édiles de l'an V, le Chapitre, dans l'impossibilité de refuser plus longtemps satisfaction aux justes réclamations de la Cité, avait ouvert une souscription pour réinstaller horloge et carillon. Le 12 janvier 1870, le chanoine Jules Hugonin, écrivait, de Rome où il accompagnait l'évêque, son frère, au concile œcuménique, à M. Delaunay architecte à Bayeux, « la valise de ce soir porte une lettre aux journaux pour la souscription en faveur du carillon de la Cathédrale.....» La municipalité Gauquelin-Despallières s'y était intéressée. M. Tavigny, le rapporteur du budget de 1870, avait dit : « La ville ne peut se dispenser de prendre part à cette souscription ». Et au budget supplémentaire de 1871, qui avait le même rapporteur, nous trouvons n° 104, page 105 du registre municipal, la preuve du paiement dans cette mention laconique : « Part de la ville à la souscription pour l'horloge et le carillon 2,000 fr. » Cette somme fut mandatée le 15 mars, au nom de Mgr Hugonin, fondé de pouvoirs des souscripteurs ».

Le 4 décembre 1871, M. Gabriel Crétin, l'architecte diocésain, annonçait au ministre de l'Instruction Publique, l'envoi 1° d'un rapport et d'un devis estimatif pour le rétablissement de l'horloge de la tour centrale, devis se montant à 12,000 fr., dont moitié à la charge de l'Etat et moitié à fournir par l'Evêque, au moyen d'une souscription publique et d'une allocation de la ville de Bayeux, 2° la soumission de MM. Henry Lepaute, de Paris, d'exécuter ce devis, dont le travail était trop minutieux (?) pour être mis en adjudication.

Le préambule de ce devis porte que « l'horloge à carillon (il n'existait plus depuis la fin de 1855, et ses timbres étaient dispersés çà et là sur les voûtes), placée dans un grenier entre les tours romanes, doit être déposée et reportée dans la tour centrale pour jouer des fragments d'airs ou des airs très simples sur 11 cloches, placées au sommet de la tour, dans les arcades

et sous la coupole qui la décorent (!) La distance des cloches à l'horloge et au cylindre qui fera mouvoir les marteaux est d'environ 40 à 45 mètres (?) ; et la transmission des mouvements ne peut se faire directement, mais bien par de *nombreuses séries d'articulations mécaniques* de difficile exécution, condition que ne pourrait remplir le rouage principal de l'horloge ancienne (1), sans y apporter des modifications et des *perfectionnements* qui puissent en assurer les fonctions régulières et ajouter *un mécanisme* qui permette de faire jouer le carillon à certaines heures déterminées, laissant l'horloge sonner les heures et les quarts comme cela a lieu dans les meilleures horloges à carillon de la Flandre et de la Hollande, pour éviter l'usure rapide du carillon et l'ennui qu'on éprouve à ses sonneries pendant la nuit. »

Toutes ces belles choses devaient coûter 12,000 francs, y compris la somme fantastique de 900 francs pour *frais d'études, direction du travail mécanique,* modèle, emballage, transport, montage par *des spécialistes, mise en fonctionnement !*

Rédigés le 1er décembre, visés à la préfecture le 7, ce rapport et ce devis furent approuvés le 20 par le ministre J. Simon. Moitié des frais était imputée sur le chapitre XI du budget ordinaire, à la condition que l'Evêque paierait l'autre.

Ce devis confus et incomplet et qui ne concorde guère avec le mémoire descriptif des travaux exécutés, comprenait des réparations et du neuf. Etaient faits à neuf : 1° un cylindre en cuivre, percé, suivant les règles musicales, de trous pour recevoir des broches à écrous, mobiles dès lors, pour changer les airs, et d'autres broches de forme spéciale pour les quarts ; 2° 200 broches ; 3° un rouage neuf pour le carillon avec détentes et compteurs ; 4° un cylindre avec roues et supports pour le poids du carillon ; 5° un cylindre pour la corde des heures avec volant et son pignon ; 6° une première série de 24 bascules pour le passage de la voûte supportant l'escalier de fer ; 24 bras de bascule de formes différentes et montés sur des supports variés, en rapport avec les 24 tirages montants ; une autre série de bras de bascule, de forme différente des premiers et actionnant les queues des marteaux ; 24 marteaux nouveaux ; 7° une armature en fer pour porter les 8 timbres d'entre les piliers.

On devait réparer les 24 levées des marteaux, le rouage de la sonnerie des heures, le rouage des mouvements, — modifier ou réparer le rouage

(1) Le rouage principal de l'horloge existante n'était plus le primitif, il avait dû être modifié en 1855, quand on la mit entre les deux pyramides.

actuel du carillon qui servira à sonner les quarts, en fournissant un volant modérateur et aussi des détentes, roues et pignons de remontage. Ce dernier article se chiffrait par la somme respectable de 640 francs.

Le « mémoire descriptif du travail » exécuté, quoique très détaillé, ne présente aucun chiffre en regard des différents travaux indiqués. Le chiffre total indiqué au devis comme accepté par l'entrepreneur n'y figure même pas. Il n'y est pas fait mention non plus de la fourniture de plomb pour les poids supplémentaires (travaux imprévus), chiffrée 342 fr. 50 sur la carte à payer présentée le 15 novembre 1872, dont il est parlé plus loin.

L'inauguration officielle du carillon avait été annoncée dans la *Semaine Religieuse* pour le 25 août, à midi, et devait coïncider avec une fête religieuse à laquelle assistaient le cardinal-archevêque de Rouen et les évêques de Montpellier, Coutances et Evreux.

Il n'en fut rien. Malgré le talent haut chiffré des « spécialistes » venus de Paris pour le monter, et qui y avaient travaillé pendant tout le mois d'août, le carillon ne put fonctionner à la date indiquée. La sonnerie des quarts surtout était horriblement défectueuse : les timbres n'étaient pas de tons assez différents, ni les coups des marteaux suffisamment espacés. Quant au carillon, il battait la breloque, aussi parfaitement que son ancêtre détraqué, aux derniers jours de Levard. Les pessimistes disaient qu'il en serait de lui au respect de son prédécesseur, comme de la nouvelle grosse cloche à celui de la *Trémonde*. Bref, après avoir été assourdis, près de cinq semaines durant, par une musique des plus sauvages, les Bayeusains trouvèrent qu'on leur faisait payer bien cher un travail raté et qu'ils avaient été refaits, pour employer un terme poli.

Ce n'était pas la peine, assurément, de parler dans le devis d'un *mécanisme* nouveau, permettant de faire jouer le carillon à certaines heures déterminées, laissant l'horloge sonner les heures et les quarts, — de comparer, ce qu'on faisait à Bayeux, avec les célèbres carillons flamands ou hollandais. — L'architecte, chose étrange, n'exigea pas de son entrepreneur choisi l'exécution de ce devis ! Et pour corriger la défectuosité du nouveau mécanisme, on ne trouva rien de mieux que de le supprimer ! On arracha de leurs trous les 20 étoquiaux spéciaux destinés à la sonnerie des quarts et tout fut dit. Le mémoire descriptif du travail porte qu'on y renonça « après coup » : ce qui signifie, en bon français, que l'entrepreneur ne sut ou ne put pas exécuter les plans de l'architecte. Et pourtant l'un et l'autre ne manquèrent pas de se faire rémunérer de cet insuccès ! Il n'eût été que juste pourtant de déduire les 640 francs portés de ce chef au devis

comme le coût des 20 étoquiaux spéciaux et de leurs trous, et les honoraires correspondants.

Enfin, dans les premiers jours de septembre, l'horloge et son carillon marchèrent, cahin-caha, et non sans horripiler souvent les oreilles les moins musicales. Mais il fallut bien s'en contenter. Le dernier ouvrier de MM. Lepaute rentrait à Paris le 18 octobre. L'architecte acceptait la chose, approuvait et reconnaissait exact, le 25 octobre, le « mémoire descriptif du travail de réparation et de réinstallation de l'horloge et du carillon », — envoyait, le 15 novembre, son mémoire s'élevant à 12.774 fr. 48, dont 342 fr. 50 de frais imprévus pour les entrepreneurs et à 431 fr. 98 d'honoraires pour l'architecte (qui avait en outre un traitement fixe). — Le 30 janvier 1873, le ministre approuvait la carte à payer. Mgr Hugonin versa donc 6.387 fr. 24 pour la moitié à la charge des souscripteurs.

En janvier 1873, un sieur Rovillain, agent de MM. Lepaute, vint encore procéder à quelques travaux. Et malgré la grosse somme payée en 1873, le carillon marchait si bien que ses contructeurs y firent, en 1876, pour 725 fr. de réparations : somme qui leur fut soldée en janvier 1879.

Mais il fallait bien chercher à pallier l'insuccès de l'architecte et de l'entrepreneur officiels. On voulut l'attribuer à l'étage de pierre ajouté, comme si la hauteur de l'horloge au carillon, 40 à 45 mètres, — et il n'y en a que 28 ou 30, — n'avait pas été évaluée dans le devis ! et en outre à ce que dans sa notation des airs, qui d'ailleurs a été perdue, M. l'abbé Capard avait voulu mettre des longues et des brèves, comme si encore les airs ou les ariettes profanes jouées par les carillons ne comportaient pas des notes de différente valeur ! Si le carillon précédent n'avait que des notes égales, c'est parce que le plain-chant d'alors était ainsi écrit. Toutes piètres raisons, en somme : la vraie était que les artisans de cette œuvre s'étaient trouvés inférieurs à leur travail ! inférieurs aux Dubosq et surtout aux Levard !

Tout ceci n'empêcha point d'inscrire à la partie antérieure de cette horloge, du côté du balancier, cette réclame ronflante : « L'an 1872, étant Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, M. Urbain-Abel Marc, maire de la même ville, MM. Amédée Pain et Auguste Bertot, adjoints, cette horloge à carillon a été rétablie, après avoir été restaurée et *perfectionnée* (nous venons de voir ce qu'en vaut l'aune) par M. Henry Lepaute, de Paris, d'après les ordres de M. Gabriel Cretin, architecte diocésain, et Alphonse Delaunay, architecte de la Ville ». S'il est vrai que ce dernier ait été pour quelque chose dans cette affaire, son devoir était de protester contre ce qui se passa.

réserves spéciales (et nos édiles d'alors n'en firent aucunes) exiger du Chapitre la conservation d'une horloge qui n'était plus exclusivement sienne, ni le contraindre à la réparer, remonter et entretenir. En fait, celui-ci continua d'exécuter, bénévolement, les charges à lui imposées en 1813.

Cette situation était donc passée inaperçue. Mais lors de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce dernier, tout en s'emparant des biens du Chapitre, ne voulut point en assumer les charges. Il préféra renoncer à sa moitié dans la propriété de l'horloge et du carillon et abandonner à la Ville de Bayeux, un des souscripteurs, cette moitié et l'autre produite par la souscription, en lui imposant à nouveau les charges dont l'arrêté du baron Méchin l'avait exonérée, il y avait tantôt 80 ans ! Il est vrai qu'auparavant l'Etat avait dépensé, comme nous venons de le voir, 1.425 fr. à remettre cet instrument en bon état.

Aujourd'hui, l'horloge municipale de Bayeux est placée dans une construction en bois, élevée à l'angle S.-O. du corps carré, à la naissance de la tour octogonale. Les différents timbres sont placés entre les piliers de la lanterne et sous la lanterne : celui de l'horloge est au centre au-dessus de l'escalier ; 2 des autres au-dessus de lui et 8 dans les arcatures ogivales. Le timbre de l'heure est toujours celui fondu par les Brocard, le seul bronze historique que nous possédions aujourd'hui (et encore est-il accidenté). Les deux cloches de la lanterne sont actionnées, l'une par 2, l'autre par 3 marteaux ; 4 cloches des arcatures, par 3 marteaux et les 4 autres par 2 chacune. En tout 22 marteaux, mis en mouvement par 25 leviers, actionnés par un cylindre de cuivre. Constellé de 750 étoquiaux, sur lequel sont notés les différents airs, qui, suivant le propre du temps ecclésiastique, annoncent à la population l'heure et ses diverses fractions.

Il exécute 5 jeux d'airs religieux :

1° De la veille du 1er dimanche de l'Avent à la veille du 1er dimanche de Carême : heure : *Adeste fideles ;* quart : *Jesu tibi sit gloria* (air d'un vieux Noël) ; demie : *Creator alme siderum ;* trois quarts : *Ad Jesum accurite... Judæa gaudentibus.*

2° De la veille du 1er dimanche de Carême à la veille de Pâques : heure : *O Crux ave ;* quart : *Stabat Mater ;* demie : *Parce, Domine* ; trois quarts : *Audi benigne conditor.*

3° De la veille de Pâques à celle de la Trinité : heure : *Alleluia, alleluia, alleluia, O Filii ;* quart : *Victimæ Paschali ;* demie : *Te lucis ante terminum* (chant pascal) ; trois quarts : *Ad regias Agni dapes.*

4° De la veille de la Trinité à celle de l'Assomption : heure : *Iste Confessor ;* quart : *Sacris solemniis ;* demie : *Mittit in Neustriam ;* trois quarts : *Venite gentes currite.*

5° De la veille de l'Assomption à celle du 1er dimanche de l'Avent : heure : *O vos unanimes ;* quart : *Inviolata ;* demie : *Virgo Dei genitrix ;* trois quarts : *Induant justitiam... O præ mulieribus.*

Tous ces airs doivent être changés à midi.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Le premier chiffre indique la page, le second la ligne.

36 — 13 : Le concert de toutes les cloches fut aussi dit *Trémonde.* En 1603, Jean Potier et Jacques de la Moricière stipulent, que, pendant la procession des Morts qu'ils fondent, « *custos pulsare faciet omnes ecclesiæ campanas quod vulgo dicitur la Trémonde* ». En 1621, les frères Le Bailly, qui fondent la fête de la Présentation de la Vierge, demandent *custos teneatur.. campanas.. cum toto tintinabulo quod vulgo dicitur la Trémonde pulsare.* Antoine de Caenchy, 1643 et 1647, instituant la procession de Pâques, dit : *Invigilabit D. custos, ut per prepositos, campanæ ecclesie omnes pulsentur, vulgo la Trémonde.* Le timbre de l'horloge et ses tinterelles ne faisaient pas exception : *Vigiliæ dicti festi, pulsabuntur,* dit l'évêque Servien, fondant l'office de Sainte Fauste, *duæ campanæ majores ...cum horologio et tintinabulis eidem adjacentibus ...mane ...omnes.* (Obituaire de 1586, continué).

37 — 33 : M. l'abbé Le Mâle dit qu'il est probable que les petites cloches de la tour romane furent suspendues dans les fenêtres du haut du portail S.-O., derrière les gâbles de la galerie des évêques, où se voient des traces de suspensions. Il tire aussi argument de ce que l'arc supérieur de la fenêtre derrière l'orgue est encore percé de trous pour des cordes.

41 — 14 : En 1541, Catherine est désignée par G. Cousin pour sonner les saluts de la Fête-Dieu qu'il fonde (Ibid., à sa date).

42 — 22 : Une Conclusion Capitulaire du 31 août 1547 décide qu'il sera fait un beffroi neuf pour soutenir les cloches.

43 — 30 : Le mot *La Trémonde* est d'une écriture postérieure et n'était pas un surnom de la *Colas*, en 1586. Aux obits de Louis de Harcourt, on sonnait *Campana quæ vulgariter Colas nuncupatur :* sans autre désignation.

46 — 33 : Hermant, ou mieux J. Petite, mort en 1694, dit que sous l'épiscopat de René de Daillon, il fut fondu, en 1597, 2 cloches pour mettre dans la grosse tour, du poids de 18 et 13.000 livres ; que sur la première, nommée par M. de Beaujeu, on aurait lu : « ...M. de Daillon qui donna VIc livres et les dignitez et chanoynes qui se cotisèrent à quelque XIIc livres ». La seconde, faillie la première fois et refondue par Jean-Benoît Le Coq, fabriquier, le 12 novembre et nommée

le 15 décembre, par les sieurs du Chastel, trésorier, et Conseil, ch[e] de Saint-Laurent, et Gossée [femme] de Henry Gohier, elleuz, pour son antiquitté et dévotion ».

Renauld ne leur donne que 14.000 livres, au lieu de 31.000 livres. Que croire ? Le placement dans la grosse tour ne peut non plus se justifier. D'autre part, René de Daillon ne serait plus donateur des cloches que pour un tiers.

47 — 32 : *lire* 1690 ; — 33 : *lire* la seconde ayant été cassée, auparavant on tenta de la refondre, mais les deux...

48 — 1 : *lire* avec son Chapitre, quelque temps avant... ; — 11 : *lire* 1690 et non 1670.

49 — 26 : *lire* 1989 ; — 28 : *lire* 858 ; — 37 : *lire* 1727.

50 — 7 : *lire* 5.173 (4.316 plus 857) ; — 11 : *lire* trois refontes partielles postérieures ; — 12 : *lire* à l'état ci-dessus ; — 14 : *lire* 1.989 ; — 15 : à remarquer que la petite *Trémonde*, *Prime* sans feste et le petit moneau n'avaient... ; — 16 : Jacques Baston, sonneur à 100 livres, en reçut 20 d'augmentation ; — 27 : *lire* Valentinensis ; — 29 : Hyeronimo du Faur de...

51 — 5 : 1747, 5 avril ; — 6 : refondue avec la petite *Trémonde*, dit Béziers, le 21 juin 1749, seulement... ; — 25 : En l'an 7, l'état de la cloche restante dans chaque commune mentionne, pour Bayeux, une cloche d'environ 8 milliers (en l'an 3, un état aux archives de Caen, ne lui donne que 6.000 livres). L'inventaire du 17 thermidor suivant constate l'existence : 1° dans la tour du N., de cette cloche, la seule suspendue ; 2° sur les voûtes de la nef, de deux autres petites cloches d'environ 1.200 livres (archives de la Mairie).

52 — 14 : Dispositions légales sur les cloches : 24 juin 1791, on fera des sous et des demi-sous avec le métal des *cloches des églises supprimées ;* — 14 avril 1792, autre décret réglant leur répartition ; — 21 décembre 1792, circulaires aux districts pour envoyer les *cloches inutiles des églises conservées* pour les convertir en monnaie ; — 28 avril 1793, décret supprimant les paroisses de Bayeux, dont les cloches devront prendre la route de Rouen ; — mai 1793, décret ordonnant la conversion des cloches en canons.

53 — 23 : Ce fr. Samson, était un ex-religieux de Mondaye ; — 29 : *intercaler* On embaucha 5 hommes : Etienne Baral, Marie, Grenoble, Frémanger et Avonde, qui, à 40 s. par jour, en employèrent 5 à descendre les cloches des églises supprimées et à mettre le métal dans 3 barriques. Le tout fut apporté dans la cour de la maison commune, le 25 mai ; — 30 : *lire* le frère Paysant, Antoine, receveur de la Commune, qui avait dirigé le travail, annonçait avoir en magasin toutes les ferrailles, hunes et cloches (supprimer la suite jusqu'à la 3[e] ligne de la page 54 : les frères Seigle, etc.) ; — 34 : et de de Royville.

54 — 12 : Le 29 mai, un arrêté de Lecointre, Prieur et Romme, enjoignait de descendre toutes les cloches, sauf une.

55 — 8 : Le 22 pluv. II (16 février 1794) on commença le travail à Bayeux, pour la Cathédrale, les Cordeliers, Saint-Patrice et Saint-Exupère, où il restait une cloche. Paysant le faisait traîner en longueur, si bien qu'il ne fut terminé qu'en messidor (juin-juillet 1794). Mais il fallut laisser *Trémonde* à la Cathédrale pour éviter une émeute populaire. L'arrêté de Bourret et Frémanger du 30 vent. II (20 mars 1794) finit la destruction des cloches. Fouquet, architecte, fut chargé de les ranger dans la cour du ci-devant évêché, autour de l'Arbre de la Liberté, planté le 30 mai 1793. Le poids total pour le district, Cathédrale comprise, était de 92.671 livres (Archives du Calvados. Dépouilles des Eglises) et en y ajoutant le poids de la cloche de la Cathédrale, non encore descendue, 6.000 livres, de 98.761 livres. Suivant le comput de Lecousté, ex-curé de Sommervieu, du 26 mes-

sidor III, les 92.671 livres, mises à terre, furent envoyées incontinent à Rouen et à Caen. De ce métal et des cuivres des églises envoyés plus tard, Bayeux reçut 26.483 livres 18 sols — en sols ; — 23 : *intercaler* La tour des moneaux fut détruite en vendémiaire an III (septembre-octobre 1794) et la charpente faite sur son emplacement coûta 590 livres (d'après le devis de Dupont et Fouquet, architectes) ; — 36 : *lire* dans les airs suspendus.

56 — 8 : Ce ne fut qu'en 1818, le 1er décembre, après que le plus gros des deux moneaux laissés sur les voûtes, en vendémiaire an III, lorsque leur tourelle fut détruite, et qui servaient journellement, fut cassé, que les deux fabriques... ; — 12 : fabrique paroissiale. Le curé fit une quête dans ce but ; — 30 : ...à quatre, UT, LA, SOL, FA.

57 — 2 : .. le surplus, ou un cinquième.. ; — 8 : .. pour le 20 mai ; — 12 :.. la cloche UT, la petite, fut fondue la première, le 21 mai 1819. Il fallait, en effet, la mettre en place au plus tôt, car la cloche cassée et l'autre petit moneau devaient entrer dans la fonte des trois autres. Les membres de la fabrique l'allèrent voir chez Dubosq, la trouvèrent parfaitement conditionnée et l'acceptèrent. Ce faisant ils remarquèrent une cloche fondue « pour essay », donnant le SI bémol et pouvant donner le SI naturel après burinage. Voyant là une occasion d'avoir 5 cloches UT, SI, LA, SOL, FA, ils achetèrent cette cloche qui pesait 810 livres, à raison d'un franc cinquante la livre, prix payable dans huit mois à partir du 30 mai, jour auquel les deux cloches (UT et SI) doivent être montées dans la tour et en état de sonner ; — 13 : Le 9 juin, Dubosq se plaignit à l'évêque de la qualité de l'alliage imposé au cahier des charges et non conforme à celui de la *Trémonde*, mais ce fut en vain ; — 14 : Les cloches ne durent pas...

58 — 8 : .. s'appelait *Marthe* et pesait 705 livres. Son diamètre était 0.82. Elle portait cette inscription : « L'an 1819, je fus bénite par Mgr Charles Brault, évêque de Bayeux, appartiens à l'église paroissiale dudit lieu et nommée *Marthe*, par MM. les Marguilliers de la dite paroisse, représentés par M. Vincent Benoît de la Fontaine, M. Le Moussu chanoine et curé de la dite paroisse ». Sur les flancs, une croix et une Vierge mère ; au-dessous de la croix : Dubosq à Bayeux. De ces cinq cloches de 1819, deux existent encore : *Marie*, toujours à sa place dans la tour sud de la Cathédrale et *Marthe* exilée à Meuvaines ; — 16 : M. Devy, curé de la Cathédrale annonce, le 21 juillet 1830, à ses fabriciens qu'il a conclu marché avec un fondeur de Caen, pour faire refondre la cloche SI qui est cassée, que faute d'autre parrain ou marraine, Mgr nommera et habillera la nouvelle cloche. (Ce vêtement fut une chasuble rouge, existant encore parmi les ornements du Chapitre, m'a dit M. l'abbé Lemâle). Cette cloche apparemment fondue en 15 bords et donnant le SI, pesant 672 livres et du diamètre de 0.88 portait l'inscription suivante : « L'an 1830, je fus bénite et nommée *Charlotte-Marthe* par Mgr Jean-Charles-Richard Dancel, évêque de Bayeux. J'appartiens à la fabrique et église paroissiale de Notre-Dame et je fus refondue par les soins de MM. les Marguilliers de la dite fabrique, représentés par M. Mathieu Devy, archiprêtre. Sur les flancs une croix et un St-Pierre ; en creux : an 1831 ; au bas, F. Bailly, fondeur à Caen. Cette cloche, intermédiaire entre *Marie* et *Marthe*, n'étant pas d'accord avec la première, le fondeur fut mis en demeure de la refondre avec, aussi, *Marthe*. Il ne se pressa guère de s'exécuter, si bien que M. Médéric Labbey, membre, à la fois, des fabriques de Bayeux et de Meuvaines, négocia le 24 juillet 1831, avec Bailly, le fondeur, l'échange de ces deux cloches de la Cathédrale, d'accord entre elles, avec 1300 livres environ de métal que la paroisse de Meuvaines destinait à la refonte de ses cloches. — Le 25, *Marthe* et *Charlotte-Marthe*, descendues et pesées au poids le roy, partaient pour Meuvaines, où elles arrivaient le soir. — Le 7 août,

la fabrique de cette paroisse arrêta de les faire monter au plus tôt dans le clocher, après modification des inscriptions. Celle de *Marthe*, conservée intégralement (!) fut suivie de cette mention burinée en creux : « Echange. Délibération du 7 août 1831. » Sur celle de *Charlotte-Marthe*. on substitua aux mots « Notre-Dame » celui de « Meuvaines » et à « M. Mathieu Devy, archiprêtre », « M. le Duc, curé année 1831 », — en creux ; — 17 : supprimer les deux alinéas qui se suivent et les remplacer ainsi : Le 14 août 1831, le fondeur Bailly envoya 2 cloches du poids respectif de 794 et 551 livres, non compris les boucles. La plus grosse, *Charlotte*, fut nommée par l'évêque. Le 10 août, l'autre, *Louise-Marthe*, fut bénite et nommée par M. d'Audibert, Louis-Marie-Vincent, vicaire-général et doyen du Chapitre. Elles n'étaient pas d'accord entre elles. Pour y remédier, Bailly, le 29 août, mettait un battant neuf à la première. Il voulut en faire autant à l'autre et redresser une boucle ; mais la fabrique s'y opposa. Quand lui et Dorey, charpentier, demandèrent à être payés, on fit la sourde oreille parce que ses deux cloches ne s'accordaient ni entre elles ni avec *Marie* et on choisit Reinveillier comme arbitre de la fabrique sur la contestation. Par esprit de conciliation, toutefois, la fabrique proposa une indemnité à Bailly pour refondre les cloches. Après quelque hésitation, celui-ci accepta. Les cloches nouvelles ne furent livrées qu'en mars 1832. le 29 avril, fête de Quasimodo. On les trouva paraît-il, recevables. Celle de 810 livres (l'ancienne *Louise ?* SI) était réduite à 555 livres 3/4 et la petite *Marthe*, de 705 livres à 407 ! — Avec les déchets, Bailly restait comptable de 491 livres à 1 fr. 25, soit 614 fr. 35, réduits par l'indemnité accordée à 223 fr. 83, qui avec 49 fr. 55 à lui avancés, s'élevèrent à 272 fr. 38 que paya la fabrique de Meuvaines, débitrice envers lui de plus forte somme.

59 — 1 : *Charlotte-Louise* tombée par suite du bris de ses anses, paraît-il. vécut malgré cette infirmité jusqu'en 1858 ; — 15 : Dès 1819. Dubosq avait fait un devis pour rétablir la sonnerie des 8 cloches ; — 19 : .. cloches neuves : RÉ, 5600 livres.... 9035 fr. 60 ; MI, 4000 livres à 4500 livres.... ; - 33 : Le 30 mai 1839, les achats et réparations d'ornements ayant absorbé les fonds libres la fabrique décida qu' « il serait sursis à l'achat d'un nouveau bourdon (allusion au vote, le 18 février précédent, d'un bourdon de 10,500 livres sur le désir de l'Evêque) et de toute espèce de cloche. »

60 — 13 : supprimer le chiffre 1300, à la colonne *Trémonde ;* — 31 : .. le 11 décembre ; — 35 : L'épaisseur du gros bord est variable : la 13e, 14e, 15e, 16e, partie du diamètre.

61 — 15 : Le 29 avril, l'évêque Didiot proposait au Conseil de Fabrique l'établissement d'une nouvelle sonnerie, composée de la *Trémonde* et de deux cloches environ 9.000 livres, faites avec le timbre de l'horloge et les deux autres cloches du Chapitre ; — 27 : Les articles sur la *refonte du bourdon de la Cathédrale*, publiés dans l'*Indicateur* depuis le 30 juin 1857, paraissaient sous la signature de M. Delauney. C'est donc par erreur, qu'avant d'avoir pu consulter la collection de ce journal, sur la foi de notes laissées par un contemporain, nous les avons attribués à M. le chanoine Hugot. Il fut, au contraire, un des avocats du vieux bourdon, qu'il appelait *Trémonde*, dont il « était toujours coiffé, écrit Mr Marie-Duclos, malgré mon appel à sa philosophie ». Il écrivit même, en sa faveur, au dit M. Delaunay, un plaidoyer éloquent, inséré sous sa signature, le 3 juillet 1857. Celui-ci n'y répondit que le 7, non sans quelque acrimonie et dédain, se plaignant amèrement de la campagne faite (en dehors de la rédaction) dans son confrère l'*Echo*, campagne où il trouvait une teinte d'aigreur et *des personnalités détournées peu convenables*. Une communication parue dans l'*Echo* du 3 juillet, insinua que « M. Delaunay prêtait son nom et donnait son dévouement » à des anonymes.

Le 7, on y lisait une lettre de M. le chanoine Guérin « faisant connaître que le Chapitre est complètement étranger... au projet de détruire *Trémonde*, défendue au contraire par deux de ses honorés confrères (MM. Marais et Hugot). Le fait que j'affirme, écrit-il en terminant, c'est que le Chapitre n'a pas donné son consentement à cette mesure désastreuse et que même il n'a pas été dans le cas de le donner. » La polémique (controverse, selon M. Delaunay ou plutôt celui abrité sous sa signature), prit fin sur une déclaration fort sage de M. le Directeur de l'*Echo*, disant que la question était jugée et que son opinion n'était modifiée ni sur la justesse, ni surtout l'opportunité de la mesure prise.

62 — 16 : Le 22 juin, les deux fabriques sont convoquées. A la fabrique Cathédrale, l'évêque, président, expose « qu'avis pris de divers fondeurs, il a la conviction que pour plusieurs causes, mais spécialement par suite des profondes cavités occasionnées par le frottement, la *Trémonde* n'a plus la sonorité qu'elle devrait avoir, qu'il serait difficile de l'accorder avec les cloches nouvelles et que mieux vaudrait la refondre » (tous arguments qu'on retrouve dans les articles de l'*Indicateur*). La refonte est admise à l'unanimité. Et Monseigneur *voulant* que cette affaire soit réglée avant son départ pour la tournée de Confirmation, sans attendre la réponse du fondeur Bollée, on conclut, séance tenante, marché avec Havard. — Au sortir de cette séance, le Prélat court présider celle de la fabrique paroissiale et lui fait voter, également à l'unanimité, la fonte de deux autres cloches. Le marché fut signé le 8 juillet. Le premier de ce mois, le chanoine Guérin avait adressé à son évêque une protestation écrite contre la suppression du vieux bourdon.

64. — 14 : Le 10 août suivant, M. Lefaucheux, chanoine-archiprêtre, présidant la fabrique paroissiale, résume les décisions précédentes et fait ressortir qu'une tierce qui aurait comme point de départ une cloche supérieure à la grosse actuelle serait bien préférable. Il propose de renoncer aux deux cloches projetées par la paroisse ; il sait que « *tel serait le désir de Monseigneur*, de la fabrique Cathédrale et du Chapitre (?). Le Conseil, « sachant que c'est aussi le vœu de la population », surseoit à la cloche projetée. Le 4 septembre, la fabrique Cathédrale, considérant qu' « il en résultera une sonnerie plus majestueuse et plus digne d'une Cathédrale », approuve le projet de trois cloches « *qui déjà a reçu* (?) *l'assentiment de Monseigneur*. De tout ceci, il ressort évidemment que le véritable instigateur de la refonte du bourdon et des projets de sonneries qui s'ensuivirent, fut Mgr Didiot et que c'est non seulement sur son désir, mais par sa volonté, que tout se passa et que les chanoines, pour parler avec euphémisme, ne firent que suivre son impulsion. — Le 11 octobre, Havard écrit que les moules sont prêts et demande les noms à graver. — Le 2 mars 1858, il dit avoir reçu les noms de la 3e cloche ; — 16 : *Trémonde*, seule, entra dans la fonte ; — 18 : ..et 2.000 kilos. Elles devaient être fondues en 14 bords. Le métal..; — 30 : ..l'exécuteur, pour le lieu du supplice où elle devançait ses jeunes sœurs.

65 — 4 : *Trémonde* fut trouvée peser 3.688 kilos 50 ou 7.397 livres. Dix coups de marteau la mirent en morceaux ; — 12 : le 17 juin, on conviait les parrains et marraines pour la bénédiction fixée au mercredi 30 juin. Mais, le 20, M. Michel, doyen du Chapitre, écrivait à l'évêque alors à Condé-sur-Noireau, « que l'accord parfait n'a point été trouvé dans les cloches ». La commission de réception avait, en effet, trouvé, la semaine précédente, qu'elles ne fournissaient, ni une tierce majeure, ni une tierce mineure, mais une moyenne entre l'une et l'autre, très-saisissable à l'oreille. Le contre-maître de Havard (pourquoi pas celui-ci ?) fut forcé d'en convenir, « au moins pour la petite », qui, après un burinage, se trouva d'accord avec la seconde. Mais les deux grosses se trouvant toujours en désaccord, « il fallut élever encore d'à peu près un huitième de ton la petite et la

seconde. » On continua le travail après le départ de la commission. Le 21 juin, Havard écrivait que *plusieurs personnes les ont trouvées très bien*, et le lendemain que les battants arrivés et placés « le son est changé à ne pas le reconnaître » et *que des connaisseurs* (?) ont dit que le son et l'accord ne laissaient rien à désirer. Il sollicitait le retour de la Commission à ses frais. Le 2 juillet, les trois cloches furent chargées pour Bayeux où elles arrivaient le 4.

67 — 11 : ..croyons-nous, un millier de livres, ..qui sonne.

Pour avoir, au taux actuel de notre monnaie, le coût exact de la tour et de l'horloge de la Cathédrale de Bayeux, il suffit de multiplier les prix en livres, sous et deniers, mentionnés au présent travail, par 32 fr. pour chaque livre, 1 fr. 60 pour chaque sou et 0 fr. 14 cent. pour chaque denier, suivant M. le vicomte G. d'Avenel. (Histoire économique de la propriété, des salaires, etc. Paris, E. Leroux, 1909, t. V, p. 350). Ainsi, la construction de la partie de la tour faite aux frais du Patriarche-évêque, qui fut payée 4.092 livres 12 sols 6 deniers, vaudrait aujourd'hui 130.964 francs 04 ; et celle du reste de la tour et de l'horloge, édifiées aux frais du Chapitre, pour 5.271 livres 8 s. 3 d. équivaudrait à 168.717 fr. 32 : soit un total de 299.681 fr. 36.

C'est un devoir pour moi, en terminant cette étude, d'adresser tous mes remerciments à notre sympathique collègue M. l'abbé Le Mâle, un bénédictin séculier, à l'obligeance bien connue duquel je dois la communication de documents qui m'ont permis de rectifier certains passages erronés, d'en compléter d'autres, et, par suite, de rendre ces pages plus profitables à la gent qui travaille.

E. A.

SÉPULTURES DES ÉGLISES PAROISSIALES

DE BAYEUX

Les anciens inhumaient leurs morts hors de la cité.

Quand le christianisme fut introduit à Rome, ses sectateurs, alors persécutés par les empereurs, inhumèrent leurs martyrs et leurs confesseurs dans les catacombes où ils célébraient les saints mystères. Les corps des autres fidèles recevaient la sépulture dans les tombeaux de leurs ancêtres pour le plus petit nombre, et dans des terrains appartenant à des particuliers pour la plus grande partie.

Lorsque l'Eglise sortit des catacombes et que la Croix fut assise avec Constantin sur le trône des Césars, c'est-à-dire au IV^e^ siècle, les basiliques qu'on édifia reçurent les corps des personnes mortes en odeur de sainteté, puis ceux des évêques et ensuite ceux des prêtres, qu'on déposa d'abord à la porte du temple puis, insensiblement, à l'intérieur.

Au VI^e^ siècle, dans la Gaule occupée par les Francs, on n'enterrait encore aucun corps dans l'intérieur des cités, *à fortiori* dans les basiliques.

La porte du lieu saint, entrebâillée d'abord devant certains laïques vertueux et méritants, dut s'ouvrir, de jour en jour, davantage et en laisser entrer beaucoup dont le clergé ne pouvait discuter les titres et qui s'imposaient par leurs largesses aux églises et parfois aussi par la force.

Ces abus, nés d'une piété inconsidérée ou d'un orgueil mal placé, prirent de telles proportions, qu'en présence des églises devenues cimetières, prélats et princes s'occupèrent d'y apporter remède. L'empereur Théodose avait déjà fait une loi expresse à ce sujet.

Théodulfe, évêque d'Orléans (vers 787-821) prohiba les inhumations dans les églises, sauf celles des prêtres ou de saints laïques (1). Il fit appel

(1) Nemo in ecclesia sepeliatur nisi forte talis sit persona sacerdotis aut cujuslibet justi hominis.

au concours de l'autorité du prince, et Charlemagne, lui prêtant le secours de son pouvoir, prohiba d'abord les sépultures laïques dans les églises (1), puis celle de toute personne (2).

Théodulfe n'avait pas demandé l'enlèvement des sépultures existantes, mais seulement qu'on les descendit plus profondément, et qu'après avoir enlevé les tombeaux, on se contentât de recouvrir les morts d'un pavage ou d'une simple dalle. Quant aux églises remplies de cadavres, elles devaient être désaffectées et servir désormais de cimetières.

En 890, le Concile de Nantes n'est pas moins explicite que l'évêque d'Orléans et le capitulaire de Charlemagne : Prohibition absolue d'inhumer dorénavant dans les églises ; il faudra se contenter du portour de ces édifices (3). Un concile de Mayence préconise la même doctrine (4) en principe, mais il la corrige aussitôt de façon à rouvrir la porte aux abus.

L'opposition de Théodulphe, le décret des Capitulaires, les décisions des Conciles, n'arrêtèrent que pour un temps l'ardeur que les chrétiens mettaient à rechercher la sépulture dans le lieu saint. Au XI[e] siècle, ils se contentent du parvis, puis avancent dans la nef, dans les chapelles, gagnent insensiblement le chœur et s'arrêtent à peine au sanctuaire.

Urbain IV (1261-64) est obligé de défendre Saint-Pierre de Rome contre l'envahissement des « sépultures qui confondaient les impies avec les personnes pieuses, les criminels avec les saints ».

En 1292, le synode de Cîteaux reconnait le droit de sépulture dans les églises aux seigneurs des lieux, aux patrons des églises et à leurs femmes, aux curés et aux vicaires.

En 1275, celui d'Angers l'avait limité aux seigneurs, patrons et bienfaiteurs des églises.

Aucune rétribution d'ailleurs n'était exigée en retour. Les prêtres, dit le Concile de Nantes déjà cité, n'exigeront aucune rémunération ni pour la sépulture ni pour les obsèques (5). Celui de Tibur, en 895, interdit de

(1) Capit. an 797, Liv. I., Ch. 159.

(2) Ibid. Liv. V, Ch. 48. Nullus deinceps in ecclesia mortuus sepeliatur.

(3) Prohibendum, secundum majorum instituta, ut in ecclesia nullatenus sepeliantur, sed in atrio, aut in porticis, aut in exhedris ecclesiæ ; intra ecclesiam vero aut prope altare, ...nullatenùs sepeliantur (Labbe Conc., t. IX).

(4) Nullus mortuus intra ecclesiam sepeliatur, nisi episcopi aut abbates, aut digni presbyteri aut fideles laïci.

(5) De sepulcris et hominibus sepeliendis nihil muneris exigant.

vendre la terre aux morts (1). Un autre, tenu à Paris, va jusqu'à menacer d'excommunication les prêtres qui exigeraient un salaire pour la cérémonie des funérailles.

L'Eglise, pendant tout le Moyen-Age, n'accepta que des aumônes volontaires, soit spécifiées par le défunt, soit versées par son héritier autorisé, pour la rédemption des péchés de celui qui mourait dans l'église, dit le pape Pascal II, ou pour le soulagement des pauvres.

Le sanctuaire et le chœur étaient alors réservés aux dignitaires ecclésiastiques et aux curés. Les vicaires, obitiers ou autres prêtres occupaient les nefs et les chapelles, voisinant avec les laïques. Les fondateurs étaient déposés sous le portail ou dans des enfeux pratiqués dans les murs du nord ou du midi. La place des clercs inférieurs était sous le parvis.

Un concile tenu à Rouen, en 1581, constate que l'on inhume indistinctement les morts dans les églises, et pour réagir contre cet abus, il réserve le saint lieu aux hommes consacrés à Dieu, aux nobles, aux fidèles d'une vertu éminente et aux sujets qui ont rendu des services éclatants à l'Etat (2).

Peu après, en 1616, un médecin parisien, du nom de Simon Pièvre, avait voulu, dans l'intérêt d'hygiène publique et pour l'exemple, être inhumé au cimetière. Son épigraphe latine peut être ainsi traduite : «Simon Pièvre, homme d'honneur et de piété, a voulu être inhumé ici, sous le ciel, de peur que mort, il ne nuisît à quelqu'un, lui qui, vivant, avait été utile à tout le monde ».

Un siècle après, en 1710, le célèbre Verheyen, Ph., qui, à 22 ans, avait quitté l'agriculture pour étudier l'anatomie, qu'il professait brillamment à Louvain en 1689, voulut « que ce qu'il avait en lui de matériel fût enfoui, afin de ne pas souiller le temple et ne pas nuire par des exhalaisons malfaisantes ».

En 1721, l'archevêque de Rouen Armand Bazin de Bezons voyant « qu'il arrive que l'on enterre indifféremment presque tous les fidèles dans les églises, sous l'ombre d'une somme très modique qui ne peut-être un titre suffisant pour établir en ceux qui la donnent la qualité de bienfai-

(1) Interdictum sit omnibus Christianis terram mortuis vendere et debitam sepulturam denegare. (Tibur in Germania, c. 56).

(2) Non adeo promiscue, ut nunc fit, mortui sepeliantur in ecclesiis ... sed hoc servetur Deo sacratis hominibus ... ; aliis insuper qui nobilitate, vel virtutibus, vel meritis erga Deum et Rempublicam fulgent; cæteri pie et religiose in cœmeteriis ad hoc dedicatis sepulturæ tradantur.

teurs » promulgue un mandement portant règlement pour la sépulture du corps des fidèles.

En voici le dispositif : 1° on enterrera dans les églises seulement les ministres du saint autel et ceux d'entre les laïques qui sont autorisés à y être inhumés par leurs titres, ou par la qualité de bienfaiteurs de l'église ;

2° que pour être bienfaiteur de l'église et y être inhumé en cette qualité, dans les villes on donnera à la fabrique ou trésor au moins 50 livres pour chaque corps enterré dans le chœur et 30 livres pour ceux qui seront inhumés dans la nef ou autre endroit de l'église ; dans les paroisses de la campagne, pour être enterré dans l'église, on donnera au moins 20 livres ;

3° que ceux qu'on inhumera dans l'église seront *enfermés dans un cercueil* et mis dans une fosse de 4 pieds au moins de profondeur.

Ce mandement, donné le 28 mai, fut homologué le lendemain 29, par la Cour de Parlement de Rouen sur les réquisitions de son Procureur Général qui « reconnaît qu'outre une doctrine conforme aux canons et aux Conciles, il contient encore des précautions sages pour entretenir la santé et conserver la pureté de l'air surtout dans un temps où la Cour redouble son attention pour en prévenir la corruption. »

La cour décréta contre les contrevenants : curés, vicaires ou marguilliers, 50 livres d'amende et plus grande peine en récidive ; fossoyeur, 20 livres. Elle en ordonna en outre, la lecture, la publication et l'affichage, pour être exécuté selon sa forme et teneur, dans l'étendue de son ressort, sauf à être pourvu par les évêques, chacun dans leur diocèse, sur les droits qu'il conviendra payer à la fabrique des églises pour en obtenir la sépulture.

Mgr de Lorraine, évêque de Bayeux, dans un mandement du 24 juillet fixa les droits de fabrique pour son diocèse : dans les villes, à 40 livres dans le chœur et 20 dans la nef, et dans les campagnes à 15 livres.

« En 1743, on n'avait pu encore renoncé à l'ancien usage. On respirait dans certaines églises une odeur insupportable ; on trouvait même quelquefois sous les bancs des portions de cadavres oubliées par les fossoyeurs. L'abbé Porée [Ch. Gabriel, auteur de *Lettres sur la Sépulture dans les églises*], proposa, vers 1746 ou 47, d'établir les cimetières à la porte des villes et d'y transporter les morts dans des chariots. » (J. Laffetay, hist. du diocèse de Bayeux, t. II, p. 49.)

Le 20 février 1749, faisant application de son arrêt de 1721, le Parlement de Rouen rejetait la prétention des demoiselles Le Pelletier, filles d'un

ancien trésorier de N.-D. de Froide rue de Caen, à un droit de banc et de sépulture pour une somme à peine suffisante pour défrayer la Fabrique des frais d'obits fondés. L'arrêt constate, en fait, « les sépultures géminées les unes sur les autres dans cette église, de façon qu'on ne pouvait trouver la liberté du passage dans l'ordre des processions, et la nécessité de se frayer dans l'église même une route oblique pour y pouvoir marcher avec décence et sûreté. »

Le 10 mars 1776, à la demande de l'assemblée du clergé de France, était promulguée une déclaration, applicable à tout le royaume, et tendant à faire disparaître le danger que présentait pour la santé publique cette agglomération de sépultures dans les églises.

Les articles 1 et 2 interdisaient les inhumations dans les églises, chapelles publiques ou particulières, oratoires et généralement dans les lieux clos et fermés où les fidèles se réunissent pour la prière et la célébration des Saints Mystères, ne faisant exception que pour les archevêques, évêques, patrons des églises et hauts justiciers et fondateurs de chapelles.

Mais ce droit était tout personnel et ne pouvait être cédé même à titre de fondation.

L'inhumation devait avoir lieu, à 6 pieds au moins au-dessous du sol, dans des caveaux pavés et recouverts de grandes pierres dures, de 72 pieds carrés. De tels caveaux étaient aussi imposés aux religieux qui ne pouvaient être enterrés que dans les cloîtres ou chapelles ouvertes y attenant : à défaut de cloître et chapelle, c'était le cimetière.

Le relevé suivant des inhumations faites dans les seules églises paroissiales de la ville de Bayeux, inhumations qui se continuèrent jusqu'à la promulgation de l'ordonnance de 1776, assez curieux au point de vue des personnes défuntes, est une preuve surabondante de la nécessité d'une pareille législation dans l'intérêt de la santé publique.

En lisant cette longue liste et en comparant le nombre des sépultures avec les dimensions des édifices où elles avaient lieu — sans cercueil, jusqu'en 1721, — on frémira pour les vivants du danger de lever si souvent les dalles et de donner issue aux gaz méphitiques provenant de la décomposition des corps et on ne s'étonnera plus des nombreuses pestes, ou plutôt épidémies, qui se succédaient alors.

Nous avons encore sous les yeux et lors des travaux pour l'érection de la statue d'Alain Chartier, sur l'ancien cimetière qui servait pour S^t^-Nicolas-des-Courtils, S^t^-Malo, S^t^-Sauveur, S^t^-Ouen du Château, Notre-Dame des Fossés, des squelettes enchevêtrés qu'on taillait à la pioche et

à la pelle pour construire le cylindre en béton qui supporte le piédestal, et lors de la construction de la maison n° 68, rue Saint-Malo, sur le sol de l'ancienne église de ce nom, des lits profonds d'ossements, également sans cercueils, que l'on avait entassés dans les chapelles de gauche, du côté du cimetière.

I.

S^{t} SAUVEUR

(Chapelle S^{t} Etienne — S^{t} Nicolas des Courtils)

« Dans les premiers temps, l'office de S^{t} Sauveur se faisait dans la nef de la Cathédrale, à une chapelle attenant au pupitre » ou jubé.

« La proximité de cet office dérangeant celui du Chœur », le Chapitre acheta du grand couteur, par 15 livres de rente, la chapelle S^{t} Etienne, voisine de la Cathédrale, enclavée dans le mur de la ville contre la porte du Pont Notre-Dame, et on y transféra l'office de S^{t} Sauveur.

« La petitesse du vaisseau et son mauvais état obligèrent les paroissiens de l'abandonner. Ils furent transférés dans l'église S^{t} Nicolas des Courtils », en 1676, époque où furent détruits la Chapelle et le Cimetière qui occupait presque toute la place Notre-Dame.

Les inhumations des paroissiens, faites dans leur église, eurent donc lieu, jusqu'en 1676, dans la chapelle S^{t} Etienne, et depuis à S^{t} Nicolas des Courtils, église où étaient déjà enterrés les confrères du lieu, les paroissiens de S^{t} André, et ceux de Notre-Dame des Fossés ou de la Capelette, détruite, dit Béziers, en 1562.

Les inhumations faites à N. D. des Courtils, avant 1676, sont notées entre parenthèses. Les paroisses d'origine des autres morts sont indiquées succinctement.

1616	7 sept.	Guillaume Laloe, esc.
1617	2 juin	Jacqueline v^{e} Jean Maloisel, av^{t}, inhumée près de son mari.
	19 juillet	M^{e} Jean de Bourgues, p^{bre}, curé d'Amonville (1).
	23 août	M^{e} Jean Dufresne, av^{t} [s^{r} de S^{t} Louet].
	30 nov.	Jean Houel, fils Louys, et d^{lle} Dubousquet, de S^{t} André.

(1) Jean de Bourges, archidiacre d'Hyesmes, curé d'Amon[de]ville (Mondeville).

1618 25 mars Dlle Jacqueline Hue, femme Me Estienne Duhamel, lieut. du viconte, sr de Rubercy.
25 octob. Renée Tostain, ve Me Pierre Baril, avt .
1619 8 sept. N. homme Me Estienne Duhamel, lieut. part. du viconte.
1620 16 janvier Me Jacques Jouas, pbre, choriste à St Sauveur.
24 avril Me Thomas Potier, avt , sr de Pierrepont.
25 avril Me Pierre Vauville, pbre, choriste à St Sauveur.
5 juillet Me Michel Larrechamt [Larchamp], ch. de Pézerolles.
1622 1er mars Catherine, fille Me Pierre Caron.
13 mars N. homme Jean de Piedlevé, cons. ass. en viconté, sr de la Picardière.
13 mai Roger Gazel, sr de la Fosse, demeurant à St Laurent.
30 déc. Noël LeVautier, proche les fonts, de St André (à St Nicolas).
1623 13 janvier Anne Le Guelinel, fe Philippe, de Monceaux.
5 février Barbe Vauquelin, servante du sr de Fumichon.
24 mai Guillemette, servante du sr d'Annelles [Me Pierre Potier, esc], lieut. civ. et crim. à Bayeux.
16 juillet Dlle Marie Auvray, ve n. homme Olivier Heuste, sr de la Mothe et cons. à Bayeux, à côté de son mari, par le ch. de Castilly, de St André.
1624 4 nov. Me Antoine Cornet, pbre, curé de Moon et secrétaire de M. l'Evêque de Bayeux, de St Sauveur.
1625 1er février Richard Adeline, bourg., de St André.
19 juin Me Philippe Letellier, avt par Me *N.* Bougourt, ch. de Gueron, de St André.
6 août N. homme Sébastien Duhamel, par le ch. de Bernesq, curé de St Sauveur (Me Michel Rocher, pbre).
13 sept. Jeanne Youf , ve Noël Le Vautier, près les fonts, de St André.
18 sept. Sœur Françoise Avice, novice aux Ursulines.
4 octob. Perrette Dorée, de St Sauveur (à St Nicolas).
5 octob. Henry Gohier, garde des sceaux en la viconté.
1626 8 janvier *N.* de Piélevey.
17 avril Me Jacques Desprez, pbre, frère de Jean Desprez, curé de St Sauveur, par le prieur de St Nicolas.
2 juin Dlle Blanche Potier.
14 juin Françoise Suhard.
24 juin Me Jean Cent Soulz, avt , sr du Coudray.

1625 27 août Marie Pasturel, v^e du s^r du Castel.
1627 5 juin Marie Duhamel.
1628 2 sept. D^lle Catherine Lechevalier, f^e Pierre Durand, esc., s^r de Gra[nd]val, 25 ans, de S^t André.
1630 René Le Forestier, p^bre, chap. du lieu.
1631 26 janvier Catherine Herbeline, 16 ans, de S^t André.
4 juin Magdeleine Dumont, f^e M^e Jean Néel, av^t (de S^t André).
1634 2 août Le s^r de Beaulieu, de S^t Malo (à S^t Nicolas).
1636 16 déc. M^e Pierre Poret, 90 ans.
1637 18 février Lambert Molandain.
1^er mai Robert Cauvet, esc.. s^r du Saulcé.
12 juillet N. homme Charles Hue, s^r d'Escures, par M^e Noël Le Rohier; p^bre, choriste de S^t Sauveur.
1639 24 février M^e Antoine Tillard, p^bre, 76 ans, demeurant au-dessus du boulevard S^t Jean (de S^t Symphorien).
1640 11 janvier Marie Geraume, f^e M^e Philippe Lecolier, av^t, s^r de la Boullée, 70 ans, de S^t André.
18 juillet M^e Robert Le Chartier, 24 ans, de S^t André.
? Jacques Héroult, p^bre, id.
1644 4 août Anne Verel, fille Pierre, 10 à 11 ans.
1646 31 août Gabriel Suhard, à S^t Sauveur, de S^t Symphorien où malade.
1647 15 nov. N. homme Jacques Le Moigne, s^r de Fumichon, 76 ans, de S^t Exupère.
1649 24 nov. Marie Lequesne, f^e M^e Nicolas de Véchy, proc., bourg. 40 ans, de S^t André.
1650 ? Elisabeth de Mathan, f^e M^e Pierre Bunel, esc., s^r des Isles, cons. du Roy, lieut. crim., 42 ans, de S^t André.
31 janvier Georges Le Barbey, esc., sg^r de Fontenailles et d'Aulney, cont. au mag. à sel, époux de Marie Le Mercier, fille Charles, esc., lic. aux lois, s^r de S^t Germain et du Mesnil, lieut. anc. civ. et crim., et Madeleine Benoît, 55 ans, de S^t Sauveur.
1653 2 déc. Claude Basly, à S^t Sauveur, de S^t Symphorien.
1659 13 octob. M^e Pierre Baril, S^t Sauveur, de S^t Malo.
1660 27 nov. M^e Jean Pasturel, bourg. de Bayeux, de S^t André.
1661 11 octob. M^e Jean Néel, s^r des Longsparcs, cons. ass. en baill. et vic., 56 ans, de S^t André.

1662 5 juillet Me Guillaume Regnault, avt, 70 ans, un peu en dessous du confessionnal.

28 octob. Jeanne Tostain, ve Gabriel Buhot, de St André.

1663 1er mars Dlle Magdeleine Lambert, fe Mr de la Ferté, vis à vis l'autel N. D.

26 mars Marc-Germain Le Fillastre, sr de la Haiserie, cons. du Roy, ass. à Bayeux.

16 juillet Lambert Lescalley, esc., sr de Montebourg, proche le confessionnal.

7 octob. Dlle Anne Potier de Cantilly (Castilly ?).

» François Regnaud, esc. (à St Nicolas).

21 » Raphael Le Vautier, sr des Essarts.

29 » Blanche Descrametot, fe *N.*, sr des Perrèles, de St Symphorien.

1664 22 mai Charles Vimard, bourg. de Bayeux, 68 ans, de St André, (à St Nicolas).

28 sept. Bonaventure Halay, ve du sr de la Bénardière, 78 ans.

1666 14 juin Charlotte Gouye, ve *N.*, Pothevin, sr de Bussy.

1667 » N. pers. Lambert Lescalley, sr de Vaux, par n. homme Jacques Descrametot, pbre, curé de Vaux[sur-Seulles], et gd chantre en la Cathédrale.

? Christiane Philippe, de St Sauveur (à St Nicolas).

1668 11 février François Metiviers, 3 mois.

1er avril Jean Pain, 70 ans, après avoir abjuré l'hérésie, présence de Me Richard Hélyes, esc., lieut. civ. et crim. en baill., Me Guillaume Hélyes, esc., Me Nicolas Durand et autres, de St André.

14 » Anne Douétil, fe Olivier Damécourt, par n. et d. pers. Charles-Antoine de Bagnols, pbre, ch. d'Esquay, grand pénitencier.

26 nov. Me Nicolas Véchy, proc. comm., de St André (à St Nicolas).

1669 6 janvier Gilles de Varville, esc., fils Henry, de Grandcamp, de N. D. des fossés.

» Anne Le Terrier, de N. D. des fossés.

16 février Dlle Marguerite Lescalé, 50 ans, chez son père, rue Franche.

20 » Thomas Gouet, bourg., 88 ans, de St André.

1669 22 février Romain Gabriel Genas, 50 ans, rue de la Chaîne, par n. homme Thomas de Maunoury, p^bre, arch. des Vés.

26 » Marie Cent Soulz, 65 ans, par M^e Michel Le Brun, p^bre, ch. de Gavray.

5 mai Richard Le Bas, p^bre, chap., de N. D. des fossés.

26 juin J.-B. Barrasin, 20 ans, homme de chambre de l'archid. Radulphe, par le ch. de Bretteville.

17 juillet M^e Marin Dolay, chirurg., s^r du Longbuisson, par n. pers. M^e Pierre Le Coq, ch. de Mons.

23 sept. M^e Jacques Le Mercier, p^bre, 69 ans, de la Compagnie de Jésus, par n. pers. M^e Charles de Longaunay, g^nd doyen.

18 octob. Marie Baucher, 6 semaines (à S^t Nicolas).

» Marie Baucher, 6 semaines, de S^t Sauveur.

29 » Catherine Durand, f^e Michel Durand, 67 ans, de S^t André.

1670 18 janvier Jean Doxais, esc., s^r du Bosc, 68 ans, par n. homme Jean Bihoreau, p^bre, ch. de S^t Germain.

22 » Françoise de Govix, 60 ans, par le même.

21 février N. homme Thomas Le Mercier, esc., s^r de S^t Germain, lieut., anc. civ. et crim. en baill., inhumé devant l'autel de S^t Sauveur, par n. et d. pers. Charles de Longaunay, haut doyen, ensemble tout le corps du Chapitre, avec tous leurs officiers.

9 mai Paul Fleury, fils Marc, chirurgien, et Perrette Le Haribel, 10 m., de S^t André.

» Michel Néel, fils M^e Michel, s^r des Longsparcs, cons. ass. et maître des requestes, et [Anne] Chéradame, 5 j., de S^t André.

16 août Jean Gouet, proc., comm. en baill. et vic., 45 ans, de S^t André.

27 » Jacques Scelles, 3 ans, proche des cendres de ses parents.

29 sept. Thomas Le Bellenger, 60 ans.

17 octob. Marie Fermine, 65 ans.

9 nov. Françoise du Mesnil, 60 ans, par n. et d. pers. Jean-François de Bagnols.

15 » D^lle Magdeleine Philippe, 28 ans, par Ch. de Longaunay.

22 » Marie Gohier, f^e Jacques Cailly, contrôl. au gren. à sel, de N. D. des fossés.

1671 26 mars Joachim Michel Néel, fils Michel, 2 a. 3 m., de S[t] André, (à S[t] Nicolas).

18 février Charles Scelles, 3 jours, fils, n. pers. Richard Scelles, esc., s[r] du Prey et Marie de La Folie.

13 mars N. homme Antoine Descrametot, 40 ans, dans le chœur, par n. pers. Jacques André, p[bre], lic. aux lois, ch. de de Tanis.

16 août Pierre Scelles, 10 mois.

15 sept. Germain Le Fillastre, 2 ans.

20 octob. Claude Fleury, chirurg., 82 ans, de S[t] André (à S Nicolas).

1672 14 février M[e] Thomas Métiviers, 35 ans, par n. homme Jacques Dauxais, p[bre], ch. de Cully.

29 avril Pierre du Mont, 30 ans, devant le Crucifix, par n. homme M[e] Jean Lamy, p[bre], vic. gén., ch. de Bernescq et prieur et administrateur de la Maison-Dieu.

30 avril Barbe Basley, f[e] Pierre Le Bouteiller, bourg., 33 ans, de S[t] André (à S[t] Nicolas).

16 août N. homme François de Marconès, s[r] Délon [d'Ellon].

1673 26 janvier François Hélie de Pierrepont, esc., 10 ans.

21 février Thomas Regnauld, 50 ans, de S[t] Sauveur (à S[t] Nicolas).

1[er] avril Jeane Le Courtois, 35 ans.

1[er] juin Cristiane Philippes, 35 ans.

17 octob. Guillaume Le Vautier, 73 ans.

26 » Pierre Scelles, 5 ans.

1674 10 février Julien Lavalley, 45 ans, de S[t] André (à S[t] Nicolas).

28 » Lambert de Tour, s[r] de Valmesnil, 55 ans.

13 avril Jeanne Vincent, v[e] Claude Fleury, chirurg., 84 ans, de S[t] André (à S[t] Nicolas).

11 juin Prégent Le Filastre, 35 ans, par de Baignols.

2 juillet Louise Javalet, 75 ans, par le ch[e] de Bretteville.

6 » Magdalène de la Cotte, 11 ans, par le même.

9 sept. Jacques-Maurice de Grainville, 19 ans, par n. pers. M[e] Michel Le Brun, ch. de Gavrus.

28 » M[e] René Le Maistre, p[bre], curé de Formigny, 50 ans, par le ch. de Bretteville.

1675 5 février Marie-Françoise Foliot, 7 ans, par M[e] *N.* du Hamel, p[bre], chancelier de la Cath.

20 » Catherine Le Courtois, 89 ans, par le ch. de S[t] Germain.

1675 12 avril Robert de Grosourdy, esc., sr des Fresnes, 50 ans.
16 » Fils Le Courtois, 3 ans.
3 mai Jeanne Boyvin, ve Thomas Gouet, bourg., 85 ans.
23 » Magloire de Bailleul, sr de Cachy, lieut. gén. du vicomte, 40 ans, par Me Charles de Longaunay, pbre, sous-doyen, (à St Nicolas).
20 juillet Catherine-Marie Debourdeaux, 14 mois, par le ch. de Colombières.
31 août N. homme Antoine Le Filastre, pbre, grand couteur en la Cath., 50 ans, par le ch. de Gavrus.
9 sept. Simon Le Barbey, 7 ans.
12 nov. Pierre Tostain, sr des Varennes, officier de feu S. A. R., 65 ans, en l'église St Sauveur ou des Courtils *(sic)*.
13 » Pierre, fils Richard Scelles et Marie Lafolie.
1676 25 avril Dlle Charlotte Camprond (à St Nicolas).
13 mai Robert Baucher, id.
28 juin Pierre Sauvegrain, 67 ans, de St André.
1er août Elisabeth de la Mare, femme de Grimouville, 40 ans.
21 sept. Michel Descrametot, esc., sr de St George, ass., 81 ans, à St Nicolas.
14 octob. Catherine Gendre, femme Pouchin, huissier, commis des tailles, 50 ans.
22 » Barbe Miette, 70 ans.
28 » Richard Baucher, chandelier, 42 ans, de St Loup.
22 nov. Jean Minfaut, 2 ans, fils de M. de la Bigne.
1677 24 février Barbe, fille Pierre Loir, esc., sr du Maillot, et Barbe Danisy, 10 mois.
18 sept. Françoise Héroult, 68 ans.
13 octob. Robert Pasturel, fils Jean et Marie Lefort, 18 mois 1/2, de St André.
8 nov. Jeanne Philippe, fe Jean Le Brethon, esc., 26 ans.
31 déc. Marie-Magdalène Minfaut, fille Me Pierre, esc., sr de la Bigne et Barbe Javalet.
1678 28 janvier Marin Minfaut de la Bigne, 14 ans.
12 mars Thomas de St Germain, esc., sr des Fontaines, « mort dans les prisons de cette ville ».
16 juin Barbe Danisy, 30 ans, fe Pierre Loir, esc., sr du Maillot.
22 » Un enfant d'eux, âgé de 3 ans.

1678 10 juillet Françoise Bunel, 6[illegible] ans, ve mons. Dubosq Doxès.
30 » Marie Duhamel, 75 ans, ve mons. du Mesnil Doallirost (?)
30 août Jean Duval, 62 ans.
15 sept. Jeanne Vautier, fe de St Germain Suhard, lieut. gén., 64 ans.
3 déc. Guillaume Fouin, boulanger, 80 ans.
? Nicolas Durand, pbre, des Courtils.
1679 3 mars Renée Suhard, 76 ans, ve de mons. de Louvières.
12 » François Gouye, esc., sr de Briens, 80 ans.
18 » Jacqueline Surmont, ve Jean Néel des Longsparcs, cons. assess., 62 ans, de St André.
18 » Dlle Dulongbois, 70 ans.
18 » Fils de Bordeaux, 2 ans.
5 avril Dlle Marie Le Vaillant de la Ferté, 26 ans.
6 mai Anne Briand, femme Nicolas de la Mare, 50 ans.
8 » Marguerite Voisin, 94 ans.
11 » Philibert Bequet, du Clos Renard, 66 ans.
13 » Olivier Champeaux, boulanger, 60 ans.
9 juin Louis Germain, sr de la Fontaine, 50 ans.
11 juillet Me Nicolas Dumesnil, chap. de St Sauveur.
12 » Marie-Magdalène Minfaut, 25 ans.
26 déc. Marguerite Bailleul, 53 ans, fe mons. Dupray Talevast.
1680 8 janvier Catherine Pasturel, 24 ans.
14 » Michel Nicolle, 26 ans, sr de Bosbignon (Beaubignon ?), intendant des finances de Mme la duchesse d'Orléans.
25 » Elisabeth Hue, 8 ans.
5 février Marguerite Talvast, 18 ans, ve mons. de Bosbignon.
8 mars Fille de M et Mme de Tère Leroys.
19 » Guillaume Heusebrocq, sr de la Poterie, 82 ans.
19 » Jeanne Pelvey, 66 ans, ve du Changeur.
8 avril Charles Véniard, bourg., 74 ans, de St André.
7 juillet Fille de Bourgeois, boulanger du Chapitre.
9 » Françoise Le Breton, 65 ans.
24 » Me Michel Bethon, pbre, faisant l'office de diacre.
4 sept. Jeanne Dumont, ve Pierre Dujardin, 80 ans.
10 » Noel Champeaux, 70 ans.
12 » Me Gilles Le Barbier, pbre, curé de St Loup.
30 oct. Dlle Louise Le Rouier, 70 ans.
10 nov. Me Jacques Potier, pbre, chap. de St Nicolas.

1680 12 déc. Catherine Menard, femme Gabriel Baucher, 36 ans.
1681 16 janvier Me Pierre Le Mercier, pbre, curé de St Pierre-du-Mont, 55 ans.
26 » Michel Le Mercier, esc., sr de Bricqueville, lieut. gén. ancien au bailliage, 53 ans.
9 février Jacqueline Lemercier, dame de Senneville, 79 ans.
20 » Perrette Maheue, ve de la Valée, 90 ans.
13 mars Jean Jahiet, 55 ans.
6 avril Me Raphaël Coespel, sr des Castillons, receveur des consignations, 52 ans.
9 juin Estienne Guienroc, fils Germain esc., sr du Val et Marie Personnier, contre l'autel de la Vierge, 30 mois.
12 » Louis, fils François Descajeul, escr, sr de Bricqueville et Magdaleine, *N.*, 6 ans.
9 juillet Me Jean Gosset, sr de Laulne (de Laulné ?) avt.
14 » Denis Le Rotnain, cirier, 43 ans.
16 » Dlle Françoise de Grimouville, de St Germain (de la lieue ?)
18 » Anne Philippe, fe George Maray (Maresq ?) 35 ans.
22 nov. Honorine Le Barbier, fe Pierre Savary, 36 ans.
10 déc. Me Jean Vauchys, pbre, chap. de St Sauveur.
1682 8 janvier Enfant de 2 ans, de Jean Pasturel.
14 » Suzanne Scelles, fille mons. de la Motte.
20 février Michel Duhamel, dr en médecine, 78 ans.
6 mars Hélène Maheue, dame de la Garenne, 86 ans.
16 » Me Baltazar Le Courtois, 77 ans.
17 mai Fille de 5 ans de Pierre Robert et Magdeleine Bethon.
7 juillet Catherine Le Conte, ve Louis Le Courtois, 50 ans.
10 sept. Marie-Anne André, âgée de 5 ans, du mariage de Mr de Mons et d'Arganchy avec dlle Le Vaillant.
26 oct. Joachim Hélyes, esc., proc. du Roy à Bayeux, 79 ans.
1683 21 février Marie Barbey, femme Jacques Hue, 49 ans.
7 avril Michelle Cornet, fe du sr Lermelie, 66 ans.
8 mai Elisabeth Le Tremble, 15 ans, de la Folie.
12 » Magdaleine Quétisant, ve Me Thomas Scelles, sr de la Cavée, 48 ans, par Me Thomas du Hamel, pbre, dr de Sorbonne, ch. et chancelier de la Cathédrale.
16 » Elisabeth Gosset, 22 ans, par Mr Thomas Maunoury, pbre, ch., arch. des Vés.

1683 24 oct. Françoise du Val, 70 ans.
19 déc. Magdelène de Vautier de S^t Vaast, 50 ans.
30 » N. d. Léonore Daillé, f^e François Marguerie, esc., sg^r de Colleville, 60 ans.
1684 18 janvier D^lle Françoise de Percaval, v^e Jean Petit, s^r de la Pommeraye, 89 ans.
27 » Jacques Talvast, esc., s^r du Pré, av^t, 60 ans.
10 février Marie Regnault, v^e Jean de la Folie, 70 ans.
28 » Thomas Rot, s^r du Clos, 75 ans.
28 » Gabriel de Comenant (?), s^r des Longchamps, 55 ans.
8 juillet D^lle Marie de Grimouville, 50 ans.
8 » Marie Dupré, v^e mons. de la Bazonnière, 72 ans.
19 sept. M^e Robert Pasturel, chap. de S^t Sauveur.
23 » Marie Loir, 11 ans.
1685 12 février M^e Nicolas de Bordeaux, greffier en viconté, 45 ans.
25 mars Jacques Hue, tanneur, 78 ans.
26 » Une fille de M^e François Havard, proc^r.
12 mai François Mouton, recev. des aydes de Normandie, 39 ans.
13 juillet Jacqueline Le Débonnaire, v^e Olivier Champeaux, 60 ans.
22 sept. Françoise Bessin, v^e Hervé Le Barbier.
10 oct. D^lle Magdelaine Tallevast, 16 ans.
20 nov. disc. p. M^e Thomas Mannoury, archid. des Vès.
20 » Raulinne Heuzebroq, 40 ans.
30 » Marie Le Cavelier, f^e de Bérolles Danisy, 60 ans.
12 déc. M^e Jacques Jaquet, chap. de S^t Nicolas, 72 ans.
1686 13 janvier Gillette Nicot, f^e Nicolas Dubois, 70 ans.
2 mai Elisabeth Amiot, v^e Pierre Philippe, 62 ans.
6 » Philippe Descajeul, 3 ans.
26 sept. Jean de Hérici, clerc, 22 ans.
6 oct. Jeanne Centsolz, v^e Michel Le Courtois, 75 ans.
1687 10 juillet Jacques Scelles, esc., 16 ans.
20 oct. Scolastique Marguerie, v^e Georges du Vivier, *cent* ans.
25 déc. fils de Gisles Lhonoré, doct. en médecine, 3 ans.
1688 29 janvier Marie du Ver, 17 ans.
5 février Catherine de S^t Germain, f^e mons. de S^t Vast, 60 ans.
7 avril Jacqueline Le Fillastre, v^e Guernier, bourg. de Caen, 72 ans.

1688 26 sept. Nicolas du Bois, huissier du sel, 64 ans.
26 nov. Hervé Scelles, esc., sr de la Motte, capitaine de la ville, 60 ans.
6 déc. Françoise Toustain, fe Réné Philippes, esc., sr de Hautmesnil, 43 ans.
14 » Michel Bougourt, maistre d'escolle, 70 ans.
1689 29 janvier un fils de Charles Le Maigre, esc., sr Delan, 2 ans.
6 février Philippe de Pierrepont, esc., sgr de Cricqueville, 70 ans.
14 id. Dlle Marie Basire, fe Me Thomas Trolong, proc. comm., 42 ans.
13 avril Louis de Versoris, esc., sr du Béquet, 78 ans.
7 août Adrianne de Preypetit, fe Me Bertrand Bretaigne, 27 ans, chapelle N.-D. des Courtils par n. et d. p. Me Jacques Dauxais, pbre, ch. de Cully.
22 » Nicolas du Bois, 5 ans. (On le trouve aussi sous le 25 septembre, comme âgé de 4 ou 5 ans.)
1690 25 janvier Louis Alexandre de la Cour, 10 ans.
18 février Pierre Nativelle, 24 ans.
6 mars Dlle Marguerite de Hotot, ve Philippe de Martinbaut, esc., 75 ans.
26 » Marie-Marthe Cheuchet (Cheuquet?), fe Me Michel Dureteste, sr des Hourtais.
11 sept. Me Jacques Le Fortier, pbre.
1691 6 janvier Françoise Conseil, fe Michel Le Petit, 77 ans.
24 février Marin Le Héricy, esc., sr de la Couture, 50 ans.
5 mars Dlle Marie-Claude de Cussy, ve Duhamel, doct. en méd. 77 ans, de St André.
4 avril Marie Colné, 5 ans.
12 juin Pierre Planson, esc. [officier de la maison du Roy].
31 juillet Marin Savary, 4 ans.
25 sept. Dlle Susanne Guilbert, 76 ans.
1692 13 janvier Guillaume Nativelle, 66 ans.
16 mars Thomas Le Breton, esc., sr de Bérolles, de Percy, 57 ans.
16 avril Michel Hermerel, 55 ans.
29 mai un fils, mort le jour de sa naissance, de Me Estienne du Vivier, sgr et patron de Crouay, et Mme Magdelène Minfaut de la Bigne.
6 juin n. d. Magdelène Minfaut, fe Estienne du Vivier, 30 ans.

1692 7 juin n. p. Me Estienne Hue, pbre, prieur de Bérolles, anc. curé de Bernières-Boscage, 81 ans.
8 » Georges Geofroy, 6 ans.
13 » Olive Le Brethon, 68 ans.
13 sept. Edouard Hélyes, esc., sr de Clinchamps, lieut. gén. à Bayeux, 40 ans.
7 oct. Robert Pasturel, 3 ans.
1693 22 janvier Louis de Pierrepont, esc., sr de Cricqueville, décédé à Lingèvres, par François Le Chartier, ch. de Cussy.
11 mars Pierre Heuzebroc, 40 ans.
11 ». Robert Decajeul, 6 ans.
4 avril Me Jehan Le Vannier, av., 68 ans.
21 mai Jean Bailleul, gentilhomme de feu M. le Prince, 70 ans.
8 août Henri Marguerie, esc., sr de Neuville.
17 oct. Me Charles Potier, chap. de St Nicolas, 67 ans.
11 nov. Dlle Silvie Lombard, ve François-Gabriel Bunel, sr des Engles, 58 ans.
27 déc. Robert Le Fort, 9 ans.
1694 13 janvier Jacqueline Gouet, ve Thomas Le Bourgeois, 80 ans.
5 février Jacques Radulphe, esc.
5 avril Estienne Guyenroc, près l'autel, 8 ans.
6 » Marguerite Lefort, ve du sr des Landelles, 72 ans.
10 » Charles Lefort, 21 ans.
8 mai Me Pierre Le Tanneur, bourg. de Paris, 74 ans.
12 » Estienne du Vivier, esc., sgr de Crouay (1), décédé d'apoplexie, visité par nous soubzsigné « et ne donna aucune marque dans quelle religion il voulait mourir, ayant perdu l'usage de ses sens ; le corps duquel a été inhumé au Mesnil, dans son jardin ; m'aiant toutefois marqué qu'il souhaitait que on lui fit, à la mort, comme l'on a faict à feue sa femme. »
17 » Guillaume Eudes, greff. en baill., 35 ans.
18 » Marguerite Baucher, 20 ans.
10 juin Georges Toutain, esc., sr de Fontenelles, cons. ass., 59 ans.
28 nov. Marie de la Bretonnière, fe Philippe de Vérigny, esc., 70 ans.

(1) Il était de la religion protestante.

1695 8 janvier Germain Le Fillastre, 50 ans.
31 » Anne du Val, ve Guillaume Nativelle, 57 ans.
22 mars Françoise Le Cavelier, ve Pierre Toutain, esc., sr des Varennes, 80 ans.
15 déc. Jean Nicolle, 85 ans.
1696 15 février Raoul de Barbey, 13 ans.
14 mars Jacques de Héricy, esc., anc. conseiller, réformé, du Roy au parlement de Normandie, 66 ans.
21 mars Dlle Marie de la Folie, fe de Richard Scelles, esc., 54 ans.
1er août Marie Anne Travers, 8 ans, fille Me Florent Travers, sr de Beauvais, directeur des Aydes et Anne Paris.
6 déc. Thomas Savary, 6 ans.
13 » Hélène de Hérissy, ve mons. Jacques de Hérissy, consr au parlement. 55 ans.
1697 22 avril François Néel, fils Me Richard, sr des Longsparcs, cons. ass., 13 ans, St André.
10 juin Catherine Regnault, ve François Ouzouf, prés. au grenier à sel, 75 ans.
12 juin Charlotte Aubri, fe François Fouin, 23 ans.
21 » Jacques Pasturel, 18 ans.
24 août Pierre de Montfiquet, esc., sr de St Séverin, 73 ans.
15 déc. Dlle Magdeline des Isles, ve Pierre Cavelier, esc., sr de la Bernardière, 80 ans.
1698 7 janvier Renée Minfaut, ve Thomas Le Brethon, esc., sr de Perci, cons. ass., 58 ans.
21 avril N. d. Marie Dauxès, ve Pierre de Montfiquet, esc., sr de St Séverin, 63 ans.
17 juin Magdelène Baucher, ve du sr Gohier, garde des sceaux en viconté, 63 ans.
7 juillet Charles-François Blondel, fils Pierre, esc., et Magdalène Gohier.
8 » Marie Paris, fe Pierre Mauger, avt, 30 ans, morte d'une chûte avec son enfant ; enterrés ensemble.
27 août Françoise-Catherine Toutain, 28 ans.
12 sept. François Desreux, commis aux aydes (v. plus bas en 1706).
27 oct. Me Gilles Lhonoré, sr de Surmont, doct. en méd., 56 ans.
4 nov. Elisabeth de Douvre, ve Pierre Plançon, officier de la maison du Roy, 55 ans.

1698 18 » Suzanne David de Sortauville, ve Messire Hervé de Longaunay, cher, sgr de Franqueville, 52 ans.
1699 6 mars Dlle Catherine Potier, ve Marin de Hérissy, esc., 60 ans.
4 mai Dlle Antoinette Descaieul, de la Ramée, 58 ans.
4 juin Guillemette du Bouillon, fe Me Jean Tavigny, not., 50 ans.
18 sep. Anne Minfaut, ve mons. de Cahier, esc., 65 ans.
11 déc. Simon Lesueur, esc., diacre, 24 ans.
1700 4 avril Anne Le Roy, fe Estienne Dupuy, commis aux aydes, 54 ans.
14 » Françoise de Bordeaux, 28 ans.
17 juin Estienne Dupuy, commis aux aydes, 60 ans.
21 » Me Jean Le Brethon, greff. en él. et grenier à sel, 50 ans.
24 août Dlle Charlot[te]-Pétronille Héroult de Coursi(cy ?), 18 ans, de St André.
4 sept. Elisabeth Le Maigre, 17 ans.
7 » Renée Laloë, 20 ans.
10 » Jeanne Fermine, ve Philbert Le Béquet, sage-femme, 88 ans.
2 nov. Catherine Beton, fe Charles Bihoreau, garde de la porte de la Reine, 79 ans.
1701 12 mars N. d. Bonne Charlotte Gautier, fe mons. de la Bernardière, 26 ans.
1702 9 avril Catherine Potevin, ve Jean Sallen, esc., sr de Caugny (Caugy ?), 86 ans.
18 mai Suzanne-Françoise Suhard, 2 ans.
19 » Thomas Regnault, sr de Belle Mare, bourg. de Bayeux, 83 ans.
3 août N. d. Renée du Chastel, ve Philippe de Pierrepont, sgr de Cricqueville, 80 ans.
4 » Me Gisles Blanchet, pbre, chap. de St Nicolas, de St Loup.
4 » Anne Le Cavelier, ve Pierre Lescallé, esc., sr de Montebourg, 77 ans.
6 oct. Joachim Geofroy, premier avt du Roy au siège de Bayeux, 63 ans.
19 » Joseph Levaillant. esc., sgr haut justicier de Barbeville.
1703 14 janvier Jacques Dupont, anc. cocher de mons. l'évêque de Bayeux, 76 ans.

(*Lacune*).

1703	8 juin	Me Martin Savary, chap. de N. D. des fossés.
	2 juillet	Guillaume Ratat, épicier et cirier, 36 ans, de N. D. des fossés.
	15 »	N. h. Jacques de la Mariouze, abbé de Condom (dioc. d'Agen), anc. ch. de St Martin, de N. D. des fossés.
	2 déc.	Me Guillaume Fouin, proc. comm., de N. D. des fossés.
1704	6 juillet	Anne de St Quentin, ve Hervé Scelles, esc., sr de la Motte St Martin, 62 ans.
	29 oct.	Edouard Joret, sr des Closières, drapier, 35 ans, de St André.
	12 nov.	Philippe Demiharenc, escer, sr de Bellefontaine, 62 ans.
	6 déc.	François Fouin, bourg. de Bayeux, 33 ans.
	29 »	Me Pierre Débonnaire, chap. du lieu, 50 ans.
	31 »	Marie de Ste Marie, ve mons. de Beauvais, 90 ans.
1705	14 mars	Françoise Sanson, ve Marin Paris, 70 ans.
	4 avril	Gabriel Baucher, chandelier, 65 ans.
	27 »	Marie Vautier, 80 ans.
	20 mai	Marie-Anne Pasturel, 12 ans.
	20 »	Geneviève de Beauvais, 68 ans.
	15 juillet	Marie-Anne Minet du Breil, ve Toussaint Roucel, sr de la Rouselière, 68 ans.
	29 déc.	Catherine de la Rivière, ve Laurens de Grimouville, esc.
1706	23 février	Me Jean Fumée, sr de Pouligny, bourg. de Bayeux, « mort de létargie », 79 ans.
	6 mars	Pierre Suhart, esc., sgr et patron de St Germain, lieut. gén. en baill., 90 ans.
	3 avril	« est décédée Magdelène Hardouin, ve Nicolas de la Mare, puis Jean-Michel Ratat, d'une mort subite, pour avoir avalé une huître vinaigueré, 40 ans. »
	12 sept.	François Esneux (Desreux ?), commis aux aydes. (Voir plus haut en 1698).
	17 oct.	Jean Villeroy, mercier, 37 ans.
	17 déc.	Guy Petitot, domestique de Mgr l'Evêque, 85 ans.
	»	Catherine Havard, 19 ans.
1707	31 janvier	Me Robert Pasturel, ch. de Goupillières, anc. chap. de St Nicolas des Courtils. Il avait une inscription tumulaire dans la nef, à droite en entrant, contre le mur (1).

(1) Voir Béziers, p. 82.

1707 2 mai — Marie-Marguerite de Milières, fe Pierre-Charles de Héricy, esc.

19 août — Anne Néel, fe Michel Suhard, esc., sr de Loucelles, 75 ans.

4 oct. — Marguerite Philippes, ve du sr Cahier Morfontaine, 60 ans.

16 » — Marie Cahier de Morfontaine, 50 ans.

23 » — François Descaieul, esc., sr de Bricqueville, 84 ans.

1708 16 février — Me Jean Pasturel, greff. en vic., 50 ans.

26 avril — Richard Néel, esc., sr des Longsparcs, cons. du roy, ass. en baill., 65 ans, de St André.

18 sept. — Marguerite Vautier, ve mons. du Fresne Carcagny, 79 ans.

15 nov. — Anne Duclos, ve n. homme Thomas Quetisant, 82 ans.

1709 6 février — Pierre Estienne, sr de la Perruque, recev. des consignations, 53 ans.

4 mars — N. d. Charlotte Le Berceux, ve mons. du Boscage, 88 ans.

30 » — Marie-Magdelène Lhonoré, 23 ans.

12 sept. — Jean Le Maigre, esc., sr de l'An, lieut. d'inf. au rég. d'Auxerrois.

20 oct. — Me Raimond Baucher, scolastique, 72 ans (1).

28 nov. — N. d. Charlotte Belloy, ve Etienne Suhard, esc., sgr et patron de St Germain, lieut. gén. en baill., 55 ans.

17 déc. — Elisabeth Baucher, 30 ans, fe en secondes noces de François Bunouf, 33 ans, de St André.

1710 24 janv. — N. d. Jeanne Hélyes, fe mons. de Vierville Marguerie, 30 ans.

31 oct. — Marc Détrevaux, sr de Grammont, 37 ans.

1711 6 janvier — N. d. Marie Le Vaillant, ve François André, esc., 87 ans.

9 » — Me Jean Michel, procureur commun, 54 ans.

24 » — Marie Geofroy, 25 ans.

12 février — N. d. Marie-Anne Clément, fe mess. François Tanneguy.

» — Senot, esc., sr de la Peintrerie Morsalinne.

2 mars — Hervé Bihoreau, pbre, chap. de St Antonin en la Cathédrale, et curé de la Poterie, y inhumé.

14 juillet — N. d. Catherine de Cussy, fe Georges Toutain, esc. sr de Cromelle, 60 ans.

(1) Voir Béziers, p. 84.

1711 18 août Philippe Tourlaville, esc., 68 ans.
12 oct. Nicolas Fumée, 10 ans.
» Richard Jehanne, 72 ans.
29 » Estienne Lepersonnier, pbre, curé de St Sauveur, par N. et d. p. Antoine Lefort, pbre, ch. de St Laurens, dans le chœur.
12 nov. Louis Gosset, 4 ans, fils du Taillis Gosset, avt, dans la nef.
1712 12 janvier Claude Suhard, esc., 9 ans.
12 mars Guillaume Regnault, sr de Préville, 74 ans.
1er avril Dlle du Val, 84 ans.
6 » Philippe Le Lorier, fils Le Lorier, avt, 22 ans.
14 » Marguerite Paris, fille Robert Blot, 65 à 70 ans.
26 mai Me André Hardouin, pbre, chap. de St Nicolas des Courtils, 68 ans, par le préfet de la conf. des prêtres ; présents : Me Simon Le Bel, pbre, chap. de lad. église et Guillebert, desservant.
1er juin Jacques-Emmanuel Le Provost, esc. sr de Bénouville, 36 ans.
18 août Richard Scelles, sr des Prez, cons. ass. en baill. et vic., 73 ans 6 mois.
26 sept. Michel Suhard, esc., sr de Loucelles, 86 ans 6 mois, par J.-B. Peschard, chane de la cathédrale.
1713 7 mai Françoise Débonnaire, fe Me Georges Marais, proc., 54 ans, par Delauney Hue, n. h., gr. trésorier de la cath.
21 mai Sébastien Champeaux, 50 ans, par n. et d. p. Antoine Levasseur, ch. de Gavrus.
12 juin Richard Le Courtois, 6 ans 7 mois.
23 » François Ausbert, esc., 50 ans, par l'abbé de Campagne, ch. des Essartiers.
8 sept. François Senot, esc., sr de la Peintrerie, par l'abbé de Grainville, grand chantre.
1714 2 janvier Marie Le Tellier, ve Germain Lefort, 83 ans, par n. h. Pierre-Alexandre Lhonoré, sous-chantre ; présents : n. h. Thomas Lefort, ch. de Cully et Jean Le Fort, ses petits-fils.
12 janvier Dlle Catherine de Marigny, de Hautmesnil, 19 ans.
6 février Marguerite Biet, ve Jacques Raoult, 42 ans.

1714	22 juin	Dlle Marie-Magdeleine Le Coq, ve [Lhonoré de] Surmont, doct. en méd. par n. h. (Bernard) Campagne, ch. de Cambremer.
	22 août	Anne Angot, 74 ans.
	»	Dlle Ursule Le Tellier, 35 ans.
	3 déc.	Jean d'Hermerel, cons. ass. en baill. et vic. lieut. gén. de police, 55 ans.
1715	16 mars	Marie-Magdeleine Lucas, ve en secondes noces de Bailleul, sr de Cachy, 84 ans.
	19 avril	Julien-François Eury, 7 ans.
	»	Charles Bethon, avt en élect., 35 ans.
	5 mai	Marie Le Fort, 63 ans.
	23 juin	François-Daniel Leboucher, 45 ans.
	27 juillet	Jeanne Ménard, ve Richard Géhenne, 70 ans.
	16 sept.	Magdelaine Gosset, fe Guillebert, 33 ans.
	17 oct.	Gillonne Piédoue, fe mess. Pierre-Louis Le Petit, chev., sgr Désifs, 64 ans.
1716	13 février	François Havard, proc. com., 92 ans.
	27 »	N. d. Marie-Magdelaine Dubois, ve en secondes noces de M. de Barbeville, décédée maison de M. de Lit[t]eau, par J.-B Peschard, chanc. de la cath. ; présence de M. de Vidouville, frère de la défunte.
	5 mars	Jacques Auvray, 10 ans.
	5 juillet	Anne Frémont, ve Arthur de la Cotte, 90 ans, par Josset, grand pénitencier.
	20 juillet	Gabrielle de Hesnault, ve Mess. Pierres de Méhérenc, esc., sr de Bellefontaine, proche le tombeau Philippe de son mari de St Vigoret.
	10 août	Claudine Guillemette Dubois, 23 ans 6 mois.
1717	7 janvier	Marie Anfrie, ve Geofroy, avt du Roy, 68 ans.
	23 avril	Suzanne Pigache, 72 ans.
	24 »	Magdeleine Lochar, ve Guillaume Elie (Hélyes), esc., 93 ans.
	26 oct.	Edouard-Antoine Elie (Hélyes), sr de Clinchamps, lieut. gén., anc. civ. et crim.
1718	28 janvier	Marie Cornillo, fe de Séran, esc. et cons. du Roy.
	21 mai	Aimé Le Marois, proc. en baill. et vic., 77 ans.
	8 oct.	Marguerite Tanquerel, 35 ans.

1719 5 sept. Aimé Onfroy, 19 ans.
6 » Jeanne Paris, 82 ans.
3 oct. Jacqueline Dubosq, ve Aimé Lemarois, 75 ans, par Lebreton, curé de St André.
10 déc. Joachim de Scelles, esc., sr de St Cosme, 75 ans.
1720 2 janvier Charles Bihoreau [sr] de Monteval (Mondeval ?) ancien garde de la porte de la feue reyne, 85 ans, « après avoir reçu le St Sacrement de l'Extrême-Onction, l'imbécilité dans laquelle il était, ne nous ayant pas permis de lui administrer les autres. »
22 février Michel Poussin, 77 ans.
21 mars Robert Onfroy, « décédé du jour d'hier par un accident d'un éclat de canon tiré au château de Bayeux ».
29 » Jeanne du Bouley, 36 ans.
9 avril Me Simon Le Bel, pbre, chap. de St Nicolas, décédé à St André, par M. de Goupillères, sous-préfet de la confrérie des prêtres de Bayeux, dans le chœur.
30 » Françoise Gérond (Gérard ?) de Grémont, fe Jacques-Antoine de Séran, esc.
26 juin Guillaume Vermond, domestique du comte de Bricqueville, 45 ans.
28 juillet Jeanne de Guérin de la Houssaye, 40 ans.
23 août Marie-Catherine Guérin Canchie, fe Pierre Laroque, commis aux aydes, 23 ans.
1er oct. Martin Delaunay, 52 ans.
7 » Catherine Le Terrier, 88 ans.
14 nov. Nicolas Guiton.
1721 21 janvier Adrien de Brix, esc , sr d'Hérouville.
23 » Charles Roger, 45 ans.
7 février Jean-Pierre Biet, pbre, vic. du lieu, dans le chœur, par Me Michel Le Nepveu, curé de St Patrice.
30 mars Robert Le Paulmier, avt , 55 ans.
1er avril Dlle Léonard Descajeul, 80 ans.
21 » Robert Jean, 70 ans.
4 sept. Elisabeth Le Mestre, fe Estienne-Thomas Trolong, cons. ass., 25 ans.
11 oct. Robert Boudet, cuisinier des demoiselles de la Paintrerie.
14 » Pierre Fouin, 45 ans.

1721 20 déc. Thomas Le Courtois, av^{t} , 40 ans.
25 » Pierre Blondel, esc., 72 ans.
1722 16 février Thomas Le Lorier, av^{t} , 63 ans.
17 » Anne-Marie Despinos (-oze), 55 ans.
30 mars Elisabeth du Vivier, 70 ans.
1er avril Scholastique Centsolz, 80 ans (morte à l'Hôtel-Dieu).
17 » Louise-Bonne Senot, 40 ans.
26 » Marie Farcy, v^{e} Louis Aubry, rec. des tailles, et f^{e} Hardy, 68 ans.
22 mai Pierre Savary le Chesne, 73 ans.
22 juin Michelle Duboscq, v^{e} Le Vannier, 80 ans.
5 juillet Marie-Thérèse Maillard, f^{e} du Moslé Canivet, 60 ans.
10 nov. Nicolas Duval, maître d'hôtel de Mg^{r} de Lorraine, 60 ans.
1723 21 août Augustin Lhonoré, médecin, 40 ans.
28 » M^{e} François Laigle, chap. de S^{t} Nicolas des Courtils, dans le chœur, par n. et d. p. Antoine Lefort, ch. de S^{t} Laurent.
11 sept. Anne Joslain, f^{e} Le Cauchois, proc., 70 ans.
5 oct. Michelle Cupercy, 65 ans.
7 » Elisabeth du Mont, v^{e} Robert Baucher, bourg. de Bayeux, 84 ans.
18 » Catherine des Buats, f^{e} d'Ourville Léonard, 65 ans.
12 nov. N. d. Marguerite Alan, v^{e} M. de Gonon, 70 ans.
18 » René Philippes, esc., s^{r} de Hautmesnil, 70 ans.
1724 6 janvier Marie-Victoire Sabine, fille, mess. Sabine, comte de la Quesse, 3 ans 6 mois.
7 » Mess. Marc-Antoine Le Vaillant, 37 ans.
9 février Mess. Philippe du Chastel, s^{r} d'Amonlaville, 74 ans.
23 » Raphaël Onfroy, proc. en élect., 55 ans.
» Françoise du Fort, v^{e} du s^{r} Jean de la Rivière, perruquier à Bayeux, 70 ans.
1er avril Pierre Piédavant, perruquier, 26 ans.
9 » N. d. Anne-Françoise Delauney, 70 ans.
15 » M^{e} Nicolas Pouligny Fumée, ass. à Bayeux.
» Pierre de Clinchamp, esc., 40 ans.
17 » Gabrielle Morel, 24 ans.
30 » N. d. Barbe Maillard, f^{e} mons. de Courcy, 65 ans
5 mai Marie de S^{t} André, 78 ans.

1724 8 juillet *N*... du Mesnil Troplong, 2 ans.
25 » Jeanne Foin, 8 ans.
1725 26 mars Pierre Crepel, av^t, 65 ans.
26 avril Barbe du Four, v^e M^e Pierre Savary.
8 mai Charlotte Le Blais, v^e Lecourtois, av^t, 52 ans.
2 juillet Roberde Maresq, 32 ans.
10 août Henry Dubois, proc., 74 ans.
30 déc. Jacques Dubosq, boulanger, 60 ans.
30 » Agathe Fréard, f^e Dumont, cons. du Roy, 30 ans.
1726 6 février Pierre de Bihoreau, ancien garde de la porte [du roy].
11 mars Pierre Lhonoré, 75 ans.
14 juin Marguerite Laloe, v^e Robert Bauchy (-cher ?).
5 nov. Jacques Bonnemie, p^bre.
1727 6 janvier M^e François de la Cotte, chap. de la Cath. et de S^t Nicolas des Courtils, décédé à S^t Ouen du Château, par le Chapitre, disc. p. M^e Pierre de la Gouge, officiant.
1^er mai Anne Lativelle, f^e M^e Toustain, 63 ans.
8 juin Magdeleine Le Breton, de Percy, 60 ans.
25 oct. Marie-André Duval Osbert, 72 ans 6 mois.
12 nov. Pierre Guillebert, organiste.
24 » Jean Fossard, de Mosle.
23 déc. François Suhard, de Loucelles, 22 ans 6 mois.
1728 17 février Angélique Giberville, v^e Duhamel, de Cottun, 80 ans.
22 sept. Madeleine Gohier, v^e Pierre Blondel, esc., 75 ans.
9 déc. Jean Douétil, 33 ans.
21 » Marie-Anne Lebrethon, 50 ans.
1729 9 janvier *N*... Leroux, 2 ans.
19 » Eulalie de Vassy de la Forest, 7 ans.
6 avril Mess. Gilles-Hyachinthe de Marguerie, chev., sg^r de Colleville, 75 ans.
8 juin Thomas Onfroy, 24 ans.
17 » Mess. Pierre-Antoine de Boran, fils de [Pierre-Augustin de Boran], marquis de Castilly, 7 ans 6 mois.
17 » Mess. Jacques de Vassy, chev., marquis de la Forest, 40 ans, par mess. Dufaur de Pibrac, h^t doyen.
13 oct. Guillaume Bauquet, esc., s^r de Grandval, lieut. crim., 75 ans.
21 » Michel Fumée, 20 ans.

1729 22 » Charlotte-Françoise Coullard, 30 ans.
1730 7 janvier Marguerite du Guay, ve Onfroy, proc. en él., 60 ans.
28 février N. d. Blanche Avenel, fe Thomas Le Brethon, esc., sr de Percy, sgr de Berolle, 40 ans.
29 » N. h. René de Grimouville, esc., sr de Sully, 70 ans.
10 mai N. d. Magdelaine Brazard, ve mess. Jean-Louis Le Pelletier, esc., sr de Molandain, anc. lieut. col. d'infant., 70 ans.
5 août Me Guillaume Liard, chap. de St Sauveur, décédé à St André, par Rohée, curé de la Poterie, préfet de la Confrérie des Prêtres, de St André.
20 sept. Mess. Guillaume de Canivet, esc., sr du Molay et de Vierville, 70 ans.
1731 20 janvier *N*... ve Labarre, vers 100 ans.
» Thomas Baucher, mtre drapier, 50 ans.
21 mars Marguerite de Scelles, ve Me Gabriel Geffroy, cons. du Roy, ass. en vic. à Caen, 75 ans.
8 mai N. d. Marie de Hérissy, fe du marquis de Fontenay, 48 ans (1).
18 » Me Georges Maresq, proc. en baill. et vic., 71 ans.
24 juillet Dlle Claude Le Vaillant, 80 ans.
1er août Me Louis Gosset, sr du Taillis, avt à Bayeux et greff. au grenier à sel, 75 ans.
24 oct. Dlle Anne de la Cour de Baussy, 80 ans.
5 nov. Louis Fumée, 2 ans.
1732 13 janvier J.-B. Armand Le Roux de Langerie, 8 ans.
29 juin Marie-Jeanne Godard de Bellefontaine, fille Olivier Godard, esc., sgr et patron d'Isigny, du Bo(s)c, de Moon, lieut. gén. civ. et crim. en baill.
1733 20 janvier Madeleine Jean, ve Charles Coul[l]ard, 90 ou 93 ans.
22 » Gabriel-Charles Regnauld, sr de Préville, présidt au grenier à sel, 33 ans, par n. et d. p. J.-B. Nicolas Le Petit de Montfleury, pbre, ch. de Bayeux.
23 février Anne Nouuel, 70 ans.
5 mai Françoise Bunouf, ve Thomas Bougy, md drapier.
10 nov. Anne Quetisan, ve Mr Regnauld de Préville, 75 ans, par le ch. d'Arry.

(1) Voir Béziers, p. 83.

1733 23 déc. Catherine Conard, 65 ans.
1734 2 janvier Jacqueline de la Bazonnière, v^e Jacques Ridel, s^r de la Maresquerie, cons. du Roy en baill. et vic.
15 mars Françoise Fossard, f^e Pierre Hudebert, cabaretier.
23 avril Pierre Lhonoré de Surmont, 16 ans.
18 juin Jean Heuzebrocq, 60 ans.
1735 11 février D^lle Marie-Anne de Bailleul, v^e M^e Jean-Louis Hermerel, lieut. gén. de police, décédée à S^t Loup, et comm. ass. aux jurid. de Bayeux, 64 ans.
2 mars Michel-Henri du Bois, 18 ans.
15 mai Michel-Léonor Le Vanier, proc., 40 ans.
31 déc. Magdeleine Desvandes, v^e Descajeul, esc. s^r de Bricqueville.
1736 5 janvier Barbe Menard, v^e Cicille des Graviers, 80 ans.
10 » Elisabeth Gosselin, 24 ans.
18 » Gillette Decajeul, 50 ans.
2 février Nicolas Godefroy, fils Philippe et Jeanne Patry, 3 ans.
5 mai N. d. Marie Hélies, v^e Mess. Charles Basire, esc., sg^r de Villodon, 70 ans.
14 juin Catherine Labey.
3 août N. d^lle Marie-Magdelaine Levaillant, 85 ans.
2 nov. Marie-Louise Guiton, 23 ans.
1737 1^er janvier D^lle Renée Scelles, 75 ans.
16 février Magdelaine Regnauld, v^e du Bois, proc., 81 ans.
31 mars D^lle Claude Fumée, 30 ans.
3 avril Marguerite Corneilleau, v^e Bihoreau d'Escures, officier chez le Roy, 70 ans.
14 juin M^e Thomas Le Cauchois, 70 ans.
22 août Marie-Anne du Pastey du Chastenier, v^e Gardin, et après Louis-Pierre Le Brun, 50 ans.
27 nov. Marin Tostain, 80 ans.
1738 2 janvier Marie Renestain, v^e Robert des Marais, 85 ans.
13 » Hervé-Louis Yver, domestique de M. de Sérillac, 50 ans.
20 mars D^e Charlotte de Criel d'Orival, f^e Néel Désifs, cons. proc. du Roy, en baill. et vic. à Saint-Lô, 50 ans.
24 mars N. d^lle Marie-Marthe de Canivet, v^e du s^r des Prés Scelles, 83 ans.
28 avril N. d. Marie Lourdet, v^e Edouard Hélyes, esc., s^r de Clinchamp, lieut. gén. civ. et crim. en baill., 80 ans.

1738 15 mai Marguerite Pépin, fe Jean Le Barrier, serrurier, 32 ans.
1739 4 février Jeanne-Angélique Le Coq, ve de M. de Surmont.
21 » François Delauney, cap. de la bourgeoisie, 72 ans.
11 mai Me Antoine Le Marois, proc. du Roy en police, 70 ans.
27 » Jacques-Nicolas Fumée, 40 ans.
16 juillet Louise Fouin, 29 ans.
1740 18 janvier Haut et puissant sgr messire Pierre-Jacques-Antoine de Faudoas, chev., comte de Sérillac, Anglesqueville, Tribehou et autres lieux, lieut. du Roy en Normandie, gouverneur pour S. M. des ville et château d'Avranches 60 ans.
19 » Me Thomas-Etienne Trolong, sr du Mesnil, cons. en bail. et vic., 60 ans.
1er février Catherine Gosselin, ve Nicolas-Michel Buhot, sr de Bucéels, 60 ans.
5 » *N*... Montagne, cap. aide-major, au régt royal Piedmont cavalerie, cher de St Louis (O. M.) d'Equer, paroisse de Provence, 50 ans.
7 » Jean Le Courtois, proc.
14 » Suzanne Fleury, fe de la Londe, avt, 34 ans.
25 » Jeanne Noel, fe Exupère Fauvel, chandelier, 72 ans.
22 mars Thomas de Launey, 20 ans.
10 mai Marie Le Lorier, ve Louis Gosset, sr du Taillis, avt, 65 ans.
2 juin N. d. Jacqueline du Châtel, ve François de Fortescu, esc., 81 ans.
15 août Catherine-Philippe Trolong, 30 ans.
28 oct. Me Charles-Simon Richard, directeur des aydes, 40 ans.
1741 21 janvier Dlle Marguerite Hermerel, ve François Amé, sr de la Forte-Main.
25 » Magdeleine Legras, fe Jean-Louis Lecomte, proc.
29 » Jean Le Petit, esc., sr de Montfleury.
9 mars Marie-Magdelaine Picot, ve en troisièmes noces du sr Connétable, 90 ans.
22 mai Jacques Suhard, esc., sr de Loucelles, cons. et avt du Roy, en baill. et vic., 84 ans.
11 juin Marie Scelles, fe Nicolas Thiélocque, 30 ans.
6 oct. Marie Pasturel, 89 ans.

1741	17 »	Marguerite-Françoise Robbes, fe Guillaume-Alexandre Le Roux, cher, sgr de Langrie et de St Amador, 60 ans.
	24 »	Charles Le Maigre, esc., sr de Lan, 80 ans.
	2 nov.	Jeanne-Germaine Fumée, 50 ans.
	4 »	Susanne Conard, dite du Haut Clos, de St Exupère, 75 ans.
	9 »	Marie Delahaye, fe Jean Le Barrier, mtre serrurier, 26 ans.
1742	6 avril	N. dlle Catherine Boullot, 40 ans.
	31 août	Charles Le Boursier, mtre de pension en la ville de Paris, parse St Benoît, 45 ans.
	1er déc.	Mess. Jean-Marc-Antoine d'Hermerel, esc., sgr de Vaucelles, cons. du Roy, trésorier de France en la généralité de Caen, 32 ans.
	11 »	N. d. Marie-Anne de Hérissy, ve Jean-Antoine Le Breton, esc., sr de Bérolles, 76 ans.
1743	31 janvier	N. d. Magdeleine Le Sueur de Fresnes, ve Philippes-Antoine Le Breton, esc., sr de Cambes.
	23 février	N. dlle Marie-Françoise de Couvert, de Coulons, 12 ans.
	16 mars	N. d. Madelaine de la Motte, fe M. [Antoine] de Séran, esc., 65 ans.
	21 »	N. dlle Marie-Roberde-Emilie de Canivet, du Moley, 10 ans 6 mois.
	3 avril	Pierre Cicille, sr des Graviers, greffier en él. et control. des traites de la Romaine pour la ville de Bayeux, 47 ans.
	4 »	Antoine de Séran, esc., cons. du Roy en baill. et vic., 83 ans.
	4 »	Elisabeth Hébert, chandelière, 60 ans.
	25 »	Louis Gosset, pbre, vicaire du lieu, dans le chœur, par n. et d. p. Michel Suhard, pbre, ch. et vic. gén.
	19 sept.	*N*... de Grampré, esc.
	26 oct.	Françoise Ducastel, ve Leclerc, 90 ou 92 ans.
	6 »	Anne Rochard, ve Thomas Le Lorier, avt en baill. et vic., 83 ans, de St Patrice.
1744	28 avril	Olive Onfroy, ve Yves Bethon, 73 ans.
	1er juin	Antoine Bihoreau, cons. du Roy, assess. en bail. et vic., 44 ans.
1745	18 mars	Me Jacques Boyvin, pbre, chap. de St Nicolas des Cour-

tils, dans le chœur, par n. et d. p. J.-B. Daugier, ch. d'Arry, et sous-préfet de la confrérie S[t] Révérend.

1745 11 avril René Le Fillastre, s[r] de la Haiserie, ancien lieut. de cav. au rég[t] de Condé, 72 ans 6 mois.

23 mai François Patry, esc., 72 ans.

19 juillet M[e] Pierre Gaugain, cons. subs[t] en baill. et vic., 60 ans.

19 août Jean LeVaillant, esc., chev. de S[t] Louis (O. M.), anc. cap. au rég[t] de Médoc, 55 ans.

? nov. Le Courtois, p[bre], chap. de S[t] Nicolas, inhumé par M. de Pierre, vic. de S[t] Sauveur.

28 déc. N. d. Marie Hervé de Carbonnel, v[e] M. le comte de Sérillac, 64 ans.

1746 18 janvier Mess. Pierre-Augustin de Boran, chev., sg[r] et marquis de Castilly, 54 ans 6 mois.

19 février Michelle-Marguerite de Crammetot, v[e] Fumée, cons. du Roy, en baill. et vic., 78 ans.

27 » Claude de La Londe, 12 ans.

14 mars Françoise Deschamps, f[e] Onfroy [François-Raphaël], proc., 42 ans.

21 » M[e] Ambroise Le Royer, directeur des aydes, 30 ans.

27 avril François-Guillaume-Pierre Bosquet (Bauquet) de Grandval, fils François Guillaume, esc., cons. du Roy, lieut. crim. à Bayeux, 9 ans.

28 sept. Marie-Marguerite Le Cochois [Cau-], 21 ans.

1[er] nov. Jacques Potier, cons. enq., 60 ans.

6 » Jacques-Julien Ballet, fermier, receveur de l'Evêché, 45 ans.

10 » Marie-Anne Regnauld de Préville, 60 ans.

1747 31 janvier Françoise Le Neveu, v[e] Pierre Cicile, s[r] des Graviers, greff. en l'él., 45 ans.

6 mai Marguerite de la Rivière, de Romilly, 60 ans.

10 » Louis-Victor-Auguste de Petitcœur, esc., s[r] de Beauvallon, 9 ans.

14 juillet Arnette-François Langlois, esc., s[r] du Frétoys, chev. de S[t] Louis (O. M.), cap. à Rohan Cavalerie, 45 ans.

31 » Marie Féron, f[e] Michel Gouesmel, bourg. de Bayeux, m[d] vinaigrier, 75 ans.

11 sept. Hervé Guillaume, fils posthume de n. homme Charles-

Louis Le Chanoine, esc., sgr de Juaye, prés. en élect. et n. d. Françoise-Thérèse de Montaut Guillaume d'Aigneaux, mort depuis 4 mois et n. d. Marie-Anne-Blanche Le Brethon.

1746 30 nov. Dlle Monique de Canivet, 10 ans.
1747 7 déc. Pierre-Antoine Maheust, avt en baill. et vic.
1748 10 février Anne Le Provost, ve de Launey, cap. de la bourgeoisie, 57 ans.
7 avril Marie-Anne Gaugain, fe Pierre Fauvel, md épicier, 40 ans.
25 mai Susanne Champeaux, ve Jean Heuzebroc, mtre cuisinier et bourg. de Bayeux.
7 juillet Claude Néel, fe Richard-Louis Ousouf, cons. subst., 55 ans.
16 août Dlle Catherine Le Tellier, 77 ans.
1749 13 avril Catherine Chasot, ve Boulot, 78 ans.
13 » Michel Gouesmel, 75 ans.
9 juillet Estienne Lesueur, md perruquier, 71 ans.
11 oct. Henry Dubois, recev. part. des eaux et forêts, 52 ans.
7 déc. Marie-Magdeleine de (le) Forestier, ve Morin, 35 ans.
14 » Dlle Catherine Leporcher, ve Jacques Chardin, cap. de vaisseau, 60 ans.
30 » D. p. Michel Le Marois, anc. curé de Tour, 80 ans.
1750 25 avril N. d. Marie-Magdeleine Avenel, fe Pierre Le Maigre, esc., sr de Vallary, 62 ans.
22 mai Marguerite Campagne, 88 ans.
14 sept. N. d. Christine de Grimouville, ve René Philippes, esc., sr de Hautmesnil, 84 ans.
16 » Antoine Le Maigre, esc., sr de Lan, 50 ans.
10 nov. N. d. Marie-Thérèse de Gaillard, fe mons. de Pleure, anc. cons. au Parlement de Paris, 60 ans.
30 » Marie-Madeleine Pasturel, ve de Lignerolles Hue, bourg. de Bayeux, morte aux Hospitalières, où elle était pensionnaire, — dans la nef.
18 déc. N. d. Jeanne-Marguerite Catherine du Fayel, fe François-Auguste d'Arclais, esc., sr de Beaupigny, 23 ans.
1751 6 mars Me Vincent-François Le Fetay, pbre, chap. des Courtils, 79 ans, par n. et d. p. J.-B. François Le Boursier,

ch. de la Cath. et préfet de la confrérie S[t] Révérent, — dans le chœur.

1751 23 mai — Marie-Magdeleine Poitevin, v[e] Jean-François Hébert de Marigny, bourg. de Bayeux, 73 ans.

25 juillet — D[lle] Marie Osber du Teil, fille Robert, esc., s[r] du Teil et Marie-Anne Avenel, 12 ans.

26 » — Emilie de Petitcœur de Beauvallon, 10 ans.

12 sept. — Madeleine de Marguerie, v[e] Gabriel Burel, 81 ans, par Nicolas Morel, p[bre], ch[e] de S[t] Pierre.

28 oct. — Marie-Magdeleine-Françoise Guerruel, f[e] François Le Vanier, av[t] en baill., 50 ans.

1752 21 janvier — Léonard Huet, écolier, 17 ans.

26 » — Mess. Adrien de Saffray, chev., sg[r] d'Engranville, 55 ans.

24 février — Pierre Hudebert, bourg. de Bayeux, 83 ans.

28 mars — J.-B. Bonnemie, s[r] Despréaux, cap. à Rohan, inf., 28 ans.

28 » — Marie Gouesmel, 42 ans.

5 avril — Elisabeth-Françoise Le Bègue Boulard, v[e] Charles Equier (Hettier?), s[r] de Montigny, cap. à Bretagne, inf.

18 » — Catherine Faucon, v[e] Etienne Lesueur, anc. entreposeur de tabac et m[tre] perruquier, 70 ans.

21 mai — Jean de Manvieux, esc., exempt de la maréchaussée de Normandie, 44 ans.

26 oct. — Marie Costey, v[e] Adrien Philippe, 94 ans.

1753 5 janvier — Marie-Anne Le Bègue, f[e] Nicolas Bodard, intendant de la maison de l'évêque, 64 ans.

18 février — Richard Jehanne, bourg. de Bayeux, m[d] épicier, 71 ans.

1[er] mars — Marie-Françoise Le Petit de Monfleury, 53 ans.

28 avril — Edouard Le Maigre, esc., s[r] de Lan, 54 ans.

6 oct. — Marie Onfroy, v[e] Nicolas Guitton de la Croix, 79 ans.

15 déc. — Joseph-Hervé Le Roy, s[r] des Valettes, 84 ans.

1754 10 janvier — Marie-Catherine-Charlotte Toustain, 75 ans.

10 février — Mess. Guillaume-Alexandre Le Roux de Langrie, esc., sg[r] et patron de S[t] Amador, 81 ans.

18 » — Marie-Susanne Luthon (Bethon ?), v[e] Robert Clément, bourg. de Bayeux, 80 ans.

30 mars — Gabriel Moisson, m[tre] chandelier, 77 ans.

7 mai — Jeanne Geoffroy, fille feu Geoffroy, av[t] du Roy à Bayeux, 76 ans.

1754 15 nov. Etienne-Gaëtan-Dominique Maillet de Filbert, recev. gén. des aydes de cette ville, 48 ans.

13 déc. N. dlle Jeanne Hébert Desvaudores, 90 ans.

1755 2 février Pierre Le Maigre, esc., sr de Vallary, anc. cap. au rég. de Blaisois, 71 ans.

9 » Françoise Tillard, fe Philippe Clément, md épicier, 24 ans.

13 mars Jeanne Hébert Desvaudores, 65 ans.

9 avril Marie-Thérèse Leriche, ve mess. Adrien de Saffray, chev., sgr et patron d'Engranville, 64 ans.

15 juillet Me Adrien-Henry Halley, anc. proc. au baill. et ci-devant recev. des pauvres valides de l'Hôp. gén., 72 ans.

13 oct. Jacques Le Boucher, esc., sr du Homme, 45 ans.

24 » de Bailleul, Louis-François, mousquetaire de la 1re cie de la garde du roy, à St-Germain-de-la-Lieue.

1756 6 janvier Marie-Thérèse Letellier, 87 ans.

21 mai Marie-Magdeleine-Charlotte Dubos, fe Joseph Tesson, chev. sgr de Douville Quesnay, Miharang, 65 ans.

24 août Nicolas-Thomas Fumée, sr des Londes, av. au baill., 29 ans.

20 sept. Susanne Le Patou, fe Hervé-François Bihoreau, sr de la Bosquerie, 53 ans 6 mois.

1er oct. Marie Burel, fe Jean-Antoine Gosset, sr du Taillis, 42 ans.

4 déc. J.-B. Progin, de Vaureux, diocèse de Fribourg, anc. suisse de Mgr de Luynes.

8 » Jacques Le Cousté, fils François, laboureur, 55 ans.

25 » Mess. Jean-Nicolas de Pleure, chev., sgr de Romilly, La Ferté, Vilneuil et autres lieux, anc. cons. hon. en la grande Chambre du Parlement de Paris, 77 ans.

1757 20 février Claude de Pierre, avt à Bayeux, 75 ans.

8 mars Jeanne-Joachime Le Marois, 4 ans, fille Pierre, sgr de St Jores et Henriette Le Cauchois.

17 déc. Me Pierre Langlois, chap. de St Nicolas, 67 ans, dans le chœur, par n. et d. p. Richard Gosset, ch.

28 » Marguerite-Catherine de Launey, 30 ans.

1758 13 janvier Marie Ardanville, ve Geofroy des Marois, cons. à Bayeux, 65 ans.

1758 28 » N. d. Susanne Duhayer des Maley (Deshayes du Moley ?), fe Mess. Estienne de Lescaley, 55 ans.

27 février Marie Huet, fille feu Jean Huet Desjardins et Marie Marquier, 20 ans.

6 mars Dlle Olive Desmares, fe Poitevin, proc. en baill., 50 ans.

10 » Mess. Bernardin-André de Tessel, chev. de la Bigne, sgr du Mesny (du Mesnil ?), maréch. des logis des chevau-légers de la garde ordinaire du Roy, maître de camp de cavalerie, chev. de St Louis, venant de Lingèvres, 70 ans.

18 avril N. d. Madeleine Morel, fe Mess. Charles-Adrien de la Rivière, sr de Roumirière, 60 ans, de la Poterie.

23 » Jeanne Fouin, ve René Le Fillastre, sr de la Haiserie, lieut. de cav., pensionnaire du Roy, 60 ans.

25 mai François Huet, 14 ans, fils [feu] Jean Huet Desjardins.

6 oct. Madelaine Le Petit de Montfleury, 20 ans.

21 » Charles-Adrien de la Rivière, esc., sr de Rominière, apporté de la Poterie, 70 ans.

21 » Mess. Charles-Adrien de la Rivière, sr de Rouminière, 75 ans, de la Poterie.

11 déc. Jacques-Joseph-Alphonse Legagneur, marchand, de St Pierre de Caen, 65 ans.

1759 8 février François Maresq, proc. en baill., 64 ans.

18 juin N. d. Léonor-Philippe de Hautmesny [-mesnil], fe mess. Jean Le Petit, chev., sr de Monfleury, 55 ans.

10 nov. François-Guillaume Bauquet, esc., sr de Grandval, lieut. gén. crim. anc. et alternatif en baill., 72 ans.

1760 25 mai N. dlle Madeleine-Philippe de Hautmesnil, 60 ans.

23 juin Marie-Jacqueline de Siresmes, fille mess. Charles-François de Siresmes, chev., sgr de la Ferrière, d'Homay (du Hommet ?) et la Vaquerie, 3 ans.

3 déc. J.-B. Deschamps, sr du Hutrel (Huterel ?), bourg. de Bayeux, faisant valoir une terre à St Marcou.

4 » Marie-Anne-Charlotte [de] la Rivière de Romilly, 72 ans.

1761 17 janvier Martin-Robert Hue, sr de Lignerolles, 50 ans.

19 avril N. dlle Françoise Le Messager, des Oubeaux, femme de chambre de la marquise de Castilly, 60 ans.

5 mai Elisabeth de Monfiquet, 83 ans.

1761 28 mai — Barbe Langevin, fe Me Michel du Bois, avt en baill., 68 ans.
13 juillet — Michel des Marais, 80 ans.
3 sept. — Louise Baucher, ve Richard Jehanne, épicier, 70 ans.
28 déc. — François-Hervé de Bihoreau, sr de la Bosquerie, officier chez le Roy, 64 ans.
1762 9 février — Pierre Le Vanier, pbre, chap. de St Nicolas, dans le chœur, par n. et d. p. Clément-François Jahiet, pbre, ch. de Merville, 65 ans.
28 » — Me Charles Bihoreau, sr d'Escures, pbre, 64 ans.
8 mars — Me Thomas Le Pelley, pbre, chap. des Courtils, 76 ans.
18 » — N. et d p. Me Adrien-Thomas du Hamel de Conjon, 76 ans.
20 » — Me Jacques de la Londe, lic. aux loix, doyen des avts au baill., 68 ans.
30 » — Marie-Anne Duval Jacquelin, ve Martin-Robert Hue, sr de Lignerolles, 54 ans.
24 juillet — Me Michel Dubois, avt en baill., 84 ans.
25 sept. — Julien Le Maigre, esc., sr Delan, 80 ans.
1763 10 février — N. d. Marie-Madelaine Le Sueur des Fresnes, fe Mess. Jean-Antoine Le Breton, esc., sr de Cambes, 44 ans.
22 » — N. dlle Marie-Marguerite Brouault, dite de Beauval, d'Hébécrevon, 74 ans.
30 mars — Joachim Poirée, aubergiste, 65 ans.
20 juillet — Michelle Le Vanier, 75 ans.
10 sept. — Claude Picart dit d'Augicourt, ancien valet de chambre du cardinal de Luynes, archev. de Sens, originaire de Franche-Comté, 77 ans.
19 oct. — Charles de Launey, sr du Vignet, 33 ans.
17 nov. — Me Richard-Louis Ousouf, sr du Taillis, cons. du Roy, subst. postulant en baill., 70 ans.
1764 5 avril — Anne-Elisabeth Benard de Maisons, ve Mess. Jacques de Thioult, esc., chev., sgr et marquis de Vaussieux, 82 ans.
23 » — Marguerite Geofroy, ve Le Cauchois, 72 ans.
24 » — Jacques-Philippe Neuville, 27 ans, de St Exupère.
9 juin — Marie-Madelaine-Elisabeth Michel, 60 ans, ve Halley, proc. du Roy en baill. et siège présidial de Caen.
9 juillet — N. d. Marie Strapart, ve Mess. de Landes, esc., chev. de

St Louis, commandant du fort des Bains dans le Roussillon, 58 ans.

1764 22 août — Charles-Louis Aubry, sr de Trungy, esc., 45 ans.

22 oct. — Anne Septier, fe Me Charles Jehanne, md poulaillier, bourg. de Bayeux, 40 ans.

19 déc. — Jean Cheneaux, contrôleur des actes.

1765 4 février — Anne Cayer, ve Michel Desmarais, proc. en él., 88 ans.

14 mars — Marie Cayer, ve Charles Roger, md drapier, 85 ans.

24 avril — N. d. Louise-Victoire-Emilie Elies (Hélyes), fe Mess. François-Antoine, esc., sgr de Beauvallon, 60 ans.

1766 4 mai — Me Pierre Le Roy, avt en baill., 70 ans.

4 sept. — N. d. Marie Le Bedey de Vaux, ve Antoine Le Maigre, esc., sr Delan, 68 ans.

6 » — Jacques du Douet, md drapier, 66 ans.

1767 28 février — Jacques Hébert, sr de la Mare, 65 ans.

21 mars — N. d. Nicole-Charlotte Chaudrelo (Choderlos ?) de Laclos, de Paris, ve Messire Michel Toustain de Fontenelle, chev., sgr de Juaye et mestre de camp de dragons et en 2mes noces de Mess. François-Charles-André Blondel de Sissone, esc., major de cavalerie du rég. Royal Piedmont et chev. de St Louis, 83 ans.

29 » — N. d. Marie-Susanne de Pierrepont, ve Me Antoine Le Marois, anc. proc. du Roy de police, 75 ans.

27 avril — Dlle Jacqueline Le Rouge, ve Me Michel Le Courtois, avt au baill., 79 ans.

26 déc. — Pierre Huard, mtre traiteur, 65 ans.

1768 23 janvier — Mess. René Patry des Alleurs, esc., chev. de l'ordre royal et militaire de St Louis, ancien off. au Royal Dauphin étranger, 59 ans.

28 avril — Marie-Marguerite Dubois, ve Me Claude de Pierre, avt en baill., 89 ans.

28 mai — François Le Pelley, bourg. de Bayeux, 77 ans.

6 juin — N. d. Elizabeth-Armande Le Métayer, fe mess. Michel-Louis-François de la Londe, esc., sgr de Pontécoulant, cons. du Roy, maître ordinaire en la Cour des Comptes, aydes et finances de Normandie, 24 ans.

22 août — N. dlle Hyacinthe-Louise-Auguste Be[r]thauld de Chemauld (?), 55 ans.

1769	12 avril	Anne-Gabrielle de Garselles, v^e J.-B. Deschamps, s^r Duhutrel, 80 ans.
	14 juin	Mess. Gabriel-Philippes de Tourville, s^r de Marigny, chev. de l'ordre royal et mil. de S^t Louis, ancien cap. à Beauce infant., et anc. commandant à Mont-Epinguay, 82 ans.
	14 juillet	D^lle Marie-Alexandrine-Justine de Matagu (Montagu ?), fille mess. Dominique-Barnabé-Pierre, esc., et n. d. Marie-Françoise Lequeus de Varville, 10 ans.
1770	27 mars	Mess. François-Antoine de Petitcœur, esc., s^r de Beauvallon, 68 ans.
	1^er mai	H. et p. d^lle Michelle de Faudoas Duhomet (du Hommet), 60 ans.
	9 oct.	Marie-Catherine Hudebert, f^e Jacques Thommine, menuisier, 50 ans.
	24 »	Mess. Nicolas-Michel de Rotz de la Madeleine, esc., 58 ans.
	8 nov.	Mess. Jean-Alexandre de Couvert de Coulons, esc. chev., sg^r de Breuville (Brunville), anc. cap. d'inf., pensionnaire du Roy, 70 ans.
1771	6 janvier	N. d. Catherine-Thérèse Héron, v^e mess. Pierre de Sabine, esc., chev. sg^r et patron de Brieux, comte de La Quaize, chev. de l'ordre roy. et mil. de S^t Louis, gentilhomme ordin. de la maison du Roy, 77 ans.
	14 »	Philippe Clément, droguiste, 57 ans.
	22 mai	Hémery (Henry) Joseph, marquis de Faudoas, officier au rég. de Navarre, 22 ans.
	30 août	M^e François-Raphaël Onfroy, proc. en él., 72 ans.
	24 oct.	M^e Jean-René Macé, av^t au Parlement et postulant au baill., 70 ans.
	25 »	Messire Louis Dubosq, chev. de Beaumont, officier de la 1^re C^ie des mousquetaires, 40 ans.
	23 nov.	M^e Jean Fumée, cons. hon. en baill., 78 ans.
1772	17 janvier	N. d. Marie-Madeleine-Charlotte Rogier de l'Epinay, f^e J.-B.-Jacques-Gabriel de la Londe de S^te Croix, cons. du Roy au Conseil supérieur de Bayeux, et lieut. gén. civil du bailliage et siège royal, 22 ans.
	18 »	Mess. Vincent-Marie de Kiescau, off. à Navarre inf. de S^t Pierre de Léon, près Morlaix, 26 ans.

1772 3 février Mess. Gilles-François Subtil, esc., sgr de Port, de Commes et autres lieux, 69 ans.

23 avril N. d. Marie Hébert de Vaudores, ve mess. Jacques des Montiers, esc., (sgr) de la Couronne, 77 ans.

3 juin Mess. Philippe de Vernay, esc., 80 ans.

28 oct. H. et p. d. Marie-Thérèse de Boran, dame et patronne de Castilly, Mestry, La Folie, Morsalines, St André de Bayeux, Fontenay le Marmion, fe h. et p. sgr mess. Marie-Charles-Antoine de Faudoas, Mis de Faudoas, Canisy, lieut. du Roy au baill. de Cotentin, gouv. des ville et château d'Avranches, chev. o. roy. et mil. de St Louis, sgr et patron d'Englesqueville, le Hommet, Tribehou et autres lieux, 54 ans.

19 déc. Jean-Julien Coltée, bourg. de Bayeux, 73 ans.

1773 15 janvier Jeanne Osbert, ve Jacques Septier, 85 ans.

29 mars Me Jean-Louis Le Comte, proc. en baill., 60 ans.

5 mai Anne Le Grain, ve Gabriel Auvray, bourg. de Bayeux, 82 ans.

9 juin Me Jacques-Vincent Le Tourneur, pbre, chap. des Courtils et consr de ville, dans le chœur, 68 ans.

1er août Me Jacques-François Potier de Prestreville, pbre et prieur de ....., 75 ans.

17 nov. Me Gabriel Baillet, pbre, chap. de St Sauveur et des Courtils, chœur de la parroisse St Sauveur dans St Nicolas, 72 ans.

18 » N. dame Marie-Anne de la Gonnivière, ve mess. Robert Renard, esc., 74 ans, de St Ouen du Chastel.

15 déc. Me Jean-Pierre Coquatrix, anc. avt au Parlement de Normandie et doyen de MM. les Avts au Conseil de Bayeux, dans l'église de la parroisse St Sauveur dans St Nicolas, 33 ans.

1774 5 janvier Jean Roucelin, de Versailles, anc. secr. du marquis de Balleroy, et greffier de la haute justice de ce lieu, 66 ans.

27 avril Catherine Le Romain, ve Etienne-Thomas Trolong, sr du Mesnil, cons. du Roy, ass. en baill. et vic., dans l'église St Sauveur en St Nicolas, 80 ans.

4 mai Catherine Artu, fe Charles Moulin, 54 ans, de St Ouen du Chastel.

1774 9 juin — Pierre Moulin, huissier priseur-vendeur, 30 ans, église de S[t] Sauveur en S[t] Nicolas.

11 août — Agnès Subtil, v[e] mess. Charles-Jacques de Marguerie, esc., anc. cap. à La Marche inf. et maj. de la capitainerie de Port-en-Bessin, 40 ans, à S[t] Sauveur en S[t] Nicolas.

23 sept. — Michelle Peschard, v[e] Michel Deslandes, proc. en baill. de Vire et proc. fiscal au Bény, 95 ans.

27 oct. — Mess. Aimé Le Maigre, esc., s[r] de Vallary, 42 ans.

29 déc. — D[lle] Anne-Marie-Madelaine Dupont, fille M[e] Antoine-Gabriel Dupont, anc. av[t], proc. au Parlement de Normandie, et Marie-Anne Lemarchand, 21 ans.

1775 1[er] février — M[e] Jean-Louis Godard, recev. gén. de l'Evêché, 58 ans.

20 nov. — N. d. Marie d'Agneaux, f[e] mess. Jean Le Petit de Monfleury, v[e] en 1[res] noces de mess. de la Cour Caugy, 70 ans.

15 déc. — Mess. Pierre-Jacques-Mathieu Moisson, esc., s[r] d'Urville, sg[r] et patron de Vaux et de la Ferrière, anc. dir. de l'Académie des Sciences de Caen, 68 ans.

1776 2 juin — N. d. Anne Thillaye, f[e] mess Paul-Jean-Jacques Philippes, chev. de Marigny, anc. cap. de dragons, chev. o. roy. et mil. de S[t] Louis, pensionnaire du Roy, 26 ans.

1[er] sept. — Anne Moisson, v[e] Claude Picard dit d'Augicourt, 64 ans.

30 nov. — Pierre Porée, aubergiste, 35 ans.

1788 19 mai — Marguerite Parisse, f[e] Louis Desnaye, 30 ans, de S[t] Ouen du Chastel.

4 sept. — Marie-Anne Loisel, 21 ans.

1790 15 mars — Jeanne-Françoise Loisel, 16 ans. (Est-ce dans l'Eglise ?).

II.

N.-D. DES FOSSÉS

Cette paroisse, dont l'église, située sur le bord des fossés du château, fut détruite en 1562, « de peur de nuire à la défense du château menacé de siège par les religionnaires ». Elle eut, d'abord, son office transféré à S[t] Nicolas des Courtils, puis fut réunie à S[t] Sauveur le 13 nov. 1713.

Les paroissiens étaient donc inhumés dans S[t] Sauveur.

1693 11 nov. — D[lle] Silvère Lombard, v[e] Gabriel Bunel, esc., s[r] des Anglers, 55 ans.

1699 23 mars Thomas Morel, esc., 68 ans.
1700 12 juin Michel Dubois, 8 ans.
29 » Françoise Dubois, fille François, proc., 7 ans.
1701 16 mars Magdelène Regnauld, v^e M^e Michel Hermerel, bourg., 60 ans.
1702 19 mai Thomas Regnauld, s^r de Bellemare, 83 ans.
1703 17 mars Marie Centsols, v^e M^e Jean Gosset, av^t, 86 ans.
18 » Jean de Lastelle, commis greff. en vic., 50 ans.
21 sept. Françoise Féron, f^e Guillaume Fouin, proc. commun, 75 ans.
1704 8 janvier Marie Coulard, 5 ans.

III.

S^t ANDRÉ

Cette église étant au-dessus de la porte de ce nom, aucune inhumation n'y fut faite. Les morts notables de la paroisse furent déposés à S^t Nicolas des Courtils, jusqu'en 1704 ou environ, et ensuite à S^t Malo.

Se reporter dès lors à ces deux églises.

S^t André avait une extension de 6 à 7 maisons hors des murs, du côté de l'ouest. Il aboutissait inclusivement, par la maison des religieux de Longues, à la paroisse de S^t Malo, et par l'hôtel de Faudoas, dont il réclame une portion, à celle de S^t Sauveur.

Son office avait été transféré à S^t Malo dès 1682.

IV.

S^t EXUPÈRE

« Par respect pour les cendres des Saints Evêques, on n'enterre personne dans l'église S^t Exupère depuis un temps immémorial ». (Béziers).

Le hameau de Bellefontaine et partie de celui de Cremelles en dépendaient. Par suite de la réunion de S^t Georges, la paroisse s'étendait, au couchant, jusqu'à celle de S^t Vigor le Petit.

1645 17 sept. M^e Robert Le Poivre, p^bre, ancien curé de S^t Exupère, mort au presbytère, 74 ans, enterré au portail de l'église.
1662 M^e Jean Le Petit, p^bre, obitier à S^t Exupère.

1664 18 février Anne du Bousquet, esc., sr de Vienne, fils Pierre, esc., sr de la Mutte, de la parr. St Mâlo, 22 ans, « au portail de l'église, du côté du grand chemin, place qu'ils disent leur appartenir », après avoir abjuré l'hérésie, le dimanche 13 dudit mois et an.

1665 25 sept. Me Jean Le Petit, pbre obitier, 27 ans 7 mois, devant le portail.

1667 7 juin N. p. Jean Corbet, pbre, ch. de Port, et vic. gén. des évêques Servien et de Nesmond, décédé en sa maison sise à St Loup, 69 ans, enterré au cimetière, contre le gâble du chœur de l'église paroissiale (1).

1691 9 juillet Me Pierre Biet, curé de St Exupère, dans le portail, à main droite de son église.

1728 23 déc. Me François-Guillaume Regnault de Préville, pbre, 40 ans, sous le portail, par Me Eustache Rohée, curé de la Poterie.

1747 2 mai Pierre Lesseline, curé de céans, sous la porte de l'église, 62 ans, par Thomas Regnauld de Préville, curé de St Sauveur, doyen de la Chrétienté.

(En 1753, le sr Le Prestre, curé, fit allonger la nef de 16 pieds, si bien que les corps inhumés au portail sont maintenant dans l'intérieur de l'église).

V.

St GEORGES

(réuni à St Exupère en 1680)

En 1680, l'église St Georges est mise en interdit, parce qu'elle tombait en ruines, et son ancien cimetière devient celui de l'hôpital général (aujourd'hui séchoir de l'hospice).

En 1681, avec les matériaux de démolition de St Sauveur (chapelle St Etienne), on construisit, rue St Jean, le mur bordant le cimetière de l'hospice.

Le décret d'union ne fut toutefois rendu qu'en juillet 1754.

Cette église occupait l'emplacement de l'école Charlemagne Delamare.

1670 27 août Françoise Osmont, fe Philippe Laniepce.

(1) Voir Béziers, p. 91.

1671 5 juillet Anthoisne Le Savoureux.
1672 2 oct. Guillaume du Jardin, fils Me Pierre, 6 ans.
1673 10 juillet Guillaume Le Maistre, 86 ans.
1679 (?) février Marie-Anne Basley, 13 ou 14 ans.
25 » Guillaume Le Lièvre, 75 ans.
1680 19 janvier Jacqueline Eudelin, fe Jean Taillepied, 62 ans.
9 février Jean Taillepied, 46 ans.

VI.

St SYMPHORIEN

St Symphorien était petite et assez mal construite. Il n'y avait qu'une aile, au N., bâtie en 1439. Il y avait deux chapelles contiguës au cimetière : St Jean, où étaient les fonts baptismaux, et qui, en 1773, servait de cellier au presbytère ; et St Louis, abandonnée pour faciliter l'entrée du cimetière et abattue en 1732, quand on élargit la rue aux dépens de ce cimetière.

Cette paroisse était la plus étendue et comprenait 2.000 âmes.

1620 25 mai « Jacques, fils Guille de Lastelle, mon escolier (c'est Robert Davauleau, principal du collège et ch. de Grisy, curé depuis 1615, qui parle), âgé de 16 à 17 ans, devant l'autel de Monsieur St Sébastien. Plaise à N. S. user de miséricorde envers luy. »
10 déc. Richard Noël, de St Laurent, près le pilier de la nef où est pendu le bénistier.
1621 24 février Raoulette Postel, ve Louis Le Febvre, nef, devant l'autel St Sébastien.
23 mai Germain, fils André Gilles.
8 août Thomine Moustier, fe Gilles Le Boursier, près l'autel Notre-Dame.
17 » Me Pierre Richier, apoticaire, bourg. de Bayeux.
14 nov. André Gilles, bourg. de Bayeux, près la porte de l'église.
23 déc. Anne Le Savoureux, fe Jean Le Boix.
1622 15 février Me Anthoine Le Guey, devant l'autel de la chapelle dite vulgairement *en droit du lion*.
12 mars « La nuict du douze jour de mars mil six centz vingt-deux

fut proditoirement et malicieusement assassiné en son lict Sébastien Pitet, mercier, demeurant rue aux Coqs», près l'autel S[t] Sébastien.

1624 19 oct. Guillaume Noel, de S[t] Vigoret.

1625 11 mai Jean Bailleul, s[r] de la Fosse, de S[t] Sauveur.

[1627 28 août Michelle, fille Pierre Mallet, 11 ans 4 mois, morte à *Vaucelles*, y inhumée près la chapelle *S[t] Julien des Champs*, à cause de la contagion.]

9 déc. Susanne, fille Lambert Folliot, 1 mois.

1628 27 oct. Noelle La Perche, v[e] Michel Le Cavelier, 60 ans.

14 nov. Marguerite, fille Michel Le Savoureux, 6 semaines.

1629 25 mai Gillette Chefdeville, v[e] Charles Folliot, 60 ans.

28 mai « Jacques Capelle, 21 ans, décédé à la Capellette, inhumé dans le bas de l'église, dans le bas de la chapelle appelée *de lion*. »

13 oct. Olivier Havard, en la nef en bas.

1630 28 mars Catherine Centsouls, f[e] François Regnauld, fils Henry, 40 ans.

12 avril Marie Pierre, f[e] Nicolas Philippe.

1631 4 août Marie, fille M[e] Jean Richier, 2 ans 7 mois.

4 » Une fille de M[e] Philippes Euldes et de Magdeleine Hermerel.

17 » François, fils Jean Vauchis, fils François.

10 sept. *N*..... v[e] Guillaume Genas, décédée à S[t] Malo, 80 ans.

nov. Fille de Robert Agnetz, av[t], et Marie Folliot.

22 déc. Simon Le Libois, hostelier.

1632 8 mars Pierre Le Boursier, 58 a., frère de Louis Le Boursier, p[bre].

25 mai Anne, fille Lambert Folliot, et Anne Blanlo, 4 ans.

25 juillet M[e] Jacques Lhonorey, p[bre], chap. et obitier.

26 déc. Anne Lefebvre, f[e] M[e] Guillaume d'Authie, 57 ans, rue du Champ fleury.

1633 18 mars Charlotte Pitet, 60 ans.

6 mai Marie Anfrie, v[e] M[e] Hervé Richier, 72 ans.

7 sept. M[e] Nicolas Lebourg, 70 ans.

1634 11 mars Noel, enfant unique de Guillaume Folliot, fils Richard et Jeanne Blanlo.

8 juillet Françoise Cauvet, f[e] M[e] Guillaume Hermerel, cons. du Roy, recev. des tailles, 60 ans.

1634 30 oct. Barbe, fille Charles Noël, 8 ans.
17 nov. Jacqueline Noël, fe Me Jean Richier, apoticaire, 37 ans.
1635 23 sept. Me Denis Bailleul, sr de Cachy, esleu, contr. à Bayeux, 43 ans.
1er nov. Guille d'Authie, 80 ans.
1636 21 juin Jeanne Gires, ve Olivier Havard, 50 ans.
10 juillet Henry Regnauld, 77 ans.
7 sept. Anne Rebarbe, ve Jean Tillard, décédée à St Nicolas des Courtils, 76 ans.
1637 5 mars Jeanne, fille François Desmares et Jeanne Regnauld.
9 » Catherine Marguerie, fe Jean d'Authie, 1er esleu, à Bayeux.
26 avril Pierre Halley, décédé à Argouges, 40 ans.
8 juillet Perrette Nicole, fille feu Claude et Anne Ouzouf, 20 ans.
22 août Jeanne, fille Me Guillaume Nicole, sr de la Champaigne, 2 mois.
[23 sept. Marin Thomas, mort à la Conciergerie de cette ville, inhumé entre la porte et la montée de la tour.]
1638 8 mars Richard Folliot, 79 ans, chapelle Ste Anne.
15 juin Jeanne, fille Guillaume Folliot, fils Charles.
16 nov. Noël Nicolle, 40 ans (maison Me Jacques Hermerel, rue du Champ Fleury).
12 déc. Jacques Noël, décédé à St Vigor, près la porte.
17 » Olivier, fils Guille Nicolle, sr de la Champaigne.
21 » Perrette Martin, fe Jean Hébert, 40 ans.
1639 31 oct. Catherine, fe n. h. Guille de Grimouville, sr de St Germain de la Lieue, 39 ans.
1640 13 janvier Louis Le Boursier, pbre, obitier, 56 ans.
1641 20 février Guillaume Estrevaulx, pbre, 27 ans.
28 août François Regnauld, fils Henry, 60 ans.
8 déc. Robert-Nicolas Gilles, 2 jours.
1642 27 mars Marguerite, fille Guillaume Nicole, sr de la Champaigne. 6 ans.
2 juin Michel, fils Me Henry Lequesne, 3 semaines.
» Marie, fille Me David La Niepce, 3 mois.
9 juillet Marie Nicole, fe Jean Péry, tabellion, rue du Champ fleury.
11 » Marie, fille Jean Péry, 12 jours.

1642 18 sept. Jean Le Breton, boulanger, 64 ans.
13 nov. Jacques Ouzouf, m^d drapier, bourg. de S^t Symphorien, 72 ans.
1643 15 janvier Jean Vauchis, fils Guillaume, 60 ans.
17 » Perrette La Valette, f^e Richard Estrevaulx, 49 ans.
27 » Charles Benard, 65 ans, près la petite porte.
6 février Jacques Hermerel, esleu, rue du Champ fleury.
12 mars Marie Estrevaulx, 16 a. 5 m., devant l'autel S^t Sébastien.
21 » Jean Le Savoureux, 81 ans.
» D^lle Gabrielle de Grimouville, fille n. h. Guillaume de Grimouville, s^r de S^t Germain.
22 avril Marie, fille Guillaume Moillard, 3 ans 8 mois.
19 mai François, fils Lambert Folliot, 5 semaines.
7 juin Jacques, fils François Desmares, 9 mois.
5 sept. Catherine *N*..., v^e Jean Damigny, 50 ans.
1644 30 mars Marc-Robert Le Bourg, 75 ans.
2 avril Denis Folliot, 11 ans.
28 mai Jacques Ouzouf, 71 ans.
5 juillet Perrine Guillot, f^e Guillaume Moillard.
17 » Jacqueline Benard, 17 ans 5 mois.
26 » M. Louise Regnauld, fille Martin, président du grenier à sel, cons. ass., s^r du Castel, dans la nef, jouxte le premier pilier au-dessous de l'autel N.-D.
16 août Catherine Hermerel, f^e Richard de Magni, 64 ans, proche l'autel S^t Sébastien.
28 » Jean fils Guérin Duboscq, proc. comm., 5 jours.
25 nov. Magdelène Blondel, f^e Guillaume Le Midou, esc., s^r de la Chesnée, 62 ans.
1645 30 janvier Anne, fille Lambert Folliot, 11 ans 8 mois.
14 mars Jeanne, fille Martin Regnauld, présid. du grenier à sel, 5 ans 4 mois.
23 avril M^e Jean (d') Authie, cons. du Roy et premier esleu, 45 ans.
11 mai Lubin Coulombel, huissier au grenier à sel, 45 ans.
20 sept. Jacqueline, fille M^e Jacques Gilles, s^r de Lainneville (Landeville ?)
16 nov. Jeanne Noel, f^e M^e Martin Regnauld, 49 ans.
1646 6 février Bernard Renouf, fils Richard.

1646 1er avril Jacques Bougourd, sr de la Rémondière.
13 » Jean Vauchis, sergent, 38 ans.
28 » Jean, fils feu Jean Vauchis, huissier, 2 mois.
28 » Françoise Eulde, fille Me Philippes Euldes, 22 ans, novice des Ursulines, d'où sortie parceque malade.
30 mai N. h. Guillaume de Grimouville, 55 ans, à la diligence de M. de St Germain de la Lieue, son fils.
11 juin Me Raphael Le François, peintre, 40 ans.
10 juillet Pierre, fille Me Guillaume Nicole.
1647 13 janvier Marguerite Renauld, fille feu François et Catherine Centsols, 29 ans.
10 février Estienne de Grimouville, esc., sr de Vaux St Clair, 76 ans.
20 sept. Me Jean Folliot, fils Richard.
nov. Robine Houel, ve Marin Giot, 84 ou 85 ans, morte à l'hôpital, à la diligence de Me Richard Durand, son fils.
3 déc. Charles Noel, décédé à St Vigor le Petit, 9 à 10 ans.
1648 24 janvier Marie, fille Guérin du Bosq, 2 jours.
25 » Jeanne Houel, fe Guérin Dubosq, proc. comm. 33 ans.
28 » Barbe, fille Jean Bonnemie, 6 jours.
29 avril Me Richard Boutemont, pbre choriste, 75 ans 8 mois 16 jours, dans le chœur.
9 mai Robert Folliot, fils Lambert, 2 jours.
23 août Catherine Nicolle, ve Richard Folliot, 78 ans, dans la petite chapelle Ste Anne.
1649 21 mai Guillaume Hubert, 68 ans.
27 juin Marguerite, petite-fille de Me Jacques Gilles, sr de Lanneville (Landeville ?), 5 à 6 semaines.
3 juillet Anne Le Vieux, fe Jacques Valette, 25 ans.
16 août Philippes Eudes, sr de la Bleste, 75 ans.
2 déc. Jean, fils Jean Bonnemie, 6 ans.
1650 8 janvier Guillaume Le Libois, 9 mois.
2 février Louis Pinel, pbre, 40 ans, près de l'autel N. D. du côté de la mer, par les confrères de la confrérie des pbres, dont est le chef Me Hélie, chancelier, et son service fait avec honneur.
2 avril Marguerite-Magdelène, fille Lambert Folliot et Anne Blanlo.

1650 20 avril François Le Boix, cirier, 55 ans.
22 mai Jeanne, fille François Desmares, décédée à la Magdelène, 9 ans 10 mois.
16 déc. Anne Ouzouf, ve Claude Nicolle, 73 ans.
1651 10 mai Me Jacques Gilles.
25 mai Richard Renouf.
19 juillet Jeanne Regnauld, fe Me François Desmares, sr du Moulin, décédée à la Magdeleine.
7 sept. Jean Basiret, fils Louis, 22 ans.
1652 2 juin Magdeleine, fille Guillaume Nicolle, 1 an 18 jours.
18 juillet Marie, fille Guillaume Folliot, fils Richard, 6 ans 1 m. 2 j.
6 sept. Catherine Le Couturier, morte à Saint-Martin, 76 ans.
16 déc. Jeanne Guillot, fe Me Thomas Fouques, huissier royal, 62 ans.
1653 7 février Jean Le Boix, bourg. de St Symphorien, 97 ans.
24 » Philippe, fils Jacques Gilles, sr de Lannerville (Landeville ?) 7 semaines.
20 avril Jean Fouquet, 60 ans.
14 mai Guillaume Le Parsonnier, chandelier, 52 ans (au 6 mai dans autre registre).
15 juillet Gilles Pipon.
13 août Renoberde du Fresne, ve Guillaume Bailleul, puis Pierre Toustain, contr. esleu, décédée à S'-Sauveur, 86 ou 88 ans, au convoi de laquelle a assisté le vén. Chapitre.
20 oct. Jean Folliot, fils, Charles, 40 ans.
4 nov. Martin, fils Jean Bonnemie, 6 à 7 mois (*aliàs* 6 nov.).
24 déc. N. petit enfant de Jean Alexandre, décédé sur la Magdelène.
24 déc. Raphaël Alexandre, fils Jean.
1654 2 mars Marie, fille Lucas Le Marois, 2 ans 1/2.
24 » Martin Regnault, enquesteur, 70 ans.
12 avril Guillaume Genas de la Couture, 71 ans (*aliàs* 14 avril et 60 ans).
22 août Me J.-B. Le Maigre, pbre, 25 à 26 ans, musicien basse-contre en l'église Cathédrale, résidant avec Jacques, son père, en la rue du Petit-Rouen, dans le chœur, par Descrametot, pbre, ch. de Mathieu.

1654 30 août Sébastien, fils Guillaume Moillard, 8 mois.
9 sept. Marguerin Pitet, 84 ans (*aliàs* Marguerin Péry).
28 oct. Catherine Baril, fe Charles Nicole, bourg. de Saint-Symphorien, 30 ans.
27 nov. Elisabeth Noël, morte à Saint-Vigor, 9 ans.
1655 7 janvier Jeanne Olive (*aliàs* Olivier), ve *N*....., 58 ou 59 ans.
16 avril Dans le chœur de la chapelle joignante vers le septentrion, Me Guillaume Hermerel, recev. des tailles en élect., 77 ans, diligence de Me Nicole, son neveu et commis, en l'absence de son fils Me Olivier Hermerel, sr de Belval.
29 sept. François Noël, 29 ans.
29 » Noël Augé, 25 ans.
10 déc. Pierre Le Quesne, sr de Longchamp, 86 ans (*aliàs* 10 nov. et 80 ans).
1656 31 janvier Basile Guérin, ve Claude Le Laboureur, 80 ans.
16 juillet Michelle, fille Me Charles Nicolle Firville, 7 ans 14 j.
7 oct. Louis Nicole, bourg. de St Symphorien, 71 ans.
1657 15 mars Dlle Louise de Montficquet, appelée vulgairement la demoiselle de Baine, 62 ans (*aliàs* 70 ans environ).
28 » Jean Nicole, fils Louis, 32 ans.
28 » Jeanne Péry, fe Jean Neully (?), 32 ans.
10 avril Magdelène Gazel, par Jean Hélie, chancelier de l'Eglise Cath., ve Guillaume Hubert, 78 ans.
14 » Anne du Chesne, 70 ans.
25 mai Jean Richer, 57 ans, par Jean Hélie, pbre, chancelier.
25 août Me Noël Le Savoureux, lieut. en élect., 50 ans, mort en cette parroisse chez le chanoine de La Haye, son frère.
25 sept. Simonne, ve Phillebert Nicollas, 80 ans.
4 nov. Guille Leboix, 15 jours.
8 nov. Rauline, fille Tillard, 66 ans.
1658 31 janvier Me Robert Agnetz, sr de la Fosse, avt à Bayeux, 72 ans, au pied du degré par où l'on monte au presbytère de lad. paroisse.
17 mars Thomas Halot, 66 ans.
23 mars Marguerite Havard, ve Henry Blanlo, 75 ans.
11 mai Lambert Tillard, 77 ans.

1658 11 juin Lambert Davo, 78 ans.
14 oct. Dlle Catherine Bailleul, fe Me Jacques Gilles, sr de Lanneville (Landeville ?), 36 ans 6 mois, par Descrametot, che de Mathieu.
22 oct. Michelle, fille Jean Nicolle et Jeanne Blondel, 2 mois.
16 nov. Jacques, fils François Pipon, 1 mois ou 6 semaines.
1659 14 janvier Jean Noel, décédé à Trungy, 70 ans, par le ch. de Mathieu.
23 avril Gabrielle Gaucher, 5 ans 7 mois.
15 août Barbe Levesque, ve Jean Le Breton, 60 ou 70 ans.
9 nov. Susanne Le Vautier, ve Michel Briant, 46 ans *(aliàs* 50 ans). « Et a laissé la paroisse remplie de l'odeur de de sa bonne vie ».
10 » Raoulin Clouaire, 70 ans.
12 déc. Jean Fouques, huissier, 40 ans.
14 » Jacques Binet, d. les Mesnils, 65 ans.
1660 12 janvier Gilles, fils Thomas Regnault, 2 jours.
15 avril Anne Pitard, 87 ans.
18 juillet Thomas, fils Guillaume Moillard, 8 ans 8 mois. « Estant allé se baigner à la rivière prochaine y demeura noié. »
19 déc. Anne, fille Robert Valette, 6 semaines.
1661 15 avril Gilles Bonnemie, 2 mois.
24 » Philippe Nicole, 75 ans.
3 nov. Jacques Le Maigre, 66 ou 67 ans.
1662 16 février Joachim Colombel, pbre, curé de St Symphorien, neveu du curé Davauleau, 40 ans, proche le Sancta Sanctorum, à côté de la porte de la sacristie, par Me Pierre Bihoreau, pbre, ch. de St Germain.
11 mars Henry Folliot, sous-diacre, 27 ans 2 mois 5 jours.
30 nov. Marie, fille feu Jean Folliot, fils Charles, 15 ans.
1663 11 mars Jacques Vauchis, 12 ans.
8 avril Me Gilles Julian, pbre, choriste de la parr. 48 ans, dans le chœur « laissant à tout le monde une bonne odeur de sa vie ».
20 » Olive, fille feu Jean Folliot, fils Charles, 20 ans 4 mois.
1er mai François de la Mare, jeune escholier demeurant chez Lambert Folliot, natif de Formigny, 9 à 10 ans.
14 » Jacques du Jardin, 20 jours.

1663 4 août — Magdalène, fille Mr des Perrelles.
26 sept. — Margueritte, fille Rauld, sr des Perrelles, 4 ou 5 ans.
1er oct. — Me Martin Regnauld, présid. au grenier à sel, 68 ans.
24 » — Louis Basiret, bourg. de St Symphorien, 77 ans.
8 déc. — Philippine Lesueur, 76 ans.
21 » — Pierre Le Bois ou Boix, 47 ans.
1664 25 janvier — Contest Jane, 2 ans.
1er février — Jeanne Ausmont, 83 ans.
14 avril — Me Pierre Catherin, pbre, ch. et curé d'Esquay, 30 ans 9 mois, par Me Michel Hubert, pbre, ch. de la Vieille. — Catherin était natif de St Symphorien.
19 juin — Lambert Folliot, bourg. de St Symphorien, 70 ans.
20 juillet — Jeanne Regnauld, 16 mois.
21 août — Me Robert Davauleau, pbre, principal du collège et ch. de Grisy, ancien curé de St Symphorien, par Bagnols, ch. d'Esquay, de St Loup.
25 sept. — Perrette Jeanne.
1665 5 janvier — « L'an de grâce 1665, le dymanche 4me jour de janvier, Me Claude de Bellecour, pbre, provençal, 75 ans, après avoir esté trente ans ministre à Castoros, par la grâce de Dieu et l'aide de la Ste Vierge, qu'il invoquait estant ministre, comme il m'a dit, et sa femme ayant reçu la santé, l'ayant invoqué, enfin revint en l'église. Après avoir vescu sept à huit ans en ceste ville et estimé de haute vertu rendit son âme à Dieu, après s'estre confessé, communié deux fois en sa maladie et avoir reçeu l'extrême-onction et avoir esté 8 à 10 jours malade dans les pleurs et le repentir. Son corps fut inhumé, le jour ensuivant, dans le chœur de lad. église, sous le lieuterin, près de honorable et vénérable personne Me Robert Davauleau, vivant pbre, curé dudit lieu et chanoine de Grisy, qui décéda le 20me août 1664. »
6 février — Marie Folliot, ve en dernières noces de Robert Agnetz, avt, près le bénistier, 70 ans.
16 mars — Anne Eulde, 25 ans.
19 oct. — Michelle Le Quesnay, 50 ans, proche le bénistier.
31 » — Nicolas de Croc, 66 ans.

1666	13 février	Gabriel Le Marois, 3 mois 1/2.
	27 avril	Me Olivier Hermerel, esc., recev. des tailles, mort le jour de Pâques, 25 avril, à sa maison de Chouain, chœur.
	20 mai	Jeanne Blondel, 45 ans, rapportée.
	24 sept.	Marie Labogan, 70 ans.
	8 nov.	Jean Blanlo, 60 ans.
1667	29 juillet	Me Jacques Gilles, sr de Lanneville ? (sur un autre registre, à cette date: Michel Philippes, sr de Lanneville, 52 ans).
	2 août	François de Grimouville, esc., sr des Trublés, 67 ans, sur un autre registre, à cette date : Françoise de Grimouville, ve du sr des Trublets).
	14 »	N. fille de Adriane Le..., fe Jean Nicolle, fils Louis, 1 jour, chapelle St Jean.
	12 ou 21 oct.	Marie Coillard, 72 ou 76 ans.
	6 nov.	Jullien ou Jullez Le Savoureux, 30 ans, proche le bénistier.
1669	14 janvier	Marie Vaugis (Vauchis), 72 ans.
	27 février	Raouline Le Forestier, 72 ans,
	8 mars	Magdeleine Desmares, ve Martin Regnauld, 86 ans.
	29 juin	David Aubry, 35 ans.
	30 août	François Gaucher, 27 à 28 ans.
	29 oct.	Jacques Gravé, 70 ans, chapelle St Jean.
1670	26 janvier	Françoise Nicole, fe Louis Conard, esc., sr du Homme, 22 ans, de St Sauveur.
	31 août	Anne Le Brethon, ve Jean Néel, 61 ans, de la Madelène.
1671	12 mai	Me Lambert de La Niepce, bourg. de St Symphorien.
	13 juin	Catherine Nicolle, fe Jean Folliot, 70 ans, chapelle Ste Anne.
	21 sept.	Noël Vimont, bourgeois de Bayeux, 54 ans.
	24 »	Jeanne Poincheval, fe Jean Hamon, 74 ans.
	31 oct.	Catherine Noël, fe Me Sébastien Le Maigre, avt en él., 58 ans, proche la petit porte.
1672	7 juillet	Anne Folliot, 30 ans.
	13 août	Jeanne Folliot, 27 ans, fille Guillaume.
1673	21 mars	Sébastien Folliot, fils Louis et Anne Vauchis, 2 ans.
	22 août	Me Charles Nicolle, 63 ans.

1673 1er oct. Charlotte Hauvet, ve Me Thomas Hubert, 65 ans.
1674 16 février Jacques Blanlo, 53 ans.
12 déc. Marie Thurry, fe Me Germain Laniepce, 35 ou 36 ans.
17 » Me Sébastien Le Maigre, avt en élect., 68 ans.
25 » Jean Péry, 83 ans.
1675 25 janvier Susanne Lochard, fe Jean Bernard, esc., sr des Hameaux, 75 ans.
24 février Pierre Le Débonnaire, 42 ans.
25 » Jeanne Cicille, fe Pierre Le Bourcier, 32 ans.
10 mai Françoise de Chouain, fe Jean Le Canu, 45 ans.
6 juillet Olivier Le Feubre, fils Joachim, bourg. de Bayeux, 51 ans.
1676 17 janvier Me Guillaume Nicolle, 72 ans.
7 déc. Me Jean Folliot, 86 ans.
1677 26 février Me Michel de la Gouesle, pbre, 31 ans.
18 juin Jacques Hubert, de St George, 24 ans.
1678 28 février Marguerite Pierre, 84 ans.
28 mai Marie Regnauld, 17 ans.
1679 27 janvier Marie Davauleau, 84 ans.
23 sept. Guillaume Folliot, 79 ans.
18 déc. Me Guérin Dubosq, 77 ans.
20 » Lambert Le Rouge, 44 ans.
22 » Jacques Gilles, 3 mois 9 jours.
29 » Jeanne Pellerin, ve Denis Bailleul, 87 ans.
1680 21 août Jeanne Bonnemie, 9 mois.
23 » Jeanne Le Brethon, fe Me Jean Bonnemie, 25 ans.
1681 4 février Jean Vauchis, 81 ans.
9 mai Hector Le Haguays, bourg. de St Symphorien, 80 ans.
3 août Françoise Ousouf, fe Thomas Regnauld, 45 ans.
12 oct. Marguerite Colombel, fe Pierre Le Maigre, 47 ans.
28 » Elisabeth de Condé, ve Jean Néel, 86 ou 87 ans.
1684 16 juin Richard Oger, 60 ans.
16 nov. Magdelène Regnault, ve Gilles Le Libois.
» Joachim Gisles, 20 mois.
23 » Pierre Dupuis, pbre, 63 ans.
1685 29 janvier Symphorien Greffin, pbre, 28 ans.
31 mars Isaac Gilles, avt, 38 ans 7 mois 5 jours.
13 mai Louise Durand, ve Olivier Hermerel, 58 ans.

1685 10 juin Anne Vauchis, fe Me Louis Folliot, 38 ans.
1686 12 février Jacques du Biée, 58 ans.
18 mai Françoise Fossé, fe Louis Le Gris, 24 ans.
17 juin François Mériotte, 46 ans, chap. St Jean.
7 juillet Me Jean Tillard, 68 ans.
1687 24 janvier Marie Le Haguays, fe Pierre du Jardin, 45 ans.
5 février Jean Jacques Dubosq, fils Thomas, sr du Breuil et Lecocq, 6 semaines.
4 mars Le cœur de Claude Olivier Hermerel, apporté et mis en l'église.
1688 22 avril Pierre Le Hérissy, 14 ans.
5 juin Isaac de Crocq, 7 ans.
» Me Robert Le Maigre, sous-diacre, 27 ans.
1689 17 janvier Jean Louis, sr de l'Espiné, 40 ans.
18 février Françoise Moillard, ve Jean Vauchis.
28 sept. François Folliot, 55 ans.
6 nov. Bertrand Langlois, 22 ans.
1691 3 nov. Gisles Richer, 58 ans.
1692 24 février Anne de Tour, 68 ans.
20 mars Sébastien Gaucher, sr de la Noôe (Noë), maître de la poste à Bayeux, 42 ans.
30 avril Pierre Conard, 26 ans.
4 juillet Angélique Destrevaux, fe Jacques de Gouet, esc., sr de Vieuxpont, 80 ans.
1693 23 janvier Gabriel Le Chevalier La Barre, esc., 71 ans
30 avril Catherine du Jardin, fe Me Jean Tillard, 55 ans.
27 déc. Anne Le Maigre, 26 ans.
1694 26 mars Marguerin Mariète, 83 ans.
9 mai François Folliot, 17 ans.
23 » Me Jean Torel, 75 ans.
7 juin Me Isaac Lefrançois, pbre, 55 ans, proche l'autel de la Vierge.
27 » Me François Le Bouteiller, 50 ans.
3 juillet Dlle Marquise Marguerite Gisles, 15 ans 6 mois.
5 oct. Jean Jouanne, 24 ans.
1695 6 fév. Marguerite Blondel, ve Olivier Lefebvre, 82 ans.
19 » Jacques Mauminot, 74 ans.
3 mars Anne Dubreuil fe Pierre Droest (Drooet?), 58 a., chap. St Jean.

1695 9 mars Abraham Grout, 50 ans.
31 » Marie Anne Lelibois, 13 ans.
3 oct. Antoinette de Moulagny, ve Jacques Hudebert, esc., sr de la Noe, 73 ans.
4 nov. Françoise Vautier, ve Noel Vimont, 80 ans.
1696 27 janvier Roberte du Bourg, ve Me Hector Le Haguays, 75 ans.
Marie Houel, ve Me Jean Péry, 95 ans.
1er avril Pierre Sabourault, 48 ans.
7 nov. Charles François Joseph d'Hermerel, 1 m. 12 j.
12 » Me Philippe Aubert, avt, 82 ans.
1697 28 janvier Marie Buisson, 60 ans.
29 mars Marie Jeanne Destrevaux, 75 ans.
1698 20 » Blanche Le Diacre, 36 ans.
18 mai Jacqueline de Louvières, fe François Delbeuf (de Brébeuf ?) esc., 55 ans.
1699 22 oct. Judith Bihoreau, ve me Philippe Auber, avt, 75 ans.
1700 15 janvier Philippe Pigache, pbre, choriste du lieu et chap. de St Vincent en la Cathédrale, 68 ans.
23 juin Me Pierre Le Diacre.
Me Germain Greffin, pbre, 77 ans 6 m.
1701 15 janvier Me Jean Julien, pbre, curé de St Martin-des-Entrées, 81 ans.
5 février Thomas Le Clerc, diacre, 23 ans.
6 avril Guillaume Martin, bourg. de Caen, 87 ans.
17 sept. N. dame Charlotte Hellouin, fe Marc Antoine d'Hermerel, esc., sr du Martel, 30 ans.
1702 17 janvier Marie Boutemont, 90 ans.
28 mars Antoine Dubosq, 12 ans.
21 avril Jacqueline La Gouelle, fe Pierre Letorel, 65 ans.
1er oct. Jeanne Roger, fe Jean Bidot, 64 ans.
1703 25 mars Jeanne Le Boix, 85 ans.
3 avril Magdeleine du Val, 43 ans.
31 mai Pierre Hudebert, esc., 53 ans.
1704 11 mars Magdeleine Binet, 20 ans.
18 » Marguerite Pigache, 40 ans.
30 » Susanne Folliot, 70 ans.
9 juillet Me Charles Folliot, esleu., 64 ans.
27 » Barbe Jeanne d'Hermerel, 3 ans.

1705 15 janvier Renée Le Boucher, ve Pierre Hudebert, esc., 50 ans.
5 avril Nicolas Conard, 41 ans.
2 mai Michel Bertauld, 40 ans.
3 » Martine Genas, ve Denis Adeline, 68 ans.
17 » Me Charles Duhamel, chir., 48 ans.
16 août J. B. Philippe, pbre, prieur de Juaye, 76 ans.
25 déc. Me Noel Folliot, bourg. de Bayeux, 72 ans.
1707 21 avril François Amé, sr de la Forte-Main, 53 ans.
1708 8 février Charlotte Néel, 6 mois.
14 » Thomas Fouquet, bourg. de Bayeux, 66 ans.
17 » Marie Regnauld, fe Marin Landa, 88 ans.
24 mars Jacques Philippe Fouques, 28 ans.
8 mai Michel Anne, sr de la Forte-Main, 28 ans.
20 » J. B. Grot.
1709 22 avril Me Jacques Le Diacre, 35 ans.
15 oct. Marguerite Le Canu, 27 ans.
10 nov. François Gosset, 4 ans.
1710 15 avril Pierre Aubert, 24 ans.
24 » Me Jean Le Diacre, greff., secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, 40 ans.
9 mai Me Richard Pigache, pbre, curé de St Floxel, 69 ans.
8 oct. Louis Folliot, 12 ans, par J. B. Pasturel, pbre, ch. de Goupillières.
4 nov. Jacques Clément Bunouf, décédé à la Madeleine, 31 ans.
5 » Pierre Lechevalier.
21 » Marie Langlois, fe Me François Allard, 30 ans.
2 déc. Jeanne Gisles, ve Me Lambert de Crocq, 66 ans.
1711 8 sept. Me Pierre Le Maigre, 81 ans.

[Cet acte est le dernier de la paroisse S^t-Symphorien, qui désormais s'appellera *S^t-JEAN*, par ordonnance de Mgr de Nesmond.]

14 oct. Martine Pain, fe Me Marin Landa, 37 ans.
7 déc. Françoise Belisan, fe Sébastien Gaucher, sr de la Noe, 42 ans.
1712 22 février Marie Deschamps, ve Me Nicolas Péry, 70 ans.
15 avril Marie Anne Jeanne Gosset, 3 ans 6 mois.
20 » Me Pierre du Jardin, ass. au siège de Bayeux, 79 ans.
29 déc. Louis Le Bouteiller, 27 ans.
1713 18 mai Perrette Poitevin, 67 ans.

1713 22 mai Jean Catherine, 49 ans.
31 juillet Michel Le Clerc, 15 ans.
1714 9 mai Marc Antoine Levéel, 12 ans.
5 juin Antoine de Brébeuf, esc.
1715 2 février Jacqueline Le Filliastre, 64 ans.
16 » Marie Gisles, 75 ans.
22 avril Marie Vauchis, v^e M^e Pierre Le Diacre, 73 ans.
1716 6 février Françoise Le Chanoine, 5 mois.
8 » Jeanne Bourdon, 60 ans.
20 avril Contest Bertauld, 68 ans.
24 » Gabrièle Le Fessier, f^e Jacques Néel Champeaux, 35 a.
30 juin Pierre Folliot, 11 ans.
3 août Marie Guérin, f^e Gilles Alix, 50 ans.
28 sept. Françoise Roberte Suhard, v^e de Bernard de Savignac de Gondrin.
2 nov. Françoise Charlotte du Jardin, 35 ans.
15 » Magdeleine de Marconets, v^e Antoine de Brébeuf, esc.
1717 7 janvier Catherine Fouques, 35 ans.
5 oct. Marie Magdalène Le Fessier, 42 ans.
1718 17 sept. M^e Marin Landa, 74 ans.
1719 9 janvier Sébastien Folliot, bourg. de Bayeux.
3 mai Marguerite Paisant, 42 ans.
22 nov. Marie Verson, 58 ans.
1720 29 janvier Thomas Lagouelle, 74 ans.
19 février Germaine Le Personnier, v^e Pierre Le Débonnaire, 92 a.
4 avril Michel Le Chevalier, 68 ans.
8 » Jeanne Débonnaire, f^e Sébastien Le Maigre, 55 ans.
14 » Jean Gosset, s^r de la Couture, 55 ans.
29 » Marie Magdelène Colombel, 84 ans.
14 août Françoise Le Quesne, v^e M^e Sébastien Folliot, 72 ans.
3 oct. M^e Robert Gisles, 67 ans.
1721 31 mars M^e Gisles Tavigny, 54 ans.
1^er mai Marie Marguerite Scelles, 17 ans.
24 déc. N. et d. p. M^e Pierre Auber, p^bre, curé dudit lieu depuis l'espace de 51 ans révolus et accomplis, après avoir mené une vie entièrement ecclésiastique et pastorale, âgé de 76 ans, dans le chœur de l'église, immédiatement sous la lampe, par M^e Pierre Le Marois, p^bre,

curé de S[t] Martin, doyen de la chrétienté, présents : M[e] J. B. du Bosq, p[bre], vic. du lieu ; M[es] Isaac François Aubry, Gilles Tillard, Guillaume Adeline, Vincent Lagouelle, p[bres], y desservant ; Etienne Fossey et Marin Langlois, diacres.

1722 7 mai — Jacques Le Laboureux, 45 ans.
9 août — Françoise Sallen, f[e] M[e] Marc Antoine Bourdon, 44 ans.
1723 19 janvier — Marie Perrette *(aliàs* Pétronille) Le Cocq, f[e] Thomas du Bosq, esc., s[r] du Breuil, 70 ans, dans la nef.
2 février — Julien Le Routier, 11 ans.
4 ou 30 avril — Barbe Le Rouge, v[e] du s[r] de la Richardière, 62 ans.
3 oct. — M[e] Guillaume Adeline, p[bre], obitier de S[t] Jean, 50 ans, confrère de S[t] Révérend.
1724 30 mars — M[e] Robert Bidot, 46 ans.
2 avril — M[e] François Fellecoq, p[bre], 28 ans, par M[e] Pasturel, ch. de Goupillières.
8 » — Louis du Trésor, esc., 17 ans.
1725 20 août — Marie Poitevin, f[e] Pierre Le Véel, aubergiste des Armes de France.
3 nov. — M[e] Martin Leclerc, huissier audiencier, 55 ans.
6 » — Jeanne Le Rouge, v[e] Jean Le Cieux, 28 ans.
16 » — M[e] Gilles Tillard, p[bre], obitier, 64 ans, sous le portail.
1727 8 février — Blanche Tostain, v[e] Jean du Boscq, 82 ans.
9 » — M[e] François Isaac Aubry, p[bre], obitier, par Thomas de Bernesq, p[bre], ch. de la Cathédrale, proche la sacristie.
18 mai — Magdeleine Mauminot, v[e] Joachim Aubry, 55 ans.
29 oct. — M[e] Marc Antoine Bourdon, 48 ans.
1728 10 février — Jacques Gilles de Landeville, av[t] du roy, 47 ans.
26 mai — Marie Folliot, f[e] Pierre Le Chevalier, 40 ans.
6 nov. — François Le Sueur.
1729 9 juin — Robert Javalet, 50 ans.
27 » — Denis Folliot, 85 ans.
26 sept. — M[e] Thomas du Boscq, esc., s[r] du Breuil, cons. du roy, anc. recev. des tailles, 88 ans.
1730 16 janvier — Jean Le Rouge, 72 ans.
20 » — Marguerite Le(s)caley, 80 ans.
1731 6 avril — Pierre Dumont, 41 ans.
13 nov. — Ambroise Paysant, cons., élu en él., 72 ans.

1732	8 août	Marguerite de Croc, fe Thomas-Claude Planson, premier capitaine de la ville, 54 ans.
	11 »	« *N.* Floriet, contrôleur général des fermes du Roy pour le département de Caen, lequel fut assassiné, le samedi 9 du présent mois, sur les 10 h. 1/2 du soir, près la halle au blé, 42 ans. »
1733	2 mai	Anonyme du Breuil, 1 jour.
	8 sept.	Françoise Catherine Marc, fe de Beaumont Ouzouf, cons. du roy en baill. et vic , 24 ans.
	16 oct.	Me J. B. Paysant, sr des Mesnils, vicomte et mère *(sic)* de cette ville, 37 ans.
1734	27 juillet	Catherine Bernaye, ve Thomas Lagoille, 70 ans.
	4 déc.	Catherine Lepersonnier, 92 ans.
1735	19 sept.	Jacques Le Clerc, 36 ans.
	28 déc.	Gabriel Bouillot, 35 ans.
1736	26 juillet	Magdeleine du Jardin, ve Bourdon, 60 ans.
1737		Elisabeth de Croc, ve Michel Molandain, 74 ans.
	3 oct.	Geneviève Le Chartier, ve en secondes noces du sr de la Barre, esc., 88 ans.
1738	10 avril	Catherine Robert, ve Germain Quétissant, 77 ans, chap. Toussaints.
1739	24 janvier	Marc Antoine de Hermerel, esc., sr du Martel, sgr et patron d'Agy, lieut. part. en baill. et subdélégué de Monsieur l'Intendant, 78 ans.
	10 juillet	Laurent Le Rouge, 45 ans.
	12 »	Adrien Le Rouge, 36 ans.
1740	22 février	Jean de Chéron (Cairon), esc., sgr d'Arquelais (d'Arclais), 52 ans.
	7 avril	Catherine Sabourolt (-ault ?) d. de la Richardière, fe Pierre du Hutrel, 60 ans.
	3 déc.	François Allard, d. Lapresle, 64 ans.
	7 »	Sébastien Le Maigre, 78 ans.
1741	18 avril	Claire Le Véel, ve J.-B. Cicile, 66 ans.
	7 août	Thomas Claude Planson, cap. de la bourg. 73 ans.
1742	7 mai	Nicolas Le Débonnaire, 70 ans.
1743	18 janvier	Marie Giard, ve Thomas Fouques, 80 ans.
	5 avril	Marguerite Le Maigre, 60 ans.
	8 mai	Radegonde Le Diacre, ve Lambert Tillard, 70 ans.

1743 22 juin — Marie Magdelaine Philippes de la Boullerie, fe J. B. du Bosq, sr de Beaumont, cons. du roy, rec. anc. des tailles, 34 ans.

17 août — Guillaume Joly, employé dans les fermes du roy, 65 a.

7 déc. — Catherine Lubin, ve Charles Folliot, esleu, 88 ans.

1744 13 mars — Charles Le Marchand, mtre mercier, bourg. de St Jean, 54 a.

16 juin — Anne Le Vanier, ve Jean Le Rouge, apoticaire, 82 ans.

1er août — Claire Gillone Langevin, fe François Antoine du Neufbourg Crespin, 42 ans.

28 » — Antoisne Pigault, écolier, natif de Beuzeville (Manche), demeurant chez Me Fellecoq, mtre de pension, 20 ans.

6 sept. — Marguerite Foucques, 70 ans.

1745 29 avril — Me Pierre Jouanne, diacre, de la paroisse de Littry, pris de mal dans le séminaire où il était à faire sa mission pour le saint ordre de pbre.

29 juin — Elisabeth Duval, fe Louis de la Planche, bourg. de Caen, proche le balustre de l'autel Toussaints.

1746 28 février — Catherine Le Maigre, fe Richard Jean, md mercier, 27 a.

3 avril — Bonne Tavigny, ve Nicolas Le François, aubergiste à Isigny, 82 ans.

5 nov. — Jean Antoine Exupère Nicolas Bethon, employé dans les fermes du roy, 34 ans.

1747 15 avril — Marie-Magdeleine Renouvin, ve Nicolas Le Débonnaire, mtre chandelier, 65 ans.

1748 14 mai — Marie Ursule, connue sous le nom de Foucques, 11 ans.

14 juin — Jeanne Le Maigre, 80 ans.

14 août — Marie Anne de Bréville, 35 ans, ve Jean de Chairon, esc., sr d'Arclais.

Susanne Binet, ve Jean Gosset, avt, 77 ans.

1749 7 janvier — François Antoisne Crespin du Neufbourg, 57 ans.

31 déc. — J. B. Dubosq, sr de Beaumont, sgr du Pray et autres lieux, cons. du roy, recev. anc. des tailles, 60 ans.

1750 9 mai — Susanne Ménard, fe Me Michel Lechevallier, mtre bour-(re)lier, 70 ans.

13 déc. — Marie de La Niepce, fe Augustin Aubry, vinaigrier, 63 a.

1751 6 janvier — Michel François Duplessis, mtre droguiste-épicier-confiseur à Caen, décédé chez le sr curé (Pierre de la Planche), son beau-frère.

1751 17 sept. Jean François de la Rivière, esc., sr de Romilly, 22 ans.
1752 12 mars Marie Magdeleine Le Cat, fe Michel François Duhamel, notaire, 50 ans.
» Augustin Aubry, mtre vinaigrier, 67 ans.
13 juin Nicolas Bethon, mtre chandelier, 72 ans.
1er juillet Pierre Le Rouge, pbre, vic. de la paroisse.
1753 20 janvier Louis de la Planche, bourg. de Caen, père du curé de St Jean, 79 ans.
5 février Nicolas Renouvin, huissier au grenier à sel, 40 ans.
7 juillet Louise Charlotte Gosselin, de Longieau, 22 ans.
7 août Elisabeth Marguerite Gosselin, de Longieau, 27 ans.
1754 9 janvier Marie Magdeleine Piédagnel, 75 ans.
27 sept. Paul Oger, aubergiste, 72 ans.
1755 12 mars Thomas Adeline, sr de la Vignaye, bourg. de St Jean, 61 ans.
1756 21 mars Marie Anne Jeanne Françoise Ousouf de Beaumont, 18 a.
16 sept. J. B. Sabourauld, 29 ans.
16 oct. David Deshayes, escholier, « natif dans l'Amérique », 20 ans, « pensionnaire chez M. le Principal ».
1757 1er janvier Pierre Godefroy, écolier, 16 ans.
6 » Thomas Contrairie, écolier, 13 ans.
2 mai Raoult Sabourault, d. la Richardière, 68 ans.
5 nov. Marie Laloe, fe Noël La Brecque, maître menuisier, par Gouet, curé de St Loup, doyen de la chrétienté, 60 ans.
1758 10 janvier Louise Le Midou, ve Charles Le Marchand, md drapier, 75 ans.
5 février Marie Jeanne Angélique du Castel Ousouf, ve Thomas Adline, sr de la Vignaye, 70 ans.
25 mars Marie Madeleine Bethon, fe Charles Benard, huissier, 40 ans.
19 avril Anne Jeanne Malenfant, ve Mess. Pierre de Monfiquet, 80 ans.
24 » François Philippe Le Vallois, md mercier, 40 ans.
15 mai Jeanne Lenteigne, ve J. B. Ousouf de Beaumont, 42 a.
24 » Marie de Lagouelle, 66 ans.
26 oct. Michel François Duhamel, not. roy. et apost. à Bayeux 69 ans.

1759	5 février	Catherine Tassin, v^e Gilles Allix, m^d, 75 ans.
	9 avril	Antoisne Le Forestier, M^e chandelier, trésorier en charge de la paroisse, 52 ans.
	5 déc.	Jeanne Eudelin, f^e Pierre Duruel, m^tre chandelier, 57 a.
1760	2 sept.	Exupère Bidot, 42 ans.
1761	10 nov.	Catherine Nicolle, v^e Adrien Le Rouge, 55 ans.
1762	30 oct.	Thomas Gouesmel, p^bre, 33 ans.
	19 nov.	J. B. Le Courtois, p^bre, 43 ans.
1763	24 janvier	Marie Le Sénécal, f^e Jullien Folliot, bourg., 60 ans.
	13 août	Marie Piédagnel, v^e Vincent Renouvin, bourg., 90 ans.
	9 oct.	Marie Mauminot, 75 ans.
	»	Félicité Pierre Mauricet, 60 ans.
1764	17 avril	Pierre du Mutrel, m^d mercier, 91 ans.
	22 août	Michel Le Chevalier, bourg., 81 ans.
	2 oct.	Marie Susanne Gosset, 65 ans.
1765	10 janvier	Mess. Louis Jacques de la Houssaye, esc., s^r du Plessis, pensionnaire au collège, 16 ans.
	15 avril	Etienne Bidot, bourg., 60 ans.
	25 mai	N. d. Augustine Susanne Le Fournier, v^e mess. Marc François du Hamel, esc., sg^r de Fontaines, 58 ans.
1766	19 janvier	René de Launé, cons. élu en éleot., 52 ans.
	8 février	Paul Gosset, s^r de la Couture, 68 ans.
	17 »	Michelle Jacqueline Le Vanier, f^e Pierre Robert Le Vanier, bourg. de Bayeux, 27 ans.
	10 avril	Marie Accard, v^e Antoine Liégard, puis Jean Laurens, aubergistes, 88 ans.
1767	17 janvier	Clément Jahiet, bourg. de Bayeux, greffier de l'officialité diocésaine, 69 ans.
	22 »	N. d. Marie Françoise Rivière, v^e Raphaël du Fresne, esc., s^r du Motel, 58 ans.
	27 juin	Philippe Le Maigre, m^d mercier, 74 ans.
	25 nov.	Pierre Vauquelin, m^tre menuisier, 78 ans, chap. de l'Hôpital Général.
1768	2 janvier	Robert Mallet, bourg. de Bayeux, 72 ans.
	19 »	Mess. Jean de Montfiquet, esc., porte-étendard des gardes du roy, chev. de S^t Louis, 55 ans.
	26 avril	Messire Louis Descajeul, 77 ans.
	3 juillet	Jacques Louis Patry, esc., anc. cap. de milice, 75 ans.

1768 10 oct. Françoise Jahiet, fille feu Clément, 25 ans.

1769 7 juillet D. p. Pierre de la Planche, p^bre, anc. curé de S^t Jean, administrateur général de l'hôpital des pauvres de cette ville, 71 ans, dans le chœur, par François Vimard, curé de S^t Martin, doyen de la chrétienté ; présents Nicolas Le François de La Fontaine, François Robine, Jacques Scelles, Jean Antoine Malherbe, curés de S^t Exupère, de S^t Laurent, de S^t Ouen du Château et de S^t Vigor.

19 oct. François Folliot, s^r de Baubignon, 75 ans.

1770 27 juin D. p. Denis Duhamel, p^bre, anc. curé de Magny, de la confrérie de S^t Révérent, 82 ans, nef.

1771 22 février Susanne Osmont, f^e Nicolas Creveuil, m^d aubergiste, bourg. de S^t Jean, 56 ans, nef.

16 mars D. p. François Marc Le Vallois, p^bre, de cette paroisse, 30 a., dans l'aile de tous les Saints, vis-à-vis de l'autel.

18 mai Pierre François Le Sueur, fils feu Jacques François d'Esquay, mort chez Duruel, notaire, son oncle.

27 oct. Marie Quétissant, v^e Nicolas Bethon, m^d chandelier, 84 ans, aile de tous les Saints.

22 déc. Marie Magdelène Renouvin, f^e Jacques Seigle, bachelier en droit, 21 ans.

1772 4 mars Pierre-Adrien Folliot, bourg., 22 ans 3 mois.
Julien Folliot, s^r de Pouligny, bourg., 86 ans.

6 mai D. p. Pierre Le Romain, p^bre, curé de Rye, 72 a., mort en S^t Jean.

1773 6 janvier Françoise Liégard, v^e Pierre Dumont, ci-dev. aubergiste à Caen, morte hier à l'auberge du Grand Hôtel, dans la nef.

11 avril M^e David Regnauld Maheust, ci-devant exempt de la maréchaussée de France à Bayeux, lieutenant de l'hôtel royal des Invalides, 70 ans.

13 » Marie Poitevin, f^e Nicolas Mauny, m^d droguiste, 68 a.

25 mai Marguerite de Lagouelle, v^e Jacques Le Clerc, puis Robert Mallet, m^tre chandelier, bourg. de Bayeux, décédée chez le curé de Sully, 77 ans.

16 oct. Luce Le Doray, v^e du s^r Deslongchamps Maheust, puis du s^r des Isles Lefèvre, 74 ans.

1773 9 nov. N. d. Marie Louise Godard, ve Lemonnier, proc. du roy en él., 68 ans, par Le François La Fontaine, curé de St Exupère.

16 déc. Mess. Denis Hervé Le Roy, esc., sr de St Sauveur, avt au Conseil supérieur et en baill., 22 ans.

1774 4 mai N. dlle Marie Françoise Néel de la Caillerie, 70 ans.

26 juillet Gabriel Mounniot, ci-dev. md chapelier, 65 ans.

24 oct. Marie Eugénie Duruel, fe Louis Laurent, md aubergiste, 36 ans.

28 nov. Me Jacques Folliot, bourg., 83 a., aile de tous les Saints.

1775 15 mai Me Germain Pierre Gouesmel, mtre chandelier, 45 ans.

13 juillet Me Nicolas Mauny, md droguiste, bourg. de Bayeux, 85 ans.

2 août Anne Françoise Viger, fe Jacques Olivier Duhamel, avt en Parlement et au baill., cons. du Roy, lieut. gén. de l'amirauté de Bayeux et échevin de la ville, 37 ans.

1776 11 janvier Marie Anne Le Dorey, ve Clément Jahiet, bourg. de Bayeux et greff. de l'officialité, 66 ans.

29 juillet Pierre Robert Le Vanier, bourg. de Bayeux, 34 ans.

19 août Pierre Antoine Duruel, bourg. de Bayeux et commis pour l'exercice de la charge de notaire royal et apostolique de cette ville, 43 ans.

1777 21 janvier D. p. Louis Nicolas Le Métais, curé de St Jean, 44 ans, chœur, par François Vimard, ancien curé de St Martin de Bayeux, doyen de la chrétienté, présents : Nicolas Le François La Fontaine, Augustin Anne Maresq, Jacques Scelles, curés de St Exupère, St André, St Ouen du Château ; Louis Bernard Collot, supérieur du Séminaire.

7 août N. d. Marie d'Etienne, ve mess. Jacques Louis Patry, esc., sr de Vaux, 80 ans.

17 sept. Marie Magdeleine Elisabeth Onfroy, fe Etienne Guitton de la Croix, bourg. de Bayeux, 57 ans.

1778 11 mars Michel Etienne, aubergiste, 48 ans.

12 mai Jean Le Cieux, huissier, 51 ans.

VII.

S[t] FLOXEL

Cette paroisse fut réunie à S[t]-Symphorien, le 28 mai 1709, à cause de la pauvreté et du délabrement de son église.

1625 30 nov. Magdaleine Paris, fille Philippe et Jeanne Rivière, 2 m.
22 déc. Bertrand Le Goupil, fils Jean, en présence des confrères de la Charité de S[t] Symphorien.
1626 25 août Gilles Le Coq, curé du lieu, professeur au Collège de Bayeux, « mort en soignant jour et nuit les malades de la peste », 30 a., à l'entrée de l'église, sous la tour (1).
1629 Charles Hébert, fils Henri, serg[t] royal, en présence de la Charité des Cordeliers.
13 oct. Marie Tostain, v[e] Jacques Hébert, en présence des Charités de Bayeux.
1630 7 avril Jacques Scelles, fils Michel, de Nonnant, demeur[t] à S[t] Floxel, en présence de la Charité des P. Augustins.
1631 23 juin Jacques Hébert, fils Henri, en présence du curé de Longues, dom Jean Cochard, p[bre], religieux et sous-prieur de S[t] Vigor-le-Grand, etc.
1633 11 déc. Pierre Verel, en présence du s[r] curé de S[t] Sauveur, M[e] Jacques Héroult, et des Charités de Bayeux en la plus grande partie.
1636 22 avril Guillaume Le Hérici, en présence de M[e] Jacques Héroult, p[bre], chap. des Courtils.
1637 19 » Isabeau Fouin, v[e] en 1[res] noces du s[r] Verel.
1639 31 janvier Catherine Le Diacre, f[e] Jean Le Goupil.
1655 16 avril Guillaume Hermerel, esc., cons. du Roy, rec. des tailles, 76 ans, au pied du pilier vis-à-vis la sacristie (2).
1666 25 » Olivier Hermerel, esc., aussi rec. des tailles, époux Louise Durand, 63 a., auprès de son père (3).
1677 7 mars Isabeau Vimard, 3 ans.
1678 18 février François Hubert, 67 ans.
1679 3 sept. Marie Le Saleur.

(1) Voir Béziers, page 95.
(2) Voir Béziers, page 96.
(3) Voir Béziers, ibid.

1684	14 juillet	Gabriel Le Diacre.
	14 août	Jacqueline Vauchis, fe François Lejeune, inhumée par Me Raoul Le Parfait, curé de la Magdelaine.
1692	18 février	Anne Dolbel, fe Jean Le Héricy, 50 ans.
	11 déc.	Pierre Rinboult, 56 ans 3 mois.
1696	27 mars	François Quétisant, fils Germain et Catherine Robert, 3 a.
	5 juin	Pierre Le Diacre, 53 a. 6 m., devant l'autel de la Vierge.
	24 nov.	Jeanne Le Roux, fe Guillaume Mancel, 43 ans 6 mois.
1700	28 février	Anonyme de Parey, esc., fils mons. Guy François, esc., baron de Combray et dame Marie Marguerite Poirier de Taillepied, 2 mois, devant l'autel de la Vierge.
	10 avril	François Quétisant, fille Germain et Catherine Robert, 2 mois, devant l'autel Toussaints.
1701	7 oct.	Pierre Quétisant, fils Germain, esc., 9 jours devant l'autel Toussaints.
1702	21 avril	Dianne Quétisant, fe Jacques Lavoisne, 70 ans.
	1er août	Marie Poictevin, ve Thomas Robert, 80 ans.
1703	2 sept.	Germain Hue, 56 ans.
1704	2 janvier	Elisabeth Cosne, ve Pierre Baston, 78 ans.
1706	26 »	Guillaume Le Héricy, 70 ans.
	25 mai	Anonyme de Combray, fils Guy, 6 jours.
1707	30 déc.	Catherine Hue, fille Germain et Françoise Baston, 9 m. 16 j.
1708	14 août	Nicolas Déprès.
1709	3 mai	Marin Le Goupil.

VIII.

St LAURENT

Avant 1106, cette paroisse était dans l'enceinte de la ville. Il y a eu plusieurs églises successives. Le chœur fut allongé de 16 pieds en 1765, et exhaussé de 14 au-dessus de la nef.

?		H. h. James Le Maigre, bourg. de Bayeux (1).
1475	6 sept.	Guillaume-Raoul Vignel, pbre, chap. en la Cathédrale, curé de St Laurent, devant l'autel de la Vierge (2).

(1) Voir Béziers, page 98.
(2) Voir Béziers, ibid.

1662 7 mars Mathurin, fils feu Mathurin Quima et Renée Scelles, 5 a. de S[t] Exupère.
1674 13 déc. Marin Vaultier, 80 ans.
1675 9 mars Elisabeth Onfroy, 23 ans.
8 avril Michel Onfroy, 14 ans.
1676 7 juin M[e] Nicolas Malenfant, 73 a., par M[e] Thomas Mannoury, archid. en la Cathéd.
26 oct. Marie de Brécy, f[e] Lespiney Rogier, lieut. gén. en la vicomté, par le même.
1678 4 janvier Marie Costil, v[e] Michel Benoît, lieut. en l'amirauté de France, 95 ans passés.
7 août Marie Malenfant, 18 ans.
28 » Nicolas de Vaux, 40 ans.
1679 14 déc. Richard Le Petit, bourg. de S[t] Laurent, 60 ans.
1680 3 août Gyonne Malenfant, v[e] Jean Leforestier, 80 ans.
1681 23 » Jean Bonnemie.
1682 11 avril Gabriel Malenfant, 2 ans, par Thomas Lefort, neveu de Jacques Lefort, curé.
8 juillet Gabriel Lucas, 4 ans 6 mois.
4 sept. Marguerite Gohier, v[e] *N*... David, 55 ans.
1685 26 » M[e] Philippe Le Parfait, p[bre], au-dessus des fonts, lieu de la sépulture de ses père et mère.
18 oct. Gabriel Rogier, fils du s[r] de Lespiney Rogier, Michel, lieut. gén. en la vic., de S[t] André, 6 mois, proche l'autel S[te] Anne. (Le reg. de S[t] André lui donne 14 m.)
1686 8 mars Françoise Le Barbey, fille Charles, esc., s[r] de Reviers, 3 ans.
21 avril D[lle] Jacqueline Menard, f[e] M[e] Gabriel Rogier, av[t].
23 » Nicolas Bourrey, 35 ans.
1687 24 nov. Louis Halley, 78 ans, à côté des fonts.
28 » Suzanne Leforestier, f[e] Gabriel Jahiet, près la tombe de M[e] René Leforestier.
1688 21 février M[e] Michel Malenfant, cons. ass. en baill. et vic., 42 a.
11 mars Jacqueline Malenfant, sa fille.
30 avril Blanche Françoise Bonnemie, fille Jean-Etienne, s[r] des Préaulx, par Olivier Bonnemie, ch. de S[t] Patrice, 1 j.
3 juillet D[lle] Madeleine Rogier, v[e] Michel Malenfant, cons. ass.
4 oct. Marie Le Parfait, f[e] Louis Verson, 27 ans.

1688 25 nov. Jean Blanlo, p^bre, curé de S^t Sulpice, y decédé, dans la chap. S^te Anne, place de la sépulture de son père.

1689 août *N*... Bonnemie, fille J. B., s^r des Préaulx et Françoise Rogier.

25 sept. M^e Joachim Blanlo, huissier.

26 » Marie Madeleine Rogier, fille M^e Michel, s^r de l'Espiney, 3 ans.

1690 11 janvier Jean Souef, 55 ans.

30 mai Etienne Leprovost, 45 ans.

1691 20 avril D^lle Françoise Rogier, f^e J. B. Bonnemie, s^r des Préaulx.

27 juin D^lle Marguerite Rogier, fille M^e Gabriel Rogier, av^t, 28 à 30 ans.

1694 2 janvier M^e Gabriel Rogier, av^t, inhumé par MM. du Chapitre.

1695 27 sept. Marotte Gardin, f^e Joachim Langlois, 73 à 74 ans.

1696 29 oct. Sébastienne *N*..., f^e Loisel.

1697 26 nov. Catherine Collibert, f^e Jean Lecompte.

28 » Guillemette Leforestier, 80 ans.

1698 16 mai Marie Leclerc, M^e Leclerc, huissier, 5 ans.

1699 10 août Jean de Gouet, esc., s^r des Essarts, mari de Françoise Campain.

1700 20 sept. François Pitard, fils du s^r de la Fosse, 18 ans.

1701 12 février Jeanne Lemaigre, 80 ans.

20 » Paul Leharibel, d. Lavigne, hôtelier au Louvre.

29 avril Jeanne Bailleul, f^e Michel Rogier, esc., s^r de Lespiney, lieut. en vic.

25 déc. Jean de Vaux, fils Simon, 21 ans, près les fonts.

1703 12 avril Michel Jahiet, fils du s^r Jahiet, bourg. de la paroisse.

1705 » Jacques Lefort, p^bre, curé du lieu, devant le grand autel, prés. Jacques Maloisel et Joachim de la Haye, p^bres, ce dernier desservant l'église.

1706 15 février Jacqueline Barbey, f^e M^e Michel Pitard, huissier au grenier à sel.

20 juillet M^e Michel Pitard, veuf Jacqueline Barbey.

1707 6 juillet Jean Michel de Malenfant, gendarme de la garde du Roi.

1708 19 février Françoise Campain.

1^er oct. Nicolas Nicolles, brigadier au grenier à sel.

1709 27 février Jacqueline Gosselin de Goville.

1709 17 mars — Jacques Rossel, sr de la Huderie.
7 juin — Jeanne Marie Jean, 77 ans.
1710 30 mai — Philippe Faucon, 32 ans.
7 juillet — Michel Leriche, pbre, obitier, 70 ans.
1711 5 nov. — Anne Jahiet, 13 ans.
22 » — François Thomas Jahiet, acolythe.
1712 19 oct. — Marie Halley, ve Pierre Lebourgeois.
23 » — Anne Halley, fe Me Borel, de Renchy.
1713 27 mai — Dlle Françoise de Grandval, 25 ans.
1715 2 janvier — Joachim Langlois, mégissier, 86 ans.
24 nov. — Dlle Thérèse d'Orbigny, 78 ans.
1716 11 » — Julien Rogier, cons. du roy, esleu en él., 49 ans.
1717 4 mars — Barbe Hébert, 60 ans.
1718 18 août — Gilles Adeline, bourg. de Bayeux, 80 ans.
1719 31 » — Jacques Bouré, 35 ans, domestique chez M. Launé-Hue, vic. gén., de St Sauveur.
1720 4 janvier — Marie Gosselin, ve Julien Rogier, cons. du roi, chœur, par permission et sans attribution de droit.
1723 11 avril — Dlle Marie Françoise Lequeus de Varville, 9 ans.
8 août — Dlle Monique Lequeus de Varville, 9 ans.
1725 5 sept. — Jeanne de Beauval, 70 ans.
1730 10 » — Françoise de Vaux, ve Jacques de Baudre, bourg. de Bayeux.
25 nov. — N. et disc. pers. Clément Lequeus, lieut. gén. ancien civil et criminel, dans le chœur, par permission d'Antoine Le Fort, che, sgr et patron de St Laurent, vic. gén. de l'évêque.
1731 12 juin — Marie Simonne Lequeus de Varville, 9 ans.
23 juillet — Michel Durozier, bourg. de Bayeux, 85 ans.
1732 5 mai — Nicolas Lequeus de Varville, 12 ans.
1733 23 mars — Louis Adeline, md, bourg. de Bayeux.
1736 24 août — Jacques Adeline, bourg. de la parr., 72 ans.
1737 12 avril — Joachim de Lesnerac, esc., sr de Mesniville, chœur, par pure considération et sans aucune attribution de droit, par permission de disc. pers., Me Hébert. che de St Laurent et patron du lieu.
1744 16 janvier — N. d. Françoise Hélie de Clinchamps, ve Clément Lequeus de Varville, lieut. gén. et anc. viconte de Bayeux.

1745 15 avril Marie Anne du Bousquet, ve Nicolas Le Lorier, sr de Torteval, 85 ans.
28 mai Marie Louise Françoise du Thon de Bretteville, 29 a. 6 m.
13 nov. Marie Chalopin, fe Laperruque, 70 ans.
1746 30 janvier Michel Rogier, sr de l'Epinay, lieut. gén. hon. en vic., 98 ans, chœur, par permission de Me Hébert, che, patron.
1747 11 mars Dlle Marguerite Le Fillastre, ve Jean de Guienro, esc., 69 ans.
9 nov. Françoise Adeline, 72 ans.
1748 13 avril Marie Anne Rogier, 19 ans.
1749 26 » Michel J. B. du Pouché (Dupucey ?) Rogier, 20 ans.
1750 31 janvier Gabriel du Rozier, sr de la Londe, bourg. de Bayeux, 66 ans.
10 sept. Madeleine Folliot de Dosville (Folliot Dozeville ?), fe Paisant, sr des Vallées, 32 ans.
1751 1er mars Robert Le Fillastre, pbre, curé du lieu, 70 ans, chœur, par Me Gouet, curé de St Loup, doyen de la chrétienté. Il mourut subitement en disant la messe.
1752 24 sept. Marie Anne Rogier, ve Le Brethon, esc., décédée à St Patrice, 62 ans.
1756 31 janvier Marie du Rozier, ve Nicolas Poidevin, 70 ans, nef.
1757 1er février N. pers. Alexandre Léonor de Cingal, décédé à St Sauveur, 45 ans.
1er » N. d. Legrand du Ca(s)telet, fe Jean de Monfiquet, esc., chevr de St Louis, 48 ans, nef.
23 oct. Gabriel Augustin de Roncherolles, sgr de la Bazoque et de la Londe, 50 ans, chœur.
1758 22 » Françoise Le Vaillant, ve Guillaume de Courseulles, chev., sgr de la Bréviaire, anc. cap. d'inf., 72 ans.
29 » Marie Gouville, fe Michel Liégard, aubergiste.
3 nov. Marie Maufras, ve Jean James, bourg. de la parr.
1764 19 février Jean François de Canivet, chev., sgr du Molay, 78 ans, chapelle de la Vierge.
1766 23 mars Pierre Sevestre, md épicier, 62 ans.
1768 24 février Louis Cauvin, 72 ans.
24 sept. Jacques Labrèque, pbre, curé du lieu, 44 ans, chœur, par Me François Vimard, doyen de la chrétienté.

1769 12 déc. Gabriel Philippe Moisson, bourg. de Bayeux, 22 ans.
1771 2 nov. Anne Charlotte Le Petit du Longpré, fe Philippe Le Queus, proc. du roy des eaux et forêts, 27 ans, nef.
1773 25 janvier François Bidot, bourg. de Bayeux, 60 ans.
27 déc. Laurent Gosselin, sr de Longeau, 50 ans.
1774 3 mars Catherine Le Haribel, ve Durozier, sr de la Londe, bourg. de Bayeux, 80 ans, nef.
25 mai Marie Anne Moisson, fe Jean Anne d. Lefébure, md de dentelles, 35 ans, nef.
27 juin François Langevin, concierge aux prisons du Conseil Supérieur, 63 ans.
1775 19 janvier Suzanne Dufour, ve François Seignet, 76 ans, nef.

IX

St LOUP

Cette paroisse était divisée en deux parties : *St Loup sur*, qui composait le faubourg, et *St Loup hors*, qui comprenait la campagne. L'église était située à l'extrémité du faubourg, vers la campagne.

1610 29 juillet Magdeleine de Baussy, fille n. h. Marc de Baussy.
1611 10 mars Catherine Bougourt, fe Michel Capelle, bourg.
1612 28 août Françoise Bunel, ve Me Gille Le Parquoys, avt.
14 sept. Me Jacques Hubert aux jouxte de la cornière de l'autel N. D.
1613 28 mars Perrette Hélyes, ve n. h. Claude Caillet.
22 déc. Me Adrien Le Meauffays.
1614 17 oct. Michel Capelle, l'aîné.
1615 23 juin Perrette Le Maroys, fe Lucas Vautyer.
1617 18 janvier Noelle Le Parquoys.
22 avril Vén. p. Me Jean Le Boullenc, pbre, ci-devant curé de Trévières, chœur, entre les deux huys du chancel de ladite église.
1618 8 nov. Pierre de Baussy, esc., nef près la tour.
1619 Marie du Hamel, fe n. h. Me Thomas Le Mercier, cons. ass.
» Jean de Bougran, sr de Nilly.
» Michel Bunel, esc., ch. de Cully, curé de Housteville, fils n. p. Germain Bunel, sr des Isles.

1619	»	N. h. Antoine Hélyes, sr du Muterel.
	12 déc.	Marguerite de Bonnissent, ve Me Jean du Hamel, sr de Baussy, chap. N. D.
1620	29 février	Jeanne Vautier, fille Lucas, grande chapelle de l'église.
	27 avril	Marc de Baussy, nef près l'autel Ste Marguerite.
1622	1er nov.	Jean de Baussy. nef.
1623	22 mai	Marthe Blet, ve Pierre de Baussy, esc.
1624	18 avril	Jeanne du Bousquet, fe n. h. Jean Blondel, sr de la Rozière, sous le crucifix.
1644	17 juin	Me Charles Hacquemans, avt.
1645	2 déc.	Raphaël de Chantelou, sr du Molé, esc.
1646	14 janvier	Jean Cauvin.
	2 mai	Jean Bunouf, bourg.
1649	20 août	Me Gabriel Bonnemie, pbre.
1650	9 janvier	Germaine de Monceaux.
	21 juin	Anne Née, ve Thomas Le Marois.
	29 »	Jean Le Masson.
1651	13 août	Jeanne Le Noel.
1652	7 juin	Georges Le Meigre.
	3 oct.	Me Jean Le Gambier, pbre, obitier de céans.
1653	4 janv.	Guillemette Vauquelin, ve Raphaël Alexandre.
1654	31 mai	Christophle de Chantelou.
1656	19 janvier	Marie Tanquerel, ve Jean Cauvin, de St Exupère.
1657	8 avril	Jean Blanlo.
	10 »	Magdaleine Totain, fe Charles Alexandre.
1658	29 janvier	Marin de Baussy, fils Charles sgr des Arbretz.
1659	23 »	Guillaume Laloe, 50 ans.
	30 mai	Jean Daniel, pbre.
	12 déc.	Charles Lemesle, 20 ans.
	»	Louis Le Noelle.
1660	23 juin	Thomas Bourdon, fils aîné de Me Estienne.
1662	22 avril	J. B. Blanlo.
	28 »	Catherine Pellevey, fe Guillaume Cousin.
1663	16 juin	Jeanne Flambart, fe Me Germain Cauvin, serg., 35 ans.
	17 sept.	Barbe du Pont, fe n. h. Marc Le Barbey.
	28 »	Françoise Blondel, ve Raphaël de Chantelou, esc., sr de Molles.
1664	27 mars	Perrette de Baussy, fe Me Estienne Bourdon, 75 ans.

1664 31 oct. Catherine Bourdon, fille Charles.
20 nov. Jacqueline Papillon, fe Jean Bonnemie, 70 ans.
1665 13 avril Guillaume Burel, 22 ans.
31 juillet Marie Cabot, fe Simon Cousin.
1er nov. Me Estienne Bourdon, 75 ans.
1666 9 janvier François de Baussy, sergt, 75 ans, de Brunville, nef.
1er nov. Chapelle N. D. Pierre Née, fils Richard, et Marie du Rosier, décédée dans la maison des hoirs Jean Chipel, sise proche les fossés de la ville.
8 nov. Nef. Jeanne Bunouf, fe Alphonse Laurent, barbier à Bayeux, 45 ans.
2 déc. Nef. Jean Laurent, fils Alphonse et Jeanne Bunouf, décédé maison Thomas Vitard, proc. en baill. et vic., 13 à 14 ans.
1667 5 janvier Nef. Charles Le Mesle, droguiste, 60 ans.
4 février Nef. Marie Le Haribel, ve François Le Marois, 70 ans.
8 mars Jean Bonnemie, boulanger, 86 ans, nef.
1er juin Nef. Pierre Le Haribel, 68 ans.
24 déc. Robert Née, fils Richard et Marie du Rozier, 7 mois, chap. N. D.
1668 6 janvier Nef. Jean Bonnemie, fils Denis, huissier audiencier, 7 j.
1669 3 février Catherine Dolbel, ve en dernières noces de Charles Brazard, esc., sr de Couvert, 66 ans.
15 mai Nef. Etienne Fleury, fils Marc, chirurgien, et Perrette Le Haribel, 2 ans.
5 juillet Nef. Catherine Le Bouvier, fe Michel Le Marchand, 25 à 26 ans.
8 » Simon Douétil, boulanger, 28 ans.
29 sept. Gilles Burel, fermier du sr du Fresne Baussy, 55 a., nef.
15 oct. Marie Le Véel, fille Jacques et Hélaine Auber, 1 an, nef.
23 » Marie Hue, fille Jacques et Marie Barbé, 12 j.
1670 28 février Félix Gavarre, sergt, 50 ans.
30 mars Nef. Marie d'Estria, ve Germain de Baussy, 76 ans.
18 avril Nef. Jacques Douétil, fils feu Simon et Jacqueline Gavarre, 16 à 17 m.
22 oct. Chapelle N. D. Marin Turgis, fils Thomas et Jeanne Binet, 6 sem.
25 déc. Chœur. Raphaël de Chantelou, esc., sr du lieu.

1671 26 janvier Nef. Michel Dolay, fils feu Marin, chirurg., et Marie Maresq, 8 à 9 ans.
28 déc. Nef. Catherine Le Marois, ve François de Baussy, 72 a.
1672 29 janvier Nef. Jeanne de Gassier, fe Antoine André, esc., sr de Monts Arganchy, 80 ans.
20 février Chap. N. D. Estienne Le Comte, 28 ans.
30 mars Nef. Magdeleine Le Véel, fille Brix et Jeanne Auber, 22 jours.
12 sept. Chap. N. D. Jeanne Le Clerc, fille Guillaume et Marie Vautier, 18 ans.
7 déc. Nef. Richard Le Cœur, 50 ans.
1673 30 mai Nef. Charles Cauvin, fils Germain et Catherine Nicolle, 9 ans.
1675 9 janvier Charles Le Privey, fils Jacques et Françoise Bunouf, 7 ans, nef.
28 juillet Françoise Jeanne, ve Jean Le Masson, 60 ans, nef.
20 nov. Guillaume Le Clerc, cabaretier, 54 ans, chap. N. D.
1676 26 mars Louise Merline, fe Me Pierre Le Maigre, avt en élect., chap. N. D.
23 sept. Me François Cupercy, pbre, choriste.
18 oct. Jeanne Bonnemie, ve Philippe Gavarre, chap. N. D.
2 déc. Catherine Pitet, fe Nicolas Daniel, 55 ans.
5 » Jean Le Maigre, 75 ans, chap. N. D.
1677 22 février Anne Balargent, fe Guille Cousin, 74 ans, nef.
7 avril Jean de Baussy, 36 ans, nef.
23 juin Marie Guillebert, 9 à 10 ans, nef.
1678 21 » Jeanne Hervieu, fe Gieffroy Benard, 45 ans, chap. N. D.
13 oct. Me Marc Barbé, sr d'Arnouville, 85 ans, chap. N. D.
4 déc. Me Ambroise Quétissens, pbre obitier, 60 ans, dans le portail de l'église.
1679 31 août Perrette Rocquier, fe René Amé, 60 ans, chap. N. D.
23 sept. Jeanne Martin, 40 ans, nef.
26 » Antoine André, sr de Moon-Arganchy, 60 ans, nef.
22 oct. Jacques Leclerc, fils Thomas et Jeanne Desmaresq, 3 m., chap. N. D.
1680 6 janvier Gion Le Haribel, 70 ans, nef.
10 mai Nicolas Aubin, chap. N. D.
26 juin Marguerite Coullard, fille Me Charles, changeur, 13 a.

1681 24 janvier Me Gion Alexandre, pbre obitier, 50 ans, en la place de sa famille, à la porte du cimetière.
17 oct. Gabriel Le Breton, esc., 55 ans, nef, proche du chœur, sous le crucifix.
10 déc. Magdeleine Bonnemie, 7 ans.
1682 1er avril Catherine du Quesné, fille Bénédit Brazard, escr, sr du Quesné, 7 ans.
1683 12 mai Raphaël Alexandre, 68 ans.
26 déc. Nicolas Daniel, 69 ans.
1685 5 août Pierre Artur, 43 ans.
1686 8 février Louise du Closmesnil, 40 ans, chap. N.-D.
21 août Françoise Petitcœur, fe me Jacques Bougourd, procr.
1687 15 oct. Alphonse Laurens, 63 ans, près les fonts.
Marie Desmares, ve ... Jehan, 75 ans, nef.
1690 1er juillet Geffroi Benard, praticien, 56 ans, chap. N. D.
1692 3 oct. Jacques Guillebert, esc., avt à Bayeux, fils Jean, esc., sr de la Croix et feue Sébastienne Cailly, 28 ans, proche la chaire.
1693 7 nov. Elisabeth Sanxon, ve Alphonse Laurens, 60 ans, proche la petite porte de Bayeux du devers les fonts.
11 déc. Me Jean Bonnemie, sr des Préaux, 42 ans, chap. Sainte Marguerite.
1694 9 avril D. et v. p. Me Vincent Lagouelle, pbre, proche le Crucifix.
13 sept. François de Baussy, 70 à 71 ans, chap. Ste Marguerite.
1696 12 avril Marie Tallent, fe me Jean Bonnemie, 56 ans, au-dessous de la chapelle Ste Marguerite.
18 nov. Jeanne Cailly, 78 ans, proche la chaire.
1697 2 nov. Me Jean Bonnemye, demeurant au hamel de Brunville, 78 a., au-dessous de la chap. Ste Marguerite.
1699 23 mai Olivier Bonnemie, fils Me Olivier, sr des Isles, cons. esleu à Bayeux et Magdeleine de Couvert, 6 mois, au-dessous de la chap. Ste Marguerite.
15 nov. Me Thomas Le Haribel, 54 ans, proche la porte allant à la tour.
1701 4 janvier Me Charles Coullard sr le Changeur *(sic)*, 63 ans, mort dans sa maison de Brunville, nef, vis à vis la chap. N. D.
1702 1er sept. Catherine Bourdon, ve Gion Le Haribel, 83 ans, nef, vis-à-vis la tour.

1702 10 déc. Gionne de la Mare, v^e Raphaël de Chanteloup, esc. 86 ou 7 ans, chap. N. D. à côté de l'autel contre la nef.

1703 3 août M^e Toussaints Roussel, de S^t Sulpice de Paris, 70 ans, chap. N. D. jouxte l'autel du côté de Bayeux.

1705 4 février M^e Gabriel Bonnemie, 50 ans, vis-à-vis des fonts du côté de Brunville.

10 déc. Marie Cailly, 90 ans, proche la chaire.

1707 19 nov. Jean de Cabazac, esc , fils feu Olivier, esc., et Louise de Godefroy, 7 ans, chap. N. D.

8 déc. Marie Anne Dolbel, fille Nicolas, esc., lieut des Eaux et Forêts, et Françoise de Campion, 8 ans, chap. N. D. proche le balustre.

1708 20 janvier Claire Le Haribel, fille M^e Jacques et Claire Hermerel, 5 ans, vis-à-vis l'autel S^te Marguerite.

31 déc. Catherine Le Haribel, f^e M^e Louis Sandrine, cons. subst. du proc. du Roy à Bayeux, 58 ans, proche la chap. S^te Marguerite.

1710 5 mai Françoise Cousin, f^e Marc de Baussy, esc., s^r d'Asnières, 55 ans, chap. S^te Marguerite, de S^t André.

14 sept. Jacques Le Haribel, fils M^e Jacques et Claire Le Haribel, 17 mois, au-dessous de la chap. S^te Marguerite.

1712 14 mars M^e Louis Sandrine, subst. du roy, trésorier de cette église, 58 ans.

1714 17 janvier Magdeleine Deschamps, 90 à 91 ans, au-dessous de la petite porte.

1716 22 février Magdeleine La Vieille, v^e M^r Descallier, chap. N. D. vis-à-vis l'autel.

1717 3 janvier Catherine Nicolle, v^e Germain Cauvin, 60 ans, proche les fonts du côté de Bayeux.

5 » Etienne Hamel, fermier de M. du Cayer, au hamel de la Mare, 60 ans, bas de l'église du côté de Brunville.

1718 11 sept. Françoise Varin, v^e Michel, proc. à Bayeux, sœur du curé de céans, 69 ans, proche l'autel de la Vierge, du côté du balustre.

1719 25 mars M^e Nicolas du Fresne, dem^t en sa maison au pont Rocq, 60 ans, au-dessous de la petite porte.

1720 Renée Olive, f^e Bernardin Cardine, fermier à la Motte 63 ans, nef du côté du couchant.

1720 20 avril — Une fille d'un jour, née de Michel Bonnemie, sr des Préaux, cons. ass., et d'Elisabeth Molandain, nef.

27 sept. — Françoise Le Grain, fe Me Douesnel.

1721 29 » — Louis Thomas Sandrine, 34 ans, au-dessous de la chap. St Michel.

1722 1er avril — Susanne de la Folie de Baudres, 69 a., chap. N.-D.

1723 7 mars — Olivier Bonnemie, 65 ans, nef du côté de la chap. de St Michel.

6 avril — Marie Sandrine, fe Nicolas Paysant, 40 ans.

19 » — Me Nicolas de Launé, pbre habitué, 35 ans.

1724 21 août — Jeanne Pigache, ve Estienne Hamel, 60 ans, proche la grande porte de la nef.

1725 13 oct. — Madeleine Radulphe, ve n. h. François Théroude, esc., sr de Fatouville, et n. h. Gabriel de la Folie, sr de Thionville, 72 ans, chap. de la Vierge.

1727 22 mars — Jacqueline Madeleine de la Folie, fe Jean Louis Le Haribel, lic. aux lois, 38 a., nef, proche la chap. Ste Marguerite.

1er sept. — Madelaine Sallent, fe Richard Damigny, fermier de la terre de Baussy, 56 ans, nef du côté de Bayeux.

1728 22 mai — Me Nicolas Paisant, 48 ans.

29 » — V. et d. p. Me Michel Varin, pbre, curé de céans, 76 ans, chœur.

26 juin — Madeleine Le Vaillant, ve Mess. Suhard, esc., sr de Glatigny, 90 ans, nef, du côté de Bayeux.

1729 31 mars — Me Jacques Bonnemie, pbre, vic. de céans, 40 a., nef, par le curé de la Poterie, préf. de la confrérie des pbres.

1731 18 » — Me Pierre Le Haribel, sr de la Guerre, 80 ans, au milieu de la nef vis-à-vis son père.

25 sept. — Jeanne Suhard, ve Mr de la Ménardière, esc. chap. de la Vierge.

1732 19 février — Marie de Baussy, ve du sr Dupuis, 70 ans, chap. Ste Marguerite.

1733 30 janvier — Anne Hallard, fe Thomas Carabœuf, 32 ans, nef, proche la balustrade de la chap. de la Vierge.

3 mars — Ester Genas, fe Me Pierre Cauvin, proc. en él., 78 ans, proche les fonts.

27 juin — Marie Anne de Beaugendre, 18 ans, fille feus Jacques,

esc., sr des Essarts, et n. d. Jacqueline Le Patou et nièce de M. du Moley, chap. de la Vierge.

1735 11 août — Jean de Véchy, 17 ans, nef.

30 déc. — Me Thomas Le Haribel, sr de Courteil, cons. aux juridictions de Bayeux, 39 ans, nef, proche la chap. Ste Marguerite.

1736 6 août — Marie du Moncel, fe Me Brunville Coullard, cons. ass. aux jurid. de Bayeux, nef, proche le balustre de la chap. de la Vierge.

1738 9 nov. — Me Pierre Cauvin, proc. en él., 72 a., nef (de St Sauveur).

1740 21 sept. — Me Jacques Thouesny, pbre, curé de céans, 48 a., chœur du côté de l'Epitre, par Me Jacques Boivin, pbre, chap. des Courtils, préfet de la confrérie St Révérend.

1741 12 août — Me Michel Bonnemie, sr des Préaux, cons. du roy en bail. et vic., pr. la balustrade de la chap. Ste Marguerite.

1742 24 mars — J. J. Le Marcand, 51 ans.

4 nov. — Susanne Scelles, ve Robert Guillebert, esc., 80 ans.

1746 9 juin — Jean Morel, esc., sr de Servigny, 14 a., par Me Charles Bonaventure Champignolle, pbre de la mission.

1747 28 oct. — Henry Robert Le Noel, esc., sr de Canville, 75 ans.

1748 10 janvier — Magdeleine Fleury, ve en dernières noces de Nicolas Julien, sr de la Héberdière.

22 avril — N. dlle Susanne Le Noel de Canville, 75 ans.

1749 21 oct. — Robert Douesnel, bourg. de Bayeux, huissier appariteur de l'officialité, 70 ans.

1750 30 janvier — Claire Thérèse d'Hermerel, ve Jacques Le Haribel, 90 a.

23 nov. — Antoine Gabriel de Réchignac, recev. des aydes, 23 a.

1751 19 nov. — Lambert Bonnemie, sr des Préaux, lieut. au régt Dauphin français cavalerie, 30 ans.

1753 21 février — Gabriel Léonard de la Haye, sr de Baussy, garde de la porte chez le roy, 50 ans.

14 avril — Marie Fleury, ve Antoine Canivet, archer de la prévôté de Normandie, 80 ans.

1754 26 août — Thomas Jean Le Parsonnier, sr de la Piquerie, major de la bourg., 55 ans.

1755 4 janvier — D. p. Luc Charles Faucillon de l'Epiney, pbre, 70 ans.

1756 4 » — N. d. Louise Elisabeth de la Ménardière, ve Henry Robert Le Noel, esc., sr de Canville, 80 ans.

1757 14 avril Jeanne Françoise Louise du Bois de la Motte, fe Nicolas Michel de Rotz, esc., sgr de la Madelaine et de St Lambert en partie, 45 ans.

22 » Guillaume de Rotz, esc., sgr de la Madelaine et de St Lambert, 20 ans.

1760 23 janvier N. dlle Le Patou du Moley, 30 ans.

22 mai N. dlle Françoise Le Noël de Canville, 50 ans.

11 nov. Catherine de la Mare, fe Me Jacques François Le Vanier, bourg. de Bayeux, 60 ans.

1762 2 février Claire Françoise Le Haribel, fe Georges Aveline, sr de Courtaudin, 60 ans.

14 » N. d. Marguerite de Rotz de la Madelaine, ve mess. Olivier de Baudre, sr de la Poterie, 50 ans.

17 » Marie Madeleine Renée Le Parsonnier de la Piquerie, 21 a.

1763 5 avril Madelaine de la Vieille, ve Michel Cotard, 92 ans.

1765 17 mai Me Jean François Marc Le Parsonnier, sr de la Piquerie, 30 ans.

1er juin François Thomas Le Haribel, sr de la Guerre, 21 ans.

13 » Me Louis Thomas Le Haribel, pbre, chap. en la Cathéd., 33 ans.

1767 24 nov. Marie Martin, ve Guillaume Paisant, 78 ans.

1768 31 mars Françoise Le Haribel, fe Gabriel Bonnemie, sr des Isles, 65 ans.

1769 11 oct. Jacqueline Catherine Le Haribel de la Guerre, 26 ans.

1770 20 mai Guillaume Fleury, chirurgien, de St Ouen.

1771 10 juin D. p. Me Mathieu Douesnel, pbre, de la paroisse, 39 a.

8 sept. Marie Charlotte Julien de la Héberdière, fe Jean Charles Tostain, anc. notaire, 60 ans.

1772 2 avril Marie Madeleine Le Monnier, fe Marc Fleury, major de la bourg., 48 ans.

1773 23 janvier Jeanne de Baudre, ve Mess. Louis Le Patouf, sgr du Moley, St Sauveur, Brucheville et autres lieux, lieut. gén. en vic., 70 ans.

19 mars Mess. Jean Charles François Adoubedant, sgr de Rauville des Pieux, et autres lieux, cons. au Conseil supérieur de Bayeux, 45 ans.

1774 5 oct. Jean Louis Le Haribel, cons. du roy, lieut. en la maîtrise des eaux et forêts, 80 ans.

1774 10 nov. N. d. Marie Borel, ve Marie Hervé Jean François Le Pelletier, sgr de Molandé et Alais.
1775 24 avril Madeleine Jean de la Mare, fe Jean Antoine Le Vieux, bourg., 75 ans.
16 déc. François Douesnel, huissier appariteur en l'officialité, 62 ans.
1776 25 août J. B. Noel Douesnel, avt, 30 ans.
1777 2 mars Madelaine Charlotte de Roncherolles, ve Mess. Henry Charles de Couvains, chev., sgr et patron, et haut justicier de Couvains, Pleines Œuvres et autres lieux, 72 ans.
9 mai Anne Marthe de Canivet, ve Jean Thomas Le Parsonnier, sr de la Piquerie, major de la bourg., 77 ans.
6 août N. h. Pierre de Vernay du Cayé, pbre, ch. de Cussy, 84 a.
30 sept. Noel Nicolas Le Vieulle, bourg., 66 ans.
16 oct. Marc Fleury, major de la bourg., 79 ans.
1778 2 avril Louis Legras Desjardins, md drapier, 46 ans.

X

LA MADELAINE

Cette paroisse, située au pied des murs de la ville entre St Jean et St Martin, était fort peu étendue.

1587 14 juillet Lubin ou Lubinet Le Breton (1).
1605 13 juin Nicolas Le Breton, fils Lubin (1).
1628 1er juin Pierre Phelippe, chapelle de Buisson, par Me Robert Davauleau, pbre, curé de St Symphorien.
8 nov. Catherine Pinel, fe Pierre Lechesne, sr du Caretier, par Aumont, curé de St Vigor, che de Cully.
1er déc. Jacques Le Breton, par Me René Le Forestier, pbre, chap. des Courtils.
1630 13 mai Martin Rault, fils Michel, chap. N. D., par le che de Feuguerolles.
2 déc. Amiel Duval, fe Pierre Masure.

(1) Voir Béziers, page 102. Ils portaient d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 hermines, 2 et 1.

1632 15 nov. Jean Phelippe, dans la chap. de Buisson, par Me François Heuste, curé de céans.
1634 25 sept. Michel Hardouin, sr de la Chaussaye (Saussaye ?), 33 a.
30 nov. Bonne Agnetz, fe Thomas Philippe, 50 ans.
1635 7 » Anne Ménard, fe Mathurin Vanguère, trésorier de la paroisse, 25 ans.
1636 14 janvier Michel Raoul, enquesteur pour le Roy et prés. au grenier à sel, 45 ans, chap. N. D., par Michel Rocher, che de Bernesq, pénitencier et vic. gén. de l'évêque, assisté d'une douzaine de Mess. du Chapitre.
6 oct. Angénine (-géline ?) Fouques, fe Bertrand Desprès, 40 a.
1637 15 juillet Toussaint Levallois, 50 ans.
1638 23 oct. Henri Pinel, 72 ans.
1639 17 janvier Jean Masure, fils Pierre, 30 ans, de St Exupère.
25 sept. Robert de la Guerre, bourg. de la Magdelène, 32 ans.
26 » Jacques Basley, 25 ans.
1640 12 janvier Germain Poullain, ve Philippe Heuste, mère du curé, 80 ans, nef, du côté de la maison qui fut Hardouyn, par Me François Descrametot, ch. de Mathieu, et curé de St Georges, présence de Charles Osmont (Aumont), che de Cully et curé de St Vigor, Mes Jacques Pouchin et Pierre Briand, gr. vic. de la Cath.
29 déc. Jacques Le Brethon, fils François. 26 ans, nef.
1641 24 avril Richard Vaultier, pbre obitier, 60 ans, chœur, du côté et contre la muraille du (presbytère ?), par Me Robert Daveauleau, etc.
12 mai Michel Levallois, fils Toussaint, 30 ans, nef.
Catherine Agnetz, 50 ans, proche les fonts.
20 sept. Jordaine Lenepveu, ve Jean Philippes, décédée à Tracy chez Me Hudebert de la Noe, 70 ans, chap. St Jacques.
18 oct. Marie Le Moigne, fe Gabriel Javallet, 30 a., nef.
Guillaume Penelle, 74 a., nef, proche les fonts.
1642 12 mars Germain Hardouin, 22 ans, nef.
12 avril Barbe Maquière, fe Germain Descrametot, esc., sr de St Georges, par Me Michel Rocher, ch. de Bernesq.
25 » Colasse Croslebois, ve Guillaume Duvigney, 70 a., nef.
19 juillet Jean Le Brethon, 82 ans, nef.

1643 24 mars Françoise Le Grand, ve Pierre Philippes, 60 ans, chap. St Jacques.
15 nov. Isabeau Guernet, fe Jean Ménard, huissier, 50 ans, nef.
1644 15 janvier Guillemette Le Brethon, ve Cléophas Costil, 70 ans.
15 août Gionne Hasley, fe Pierre Masure, 45 ans, nef.
15 sept. Philippe de Couvert, fils Philippe, 22 ans, nef.
1er nov. Jeanne Jean, fe Guillaume Dubosq, maître faiseur d'eau-de-vie, 22 ans.
1645 23 février Pasquette Delaporte, ve Guillaume Penelle, 60 a., nef.
4 sept. Isabeau Guillemette, fe Pierre Masure, 50 ans.
1646 2 mai Guillaume Raoul, sr de la Guerre, 31 a., chap. N. D.
1649 24 janvier Pierre Torel, mort au Croissant, de St Symphorien.
13 février Marie Le Brethon, ve Jacques Laniepce, 35 ans.
1650 23 mai Marin Basley, 34 ans 6 mois, nef.
25 juin Thomas Philippe, bourg. de la Madeleine, 70 a., nef.
16 août Philippe Jean, custos, 24 ans 6 mois, chap. St Jacques, contre la paroi au coin du côté de l'épître.
11 sept. Jorette, fe Philippe de (Couvert), hostelier aux 3 rois, 70 ans, nef.
14 » Catherine (de Couvert), sœur Philippe, 70 ans, nef.
1653 1er janvier Jacques Le Roy, 80 ans, nef, contre le gâble, derrière les fonts.
14 » Marie Touffaire, fille Antoine, 27 ans 6 mois, nef, auprès de sa mère.
1654 12 » Catherine Bougourd, fe Louis Duhamel, chir., de St Symphorien, 47 ans, nef.
14 avril Marin Tanquerel, bourg., 52 ans, nef.
9 juin Hélène Crestay (-ey), fille Gilles, 19 a., chap. St Jacques.
13 sept. Philippe de Couvert, 75 ans, nef, devant le crucifix.
3 ? Catherine Capelle, ve Jacques le Royer, 84 ans, nef.
8 avril Marguerite Descrametot, fe Jacques de Talvas, esc., sr du Pray, avt, 35 ans.
2 mai Catherine Lemarois, fe François Desmares, md drapier, 86 ans, nef.
10 mai Alix Dufey, ve Jean de la (Guerre), 86 ans, nef.
27 » Marie Le Brethon, ve Marin Tanquerel, 42 ans, nef.
1656 6 février Martin Le Brethon, sr de la Guesterie, 70 ans.
13 mai Germain Descrametot, esc., sr de St Georges, décédé à

S[t] Sauveur, dans le chœur, sous le banc, proche la chap. S[t] Jacques.

1657 20 février Nicollas Philippe, décédé à S[t] Vigor, 70 a., chap. S[t] Jacques.

12 oct. Collette Lefebvre, v[e] Toussaint Levallois, 80 ans, nef.

1658 19 avril Jeanne Blaise, v[e] Nicollas Thorel, de S[t] Symphorien, 80 ans, nef.

14 sept. Mathurin Tanquerel, bourg. de la Madeleine, 58 a., nef.

25 oct. Germain Thorel, p[bre] obitier de céans, 38 ans, chœur, du côté de la sacristie, par M[e] Hélyes, chancelier de la Cath., présence de plus de 60 prêtres de la Congrégation des p[bres] de la ville et faubourgs, de S[t] Symphorien.

19 déc. Martin le Prevost, serg. des quatriesmes en la viconté, 42 ans, nef.

19 » Catherine Alexandre, v[e] Martin Raoul, s[r] de la Guerre, lieut. de robe longue du s[r] grand prevost de Normandie, 80 ans, chap. N. D., sous la tombe de son mari.

1659 4 mai Marie Laniepce, f[e] Guillaume Langlois, av[t], 26 a., nef.

16 juillet Gilles (Millet ?), hostelier aux 3 rois, 50 ans, nef.

18 déc. Thomas Le Fort, av[t] en él., 70 a., nef, devant le crucifix, par le ch. de S[t] Laurent, son fils.

22 » Madeleine Raoul, v[e] Thomas Le Fort, nef, proche son mari, par le même chanoine.

1660 21 juillet Jeanne Duhamel, f[e] Denys Champeaux, 25 ans.

1[er] sept. Anne Basley, fille feu Marin, 15 ans, nef, par M[e] François Descrametot, ch. de Mathieu.

1661 1[er] avril Marie Hasley, f[e] Guillaume Castel, archer du grenier à sel, 55 ans, nef.

28 sept. Guillemette Vauchis, v[e] Guillaume Tanquerel, environ 100 ans, nef.

1662 20 mars Catherine Tanquerel, fille Guillaume, 50 ans, nef.

12 août Germain Le Fort, 35 ans, nef.

19 » Gervais Genas, bourg. de la Madelaine, trésorier de l'église, 40 ans, nef.

1663 11 février François Desmares, m[d] drapier, 50 ans, nef.

1[er] avril Pierre Masure, hostelier du Cheval Blanc, nef, en la place de leur maison.

1663 26 juillet Pierre de Talvas, esc., sr de la Madelaine, décédé à St Sauveur, 75 ans.
12 déc. Pierre Le Maistre, 36 ans.
1664 13 janvier Jacqueline du Hamel, fe Jacques de Talvas, esc., sr du Pray, avt, décédée à St Sauveur, 24 a., par le ch. de Tanis.
1666 12 oct. Jean Duvey, fils François, décédé à St Vigor, 90 ans.
8 nov. Pierre Masure, fils Pierre, de St Symphorien, 42 a., nef.
1er déc. Isaac Le Maroys, bourg. de la Madeleine, 45 ans, nef.
1667 26 mai Judith Artur, ve Nicollas Duhamel, 85 ans, nef.
1668 31 janvier Jeanne de Magny, fe Jean Duvey, fils Renobert, 75 a., nef.
6 mai Catherine d'Hérouville, 18 ans, nef.
17 déc. Catherine Doulcet, fe Raphaël Le Royer, 70 ans, nef.
1669 20 oct. Marie Guillebert, ve Guillaume Dubosq, 40 ans, nef.
Jean Duvey, fils Renobert, 72 ans, nef.
1670 7 janvier Marie du Vigney, fe Jacques La Brèque, 55 ans, nef.
19 avril Jean Alexandre, proc. comm. en élect., 48 ans, sous l'arcade de la chap. N. D.
4 sept. Pierre Laisné, 79 ans, chap. St Jacques.
13 déc. Bonaventure Hébert, fe Jacques Crestay, 33 ans, chap. St Jacques.
1671 16 mars Michel Robine, 24 ans, nef.
9 déc. Joachim Héroult, 38 ans.
1672 1er nov. Jeanne Basley, fe Nicolas Le Brethon, proc. du roy en l'amirauté, 66 ans, nef.
27 déc. Jean Michel, 55 ans, nef.
1673 18 oct. Jacques Lebourgeois, 65 ans, nef.
1674 13 janvier David Ridel, bourg. de la Madelaine, 45 ans, nef.
17 mars René Le Fort, avt en él., 42 ans, sous le crucifix, lieu de leur sépulture, par Me Lamy, ch. de Bernesq, théologal, prieur de l'Hôtel Dieu, gr. vic. de l'évêque. — (Ce Lefort est le frère du curé.)
23 mai Louis du Hamel, chirurgien à St Symphorien, 64 ans.
3 juillet Marguerite Le Marois, 18 ans, nef.
1675 2 avril Michelle Tanquerel, ve Jacques Briand, 70 ans, nef.
16 » Magdeleine Varignon, fe Raoul Duhamel, 60 ans, nef.
18 » Nicolas Le Brethon, proc. du roy en l'amirauté, nef.
9 mai Louis Le Romain, proc. en élect., 30 ans, nef.
20 août Michelle James, ve Nicollas Basley, 70 ans, nef.

1676 7 mars Jeanne Sandrine. fe Jean Dubosq, 30 ans, nef.
2 mai Me Samson Heuste, pbre, curé de la Magdelaine, 77 a., présence de tous les confrères de la confrérie des pbres, par Lepersonnier, curé de St Sauveur, de St Sauveur. (*Registre illisible jusqu'en 1681*).
1681 ? février Robert *N*..., 70 ans.
8 avril Antoine Touffaire, bourg. de la Madeleine, 82 ans.
1682 16 juillet Une fille de Robert Denis et Marie Le Loup, 5 à 6 ans.
1686 20 » Jacques Le Fort, fils Michel, 6 ans.
1689 14 février Magdeleine *N*..., ve Philippe Richer, 70 ans.
27 avril Marie Dodin, ve Raoul Le Bourgeois, boulanger, 63 a.
3 juillet François Germaine Le Barbé. 2 ans.
1692 22 déc. Thomas Duvey, pbre obitier de céans, décédé à Douvres, chœur.
1693 9 mars Catherine de St Martin, fille Jean, chandellier, 5 ans.
28 déc. Marguerite Verel, 30 ans.
1694 19 sept. Robert Le Bourgeois, boulanger, 34 ans.
1695 16 février Jeanne Goville, ve en dern. noces de David Ridel, 75 a.
31 août Olivier Le Loup, md, bourg. de la Madeleine, 52 ans.
23 sept. Dlle Gillette de Montfiquet, fe Michel Le Fort, teinturier, sr de St Ouen, neveu du curé, 39 ans.
1696 20 mars Dlle Jeanne Hébert, ve François Onfroy, esc., sr de St Vast, 72 ans.
1698 10 juin Pierre Le Bourgeois, boulanger, 42 ans.
1701 25 avril Catherine Millet, fille de famille, 48 ans.
13 juin Joachime Le Fort, fe Pierre Hébert, esc., sr de Vaudore, 42 a.
10 déc. Jean du Hamel, fils Charles, de St Symphorien, 22 ans.
1703 23 mars Marie Morel, ve en dernières noces du sr d'Argouges, esc., de St Martin, chap. N. D.
17 avril Guillemette Briant, fe en secondes noces de Pierre Le Haribel, droguiste, 80 ans, bas de la nef.
15 oct. Marie Lhonorey, ve en dernières noces de Jean Pinel, 80 ans, nef.
3 nov. Marie Le Fessier, 16 ans.
22 déc. Madeleine Petitcœur, fe Michel Le Fort, teinturier et lieut. de la bourg., 58 ans.
1704 21 février Philippine Lanflubé, ve Guillaume du Vigney, par Me Thomas Le Fort, ch. de Cully.

1705	19 mars	Marie Duhamel, v^e Nicolas Henry, boulanger, 64 ans.
	4 avril	D^lle Jacqueline Le Fillastre, f^e M^e René Le Fort, 83 ans.
	4 juin	Pierre Fréard, praticien, 45 ans.
1707	4 déc.	Charles Le Bourgeois, boulanger, 65 ans.
1708	19 mai	Marie Delamarre Hardouin, 76 ans.
	7 déc.	Pierre Terrée, cordonnier, 46 ans, nef, avec la permission de l'évêque.
1709	7 février	François Jean, clerc, 16 ans.
	14 août	Marie Richer, v^e en secondes noces de Doguet, 80 a.
1710	8 oct.	Marguerite Touffaire, fileuse, v^e Gabriel Duhamel, 70 a.
	»	Marie Magdelaine Pinel, f^e Pierre Guaguin (Gaugain ?), 64 ans, par M^e Thomas le Fort, ch. de Cully.
	5 nov.	N. et d. p. M^e Raoul Le Parfait, curé de céans, chœur du côté de l'épître, par M^e Pierre Le Marois, curé de S^t Martin de la porte, doyen de la chrétienté, assisté des curés de la ville et faubourg et autres prêtres.
1711	9 déc.	Michel Le Fort, teinturier, 55 ans.
1712	29 mars	Jean du Trésor, esc., 13 ans 6 mois.
	19 avril	Françoise Rault, f^e Jacques Houlette.
	14 mai	Marie de Tournière, f^e Louis du Trésor, esc. 45 ans.
	27 oct.	Marguerite Alexandre, v^e François Tassin Le Breton, 45 ans, chap. de la Vierge.
	15 nov.	Germain Duval, 50 ans.
1714	18 mai	Marie Henri, f^e Charles Denise, bourg. de Bayeux, 46 a.
	25 »	Louis Le Vieux, apprenti droguiste chez M. Dupont-Gaugain, 19 ans 6 mois.
	11 juin	Jacques Bénard, s^r des Loges.
	2 sept.	Michel Godebin, teinturier.
	26 déc.	Noelle Tauquerel, f^e Denis Le Baron, 78 ans.
1715	2 février	Marie Magdeleine Alexandre, f^e Jacques Tavignie, s^r du Taillie, décédée à S^t Martin, 45 a., par le ch. d'Audrieu.
	26 juillet	Louis Le Masson, receveur des aydes.
	7 oct.	Judith Bellissant, 79 ans, sous la balustrade du chœur, proche la chap. de la Vierge.
1716	12 avril	Catherine Poitevin, 20 ans.
	31 juillet	Marie Cornet, v^e du s^r La Caillerie, 65 ans.
1720	14 février	Marguerite Pigache, v^e Rémond Gardin, 78 ans.
	?	Marie du Rosier, v^e *N*..... Néel, décédée à S^t Martin.

1720 8 juillet Germain Dubosq, vinaigrier, 70 ans, milieu de la nef.
1721 4 février Michel S[t] Martin, sous-diacre.
17 nov. Anne Houlette, 6 ans 8 jours.
1722 2 janvier Jacques de Sallen, esc., s[r] de Verée (Véret ?).
31 » Jean S[t] Martin, m[d] chandellier.
21 juillet Robert Hardouin, garde du scel, 53 ans 6 mois.
1724 25 juin Jacqueline Houlette, fille Jacques, 3 ans.
1725 22 avril Jacques Lafosse Genas, teinturier.
1[er] sept. M[e] Thimoléon de Hôtman, sg[r] de Baron, chev. profès de l'ordre de S[t] Jean de Jérusalem, dans le chœur.
3 » Anne Le Breton, f[e] Jacques Houlette, 35 a., chap. N. D.
25 » Jacques Le Marois, cons. du roy, enq., comm. exam., 79 a.
1727 22 mai Olivier Le Bédé, esc., sg[r] de Vaux, viconte de Bayeux, 63 ans, pr. la chaire.
2 sept. Marguerite d'Escajeul, v[e] Philippe Damours, esc., 75 ans, chœur.
1728 13 avril J. B. Lefort, s[r] de S[t] Ouen, m[d] teinturier et lieut. de la bourg., chœur, proche le lutrin.
1731 9 mai Marie Laurent, f[e] Jacques Hardouin, de S[t] Jean, 37 ans.
22 sept. Anne Le Bedey, f[e] Jacques Hébert, esc., s[r] d'Orval, décédée à S[t] Jean, 37 ans, chap. S[t] Jacques.
1733 18 janvier Thomas Néel, m[d] drapier, au pied de la petite porte de la nef.
23 mai Jean Martin, p[bre], curé de Létanville, ayant résigné à M[e] Terrée, obitier de céans, 94 ans, chœur, côté de l'évangile au pied du Sancta Sanctorum.
8 juillet Catherine Millet, 80 ans, sous la chaire.
21 » Joachim François Gabriel de la Prairie.
18 sept. Nef. Gilles de Caux, cont. gén. des fermes du roy, veuf de Marie Montebert, décédé subitement, 48 ans. (51 ans, d'après les frères Parfait. Moreri le fait mourir en 1737, à 68 ans.)
1736 29 sept. François du Barri, esc., cornette au rég. la Cornette Blanche, dont 2 compagnies sont en garnison.
1738 5 janvier Jacques Maloisel, p[bre], « devenu médecin d'eau de fontaine, dont il aurait fait de grandes cures et en grand nombre », 58 ans.
31 » Jean Poitevin, doyen des procureurs en baill. et vic.

1738 11 oct. Marie Poitevin, v^e M^e Poitevin, proc., 72 ans.
1740 9 janvier Marie Charlotte de Foulques (de Faoulcq?) de la Vilette, f^e Isaac de Canivet, ch^r, sg^r du Moley, 60 a., chœur.
17 mars Jacques Hébert, s^r d'Orval, exempt de la maréchaussée par M^e Mancel, ch. de Damvou (peut-être avec sa f^e, chap. S^t Jacques, 22 sept. 1731), de S^t Jean.
25 avril Jacques Houlette, bourg. de Bayeux, m^d épicier, 60 ans.
1742 8 janvier Marguerite Paris, v^e J. B. Robin de Coudraie.
1743 19 mai Georges Loir, exempt de la maréchaussée, 40 ans.
1744 4 mars Marie Magdeleine Folliot, v^e Jean Le Fort, s^r de S^t Ouen, 55 ans, chœur.
1745 9 oct. Jacques Hardouin, 22 ans.
23 » Marie-Magdeline S^t Martin, 23 ans.
1746 2 janvier Robert Gosselin, p^bre et desservant de céans, par commission de l'évêque, 45 ans, par Regnauld de Préville, p^bre, curé de S^t Sauveur, doyen de la chrétienté, à la prière de M^e Thomas Terrée, p^bre, commis à la desserte de la paroisse.
12 sept. Marie Jeannine S^t Martin, f^e Le Vilain de la Chapelle, greffier au baill. de Caen, 28 a., nef, côté de l'évangile.
1747 27 mai Pierre Hébert, esc., s^r des Vaux d'Aure, cap. de la Coste, rég. d'Estreham, 84 a., chap. S^t Jacques, par M. Le Sueur Dufrêne (Desfresnes?), p^bre, ch. de Cambremer, de S^t Sauveur.
29 » Lambert Folliot, 70 ans, nef.
1749 22 août Antoine Ridel, de Colombières, dem^t à la Madeleine.
1750 18 janvier Jean de S^t Martin, chandellier.
2 février Marguerite Catherine Desprey Halé, fille M^r de S^t Martin, décédée à S^t Martin.
13 oct. Françoise Le Fort, fille M^e Michel Le Fort, s^r de S^t Ouen, et Françoise Dubosq, 7 ans 6 mois.
7 nov. Gabriel Duval, aubergiste, 51 ans 6 mois.
1751 27 » Marie Magdeleine de la Londe Senot, 52 ans.
1752 17 mars Gabriel Pouchin, curé de céans, 68 a., chœur, par M^r Gouet, curé de S^t Loup, doyen de la chrétienté.
1753 9 juillet Marie Magdeleine Buisson, f^e Jean Louis Le Parsonnier, s^r des Rougesterres, cons., proc. du roy en baill. et maire de la ville de Bayeux, 34 ans.

1754 2 juillet Henri François Hallé, proc. en baill., époux de Marie Planchon, 28 ans.
1755 8 février Marie de Cerrès, décédée à S[t] Sauveur, 25 ans.
1756 21 » Michel Claude Néel, cavalier de la maréchaussée, 52 a.
10 mai Constance Le Fort, 6 ans.
12 » François Gouix, proc. en él. et grenier à sel, 62 ans.
12 sept. Louis François Faussillon (*sic*) de la Frette, anc. off. de marine, 63 ans.
7 oct. Jacques Hardouin, m[d], 64 ans.
1757 21 février Jacques François Houlette, 30 ans.
1759 16 déc. J. B. Terrée, 73 ans.
1762 2 août Jeanne Françoise Champeaux, v[e] Bazire, m[d] à S[t] Lo, 68 a.
3 oct. Barbe Beaulieu, v[e] J. B. Terrée, cordonnier, 77 ans.
1763 3 juin Augustin Duval, décédé à S[t] Jean, 23 ans.
1764 17 mars Marguerite Le Brethon, v[e] Philippe Pâris, épicier, 76 a., chap. de la Vierge.
18 avril Anne Daniel, v[e] Jacques Lenjalley, 80 ans.
17 juin Etienne Planchon, curé de céans, chœur, par M[e] François Vimard, curé de S[t] Martin et doyen des curés de la ville, de S[t] Jean.
1765 30 mars Marie Jeanne Savary, 25 ans.
1766 31 janvier Gilles Le Bas, marchand, de Bricqueville, 60 ans.
29 avril Catherine Biet, f[e] Jean Le Fébure, m[d] de dentelles, 50 a.
25 mai Nicolas Vallée, docteur en médecine, anc. échevin, 50 a.
1767 29 janvier Thomas Robert de Cerès, maître chandellier, 50 ans.
8 février Catherine Cicille, 55 ans.
24 mars Anne Duval, v[e] Jacques Hardouin, drapier, 71 ans.
1768 10 février Catherine Valleran, v[e] Jacques Houlette.
1769 19 sept. Marc Antoine Pierre de Cerrès, lieut. gén. en l'amirauté de France, pour les sièges de Bayeux, Grandcamp, Isigny et dépendances, échevin, 55 ans.
12 oct. Gaspard Le Roy, s[r] du Val, 82 ans.
1770 30 mars Gabriel Briard, 85 ans.
19 juin François Champeaux, v[e] François Gaux, m[d], 80 ans.
22 août Marie Gosselin, v[e] Pierre de Cerrès, cordonnier, 84 a.
1771 2 mai Claude Thomasse Savary, v[e] Gaspard Le Roy, s[r] du Val, 72 ans.
29 août François Langlois, 80 ans.

1772 23 janvier Marie Viel, 90 ans.
30 nov. Marguerite Le Cordier, v^e Jean Viel, tailleur, 59 ans.

XI

S^t MALO

S^t Malo commençait du côté de S^t André, à la maison vis-à-vis celle des religieux de Longues, et s'étendait des deux côtés de la rue, en allant à S^t Martin, jusqu'à la maison qui fait face à la rue des Cuisiniers. Elle avait, dans cette rue, 5 à 6 maisons à droite en tirant vers la Cathédrale et environ la moitié de la rue Franche.

1624 4 déc. N. h. Augustin Potier, s^r de Semilly, par M^e Jean Rocher, ch. de Bernesq, curé de S^t Sauveur, de S^t André.
24 » M^e Jean Rocher, ch. de Bernesq.
1625 27 juillet Marie Quesnel, f^e M^e Robert Le Breton, av^t, de S^t Sauveur.
31 août N. h. Louis Freslard, d^r en méd., de S^t Sauveur.
8 sept. M^e Michel Maheust, p^bre, chap. de la Cathédrale, dans la chap. N. D., de S^t Sauveur.
1628 6 août N. h. Jacques Hébert, vivant sg^r de Brunville, du Bosq et de Moon, av^t à Bayeux (1).
1629 29 mars Marie Mallet, f^e Gilles Crestel, 21 ans, « après avoir reçu les bénédictions et purifications ordonnées aux femmes accouchées après avoir produit un enfant masle mort et non à terme », de S^t André.
1630 12 août Mess. Richard Bethon, esc., s^r de la Rosière, cons., av^t du Roy en él. et grenier à sel et 1^er capitaine de la ville, inhumé dans sa chap., de S^t André.
1631 29 avril M^e Richard Lochard.
4 mai Charlotte fille M^e Richard Lochard.
15 juillet Magdalène Blondel, f^e M^e Charles Mannouri, s^r de Ferval et av^t à Bayeux.
» Magdelaine fille M^e Thomas Eurry.
30 sept. Jacques Eurry.
8 déc. Renée Hue, f^e n. h. Thomas Osber, s^r du Manoir.
1632 17 janvier François Le Patouf, fils du s^r de la Montagne, décédé à Caen.

(1) Voir Béziers, p. 107.

1633		Le Bailly Jean et Pierre, frères, hauts vicaires de la Cathédrale (1).
1634	19 août	Marguerite Lescallé, v^e du s^r de Monceaux.
1635	17 janvier	Marie Léonard, f^e M^e Louys Crespin, bourg.
	24 »	Jeanne Rictens, v^e du s^r de la Rosière Miharanc.
	12 mars	Germain Carel.
	20 juin	Jacqueline Crespin, f^e Rémon Le Moyne.
	2 oct.	Isabeau Hardy, v^e Jacques Daon.
1636	1^er janvier	N. h. Sébastien Hue, s^r du Grand Bosq.
	11 avril	M^e David Grandin, diacre.
	17 oct.	Jean de Bougran, esc.. s^r de Nilly.
	15 nov.	M^e Charles Asselin.
	25 déc.	Rémon Le Moyne, chap. S^t Roch.
1637	6 avril	Marie André, v^e du s^r de Nilly, 70 ans.
	4 mai	Anne Bailleul, v^e Richard Leclair, s^r de la Morinière.
	24 »	Charlotte Buhot, fille feu Nicolas, av^t.
	22 juin	Marie Le Maigre, v^e René Lochard, 70 ans.
	5 juillet	Rachel Le Tonnelier, f^e du s^r Brunville, Jean, av^t.
	9 oct.	Germaine Petitcœur, v^e du s^r de la Brière.
	28 nov.	Marie Lieust, v^e M^e Jacques Le Moyne, chap. S^t Roch.
1638	8 mai	M^e Jean Lochard, 80 ans.
	1^er juin	M^e Charles Maunoury, av^t.
1639	14 janvier	Susanne Olive, f^e M^e Nicolas Gaugain.
	2 sept.	Raphaël Le Charton.
	5 nov.	Catherine de la Pallue.
	21 déc.	Thomas Hardy, 100 ans.
1640	16 janvier	Marie Geraume, f^e M^e Philippe Lecolier, s^r de la Boulée, 70 ans, de S^t André.
	18 juillet	M^e Robert Le Charton, 24 ans, de S^t André.
1641	2 janvier	M^e Jean Benoist, ass. à Bayeux.
	26 »	M^e Joachim Potier, s^r de Cantilly.
	27 »	Jacques Gaugain.
	12 nov.	Catherine Hardouin, f^e Richard Cosnard, 70 ans.
	»	Denise Tyssart, v^e M^e François Lhonoré, 75 ans.
1642	19 janvier	Marie Le Petit, v^e Thomas Hardy, 80 ans.
	7 mars	Richard Conard, 70 ans.

(1) Voir Béziers, p. 109.

1643 7 août Me Robert Martin, pbre, chap. du lieu, chap. St Sébastien.
1644 17 janvier Juliane Fouquerays, ve Jean Gaugain, 70 ans.
12 mai Me Marin Jean, sr des Fossés.
14 » Marie Dupont, fe Me Jacques Beauvalet, esc., doct. en médecine.
5 juillet Me Jacques de Beauvallet, esc., doct. en méd.
13 août Guille Le Cordier.
17 sept. Anne Le Patouf, fe Robert Conard.
1645 29 mars Magdelaine de Launay, fe Me Gabriel Desmares, greff. en viconté.
30 avril Jeanne Le Terrier, fe Henry Duval.
10 juin Marie Blanlo, fe Claude Le Moyne.
17 oct. Marie Lochard, fe Me Richard Hélyes, esc., sr de Subles, cons. du Roy et grenetier à Bayeux.
13 nov. Perrette Euldes, fe Me Thomas Eurry, 68 ans.
1646 18 juin Me Richard Carel, 70 ans.
1647 1er janvier Catherine Nicolle, fe Richard Conard.
22 sept. Michelle Le Maigre, ve Charles Eurry, 67 ans.
25 » Marguerite de Douvre, fe Me Richard Lastelle.
22 nov. Me Nicolas Gaugain.
26 déc. N. h. Me Robert Le Brethon, cons. et lieut. crim. en él. 70 ans.
1648 2 janvier Magdeleine Varin, ve du sr de Salez, 80 ans.
27 mars Me Pierre Hermerel, esc., cons. du Roy, lieut. part. civ. et crim.
1649 26 juin Jeanne Blondel, fe Me Roger Le Provost.
17 oct. Me Richard Carel, avt en él., 35 ans.
1650 31 mai Jacqueline Lochard, ve Pierre Halley.
30 juillet Me Pierre Lair, avt.
9 août Jeanne Le Moyne, fe Gilles Le Libois.
6 sept. Guillemette Nicolle, fe Me François Daon.
1651 1er juin Me Robert Daon, pbre.
10 oct. Anne Le Cordier, fe Richard Deschevaux.
1652 2 mai Guillaume Buhot, 75 à 76 ans.
5 juillet Anne Denis, ve Me Nicolas Gaugain.
1653 26 » Jacqueline Le Maigre, ve Me Richard Carel.
18 sept. Susanne Néel, ve Me Jacques Hébert, esc., sr de Brunville.

1654 27 mai Me Jean Le François, pbre, chap. de céans.
25 nov. Me Jacques Hermerel, esc., cons. du roy et esleu.
1655 30 mars Gillette Le Tellier, fe Guille Nicolle.
20 avril Guille Picot, 76 ans.
1656 6 mars Me Pierre Jean, avt.
1er avril Jeanne Quesnel, ve Raphaël Le Charton, 76 ans.
3 juillet Henry du Val.
19 sept. Me Richard de Lastelle.
1657 14 nov. Perrette Conard, ve Me Pierre Lair.
1658 14 janvier Me Estienne Lhonoré, apothicaire.
26 nov. Richard Conard, fils Richard, 8 ou 9 ans.
1659 18 mars Michel Anfrye.
8 juin Me Louys Crespin.
30 sept. Me Pierre Auber, pbre, curé de St André, près la chap. N. D.
1660 27 janvier Me Guy Mannoury, pbre, chap. de St Malo et de la chap. Ste Luce, dedans la chap. Ste Luce.
25 mai Me Thomas Eurry.
15 juillet Jean de Launey.
8 déc. Me Jean Auber, avt.
12 » Marie Magdeleine Lamy, fe J. B. Dolbel.
1661 31 janvier Me Thomas Vallée, pbre, curé de St Georges.
4 mars Marie Françoise Flambart, ve Me Thomas Sanson.
30 » Henrye Dangy, fe *N.* Maroley.
23 sept. Me Jean Adeline, pbre, chap. de céans, chap. St Sébastien.
29 oct. Me Richard Le Maigre, proc. comm. en élect., 55 ans, de St Loup.
1662 14 janvier Magdelaine Dupuis, fe Marin Anfrye, 50 a , de St André.
12 mars Regnault Bailloz, domestique de la marquise de Creully, demt à la maison d'Orbendelles.
9 sept. Gillette Fontaine, fe Nicolas Cotentin, 30 a., de St André.
21 oct. Jean Hermerel, chap. N. D.
13 nov. Me François Daon, tabellion, 56 ans.
1663 17 février Jean Scelles, 63 ans, de St André.
4 mars Magdelaine de Villays, fe du sr de St Amator.
5 » Marie Adeline, fe Me Michel Le Tellier, avt.
10 mai Richard Deschevaux.
17 juin Me Robert Lair, avt.

1663 19 juin Michelle Bethon, v^e Jean de Bougueran, esc., s^r de Nilly, 75 ans, chap. S^t Louis, de S^t André.

29 juillet M^e Pierre Le Maigre, av^t en él.

16 août Robert Gousseaume, fils Richard et Marie Souffland, 7 à 8 ans, de S^t André.

6 sept. M^e Robert Le Moyne, av^t.

12 » Françoise Conard, f^e Jean Le Romain.

14 » M^e François Le Haribel, av^t.

8 nov. Jean Le Romain.

21 » M^e Michel Le Telier, av^t.

1664 Le 17 janv^r « Anne du Bousquet, esc., fils du s^r de la Mutte, 22 ans, a, en la communion de notre mère S^te Eglise, rendu son âme à Dieu, après avoir abjuré la religion prétendue réformée et avoir reconnu la vraye église apostolique et avoir renoncé à la confession des Calvinistes, et après s'être confessé, receu le Très-Saint Viatique du corps de N. S. et l'Extrême-Onction. Son corps a été porté de S^t Malo à S^t Exupère et inhumé dans le portail de lad. église, assisté du Cœur et Chapitre de l'église Cathédrale de Bayeux, où M. le Doyen a faict le service de lad. inhumation ; et le diacre et le sous-diacre étaient l'archidiacre de Caen et le chanoine de Brécy ; et la messe chantée en musique, où toutes les charités des paroisses assistèrent, ensemble toutes les religions, mendiants et capucins, avec tout le corps de la justice en habit décent, toutes les cloches de l'église Cathédrale sonnantes, avec une grande affluence de peuple qu'on ayt vue de longtemps aux processions générales.

6 juillet Guillemette Fauvel, f^e M^e Guille Eurry.

29 sept. Léonor Vaultier, esc., s^r de Bapaume.

1665 16 avril Jacques Le Charton.

18 mai Marie Le Charton, f^e M^e Jean Hardy, orfèvre.

18 nov. Jacques Hermerel, esc., 15 à 16 a., près la chap. N. D.

28 » « Denis Ratel, maistre du plat d'estain, ayant esté frapé d'un coup de pistollet dans le ventre ».

8 déc. Olivier Hermerel.

1666 30 janvier Catherine Buhot, v^e M^e Estienne Lhonoré.

1666 24 mars Marie de Nilly de Bougran, 40 ans, de St André.
12 mai Guille du Jardin.
23 juin Me Philippe Le Breton, esc , sr de la Mare, lieut. civ. et crim. en él., ass. à Bayeux.
1667 5 janvier Gabriel de Bougran, sr de St Amator, de côté la chap. St Louys.
2 août Marie de Grimouville.
1668 28 mai Louise Le Maigre, fille Richard, proc. en él., et Marie Le Moine, de St Loup Brunville, 18 à 19 ans, nef.
15 juin Pierre Auvray dict La Forest.
15 déc. Jean Vauquelin.
1669 7 janvier René Paris.
10 février Me Pierre Vallée, avt.
13 mai Marie Bougran, ve Léonor Vaultier, sr de Bapaume.
11 sept. Me Jacques Lambert, esc., sr de Baussy, grenetier.
13 » Anne Le Maigre, fe Me Jacques Lair, de St Martin.
1670 19 avril Anne Bethon, 90 ans, chap. St Louis, de St André.
27 » Anne Le Moyne, ve Pierre Auvray.
9 juillet Marie Le Bedey, ve Gabriel Guérin.
6 oct. Jacques Hermerel, fils Louis et Catherine Conard, 12 a., de St André.
1671 7 février Me Guillaume Daon, pbre.
20 » Mess. Guillaume Hébert de Brunville, sr du Bosq.
10 mars Nicolas Cotentin, 32 ans, de St André.
2 mai Me Jean Hardy.
4 » Me Robert Le Moigne, avt, inhumé dans la chap. dud. Moigne dans l'égl. St Malo.
18 juillet Jean Hasley, huissier.
2 oct. Marie Hermerel.
1672 2 janvier Germain Le Brethon.
25 » Catherine Hardy, ve Charles Asselin.
31 avril Guillemette Le Pipperel, ve Guille Le Cordier.
13 sept. Jean Pesquerel.
9 déc. Nicolas Buhot.
1673 6 février Me Joachim Cousture, pbre, curé de céans, 68 a., devant le grand autel, dans le chœur, par les prêtres de la Congrégation au nombre de plus de 50. La cérémonie fut faite par Me Lamy, pbre, doct. de Sorbonne et vic. gén.

1673 17 mars Elisabeth Le Marchand, fe Pierre Lambert, esc., sr de Baussy, par n. et d. p. Pierre de Bihoreau, pbre, ch. de St Germain.

6 août Guillaume Tulloup, bourg., 48 ans.

12 déc. Me Jean Tulloup, pbre, chap. de céans, qui fonda trois services solennels pour les défunts et deux messes basses le samedi et le dimanche, par 71 livres de rente, 52 ou 53 ans. (Il demeurait rue Franche, dans une maison appartenant au sr Buhot, anc. ch. de Cartigny.) dans la nef, devant le crucifix, proche la balustrade du chœur, par les prêtres de la Congrégation. Hélyes, ch. d'Albret, célébrant.

1674 7 sept. Philippe Le Breton, esc., 11 a., par n. p. Me Michel Le Brun, pbre, ch. de Gavrus, de St Sauveur.

12 oct. Marie Le Moine, ve Richard Le Maigre, proc. en él., 60 ans, de St Loup.

1679 27 mai Marguerite Gourry, ve Jacques Lair, 75 a., de St André.

1681 26 oct. Charles de Bougran, esc., sr de Boishairon, 62 ans, de St André (1).

1683 20 janvier Dlle Catherine de Bougran du Manoir, 70 a., dans la chap. et sépulture de ses parents (St Louis), de St André.

8 juin Dlle Germaine Potier, fe Me Richard Hélyes, esc., sr de Subles, de St André.

19 sept. Mess. Richard Hélyes, esc., sr de Subles, lieut. gén. civ. et crim. en bailliage, 76 a., dans sa chap., de St André.

1684 28 nov. Michel Le Bel, 50 a., de St André.

1685 7 janvier Louise Mallet, 63 ou 4 ans, ve Guillaume Le Clair.

22 février Me Michel Hermerel, esc., sr de Sequerond (Secquemont), cons. du Roy en baill. et vic.

18 nov. Me Jacques Lair, drapier, 48 ans.

1686 26 janvier Joachim Houdeville, 12 ans.

Anne Le Lorier, ve Richard Duval, 70 a.

1687 10 février Me Claude Le Moyne, mort à Renchy.

16 mars Charles Mongodin, fils Olivier, 6 ans.

1er avril Thomas Le Vallois, fils Jean, 13 a., de St André.

(1) L'office de St André fut transféré à St Malo en 1682. Le curé, sans église, ni cimetière, y disait une basse messe à 8 heures, les fêtes et dimanches, à l'autel de la chapelle Ste Luce, et avait permission d'assister en surplis à l'office paroissial de St Malo.

1687 6 sept. Marie Havard, v^e^ Jean Pesquerel, estamier, 30 ans.
1688 25 mars Françoise Philippe, v^e^ *N*... Aumont, morte à Renchy.
19 juillet Anonyme Aubry, 7 ans.
31 oct. Jeanne Eurry, v^e^ Denis Anfrye, 72 ans.
11 déc. Jeanne Lefort, f^e^ Jacques Mauminot.
1689 26 sept. Richard Conard, s^r^ de Haut Clos, 65 à 6 ans.
3 déc. Guillemette Vauchy, v^e^ Robert David, 73 ans.
1690 22 août Gabrielle Onfroy, f^e^ Charles de Mongodin, peintre, proche la grande porte de la rue.
1693 22 mai Catherine Carel, v^e^ M^e^ Jean Richer, apoth., 78 a., proche la porte de la rue.
31 » M^e^ Pierre Laisné, av^t^, fils M^e^ Jean, av^t^, 32 a., vis-à-vis la chaire.
17 août Marguerite du Bosq, f^e^ M^e^ Pierre Buhot, apoth., milieu de la nef, vis-à-vis la chaire.
27 oct. Jeanne Le Touzé, 34 a., au bas de l'église, derrière la porte de dessus la rue.
1694 12 avril Etienne Onfroy, bourg. de Caen, 77 a., mort en voyage, de S^t^ André.
2 août Anne Le Chevalier, de S^t^ Malo, fille feu Gabriel, s^r^ de la Barre, esc., 22 ans, au milieu de l'église.
1^er^ oct. Ravend Piédoue, chev., sg^r^ de la Hoguette, cons. du roy en ses conseils, grand prévôt gén. de Normandie, 31 ans.
1695 19 sept. Judith Françoise Carel, v^e^ Jean de Petitcœur, esc., s^r^ de Beauvalon, vis-a-vis la chaire.
1696 2 janvier M^e^ Nicolas Le Romain, av^t^, vis-à-vis la chaire.
26 mai Jeanne Bougourd, fille Michel, proc., 19 a., proche la porte.
19 oct. Charles de Marguerie, 11 à 12 ans, fils René, esc., sg^r^ de Colleville-sur-Mer, proche la chaire.
23 » Françoise de S^te^ Marie, 96 a., proche la chap. S^t^ Joseph.
22 nov. Louis Aubry, esc., cons. du roy, rec. des tailles, 62 ans, nef, proche le premier pilier vis-à-vis la chaire.
1697 7 juin M^e^ Jacques Mauminot, 40 ans, bas de la nef.
20 août Madeleine Chauveau, v^e^ du s^r^ Hugot, ingénieur du roi, vis-à-vis la porte de la nef.
1698 18 janvier Anne Eudelin, v^e^ Jean Chéradame, 75 a., de S^t^ André.

1693 13 sept. Mons. Maître, esc., s^r de Nerval, cons. du roy au Parlement de Normandie, proche la chap. N. D.

9 déc. Olivier Mongodin, peintre, 90 ans.

1699 10 mai Susanne Gréard (Gérard ?), v^e *N*... d'Estrevaux, bourg., proche le pilier de vis-à-vis la porte de la rue.

27 déc. Marie François, f^e Pierre Le Libois, off. chez le roy, 42 a.

1700 1^er janvier Anne Omont, f^e M^e Pierre Bethon, av^t, proche le premier pilier de la nef.

3 mars Charles Lair, bourg., proche la chap. de S^t Joseph.

16 juillet. M^e Michel Bertrand, 56 à 7 ans, doct. en méd.

1701 6 mai M^e Jean Le Charton, bourg., 75 ans.

24 déc. M^e Michel Bougourd, diacre.

1702 8 février M^e Nicolas Auber, av^t.

1703 1^er mars D^lle Magdeleine Hélyes, 17 a., chap. de ses parents, de S^t André.

22 déc. David Eudelin, bourg.

1705 6 février Françoise *N*..., v^e Richard Conard.

22 mars M^e Raphael Le François, p^bre, chap. de céans, proche la porte de la sacristie.

8 juin Pierre Béatrix, esc., s^r de Morainville, 63 a., de S^t André.

20 juillet Jacqueline Richer, v^e M^e Jean Le Rouge.

1706 21 sept. Jean François d'Héricy, 32 ans, de S^t André.

19 déc. Marie Fréard, v^e Charles Bougrand, esc., s^r de Boishairon, 61 ans, de S^t André.

1707 9 février M^e Nicolas Clément, p^bre, chap. de céans, proche le premier pilier du chœur.

22 nov. Renée Chauveau, nef, proche la grande porte.

31 déc. Michel Eudelin, 21 ans, vis-à-vis le pilier proche la porte du cimetière.

1708 13 janvier Sébastien Guérin, 25 ans, fils M^e Gilles, m^d, proche la chaire.

3 mai M^e Pierre Bethon, av^t et eschevin de cette église, nef, proche le premier pilier.

1709 24 janvier Marguerite Cheffault, 85 ans.

6 mai M^e Charles Le Haribel, p^bre, curé de céans, par les prêtres de la confrérie ; « sa vie a été très exemplaire et sa mort très-édifiante ; son détachement pour les biens de la terre était entier et ses vues pour la gloire

de Dieu et le soulagement des pauvres très-pures et très-généreuses », 70 ans.

1709 20 mai — Susanne Bertrand, fe Me Jean Guérin, sr du Mesnil, 73 ou 33 ? ans.

15 oct. — Me Pierre Buhot, apoth., 88 ans.

1710 30 mai — Michel Hermerel, esc., sr de Vaux, vicomte de Bayeux, 58 ans.

14 juillet — Susanne Le Romain, 40 ans.

6 sept. — Françoise Le Charton, 40 ans.

1711 9 mars — Louis Philippe de Méhérenc, esc., 2 ans, de St André.

3 août — Anne Le Romain, 16 ans, fille Jean, sr des Halans et Marguerite Bourson.

23 oct. — Jacques Hermerel, 90 ans.

1712 19 nov. — Susanne Néel, ve Mr Sermont (Surmont ?), 50 ans.

16 déc. — Richard Conard, 51 ans.

1713 9 janvier — Pierre Benoist Le Barbé, esc., sr de Vouilli, 53 ans.

1er août — Marie Françoise Descramетot, fe Mr de Vaux Le Bedey, 33 ans.

25 sept. — Marie de Cuqu, ve *N*... Daon, 75 ans.

1714 19 avril — Jean Le Romain, sr des Halans, commissaire des guerres en cette ville.

» — Guillaume Couver, 45 ans.

1716 21 mai — Philippe Gabriel de Méhérenc, de St André.

2 nov. — Exupère Suhard, esc.

1717 19 août — Me Etienne Le Tellier, avt.

29 oct. — Claire Conard, 81 ans.

1719 30 mars — Thomas Monthieux de Tary, 17 ans, nef.

9 oct. — Jean Le Romain, 18 à 19 ans.

» — Joachim Hélyes, esc., sr de Bomparc, sgr et patron de St André, ass. à Bayeux, 75 ans.

1720 13 février — Anne Mongaudin, fe Jacques Moussard, architecte, 38 a., nef.

5 mars — Nef. Jeanne Le Vavasseur, fe Gilles Cicille, 79 ans.

6 » — Nef. Renée de Rouenville (Royville?), fe du sr de Valderis, 86 ans.

27 avril — Nef. Louis Thomas Le Romain, avt, 49 ans.

28 mai — Pétronille Le Haribel, ve Marc Fleury en premières noces, 75 ans.

1720 20 oct. Barbe Chanteloup, v^e du s^r de Beauvais, esc., 69 à 70 a.
1721 10 février M^e Jacques Bougour, proc., 70 ans.
8 juin Thomas Le Bouteiller, 39 ans, nef.
1723 17 mai Marie Le Moine, f^e Mons. Le Brethon, esc., 28 a., nef.
3 juin Nef. Thomas Douétil, 30 à 31 ans.
4 juillet Nef. Romain Le François, s^r de Villevieux, de S^t Malo de l'Isle, 72 à 3 ans.
16 déc. Gabriel Pontis, p^bre, chap, de céans, mort subitement, 57 à 8 ans, près la sacristie.
1724 10 mars Anne Chéradame, v^e du s^r Deslongsparcs, 62 ans, par Pierre de Méhérenc, desservant la cure, de S^t André.
13 oct. Nef. Magdelaine Bougour, 33 à 4 ans, pr. la S^te Vierge.
1725 25 février Nef. Gilles Cicille, chandellier, 81 ans.
5 juin Louis Le Brun, 72 ou 3 ans.
2 déc. Gaspard Le Grand, 53 ou 4 ans.
1727 10 janvier Nef. Jeanne Le Parsonnier, v^e Le Romain, av^t.
31 mai Mess. François Gasquoin, chev. de Valencé, 24 a.
3 oct. Nef. Marguerite Boursse, v^e du s^r Romain, commissaire, 60 ans.
1728 26 janvier François Samuel Banages, esc., s^r des Anguérants, 50 a.
1729 13 nov. N. d^lle Madeleine Louise Benoist de Crémy, 72 ans, de S^t André.
1730 20 mai Elisabeth Guilmette, v^e Simon Macey, 54 ou 5 ans.
25 juin. N. d. Madeleine de Fréard, f^e Thomas de Petitcœur, esc., s^r de S^t Vast, 74 ans.
10 oct. Anne Achard, v^e Louis Moussard, 83 a., proche les fonts.
1732 24 février Philippes Foliot, s^r de la Chaussée, cons. au grenier à sel, 63 ans, nef.
28 mai Nef. François, Lhonoré, 55 ans.
2 août Nef, pr. le pilier de la S^te Vierge. J. B. Farcy, 74 ans.
1733 18 février Marie Lucas, v^e Le Moigne.
1734 14 mars Nef. Anne Elisabeth Bertrand, v^e Crepel, av^t, 72 ans.
1735 21 juillet Jeanne Fortin, f^e M^e Claude Fleury, chir. royal, 74 ans, de S^t André.
1736 17 nov. Nef. Gisles Moussard, clerc tonsuré, 18 ans.
1737 29 juillet N. d. Marie du Hamel, v^e Joachim Hélyes, esc., s^r de Bonparc, chap. du bas de la nef du côté du cimetière. (Chapelle S^t Richard.)

1739 11 août Claude Fleury, chirurg. royal, 74 ans, de S[t] André.
9 sept. N. d. Marie Anne de Neuville, v[e] Mess. Pierre de la Rivière, esc., sg[r] et patron de Hérils, de S[t] André,
12 nov. Marie Eudes, v[e] Jacques Genas, s[r] de la Guerre, 90 ans.
1740 22 février Thomas de Petitcœur, esc., s[r] de S[t] Vast, 84 ans.
25 avril Marie Anne Senot de la Peintrerie, 70 ans.
18 mai Jean Pierre de Montfiquet, esc., s[r] de S[t] Célerin, 69 a.
1[er] oct. Marie Françoise Fleury, f[e] Le Tual Thomas, de S[t] André.
1741 14 nov. J. B. Lhonoré, 62 ans.
1742 23 avril Magdelaine Genas, v[e] du s[r] Bougourd, proc., 82 ans.
27 nov. Robert Le Vanier, 27 ans.
1743 13 janvier Charlotte Genas, f[e] François Genas, s[r] de Rubercy, bourg. de Bayeux, vivant noblement, 58 ans.
7 août Nef. Elisabeth Berteaume, f[e] du s[r] Eurry, av[t], 50 ans.
1745 1[er] février Charlotte Bauquet, fille *N*... Bauquet, esc., s[r] de la Bissonnerie (-ière ?), 25 ans.
23 mars Jean Guérin, s[r] du Mesnil, changeur pour le roy, 74 a.
1746 3 janvier Mess. Augustin de Faoulcq, 21 a., chev., marquis de Faoulcq, de Jucoville, sg[r] et haut justicier de La Cambe, sg[r] et patron de Grandcamp, Létanville et autres lieux, lieut. aux gardes françaises, cap. et garde côte de l'amirauté de Grandcamp, de S[t] André.
29 janvier Françoise Le Rouge, v[e] Olivier Le Bedey, esc., s[r] de Vaux, 85 ans.
1747 8 août Jacques Genas de Rubercy, minoré, 23 ans.
1750 10 janvier N. h. Philippe Germain Le Barbey d'Aulney, sous-diacre, 30 a., sous la fenêtre entre la chaire et la porte.
20 février N. d. Marie de Méhérenc [fille Thomas, s[r] de la Garende], v[e] Mess. Exupère Suhard, esc., par M[e] Michel Dupray Marye, ch. de Mathieu, « qui reçut les sacrements avec tous les sentiments de piété qu'on n'a point cessé de remarquer en elle tant qu'elle a vécu et de charité qui lui ont fait mériter la qualité de mère des pauvres ».
20 avril Pierre de Hésici, esc., 60 a., aile du côté droit, de S[t] André.
7 août Jacques Moussard, architecte, bourg. de Bayeux, 76 a., par Antoine Viel d'Anctoville, p[bre], archid. de Bayeux.
20 déc. Marie Marguerite Bougourd, v[e] Robert, s[r] du Taillys, de S[t] Vigor le Petit, 70 ans.

1751 27 janvier Dlle Catherine Bazile Eudelin, ve Pierre Antoine Maheust, avt aux sièges de Bayeux, 65 ans.

» Adrien Charles Anfrye, anc. proc. au Parlement de Rouen, avt à Bayeux, 72 ans.

1752 22 mai Me Jacques Le Guedoys, pbre, curé de céans, 72 ans, chœur, par Me Jacques Gouet, curé de St Loup, doyen de la chrétienté, de St Patrice.

29 juillet Me Jacques Simon Bougourd, avt en baill., 55 ans, de St Patrice.

25 sept. N. d. Judith Françoise de Petitcœur, ve Charles du Manoir, esc., 60 ans, vis-à-vis la chaire.

7 déc. Me Michel Hubert Bougourd, anc. proc. en baill., 66 a.

1753 1er février Germaine Le Guelinel, fille Me Jacques, sr de Lignerolles, cons. du roy en él., et Jeanne Le Bouteiller, 11 a.

8 mars [Le Tual, curé, fait sonner avec la *grosse cloche* le trépas de Me Thomas Le Bourgeois, pbre, décédé sur la paroisse et inhumé à la Cathédrale, le 9 mars.]

25 mai Marguerite Jeanne du Taillye-Ousouf, fe du sr Pierre Lecocq, bourg., 45 a., de St Vigor.

6 déc. Françoise-Charlotte Vaultier, ve Raphaël Eurry, sr de Cristot, 93 ans.

1754 25 janvier Me Guillaume de la Haye, pbre, curé de St André, 70 a., dans le haut de l'aile, près le chœur, orig. de Campagnolles, dioc. de Coutances. (On sonna la *grosse cloche*).

15 août Marie Anne Jolly, fe Nicolas Le Rouge, sr de Préfontaine, chir., 36 ans.

30 déc. François Cicille, 74 ans.

1755 3 mars Germaine Ousouf, ve Thomas François Le Bouteiller, md, 67 ans.

1er avril Françoise Le Nepveu, ve Me Gabriel Toussaint, sr Duroray, avt en baill., 92 ans.

23 » Thérèse Charlotte Heudinne de Coupigny, fe Gérard, Bunel, esc., 58 ans.

3 juin Me François Louis Le Glaive, 82 ans.

1756 2 janvier N. h. Mess. Jean Antoine de la Rivière, esc., sgr de Hérils, de St André.

7 mars Jeanne Françoise Cicille, fe Me Jean Verel, md épicier, 30 ans.

1757 24 janvier Nef, proche le pilier de la Vierge. Marie Magdelaine Hue, v^e J. B. Feret, droguiste, 91 ans.

14 avril Susanne Fouques, fille M^e Thomas, 86 ans, proche les fonts.

21 juillet Gabriel Brunet, p^bre, obitier et chap. de céans, 28 ans, haut de l'aile.

20 sept. Catherine Bertrand, v^e du s^r la Chaussée Folliot, 84 a.

1758 8 janvier Marie Le Romain, v^e Louis Le Rouge, s^r de Préfontaine, chirurg., 88 ans.

4 déc. Nef. M^e Charles Michel Guérin, p^bre, 77 ans.

31 » Gilles Hodierne, greffier au bailliage, 45 ans.

1759 10 février M^e J. B. Hélyes, esc., s^r de Bonparc, anc. cap. à Berry-cavalerie, 79 ans, de S^t André, « inhumé en la chap. S^t Richard, en conséquence de la fondation d'un Richard Hélyes, que sa famille aura dans icelle chapelle sa sépulture » — par M. Béziers, curé de S^t André.

22 oct. Catherine Le Brun, fille Louis et Françoise Selle, v^e Gilles Hodierne, 60 ans.

1760 10 mai Louis Maresq, fils Pierre et Françoise Duval, 27 ans, vic. de céans, entre le grand autel et l'autel S^t Sébastien.

12 mai D^lle Susanne Héroult, v^e Adrien Anfrye, av^t en baill., 79 ans, de S^t André.

1761 16 mars Marie Magdalène de Hébert, v^e Pierre Le Pesqueur, s^r de Coujon, 75 ans.

29 juin M^e François Crepel, cons. et anc. av^t du Roy en baill., 63 ans.

1762 8 janvier N. d. Marie Geneviève Morel, v^e Mess. Jean Antoine de la Rivière, chev., sg^r de Hérils, 87 ans, de S^t André.

30 » René François Cousin, 42 ans.

12 mars N. h. Mess. Michel Hélyes, esc., s^r de Subles, par le curé de S^t André, 85 ans, chap. S^t Richard.

3 nov. Magdelaine Germaine André, v^e M^e Robert Gosselin, chev., sg^r d'Aunay, le Quesnay, Noyers et autres lieux, 80 ans.

1764 13 février Marie Anne Le Cocq, fille Pierre, bourg., et Marie Jeanne du Taillie Oussouf, 24 ans.

» Pierre Le Cocq, bourg., 53 ans.

1765 25 janvier Catherine Guérin, v^e Pierre Thomas Le Lorier, s^r de

Bapaume, major de la bourg. de Bayeux, 57 ans, de la Capellette.

1765 11 mars Marie Catherine Elisabeth Bétourné, de S[t] Sauveur, fille du s[r] de Bétourné. cons. du roy, enquesteur au baill. civil et crim., 19 ans.

23 » Catherine des Illes Bonnemie, f[e] Louis François Le Coq, 26 ans.

5 juin D[lle] Marie Marguerite Renée de Lavalley, f[e] M[e] Lambert Adrien Anfrye, av[t] au Parlement de Normandie et maire de Bayeux, de S[t] André.

16 » Françoise Germaine Guérin de la Houssaye, 21 ans.

1766 31 mars N. d. Marie Guilmette de Marguerie, v[e] n. h. Nicolas Michel du Hamel de Coujon, 59 ans.

4 avril Mess. Jean Jacques de la Rivière, chev., sg[r] et patron de Hérils, chev. de S[t] Louis, pensionnaire du roi, ci-devant cap. d'artillerie, 79 ans, de S[t] André.

21 juillet N. et d. p. Michel Conseil, p[bre], orig. de S[t] Malo, ch. de Rouen, en la prébende de Nécy, 38 ans, vis-à-vis la chap. S[t] Sébastien.

1767 13 janvier D. p. Pierre Philippe, p[bre] régulier de l'hôtel dieu de Caen et anc. prieur de Graye, 78 ans.

19 » M[e] Jean Pierre Béthourné, s[r] de S[t] Sauveur, cons. enquesteur, commiss. et examin. en baill., 55 ans.

15 avril Pierre Gisles de Landeville, esc., s[r] de Clerbec, anc. garde du roy, chev. de S[t] Louis, 48 ans.

6 nov. Marie Catherine Françoise Basile Genas de Rubercy, 18 ans.

1768 13 avril Gabriel Toustain Duroray, av[t], 71 ans.

21 oct. Thomas Robert Tranquille Mourot, fils Thomas et Catherine Le Gris, 6 ans.

1769 26 janvier François Genas, s[r] de Rubercy, 86 ans, proche la chap. S[te] Croix, de S[t] Sauveur.

22 juillet Elisabeth Béthourné de S[t] Sauveur, fille feu Jean Pierre et Françoise Folliot, 22 ans 6 mois.

20 déc. J. J. d'Antignate, esc., cons. du roy, rec. des tailles, 55 ans.

1770 28 janvier Ravend Rasiph Jahiet, s[r] de la Couture, 69 ans.

24 février N. d[lle] Marie Madeleine Le Vaillant, 82 ans.

1770 11 oct. Jacques Augustin Eudelin, anc. dir. des postes de Bayeux, 72 ans.

1771 2 avril Marie Anne Le Parsonnier, ve Mess. Bernardin de la Jumellière, esc., chev. de St Louis, anc. cap. à Royal-artillerie, 52 ans.

18 nov. N. dlle Marie Claude Hélyes de Bonparc, 91 ans, de St André, chap. St Richard.

1772 7 janvier « Me François Genas, sr du Homme, cons. du roy, anc. vicomte de Bayeux, commiss. subdélégué pour l'él. de Bayeux, administrateur des hôpitaux de cette ville et prévôt de l'administration économique de cette paroisse, 91 ans. »

3 février Françoise Tillard, ve Jean François Fouet, 76 ans.

1773 2 » N. d. Marie Louise Joséphine Truttié, fe Mess. Bon François Bonaventure Crepel, esc., cons. du Roy au Conseil supérieur de Bayeux, lieut. part. civil et ass. crim. en baill. et siège royal de ce lieu, 20 ans.

17 mars Marie Françoise Le Guelinel, fille Jacques Le Guelinel de Lignerolles, cons. en él. et Jeanne Le Bouteiller, 19 ans.

18 nov. Marie Anne Bougourd, 78 ans.

1774 30 août Pierre Augustin Eudelin, bourg., 37 ans.

23 sept. Nicolas Eurry, cons. ass. en baill., ancien maire de Bayeux et « membre de l'administration économique de cette paroisse, 80 ans ».

1775 21 nov. Nicolas Le Rouge, sr de Préfontaine, chir. royal en cette ville et « membre de l'admin. écon. de cette parr., 74 ans ».

1778 24 avril Me Joseph Exupère Pierre Fauvel, avt en baill., 42 ans.

XII

St MARTIN

St Martin comprenait la rue de ce nom, de la maison faisant face à la rue des Cuisiniers à la rivière d'Aure, avec la moitié de la rue Laitière et une extension rue des Cuisiniers, à gauche en allant vers la Cathédrale, jusqu'à la grande porte faisant face à la dernière maison de St Malo.

Son église attenait primitivement au mur de la ville. Elle fut reconstruite, en 1761, partie sur l'ancien mur, partie sur le cimetière. La quincaillerie James, ou plutôt ses magasins, sont construits sur son emplacement.

1625 21 mai — Pierre Boivin, par le ch. de Bernesq, curé de S[t] Sauveur, de S[t] Sauveur.

1643 8 » — Pierre Loisel, p[bre], curé de S[t] Martin, régent au collège, 40 ans, de S[t] Symphorien.

1651 27 février — Magdeleine Le Boucher, f[e] du s[r] du Longbuisson, de S[t] André

1655 12 mars — Suzanne Mannoury, v[e] Denis Binet, près la porte du cimetière.

6 juillet — Jacques Le Paulmier, de S[t] André.

26 » — Près la porte du cimetière. M[e] Jacques Le Paulmier, chandellier, 101 ans, de S[t] André.

10 déc. — Marguerite Sebire, f[e] Pierre Hubert, près le confessionnal.

1656 9 mars — Marie Senot, v[e] Venant Béatrix, près le banc de Jean Varin, s[r] du Val.

1657 10 sept. — Guillaume Petitcœur, bourg. de S[t] Martin, près l'autel de la Vierge.

1658 25 février — Michel Le Nourrichel, bourg. de S[t] Martin, près la porte du portail.

1659 21 avril — Madeleine Thorel, v[e] Guillaume Mahieu et Pierre de S[t] Martin, vis-à-vis l'autel S[t] Jacques.

9 déc. — Françoise Hardy, f[e] Regnauld Denys.

1660 15 mai — Michel Varin, sous-diacre.

14 déc. — Jacqueline Philippe, f[e] Denis Gueroult, 60 ans.

1662 20 mars — Anne Hue, fille Jean, 15 ans 6 mois, proche les fonts.

5 nov. — Charles Lecoq, s[r] de Canonville, av[t], sous son banc, au côté gauche de l'autel N. D.

21 » — Charles Boivin, fils Pierre, 3 ans, près le bénitier.

28 » — Jacqueline Desmares, 60 ans.

1663 15 mars — *N*... d'Aunay, à côté de l'autel N. D., à la place de son mari vers le cimetière.

24 avril — Judith Dufresne, f[e] Jean Varin, s[r] du Val, au pied de l'autel S[t] Jacques.

13 mai — Guillaume Desmares, fils du s[r] greffier de la viconté, 30 ans, devant l'autel N. D.

1663	24 mai	Thomas Le Grain, de Colleville, 72 a., devant la chaire, sous le crucifix.
	23 juillet	Noel Le Coq, cons. ass. et recev. des aydes, 88 a., chœur, sous le pupitre, par permission du s[r] ch. de S[t] Martin.
	9 oct.	Raouline Hue, décédée à Mosles, 12 ans 6 mois, devant le crucifix.
	27 nov.	Jean Hue, s[r] de Lignerolles, près la porte vers les fonts.
1664	18 oct.	Guillaume Osmont, 5 ans 6 mois, près le pilier N. D.
1665	11 février	Guillaume Osmont, 3 semaines, id.
	22 avril	Catherine Leroyer, 1 an 6 mois.
	18 mai	Marie Osmont, près le gros pilier.
1666	29 avril	Marie Lebailly, 83 ans.
	6 juin	Gabriel Desmares, greff. du s[r] viconte, 92 a., sous une tombe, devant l'image S[t] Louis, à côté de l'autel S[t] Pierre.
1667	6 janvier	Anne Cousin, v[e] Ménard, au pied de la porte du cimetière.
	28 février	Jeanne Philipes, v[e] Le Savoureux, près la porte de la sacristie.
	mai	Louis Osmont, greff. de l'él., au pied du pilier N. D.
	22 oct.	Marie Pesquerel, sous une tombe appartenant au Brun (orfèvre ?).
1668	14 février	Charles Boivin, proc. comm. au siège de Bayeux, 73 a.
1669	31 janvier	Guillaume Desmares, bourg. de S[t] Martin.
	16 avril	Michel Béatrix.
	23 juin	Jeanne Herbeline, f[e] François Ménard.
1670	28 sept.	Jeanne Binet, fille Michel, s[r] de Pouligny, 5 ans.
1671	5 mars	Jean Le Breton, devant les fonts.
	17 mai	Anne Guilbert, v[e] Guillaume Thorel.
	21 juillet	Jean André, entre la tombe de feue M[me] Thorel et une tombe dont le côté est devant le petit pilier rond du côté de la (rue ?).
	18 août	Jacqueline Bailleul, v[e] Charles Boivin, proc. comm., chœur, près l'autel S[t] Pierre.
	31 »	Catherine Dubois, fille Gabriel, s[r] de la Motte et Louise Cousin, derrière le banc de la maison qui fut au...
1672	7 janvier	Louise Levallois, f[e] Louis Moussart, 47 ans, au bas de l'église. La tête est proche le gâble et le milieu du corps jouxte le pilier qui porte les fonts.

1672 6 février Germain Lescollant, 38 ans, au bas de l'église, vers les fonts et la muraille de l'église du côté du cimetière.
1673 3 janvier Pierre Cupersy, 10 ans.
28 mars Magdelène de Bailleul, 15 ans, de S[t] Sauveur.
30 » D[lle] Madeleine Bailleul, v[e] M[r] de Chouain.
1674 29 juin Anne Lefèvre, v[e] Thomas Le Grain, 80 ans.
7 oct. Renée Vincent, v[e] Charles Lecoq, s[r] de Canonville, 40 a.
1675 11 juillet Marie Germaine Lhonoré, fille François, s[r] de la Mare, apoth., et Françoise Desmares, 4 ans.
31 » Michel Le Breton, 18 ans.
16 août Anne Bouillot, f[e] Thomas Cupersy, 49 ans.
29 sept. François Vauchis, f[e] Jacques Lair, m[d] drapier, 24 ans.
26 oct. Jeanne Lebrun, f[e] Jacques Pesquerel, bourg. de S[t] Martin, au bas de l'église.
1676 6 janvier Etiennette Hubert, v[e] Guillaume Petitcœur, 73 ans.
17 février Louis Hue, fils feu Jean, s[r] de Lignerolles, et Marie Thorel, 18 ans, sous l'arche du bas de l'église, au pied du pilier.
6 mars Blanche Lair, fille Jacques, et feue Françoise Vauchis, 3 a.
5 juin J. B. Lhonoré, fils François, s[r] de la Marre, 1 mois 1/2.
29 juillet Jean Le Brun, orfèvre, 65 ans.
31 août Pierre Hubert, chandellier, 55 ans.
30 sept. Jean Hubert.
12 oct. Jacqueline Hubert, 30 ans.
1678 26 janvier Jacques Lhonoré, fils François, s[r] de la Mare, et Françoise Desmares, 7 mois.
4 juillet Jacques Varin, fils Jean, s[r] du Val, 40 ans.
1679 7 sept. Jean Levasnier.
12 » Blanche Restout, 68 ans.
5 oct. Michel Béatrix, av[t], 60 ans.
1680 11 déc. Jacques Pesquerel, estamier, 55 ans, à l'entrée de la grande porte, au pied du bénitier.
1681 1[er] mars Françoise Hue, f[e] Eustache Eudes, bourg. de Bayeux, 33 ans, au milieu de la nef.
29 » Thomas Le Parfait, bourg. de Bayeux, m[d] drapier, 60 a., à côté de la grande porte, côté du cimetière.
21 mai Marie Hue, fille feu Jean et Marie Thorel, 30 a., au pied de l'autel de la Vierge, côté du cimetière.

1681 9 juillet Gilles Cupersy, fils Thomas, bourg. de Bayeux, et Anne Bouillot, 17 a. 3 m., à l'entrée de la grande porte, côté de la grande rue.

1682 17 avril Guillaume de S[t] Martin, bourg. de Bayeux, cirier, 60 a., nef, côté de la grande rue.

1683 26 juin Raphael Lhonoré, fils François, apoth., et Françoise Desmares, 4 ans 6 m., à côté de l'autel de la Vierge, côté grande rue.

1684 2 janvier Catherine Lair, v[e] Jean Le Brun.

1685 12 janvier Jacqueline de Bernesq, mère de Louis Guerren, curé de S[t] Martin, 78 ans, devant l'autel S[t] Pierre.

17 février Jacques Vauchis, décédé à Vaux-sur-Aure, 76 ans, au milieu de la nef.

27 avril « Mess. Jean Le Gras, av[t] en bailliage et vic. de Bayeux, sénéchal du Chapitre, dans le chœur, du côté de la rue, par n. et d. p. M[r] de Camilly, archid. d'Hyesmes, et théologal en l'église Cathédrale, assisté du vénérable Chapitre et de tous les officiers de lad. église en corps qui ont chanté la messe en musique, en reconnaissance des grands services qu'avait rendus le défunt à lad. église en qualité de sénéchal ».

29 » Elizabeth Coifier, v[e] François d'Anisy, esc., s[r] de Cricqueville, à côté de l'autel de la Vierge, vers le cimetière.

2 août Charles Hue, s[r] des Boulots, décédé à Cahagnolles, 66 a., nef, au lieu de sépulture de ses parents et amis.

1686 25 février Pierre Danctoville, 55 a., au-dessus de la petite porte du cimetière.

20 mars Charles Legras, s[r] de la Galeste, garde du corps de feue la reine mère, 68 a., nef.

6 juillet Michel Binet, s[r] de Polligny (Pouligny), nef, côté du cimetière.

18 août D[lle] Perrette Duphael (Dufayel), f[e] Germain André, esc., s[r] de S[t] André, 65 a., devant l'autel N. D., côté de l'aile.

4 oct. Marie Eude, fille Eustache et feue Françoise Hue, 11 a., nef, proche le pilier.

1687 ? Marie Boulot (Bouillot ?) de la Masurerie, 22 ans, nef, à côté de la grande porte, côté de la rue.

1688 14 mai — Me Robert Desmares, pbre, natif de cette paroisse, mais décédé en celle de St Sauveur, 68 ans, vis-à-vis l'image St Louis.

20 août — Robert Jouast, domestique de Germain André, esc., sr de St André, 90 a., proche les fonts.

21 » — Lambert Lefébure, mégissier, 44 ans.

21 oct. — Elizabeth Hue, 74 a., au bout du dernier pilier de la nef.

28 » — Marie Françoise Hue, fille Me Guillaume, sr de Lignerolles, 8 ans, près le dernier pilier de la nef.

1689 7 février — Jacqueline Champdavoine, ve Michel Béatrix, sergt, 80 a.

20 » — Gabriel Hue, fils Guillaume, 2 a., sous la chaire.

16 mars — Guillaume Hue, sr de Lignerolles, cirier, vers le milieu de la nef, en descendant vers la porte.

14 juillet — Marie André, fille Jean François, esc., sr du Manoir, proc. du Roy, 2 a. 1 m., au pied de l'autel de la Vierge.

18 » — Catherine Gohier, ve Me Jean Legras, avt, 70 a., chœur, par permission de n. et d. p. Mre Jacques de la Mariouze, ch. de St Martin, patron et sgr de la paroisse.

1690 17 juillet — Jean Varin, sr du Val, 87 a. 8 m., nef, vis-à-vis le crucifix.

4 nov. — Michel Lescollant, drapier, 32 a., aile de la nef, sous les marches de la petite porte pour aller au cimetière.

11 déc. — Marie Féron, fe Robert Menard, archer en la gabelle, 44 a., à l'entrée de la grande porte du cimetière.

1691 8 février — Anne Letellier, ve Durand Laloe et Charles Legras, sr de la Galeste, garde du corps de feue la reine mère, 80 a., nef, du côté de la grande rue.

13 mars — Henri Varin, sr de Beaulieu, de Lingèvres, 50 a., au haut de la nef, à côté de la sépulture de Me Jean Varin, son oncle.

29 nov. — Madeleine Le Sénéchal, fe Pierre Martin, nef, près les fonts.

1692 13 mai — Marie Thorel, ve Jean Hue, sr de Lignerolles, bourg. de St Martin, 73 ans, milieu de la nef.

23 sept. — Estienne Lescollant, md drapier, 27 a., nef, près la porte qui va au cimetière.

1693 13 avril — J. B. Bretaigne, fils Me Bertrand et feue Adrienne de Prépetit, aile, près l'autel N. D.

1693 16 oct. Jeanne Le Parfait, fe Olivier Hermerel, mercier, 27 a. 6 m., bas de l'église.
1694 30 mai Etienne Borel, cornette au régiment de Presle, cavalerie, 30 ans.
3 août Anne Le Chevalier de St Mâlo La Barre, fille feu Gabriel Lechevallier Labarre, esc., sr de St Mâlo et Jacqueline de Loupvières, 22 ans, milieu de la nef.
1696 9 janvier Gabriel Lefessier, coutelier, 70 ans, proche la grande porte, côté du cimetière.
19 mars Germain André, esc., sr de St André, 80 a., à côté de l'autel N. D., vers le cimetière.
23 avril Robert Bretaigne, 27 ans, aile de l'église, au pied du pilier vis-à-vis la porte du cimetière.
14 juillet Robert Le François, pbre, curé de la Folie, à côté de l'autel N. D., vers la rue.
29 déc. Suzanne Legalois, ve Thomas Le Parfait, 82 a. 4 m., nef.
1698 6 février Marie Molendain, fille feu Lambert et Catherine de Tour, 55 ans, nef.
11 » J. B. Hue, fils feu Guillaume, sr de Lignerolles, et Madeleine Conard, bourg. de Bayeux, 16 ans, nef.
20 mars Michel Verson, drapier, 68 ans, nef.
10 déc. Anne Marie de l'Escalley, fille feu Louis, esc., et feue Anne de Bully, de Campigny, protestante convertie, 27 ans, à l'entrée de la grande porte, côté de la rue.
1699 15 février Louis Guerren, pbre, curé du lieu, 60 a., chœur, près la sacristie.
11 juin Guillaume Le Comte, 65 ans.
1700 4 janvier Germaine Levanier, 70 ans, près le 1er pilier.
15 février Jacques Le Parfait, 45 ans, à l'entrée de la porte, du côté gauche en entrant.
28 mars Louis Guerren, 83 ans, dans l'aile du chœur.
31 mai Jacques Lefessier, aile de la nef.
1701 14 janvier Elisabeth Folliot, fe Héroult, sergt, milieu de la nef.
9 mars Guillemette Boucher, ve Jacques Lefessier, 52 ans.
Marguerite Cupersy, ve Jacques Le Parfait.
1703 21 avril Françoise Menard, ve Lambert Lefèvre, 66 ans 6 mois.
1704 7 janvier Robert Le Parfait, lieut. au Quart-Bouillon, 53 ans, décédé à St Sauveur, nef.

1704 27 oct. Jacqueline Héroult, fille Jean, sergt, 17 ans, aile.
1705 10 janvier Anne Lebrethon, fille Nicolas, 52 ans.
12 février Madeleine Gehanne, 29 ans, aile.
24 » Marie Louise Catherine de Bailleul, fille Jean des Valderis de Bailleul, esc., cons, en baill. et vic., et dlle Marie Françoise Restout de la Place, 6 jours, aile.
16 avril Marie Françoise Restout de la Place, fe Jean de Bailleul des Valderis, esc., cons. ass., 23 ans, aile de l'église attenant le chœur.
16 juin Jean Héroult, huissier en la maison de ville, 64 ans, proche la porte du cimetière.
1706 6 mai Jean de Bailleul, esc., cons. du roy, ass. à Bayeux, décédé à St Vigor, 40 a., en l'église, attenant le chœur d'icelle.
26 juillet Charlotte du Tertre, fe Baucham (Beauchamp?), esc., 72 ans.
7 nov. Anne Lepaulmier, ve Germain Lescollant, 72 ans, près les fonts.
1707 25 janvier Thomas Lenourrichel, 68 ans.
1708 31 mars Jacques Lefrançois, md mercier, 80 ans.
6 oct. Jean François André, cons. du roy. son proc. en baill. ville et communauté de Bayeux, 60 ans, devant l'autel de la Vierge.
26 » Charles Le Barbé, ecs., sr de Reviers, 75 ans, dans l'aile, près la tombe de Mr de St André.
1709 12 mars Jacques Girardin, 50 ans, nef.
13 » Suzanne Corbet, fe François Varin, esc., sr du Moustier, cons. ass. en baill., milieu de la nef, sous le crucifix.
14 » Charlotte Picot, fe Guillaume Cauvin, 52 ans, nef.
20 déc. Michel Blondel, esc., sr des Monts, de Rye, 64 ans, nef, près l'autel de la Vierge.
1710 18 juillet Marie Desmares, 21 ans, nef.
16 déc. Marie Corbet, 49 ans, nef, sous la chaire.
1711 21 février Louis Moussard, md lanternier, 83 ans. nef.
30 oct. Marie Desmares, fille Olivier, 8 ans 6 mois, nef.
16 nov. Madeleine Molandain, ve Robert de Tour, 80 a., nef.
1712 11 mars Dlle Marie Lucas, ve Me Corbet, 84 ans, nef.
1713 7 oct. Jeanne Le Haguais, ve François Toustain, esc., sr de la Colombe, 68 ans, dans l'aile.

1713 28 nov. Charles Salen, 58 ans, nef.
1714 14 » Marguerite Levéel, ve Joachim Menard, 76 ans, aile.
1715 21 mars Antoine Petitot, 50 ans, nef, près le pilier.
2 avril Michelle Le Diacre, ve Guillaume Lecomte, 86 ans, près le pilier du côté de la porte du cimetière.
24 mai Madeleine Hébert, fille François Hébert, sr de Marigny, employé dans les aydes, et dlle Françoise Poictevin, 4 ans, nef, près le pilier.
1716 10 janvier François Varin, esc., sr du Val, cons., ass. en baill., nef, près la chaire.
2 avril Thomas Poictevin, md potier d'étain, 65 ans, nef.
1717 19 avril Marie Anne Le Parfait, fe de Séran, esc., 26 ans, bas de la nef.
24 déc. Isaac Pierre de Prépetit, esc., 60 ans.
1719 19 avril N. d. Françoise Levaillant, ve Me Le Barbé, sr de Reviers, 63 ans.
1720 2 avril Renée Eudes, ve Charles Salen, décédée à St Sauveur, nef.
21 mai Pierre Exupère Tuloup, 37 ans, avt, décédé à St Sauveur, nef.
4 juillet Jeanne Hue, 70 ans, nef.
28 sept. Catherine Barbé, 27 ans.
1721 1er février Guionne Barbé, 78 ans.
9 avril Michel David, 38 ans, proche la porte du cimetière.
29 août Hervé Michel, 40 ans, nef.
1722 23 juillet Pierre Le Brun, md drapier, 70 a., nef, près le pilier.
3 août Germaine de Cingal, fe Michel Le Barbé, esc., sr d'Aulné, aile, proche l'autel de la Vierge.
1724 25 avril Aubert Hue, sr de Lignerolles, md épicier, 35 ans, nef.
1725 2 août Marie Corbet, ve du sr Desmares, off. chez le roy, 65 a.
1726 29 » Marie Jeanne Raoul, fe Lediacre, 23 ans, devant l'autel St Pierre.
15 sept. Pierre Suhard, chev., sgr de St Sulpice, 87 ans, proche la sacristie.
1727 10 avril Thomas Le Romain, huissier audienc. en élect., 62 a.
23 mai Madeleine Desmares, 28 ans.
2 déc. Michel Maitrel, 56 ans.
1728 23 janvier Françoise Lesueur, fe Louis Delamare, esc., 23 a., nef.
30 avril Pierre Gaugain, md épicier, 80 ans, près les fonts.

1730 23 janvier Marie Lerouge, v^e Gaugain, 60 ans, nef.
août Jeanne Le Conte, v^e Le Romain, 74 a., bas de la nef.
11 nov. Catherine Conard, v^e Pierre Le Brun, m^d drapier, 70 a., nef.
1732 6 oct. Angélique Trolong, f^e des Linières Legras, cons. ass., nef.
1734 6 juillet Gabriel Michel, 22 ans, nef.
1736 16 sept. Charlotte Bourdon, f^e du s^r de Bucéels, av^t, 23 ans.
11 déc. Michel Le Barbé, esc., s^r d'Aulney, 68 a., près l'autel de la Vierge.
1737 9 janvier Pierre Le Marois, curé du lieu, décédé à S^t Sauveur, chœur, en qualité de doyen.
26 août Madeleine Bonnemie Desperreaux, f^e Guillaume Costé, receveur du grenier à sel, 54 ans.
1738 15 mai N. d^lle Anne Elisabeth Le Pelley, 45 ans.
1739 8 avril Jacques Louis Leroy, esc., sg^r de la Ferrière, 40 a., près l'autel de la Vierge.
27 mai Raphael Desmares, 78 a., vers le milieu de la nef, dans le passage allant au chœur.
1740 2 février Claude Guilbert, f^e Litare, médecin, 80 a., près les fonts.
1741 28 mars Pierre Legras, cons., près la chap. de la Vierge.
9 mai Anonyme, fille Mess. Charles Tanneguy du Chastel, chev.. sg^r de Castillon et Jeanne Françoise Madeleine Miffaut, 8 ans 6 mois.
1743 2 avril Blanche Gohier, v^e Michel Maitrel, menuisier formier, 75 ans, côté du cimetière.
17 avril Jacqueline Bauquet, v^e du Chastel, esc., de S^t Lubin, locataire à S^t Martin, 80 ans, nef.
28 sept. Olivier Desmares, orfèvre, fils Michel, milieu de la nef.
25 nov. Jacques Béatrix, huissier, fils Thomas, nef, côté de la rue.
1744 14 janvier Suzanne Leloup, fille Gilles et f^e René Lefessier Lislet, mercière, 60 ans.
1745 2 » Marie Hélène Charlotte d'Arclais, f^e du s^r de Manvieu, esc., exempt de la maréchaussée, 30 ans, près l'autel S^t Pierre.
17 juillet Pierre Desmares, argentier, fils Olivier, décédé à S^t Malo, 30 ans, vers le milieu de la nef.

1745 31 juillet Marie Poitevin, fe Thomas Jehanne, poulaillier, 70 a.
13 août Madeleine Bourdon, fille Jacques, bourg. de Bayeux, 70 ans, proche la sacristie.
1746 2 mars Pierre Michel, commissaire de police, 55 ans.
1747 15 juin Juliette Le Vaillant de Vaucelles de Beuvrigny, 84 ans, au dessous du pilier de la nef.
29 août Anne Seigle, fe Michel David d. Cavée, 28 a., près les fonts.
1749 19 mars Marguerite Gouville de Tourville, du Mesnil-Patry, 35 a.
1750 28 juin Françoise Fouet, ve Michel David, boulanger, décédée à St Jean, 72 ans.
4 oct. Marie Le François, ve Michel Lécolant, mde drapière, 87 ans.
1751 7 juin Jeanne Hue de Lignerolles, ve Hervé Michel, sr Dubisson, droguiste, décédée à St Sauveur, 70 ans.
1753 17 février René Gilles Delaroche, fils Gilles, marchand, 25 ans.
1754 19 avril Marie-Anne Le Pelley, de Baugy, 80 ans.
8 nov. Jeanne Françoise Desmares, 50 ans, près le pilier d'en bas.
1756 23 juillet Germain Bubot, dit St Germain, anc. sergt au régt de Beauvais, 87 ans.
10 oct. Guillaume Litare, docteur en médecine, 90 ans.
1757 7 février Madelaine Françoise Dubois, fe Pierre Valerend, 70 a.
29 juin Michelle Aumont, ve Michel, commis. de police, mde droguiste, 70 ans.
1758 17 juin Claude Gosselin, fe Gilles de Cingal, esc., près l'autel de la Vierge.
2 sept. Jeanne Françoise Varin, ve Mess. Thomas Alin, esc., sr de la Bertinière, 80 ans.
1762 9 oct. Marguerite Descheveaux, ve Thomas Couespel, 83 ans, vers le bas de la nouvelle église dont partie bénie, avec permission.
1763 4 juin Catherine Cicirre, ve Gabriel Bisson, 91 ans.
1764 10 juin Marie Madeleine Eudes, ve Olivier Desmares, orfèvre, 85 ans.
1765 22 janvier Michel Folliot, étamier, 86 ans.
13 février René Lefessier, surnommé Lislet, greff. des insinuations, 80 ans.

1766 21 janvier Catherine Duval, ve Pierre Sallen, tanneur, décédée à St Vigor le Petit, 65 ans.
2 mars René Seigle, mtre chapelier, 72 ans.
18 déc. Charles Buhot, avt en baill., cons. contrôl. au grenier à sel, admin. des pauvres de l'hôpital, 50 ans.
1768 16 mars Louise Le Brun, ve Le Vigoureux, sr de la Houblonnière, 50 ans.
21 » Pierre Jehanne, poulaillier, 70 ans.
24 avril Gilles de Cingal, esc., sr des Monts, 89 ans.
1er juillet J. B. Duval, proc. en baill.
19 sept. Françoise Poitevin, fe Augustine Raoult de la Chesnaye, droguiste, 74 ans.
24 déc. Augustin Raould de la Chaisnée, md droguiste, 80 ans.
1770 2 février Pierre Laurent Le Boucher, fils Laurent Pierre, apoth., 16 ans.
21 mars Robert Chédeville, 77 ans.
25 » Monique Lefort, ve Michel Folliot, potier d'étain, 75 a.
5 avril Gabriel Hallé, md gross. mercier, bourg. de Bayeux, 86 a.
4 nov. Gabrielle Jouas, ve Gabriel Hallé, 70 ans.
1771 9 mai Jacques Germain de Monfiquet, esc., 75 ans.
23 juin Claude Jacqueline Ousouf, ve Pierre Tillard, bourg. de Bayeux, 75 ans.
1771 20 nov. Joseph Seigle, md chapelier, bourg. de Bayeux.
1772 5 mars Pierre Maistrel, md drapier et bourg. de Bayeux, 72 a.
28 » Marie Charlotte de Collibœuf, fe Gilles Michel Le Barbey, esc., sr d'Aulnay, 48 ans.
29 déc. Nicolas Toustain, sr de la Couture, 70 ans.
1773 4 sept. Jeanne Jacqueline Halley, fe Alexandre Robert Le Paulmier, recev. de Mgr l'Evêque, 48 a., au pied de l'autel de la Vierge.
1774 3 mars Nicolas Nicolle, md mercier, bourg. de St Martin, 58 a.
14 avril Marguerite Toustain, fe Pépin, bourg. de Bayeux, 63 a.
8 juillet Mess. Nicolas Néel, esc., sgr de la Haye Picquenot, du Hommet et de Néville, anc. écuyer de main de feu Mme la Dauphine, décédé dans l'auberge où pend pour enseigne l'image St Martin, 55 a., sous le crucifix.
10 août Antoine Joseph Vimard de Villermont, de Lons le Saulnier, en Franche-Comté, 45 ans.

1774 25 août Madeleine Ravenelle, ve Robert Chédeville, bourg. de Bayeux, 83 ans.
2 oct. Thomas François Lefèvre, cavalier de la maréchaussée, 65 ans.
25 » Michel Vauquelin, clerc custos, 25 ans.
1775 31 janvier Françoise Desperelle Leloup, 75 ans.
25 février Marguerite Eudelin, ve Pierre Jehanne, md poulaillier, 85 ans.
16 mai Thomas François Avice, d'Arromanches, 23 ans.
4 juin Marie Anne Desmares, 75 ans.
21 juillet Michel de Montfiquet, chev. de St Louis, mestre de camp de cavalerie et ci-devant commandant dans le vieux château du vieux palais de Rouen, 70 ans.
1776 1er mars Robert Pilet, md mégissier, 74 ans.
22 nov. Marie Jeanne Maindouce, fe Robert Le Parfait, nef.
1777 14 mai Anne Varin, ve Gabriel Duval, 86 ans.
17 oct. Marie Angélique Legras, fe Me Alexis André Pain, sr de la Couture, bourg. de Bayeux, 68 ans, nef.
1779 29 sept. Jean Taillepied, domestique de l'abbé de Beaumont, 24 ans (maladie épid.), de St Sauveur.

XIII

N. D. DE LA POTHERIE

L'église était sur les glacis des fossés du Château, au midi et dans le faubourg de St Loup. La tour fut, en 1762, transférée du milieu de l'église au bas de la nef.

Le territoire de cette paroisse comprenait la rue de ce nom, quelques maisons bâties vers 1770, près la Porte Arborée, et la campagne jusqu'à Nihault, hameau dont moitié en dépendait.

1595 29 déc. Marie fe Jean Le Parfait, l'aîné, nef.
1597 7 avril Michel Champeaux, devant l'autel St Marcoul.
1622 1er mai *N*... fe Jacques Champeaux, de St Loup.
1624 15 oct. Catherine Havard, de St André.
1634 12 déc. Perrette.
1636 31 oct. Henry Anfrye.
1637 2 sept. Raphaël Dodin.

1638 30 juin — Me Théodore Dodin.
1641 10 janvier — Sébastienne Fallé, ve Mr de Renchy.
11 avril — Me Jacques Chefdeville, pbre.
1642 14 janvier — Mme de Douville.
16 oct. — Raoulline Le Fillastre.
1644 31 juillet — Me Charles Bougourd, pbre, che de Gueron.
1649 3 oct. — Me Michel Houllette, pbre.
1651 2 sept. — Pierre Herbarey.
1652 23 février — Gabriel Herbarey, fils Pierre.
1653 7 juillet — Guille Le Mareschal.
14 » — Guillaume Le Mareschal, de St Loup.
29 sept. — Susanne Moiard (Moillard), de St Loup.
1655 22 janvier — Barbe Le Hot.
1656 10 juillet — Raould Senot.
1657 16 juillet — Jeanne Jouenne, fe Me Regné de Condé, avt.
1659 27 mai — Magdeleine, fille Jean Anfrye, fe Pierre Néel.
6 sept. — Jacqueline Lengloys, ve Raphaël Dodin.
1661 9 février — Me Robert Anfrye, pbre, chap. de St Nicolas des Courtils.
28 oct. — Anne Le Vanier, fe Jacques Anfrye.
1662 6 mars — Catherine Beatrix, fe Jean Tuasne.
14 mai — Regnée du Douet, ve Estienne Leclerc.
1663 29 mars — Dlle Marin Blanchard.
8 août — Anne fille Julien Anfrye.
1664 25 déc. — Me Laurens Anfrye, bourg. de Bayeux, 67 a., de St André.
1666 30 mars — Anne Lebourg, ve Pierre Le Mareschal.
1669 13 juin — Gervais Gaultier, 55 a., devant le crucifix, de St Loup.
1670 9 février — Me Philippe Harbarel, chap. de St Nicolas des Courtils, décédé à St Ouen des Fossés.
1674 15 février — Dlle Marguerite Cingal, ve du sr de la Potherie, devant la chap. St Marcoul.
1678 15 février — Jean Anfrie.
9 sept. — Jeanne Le Munier, ve Robert Jabard.
1681 ? — Marie Anfrie, fe Me Godfroy, avt du Roy.
13 juin — Mr du Quesnay Brassard, esc., près les fonts.
1682 30 août — Jeanne, fille Richard Noël.
4 oct. — Jacqueline Haribel, ve Jean Anfrie.
21 nov. — Julien Anfrie, sous la chaire.
1684 21 juin — Dlle Magdeleine Béatrix.

1685 1er février Marie Trouvé, ve Herbarel.
» Enfant ondoyé de Me Jacques Anfrie.
1687 9 avril Denis Le Paulmier.
1688 7 mai Rauline Vauquelin, ve Jullien Anfrie.
1690 22 août Louis Hébert, 72 ans, de St Loup.
13 mai Dlle de St Manvieu, près les fonts.
21 mai Louise de Cussy.
31 juillet Catherine, fille Jacques du Bosq.
7 nov. Michelle Hervieu, au bas de l'église.
10 déc. Me Jacques Millet, pbre obitier, près l'autel St Marcoul.
1691 1er août Françoise Le Clerc.
1692 16 mars Dlle Catherine Bunel, ve du sr de la Motte Derel (d'Airel).
16 juillet Marguerite Havard, ve Jacques Lhonoré, 80 a., de St Loup.
1693 17 février Thomas, fils Jean Michel, proc. au siège, 10 à 11 ans.
25 » 2 jumeaux mâles de Me Martin Le Clerc, huissier, baptisés par la sage-femme.
1697 20 oct. Une fille de Pierre Cauvin, proc. en él., époux Esther Gérault.
1700 8 janvier J. B. Hersan, pbre, curé du lieu, par Me Charles Osmont, pbre, ch. de Cussy, préfet de la confrérie des prêtres de la ville et assisté d'iceux, dans le chœur.
1701 13 déc. Louis Anfrie, fils Julien et Raouline Rouxelin, 64 ans.
1702 11 mai Marguerite Molandain, fille Me Michel et Elisabeth Decroc, 4 ans, près la porte de la nef, vers le cimetière.
1705 14 janvier N. pers. Charles Le Forestier, esc., sr des Marais, 80 a.
12 février Marguerite Piavant, fe Pierre de Condé.
1706 15 nov. Jacques Anfrie, offic. au grenier à sel, 80 ans.
1711 3 mars Me Charles Hervé Bihoreau, pbre, chap. de St Antonin à la Cathédrale et curé de St Sauveur, chœur, 40 ans.
1713 29 avril Jeanne Le Gué, 38 ans, près les fonts.
1714 14 nov. Jacqueline Léger, fe Philippe Gille, 38 a., au bas de l'église.
1716 24 déc. Jacques Gohier, curé du lieu, inhumé dans le chœur, près de Me J. B. Hersan [du Ronceray], un de ses prédécesseurs, par Me Le Marois, pbre, curé de St Martin, doyen de la chrétienté, présence de MM. les préfets et prêtres de la confrérie.
1717 21 juillet Jean Madeline, nef, 68 ans.
1718 18 mai Jeanne Ousouf, ve Louis Anfrye, 70 ans.

1719 18 août Marguerite Lecourtois, fille feu Baltazard Lecourtois, proc., 45 ans.
1721 6 sept. Philippes, sr de Delleville, mort à St Vigor, 70 ans.
1723 30 déc. Michel Le Nepveu, pbre, curé de St Patrice, inhume dans l'église Anne Raoullin, ve Thomas Rohée, mère du curé, 79 ans.
1724 8 avril Michel de Rotz, esc., sr de Montorre, 46 ans.
1725 7 oct. Jacques Ridel, sr de la Maresquerie, cons. ass. en bailliage, 31 ans.
11 nov. Madeleine Le Bourgeois, ve en dernières noces de Thomas Vitard, anc. ass. au siège de Bayeux, env. 100 a.
1728 16 déc. Jeanne Duquesny, ve Jacques Anfrye, 85 ans.
1729 11 janvier Me Robert Le Bret, pbre, de la Lande-Patry, précepteur des enfants de Mr de la Poterie Anfrye, 26 ans.
1733 6 mars Mathurin Lenouvel, 70 ans.
4 mai Jullien Anfrye, 57 ans, inhumé par Me Jacques Thouesny, pbre, curé de St Loup.
1737 7 avril Me Antoine Dajon, clerc, inhumé par Me Hébert, pbre, grand préfet de la confrérie St Révérent.
6 sept. Charlotte Anfrye, ve Mathurin Lenouvel, 60 ans.
1740 7 janvier Jean François Hébert, sr de Marigny, 75 ans.
1741 23 mars Marie Le Bouteiller, fe Jacques Heuvey, 60 ans, nef.
3 nov. Michel Molandain, fils feu Michel et Elisabeth Decroc, 48 ans, nef, près les fonts baptismaux.
1742 3 oct. Olivier de Condé, 55 ans, nef.
1743 11 février Guillaume de Rotz, esc., sgr de la Madeleine et de St Lambert, 68 ans.
29 mai Nicolas Philippe, sr de Ruel, cap. de la bourg., 46 ans.
25 juin Eustache Rohée, curé du lieu, 63 ans, chœur, par le curé de St Sauveur, Regnauld de Préville, présents P. de la Planche, curé de St Jean et autres.
25 août Françoise Catherine Pitard, ve Guillaume Le Moine, puis Olivier de Condé, inhumée par Julien Vaubaillon, pbre, desservant le deport de la Poterie.
1744 11 avril Françoise Catherine du Bosq, ve Jacques Benard, 64 a.
22 sept. Robert du Bosq, curé du lieu, 72 ou 75 ans, chœur, par Regnauld de Préville, curé de St Sauveur et doyen de la chrétienté.

1746	20 août	Marguerite de la Vielle, fe Me Sébastien Lavalley, doct. en méd.
1751	20 nov.	Marie Madeleine Anfrie, fe Louis Anfrie, 79 ans.
1756	3 février	Marie Anne Perrette Hainfray, fe Charles Anfrie, esc., 60 ans, nef.
	2 avril	Messire Charles Anfrie, esc., sr de la Poterie, 81 a., nef.
1757	5 mai	Me Sébastien Lavalley, doct. en méd., cons. proc. du roy en la maitrise des eaux et forêts, 67 ans.
1758	8 janvier	Anne Magdeleine Cosne, fe Jean François Anfrie, 60 a.
1759	12 nov.	Michel Jacqueline, 76 ans, nef.
1761	25 janvier	Guillaume Costé, anc, recev. des gabelles, 85 ans.
	26 mars	Louis Anfrie, 82 ans, nef.
1762	14 février	Louis Lithare, 60 ans, nef.
1763	29 avril	Michel Condé, trés. en charge de la paroisse, 48 a., nef.
1765	20 mai	Jeanne Françoise Morel de Servigny, fe Messire J. B. Roger, esc., sr de l'Espiney, chev. de St Louis, 37 a., nef.
1766	8 mars	Jeanne Jourdan, 64 ans, nef.
	»	Barbe Jourdan, 69 ans, nef.
	20 déc.	Jeanne Le Vastois, fe Marin Tassine, 70 ans, nef.
1768	5 avril	J. B. Roger, esc., sr de l'Espinay, anc. garde du roy, chev. de St Louis, 73 ans, nef.
1770	31 janvier	Marie Guilbert, ve Louis Michel, 82 ans, nef.
1773	10 mai	Marie Monique Michel Le Vallois, fille Gabriel, cons. au Conseil supérieur de Bayeux, et Anne Françoise Mariette, 9 ans, nef.
1774		Françoise Condé, ve Landry, d'Etreham, 88 ans, nef.
1775	25 janvier	N. d. Marie Françoise de Gouville, du Mesny-Patry, ve Costel, 52 ans, nef.
1777	14 mars	Louis Thomas Le Barbier, curé du lieu, 70 ans, inhumé dans le chœur par François Vimard, doyen de la chrétienté, présents Collot, supérieur du Séminaire, Onfroy, curé de St Sauveur, Poitevin, de la Madeleine, Douesnel, de St Loup, Nicole, de St Martin, Maresq, St André, et N. Thielloque, pbre.
1779	12 mars	Me Pierre Labbé, mtre d'école et de pension, 54 ans (très douteux, plutôt au cimetière).

XIV

S[t] OUEN DU CHATEAU

S[t] Ouen du Château fut originairement la chapelle bâtie par Richard I[er], duc de Normandie, vers 950 ou 960. Il devint paroisse à la fin du XIV[e] siècle. Notre registre lui maintient son titre de « capellette » ou « chapelette ». Son territoire ne consistait que dans quelques maisons éparses çà et là dans les faubourgs de S[t] Patrice et de S[t] Loup.

1624 11 août — M[e] Robert Quétil, de S[t] Loup.

1630 12 janvier — Anne Pesquerel, 18 a., par « le curé de N. D. de la Chapelette des Fossez », de S[t] André.

1633 10 janvier — Mess. Germain de Lescalley, s[r] de Danval, Tour et Vauceulles, maître d'hôtel ordinaire de S. M., chev. de la Jarretière en Angleterre, 70 ans, de S[t] André.

2 août — Michel Herman, 40 ans, « église de la Chapelette », de S[t] André.

1639 25 juin — Anne de Brésy, par Guillaume Dorée, curé de cette paroisse, de S[t] André.

1641 9 février — N. h. M[e] Jacques Potier, s[r] de Pierrepont, 56 ans, de S[t] André.

1644 4 mai — M[e] Marin Couespel, s[r] de la Couespelière, greff., 68 a., de S[t] André.

11 août — M[e] Robert Néel, av[t], s[r] de la Caillerie, 67 a., de S[t] André.

1645 14 nov. — D[lle] Catherine Juyot, d'Angiers, 63 ans, à la Chapelette, de S[t] André.

1648 13 juin — François Bunel, 3 ans, à la Chapelette, de S[t] André.

1650 2 juin — Florence Bailleul, f[e] Richard Adeline, de S[t] André.

1652 22 nov. — Charles Dutremble, s[r] de la Perruque, av[t], 79 ans, de S[t] André.

1654 9 août — Marguerite Ravenel, f[e] Pierre Lescollant, bourg. de S[t] André.

1667 2 avril — Simone Soufland, 40 ans, de S[t] André.

1669 21 avril — Jean Dorée, 60 a., par M[e] René Le Forestier, de S[t] Sauveur.

1675 4 mars — Philippe Vimart, 70 ans.

1691 4 avril — François Mutel, 28 ans, domestique du Gouverneur.

1702 18 juillet — Thérèse Adélaïde Françoise de Couvert, fille messire Raoul, gouverneur et Ester Chardon, 1 an 1/2, chœur.

1705 11 janvier — Marie Perrée, v[e] Jean de Launay, bourg., 70 ans.

1707 3 juin Elisabet Taillepied, v^e Jean Pluquet, le jeune, bourg. de Bayeux.

1716 1^er février Jacques Lecolant, ancien domestique de M^me de Coulons, proche les fonts.

1719 15 avril Marguerite du Fort, 66 ans.

1720 21 mars « Aujourd'hui 21 mars 1720, inhumation dans l'église du corps du fils de M. de Baussy et du fils de M. de Beaupré, qui furent tués hier par un éclat de canon qu'on tira à l'arrivée de S. A. Mg^r de Lorraine, présence des chapelains de S^t Patrice ».

28 mai Thomas Colleville, 57 ans.

1722 26 janvier Etienne de la Lande, cocher de M^me de Coulons, au pied de la chaire, 40 ans.

1723 27 avril Mess. Robert Artur d'Auderville, 73 ans, par Levaillant, théologal.

1728 2 février Jacques Le Fort, 88 ans, officier chez le roi Louis XIV, près les fonts, auprès de son épouse.

1730 7 déc. Michel Hue, jardinier du gouverneur, 40 a., près les fonts.

1739 18 juin Françoise Touesny, 73 ans, nef.

1749 27 déc. Marie Magdeleine Costentin, f^e Jean Boivin, bourg. de Bayeux, 75 ans.

1752 3 juin Jean Boivin, bourg. de Bayeux, 85 ans, nef.

1753 18 août Mess. François Charles Alexandre de Couvert, fils Pierre Alexandre, gouverneur, écuyer de la Reine et n. d. Charlotte Lequeus de Varville, 2 ans 1/2, chœur.

1754 27 avril N. d. Charlotte Lequeus de Varville, f^e Pierre Alexandre Couvert, 36 à 37 ans.

1758 9 nov. Marie Madeleine Damigny, de S^t Patrice.

XV

S^t OUEN DES FAUBOURGS

Cette église n'était, non plus, à l'origine qu'une chapelle. Elle existait dès 1165. Elle était sur l'emplacement du bureau d'actroi actuel.

1661 4 février Jacques Champion, p^bre, curé du lieu, devant le grand autel.

28 déc. Jeanne Gohier, fille Michel, 1 an, nef.

1662 6 juin Michel Gohier, 2 ans, nef.
1663 13 juillet Germaine Gohier, fille Michel, 4 a. 6 m., nef.
1666 3 oct. Guillaume Gohier, fils Michel, nef, par Me Jacques Lefort, curé de St Laurent.
1670 28 » Raphaël Le Royer, près l'autel St Barthélemy.
1672 7 » Me Jean François Le Royer, bourg. de Bayeux et officier de S. M., près l'autel N. D. et auprès de son père.
1678 3 mai Dlle Renée Destrevaux, 36 a., ve Jean François Le Royer. de St Symphorien, comme elle l'avait souhaité par sa fondation faite en faveur du curé et des pbres de St Ouen.
1692 13 juin Françoise Delessart, 90 ans, fe Guillaume Personnier, bourg., de St Sauveur.
1693 20 sept. Jacques Potier, esc., sr d'Arromanches, 77 ans.
1694 26 janvier Vincent Lebourg, 93 ans.
1699 12 juin Anne de Guierro, 7 ans.
1700 18 nov. Michel Le Personnier, pbre, curé du lieu, 55 a., par n. et d. pers. Nicolas Larchant, pbre, ch. de Grisy et principal du Collège, présents Mes Raphaël Pluquet, Jacques et Joseph Féron, pbres, et tous les membres de la confrérie des pbres de Bayeux.
1701 6 février Elisabeth Bertrand, 40 ans, près les fonts.
1702 1er août Gilles Rouland, 62 ans.
1706 3 sept. Pierre Estienne, 45 ans.
1707 30 déc. Françoise David, ve Gabriel Lefessier, bourg. de Bayeux, de St Floxel, 74 ans.
1710 12 juillet Jean Louis Lefessier, curé du lieu, 46 ans.
1715 24 » Une fille de Pierre Etienne et Jeanne Roquette, 1 an 6 m.
1733 2 » Me Jean Lefrançois, pbre et obitier du lieu, par Me Gilles Adam, préfet de la confrérie des pbres de la ville.
1737 10 février Une fille de Joseph Sallen et de Jeanne Lefebvre, 8 a.
1739 5 juillet Me Ambroise Philippe, pbre, curé du lieu et chap. en l'église Cathédrale, par Regnauld de Préville, pbre, curé de St Sauveur, doyen de la chrétienté, présents Gabriel Hébert, curé de St Patrice, et Robert Féron, pbre, obitier de la même paroisse.
1746 9 avril Jacques Regnauld, pbre, curé du lieu, 45 a., décédé à St Laurent, par le curé de St Sauveur, doyen de la chrétienté.

1761 28 nov. René François Le Maigre, sr de Vallary, anc. officier à Aubusson-cavalerie.

XVI

St PATRICE

St Patrice, dont la nef fut exhaussée de 3 pieds en 1745 et le chœur, relevé en entier en 1747, n'avait pas de bas-côtés, mais seulement deux chapelles formant croisée : l'une au nord, du vocable de Ste Geneviève ; l'autre au sud, où était érigée la Confrérie de l'Immaculée Conception.

1599 14 sept. Me Pierre de Sallen, pbre, curé de St Georges, chap. des Innocents à la Cathédrale, lequel donna sa cure à Me Roulland Le Febvre, pbre, de la parr. de Barbeville.

1600 11 août Me Regnauld Blanchet, curé de Surrain (première inhumation faite dans l'église par moi Martin Gouesmel, vicaire).

1607 21 oct. Me Robert de Montigny, pbre, chap. de Ste Honorine à la Cathédrale et obitier de St Patrice.

12 nov. Pierre Le Grulley, pbre, gd vicaire à la Cathédrale.

2 oct. Jaquette, ve Jaspar Dolley, chir.

1614 14 juillet Jehan Scelles, pbre.

1616 21 sept. Nef. Guille Merville.

1617 Nef. Catherine Merville, fille Guille.

1627 15 juin N. h. Germain Bunel, ch. de Cully, chap. Ste Geneviève.

6 juillet Marguerite Sanson, ve Pierre Hébert, de St Laurent.

8 oct. Me Jacques Hébert, pbre, décédé de la contagion, au portail de l'église sous la première pierre de l'église.

1628 27 mai Anselme Osmont, sr de la Fontaine, avt, derrière les fonts.

1629 27 février Me David de la Haye, chir.

1630 25 oct. Me Durand Sanson, contr. esleu.

14 nov. Marguerite Le Fournier, fe Simon Collibert.

» Me Jehan du Vigney, pbre, obitier du lieu, chap. Ste Geneviève.

14 déc. Jenne Vasel, fe Me Charles Sanson, sr des Carrières.

1631 4 janvier Me Jean Le Grand, avt.

1er février Lambert Campain, fils feu Simon, vivant esleu à Bayeux.

1632 3 janvier Germaine de Sallen, devant l'autel N. D.
23 mars Me Jean Agnest.
1633 16 avril Gabriel, fils feu Me Daniel de La Haye.
4 oct. Me Pierre Hélie, esc., sr des Castelets.
1634 11 sept. Françoise Mulot, fille Julien, fe Nicolas Le Roy, 4 ou 5 pieds au-dessus des fonts (mère de Me Pierre Le Roy, vicaire du lieu, faisant fonctions de curé).
1635 20 mai Jean Hairon.
1636 24 oct. Jacques Le Véel.
1637 8 janvier Michel Sanson, esc., sr de Mosles, gentilhomme ordinaire du Roi.
3 avril Jeanne Fromond, ve Me Centsoulz.
3 août Me Guille Dolley.
10 » Dlle Rauline Fromont, ve Durand Sanson, contr. esleu.
1639 24 juillet Hon. h. Nicolas Le Roy, 78 ans, au-dessus des fonts (père du vicaire).
1640 29 mars Me Germain Bunel, esc., sr des Isles, cons. du Roy et lieut. crim., de St Sauveur, près le tombeau de son père.
17 avril Anne Binet, ve Me Charles Millet, esc., sr de Bois-grenier.
1641 8 » Me Jacques Le Fillastre, pbre, sr des Isles.
1646 2 juin Simon Collibert, 75 ans.
1647 24 sept. Marguerite de Douvre, fe Richard de Lastelle.
1648 29 février Me Martin Gouesmel, pbre obitier.
14 mars Dlle Catherine Fromont.
17 nov. Marie Lemarois, fe Me Jacques Campain.
1649 27 janvier Gaspar Sanson, pbre.
17 mars Me Jacques Dolley, chir., 83 ans, de St André.
1650 8 avril Catherine Hélye, ve Olivier de Cabazac, esc.
1651 14 nov. Guillaume Campain.
1652 30 mai Daniel Roger.
19 août Anne Le Terrier, de Barbeville.
17 sept. David Philippes.
20 » Marie du Hamel, de Grainville.
1653 26 avril Anne Foliot, fe Me Jacques Campain
1654 16 » Me Augustin Dosley, pbre.
1655 10 » Sébastien Hébert.
1656 5 janvier Jaçques Le Véel.

1657	20 avril	Anne Le Maigre, f^e Anne Le Terrier.
	29 août	Françoise Haslé, v^e Jacques Laloe.
1658	8 avril	Jean Doitil,
1659	14 août	M^e Michel Daniel, p^bre obitier.
	27 »	Charles Poitevin.
1663	4 »	Suzanne fille François Doley, 4 ans, de S^t Symphorien.
1665	13 juin	Jacques Poincheval, 5 ans 2 mois.
1666	18 mars	Michel de Tour, 39 ans.
1667	16 mars	Jean Poincheval, 4 ans.
	21 juillet	Guille Jourdan, 40 ans, près les fonts.
	8 déc.	Martine Retout, f^e Pierre Poitevin, 78 ans.
1668	10 juillet	Robert Marcel, 70 ans.
1669	5 juin	Jean Jean, 60 ans.
	1^er sept.	Charles Sanson, 80 ans.
	6 »	Jacques Philippe, fils M^e Ambroise, contr. au grenier à sel, 6 mois.
	14 nov.	Jeanne Leforestier, f^e Pierre Poitevin, le jeune, 45 a.
1670	2 janvier	Robert Poincheval, fils Gabriel et Rauline Jean, 5 ans.
	28 mars	Anne Roger, 35 ans.
	8 mai	Marguerite Durozier, 16 ans.
	6 déc.	Marie Le Gras, 60 ans.
	10 »	Michel Sanson, 12 ans.
	12 »	Catherine Ouenne, 70 ans.
1671	23 février	Catherine de la Londe, 50 ans.
	13 déc.	Philippe Lorier, 60 ans, près les fonts.
1672	20 mars	Michelle du Fresne, fille M^e Thomas et Gabrielle Lemoine.
	10 avril	M^e Pierre Le-Roy, p^bre, vic. du lieu.
	9 mai	Jacques Néel, esc., s^r de la Caillerie, 72 ans.
1673	9 février	Nicolas Baslé, 84 ans.
	13 avril	Françoise Le Lorier, v^e Pierre Philippe, 70 ans, de S^t Malo.
	14 »	Christophe Baslé.
	14 oct.	Marie Le Petit, fille Jean, 6 ans.
	24 »	Jean Guillemette, 25 ans.
	25 nov.	Marie Néel, fille Robert et Marie Cornet, 6 semaines.
1674	24 janvier	Philippe Richer, 66 ans, par le ch. de Bretteville.
	18 février	Marie Ouenne, v^e Jacques Levéel, 75 ans.

1674 20 février François Le Petit, fils Jean, sr de la Pommeraye et Françoise de Percaval, 5 ans.
22 » Marie Crestel, ve Guillaume Conseil.
5 juillet Catherine, fille François Jean, 3 ans.
27 » Françoise Vaultier, fille Michel, 18 ans, par le ch. d'Albret.
30 oct. Olivier Anfrie, 75 ans, par Jean Michel Bagnols, ch. d'Esquay.
20 nov. Me Michel Maufras, pbre, custos, par Me Pierre Lhonoré, pbre, ch. de Cartigny, 33 ans.
1675 5 avril Thomas Lebourgeois.
3 juillet Jacqueline Théroulde, fe du sr des Essarts, 60 ans.
19 août Michel Vautier, huissier, 58 ans.
19 sept. Guyonne Le Débonnaire, ve Philippe Lorier, par le ch. d'Albray.
16 oct. François Dosley, 45 ans.
20 » Robert Gosset, proc. com. à Bayeux, 38 ans, par Me Jean Lamy, pbre, dr en théologie, de la Madelaine.
21 nov. Me Jacques Goubot, pbre, 31 a., par le ch. de St Laurent.
1er déc. N. h. Michel de l'Escalley, esc., sr du Val, 63 ans, par le ch. de Gavrus.
1676 25 janvier Nicolas Le Terrier, 75 ans.
12 mars Jacqueline Martin, ve Michel Censols.
5 mai Guillaume James, 74 ans.
10 déc. François Taillepied, 45 ans.
1677 6 mars Marie Le Vautier, fe Jacques L'Escalley, esc., sr de Torteval, par l'archid. d'Hyesmes.
7 » Me Henry de Boix Grenier, pbre, ch. régulier, prieur de Carville, 40 ans.
22 » Me Dominique Retout, 48 ans, par n. p. Jean Michel Bagnols, pénitencier, ch. d'Esquay.
30 sept. Jacqueline Molandain, 19 ans, par le ch. de Gavrus.
15 oct. J. B., fils Ambroise Philippe, cont. au grenier à sel, 2 a.
1678 12 janvier N. h. Jacques de Lescalley, esc., sr de Torteval, 75 ans, par Me Thomas Manoury, pbre, archid. d'Hyesmes, de St Symphorien.
1er juillet Jacqueline du Hamel, fe Me Jacques Desterville, esc., cons. du roy, ass. à Bayeux, par le ch. de St Germain.

1678 12 sept. Marguerite Le Brethon, v^e M^r de la Caillerie, 70 ans, par M. l'archid. des Vez.
25 » M^e Roger Lavalley, p^bre, chap. de la chap. N. D. de Bayeux, 47 ans, par le ch. de Feuguerolles.
13 oct. M^e Jean Le Prevost, p^bre, vic. de S^t Patrice, 50 ans, par M^r Le Brethon, ch. de Feuguerolles.
5 nov. Thomas, fils Ambroise Philippe, 7 ans 1/2.
1^er déc. Une petite fille pour le feu s^r de la Pommeraye, 5 ans.
1679 1^er juin Marguerite Léger, v^e Jean Jean, 80 ans, par le ch. de Gavrus.
1680 6 janvier Thomas, fils M^r de Lichaux (Nichaux ?), 3 m. 2 j.
27 février Pierre Le Grand, p^bre, 85 ans, par le ch. de Feuguerolles.
12 mai Adrian Poitevin. 66 ans.
16 » Catherine Agnest, fille feu M^e Robert.
22 » Marguerite Agnest.
30 » Catherine Gouet, 35 ans.
24 juillet Joacim Le Petit, 22 ans.
21 sept. Un enfant pour Nicolas Le Terrier.
25 déc. Philippe Pignolet, 24 ans.
1681 27 mai Magdeleine Néel, v^e du s^r de la Fresnée.
7 oct. Un enfant pour Michel Féron.
1682 12 janvier Un enfant pour François Jean.
20 mars Michel Féron, 45 ans.
» Anne Le Terrier, 60 ans.
10 sept. Pierre Poitevin, 84 a., par M. d'Albray, ch. de Bayeux.
1683 19 oct. Philippe Gouesmel, v^e Robert Marcel, 80 ans.
1684 18 avril Michelle Agnetz, v^e Jean Nicolle, 50 ans.
26 août Jeanne Le Libois, 35 ans, par M^r de Cartigny, ch. de Bayeux.
1685 7 février M^e Ambroise Philippe, 50 ans, par n. et d. p. M^e Duhamel, chancelier et ch. de Bayeux.
5 avril Marie Boivin, 83 ans.
17 juin M^e Pierre Agnest, 70 ans.
13 oct. Robert Néel, esc., s^r de la Caillerie, 50 ans, par M^e Thomas du Hamel, chancelier en l'église de Bayeux.
1686 8 mars François Jean, 45 ans.
2 mai Jean Bouillot, 45 a,, par M. de Mons, ch. de Bayeux.
12 juin M^e Jean Gaugain, 50 ans.

1686 juin Marie Jean, fille François et Marie Le Haribel, 10 ans.
1687 1er janvier Marguerite Sanson, ve Me François Dollé, 45 ans.
23 juillet Un fils pour Me Thomas Le Lorier, avt.
1er nov. Guillaume Philippe, 12 à 13 ans.
1er déc. Une fille pour Mess. François Eudes, esc., sr de Colnay, et dame Anne Campain, 2 mois,
26 » Une fille pour René Joachim de Lescalley et Catherine de St Sauveur, 9 à 10 mois.
1688 24 mars Une fille pour Me Guillaume Leguédois et Marie Agnest, 1 an.
15 avril Nicole de Quétisant, obitier de St Patrice, 60 ans.
Michelle Bouillot, fe Hervé de la Londe, 60 ans, par Mr le Chancelier, ch. de Bayeux.
21 mai Me Hervé de la Londe, 68 ans.
15 nov. Me Thomas Molendain, par le ch. de Brécy.
27 déc. Thomas du Fresne, 77 ans.
1689 29 avril Philippe Le Lorier, 19 ans.
23 mai Jacques Le Roux, sergt, 40 ans.
27 juin Une fille de 17 mois.
1er juillet Fille de 7 ans pour le sr de Conteville.
23 » Jeanne, fille du sr de Cormel (Cromel ?) Rouillard, élu à Bayeux, 11 ans.
1690 11 février Nicolasse Havard, fe Me Jean Brunet, sergt en él.
1691 22 janvier Jacqueline de Cornet, ve du sr de la Brière.
9 mai René Suhard, esc., sr de Coujon.
10 » Germaine Ursule Vautier, fe Me Pierre Le Lorier, anc. cont. des écuries de feu M. le Prince, 55 ans.
21 nov. Me Nicolas Poitevin, proc. comm., par le ch. de Froide rue.
1692 16 oct. Jean Jean, fils François, 12 ans.
1693 13 janvier Charlotte Sanson, fe Me Robert Agnetz, 70 ans.
6 février Gabrielle Le Moine, ve Thomas du Fresne, 60 ans.
11 » Fils de François Robert Desmares, officier, 2 ans.
12 mars Henry Philippes, 20 ans.
6 juin Anne Poincheval, 30 ans.
10 » Jean Poitevin, 50 ans.
22 » Petite-fille pour M. de Vallières, 5 ans.
17 juillet Catherine Morel, fe Christophle Travers, 50 ans.
14 nov. Marie Madeleine Dolet, 19 ans.

1693 12 déc. Jacqueline Robillard, 60 ans.
1694 25 janvier Marie Goubot, 90 ans.
22 février Perrette Milet, 45 ans.
26 » Gabriel Dubois, 45 ans.
27 sept. Dlle Marie Hébert, 75 ans.
1695 2 mars Jeanne Centsols, 70 ans.
13 » Une petite fille pour M. Leguedois, 5 ans.
14 mai Guille Le Guedois, échevin, 60 ans.
18 » Me Robert Pican, pbre obitier, 35 ans.
29 juin Petite fille pour Guille Tassin et Françoise Jouet, 4 a.
1696 7 janvier N. et d. p. Robert de Bouran, pbre, 60 ans.
2 sept. Rauline Desprez, 45 ans.
1697 2 avril Nicolas de Croq, 45 ans.
12 » Germaine Bunouf, 60 ans.
7 juin Dlle Anne Petitcœur, fe Mr du Breuil, esc., 65 ans.
20 » Jacques Tavigny, 80 ans.
1698 18 janvier Marguerite Haribel, ve Guillaume Jourdan, 60 ans, de St André.
15 juin Marguerite Le Cavé, 50 ans.
25 sept. Henry Poitevin, 21 ans.
13 déc. N. d. Claude d'Ecageul, ve du sgr de Colombié.
1699 25 janvier Pierre Legambier, 85 ans.
2 février Me Pierre Boivin, 78 ans.
21 sept. Me Jacques Poincheval, ptre, curé du lieu, par Nicolas Larchant, ch. de Bayeux.
1700 5 janvier Marie Vaultier, 40 ans.
7 avril Par Me Jean Auvray, pbre, ch. de St Patrice et patron de lad. paroisse, Jean Bouvet, 55 ans.
18 avril Anne Guisart de Gourmont, 28 ans.
24 » Me Henri Retout, pbre, obitier de St Patrice et chap. à la Cathédrale, 74 ans, par le vénérable Chapitre de Bayeux.
18 juin Dlle Marie de Colney, 19 ans.
13 juillet Catherine de St Sauveur, 50 ans.
11 nov. Marie d'Ecajeul, 1 j.
1701 10 janvier Anne du Fayel, fils Louis, esc., et Marguerite Suhard, décédée aux Ursulines, 7 a.
19 avril Pierre Poitevin, 75 a.

1701	22 avril	Elisabeth de Lanquetot, fe n. h. Olivier Décajeul, esc., sr de Vaux, 21 a., par *N*... Lhonoré, pbre, ch. de Cartigny.
	8 mai	Nicolas Sanson, de St Ouen du Chastel, 64 a., par Me François Avoine, curé de St Ouen.
	27 »	Françoise Sanson, fille feu Nicolas et Marie Gosset, de St Ouen du Chastel, 24 ans.
	3 août	Jacqueline Le Blais, fille feu Gabriel, sr de la Vallée, et Françoise Le Cambaye (?) 27 ans, de St Ouen du Chastel.
1702	11 avril	Daniel du Gripel, esc., sr de Beauvais, 48 ans.
	15 »	Marie Doslé, fe Me Jean de la Londe, 45 a.
1703	12 janvier	Jeanne Le Tellier, 84 ans.
	24 »	Thomas Gaultier, esc., sr de St Vast.
	6 mars	Jean Néel, esc., sr de Huppain, 68 ans.
	23 »	Marie Loisel, 65 ans.
	7 avril	Robert Bunouf, sergt, 35 ans.
	25 sept.	François Gosset, 78 a., de la Capellette.
1704	17 avril	Catherine Pitet, ve Me Robert Agnets, sr des Bouillons, 85 ans.
	18 mai	Me Michel de Lastelle, sr des Bourrelets, lieut. de la bourg., 62 ans.
	»	Me Antoine Toustain, pbre, chap. en cette église, et chap. de Ste Geneviève, 77 ans, dans lad. chap., par Me Pierre Auber, pbre, curé de St Siphorien et préfet de la confrérie des prêtres érigée dans l'église des RR. PP. Augustins de Bayeux, sous le titre du glorieux St Révérend.
1705	24 février	Jean Le Tourneur, 65 a.
	7 mai	Susanne Regnault, 18 a.
	9 juin	Anne Centsols, ve Me Jacques Sebire, 64 a.
	12 »	Me Henry François de St Quentin, 79 a., esc., sr d'Aprigny.
	16 nov.	Me Jean Charles Fafin, sr des Longs Champs, 70 a.
1706	9 février	Magdeleine Durosier, 48 a.
	16 avril	Pierre Brunet, de St Ouen, 8 a.
1707	1er juillet	Clément Sémelaigne, 3 a.
	10 »	Marie Esther Carel, ve monsr de Tournière.
	28 oct.	Michel Le Véel, 87 a.

1707 25 déc. Jacqueline Poincheval, 25 a.
1708 16 mai Jacqueline Le Véel, 50 a.
18 août Anne Lastelle, 65 a.
21 » Marie Haribel, ve François Jean, 60 a.
17 sept. Anne Marest, 21 ans.
13 nov. Magdeleine Le Forestier, fe Mr du Rosier.
1709 31 mars Charlotte Desprex, fe Sébastien de Condé, 24 a.
» Olivier Cairon, esc., 74 a.
18 juin Louise Vaultier, 69 a.
19 déc. Toussaint Le Barillier, 60 a.
1710 6 oct. Marie Hébert, 78 a.
22 nov. Me Michel de Lanquetot, cons. en él.
26 déc. Pierre Collibert, 36 ans.
31 » Philippe Le Gambier, 60 ans.
1711 23 janvier Me Pierre Boivin, pbre, desservant à Ste Marguerite de Ducy, 32 ans.
12 février Guillaume Collibert, 75 ans.
27 mai Petit enfant pour Me J. B. Philippe, cons. du Roi.
25 juillet Françoise Marguerite du Fayel, décédée chez les Ursulines, 10 ans.
16 sept. Catherine Anfrie, fe Jean Lhonneur, 27 a.
26 oct. Jean de Monfiquet, esc., 22 a.
1712 4 février Marie Molandain, 4 a.
28 mars Jeanne Hébert, ve Me Michel de Lanquetot, cons. du Roi en él.
10 avril Petite fille pour M. d'Argouges, nommée Magdelaine, 5 ans.
28 » Marie Agnest, ve Me Guillaume Le Guedois, 65 a.
13 juin Renée Néel, fille Olivier Néel, esc., sr de la Caillerie et Jeanne Lemaigre, 3 m.
10 oct. Nicolas Devaux, décédé à Engranville, 86 a.
1713 27 mai Jean de la Londe, 60 a.
1714 6 avril Me Jacques Aupoix, pbre, 88 a., par Me Le Vaillant, curé de St Exupère et préfet de la confrérie des pbres, décédé au couvent de la Charité.
26 juillet Anne Jean, 2 a.
1715 27 » Charlotte Retout, fe mons. de Grandchamp, 86 a.
14 déc. Gaspard Poitevin, 1 a.

1715 23 déc. Thomas Guillemette, 76 a. (de la Capellette ou S^{t} Ouen du Chastel).
24 » Anne Guillemette, 78 a.
1716 24 janvier Anne Richard, 70 a.
1er mai Un fils de 15 j. pour Michel Le Marois et Anne Le Haribel.
10 » M^{e} Nicolas Philippe, s^{r} de Grandchamp, 69 a.
27 juin Pierre Le Vasnier, 6 a.
1717 8 janvier Marguerite Poitevin, 8 a.
23 mars Richard Le Lorier, 71 a.
29 avril René Hébert, esc., s^{r} de S^{t} Clair.
11 mai Denise Demares, v^{e} Pierre Boivin.
25 » Louis du Trésor, esc., cy-devant de la religion prétendue réformée, après avoir abjuré son hérésie.
24 sept. Michel Jean, 2 ans 1/2.
8 oct. Pierre Lastelle, 29 ans.
18 » Jacqueline Sanxon, f^{e} Gilles Colleville, 50 a., de S^{t} Ouen du Chastel.
1718 28 janvier Marie Desprez, 75 a.
26 février Marie Héliot, v^{e} Toussaint Le Barillier, 60 ans.
1er mai M^{e} Simon Macé, recev. des consignations.
22 juin Françoise Elisabeth de Grosourdy, v^{e} M^{r} d'Englesqueville, 55 a.
13 oct. Anne Guillot, f^{e} Robert Le Barbier.
27 » Charlotte Morel, v^{e} M^{r} d'Aprigny, 72 a.
1719 8 mai Thérèse Macé, 5 a.
10 nov. Pierre Borel, 84 a.
11 » Jeanne Guilbert, 82 a.
1720 5 février Madeleine Hue, f^{e} du s^{r} Chevalier, de S^{t} Malo.
27 » Dame Françoise de Beaumer, v^{e} Thomas Vaultier, esc., s^{r} de S^{t} Vast.
4 mars Jean Le Vanier, av^{t}, par M^{e} Josset, g^{d} pénitencier du diocèse.
25 » M^{e} Adrien Poitevin, 50 a.
13 avril D^{lle} Jacqueline Onfroy, v^{e} M^{e} Ambroise Philippe, 82 a.
28 » Susanne Delauney, 17 a.
3 mai Catherine Robbe, v^{e} de M^{r} Danmartin, 75 a.
9 » Robert Le Barbier, 80 a.

1720	22 août	Jean Pluquet, 67 a.
	3 sept.	Hubert Dubosq, 60 a.
	28 »	Madelaine Folliot, f^e M^e Surget, 50 a.
1721	1^er mai	Marie Anne Le Lorier, 5 a.
	23 »	Gilles Le Tirel, p^bre, prieur de Saon, inhume Henri Centsols, 67 ans.
	24 juin	François Véchy, 67 a.
	27 »	M^e François Pierre Dubosq, p^bre, 26 a., chap. S^te Geneviève.
	3 oct.	Marie de Vaux, v^e Philippe Le Gambier, 55 a.
1722	16 janvier	Nicolas Anthoine Canivet, 10 a.
	11 avril	Eulalie Maubray, 10 a., couvent de la Charité.
	14 juin	M^e Nicolas Poitevin, 41 ans.
	15 »	M^e Pierre Le Lorier, 84 a.
1723	1^er avril	Françoise Foucault, v^e Le Goupil.
	3 mai	Antoine Canivet, s^r de Valmont, 68 ans.
	2 oct.	Jean de Monfiquet, esc., par M^e Ambroise Philippe, p^bre, curé de S^t Ouen, faubourgs, 67 ans.
1724	15 janvier	Marie Osbert, v^e Laurent Hue.
	31 mai	Joseph Collibert, 17 ans.
	15 juin	Louise Renée Dargouges, 18 a.
	19 déc.	M^e Jean Le Regnart, p^bre, chap. en cette église, 40 a., par M^r de la Cotte Bigardière, préfet de la confrérie des p^bres, chap. de la Vierge.
1725	27 mai	Françoise Le Véel, v^e Jean Le Tourneur, 77 ans.
	25 juillet	Michel Molandain, 60 ans.
1726	22 juin	Marie Françoise de Douvre, v^e Julien Le Maigre, esc., 79 ans.
	18 juillet	Pierre Pitard, 25 ans.
		Marie Quenauld, 94 ans.
1727	28 déc.	Pierre Regardembas, acolythe, 50 a., par J. B. Pasturel, ch. de Goupillières.
	31 »	Thomas Poitevin, 12 ans.
1728	18 mai	M^e J. B. Philippe, cons. ass. en baill., 48 a.
	24 juin	René Joachim de Lescalley, s^r de Valières, 74 a.
1729	28 février	Nicolas Poitevin, s^r de Launay, 55 a., nef, de S^t Sauveur.
1730	25 janvier	Marie Anne de la Morlière, f^e M^e Michel de la Londe, cons. du roy, ass. en baill. et vic., 70 a.

1730 7 août — Pierre Gaudeffroy, av^t, 41 a.

23 déc. — N. et d. p. Robert Philippe, p^bre, ch. de Castillon, par MM. du Chapitre. Officiant n. et d. p. Pierre du Vernay du Cahier, ch. de Cussy, nef.

1732 26 février — Pierre Le Gambier, 40 a.

29 mars — N. d. Marie Augran, v^e Philippe de Boran, chev., sg^r marquis de Castilly, par M^e Ambroise Philippe, p^bre, curé de S^t Ouen-faubourgs, chap. de la Vierge, par permission du ch. de S^t Patrice, de S^t Sauveur.

11 sept. — M^e Thomas Le Breton, clerc, chap. de S^te Madeleine, cons. enquest. et examin. au siège de Bayeux. Nef.

20 » — Marie Jeanne Convenant, v^e Jean de Montfiquet, esc., cons. du Roy au siège de Bayeux, 74 a. Nef.

1733 11 janvier — M^e Joseph Feron, p^bre, chap. de S^t Patrice, par M^e Gilles Adam, p^bre, préfet de la confrérie des p^bres de Bayeux, dans le chœur.

27 mai — Anonyme de Coupigny, pensionnaire à la Charité, 14 ou 15 ans, nef.

13 nov. — D^lle Louise Le Chanoine du Manoir, pens. à la Charité, 16 a., nef.

1734 19 mars — Anne Le Haribel, f^e Michel Le Marois, 55 ans.
Jacques Marie, 64 ans.

1735 20 avril — M^e Nicolas Le Barillier, p^bre, 47 a., inhumé par le préfet de la confrérie des p^bres de S^t Révérend, chœur.

30 juin — M^e Jacques Fontaine, p^bre, originaire de Dosseville, diocèse de Coutances, habitué à S^t Gervais de Paris, décédé subitement.

29 juillet — Marie Anne Bidot, v^e Louis Lentrin, av^t, 39 ans.

1736 23 juin — Jeanne Pégot, v^e Hébert Dubosq.

8 sept. — M^e Pierre de Monfiquet, esc., s^r de Culy, 48 a.

1737 17 avril (?) ou 15 juin — M^e Michel Le Nepveu, p^bre, curé de S^t Patrice, inhumé par M^e Hébert, curé de S^t Vigor le Grand, préfet de la confrérie des p^bres, par permission du curé de S^t Sauveur, doyen de la chrétienté. Chœur.
L'acte, à la seconde date, étant signé, me semble préférable.

5 juillet — Regnobert Gueret, 32 a.

30 sept. — M^e Adrien Pluquet, 47 a.

1737 3 nov. Me Jacques Michel, pbre, par Me Jacques Boivin, pbre, sous-préfet de leur confrérie.
1738 5 janvier Michel Le Marois, 55 a.
16 juillet Mess. René Charles Henry de St Quentin, esc., sr d'Aprigny, 56 ans.
18 oct. Madeleine de Russy, fe Fontaine, 50 a.
1739 21 mars Dlle Françoise Hébert de la Noe, 72 a.
1er avril N. h. Bernardin Morin, esc., sr d'Escajeul, 75 a.
5 juillet Me Ambroise Philippe, curé de St Ouen-faubourgs, mort dans sa maison, paroisse St Patrice.
1740 5 janvier Marie Guillot, fe Robert Le Barbier, 60 ans.
25 février Me Raphaël Pluquet, pbre, chap. de la paroisse, 88 ans, chœur, par Me Jacques Boivin, pbre, chap. des Courtils, sous-préfet de la confrérie des pbres.
21 mars Jean Louis François Gaux, 10 a., nef.
10 avril Jacqueline Dolay, ve Me Jean Le Vanier, avt, 65 a., nef.
26 déc.. Me Michel de la Londe, cons. ass., 80 a,, nef.
1741 4 avril Dlle Marie Pétronille d'Argouges, 52 a., nef.
25 mai Marie Vaultier, fe Dupray Le Lorier, 60 a.
15 juillet N. dlle Marguerite Néel de la Caillerie, 55 a., nef.
24 oct. Louis François de Bailleul, mousquetaire de la 1re cie de la garde du roy, 40 a., de St Sauveur.
1742 23 mai Elisabeth Molandain, ve Michel Bonnemie, sr des Préaux, cons. ass. en baill. et vic., 52 a., nef.
13 juillet J. B. Duchastel, esc., nef.
3 sept. Robert Le Barbier, 70 a.
Catherine Regnauld de Préville, ve Guillaume De(r)ennes, esc., sr de la Blanche Pierre, 50 a., nef.
11 déc. Me Jean Jean, trésorier en charge, 55 a., nef.
1743 20 février Louise Largillier, fe mess. Pierre Dargouges, esc., 69 a.
1745 30 janvier Cécille de la Londe, ve Le Lorier de la Richardière, bourg. de Bayeux, 89 a., nef.
25 mars Nicolas Le Lorier, sr de Torteval, anc. lieut. de robe longue en la maréchaussée générale de Normandie, 80 a., mort à St Laurent, nef.
29 » Guillaume Collibert, md bouvier, 45 a., nef.
1746 17 février Marie Sallen, fe Robert Jean, bourg. chandelier, 75 ans, nef.

1746	12 mars	Marie Anne Le Marois, fe Thomas Duval, md mercier, 33 a., nef.
	10 avril	Pierre Gaugain, md droguiste, bourg. de Bayeux, 77 a.
	8 août	N. d. Madeleine Roger, ve François Eurry, esc., sgr et patron de Noron, 64 a.
	16 nov.	Jacqueline Borel, ve Jean Salen, bourg. mercier, 75 a.
	9 déc.	Marie Catherine Louise Harel, fe Olivier Desplanches, sr d'Hérouville, cons. élu d'él. à Caen, 60 a.
1748	14 août	Nicolasse Le Tourneur, ve Jacques Marie, gref. en baill., 75 ans.
	2 déc.	Joachim Callipel, bourg., 48 a., nef.
1749	25 janvier	Anne Quétissant, fe Jean Creveuil, aubergiste, 50 a.
	13 février	Blanche Françoise Malenfant, ve Philippes, cons. ass. en baill., 75 a., nef.
	27 avril	Michel Néel, esc., sr de la Caillerie, 77 a., dans la chap. Ste Susanne attenant au chœur.
	26 mai	Françoise de la Londe, 85 a., nef.
1750	11 nov.	Françoise Borel, 72 ans, nef.
1752	16 janvier	Marie Gouet, ve Me Pierre Gaugain, droguiste, 77 a.
	12 février	Jeanne Le Vasnier, ve Adrien Poitevin, 77 a., nef.
	14 mai	Marguerite de la Rue, ve Me Robert Le Paulmier, avt en baill., pensionnaire à la Charité, 72 a , nef.
	7 oct.	N. d. Marguerite Fralain, ve mess. René de St Quentin, sr d'Aprigny, 67 a., nef.
	19 nov.	Claude Philippe, esc., sr de Vaudemont, anc. cons. proc. du Roy en baill., 72 a., nef.
	21 »	Me Emerit Le Vanier, avt en baill., 53 a., nef.
1753	7 avril	J. B. Hervieu, pbre et obitier d'Ecrammeville, 42 ans, mort sur la paroisse.
1754	21 février	Mess. Pierre d'Argouges, esc., 80 a., chœur, par permission des chanoines seigneurs et patrons de l'église (1).
	2 mai	Robert Jean, sr de la Mare, md chandelier, 80 a., nef.
	30 »	Pierre Rémond Thomas Le Lorier, sr du Pray, capitaine commandant de la bourgeoisie de la ville de Bayeux, 84 a., nef.
1755	20 janvier	André Maurice Voisin, cons. du Roy en él., 85 a , nef.

(1) Les chanoines de St Patrice et de Vaucelles, alternativement.

Dame Elisabeth Thérèse Antoinette Le Maître, v^e Adrien Pâris, s^r du Clos, 50 a., morte aux Ursulines, nef.

1756 6 mai — Mess. Joachim Joseph de Patry, esc., 51 a., nef.

12 sept. — Françoise Cicille, f^e Thomas Le Barbier, bourg, 81 a., nef.

1757 9 août — D^lle Magdeleine Noel Duprey, de Canchy, morte aux Ursulines, 92 ans.

28 » — Mess. Claude Joachim Hélyes, esc., s^r du Mesnil-Amant, 24 a., chap. S^te Geneviève attenant au chœur.

27 oct. — M^e Robert Lamoureux, p^bre, originaire de S^t Julien de Caen, 72 a., nef.

22 déc. — Marie Anne Philippe, f^e Nicolas Le Bras, m^d bouvier, 27 a., nef.

23 » — M^e Robert Regnauld, p^bre de la parr., 27 a., nef.

1758 5 février — M^e Thomas Le Barbier, bourg., 75 a., nef.

1759 23 mars — Marguerite Damame, v^e Adrien Burnel, 70 a., nef.

26 avril — N. d. Marie Elisabeth de la Valle Gourmons, de S^t Germain du Cotentin, v^e Dumoutiers, av^t, morte à la Charité, 53 a.

30 mai — Michel Exupère Gouville, chanoine régulier de Prémontré et prieur-curé de S^t Hilaire de Briouze, dioc. de Sées, 53 a., tombé malade chez Liégard, à l'auberge qui porte pour enseigne le Luxembourg, inhumé par Mathieu Bunot, sous-prieur de Mondaye, dans le chœur.

1760 20 janvier — Anne Tariel, v^e Julien Renchy, 57 a., nef.

1761 3 février — Marie Anne Brunet, v^e M^e Emerit Le Vanier, av^t, 60 a., nef.

27 mai — Marie Tostain, v^e Jean Jean, bourg. chandelier, 75 a., nef.

» — D^lle Michelle de la Londe, pens. de la Charité, 55 a., nef.

1762 27 déc. — Jacques Antoine Sorel, av^t en baill., 32 a., nef.

1764 21 janvier — Nicolas Le Lorier, s^r de S^t Vast, anc. cap. de la bourgeoisie, 35 ou 36 a., nef.

12 février — Susanne Le Vanier, f^e Philippe Vallerent, m^d bourgeois, 35 ou 36 a., nef, de S^t Jean.

1766 20 janvier — M^e Lambert Adrien Anfrie, av^t au Parlement de Normandie et au baill. de Bayeux et anc. Maire de la Ville, 55 a., mort subitement, nef.

30 mars — N. d. Anne Perrette de Hermerel, f^e mess. Jacques Tho-

mas de Vauquelin, esc., sgr de Creulley, de Fresney et St Gabriel, 26 ans, nef.

1766 15 juin — Guillaume Nicolas Le Vanier, mtre chir., 37 a., nef.

30 juillet — Pierre Seigle, md, de la par. St Pierre d'Arthenay, 50 a., nef.

7 sept. — Geneviève de Beaudre, fe Jean Le Vanier, 72 a., nef.

16 oct. — Mess. Charles des Routours, esc., chev. de St Louis, sgr de la Rocq[ue], anc. officier à Brissac-cav., 76 a., nef.

21 » — Mess. Pierre de Royville, esc., sr de Conjon, cons. du Roy et son avocat en baill., 56 a., nef.

1768 10 janvier — Julien Vincent Le Loup, sr des Forges, bourg., 77 a., nef.

7 mars — N. d. Jeanne Le Maigre, ve Olivier Néel, esc., sr de la Caillerie, 85 a., nef.

15 » — Marie Anne Le Lorier, fille feu Nicolas, sr de St Vast, et Françoise Piquet, 9 a., nef.

1769 30 janvier — Mess. Jean Charles Philippe de Marigny, sgr de Hainville, 38 a.

27 mai — Mess. Augustin Thomas Hélyes, sr de Bomparc, sgr et patron du Mesnil-Amant, Mesnil-Villemant, la Bigne et autres lieux, 80 a., chap. de la Vierge.

20 nov. — N. d. Geneviève Loir, fe Pierre Germain Louis Le Peltier, esc., sr de Molandey, 27 a., chap. de la Vierge.

1770 4 mars — Catherine Michelle Maheust, ve Charles Antoine Le Febvre de la Meutte, 50 a., chap. de la Vierge.

21 » — Gérard Bunel, esc., 87 a., chap. de la Vierge.

1771 22 février — Christophe Catherin, 55 a., chap. Ste Geneviève.

28 mars — N. d. Bonne Barbe Jaqueline Minffant, ve mess. Joseph Le Vaillant, chev., sgr de Vaucelles, et mess. Thomas Augustin de Bonpart, 75 a., chap. Ste Geneviève.

4 déc. — Elisabeth Hervieu, fe J. B. Etienne, vitrier, 49 a., nef.

1772 16 janvier — N. d. Marie Léonard, fe Nicolas Michel Buhot, sr de Blémont, cap. des milices gardes-côtes, 69 a., chap. Ste Geneviève.

18 avril — Marie Hardy, ve Augustin Eudelin, 64 a., chap. Ste Geneviève.

27 mai — Nicolas Michel Buhot, sr de Blémont, cap. des milices garde-côtes, 69 a., chap. Ste Geneviève.

1772 3 juin Claudine Clément, pens. aux Ursulines, 18 a., chap. de la Vierge.

5 nov. Me Gilles Le Vanier, avt en baill., 46 a., nef.

1773 5 mai N. d. Renée d'Argouges, fe mess. François de Vernay, esc., chev. de Cayé, chev. de St Louis, 65 a., chap. Ste Geneviève.

1er juin Mess. J. B. de Fortescu, esc., 48 a., chap. de la Vierge.

20 oct. Françoise Le Nepveu, ve Jean Blaise, md bourg., 80 a., nef.

14 déc. J. J. Christophe Vallée, sr de Villy, cons. du Roy, prés. au grenier à sel et quart bouillon et anc. garde du corps, 50 a., chap. Ste Geneviève.

1774 16 janvier N. d. Anne d'Amours, dame de Banville et Villiers-le-Sec, ve mess. René Joseph de Patry, esc., morte à St Laurent, 78 a., nef.

26 mars Etienne Chuquet, bourg., 57 a., chap. Ste Geneviève.

25 avril Catherine Elisabeth Gonfrey de Pierreville, ve Nicolas Le Vanier, chir., 38 a., nef.

9 mai D. p. Regnauld Outhier, pbre, anc. ch. de la Cathédrale, 80 a., chap. de la Vierge.

27 juin Dlle Françoise de Pierres de Courcy, pensionnaire aux Ursulines, 30 a., chap. de la Vierge.

11 juillet Mess. François de Verney, chev. de Cayé, anc. cap. de grenadiers à Cambrésis, chev. de St Louis, 74 a., chap. Ste Geneviève.

26 nov. D. Marie Hélène Gaspard, ve Me Duvignot (Duvignet ?), pensionnaire à la Charité, 84 a., chap. de la Vierge.

29 » Charles Liégard, mtre en chir., 45 a., chap. Ste Geneviève.

1775 9 janvier Michel Le Bas, md, bourg. de Bayeux, 65 a., nef.

9 juin Marie-Anne Le Paulmier, pens. chez les Ursulines, 16 a., chap. de la Vierge.

5 nov. Me François Dauvel, avt en baill., 27 a., nef.

1776 30 janvier Me Thomas Maufras, pbre, obitier de St Patrice, 76 a., mort à St André, chap. de la Vierge.

4 avril Me Richard Louis Bunouf, proc. en baill., 66 a., nef.

6 juin Marguerite Sollier, fe Douesnel, bourg. de Bayeux, 67 a., chap. de la Vierge.

5 juillet Antoine Collibert, bourg. de Bayeux, 97 a., nef.

1777 1er mai Marie-Jeanne Lefèvre, ve mess. Pierre de Neufmaison, 79 a., morte à la Charité, chap. de la Vierge.

1778 24 février N. d. Madelaine Radulph, ve du sr des Forges Leloup, 65 a., nef.

XVII

St VIGOR LE PETIT

1621 18 nov. Jean Guillemette.

1622 12 avril Charles Le Vigneron.

1624 20 février Cardine Martin, ve Jean Guillemette.

17 juin Marguerite Le Sueur, ve Vigor Duhamel.

1625 7 mars La veuve François Mannouri, élu, chœur.

16 août Me Guillaume Duhamel, pbre, chœur.

26 sept. Raulette Eulde, fe Jean Le Bas.

29 oct. Pierre du Hamel.

1626 19 juin Catherine de Marconès, 4 a., chœur.

28 sept. Hervé, fils Guillaume Eulde, 3 mois.

3 oct. Gilles, fils Grégoire de la Mare et Anne Tallevast, 3 m.

9 » Gilles, fils n. h. René Descajeul, sr de Boisgentil, 9 a. 10 j.

3 nov. Charles de la Mare, fils Anthoine et Jeanne Anfrie, 3 sem.

25 » Barbe La Caille, fe Jean de la Mare, 50 a., près les fonts, par le ch. de Brécy.

1627 9 février Pierre Buhot, 70 a., nef.

30 mars Jeanne Daon, fe Me Charles Le Tellier, avt.

1628 7 janvier Gilles de la Mare, fils Grégoire, 2 m.

28 août Estienne, fils Me Charles Le Tellier, avt, 3 m.

31 oct. Grégoire Adelinne, 25 à 26 a.

1629 29 mars Michel, fils Grégoire de la Mare, 5 m.

1630 15 février Perrette Pothier, fe Jacques Mannourri.

1631 31 janvier Jacques du Huterel, 50 a.

11 février Thomas Nativelle, 65 a., au pied de l'autel St Jacques.

2 mars Vertueuse femme Renée Lavalette, fe Guillaume Eulde, 45 a., jouxte les deux autels de la nef.

28 juillet François Eude, sr de Long(u)eval, fils Guillaume Eulde l'aîné, et mari de Catherine Aubert, 25 a.

21 oct. François de Maigne, 70 à 72 a., nef.

1632 14 janvier Perrette Henri, 65 a.
28 juillet Jacques Bellot (neveu du vicaire-curé Briand), 10 a.
14 août Guillaume Eulde, 63 a., sous le crucifix.
25 » Héleine Briand (sœur du vic.-curé), 34 a., près les fonts, par Me Jean Desprez, curé de St Sauveur.
1633 28 janvier Guillaume Guillemette, près les fonts.
13 mai Catherine du Boosq, 65 a., au droict du crucifix.
5 juillet Catherine Le Faru, fe Michel du Jardin, 68 a.
1634 27 sept. Elisabeth de la Mare, 10 à 12 a.
1635 14 août Anne Tallevast, fe Grégoire de la Mare.
28 nov. Jean Hallard, 68 a., près les fonts.
1637 25 mars Guillemette du Boosq, 70 à 72 a., nef.
29 avril Charles Bellot, 18 a., nef.
29 juin Un laquais de 22 à 23 a.
13 juillet Perrette Foison, fe Jean de la Mare, 57 a.
1638 26 janvier Françoise Philipe, 15 à 16 a.
28 oct. Marie Le Tellier, fille Charles, avt.
7 déc. Madeleine, fille Jean Aze, 10 a.
21 » Jacqueline Estrevaux, fe Jean Pery, tabellion, 40 a.
1639 5 juin Raulette, ve Jacques Hubert, 76 a.
2 avril Barbe, fille Grégoire de la Mare.
4 juillet Marie Nicolle, fe Thomas Gouet, 42 ou 43 a.
17 mars Estienne Bellot.
9 sept. Jacques de Montrosty, 50 a.
1649 10 juin Jean Glatigny, 55 ans.
1650 29 mars César Eudes.
27 mai Elisabeth du Fau.
17 juillet Marie Hamel, fe Noel Laniepce.
1651 15 nov. Collasse Buhot.
24 déc. Julie Le Roy, fe Antoine Le Vasnier, près le grand autel, par M. de Mathieu, pbre, ch. en la Cathédrale.
1652 16 juin Marie Noel, fe Jean Pinel.
29 juillet Jean Le Baust.
1er sept. Marie Vautier.
22 nov. Guille Merlinc.
30 déc. Paul La Louey.
1653 19 janvier Jacques Harache.
1654 25 » Guille Nativelle.

1654 26 avril Richarde de Magne (Magni ?).
9 juin Jacqueline Le Lyeu, ve Guille Merlinc, l'aîné.
6 déc. Eustache Eudes.
1655 9 » Elisabeth *N*..., fe Geffroy Guéret.
1656 4 janvier Pierre Martin.
1657 21 » Marie Hallé, fe Marin Pâris.
1658 30 juillet Marie Hamel, fe Guillaume Nativelle.
1659 9 mars Estienne Le Page.
4 avril Antoine Le Vasnyer.
12 » Jacques Quédeville.
1er juillet François Leroux.
6 » Perrette Le Petit.
4 août Jeanne Hallé, fe Guille Eudes.
29 oct. Grégoire de la Mare.
1660 14 avril Juliane de la Mare.
1661 18 août Me Charles Le Tellier (sr de la Bertinière), avt.
2 déc. Thomas Gouet.
1663 2 février Marguerite Dagnerville, fe du sr d'Hermanville.
7 avril Robert Fouque.
8 déc. Marin Paris, par le gd doyen du Chapitre.
1665 24 » *N*..., fe de Lairac, esc., sr de St *N*...
1667 6 mai Jeanne Drurie, fe Jacques Bellot.
1668 11 février Jacques Le Prevost.
21 » Marin Bellot.
19 août Georgine Hébert, ve Jean Ase.
1669 27 avril Jacques Eudes.
13 nov. Madeleine Touesny, fe Toussaint Dumont.
1670 15 mai Noel Leniepce.
1671 10 avril Laurent Le Masurier.
1672 8 janvier Marguerite Pinel.
13 mai Jeanne la Reine, ve Eustache Eudes, 84 a., par le prieur de la Maison-Dieu, ch. de Vendes.
1673 18 janvier Jacqueline Le Moyne, ve Jacques Eudes, par le ch. de Bernesq, théologal.
26 juin Jean Pinel, 50 ou 55 ans.
1674 24 mai Susanne Pâris, ve Estienne Blot.
7 sept. Jeanne Le Petit, ve Noel *N*..., 70 ans.
8 » Magdeleine Puchon (Pinchon ?), fe François Beaulieu, 95 a.

1675 4 sept. Marie Frandemiche, fe Charles Gouet, 70 ans.
17 » Guille Philippe, 74 ans.
1676 2 juillet Françoise de Bernier, ve Guille Philippe.
20 » Me Michel Macé, proc. en baill. et vic., par vén. et d. p. Jean Lamy, dr en Sorbonne, ch. et gd vic. de l'év.
1678 25 oct. Jeanne Lefebvre, fe Estienne Paysant, 26 ans, par le grand-chantre de la Cathédrale.
1679 28 janvier Michel Le Roux, 58 ans.
8 juin Jean Guérin, 66 ans.
19 sept. Guille Le Coq.
1680 16 mai Jacques Barbeville, de Magny.
20 juillet François Le Bas, 05 ans.
17 août Catherine Eudes, fe Gabriel Genas.
9 oct. Gabrielle Pâris, ve Michel Féron, proc., 65 ans.
1682 3 oct. Marin Le Roux.
1683 15 sept. Marie Monnier, ve Estienne Pâris.
1684 8 février Charles Gouet, 83 ans, par le ch. d'Audrieu.
1686 27 mars Jacques Gouet, 45 ans, par le ch. de Froide rue.
15 avril Jean Eudes, 80 ans, par le ch. de Tanis.
26 août Germaine Hermerel.
8 oct. Anne Le Terrier, ve Guille Nativelle, 88 ans.
1687 14 janvier Toussaint Dumont.
15 mars Jacqueline Le Prevost, ve Augustin Auger, 80 ans.
9 juillet Jacques Lecompte, mégissier.
1688 21 janvier Marie Tavigny, de Sa(o)n.
24 sept. Me Gilles Desmonts, pbre, vic. curé, 80 ans, par Me Bonaventure Bernet, sup. du sém.
24 déc. Marguerite Lastelle, fe Guillaume Le Roux, 40 ans.
1689 30 sept. Magdelène Féret, fe Michel Touesny, 23 ans.
7 déc. Elisabeth Thérèse Michelle Le Maignen, 1 mois.
1690 21 février Philippe Bisson, pbre, curé de la parr. de la Chapelle-Bitche, mort à l'hôtel dieu.
1691 20 janvier Anne Euldes, fille Thomas, par Me Jacques Alexandre, chap. de St Nicolas à la Cath.
1692 24 mai Catherine Martin, 20 ans.
1693 19 janvier Jean Le Vanier, fils Paul Antoine et Catherine Regnauld, 6 ans.
1er déc. Pierre Le Bas, fils Jacques et Catherine de la Haye, 4 a.

1694	20 juillet	Renée Gouet, fe François Le Bas, 50 ans.
1695	24 janvier	Julienne de Montroty, ve Jean Eudes, 70 ans.
	10 juin	Martin Martin, 53 ans, du côté de la petite porte.
	4 sept.	Michelle Le Vanier, fille Paul Antoine et Catherine Regnauld, 10 à 11 mois.
1699	21 août	Esther Pâris, ve Michel Le Roux, 80 ans.
1700	28 janvier	Marie Maitrel, 29 ans.
	22 avril	René Gardin, tanneur, 43 ans.
	14 juin	Pierre Le Coq, 6 ans 1/2, sous la chaire.
	6 août	Marie Le Magnen, fille Pierre et Catherine Merlinc, 10 a.
	23 nov.	Me Pierre Pihan, pbre, de Vire, chap. de St Gabriel, 75 ans, mort à l'Hôtel dieu, par d. p. Olivier du Quesnay, sup. du sém.
1701	2 mars	David Le Magnen, commis aux aydes, frère du trésorier du sel, décédé à St Laurent, 28 ans, au haut du chœur, du côté de l'évangile, par d. p. Me J. B. Peschard, chanc. et ch. de Ste Honorine.
	30 avril	Adrienne La Niepce, 65 ans, par n. p. Nicolas de Grimouville, ch. de Grisy et principal du collège.
1702	1er »	Marie Anne Dujardin, fe Me Gilles Lecoq, 38 ans, par le même.
1703	7 mars	Marie Anne Houlette, 18 ans.
	14 avril	Marguerite Pouchin, fe Me Jacques Belot, 65 ans.
	30 »	Marie Verson, ve *N*..., 65 ans.
1704	13 déc.	Guillaume Le Roux, 51 ans.
1706	27 janvier	Madelaine Gardin, ve Nicolas Gardin, 75 ans.
1707	18 juillet	Guillaume Tison, 80 ans.
	17 août	Jacques Bellot, 78 ans.
1708	14 oct.	François Morel, fils Michel et Jeanne Houlette.
1709	27 février	Jeanne Moulin, ve Martin Martin, 65 ans.
1710	23 janvier	Anne Françoise Catherine Le Maignen, fille feu Pierre, sr de Condé, 16 a., par vén. p. Me de Launey Hue, gd vic. de l'évêque.
	27 juin	Germaine Houlette, 20 ans.
	29 juillet	Pierre Picquenot, 7 ans.
1711	24 avril	Anne Vimard, fe Etienne Paisant, md tanneur, 70 ans.
	1er mai	Marie Anne Frestel, fe Pierre Merlinc, 19 ans.
	8 »	Anne Campion, ve Jacques Tavigny, 80 ans.

1712 18 mars Jean Branche, 8 ans.
1713 16 février Etienne Paysant, 76 ans.
21 avril Françoise Pierrepont, ve Pierre de Marguerie, esc., 65 a.
8 nov. Anne Françoise Le Chanoine, morte à St Jean, 5 ans.
1714 9 février Jacques Le Bas, tanneur, 48 ans.
1717 5 déc. Guillaume Le Bas, pbre.
1718 10 juillet Louis Martin, mtre tanneur, décédé dans un voyage à Caen, par J. Conty, sup. du sém.
1719 11 août Gabriel Le Roux, 55 ans.
31 oct. Françoise Le Maignen de Condé, fe Gilles Lechanoine Dumanoir, prés. en élect. et maire de la ville de Bayeux, dans le chœur, par Me Germain Martin, pbre.
1720 1er mai Jeanne Eude, ve Jacques Gouet, 72 ans.
23 sept. Guillaume Genas, 55 ans.
3 oct. Nicolas Le Moussu, 12 ans.
19 nov. Marie Anne Suhard, 3 ans, chœur.
1721 18 janvier Thomas Eudes, 60 ans.
6 mars Françoise Eudes, 30 ans.
19 mai Germain Le Bas, 50 ans.
1724 21 avril N. d. Marguerite Thérèse Chrétienne Philippe de Hautvigney, fe Raphaël d'Anisy, esc., sr de St Aubin, 27 a.
1er mai Jeanne Le Vaillant, fe Mr d'Agneaux Châteauroux, 70 a.
1727 1er avril Germain Picquenot, 67 ans.
1728 25 janvier Germain Martin, 14 ans.
29 oct. Gilles Le Coq, 65 ans.
1729 13 mars Jacqueline Guérin, fe Etienne Thouesny.
18 avril Gilles Le Chanoine du Manoir, prés. en élect. (avait acheté la charge de maire, en 1711, de Georges Maresq, proc. en baill., qui s'en était rendu adjudicataire à la licitation d'Hermerel, anc. vicomte-maire).
8 sept. Abraham Le Chanoine, frère du précédent, 55 ans, chœur.
17 déc. Anne La Nièce, ve Germain Piquenot.
1732 18 avril Madeleine Cupersy, ve Olivier Salen, 84 a.
1733 10 mars Jean Le Maréchal de la Bretonnière, époux d'Anne de Malfiliâtre, nef.
1738 9 sept. N. p. Jean de Blais, époux Marie-Magdeleine Goyer, 65 a., nef

1739 11 juin — Marie Anne de la Ferrière, 80 a., nef.
1740 9 juillet — Louis Martin, fils feu Louis, md tanneur, et Marguerite Thouesny, 28 a., nef.
19 déc. — Charlotte Crepel, ve Gille de Manvieux, esc., 69 a.
30 » — Me Pierre Martin, tanneur, époux Susanne Lentrin, 54 a.
1741 16 avril — N. d. Louise Anne de Bellenger, ve Agnan Le Mancel, esc., sr de Secqueville, 70 a.
28 déc. — Christophe d'Agneaux, esc., sr de Châteaurouge, époux Magdelaine de Bréville, 79 a., nef.
1742 6 juin — N. d. Hélène d'Epiney, ve mess. Gilles de Marguerie, chev., sgr de Colleville, 95 a.
1743 15 nov. — Jeanne Martin, fe François de Caen, tanneur, 35 a.
18 déc. — Marguerite Picquot de la Ménardière, ve du sr de Formigny, 71 a.
1746 16 mars — Isaac Diaulne, trésorier en charge, époux d'Anne Crespin.
4 mai — Germain Martin, tanneur, époux Marie Madeleine Gabrièle Quesruel, 29 a., par Blanchet, sup. du sém.
1747 18 avril — Adrienne Tanquerel, fe Jean Hardouin, mégissier, trésorier en charge, 53 a.
1749 14 avril — Pierre Scelles, sr des Fossés, époux Marie Piquenot, bourg. de Bayeux.
26 déc. — Marguerite Geneviève Faulcon, ve Philippe Le Tellier, 78 ans.
1750 18 février — Jeanne Martin, fe Jean Gaucher, tanneur, 34 ans.
15 août — Nicolas Hardouin, tanneur, 68 a.
29 nov. — Gabriel Gaucher, tanneur, veuf Jeanne Martin, 26 a.
1751 10 avril — Catherine Scelle, 80 a.
13 » — Madeleine de Fosse, 14 ans.
1752 22 janvier — Catherine Cousin, 47 a.
25 » — Anne Daguet, ve Jean Manneville, 88 ans.
15 février — Marie Anne Lecoq, 56 ans.
7 nov. — Marie Le Roux, ve Nicolas Hardouin, tanneur, 53 a.
22 déc. — Jacques Hardouin, huissier audiencier, veuf Jeanne Le Haribel, 68 a.
1753 23 juin — Marie Piquenot, ve Pierre Scelles, sr des Fossés, 41 a.
28 » — Me Gilles Martin, md tanneur, 72 a.
1754 16 mai — Marie Ouzouf, ve Michel Le Vanier, gendarme de la garde, chev. de St Louis.

1756	23 mars	Thomas Dudouet, m^tre mercier.
1758	10 »	Louis Jacques Feret, s^r des Vaux, cons. du Roy, présid^t du grenier à sel, 51 a., chœur.
	12 avril	Marie Anne Binet, v^e Gilles Martin, m^d tanneur, 76 a.
1760	3 février	Claude Destrevaux, 50 a.
	20 déc.	Susanne Destrevaux, 47 a.
1761	28 mars	Jacques Louis de Marguerie, esc., s^r de Vienne, 66 a.
1764	12 février	Marie Anne Deschamps, fille feu J. B. s^r du Hutrel et Madeleine Durand.
	21 mai	Thomas Le Roux, m^d tanneur, 62 a.
	15 juin	Jeanne Deschamps, fille feu le s^r du Hutrel, 5 a.
1765	20 avril	Marie Anne Douesnel, fille M^e Robert, huissier à Trungy, 14 a.
1767	26 déc.	Françoise Elisabeth de Guerpel, v^e Pierre de Marguerie, esc., s^r de S^t Côme, 84 a.
1768	14 janvier	Marie Anne Cicille, f^e Alexandre Potier, m^d tanneur, 27 a.
	10 mai	Anne Claude Sauvegrain, 55 a.
1770	1^er février	Jean Louis Le Chevalier, esc., s^r de S^t Mâlo, 62 a.
1774	25 nov.	Pierre Desaulnets, époux Anne Davot, 50 à 55 a.
1776	4 déc.	Madeleine Destrevaux, orig. de Nonant, 72 a.
1777	27 mai	Marguerite Fauvel, f^e *N*... Douesnel, tanneur, 38 a.

Une dévotion particulière aux saints fondateurs ou protecteurs des communautés religieuses, le désir de faire des aumônes plus ou moins larges à leurs membres, peut-être aussi un secret orgueil, déterminaient parfois les fidèles à choisir leurs sépultures dans les chapelles de ces établissements. Les registres paroissiaux, antérieurs à 1789, conservés à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, et dans lesquels nous avons puisé les longues listes qui précèdent, constatent aussi les inhumations faites dans ces chapelles. Nous en ajouterons donc le relevé aux premières listes, afin de fournir à nos lecteurs une nomenclature complète de l'hypogée bayeusain dans les édifices consacrés au culte, excepté toutefois l'église Cathédrale. La paroisse indiquée est celle d'où proviennent les défunts.

I

AUGUSTINS

L'église des Augustins, sise rue des Bouchers, avait un chœur spacieux et élevé ; la nef, plus étroite, avait au N. plusieurs chapelles très bien décorées. Une chapelle souterraine, située au bout du chœur, fut abattue en 1758.

1463 3 août — Près la chaire du côté du midi, fr. Jean Le Vautier, bachelier *in sacra pagina*.

12 » — Fr. Richard du Hamel, de S[t] Fromond, bachelier *in sacra pagina*, vers la chap. S[t] Célerin.

1469 31 » — Chap. des Cordonniers, fr. Guillaume Legris, bachelier *in sacra pagina*.

1480 3 juillet — Vén. fr. Guillaume Lécuyer, maître bachelier *in sacra pagina*, anc. porte du cloître, tout proche la chap. des Cordonniers (1).

1621 23 déc. — N. d. Renée de Beaumaistre, v[e] n. sg[r] mess. François de Héricy, chev. de l'Ordre du Roy, sg[r] de Creullet, S[t] Sauveur.

1628 7 sept. — Anne de Bérigny, f[e] Gilles Crespel, 30 a., S[t] André.

1637 26 mai — N. h. Jacques Senot, s[r] de Rondemare, S[t] Malo.

7 juillet — M[e] Jullian Crepel, 40 a., nef, S[t] André.

3 août — Jeanne Damengnie, f[e] M[e] Henry Collibert, 85 a., nef, S[t] André.

1642 23 nov. — Charles Fierville, chir., 40 a., S[t] Symphorien.

1645 4 déc. — Jean Bouillon, s[r] de *N*..., bourg. et échevin de Cherbourg, décédé en revenant de Paris, chez Pierre Masure, à l'enseigne du Cheval-Blanc, nef, la Madeleine.

1646 18 février — Anne Davot, v[e] du s[r] de Pierrepont Potier, 80 a., S[t] Malo.

13 oct. — Jean Le Héricy, s[r] de Creullet et de Couvert, 83 ou 84 a., mort de la veille, au coin du g[d] autel et son cœur aux Cordeliers.

1647 6 janvier — Henry Collibert, bourg. de Bayeux, 76 a., S[t] André.

9 juillet — M[e] Pierre Minfaut, esc., s[r] de la Chapelle, cons. ass., 58 a., S[t] Malo.

(1) Pour ces quatre inhumations, v[r] Béziers, p. 138 et 139.

1648 10 avril *N...*, v^e^ Péry, 80 a., S^t^ Symphorien.
2 nov. Louys des Favières (Ferrières ?), esc., S^t^ Malo.
1649 10 sept. N. h. M^e^ Pierre Beauvallet, d^r^ en médecine, S^t^ Malo.
1650 La dame de Creullet, 60 a., inhumée auprès de son mari.
1651 16 mars Pierre Collibert, frère Henry, bourg. de Bayeux, 70 a., S^t^ André.
1652 22 » Françoise Bailleul, S^t^ Malo.
1653 14 juillet Marie Hermerel, v^e^ du s^r^ Beauvallet, S^t^ Malo.
1654 9 avril Jean de Harcourt, fils n. sg^r^ Jacques de Harcourt, baron d'Olonde, et Françoise de S^t^ Ouen, 3 a., décédé chez son aïeule maternelle, Adriane de Varinières, dame de Tordouet, v^e^ Jean de S^t^ Ouen, sg^r^ de Tordouet, Magny, Fresnay, etc., S^t^ Symphorien.
17 août Lucresse Le François, f^e^ Pierre Toustain, bourg., 65 a., S^t^ André.
3 déc. Catherine Le Savoureux, f^e^ M^e^ Henry Bucaille, huissier, s^r^ de S^t^ Martin, 30 a., S^t^ André.
1656 29 avril M^e^ Thomas Roger, s^r^ du Vignet, cons. et proc. du roy en élect. et greff. héréd. des insinuations, 46 a., chœur, S^t^ André.
31 mai Anne Roger, f^e^ Chevalier, S^t^ Malo.
1657 13 avril Anne Duchesne, sage-femme, v^e^ Charles Fierville, chir., S^t^ Symphorien.
4 mai Charles Vimard, bourg., 54 a., S^t^ Patrice.
29 sept. Jean Danctoville, 47 a., S^t^ André.
1658 28 juillet Marie Dérouville, f^e^ François André, esc., s^r^ de Mo[o]n, S^t^ Loup.
1659 13 mars Jeanne Calbri, f^e^ Marin Goubot, S^t^ Patrice.
1^er^ sept. Pierre Cauchard d. Larose, 40 a., d'Hermanville, tombé malade chez Pierre Masure, au Cheval Blanc, nef. Sept ou huit Augustins étaient présents à l'inhumation. La Madeleine.
1660 16 août Perrette Cupercy, v^e^ Robert Mainfray, S^t^ Loup.
» Pierre Prevel, s^r^ de Mainfray, S^t^ Vigoret.
1662 21 avril Jacqueline Le Brethon, v^e^ Robert Roger, s^r^ du Vigné, cons. ass. et premier esleu, 45 a., S^t^ André.
1663 24 mars D^lle^ Marguerite Le Roy, S^t^ Sauveur.
1664 26 juin Jacques Péry, bourg., 66 a., S^t^ André.

1667		Anne de Bretteville, fe n. h. *N*... Minfaut, sgr de la Bigne, St Sauveur.
1668	24 mars	Me Jean Le Courtois, proc. en él., St Sauveur.
1669	23 mai	Pierre Tostain, bourg., 75 a., St André.
	3 sept.	Jacques Aumont, fils Michel, garde de S. M., St André.
	18 nov.	Jean Petitcœur, esc., sr de St Vast, St Malo.
1670	4 janvier	Marguerite Collibert, 68 a., St André.
	17 mai	Dlle Louise Le Bedey, ve Thomas Le Héricy, esc., sr de la Brasserie, chap. derrière le chœur, St Sauveur.
	31 oct.	Jean Adeline, bourg., 63 a., St André.
1671	26 janvier	Elisabeth Le François, fe René de Talvast, esc., sr des Montz, 69 a., St Loup.
	7 février	Henry Bucaille, huissier, bourg., 48 a., St André.
	21 nov.	Me Jean Janvret, pbre, St Malo.
1672	28 mai	Noel Pesquerel, bourg., 54 a., St André.
1673	29 janvier	Marie Larcher, 5 a., St Patrice.
1674	8 mars	Jeanne Gervais, ve Jacques James, bourg. de Bayeux, 80 a., Madeleine.
	28 oct.	Pierre Crepel, bourg. et huissier, 44 a., St André.
1675	29 mars	Marie Le Vaultier, ve François Bucaille, 90 a., St André.
	12 mai	Charlotte Bucaille, ve Jean Halley, huissier, bourg., 68 a., St André.
	29 oct.	Renée Dupuis, fe Gabriel Collibert, 54 a., St André.
1676	mai	Potier, sr de Semilly, sgr en partie d'Asnelles et d'Arromanches.
	20 juin	Jeanne Bénard, ve MM. de la Chapelle Minfaut et la Mare Le Breton, St Sauveur.
1677	7 mai	Dlle Esther Le Héricy, ve Jacques de Saon, esc., sr de Longues, — Pierre de Pierrepont, esc., sr du lieu, — et Jean de Croisilles, esc., sr de Croisilles, St André.
	24 sept.	Catherine Le Nourricier, fe Pierre Collibert, bourg., St André.
1678	27 janvier	Jacqueline Le Dordinier, ve Gilles d'Anctoville, 80 a., St Exupère.
	21 août	Michel Bucaille, huissier et bourg., 33 a., St André.
	27 oct.	Françoise Collibert, 14 ans, St André.
1679	24 juin	Anne Rogier, fe Mr de la Fosse Buhot, par le ch. de Goupillières, St Patrice.

1679 12 nov. Gabriel Collibert, bourg., 56 ans, S[t] André.
3 déc. Joachim Maufras, 6 à 7 ans, S[t] Laurent.
1680 9 sept. Marie Lessard, v[e] de l'hostelier du Luxembourg, S[t] Laurent.
16 déc. Charlotte Le Tellier, dame de Franqueville et de Dampierre, 80 ans, S[t] Sauveur.
1681 30 mars M[e] Jacques de la Cour, p[bre], chap. de Cambon, S[t] Laurent.
17 avril Jean Delaunay, 15 ans, S[t] Sauveur.
1682 29 janvier Jeanne Genas, v[e] Pierre Crepel, bourg., 52 a., S[t] André.
20 février Jean Delaunay, perruquier, 70 ans, S[t] Sauveur.
1683 2 avril Nicolas Vaultier, 50 ans, S[t] Patrice.
20 août Louise de la Conté, 60 ans, S[t] Sauveur.
1684 3 février Richard Hermerel, esc., 18 ans, S[t] Sauveur.
1685 25 sept. Jean de Launé, 65 ans, S[t] Loup.
1687 21 janvier Thomas Rouland, 70 ans, S[t] Sauveur.
4 mai Charlotte d'Anisy, v[e] mons. du Vivier, av[t], 96 ans, S[t] Sauveur.
1688 4 avril Isaac Le Bedey, esc., sg[r] de Vaux, vicomte de Bayeux, 80 ans, S[t] Sauveur.
1689 5 janvier Emon, s[r] de la Vermondière, gendarme de la garde du roy, 65 ans, S[t] Patrice.
1692 24 » Jacques Dollebel, 55 ans, S[t] Sauveur.
1694 3 mars Elisabeth Malfilastre, f[e] M[e] Maillé, 52 a., S[t] Sauveur.
6 nov. Françoise Rogier, 20 ans, S[t] Sauveur.
1695 11 juillet Jeanne Simon, v[e] n. h. M[r] de Neufbourg, 65 a., S[t] Vigoret.
1698 2 février Louis François Aubry, esc., s[r] de Trungy, S[t] Malo.
9 mars Marquise Bailleul, S[t] Malo.
1700 25 juin Martin Rapilli, cocher, S[t] Sauveur.
1701 19 déc. Marie Françoise Boquet *(sic)*, fille Guillaume, esc., s[r] de Grandval, lieut. crim., S[t] Malo.
1703 21 janvier Françoise Le Cambais, v[e] M[e] Le Blais, esc., S[t] Ouen Château.
22 mars Marie Simon, S[t] Malo.
1704 3 nov. Catherine Merling, v[e] Pierre Le Maignen, s[r] de Condé, et recev. du sel, S[t] Vigoret.
1707 21 février Charlotte de Bailleul, fille François et Louise de Fontaine, S[t] Vigoret.

1707	15 déc.	Nicolas de Bédiers, dr en médecine, 46 a., St André.
1711	3 février	Antoine Dubois, esc., sr de Vidouville, prés. en él. et grenier à sel, maître des eaux et forêts, 60 a., St Sauveur.
	18 juillet	Charlotte de Neveux, de Courseulles, 50 a., St Laurent.
	7 déc.	Anne *N.*..., fe Caval, 66 ans, St Martin.
1718	7 janvier	Sylvie Savary, 86 ans, St Sauveur.
	20 déc.	Barthélemy Fleuret, mtre d'hôtel de de Nesmond, 74 a., St Sauveur (1).
1721	3 mai	Mess. Jacques d'Argouges de Gratot, esc., 31 a., St Malo.
1722	29 nov.	N. d. Catherine Maillard, ve Levaillant, 70 a., St Sauveur.
1723	6 déc.	N. d. Elisabeth Antoinette de Bellemare, fe Marie Clément Nicolas de la Rivière, ch., sgr haut justicier de Meuvaines, sgr et patron de St Germain du Crioult Gousey (-vix), Rommilly, Mesnilsalles, etc., St André.
1724	21 juillet	Jeanne Fromond, ve Me Germain Merlinc, 80 a., St Vigoret.
1729	23 avril	Antoine Le Bretton, esc., sr de Bérolles, 70 a., St Sauveur.
1738	12 mars	Charlotte Le Vaillant, ve de Grimouville, 75 a., St Martin.
1743	18 déc.	François Guillaume Bosquet, esc., sr de Mauny, 50 a., St Exupère.
1746	2 juillet	Marie Magdelaine Mérite, fille feu Louis et Jeanne Douesnel, 66 a., St Malo.
1752	25 février	Marie Thérèse Closet, ve Robert Piquet, sr de Valgeois, 78 ans, de St Malo.
	20 mai	Marguerite Susanne de Bailleul, 38 a., St Sauveur.
1761	27 juillet	Thomas Jehanne, dir. de la messagerie, 89 a., nef, St Martin.
	1er août	Léonard Rémon, du diocèse d'Evreux, 80 a., nef, St Martin.
1762	9 février	Anne de Montfiquet, ve Guillaume Joly, 87 a., id.
	22 déc.	Louise Lepley, fe Gardin, apothicaire, 30 a., id.
	29 »	Charles Lélu, maréchal, 55 a., id.
1763	12 mars	Marguerite Françoise Damours, ve François Patry, esc., 70 a., St Martin.

(1) Il léguait 1.000 livres pour constituer 50 livres de rente, dont 12 livres pour les prédicateurs des trois jours gras à St Sauveur et le surplus pour les pauvres. Il avait déjà fondé l'école du Grand Bureau, par 200 livres de rente.

1793 9 juin Julitte Hébert, fe René Seigle, 80 a., St Martin.
31 août Marie Maistrel, fe Louis Thomas Aveline, sr du Ribet, 26 a., nef, St Martin.

II
CORDELIERS

L'église des Cordeliers, située au faubourg St Loup, renfermait, d'après Béziers, les tombeaux de quelques princes de la maison d'Orléans et de quelques évêques qui étaient dans le chœur. Les Protestants les saccagèrent en 1562. Cette église était grande et bien décorée.

1274 26 déc. Bienh. Grégoire, 88 a., dans un mausolée au milieu du chœur.
1610 19 janvier Sous la lampe du chœur, fr. François Feuardent, dr et gardien de Paris.
9 sept. Pierre Dodin, fils Me Théodore, par *N*... Patou, sr des Castries, gardien du couvent, St Loup.
1612 9 août Me Denis Le Meauffays, greff. en baill., St Loup.
27 oct. Hélène Lenglois, fe Toussaint Vymarc, par R. P. frère Julien de Castries, St Loup.
1613 20 janvier François Le Nouel, esc., sr de Canville, St Loup.
1622 30 mars Thimotée Marcel, sr de la Vallée, St Sauveur.
1er avril *N*... fe Jean Leroux, St Loup.
1er mai Marie Dodin, fe Jean Merlinc, St Loup.
1625 8 janvier N. h. Georges de la Dangie, esc., sr d'Englesqueville et prés. en élect., par Me Jean Rocher, ch. de Bernesq, curé de St Sauveur, St André.
1636 9 juin Me Louis Deschamps, nef, vis-à-vis du crucifix, St André.
1643 9 février Magdeleine Couverant (Courrant ?), fe Me Jean Pesquerel, 72 a., chœur, du côté de l'Evangile, St André.
1645 15 déc. Marie Demyharenc, 63 a., St André.
1649 14 juin Guillaume Crabin, tisserand, nef, La Madeleine.
1650 24 janvier Me Jean Potier, St Malo.
23 août Perrette Philippe, ve Me Thomas Gazel, sr de la Caillerie, St Loup.
20 sept. Jean Pesquerel, bourg., 72 a., chœur, à côté de sa f, St André.

1652 9 avril François Le Fillastre, enquesteur, commis. exam., par Michel Le Rocher, pbre, ch., St Vigoret.
1653 21 février Charles de la Court, esc., la Poterie.
12 sept. Estienne Auber, chapelier, St Malo.
29 » Laurent Goutiaume, St Loup.
1657 2 février Michelle Lair, de Cahagnes, ve en dernières noces de Me Jean Morel, proc. en élect., de la Poterie.
1658 Tassin Le Breton, la Madeleine.
1661 13 sept. Dlle *N*... ve Mr de Govin (Goville ?), Poterie.
4 nov. Marie Gosset, ve Jean Le Roux, St Loup.
16 déc. Marie Guineux, ve François Guillebert, St Loup.
1662 26 » Me Thomas Vitard, proc. comm., Poterie.
1663 31 mars Dlle Marie Le Roy, St Sauveur.
6 mai François Le Nouelle, esc., sr de Canville, St Loup.
4 juin *N*... fe Mr de Carville, Poterie.
14 sept. Charles Bourdon, 35 a., St Loup.
16 nov. Henry Hallé, pbre, curé de Huppain, détenu prisonnier en la conciergerie de Bayeux, St Sauveur.
1664 6 février Françoise Endrian, ve Me Marc Fleury, chir., St André.
12 nov. Marguerite Le Haribel, fille Charles et Catherine Le Coq, St Loup.
22 » Susanne Le Véel, fille Jacques, par le P. Couvert, gardien du Couvent, St Loup.
1665 22 juillet Denis Chipel, 90 a., id.
1666 14 » Me Charles du Hamel, sr de Baussy, Poterie.
1667 5 sept. Charles Brazard, esc., 79 a., chap. St Roch, St Loup.
25 nov. Me Gabriel Hersan, bourg. de Falaise, peintre à Bayeux, père du curé de la Poterie, chap. St Roch., côté droit, proche d'un banc qui tient d'un côté au balustre, Poterie ou St Martin ? ?
1668 2 nov. Olive Eulde, ve Me Robert Destrevaux, 90 a., à la Cambette, St Loup.
1669 4 mars Me Pierre Le Fort, recev. des quatrièmes, St Malo.
27 juin César d'Hérouville, 16 a., Poterie.
28 août Jacques de Maillot, esc., N. D. Fossés.
12 sept. Marie de Baudre, 65 a., St Sauveur.
1670 5 avril Marie Gohier, fille Michel, sr des Vergées, et Marguerite Blanchet, 5 a., St Loup.

1670 21 oct. Jean Le Patou, esc., sr de la Montagne, prés. en él., 78 ou 80 a. (Archives du Calvados), St Exupère.

1er nov. Estienne Gohier, sr de l'Espinay, 27 a., St Loup.

1671 1er février Gilles Gohier, fils Me Michel et Blanchet, 4 a. 2 m., St Loup.

Guillaume Leclerc, fils Guillaume et Marie Vautier, 23 a., St Loup.

1672 2 mars Marguerite Le Courtois, fe Simon Le Maroys, St Patrice.

9 sept. Marie Gauguain, fe Charles Le Bourgeois, boulanger, 25 a., St Loup.

1673 9 février Robert du Vivier, esc., sr des Préaux, 55 a., St Sauveur.

23 nov. Marin de Clomesnil, 60 a., St Loup.

1674 25 avril Martin Guillebert, 55 a., St Loup.

23 août Denis Bonnemie, huiss. audienc., 45 a., St Loup.

1675 12 février Anne Gohier, fille Me Michel et Blanchet, St Loup.

16 mars Anne de Lessard, 65 a., St Sauveur.

8 juin Marie Néel, fille Richard et Marie du Rosier, 5 a., St Loup.

1676 26 avril Françoise Néel, id. 4 a. id.

2 sept. Jean François Le Noel, esc., fils Raphael et *N*... Fabien, 3 a., St Loup.

14 oct. Marie Daugier, dame de Castilly et d'Agy, ve Mr de Castilly, 58 a. (cœur à Castilly), St Sauveur.

1679 8 mars Marie Gohier, fille Me Michel et Blanchet, 4 a., St Loup.

26 mai *N*... Néel, fille Richard et du Rosier, 5 a., St Loup.

26 oct. Jacqueline Hébert, 55 a., St Loup.

1680 12 mai François André, sr d'Arguenchy, esc., lequel avait esté tué la nuit, pour ses délits et par l'ordonnance du lieut. crim. de cette ville, Poterie.

1681 ? Me François Fréard, curé de Manvieux, décédé chez le sr du Castel, son frère, prés. les ch. de Vendes et Missy, St Loup.

1683 28 février *N*... Quetil, fille Thomas et Marguerite de Bérolles, 3 ou 4 ans, St Loup.

1684 3 juin Jeanne Gohier, 15 à 16 a., St Loup.

1685 23 avril Mess. Jacques Corbet, sr de St Martin, St Martin.

23 oct. Guillemette La Rupdelle, Poterie.

17 déc. Françoise Hersan, sœur du curé de la Poterie, chap. St Roch, Poterie.

1686 6 mars Jacqueline Le Brethon, fe Me Jean Michel, proc.. 27 a., St Loup.
1689 10 mai Anne Michel, 6 a. 6 m., St Sauveur.
17 juin Me Thomas Quetil, bourg., St Sauveur.
1690 22 juillet Elisabeth Scelles, fille Me Richard, avt, et fe de Marc Antoine Fréard, esc., sr du Castel, contr. gén. des finances en la Généralité de Caen et rec. des décimes du diocèse de Bayeux, 20 a., St Loup.
1691 16 avril Marie Fouques, 72 a., St Sauveur.
6 mai Jean Néel, Poterie.
1693 15 sept. Charles Verel, 60 a., St Loup.
22 déc. Marie Galop. ve Denis Bonnemie, 60 a., St Loup.
1694 25 nov. Jeanne Le Débonnaire, fe Richard Larchan, 70 ans, St Loup.
1696 19 nov. Charles Fleury, fils Jean, bourg., 20 a., St André.
1698 9 mai Marguerite Le Noel, ve Me Pierre Pilon, 58 a., St Loup.
1699 4 juin Germain Le Barbier, maistre de l'hostellerie de l'Aigle d'Or, 55 ans, St Loup.
1er nov. Marie Dan, fe Thomas Néel, proc. de Monseigneur de Bayeux, St Sauveur.
1700 4 mai Dlle Marie de Montfréard, ve n. h. Richard Suhard, esc., sr du Perray, Poterie.
1703 12 nov. Françoise Baslé, ve de Mr Bourdon et de Mr Le Romain, avt, 75 ans, St Loup.
1705 14 août Elisabeth Molandain, fe Me Antoine Vitard, sr de la Vauterie, cons. enquesteur, St Loup.
1707 4 janvier Renée Destreveaux, ve Jacques Fréard du Castel, esc., recev. des décimes (père de Marc Antoine), St Loup.
1710 14 » *N*... Desmares, fille Me François et Magdelaine Corbet, St Loup.
1711 1er mars François Desmares, off. chez le roi, 57 ans, St Loup.
1712 14 nov. Estienne Bourdon, 50 ans, St Patrice.
23 déc. Raphael Le Noël, esc., sr de Cauville, 69 ans, St Loup.
1713 19 février Simon Vautier, esc., St Sauveur.
30 mai Claude Galimard, avt au Parlement de Paris, 55 ans, chap. St Roch, Poterie.
1714 6 janvier N. dlle Françoise de la Motte, 26 ans, St Sauveur.
1716 5 » Marc Antoine Fréard, esc., sr du Castel, cont. des fi-

nances, bois et domaines, et rec. des décimes du diocèse, 66 ans, S[t] Loup.

1716 23 janvier — M[e] Julien de la Cotte, hostelier de l'hostellerie de l'Aigle d'Or, 48 ans, S[t] Loup.

12 août — N. d. Françoise Poirier, v[e] en dernières noces de Gabriel Vautier, esc. (s[r] de la Motte ?), 88 ans, Poterie.

1718 26 » — Magdeleine Vitard, fille M[e] Antoine, cons. enquest., et Elisabeth Molandain, 30 ans, S[t] Loup.

1719 25 janvier — N. h. Vercingentorix René Vautier, esc., s[r] de la Motte, 60 ans, Poterie.

23 mai — Jeanne Bataille, v[e] Claude Gallimard, S[t] André.

1725 24 mars — Raphael Le Noel, esc., s[r] de Cauville, 80 a., S[t] Loup.

1730 18 » — M[e] Gilles La Rose, 73 ans, S[t] Loup.

25 oct. — Antoine Vitard, s[r] de la Vauterie, enquesteur examinateur, 79 ans, Poterie.

1733 9 juin — Catherine Le Lièvre, v[e] de MM. Barbey et de la Cotte Bigardière, 73 ans, S[t] Loup.

1737 3 janvier — M[e] François de la Cotte, s[r] de la Bigardière, 33 a., S[t] Loup.

1746 24 mars — Louise Françoise de Bailleul, f[e] Raould Adrien Fréard du Castel, esc., s[r] du Castel, 44 ans, S[t] Loup.

15 juin — Vautier, Gabrielle, v[e] Simon, esc., s[r] de S[t] Simon, 91 a.

1756 14 déc. — Valentin Fréard, esc., s[r] du Castel, lieut. col. à Berry-Infanterie, chev. de S[t] Louis, S[t] Loup.

1758 18 oct. — Thomas de Launay, esc., s[r] de Rosmesnil, 70 a., S[t] Loup.

1766 17 mars — Mess. Raould Adrien Fréard, esc., s[r] du Castel, 70 a., S[t] Loup.

24 » — Félix Fréard, fils n. h. François Fréard, esc., s[r] du Castel, et n. d. Claire Morin, 3 ans, S[t] Loup.

1769 30 oct. — Jean François Anfry, 80 ans, nef, Poterie.

1770 8 avril — Gabriel Piperel, 27 ans, nef, Poterie.

1772 22 oct. — Claire Françoise Morin, f[e] Mess. François Fréard, s[r] du Castel, 30 ans, S[t] Loup.

III
CAPUCINS

Ce couvent était situé rue S[t] Georges, hors la ville.

? — D[lle] de Harcourt, v[e] de Rupalé, laquelle avait bâti et orné la chapelle des religieux.

1653 20 janvier Chœur. Me Antoine Descrametot, pbre, anc. chantre et ch. de Mathieu, principal fondateur du couvent, par le ch. de Bernesq, devant le Chapitre en corps. On n'y porta point la croix, parce qu'il était décédé hors des limites et qu'il avait résigné sa dignité et sa prébende. On sonna à la Cathédrale les moindres cloches. Il était de la confrérie des pauvres, 88 ans (1).

1675 7 mai Père Honoré, Gardien, 60 ans.

1688 26 février Anne de Valois, fe Raphael Descrametot, 43 ans.

1708 6 mars Raphael Descrametot, esc., 72 ans.

1710 28 mai N. et d. p. Jacques Descrametot, pbre, ch. de Tanis, 78 a.

1756 ? Julienne Thérèse de Brébeuf, ve Gabriel Descrametot, esc., sr de St Georges, 72 ans.

1765 17 déc. Jacques Louis Descrametot, sgr de Lingèvres, Bucéels et autres lieux, « à cause du droit de sépulture qu'il y avait ».

Tous de St Exupère.

IV

BÉNÉDICTINES

Leur église était située hors la ville, parroisse de la Potherie.

1659 14 oct. François de Valois, sr de Boisguillebert d'Escoville, mort à Caen, corps à Hérouvillette, cœur ici.

25 nov. Anne, fe Gaspard Angot, Poterie.

1663 11 mai Gaspard Angot, jardinier de Mme l'Abbesse, Poterie.

1665 13 oct. Henri de Valois, sgr de Flamanville, 45 a., mort à Rouen.

1670 30 déc. Robert Le Vallois, chev., sgr d'Escoville, 91 ans, par de Franqueville, doyen.

1672 29 janvier Mme Descoville, abbesse des Bénédictines, 56e année.

1676 19 oct. Mme Descoville Boivin, 84 ou 5 ans.

1688 13 sept. Marie Guesnon, tourière, Poterie.

---

(1) Voir Béziers, page 154.

V

URSULINES

Au faubourg S[t] Patrice, dans l'ancien couvent des Billettes.

1634		Françoise d'Harcourt, fondatrice, morte en 1628, le 9 juillet, transférée dans le chœur de l'église.
1685	23 mars	M[e] Michel Le Tousay, p[bre], chap. des religieuses, 67 a., par le ch. de Feuguerolles, S[t] Patrice.
	23 sept.	Bonne Claude Dutouet, v[e] M[r] de Damigny, S[t] Sauveur.

VI

CHARITÉ

Leur église était rue du Marché. Il y avait deux chapelles.

1704	23 mai	Marguerite Magdelène Farcy, fille M[e] Jean et Magdelène Hue, 9 ans, S[t] Patrice.
1718	4 mai	Robert Rogier, s[r] du Vigney, cons. proc. du roy en élec. et grenier à sel, 75 ans, S[t] Sauveur.
1724	29 mars	Magdelaine d'Auxais, v[e] Roger du Vigney, 88 a., S[t] Sauveur.
»	4 juin	Hyacinthe Hauchemail, du Cotentin.
1771	?	N. d[lle] Françoise Desaleurs, 64 ans, S[t] Patrice.

VII

HOTEL-DIEU ET SÉMINAIRE

1625	7 mai	M[r] Robert Crespin, p[bre], sous-prieur.
	23 sept.	Jeanne Polin, S[t] Vigoret.
1626	8 avril	Jacques Baupigny, S[t] Vigoret.
1631	11 mai	Frère Nicolas Le Dars, p[bre], sous-prieur.
1634	27 janvier	Guillaume Duhamel, religieux.
1636	14 juin	Michel Thorel, religieux.
1652	18 nov.	Elisabeth Gobert, f[e] du s[r] de Bonfossé, S[t] Vigoret.
1709	13 déc.	M[e] Jean Violette, p[bre], d[r] en théologie, confesseur des religieuses de l'Hôtel-Dieu.
1727	22 avril	Marie Guérin, s[r] de la Charité, S[t] Georges.

1761 25 mars — Me Ambroise Hamel, pbre, desservant l'hôtel Dieu de Bayeux, 36 ans.

1767 14 oct. — N. et d. p. Jean Dumont, pbre, du diocèse de Viviers, dr en Sorb., prieur de Rochegude, abbé command. de l'abbaye roy. de N. D. de Champagny, vic. gén. de Bayeux, vice-chancelier de l'Université de Caen, anc. ch. archid. et vic. gén. d'Evreux, mort à l'évêché, St Sauveur.

1772 8 juillet — Lecomte, J. B., né à St Sauveur de Bayeux, anc. curé de Thaon, pendant 37 ans, chap. des Courtils en 1762, 80 ans moins 10 jours),

---

VIII

PRIEURÉ DE St VIGOR

1628 ? — Aumont, curé de St Vigor, ch. de Cully.

21 avril — Jean Balley, religieux, chapelle du chœur de lad. abbaye, par le P. Gardien des Cordeliers.

1648 30 mai — Catherine d'Esterville, de St Mâlo.

1730 5 juillet — N. d. Marie Anne Elisabeth Le Vicomte, fe Antoine de Banville, esc., de St Patrice.

1782 3 mars — Dom Louis François d'Albignac, pbre, rel. de la cong. de St Maur, 47 ans, mort à St André.

E. ANQUETIL.

Compte-Rendu des Séances

Séance du Samedi 17 Décembre 1908

Présents : MM. Gabriel Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Rémy, archiviste ; l'abbé Aubraye et Coueffin.

Absents excusés : MM. Angérard, Boudet, Le Duc et Loisel.

Après l'éloge funèbre de M. de Courson, sont admis au nombre des membres de la Société, MM. l'abbé Aubraye, Coueffin, Pierre Delmas, Ernult, Gustave Lefrançois, Gaston Le Mullois, Pelcerf, Radiguet, Saunier, Tuebœuf et l'abbé Turpin.

M. Anquetil dépose sur le bureau le 10e volume des Mémoires de la Société.

M. le Président entretient l'Assemblée du classement des sites à conserver.

M. Le Duc attire l'attention sur le mauvais état du soubassement du Monument de Formigny.

M. le Président communique le programme du Congrès des Sociétés Savantes, à Rennes.

On vote une subvention de 10 fr. pour la souscription en vue du rachat de la maison de Corneille.

M. le Trésorier a envoyé un extrait de la situation financière accusant un excédent d'avoir en caisse de 1975 fr. 85.

MM. Desclosières et Anquetil parlent de l'admission d'Associés libres, des Directeurs des Sociétés Musicales et des Membres de la Société de Photographie « La Bajocasse ».

Il est décidé que les Sociétaires inscrits cette année auront droit à la publication *Le Livre Rouge*, moyennant 5 fr. par exemplaire.

M. Desclosières lit son étude sur *les Mobiles de l'arrondissement de Bayeux, à l'Armée de la Loire*, et M. Anquetil communique *Quelques feuillets de vieux Registres*, très intéressants pour l'histoire locale.

Séance du Jeudi 18 Mars 1909

Présents : MM. Gabriel Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Delmas, maire de Bayeux ; Le Lièvre, secrétaire honoraire ; Garnier, secrétaire ; Rémy, archiviste ; Clouet, principal du Collège ; l'abbé Aubraye, l'abbé Belliard, l'abbé Bourienne, Coueffin, l'abbé Deslandes, Dumans, Etienne, de Gomicourt, l'abbé Le Mâle, Le Mière, Le Roy, Mabire, Pelcerf et Verdier.

Absents excusés : MM. Angérard, Boudet et Loisel.

Après l'éloge funèbre de M. Dupuis, ancien maire d'Arromanches, on s'entretient du soubassement du Monument de Formigny et du classement du clocher de Sainte-Marguerite-de-Ducy.

M. le Président dépose sur le Bureau des articles de M. Vuagneux, sur la Fontaine de Vaucluse et les améliorations accomplies par Julien à Lutèce.

La Société, renouvelant le vœu émis dans la séance du 13 avril 1907, émet le vœu que *soient conservés dans la Ville de Bayeux, et autant que possible dans les locaux qui leur étaient traditionnellement affectés, tous objets offrant un intérêt artistique ou historique, existant dans les immeubles dévolus par la loi du 2 janvier 1907.*

Sont admis au nombre des membres de la Société : MM. Genas, Jeunhomme et Clouet.

M. Anquetil donne lecture d'un travail sur *les Cloches de la Cathédrale de Bayeux.*

M. le Président analyse les ouvrages offerts à la Société depuis sa dernière réunion.

La Société adhère pour une part à la *Société Populaire des Beaux-Arts.*

M. Garnier donne lecture d'une brochure intitulée *Catéchisme Normand*, offerte par M. Dillaye.

M. Le Lièvre communique son étude sur les *Armoiries des Evêques et des Doyens du Chapitre de Bayeux.*

Séance du Samedi 25 Septembre 1909

Présents : MM. Gabriel Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Guisle et Thieulin.

Absents excusés : MM. Delmas, maire de Bayeux ; Rémy, archiviste ;

Angérard, Boudet, Jeunhomme, Le Duc, Le Gras, Portalis, Vuagneux et Mme la Vtesse du Pontavice.

M. Destouches est admis au nombre des membres de la Société.

M. Anquetil dépose sur le Bureau le premier volume du *Livre Rouge*, à la publication duquel M. le Baron Gérard a bien voulu contribuer pour 200 francs.

M. Garnier donne lecture d'une Etude de M. Dillaye, sur *les Raimbaux*, entrepreneurs à Brioude, originaires de Lantheuil.

M. Anquetil communique la suite de son travail sur les *Cloches de la Cathédrale.*

Séance du Mardi 22 Mars 1910

Présents: MM. Gabriel Desclosières, président; Anquetil, vice-président; Garnier, secrétaire; Rémy, archiviste; Clouet, Coueffin et Verdier.

Absents excusés : MM. Angérard, Jeunhomme, Loisel et Vuagneux.

MM. Gosselin et Gautret sont admis au nombre des Membres de la Société.

M. le Trésorier a envoyé un extrait de la situation financière, acccusant un excédent d'avoir en caisse de 2.219 fr. 04.

M. Boudet a envoyé une note sur le fonctionnement du *Syndicat d'initiative.*

M. Clouet fait une lecture sur les *Essais poétiques d'Armand Lilman.*

M. Desclosières analyse une Etude de M. Emile Lauvrière sur *Edgar Poë.*

M. Anquetil termine la séance par une rapide analyse des publications reçues depuis la dernière réunion.

NÉCROLOGIES

Depuis la publication de notre dernier volume, la mort gourmande nous a privés de douze Membres de notre Compagnie, enlevés, les uns dans la force, les autres dans la maturité de l'âge, quelques-uns dans les paisibles années d'une vieillesse honorée.

M. le Dr GALLIER

Le 27 janvier 1909, mourait à Bayeux, entouré de l'estime générale, M. Léon-Emmanuel GALLIER, docteur en médecine, membre du Conseil Municipal. Il n'avait que 46 ans !... Une foule considérable se pressait aux obsèques de cet homme de bien, témoignant ainsi de ses regrets et de son affection pour lui.

Une plume amie se fit alors l'interprète de tous dans les lignes qui suivent :

« Les meilleurs ne font que passer ici-bas !

« Celui qui leur assigne un poste dans son harmonie mondiale, les en relève, à sa volonté souveraine, souvent trop tôt, à notre gré, comme pour nous faire déplorer davantage leur court passage parmi nous.

« M. Léon-Emmanuel Gallier, docteur en médecine, dont nous déplorons aujourd'hui le décès prématuré, fut une de ces natures d'élite, presque aussitôt disparues que manifestées.

« Né à Truttemer-le-Grand, le 4 janvier 1863, d'une vieille dynastie d'honorables cultivateurs, le regretté défunt, après de brillantes humanités à Vire, étudia la médecine à Caen et à Paris, et à peine en possession de son diplôme de docteur, vint, en 1893, fixer sa résidence à Bayeux.

« L'aménité de son caractère, son généreux empressement à se rendre à l'appel de tous ceux qui lui demandaient soulagement ou guérison, le mirent vite en relief et lui gagnèrent une nombreuse clientèle.

« Affable à tous, secourable aux humbles, pitoyable envers les pauvres, d'un dévouement professionnel à toute épreuve, M. le docteur Gallier était adoré de ses malades pour lesquels il se révélait, non seulement un

médecin d'une haute valeur, mais encore l'homme au cœur compatissant, dont la parole réconforte et relève les courages abattus et console les grandes douleurs.

« Affectueux et tenace comme tous les Bocains, cet homme éminemment aimable alliait à une rare énergie une égalité d'humeur inaltérable. C'était un roc de granit au milieu de la houle des passions. Toujours grâcieux, toujours souriant, son visage reflétait la bonté, la bienveillance, l'amour de la concorde et de la paix.

« De ce faisceau de séduisantes qualités, il ne demeure plus qu'un souvenir ! mais un souvenir vivace, enraciné, pour beaucoup, dans la reconnaissance des services rendus, et pour ses nombreux amis, dans le charme de son commerce familier.

« Universellement aimé et apprécié, M. Gallier avait été appelé, par la reconnaissance de ses concitoyens, à siéger, un des premiers, au Conseil de la Cité.

« Le docteur Gallier, que les pauvres acclamaient leur médecin, meurt, laissant un nom autant aimé qu'honoré, digne récompense d'une vie toute de devoir, — jusqu'à la veille de sa dernière heure, — vie brève, mais plus riche en œuvres que beaucoup de longues carrières ».

E. A.

M. GUÉRET-DESNOYERS

M. GUÉRET-DESNOYERS, Pierre-Louis-Charles, décédé, plein de jours, le 4 novembre 1909, était le doyen de notre Société, dont il avait, pour ainsi dire, été un des membres fondateurs, il y a tantôt 70 ans. Il faisait aussi partie de l'Association Normande, de la Société Philharmonique et de la plupart de nos Sociétés locales. Sa bienfaisance intelligente s'exerçait indistinctement sur tous les déshérités de la fortune.

Né à Caen, le 19 août 1815, M. Guéret-Desnoyers avait épousé, le 10 octobre 1843, la fille de M. le Président Pezet, une des illustrations de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, dont il eut deux enfants, M^me^ Delmas et M. René Guéret-Desnoyers, actuellement maître des requêtes au Conseil d'Etat. Depuis son mariage, M. Desnoyers habita toujours notre ville, où la distinction de ses manières et l'aménité de ses relations le firent rechercher et hautement apprécier dans la meilleure société de Bayeux et des environs.

Esprit très cultivé, causeur aimable et intéressant, musicien de grand mérite, la sûreté de son goût et la perfection de son exécution en firent

un des meilleurs violons de la Société Philharmonique et lui valurent, dans les salons où on aimait à l'entendre, de nombreux et légitimes succès.

M. Desnoyers ne se renfermait pas uniquement dans les relations de famille et de société ; bienveillant et serviable, il aimait à se rendre utile à ses concitoyens et à s'occuper efficacement de leurs intérêts : il remplit longtemps les fonctions de président de la Fabrique de Saint-Patrice et de Membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne de Bayeux.

La mort de cet aimable vieillard, si admirablement conservé jusqu'à ces derniers temps, causa dans notre ville une douloureuse impression.

M. le Dr BASLEY

Un triple éloge funèbre, — celui d'un camarade d'enfance, M. G. Desclosières, notre distingué président, celui d'un confrère, enfin, celui du Maire de Bayeux, — a été consacré à la mémoire de M. le Dr BASLEY, Antoine-Jacques, médecin en chef des Hospices, conseiller municipal et ancien adjoint, membre et ancien président de l'Association des Anciens Elèves du Collège, président de la Société de Secours Mutuels des Sapeurs-Pompiers, chevalier de la Légion d'Honneur.

Voici en quels termes, d'une simplicité et d'une cordialité touchantes, M. Desclosières a évoqué tout un monde de souvenirs :

« La ville de Bayeux, dit-il, a perdu, le 16 novembre 1909, un de ses plus honorables et utiles enfants.

« Né à Bayeux, en mai 1828, Auguste Basley, fils d'un avoué au Tribunal civil, qui habitait, 3, rue des Ursulines, suivit, dès ses premières années, l'école enfantine de l'estimée Mademoiselle Caenchy, maison rue Saint-Martin, en face la rue des Cuisiniers. Il s'y rencontra avec les enfants de notables familles de la bourgeoisie bayeusaine d'alors : Marc et Joseph Le Sénécal, Stéphen et Léon Le Paulmier, Ludovic Le Tual, Adjutor Duvant, Roger Delalonde, sans omettre son voisin de la rue des Ursulines, n° 5, Gabriel Desclosières, dont il était le premier et journalier camarade. Dès ce début d'éducation scolaire, Auguste Basley se fit remarquer par son exactitude, ses habitudes d'ordre et de discipline, son aimable caractère.

« Elève du Collège de Bayeux, depuis la Huitième jusqu'à la Philosophie, Auguste Basley fut un des meilleurs écoliers de ses classes, apprécié de ses professeurs, aimé de ses camarades par sa nature calme, réservée et affectueuse.

« Son désir d'exercer une profession réellement pratique et utile à ses semblables, le dirigea vers l'étude de la médecine et reçu Docteur, il vint s'installer à Bayeux, dans la maison de la rue de la Poterie, où il est décédé. Très bien accueilli par un des Docteurs bayeusains des plus renommés de cette époque, M. Féron, Basley débuta sous son favorable patronage.

« Le développement de sa clientèle lui ayant acquis un bon renom, le jeune Docteur devint sucessivement médecin des Hospices, conseiller municipal, chirurgien chef de l'Hôpital, adjoint au Maire de Bayeux et fut récompensé de ses services par la décoration de la Légion d'honneur. Le nombreux concours de Bayeusains, entourant le char funèbre du bon Docteur, attestait l'estime et l'affection qui accompagnaient sa mémoire. Dans la séance du Conseil Municipal de fin novembre, l'éminent Maire de Bayeux, M. Delmas, a rappelé en termes parfaits les services rendus par le Docteur Basley aux Hospices, aux établissements d'utilité publique et à la Municipalité.

« Quelques jours après le décès du regretté Docteur, paraissait la première édition des *Dictionnaires Biographiques départementaux* (Librairie Flammarion, Paris, R. Wagner, éditeur, 14, rue du Regard), à la page 53, nous retrouvons une Notice retraçant les traits généreux de l'honorable existence que nous venons de résumer. Nous y lisons des renseignements qui nous manquaient : « Médecin du Bureau de Bienfaisance, de la Société de Secours Mutuels, membre du Conseil d'Hygiène, il conquit ses diplômes de chirurgien et médecin en chef de l'Hôpital. » Aussi, la date précise de sa promotion dans la Légion d'honneur, 6 janvier 1890.

« A tous ces renseignements, qui nous font connaître déjà l'existence du Docteur Basley, au sein de sa ville natale, nous n'avons plus que ces cinq mots à ajouter : *Vie laborieusement remplie*, *Dévouement*, *Désintéressement.* »

MM. LE PELLERIN et LELU

Dans un même jour, 21 mars 1910, la mort nous enlevait deux collègues, M. Jacques LE PELLERIN, négociant, et M. Philippe-Emile LELU. L'un et l'autre jouissaient de l'estime de leurs Concitoyens qu'ils représentèrent au Conseil de la Cité. M. Le Pellerin, un des plus dévoués bienfaiteurs de nos sociétés locales, est décédé dans l'exercice de son mandat, à l'âge de 68 ans. M. Lelu, qui siégea fort longtemps au Conseil Municipal et avait exercé, avec un entier dévouement, les fonctions d'adjoint au Maire sous

la municipalité Niobey, s'était retiré des affaires publiques quand l'âge inexorable ne lui avait plus permis d'y consacrer tous ses instants. Il s'est éteint nonagénaire, laissant après lui d'unanimes regrets parmi les pauvres.

M. DE LIÉNARD

Un autre membre du Conseil Municipal et membre assidu de notre Compagnie : M. DE LIÉNARD, ANATOLE-CHARLES-LOUIS, un des directeurs de la Caisse d'épargne de notre ville, mourut le 5 avril 1910, dans sa 72e année. Sous des apparences modestes, M. de Liénard était un lettré qui a doté notre Bibliothèque municipale d'un nombre respectable de traductions d'auteurs grecs. D'un commerce agréable, le défunt ne comptait que des amis parmi ceux de nos concitoyens qui avaient l'honneur de le connaître.

M. DE LÉONARD JUVIGNY

M. DE LÉONARD JUVIGNY, PIERRE-VICTOR-AUGUSTE, décédé à Caen, le 26 août 1910, consécutivement à une opération chirurgicale à laquelle il avait cru devoir se soumettre, Membre de la Société Française d'Archéologie, de l'Association Normande et aussi de notre plus modeste Compagnie, M. de Léonard Juvigny, dont le père fut président de la *Société Philharmonique*, était aussi membre, et membre de valeur, de cette Société musicale. Il prêtait volontiers l'appui de son talent à toutes nos fêtes ou réunions locales, tant religieuses que laïques. Il aimait aussi les arts plastiques et favorisait les artistes locaux auxquels il confia le soin d'embellir son hôtel. Une assistance des plus nombreuses accompagna au champ du repos sa dépouille mortelle.

MM. DUPUIS, JOURDAIN et TRANCHEFORT

Hors nos murs, nous avons eu le regret d'enregistrer la perte de trois autres sociétaires, MM. DUPUIS, JOURDAIN et TRANCHEFORT.

Le premier, ancien instituteur, s'était fait recevoir agent-voyer, et dans l'exercice de cette profession, s'était attiré l'affection et l'estime des habitants du canton de Ryes. Il avait pris sa retraite à Arromanches où la confiance de ses concitoyens lui avait offert l'écharpe de maire.

M. TRANCHEFORT, architecte, expert de mérite, fils de ses œuvres, a laissé dans le pays la réputation d'un loyal et très honnête homme.

M. Sylvain JOURDAIN, né à Bayeux en 1832, suivit les cours de notre Collège, puis après quelques études médicales, se livra tout entier à celle de la zoologie, pour laquelle il avait un goût très prononcé.

En 1860, il publia une thèse de doctorat ès-sciences naturelles *sur la veine porte rénale chez les vertébrés*, qui est devenue classique. Il fit paraître ensuite un grand nombre de recherches sur l'anatomie comparée des vertébrés.

Successivement professeur au collège de Thiers, au lycée de La Rochelle, à la Faculté des sciences de Montpellier, il termina sa carrière comme professeur à la Faculté des Sciences de Nancy.

M. Jourdain était membre de la *Société de Biologie*, de la *Société Entomologique* et d'un grand nombre de Sociétés savantes.

Il mourut à Portbail, dans les derniers jours d'avril.

Son convoi funèbre fut escorté par une foule de femmes et d'enfants venus rendre un suprême hommage à l'ami et au bienfaiteur des humbles et des pauvres auxquels sa main discrète s'ouvrit toujours largement.

—

La plupart de ces collègues, empêchés par leurs occupations journalières, n'assistaient pas fréquemment à nos séances et n'ont pas donné de travaux pour nos Mémoires ; mais ils n'en étaient pas moins zélés pour le bon renom de notre Cité, s'intéressaient vivement à tout ce qui pouvait y contribuer et se faisaient honneur de compter parmi les Membres de notre Compagnie.

A ce titre, nous leur devions de ne pas laisser leurs noms tomber dans l'oubli.

Puisse notre prochain volume n'avoir pas à enregistrer un aussi nombreux nécrologe !

SITUATION FINANCIÈRE

au 10 Octobre 1910

RECETTES

Cotisations		455 fr. »»
Intérêts des Fonds à la Caisse d'Epargne		45 42
Reliquat au 31 Décembre 1909		2.219 04
Total		2.719 fr. 46

DÉPENSES

Avances du Trésorier et autres. . . .	21 fr. 30	
Impressions et Accessoires	500 »»	
Total	521 fr. 30	ci . 521 30
Reliquat au 10 Octobre 1910.		2.198 fr. 16
En un Livret de Caisse d'Epargne, numéro 18.503, de	1.499 fr. 17	
Et reliquat en espèces de.	698 99	

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

E. Lefébure. — Histoire de la Dentelle à Bayeux. Première partie. Au xv[e] et au xviii[e] siècles 1
E. Lalouel. — De la puissance de la voix humaine 28
..... Refus des Grands Chapeaux par le Corps de Ville. 31
E. Anquetil. — Cloches et Carillons de la Cathédrale de Bayeux . 33
E. Anquetil. — Sépultures des églises paroissiales de Bayeux . . 125
C. Garnier. — Comptes-Rendus des Séances 287
..... Situation financière de la Société 290
Divers. — Nécrologies 291

ERRATUM

1° Béziers (pages 83, 4 et 5) indique comme enterrés à S[t] Nicolas des Courtils, avant la liste que nous donnons, p. 130 ci-dessus :

En 1557, 13 sept., François de la Rivière, sg[r] de Rommilly et de Hériz, l. gén. en vic., 48 a.
En 1584, 23 déc., Jacqueline Cossey, sa v[e], 65 a.

Tous les deux dans la chap. de gauche, dite de la Capellette.

En 1595, n. h. Etienne Duhamel, av[t] et Anne Le Huey, sa f[e], près la balustrade du chœur, à droite.

2° Supprimer à la page 246, l. 3 : « Notre registre lui maintient son titre de Capellette ou Chapelette ».

Les inhumations indiquées à cette page comme ayant eu lieu *à l'église de la Chapelette*, eurent lieu en réalité dans la chapelle de gauche de S[t] Nicolas des Courtils, dite de la Capellette (voir Béziers, Mém. publiés par G. Le Hardy, p. 65), dans laquelle l'office de N. D. des Fossés ou de la Capellette, parroisse sur le territoire de laquelle se trouvait la collégiale des Courtils, avait été transféré après 1562.

Le territoire de N. D. des Fossés comprenait les parties S. des rues S[t] Nicolas, de Geôle, des Ursulines, un côté de la rue Quincangrogne et le chemin du Roy (partie de la rue Bourbesneur, de la rue allant de la mère-église au Chastel au tournant). (Voir Béziers, Mém. éd. Le Hardy, p. 63 et un acte de 1399 aux Archives du Calvados).

EN VENTE :

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

T.	1er, in-8° de 350 p., 1842	PRIX 6 Fr.
T.	2, in-8° de 450 p., 1844	PRIX 4 Fr.
T.	3, in-8° de 476 p., 1846	
T.	4, in-8° de 392 p., 1850	
T.	5, in-8° de 400 p., 1852	
T.	6, in-8° de 550 p., 1858	
T.	7, in-8° de 534 p., 1859	
T.	8, in-8° de 316 p., 1879	
T.	9, in-8° de 470 p., 1882	
T.	10, in-8° de 495 p., 1887	

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

T.	1er, in-8° de 124 p., 1891	PRIX 6 Fr.
T.	2, in-8° de 182 p., 1894	
T.	6, in-8° de 158 p., 1901	PRIX 5 Fr.
T.	7, in-8° de 213 p., 1902	PRIX 6 Fr.
T.	8, in-8° de 189 p., 1905	
T.	9, in-8° de 202 p., 1907	
T.	10, in-8° de 197 p., 1908	
T.	11, in-8° de 297 p., 1910	PRIX 8 Fr.

Les Tomes 3, 4 et 5 sont épuisés.

Le premier volume du *Livre Rouge de l'Evêché de Bayeux* est paru.

Le second sera publié prochainement.

S'adresser à MM. les libraires VALETTE, rue Saint-Malo, 65, à Bayeux, et L. JOUAN, rue Saint-Pierre, 111, Caen.